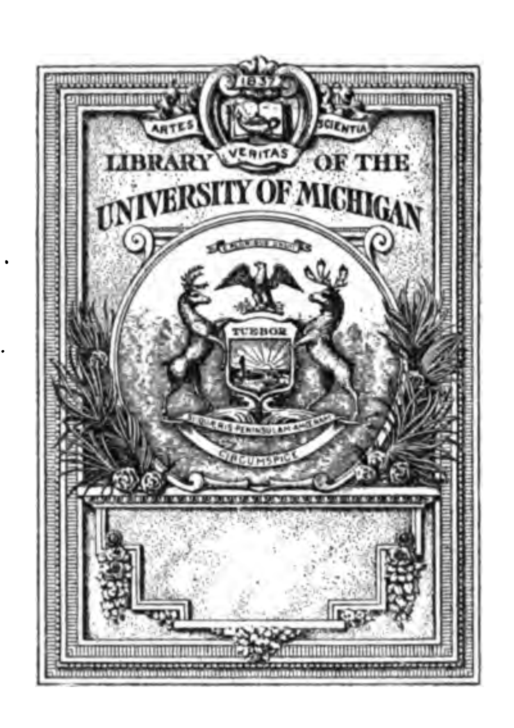




1837
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
CIRCUMSPICE

JOURNAL

DES SAVANTS.

BUREAU DU JOURNAL DES SAVANTS.

JOURNAL

DES SAVANTS.

ANNÉE 1885.



PARIS.

IMPRIMERIE NATIONALE.

M DCCC LXXXV.

BUREAU DU JOURNAL DES SAVANTS.

M. Fallières, ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, *président*.

Assistants..
- M. E. Renan, de l'Institut, Académie française et Académie des inscriptions et belles-lettres.
- M. Egger, de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres.
- M. Barthélemy Saint-Hilaire, de l'Institut, Académie des sciences morales et politiques.
- M. Chevreul, de l'Institut, Académie des sciences.
- M. Franck, de l'Institut, Académie des sciences morales et politiques.
- M. J. Bertrand, de l'Institut, Académie française, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences.

Auteurs....
- M. Alfred Maury, de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres.
- M. de Quatrefages de Bréau, de l'Institut, Académie des sciences.
- M. Caro, de l'Institut, Académie française et Académie des sciences morales et politiques.
- M. Ch. Lévêque, de l'Institut, Académie des sciences morales et politiques.
- M. E. Miller, de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres.
- M. Wallon, de l'Institut, secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.
- M. Gaston Boissier, de l'Institut, Académie française.
- M. B. Hauréau, de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres, *secrétaire du bureau.*
- M. Dareste, de l'Institut, Académie des sciences morales et politiques.
- M. G. Perrot, de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres.
- M. Gaston Paris, de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres.
- M. Berthelot, de l'Institut, Académie des sciences.

JOURNAL

DES SAVANTS.

ANNÉE 1885.



PARIS.

IMPRIMERIE NATIONALE.

M DCCC LXXXV.

JOURNAL

DES SAVANTS.

JANVIER 1885.

Les manuscrits de Léonard de Vinci. — Manuscrits B et D de la bibliothèque de l'Institut, publiés en fac-similés (procédé Arosa), avec transcription littérale, traduction française, préface et table méthodique, par Charles Ravaisson-Mollien, 1 vol. in-fol., Paris, A. Quantin, imprimeur-éditeur, 7, rue Saint-Benoît, 1883.

PREMIER ARTICLE.

Un prompt succès a justifié la résolution qu'a prise M. Charles Ravaisson de publier intégralement les manuscrits de Léonard de Vinci possédés par la bibliothèque de l'Institut. Le premier volume, reproduisant le manuscrit A, livré au public à la fin de 1880, a tout de suite rencontré le plus favorable accueil en Italie, en Angleterre, en France. La publication par extraits a ses avantages. Elle a ouvert la voie, excité la curiosité, provoqué de savantes et utiles études; elle ne saurait cependant suffire. Nous en avons dit les principales raisons dans un travail étendu, imprimé ici même en 1882. De ces raisons, deux au moins étaient d'une force incontestable : de fâcheuses, de terribles expériences n'avaient-elles pas démontré récemment que les manuscrits précieux sont toujours menacés par l'incendie et par les amateurs sans conscience? Aucune considération ne devrait faire ajourner les précautions à prendre contre ces deux fléaux.

Ce sont là des raisons extrinsèques; les motifs intrinsèques ne manquent pas. On les découvre aisément en étudiant le caractère des cahiers manuscrits de Léonard. Étaient-ce de simples notes, des extraits comme

on en jette souvent sur le papier pour s'en servir au besoin, mais sans dessein entrevu, sans plan arrêté? Des renseignements certains prouvent que ces pages contiennent de véritables matériaux pour de futurs ouvrages, des vues nouvelles, des découvertes même, bien plus, des traités ou commencés ou esquissés dans leur ensemble. Léonard de Vinci se réservait de les mettre en ordre plus tard : il le dit formellement quelque part à ce lecteur réel ou supposé auquel il s'adresse. Il désirait que l'on pût se reconnaître dans ses écrits; il craignait que ce ne fût difficile. Dès 1508, onze ans avant sa mort, il manifestait cette crainte dans un texte qui est aujourd'hui au British Museum. «Voici, écrivait-il, un recueil sans ordre, tiré de beaucoup de papiers que j'ai copiés, en espérant les mettre ensuite à leurs places, selon les matières dont ils traiteront; je crois qu'avant d'en finir il me faudra répéter une chose plusieurs fois. Ne me blâme pas pour cela, lecteur, parce que les choses sont nombreuses et que la mémoire ne peut les avoir toutes présentes; pour dire : ceci, je ne veux pas l'écrire, parce que je l'ai déjà écrit auparavant, et pour ne pas tomber dans la faute d'une répétition, il serait nécessaire qu'à chaque cas, afin de ne pas me répéter, j'eusse à relire tout ce qui précède, et cela lorsque les choses ont été souvent écrites à de longs intervalles de temps[1].»

Ce curieux morceau laisse voir avec clarté les intentions de Léonard. Il se réservait de coordonner ces fragments pour un lecteur futur; donc il se proposait d'en former des ouvrages. Ce ne sont pas, en effet, de simples notes, même bien classées, que l'on réserve au public contemporain ou à la postérité. En second lieu, dans le cas où le temps lui manquerait de trier ces esquisses, de les rapprocher, de les fondre, il priait le lecteur d'excuser le désordre de ses carnets : il leur attribuait donc une valeur qui, tels qu'ils étaient, les rendait dignes d'être lus. Or cette valeur fut de bonne heure appréciée, puisqu'on ne tarda pas à composer, avec des extraits choisis, des traités, comme le livre sur *la Peinture*. Léonard, sans doute, les eût divisés, disposés, établis autrement; mais ils contiennent ses pensées, et certains étaient des ouvrages presque complets. En publiant aujourd'hui tout entiers les manuscrits du grand artiste, on ne satisfait pas uniquement les curieux, on ne travaille pas seulement pour les biographes, on met en lumière de quoi reconstituer, autant que possible, le dessein, sinon l'œuvre même d'un génie encyclopédique.

[1] Cité par M. Giov. Dozio, *Degli scritti e disegni di Leonardo da Vinci*, Milano, 1871.

Ce motif, même en l'absence de tout autre, mettrait hors de contestation l'entreprise de M. Charles Ravaisson. Aussi a-t-elle reçu l'approbation de ceux qui en étaient les juges les plus naturels et les meilleurs. Parmi eux, le jeune éditeur et traducteur doit être heureux de compter M. G. Govi, dont la compétence est si haute en cette question, et qui a déjà donné des gages si considérables de son culte éclairé pour Léonard. A côté de M. G. Govi, nous aimons à rencontrer un philosophe distingué, M. Luigi Ferri; son intelligence élevée et pénétrante a compris le parti que la psychologie des grands hommes tirerait tôt ou tard d'une publication où se montre sous ses aspects divers un puissant esprit[1]. Nous pourrions nommer d'autres critiques encore qui ne marchandent pas leurs encouragements.

A ces éloges se sont mêlés, il est vrai, quelques reproches. Le savant auteur d'un bel ouvrage qui a paru en Angleterre et est exécuté d'après la méthode qui procède par extraits classés dans un autre ordre que celui des textes originaux, M. J.-P. Richter, a signalé des erreurs de transcription et de traduction que la bonne volonté de M. Ch. Ravaisson n'a pu éviter, et a attribué à ces fautes une importance exagérée. M. Ch. Ravaisson se serait bien gardé de prétendre que, dans l'accomplissement d'une tâche aussi épineuse, il n'avait jamais failli ni en imprimant ni en traduisant. Personne n'a mieux que lui mesuré la difficulté de ce travail. Il a pris toutes les précautions propres à en assurer l'exactitude. En plaçant, à côté de ses transcriptions et de ses traductions, des fac-similés complets, il a offert lui-même à la critique un infaillible moyen de vérification. Il a réuni dans les *errata*, à la fin du second volume, les fautes qu'on lui a justement indiquées dans le volume du manuscrit A. Il a mis à profit les observations, parfois minutieuses, de M. J.-P. Richter, et il ne cache pas que ces observations lui ont été utiles. Mais, comme ce juge s'est montré très sévère, et cela dans des écrits appelés à durer, M. Ch. Ravaisson est bien forcé, pour sa défense légitime, de montrer par quelques exemples, joints à ses *errata*, que nul critique n'est impeccable, que des hommes de savoir et de compétence très spéciale ne sont pas à l'abri de toute méprise, et qu'il leur est arrivé de tomber dans des erreurs ou dans des incorrections non moins regrettables que celles qu'ils ont mises en relief avec tant d'application et peut-être de plaisir.

On restera dans la justice, on y ajoutera la bienveillance, on ira même jusqu'à des remerciements, si l'on recueille certains aveux des savants qui avaient abordé déjà cette rude besogne de déchiffrement. Le

[1] *Nuova antologia, rivista di scienze, lettere e arti,* 15 ottobre 1883, p. 607.

peintre Ludovico-Antonio David, par exemple, croyait avoir obtenu un grand succès, lorsque, en s'efforçant de lire, en 1704, un manuscrit de Léonard de Vinci, il arrivait, après quatre heures d'application, à comprendre une seule page. Le bibliothécaire de l'Ambrosienne, Oltrocchi, avouait que, pour lire et comprendre, avec le secours du miroir, les manuscrits de Léonard, il avait éprouvé un ennui et une fatigue incroyables. Cette écriture de droite à gauche, belle et ferme sans doute, mais très serrée, très en dehors de nos habitudes, avait fait dire à l'un des plus éminents historiens de Léonard, M. Charles Clément, que par là les livres de ce maître « nous sont en partie scellés[1] ». Et, après la publication du volume A, M. Charles Clément a été tellement satisfait qu'il n'a pas hésité à écrire : « L'entreprise ardue de M. Charles Ravaisson mérite les plus vifs encouragements, et ce début du jeune savant est d'un excellent augure pour l'avenir[2]. » « Cette écriture (à rebours), dit à son tour M. de Geymüller, m'irrite moi-même chaque fois que je la vois, bien que je n'aie eu qu'à l'étudier au point de vue restreint de l'architecture, et je sympathise pleinement avec M. Ravaisson qui, plus que tout autre, doit éprouver ces difficultés, puisque sa publication aborde la totalité des sujets si variés étudiés par Léonard de Vinci. Il se trouve constamment en présence de mots techniques particuliers à des sciences qui nécessairement lui sont en grande partie étrangères; d'où une sorte d'impossibilité de toujours approfondir le sens précis du texte, et un danger constant de commettre des erreurs de lecture, erreurs auxquelles un Italien même aurait peut-être de la peine à échapper[3]. »

Ainsi M. de Geymüller pèse, mesure les difficultés de cette publication. En tire-t-il occasion de critiquer, d'épiloguer, d'abonder en remontrances mal déguisées? Nullement; il témoigne à M. Ch. Ravaisson une entière sympathie. Toutefois il croit devoir lui proposer une idée qui nous paraît digne de considération et dont nous allons dire quelques mots.

Le but de M. Ch. Ravaisson, en publiant en fac-similé tous les manuscrits de l'Institut, est, dit M. de Geymüller, non seulement de les sauver d'une destruction possible, mais surtout de les mettre à la portée des savants et de leur permettre de contrôler l'exactitude de son travail. Dès lors, il faudrait profiter, semble-t-il, de la facilité donnée par l'héliogravure, pour publier les écrits de Léonard, *non plus renversés comme*

[1] *Michel-Ange, Léonard de Vinci, Raphaël*, 5ᵉ édition, in-12, p. 197, Hetzel.

[2] Voir le très remarquable article de M. Ch. Clément, dans le *Journal des Débats* du 22 février 1881.

[3] *La chronique des arts et de la curiosité*, 11 juin 1881, p. 187.

ils le sont, mais redressés de gauche à droite. La lecture en deviendrait alors vraiment facile, la valeur du travail de M. Ravaisson, sans augmentation de frais quelconque, serait doublée, et Léonard serait enfin mis à la portée des savants. M. de Geymüller indique les exceptions qu'il faudrait faire, les précautions qu'on devrait prendre dans certains cas déterminés. Pour tous les autres cas, il n'hésiterait pas à demander l'exécution du redressement, en ayant soin de mettre en tête de chaque feuillet : *l'écriture originale est à rebours*, ou un signe conventionnel exprimant le même avertissement.

M. Ch. Ravaisson ne croit pas devoir adopter cette méthode de reproduction. Il y trouve trop d'inconvénients. Lorsque Léonard, dit-il, renvoie lui-même à une figure placée à droite ou à gauche de son texte à rebours, faudra-t-il donc changer ses termes? Que ferait-on lorsque l'artiste a écrit sur la même page dans les deux sens? M. de Geymüller a montré lui-même que, dans bien d'autres cas, il faudrait recourir à des expédients divers. De plus, renverser les fac-similés, ce serait défigurer jusqu'à un certain point non seulement l'écriture, mais les dessins, qu'il est intéressant de voir tels qu'ils ont été tracés, presque toujours de la main gauche, et, par suite, les hachures inclinées de gauche à droite. Telle est la réponse de M. Ch. Ravaisson [1]. Nous ne nions aucun des inconvénients qu'il énumère. Comment faire droit, d'un côté, aux justes observations de M. de Geymüller, de l'autre à la légitime résistance de M. Ch. Ravaisson? Nous croyons avoir trouvé un moyen terme entre les deux procédés. Ce serait de placer en tête de chaque volume une page de texte redressé. Le lecteur, après avoir attentivement étudié l'écriture de gauche à droite, serait préparé, presque habitué, à la déchiffrer de droite à gauche. J'en ai fait l'expérience et elle m'a réussi.

Le deuxième volume, contenant les manuscrits B et D de l'Institut, a une importance considérable. Ces deux manuscrits, fussent-ils seuls, attesteraient avec éclat la puissance, l'étendue, la riche diversité du génie de Léonard de Vinci. Longtemps on a cru que la preuve la plus claire de ce pouvoir intellectuel vraiment encyclopédique était la lettre qu'on supposait avoir été écrite par Léonard à Ludovic le More. Le texte de cette lettre est dans le manuscrit dit atlantique, qui nous a appartenu jusqu'en 1815 et que possède aujourd'hui la bibliothèque Ambrosienne. A la page 23 et suivantes de ses *Memorie storiche*, publiés en

[1] Charles Ravaisson, *Les écrits de Léonard de Vinci, à propos de la publication intégrale des douze manuscrits inédits de la bibliothèque de l'Institut*, Paris, A. Quantin, 1881, p. 63, note 2.

1804, le bibliothécaire Amoretti reproduit cette lettre en italien d'après la copie qu'avait faite Oltrocchi du feuillet 382 de l'atlantique. Le grand et superbe ouvrage intitulé *Saggio delle opere di Leonardo da Vinci*, Milan, 1872, qui a pour auteurs plusieurs savants distingués, entre autres M. G. Govi, est orné de vingt-quatre fac-similés d'après l'atlantique : la première de ces planches est la photographie de la lettre à Ludovic le More. Il est donc aisé d'en prendre connaissance. Amoretti n'élève aucun doute au sujet de l'authenticité de cette pièce. Beaucoup d'autres savants ou critiques ne s'en méfient pas plus que lui; M. Charles Clément y voit, sans discussion, l'œuvre propre de Léonard[1]. Mais, depuis quelque temps, ce document a été examiné de près, et l'origine en a paru suspecte. La part de M. Ch. Ravaisson dans ces récentes appréciations est à noter; nous inclinerions à croire qu'ici c'est à lui qu'appartient la priorité. Mais il se hâte de nous avertir qu'à la même date M. J.-P. Richter lui avait raconté que des soupçons lui étaient venus, et que, d'après certains signes, il lui semblait voir dans ce brouillon de lettre une autre main que celle de Léonard.

Pour reléguer parmi les écrits apocryphes un document dont l'autorité avait été si grande, il fallait des preuves. Nos deux savants en apportent de nombreuses. M. Ch. Ravaisson donne, entre autres, les suivantes. L'orthographe de cette lettre, dit-il, est d'une étonnante irrégularité comparativement à l'orthographe de Léonard, pourtant très variable. Chez Léonard les *i* et les *j* ne sont jamais ponctués; dans la lettre, ils le sont la plupart du temps, sinon toujours. Les *b* et les *d* du brouillon ont un jambage droit, tandis que Léonard les fait ordinairement bouclés; les *d* suivis d'un *i* sont en deux lettres distinctes : Léonard, au contraire, les écrit d'un seul trait de plume. Les chiffres en marge du brouillon ne sont pas plus de Léonard que le texte. La lettre est écrite de gauche à droite, contre l'habitude de Léonard. Mais cette particularité n'expliquerait pas de frappantes différences, car M. Ch. Ravaisson a prouvé que, lorsque Léonard écrivait de gauche à droite, c'était exactement avec les mêmes formes que de droite à gauche. Quant aux chiffres du texte même de la lettre à Ludovic le More, le 3 y diffère de celui de Léonard en ce qu'il ne se termine pas en bas par un crochet, et le 5 y est formé d'un seul trait de plume, tandis que Léonard le marque en deux temps. Il n'est pas un chiffre, pas une lettre, conclut M. Ch. Ravaisson, dans lesquels un observateur attentif n'aurait à signaler de notables différences entre l'écriture de ce fameux écrit et n'importe quelle ligne d'une page authen-

[1] *Michel-Ange, Léonard de Vinci*, etc., édition citée, p. 188.

tique de Léonard. Ce n'est pas la seule fois que l'on ait attribué au grand artiste des lignes, des notes, dont il n'est pas l'auteur, et que l'on présentait comme des spécimens de son écriture de gauche à droite : M. Ch. Ravaisson en a cité des exemples en y appliquant à bon droit sa judicieuse critique. Sa conclusion est que la lettre à Ludovic le More n'a été écrite ni par Léonard ni pour lui[1].

M. J.-P. Richter n'admet pas non plus que Léonard ait écrit lui-même cette lettre. L'accord des deux critiques sur ce point est remarquable, quoique les raisons apportées par l'un et par l'autre semblent çà et là différer un peu. Les nombreuses corrections, dit M. J.-P. Richter, les changements dans les figures et l'absence de toute signature, prouvent que cet écrit n'est que le brouillon de la lettre à Ludovic le More. C'est un des très rares manuscrits qui soient écrits de gauche à droite. M. J.-P. Richter insiste sur les différences que présentent l'orthographe et les abréviations. Mais, ajoute-t-il, ces particularités purement superficielles ne suffisent pas à faire rejeter ce document comme absolument faux. Ce n'est ni une pièce fabriquée ni l'œuvre de quelque artiste autre que Léonard lui-même. Le contenu de la lettre permet de ne pas douter de son authenticité. Mais que ce fragment, tel que nous le voyons, ait été écrit sous la dictée de Léonard, ou que ce soit une copie faite pour ou par Melzi ou Mazzenta, cela est relativement sans importance[2].

On vient de le voir, M. J.-P. Richter déclare, lui aussi, qu'une autre main que celle de Léonard a écrit la lettre; mais il estime qu'elle a été esquissée soit sous sa dictée, soit par des amis, pour être ensuite mise au net et envoyée en son nom; tandis que M. Ch. Ravaisson juge que le grand artiste n'y a été pour rien et qu'elle n'a pas été tracée à son intention ou sur son ordre. On penchera peut-être plus aisément du côté de M. J.-P. Richter; toutefois, de preuve décisive dans un sens ou dans un autre, nous n'en voyons pas. Une seule chose reste tout à fait démontrée : la lettre n'est pas de l'écriture de Léonard. Si nous avons insisté sur cette question, c'est que la solution qu'on en donne a quelques conséquences.

La première, disons la principale de ces conséquences, est facile à apercevoir. Ce brouillon de lettre n'a plus qu'une importance secondaire : on ne saurait le prendre pour le point d'appui le plus solide d'un jugement d'ensemble sur le caractère et sur le génie de Léonard de Vinci.

[1] *Les écrits de Léonard de Vinci*, etc., p. 34. — [2] J.-P. Richter, *The literary Works of Leonardo da Vinci*, t. I, p. 319.

Lorsque l'on s'y fie un peu trop, on est amené à écrire des lignes telles que celles-ci : « Cette lettre n'est pas un modèle de modestie, et, sur ce point, Léonard paraît avoir partagé l'opinion des anciens, qui tenaient cette vertu pour un vice[1]. » Il est évident, dirons-nous, que, si le brouillon a été rédigé par Melzi ou par quelque autre ami dévoué ou disciple enthousiaste, la modestie de Léonard n'est plus en cause.

Voici l'autre conséquence de la non-authenticité de cette pièce. « Cette sèche nomenclature, dit encore M. Ch. Clément, donne une effrayante idée des études et des recherches que ce jeune homme de vingt-huit ou trente ans avait trouvé moyen de poursuivre en dehors de ses travaux d'art et malgré les distractions de sa vie mondaine[2]. » Oui, le brouillon dont il s'agit donne une idée effrayante de la multiplicité des travaux et des aptitudes de Léonard de Vinci. Après l'avoir lu et relu toutefois, sommes-nous aussi exactement renseignés que surpris? Avons-nous là, en quelque sorte, le tableau psychologique des puissances diverses de ce vaste esprit? J'ai fait la comparaison de ce texte, d'une part avec les titres que M. Ch. Ravaisson a placés en tête de ses feuilles de traduction, et, d'autre part, avec les désignations inscrites par le savant M. G. Govi en marge de sa remarquable étude sur Léonard, considéré comme homme de science et comme littérateur. Il ressort de ce rapprochement que la lettre est un document très incomplet quant aux facultés et aux recherches du grand florentin. Elle ne dit mot, par exemple, de son savoir sur l'optique, sur l'anatomie, sur la botanique, sur les mathématiques, qu'il plaçait si haut et qu'il nommait « le paradis des sciences ». Ainsi, ne dédaignons pas cet écrit qui sert à éveiller fortement l'attention du biographe; mais, si nous voulons être vraiment éclairés, lisons, étudions de près les manuscrits, et tous les manuscrits.

Il est vrai que l'on peut se proposer, en ce qui touche Léonard, deux buts un peu différents. Je vois tels de ses admirateurs qui sont plus curieux encore d'entrer dans la connaissance de son génie que de recueillir les fragments précieux de ses recherches; je constate que tels autres sont plutôt pressés de produire des échantillons de sa science que de pénétrer et de comprendre cette intelligence et d'écrire, à cette occasion, un chapitre de la psychologie des grands esprits. Mais, en approuvant les uns et les autres, nous estimons que les uns et les autres ont besoin, pour atteindre un résultat vraiment solide et surtout définitif, d'avoir connu la totalité des manuscrits de Léonard.

M. Ch. Ravaisson a bien compris cette nécessité. Il persiste à l'affirmer,

[1] Charles Clément, ouvrage cité, p. 188. — [2] *Ibid.*

et nous sommes heureux d'apprendre qu'une haute approbation lui arrive, en ce moment même, d'un des érudits les plus fins et d'un des plus passionnés léonardistes de l'Italie. « M. Ravaisson-Mollien, dit M. Gustavo Uzielli, après avoir cité un passage important écrit par Léonard, fait observer avec grande raison que ce passage démontre la nécessité de publier intégralement les manuscrits de Léonard, et il développe cette opinion en l'appuyant sur les arguments les plus solides[1]. » Toutes les questions générales que soulèvent les manuscrits dont nous parlons se ramènent en effet aux suivantes : quelles sont les sciences sur lesquelles Léonard a laissé des écrits ; quelles méthodes a-t-il employées ; quel progrès a-t-il fait faire à chacune des sciences dont il s'est occupé ; et enfin quelles conclusions y a-t-il à tirer de la solution de ces diverses questions par rapport à la force et à la profondeur de son génie ?

Sur la première question : quelles sont les sciences qu'a cultivées Léonard, ce qui prouve bien qu'on ne peut être suffisamment éclairé que par la connaissance de la totalité des manuscrits, c'est que, nous l'avons-dit, les listes de sciences dressées jusqu'ici ne sont pas d'accord entre elles. Qui nous assure que la lecture des volumes de notes non encore déchiffrés ou imparfaitement examinés, ne révèlera pas chez Léonard, quelque aptitude scientifique ou littéraire inaperçue jusqu'ici ? A cet égard donc M. Ch. Ravaisson et M. G. Uzielli sont dans le vrai lorsqu'ils disent qu'en l'état actuel on ne saurait proposer rien de définitif.

Quant aux méthodes non seulement recommandées par Léonard mais appliquées par lui, il est possible de se tromper de plusieurs manières. Ainsi, des phrases caractéristiques, prises isolément, semblent attester, au premier abord, qu'il ne reconnaissait qu'une seule méthode, l'expérience. Il déclare, nous le savons, que l'expérience est par excellence le procédé scientifique. Il écarte avec dédain le concours de l'imagination. On croirait entendre F. Bacon comparant l'esprit qui prétend tout tirer de lui-même à une araignée tissant sa toile, aussi fragile que légère. Mais on serait dans l'erreur si l'on concluait de là que Léonard a méprisé les anciens, négligé la lecture de leurs ouvrages, répudié en un mot la tradition. Le manuscrit A ne permettait pas un tel jugement ; le manuscrit B ne le permet pas davantage. Léonard rappelle fréquemment quels étaient les procédés des peuples et des grands personnages de l'antiquité, lorsqu'il s'agissait de vaincre ou de tourner les obstacles, notamment ceux qui arrêtent la marche des armées. Citons quelques passages du manuscrit B.

[1] Gustavo Uzielli, *Ricerche intorno a Leonardo da Vinci*, t. II, p. 148, Roma, 1884.

Au folio 60, recto, Léonard traite du passage des fleuves : « Si l'eau est si haute, dit-il, que fantassins et cavaliers ne puissent pas passer, que l'on divise le fleuve en beaucoup de ruisseaux, comme fit Cyrus, roi des Perses, à la prise de Babylone, et sur le fleuve Gange, lequel, dans le plus grand trajet d'une flèche, est de 10,000 brasses, et (comme fit) aussi Alexandre sur le même fleuve, César sur le fleuve Sicuris. »

L'alinéa suivant n'est pas moins curieux : « S'il advenait que le fleuve fût si profond qu'il ne pût être passé à gué, le capitaine devrait faire creuser de nombreux ruisseaux qui prissent l'eau et puis la rendissent au-dessous du fleuve; de cette façon, le fleuve vient à baisser et est passé avec facilité. Ainsi fit Alexandre dans l'Inde contre le roi Porus, au passage du fleuve Hydaspe; ainsi fit César en Gaule (et aussi en Espagne) sur le fleuve Liger; ayant ordonné en deux corps la cavalerie, il fit passer les soldats au milieu, et de même fit Annibal dans le Pô, avec les éléphants. »

De pareilles mentions, et elles sont nombreuses, portent le lecteur à se demander où Léonard puisait ces renseignements. Les citait-il de seconde main ? Pratiquait-il les historiens qui racontent ces faits ? Son respect du passé, le besoin de joindre l'expérience des temps anciens à celle de son siècle, et surtout à ses expériences personnelles, le poussaient-ils jusqu'à réunir des livres et à se composer une bibliothèque en homme ami de l'érudition ? Telle est la question que s'est posée M. le marquis d'Adda. Il l'a résolue, non certes complètement, mais jusqu'à un certain point et d'une façon très méthodique. En quoi faisant ? En groupant des renseignements épars autour d'un document principal tout à fait intéressant, et en montrant ainsi quelles lumières on acquerra lorsqu'on sera en état de consulter la totalité de nos manuscrits. Je vais dire ce qu'a établi et ce que nous apprend, entre autres choses, M. le marquis d'Adda dans son ouvrage intitulé : *Leonardo da Vinci e la sua libreria, note di un bibliofilo*, Milan, 1873. Léonard de Vinci et sa bibliothèque. Il en avait donc une ? Voici de bonnes raisons de le penser.

Lorsque le savant M. G. Govi rassemblait les éléments de son remarquable travail sur Léonard de Vinci savant et lettré, il découvrit une pièce de haut intérêt, pouvant instruire les biographes sur les études que le grand peintre joignait à ses travaux d'artiste. M. G. Govi signala courtoisement cette pièce à M. le marquis d'Adda dont il connaissait les recherches personnelles. Ce document n'est autre chose qu'une liste de livres inscrite au folio 207 (n° 1, recto) du manuscrit de la bibliothèque Ambrosienne connu sous le nom d'atlantique. M. le marquis d'Adda a étudié soigneusement cette liste. D'après lui, elle nous offre comme un

bref catalogue de la bibliothèque particulière de Léonard, et donne une fort curieuse idée des lectures qu'il semble avoir préférées. On y voit figurer des œuvres de Tite-Live, de Pline, de Justin, un traité sur l'art militaire, des livres sur la chiromancie, sur la vertu, sur l'agriculture, une rhétorique nouvelle, un écrit d'Albert le Grand, un autre sur l'immortalité de l'âme, et, ce qui est peut-être plus inattendu, les fables d'Esope et les vies des philosophes de Diogène Laërce. M. le marquis d'Adda a recherché quelles pouvaient être les éditions et les traductions en italien que Léonard s'était procurées de ces livres si divers par le sujet. Il apporte dans cet examen critique beaucoup de savoir et de prudence. Et, quelle que soit son admiration pour Léonard, de la présence de certains ouvrages chez lui, il ne se presse pas trop de conclure, comme d'autres écrivains, que Léonard était précisément un philosophe; mais il lui reconnaît les qualités qui constituent l'esprit philosophique.

L'ouvrage de M. le marquis d'Adda est un exemple de ce que l'on peut faire dès aujourd'hui en étudiant de près les manuscrits déjà publiés intégralement, ou partiellement connus, et en tirant profit de ce qu'ils contiennent. Les essais de ce genre sont-ils prématurés? N'ont-ils qu'une valeur tout à fait provisoire, et ne donnent-ils satisfaction qu'à une trop impatiente curiosité? C'est ce que semble dire parfois M. Ch. Ravaisson, qui ne laisse pas néanmoins que de rendre hommage aux savants auteurs de ces travaux et de se servir des renseignements qu'on y trouve. Au contraire, certains de ces livres, certaines de ces monographies, méritent-ils notre confiance immédiate, comme si les investigations futures n'y devaient ajouter rien qui en pût modifier le sens ou en changer les résultats? Cette seconde opinion a des partisans qui ne manquent ni de science ni d'autorité. Nous voudrions savoir si la vérité est d'un côté ou de l'autre, ou si elle n'est pas plutôt au milieu. Dans ce dessein, nous jetterons un coup d'œil sur quelques-uns des principaux livres, ouvrages ou mémoires, auxquels, depuis le commencement du siècle, ont donné lieu les manuscrits de Léonard. Chemin faisant, nous dirons sur quoi les manuscrits B et D ont fourni de précieuses informations et quelle ample récolte de renseignements nouveaux y feront ceux qui en reprendront la lecture. Ce sera l'objet d'un second et dernier article.

Ch. LÉVÊQUE.

(*La suite à un prochain cahier.*)

Essai sur Thucydide, par J. Girard, XVI-295 pages, in-12. Paris, 1884, librairie Hachette.

Depuis que l'étude des deux littératures classiques de l'antiquité a repris en France un rôle considérable, on peut dire que les critiques voués à cette étude se sont partagés en deux familles. Les uns, et c'étaient les moins nombreux, s'attachaient à la recension et à l'interprétation philologique des textes; les autres se bornaient volontiers à la lecture des textes dans de bonnes éditions; mais de ces lectures ils savaient tirer comme la substance morale et littéraire des chefs-d'œuvre du génie antique, et c'était surtout en cette vue qu'ils s'appliquaient à les bien traduire, sans s'attacher à la discussion des variantes ou à des éclaircissements minutieux sur la valeur des mots. La première de ces écoles est surtout représentée par M. Boissonade et par les rares éditeurs, ses disciples, pour le grec; par M. Burnouf père, pour le latin. La seconde l'est avec éclat par M. Victor Cousin, comme traducteur de Platon, avec moins de talent par M. Dugas-Montbel, comme traducteur d'Homère, et, plus près de nous, pour ne citer que deux exemples, par M. Fallex, comme traducteur en vers d'Aristophane, et par les traducteurs de Pindare que suscita le concours ouvert en 1850 devant l'Académie française. Une méthode moyenne était suivie par M. Patin, soit dans ses leçons à la Faculté des lettres, soit dans ses savantes publications. Son grand ouvrage sur les Tragiques grecs montre partout la solide alliance du goût le plus sûr avec une érudition qui ne fuyait ni les difficultés de l'explication grammaticale, ni les minuties d'une bibliographie laborieuse. Il ne conviendrait pas d'insister ici sur de telles distinctions; mais peut-être n'était-il pas inutile de les signaler pour apprécier justement les travaux de M. J. Girard, depuis sa thèse de docteur sur l'atticisme de Lysias (1854) et son beau livre sur le Sentiment religieux chez les poètes grecs (1869), jusqu'au volume dont l'examen va nous occuper. M. Villemain, grâce à son goût délicat et passionné pour les beautés originales de la littérature grecque, se montrait volontiers sévère pour les traducteurs français des modèles de la prose attique et de la poésie de Pindare. C'est ainsi qu'il avait fait un jour ressortir les infidélités de l'abbé Barthélemy, traduisant quelques pages de Xénophon[1], et qu'une autre fois, il avait traduit

[1] *Cours de littérature du XVIIIe siècle*, IIe partie, 4e leçon.

lui-même, avec un rare bonheur, quelques belles pages de Démosthène[1]. Plus tard encore, et comme secrétaire perpétuel de l'Académie française, il avait suggéré à cette compagnie l'ouverture d'un concours pour la traduction en prose des Odes de Pindare. Il est facile de reconnaître son inspiration et sa main même dans le programme du concours ouvert en 1858 sur le sujet suivant : « Étude sur le génie historique et oratoire de Thucydide; faire connaître les caractères de sa composition et de son style, par des analyses, par des traductions fidèles et expressives, par des rapprochements avec les historiens anciens et modernes, par l'examen des principaux jugements dont il a été l'objet; apprécier son influence sur plusieurs des grands écrivains de l'antiquité. » J'ai maintes fois entendu M. Villemain, dans ses entretiens familiers, insister sur cette manière de pénétrer dans le génie antique, et d'en faire ressortir pour nous les qualités éminentes et durables. Par son éducation à l'École normale, par ses études à l'école d'Athènes, et par le tour naturel de son esprit, M. J. Girard était singulièrement préparé pour répondre à cet appel de l'Académie, j'ai presque dit, du secrétaire de l'Académie. Fin connaisseur en matière d'hellénisme, mais plus soucieux d'aller droit au sens d'un auteur et aux beautés facilement saisissables de son style que de s'attarder à un travail préparatoire de philologue sur la tradition du texte et sur les difficultés historiques dont il est plein, l'auteur du mémoire sur Thucydide avait saisi d'une vue supérieure l'ensemble de son sujet, il en avait distribué les parties et fixé les proportions avec une sagesse méthodique. Par un choix heureux de traductions, il avait relevé l'intérêt des analyses et des considérations purement critiques. Rien ne pouvait être plus conforme aux intentions du programme académique, rien ne pouvait mieux justifier le succès du mémoire qui fut couronné en 1859, et qui, publié d'abord par la maison Charpentier dans six livraisons du *Magasin de librairie* (x-xv, 1859), fut réimprimé dès l'année suivante, pour la même maison, en un seul volume. C'est ce mémoire dont l'auteur vient de donner une nouvelle édition, en l'améliorant par quelques retouches, surtout dans la traduction des textes de l'historien grec, et en y ajoutant une appréciation rapide des récentes conjectures proposées par les savants pour marquer la date de la composition du livre ou de quelques-unes de ses parties. L'intérêt même que le public avait pris à la première rédaction de ce mémoire imposait à l'auteur de le mettre, comme on dit, au courant de la science. Mais il n'a pas

[1] Le même. *Souvenirs contemporains d'histoire et de littérature*, Ire partie, p. 391 et suiv.

IMPRIMERIE NATIONALE.

voulu, il ne pouvait guère en changer l'économie. « Ce n'est pas, nous dit-il, qu'il ne me paraisse très possible de faire autrement que je n'avais fait; mais il m'eût fallu briser le cadre primitif et composer un livre tout différent. Celui-ci a un mérite à défaut d'autre, c'est qu'il se tient. Conçu en vue d'un objet déterminé par le programme de l'Académie française, il est, de plus, dans ses diverses parties, le développement d'une idée principale, celle qui est exprimée par l'épigraphe *Νοῦς βασιλεύς.* » Acceptons sans réserve cette franche déclaration; reconnaissons avec l'auteur que « la critique n'a jamais plus d'imagination ni plus d'esprit que lorsque les bases lui manquent. » Or les bases manquent à presque toutes les hypothèses qu'on a faites depuis vingt-cinq ans pour marquer avec précision quel fut le dessein primitif de Thucydide, quel fut le progrès de son érudition, à quelle date s'en arrêta le travail, et si sa forte philosophie fut la qualité précoce d'un esprit mûr avant l'âge ou bien le fruit d'une expérience prolongée jusqu'à la vieillesse. Sur tous ces problèmes, à vrai dire insolubles, on a dépensé beaucoup d'efforts de subtilité ingénieuse il est vrai, mais stérile en définitive. M. Girard a bien raison de conclure « qu'au lieu de nous consumer dans des efforts inutiles, soit pour démembrer et pour diminuer Thucydide, soit pour déterminer chez lui ce qui se dérobe à notre examen, nous ferons mieux de prendre simplement pour point de départ l'état actuel, d'étudier encore, surtout dans les sept premiers livres, le puissant agencement d'une œuvre si concentrée et de tâcher d'en recueillir la riche substance. Notre esprit y trouvera un emploi suffisant de ses forces. » Seulement, à cet égard, il omet de s'appuyer sur une autorité bien respectable, d'autant plus respectable pour nous que c'est celle d'un grave écrivain politique et d'un Français, je veux dire de M. Daunou. Quelques lignes plus haut, il cite un critique allemand, M. O. Gilbert, comme le « quatrième savant » qui s'est occupé d'un témoignage du stoïcien Praxiphane sur les dernières années de Thucydide [1]. Or ce texte n'avait pas échappé à M. Daunou dans la première de ses leçons sur l'historien grec [2], et il s'était sagement abstenu d'en tirer plus de conséquences qu'il ne convient. En général, les leçons du célèbre publiciste nous semblent trop oubliées aujourd'hui. Elles laissent souvent à désirer pour la précision philologique; souvent elles abondent en analyses peu instructives, mais elles sont pleines de pages où se marque, en excellent style, l'expérience d'un historien que le

[1] Dans la Vie de Thucydide par Marcellinus, témoignage discuté par M. Gilbert dans le *Philologus*, t. XXXVIII, p. 243 et suiv. *Zur Thukydideslegende.*

[2] *Cours d'études historiques*, t. X, p. 15.

spectacle de nos évènements révolutionnaires avait singulièrement préparé à bien comprendre et à bien juger les passions et les agitations politiques de la Grèce ancienne.

À cette occasion, je me fais un plaisir et presque un devoir de signaler ici le mémoire du savant juriste athénien M. N.-J. Saripolos : « Essai politique et moral sur Thucydide » (1879), imprimé dans les Bulletins de l'Académie royale de Belgique. M. Girard aimera sans doute à constater dans ce mémoire, qui a pu échapper à son attention, l'accord de ses vues avec celles d'un Athénien de nos jours, chez qui l'admiration pour un chef-d'œuvre antique n'altère en rien l'impartialité du jugement[1]. J'ai gardé aussi un bon souvenir du morceau de critique publié, vers le temps même du concours académique, par feu notre collègue Garsonnet, sous le titre de « Caractères de l'histoire moderne dans Thucydide[2]. » Ces rapprochements entre Thucydide et nos contemporains sont aussi attrayants qu'instructifs. On aime à voir que, soit avant, soit après M. Girard, ils ont eu leur place, comme chez lui, dans les travaux de la critique.

Maintenant, revenons au point de vue où s'est placé M. Girard pour juger Thucydide et son temps. Même en nous plaçant à ce point de vue, qu'il était bien libre de préférer, nous ne pouvons nous défendre de certains scrupules sur ses jugements, et nous les exprimerons avec franchise.

On a beau lire et relire Thucydide, avec la plus juste admiration pour sa profondeur d'esprit et pour son sévère talent d'écrivain, on ne peut se défendre de regretter chez lui l'abus de la méthode chronologique. Denys d'Halicarnasse lui a déjà reproché ce défaut, et M. Girard s'attache à le défendre d'un tel reproche. Il montre avec raison ce qu'il y a de force et de noblesse dans un esprit capable de dominer assez la scène d'une histoire complexe pour passer si fréquemment, dans son récit, de la Sicile ou du Péloponnèse à la Béotie, de Lacédémone à Platée. Mais là-dessus, je le crains, le débat même entre les critiques tient à un malentendu. En réalité, l'historien cherche et cherchera toujours un moyen terme entre des synchronismes qui dispersent l'attention en nous faisant trop souvent passer d'un lieu dans un autre, et une façon de grouper les évènements qui rassemble en un seul récit toute une série de faits accomplis sur un même théâtre. En procédant par étés et par hivers, Thucydide se résigne à interrompre souvent l'exposition d'un évènement com-

[1] Cf. H. C. Scholten : *Thucydidis de republica sententiæ comparatione Politicorum Aristotelis illustratæ.* Bonn 1839.

[2] Mémoire inséré dans la *Revue européenne* de 1859, t. II.

sidérable, pour y insérer plus ou moins brièvement la mention d'un évènement qui se passe à la même date dans un pays fort éloigné de la scène principale. Comment nier que cela trouble et déroute un peu l'attention du lecteur? Par exemple, c'est un épisode intéressant, dans la huitième année de la guerre, que les démêlés des Athéniens avec la petite ville de Scione, qu'ils finissent par prendre d'assaut, et dont ils traitent les habitants avec la dernière rigueur. Or cet épisode se trouve morcelé en cinq parties fort inégales du IV[e] et du V[e] livre. La scène même qui le conclut n'est-elle pas, chez l'historien, d'une brièveté bien étrange? « Vers la même époque de cet été, les Athéniens réduisirent les Scionéens assiégés; ils en tuèrent la jeunesse, firent esclaves les femmes et les enfants, et donnèrent la jouissance du territoire aux Platéens. » C'était assurément pour Thucydide la matière d'un développement pathétique; on ne sait pourquoi il s'en est abstenu. J'en puis dire autant de ce qu'il raconte en quelques lignes, aux chapitres I et XXXII du V[e] livre, sur l'étrange conduite des Athéniens à l'égard des habitants de Délos, que d'abord ils expulsent de leur île pour les y réintégrer ensuite, par un retour imprévu de superstition et d'humanité.

Autre exemple, et plus singulier encore de l'abus des synchronismes. Au chapitre VIII du livre VII, l'auteur nous représente Nicias, dans les angoisses où le jette sa situation entre deux ennemis, envoyant aux Athéniens des émissaires porteurs d'une lettre pressante où il expose les périls de son armée. On s'attendrait à suivre ces émissaires jusqu'à l'assemblée du peuple d'Athènes, où ils confirmeront en témoins oculaires la lettre de leur général; mais voici qu'entre ces deux parties de la même action nous lisons la courte phrase qui suit : « A la fin de ce même été, Évétian, général athénien, réuni à Perdiccas, se porta contre Amphipolis avec un corps nombreux de Thraces; il ne put prendre cette ville; mais, ayant fait remonter des trirèmes dans le Strymon, il la bloqua du côté de ce fleuve, Himéræon lui servant de station. Et l'été finit. » Sans me ranger parmi les critiques que M. Girard appelle un peu durement « les adversaires de l'unité de composition dans Thucydide [1], » je crois pouvoir reconnaître là un des inconvénients de la méthode adoptée par l'historien, et je suis amené ainsi au sujet que M. Girard traite à deux reprises, particulièrement dans une note additionnelle de sa seconde édition [2].

Il s'agit du VIII[e] livre de la guerre du Péloponnèse, qui se distingue des sept précédents par l'absence de toute harangue dans le genre de celles que, jusque-là, Thucydide s'était plu à insérer au cours de son récit. On

[1] Page 25, note. — [2] Pages 205 et suiv.

a cherché plusieurs explications du fait, et M. Girard, après les avoir soigneusement relevées, range la question parmi les questions à peu près insolubles, « comme toutes celles qui relèvent du goût plus que de la science. » Or n'y a-t-il pas moyen d'échapper à cette alternative entre la science et le goût? Un fait incontestable et incontesté, c'est que Thucydide fut interrompu par la mort avant d'avoir achevé son ouvrage. Cela explique tout naturellement certaines inégalités du récit, ces mentions rapides d'évènements qui auraient dû fixer plus longtemps son attention et qui méritaient quelque effort de son dramatique pinceau. Ces courts paragraphes sont à mes yeux comme des pierres d'attente sur lesquelles devaient s'élever quelques parties d'un grand édifice. Cela m'explique encore comment, arrivé à la dix-neuvième année de la guerre, le temps lui a manqué pour ajouter aux récits qui suivent l'ornement habituel des harangues. Devant ce simple rapprochement, il semble que toute conjecture devienne à peu près inutile.

Deux raisons également positives auront produit la division actuelle de l'ouvrage en huit livres : 1° le manque de morceaux oratoires sous forme directe; 2° l'étendue de cette portion du récit par rapport à tout ce qui précède. En effet, soit que l'on compte par pages, comme les modernes en ont l'habitude, soit que l'on compte par lignes, selon l'usage des anciens critiques et des anciens bibliographes [1], on trouve, pour les sept premiers livres, une moyenne d'étendue à peu près égale à la longueur du huitième. Cette division en huit livres était déjà consacrée dès le temps de l'historien Diodore de Sicile; mais Diodore, qui l'atteste, nous apprend en même temps que d'autres éditeurs divisaient l'ouvrage de Thucydide en neuf livres [2]. N'est-il pas probable que la division ordinaire et suivie par les grammairiens de l'antiquité dans les nombreuses citations qu'ils font d'un chef-d'œuvre classique, repose tout simplement sur un calcul de proportion, qui rendait plus commode la division du travail entre les copistes, et par suite la fixation du prix chez les libraires? En général il nous semble que, dans l'étude de la littérature ancienne, on a trop souvent négligé de tenir en ligne de compte la condition matérielle des livres, les convenances ou les exigences de la librairie.

Aux questions que soulève le huitième livre se rattache, on le voit, étroitement celle même des harangues tant de fois traitée par les critiques à propos des historiens grecs et romains, et que j'ai moi-même deux fois

[1] Fred. Ritschl, *Opuscula philologica*, Ier vol., Leipzig, 1866, p. 74. *Die Stichometrie der Alten*. Cf. E. Egger, *Histoire du livre*, p. 47. Th. Birt *Das antike Buchwesen in seinem verhältniss zur Litteratur*, Berlin, 1882.

[2] *Bibliothèque historique*, XII, XXXVII, § 2.

examinée [1]. Nulle part plus qu'en cette partie de son livre, M. Girard ne se pénètre de l'esprit de Thucydide. Sur ce sujet, il commente pour ainsi dire la déclaration que l'historien grec consigne au chapitre XXII de sa célèbre préface. A le lire, on croit lire Thucydide développant et justifiant sa propre méthode. On trouve cité, parmi les œuvres perdues de Sophocle [2], un livre *Sur le Chœur,* dans lequel, si la citation ne nous a pas trompés, le poète tragique exposait la théorie de cette partie du drame athénien, en expliquait les origines, l'utilité et les transformations successives. C'est quelque chose de semblable que le critique français a fait pour la défense de l'auteur grec. Mais, au point de vue où se place l'esprit moderne, on doit être plus exigeant. Le seul succès auquel puisse atteindre l'annaliste grec ou romain dans la composition de ses harangues est un succès de vraisemblance; nous voudrions aujourd'hui qu'on ne songeât qu'à la vérité. Quand on voit Plutarque attester que Périclès n'avait publié ni laissé par écrit aucun de ces discours qui remuèrent si puissamment son auditoire athénien [3], on ne se résigne pas à voir Thucydide le mettre deux ou trois fois en scène, à l'Agora ou dans le Céramique, comme s'il avait eu entre les mains quelque rédaction des discours qu'il lui fait prononcer. Ce qui se mêle de mensonge (c'est malgré moi que je me permets une telle expression), ce qui, dis-je, se mêle de mensonge à la méthode des historiens anciens, peut être corrigé, dissimulé à nos yeux, par le talent des grands écrivains, mais se montre à nu chez leurs maladroits imitateurs, et surtout on regrette que, chez les modernes, l'imitation se soit prolongée jusqu'au XVIIe siècle et même aux premières années du XIXe.

Quant à Thucydide, il nous fournit tout le premier une raison particulière de regretter sa complaisance pour l'artifice auquel sont dues tant de belles pages d'éloquence. En insérant dans son V^e et dans son VIe livre, des actes d'alliance et de trêve, dans quelques-uns desquels il a conservé les formes du dialecte original, le dorien, il nous fait vivement sentir le prix des textes authentiques, comparés à ces pièces que la main de l'historien arrange pour le plus bel effet de ses tableaux, et pour l'avantage de sa philosophie politique [4].

[1] Voir l'*Examen critique des historiens d'Auguste, Appendice I,* et la préface que j'ai mise en tête du livre de M. Demarteau intitulé: *L'éloquence républicaine de Rome,* Paris, 1870.

[2] Suidas au mot *Sophocle*: ... ἔγραψε λόγον καταλογάδην περὶ τοῦ χοροῦ.

[3] *Vie de Périclès,* ch. VIII de l'édition de Sintenis; ch. XI de la traduct. de Ricard.

[4] Voir le deuxième chapitre de nos *Études sur les traités publics chez les Grecs et chez les Romains,* édit. de 1866.

Au reste, si un livre de critique se recommande non seulement par le mérite des idées et du style de l'auteur, mais par la variété des problèmes qu'il nous invite à discuter, peu d'ouvrages en ce genre sont plus dignes que celui de M. Girard d'être signalés à l'attention de tous les esprits sérieux. Nous en avons déjà donné bien des preuves dans cet article, et pourtant, craignant de l'allonger outre mesure, nous avons réservé plus d'un sujet digne d'examen. Nous n'avons même pas dit un mot des dix-huit ou vingt pages de traductions nouvelles où M. Girard est parvenu, par des efforts renouvelés, à faire apprécier, mieux que ne l'avait fait personne avant lui, chez Thucydide, les mâles beautés de l'écrivain. Je suis d'autant plus sensible à ce mérite que j'ai, à plusieurs reprises, tenté les mêmes efforts, et que je suis rarement arrivé à me satisfaire dans une lutte si difficile [1].

É. EGGER.

Caractères intellectuels, moraux et religieux des Mincopies, d'après les derniers documents. — Observations on M. Man's collection of andamanese and nicobarese objects by major-general A. Lane Fox F. H. S. (The Journal of the anthropological Institute of Great Britain and Ireland, vol. VII, 1878.) — *On the andamanese and nicobarese objects presented to maj. gen. Pitt Rivers, by E. H. Man Esq. F. R. G. S.* (*Id.*, t. XI, 1882.) — *On the aboriginal inhabitants of the Andaman islands by E. H. Man Esq. F. R. G. S.* (*Id.*, vol. XII, 1882-1883).

DEUXIÈME ARTICLE [2].

Propriété, hospitalité. — Ce que nous avons dit précédemment suffit sans doute pour montrer que les Mincopies ne sont rien moins que

[1] Mélanges de littérature ancienne, ch. XI, p. 266; *Des origines de la prose dans la littérature grecque.* — *Journal des Savants*, cahier de juillet 1873; *Des principales et récentes traductions françaises d'Hérodote, de Thucydide et de Xénophon*, etc.

[2] Voir, pour le premier article, le cahier de novembre, p. 612.

ces êtres absolument barbares et intraitables, plus voisins des brutes que de l'homme, dont on a trop souvent parlé. Une foule de détails donnés par les rares voyageurs qui les ont vus de près dans leur vie journalière, et surtout par M. Man, achèveraient de mettre à néant ces injustes assertions. Je me borne à relever deux faits caractéristiques.

Les droits de la propriété sont reconnus et acceptés par ces insulaires. Les territoires des tribus ne sont bornés que par des limites assez incertaines, une chaîne de collines, une ceinture de jungles, etc.; néanmoins on ne les franchit guère sans une invitation formelle ou une permission expresse. Les infractions à cette règle, d'ailleurs très rares, entraînent presque toujours une lutte sanglante[1]. La propriété individuelle est également respectée. « Pas un Andamanien, dit M. Man, ne prendrait ou ne changerait de place une arme ou un outil appartenant à un voisin[2]. » D'autre part, il est d'usage que le propriétaire d'un canot, d'un vase, d'une planche-tambour, les mette à la disposition des membres de sa communauté, si on le lui demande.

L'hospitalité est une des vertus caractéristiques des Mincopies. On enseigne aux enfants, dès leur plus jeune âge, le respect des hôtes et des amis[3]. Dans chaque famille, on tient constamment en réserve une certaine quantité de nourriture destinée aux visiteurs qui pourraient survenir[4]. Des étrangers, présentés par des amis communs, sont toujours chaudement accueillis par la communauté entière. Ils sont les premiers servis; on leur offre les mets les meilleurs que contienne le campement; on les accompagne au départ; avant de se séparer, on se serre les mains; et, au lieu de s'embrasser, on se souffle réciproquement au visage; puis s'engage un dialogue affectueux reproduit par M. Man. Enfin on se quitte, en se promettant de se revoir[5].

Rixes, guerre. — Pourtant, pas plus aux Andamans qu'ailleurs, la vie ne conserve toujours ce caractère idyllique. Ici, comme partout, éclatent des querelles, des rixes, des guerres. Les Mincopies sont susceptibles et prennent feu aisément. En pareil cas, celui qui se croit offensé manifeste son irritation le plus souvent en décochant une flèche près de l'offenseur; mais parfois il cherche à l'atteindre. Quelquefois aussi il est pris d'une sorte de fureur et se met à fracasser et à détruire tout ce qu'il trouve à sa portée, sans épargner ses propriétés personnelles. En pareil cas, il

[1] *Loc. cit.*, p. 114.
[2] *Loc. cit.*, t. XI, p. 186.
[3] *Loc. cit.*, p. 94.
[4] *Loc. cit.*, p. 328.
[5] *Loc. cit.*, p. 148.

est regardé comme étant en proie à une véritable *possession*, et irresponsable de ses actes[1]. C'est, on le voit, une sorte d'*amok;* mais moins dangereux que celui des Malais, puisqu'il s'adresse aux choses et non aux personnes.

Les mauvais instincts du sauvage reparaissent dans la guerre qui éclate parfois de tribu à tribu, au milieu d'une fête toute pacifique[2]. Il va sans dire que toutes les propriétés du vaincu sont enlevées ou détruites. Les blessés sont massacrés. Les femmes, les enfants, sont exposés au même sort. Néanmoins on épargne souvent ces derniers et on les traite avec douceur, dans l'espoir d'en faire autant de membres de la tribu victorieuse.

De tout temps les Mincopies ont été accusés de massacrer les étrangers jetés dans leurs îles par les hasards de la navigation. Cette triste réputation paraît avoir été méritée. Duradawan, le cipaye dont j'ai parlé plus haut, ne s'était pas évadé seul, et tous ses compagnons furent tués. Ces actes de férocité s'expliquent aisément par les faits qu'avait déjà signalés un des premiers explorateurs de ces îles, le lieutenant Blair[3]. Les Malais, les Chinois, fréquentent les Andamans depuis des siècles pour récolter des nids de salanganes. Or, à diverses reprises, ils ont tendu des pièges aux indigènes pour s'en emparer et en faire des esclaves. Il est tout simple qu'un esprit général de méfiance et de haine contre les étrangers ait été le résultat de ces actes de perfidie et de violence. Les Anglais, eux aussi, furent d'abord accueillis à coups de flèches. Mais, quand les Mincopies crurent avoir reconnu qu'ils n'avaient rien à en redouter, ils se rallièrent vite à ces nouveaux venus; et, partout où les explorateurs se montrèrent accompagnés d'introducteurs indigènes, ils furent bien accueillis.

Funérailles. — A en croire les détracteurs des Mincopies, la mort ne donne lieu, chez ces insulaires, à aucune manifestation de douleur. M. Man montre fort bien qu'au contraire ces manifestations sont ordinairement des plus vives et que la communauté entière y prend part. Les rites funéraires, car il est permis d'employer ces expressions, sont à peu près les mêmes pour les enfants et les adultes. Toutefois les premiers sont toujours enterrés au milieu du campement; les seconds sont transportés au plus épais du jungle et tantôt enterrés, tantôt exposés sur une plate-forme élevée à la bifurcation de deux grosses branches[4].

[1] *Loc. cit.*, p. 111.

[2] *Loc. cit.*, p. 355.

[3] *Selection of the records of the Government of India*, n° XXV; *The Andaman islands. — Appendix*, n° II, p. 63.

[4] *Loc. cit.*, p. 141.

IMPRIMERIE NATIONALE.

A la mort d'un enfant, les parents, les amis, restent pendant des heures entières, pleurant autour du petit corps. Puis, en signe de deuil, ils se peignent, de la tête aux pieds avec une pâte d'argile olivâtre. En outre, après s'être rasé la tête, les hommes se placent au haut du front et les femmes sur le sommet de la tête, une motte de la même pâte.

Dix-huit heures sont généralement employées à faire la toilette du mort. La mère, après avoir rasé la tête, la peint, ainsi que le cou, les poignets et les genoux, avec de l'ocre et de l'argile blanche. Puis on ploie les membres et on les enveloppe de larges feuilles, maintenues par des cordelettes. Le père creuse la fosse sous le foyer même de la hutte. Quand tout est prêt, les parents disent un dernier adieu à celui qu'ils ont perdu, en lui soufflant doucement deux ou trois fois sur la figure. Enfin on achève de l'envelopper de feuilles, et on le descend accroupi dans la fosse qui est immédiatement comblée. Alors on rallume le feu, et la mère dépose sur la tombe une coquille contenant quelques gouttes de son propre lait pour que l'*esprit* de son enfant puisse se désaltérer. Les Mincopies croient en effet que l'un des deux principes qui animent le corps, et dont je parlerai plus loin, hante pendant quelque temps son ancienne demeure. Pour qu'il ne soit pas troublé, la communauté abandonne son campement, après avoir entouré la hutte ou même le village entier d'une guirlande de roseaux (*ara*), dont la présence doit apprendre à tout survenant que la mort a frappé un des habitants et qu'il doit s'éloigner.

Tant que dure le deuil, le village reste abandonné. Au bout de trois mois environ, on y revient; on enlève la guirlande funèbre et l'on exhume le corps. Le père recueille les ossements, les nettoie avec soin, et les divise en petits fragments propres à être disposés en colliers. Le crâne est soigneusement peint en jaune, recouvert d'une sorte de filet que décorent de petites coquilles, et la mère le suspend à son cou par une cordelette. Le père, au bout de quelques jours, porte à son tour cette espèce de relique. Les autres os servent à faire des colliers que les parents distribuent à leurs amis à titre de souvenir. A la même époque on enlève la motte de terre glaise portée jusque-là comme signe de deuil, et l'on reprend les peintures et les ornements habituels.

Toutes les cérémonies ne sont pourtant pas encore accomplies. A un jour convenu, les amis de la famille se réunissent autour de la hutte. Le père, tenant serrés dans ses bras les enfants qui lui restent, chante quelque vieux chant, dont le refrain est repris par les femmes, tandis que tous les assistants expriment leur sympathie par de bruyantes lamentations. Puis les parents, après avoir exécuté la *danse des pleurs* (*tito-*

latnga), se retirent dans la hutte, et la danse dure encore pendant plusieurs heures.

La mort d'un adulte donne lieu à des manifestations à peu près semblables à celles que je viens d'indiquer[1]. Lui aussi est enterré assis, la face tournée vers l'orient. Un feu est allumé sur la tombe ou sous la plate-forme qui supporte le corps; une coquille de nautile pleine d'eau et divers autres objets sont déposés auprès. Le village est également abandonné et entouré de l'*ara*. Au temps voulu, les ossements sont nettoyés et distribués pour être disposés en colliers. Les crânes, conservés dans le campement, sont portés à tour de rôle pendant quelques heures par tous les membres de la communauté. Les Mincopies sont, je crois, le seul peuple chez lequel cette étrange manière de rendre hommage aux morts ait été constatée.

Industries. — Au point de vue des manifestations industrielles, les Mincopies ont été à la fois trop abaissés et trop vantés.

Constatons d'abord chez eux une lacune bien remarquable. Il paraît démontré par les recherches de M. Man que ces insulaires ne connaissent aucun moyen de se procurer du feu. Ils ne savent que l'entretenir[2]. M. Man pense qu'ils ont dû l'emprunter primitivement à l'un des deux volcans situés dans des îles voisines de leur archipel. Eux-mêmes disent le tenir directement de leur Dieu suprême. Mais, dans leurs traditions à cet égard, figurent quelques détails permettant, ce me semble, de conjecturer que leurs ancêtres ont su obtenir du feu par le procédé si commun chez les sauvages, du frottement de deux sortes de bois[3]. Quoi qu'il en soit, leur ignorance actuelle à ce sujet les place au-dessous de toutes les autres races humaines, peut-être de toutes les populations connues[4].

On comprend que la conservation du feu soit l'objet de soins tout particuliers. M. Man donne sur ce point des détails inutiles à reproduire. Il enlève d'ailleurs aux Mincopies le mérite d'une invention que Mouat leur avait attribuée[5]. D'après ce voyageur, ces insulaires auraient entretenu, au cœur de gros arbres choisis à cet effet, un foyer toujours brûlant. Le feu, creusant le tronc de haut en bas, aurait formé une sorte de four vertical où la braise se conservait presque indéfiniment. M. Man ne

[1] *Loc. cit.*, p. 143.

[2] *Loc. cit.*, p. 150.

[3] *Loc. cit.*, p. 164.

[4] On a attribué la même ignorance aux habitants de quelques îlots de la Micronésie. Mais ces observations, faites en passant, ont besoin d'être confirmées. On sait que les Tasmaniens avaient été représentés longtemps comme incapables aussi de produire du feu, et que cette assertion a été démentie plus tard.

[5] *Adventures*, p. 308.

voit dans cette description qu'une fable, inventée sans doute par Duradawan.

On peut dire que les Mincopies sont étrangers aux premiers rudiments de l'art du dessin. Leurs chefs-d'œuvre en ce genre consistent en de simples lignes en zigzag gravées sur leurs arcs ou leurs pagaies, et dont l'effet est quelquefois assez gracieux [1]. Ils ne semblent pas avoir jamais tenté de reproduire la figure d'un animal ou d'une plante. A cet égard, ils sont au-dessous des Boschismans et des Tasmaniens eux-mêmes. Par suite il ne peut exister chez eux rien qui ressemble à la pictographie. Ils ne possèdent aucun moyen de communiquer à distance ou de fixer les souvenirs. Seulement, quand ils veulent indiquer la route à suivre dans le jungle, ils brisent ou inclinent quelques branches dans la direction du chemin.

La musique des Mincopies est aussi bien rudimentaire, M. Man en a donné un échantillon [2]. C'est une courte phrase musicale, qui, se répétant indéfiniment, rappelle un peu celles de certaines bourrées en usage encore dans la basse Bretagne. Pour accompagner ces espèces de mélodies, nos insulaires n'ont d'autre instrument qu'une petite planche de forme elliptique tronquée, qui sert à marquer la mesure aux danseurs [3]. Ils sont donc inférieurs encore à toutes les populations sauvages qui ont au moins inventé le tambour.

Le genre de vie des tribus andamaniennes a pour conséquence de fréquentes migrations dans l'étendue de leurs domaines. Ce fait, mal observé, les a fait représenter comme étant absolument errantes, comme n'ayant aucune demeure fixe et ne sachant construire, pour se garantir de la pluie ou du vent, que de simples abris. Il n'en est rien. M. Man nous apprend que les Mincopies ont en réalité trois sortes de huttes. Les plus simples, dont ils font usage dans leurs excursions, représentent pour ainsi dire la tente de nos soldats. On les élève rapidement à chaque halte et ce soin incombe aux femmes. Mais les hommes construisent des huttes plus solides quand il s'agit d'un séjour un peu prolongé. Enfin, dans les villages proprement dits, ces demeures sont faites avec grand soin et prennent des dimensions assez considérables. Dans la tribu des Jarawa elles ont jusqu'à 13 mètres de long sur 12 de large. Des pieux enfoncés dans le sol, des traverses pour former la charpente du toit, de larges feuilles de palmier artistement assujetties constituent les matériaux

[1] *The Journ. of the Anthr. Inst.*, t. VII, pl. XII, XIII et XIV.

[2] *Loc. cit.*, p. 392.

[3] *The Journ. of the Anthr. Inst.*, t. VII, p. 458. Pl. XIII, fig. 15.

de ces édifices, qui peuvent braver les pluies les plus torrentielles. Ajoutons que l'on trouve toujours à l'intérieur des nattes ou des feuilles servant de lits. Ces huttes sont généralement disposées de manière à entourer une place elliptique destinée aux danses[1]. A l'une des extrémités se trouve ce qu'on pourrait appeler la cuisine publique. Les filles et les garçons dorment dans des cases particulières, que séparent celles des gens mariés. Cet isolement des jeunes gens des deux sexes s'observe même à l'intérieur des huttes.

Ainsi, au point de vue du logement, les Mincopies se montrent supérieurs aux Fuégiens et au moins les égaux des tribus les moins arriérées de la Tasmanie et de l'Australie. Sur un autre point, dont l'importance est universellement admise, ils sont très supérienrs non seulement à ces populations, mais encore aux Polynésiens les plus avancés. Ils fabriquent de la poterie allant au feu et des vases où ils font cuire la plupart de leurs aliments[2]. Ces vases, à fond généralement arrondi, se fabriquent à la main et sont décorés, à l'extérieur, de lignes ondulées ou diversement entre-croisées, gravées à l'aide d'un stylet de bois[3]. Leurs dimensions varient, les plus grands contiennent dix litres et plus[4]. Les Mincopies savent aussi se faire des vases de bois auxquels ils donnent parfois la forme d'un double nœud de bambou[5].

M. Man a rapporté des Andamans une collection ethnographique du plus grand intérêt, qui a fait l'objet de la communication du major général Lane Fox[6], et sur laquelle le voyageur lui-même a donné de nouveaux détails[7]. De ces mémoires et des planches qui accompagnent le premier il résulte bien évidemment que les Mincopies ne le cèdent en rien, pour la plupart des industries primitives, aux populations pêcheuses ou chasseresses. Par exemple, ils fabriquent des filets de plus de 20 mètres de long sur 5 mètres de large, avec lesquels ils barrent les criques étroites et l'embouchure des cours d'eau[8]. Ils ont encore des flèches et des harpons à détente, dont la pointe est reliée à la hampe par une longue cordelette. L'animal frappé déroule lui-même cette corde en fuyant, et, embarrassé, arrêté par la hampe qu'il traîne, il est facilement atteint. Rien de semblable n'existe, je crois, chez un grand nombre de sauvages, regardés comme supérieurs aux Mincopies.

[1] *Loc. cit.*, p. 108.
[2] *Loc. cit.*, p. 373.
[3] *The Journal of the Anthropological Institute*, t. VII, pl. XIII, fig. 19 et pl. XVI.
[4] *Loc. cit.*, p. 375.
[5] *The Journ. of the Anthr. Inst.*, t. VII, pl. XIII, fig. 14.
[6] *The Journ. of the Anthrop. Inst.*, T. VII, p. 434, pl. XII à XVI.
[7] *Loc. cit.*, *passim* et *Appendix* B.
[8] *Loc. cit.*, p. 366.

L'arc de ces insulaires mérite une mention spéciale. A la Petite-Andaman, cette arme présente la forme ordinaire; mais elle est tout autre à la Grande-Andaman. Ici, le milieu servant de poignée est épais et cylindrique. Les deux moitiés latérales sont aplaties, relativement très larges au milieu et atténuées aux deux extrémités. Elles sont, en outre, courbées en sens contraire dans l'arc détendu; si bien que celui-ci ressemble alors à une S très allongée ou à une grande intégrale[1]. Cette disposition a pour résultat de protéger la main de l'archer contre le choc de la corde qui est arrêtée par la convexité d'une moitié de l'arc. Le défaut de symétrie de cette arme ne nuit ni à sa force ni à sa sûreté. A la distance de 30 à 40 mètres, un Mincopie, avec un arc de 2 mètres, perce une planche de sapin ayant près de 4 centimètres d'épaisseur; à près de cent mètres, il peut encore faire une blessure grave[2]. Il est curieux de constater que l'arc mincopie n'a été retrouvé que sur quelques points de la Mélanésie orientale, entre autres à Mallicolo; c'est-à-dire chez une population se rattachant, au moins en partie, à un type nègre très voisin de celui des Andamaniens.

Pour faire leurs arcs, creuser leurs vases ou leurs canots, pour tracer les dessins parfois assez compliqués qui les décorent[3], les Mincopies n'ont que les instruments les plus rudimentaires. A en juger par une de leurs légendes, le fer a été connu dès leurs temps mythologiques[4], bien que leurs îles n'en produisent pas. Avant l'arrivée des Européens les naufrages leur en fournissaient de temps à autre; le métal ainsi obtenu restait nécessairement très rare. Aussi les Mincopies en sont-ils encore en réalité à l'âge de pierre. Certaines coquilles et surtout une espèce de *cyrène*, des éclats de quartz obtenus en frappant presque au hasard et que l'ouvrier ne retouche pas, constituent leurs outils habituels. Ces derniers ne servent jamais qu'une fois[5] et l'on comprend combien doit être considérable le nombre d'éclats disséminés depuis des siècles sur le sol. En outre, pour les obtenir plus aisément, les Mincopies emploient le feu. Tantôt, ils chauffent la pierre et l'exposent ensuite au froid pour l'étonner, tantôt ils la laissent au feu jusqu'à ce qu'elle éclate[6].

Ces façons d'agir des Andamaniens ont un intérêt réel pour l'étude des populations préhistoriques de l'Europe. On sait quelles vives controverses ont soulevées les découvertes faites par M. l'abbé Bourgeois à The-

[1] *Loc. cit.*, p. 359 et *Journ. of the Anthrop. Inst.*, t. VII; pl. XIV, fig. 1, 2, 3 et 4.
[2] *Loc. cit.*, p. 361.
[3] *Loc. cit.*, p. 371 et t. VII; pl. XII, XIII et XIV. — [4] *Loc. cit.*, p. 170.
[5] *Loc. cit.*, p. 380.
[6] *Idem.*

nay, près de Pontlevoy (Loir-et-Cher), et qui conduisaient à admettre l'existence de l'homme tertiaire. Tout récemment de nombreux archéologues et géologues se sont rendus sur les lieux et ont repris la question. L'âge des terrains a été reconnu être tout au moins aussi ancien qu'on l'avait admis. Mais les silex ont donné lieu à de longues discussions. Leurs éclats sont extrêmement nombreux et bien peu portent des caractères que l'on puisse attribuer à la main de l'homme; ceux qui présentent des traces de l'action du feu sont relativement rares et disséminés. Ces deux circonstances ont été invoquées à titre d'objection contre les conclusions admises par M. l'abbé Bourgeois. On voit que ce que M. Man a constaté aux Andamans rendrait assez facilement compte de ce qui existe à Thenay et tout au moins devra-t-on en tenir compte dans les nouvelles discussions qui ne manqueront pas de s'élever.

L'industrie de la pierre présente aux Andamans un fait curieux. Elle semble y avoir dégénéré. En creusant un très ancien kjœkkenmœdding, situé au nord de l'île Chatam, le Dr Stoliczka a trouvé un *celt* et un ciseau en tout semblables à ceux que fournit chez nous l'époque de la pierre polie[1]. La matière de ces outils avait été évidemment empruntée aux roches voisines; ce qui atteste leur fabrication indigène. Au dire de M. Man, les insulaires n'ont aucun souvenir d'une fabrication aussi perfectionnée. Lui-même ne formule aucune opinion à ce sujet et ne paraît pas avoir compris l'intérêt qui s'attache au contraste qu'offrent ici le passé et le présent. C'est à regret que je fais cette remarque en parlant d'un voyageur qui apporte tant de renseignements intéressants.

Vêtements; parures. — Les enfants des deux sexes sont entièrement nus. A l'âge de cinq ou six ans, la fillette prend le petit tablier de feuilles (*obanga*) qui constitue son seul vêtement, mais qu'elle ne quitte jamais[2]. Les hommes n'ont le plus souvent qu'une étroite ceinture (*tachonga*), formée par une cordelette portant une touffe de feuilles de pandanus à laquelle semblent s'attacher certaines idées de décence ou peut-être de simple convenance[3]. D'ailleurs, ici comme partout, les femmes se couvrent le plus qu'elles peuvent d'ornements qui consistent en colliers et ceintures. L'une de ces ceintures faite de feuilles de pandanus (*rogun*), ne peut être portée que par les femmes mariées[4].

[1] *Note on the Kœjkkenmœddings of the Andaman islands* (*Proceedings of the Asiatic Society of Bengale*, 1870, p. 13).

[2] *Loc. cit.*, p. 330.

[3] *The Journ. of the Anthrop. Inst.*, t. VII, p. 439; pl. XIII, fig. 27; *loc. cit.*, p. 330.

[4] *Loc. cit.*, p. 400 et *The Journal of the Anthropological Institute*, t. VII, pl. XII, fig. 29.

Les deux sexes se couvrent le corps entier d'un tatouage fort simple résultant de petites incisions horizontales et verticales, disposées en séries alternantes. M. Man paraît croire qu'aucune idée spéciale ne se rattache à cette pratique; toutefois quelques-uns des détails qu'il donne porteraient à penser le contraire. Les femmes sont généralement chargées de l'opération et emploient comme instrument un morceau de quartz ou de verre; mais les trois premières incisions, qui sont placées au bas du dos, ne peuvent être faites que par un homme et avec une flèche employée à la chasse des porcs sauvages. En outre, tant que ces blessures restent ouvertes, le patient s'abstient de la chair de ces animaux. Il y a là, on le voit, les indices d'une sorte d'initiation.

Indépendamment de leur tatouage, les Mincopies se tracent sur le corps, avec des terres de trois teintes différentes, des dessins dont la couleur et la disposition varient selon que l'individu est triste ou gai, qu'il est en deuil ou se prépare à une fête. Enfin, à certains moments, ces insulaires se recouvrent le corps entier d'une pâte d'argile, qui, en séchant, forme une sorte de carapace. C'est là une des choses qu'on leur a le plus reprochées; des hommes qui s'enduisent de boue ne pouvaient être que des espèces de pourceaux. En réalité cette pratique a pour but, selon Mouat, de se garantir de la piqûre des moustiques; selon M. Man, de se protéger contre les rayons trop ardents du soleil.

Nourriture. — Les Mincopies ont passé longtemps pour une population des plus misérables, trouvant à peine autour d'eux de quoi suffire à leur existence. On expliquait même ainsi leur prétendu cannibalisme. Déjà M. Day avait fait en partie justice de ces assertions. M. Man a confirmé les dires de son prédécesseur et ajouté des détails précis, d'où il résulte que ces insulaires sont placés, au point de vue de l'alimentation, dans des conditions supérieures à celles de la plupart des tribus arrêtées au même point d'état social. La mer qui baigne leurs côtes est extrêmement poissonneuse et abonde en tortues; les jungles sont remplis de porcs sauvages; les abeilles fournissent du miel en abondance. A ces trois mets, qui constituent le fond de leur régime, s'ajoutent quelques mammifères ou reptiles plus rarement capturés, divers oiseaux, plusieurs fruits et racines comestibles. Cette abondance de ressources naturelles fait très bien comprendre comment cette population intelligente et industrieuse[1] n'a jamais éprouvé le besoin de domestiquer un animal, de cultiver une plante; comment elle ne connaît pas même l'espèce de jardinage et les cul-

[1] Mouat, *Préface*, p. 15. Man, *passim*.

tures élémentaires que l'on a rencontrés chez toutes ses sœurs du continent.

A la question de nourriture se rattachent un certain nombre de superstitions, aboutissant toutes à un véritable *tabou*. J'ai déjà signalé quelques faits de ce genre, mais il en est de plus frappants. Ainsi il est certains fruits, certaines racines, dont les Mincopies s'abstiennent à des saisons déterminées, pour obéir aux prescriptions de leur Dieu suprême, *Puluga*[1]. Il s'agit donc bien ici d'une véritable pratique religieuse.

La chair du dugong et du marsouin est défendue à tout individu qui n'a pas accompli les cérémonies de l'initiation dont j'ai parlé plus haut. La femme enceinte et son mari doivent aussi s'abstenir de certains mets. En outre, chaque individu s'interdit, pendant sa vie entière, l'usage d'un aliment déterminé (*yattab*). Une pratique semblable a été signalée chez certaines tribus américaines.

CARACTÈRES MORAUX.

Notions du crime et du péché. — Les Mincopies ont un mot, *yubda*, que M. Man traduit par *péché, mauvaise action*[2]. Ce mot, dit notre voyageur, s'applique au mensonge, au vol, aux violences graves, au meurtre, à l'adultère. Tous ces actes sont regardés comme provoquant la colère de Puluga, le Créateur[3]. Mais, en outre, ils portent atteinte au bon ordre, dans ces petites tribus comme dans nos plus grandes sociétés, et peuvent, à ce titre, être rangés dans la catégorie des *délits* et des *crimes civils*. Il en est d'autres qui, indifférents en eux-mêmes et blessant seulement des idées religieuses, sont de vrais *péchés*, dans l'acception que nous donnons à ce mot. Telle est, par exemple, l'action de jeter au feu de la cire d'abeilles. L'odeur qu'elle exhale en brûlant est on ne peut plus désagréable à Puluga, qui manifeste sa colère en soulevant une tempête. Aussi, lorsqu'un Mincopie veut nuire à quelque ennemi et qu'il le sait engagé dans une partie de chasse ou de pêche, il brûle de la cire dans l'espoir de le faire périr ou tout au moins de le mettre dans la peine[4]. On voit que ces insulaires ont de véritables *maléfices*.

Ainsi ces petits Nègres, isolés depuis des siècles au milieu de l'Océan, ont des notions morales semblables aux nôtres et se rattachant à des croyances religieuses, comme celles des peuples les plus civilisés. Leur conduite est généralement d'accord avec leurs principes. Les crimes de

[1] *Loc. cit.*, p. 353.
[2] *Sin, Wrong doing., Loc. cit.*, p. 112.
[3] *Loc. cit.*, p. 112.
[4] *Ibid.*

IMPRIMERIE NATIONALE.

rapt, de séduction, les vices contre nature, paraissent leur être inconnus[1]. L'adultère est très rare. En pareil cas, comme toujours du reste, l'offensé se venge lui-même sans que les chefs interviennent.

Quelques-uns des détails que j'ai donnés précédemment ont déjà fait comprendre que le sentiment de la pudeur existe chez les Mincopies. M. Man revient à diverses reprises sur ce point. La femme qui détache une de ses ceintures pour en faire cadeau à une amie le fait avec une réserve qui touche à la pruderie. Jamais elle ne changerait son tablier de feuilles même devant une de ses compagnes. Pour faire cette opération elle se retire toujours dans quelque lieu secret[2].

M. Man refuse aux Mincopies cette espèce de courage qui fait rechercher le danger pour le plaisir de le braver. Dans leurs guerres, ils agissent autant que possible par surprise et n'attaquent que s'ils se croient de beaucoup les plus forts[3]. Dans leurs premières rencontres avec les Européens, ils se conduisirent pourtant *galamment* et montrèrent un grand mépris de la mort. Les Jarawas, la seule tribu qui se soit refusée à des relations amicales avec les Anglais, montrent encore les mêmes vertus guerrières[4]. Déjà Mouat avait fait ressortir le courage avec lequel quelques-uns de ces insulaires avaient bravé les armes à feu, et l'expression de dignité que prit la figure d'un chef tombant sous un coup mortel[5]. M. Man ne voit pourtant dans toute cette bravoure que le résultat de l'ignorance du pouvoir de nos armes. Mais il me semble ici peu juste envers ces insulaires. Il est évident qu'aujourd'hui les Jarawas doivent savoir à quoi s'en tenir sur la portée et les effets des fusils européens. Tout ce que notre auteur dit au sujet de la façon de combattre des Mincopies ressemble fort à ce que l'on raconte en parlant des Peaux-Rouges; et qui a jamais mis en doute le courage des Hurons et des Delawares?

Ce qui précède s'applique aux insulaires qui n'ont pas encore subi le voisinage des Européens. M. Man avoue que les rapports de ces sauvages avec ses compatriotes ne leur ont été rien moins que favorables. Ils ont emprunté aux étrangers des vices jusque-là inconnus chez eux, entre autres l'amour des liqueurs fortes et celui du tabac, dont l'usage immodéré semble avoir sérieusement affaibli leur constitution[6]. En somme, dit M. Man, les Mincopies, au contact de la civilisation, ont perdu leurs vertus caractéristiques, la franchise, l'honnêteté, l'amour du travail[7]. Malheureusement c'est là une réflexion que l'on a eu à faire trop souvent.

[1] *Loc. cit.*, p. 154.
[2] *Loc. cit.*, p. 94.
[3] *Loc. cit.*, p. 355.
[4] *Journal of the Anthropological Institute*, t. XI, p. 289. — [5] *Adventures*, p. 248.
[6] *Loc. cit.*, p. 112.
[7] Man, t. XI, p. 284.

CARACTÈRES RELIGIEUX.

Le Dieu suprême et les démons. — Bien qu'il ne fasse aucune réflexion à ce sujet, M. Man a été évidemment fort surpris en découvrant chez les Mincopies les notions religieuses qu'il expose avec détail. Avant d'en parler il revient sur les conditions d'isolement dans lesquelles ont vécu ces insulaires jusqu'à l'arrivée des Anglais, et conclut qu'ils n'ont pu les recevoir du dehors[1]. Il insiste sur les précautions qu'il a prises pour s'assurer de l'existence bien réelle de ces notions et des légendes qui s'y rattachent, en interrogeant les indigènes regardés par leurs compatriotes comme le mieux au courant des traditions locales, en s'adressant à des individus n'ayant eu jusque-là aucun rapport avec les Blancs[2]. Aussi me semble-t-il évident que l'on peut accepter avec confiance les renseignements qu'il a recueillis. Je reviendrai d'ailleurs plus loin sur cette question.

J'ai déjà indiqué que les Mincopies croient à un Dieu suprême. Voici dans quels termes M. Man résume ce qu'ils en disent; je traduis littéralement :

« 1° Quoiqu'il ressemble à du feu, il est invisible. »

« 2° Il n'est jamais né et il est immortel. »

« 3° Par lui ont été créés le monde, tous les objets animés et inanimés, excepté les puissances du mal. »

« 4° Pendant le jour, il est omniscient et connaît jusqu'aux pensées des cœurs. »

« 5° Il s'irrite quand on commet certains péchés, il est plein de pitié pour les malheureux et les misérables, et quelquefois il daigne les secourir. »

« 6° C'est lui qui juge les âmes après la mort et prononce pour chacune d'elles la sentence (qui les envoie en paradis ou dans une sorte de purgatoire). L'espoir d'échapper aux tourments qu'on endure dans ce dernier lieu influe, dit-on, sur la conduite des insulaires[3]. »

Voilà certes une conception élevée et profondément spiritualiste. Mais l'esprit enfantin et grossier du sauvage reparaît bien vite dans les idées que les Mincopies se font du mode d'existence de leur dieu. Puluga habite dans le ciel une grande maison de pierre; il mange et il boit; quand

[1] *Loc. cit.*, p. 156. — [2] *Loc. cit.*, p. 157 et 163. — [3] *Loc. cit.*, p. 157.

il pleut, il descend sur la terre pour faire ses provisions de vivres; il passe la plus grande partie de son temps à dormir pendant la saison sèche. Les mets que recherche Puluga sont certains fruits, des racines, des graines. Y toucher pendant la première moitié de la saison pluvieuse irriterait tellement le dieu qu'un autre déluge en serait la conséquence[1].

C'est de Puluga que les Mincopies disent avoir reçu tout ce qui sert à les nourrir, mammifères, oiseaux, tortues. Quand on l'offense, il sort de sa maison, souffle, gronde, hurle et lance des fagots enflammés. Ainsi s'expliquent les orages accompagnés de violentes rafales, de tonnerre et d'éclairs. On irrite Puluga de bien des manières. J'ai indiqué plus haut les principales[2]. J'ajouterai que mal dépecer un porc, en cuire au four ou en rôtir la chair sont des crimes dignes de mort. Toutefois Paluga ne tue jamais lui-même les coupables. Il les désigne à une classe d'esprits malfaisants, nommés *chol*, et aussitôt l'un d'eux les fait mourir[3].

Puluga n'est pas solitaire dans son palais. Il y vit avec une femme de couleur verte, qu'il a créée à son usage et qui a deux noms dont l'un signifie la Mère-Anguille (*Chanaawlola*). D'elle il a eu un fils (*Pijchor*) qui vit avec ses parents et est leur premier ministre. Les filles sont très nombreuses. Elles portent le nom d'esprits du ciel (*Morowin*). Ce sont des espèces d'anges de couleur noire, qui s'amusent à jeter dans les eaux douces ou salées des poissons et des crustacés pour la nourriture des hommes[4].

A. DE QUATREFAGES.

(*La suite à un prochain cahier.*)

[1] *Loc. cit.*, p. 153.
[2] *Loc. cit.*, p. 158.
[3] *Loc. cit.*, p. 158.
[4] *Ibid.*

LES FABULISTES LATINS depuis le siècle d'Auguste jusqu'à la fin du moyen âge, par Léopold Hervieux, ancien avocat à la cour d'appel de Paris, ancien agréé au Tribunal de commerce de la Seine. Tomes I et II. *PHÈDRE et ses anciens imitateurs directs et indirects.* Paris, Firmin Didot et Cie, 1883, 2 forts volumes in-8°.

FABLES DE PHÈDRE anciennes et nouvelles, éditées d'après les manuscrits et accompagnées d'une traduction littérale en vers libres, par Léopold Hervieux. Paris, Dentu, 1883, in-12.

DEUXIÈME ET DERNIER ARTICLE [1].

III.

Le succès de Romulus s'est manifesté notamment en ce que, par un retour de fortune, il a été remis en vers, non plus en senaires ïambiques, mais dans le mètre élégiaque affectionné par le moyen âge pour les récits de peu d'étendue. Un recueil, qui a joui jadis d'une immense célébrité, et que Jules-César Scaliger [2] admirait encore, qui a été publié un grand nombre de fois au XVe et au XVIe siècle, et qui est connu, d'après son éditeur du XVIIe siècle, sous le nom de l'Anonyme de Névelet, comprend soixante fables, divisées en trois livres, dont les cinquante-huit premières sont empruntées aux trois premiers livres de Romulus (les deux dernières proviennent d'autres sources). C'est à l'étude de ce recueil que M. Hervieux consacre presque tout le chapitre II (t. I, p. 432-582, t. II, p. 385-482) de sa seconde partie. Il a fait pour cette étude des recherches vraiment prodigieuses, soit sur les manuscrits, dont il ne passe pas en revue moins de quatre-vingts [3], soit sur les éditions anciennes, dont il a retrouvé dans vingt bibliothèques des exemplaires rares ou inconnus avant lui. Il ne s'est pas borné là; il a recherché les traductions françaises du moyen âge, les traductions anglaises, les nombreuses traductions italiennes, il a découvert jusqu'à un choix de ces fables élégiaques

[1] Voir le premier article dans le cahier de décembre 1884, p. 670.

[2] M. Hervieux dit simplement Scaliger, mais ce serait faire grand tort au fils que de lui attribuer les fautes de goût du père.

[3] Et cependant il n'est pas complet. A Lyon même un manuscrit lui a échappé, et M. Förster (voir ci-dessous) en signale, dans des bibliothèques étrangères, deux que M. Hervieux aurait été fort heureux de connaître.

remises en prose latine. Enfin, comme fruit de tant de labeurs, il nous a donné une nouvelle édition du texte des fables élégiaques et une dissertation sur leur auteur. Le texte, à vrai dire, ne répond pas à ce qu'on en pouvait attendre. L'éditeur ne nous apprend pas d'après quel manuscrit il l'a constitué, et ne communique aucune variante; on regrette qu'il n'ait pas fait profiter le public des collations qu'il a sans doute prises sur les manuscrits[1].

Quant à la dissertation littéraire, elle n'aboutit pas à une conclusion aussi définitive que le croit l'auteur. On a déjà proposé bien des noms pour l'Anonyme de Névelet : Alain de Lille, Bernard de Chartres, Salon de Parme, Serlon, Ugobard de Sulmone, Accius, Garritus, etc. Robert, ayant trouvé dans un manuscrit : *Incipit liber Ensopi editus a magistro Gauffredo*, crut avoir résolu la question; mais Endlicher, dans son catalogue des manuscrits de Vienne, enregistrait un manuscrit qui attribuait les fables à Hildebert. M. Hervieux fut frappé de cette révélation; mais, dit-il (p. 446), «après de longues réflexions, je finis par acquérir la conviction que M. Endlicher avait dû se tromper et que le manuscrit de Vienne ne devait pas porter le nom d'Hildebert, et, persécuté par le désir d'en avoir le cœur net, je me décidai, au mois de juillet 1873, à entreprendre le voyage de Vienne... Enfin j'arrive à Vienne; en toute hâte je me rends à la bibliothèque impériale, je demande le manuscrit latin 303, et, quand il est entre mes mains, je m'aperçois que le nom d'Hildebert n'y figure pas. En revanche, en marge du prologue, je lis cette glose qui rend inexplicable l'erreur de M. Endlicher : «Titulus ei talis est : *Incipit Esopus,* quod non fuit nomen compositoris, sed Waltherus.» Docen ayant cru reconnaître dans les fables la manière d'Hildebert, Endlicher avait pris sur lui de lui attribuer tout bonnement ces fables[2]. Au retour, M. Hervieux, passant par Würzburg, eut la chance

[1] A ce point de vue, le texte latin publié par M. Förster est plus important; il donne au moins un choix de variantes. M. Hervieux a le mérite en revanche d'avoir inséré en appendice, d'après des manuscrits ou de vieilles éditions, quatorze fables qui ne sont certainement pas de l'auteur des premières, ni du même auteur, mais qui ont leur intérêt.

[2] C'est ce qu'explique fort bien M. Förster en constatant de son côté la fausseté de l'indication d'Endlicher. Sans savoir que le ms. de Vienne ne portait pas réellement le nom d'Hildebert, M. Hauréau (ce qu'a ignoré M. Hervieux) n'avait pas hésité à rejeter cette attribution inadmissible. Parlant des diverses conjectures proposées par les critiques modernes sur l'auteur des fables élégiaques, il ajoute : «Les plus mal inspirés ont été, selon nous, ceux qui ont mis en avant le nom d'Hildebert. Ces fables, qui ne sont pas de son style, ne semblent pas même appartenir à son temps.» (*Les mélanges poétiques d'Hildebert de Lavardin,* Paris, 1882, p. 197.)

de trouver à la bibliothèque de l'Université un exemplaire de l'édition de Jean Fabre (Lyon, 1480), où il lut dans la glose : « Galterus Anglicus fecit hunc librum sub nomine Esopi. » Le Gautier qu'il ramenait de Vienne prenait un corps, une patrie. Il lui trouva ensuite une biographie, reconnaissant en lui le Waltherus Anglicus qui fut précepteur de Guillaume II de Sicile et plus tard archevêque de Palerme. Enfin, ayant vu à Rouen un manuscrit de Cassiodore, du XIIe siècle, dont le copiste nous dit de lui-même :

Anglicus est scriptor, Gauterius est sibi nomen,

il crut avoir sous les yeux un autographe de l'auteur des fables élégiaques. Cette dernière hypothèse n'a aucune vraisemblance, une foule d'Anglais s'étant appelés Walter, et les méchants hexamètres du copiste du manuscrit de Rouen ne rappelant pas plus que tous ceux qui leur ressemblent les distiques travaillés de nos fables. Quant à l'attribution de ces fables à Walter, elle est dans trois manuscrits[1], celle à Gaufroi est dans un autre, celle à Ugobard de Sulmone dans un autre encore. Il n'y a pas là de lumière bien évidente. Reconnaissons toutefois, sans insister sur un point de peu d'importance, que l'attribution à Walter a pour elle diverses probabilités; accordons à M. Hervieux que la glose imprimée a eu pour l'addition du surnom d'*Anglicus* une bonne autorité, et donnons-lui la satisfaction d'appeler désormais Walter l'Anglais l'auteur des soixante fables élégiaques. Quant à le discerner au milieu de ses nombreux compatriotes et homonymes, et surtout à le reconnaître dans le précepteur de Guillaume II, c'est une prétention qui a bien peu de fondement. Bale, en qui M. Hervieux a grande confiance, nous dit que ce précepteur avait composé divers ouvrages, et entre autres, pour son élève, « un livre intitulé : *Pro latinæ linguæ exercitiis.* » Singulier titre, et qu'il est facile de voir que Bale a inventé. Quant aux autres ouvrages (*nonnulla alia*), il n'en donne même pas le nom, et l'on sait ce que valent, dans les ouvrages comme le sien, les assertions vagues de ce genre.

Outre l'intérêt que lui donne sa vogue incomparable et prolongée, le recueil de Walter a celui d'avoir été la base de deux de nos recueils de fables françaises en vers du moyen âge. Le premier de ces recueils, le plus intéressant par sa date, par l'étrange façon dont le traducteur a souvent compris ou remanié son modèle, par la couleur dialectale très

[1] M. Hervieux n'en connaît qu'un, mais M. Förster, dans la publication dont nous allons parler, en indique deux autres, l'un à Cracovie, l'autre, aujourd'hui disparu, à Melk, qui portent également le nom de Malter.

prononcée de son langage, vient d'être fort bien publié [1]. Le second, qui remonte au commencement du XIVe siècle, et dont M. Hervieux signale six manuscrits, a été imprimé, mais d'une façon insuffisante et d'après un seul manuscrit, par Robert (sous le nom d'*Ysopet I*). Il mériterait une édition critique. En outre, les fables de Walter avaient été l'objet d'une version provençale, dont il ne nous est parvenu qu'un court fragment [2].

Les fables élégiaques de Walter ne sont pas les seules fables en vers latins qui aient été tirées de Romulus. Sans parler de celles de Neckam, que nous allons retrouver, M. Hervieux a publié, d'après deux manuscrits anglais, cinquante-deux fables en vers rythmiques groupés en quatrains [3], dont quarante-neuf sont tirées du Romulus de Nilant, bien que l'auteur ait eu sous les yeux les fables en vers élégiaques (trois sont étrangères à Romulus). M. Hervieux n'a pas su que trente-quatre de ces fables avaient déjà été imprimées par Thomas Wright, d'après un seul, il est vrai, des deux manuscrits qu'il a utilisés [4].

IV.

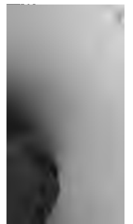
Jusqu'à présent nous n'avons eu à étudier que des dérivés plus ou moins directs, plus ou moins fidèles, des fables de Phèdre; c'est à peine si, dans telle ou telle collection, s'en sont glissées deux ou trois qui n'ont pas cette source. Nous arrivons maintenant à des recueils de fables qui ne reposent qu'en partie sur celles de l'affranchi d'Auguste, et qui, par cela même, nous offrent un genre d'intérêt tout nouveau. C'est à ces recueils que M. Hervieux consacre la *Deuxième partie* de son grand travail. Dans le premier chapitre il s'occupe des collections en prose, et d'abord (t. I, p. 583-643; t. II, p. 483-586) de ce qu'il appelle «le Romulus de Marie de France.»

[1] *Der Lyoner Yzopet*, herausgegeben von W. Förster, Heilbronn, 1882. A son édition de l'*Ysopet* de Lyon M. Förster en a joint une des fables de Walter, qui vient s'ajouter à celles qu'a énumérées M. Hervieux, et qui est de beaucoup la meilleure.

[2] Voir *Romania*, t. III, p. 292.

[3] Ce que M. Hervieux dit de la forme de ces fables montre qu'il est peu familiarisé avec la poésie latine du moyen âge : le quatrain composé de trois vers rythmiques et d'un hexamètre final est une forme qui est loin d'être rare. La versification rythmique n'est pas «propre aux derniers siècles du moyen âge» et ne reproduit pas «les principes de la versification française». Le vers que nous avons ici, vers bien connu, est fondé sur l'accent, chaque premier hémistiche se terminant par un proparoxyton, chaque deuxième par un paroxyton.

[4] *Latin Stories* (Percy Society, 1842), p. 137.



On sait que Marie de France, dans le prologue et l'épilogue de son célèbre recueil de fables, nous dit qu'Ésope avait adressé à son maître (il s'agit du *magister Rufus* de l'épilogue de Romulus) des fables qu'il avait traduites du grec en latin (méprise de Marie); que Romulus, qui fut empereur, adressa ce recueil à son fils [1]; que le roi Alfred [2] le traduisit ensuite en anglais, et qu'elle l'a mis en français. Il est incontestable que Marie, en ce qui la concerne, dit parfaitement vrai, et qu'elle a traduit ses fables d'après un recueil anglo-saxon qui s'est perdu, et qu'on attribuait, au XIIe siècle, comme beaucoup d'ouvrages qu'il n'a pas faits, à Alfred le Grand [3]. Non plus que le texte anglo-saxon, malheureusement, on n'a retrouvé l'original latin sur lequel celui-ci avait été fait. M. Oesterley, il est vrai, a cru l'avoir découvert dans un manuscrit de Gœttingue, mais M. Hervieux montre fort bien que ce texte, qu'il a de son côté retrouvé dans deux manuscrits de Trèves, un de Londres et un de Bruxelles [4], n'est pas la source du Romulus anglo-saxon et de l'*Esopet* de Marie. Seulement il faut aller un peu plus loin.

Robert a trouvé, dans un manuscrit du XIVe siècle de la Bibliothèque nationale (M. Hervieux en signale un autre, mais ce n'est qu'une copie du premier), une collection de 22 fables, qu'il a publiée, et qui est connue depuis lors sous le nom de *Romulus Roberti*. Ces 22 fables se lisent toutes dans la collection latine dont il vient d'être parlé, et, sauf une, dans le recueil de Marie de France; six d'entre elles se retrouvent d'ailleurs dans le Romulus ancien, seize sont étrangères à Romulus et à Phèdre. M. Hervieux voit dans ces 22 fables, qu'il a imprimées de nouveau, un débris du Romulus latin qui a servi d'original à l'anglo-saxon traduit par Marie de France, et il essaye de prouver que, pour les fables qui sont à la fois dans le Romulus ancien, dans le *Romulus Roberti* et dans

[1] Marie a visiblement été embarrassée de concilier le prologue et l'épilogue de son original : après avoir parlé de Romulus, elle reprend : *Esopes escrit a son maistre...* Son embarras provient, comme on l'a vu, de ce qu'elle n'a pas compris qu'Ésope était l'auteur grec et Romulus le traducteur. L'auteur du « dérivé » ne s'y est pas trompé.

[2] M. Hervieux a été mal inspiré de toute façon en voulant lire, avec deux manuscrits sans autorité, *Henris* au lieu d'*Alvrez*, qui est la forme correcte du nom d'Alfred en ancien français.

[3] Le dérivé latin dont on parlera plus loin dit seulement (Hervieux, II, 499) que le roi Alfred « in anglicam linguam eum transferre præcepit ». Peut-être Marie a-t-elle ici mal saisi le texte anglo-saxon.

[4] Ces deux derniers manuscrits avaient déjà été signalés (ce qui a échappé à M. Hervieux) par M. Mall dans un article du *Jahrbuch für romanische und englische Literatur* (t. XII, p. 18-28), qui contient plusieurs remarques intéressantes à propos de la publication de M. Oesterley.

le dérivé latin signalé par M. Oesterley, le texte du *Romulus Roberti* a servi d'intermédiaire entre le plus ancien et le plus récent. Cette proposition n'est vraie qu'en très petite partie, comme nous nous en sommes assuré en poussant plus loin l'examen comparatif que M. Hervieux n'a donné que trop superficiellement. Les six fables qui se trouvent à la fois dans les trois recueils nous offrent naturellement le seul moyen de comparaison possible. Dans la première, *Homines duo et simiæ*, R* (Robert) nous offre un texte fort abrégé : il ne nous dit pas, comme R (Romulus primitif), que le singe qui commande aux autres imitait ce qu'il avait vu faire jadis à l'empereur; il supprime les réflexions de l'homme véridique après le succès du menteur; or ces traits de R, omis dans R*, se retrouvent dans R** (dérivé de Gœttingue, etc.): donc R* n'est pas l'intermédiaire entre R et R** Nous pourrions en dire autant des cinq autres fables; nous nous bornons à signaler le fait que les paroles finales du renard de *Vulpes et corvus* dans R*, qui manquent dans R, ne se retrouvent pas davantage dans R**. — Les fables qui dans R* et dans R** ne proviennent pas de R offrent à la critique un terrain moins sûr; cependant voici au moins un exemple éclatant qui prouve que là non plus R* n'est pas la source de R** : dans la fable 21 de R*, *le Lion malade*, le loup et le goupil reçoivent les noms d'*Ysengrinus* et *Renardus*, qui attestent un remaniement moderne, tandis que dans R** (n° 59) ils sont simplement appelés *lupus* et *vulpecula*. Ajoutons que Marie de France, dans la plupart des cas où R* et R** sont en désaccord, est beaucoup plus proche de R** que de R*; il n'est pas besoin de dire que, dans la fable dont il vient d'être question (n° 59), elle parle aussi de *leu* et de *gorpille* et ne connaît pas Isengrin et Renart.

Le *Romulus Roberti* n'est donc pas un débris de l'original indirect de Marie de France; encore moins est-il, comme l'a pensé M. Oesterley, un simple extrait de R** : il est un dérivé parallèle de la même source. Dans plusieurs endroits de la partie qui se trouve dans R, il est tellement voisin de ses expressions qu'il les reproduit presque textuellement, tandis que R** en est constamment fort éloigné. D'autre part il présente des changements à la tradition qui se retrouvent dans R** : ainsi la fable 16 de R* (64 de R**, 86 de Marie) répond à II, 18 de R, mais, tandis qu'elle a pour personnages, dans R comme dans Phèdre (IV, 24), une mouche et une fourmi, dans R* et R** la fourmi est remplacée par une abeille, ce qui change profondément le dialogue. Le lien entre R* et R**

[1] Quelquefois cependant R** paraît très remanié, et le texte de Marie est plus voisin de R* ou de R.

est encore mieux établi par la présence dans R^{**} des seize fables inconnues à R qui remplissent la plus grande partie de R^{**}. Voici comment les choses doivent être comprises. Une collection latine, faite sans doute en Angleterre (elle a été traduite en anglo-saxon et les deux manuscrits de R^{*} sont anglais), comprenait des fables de R, quelquefois assez sérieusement modifiées, et un grand nombre de fables nouvelles. Cette collection est perdue; les 22 fables qui composent R^{*} en ont fait partie, mais elles ne nous apparaissent là que remaniées et rajeunies.

Quel est maintenant le rapport de R^{**} : 1° à cette collection latine perdue que nous appellerons le Romulus anglo-latin; 2° à la traduction anglo-saxonne également perdue; 3° au recueil de Marie de France? M. Hervieux s'explique assez vaguement sur ces points, qui ont leur intérêt; nous allons dire brièvement ce qui nous en semble. Si nous comparons R^{**} à R^{*}, qui certainement, en beaucoup de points, nous représente fidèlement le texte du Romulus anglo-latin, nous trouvons une différence beaucoup plus considérable que celle qu'on remarque d'ordinaire entre des textes imités l'un de l'autre: non seulement ce sont des additions, des suppressions, des modifications graves, mais, ce qui est tout à fait significatif, l'expression ne coïncide jamais (sauf naturellement quand l'idée l'amène forcément: ainsi, pour nommer un chien, il est clair que R^{*} et R^{**} emploieront *canis*). Un tel rapport est à peu près inconcevable entre deux textes écrits dans la même langue, et dont l'un viendrait de l'autre: il s'explique au contraire très bien si entre les deux une traduction en un autre idiome a servi d'intermédiaire. Et c'est précisément le cas ici: le prologue de R^{**} nous dit en effet, après avoir parlé (plus correctement que Marie) d'Ésope et de Romulus: *Deinde rex Anglie Affrus in anglicam linguam eum transferri precepit.* Il n'est pas difficile de reconnaître dans cet *Affrus* (var. *Afferus*) le roi Alfred, auteur prétendu de la version anglo-saxonne. Le rédacteur de R^{**} a travaillé sur cette version, qu'il a remise en latin, et il est dès lors tout naturel qu'on ne retrouve pas dans son œuvre les expressions de l'original latin de cette version anglo-saxonne[1]. Il n'est pas la source de Marie de France, il a puisé à la même source qu'elle, et par là il peut être utile à la critique de son texte.

[1] Nous disions tout à l'heure que, pour nommer un chien, les deux textes disaient forcément *canis;* mais il n'en est pas toujours de même quand il s'agit de noms un peu plus faciles à confondre; ainsi R^{**} 20 il s'agit d'un *falco*, tandis que, dans R II, 2, c'est un *accipiter;* au *graculus* bien connu de R II, 16, est substitué, dans R^{**} 58, un *corvus;* de même R^{*} 12 nous avons un *bubo* et R^{**} 122 une *noctua*, R^{*} 13 une *grus* et R^{**} 123 une *ardea*, etc.

Le recueil de Marie comprend 103 fables, R** 136; en outre une des fables de Marie n'est pas dans R**; mais comme, par hasard, elle se retrouve dans R*, on peut affirmer qu'elle faisait partie du Romulus anglo-latin. Par contre, sur les 22 fables de R*, une ne se retrouve pas dans les 103 de Marie, mais figure dans les 136 de R**. M. Hervieux pense que les 103 fables de Marie, plus celle qui est dans R* (*Vulpes et uva*), comprenaient tout le recueil latin, et que les 33 fables propres à R** auraient été ajoutées plus tard. Mais, si nous considérons qu'une fable insérée dans R* et omise par Marie se retrouve dans R**, nous conclurons avec beaucoup plus de vraisemblance que le Romulus anglo-latin comprenait 137 fables, et que soit Marie, soit plutôt le manuscrit anglo-saxon qu'elle suivait, en a laissé 34 de côté[1].

De ces 137 fables, 75 se retrouvent dans l'ancien Romulus, c'est-à-dire que l'ancien Romulus a passé tout entier dans le nouveau recueil à l'exception de dix fables. Mais quelle est l'origine des 62 autres? M. Hervieux s'est abstenu d'aborder cette recherche, qui sortait en effet de son sujet, et nous ne l'entreprendrons pas. Nous nous bornons à en signaler l'intérêt et à indiquer les principaux points sur lesquels elle devrait porter. D'abord de ces 62 fables que M. Hervieux, dans sa liste des fables de R**, indique comme ne se trouvant pas dans R, il faut en retrancher quelques-unes : 6, *Leo, lupus et bubalus*[2], n'est qu'un remaniement de R I, 6 (Phèdre, I, 5. *Vacca et capella, ovis et leo*); 64, *Apis et musca*, est, comme on l'a déjà vu, R II, 18, *Formica et musca;* 77, *Lupus regnans*, provient de R IV, 20 (Phèdre, IV, 13); 118, *Aper et asinus*, de R I, 11 (Phèdre, I, 29). Le n° 126, *Hirundo et passeres*, est curieux en ce qu'il présente un remaniement, avec changement de personnages, du n° 19 de l'Ésope d'Adémar, *Grus, cornix et dominus*, fable qui ne se trouve pas dans notre Romulus; cela nous ferait croire que le Romulus anglo-latin a puisé, en dehors de notre Romulus, dans une source où il a pu trouver d'autres fables de Phèdre que celles que nous connaissons déjà. On pourrait rattacher à cette origine plusieurs des 57 fables qui nous restent, et qui ont bien le caractère de l'apologue antique, comme 41 (*Simia et Ursus*), 48 (*Vulpes et umbra lunæ*), 49 (*Lupus et corvus*), 57 (*Oves et lupi*), 63 (*Boves fimum trahentes*), 78 (*Pastor et oves*), 119

[1] Notez que de ces 33 fables 27 se retrouvent dans l'ancien Romulus, où il faudrait supposer que R** serait allé les rechercher. Il est bien plus naturel d'admettre qu'elles ont eu le même sort que les autres.

[2] Nous mettons les titres latins. M. Hervieux les donne en français dans ses listes, ce qui a plusieurs inconvénients, comme de lui faire traduire de deux manières différentes le même titre.

(*Taxus et porci*), 127 (*Lepus ad Jovem*), 128 (*Lupus et columba silvestris*), 129 (*Feles et vulpes*), et d'autres, dont plusieurs se retrouvent dans les collections grecques de fables ésopiques. Dans ce qui reste nous écartons d'abord le n° 135, *Arbores regem eligentes*, imité de la fable biblique bien connue, puis des morceaux qui ne sont que des sentences sans récit, comme 75 (*Dominus et servus*), 113 (*Duo latrones*), 131 (*Ubi sit vivendum*). Le résidu que nous obtenons ainsi est fort intéressant : il se compose, pour une part, de vraies fables d'animaux, mais de fables ayant tout à fait le caractère du moyen âge, par la conception, souvent grossière et puérile, mais souvent aussi ingénieuse et gaie : voir par exemple 40 (*Lupus et multo*), 50 (*Gallus et vulpes*[1]), 116 (*Mus*[2] *nupturiens*[3]), 117 (*Scarabæus superbiens*), 121 (*Tria vera lupi*[4]), 132 (*Cattus infulatus*), etc. Ce qui mérite particulièrement d'appeler l'attention des érudits sur ces fables, c'est le rapport dans lequel elles sont avec le cycle de Renart : la fable 60, notamment, *Vulpes et ursa*[5], nous présente un épisode qui peut être regardé comme un des centres de l'évolution du cycle. Pour l'autre part nous avons de petits contes, dont quelques-uns, qui sont des plus agréables, ont sans doute été recueillis oralement par le rédacteur du Romulus anglo-latin, et sont encore aujourd'hui populaires : tels sont les nos 43 (*Mus occultatus*), 47 (*Tres vanæ optiones*), 48 (*Uxor litigiosa*), 124 (*Presbyter et lupus*), etc. Ce qui donne à ces fables et à ces contes un intérêt qui jusqu'à présent nous semble avoir été trop peu reconnu, c'est leur haute ancienneté. Il ne faut pas oublier en effet que la traduction anglo-saxonne du Romulus anglo-latin sur laquelle a travaillé Marie de France, et qui était, au XIIe siècle, attribuée à Alfred le Grand, ne peut être plus récente que le XIe siècle ; c'est donc à ce siècle tout au moins, et sans doute au commencement, que remonte la collection latine dont nous avons examiné le dérivé direct (R*) et le dérivé indirect (R**). On est surpris de trouver, à pareille époque, une œuvre aussi originale que l'est la partie nouvelle du Romulus anglo-latin ; elle doit certainement

[1] Il faut remarquer la proche parenté de cette fable avec le n° 20 d'Adémar, que nous n'avons pas cru (voir ci-dessus) devoir attribuer à Phèdre.

[2] Les manuscrits de R** portent *mulus*, et M. Hervieux traduit par mulet. Il s'agit d'un mulot (Marie de France dit *muset*).

[3] Cette charmante fable paraît bien avoir une origine indienne ; mais on ne la trouve pas dans les recueils de l'antiquité classique, ce qui en augmente l'intérêt.

[4] Cette historiette plaisante rappelle aussi, mais de loin, un joli apologue indien, celui qui a été imité en vers français, au XIIIe siècle, dans le *Lai de l'oiselet*.

[5] Le ms. de Gœttingue de R** a, par décence, omis cette fable, ce dont M. Oesterley ne s'est pas aperçu : voir l'article cité de M. Mall.

désormais tenir une place importante dans l'histoire de la production et de la transmission des contes et des fables en Europe.

Le recueil de Marie de France est un autre dérivé indirect du Romulus anglo-latin, réduit, comme nous l'avons vu, à 103 fables. M. Hervieux donne la liste des fables de Marie et la description des manuscrits qui les contiennent, ce qui lui fournit l'occasion d'imprimer deux fables, dont l'une[1] (*Du cat qui savoit tenir chandoile*) était inédite[2], et deux contes, variantes de textes déjà publiés[3], qui se trouvent mêlés indûment, dans deux de ces manuscrits, aux fables de Marie[4]. A ce propos, M. Hervieux a cru devoir faire de Marie de France une biographie qui montre qu'il ne connaît pas ce qui a été écrit récemment sur ce sujet[5]. Les critiques sont ajourd'hui d'accord pour admettre que Marie a composé ses ouvrages en Angleterre au XIIe siècle. Au reste, M. Hervieux croit apprécier Marie avec justesse en disant, « après MM. de la Rue et de Roquefort, » qu'elle est « la Sapho de la France. » Sauf que toutes deux étaient femmes et poètes, il est difficile de leur trouver la ressemblance la plus éloignée, et nous le regrettons beaucoup pour Marie, au moins en tant qu'auteur.

Marie n'a pas été seule à mettre en vers le Romulus anglo-latin; mais ceux qui l'ont fait comme elle n'ont pas écrit en français, et ont traduit non la version anglo-saxonne, mais la version de cette version que nous avons appelée R**, et qui, ainsi que l'a remarqué M. Hervieux, paraît avoir été répandue surtout dans la basse Allemagne. Ce sont aussi deux poètes bas allemands qui l'ont versifiée, Gérard de Minden et un anonyme. Ces poètes ont fidèlement suivi leur texte, et leurs œuvres n'ont pas d'intérêt pour nous; mais elles ont fourni à M. Hervieux l'occasion de réfuter M. Oesterley, qui soutient bien à tort que, comme eux, Marie de France a travaillé, non sur la version anglo-saxonne, mais sur le texte latin, qui, au contraire, comme nous l'avons montré, n'est que la traduction de cette version anglo-saxonne.

On voit que le Romulus anglo-latin, sujet de ce paragraphe, offrait et offre encore, à plusieurs points de vue, un intéressant sujet d'étude.

[1] L'autre, *La Corneille*, a été, à l'insu de M. Hervieux, imprimée il y a quelques années, d'après le même manuscrit, par M. Paul Meyer dans son *Recueil d'anciens textes*.

[2] Du moins sous cette forme, car le fond, emprunté à *Salomon et Marcolf*, est très connu.

[3] Voyez le recueil des *Fabliaux* de MM. de Montaiglon et Raynaud.

[4] Ces publications ne sont pas exemptes de fautes.

[5] Voyez *Romania*, t. VIII, p. 630, où l'on renvoie à différentes autres études publiées recemment sur ce point; voy. aussi t. X, p. 299.

V.

Si l'ancien Romulus n'a fourni au Romulus anglais qu'un peu plus de la moitié de sa matière, il a fourni bien moins encore au recueil que M. Hervieux étudie et publie ensuite (t. I, p. 644-689; t. II, p. 587-753). Sur les 116 morceaux (rangés sous 79 numéros) qui composent le *Liber parabolarum* d'Odon de Cerington, il n'y en a guère qu'une quinzaine qui remontent à cette source, et l'on peut se demander si la place d'Odon était bien marquée parmi les imitateurs, même indirects, de Phèdre. Mais nous ne pouvons que nous féliciter de ce que M. Hervieux ait cru devoir l'y comprendre. Le recueil du moine anglais est en effet très précieux pour l'histoire littéraire, et l'on n'en avait jusqu'ici que des éditions fragmentaires; nous en possédons maintenant une édition, qui n'est malheureusement pas une édition critique, mais qui fait connaître au moins le texte complet, et, en outre, M. Hervieux a rectifié la liste des manuscrits d'Odon dressée par MM. Oesterley et Voigt, en a rayé trois et en a ajouté deux. L'intérêt des fables du cistercien anglais est d'abord dans le rapport où plusieurs d'entre elles sont avec le cycle de Renart, et ensuite dans leur propre caractère: ce sont bien, dans la pensée de l'auteur, des paraboles, des « exemples » destinés à aider, à fortifier la prédication religieuse; beaucoup d'entre elles ne méritent nullement le nom de fables : ce sont des similitudes, empruntées parfois aux Bestiaires, et c'est aux Bestiaires qu'Odon a pris son genre de moralisations allégoriques, quelquefois ingénieuses, souvent puériles, qui ont fait le grand succès de son livre auprès des prédicateurs et ont donné lieu à une masse d'imitations. Il serait intéressant de rechercher les sources auxquelles il a puisé, et de poursuivre, dans les recueils qui ont suivi le sien, l'influence qu'il a exercée.

La description des manuscrits du *Liber parabolarum* est précédée d'une discussion critique où M. Hervieux fixe, contre M. Voigt et avec raison, à ce qu'il nous semble, le chiffre des fables tel que nous l'avons donné plus haut, et emprunte à ce dernier savant les données trop peu précises que nous possédons sur la biographie de l'auteur. Nous remarquerons à ce propos que l'identification de *Ceringtonia*, nom de la patrie d'Odon, soit avec Shirton [1], soit avec un des deux Sherrington connus, nous paraît fort douteuse : on aurait *Scirtonia* dans le premier cas, *Scerringtonia* dans le second. On a beaucoup discuté le passage où Odon parle d'un *magister* de Paris nommé *H.*, qui fut fait évêque de Meaux, et l'on y a reconnu un Herbert qui fut, en 1175, nommé non pas évêque, mais archidiacre de Meaux. M. Hervieux signale un manuscrit de Berne, jusque-là in-

connu, qui, au lieu de *magister H.*, porte *magister Hugo.* Or le *Gallia christiana* mentionne un évêque de ce nom, qui paraît avoir occupé le siège de Meaux, fort peu de temps à la vérité, en 1161 ou 1162, et cette date convient parfaitement à l'époque de la jeunesse d'Odon; c'est donc à ce Hugues qu'il faut attribuer le mot cité par Odon. M. Voigt a d'ailleurs mis hors de doute le fait que les paraboles d'Odon ont été écrites entre 1198 et 1205.

A la suite des paraboles d'Odon, M. Hervieux a publié celles de deux continuateurs, qu'il a trouvées dans un manuscrit de Londres et dans un manuscrit de Breslau; la première collection, qui renferme beaucoup plus de contes dévots que de fables, compte 45 numéros, la seconde en a 29. Toutes deux ont leur prix pour les savants qui s'intéressent à la filiation des contes; elles remontent, à ce qu'il semble, l'une et l'autre au XIII[e] siècle, la première sans doute au commencement.

VI.

Trois petits recueils, qui ont puisé dans Romulus et dans Odon, et qui ont pour principal mérite d'offrir, en outre, quelques fables qui ne proviennent pas de ces sources connues, sont ensuite étudiés et publiés par M. Hervieux (t. I, p. 690-702; t. II, p. 714-786). C'est le Romulus de Munich, le Romulus de Berne, et le Romulus de Jean de Sheppey (XIV[e] siècle). Tous trois étaient inédits, et apportent leur contribution plus ou moins importante à l'histoire de la fable au moyen âge.

VII.

L'ouvrage de M. Hervieux se termine par l'édition des fables en vers d'Alexandre Neckam, accompagnée, comme à l'ordinaire, d'une introduction [1]. Des quarante-deux fables que Neckam a mises, comme Walter, en distiques, trente-sept sont tirées de Romulus; cinq n'en proviennent pas : deux d'entre elles (*Taurus et culex* et *Lupus, passer et aquila*) se retrouvent dans l'Esope d'Adémar (n[os] 36 et 57 [2]). Quant aux trois autres, *Vultur et aquila, Stultus et muli, Pica* [3], on en ignore la source; il est pos-

[1] M. Hervieux aurait trouvé quelques renseignements de plus dans le volume publié par Th. Wright en 1863 : *Alexandri Neckam de naturis rerum libri duo*, etc.

[2] M. Hervieux dit par erreur que cette dernière ne se retrouve que dans Phèdre (I, 9); il est plus qu'invraisemblable que Neckam ait connu un manuscrit de Phèdre.

[3] Cette fable n'est pas sans analogie

sible qu'elles remontent à un recueil semblable à celui d'Adémar, mais plus complet; la seconde a visiblement un caractère antique.

L'*Esopus* d'Alexandre Neckam, composé en vers élégiaques après celui de Walter[1], n'a pas eu à beaucoup près le même succès, bien qu'il le méritât davantage, au moins à nos yeux. La simplicité et l'aisance plus grandes du style, qui nous le recommandent, étaient moins prisées au moyen âge que la manière tout opposée de Walter, qui aujourd'hui nous semble empreinte du plus mauvais goût; cette concision elliptique et souvent obscure, ces perpétuelles antithèses exprimées dans des membres de phrases et de vers symétriques, ces jeux de mots puérils, ont fait la vogue des fables de Walter et l'ont prolongée jusqu'à la Renaissance. Cependant, si Walter a été mis deux fois en vers français au moyen âge, comme nous l'avons vu, Neckam n'a pas été moins heureux, et c'est un des mérites de M. Hervieux d'avoir montré la source des deux collections de fables françaises qui proviennent de son recueil. La plus ancienne se trouve à Chartres et a été imprimée par Duplessis, en 1834, à un fort petit nombre d'exemplaires; elle mériterait d'être rééditée, et le texte, à l'aide de l'original latin, pourrait en être notablement amélioré. La seconde, composée dans un rythme assez rare (vers de six syllabes, distribués d'ordinaire en sixains), se trouve dans deux manuscrits de la Bibliothèque nationale; elle a été imprimée par Robert, mais une nouvelle édition de cet *Isopet,* intéressant à plus d'un point de vue, ne serait pas sans utilité. Il serait tout indiqué de la réunir à celle de l'*Isopet* de Chartres.

Remarquons que, sauf une version d'Avianus jointe à l'*Isopet* traduit de Walter, nous avons passé en revue tous les recueils de fables françaises en vers du moyen âge. Ces recueils ont une valeur inégale. Tous sont des traductions, plus ou moins intelligentes, plus ou moins fidèles. Deux d'entre eux ont le malheur de s'appuyer sur le texte sec, obscur, prétentieux, et à vrai dire intraduisible en vers français, des

avec une des fables propres au Romulus anglo-latin, *Grus et Cornix* (R* 13; R** 123).

[1] M. Hervieux dit que Neckam a connu Walter et s'en est approprié des vers; il en cite quatre; mais, dans son édition, il remarque avec toute raison (voy. la note de la fable X) que ces vers de Walter ont été introduits là par un copiste. Dans un résumé de ses recherches lu à l'Académie des inscriptions et imprimé à part (*Notice historique et critique sur les fables latines de Phèdre et de ses anciens imitateurs*, Paris, Didot, in-12), M. Hervieux a expressément reconnu qu'il s'était trompé en prétendant que Neckam avait connu Walter. Dès lors il est clair que le recueil de Neckam aurait dû être placé avec celui de Walter dans le chapitre II de la première partie du livre III.

fables de Walter; les deux qui ont suivi Neckam ont déjà pu donner quelque chose de meilleur. Mais l'avantage, et de beaucoup, reste à Marie de France. Marie a eu la bonne fortune de traduire, non des vers latins scolastiques, mais un texte anglo-saxon, fondé sur une rédaction en prose de Romulus déjà assez libre, accrue d'éléments tout à fait originaux, et qui, à son tour, avait traité ses modèles avec une liberté souvent heureuse; elle n'a pas ajouté de son cru grand'chose à ce texte; elle l'a même plutôt, à ce qu'il semble, abrégé et simplifié par endroits; mais elle l'a traduit avec une élégance sobre, avec une concision parfois un peu sèche, mais gracieuse, qui font de son recueil une des plus agréables lectures que nous offre la poésie du moyen âge. Nous n'en avons malheureusement qu'une édition détestable; il est bien à souhaiter que celle qu'un savant distingué (M. Éd. Mall) annonce et prépare depuis une quinzaine d'années ne tarde pas à voir enfin le jour; elle ne peut manquer d'être bien reçue.

VIII.

En terminant ce long compte rendu, nous éprouvons le besoin de jeter un coup d'œil en arrière et de résumer notre appréciation du travail de M. Hervieux. Nous l'avons déjà dit et on a pu le voir à plus d'un signe, ce n'est pas l'œuvre d'un savant de métier : l'auteur a employé plus de place qu'il ne lui en aurait fallu pour faire suffisamment profiter le public de ses recherches, et cependant il ne l'en a pas fait profiter assez complètement. Beaucoup des textes qu'il imprime ne sont pas munis de variantes, quand il lui eût été facile d'en donner; il ne dit pas au juste de quel manuscrit il les tire; ils ne sont pas exempts d'erreurs de lecture; les conjectures par lesquelles il les améliore sont parfois assez malheureuses, et les traductions qu'il propose sont çà et là erronées[1].

[1] Donnons un exemple en preuve de ces différentes allégations; il ne serait pas difficile d'en citer d'autres. Dans la fable d'Odon *De traha et bufone*, le manuscrit suivi par M. Hervieux a d'après lui : « Et ait bufo : *Deus confundat tot deos !* » M. Hervieux corrige *dentes*, mais le vers cité à la fin : « Bufo (il imprime *Rufo*) trahe dixit : *Maledictio tot dominis sit !* » aurait dû lui montrer qu'il fallait lire *tot dominos*, et c'est ce que portent sûrement les autres manuscrits et sans doute même celui qu'il a suivi. Enfin, dans la liste des fables d'Odon, il traduit le titre de celle-ci par *Le Traîneau et le Crapaud*, au lieu de *La Herse*. Il aurait évité toutes ces erreurs s'il avait connu le proverbe si souvent cité au moyen âge : *Dehet ait tant de maistres ! dist li crapoz a l'erce.* — Dans cette même liste de fables d'Odon, malheureusement donnée en français comme les autres, on relève d'autres inexactitudes; ainsi *Pullus indomitus* est singulièrement rendu par « le Poussin indompté », au lieu de « le Poulain ».

Mais ces observations, qu'il est du devoir de la critique de présenter, ne doivent pas empêcher de rendre aux mérites de l'auteur l'hommage le plus sincère. Le travail qu'il a accompli est vraiment colossal, et, comme nous l'avons remarqué en commençant, un esprit clair et naturellement judicieux a suppléé le plus souvent chez lui au manque de préparation scientifique. Il a réuni des matériaux incomparablement plus riches que ceux qu'on avait amassés avant lui pour l'histoire de la fable au moyen âge, et il en a souvent tiré très heureusement parti. Il a procédé partout, il faut le signaler particulièrement, avec la plus entière bonne foi, reconnaissant toujours ce qu'il devait à ses prédécesseurs, n'exagérant nullement la valeur de ce qu'il apportait, rendant justice à tous ceux dont il avait à exposer ou à discuter les opinions. Son ouvrage sera désormais la base de tout ce qu'on écrira sur le même sujet.

Nous voulons surtout espérer qu'il nous donnera bientôt la suite qu'il nous fait attendre. Un second ouvrage, ayant pour objet Avianus et ses imitateurs, est presque en état de paraître. L'auteur ne se décidera pourtant à le publier que si son premier livre rencontre un accueil favorable. Le désintéressement exceptionnel et le rare dévouement à la science que suppose le travail de M. Hervieux garantissent assez que ce qu'il attend, ce n'est pas un succès lucratif, auquel ne saurait prétendre un ouvrage qui a dû coûter si cher à préparer et à publier[1]; c'est évidemment l'opinion du public compétent à laquelle il attache du prix. Si le recueil où nous écrivons peut ajouter assez d'autorité à nos paroles pour qu'elles soient regardées comme une manifestation de cette opinion, nous serons heureux, en exprimant à M. Hervieux toute notre estime pour son premier ouvrage, de penser que nous pourrons contribuer en quelque chose à le déterminer à nous donner bientôt le second.

GASTON PARIS.

Dans tout le cours de son ouvrage, rencontrant dans des textes du moyen âge le mot *miles*, M. Hervieux le rend par « soldat », tandis qu'il veut dire « chevalier », etc.

[1] On n'est pas surpris de voir que c'est la maison Didot qui, fidèle à ses traditions, a édité cet ouvrage, avec tous les soins très particuliers qu'il demandait.

Découverte au Groënland de masses de fer natif, d'origine terrestre et analogue au fer natif d'origine extra-terrestre. — *Nordenskiöld. Redogörelse för en expedition till Grönland år 1870.* Stockholm, 1871. — *K. J. V. Steenstrup. Om Forekomsten af Nikkeljern med Widmannstättenske Figurer i Basalten i Nord-Grönland.* Copenhague, 1882.

Le fer n'est pas seulement un métal des plus abondants; il est répandu dans toutes les parties de l'écorce terrestre. Il n'est, pour ainsi dire, pas de roches qui n'en renferment, au moins en petite quantité. Ce métal s'y rencontre à l'état de combinaisons diverses et nombreuses, parmi lesquelles prédominent les oxydes, les silicates, le carbonate et les sulfures. En présence de cette profusion et de cette extrême dissémination, il est très remarquable que le fer ne se montre pas isolé, c'est-à-dire *à l'état natif*, suivant le langage minéralogique. S'il n'a pas ce privilège, comme d'autres métaux incomparablement moins répandus, tels que le cuivre, le bismuth, l'antimoine, l'argent, l'or et le platine, il le doit sans doute à sa sensibilité à l'égard des agents chimiques, particulièrement de l'oxygène, qui est en grand excès dans notre atmosphère et qui forme presque la moitié en poids des masses pierreuses constitutives de l'écorce terrestre.

Mais les espaces célestes nous envoient, de temps à autre, des blocs de fer natif qui viennent échouer sur notre globe, avec le cortège de phénomènes d'incandescence et de bruit qui caractérisent l'arrivée des météorites. Telle est la chute qui a eu lieu le 26 mai 1751, à Hraschina près Agram, en Croatie et qui a apporté deux blocs, l'un de 40 kilogrammes, l'autre de 9 kilogrammes, tombés à 700 mètres l'un de l'autre. Telle est aussi la chute du 14 juillet 1847, à Braunau en Bohême, qui fut accompagnée de deux violentes détonations et d'un nuage noir et persistant, causé sans doute par la réduction en poussière, d'une partie des masses dans l'atmosphère.

Ces fers, ainsi que d'autres qu'on a également vus tomber des espaces, sont alliés de nickel, et leur surface polie, soumise à l'action d'un acide, manifeste des réseaux de lignes parallèles, connues sous le nom de *figures de Widmanstaetten*, conséquence à la fois de la cristallisation et de la juxtaposition de lamelles formées d'alliages différents les uns des autres.

Bien des blocs de fer natif ont aussi été rencontrés à la surface du

sol, isolés des masses minérales qui les supportent. C'est par centaines qu'on pourrait les citer. A part celui de Caille, dans le département du Var, qui est déposé au Muséum d'histoire naturelle, qu'il suffise de rappeler les blocs trouvés en un grand nombre de points des États-Unis et du Mexique. Ils offrent une si complète ressemblance de composition chimique avec les fers que l'on a vus tomber des espaces, qu'il y a lieu de les leur assimiler. Non seulement ils renferment du nickel, mais leur texture donne aussi les figures géométriques dont je viens de parler. D'ailleurs, ils sont, en général, d'une nature toute différente du sol qui les supporte, ce qui confirme dans l'idée que la formation en est absolument indépendante, et qu'ils n'avaient rien de commun avec lui avant d'y avoir été apportés.

Des parcelles de fer natif ont été, il est vrai, parfois rencontrées dans la masse même de roches terrestres; mais très rarement, et en des points où le métal avait été isolé d'un oxyde par la présence de matières charbonneuses, c'est-à-dire *réduit*, suivant l'expression consacrée, par des réactions accidentelles, telles que des incendies de houillères.

Pour compléter ce que l'on savait jusque dans ces derniers temps sur le fer natif d'origine terrestre, il convient d'ajouter qu'un chimiste très distingué, M. le professeur Andrews de Belfast, avait reconnu, dès 1852, que des fragments de certains basaltes du comté d'Antrim en Irlande jouissent de la propriété de précipiter le cuivre de ses dissolutions à l'état métallique. Cette réaction, qui fut reproduite avec des roches basaltiques de la Bohême et de la Saxe, paraissait bien déceler dans ces roches la présence du fer natif; mais ce métal y était invisible, sans doute parce qu'il y était à l'état d'extrême division. D'ailleurs on ignorait s'il était allié de nickel.

Tel était l'état de la question, quand le sol du Groënland a révélé, à ce sujet, des faits très concluants, qui intéressent à la fois l'histoire de notre globe et celle des corps célestes.

I.

John Ross, en 1818, rapporta de son voyage dans la baie de Baffin, quelques couteaux en os, dont le tranchant était formé de morceaux de fer provenant, au dire des Esquimaux, de quelques blocs détachés et rencontrés à Sovallick, au sud-est du cap York. L'analyse de ce fer ayant indiqué la présence du nickel, on lui attribua une origine météorique. C'est la première mention qui ait été faite de fer métallique au Groënland. Giesecke avait, il est vrai, déjà trouvé dans le séjour qu'il

fit dans cette contrée, de 1806 à 1813, un morceau de fer, mais sans qu'on y attachât d'importance. Plus tard, pendant son séjour dans le nord du Groënland, de 1848 à 1851, M. Rink se procura une masse de fer provenant de Niakiornak, près de Jacobshavn, et Forchhammer y ayant constaté la présence du nickel et du cobalt, en même temps que les figures de Widmanstaetten, on le considéra aussi comme étant d'origine météorique. En 1852, le médecin Rudolph envoyait un autre morceau de fer de la baie de Fortune dans l'île de Disko. Ces divers échantillons, qui furent déposés au Musée de l'université de Copenhague, attirèrent l'attention de M. le professeur Nordenskiöld et lui inspirèrent le désir d'en découvrir l'origine, lorsqu'en 1870 il fit un voyage d'exploration dans le nord du Groënland.

Ce fut en vain que M. Nordenskiöld chercha d'abord dans la baie de Fortune, d'où avait été apporté l'échantillon du docteur Rudolph. Mais, d'après des indications fournies par les indigènes, ainsi que par ses propres recherches, il fut amené quelques mois plus tard sur un autre point du littoral de l'île de Disko, à Blaafjeld, Uifak ou Ovifak (colline bleue), où il rencontra enfin l'objet de ses investigations : Ovifak, située par 69° 19′ 30″ de latitude nord, est d'un accès des plus difficiles.

Des blocs de fer gisaient sur le rivage, entre le niveau de la haute et de la basse mer, parmi des blocs de granit et de gneiss roulés et au pied d'une grande falaise, présentant une série de nappes horizontales de basalte et de dolérite qui alternent avec des conglomérats. A 16 mètres du plus grand bloc se montrait un rocher de dolérite; dans une autre masse de dolérite était empâté du fer nickelé. Sur une superficie qui ne dépasse pas 50 mètres carrés, M. Nordenskiöld recueillit plus de vingt masses de fer et de basalte, renfermant environ 21,000 kilogrammes de métal natif. Il convient d'ajouter avec quelle libéralité il s'empressa d'en offrir des échantillons au Muséum d'histoire naturelle de Paris.

L'idée qui se présenta tout naturellement fut que ces masses de fer étaient d'origine météoritique[1] puisqu'elles contenaient du nickel et qu'elles montraient les figures de Widmanstaetten, qui jusqu'alors avaient paru caractériser exclusivement les fers météoriques.

Comme quelques-uns des échantillons de fer étaient solidement incorporés dans les roches basaltiques, M. Nordenskiöld fut contraint de supposer que des météorites étaient tombées des espaces au milieu de ces roches, avant qu'elles fussent consolidées, c'est-à-dire pendant la période miocène.

[1] *Quarterly journal of the geological Society of London*, t. XXVIII, p. 44, 1872.

Malgré la complication de cette hypothèse, plusieurs naturalistes crurent devoir l'adopter[1]. Dans ce nombre il faut particulièrement citer M. Nauckhoff, dont l'opinion avait d'autant plus de poids qu'elle s'appuyait sur une observation *de visu* : il avait cru voir le fer nickelé associé à d'autres substances météoritiques, l'eukrite et le protosulfure de fer ou troïlite.

Ayant été informé que M. Nordenskiöld désirait faire transporter ces masses de fer en Suède, M. le professeur Johnstrup intervint auprès du gouvernement Danois pour que l'enlèvement n'eût pas lieu sans qu'on étudiât préalablement les conditions dans lesquelles ces masses se présentaient. M. Steenstrup, qui fut chargé de cette mission, ne parvint pas d'abord à découvrir le fer dans le basalte en place, même à Asuk, en Waigat où cependant des blocs épars en indiquaient des indices. Mais lorsque, de retour en Danemark, ce savant se livra à l'examen microscopique des échantillons qu'il avait rapportés, il y reconnut de petits grains de fer métallique. Il examina alors plus de 200 préparations de basalte provenant de plus de 40 localités du nord du Groënland, mais dans aucun d'eux, ceux de Blaafjeld exceptés, il ne vit le fer métallique, quoique plusieurs d'entre eux précipitassent de ses dissolutions le cuivre à l'état métallique. M. le professeur Jörgensen examina les grains visibles à l'œil nu dans le fer d'Asuk; il y trouva des traces de cobalt et de nickel, métaux que l'on avait crus jusque-là caractéristiques du fer météorique. Or l'origine terrestre du fer d'Asuk ne pouvait être douteuse.

Plus tard, en 1879, un savant très distingué des États-Unis, connu par l'exactitude de ses travaux de minéralogie chimique, et dont on déplore la mort récente, Laurence Smith analysa les roches associées au fer natif, et montra, contrairement aux déterminations de M. Nauckhoff, que les substances qualifiées de troïlite et d'eukrite étaient simplement de la pyrite magnétique (pyrrhotinne) et de la dolérite. Il reconnut, en outre, que le fer du Groënland, malgré ses analogies avec le fer météorique, en diffère à certains égards.

Cependant avec une persévérance qui lui fait honneur, M. Steenstrup avait voulu retourner une troisième fois au Groënland, tant afin de poursuivre l'étude géologique de cette région remarquable que pour étudier le régime de la glace continentale. Il passa alors dans ces contrées presque désertes les cinq années de 1876 à 1880. Distrait par d'autres études, ce n'est que dans l'été de 1880 qu'il put de nouveau visiter le basalte ferri-

[1] *Bulletin de la Société géologique de France*, 2ᵉ série, t. XXIX, p. 170, 1872, et 3ᵉ série, t. V, p. III, 1876.



fère d'Asuk. Cette fois il y trouva le fer natif dans le basalte, non plus en parcelles microscopiques, mais en grains de toutes grosseurs, depuis une fraction de millimètre jusqu'à une longueur de 18 millimètres, et sur ces derniers, apparaissaient nettement, après polissage, les figures de Widmanstaetten. Ce savant rencontra également le basalte à fer natif sur la côte occidentale de l'île de Disko, et sur la côte nord de cette même île, en deux localités du Mellemfjord. Ainsi le basalte à fer natif était retrouvé, de même qu'à Ovifak ou Blaafield, sur diverses parties des côtes de l'île de Disko, dont la superficie n'est pas moins de 8,000 kilomètres carrés.

Pendant l'automne de 1879, M. Steenstrup fit une autre découverte intéressante à plus d'un titre. Après avoir fouillé plusieurs centaines de tombeaux groënlandais, il trouva dans l'un d'eux, à Ékaluit sur les bords du fjord d'Umanak, où il s'était rendu afin d'étudier la marche des grands glaciers de cette région, des couteaux semblables à ceux que, soixante ans auparavant, avait rapportés Ross. Avec ces couteaux se trouvaient des outils en pierre, dans lesquels on avait mis en œuvre du cristal de roche, de la calcédoine et du quartz lydien. Or à ces produits de l'industrie humaine étaient associés neuf morceaux de basalte contenant du fer métallique, ainsi que des morceaux irréguliers du même métal, tout à fait semblable à celui des couteaux. Cette intéressante trouvaille montrait d'abord avec quels matériaux les Esquimaux fabriquaient leurs couteaux, avant qu'ils reçussent du fer des Européens; d'autre part elle confirmait que le fer ainsi élaboré n'était pas d'origine extra-terrestre, comme l'avait fait supposer son alliage de nickel, mais de provenance terrestre.

Il convient de remarquer que dans les diverses localités où il a été rencontré, le fer natif est accompagné de graphite et de pyrrhotine. Le carbone entre également en combinaison avec le fer lui-même, constituant une sorte de *fonte*, comme Forschammer l'avait reconnu déjà en 1854. Mais d'autres échantillons de fer sont *doux* et ne renferment que peu de carbone; c'est cette dernière variété qui ressemble particulièrement au fer météorique. Le géologue suédois, Dr Törnebohm, a constaté aussi, comme compagnon du fer natif, une roche à base d'anorthite avec graphite.

En résumé, la présence au Groënland, dans des roches terrestres, du fer nickelé avec la texture cristalline que caractérisent les figures de Widmanstaetten est devenue incontestable. Il importe d'ajouter que ce métal n'est pas un accident isolé et fortuit, mais qu'il se montre en de nombreux points et sur des étendues considérables.

En rendant succinctement compte des observations qui ont amené à

ce résultat important, il est de toute justice de rendre hommage au dévouement et à la persévérance avec laquelle plusieurs savants, dont les noms viennent d'être signalés, ont affronté, à cette occasion, les fatigues, les difficultés et les périls.

II.

Au point de vue de sa constitution géologique, le Groënland septentrional est particulièrement remarquable par le développement de roches éruptives modernes, principalement de nature basaltique. C'est peut-être le plus grand massif de cette nature que l'on connaisse, avec ceux du Deccan dans l'Inde, de l'Afrique australe et des montagnes Rocheuses. Il commence au 69° 14' de latitude, occupe la grande île de Disko et la côte orientale du Waïgat, et, vers le 76°, il disparaît sous le glacier continental qui empêche toute exploration. Beaucoup d'îles au nord de Disko sont formées de basaltes, qui s'étendent sur une partie de la côte orientale du Groënland. Ces roches, qui contiennent une grande proportion de fer combiné, agissent fortement sur l'aiguille aimantée. Comme dans beaucoup de pays, les basaltes dont il s'agit sont souvent amygdaloïdes et pénétrés de zéolithes variés, stilbite, mésotype, analcime, ainsi que de leurs compagnons habituels, calcédoine, opale, quartz, dolomie et aragonite.

Ces roches basaltiques se présentent souvent en filons; mais le plus souvent elles se sont épanchées en nappes horizontales épaisses, alternant avec des conglomérats, et se sont superposées à des roches stratifiées de divers âges, et quelquefois aussi à des roches cristallines, gneiss et micaschiste. Dans l'île de Disko, en particulier, ces nappes recouvrent, avec une épaisseur de plus de 400 mètres, des couches de grès contenant des lits de lignite que l'on y exploite parfois.

Si l'on se demande quelle peut être l'origine du fer natif, l'idée qui se présente tout d'abord, en voyant que les roches ferrifères, dans lesquelles le fer natif est engagé, ont percé à travers des couches charbonneuses, c'est que ces dernières auraient exercé une action réductrice sur les roches basaltiques, qui auraient ainsi abandonné de leur fer, à l'état métallique. Le graphite qui est, tantôt combiné au fer, tantôt se présente à côté de lui, serait une confirmation de cette idée.

Mais on peut aussi supposer et, cela avec plus de probabilité, que les roches basaltiques qui sont sorties, en cette région du globe, avec une abondance exceptionnelle, ont arraché ce fer à des masses de même nature, à proximité desquelles elles se sont trouvées, avant d'arriver au jour. Elles attesteraient donc la présence dans ces profondeurs, de masses

IMPRIMERIE NATIONALE.

de fer plus volumineuses, dont elles seraient en quelque sorte pour nous les avant-coureurs.

Il est inutile de faire ressortir l'importance que présente ce fait, au point de vue de la théorie du magnétisme terrestre.

III.

Une des plus belles conceptions qui aient jailli du génie de Descartes, c'est que tous les corps de l'univers sont régis par les lois de la mécanique, et, en outre, qu'ils sont de même nature[1].

Cette idée, dont nous ne pouvons aujourd'hui apprécier la profondeur et le caractère, qu'en nous reportant aux notions étroites qu'on se faisait alors sur la prédominance dans l'univers de notre système, est aujourd'hui admise par tous : l'analyse spectrale, appliquée au soleil et aux étoiles, a trouvé dans ces astres des caractères semblables à ceux que nous présente le globe terrestre.

Ce que l'analyse spectrale ne peut nous apprendre relativement à ces similitudes, nous est révélé et précisé par l'étude des météorites.

Ces débris d'astres brisés, qui viennent fréquemment échouer sur notre globe, sont de nature minéralogique variée, depuis le fer métallique allié au nickel jusqu'à des matières pierreuses, qui consistent principalement en silicates.

Malgré les distances considérables qui séparent les astres dont ces combinaisons proviennent, leurs fragments se ressemblent entre eux beaucoup plus qu'il n'arrive souvent pour des morceaux détachés d'un même bloc de nos roches cristallines.

Cependant les recherches chimiques les plus habiles et les plus minutieuses n'ont pu faire découvrir dans les météorites aucun corps qui n'appartienne à notre planète. Il n'est pas inutile d'ajouter que les trois corps qui prédominent dans les météorites, savoir le fer, le silicium et l'oxygène, prédominent aussi dans l'écorce terrestre.

Il y a plus; les combinaisons chimiques et minéralogiques dans lesquelles ces corps sont engagés présentent, de part et d'autre, des traits de similitude frappants. Le silicate magnésien connu sous le nom de péridot, les autres silicates appartenant aux espèces pyroxène, enstatite, anorthite, tous possédant des formes cristallines identiques avec même celles des espèces terrestres, nous révèlent des ressemblances intimes dans les réactions qui leur ont donné naissance.

[1] Descartes, l'un des créateurs de la cosmologie et de la géologie, *Journal des Savants*, mars et avril 1880.

Les observations qui ont été faites sur la gangue, de nature péridotique, qui accompagne le platine natif[1] dans l'Oural, ainsi que sur la présence du nickel dans le fer métallique qui est allié au platine, ont apporté une confirmation de ces similitudes.

Après avoir fait ressortir, dans un article précédent de ce journal[2], ces traits de ressemblance nombreux et étroits qui unissent les météorites à certaines de nos roches profondes, et avoir montré comment les météorites du type commun peuvent être imitées par une désoxydation partielle de roches terrestres, particulièrement du péridot, j'ajoutais : « Rien ne prouve qu'au-dessous de ces masses alumineuses qui ont fourni en Islande, par exemple, des laves si analogues au type des météorites de Juvinas, qu'au-dessous de nos roches péridotiques dont se rapproche tellement la météorite de Chassigny, il ne se trouve pas des massifs lherzolitiques, dans lesquels commencent à apparaître le fer natif, c'est-à-dire semblables aux météorites du type commun; puis, en continuant plus bas, des types de plus en plus riches en fer, dont les météorites nous présentent une série, de densité croissante, depuis ceux où la quantité de fer représente à peu près la moitié du poids de la roche jusqu'au fer massif ».

Cinq années après que ces lignes étaient écrites, les grandes masses de fer natif allié de nickel, dont il vient d'être question, étaient découvertes par M. Nordenskiöld. Les doutes et les discussions qui ont eu lieu d'abord sur leur origine, que l'on hésitait à reconnaître comme terrestre, suffisent pour faire ressortir mieux encore des analogies très instructives au point de vue de la philosophie naturelle[3].

Aujourd'hui aucun doute n'est plus possible : le fer nikelifère avec la texture cristalline, que manifestent sur une plaque polie les figures de Widmanstaetten, paraissait naguère un caractère exclusif des météorites; voilà aujourd'hui ce fer nikelifère, avec la même disposition cristalline, reconnu dans les roches éruptives de notre globe.

Cette dernière démarcation s'efface donc, et un lien, de plus en plus intime, s'établit entre les roches poussées des régions profondes de notre planète et les corps célestes dont les météorites nous apportent des épaves.

A. DAUBRÉE.

[1] Études récentes sur les météorites, documents géologiques et astronomiques que ces corps nous appportent, *Journal des Savants*, 1870.

[2] *Ibid.* et *Bulletin de la Société géologique de France*, t. XXIII, p. 415, 1865.

[3] *Bulletin de la Société géologique de France*, 2ᵉ série, t. XXIX, p. 175, 3ᵉ série, t. V, p. 111.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT NATIONAL DE FRANCE.

ACADÉMIE FRANÇAISE.

M. Edmond About, membre de l'Académie française, est décédé à Paris le 16 janvier 1885.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

M. Frédéric Baudry, membre libre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, est décédé à Paris le 2 janvier 1885.

LIVRES NOUVEAUX.

ESPAGNE.

La Dorotea de Lope de Vega. Estudio critico par José de Annas y Cardenas. Habana, 1884, 59 pages in-8°.

M. Fauriel, ensuite M. Ernest Lafond, ont voulu voir dans la *Dorotea,* ce curieux roman dialogué qui appartient au genre de la *Célestine,* une autobiographie de Lope de Vega. Cette thèse, quelque talent qu'on ait pu mettre à la défendre, ne devait pas résister à un examen impartial et minutieux. Il est vrai que la *Dorotea* renferme des allusions à certains épisodes de l'existence assez désordonnée du grand poète; mais la trame du récit a été de toutes pièces inventée. M. José de Annas, sans admettre les conclusions de M. Fauriel, pense que la *Dorotea* est un document que ne doit pas négliger le biographe de Lope; il montre le parti qu'on peut tirer de ce livre en le contrôlant à l'aide d'autres témoignages, de certaines lettres par exemple, adressés par le poète au duc de Sera, dont l'exhumation, il y a quelques années, causa un grand scandale. Au cours de cette étude il exprime le vœu que les érudits d'Espagne s'occupent de publier la remarquable biographie de Lope par Cayetano Alberto de la Barrera, qui gît dans un carton de la Bibliothèque nationale de Madrid.

TABLE.

JOURNAL

DES SAVANTS.

FÉVRIER 1885.

LES DERNIÈRES FOUILLES DU FORUM.

LANCIANI. *L'Atrio di Vesta* dans les *Notizie degli scavi di antichita* décembre 1883. — JORDAN, *L'Atrio di Vesta* dans le *Bulletino dell' Istituto di correspondenza archeologica*, mai 1884.

L'administration des fouilles du royaume d'Italie, que M. Fiorelli dirige avec tant de science et d'habileté, s'est donné la tâche de mettre au jour tout ce qui reste du Forum romain. Au lieu d'éparpiller ses efforts et ses ressources dans des tentatives isolées, elle les concentre entièrement sur cette grande œuvre. Voilà quatorze ans qu'elle s'en occupe sans relâche, et ses ouvriers, partis du pied du Capitole, sont arrivés, en marchant toujours devant eux, jusqu'à l'arc de Titus. De ce côté, ils atteignent les limites extrêmes du terrain qu'ils ont entrepris de fouiller. Leurs derniers travaux ont eu pour théâtre le grand carré long compris, d'un côté, entre le temple de Castor et celui de Vénus et de Rome, de l'autre entre la basilique de Constantin et le palais des Césars. Ce vaste espace ne faisait plus partie, sous l'empire, du Forum proprement dit, mais il en était l'accès naturel, il lui avait autrefois appartenu et s'y rattachait encore par les monuments dont il était rempli; il était donc impossible qu'on le laissât de côté. Les fouilles, d'ailleurs, y ont été fort heureuses, et elles se sont terminées par une découverte qui a fait grand bruit, celle de la demeure des Vestales, *Atrium Vestæ*. Je voudrais décrire en quelques mots sous quel aspect se présente à nous ce quartier de la vieille Rome, qui, dans ces trois dernières années, est sorti de terre.

Quand on va du Colisée au Forum, on prend un chemin pavé de larges dalles, qui passe sous l'arc de Titus, puis tourne à droite, et longe la grande terrasse sur laquelle l'empereur Hadrien a bâti son temple de Vénus et de Rome. Cette rue est la Voie sacrée, on n'en peut plus douter aujourd'hui, et les nouvelles fouilles ont eu ce résultat de résoudre définitivement une question qui avait été très discutée. Quelques archéologues pensaient que la Voie sacrée devait se diriger de l'arc de Titus vers le temple de Castor et la basilique *Julia*, en suivant les rampes du Palatin; mais tout ce quartier est maintenant à découvert, et nulle part on n'y a trouvé une autre rue à laquelle on puisse donner ce grand nom. Après avoir dépassé la belle église de *Santa Francesca romana*, la Voie sacrée tourne à gauche le long de la basilique de Constantin, puis elle passe devant le temple de Romulus. Cet édifice élevé par Maxence en l'honneur de son fils, qu'il perdit jeune, était à moitié enterré sous les décombres; on l'a tout à fait dégagé. La porte a été remise à sa place; des quatre colonnes de marbre cipolin qui ornaient les ailes de la façade, deux ont été relevées sur leurs bases; enfin le petit temple nous est rendu dans son élégance primitive. L'autre côté de la Voie sacrée ne possède pas des monuments aussi importants et aussi bien conservés. Sur le premier rang, on trouve quelques bases de statues : c'était sans doute un grand honneur, et qui devait être fort recherché, de placer son image le long d'un chemin aussi fréquenté du public; on était sûr ainsi d'être sous les yeux de tout le monde, et l'on avait plus de chance d'échapper à l'oubli. A côté de ces bases honoraires on distingue les restes d'un exhèdre, c'est-à-dire d'un de ces bancs semi-circulaires, comme on en retrouve à Pompéi, où les oisifs venaient s'asseoir pour causer entre eux en regardant passer la foule. Un peu plus loin, un petit édifice s'est conservé assez intact, et, ce qui est très rare, n'a pas perdu la voûte qui le couvrait. Comme il avance presque sur la voie publique, il est difficile de croire qu'il ait été affecté à l'usage d'un particulier; on a soupçonné que ce pouvait être une *schola*, c'est-à-dire le lieu de réunion de quelque collège. Au second rang, un peu derrière cette première ligne de monuments, dont, comme on le voit, il reste peu de chose, M. Lanciani a cru distinguer les assises d'un portique, et il n'hésite pas à croire que c'était ce *porticus margaritaria* dont il est question dans les régionnaires. S'il en est ainsi, quelques-unes de ces maisons et de ces boutiques dont les traces subsistent encore ont dû être occupées par les joailliers de la Voie sacrée, *margaritarii de via sacra*, qui sont mentionnés dans les inscriptions. Un peu plus loin, tout près du temple d'Antonin, on a trouvé quelques grands blocs de travertin

que M. Lanciani regarde comme les débris de l'*arcus fabianus*. L'attribution peut être douteuse, mais il est certain que l'arc de Fabius s'élevait à cette place, et qu'il était l'une des entrées du Forum.

Ne pénétrons pas dans le Forum en ce moment; nous n'aurions rien de nouveau à y voir. Ce n'est pas de ce côté que se sont faites les dernières fouilles, et tout s'y trouve à peu près dans le même état qu'il y a quelques années. Dirigeons-nous plutôt à gauche, vers le Palatin et l'église de *Santa Maria Liberatrice*. L'endroit où nous arrivons a joué un grand rôle dans l'histoire ancienne de Rome. C'est là que les premiers rois avaient établi le centre de la religion romaine avant que Tarquin le transportât sur le sommet du Capitole. La construction du Temple de Jupiter marque une époque nouvelle dans la vie religieuse des Romains. La période qui l'avait précédée, et qu'on appelle quelquefois période de Numa, se faisait remarquer par des caractères différents : les rites alors étaient plus simples et les édifices moins somptueux; on n'élevait pas encore aux dieux de statues, et l'on se contentait, pour tout sacrifice, de leur offrir des gâteaux de farine salée. De cet âge primitif il restait sous l'empire trois monuments que le temps avait respectés et qui étaient situés tout près les uns des autres : c'était le temple de Vesta, où brûlait le feu éternel; la *Regia*, c'est-à-dire la demeure du roi, qui, étant à la fois le chef religieux et le premier magistrat de la Cité, devait habiter près du foyer public; enfin l'*Atrium Vestæ*, où résidaient les Vestales qui aidaient le roi à remplir les fonctions du culte, comme, dans la maison des particuliers, les filles servaient les dieux à côté du père de famille. Voilà les trois monuments qu'il s'agissait de retrouver.

Le temple de Vesta fut découvert le premier. Il y a huit ans, après qu'on eut dégagé la basilique *Julia*, les ouvriers, en s'avançant un peu au delà du temple de Castor, rencontrèrent sur leur route un petit soubassement rond entièrement ruiné. Quoiqu'il eût fort chétive apparence, quelques archéologues n'hésitèrent pas à soutenir que sur ces fondements devait s'élever le fameux temple dont on faisait remonter l'origine jusqu'à Numa. Cette opinion fut alors très combattue[1]. Aujourd'hui

[1] Les objections qu'on faisait à cette opinion n'étaient pas très sérieuses. On trouvait que l'emplacement était bien petit pour un édifice aussi célèbre; mais les temples antiques ont, en général, fort peu d'étendue, et l'on nous dit que celui de Vesta était plus petit que les autres. Ovide l'appelle *locus exiguus*, *Fast.*, VI, 265. On faisait remarquer aussi que le temple de Vesta était placé sur la Voie sacrée, et que le petit soubassement en est éloigné d'une cinquantaine de mètres; mais on sait que le parcours de la Voie sacrée a été modifié plusieurs fois. M. Lanciani a précisément mis au jour, vers l'arc de Fabius, une rue qui

qu'on a découvert dans le voisinage la demeure des Vestales, personne ne songe à la contester. S'il ne reste plus du vieux temple qu'un monceau de terre et quelques pierres éparses, ce n'est pas tout à fait la faute du temps. Le temps est moins habile que les hommes à ruiner les monuments anciens; et, parmi les hommes, les plus civilisés sont quelquefois pour eux les plus redoutables. « Les fouilles du XVIe siècle, dit M. Lanciani, ont fait plus de mal aux antiquités que la barbarie du moyen âge. » En 1549, des archéologues, à la recherche de statues et d'objets précieux, découvrirent le temple de Vesta dont les débris s'étaient assez bien conservés sous les décombres, mais ils n'eurent rien de plus pressé que d'achever de le détruire. Ils enlevèrent, pour les édifices qu'ils construisaient, les revêtements de marbre, les frises, les colonnes, et jusqu'aux blocs de péperin qui servaient aux fondations; ils firent de la chaux avec les pierres qu'ils ne voulaient pas emporter; puis, la dévastation finie, ils recouvrirent de terre ce qui restait. Heureusement un savant de l'époque, Panvinio, avait pris auparavant un dessin de ces ruines. Ce dessin, rapproché de quelques bas-reliefs et de quelques monnaies sur lesquelles le temple de Vesta est figuré, a permis à M. Lanciani d'en faire une restauration qu'il publie dans les *Notizie degli scavi*. Il est inutile de dire que le monument dont il essaye de nous donner une idée n'est pas celui qu'avait bâti Numa : en dix ou onze siècles, il avait dû être mis à neuf plus d'une fois; mais Ovide nous dit qu'en le reconstruisant on le changeait le moins possible et qu'on avait soin de lui conserver la même apparence :

> Forma tamen templi quæ nunc manet ante fuisse
> Dicitur[1].

C'était un édifice rond, surmonté d'une petite coupole, que recouvraient des plaques de métal. Pour rendre compte de cette forme qu'on persistait à lui donner, les savants avaient imaginé des raisons très profondes. Il est rond, disaient-ils, parce qu'il ressemble à la terre, et qu'on doit se représenter la terre comme une boule au centre de laquelle brûle le feu qui alimente tout :

> Vesta eadem est quæ terra; subest vigil ignis utrique[2].

incline à gauche, et qui sans doute passait au pied du temple de Vesta. Il suppose que cette rue indique la direction que devait prendre la Voie sacrée avant qu'on ne l'eût détournée pour lui faire longer le temple d'Antonin et de Faustine.

[1] *Fast.*, VI, 265.

[2] *Ibid.*, 267.

Toutes ces fantaisies des grammairiens anciens sont abandonnées aujourd'hui, et l'on n'ose plus attribuer aux rudes paysans, qui, six ou sept siècles avant notre ère, ont élevé le premier temple de Vesta, des intentions si raffinées. On suppose qu'ils le bâtirent sur le modèle des maisons qu'ils habitaient : probablement ils ne connaissaient pas d'autre façon de construire. Voilà pourquoi les monuments qui remontaient aux origines de Rome, par exemple la petite chaumière de Romulus, que l'on conservait avec tant de respect au Palatin, le temple des Pénates, sur les hauteurs de Vélia, celui d'Hercule Victorieux dans le *Forum boarium*, se ressemblaient entre eux. Tous reproduisaient la forme des cabanes rondes qui avaient été les premières demeures des populations italiques [1]. Ces anciens édifices furent, dans la suite, très souvent réparés; toutes les fois qu'on les reconstruisait on les faisait plus riches; Ovide dit que le marbre y avait pris la place de ces joncs entrelacés qui formaient la muraille, et que leur toit de chaume était devenu un dôme d'airain [2]; mais, comme je le disais tout à l'heure, par une sorte d'instinct de conservation, qui est particulier à ce peuple, on leur avait laissé les mêmes dimensions, la même forme extérieure, et l'aspect général était resté semblable, en sorte qu'au milieu des splendeurs de l'empire ils semblaient conserver quelque souvenir et quelque image de la plus lointaine antiquité.

La demeure des Vestales, comme on devait s'y attendre, est située à quelques pas du temple qu'elles desservaient. Si, en 1876, on avait poussé les fouilles un peu plus loin, on l'aurait vite découverte, mais elles furent alors dirigées d'un autre côté, et ce n'est qu'après avoir mis au jour tout le parcours de la Voie sacrée, le long de la basilique de Constantin et jusqu'à l'arc de Titus, qu'on revint vers le temple de Vesta. Quelques coups de pioche suffirent pour faire apparaître les murs de la maison des Vestales; grâce à l'activité avec laquelle le travail a été poussé, elle est tout à fait dégagée aujourd'hui. C'est sans contredit la découverte la plus importante qu'on ait faite en ces dernières années; et, si l'on excepte la basilique *Julia*, on n'avait pas encore trouvé de monuments aussi considérable sur le Forum.

On y pénètre par une entrée latérale de peu d'apparence; mais, après avoir franchi quelques marches, on arrive dans une cour rectangulaire de 68 mètres de long sur 20 de large. Cette cour représente le péristyle des maisons ordinaires, mais dans des proportions tout à fait inusitées. Elle était entourée de vastes portiques que décoraient les statues des *Vestales maximæ*, qui présidaient le collège. Ces statues étaient placées

[1] Voyez Helbig, *Bull. dell' Istit.*, 1878, 9. — [2] Ovide, *Fast.*, VI, 261.

sur des bases qui contenaient des inscriptions pompeuses. M. Lanciani suppose qu'à l'époque où l'édifice était intact, il devait renfermer une centaine de ces monuments; mais le temps en a singulièrement diminué le nombre. Nous n'avons plus aujourd'hui que les fragments de dix-huit statues plus ou moins mutilées. Les piédestaux ont un peu mieux résisté. On en possédait déjà un certain nombre que les fouilles du XVI[e] siècle avaient mis au jour[1]; les derniers travaux en ont fait découvrir une vingtaine de nouveaux, dont quelques-uns sont parfaitement conservés. Ils portent des inscriptions qui nous apprennent beaucoup. On y voit de quelle considération jouissaient les Vestales et à combien d'affaires elles étaient mêlées. C'était un si grand honneur de faire partie du collège, que Tibère, pour consoler la fille de Fonteius Agrippa, qui n'avait pas été choisie, crut devoir lui faire cadeau d'un million de sesterces[2]. L'honneur en rejaillissait sur tous les proches; et, parmi les statues dont on a retrouvé des débris dans l'*Atrium Vestæ*, plusieurs étaient élevées par des parents qui se glorifiaient d'avoir une Vestale dans leur famille. D'autres fois ce sont des obligés qui veulent témoigner leur reconnaissance à quelqu'une de ces prêtresses pour une faveur qu'ils en ont reçue. La nature du bienfait nous montre jusqu'où s'étendait leur pouvoir. Nous ne sommes pas trop surpris de les voir contribuer à la nomination d'un bibliothécaire de l'empereur[3]; mais il y a des cas où leur intervention nous paraît assez surprenante. Comment sont-elles arrivées à procurer à quelqu'un un grade de tribun militaire? et quels bons offices ont-elles pu rendre à des centurions délégués par leurs camarades pour traiter à Rome les affaires de leur légion[4]? il nous paraît beaucoup plus naturel que ceux qu'elles ont servi, et qui tiennent à les en remercier, soient des clients ou des subalternes, des gens attachés au culte de la déesse, et qui, par conséquent, étaient placés sous leur dépendance. C'est aussi ce qui arrive très souvent. Parmi ceux-là, il est plusieurs fois question des *fictores virginum Vestalium* dont on ne connaît guère les fonctions. M. Lanciani suppose que c'étaient des espèces d'employés ou d'intendants, et il rappelle qu'aujourd'hui, dans les couvents de femmes, en Italie, celui qui est chargé de toutes les affaires du dehors s'appelle *fattore*.

[1] Les inscriptions que l'on connaissait avant les dernières fouilles ont été réunies dans le *Corp. inscr. lat.*, VI, 2127-2145. On a quelquefois supposé que c'étaient des épitaphes : c'est une erreur. M. Lanciani fait remarquer qu'on ne sait pas où les Vestales étaient ensevelies et qu'on n'a pas découvert une seule inscription qui vienne de leurs tombes.

[2] Tacit., *Ann.*, II, LXXXVI.

[3] *Corp. inscr. lat.*, VI, 2131.

[4] Lanciani, n° 6.

Il n'est pas étonnant que la reconnaissance de toutes ces personnes s'exprime en des termes un peu hyperboliques. Nous ne savons pas si les Vestales méritaient tous les éloges qu'on leur prodigue au bas de leurs statues, mais ces éloges ont l'avantage de nous faire connaître les qualités qu'on exigeait d'elles. On les loue du zèle et de l'habileté qu'elles apportent à remplir leurs fonctions sacrées, on dit qu'elles veillent dévotement nuit et jour au pied des autels des dieux, près du feu éternel, et que leurs prières contribuent à la prospérité de la République [1]. Quelques-unes de ces vertus qu'on célèbre chez elles, la chasteté, la piété, la régularité, le dévouement à leurs devoirs, conviendraient à des chrétiennes, mais une chrétienne n'accepterait pas l'emphase et l'exagération de certains compliments. Elle rougirait qu'on dît d'elle « que, par sa dévotion et son honnêteté, elle dépasse toutes les femmes qui l'ont précédée [2] », ou « que la divinité se l'était réservée et qu'elle l'avait choisie tout exprès pour la consacrer à son service [3]. » Il faut croire que ceux qui donnaient ces louanges aux Vestales étaient bien sûrs de ne pas leur déplaire; ce qui prouve que l'humilité n'était pas au nombre des vertus qu'elles se piquaient de posséder. On remarque qu'une d'elles est louée de ses connaissances merveilleuses, *doctrinæ mirabilis* [4]. Nous savons en effet que le culte de Vesta était fort compliqué, et que, pour en accomplir exactement tous les rites, on avait besoin d'une longue initiation. Les trente années pour lesquelles s'engageait une Vestale se décomposaient en trois périodes égales : pendant la première, elle apprenait son service; elle passait la seconde à le pratiquer; la dernière était occupée à l'enseigner aux nouvelles venues. Aussi voit-on, sur l'un des piédestaux qu'on a retrouvés dans l'*Atrium Vestæ*, qu'une jeune prêtresse remercie une ancienne des bonnes leçons qu'elle lui a données [5]. Un autre de ces monuments présente une particularité très remarquable : le nom de la Vestale à laquelle il a été élevé est martelé avec tant de soin qu'on ne peut plus aujourd'hui le lire [6]. Si l'on a pris la peine de l'effacer c'est qu'évidemment elle semblait être devenue indigne de l'honneur qu'on

[1] Lanciani, n° 6 : *Cujus egregiam morum disciplinam et in sacris peritissimam operationem merito respublica in dies feliciter sentit.* N° 7 : *per omnes gradus sacerdotii aput divina altaria omnium deorum et ad æternos ignes diebus noctibusque pia mente rite deserviens merito ad hunc locum cum ætate pervenit.*

[2] *Corp. insc. lat.*, 2136 : *Super omnes retro religiosissimæ, purissimæ, castissimæ.*

[3] *Corp. insc. lat.*, 2139 : *A diis electa merito sibi talem antistitem numen Vestæ reservare voluit.*

[4] Lanciani, n° 13.

[5] *Corp. inscr. lat.*, VI, 2138.

[6] Lanciani, n° 13.

lui avait fait, et l'idée vient aussitôt à l'esprit qu'elle avait dû commettre une de ces fautes qu'on punissait avec tant de sévérité. Cette opinion n'est pourtant pas la plus vraisemblable. Le monument est daté du consulat de Jovien et de Varronien, c'est-à-dire du moment où l'empereur Julien venait de mourir et où la lutte entre les deux religions était le plus violente. Si la grande Vestale avait alors manqué à ses vœux, l'affaire aurait fait du bruit, et il se serait trouvé quelque indiscret pour nous la raconter. On est donc conduit à penser que la faute qu'on lui reprochait devait être d'une autre nature, et, comme le poète Prudence parle d'une Vestale qui, précisément vers cette époque, se fit chrétienne [1], on a supposé que ce pouvait être la nôtre. Si la conjecture est vraie, on comprend la colère des dévotes de Vesta et le soin qu'elles ont pris de détruire le nom de la coupable.

La grande cour de l'*Atrium Vestæ* a été déblayée, et elle présente aujourd'hui l'aspect le plus curieux. Tous les fragments que les fouilles ont fait découvrir ont été rangés le long des murailles, à l'endroit même où se dressaient les statues des Vestales, quand l'édifice était intact. Grâce à ces débris, l'imagination peut aisément repeupler ce péristyle désert et rendre à ces vastes portiques leurs anciens habitants. Ces portraits qui nous restent des Vestales, tout mutilés qu'ils sont, nous permettent de nous les figurer comme elles étaient, avec tous les détails de leur sévère et riche toilette. Nous revoyons leurs cheveux courts, entourés de l'*infula* d'où pendaient des bandelettes et qui forme une espèce de diadème sur leur tête, la corde qui serre leur tunique à la taille, et cette sorte de *bulla* ronde qui s'étale sur leur poitrine comme la croix de nos religieuses. M. Lanciani fait remarquer que ce costume leur donne une apparence tout à fait monacale; il faut seulement reconnaître que leur demeure était bien plus somptueuse que nos couvents d'aujourd'hui. Souvenons-nous que la cour que nous visitons en ce moment, et qu'elles devaient beaucoup fréquenter, a 68 mètres de longueur sur 20 mètres de large. Quand on songe que la maison n'était habitée que par six ou sept Vestales, ces proportions ont lieu de surprendre; mais M. Jordan a trouvé un moyen fort ingénieux pour les expliquer. Il lui a semblé reconnaître à certains indices qu'une partie du péristyle avait été arrangée en bosquet, avec des arbres, des allées et des sièges de marbre. Cette disposition n'était pas seulement pour les Vestales un agrément qui leur

[1] Prud., *Peristeph.*, II, 527 :

Ædemque, Laurenti, tuam
Vestalis intrat Claudia.

faisait trouver plus de charme au séjour de leur demeure, c'était vraiment pour elles une nécessité. N'oublions pas, nous dit M. Jordan, qu'elles appartenaient aux premières maisons de Rome; que les familles dont elles sortaient avaient coutume de passer la saison chaude dans les pays de montagne ou sur le bord de la mer; elles, au contraire, quand une fois elles avaient mis le pied dans l'*Atrium*, ne pouvaient pas beaucoup s'en éloigner. Les soins du culte les retenaient dans les environs du temple de Vesta, et il leur fallait dire adieu à Tibur, à Préneste, à Tarente et à Baïes. Dans les premiers temps, la réclusion était un peu moins dure pour elles : entre la *Nova via* et le Palatin, il y avait un bois sacré qu'on appelait *lucus Vestæ* et qui est mentionné par Cicéron[1]. Mais il dut disparaître de bonne heure; bientôt dans ce quartier de Rome, qui devenait de plus en plus peuplé, aucune parcelle de terrain ne resta vide; les maisons se multipliant, l'air et le jour se firent plus rares, et les malheureuses Vestales, obligées de vivre au milieu de cet entassement de murailles, cherchèrent à se procurer chez elles ce que le voisinage ne leur fournissait plus. C'est ainsi qu'on leur fit une demeure plus vaste, afin qu'il leur fût possible d'y respirer, et qu'on y planta un petit jardin pour mettre sous leurs yeux quelque verdure. Ce n'était pas grand' chose, mais, en ce genre, les anciens se contentaient de peu; et, à quelques pas des Vestales, les maîtres du monde, établis au Palatin, n'étaient pas mieux partagés qu'elles. Un bosquet ne va guère sans une fontaine : aussi s'en trouve-t-il une dans l'*Atrium Vestæ*. C'est un bassin de 4 mèt. 40, sur 4 mèt. 10, qui est encore aujourd'hui revêtu de marbre à l'intérieur. On a été fort étonné de voir que, dans le bassin ou dans les environs, il ne se rencontre aucune trace d'un aqueduc qui pût y conduire l'eau, quand on voulait le remplir, mais M. Jordan a très bien rendu compte de cette particularité singulière. Festus nous dit que les Vestales ne devaient user que d'eau de source entièrement pure, et qu'il leur était interdit de se servir de celle que des tuyaux amenaient du dehors[2]. Il faut donc croire que, tous les matins, les nombreux esclaves attachés à la maison allaient chercher l'eau à quelque fontaine voisine et la versaient dans le bassin. Une conduite, qu'on a retrouvée, permettait de l'écouler dans un égout qui passait au-dessous de l'édifice.

Comme il arrive dans les maisons romaines, tous les salons et toutes les chambres étaient disposés autour de la cour. Selon l'usage, la salle de réception, ou *tablinum*, était placée au fond, en face du bassin. C'est une pièce vaste, et qui devait être très richement décorée; on remarque

[1] Cic., *De Divin.*, I, 45. — [2] Festus, p. 158-160.

IMPRIMERIE NATIONALE.

seulement avec quelque surprise qu'elle n'est pas au milieu. Cette irrégularité ne peut s'expliquer que par les réparations qu'on a faites au monument à diverses époques, et qui ont dû en altérer l'ordonnance[1]. Les autres pièces sont en ruine, et il est difficile de dire quelle en était la destination. Il semble pourtant qu'il y en avait qui ne devaient servir qu'aux travaux des Vestales, par exemple à la confection de la *mola salsa;* d'autres étaient réservées à leur habitation particulière. Ce sont celles qui étaient rangées le long des portiques du côté du Palatin. Quelques-unes, qui sont un peu mieux conservées, possèdent encore des revêtements de marbres précieux avec des frises de stuc qui n'ont pas perdu leurs brillantes couleurs. Pendant que je les parcourais en curieux, et que j'en admirais la richesse, il me revenait à la pensée un souvenir de la fameuse lutte entre Symmaque et S. Ambroise, à propos de l'autel de la Victoire. Symmaque attaquait avec amertume les dernières lois que les empereurs avaient faites contre les prêtres païens. Il plaignait surtout les Vestales, il parlait avec émotion de ces nobles filles « qui ont consacré leur virginité au salut de l'État », et auxquelles on enlève les domaines dont on les avait dotées et le traitement que leur payait le Trésor public. S. Ambroise, en lui répondant, insinuait que ces « nobles filles » ne méritaient pas tout à fait l'admiration que Symmaque témoignait pour elles. Il rappelait avec complaisance leurs privilèges, leur fortune, la considération dont elles étaient entourées et la large existence que l'État leur avait faite; et, malgré tous ces avantages, elles n'étaient que sept. « Voilà tout ce qu'ont pu réunir autour du temple de Vesta l'honneur de ces bandelettes dont leur tête est couverte, l'éclat de leurs vêtements de pourpre, cette litière dans laquelle on les porte, ce cortège de serviteurs qui les environne, les immunités qu'on leur accorde, l'argent qu'on leur

[1] L'*Atrium Vestæ* a été soigneusement réparé et entretenu jusqu'au dernier moment. On y trouve des briques qui datent du temps de Dioclétien et de Constantin. Quant à l'époque où le gros œuvre fut fait, M. Lanciani et M. Jordan ne sont pas tout à fait de la même opinion. M. Lanciani suppose qu'après l'incendie de 191 l'édifice fut entièrement rebâti par Alexandre Sévère et Julia Domna sur les restes d'un grand monument public qui remontait au VIIIe siècle de Rome. M. Jordan croit, au contraire, qu'il est l'œuvre de l'empereur Hadrien. Il établit son opinion, qui me paraît très vraisemblable, sur les marques des briques encore trouvées à leur place : elles sortaient toutes de fabriques qui étaient en activité au commencement de l'époque des Antonins. Il pense qu'à ce moment tout ce quartier fut remanié par l'empereur architecte, qui voulait faire à son temple de Vénus et de Rome un entourage digne de lui, et que c'est alors que l'*Atrium Vestæ* reçut la forme que nous lui voyons encore aujourd'hui.

donne si libéralement, enfin le droit qu'elles ont de n'engager leur virginité que pour un certain nombre d'années. » A ces quelques grandes dames, comblées de tous les biens de la fortune, jouissant de tous les plaisirs de l'existence, il oppose les vierges chrétiennes, si simples, si humbles, et en même temps si nombreuses, qu'il appelle d'une belle expression *plebem pudoris.* « Elles n'ont pas de riches bandelettes, mais un voile grossier sur le front. Au lieu de relever leur beauté par les artifices de la parure, elles affectent la mise la plus simple. Ce qu'elles désirent, ce qu'elles cherchent, ce n'est pas le luxe et les agréments de la vie, c'est le jeûne et la pauvreté. » Il est sûr que le contraste devait être frappant entre les monastères chrétiens de cette époque et le couvent aristocratique des Vestales. Il me semble qu'une visite à leur somptueuse maison, que les dernières fouilles nous ont rendue, et la vue de ces appartements dont il reste de si beaux débris, peuvent servir de commentaire aux paroles de S. Ambroise.

Quittons enfin ce vaste et riche péristyle, qui nous a si longtemps retenus. Un escalier de 26 marches nous conduit à la hauteur d'une rue dont on peut suivre aujourd'hui le parcours depuis l'église de *Santa Maria Liberatrice* jusqu'aux environs de l'arc de Titus, et qui passe le long de l'*Atrium Vestæ.* On croit que c'est la *Nova via*, dont il est plus d'une fois question dans l'histoire romaine et qui aboutissait à la porte du Palatin et au temple de Jupiter Stator. Il faut avouer que, de ce côté, la clôture de nos Vestales n'était pas très rigoureuse, et que par les fenêtres, qui sont basses, l'ennemi pouvait aisément s'introduire chez elles. Quelques marches de plus nous amènent à de nouvelles chambres dont il ne reste guère que le pavé de mosaïques; quelques-unes devaient servir de salles de bain : on voit encore dans les murs les tuyaux de brique qui amenaient l'eau dans des baignoires de marbre. Au milieu de ces appartements, qui paraissent avoir été réparés grossièrement dans les dernières années de l'empire, on remarque le commencement d'un nouvel escalier, ce qui prouve que la demeure des Vestales avait au moins deux étages.

C'est d'ici que nous saisissons le mieux l'aspect nouveau que les dernières fouilles ont donné à tout ce côté du Palatin. Ceux qui ne l'ont pas visité depuis deux ou trois ans auront grand' peine à le reconnaître. Jusqu'à ces derniers temps, le Palatin était séparé du Forum par une route poudreuse qui conduisait à l'entrée des *Orti Farnesiani.* Puis, quand on avait passé sous la porte construite par Vignole, on s'élevait de terrasse en terrasse, à travers les arbres et les fleurs, jusqu'aux palais des Césars. Aujourd'hui tout est bouleversé. On a enlevé l'amas de décombres

et de terres rapportées qui recouvrait les maisons antiques, et tous ces débris, cachés depuis tant de siècles, ont été rendus au jour. Du haut en bas de la colline on n'aperçoit plus que des murs de pierre ou de brique de hauteur inégale et des maisons éventrées[1]. Ce spectacle, je le crains bien, ne sera pas du goût de tout le monde; plus d'un artiste se plaindra peut-être des archéologues et leur reprochera durement d'avoir remplacé les jardins Farnèse, d'où l'on jouissait de si belles vues sur le *Campo Vacchino*, par quelque chose qui ressemble aux rues de Paris quand on est en train de les démolir. Il est sûr que l'archéologie a d'ordinaire peu de souci de la beauté, et que la vérité lui suffit; mais la vérité a bien son charme. S'il arrive que, lorsqu'on regarde le flanc du Palatin tel que les nouvelles fouilles l'ont fait, l'œil est d'abord dérouté par l'amoncellement des ruines, au bout de quelque temps l'imagination fait son œuvre. Sur ces fondations informes, elle relève les édifices disparus, elle relie entre eux les pans de mur isolés, avec quelques débris elle reconstruit les maisons détruites, et nous fait bientôt revoir ce quartier tel qu'il devait être vers la fin de l'empire.

Du spectacle curieux qu'elle nous donne nous avons plus d'un renseignement à tirer. D'abord nous voyons une fois de plus combien les anciens tenaient peu aux grandes rues et aux larges places dont nos villes modernes ne peuvent plus se passer. Nous sommes ici au pied des palais impériaux, à quelques pas du Forum, c'est-à-dire au cœur de la grande cité, et pourtant nous n'avons devant les yeux qu'un amas de maisons qui grimpent le long de la colline, se serrant jusqu'à étouffer

[1] Dans une de ces maisons construites à l'angle de l'*Atrium Vestæ* on a fait une découverte bien curieuse sur laquelle M. de Rossi nous a donné une savante étude, qui est reproduite dans les *Notizie degli scavi*. On a trouvé soigneusement enfermé dans un vase de terre cuite un trésor de 835 pièces de monnaie dont 830 sont anglo-saxonnes et appartiennent à la fin du VIII[e] et au commencement du IX[e] siècle. A ces monnaies se trouvaient jointes deux agrafes en cuivre argenté qui portaient le nom du pape Marinus, lequel occupa le trône pontifical de 942 à 946. Ces agrafes, destinées à rattacher un vêtement de cérémonie, n'ont pu appartenir qu'à un officier important de la cour papale, et il n'est pas téméraire de supposer que cet officier était chargé à quelque titre de garder le trésor des papes. M. de Rossi en conclut que l'argent provenait du denier de saint Pierre. On sait que le denier de saint Pierre fut établi à la fin du VIII[e] siècle, et que les rois anglo-saxons, qui avaient coutume de visiter dévotement le tombeau des apôtres, furent longtemps les plus exacts à le payer. Cette époque était fort agitée de guerres intérieures. Il est probable que, dans un moment d'effroi, le trésorier du pape aura caché l'argent qu'il venait de recevoir, et que, pour quelque raison que nous ignorons, il ne put pas l'aller reprendre.

les unes contre les autres et ne laissant entre elles aucune place vide. Les deux rues qui les séparent et qui courent parallèlement sur le flanc du Palatin, la *Nova via*, dont je viens de parler, et le *Clivus Victoriæ*, un peu plus haut, ne suffisaient pas pour donner à ce quartier l'air et le jour dont il avait besoin. Elles n'ont pas su se défendre contre l'envahissement des maisons qui les bordent. Ces maisons ont peu à peu empiété sur la chaussée; après s'être rapprochées par la base, elles se sont réunies par le sommet, jetant d'un toit à l'autre, à travers la rue, des arceaux qui devaient soutenir des appartements aériens, en sorte qu'avec le temps la *Nova via* et le *Clivus Victoriæ* sont devenus d'obscurs coupe-gorges. Je me dis, en les parcourant, que c'est sans doute dans quelque rue semblable que, du temps de Sylla, Sextus Roscius fut tué le soir par des assassins quand il revenait de dîner : *occiditur ad balneas palatinas rediens a cœna* [1].

L'autre observation que me suggère la vue du quartier nouveau a rapport au palais des Césars. Autrefois, quand on n'y pouvait pénétrer que par l'entrée de Vignole, que ces grands débris étaient séparés du Forum par des champs et des murailles, nous avions l'idée, en les visitant, d'une demeure entièrement isolée et bien close. C'est bien ainsi que l'imagination se représente d'ordinaire les palais des rois. Nous nous trompions pourtant; les nouvelles fouilles nous le montrent avec évidence. La maison de Caligula, c'est-à-dire du plus soupçonneux peut-être des Césars, touche presque aux autres maisons de la colline. De là un escalier encore à peu près intact descend au milieu du *Clivus Victoriæ;* puis, du *Clivus*, il se continue jusqu'à la *Nova via*, qui, nous le savons, touchait au Forum [2] : De cette manière, on pouvait monter directement, en quelques minutes, de la Voie sacrée à la maison du prince. Il n'y a donc rien là qui ressemble aux demeures de ces despotes de l'Orient, telles que nous les dépeint Hérodote, avec leurs enceintes multipliées et les camps retranchés qui les défendent. Rien n'isole des autres maisons celles d'Auguste et de Tibère; ils habitent au milieu de tout le monde, et ne sont pas séparés du reste des Romains par des fossés et des murailles. Ils l'ont fait exprès pour laisser croire qu'ils sont des citoyens comme les autres, pour persuader aux gens qui jugent sur les apparences, — c'est le grand nombre, — qu'il ne faut pas prendre les Césars pour des rois, et que, sous leur domination, Rome est toujours une cité libre [3].

[1] Cicéron, *Pro Rosc. Amer.*, 7.

[2] Ovide, *Fast.*, VI, 390 : *Qua nova romano nunc via juncta foro est.*

[3] Sénèque, après Tibère, appelle encore Rome *libera civitas.* (*De Ben.*, II, 12.)

Ainsi, des trois monuments qui rappellent le plus ancien culte de Rome, nous en possédons deux, le temple où brûlait le feu sacré et la demeure des Vestales. Il ne reste plus à découvrir que le troisième. Mais ici M. Lanciani et M. Jordan ne sont pas d'accord. Le premier croit que nous ne parviendrons pas à le retrouver par l'excellente raison qu'il n'existait plus dès le IIe siècle. Auguste fut le premier grand pontife qui ne voulut pas habiter la *Regia*. Il la céda aux Vestales, qui sans doute l'ajoutèrent à leur habitation. Après l'incendie de Néron, qui détruisit tout ce quartier, il n'y avait pas de raison de la rebâtir, puisqu'elle ne servait plus à rien. Aussi M. Lanciani est-il tenté de croire que des fondations considérables que recouvrent, du côté de la Voie sacrée, des édifices du IIe siècle, appartenaient à l'ancienne demeure des grands pontifes. Ce n'est pas l'opinion de M. Jordan; il pense, au contraire, que la *Regia* n'a jamais été détruite et que les écrivains des derniers temps ne nous trompent pas quand ils en parlent comme si elle était sous leurs yeux. A la vérité on ne l'a pas encore retrouvée; mais il reste à fouiller sous l'église de *Santa Maria Liberatrice* et il est convaincu qu'on pourra l'y découvrir. Espérons que cette église médiocre, que ni l'art ni l'histoire ne protègent, sera bientôt démolie, et que nous pourrons enfin décider lequel des deux archéologues a raison.

GASTON BOISSIER.

LEIBNITZENS UND HUYGHENS' BRIEFWECHSEL MIT PAPIN, nebst der Biographie Papin's und einigen zugehörigen Briefen und Actenstücken. Bearbeitet und auf Kosten der königlich preussischen Akademie der Wissenschaften herausgegeben von Ernst Gerland. Verlag der königlichen Akademie der Wissenschaften. — Berlin, 1881.

La gloire de Papin a été tardive; jamais les bons juges, cependant, n'ont ignoré sa puissance d'invention et méconnu l'élévation de son esprit. Issu d'une famille excellente, fort considérée dans la ville de Blois, il reçut à Angers le diplôme de docteur en médecine. Il eut, bien jeune encore, l'avantage d'être le collaborateur et le commensal d'Huyghens et l'honneur de devenir son ami. Lorsque, plusieurs années avant la

révocation de l'édit de Nantes, l'humeur aventureuse de Papin le conduisit en Angleterre, le célèbre physicien Boyle lui ouvrit son laboratoire, l'y attira avec empressement, en lui assurant, avec la juste rémunération des travaux demandés, l'entière liberté de produire ses propres idées. Papin devint membre de la Société royale; la mission très honorable de diriger les expériences décidées par elle fut pour lui, ce sont ses propres expressions, *un emploi honnête*. Leibnitz, confident de ses projets, prompt à le vanter, toujours prêt à le servir, accroissait, par l'autorité de son nom et les conseils de son génie, la confiance et les forces de son ami. De riches et puissants personnages, le Vénitien Sarroti, puis le landgrave de Hesse-Cassel, séduits par la grandeur de ses espérances, ont essayé tous deux, avec une ambitieuse générosité, de procurer la réalisation de ses incessantes inventions. Si, malgré tant de rencontres heureuses, Papin resta loin de la fortune et des honneurs, il fut entouré de considération et put, jusqu'à ses dernières années, garder bon espoir et continuer la lutte. Jamais ses déceptions ne furent d'irréparables désastres. Prompt à espérer et à promettre, ses prévisions furent souvent trompées. Ses écrits, documents précieux pour l'histoire de la science, depuis longtemps n'instruisent plus personne. L'avenir aperçu par son génie restait douteux pour les meilleurs esprits. Papin, sans le succès de Watt, serait pour nous encore un ingénieux rêveur. Un érudit zélé pour la mémoire de l'inventeur Blésois, L. de La Saussaye, avait projeté et promis la publication des œuvres de Papin. Après de longues et savantes études, il s'est arrêté en racontant sa vie, avant la production des pièces justificatives qui, sans doute, eussent peu différé de celles que nous donne M. Gerland. De La Saussaye, on le voit à chaque page, les avait connues et consultées; elles confirment souvent son récit, le rectifient quelquefois, sur plus d'un point le contredisent. Ce serait la preuve, s'il en fallait une, de l'utilité de la publication dont le grand intérêt frappera tous les lecteurs.

Le savant éditeur, d'accord sur ce point avec de La Saussaye, se représente Papin aigri par la pauvreté, l'insuccès et les continuelles déceptions. L'infatigable inventeur, suivant lui, choque souvent ses protecteurs, blesse ses collègues et mécontente ses amis. Je ne trouve nullement dans la correspondance cet esprit de contention et de lutte. « Papin, écrivait de La Saussaye, ne sut pas mieux que Bernardin de Saint-Pierre et J.-J. Rousseau défendre sa constitution morale du choc des espérances brisées et des illusions détruites. L'action des évènements fit prédominer au midi de sa vie les moins heureuses nuances de son caractère : l'obstination, l'impatience, la promptitude à s'irriter. Ses meilleurs amis n'enduraient

pas toujours sans se plaindre, les écarts de sa vivacité. » L'exemple cité ne justifie pas de tels reproches. La publication nouvelle n'en fournit aucun autre.

« Durant la dispute (purement scientifique) avec Leibnitz, il lui arrivait souvent, dit de La Saussaye, de traiter assez cavalièrement son illustre adversaire. Dans une réponse à ses objections, il lui parle nettement de ses bévues. Le facile Leibnitz se plaint que le terme soit un peu fort. » La lettre de Papin est du mois de janvier 1696. M. Gerland, par une omission difficile à expliquer, ne l'a pas insérée dans son recueil. « Ici se placent, dit-il, dix-sept lettres écrites entre le 8 novembre 1695 et le mois d'août 1696; mais elles roulent sur la mesure de la force. » M. Gerland, en supprimant ces lettres qu'un historien de la science aurait jugées précieuses, se borne à en reproduire deux passages.

Le premier est extrait d'une lettre de Leibnitz à un ami de Papin :

Je réponds encore à M. Papin, dit Leibnitz, quoique sa dernière lettre me paraisse écrite d'une manière un peu aigre et capable de gâter le plaisir qu'il y a à conférer gaiement.

Papin, informé du mécontentement de son ami, répond immédiatement :

J'ay beaucoup de déplaisir que vous ayez cru voir de l'aigreur dans les expressions de ma dernière lettre; mais je puis vous protester sincèrement que mon intention n'a pas esté d'en mettre.

La correspondance continue, confiante et affectueuse comme avant.

Sur la lecture d'une des lettres citées par M. Gerland dans le chapitre consacré au caractère de Papin, chacun pourra juger l'accusation de susceptibilité et d'aigreur :

Je vous suis extrêmement redevable, dit Papin à Leibnitz, des bontez que vous me faittes paroistre et je ne doute point de vostre sincerité ni du zèle que vous avez pour le public. Scachant donc d'ailleurs l'estime que vous vous estes justement acquise dans presque tous les païs éclairez et combien votre recommandation peut estre de grand poids, je crois devoir vous dire, en peu de mots l'estat présent de mes affaires. Il y a longtemps que je vois bien qu'il me sera extrêmement difficile de pouvoir bien réussir dans ce païs icy pour des raisons qu'il seroit trop long de vous dire. A cause de cela, j'ay diverses fois demandé de me retirer et quand S. A. S. mon maistre m'a fait l'honneur de m'appeler à Cassell, j'avois, au lieu de cela, demandé congé de retourner en Angleterre, à cause de quelques affaires qui s'estoient passées. J'obéis pourtant aux ordres et je veins voir si je trouverois moins de traverses à Cassell qu'à Marbourg. J'y ay bien esté effectivement plus maistre de mon temps que je n'aurois esté dans l'académie, mais pourtant j'ay tousjours manqué des as-

sistances qui me seroient nécessaires pour faire quelque progres considérable et je vois peu lieu d'espérer de les obtenir puisque, au contraire on a voulu me retrancher diverses choses. Ainsi, il y a desjà quelques mois que j'avois dressé une requeste que je montray à M. le secrétaire Haes et dont j'ay joint icy la copie. J'avois desseing de l'envoier dès lors au camp à Monseigneur, mais comme les choses se radoucirent bientost, on me conseilla d'attendre son retour de la campagne pour la luy présenter. J'ay eu soing de n'y faire paroistre aucun mécontentement afin que S. A. S. puisse me l'accorder sans que sa gloire y soit intéressée le moins du monde et sans causer de chagrin à qui que ce soit. Au reste quoyque je ne parle dans cette requeste que de la pompe de Hesse, j'ay pourtant encore plusieurs autres choses plus considérables et sur quoy je fais plus de fonds. Ainsi je ne vois pas lieu de douter que je ne rencontre ailleurs plus d'avantage qu'icy et plus de commoditez pour servir le public, mais comme je l'ay desja insinué j'espère aussi à présent que vous ne dédaignerez pas de m'éclairer de vos lumières et de m'aider de vos recommandations, afin que je puisse plus seurement et plus promptement me mettre en train de bien faire.

J'avoue bien que ce que je puis faire est peu de chose en comparaison de ce qu'on a desja vu et qu'on doibt encore attendre de quelques autres personnes; mais quand c'est pour l'utilité publique tout est considérable, et c'est particulièrement en cela qu'il faut aimer les grands profits et ne négliger pas les petits.

A Cassel, pas plus qu'à Marbourg, Papin ne rencontra de bien grandes sympathies.

« Il avait, dit M. Gerland, d'accord sur ce point avec de La Saussaye, une grande susceptibilité et un caractère aigri par les déceptions. » Les deux biographes croient en même temps à la haine intéressée et à la basse envie de son entourage.

Dans aucune des lettres publiées, je le répète, je n'aperçois le mauvais esprit reproché à Papin. La malveillance de ses collègues, au contraire, est incontestable; mais il n'est pas nécessaire pour l'expliquer, sinon pour la justifier, d'alléguer les sentiments d'envie ou les préventions contre un étranger.

Le landgrave Charles, grand amateur de curiosités mécaniques, protecteur éclairé de la science, digne petit-fils du landgrave Moritz, dont on disait : *Poeta est, orator est, philosophus est, jurisconsultus est, theologus est, musicus est, et quis non est?* avait offert à Papin, déjà célèbre, la chaire de mathématiques à l'université de Marbourg. Plus habile à inventer qu'à démontrer, Papin était mal préparé à ces fonctions nouvelles. Ses leçons, qui le fatiguaient, attiraient peu les élèves; lui-même comprenait et trouvait naturel que, pour mieux étudier la théologie, la médecine ou le droit, on négligeât une étude moins essentielle. La situation était régulière, mais pénible, lorsque le landgrave, l'attachant comme médecin à sa personne, lui conserva les appointements de professeur; une part, il est vrai, était réservée à son suppléant, qui, la trouvant trop

petite, se retira. Les mathématiques ne furent plus enseignées à Marbourg, et la caisse de l'université, malgré les protestations du recteur, dut rétribuer à Cassel le médecin du landgrave. Les collègues de Papin se plaignirent; il fallait s'y attendre. Pourquoi les accuser de jalouser un mérite qu'ils ignoraient et une célébrité qu'ils ne pouvaient prévoir? Papin, de plus, quoique de la religion réformée, était pour eux un hérétique, calviniste peut-être, frappé d'excommunication par le presbytérium de leur église.

Les recherches de M. Gerland ont révélé des luttes d'un autre genre. Papin avait épousé sa cousine, madame Maliverne, veuve d'un protestant réfugié à Marbourg après la révocation de l'édit de Nantes. Madame Papin, peu de temps après son mariage, porta plainte, je ne sais près de quelle autorité, contre le propriétaire de la maison qu'elle habitait, dont la servante affectait envers elle un ton impertinent et injurieux. Elle eut de plus à disputer son banc à l'église contre la femme d'un perruquier voisin. Est-ce une raison pour accuser Papin d'esprit de dispute et d'aigreur?

Leibnitz admirait les inventions de Papin; il vantait en toute occasion les rares talents de son ami. Son opinion est de grand poids; peut-on blâmer pourtant et accuser d'envie ceux qui, moins bons juges des principes, osaient, pour les combattre, alléguer les résultats? L'entourage du landgrave comptait les insuccès, et refusait d'en chercher les causes.

Papin, sur la demande du landgrave, avait promis de renouveler à Cassel une expérience célèbre alors, faite à Londres une vingtaine d'années avant, et mal connue sans doute dans ses détails. Il s'agissait de diriger un bateau sous-marin sans asphyxier ni gêner la respiration de l'équipage. L'inventeur, mort à Londres, avait emporté le secret d'une essence dont quelques gouttes rendaient l'air le plus vicié aussi pur que celui qu'on respire au sommet d'une colline. Infatigable à tout expliquer, l'imagination de Leibnitz, admettant cette quintessence d'air, prétendait l'extraire de l'alcool. Sans déclarer les difficultés invincibles, Papin voulait simplement appeler de l'air pur et chasser le mauvais par le moyen d'une pompe. Son projet inspirait à Huyghens plus d'une objection.

Une assez longue interruption de mes études, pour cause de santé, lui écrivait l'illustre maître, ont fait retarder plus qu'il ne fallait cette réponse à vostre lettre dans laquelle vous me communiquez la construction de votre batteau sous l'eau. Je l'ay examinée avec plaisir et j'y ai reconnu vostre adresse à pourvoir à tous les besoins de la machine, ce qui ne se pouvoit sans une connaissance exacte des équilibres et des pressions de l'air et de l'eau, laquelle vous possédez mieux que personne;

pour ce qui est de son usage, vous voulez bien que je vous propose les difficultez que j'y trouve.

Et premièrement ce tuyau pour le renouvellement de l'air qui doit estre soutenu d'un morceau de bois léger nageant sur la surface de l'eau pourroit, à mon avis, découvrir vostre bateau en approchant des vaisseaux ennemis, à moins d'une obscurité très grande; celui de Drebbel n'avait point de pareil tuyau à ce que me racontoit feu mon père, qui avait été présent à Londres lorsque Drebbel luy mesme, ainsi enfermé, s'enfonça dans la Tamise sans qu'on vit rien rester sur l'eau; d'où il sortit après un assez long espace de temps, et à un endroit fort éloigné du lieu de sa descente. On disait qu'il avait quelque moyen de renouveller l'air au dedans de son bateau, ce qui seroit une invention fort importante...

Revenant au projet de Papin, Huyghens se préoccupe du plongeur :

Votre homme lui dit-il (car je ne vous conseille pas de vous y mettre), pourroit courir quelques dangers.

Haas, ami de Papin, à Cassel, écrivait à Leibnitz : « M. Papin est occupé icy, depuis quelques semaines, à faire une expérience en quoi il surpassera, si elle réussit bien, comme j'espère, le fameux Drebelius; il ne manquera pas sans doute, suivant l'estime très respectueuse qu'il a pour vous, de vous en entretenir quand la chose sera faite. » En même temps que Haas communique au savant admiré de tous, la confiance des amis de Papin, le pasteur Lucas laisse voir les espérances de ses ennemis. « Je crains bien, lui dit-il, dans une lettre écrite en latin, de voir toutes les dépenses faites inutiles. Ce ne sera pas la première fois. »

Leibnitz, pour ramener le malveillant Lucas, déclare toute son estime pour les travaux et la vie passée de Papin :

Ingeniossimi Papini inventa et meditationes egregia, mihi a multis jam annis fuere nota, credo me ipsum jam olim vidisse Parisiis cum apud Dominum Hugenium, ageret, quo tempore elegantes observationes edidit circa singularia quædam machinæ vacui Gerickianæ. Deinde cum Domino Boylio, machinæ ejusdem insigni promotore diu familiariter egit et elegantem illum modum ossa coquendi produxit. Deinde cum Sarjoto reipublicæ secretario ad Venetos excurrit. Ut jam taceam siphonem Wurtembergicum quem divinando est assecutus, aliaque inserta novellis litterariis Batavis Lipsiensibusque unde cum rerum ad aquam et aerem pertinentium sit peritissimus neminem ego novi aptiorem ad machinam subaquariam in eam perfectionem deducendam qua sub Drebelio gavisa dicitur.

On aime à voir Leibnitz, d'accord avec Huyghens, placer Papin au premier rang pour l'hydraulique et l'étude des gaz.

Deux lettres fort différentes annoncèrent à Leibnitz l'issue de l'entreprise. « Je voulais vous donner, dit Haas, des nouvelles de M. Papin tou-

chant son bateau entre deux eaux. Mais le succès n'a pas été tel qu'on le souhaitait, ou plustot il n'y en a point eu du tout, la machine n'ayant pas été mise en usage par un accident survenu qui fit connaître la trop grande faiblesse du fer blanc dont le corps du vaisseau était fait. »

Le haineux Lucas laisse éclater sa joie :

Præterito die Sabathi, Dr Papinus luce promeridiana præsentibus quam plurimis spectatoribus, exhibuit specimen machinæ subaquariæ sed non pro volto. Postmodum die lunæ ambitiose rem iterum tentavit, et sane inaniter et infeliciter. Ipse statim una cum submersa machina Neptuno fuisset sacrificatus nisi, Deo dirigente et monitu alicuius fabri lignarii propositum introïtum in illam evitasset. Subito attonitus et pudefactus, vir excessit, evasit et sic invisibilis extitit. Jam ipsius incredibilis diligentia et labor ne dicam fama et principis ingentes impensæ et gratiæ deperditæ et quasi sepultæ jacent.

Est-il besoin d'ajouter que Lucas, plus empressé que Haas, fut le premier à donner la nouvelle?

Papin, quoi qu'en dise son ennemi, ne fut nullement déconcerté; une enveloppe trop faible ne prouve rien. Mais les malveillants avaient beau jeu. L'invention immanquable avait coûté 2,000 impériales, plus de 20,000 francs. Le landgrave abandonna une entreprise plus curieuse qu'utile.

La lettre suivante fut écrite par Papin peu de temps après sa déception :

Estant dans l'impossibilité de faire subsister ma famille avec les gages de ma profession, et n'osant pas espérer que V. A. S. daignast les augmenter, je fus contraint, au mois de juin, de présenter une très humble requeste à V. A. S. pour la supplier de me permettre de me retirer en Angleterre où j'ay eu un emploi honneste que je n'ay quitté que pour obéir aux ordres de V. A. S. qui m'appelloit, et je protestois de me soumettre d'abord et sans murmure à tout ce qu'il plairroit à V. A. S. d'ordonner, tant sur les frais du voyage que sur quelques autres interests. Mais Votre Altesse Sérénissime eut la générosité de me faire dire qu'elle vouloit m'augmenter mes gages. Neantmoins, Monseigneur, je n'ay jusques à présent vu aucun effect de cette bonté, et je consume le peu que j'ay qui ne sçaurait durer longtemps, toutes choses estant à présent extrêmement renchéries. Je suis donc plus que jamais dans la nécessité de recourir à la protection de V. A. S. et de la supplier de me faire sentir l'assistance de cette généreuse bonté dont elle a mesme quelquesfois daigné m'asseurer de sa propre bouche.

L'augmentation fut accordée.

Un autre projet, annoncé avec autant d'empressement que d'ardeur, n'eut pas un sort plus heureux. Papin avait inventé une pompe balistique dont les projectiles, en frappant les ennemis de terreur, devaient finir les malheurs de la guerre. Il aurait cru manquer à son devoir en ne fai-

sant pas tous les efforts pour la mettre en usage. « J'en ay écrit, dit-il à Leibnitz, en Angleterre et en Hollande et *J'ay offert de faire toutes les avances.* » Papin, sûr du succès de ses continuelles inventions, commençait par épuiser ses ressources. C'est le secret de son irrémédiable pauvreté.

Leibnitz lui répondit : « Vostre pompe ballistique est quelque chose de considérable et je ne doute pas qu'elle ne fist un grand effect si elle estoit employée contre un ennemi qui ne s'y attendit point. Cependant, pour en parler, il seroit bon d'en avoir une pleine information, car on fera beaucoup d'objections. »

Le grand et bon Leibnitz sur les machines de guerre, n'était pas l'homme qu'il fallait consulter. « Je souhaiterois, écrit-il à Papin, des machines qui feroient plus de peur que de mal et au moins rendissent l'ennemi incapable pour le présent de résister sans le tuer ou le rendre inutile pour toujours. » La machine de Papin devait lui plaire; le projectile envoyé à quatre-vingt-dix pas était une flèche de bois à pointe ferrée. « Le grand nombre qu'on en jetterait ferait assez de peur et de mal sans qu'il fut besoin qu'ils crevassent comme des grenades, et il est douteux qu'il y eut quelqu'un assez d'humeur à se flatter, pour espérer de pouvoir demeurer sain et sauf dans un lieu où il tomberoit des milliers de traits perçants qui pèseroient chacun deux livres. »

Les traits de bois, moins malfaisants que les bombes, en valaient d'autant mieux, suivant Papin et Leibnitz : « Quelle nécessité, quand on assiège une ville, de ruiner les maisons en tuant les femmes et les enfants comme font les grosses bombes? »

Papin ne peut comprendre la froideur qui accueille un tel progrès. « C'est un secret où il s'abime. »

Le canon à vapeur alla orner le cabinet de curiosité du landgrave. Uffenbach l'y a vu et dessiné en 1709. « Il peut, dit-il, lancer douze projectiles successivement; mais la pression diminue et les derniers atteignent beaucoup moins loin que les premiers. »

Leibnitz cependant s'efforçait de tourner l'esprit de Papin vers l'application du feu à la marche des voitures. Mais Papin menait tout de front :

Une des première choses à faire, dit-il, seroit d'établir une manufacture pour faire facilement des pompes fort exactes, légères, et de telle grosseur qu'on voudroit. Cela se pourroit faire à peu de frais, car on n'aura pas besoin pour cela de beaucoup de nouveaux outils. Une telle manufacture seroit non seulement pour les grenades, mais ce seroit une grande avance pour les expériences que vous souhaittez : car ce n'est que par le moien de ces sortes de pompes que je prétends appliquer la force du feu à faciliter les voitures tant par terre que par eau, à couper les bois et les

marbres, à élever l'eau et enfin à faire plusieurs autres travaux aussi bien qu'à jetter les grenades. Ce serait sans doute quelque chose de bien utile de pouvoir emploier efficacement une force si prodigieuse à des usages tels que je viens de marquer. Or j'ay dèja ajusté dans ma tête toutes les pieces nécessaires pour cela.

Aux projets, aux confidences et aux consultations scientifiques, les deux amis mêlent le récit de leurs affaires privées, leurs espérances, quelquefois même des détails sur leur santé :

Pour ce qui est de la médecine, écrit Papin à Leibnitz, puisque vous me faittes l'honneur de m'en demander mon sentiment, je vous diray que de la manière qu'on la prattique, je crois que c'est quelque chose de fort nuisible et j'approuve fort une comparaison que j'ay ouy faire à un médecin à Venise : c'est que, tandis que la nature prépare avec le temps nécessaire tout ce qu'il faut pour cuire presque et ensuitte évacuer les mauvaises humeurs, un médecin qui ordonne un remède un peu violent, fait la même chose que si on alloit donner un soufflet à un horloger tandis qu'il est attentif à mettre en œuvre plusieurs petites pièces détachez et qu'ainsi on luy feit renverser tout par terre et en perdre une partie. Celuy qui me disoit cela, prattiquoit pourtant comme les autres et s'excusait en disant qu'il faut prendre le monde comme il est, et que s'il ne le faisoit pas d'autres toujours le feroient. En effet il vaut encore mieux que ce soient des gens comme cela qui fassent le métier que quantité d'autres qui ne scavent pas seulement ce que c'est que de savoir quelque chose : en sorte qu'ils prennent pour des oracles toutes les pauvretez qui se trouvent dans leurs auteurs.

Il n'y a pas longtemps que nous en vîmes icy un exemple à l'occasion d'une maladie de ma belle-mère qui avait alors soixante-quinze ans. Elle demandoit instamment qu'on lui donnât un peu de vin. Le médecin, d'un ton magistral le défendit absolument et dit que si on voulait tout gâter il n'y avoit qu'à luy donner du vin ; car elle avait beaucoup de fièvre. Nous ne laissâmes pas de luy en donner sans en rien dire au Docteur : et le soir quand il retourna il la trouva beaucoup mieux et elle guérit.

Leibnitz répond :

Vous avez raison de tenir la chirurgie pour la partie la plus seure de la médecine. On y voit ce qu'on fait. Quant à la médecine interne je tiens que c'est un art comme celuy de jouer au verkehen ou au trictrac, où l'habileté fait beaucoup, mais le hasard encor plus. J'ay souhaité souvent qu'un habile médecin fit un livre : *De curandis per diætam morbis.* Je voudrois donc que dans tous les maux de longue haleine on ne donnast rien de fort désagréable, ni de capable de rebuter, et c'est là que l'on devroit pratiquer le *jucunde,* le *cito* n'ayant point de lieu. Au reste, j'ay conseillé à Berlin qu'on donnast ordres dans les estats du Roy par le moyen des médecins salariés du public de faire faire *Historiam anni medicam,* en ramassant des observations des provinces.

La santé de Leibnitz ne s'améliorant pas, le sceptique Papin lui envoya la recette d'un élixir préconisé contre son mal par le docteur Do-

léus ; Leibnitz écrivit en marge de la lettre « Elixir Dolæi ad absumendas spongiosas particulas in vulneribus et ulceribus et ad cariem ossium curandam utile. »

Papin quitta Cassel au mois de septembre 1707, après vingt années de séjour dans la Hesse. La situation pour lui devenait difficile. Ses glorieux insuccès, sans diminuer l'estime des bons juges, expliquent et justifient la parcimonie du Landgrave.

Un voyageur érudit, bibliothécaire de la ville de Francfort, passant à Cassel deux années après le départ de Papin, rapporte avec surprise les propos injurieux recueillis sur le théâtre même de ses dernières tentatives.

« La conversation, dit Uffenbach, tomba sur M. Papin dont je m'informai par diverses raisons et à cause de ses découvertes. J'appris avec étonnement qu'il était parti d'ici en mauvaise renommée. On me le dépeignait comme un hableur, un aventurier entreprenant sans expérience et par pure spéculation cent choses diverses, au point de compromettre sa propre existence et les jours du souverain. Les deux dernières entreprises qui l'ont fait partir de Cassel étaient les suivantes : d'abord il a prétendu naviguer avec un vaisseau sans voiles ni rames et pourvu uniquement de roues, non seulement sur la Fulda, mais encore sur la haute-mer, car il voulait se rendre ainsi en Angleterre. L'autre et le pire, c'est qu'en voulant charger des canons avec de l'eau au lieu de poudre, il faillit causer un grand malheur. Les machines préparées à cet effet ayant fait explosion, une grande partie de l'atelier a été détruite. Plusieurs hommes ont été mortellement blessés (l'un d'eux eut la mâchoire emportée) S. A. elle-même qui, seigneur très curieux, voulait tout voir, eut été immanquablement privée de vie si par hasard elle n'eut été retenue pour affaires. »

D'après les conjectures du savant auteur de la *France protestante*, M. Haag, Papin serait bien innocent du malheur qui était arrivé. Le landgrave avait manifesté le désir d'assister à l'épreuve qu'il voulait faire d'un canon à vapeur de son invention; il se fit attendre, et la machine, trop longtemps chauffée, éclata. Aucune preuve n'est produite à l'appui de cette histoire. Fort heureusement! ce serait contre l'invention un terrible préjugé, si les ennemis pouvaient, en ne paraissant pas à l'heure prévue, mettre en danger les servants de la pièce.

La folle témérité, taxée à Cassel de charlatanisme, fut l'entreprise la plus glorieuse d'une vie toujours militante. Pilote et passager du premier bateau à vapeur, Papin quitta Cassel en septembre 1707. Il descendit heureusement la Fulda jusqu'à son entrée dans le Weser; impa-

tienté et trompé par des renseignements contradictoires, il avait négligé d'obtenir les autorisations nécessaires. La Ghilde des bateliers, jalouse du monopole de la navigation, arrêta le bateau. Le bourgmestre, invoqué, renvoya l'affaire au bailli, qui donna d'abord raison à Papin. Les bateliers insistèrent, et, pendant les pourparlers qui durèrent deux jours, le bateau traîné sur le rivage, fut mis en pièces sous les yeux de Papin consterné. Une populace tumultuairement rassemblée anéantit en quelques minutes le fruit d'un long travail et l'espoir d'un riche avenir. « Le bonhomme de passager, dit le bailli dans son rapport, s'éloigna sans proférer une plainte ». Patient parce qu'il était fort, Papin se retrempait dans la lutte. Sa confiance était à toute épreuve. La Société royale de Londres fut son refuge.

Dans cette partie de la narration, les appréciations de de La Saussaye étaient sombres jusqu'à l'injustice. Les pièces qu'il invoque, et que publie M. Gerland, sont loin de justifier le tableau d'une détresse qui n'est nullement prouvée.

Papin, dès son arrivée à Londres, proposait à la Société royale le plan de son bateau à vapeur :

C'est assurément une entreprise très importante, disait-il, dans sa requête, que de pouvoir employer la puissance du feu à ménager les forces de l'homme. Ainsi l'ont reconnu le parlement d'Angleterre lorsqu'il accordoit il y a quelques années une patente à l'écuyer Savery pour une machine conçue dans ce but, et Son Altesse le Landgrave de Hesse, en faisant expérimenter à ses frais une invention semblable. Cette entreprise, toutefois, admet plusieurs modes d'exécution, par exemple, la machine qui fit l'objet des expériences de Cassel diffère en un grand nombre de points de la machine anglaise et offriroit, j'en suis persuadé, une grande différence dans la grandeur de l'effet produit.

En conséquence, je vous fais avec tout le respect qui vous est dû si justement, la proposition de construire suivant le procédé de Cassel, une machine conçue de manière à faire marcher un vaisseau. Je voudrois me trouver en position d'exécuter à mes propres frais la machine expérimentée à Cassel, mais l'état de mes affaires m'empêchera de l'entreprendre, à moins qu'il ne convienne à la société royale de supporter la dépense du récipient (la chaudière). Au moyen de cette indemnité, je pourrois prendre à ma charge ce qui est nécessaire pour le surplus.

La société dans une séance suivante, après avoir entendu les explications de Papin, renvoya l'affaire à son président, Isaac Newton. Le rapport de Newton contenait cette phrase assurément fort sage : « il convient de faire les expériences les plus simples et aussi peu couteuses que possible. » De La Saussaye, sans signaler aucun autre indice de malveillance, ajoute : « Il serait triste que l'amitié et la protection de Leibnitz eussent desservi l'inventeur dans l'esprit du président ! » L'insinuation est

étrange. Il faudrait en douter si l'on croyait en avoir la preuve; de La Saussaye la produit sans alléguer le plus léger indice.

Papin ne construisit pas de bateau à Londres. Il ne resta pas cependant inactif. Plusieurs de ses propositions à la société ont, après un long oubli, enrichi de nouveaux inventeurs. La cloche à air comprimé, conseillée aujourd'hui dans plus d'un cas, est une invention de Papin. Le soufflet de Hesse, que Leibnitz admirait, fut employé à fabriquer d'excellent fer avec de la ferraille sans valeur, et de grandes glaces avec du verre pilé. La fabrication de l'acide sulfureux, la construction de chariots à vapeur, celle des montres à balancier circulaire, le modèle d'un échappement nouveau, l'étude d'un fourneau fumivore, la disposition d'une serrure à secret, sont les inventions que Papin énumère dans une lettre au secrétaire de la société. Elles n'enrichirent pas l'inventeur; mais la misère cruelle qui, d'après de La Saussaye, tourmenta Papin, est une illusion de son esprit prévenu. Les pièces publiées par M. Gerland sont loin d'avoir la douloureuse signification que notre savant compatriote leur prête. « Le vieil ami de Boyle, dit de La Saussaye, ne touchait plus de traitement fixe, la société n'avait voulu lui accorder d'abord que des indemnités temporaires. Très fréquemment ses secours ne tombant point à l'heure d'une gêne imprévue, le malheureux était réduit à les implorer. Une lettre du 16 mai 1709 le produit à nos yeux attristés, manifestant l'humble désir de recevoir dix livres (250 francs). » La lettre du 16 mai 1709 est imprimée; on se demande si de La Saussaye avait pris la peine de la lire. Il y est, en effet, question d'une somme de dix livres; mais, loin de les solliciter pour des besoins imprévus, Papin demande à la société un local pour construire une cheminée nouvelle et en faire l'étude. Les dix livres serviront à l'aménager, et il se charge du reste de la dépense.

« Dans une lettre du 31 décembre 1711, ajoute de La Saussaye, Papin supplie la société, dont il ne saurait assez louer les bontés passées, de faire attention que, depuis près de sept mois, il a vécu sans une pièce de monnaie, forcé de s'épargner les aliments et toutes les autres choses indispensables à la vie. » Fort heureusement, la traduction de la phrase anglaise, bien loin d'être fidèle, est un pur contresens. Papin, depuis deux ans qu'il est à Londres, ayant fait tout ce que l'exiguïté de ses ressources a rendu possible, déclare qu'il a pourvu lui-même à ses besoins :

I have provided myself whith viands and all others necessarys for above seven months.

Une dernière assertion est plus étrange encore : « Papin était, dit

IMPRIMERIE NATIONALE.

de La Saussaye, dans un si affreux dénûment que, ne se voyant pas en état (ce sont ses expressions) de rendre ses devoirs au délégué de la compagnie, il est forcé de se tenir célé, dans une demeure inconnue en attendant qu'il occupe un appartement dont la location lui est assurée. Il envoie une adresse provisoire dans l'espérance sans doute que les 250 fr. demandés le 16 mars lui seront envoyés. Il était évident qu'il destinait cette somme à la garantie du terme de son futur loyer et à l'emplette de vêtements convenables. »

Pas une de ces allégations n'est exacte.

Pour ce qui est des 250 francs, la supposition déclarée évidente est réfutée par la lettre du 16 mai. Les dix livres ont servi à la construction d'une cheminée, et n'y ont pas suffi. La lettre, cette fois, est en français, et, si l'on veut bien la lire, on jugera, non sans blâme, les conséquences qu'on en a tirées :

J'ay eu le malheur, dit Papin, que la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire ne m'a point été rendue, et même ce n'est que depuis deux jours que j'ai scû que vous vous étiez donné cette peine : et tout ce qu'on m'en a mandé c'est que, quand on l'a reçeue, elle était de vieille datte, et que vous m'y mandiez seulement de vous aller trouver à la première commodité. Cela m'a causé un sensible déplaisir : ne doutant point que vous ne m'accusiez de beaucoup d'incivilité et d'ingratitude voyant que je me mettois si peu en peine d'un ordre qui, apparemment, venoit de la part de la Société royale. Ainsi, Monsieur, voiant que je ne suis pas à présent en état de vous aller rendre mes devoirs, j'ay cru vous devoir asseurer par écrit que je le feray le plutôt qu'il me sera possible, que j'ay et auray toujours pour la S. R. tout le respect imaginable, et que je suis.....

L'affaire dont je vous ay dit autrefois que j'étois embarrassé pour le louage d'une maison est à présent terminée : et je n'auray aucune difficulté pour avoir l'honneur de rendre quelque service à la S. R. quand je seray à portée pour cela.

Papin, à qui l'on mande le contenu d'une lettre, est évidemment absent de Londres, et il compte promptement y revenir pour occuper, non une chambre ni un appartement, mais une maison tout entière. Il ne se plaint pas plus de manquer d'habits que, dans la précédente lettre, de viande ou de pain. S'il a rencontré des propriétaires hésitants, c'est que, suivi de ses fourneaux, de ses chaudières et de ses appareils balistiques, il était précédé peut-être par la renommée d'avoir fait sauter à Cassel le laboratoire du landgrave.

La statue élevée à Papin a été un acte de justice, non de réparation. S'il a vécu dans la pauvreté, c'est que toutes ses ressources s'engloutissaient dans d'infructueux essais. Ses protecteurs généreux et ses admirateurs, en Allemagne et en Angleterre, auraient pu doubler, sans dimi-

nuer la gêne de son foyer, les sommes considérables qu'ils dépensaient pour lui.

Quant à la France, elle n'était plus sa patrie. L'ambition et l'espoir de Papin était de la combattre. « Il n'y a pas à craindre, écrivait-il à l'occasion de son canon à vapeur, que l'*ennemi* puisse, de si tôt, imiter la chose ». L'ennemi, c'était l'armée de Louis XIV, et les inventeurs dont l'habileté ne l'effraye pas, messieurs les membres de l'Académie des sciences.

Huyghens et Boyle, Leibnitz et Newton, ont admiré les talents de Papin. S'ils n'ont pas, un siècle à l'avance, garanti la réalisation de ses promesses, il serait injuste de le leur reprocher; c'était à Papin à faire la preuve.

J. BERTRAND.

Les commencements de l'art en Grèce, études par le Dr Milchœfer, privat-docent d'archéologie à l'Université de Gœttingue, avec figures dans le texte, 1 vol. in-8°, Leipzig, Brockhaus, 1883. (*Die Anfänge der Kunst in Griechenland, Studien*, etc.)

PREMIER ARTICLE.

Dans ce grand mouvement d'études et de recherches historiques qui restera la gloire de notre siècle, l'esprit critique, lorsqu'il s'applique à dissiper les ombres qui enveloppent le passé de notre espèce, s'y prend à peu près comme l'ouvrier qui veut ébranler un poids et triompher d'une résistance; il procède par efforts successifs, par des poussées que suit et que sépare toujours un temps d'arrêt et de repos. Quelle que soit la période du développement humain qu'il travaille à reconstituer, il n'attaque pas à la fois le problème tout entier; il le décompose en un certain nombre de questions secondaires, qu'il s'attache à résoudre l'une après l'autre; la solution générale se dégage ensuite sans peine de toutes ces solutions partielles; on peut presque dire qu'elle n'en est que la somme, alors même qu'elle est présentée sous une forme dont la concision ou l'ampleur dissimulent tout le travail des opérations préliminaires.

Il en est ainsi dans le domaine de l'archéologie, de cette science qui,

dans ces derniers temps, a si fort agrandi le champ de l'histoire, en permettant d'y faire une place aux peuples qui n'ont pas laissé de monuments écrits; mais ce qu'il y a là de particulier, c'est que, sur ce terrain, l'ordre dans lequel se posent les questions est moins déterminé par une vue de l'esprit que par les hasards des trouvailles accidentelles et de ces fouilles où est si large la part de l'imprévu.

Si, depuis cinquante ans, l'histoire de la haute antiquité s'est éclairée d'une lumière nouvelle, si maintenant on commence à distinguer, au fond de ces ténèbres, des groupes et des personnages dont les traits ont les couleurs et l'accent de la vie, si, par endroits, on discerne les liens de filiation directe ou d'influence exercée et subie qui rattachent les uns aux autres ces peuples et ces individus, nous devons cet avantage surtout à l'heureuse fortune de ces découvertes qui ont fait parfois, du jour au lendemain, la gloire d'un explorateur. La porte des souterrains du Sérapéum de Memphis s'est ouverte devant Mariette à l'heure même où l'épuisement de ses ressources et la difficulté croissante du travail semblaient lui présager un échec; c'est à ce succès qu'il a dû la situation qui l'a mis à même de sonder et de vider les puits de la nécropole de Sakkarah, pour en tirer une Égypte inconnue jusqu'alors, l'Égypte de l'Ancien Empire, bien plus originale et plus intéressante que celle des dynasties thébaines et saïtes. Pour l'Assyrie, même aventure; là, c'est encore le hasard qui a soulevé le premier coin du voile, vers 1840; mais ce hasard a été saisi sur l'heure et mis à profit par le vif et curieux esprit de Botta. A Khorsabad, devant la porte de l'une des maisons du village, quelques bas-reliefs étaient à fleur de sol, à peine cachés par une légère couche de poussière; jouant négligemment avec son couteau, après souper, un serviteur du consul en heurta la pointe contre une des dalles d'albâtre ciselé; le lendemain matin, il faisait attaquer ce point par quelques ouvriers, et bientôt on voyait se dégager la tête de l'un des grands taureaux mitrés[1]. Averti, Botta arrivait aussitôt à franc étrier; bientôt après il avait exhumé toute une partie du palais de Sargon. Un peu plus tard, Layard et Place reprenaient et poursuivaient l'exhumation de ce monde oublié; les musées de Paris et de Londres se remplissaient à l'envi des dépouilles de Ninive, de Calach, de Babylone et des vieilles villes de la basse Mésopotamie. Ces premiers envois étaient à peine arrivés à destination, que déjà l'on commençait à déchiffrer les textes qui accompagnaient les sculptures. Aujourd'hui, archéologues et assyriologues, combinant leurs efforts, ont étudié sous toutes ses faces la

[1] G. Perrot, *Souvenirs d'un voyage en Asie Mineure*, p. 50.

civilisation originale qui a fleuri de si bonne heure dans la vallée de l'Euphrate; avant peu, elle n'aura pas pour nous plus de mystères que celle de l'Égypte. Dans l'île de Cypre, les choses se sont passées à peu près de la même manière. Pour s'occuper et se distraire, un consul, ancien officier de cavalerie, a eu l'idée de faire donner quelques coups de pioche dans la banlieue de la ville qu'il habitait et près de sa maison de campagne; ces premières recherches étaient fructueuses, et, aussitôt après, il ouvrait d'autres chantiers sur plusieurs points habilement choisis; la chance servait son ardeur; ses collègues l'imitaient, et, en trois ou quatre ans, grâce surtout à M. de Cesnola, les antiquaires voyaient affluer dans les galeries de l'Occident les monuments d'un art jusqu'alors inconnu, l'art cypriote, dont les produits n'ont pas de beauté, mais n'en intéressent pas moins vivement l'érudit par tous les renseignements qu'ils lui fournissent et toutes les pensées qu'ils lui suggèrent.

Parmi toutes les surprises que nous devons à la hardiesse et à l'heureuse étoile des fouilleurs, il n'en est pas qui aient plus frappé les savants et plus donné à réfléchir que les découvertes de M. Schliemann à Hissarlik, à Mycènes, à Tirynthe et à Orchomène. Rapprochées de celles que MM. Gorceix et Fouqué ont faites à Santorin ainsi que des trouvailles de Spata et de Ménidhi, elles ont ajouté tout un chapitre inédit à l'histoire de la race grecque. Jusqu'alors, tous ceux qui essayaient d'écrire cette histoire, celle de ce peuple et de la puissante imagination qui a fini par produire tant de merveilles, ne la faisaient commencer qu'à l'épopée homérique. Il semblait que l'on ne pût remonter au delà de cette éclatante manifestation d'un génie qui n'aurait pas eu d'enfance. On avait beau se dire que, là comme ailleurs, la période d'apprentissage avait dû être plus ou moins longue; dans l'impuissance où l'on était de rien citer, composition poétique ou œuvre d'art, qui fût certainement antérieur à l'*Iliade* et aux ouvrages fabriqués de main d'homme qui y sont décrits, on était toujours plus ou moins dupe d'une sorte d'illusion d'optique; on se défendait mal contre la tentation de croire que, comme son Athéné s'élançant tout armée hors de la tête de Zeus son père, fendue par le marteau d'Héphaistos, la Grèce, elle aussi, était née adulte et mûre pour les chefs-d'œuvre. Sans doute, depuis que l'on connaissait l'Égypte, l'Assyrie et la Phénicie, on soupçonnait les emprunts que la Grèce avait faits à l'Orient; on n'était plus en humeur d'admettre qu'elle eût tout tiré de son propre fonds; mais on se laissait encore aller à se figurer que, du jour où elle avait reçu les exemples et les conseils de ces maîtres, la force créatrice qui dormait dans son âme s'était subite-

ment éveillée, tandis que, la veille du jour où un premier navire phénicien parut dans la mer Égée, il n'y aurait eu, dans les îles de l'Archipel et sur les côtes de la péninsule hellénique, que de purs sauvages, étrangers même aux premiers rudiments de la vie policée. Avant ce que l'on peut appeler la découverte de l'Orient, Ottfried Muller et son école s'étaient exagéré l'originalité ou, pour mieux dire, la spontanéité du génie grec; plus tard, avec Gerhard et Longpérier, on avait aperçu les liens qui rattachaient ce génie à tout le monde ambiant, à ces civilisations plus anciennes dont il avait recueilli et développé l'héritage; mais ce que l'on n'avait pas encore compris, jusqu'à ces toutes dernières années, c'est que les ancêtres des Grecs de l'histoire, pour sortir de la barbarie primitive et pour s'essayer à la civilisation, n'avaient pas attendu l'arrivée et les leçons de ces navigateurs qui leur apportaient, au temps d'Homère, les produits ouvrés de l'Assyrie et de l'Égypte. On se représentait volontiers l'effet du premier contact, entre la Phénicie et la Grèce, comme l'explosion d'une sorte d'étincelle électrique, par laquelle aurait été allumée cette flamme qui, plus tard, illuminerait le monde et l'éblouirait; aujourd'hui, nous sommes amenés à nous faire une autre idée de ce passé lointain. Par delà le temps où les marins de Sidon commencèrent à étaler leurs marchandises sur toutes les grèves de la mer Égée, on devine, on entrevoit de longs siècles pendant lesquels les peuples établis dans les îles de l'Archipel et sur les côtes voisines ont travaillé patiemment à se donner, par leurs propres forces, sinon encore un art, à prendre ce mot dans son sens le plus élevé, tout au moins les premières industries domestiques. Celles-ci sont comme la préface naturelle de l'art; on ne peut les exercer sans prendre certains partis afin de décorer les objets que l'on façonne; dès qu'elles existent chez un peuple, celui-ci adopte un système d'ornementation qu'il applique à tous les ouvrages où il met la main; il a un style à lui; ce style peut être plus ou moins agréable, plus ou moins susceptible de se prêter à des progrès ultérieurs; mais, dès qu'il marque de son empreinte toute une série d'œuvres industrielles, on peut dire qu'il caractérise un développement autonome et original. A ce titre, on est fondé maintenant à parler d'une civilisation primitive de la Grèce, antérieure à l'épopée homérique, antérieure même au temps où, par les routes toujours ouvertes de la mer, des rapports suivis s'établirent entre les antiques métropoles du monde oriental, Memphis, Babylone, Ninive et Sidon, d'une part, et, d'autre part, les rivages où devaient s'élever plus tard tant de cités fameuses.

Personne sans doute ne prétend que, dès une époque très reculée, ces riverains de la mer Égée n'aient pas eu, grâce à des intermédiaires

qui ne nous sont pas bien connus, quelques relations avec des voisins déjà plus avancés, comme par exemple avec les peuples qui habitaient l'Asie Mineure; dans les couches profondes, à *Hissarlik* et à *Santorin*, on rencontre par exemple ici le bronze et l'or, là ce dernier métal; il n'en faut pas plus pour que nous ayons le droit de supposer un commerce assez étendu, par le moyen duquel on faisait venir du dehors des matières que l'on ne trouvait pas dans le pays même. Il y avait donc, dès ce moment, un certain mouvement d'échanges; mais ce qui distingue très nettement cette période de celle qui l'a suivie, c'est qu'alors on n'empruntait à l'étranger que des matériaux à mettre en œuvre, tandis que, plus tard, on lui a demandé des motifs de décoration, des symboles et des types que l'on a reproduits d'abord avec une fidélité docile, puis ensuite avec une liberté qui préparait la pleine émancipation du beau génie de la Grèce. On connaît maintenant assez bien les grands traits de cette seconde période, de celle où l'influence orientale commence à dominer et qui se continue par l'art archaïque, par celui des temples de Sélinonte et d'Égine; dans le tableau que l'on en trace, il y a sans doute encore bien des détails à réviser, à compléter et à corriger; mais les grandes lignes sont arrêtées, dans le domaine de l'art aussi bien que dans celui des lettres; l'historien mesure avec assez d'exactitude la direction et l'intensité des différentes forces qui ont concouru à déterminer et à hâter les progrès; il distingue les principaux centres d'activité; il réussit, quoique parfois avec quelque peine, à faire la part des écoles qui se sont succédé; il classe, au moins provisoirement, les artistes dont les noms nous ont été transmis par les anciens, et les œuvres d'art, presque toujours anonymes, que le temps a épargnées et que les fouilles rendent au jour. Il n'en est pas de même pour la période précédente, pour la période primitive; on soupçonne, dès maintenant, toute l'importance, tout l'intérêt de ce que l'on y cherche, de ce que l'on y trouvera un jour ou l'autre; mais, en présence des monuments que l'on croit d'ores et déjà pouvoir attribuer à cette époque, on éprouve une sorte d'embarras qui a parfois les effets les plus imprévus. C'est ainsi que, quand M. Schliemann eut tiré des tombes de l'acropole mycénienne les étranges bijoux que chacun sait, les archéologues les plus expérimentés ne surent d'abord que penser et que dire; ils étaient tout déconcertés par la singularité de ce style qui, dans sa naïveté laborieuse, a des airs de décadence. Les prudents réservèrent leur jugement et se turent, pour laisser parler les plus pressés; quelques-uns hasardèrent des appréciations qu'ils ont dû depuis rétracter ou du moins laisser tomber dans l'oubli; on a même entendu l'un des plus fins connaisseurs de l'Europe,

M. Stephani, le conservateur du Musée de l'Ermitage à Saint-Pétersbourg, soutenir que les objets découverts par Schliemann ont dû être enterrés par les Hérules vers l'an 267 de notre ère, et que le trésor comprendrait deux éléments, d'une part des dépouilles arrachées à la Grèce que ces envahisseurs venaient de piller, et, d'autre part, les produits d'une orfèvrerie barbare, analogue à celle que l'on appelle quelquefois gothique ou mérovingienne[1]. Malgré toutes les objections qui lui sont venues des quatre points cardinaux, malgré des trouvailles récentes qui relient l'art de l'âge mycénien à celui de l'âge suivant, M. Stephani n'a pas encore, semble-t-il, reconnu son erreur; cet érudit, dont la critique s'était exercée sur des monuments si nombreux et si variés, a été tellement désorienté par la physionomie de ce monde nouveau qui se révélait à lui sur le tard, qu'il ne s'est jamais remis de cette première impression d'étonnement et d'inquiétude.

Si nous avons rappelé cette méprise d'un savant dont nous apprécions à leur prix les longs services et les rares talents, ce n'est certes pas avec l'intention d'ébranler le crédit des archéologues et de mettre en question la sûreté de leurs méthodes. La confiance que celles-ci méritent se justifie par cet exemple même; en effet, malgré l'autorité reconnue d'un juge tel que M. Stephani, malgré l'estime qu'inspiraient quelques-uns des érudits qui lui ont prêté leur appui, on ne les a pas suivis. Après le silence et le désarroi du premier instant, l'opinion des personnes compétentes a résisté à tous les efforts qui ont été tentés pour l'entraîner sur une fausse piste. A une ou deux exceptions près, tous les critiques de quelque notoriété se mirent bientôt d'accord. On discuta sur certaines particularités; il en est qui demeurent encore inexpliquées; mais on s'entendit pour admettre la très haute antiquité des tombes mycéniennes et des parures funéraires qui y ont été recueillies. Ce point acquis, on voulut reconnaître en tous sens et délimiter le champ qui venait de s'ouvrir inopinément à la curiosité. En Grèce, des fouilles furent entreprises qui, sans donner des richesses comparables à celles de Mycènes, fournirent cependant des objets du même caractère; en Occident, des observateurs pénétrants réussirent à trouver, dans les musées, des monuments qui, depuis longtemps exposés, n'avaient pas encore attiré l'attention; ils les rapprochèrent de ceux que l'on venait de découvrir et en marquèrent la place dans les séries nouvelles que l'on cherchait à former[2]. Une vaste

[1] Dans le *Compte rendu de la commission archéologique* pour 1877. On lira avec plaisir et profit l'article très net et très court où M. Percy Gardner réfute la théorie de Stephani (*Stephani on the tombs at Mycenæ* dans le *Journal of Hellenic studies*, 1880, p. 94-106).

[2] C'est ainsi que M. Newton com-

enquête s'ouvrit; elle se poursuit encore; mais la tâche est ingrate; pas un monument écrit que l'on puisse regarder comme contemporain des objets sur lesquels portent ces recherches; l'histoire ne sait presque rien de ces siècles obscurs; la poésie même n'en a gardé qu'un bien vague souvenir; il est malaisé de faire la part de la réalité et celle de la fiction dans les mythes où jouent un rôle les héros et les rois de ces générations oubliées, ceux qui ont guidé leurs migrations et fondé ou gouverné les cités dont nous exhumons les débris. A chaque pas que l'on essaye de faire dans cette voie, on sent combien il est difficile de suppléer au silence des textes et de se représenter avec quelque exactitude la vie d'une société qui n'a pas laissé d'autre témoignage de sa pensée et de son activité que les produits de son industrie.

Le problème a tenté M. Milchœfer, jeune archéologue qui s'est fait remarquer de bonne heure par la précision de ses connaissances, par l'originalité de son esprit et par son talent d'exposition. Aujourd'hui *privat-docent* d'archéologie à l'université de Gœttingue, il n'est pas un pur savant de cabinet. Pensionnaire de l'*Institut de correspondance archéologique*, après avoir visité l'Italie, il a fait un long séjour en Grèce; il a employé plusieurs années à parcourir cette contrée, à visiter surtout le Péloponèse et les îles. En collaboration avec M. Dressel, il a publié un catalogue presque complet des antiquités de Sparte et des environs [1]. En 1880, il donnait un catalogue sommaire des monuments que renferment les musées d'Athènes, travail qui, bien que s'adressant particulièrement au grand public, n'en témoigne pas moins d'un vaste savoir et d'une connaissance approfondie des monuments.

Dès son séjour en Grèce, l'attention de M. Milchœfer s'était portée sur les monuments de l'époque primitive, qu'il avait vus sortir de terre; il était arrivé dans ce pays au moment où se terminaient les fouilles de Mycènes, et il avait assisté à celles de Spata et des tombes de l'Argolide; plusieurs dissertations publiées dans les *Mémoires de l'Institut germanique* prouvent combien il s'était intéressé dès l'abord à cet ensemble de découvertes [2]. Une fois éveillée, sa curiosité tint à se satisfaire; de retour

para les rondelles de verre recueillies à Mycènes aux pâtes de la même matière, provenant d'Ialysos, que possédait le Musée Britannique; il y signala des ornements tout pareils à ceux qui décoraient les ors de Mycènes. Newton, *Essays on art and archæology* (1880, 8°); VI, *Dr Schliemann's discoveries at Mycenæ*, p. 246-302.

[1] *Mittheilungen des deutschen archæologischen Institutes in Athen*, 1877, p. 293-478 : *Die antiken Kunstwerke aus Sparta und Umgebung, nebst einem epigraphischen Anhange und einem Excurse.*

[2] *Mittheilungen*, t. I, p. 308, *Die Ausgrabungen in Mykenæ*, t. II, p. 261; *Die Græberfunde in Spata*, t. IV, p. 45, *Sphinx*. (C'est l'histoire de la transmis-

IMPRIMERIE NATIONALE.

en Allemagne, il ouvrit un cours d'archéologie dans cette université de Gœttingue où Ottfried Muller a réuni les matériaux et tracé le cadre de son livre célèbre, de son *Manuel de l'archéologie de l'art*. Comme si quelque chose de l'esprit du maître mort trop tôt vivait et parlait encore dans ces salles qui sont restées si pleines de son souvenir, son jeune successeur, ayant, au début de son enseignement, à se prononcer sur les questions d'origine, est arrivé à une théorie que son illustre prédécesseur aurait sans doute acceptée des deux mains. Sa tendance est la même que celle de l'auteur des *Doriens;* comme lui, c'est surtout sur le sol de la Grèce et, si l'on peut ainsi parler, dans les profondeurs les plus intimes du génie de la race grecque, qu'il va chercher les germes d'où est sortie la brillante floraison de l'art grec. Nier que cet art ait subi, dans une certaine mesure, l'influence du monde égypto-sémitique, on n'y saurait songer aujourd'hui; M. Milchœfer est trop instruit pour tomber dans cette erreur; mais il incline à réduire, plus que ne voudraient le faire la plupart des archéologues contemporains, le rôle et la part d'action de cette influence. Pour lui, si nous l'avons bien compris, avant que l'Orient se révélât à la Grèce, celle-ci était déjà assez avancée, elle avait assez produit, ses qualités propres s'étaient assez manifestées et déterminées pour que l'originalité et la beauté de ses œuvres postérieures s'expliquassent surtout par le caractère de ses premiers essais. Si, pendant cette période, les ancêtres des Grecs se sont inspirés d'exemples qui leur seraient venus du dehors, M. Milchœfer serait d'avis de reconnaître ces premiers éducateurs de la Grèce naissante dans des peuples qui lui étaient étroitement apparentés, dans les Phrygiens de l'Asie Mineure, aryens de race comme les Grecs; ainsi qu'on l'a finement remarqué, notre auteur est anti-sémite[1]; on dirait que, sans s'en douter, il a ressenti le contre-coup des passions contemporaines.

Le livre que nous signalons est la tentative la plus sérieuse qui ait encore été faite pour tirer une conclusion des découvertes si curieuses qui se sont succédé sans interruption depuis une dizaine d'années. Avec une rare finesse d'analyse, M. Milchœfer travaille à définir cet élément primordial qui, selon lui, aurait donné le ton à l'ensemble de l'art grec. Nous ne le suivrons point pas à pas dans ses recherches et dans les con-

sion aux Grecs du type du sphinx et des formes successives que ce type a prises en Grèce ainsi que des idées qui s'y sont rattachées, de l'interprétation qu'en a donnée le génie grec.)

[1] Cette observation appartient à M. Salomon Reinach, qui, dans la *Revue archéologique* (troisième série, t. I, p. 366) a le premier signalé le livre de M. Milchœfer et en a donné une analyse très étendue et très complète.

séquences qu'il travaille à en tirer; si nous le tentions, il nous faudrait écrire tout un livre; nous nous bornerons à faire connaître, dans une prochaine étude, celles de ses vues qui nous paraissent les plus dignes d'attention, et nous tâcherons de marquer avec précision ce qu'il peut avoir mis d'exagération dans une thèse qui renferme incontestablement une part notable de vérité.

GEORGES PERROT.

(*La suite à un prochain cahier.*)

CARACTÈRES INTELLECTUELS, MORAUX ET RELIGIEUX DES MINCOPIES, d'après les derniers documents. — Observations on M. Man's collection of andamanese and nicobarese objects by major-general A. Lane Fox F. H. S. (*The Journal of the anthropological Institute of Great Britain and Ireland,* vol. VII, 1878.) — *On the andamanese and nicobarese objects presented to maj. gen. Pitt Rivers, by E. H. Man Esq. F. R. G. S.* (*Id.,* t. XI, 1882.) — *On the aboriginal inhabitants of the Andaman islands by E. H. Man Esq. F. R. G. S.* (*Id.,* vol. XII, 1882-1883.)

TROISIÈME ARTICLE [1].

A côté de Puluga, le dieu bienfaisant et juste, à côté de ces bons génies, les Mincopies ont placé de nombreux esprits du mal. Les plus redoutés sont *Eremchawgala*, *Jurawin* et *Nila*. Ceux-ci se sont créés eux-mêmes et existent depuis un temps immémorial. Le premier est le démon des bois. Il a eu de sa femme *Chanabadgilola*, de nombreux enfants des deux sexes. Pendant que la mère et les filles restent au logis, Eremchawgala et ses fils errent dans le jungle, prêts à percer de leurs flèches invisibles quiconque reste dans l'obscurité sans porter quelque tison, dont la clarté

[1] Voir le premier article dans le cahier de décembre 1884, p. 612; pour le deuxième, le cahier de janvier 1885, p. 23.

suffit pour écarter les esprits méchants[1]. Les étoiles filantes, les météores, sont autant de brandons enflammés qu'Eremchawgala lance dans les airs pour découvrir les malheureux qui peuvent se trouver dans son voisinage. Aussi dès qu'ils en aperçoivent, les Mincopies se cachent autant que possible et restent quelque temps silencieux avant de reprendre leurs occupations interrompues[2].

Juruwin est le démon de la mer. Lui aussi a une nombreuse famille. Il possède plusieurs demeures sous-marines, et va de l'une à l'autre, transportant dans un filet les poissons ou les victimes humaines dont il se nourrit. Son arme est une lance. Tout pêcheur qui est pris d'une crampe ou qui éprouve quelque mal subit croit avoir été frappé par Juruwin[3].

Nila est célibataire. Il habite les fourmilières; et, quoique toujours armé d'un couteau, il attaque rarement les êtres humains; jamais il ne les tue pour en manger la chair, car il se nourrit de terre[4].

Les *Chol*, que nous avons vus être les exécuteurs des vengeances de Puluga, ont une tout autre origine. Ils descendent d'un ancêtre commun, nommé *Maiachal*. Celui-ci était un homme qui périt misérablement pour avoir dérobé un porc tué par un de ses compatriotes[5]. L'*esprit* du voleur ne put pénétrer dans l'*hadès* et s'arrêta sur *le pont invisible* dont je parlerai plus loin. C'est là qu'il demeure avec ses descendants, qui, par ordre de Puluga, sont venus le rejoindre, sous la forme d'oiseaux noirs à longue queue[6].

Le soleil (*Chanabodo*) est un personnage du sexe féminin. La lune (*Maiaogar*) est son mari. Les étoiles (*Chato*) sont leurs enfants. Cette brillante famille habite près du palais de Puluga, mais n'y entre jamais. Les étoiles dorment pendant le jour. Le soleil et la lune, après nous avoir éclairés, passent sous la terre; et, tout en dormant, versent une douce lumière sur les malheureux *esprits* confinés dans l'hadès[7]. Les phases de la lune sont dues, selon les Mincopies, à l'habitude qu'a cet astre de se couvrir progressivement de nuages, comme eux-mêmes se couvrent de peintures. Les éclipses partielles ou totales sont, de sa part, un signe de mécontentement; mais elles les impressionnent peu[8]. Les éclipses de soleil, au contraire, les frappent d'une terreur profonde[9].

La lune et le soleil apparaissent dans cette mythologie comme des

[1] Man, *On the aboriginal inhabitants of the Andaman islands*, *loc. cit.*, p. 152 et 159.
[2] *Loc. cit.*, p. 152.
[3] *Loc. cit.*, p. 159.
[4] *Ibid.*
[5] *Loc. cit.*, p. 173.
[6] *Ibid.*
[7] *Loc. cit.*, p. 160.
[8] *Ibid.*
[9] P. 161.

divinités secondaires. Parfois ils sont les ministres du Puluga; mais ils ont aussi leurs volontés propres, qui doivent être respectées sous peine de châtiment. Le Dieu suprême a défendu d'employer à cuire les tortues le bois de l'arbre dont l'écorce fournit des fibres textiles. Celui qui transgresse ce commandement aura la gorge coupée, s'il est homme; s'il s'agit d'une femme, elle perdra les seins. Quand le crime est commis en plein jour, le soleil est l'exécuteur; s'il a eu lieu pendant la nuit, la lune est chargée d'infliger la punition[1]. Entre la première aurore et le lever du soleil, on ne doit se livrer à aucune occupation bruyante; surtout on doit éviter de faire résonner la corde des arcs, car ce bruit irrite le soleil, qui se venge en produisant une éclipse, en soulevant une tempête, etc.[2]... Lorsque la lune est dans son troisième quartier et se lève au coucher du soleil, elle veut que l'on s'occupe d'elle seule et est jalouse de toute clarté autre que la sienne. Aussi, à ce moment, les Mincopies cessent toute occupation, font halte s'ils sont en voyage et couvrent tous leurs feux. Quand l'astre est à quelques degrés au-dessus de l'horizon, ils se remettent au travail et raniment leurs foyers[3].

M. Man n'a trouvé chez les Andamaniens aucun signe d'adoration adressé aux arbres, aux rochers, aux pierres, non plus qu'aux astres[4]. Puluga lui-même ne serait, selon notre voyageur, l'objet d'aucun culte[5]. Pourtant le capitaine Stokoe, qui, lui aussi, avait vécu parmi les Mincopies et s'était vivement intéressé à ces insulaires, déclare qu'ils adressent des hommages au soleil et à la lune[6]. De son côté, le lieutenant Saint-John croit avoir reconnu un caractère religieux à certaines danses nocturnes, pendant lesquelles un vieillard entonne *seul* le chœur, contrairement à ce qui se passe dans toutes les autres[7].

Enfin quelques détails précis, donnés par M. Man lui-même, tendent à infirmer ce qu'ont d'absolu ses négations relativement au culte. Le *chaman*, appelé auprès d'un malade dont il reconnaît l'état désespéré, déclare qu'aucune prière ne saurait obtenir de Puluga de lui rendre son *esprit*[8]. On prie donc le Dieu suprême dans certaines circonstances. En outre, au moment d'une violente tempête, les Mincopies brûlent des

[1] *Loc. cit.*, p. 173.
[2] *Loc. cit.*, p. 153.
[3] *Loc. cit.*, p. 152.
[4] *Loc. cit.*, p. 163.
[5] *Loc. cit.*, p. 156.
[6] *Relation de l'ambassade anglaise envoyée en 1795 dans le royaume d'Ava*, par le major Michel Symes, traduit de l'anglais par Castera, Paris, 1800, t. I, p. 247.
[7] *Notes on the Andaman islands* by admiral sir Edward Belcher, From *Notes* by lieut. Saint-John (*Transactions of the Ethnological Society*, new series, t. V, p. 46).
[8] *On Andamanese and Nicobarese ob-*

feuilles de *Mimusops indica*, persuadés que les crépitations de ces feuilles flattent l'oreille de Puluga et calment sa fureur[1]. Cette pratique a bien tous les caractères d'une véritable offrande.

Nature de l'homme, autre vie. — Au dire des Mincopies, tout homme possède, indépendamment de son corps, deux principes actifs, l'*esprit* (*chawga*) et l'*âme* (*otyolo*)[2]. L'*esprit* est noir; l'*âme* est rouge. Du premier provient tout le bien; le mal, de la seconde. Quoique l'une et l'autre soient invisibles pour nous, ils reproduisent les formes du corps. Quand un homme est très malade, c'est que son esprit hésite entre cette terre et l'autre monde. Quand on rêve, c'est que l'âme a quitté le corps et que le dormeur a conscience de tout ce qu'elle voit, de tout ce qu'elle fait réellement. Aussi les Mincopies ont-ils une foi absolue dans les avertissements qu'ils croient recevoir en songe. A la mort d'un individu son *âme* et son *esprit* sont séparés. Mais ils seront réunis de nouveau à l'époque de la résurrection[3]. En attendant ce moment, leur destinée est fort différente.

La terre est plate. Elle repose sur un immense palmier (*barata*)[4]. Celui-ci s'élève au milieu d'un vaste jungle, qui occupe tout le dessous de la demeure des hommes et qui se nomme *chaïtan*, mot que M. Man traduit par celui de *hadès*. C'est un assez triste séjour; car, quoique visité par le soleil et la lune, il ne reçoit de ces astres, comme je l'ai dit plus haut, qu'une pâle lumière.

Quand un homme meurt, son *esprit*, après avoir hanté pendant quelques jours les environs de la tombe et ceux du campement de la tribu, passe dans le *chaïtan*. Il y arrive tel qu'était, au moment de sa mort, l'individu dont il faisait partie et retrouve toutes ses habitudes terrestres. Les adultes passent leur temps à chasser des esprits de mammifères et d'oiseaux que Puluga leur envoie. Mais les esprits des poissons, des tortues, etc., restent dans la mer où ils deviennent la proie de Juruwin[5].

Entre la terre et la région orientale du ciel, s'étend un pont de roseaux invisible (*pidgalarchawga*), reliant la première à un lieu de délices (*jereg*) que M. Man appelle le *paradis*[6]. Au-dessous de celui-ci s'étend le *jereglarmugu*. C'est une sorte de purgatoire, puisque les tourments

jects (*The Journ. of the Anthr. Inst.*, t. XI, p. 289).

[1] *Ibid.* et *loc. cit.*, p. 153.

[2] *Spirit, Soul* (Man, *loc. cit.*, p. 161 et 162).

[3] *Loc. cit.*, p. 162.

[4] *Caryota sobolifera* (Man).

[5] *Loc. cit.*, p. 161.

[6] *Loc. cit.*, p. 162.

qu'on y endure ne doivent pas être éternels. Comme les anciens scandinaves et contrairement aux idées qui ont généralement prévalu, les Mincopies dépeignent cet enfer temporaire comme glacé. C'est là que Puluga envoie les âmes des morts coupables de certains crimes, en particulier celles des meurtriers[1].

Si le mort est un enfant âgé de moins de six ans, son âme et son esprit ne se quittent pas. Ils se rendent ensemble dans l'hadès et sont placés sous un figuier[2] dont les fruits servent à les nourrir[3]. Ils ne sont pas d'ailleurs destinés à attendre la résurrection générale. Les Mincopies croient que tout nouveau-né a déjà vécu, mais seulement pendant peu d'années. Toute femme qui a perdu un jeune enfant et qui redevient enceinte espère voir revivre celui qu'elle a pleuré. En conséquence, elle donne d'avance au petit être qu'elle porte dans son sein le nom du défunt. Si elle met au monde un enfant de même sexe, l'identité est regardée comme démontrée. Dans le cas contraire, on dit que le premier enfant est resté sous le figuier[4].

Un assez grand nombre de légendes recueillies par M. Man touchent à des idées vagues de métempsycose. Les Mincopies racontent que certains de leurs ancêtres ont quitté la terre sous la forme de divers animaux terrestres ou marins[5]. Les esprits de ceux qui n'ont pas subi cette métamorphose, quoique habitant l'hadès, peuvent assister les vivants. C'est l'un d'eux qui, après le déluge, rapporta aux hommes le feu éteint par l'inondation et qu'il sut dérober à Puluga[6]. Au reste, tous les esprits connaissent jusqu'à un certain point ce qui se passe dans le monde jadis habité par eux et savent être utiles à ceux qui ne les oublient pas[7].

Les Mincopies croient à une résurrection. Cet évènement aura lieu à la suite d'un violent tremblement de terre survenu par l'ordre de Puluga. Le palmier qui soutient la terre sera brisé; la terre se retournera. Tous les vivants périront et changeront de place avec leurs ancêtres décédés. Ceux-ci retrouveront une vie nouvelle en tout semblable à la vie actuelle; mais la maladie, la mort, auront disparu et il n'y aura plus de mariage[8]. Les esprits renfermés dans l'hadès soupirent après le bienheureux moment qui les délivrera de leur monotone existence; et, de temps à autre s'efforcent d'ébranler le palmier qui porte la terre; ce qui explique les tremblements de notre sol[9].

[1] *Loc. cit.*, p. 162.
[2] *Ficus laccifera.*
[3] *Loc. cit.*, p. 161.
[4] *Loc. cit.*, p. 154.
[5] *Loc. cit.*, p. 166, 170, 171.
[6] *Loc. cit.*, p. 167.
[7] *Loc. cit.*, p. 162.
[8] *Ibid.* — [9] *Loc. cit.*, p. 154.

Les premiers hommes. — Après avoir créé le monde, Puluga créa un homme dont le nom fut *Tomo*. Il était noir comme les insulaires actuels, mais beaucoup plus grand et barbu. Puluga lui fit connaître les divers arbres à fruits dispersés dans le jungle, qui ne couvrait alors qu'une partie de l'Île du Milieu[1]; il lui indiqua les aliments dont il devait s'abstenir à l'époque des pluies et lui procura le feu. Dans ce but, il disposa en couches alternantes deux sortes de bois et appela *la mère soleil* pour enflammer ce bûcher[2]. L'origine de la première femme, *Chana Elewadi*, est racontée de diverses manières, qui toutes, du reste, supposent l'intervention de Puluga[3]. Ce fut encore lui qui enseigna à Tomo l'art de fabriquer un arc et ses flèches, de creuser un canot, de chasser et de cuire les porcs, etc. Ce fut lui qui apprit à Elewadi à tresser les paniers, à faire les filets, à se peindre avec de l'ocre rouge (*koïbo*) et de l'argile blanche (*talaog*), etc. On voit que ces insulaires rapportent à leur Dieu l'origine de tous les arts pratiqués parmi eux[4].

Devenu très âgé, *Tomo* se noya par accident, fut transformé en cachalot (*karaducu*) et devint le père de tous les çétacés de cette espèce. Elewadi s'étant mise dans un bateau à la recherche de son mari, celui-ci renversa l'embarcation et noya tous ceux qu'elle contenait. Elewadi devint une espèce de crabe et ses compagnons furent changés en iguanes[5].

Les descendants directs du premier couple sont appelés *Tomola*[6]. Devenus trop nombreux, du vivant même de leur père, ils se dispersèrent par couples dans toute la contrée, après avoir été pourvus, grâce à Puluga, de toutes les choses nécessaires à la vie[7]. Cette dispersion entraîna la diversité des langues[8]. Après avoir créé Tomo et Elewadi, Puluga leur avait enseigné un langage que les tribus andamaniennes disent avoir été celui que parlent encore les habitants du sud de l'Île du Milieu (*bojigyab*). Aussi celui-ci est-il considéré comme la langue mère[9]. Au moment de la séparation, chaque groupe de Tomola reçut du dieu son idiome particulier.

[1] La première localité habitée est appelée *Wotaemi*. M. Man regarde ce mot comme équivalant à ceux de *Jardin d'Éden*. Je reviendrai plus loin sur cette tradition.

[2] La composition de ce bûcher, formé de *deux sortes de bois*, me fait penser, comme je l'ai dit plus haut, que les Mincopies ont su jadis allumer du feu, par le procédé en pratique chez tant de populations sauvages.

[3] *Loc. cit.*, p. 164.

[4] *Loc. cit.*, p. 165.

[5] *Loc. cit.*, p. 166.

[6] *Loc. cit.*, p. 164.

[7] *Loc. cit.*, p. 165.

[8] *Loc. cit.*, p. 166.

[9] *Loc. cit.*, p. 165.

Le déluge. — Après la mort de Tomo et de son fils aîné, leurs descendants négligèrent de plus en plus l'observance des prescriptions de Puluga. Dans sa colère, le Dieu envoya une grande inondation, qui couvrit la terre entière et fit périr tous les êtres vivants[1]. Deux hommes et deux femmes, qui se trouvaient par hasard sur un canot, échappèrent seuls au désastre et furent les ancêtres des insulaires actuels[2]. Puluga créa de nouveau pour eux des animaux de toute espèce. Mais il négligea de leur donner le feu. Ce fut alors qu'un de leurs amis défunts, touché de leur détresse alla chercher un tison au foyer même du Dieu, comme je l'ai indiqué plus haut. Peu après, une dernière entrevue eut lieu entre Puluga et les hommes. Le Dieu leur déclara que le déluge avait été la punition de leur désobéissance à ses commandements et qu'ils subiraient le même châtiment s'ils retombaient dans les mêmes fautes. A partir de ce moment, disent les Mincopies, les prescriptions de Puluga ont été religieusement observées[3]. Le *code* de ces tribus, si l'on peut employer ce mot, remonte donc, selon toute probabilité, à des temps très reculés.

Jusqu'à cette époque, Puluga habitait souvent le pic volcanique de l'île Baren[4] et visitait les Andamans sous une forme visible. Mais depuis lors il s'est retiré dans le ciel et personne ne l'a vu.

Bien des légendes se rattachent aux croyances que je viens de résumer. M. Man en raconte plusieurs, la plupart sans intérêt pour nous. Constatons seulement que la métamorphose apparaît bien des fois comme le dénouement de l'histoire. M. Man compte dix-huit espèces de mammifères ou oiseaux qui descendent de Tomola transformés, et il ajoute que plusieurs espèces de poissons n'ont pas d'autre origine[5]. Aucun arbre, aucune plante ne figure sur cette liste.

[1] D'après une tradition, la colère de Puluga fut portée à son comble par un assassinat commis par trahison. Dans sa douleur, la mère de la victime viola ouvertement les commandements de Puluga et excita ses compatriotes à agir de même en proférant une imprécation que la légende a conservée. (*Loc. cit.*, p. 168.)

[2] Le nom des hommes était *Loralolu* et *Poïlola;* celui des femmes *Kalola* et *Rimalola*. (*Loc. cit.*, p. 166.)

[3] *Loc. cit.*, p. 167.

[4] L'île Barren, éloignée des Andamans d'une trentaine de lieues, possède un volcan encore en demi-activité. Elle constituait le point extrême atteint par les Mincopies autour de leur archipel et c'est peut-être bien de là qu'ils ont tiré le feu. (*Loc. cit.*, p. 99 et 166.)

[5] Voici cette liste : le cachalot, le marsouin, l'iguane, une petite espèce de crabe, le dugong, trois lézards, le paradoxure, le rat, une espèce de martin-pêcheur, le pigeon, le perroquet, le coq des jungles, la corneille, le héron, l'aigle de mer. (*Loc. cit.*, p. 171.)

Trois rochers seulement ont donné lieu à des légendes. Tous trois sont situés dans le voisinage de la première habitation de l'homme. Deux d'entre eux sont dits être des monstres marins d'espèce inconnue et de taille gigantesque, qui, après avoir dévoré quelques insulaires, restèrent pris dans la vase et furent changés en pierre[1]. Le troisième offre plus d'intérêt. C'est un bloc de grès, d'environ neuf mètres de diamètre, dont la surface présente de nombreux sillons irréguliers, évidemment dus à l'action des agents atmosphériques. Il est placé sur les bords d'une large lagune peu profonde. C'est là le *wotaemi*, le *Jardin d'Éden* des Mincopies (Man), où apparut le premier homme[2]. Les insulaires croient que les impressions creusées dans le bloc racontent l'histoire de la création et celle des exploits des Tomola. Cette croyance est remarquable chez une population que nous avons vue ne connaître aucun moyen matériel de transmettre sa pensée. Y a-t-il là un souvenir inconscient d'un art oublié? Quoi qu'il en soit, ce lieu est respecté par toutes les tribus avec lesquelles M. Man a communiqué[3].

Superstitions diverses. — Sorciers. — Les Mincopies n'ont pas de prêtres proprement dits, mais ils ont des espèces de sorciers, ou mieux de *chamans*, appelés *okopaïad*, mot que M. Man traduit par *homme qui rêve* ou *rêveur*[4]. C'est en effet pendant son sommeil et en songe que l'*okopaïad* exerce son pouvoir. C'est alors qu'il jouit de la seconde vue, communique avec les puissances du bien et du mal, converse avec les *esprits* et exerce une influence mystérieuse sur les biens, la santé et la vie même de ceux qui l'entourent. Aussi est-il extrêmement redouté et habituellement comblé de présents. Aucune cérémonie, aucune initiation spéciale ne confère la qualité d'ocopaïad. Un rêve remarquable, suivi d'un évènement imprévu présentant quelque rapport avec ce rêve, suffit pour faire regarder même un enfant comme doué des facultés exceptionnelles, nécessaires pour pénétrer dans le monde supérieur.

Indépendamment de ces superstitions, qui se rattachent plus ou moins directement à leurs croyances religieuses, les Mincopies en ont d'autres sans relation avec les précédentes et dont il serait difficile d'expliquer l'origine. Je me borne à en signaler deux. La rencontre ou le chant de certains oiseaux sont pour ces insulaires autant de présages, les uns bons, les autres mauvais. L'éternuement est de bon augure et indique

[1] *Loc. cit.*, p. 171.

[2] Man, *On the aboriginal inhabitants of the Andaman islands* (*The Journ. of the Ant. Inst.*, t. VII, p. 455).

[3] *Loc. cit.*, p. 171.

[4] *Dreamer.* (*Loc. cit.*, p. 96, et t. XI, p. 289.)

que l'on occupe la pensée d'un ami absent[1].... On sait que des idées analogues ont prévalu et règnent encore aujourd'hui dans les classes peu éclairées des nations les plus civilisées.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES.

Il y a moins de quinze ans on ne savait à peu près rien des Mincopies, et l'on s'était fait à leur sujet les idées les plus étranges et les plus fausses. Aujourd'hui ces insulaires sont au nombre des populations sauvages les mieux connues, et toute cette fantasmagorie disparaît. Dans un article précédent j'ai insisté sur leurs caractères physiques[2]; je n'ai pas à y revenir. Je me borne à rappeler qu'au lieu de ces espèces de monstres dont on parlait dès avant Marco Polo, on a trouvé de petits hommes à teint noir, à cheveux laineux, mais qui, grâce à leurs traits relativement réguliers, à leur prognathisme peu prononcé ou nul, à leurs lèvres à peine plus épaisses que les nôtres, sont bien supérieurs à la très grande majorité des races nègres.

Au point de vue des manifestations intellectuelles nous venons de voir que ces insulaires sont tantôt inférieurs, tantôt supérieurs aux autres populations du globe qui mènent un genre de vie analogue au leur. L'expérience a prouvé d'ailleurs que, si l'intelligence est comme endormie chez eux, elle s'éveille facilement et qu'elle apparaît alors comme à peu près égale à celle des races européennes elles-mêmes. Toutes les observations recueillies chez ceux des Mincopies qui n'avaient pas subi le contact des Blancs et des bandits introduits aux Andamans par les établissements pénitentiaires, ont mis hors de doute qu'au point de vue de la moralité ces Négritos supportent sans désavantage la comparaison avec nos propres populations.

Enfin il est, à mes yeux, impossible de ne pas regarder comme ayant une véritable religion des hommes croyant à une divinité suprême, incréée, omnisciente, qui, après la mort récompense les bons et punit les méchants, qui a tout créé, sauf les puissances malfaisantes. Cette exception semble poser des limites à la puissance du Dieu; mais n'a-t-elle pas sa raison d'être? Toutes les *grandes religions*, pour employer l'expression de Burnouf, ont voulu rendre compte de l'existence simultanée du bien et du mal en ce monde. Les Mincopies ont résolu le problème à leur manière. Sciemment ou inconsciemment, ils semblent n'avoir pu admettre que celui dont ils se disent les fils et de qui ils déclarent tenir

[1] *Loc. cit.*, p. 155. — [2] *Journal des Savants*, juin 1882.

tous leurs biens terrestres, fût directement ou indirectement l'auteur de leurs maux. N'était-ce pas aussi la pensée de Zoroastre?

Mais les observations qu'ont bien voulu me faire quelques-uns de nos collègues ramènent un problème qui s'est déjà posé bien souvent et en bien des lieux. Les notions élevées dont M. Man a constaté l'existence chez les Mincopies appartiennent-elles en propre à ces insulaires? Sont-elles le produit spontané de leurs instincts et de leur intelligence? Ou bien leur sont-elles venues du dehors? Ont-elles été apportées aux Andamans par quelque sectateur des grandes religions de l'Orient? L'islamisme en particulier n'est-il pas, pour une part, dans cette conception d'un Dieu suprême et à peu près pur esprit, qui jure si étrangement avec les superstitions bizarres qui l'accompagnent?

C'est précisément la question que se posa Logan, lorsque, *à sa grande surprise*[1], il découvrit chez les Binouas, jusque-là regardés par lui comme athées[2], ce qu'il appelle *une théologie simple et, jusqu'à un certain point, rationnelle*[3]. Ces Binouas font partie d'un groupe de populations qui représentent, dans la presqu'île de Malacca, les Dravidiens de l'Inde[4]. Bien qu'ayant été en contact avec les Malais depuis le XIIe siècle, peut-être depuis le IXe[5]; ils ont conservé leur indépendance, leurs mœurs, leurs coutumes dans l'intérieur de la péninsule, dont les conquérants n'occupent à proprement parler que les régions côtières. Ils habitent de simples huttes, ne connaissent qu'une agriculture toute rudimentaire, et se nourrissent essentiellement des produits de la chasse, de la pêche ou

[1] *My surprise was therefore great wen indiscovered*, etc. (*The Orang-Binua of Johore by J. R. Logan. The Journal of the Indian Archipelago*, t. I, 1847, p. 275).

[2] A diverses reprises, les Malais avaient affirmé à Logan que les Binouas n'avaient aucune croyance religieuse et que leurs sorciers (*poyang*) n'agissaient en bien ou en mal que par l'intermédiaire d'esprits dont ils s'étaient rendus maîtres. (Logan, p. 277.)

[3] *They have a simple and, to a certain extent, rational theology.* (*Id.*)

[4] A l'époque où Logan écrivait, ces tribus étaient encore très peu connues et l'éminent ethnologiste n'a pu distinguer les éléments divers dont la fusion et le mélange a produit l'état de choses actuel. Les documents récents, surtout les photographies rapportées par MM. de Saint-Pol Lias et de La Croix, nous ont pleinement renseignés à cet égard, comme je l'ai dit ici même (*Journal des Savants*, juin 1882). Les Binouas, les Udaïs, les Manthras, les Sakays,..... ont tous un fond négrito plus ou moins altéré par des mélanges divers. Dans le sud de la presqu'île, l'élément malais paraît dominer fortement; mais là même s'accuse l'intervention d'un type fort différent. Ce n'est pas le sang malais qui aurait pu donner à certains Binouas de Johore, un visage ovale, un menton bien fait et un nez aquilin. (Logan, *loc. cit.*, p. 251.) Ces traits ne peuvent être dûs qu'à un croisement avec des Blancs aryans ou allophyles.

[5] Logan, p. 282.

des fruits de la forêt. Ils rentrent par conséquent pleinement dans la catégorie des peuples que nous appelons *sauvages*, quelles que soient d'ailleurs leurs qualités morales[1]. Or Logan a trouvé que, chez ces Binouas, on croit à un Dieu nommé *Pirman*, qui a créé le monde, et dont la volonté seule maintient l'existence de toutes choses, qui est invisible et demeure au-dessus du ciel. Au-dessous de lui sont des esprits (*Jin*), dont le plus puissant est l'esprit de la terre, *Jin Bami*. Celui-ci joue le rôle du mauvais ange; c'est à lui que sont dues les maladies et la mort; mais tout son pouvoir lui vient de Pirman[2].

A côté de ces croyances spiritualistes se rencontrent d'ailleurs des superstitions de diverses sortes qu'il est inutile d'énumérer ici. A vrai dire, les Binouas n'ont ni prêtres ni culte; mais leurs sorciers, ou mieux leurs chamans, qu'ils appellent *poyang*, jouent parfois le rôle des premiers et président à des cérémonies que l'on pourrait appeler religieuses. Ils communiquent avec le Dieu suprême par l'intermédiaire d'une divinité inférieure, *Jewajewa*, qui habite dans le ciel et peut seul approcher de Pirman. Pour se rendre favorable cette espèce d'intercesseur, ils lui adressent des invocations et brûlent du benjoin, dont le parfum flatte son odorat[3]. Les poyang peuvent guérir les maladies; ils peuvent aussi les donner et causer la mort. Ils doivent leurs pouvoirs surnaturels aux *esprits* ou génies auxquels ils commandent et qui les inspirent[4].

En définitive, aux yeux de Logan, l'ensemble des croyances religieuses des Binouas constitue un mélange très remarquable de théisme et de chamanisme, fort semblable à celui qui existe chez les Dayaks de Bornéo et les Battas de Sumatra. Chez ces peuples on croit aussi à un Dieu suprême, appelé des mêmes noms dans les deux îles, *Diebata*, *Jubata* et *Dewata*, en même temps que l'on admet de nombreuses superstitions se rattachant au chamanisme[5]. Les *poyang* des Binouas et des tribus voisines, les *blians* des Dayaks, les *dato* et les *si basso* des Battas sont à la fois prêtres, sorciers et médecins, c'est-à-dire de vrai chamans[6].

De ces faits et de certaines considérations philologiques, Logan conclut qu'à Malacca, comme dans l'Archipel indien, la religion n'est au fond qu'un antique chamanisme, ayant très probablement régné dans toute l'Asie orientale avant l'apparition du bouddhisme. Une idée théiste,

[1] A cet égard et par bien des traits de caractère et de mœurs, les Binouas se rapprochent des Mincopies. Mais, contrairement à ce que nous avons vu se passer chez ces derniers, il paraît que la guerre entre tribus est inconnue chez eux et chez les autres populations de même origine. (Logan, p. 273.)

[2] *Loc. cit.*, p. 275.

[3] Logan, p. 276.

[4] *Id.*, p. 277.

[5] *Id.*, p. 282. — [6] *Id.*, p. 283.

empruntée, soit aux Malais devenus musulmans, soit aux Indous, se serait juxtaposée aux croyances primitives sans beaucoup les altérer, surtout chez les Binouas[1]. Il regarde d'ailleurs comme très probable que cette espèce d'initiation est venue de l'Inde. «Pas un musulman, dit-il, n'aurait parlé du Dieu unique, sans ajouter que Mahomet est son prophète[2].»

Telles sont les conclusions de Logan; mais, quelle que puisse être l'autorité de l'éminent ethnologiste, elles ne me paraissent rien moins que justifiées. Elles ont pour point de départ la pensée que des barbares ou des sauvages, comme les Dayaks et les Binouas, ne sauraient s'élever par eux-mêmes à la conception d'un Dieu créateur et tout-puissant. Or les faits concordent peu avec cette manière de voir.

Rappelons d'abord que le chamanisme, sous des formes d'ailleurs assez variées, règne encore dans une grande portion de l'Asie et s'étendait naguère jusqu'en Europe. Or, dans toute cette aire, chez toutes les nations sur lesquelles on a pu recueillir des renseignements précis, on a trouvé, à côté des divinités secondaires, ou mieux des *esprits* plus ou moins déifiés, un Dieu suprême, créateur et conservateur de l'univers. C'est le *Jubmel* des Lapons, le *Num* des Samoyèdes, le *Jaman* des Votiaks, le *Yuma* des Tchérémises, l'*Artoyon*, *Schugotoygon* ou *Tangara* des Yakoutes, etc.[3] Toutes ces grandes divinités sont évidemment le *Dieu unique et éternel* dont Mangou parlait à Rubruquis, bien qu'il fût entouré de chamans dont le chef logeait à côté du grand Khan[4]. Bien loin d'être incompatible avec une conception religieuse très élevée et très spiritualiste, le chamanisme se montre donc associé avec elle dans les contrées qui lui appartiennent le plus incontestablement. Là, comme sur bien d'autres points du globe, les pratiques grossières, les superstitions absurdes ou puériles ont trop souvent masqué et fait oublier par les Européens les notions supérieures existant chez ces populations sauvages.

Nous manquons en général de renseignements sur l'idée que les sectateurs du chamanisme se font de leur divinité suprême et de ses attributs, sur le culte qu'on lui rend. Nous savons pourtant que, tout en lui consacrant de grossières images, les Yakoutes déclarent que leur *Tangara* est invisible[5]; nous savons que les Votiaks, les Tchérémises, etc.,

[1] Logan, p. 282.
[2] *Id.*, p. 281.
[3] *The native races of the Russian empire*, by R. G. Latham, *passim*.
[4] *La Tartarie*, par L. Dubeux et M. V. Valmont, p. 335. Rubruquis arriva à la cour de Mangou à la fin de l'année 1253.
[5] Latham, *loc. cit.*, p. 180.

célèbrent des fêtes spéciales en l'honneur de leur grand Dieu et lui adressent des prières[1]. Au reste il me semble que le Kalévala nous renseigne suffisamment à ce sujet. Les plus anciens chants de cette épopée multiple remontent, il est vrai, tout au plus au xe siècle[2]; mais les révélations qu'Antéro Wipunen fait à Waïnamöïnen, me semblent indiquer clairement que les paroles mises dans la bouche du magicien mort depuis des siècles nous renseignent en réalité sur les plus lointaines traditions de la race relatives à ces difficiles questions[3]. En somme, dans toute l'aire géographique dont il s'agit, les croyances religieuses me paraissent avoir une très grande analogie avec celles des anciens Chinois qui, eux aussi, croyaient au *Souverain suprême du Ciel* et à des *esprits* subordonnés[4].

Ceux qui refusent à des *sauvages* la possibilité d'atteindre aux conceptions spiritualistes que je viens de rappeler en feront peut-être honneur aux compatriotes de Confucius et les attribueront à une initiation venue de la Chine. Mais on constate des faits tout pareils sur bien d'autres points du globe. Je me borne à en signaler quelques-uns.

En Amérique, chez les vrais Peaux-Rouges, nous retrouvons le chamanisme grossier avec la croyance au *Grand-Esprit*, seul créateur et dirigeant par sa volonté tous les évènements de ce monde, comme le Jumala du Kalévala[5].

Chez les tribus noires de la Californie, une des populations les plus sauvages de cette contrée et où les sorciers inspirent la plus profonde terreur, *Chinigchinig* a tout créé; il est invisible et présent partout; il voit tout, même au milieu des nuits les plus obscures; il est l'ami des bons et il châtie les méchants[6].

[1] Dans la prière que cite Latham, les Tchérémisses demandent entre autres à Yuma un véritable et fidèle ami. (*Loc. cit.*, p. 88.)

[2] *Étude sur les Finnois*, par A. de Quatrefages. (*Journal des Savants*, mai 1880.)

[3] *Le Kalévala*, traduit de l'idiome original par L. Léouzon Leduc, 1867, p. 152.

[4] L'empereur Chun, 2255 ans avant notre ère, «fit le sacrifice au Souverain suprême du Ciel (*Chang-ti*) et les cérémonies usitées envers les six grands esprits, ainsi que celles usitées pour les montagnes, les fleuves et les esprits en général.» (*La Chine*, par G. Pauthier, p. 38.)

[5] Voir, entre autres, *Histoire, mœurs et coutumes des nations indiennes*, par le P. Jean Heckewelder missionnaire morave, traduit de l'anglais par le Chevalier du Ponceau, 1822, *passim*. L'esprit profondément et vraiment religieux, dans l'acception chrétienne du mot, apparaît d'une manière remarquable dans la prière que les guerriers Lénapes adressaient au Grand Esprit avant de partir pour une expédition. Je l'ai reproduite dans mon ouvrage sur l'*Espèce humaine*, ch. XXXV.

[6] *Exploration du territoire de l'Orégon*,

Chez les Natchez, qui n'avaient ni sorciers ni jongleurs, *Coyocop-Chill* a de même tout créé, mais gouverne tout le monde par l'intermédiaire des esprits secondaires (*Coyocop-téchou*)[1].

En Polynésie, à Taïti, *Taaroa* est *toïvi;* il n'a point de père, point de mère, point de postérité. Il a un corps, mais ce corps est invisible, et le Dieu le perd comme un oiseau perd ses plumes; c'est ce Dieu qui a créé le monde, ou qui l'a tiré du chaos d'après une autre tradition. Mais, son œuvre une fois terminée, il en a remis la direction aux divinités inférieures[2].

Pour expliquer les faits précédents, il est bien difficile de recourir à l'hypothèse de Logan. Cependant, les Polynésiens ne sont que des Malaisiens émigrés et les anciennes relations de l'Amérique avec les nations les plus avancées de l'Asie me paraissent aujourd'hui hors de doute[3]. On pourrait donc peut-être encore supposer que les premiers ont emporté avec eux jusqu'aux extrémités de la Polynésie des notions empruntées par leurs ancêtres à quelque nation civilisée; que, chez les seconds, l'existence de notions analogues est due à une sorte d'infiltration d'idées venant de l'ancien monde et qui aurait gagné jusqu'aux tribus les plus sauvages du nouveau continent. Mais reportons-nous en Afrique et jusqu'au golfe de Guinée. Là nous rencontrons partout le fétichisme avec son cortège de croyances et de pratiques tour à tour ridicules, puériles ou sanguinaires. Et pourtant, là aussi, nous retrouvons la croyance à un Dieu suprême, souvent unique et ayant sous ses ordres des espèces de génies qui exécutent ses volontés, plutôt que de véritables divinités secondaires. On sait combien d'Avezac fut surpris lorsque Ochi-Fékoué lui dicta, au lieu d'une traduction de l'oraison dominicale, la prière que tous les Yébous adressent en se prosternant à *Obba-ol-Oroun*[4]. Ce *Roi* ou ce *Maître du ciel* est, pour ces Nègres, «un être immatériel, invisible, éternel; c'est sa volonté suprême qui a créé et gouverne toutes choses[5].» Notre regretté confrère a indiqué sept voyageurs, dont les récits ren-

des Californies et de la mer Vermeille, par M. Duflot de Mofras, 1844, t. II, p. 366.

[1] *Histoire de la Louisiane*, par Le Page du Pratz, 1758, t. II, p. 329.

[2] Mœrenhout, *Voyage aux îles du Grand Océan*. — Gaussin, *Traditions religieuses de la Polynésie*. — Manuscrits du général Ribourt et du Dépôt de la Marine, etc. J'ai résumé et discuté ailleurs ces divers documents. (*Les Polynésiens et leurs migrations.*)

[3] *Mémoire sur le pays connu des anciens Chinois sous le nom de Fou-Sang*, par le marquis d'Hervey de Saint-Denis (*Comptes Rendus des séances de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, 1876).

[4] *Notice sur le pays et le peuple des Yébous en Afrique*, par M. d'Avezac (*Mémoires de la Société ethnologique*, t. II, 2e partie, p. 88).

[5] *Ibid.*, p. 84.

ferment des renseignements analogues sur la religion de divers peuples de la même région. Il aurait pu allonger encore cette liste et y placer jusqu'à des capitaines négriers[1].

Ainsi, dans les quatre parties du monde et chez des populations de races bien diverses, mais appartenant toutes aux échelons inférieurs de l'humanité, nous constatons la coexistence, dans une même croyance religieuse, des superstitions les plus infimes et des conceptions spiritualistes les plus pures, les plus élevées[2]. Il n'y a donc rien d'étrange à ce que le même fait se soit produit chez les Binouas et les Mincopies.

Les premiers sont une race essentiellement métisse; et de plus, mis en contact depuis des siècles avec les Indous et les Malais, ils ont bien pu faire quelques emprunts à leurs voisins plus avancés en civilisation. Mais, s'il en est ainsi, les détails donnés par Logan tendraient à prouver qu'ils ont donné aux notions ainsi acquises un cachet tout spécial. Les Mincopies étaient placés dans des conditions fort différentes. Grâce aux diverses circonstances indiquées précédemment, ils sont restés isolés dans leur petit monde et ont conservé, surtout dans les quatre îles du nord, une pureté ethnique attestée par l'uniformité des caractères extérieurs et craniologiques[3]. De là même il est permis de conclure que leurs caractères intellectuels, moraux et religieux, sont restés, à bien peu près inaltérés, ou n'ont pris que le développement que comportaient les prédispositions de la race et les conditions d'existence qui lui étaient faites.

En m'exprimant ainsi, je n'entends pas nier d'une manière absolue que les Mincopies n'aient rien tiré du dehors. Ils massacraient les étrangers que le hasard faisait tomber entre leurs mains; ils ont tué les compagnons de Duradawan, mais ont épargné celui-ci[4]. Quelques faits analogues ont bien pu se passer dans le cours des siècles qui ont précédé l'installation des Anglais. Les Andamaniens ont donc peut-être reçu

[1] *Relation de quelques parties de la Guinée*, par le capitaine William Snelgrave (*Histoire générale des voyages*, par C. A. Walkenaer, membre de l'Institut, t. VIII, p. 415).

[2] Il ne serait que trop facile de montrer que la même juxtaposition de dogmes, en apparence inconciliables, a existé et existe encore dans les plus grandes religions et chez nous-mêmes. Pas une population sauvage n'a cru plus fermement à la sorcellerie que les catholiques du moyen âge ou que les puritains réfugiés en Amérique. Combien d'Européens en sont encore au même point! Le mélange d'idées dont il s'agit, et qui paraît si étrange à tout esprit éclairé, est donc un fait très fréquent, peut-être général, et qu'il faut bien accepter comme se rattachant à la plus intime nature de l'homme.

[3] J'ai insisté sur ce point dans un article du *Journal des Savants* (juin 1882).

[4] Man, *loc. cit.*, p. 140.

IMPRIMERIE NATIONALE.

quelques notions qui sont venues s'ajouter à leur fond de croyances primitives. Toutefois, pour si étendus que l'on suppose ces emprunts, il faut au moins reconnaître que ces insulaires se les sont appropriés de manière à en tirer un ensemble de croyances ayant ses caractères propres.

Ainsi, bien avant la venue des Européens, les Mincopies, naguère signalés comme un des exemples les plus avérés de population athée, possédaient toute une mythologie rudimentaire; et, avec les Samoyèdes, les Yakoutes, les Californiens noirs, ils croyaient aux grandes idées fondamentales des plus fières religions. Ils méritent donc, à tous égards, l'attention des hommes qui s'intéressent à l'étude des races humaines, aux problèmes multiples que nous pose cette histoire; et nous devons remercier ces officiers, ces employés civils, ces médecins anglais, qui les ont fait connaître.

Nul n'a recueilli des renseignements aussi nombreux, aussi précis que M. Man; et il est heureux qu'il ait abordé cette étude; car, comme toutes les races inférieures mises brusquement en contact avec les Européens, celle-ci décline déjà et ne tardera pas à disparaître. En 1858, la Sud-Andaman possédait environ 1,000 habitants. Vingt-quatre ans après, en 1882, on n'en comptait plus que 500[1]. M. Man se demande à diverses reprises quelles peuvent être les causes de cette dépopulation. Une épidémie de rougeole, sur laquelle il a donné quelques détails[2], a bien pu être pour une part dans ce triste résultat. On peut encore en accuser aussi la syphilis, importée par quelques convicts. Mais je suis convaincu que, lorsqu'on y regardera de près, on retrouvera encore ici à l'œuvre ce redoutable *mal d'Europe* qui fait tant de ravages dans le monde océanien et sur lequel j'ai à diverses reprises appelé l'attention[3].

A. DE QUATREFAGES.

(*La suite à un prochain cahier.*)

[1] *The Journ. of the Anthr. Institut*, t. XI, p. 278.

[2] *Extract from a letter from M. E. H. Man to his father col. Man, dated 26 june 1877* (*the Journ. of the Anthr. Inst.*, t. VII, p. 457).

[3] Voir entre autres l'étude sur les causes de l'extinction des Tasmaniens (*Journal des Savants*, mars 1879, reproduite dans mes *Hommes fossiles et hommes sauvages*, p. 394).

L'ÉPIGRAPHIE GRECQUE À L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES. — Souvenirs et aperçus historiques.

Le *Journal des Savants* est souvent appelé à rendre compte de publications d'inscriptions antiques. Ayant eu pour ma part plusieurs fois à remplir ce devoir, soit pour faire connaître des documents inédits et isolés, soit pour apprécier des collections générales ou spéciales d'épigraphie grecque, j'y ai trouvé l'occasion de rassembler sur ce sujet divers souvenirs académiques. On a pensé que ces souvenirs pourraient avoir quelque intérêt pour nos lecteurs. Nous aurons prochainement à parler ici du second volume des inscriptions grecques du *British Museum* publiées par M. Newton. Notre digression d'aujourd'hui pourra contribuer à faire mieux apprécier les progrès accomplis dans cet ordre d'études par les disciples des Bœckh et des Letronne, ainsi que les services rendus par les antiquaires qui ont enrichi nos musées et en ont fait à Leyde, à Berlin, à Turin, à Londres et à Paris, de véritables foyers d'activité pour les épigraphistes.

Par un singulier privilège, entre les Académies dont se compose l'Institut, l'Académie des inscriptions reçut en 1663, et, sauf une courte interruption, elle a gardé un titre qui ne répond pas nettement au sujet de ses occupations et à ses devoirs envers le public savant. Formée, à l'origine, d'une petite commission de quatre membres, qu'on avait prise dans le sein de l'Académie française, cette compagnie s'occupait alors de préparer des inscriptions pour les monuments et pour les médailles commémoratives des évènements du grand règne. Cela explique la première moitié de son titre. Elle se composait de lettrés, dont le savoir élégant explique la seconde. Un de nos confrères, M. Alfred Maury, a raconté en exact historiographe, par quels agrandissements successifs de ses cadres, l'Académie des inscriptions et belles-lettres se trouva constituée en un corps de savants que signalait leur connaissance des langues anciennes et des langues orientales, et qui consacraient cette connaissance à des études de numismatique, d'histoire et d'antiquité. Dans la variété de ces études, les inscriptions latines, et surtout les inscriptions grecques[1], occupèrent d'abord peu de place. C'est seulement vers le milieu du XVIIIe siècle que cette place peu à peu s'élargit, et c'est de notre temps qu'elle est devenue considérable, grâce aux progrès des découvertes qui mettaient chaque jour en lumière des centaines et même des

milliers de documents épigraphiques pleins d'instruction pour l'histoire des mœurs et des institutions du monde ancien. Il serait long de raconter ces pages de nos annales académiques. Je me propose ici d'en marquer seulement les principaux traits, et de rappeler les noms des maîtres qui ont honoré notre compagnie par des études devenues sans cesse plus intéressantes et plus fécondes. Encore devrai-je me borner aux inscriptions grecques, pour ne pas étendre outre mesure les simples aperçus que je veux résumer ici.

Au XVIIIe siècle, des académiciens tels que Cuper, Kuster, l'abbé Belley, Fréret, l'abbé Fourmont, l'abbé Barthélemy, d'Ansse de Villoison, Visconti, ont consigné soit dans des livres spéciaux, soit dans le recueil de nos mémoires, leurs commentaires de quelques inscriptions dont s'étaient enrichis nos musées. Telle était cette inscription relative aux finances d'Athènes, que M. de Choiseul-Gouffier, notre ambassadeur à Constantinople, venait d'envoyer au Musée du Louvre, et qui fut l'objet du dernier travail de Barthélemy. Mais alors les musées de l'Europe et les recueils épigraphiques ne contenaient encore qu'un petit nombre de textes grecs, trois mille et quelques centaines tout au plus. Aujourd'hui, grâce aux recherches des voyageurs antiquaires, et depuis la renaissance de la nationalité hellénique, grâce surtout au zèle des Grecs pour fouiller les ruines de leur antique patrie, le nombre des inscriptions grecques rendues à la lumière pourrait bien s'élever à vingt mille; car, en 1858, le IVe volume du premier *Corpus* de Berlin se terminait au n° 9,595, et aujourd'hui ce nombre a peut-être doublé.

L'Égypte macédonienne, à elle seule, en a fourni deux mille, parmi lesquelles, dès le début de notre siècle, s'est placée au premier rang la célèbre inscription de Rosette, dont l'interprétation éveilla bien vite le zèle des philologues français, tels qu'Ameilhon et Silvestre de Sacy, et qui, entre les mains de l'illustre Champollion, allait devenir le plus sûr instrument pour l'interprétation des écritures hiéroglyphiques. Avant Champollion, puis en même temps que lui, et avec un remarquable accord de sagacité pénétrante, Letronne montrait tout ce que les inscriptions grecques de l'Egypte répandent de lumières sur l'histoire des Lagides.

D'autres savants français comme Raoul Rochette, des Allemands comme Richter et Osann, mais surtout, et au premier rang, notre illustre confrère Aug. Bœckh, dans son mémorable livre sur l'Économie politique des Athéniens, alliaient heureusement les témoignages des orateurs, des historiens, des compilateurs, avec ceux des inscriptions pour reconstituer des chapitres entiers de l'histoire d'Athènes. De là sortait bientôt l'idée d'un recueil spécial des inscriptions grecques. Bœckh le

commença en 1828 sous les auspices de l'Académie de Berlin; il le conduisit d'une main magistrale jusqu'à la fin du deuxième volume; les deux autres volumes furent achevés par ses disciples, Franz et Adolphe Kirchhoff; des tables alphabétiques ont tardivement et utilement complété l'œuvre en 1877; mais le progrès incessant des acquisitions nouvelles a bientôt forcé les savants berlinois de la recommencer sur des bases plus larges, avec un surcroît de sévérité critique.

La France, Dieu merci, n'était pas restée étrangère à cet avancement des études épigraphiques. Notre expédition de Morée n'avait pas seulement aidé à la résurrection du peuple grec; elle avait rapporté du Péloponèse une abondante moisson de textes inédits, et notre compatriote, Ph. Le Bas, chargé d'expliquer ces textes, avait par là signalé son talent d'interprète à l'attention de M. Villemain, qui lui confia, en 1843, une mission spéciale pour continuer les recherches si heureusement ouvertes en 1828. Le succès répondit aux espérances que l'entreprise avait fait naître. Il fut bientôt continué par la fondation d'une école française d'archéologie à Athènes en 1847, par les heureuses découvertes d'Ernest Beulé, par les voyages de plusieurs jeunes missionnaires sortis de cette école, MM. Perrot, Heuzey, Alb. Dumont, Foucart, Wescher, d'autres encore qu'il serait trop long de nommer. Mais il faut que je mentionne M. W. H. Waddington, le disciple et le continuateur spontané des travaux de Ph. Le Bas. Ce dernier nom me rappelle une autre nouveauté qui s'était produite chez nous, à Paris même, et cela dans l'enseignement universitaire. Dès 1829, Ph. Le Bas, avait eu l'heureuse idée, qui fut bien accueillie en Sorbonne, de choisir pour sujet de l'une de ses deux thèses, en vue du doctorat ès lettres, l'utilité que l'on peut retirer de l'épigraphie pour l'intelligence des auteurs anciens. Quinze ans après, le grand helléniste Boissonade, qui avait jadis (ce fut la seule fois dans sa longue vie) expliqué en maître une inscription grecque de la ville d'Actium, encourageait son suppléant à la Faculté des lettres à expliquer dans des leçons spéciales un choix de textes épigraphiques destinés à faire voir l'intérêt varié de cette science. Déjà l'Allemagne possédait un véritable manuel d'épigraphie grecque (*Elementa epigraphices græcæ, 1841*), rédigé avec autant d'érudition que de méthode par le savant disciple de Bœckh, M. J. Franz. C'était pour nous un encouragement de plus à propager dans la jeunesse française le goût de ces études. Le très modeste recueil qui fut imprimé alors pour l'usage des auditeurs de la Faculté des lettres peut suffire à montrer, par des exemples choisis, que la langue, l'histoire, et même la littérature de l'ancienne Grèce, ne sont pas seulement représentées dans les livres, mais aussi, et pour une large

part, sur les monuments épigraphiques. L'utilité d'une telle science ne pouvait manquer d'être reconnue par les chefs de l'instruction publique. Elle le fut pourtant assez tard, et c'est seulement en 1874 que nous avons vu fonder au Collège de France, à côté de la chaire d'épigraphie latine occupée par M. Léon Renier, une chaire d'épigraphie grecque, qui fut confiée à M. Foucart, le continuateur, avec M. Waddington, du grand travail sur les inscriptions grecques de l'Orient, interrompu par la mort de Ph. Le Bas.

Tout le monde sait, dans nos compagnies académiques, mais le public sait moins, quelle importance avait, chez les anciens peuples, l'usage d'inscrire sur la pierre et les textes officiels et les souvenirs mêmes de la vie domestique. Quand nous disions sur la pierre, ce n'est pas que bien des textes ne nous soient parvenus, notamment de l'antiquité romaine, sur des plaques de bronze ou de métal plus précieux. Mais le métal se détériore ou se transforme plus facilement que la pierre et le marbre; aussi les pays comme la Grèce, l'Égypte et l'Assyrie, où la pierre et le marbre étaient plus souvent employés que le métal, nous ont-ils transmis beaucoup plus de ces longs textes qui sont comme des pages authentiques de leurs anciennes annales. Pour ne parler que des Grecs, même lorsque l'usage était devenu familier chez eux du parchemin et du papier, nous admirons combien on s'obstinait à faire graver sur le marbre non seulement des lettres officielles, des traités de paix, des lois, des règlements municipaux, des comptes de dépenses publiques, mais quelquefois de simples contrats entre particuliers, par exemple, des contrats de pacage entre deux fermes voisines l'une de l'autre, des actes d'affranchissement, des devis d'exécution pour un monument d'architecture, des expéditions d'actes judiciaires contre des particuliers.

Une telle profusion d'écriture lapidaire suppose une industrie correspondante et qui devait être singulièrement active. Des calculs, toujours approximatifs, et qui pourtant ne manquent pas de valeur, permettent d'établir que, chez les Athéniens du moins, une page de marbre ainsi inscrite, d'environ trente à trente-cinq lignes, coûtait, le marbre compris, 30 drachmes, c'est-à-dire l'équivalent d'une trentaine de francs de notre monnaie. Or on a plus d'une fois reproduit le même texte à quatre ou cinq exemplaires sur marbre, quand il intéressait plusieurs cités dont chacune avait droit à en avoir un exemplaire. D'autre part, le dossier d'une même affaire, par exemple la consécration de l'asile religieux du temple de Bacchus à Théos, contenait au moins trente-cinq pièces conservées jusqu'à nous plus ou moins intactes. Que dis-je? Des documents

de trente ou quarante pages, comme le testament politique d'Auguste et le grand édit du Maximum, publié par Dioclétien et son collègue en 302, documents bilingues l'un et l'autre, ont dû être reproduits dans les principales villes de l'Empire romain, depuis les villes grecques de l'Orient jusqu'en Espagne et en Gaule, tantôt sur les murs des édifices publics, tantôt sur des plaques spéciales (ou *stèles*) que l'on dressait en vue d'une publicité aussi facile qu'elle était nécessaire. Cela ne donne-t-il pas l'idée d'une industrie et d'un commerce très étendus? On s'étonne que les ouvriers de cette classe n'aient pas un nom spécial dans le riche vocabulaire de l'hellénisme. Nous les appelons d'ordinaire d'un nom latin, les lapicides, et nous savons bien peu de chose des conditions économiques de leur profession, rivale cependant du métier des copistes ou calligraphes auxquels nous devons tout ce qui nous est parvenu de livres de l'antiquité grecque et romaine.

Quoi qu'il en soit à cet égard, toutes les pièces de ce genre venaient prendre place dans des archives qui devaient en être bien encombrées, et dont les ruines sont ainsi devenues pour nous de véritables trésors. Trésors pour l'étude de la langue grecque, car toutes les variétés de ses dialectes s'y montrent dans leur exactitude, et quelquefois aussi dans leur grossière négligence de la grammaire. Et c'est là que l'on voit combien il y a loin de la langue littéraire, et toujours un peu artificielle, d'Hérodote ou de Pindare, à la langue de leur pays natal. Trésors aussi pour l'étude de la littérature, car il y a tout un ordre de compositions littéraires que l'on peut qualifier d'épigraphiques. En effet, sur les milliers de petites poésies qui remplissent l'intéressant recueil connu sous le nom d'*Anthologie grecque*, la moitié peut-être n'étaient que des pièces primitivement gravées sur la pierre d'une tombe, sur les murs d'un temple, sur la base d'une statue honorifique. En dehors du recueil que nous en avaient transmis les manuscrits, on avait pu en rassembler quatre cents environ dans les auteurs anciens et sur les marbres; à ce nombre on peut en ajouter aujourd'hui deux mille, fournis presque tous par les fouilles des antiquaires sur le sol des cités grecques; et les antiquaires, toujours un peu suspects de superstition pour leurs découvertes, ne sont pas les seuls qui doivent s'intéresser à ces nouvelles acquisitions. L'homme de goût et le moraliste y doivent trouver aussi leur part d'intérêt, car toutes les diversités du langage, depuis l'exquise élégance jusqu'à la demi-barbarie, toutes les nuances du sentiment, depuis la sincérité naïve jusqu'au pédantisme, ont leur place dans cette immense et riche galerie. Le génie des sociétés et des siècles s'y reflète avec une exactitude précieuse pour l'observateur de l'esprit humain.

Mais, à un point de vue différent, et plus élevé si l'on veut, quel trésor pour l'historien que ces centaines de documents officiels, qui tour à tour expliquent, complètent ou corrigent le témoignage des livres que nous a transmis l'antiquité. Rares en effet sont dans les livres les citations textuelles de documents. Peu d'auteurs grecs ou romains se sont hasardés à grossir leurs écrits par de telles citations qui souvent (ils le croyaient du moins) en eussent déparé la noble correction. Quelques curieux avaient fait dans l'antiquité des recueils spéciaux de ces lois, de ces décrets, de ces contrats déposés dans les archives; mais ces recueils ont tous péri, et il est d'autant plus heureux pour nous que les marbres nous aient conservé une partie au moins des matériaux amassés jadis par leur diligence.

Bien plus, les pièces officielles, comme celles que Thucydide presque seul se permettait d'insérer dans ses compositions historiques, appartiennent à la littérature autant qu'à l'histoire. On y peut suivre les phases de l'art d'écrire en un genre où cet art a ses lois, son éloquence propre, ses défauts et ses abus. Les actes ne sont pas rédigés dans une ville d'Asie Mineure ou dans une île de l'Archipel comme ils le sont dans Athènes. On y distingue les formes diverses du goût asiatique et de l'atticisme. Chez les Athéniens eux-mêmes, un décret du temps de Périclès (et plusieurs étaient écrits de la propre main de ce grand homme) laissait voir dans sa rédaction les délicates et nobles qualités de l'école classique. Mais, un siècle plus tard, les actes de ce qu'on appelle l'Éphébie athénienne, dont notre ami M. Alb. Dumont s'était fait l'habile interprète, montrent la main inexpérimentée des jeunes Athéniens, et quelquefois de leurs maîtres, dans ces écoles d'un siècle où commençait la décadence de l'hellénisme. Les graveurs de ces longs actes ont ajouté leur négligence à celle de la copie que le maître du gymnase avait mise entre leurs mains, et ils ont, sans le vouloir, marqué mieux encore pour nous l'abaissement des études grammaticales avec celui de l'instruction littéraire.

Mais de tels aperçus entraîneraient bien loin le vieil humaniste trop complaisant pour les souvenirs des études auxquelles il a consacré une grande part de sa vie. Au moins voudrait-il ne pas s'arrêter sans avoir jeté un rapide coup d'œil sur ce qu'on pourrait appeler les autres provinces du domaine épigraphique.

Le monde romain, ses institutions et ses mœurs, n'ont pas reçu de moins vives lumières par l'accroissement du nombre des inscriptions en langue latine. Notre Académie a même vu cette partie de ses études nécessairement partagée entre deux et même trois de nos confrères; les deux premiers, s'attachant aux inscriptions païennes, l'autre aux inscriptions

chrétiennes; j'ai nommé M. L. Renier, M. Ernest Desjardins, M. Edmond Le Blant, et je ne puis oublier notre associé étranger, M. de Rossi, le maître par excellence dans les travaux sur les antiquités du christianisme.

Que dire maintenant de l'Égypte, où l'épigraphie prend sur la pierre les dimensions et l'importance de véritables livres, livres auxquels s'attache désormais le souvenir si glorieux pour la France des Champollion, des Rougé et des Mariette? Que dire de la Perse, de l'Assyrie et de la Chaldée, où l'écriture cunéiforme se déploie sur des milliers de monuments avec une richesse et des diversités de mieux en mieux comprises, mais qui nous cachent encore tant de secrets. Plus voisine de nous par son histoire, moins mystérieuse par sa langue, mais moins riche en épigraphie, la Phénicie méritait bien d'obtenir une place à part dans les travaux de l'érudition française. Cette place, elle vient de la prendre par la création d'un recueil d'inscriptions sémitiques dont notre Académie s'est assuré l'honneur bien légitime sans doute, car c'est à un français, l'abbé Barthélemy, qu'est due la première interprétation d'une inscription phénicienne.

Ici, je ne parle plus en connaisseur, mais en curieux plein de gratitude pour les travaux dont il peut recueillir lui-même trop peu de profits. Néanmoins je voudrais signaler un des effets les plus heureux de ces fondations de recueils savants, tels que le *Corpus inscriptionum græcarum* et le *Corpus inscriptionum latinarum* des Allemands, tels que le *Corpus inscriptionum semiticarum* dont deux fascicules ont déjà paru sous les auspices de notre compagnie. Ces publications ne rassemblent pas seulement les richesses acquises, mais dispersées dans les livres et les musées; elles provoquent encore des recherches fécondes.

Pour ne parler que des recherches qui intéressent plus spécialement les orientalistes de notre compagnie, depuis que le recueil des inscriptions sémitiques est ouvert, l'activité des voyageurs s'est si bien empressée à nous servir qu'elle va nous forcer d'ouvrir deux et peut-être trois nouveaux chapitres d'épigraphie sémitique. Et voilà que bientôt peut-être il faudra songer à un recueil semblable pour les inscriptions de l'Inde ancienne, qui affluent vers nous du Cambodge, et qui trouvent ici des philologues tout prêts à nous les expliquer. L'Académie n'était pas assez riche pour jeter les bases d'un nouvel édifice; mais elle s'est, du moins, empressée d'accueillir dans une de ses collections ces trésors que lui envoyait du Cambodge un habile et courageux officier français.

Si maintenant on se reporte aux origines de notre compagnie et au titre officiel qu'elle a gardé depuis deux siècles, on trouvera sans doute qu'elle n'a jamais mieux mérité de s'appeler, au sens le plus vrai de ce

IMPRIMERIE NATIONALE.

mot, l'Académie des inscriptions. Une de ses commissions perpétuelles, toujours composée de quatre membres, avec le concours d'un cinquième choisi dans l'Académie des beaux-arts, demeure chargée de préparer les projets de dessins et d'inscriptions pour les médailles que l'administration fait frapper en souvenir des grands évènements qui intéressent la nation; mais les inscriptions antiques sont devenues chez nous le sujet de constantes recherches et d'études sans cesse plus fécondes pour l'histoire de la civilisation dans le monde entier.

Même en 1701, confirmant l'acte royal de 1663, Louis XIV n'assignait d'autre objet à la seconde des deux Académies, que de « travailler aux inscriptions, aux devises, aux médailles, etc., et de répandre sur tous ces monuments le bon goût et la noble simplicité qui en font le véritable prix. » Combien s'est transformée la pensée originelle de cette fondation, et que de progrès la science a su faire sans rien changer au fronton et au titre de l'édifice qui abrita nos modestes commencements!

É. EGGER.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT NATIONAL DE FRANCE.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

Dans sa séance du vendredi 6 février, l'Académie des inscriptions et belles-lettres a élu M. Bergaigne à la place vacante par le décès de M. Quicherat.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

M. Dupuy de Lôme, membre de l'Académie des sciences, section de géographie et navigation, est décédé le 1er février 1885.

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS.

M. Du Sommerard, membre libre de l'Académie des beaux-arts, est décédé le 5 février 1885.

ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

Dans sa séance du samedi 14 février 1885, l'Académie des sciences morales et politiques a élu M. Batbie à la place vacante, dans la section de législation, droit public et jurisprudence, par le décès de M. Faustin Hélie.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Traité élémentaire de la pile électrique, par Alf. Niaudet. Troisième édit., publiée par H. Fontaine.

L'ouvrage de M. Niaudet peut être considéré d'abord comme un catalogue raisonné des différentes piles électriques employées réellement ou proposées par les physiciens depuis la célèbre découverte de Volta. Les applications de l'électricité aux télégraphes, aux téléphones, à l'industrie générale et aux usages domestiques, sont devenues très nombreuses; dans la plupart des cas, au moins quand il ne s'agit pas d'une installation étendue d'éclairage électrique ou d'un transport de force, la source d'électricité la plus commode et la moins coûteuse consiste encore dans l'emploi de la pile. La forme et la composition de cet instrument ont subi des modifications presque indéfinies, et, comme chaque inventeur a une tendance naturelle à faire valoir les mérites particuliers de son œuvre, les industriels et les savants eux-mêmes hésitent souvent sur le choix du modèle qui conviendra le mieux à leurs besoins. L'embarras était d'autant plus grand que, pour trouver la description des différentes piles, il était nécessaire de consulter des publications de toute nature ainsi que les catalogues des fabricants.

Un traité qui résume sous une forme méthodique tous les modèles proposés, en les classant d'après les types principaux dont ils sont des modifications plus ou moins heureuses, en discutant leurs propriétés, les avantages et les inconvénients qu'ils présentent au point de vue pratique, ne pouvait manquer d'attirer l'attention du public. En outre, il ne s'agit pas ici d'une compilation de seconde main : les renseignements ont été pris dans des mémoires originaux que l'auteur a toujours eu le soin de citer exactement, de sorte qu'on peut trouver dans son livre tous les éléments nécessaires pour reconstruire l'histoire de cette partie de la science.

Ce caractère suffirait pour justifier le succès de l'excellent traité de M. Niaudet, dont M. Fontaine publie aujourd'hui la 3e édition; mais l'auteur ne s'est pas borné à une simple classification, il y a ajouté des considérations théoriques qui en font un véritable ouvrage d'enseignement.

Les deux premiers chapitres renferment un exposé des propriétés de la pile électrique, fait avec une grande clarté et une série d'expériences ingénieuses. Le ton familier du langage est, pour ainsi dire, le reflet du caractère modeste et bienveillant du savant sympathique qui a été enlevé si prématurément à l'affection des siens; sans nuire à l'exactitude des idées, il en rend l'intelligence plus facile. Une discussion de la quantité de chaleur disponible dans les réactions chimiques qui accompagnent la production des courants électriques donne même à l'ouvrage un caractère de haute science qu'on n'a pas l'habitude de rencontrer dans les publications destinées surtout à la pratique.

Cette discussion sert de préambule à une série de tableaux qui contiennent le prix

de revient du travail mécanique disponible avec les différents types de pile en usage, et du travail réellement utilisable si l'on tient compte des pertes inévitables. Les machines à feu produisent environ un cheval-vapeur à raison de 1 kilogramme de houille par heure, soit au plus une dépense de 10 centimes; on peut considérer que le même travail fourni par les piles coûte, suivant le modèle adopté, de 1 fr. 80 cent. à 8 francs. En dehors de leur utilité pratique, ces résultats serviront peut-être à édifier les inventeurs qui rêvent encore de produire le travail économiquement par la combinaison plus ou moins ingénieuse des éléments des piles. Le chapitre se termine par une liste très complète des forces électromotrices des piles réellement utilisables. Tous les nombres sont rapportés d'ailleurs aux unités adoptées par le congrès international des électriciens, dont la transformation en unités mécaniques habituelles est devenue aujourd'hui aussi familière aux industriels qu'aux physiciens.

Enfin, une notice excellente de M. Hospitalier sur les accumulateurs au point de vue industriel dissipera sans doute beaucoup d'illusions; mais elle montrera en même temps que la belle découverte de M. Gaston Planté, dont on a quelquefois abusé auprès du public, aura sa place marquée dans l'industrie.

Nous aurions peut-être quelques réserves à faire sur certaines opinions emises dans le cours de l'ouvrage et sur des erreurs de chiffre sans importance; mais on peut sans restriction en approuver l'esprit général ainsi que le sentiment de justice étroite dont il est inspiré. Ce traité a surtout un caractère pratique; néanmoins les hommes de science eux-mêmes y trouveront une foule de renseignements très précieux.

Coutumes de Toulouse, publiées par Ad. Tardif, professeur de droit civil et canonique à l'École des Chartes. Paris, Picard, 1884, XXVI-92 p. in-8°.

Les *Coutumes de Toulouse* forment le second fascicule du recueil que M. Ad. Tardif s'est proposé de publier pour servir à l'enseignement de l'histoire du droit français. Les éditions anciennes de ces coutumes étaient très défectueuses, et l'on désespérait d'en posséder jamais un meilleur texte, car on croyait perdus les manuscrits mal reproduits par les éditeurs. M. Tardif a retrouvé ces manuscrits dans les n[os] 9187 et 9993 de la Bibliothèque nationale. Voilà certes une très heureuse découverte. Nous avons d'abord à féliciter le savant qui l'a faite; nous avons ensuite à le remercier de nous avoir mis en mesure d'en profiter.

La rédaction de ces coutumes est de l'année 1285. Elle nous offre les termes d'un accommodement entre les habitants de la ville et le roi de France, celui-ci et ceux-là faisant l'abandon de quelques usages, droits ou privilèges. Mais cet accord n'eut lieu qu'après de longs et vifs débats.

TABLE.

JOURNAL

DES SAVANTS.

MARS 1885.

SOMMAIRE DU CAHIER.

PARIS.

IMPRIMERIE NATIONALE.

M DCCC LXXXV.

BUREAU DU JOURNAL DES SAVANTS.

BUREAU D'ABONNEMENT ET DE VENTE

à la Librairie HACHETTE et Cie, Boulevard Saint-Germain, 79.

Le Journal des Savants paraît par cahiers mensuels. Les douze cahiers de l'année forment un volume. Le prix de l'abonnement annuel est de 36 francs pour Paris, de 40 francs pour les départements, et de 42 francs pour les pays faisant partie de l'Union postale. — Le prix du cahier séparé est de 3 francs. Il reste encore quelques collections complètes, en 60 volumes, au prix de 900 francs. — On peut déposer à la même librairie, à Paris, les livres nouveaux, les prospectus, les mémoires manuscrits, les lettres, avis, réclamations et autres écrits adressés à l'éditeur du *Journal des Savants*.

JOURNAL

DES SAVANTS.

MARS 1883.

HISTORY OF INDIA from the earliest ages, by J. Talboys Wheeler, assistant secretary to the Government of the India in the foreign Department. Londres, 1867-1881, 4 volumes en 5 tomes in-8°. — *HISTOIRE DE L'INDE depuis les premiers âges, par M. Talboys Wheeler, secrétaire adjoint du Gouvernement de l'Inde pour le département des affaires étrangères.*

PREMIER ARTICLE.

M. Talboys Wheeler s'étonne, dans sa préface, que, plus d'un siècle après la conquête anglaise, il n'y ait pas encore une bonne histoire de l'Inde; et il tente d'en faire une qui soit meilleure que les précédentes. C'est un louable désir; et les intentions de l'auteur sont de tous points excellentes. Il est persuadé, avec raison, que la Providence a confié l'Inde à l'Angleterre pour qu'elle en fasse l'éducation; et c'est afin d'aider les administrateurs chargés de ce grand devoir qu'il voudrait faire connaître plus complètement qu'on ne l'a fait avant lui le passé de ce pays, à partir des temps les plus reculés jusqu'à nos jours. Le sujet est un des plus difficiles qu'un historien puisse se proposer; les documents, quoiqu'ils abondent, sont très insuffisants; les lacunes sont considérables, et il n'est point à espérer qu'elles soient jamais comblées; les espaces de lieux sont aussi énormes que les espaces de temps; et réunir dans un cadre régulier tant d'événements divers, tant de régions différentes, tant de populations dissemblables, de religions et de langages, de conquêtes et de révolutions incessantes, c'est une tâche excessivement ardue.

Nous ne voudrions pas cependant en décourager personne; et, loin de là, nous applaudissons à tous les efforts plus ou moins heureux que l'on applique à l'accomplir; mais les obstacles sont bien puissants encore à l'heure qu'il est, quoiqu'on ait essayé plus d'une fois déjà de les surmonter avec une énergie et une science dignes du succès.

En cinquante ans, quatre histoires de l'Inde, tout au moins, ont paru : celle d'Elphinstone (Mountstuart), 1841; celle de Lassen, 1847-1861; celle de Sir H.-M. Elliot, 1867-1877, et, en dernier lieu, celle dont nous rendons compte. Chacun de ces écrivains a son point de vue propre, et quoique le sujet commun reste le même, la méthode varie beaucoup, ainsi que la forme sous laquelle les faits sont présentés.

Elphinstone croit avoir embrassé le sujet tout entier[1]; et, après une description très sommaire de l'Inde, il étudie le peuple dont il veut retracer les annales, d'après le code de Manou, prenant ce monument pour le plus ancien de tous ceux qu'on peut consulter. C'était une erreur alors très répandue, qu'Elphinstone adoptait, sur la foi de William Jones, qui l'avait le premier propagée. On comprend cette singulière illusion au temps où William Jones publiait le *Manava-dharma-çâstra;* mais elle était moins excusable après les travaux qui avaient illustré le début de notre siècle et qu'Elphinstone devait connaître. William Jones plaçait les Lois de Manou onze ou douze cents ans avant notre ère. Aujourd'hui, sans en savoir bien précisément la date, on la ferait plutôt descendre aux premiers siècles de l'ère chrétienne, et peut-être jusqu'au moyen âge. Ainsi toutes les origines aryennes de l'Inde échappent à Elphinstone; et après avoir traité en un seul chapitre assez court, qu'il appelle un livre, le code hindou, il passe aux temps postérieurs, et il s'occupe de l'état présent de la religion, de la philosophie, de la littérature, de l'astronomie et de la géographie indiennes. Il n'est pas besoin de signaler tout ce qui manque à ces considérations sur des matières que n'éclairaient point alors les profondes études de philologie, qui, depuis Elphinstone, y ont jeté tant de lumières. Il donne un chapitre à l'état de l'Inde avant l'invasion musulmane, une des parties les plus obscures de toute cette histoire. Puis, dans les livres suivants, du cinquième au onzième, il raconte la conquête musulmane et l'apparition des Tartares et des Mogols, de Gengiskhan à Timour, Baber, Akbar, Jéhanguir, Shah-Jéhan, Aureng-Zeb et ses successeurs, jusqu'en 1821.

On voit aisément les défectuosités d'un pareil ouvrage, aujourd'hui

[1] *The History of India by Mountstuart Elphinstone*, Londres, 2 vol. in-8°, 1841.

que nous connaissons mieux les origines, et une assez bonne partie des événements qui se sont déroulés dans la presqu'île, depuis plus de trois mille ans que les Aryas y firent irruption par le Nord-Ouest, venant on ne sait d'où exactement, mais y arrivant par un chemin qu'ont dû suivre tous les conquérants qui, plus tard, sont descendus du Nord ainsi qu'eux.

Le grand ouvrage de M. Christian Lassen a une tout autre portée et un tout autre mérite. Le *Journal des Savants* en a fait une longue analyse, il y a plus de vingt ans[1]. Cet hommage était dû à M. Ch. Lassen, très savant indianiste, l'ami et le digne collaborateur de notre Eugène Burnouf, avec qui il publiait, dès 1826, l'*Essai sur le pâli*. Pour M. Lassen, l'Archéologie indienne comprend tout le passé de la presqu'île, depuis les Aryas jusqu'aux Anglais. C'est là peut-être confondre sous un même nom des choses qui ne se ressemblent guère; et il eût été préférable de restreindre les antiquités de l'Inde dans de plus étroites limites. Quoi qu'il en soit, l'auteur divise son travail en trois grandes parties : la géographie d'abord, ou la description du pays, avec les races nombreuses qui l'ont habité de tout temps; puis, l'histoire proprement dite; et, en troisième lieu, la littérature, qui tient une si belle place dans l'histoire du génie hindou et même de l'intelligence humaine. M. Christian Lassen n'a pu traiter que les deux premières parties. La mort ne lui a pas permis d'achever la troisième; mais comme c'est à celle-là qu'il avait voué presque tous ses travaux, il doit avoir laissé bien des matériaux, que peut-être une main pieuse et savante utilisera quelque jour, dans l'intérêt de la science et de la mémoire de l'auteur[2].

M. Christian Lassen a cru devoir donner une extrême attention à la géographie; on ne peut que l'en approuver. Le théâtre où se passent les événements que l'histoire recueille et qu'elle doit juger a toujours une décisive influence. Chaque peuple, chaque race a certainement son

[1] Voir le *Journal des Savants*, 1861, cahiers d'août, septembre et novembre; 1862, cahier de février. L'*Indische Alterthumskunde*, l'*Archéologie indienne*, de M. Chr. Lassen se compose de quatre volumes très forts : le premier de CVIII-862 pages; le second, de LII-1182 pages; le troisième, de 1199, et le quatrième, de 988. Un cinquième volume devait terminer l'ouvrage; ce volume n'a pas paru; mais nous ne désespérons pas de le voir publier quelque jour d'après les manuscrits qu'a dû laisser l'auteur, et qui doivent être, nous le croyons, fort considérables.

[2] M. Christian Lassen était né avec le siècle, et il est mort en 1876, à Bonn, sa ville natale Son quatrième volume, le dernier qu'il ait publié lui-même, est de 1861. Sur la fin de sa vie, M. Ch. Lassen avait perdu la vue; mais la cécité n'avait pas arrêté ses labeurs courageux ni rien ôté à sa vaste érudition.

caractère particulier, qu'elle reçoit de Dieu et qui ne dépend pas du climat qu'elle subit; mais ce climat modifie profondément les mœurs, les besoins, les habitudes des populations sur lesquelles il exerce son action permanente. Cette action irrésistible s'est fait sentir dans l'Inde plus que partout ailleurs; et il suffit d'ouvrir le *Rigvéda* pour voir jusqu'à quel point les conditions extérieures ont décidé du génie poétique et religieux des Aryas et de leurs Rishis. Comprend-on des hymnes à l'aurore, au soleil, à la lune, au vent, à la pluie, aux rivières, en un mot à toutes les puissances de la nature, dans des contrées où ces puissances n'éclateraient pas en traits de feu sous un climat brûlant? Comprendrait-on l'ascétisme brahmanique et bouddhiste sous les glaces du pôle? M. Ch. Lassen a donc très bien fait de commencer son œuvre par une description géographique[1]; et si l'on doit, à cet égard, lui adresser une critique, c'est d'avoir joint à l'Aryavarta certaines contrées voisines qui ne lui appartiennent que de très loin. Il a bien fait également de s'occuper de l'ethnographie. A côté des Aryas, qui ont donné à l'Inde sa physionomie spéciale, et bien avant eux, le sol de la presqu'île était partout habité par des races qu'ils ont dominées, mais qu'ils n'ont pas fait disparaître, qu'ils ont plus ou moins civilisées, mais qu'ils n'ont point anéanties. Ces races subsistent toujours, et quoique inférieures, on ne saurait les oublier dans un tableau complet des destinées de l'Inde. Les habitants des rives de l'Indus et du Pendjab ne sont pas les mêmes que les habitants des rives du Gange et que ceux du Bengale; ils ne se confondent pas davantage avec ceux du Dekhan, du sud de la presqu'île et de Ceylan.

M. Christian Lassen n'avait jamais eu personnellement l'occasion de visiter l'Inde, et c'était uniquement sur la foi d'autrui qu'il pouvait en décrire la géographie et l'ethnographie. Depuis lui, une multitude de recherches et d'investigations de tout ordre ont beaucoup ajouté à ce qu'on pouvait savoir il y a cinquante ans. Les officiers de l'armée anglaise, les employés du service civil, de simples particuliers, des voyageurs, ont exploré le pays sous tous les aspects. Des inspections archéologiques ont été créées officiellement, au Nord et au Midi[2]; mais, malgré toute cette heureuse activité, on est encore bien éloigné de savoir tout ce qu'on désire sur les races, sur les langues, sur les religions qui ont

[1] Peut-être M. Ch. Lassen a-t-il dépassé même les bornes, en étendant ses recherches jusqu'à l'Inde transgangétique : le Birman, le Cambodge, la Cochinchine, le Tonkin et même Java et Bornéo. Voir le *Journal des Savants*, 1861, août, p. 458.

[2] Voir les travaux si persévérants et si utiles de MM. Cunningham et Robert Sewell.

couvert l'Inde et qui la couvrent encore. On n'a pas même une carte levée scientifiquement des contrées qui s'étendent de l'Himâlaya, du Cachemire et du Népal au cap Comorin et à Ceylan, et de l'Indus au Brahmapoutra, contrées qui comptent près de trois cents millions d'habitants. Le siècle qui va suivre le nôtre saura se procurer sans doute ce complément nécessaire des études historiques; mais le nôtre finira sans avoir pu en user. Il reste donc beaucoup à faire sur la géographie et l'ethnographie indiennes.

Quant à l'histoire, M. Ch. Lassen reconnaît, non sans regret, qu'il n'y a pas de secours sérieux à attendre de l'Inde elle-même; elle n'a jamais songé à écrire ses propres annales, et elle a été radicalement impuissante à observer les faits humains mieux que les phénomènes naturels. Les inscriptions et les monnaies sont un utile auxiliaire; mais elles laissent ignorer trop de choses, en dépit des indications qu'elles peuvent fournir. Quant aux monuments religieux et littéraires, Védas, avec les Brâhmaṇas et les Oupanishads, Soutras des Darçanas philosophiques, théâtre, épopées, Pourâṇas, ce ne sont que des documents fort curieux à d'autres points de vue, qui n'ont presque rien d'historique, et, malgré son érudition, M. Ch. Lassen, n'a rien pu en tirer, tout en essayant d'en extraire ce que l'histoire voudrait en conserver pour dégager, avec quelque vraisemblance, la portion réelle de la légende. Si le Mahâbhârata et le Râmâyana contiennent si peu de données certaines, le Brahmanisme des premiers temps et le Bouddhisme, son adversaire et son réformateur, n'en offrent pas davantage. L'invasion d'Alexandre est suivie de quelques relations entre les deux peuples; mais ces relations, d'ailleurs fort restreintes, ne nous apportent que de très faibles lumières, qui ne tardent même pas à s'éteindre pendant plusieurs siècles de suite. Ce n'est que vers le septième siècle de notre ère qu'elles se raniment et qu'elles brillent d'un vif éclat par les voyages des pèlerins chinois; mais Hiouen-Thsang, tout admirable qu'il est, ne nous parle que du Bouddhisme, considéré surtout dans ses couvents et dans ses livres sacrés. Il nous parle bien aussi d'un roi bouddhiste, Çîlâditya, qui régnait glorieusement de son temps sur une grande partie de l'Inde centrale et occidentale, et qui commandait à dix-huit autres rois, ses tributaires; mais, après cette lueur passagère, les ténèbres s'épaississent de nouveau, et elles ne recommencent à se dissiper quelque peu qu'avec la conquête arabe, tartare et mogole dans le Nord-Ouest. C'est à ce point que s'arrête M. Lassen, et il ne dépasse point Mahmoud le Ghaznévide, dans le dernier volume qu'il lui a été permis de publier.

Par une coïncidence toute fortuite, et sans doute involontaire,

M. H.-M. Elliot commence l'histoire de l'Inde vers l'époque à peu près où M. Chr. Lassen l'abandonne. C'est aux historiens indigènes qu'il veut l'emprunter exclusivement[1]. Mais, on le sait de reste, l'Inde n'a pas d'historiens, et l'on ne peut pas même accorder ce beau nom à l'auteur du Mâhavansa de Ceylan, ni à l'auteur du Râdjataranguini du Cachemire. Quels sont donc les historiens hindous dont M. Elliot prétend s'inspirer? Ce sont uniquement les annalistes arabes, qui ont écrit sur la conquête musulmane et sur l'empire des Mogols; par conséquent, c'est une petite partie de l'histoire de l'Inde qu'embrasse M. Elliot. Le récit des invasions arabe et mogole a son importance incontestable; mais le peuple hindou disparaît à peu près entièrement sous ses vainqueurs; et c'est comme une nouvelle histoire substituée à l'ancienne. L'Islam et la Tartarie, avec la Mongolie, débordant sur la presqu'île pour la ravager, sont un triste spectacle des fureurs humaines; et l'on plaint le peuple conquis cent fois plus qu'on n'admire l'énergie barbare de ses oppresseurs. Mais comme les conquérants dominent et gouvernent pendant trois siècles la presqu'île presque entière, il faut bien s'occuper d'eux; et puisqu'ils ont trouvé des écrivains dans leurs rangs, il est bon d'écouter ces écrivains, dans leurs récits plus ou moins exacts et plus ou moins désintéressés. C'est ce qu'a fait M. Elliot; et tout en vaquant aux devoirs de son emploi dans le service civil de l'Inde, il a amassé des documents de tout ordre, qui ne remplissent pas moins de huit volumes in-8°. Ce sont surtout des traductions d'auteurs originaux et même d'historiographes officiels[2].

Ainsi que M. Chr. Lassen, M. Elliot commence par les géographes arabes qui ont décrit l'Inde, pour les régions qu'ils pouvaient le mieux connaître, c'est-à-dire les régions du Nord-Ouest, jusqu'aux monts Vindhyas. Ces géographes étaient sur les lieux, et c'est là une garantie qui a son prix. Mais leurs observations, instructives à bien des égards, ne sont pas assez précises pour nous; et quand on songe aux exigences que nous avons maintenant, les travaux arabes sont trop au-dessous des méthodes de la topographie contemporaine pour nous être d'une véritable

[1] Sir H.-M. Elliot intitule son ouvrage : *The History of India as told by its own historians*, in-8°, Londres, 1867-1877. Les huit volumes qui ont successivement paru ont été publiés après la mort de l'auteur, enlevé fort jeune, par M. le professeur John Dawson, aidé de plusieurs de ses savants amis.

[2] Les huit volumes ont paru en 1867, 1869, 1871, 1872, 1873, 1875, et deux en 1877. M. John Dawson et ses amis ont complété les travaux de M. Elliot, en y ajoutant des notes étendues, et en joignant à ses traductions tous les compléments qu'ils ont jugés nécessaires.

utilité. D'ailleurs, M. Elliot procède dans tout le cours de son ouvrage à peu près comme M. Garcin de Tassy dans son *Histoire de la langue et de la littérature hindie et hindoustanie.* Il donne la biographie des auteurs avant les traductions qu'il leur emprunte, et c'est ainsi qu'il remplit son premier volume par la vie de neuf géographes, dont il extrait de nombreux fragments sur la configuration des pays qu'ils ont parcourus et qu'ils décrivent. A la suite des géographes, il applique la même méthode aux historiens, et d'abord aux historiens du Sindh, racontant leur existence individuelle, et puisant ensuite dans leurs œuvres les morceaux les plus instructifs.

Nous nous gardons de blâmer cette méthode, et elle n'est pas certainement sans quelque avantage; mais ce n'est point là de l'histoire à proprement parler, malgré le titre que M. Elliot a donné à son livre. C'est un simple recueil de matériaux qu'on peut fort utilement compulser, mais qui ne peuvent en aucune manière tenir lieu d'une histoire véritable. Il est possible que l'auteur lui-même, s'il lui eût été accordé de vivre plus longtemps, eût fait cette transformation indispensable; mais, tout en estimant un labeur si méritant, on ne peut s'empêcher d'en indiquer les lacunes évidentes. L'histoire de l'Inde doit remonter jusqu'aux Âryas et ne débute pas avec les invasions du XI[e] siècle de notre ère et celles des siècles postérieurs.

On voit donc ce qu'avaient fait les prédécesseurs de M. Talboys Wheeler, et comment ils avaient compris la tâche qu'ils s'imposaient. Elphinstone s'était borné à une œuvre politique; Lassen avait fait une œuvre d'érudition, restée inachevée; Elliot n'avait qu'amassé des documents très partiels, à l'usage des historiens futurs. L'entreprise de M. Talboys Wheeler est beaucoup plus large et beaucoup plus complète que celles de ses devanciers. Il a embrassé l'histoire tout entière de l'Inde, depuis l'apparition des Aryas jusqu'à la conquête des Anglais. Il entend se servir de toutes les ressources que peuvent offrir la littérature brahmanique à partir des Védas, les annalistes arabes et les publications du Gouvernement britannique. C'est là en effet le vaste cercle où l'histoire de l'Inde doit se mouvoir; c'est la carrière qu'il faut parcourir, pour savoir ce que l'Inde a été et ce qu'elle est aujourd'hui.

Pour le passé, M. Talboys Wheeler interroge en premier lieu les deux grandes épopées du Mahâbhârata et du Râmâyana, qu'il regarde comme les fondements de l'histoire primitive de l'Inde. Aussi, consacre-t-il à chacune un volume entier, suivant pas à pas les épisodes des deux poèmes. A notre avis, c'est leur attribuer une importance exagérée; et bien qu'on puisse découvrir quelques parcelles d'histoire dans l'un et dans l'autre,

ici dans la lutte de deux grandes familles de rois, et là dans une expédition qui part des bords du Gange pour envahir Lankâ ou Ceylan, cependant les deux épopées sont avant tout des œuvres d'imagination. Elles ont pu charmer les lecteurs à qui elles s'adressaient; mais elles n'avaient pas mission de les instruire d'événements qui les touchaient fort peu; et elles ne nous en instruisent pas davantage. Il est certain que le Mahâbhârata et le Râmâyana, lus par toutes les classes, ont joui et jouissent encore parmi les Hindous d'une vogue que les Védas eux-mêmes n'ont jamais eue; mais n'est-ce pas aller beaucoup trop loin que de comparer leur influence[1] à celle de la Bible parmi les nations chrétiennes? Aux yeux des croyants, la Bible est la révélation de la parole de Dieu; pour les esprits indépendants, la Bible, outre ce caractère sacré, présente le récit non interrompu de l'histoire d'un peuple remarquable entre tous, depuis l'origine du monde et la création jusqu'au temps relativement récent de l'ère chrétienne. On ne peut nier non plus que, même toute idée religieuse étant écartée, l'*Ancien Testament* ne nous offre une foule de récits d'un vif intérêt, et qui, en dehors même de la foi, peuvent piquer et satisfaire une juste curiosité. La Bible est essentiellement historique; le Mahâbbârata et le Râmâyana ne le sont presque à aucun degré.

M. Talboys Wheeler, qui regarde le Mahâbhârata comme «le plus important de tous les poèmes qui aient été conservés en un langage écrit[2],» s'attache à en donner l'analyse la plus étendue, d'après une traduction anglaise que possède la Société asiatique de Calcutta, et qui ne forme pas moins de neuf volumes in-folio. L'auteur prend ce soin minutieux pour prouver que la thèse qu'il soutient est très probable, et que c'est dans les épopées hindoues qu'il faut s'instruire des plus anciens événements. Nos lecteurs peuvent en juger déjà par les nombreux articles du *Journal des Savants*[3]; nous ne ferons donc ici que rappeler très brièvement le sujet du Mahâbhârata et celui du Râmâyana, et nous nous contenterons de ce résumé très court, qui montrera dans quelle mesure la théorie de M. Talboys Wheeler est acceptable.

Dans un exorde qui n'a pas moins de six cent cinquante-six distiques ou treize cent douze vers, l'auteur du Mahâbhârata[4] donne une table

[1] M. Talboys Wheeler, *History of India*, t. I, préface, p. VI, et p. 3 et 4.

[2] *History of India*, t. I, préface, p. VII et suiv., et aussi p. 3 et suiv.

[3] Voir le *Journal des Savants*, d'août 1865 à avril 1869. Les articles sont au nombre de quinze, et ils ne vont pas jusqu'à la fin du poème; ils s'arrêtent avec la traduction de M. Hippolyte Fauche et son dixième volume. M. Fauche avait encore cinq à six volumes à faire quand la mort l'a surpris, avant que sa courageuse entreprise fût terminée.

[4] *Journal des Savants*, août 1865,

des matières de son propre poème, en énumérant chacun des livres et des chapitres, avec le nombre précis des çlokas ou distiques. Il nous apprend qu'il s'y est repris jusqu'à trois fois pour élever ce merveilleux édifice. D'abord, le poème avait, dans une première rédaction, huit mille huit cents çlokas ou dix-sept mille six cents vers; dans une seconde, il avait vingt-quatre mille çlokas, non compris les épisodes et une nouvelle table des matières. Enfin, une dernière rédaction, fruit de trois ans d'un rapide travail, porta le poème à six millions de çlokas ou douze millions de vers. Par bonheur pour nous, le monde des Dieux en a gardé trois millions; le monde des Pitris en a gardé quinze cent mille; celui des Gandharvas, quatorze cent mille, de telle sorte qu'il ne reste plus que cent mille çlokas pour les lecteurs humains. De fait, le Mahâbhârata, tel que nous l'avons à cette heure, compte deux cent mille vers, ou les cent mille çlokas[1]. Pour expliquer, même à des lecteurs hindous, la possibilité d'une pareille œuvre, l'auteur, nommé très probablement Krishṇa Dwaipâyana, ou Vyâsa, c'est-à-dire le compilateur, nous apprend modestement qu'il a eu pour secrétaire le dieu Gaṇéça, que lui avait donné Brahma lui-même.

Ce début est assez étrange. Mais le poème commence, si toutefois c'est là un commencement, d'une façon non moins étrange, par une longue plainte du roi Dhritarâshtra, qui la répète trois fois de suite, et qui annonce tout ce qui va suivre. Or Dhritarâshtra est avec Pândou le fils de Krishṇa Dvaipâyana, et le poète, en racontant la lutte des Kourous et des Pândous, ne fait au fond que raconter les exploits de ses petits-fils. Les deux frères, Pândou et Dhritarâshtra, sont fort unis. Le premier a cinq fils, les Pândous ou Pândavas, parmi lesquels brille Ardjouna, le héros de la Bhagavad-Guîtâ. Dhritarâsthra est plus riche en postérité, et il n'a pas moins de cent un fils, dont l'aîné est Douryodhana. A la mort de Pândou, Dhritarâsthra recueille ses cinq neveux dans sa capitale d'Hastinapoura. Mais bientôt la jalousie se met entre les cousins germains; elle éclate à l'occasion d'une partie de dés, où les Pândavas sont battus. Leur oncle les fait enfermer dans une prison, où ils restent pendant une année avec leur mère, et d'où ils se sauvent en égorgeant les gardiens. Ils sont réduits à errer dans les forêts, qui les dérobent à toutes les recherches; mais, dans l'intervalle, ils épousent tous les cinq une seule femme, l'illustre Draoupadî. Plus tard, ils parviennent à se récon-

p. 475 et suivantes, premier article sur le Mahâbhârata.

[1] *Jour. des Sav.*, août 1865, p. 466, en note. Le nombre exact est cent mille trois cent quatre-vingt-neuf çlokas, ou deux cent quatorze mille sept cent soixante-dix-huit vers. On dit couramment, et pour plus de facilité, deux cent mille.

cilier avec leur famille; mais la discorde renaît plus violente que jamais, à l'occasion du partage des biens, et la guerre est déclarée. Le récit de combats interminables s'ouvre dans le cinquième chant et se poursuit dans plusieurs autres. La victoire se déclare pour les Pândavas, après une lutte de dix-huit jours; et la seule consolation des Kourous, qui sont défaits, ce sont les lamentations de leurs veuves, qui remplissent tout le onzième chant. Dans les deux chants suivants, le sujet du poème s'interrompt tout à coup et fait place à un cours de morale; puis il reprend, avec le quatorzième chant, où Youddhishtira, triomphant, célèbre le fameux sacrifice du cheval. Le pauvre Dhritarâshtra, vaincu et aveugle, se retire seul dans les bois avec sa femme, Gândhârî. Mais les Pândavas ne jouissent pas longtemps de leur prospérité; ils abusent de leur pouvoir, que les Dieux les forcent d'abdiquer; et quatre d'entre eux, sur cinq, meurent des fatigues d'un voyage dans l'Himâlaya. L'aîné, Youddhishtira, y mourrait aussi sans le secours d'Indra, qui l'enlève au ciel, en la compagnie du chien fidèle dont le vieux roi n'entend pas se séparer. Youddhishtira obtient en outre de descendre aux enfers, d'où il retire ses quatre frères. Ils remontent tous avec Draoupadî dans le ciel, et ils y retrouvent leurs cousins germains, transformés et apaisés comme eux; réunis à jamais, ils goûtent ensemble une félicité éternelle.

Voilà tout le sujet du poème dans ses dix-huit chants, avec les légendes qu'on y a amoncelées pêle-mêle, extravagantes presque toujours, et trop souvent même licencieuses et repoussantes. Qu'y a-t-il dans tout cela d'historique? Pour notre part, nous ne l'apercevons pas. M. Talboys Wheeler s'efforce de mettre en relief, parmi les ancêtres de Pândou et de Dhritarâsthra, trois rois, Bhârata, Sântanou et Vitchitraviriya; mais les légendes dont ils sont l'objet ne sont pas moins vagues que toutes les autres; et, selon nous, le seul indice d'histoire qu'on puisse faire sortir de ce poème colossal, c'est la lutte de deux petites familles royales, qui, à une époque inconnue, dans un pays qu'on ne saurait définir, ont combattu pour des rivalités intestines, qui n'avaient pas d'autre but que la conquête d'une couronne.

Le Râmâyana, auquel M. Talboys Wheeler n'accorde pas moins d'attention, est peut-être un peu plus historique que ne l'est le Mahâbhârata. Il n'a pas une longueur aussi démesurée; mais il compte encore soixante-dix mille vers. Comme œuvre poétique, il lui est infiniment supérieur, bien qu'il ne soit pas non plus sans défauts. Mais encore, quelle singulière histoire on en fait sortir, si l'on veut y voir autre chose qu'une simple fable et un roman!

Ayodhyâ, l'Oude actuel, au sud-est de Delhi et au nord du Gange, est

la capitale du royaume de Koçala; c'est une ville magnifique, gouvernée par un sage monarque; elle est aussi heureuse qu'elle est belle; mais l'illustre Daçaratha, qui la gouverne depuis dix mille ans, a la douleur d'être privé de postérité. Afin d'avoir un fils, il entreprend la cérémonie de l'açvamédha, le sacrifice du cheval; et comme Brahma, sur la demande des Dieux, a résolu de châtier Râvaṇa, un mauvais génie qui abuse affreusement de son pouvoir, ce sera le fils de Daçaratha qui sera le vengeur chargé de punir l'impie. Cette œuvre de justice doit être fort dangereuse; et Brahma prie Vishnou de vouloir bien s'incarner dans Râma pour lui donner la force nécessaire. Râma devient ainsi le fils de Daçaratha, et il a trois frères, dans lesquels Vishnou s'incarne aussi, mais à de moindres degrés. Les quatre frères sont nés de trois femmes du roi, l'une d'elles ayant eu deux jumeaux. Mais cette origine divine ne suffit pas pour que Râma puisse triompher de Râvaṇa, le monstre à dix têtes; les Dieux créent donc tout exprès, pour le seconder dans la lutte, deux armées innombrables de singes et d'ours, qui ont la faculté de prendre toutes les formes, de voler dans les airs, et dont la vigueur est irrésistible.

En attendant que Râma ait l'âge d'employer ces merveilleux auxiliaires, il fait quelques voyages dans les provinces voisines d'Ayodhyâ; il arrive à Mithilâ, dans le Vidéha, où règne Djanaka, et il y conquiert la main de la belle Sîtâ, la fille du roi, parce que, seul entre tous les prétendants, il a pu tendre le fameux arc d'Indra, si lourd que son simple étui est à grand' peine porté sur un char à huit roues, que poussent huit cents hommes. Râma, adoré de la belle Sîtâ, serait le plus fortuné des princes et des époux sans la persécution de sa belle-mère Kaikéyî, qui obtient du vieux roi l'exil de Râma, parce qu'elle veut assurer la couronne à son fils Bhârata. Râma, plein de docilité, s'exile sur l'ordre arraché à son père; et pendant quatorze années, il erre dans les forêts, accompagné de sa femme, qui n'a pas voulu se séparer de lui. Dans le cours de ses pérégrinations, il brave mille dangers; mais la plus douloureuse de toutes ses épreuves, c'est de perdre la fidèle Sîtâ, surprise et enlevée par Râvaṇa, l'odieux râkshasa qui règne à Lankâ.

Pour retrouver ses traces, Râma va consulter le roi des singes, Sougrîva, auprès de qui le porte au travers des airs Hanoûmat, le plus intelligent et le plus aimable des quadrumanes. Sougrîva met à la disposition de Râma les deux armées des singes et des ours, au nombre de plusieurs milliards de guerriers. Le prince part a la tête des quatre corps d'armée qu'ils forment; et aidé par l'habile et infatigable Hanoûmat, il traverse la mer sur une chaussée merveilleuse construite par

Nala, fils de Viçvakarman. Après quelques escarmouches, il est vainqueur dans un combat singulier contre Râvaṇa, à qui il fait faire généreusement de splendides funérailles. Il retrouve l'infortunée Sîtâ, aussi pure, aussi belle que jamais; et, de retour avec elle dans Ayodhyâ, il y règne encore plusieurs siècles, comblant de biens ses anciens compagnons d'armes. Hanoùmat, entre autres, reçoit l'inappréciable don d'une jeunesse éternelle, et tous ses camarades sont à peu près aussi bien partagés que lui.

Tel est le Râmâyana dans ses traits principaux[1]. Où y a-t-il, dans tout ce récit, quelque document historique? L'expédition de Râma contre Ceylan est-elle autre chose qu'une invention de poète? Cette invention de Valmîki cache-t-elle le souvenir effacé d'une invasion des conquérants du Nord portant leurs armes jusqu'à Ceylan? Cette hypothèse même est bien improbable, puisqu'il n'y a pas, dans toutes les traditions indiennes, la moindre trace d'une expédition de ce genre. C'est le Râmâyana seul qui peut donner à supposer que cette expédition a eu lieu, à une époque qu'on ignore absolument, et par des moyens qu'on ne connaît pas davantage. Mais le Râmâyana n'a pas l'autorité nécessaire pour appuyer

[1] Voir le *Journal des Savants*, 1859, cahiers de juillet, août, octobre; 1860, cahiers de janvier et de février. Le Râmâyana a reçu un complément sous le nom d'Outtarakâṇḍa, ou dernier chant, que M. Goresio a publié, texte et traduction, comme le poème lui-même. Le *Journal des Savants* en a rendu compte dans les cahiers de mars, juin, septembre et octobre 1874. Les récits de l'Outtarakâṇḍa sont encore plus déraisonnables que ceux du Râmâyana. La première moitié raconte l'origine des Râkshasas et les exploits d'Indrajit, fils de Râvaṇa; la seconde moitié célèbre les vertus de Sîtâ, forcée d'errer dans les bois, où l'exile la jalousie de Râma; elle y met au monde deux enfants jumeaux; après les épreuves les plus cruelles, qui ne durent pas moins de quatorze ans, elle est justifiée aux yeux de Râma; mais elle ne revient pas auprès de lui; et c'est la déesse Mâdhavî, qui la recueille toute vivante dans le sein de la terre. Râma, inconsolable, ne s'occupe plus que de faire le bonheur de toute sa famille, et il remonte enfin au ciel, où il redevient Vishnou. Fort au-dessous du Râmâyana, qu'il prétend compléter, l'Outtarakâṇḍa est encore, s'il se peut, moins historique que lui. Voir le *Journal des Savants*, octobre 1874, p. 638. On a voulu trouver dans les Râkshasas des bouddhistes, et comme suite à cette hypothèse, Râvaṇa ne serait pas moins que le Bouddha. C'est là une idée qui n'a pour elle aucune vraisemblance. Le Bouddhisme a été si peu vaincu à Ceylan qu'il y règne encore aujourd'hui, et que Lankâ est un des chefs-lieux de l'orthodoxie. Il n'y a pas à chercher dans le Râmâyana autre chose que ce que l'auteur a voulu y mettre. Il ne vise qu'à l'amusement de ses lecteurs, s'accommodant à leur goût, qui est fort différent du nôtre. Il rencontre çà et là quelques beautés qui peuvent nous charmer aussi, mais qui sont bien rares dans une œuvre si étendue. L'auteur n'a pas songé un seul instant au Bouddhisme, que, selon toute probabilité, il ne connaissait pas.

une conjecture aussi vague sur un événement qui, s'il était réel, serait de la plus haute importance. Le Bouddhisme, né dans le nord de la presqu'île, a converti Ceylan vers le IIIe siècle avant notre ère; mais ce n'est pas à dire qu'une conquête à main armée ait précédé longtemps auparavant la propagande religieuse.

Ainsi, aux deux grandes épopées hindoues il ne faut rien demander que leur poésie même; et nous devons juger leurs mérites ou leurs défauts selon le goût qui est propre à la race dont nous faisons partie. L'histoire est trop sérieuse pour qu'on la confonde avec de telles élucubrations.

D'ailleurs, M. Talboys Wheeler, après s'être arrêté un peu trop longuement peut-être aux deux grands poèmes, aborde un terrain plus solide, en s'occupant des Védas et de la religion qu'ils ont produite, il y a trois mille ans, et qui subsiste aussi puissante que jamais dans le Brahmanisme de nos jours.

BARTHÉLEMY-SAINT HILAIRE.

(La suite à un prochain cahier.)

Les Huguenots et les Gueux. — *Étude historique sur vingt-cinq années du XVIe siècle (1560-1585), par le baron Kervyn de Lettenhove.* Bruges, Beyaert-Storie, tomes I à IV, 1883-1884.

PREMIER ARTICLE.

L'ouvrage que nous voulons analyser ici est une nouvelle histoire du soulèvement des Pays-Bas contre l'Espagne et du mouvement protestant en France au XVIe siècle, deux grands événements étroitement liés. Que s'est proposé, en l'écrivant, M. le baron Kervyn de Lettenhove? Il nous le fait connaître au début de sa préface. « Si dans les Pays-Bas, écrit-il, on a voulu récemment honorer la mémoire des Gueux en faisant revivre leur nom, nous ne pourrons jamais nous résoudre à saluer comme nos ancêtres ceux qui envahissaient nos hôtels de ville, qui pillaient nos cathédrales, qui anéantissaient le même jour les monuments vénérés du culte et les chefs-d'œuvre des arts. Ce n'est pas au milieu de ces scènes de sang et de boue qu'on doit chercher le berceau des tra-

ditions nationales. Cependant, la vérité historique n'a point perdu ses droits. Il importe qu'elle remette en lumière les desseins secrets, les passions, les intérêts, qu'elle rétablisse les faits accomplis sous ces influences diverses, et que, sans complaisance coupable pour ceux à qui incombait la défense de la société, elle fasse mieux connaître ceux qui, en l'ébranlant, écoutaient surtout leur ambition et leurs convoitises. Il y a lieu de rechercher quels furent, à l'époque où les Huguenots et les Gueux se donnèrent la main, les moyens auxquels ils eurent recours; il faut déterminer si ceux qui s'élevaient contre les anciens abus furent pénétrés du sentiment du droit et de la justice, si ceux qui arborèrent le drapeau de la Réforme ne s'en firent pas un masque, si, en revendiquant la tolérance, ils ne poussèrent pas aux dernières limites la persécution, si, en se proclamant dans l'ordre civil *les patriotes*, ils n'étouffèrent point trop souvent tous les sentiments généreux qu'inspire l'amour de la patrie. C'est, croyons-nous, une œuvre utile que d'opposer aux bruyantes déclamations un récit sincère, aux assertions téméraires des preuves irrécusables. »

La déclaration de l'éminent historien est franche et nette. Elle nous annonce une condamnation presque absolue du parti protestant tel qu'il apparaît en France et dans les Pays-Bas au XVIe siècle.

M. le baron Kervyn de Lettenhove ne s'en tient pas aux sources déjà interrogées avant lui; il recourt aux documents qu'on avait négligés ou qui n'avaient pas été suffisamment mis à contribution. Il a compulsé et lu avec soin les pièces de ce long procès, encore pendant devant le tribunal de l'histoire, et qui porte sur le caractère et la légitimité de l'insurrection huguenote. Il estime que les avocats de la cause catholique n'ont pas toujours produit en sa faveur les arguments les plus concluants, que leurs contradicteurs, les défenseurs du protestantisme, ont souvent manqué de bonne foi, altéré ou dénaturé les faits; et voilà pourquoi il a entrepris de récrire les principaux chapitres de l'histoire des luttes religieuses et politiques en France et dans les Pays-Bas. Son ouvrage embrasse un laps de vingt-cinq années de la seconde moitié du XVIe siècle. Il lui a donné pour titre : *Les Huguenots et les Gueux*, et les quatre premiers volumes ont déjà paru. Tout en réprouvant l'œuvre que poursuivaient les protestants, M. le baron Kervyn de Lettenhove entend rester impartial, car, nous dit-il, il est animé d'un amour sincère de la vérité. Mais nous devons remarquer, à propos de cette déclaration, que l'impartialité ne consiste pas uniquement à relater aussi fidèlement que possible ce qui s'est dit et ce qui s'est passé; elle repose surtout sur l'appréciation équitable des événements et des hommes. Or une telle appré-

ciation est chose fort difficile, parfois même presque impossible, dans un sujet de la nature de celui que traite le savant historien belge. En effet, l'équité n'est possible qu'à la condition qu'on puisse en appeler à des principes non contestés, et ces principes font précisément défaut pour le jugement de la querelle qui fut le point de départ des guerres religieuses du XVIe siècle.

Il est clair qu'un catholique, qui ne voit dans la Réforme qu'une révolte contre l'autorité divine de l'Église et l'infaillibilité de son enseignement traditionnel, ne saurait avoir sur le mouvement protestant les mêmes sentiments que l'hétérodoxe ou le philosophe, qui y trouve une légitime et courageuse revendication des droits de la conscience et de la raison individuelle. M. le baron Kervyn de Lettenhove est catholique, et nous n'avons garde de le lui reprocher. Nous connaissons trop les bienfaits dont la société fut, dans les temps passés, redevable à l'Église, pour nous étonner qu'un esprit aussi distingué que le sien demeure fidèle à ses enseignements. Mais il n'en est pas moins vrai que le docte historien est, dans ses appréciations, quelque peu lié par ses croyances, et ce que les protestants opposent, pour se justifier, aux griefs qui leur sont adressés par les catholiques ne saurait être accepté de sa foi orthodoxe. Nous nous tiendrons donc, dans ce compte rendu, en dehors de la question confessionnelle et dogmatique, l'histoire n'étant pas la théologie. Nous n'avons pas besoin d'instituer une discussion entre les prétentions du Saint-Siège et celles des protestants, et nous dirons seulement que, malgré sa bonne volonté, le savant auteur ne saurait être plus impartial à l'égard des protestants que ne pourrait l'être à l'égard des catholiques celui qui tiendrait leur religion pour superstitions et mensonges, esclavage spirituel et sujétion théocratique. Nous ne demanderons donc pas au livre de M. de Lettenhove ce qu'il ne peut nous donner, à savoir un jugement indépendant sur les doctrines de la Réforme et sur la révolution religieuse qui s'opéra au XVIe siècle. Il y a heureusement un terrain sur lequel il est moins difficile de se mettre d'accord; c'est celui des faits matériels. Il n'est pas indispensable, pour s'assurer si un événement s'est passé d'une certaine façon, que l'on professe telle ou telle croyance. La constatation veut qu'on fasse œuvre de juré et non œuvre de juge, et il n'est pas nécessaire pour l'opérer que l'on s'engage dans le contentieux d'une jurisprudence admise par les uns, repoussée par les autres. Il suffit de rechercher avec sincérité, au milieu des témoignages, ce qui apparaît comme ayant réellement eu lieu. Les questions de fait dans le sujet par lui traité, le savant belge nous fournit presque toujours les données les plus complètes pour les résoudre. On rencontrera dans son

ouvrage la confirmation de certaines accusations graves adressées jadis par leurs adversaires aux calvinistes, notamment à leurs chefs. Tous les juges impartiaux avaient fait une part, dans le mouvement de la Réforme, à l'ambition et à la convoitise de ceux qui en furent les principaux adhérents. L'historien belge relève bien des actes auxquels on avait prêté peu d'attention, et qui la viennent grossir. Mais, toutes fondées qu'elles sont, ces accusations présentent-elles le caractère accablant qu'il leur attribue? Des attentats et des désordres dont les calvinistes se sont rendus coupables, les uns n'ont-ils pas été exagérés par leurs adversaires, les autres ne furent-ils pas des représailles contre de pareilles violences? M. Kervyn de Lettenhove ne prête-t-il pas involontairement l'oreille plus à ce qu'articulent ses coreligionnaires qu'à ce que rapportent les réformés? Il y a eu de grands torts des deux côtés, et il est aisé, en ne parlant que de ceux d'un parti, de mettre tout le mal à sa charge. Nous craignons que l'auteur belge n'ait quelquefois procédé de la sorte. Mais avant de rechercher s'il a pu s'égarer ainsi, disons un mot de la forme qu'il a adoptée pour son ouvrage.

L'étude sur les Huguenots et les Gueux doit embrasser, comme le titre l'indique, vingt-cinq années de l'histoire des luttes et des guerres religieuses au XVI[e] siècle. Le tome IV s'arrête au commencement de l'année 1578, à la bataille de Gembloux et aux duels des mignons de Henri III et de ceux du duc d'Alençon. On trouve exposé, dans ces quatre volumes, les premières phases de la rébellion des Pays-Bas, spécialement dans ses rapports avec l'histoire des Huguenots. L'auteur trace à grands traits les événements et la figure des principaux acteurs. Sa plume exercée et élégante sait répandre sur les pages qu'elle écrit de vives couleurs. Point de longueurs ni de digressions inutiles. La narration s'enchaîne sans effort, et les portraits alternent avec le récit rapide des événements. Si ce récit est d'ordinaire très concis, c'est qu'il a moins pour objet de relater les faits, déjà connus pour la plupart, que de mettre en relief des éléments pour l'appréciation des hommes et des choses du temps. L'auteur a fouillé tous les recueils et les dépôts où il pouvait rencontrer les documents dont il avait besoin : archives de Belgique, archives de Simancas, Record Office, papiers sortis de France et portés à Saint-Pétersbourg, etc. Des pièces justificatives accompagnent chaque volume et ajoutent un contingent important à l'ensemble fort considérable de données que nous possédions sur l'histoire du protestantisme au XVI[e] siècle.

Dès l'origine de la lutte qui ensanglanta la France pendant la seconde moitié de ce siècle, on discerne deux éléments dans le parti protestant, l'élément religieux et l'élément politique. Les choses se passèrent, à cet

égard, dans notre pays, à peu près comme en Allemagne, où ces deux mêmes éléments coexistaient. L'élément politique était représenté par une partie de la noblesse. Des seigneurs tentaient de secouer le joug de l'autorité royale. Des princes se montraient jaloux de l'influence considérable que tendait à prendre la maison de Lorraine sur le roi, la cour et les affaires du pays. Ce furent ceux qu'un contemporain à nommés les *Huguenots d'État*.

L'élément religieux était apporté par les adhérents enthousiastes ou réfléchis de la réforme de Luther, réforme dont les principes, après avoir pénétré en France, puisèrent dans l'enseignement de Calvin et de ses disciples une force nouvelle. Il fut représenté surtout par les ministres du culte réformé, hommes actifs et éloquents, ardents propagateurs de la révolution religieuse. Cette seconde catégorie constituait les *Huguenots de religion*. Les deux éléments s'unirent dès les premiers symptômes de résistance à l'autorité royale. Le parti religieux chercha dans le parti politique la force matérielle et militaire qui lui manquait; celui-ci trouva dans le parti religieux un appui qui lui était indispensable, des auxiliaires qui accrussent sa puissance. Mais une telle alliance n'amena pas en France tous les résultats qu'elle produisit en Allemagne, où s'opéra la coalition des princes et des États feudataires aspirant à se rendre indépendants, avec les nombreux adeptes de la réforme de Luther. Dans l'empire germanique, l'organisation féodale n'avait point reçu les atteintes que lui avait portées chez nous la royauté. Les vassaux allemands ligués contre la maison d'Autriche disposaient de ressources et de moyens d'action bien autres que ceux qu'avaient sous la main, dans notre pays, un certain nombre de nobles protestants, plus jaloux, pour la plupart, de dominer dans les conseils du roi que de se rendre indépendants dans leurs domaines. Le parti des gentilshommes hostiles à la maison de Lorraine, malgré sa fusion avec les calvinistes, n'était pas, au début, de taille à lutter ouvertement avec elle; aussi recourut-il à ces machinations secrètes qu'on appelle des conspirations, et qui ne sont que la ruse organisée sur une grande échelle. On dirait que c'est un emprunt que la France fit à l'Italie, où les conjurations et les complots étaient depuis longtemps l'arme favorite des factions. Au delà des Alpes, l'emploi de l'assassinat pour abattre un ennemi avec lequel on n'osait se mesurer en face ne répugnait nullement. Ceux qui y recouraient le justifiaient par les exemples de l'antiquité[1]. Mais chez nous on ne savait pas si bien

[1] Les factions qui déchirèrent, à la fin du moyen âge, les républiques de l'Italie, les excès de la tyrannie des petits potentats qui s'étaient faits les souverains absolus d'un grand nombre de villes; à l'époque qui suivit, la rivalité

ourdir les complots, et les rébellions avaient jusqu'alors présenté plus le caractère d'explosions soudaines ou d'agitations contagieuses, que celui de machinations tramées dans l'ombre pour dresser des embûches et frapper inopinément[1]. Il y avait eu certes chez nous antérieurement des révoltes et des ligues contre l'autorité royale, comme la *Praguerie*, la *Guerre du bien public* et la *Guerre folle*, mais ces soulèvements s'étaient organisés au grand jour; on n'y avait pas procédé par ces moyens hypocrites et déloyaux auxquels recoururent les conspirations ici rappelées.

L'avènement au trône de François II donna aux Guise un crédit considérable et leur permit d'espérer la toute-puissance dans l'État. François, le héros de la famille, qui avait rendu Calais à la France et défendu si courageusement Metz, jouissait d'une immense popularité. Les adversaires de la maison de Lorraine se voyaient ainsi menacés d'être écrasés, et le protestantisme avec eux. Ils ne songèrent qu'à une chose, s'assurer par tous les moyens la prépondérance à la cour, frapper à l'improviste ceux qu'ils avaient le plus à craindre. Tel est certainement le dessein que les conjurés ont poursuivi dans cette fameuse conspiration d'Amboise, qui, comme l'observe M. Kervyn de Lettenhove, résume le règne si court de François II. Il est incontestable que, dès cette époque, le parti huguenot s'apprêtait à prendre les armes et à se débarrasser des Guise, en sorte qu'il n'est pas exact de dire que le massacre de Vassy, en leur annonçant le sort qui leur était réservé, les ait poussés à l'insur-

des princes qui se disputaient le pouvoir dans les principales cités du centre et du nord de cette péninsule, eurent pour effet de multiplier les complots. Un parti jugeait-il son adversaire trop puissant pour pouvoir être attaqué en face, il recourait sans scrupule à des machinations, à des assassinats, à des guets-apens, à des coups de main, pour se défaire de ses ennemis ou en précipiter la ruine. Aussi, à partir du XIVe siècle, voit-on, en Italie, les complots se multiplier et les notions morales s'affaiblir à ce point qu'on trouvait de pareils procédés tout naturels. Des hommes considérables prirent part à ces trames. Il suffit de rappeler la conspiration de Jean Galeas Visconti contre son oncle Barnabo, dont il s'empara traîtreusement; celle des Canedoli et des Ghisilieri contre Annibal Bentivoglio, à Bologne; celle des Pazzi à Florence, de Fiesque à Gênes, etc.

[1] Disons pourtant que, sous Louis XI et même antérieurement, nous voyons déjà en France apparaître quelques complots où des meurtres avaient été médités. C'est ainsi que Jacques d'Armagnac, duc de Nemours, qui avait été le favori de Louis XI, mais n'avait répondu que par l'ingratitude à ses bienfaits et était entré dans la *Ligue du bien public*, tenta plusieurs fois d'assassiner ce monarque et entra dans plusieurs conspirations dirigées contre lui. Lors du procès qui fut fait à ce seigneur félon, il avoua que, de concert avec le sieur du Lau, il avait médité de tuer Louis XI à Montluçon et tenté sans succès d'assassiner ou d'enlever le roi à Saint-Pourçain, à Aigueperse au retour de Lyon, à Montluçon, en revenant du Bourbonnais.

rection. De fait, les calvinistes attendaient une occasion. La conjuration d'Amboise ayant échoué, cette occasion s'offrit tout naturellement après l'échauffourée de Vassy, où des hommes des deux partis paraissent s'être mutuellement provoqués, et où une querelle dans laquelle le sang coula fut, comme cela est arrivé si souvent, le point de départ d'un soulèvement général et d'une guerre acharnée. D'ailleurs, dès le commencement de cette année 1562, les Huguenots étaient dans le midi de la France tout prêts à se soulever, à raison de la résistance qu'opposait la population catholique à l'édit de janvier 1562, édit qui permettait aux calvinistes de tenir leurs réunions, pourvu qu'elles eussent lieu hors des villes, et à la condition de respecter l'ordre et de restituer les églises dont ils s'étaient emparés. M. Kervyn de Lettenhove parle fort brièvement du massacre de Vassy[1]; il ne discute pas la question de savoir qui, des soldats de Guise ou des calvinistes célébrant le service divin, avait commencé les voies de fait, ce qui aurait été malaisé. Il semble que cette affaire de Vassy n'ait été d'abord qu'un de ces désordres comme il s'en produit dans tous les temps entre partis opposés; mais le fanatisme lui fit prendre bientôt d'énormes proportions. Des injures et des provocations on en vint aux coups, et les hommes de Guise, qui étaient les plus forts, firent un véritable massacre.

Dans l'état des esprits du moment, on devait s'attendre à la prise d'armes des calvinistes qui suivit. François de Guise ne cherchait visiblement, de son côté, qu'à écraser les Huguenots, qui depuis la conspiration d'Amboise avaient, il faut le reconnaître, toutes les apparences de révoltés contre l'État et toutes les allures que nous appelons aujourd'hui révolutionnaires. Guise avait des soldats dévoués; c'était un homme d'autorité, un homme *à poigne*, qu'on nous passe cette expression vulgaire, que la presse contemporaine a introduite dans notre langue. L'occasion

[1] Voici ce qu'écrit M. Kervyn de Lettenhove (t. I, p. 74) : « Le duc de Guise, passant à Vassy pendant un prêche des Huguenots, y est insulté et blessé d'une pierre qu'on lui lance. Ses serviteurs répondent en tirant l'épée; le sang coule; c'est le signal de la guerre civile. » S'exprimer ainsi, c'est admettre que les injures ont été d'abord proférées par cette assemblée d'environ neuf cents individus qui assistaient au prêche; or rien de positif ne l'établit. Dans les sentiments dont catholiques et protestants étaient alors animés à l'égard les uns des autres, il dut y avoir mutuel échange de provocations. Et comme les protestants étaient armés, aussi bien que ceux qui accompagnaient le duc de Guise, on s'explique facilement que ces invectives échangées aient promptement dégénéré en une mêlée sanglante. Il n'est pas probable qu'il y ait eu là, d'un côté ou de l'autre, préméditation. Voir sur ce point le judicieux récit de C. Dareste (*Histoire de France*, t. IV, p. 183).

fut saisie par les deux factions. Catherine de Médicis et son ministre L'Hôpital avaient vainement essayé de leur imposer un *modus vivendi* qui parât aux dangers de la guerre civile; la régente n'obéissait en cela qu'à des préoccupations politiques, le chancelier voulait assurer à son pays un bienfait, qui n'était pas encore compris de son temps, la tolérance religieuse. Mais les passions étaient des deux côtés si animées que cette tentative, plusieurs fois renouvelée depuis sous le règne de Charles IX, échoua constamment.

On ne saurait contester que les calvinistes fussent en opposition avec le droit d'alors, qui admettait un lien indissoluble entre l'Église catholique et l'État. Mais l'avènement d'un principe nouveau n'implique-t-il pas toujours une atteinte au régime antérieurement consacré? L'introduction du nouveau principe en matière de politique religieuse était toute une révolution. Or, pour être légale, une révolution devait, en ce temps-là, partir de la couronne, investie de l'omnipotence. La volonté du roi faisait loi, et en présence des tergiversations de Catherine de Médicis, les calvinistes pouvaient nourrir l'espérance qu'ils amèneraient cette princesse définitivement à leur parti. La veuve de Henri II n'avait-elle pas tout d'abord laissé percer une certaine inclination pour la Réforme? L'éloignement qu'elle avait pour la maison de Lorraine, dont elle redoutait l'ambition, fut cause qu'elle se rapprocha un moment de Condé, et qu'au lieu de sévir contre les Huguenots, elle parut, non seulement les absoudre de leurs tentatives de prise d'armes, mais même les favoriser[1]. Une telle attitude de Catherine de Médicis atténue singulièrement

[1] Transcrivons ici ce que dit M. Kervyn de Lettenhove (t. I, p. 91) : « Condé ne s'appuie que trop sur le concours secret de Catherine de Médicis. Il invoque des lettres; il en produit le texte. Parmi ces lettres, on en remarque une où elle se confie en lui qu'il l'aidera à conserver le royaume, en dépit de ceux qui veulent tout perdre. Il en est une autre, tracée à Melun quand le duc de Guise allait conduire le roi et sa mère à Paris. « Mon cousin, écrivait Catherine à « Condé, j'ay parlé à Yvoy aussi libre-« ment que si c'estoit à vous-mesme, « m'asseurant de sa fidelité et qu'il n'en « dira rien qu'à vous-mesme, et que vous « ne m'alléguerez jamais et aurez seulle-« ment souvenance de conserver les en-« fans et la mère et le royaume comme « celluy à qui il touche et qui se peut « asseurer que ne sera jamais oublié. » Puis ces quelques mots : « Bruslez ceste « lettre incontinent. » Condé n'avait point brûlé cette lettre, et il avait saisi la première occasion favorable pour l'*alléguer* devant l'Europe. Mergey ajoute qu'au moment où Catherine envoyait cette lettre, elle le chargea de dire au comte de la Rochefoucauld qu'il ne fit point de difficulté à se joindre au parti de Condé. Tavannes, qui servait le parti opposé, découvrait dans la malle d'un joueur de luth des lettres où la reine mère priait la duchesse de Savoie de favoriser les Huguenots. Et quel était en ce moment le rôle de la reine mère?

le caractère de rébellion qu'eut à cette époque en France le mouvement protestant.

Les Lorrains étaient d'ailleurs regardés par beaucoup comme des étrangers qui voulaient usurper l'autorité sur les familles alliées au sang de France. Mais précisément parce qu'il recourait à des moyens révolutionnaires, le parti huguenot recruta bien des adhérents compromettants et fut embrassé par nombre d'individus mal famés, de gens sans aveu, d'hommes de désordre, qui cherchaient dans les soulèvements et les troubles un moyen, soit de se réhabiliter, soit de satisfaire leurs convoitises. La composition des bandes qui servaient sous les Guise était-elle beaucoup plus pure? N'avaient-elles pas dans leurs rangs quantité de ces soudards qui, pour l'emploi de la violence et les habitudes de pillage et de destruction, ne le cédaient guère aux Huguenots? Assurément les soldats catholiques n'étaient pas iconoclastes comme leurs adversaires, mais ils n'en opprimaient pas moins le plat pays et saccagaient les propriétés privées, à l'occasion.

Un égal fanatisme s'observait après tout dans les deux camps. Que parmi les conspirateurs d'Amboise on rencontrât, comme le dit Mézeray, « des hommes incités à désirer le changement, ou pour réparer aux dépens du public leur fortune qu'ils avaient ruinée ou pour abolir leurs crimes dans la ruine de l'État; » cela est difficile à nier, les choses se passant le plus ordinairement ainsi dans les complots. A côté de gens exaltés, mais sincères et convaincus, se trouvent souvent des gens méprisables. « Le chef que choisirent ceux qui n'osaient pas encore se déclarer, écrit M. Kervyn de Lettenhove, Barry, dit La Renaudie, n'était qu'un infâme, ancien catholique qui avait commis un faux pour s'attribuer un riche bénéfice en Angoumois, et qui n'était sorti de prison, grâce au duc de Guise, que pour se retirer en Suisse[1]. »

Lorsqu'un gouvernement, un parti, veut tenter quelque coup déloyal, recourir à quelque moyen peu avouable, il ne saurait guère s'adresser, pour l'exécution, à des gens honnêtes et scrupuleux, et cela explique pourquoi la conjuration d'Amboise eut un tel chef.

Tout en consignant ici cette réflexion, nous n'entendons pas contester ce qu'il y avait de condamnable dans le complot qu'ourdissaient les Huguenots. Pour la conjuration d'Amboise, il arriva, comme pour tant d'autres

« Il semblait à quelques-uns, dit Castel- « nau, que la reine inclinoit à la faveur « des protestants. » Chantonay dans ses lettres confidentielles à Courteville ne dissimulait pas ce qu'offrait de douteux la conduite politique de la princesse florentine. »

[1] Lettenhove, t. I, p. 38.

conspirations, que le châtiment n'atteignit que les auteurs apparents et les auteurs secondaires, ceux qui avaient été lancés en avant. Les instigateurs véritables, les chefs occultes et plus haut placés surent fort bien s'y soustraire, le coup ayant manqué. La conjuration d'Amboise ne saurait donc être regardée comme un forfait exceptionnel; ce fut tout simplement une de ces entreprises coupables auxquelles, dans la lutte des factions, on ne regarde pas à recourir, bien qu'on ait pu reprocher violemment à ses adversaires d'employer de semblables moyens.

Les Huguenots sentaient que la grande force de leurs ennemis résidait surtout dans le crédit des Guise, et l'accord se fit aisément entre eux quand il fut question d'abattre par un coup soudain la puissance de cette famille. C'est à l'entrevue de Vendôme que l'union fut scellée, et Coligny, qui par son ardeur de néophyte se rattachait au parti religieux, tandis que, par sa naissance et ses alliances, il tenait au parti politique hostile aux Lorrains, fut le principal intermédiaire. M. Kervyn de Lettenhove est fondé à le dire : « Au moins d'août 1559, une assemblée secrète se tint à Vendôme. Le roi de Navarre, le prince de Condé, Coligny et ses frères, le cardinal de Châtillon et le seigneur d'Andelot, le seigneur de la Rochefoucauld, le vidame de Chartres, y assistèrent, et on y délibéra sur une prise d'armes pour délivrer le roi de l'oppression des Guise, c'est-à-dire pour saisir par la force l'autorité qui se trouvait entre leurs mains. Le roi ne sera plus qu'un prisonnier. Quant aux Guise, il faut que tous périssent : « Tu te glorifiais, écrit Sturm à Hotman, qu'aucun de « la maison de Lorraine et de Guise n'aurait survécu, et tu rappelais à ce « sujet un texte biblique, en te vantant que de cette famille personne ne « serait épargné. » Coligny avait promis l'appui des protestants, qui de toutes parts se préparaient à prendre les armes[1]. »

Les hommes du conciliabule de Vendôme n'étaient pas les premiers à soutenir qu'on avait le droit de se débarrasser par le meurtre d'un tyran, d'un ennemi de l'État. La même doctrine avait été prêchée au siècle précédent[2]. Aux yeux des protestants, les Guise étaient des tyrans qui aspiraient à dominer le pays et qui voulaient écraser la réforme religieuse. En conspirant leur mort, ils s'imaginaient être en état de légitime défense, et, il faut le confesser, plus d'un catholique a professé à l'égard des chefs protestants des sentiments analogues. L'Ancien Testament présente d'ailleurs des faits dont on peut s'armer pour soutenir

[1] Lettenhove, t. I, p. 36, 37. — [2] Est-il besoin de rappeler l'opinion que soutint, au commencement du xv[e] siècle, le cordelier Jean Petit, et que condamna le concile de Constance ?

une pareille doctrine, et les ministres huguenots, les prédicants, comme les catholiques les appelaient par mépris, qui lisaient sans cesse la Bible, surent bien les y découvrir. Ce qui se passa depuis ne montra que trop à quel point les habitudes de recours aux assassinats et aux massacres avaient pénétré, au XVI[e] siècle, dans notre pays. L'assassinat de François de Guise par un gentilhomme protestant ne le démontre que trop. Mais certains catholiques n'en usèrent-ils point de la sorte, et le meurtre de Guillaume d'Orange n'est-il pas le pendant du meurtre du libérateur de Calais? Est-ce que Henri III et Henri IV n'ont point été frappés par des catholiques?

ALFRED MAURY.

(*La suite à un prochain cahier.*)

LES MANUSCRITS DE LÉONARD DE VINCI. — Manuscrits B et D de la bibliothèque de l'Institut, publiés en fac-similés (procédé Arosa), avec transcription littérale, traduction française, préface et table méthodique, par Charles Ravaisson-Mollien, 1 vol. in-fol., Paris, A. Quantin, imprimeur-éditeur, 7, rue Saint-Benoît, 1883.

DEUXIÈME ET DERNIER ARTICLE [1].

Un livre qui est à faire, livre curieux, intéressant et très utile, serait celui que l'auteur intitulerait : les historiens et les critiques de Léonard de Vinci. On en trouverait un excellent modèle dans l'ouvrage de M. Eugène Müntz, publié en 1883, qui a pour titre : *Les historiens et les critiques de Raphaël* [2]. M. Eugène Müntz a expliqué, en peu de mots, le but et l'économie de son travail. Il s'est proposé avant tout de dresser un catalogue aussi complet que possible des ouvrages biographiques, esthétiques et autres spécialement consacrés à Raphaël, depuis les in-folio de Bellori, de Comolli, de Rehberg et de Pontani, jusqu'aux plaquettes

[1] Voir le premier article dans le cahier de janvier 1885. — [2] Librairie de l'Art, J. Rouam, éditeur, et librairie Hachette et C[ie], éditeurs.

les plus modestes. D'autre part, il y avait un intérêt sérieux à rechercher les jugements portés sur Raphaël par des littérateurs et des artistes illustres. Une simple épithète, accolée à son nom, dit encore M. E. Müntz, par des penseurs tels que Voltaire ou Gœthe, des hommes d'État tels que M. Guizot, M. Thiers, M. Minghetti, peut nous en apprendre plus sur le génie du maître que les éloges les plus développés des critiques de profession. L'ordre dans lequel M. E. Müntz a rangé les publications qu'il cite est celui-là même qu'il avait adopté dans son remarquable livre sur *Raphaël, sa vie, son œuvre et son temps*, et qui a été généralement approuvé : fresques et mosaïques, tableaux (madones, saints, sujets mythologiques, historiques ou allégoriques, portraits); tapisseries, ouvrages d'architecture et de sculpture, dessins. Ce même ordre, presque toutes ces divisions conviendraient au volume consacré à réunir les écrits relatifs à l'auteur de la *Cène;* mais la liste serait trop courte, et la classification trop étroite; il faudrait allonger la première, élargir la seconde, afin d'énumérer et d'embrasser les essais, les ouvrages, les mémoires académiques qu'a suscités en foule l'intelligence scientifique de Léonard de Vinci.

Peut-être que le travail que nous souhaitons voir paraître sortira naturellement du concours ouvert, il y a quelques années, par l'Institut des sciences et des lettres de Milan, et dont le sujet est la biographie de Léonard de Vinci. D'après le programme, les concurrents devront s'attacher à découvrir tout ce qui peut avoir trait à Léonard de Vinci dans les archives publiques ou particulières de France, d'Italie et d'Angleterre, pour arriver à éclaircir certains points, restés obscurs, de la carrière artistique et de la vie de ce peintre. Peut-être se rencontrera-t-il un concurrent qui, afin de vaincre plus sûrement ses rivaux, étudiera, dans Léonard, le savant non moins que l'artiste, examinera ses biographes autant que sa biographie, et ses historiens critiques autant que ses œuvres. Quoi qu'il résulte de ce concours, il ne saurait cependant faire naître, sous sa forme la meilleure, le travail, analogue à celui de M. E. Müntz sur Raphaël, dont nous signalons la nécessité.

Celui qui abordera cette tâche la trouvera, en beaucoup de points, préparée par M. Charles Ravaisson. Lorsque ce jeune savant commença la publication des manuscrits inédits de Léonard, il s'appliquait depuis longtemps déjà à les déchiffrer tous. A mesure qu'il avançait dans cette laborieuse lecture, il saisissait et même faisait naître les occasions de signaler certaines conclusions auxquelles il était arrivé, et de nommer les érudits qui avaient précédemment touché aux mêmes questions que lui. De là les indications nombreuses et utiles que présentent au lecteur

deux opuscules qui datent, le premier[1] de 1877, le second[2] de 1881. De là encore des renseignements historiques et bibliographiques, rassemblés avec discernement, qui donnent beaucoup d'intérêt aux préfaces et aux notes des deux volumes livrés jusqu'ici au public. En lisant ces opuscules et ces préfaces, on voit l'attention des savants se porter de plus en plus vivement sur les manuscrits de Léonard, en soupçonner, puis en constater la valeur, en résumer les idées principales, en traduire et en faire connaître par l'impression certains fragments. Quiconque aura parcouru cette histoire de l'étude de nos manuscrits depuis un siècle ne demandera pas s'ils valent la peine et les sommes qu'en aura coûté la publication. Toutefois il serait trop long de reproduire ici, même en abrégé, la série des travaux qui ont tiré les écrits scientifiques de Léonard de l'oubli où ils avaient dormi pendant plus de deux cents ans. Quelques mentions choisies dissiperont les doutes, s'il en reste encore. L'autorité des juges qui vont parler suppléera à celle dont manque notre incompétence.

Le premier écrit qui ait paru sur le génie scientifique de Léonard date de quatre-vingt-dix ans à peine. Il est intitulé : *Essai sur les ouvrages physico-mathématiques de Léonard de Vinci, avec des fragments tirés de ses manuscrits apportés de l'Italie; lu à la première classe de l'Institut national des sciences et arts, par J.-B. Venturi, professeur de physique à Modène, de l'Institut de Bologne, etc. An v* (1797)[3]. Quoique Venturi n'ait point été un curieux vulgaire et un savant sans valeur, il est cependant utile de remarquer que l'idée de son mémoire académique lui vint peut-être, non de lui-même, mais de l'illustre astronome Lalande. C'est ce qui semble ressortir d'un passage du *Magasin encyclopédique* de Millin[4], qu'a cité M. Ch. Ravaisson, et que nous reproduisons : « Le citoyen Venturi, habile professeur de physique à Modène, ayant séjourné en France pendant la guerre qui ravageait son pays, et s'étant concilié l'estime et l'amitié de tous les savants, a demandé et obtenu la communication de ces manuscrits; en ayant recueilli tout ce qui lui a paru digne de l'être, il se propose de publier, etc.; en attendant, le citoyen Lalande lui avait demandé ce qui concerne la lumière cendrée de la lune, dont on lui avait dit que Vinci avait trouvé la cause longtemps avant Mœstlinus, à qui on en faisait honneur; *il avait même demandé spécialement en Italie les manuscrits de Vinci à cause de cet objet; il a été l'occasion de cet essai,*

[1] *Conjectures à propos d'un buste en marbre*, etc., par L. Courajod et Ch. Ravaisson. — [2] *Les écrits de Léonard de Vinci*, etc., par Ch. Ravaisson. — [3] Paris, chez Duprat, in-4°, 1797. — [4] 2e année, t. II, p. 145.

où le citoyen Venturi nous donne différents morceaux,» etc. Venturi dit lui-même, au commencement de son *Essai :* «Le citoyen Lalande, cet astronome si zélé, m'a encouragé à vous offrir maintenant quelques essais sur ces manuscrits. J'ai traduit de l'italien quelques fragments... Je me propose de vous présenter le plus tôt que je pourrai, dans trois traités complets, tout ce que Vinci a fait sur la mécanique, l'hydraulique et l'optique[1].»

Ces trois traités n'ont point été écrits par Venturi. Nous n'avons donc que le mémoire qu'il avait communiqué à l'Académie des sciences et qui a été tiré et publié à part. Mais ce mémoire est fort intéressant. Le savant italien n'est point un admirateur sans réserve et sans mesure des écrits de Léonard. «Il ne faut pas se le dissimuler, dit-il, on rencontre là quelques conclusions fausses, quelques spéculations inutiles; peut-être il les aurait retranchées lui-même en rédigeant ses travaux, cependant il y a de l'or dans ce sable.» Et, pour faire briller un peu de cet or aux yeux de l'Académie, Venturi énumérait certaines vues de Léonard de Vinci, entre autres les suivantes : «Dans l'optique, il décrit la chambre obscure avant Porta; il explique avant Maurolicus la figure de l'image du soleil dans un trou de forme anguleuse; il nous apprend la perspective aérienne, la nature des ombres colorées, les mouvements de l'iris, les effets de la durée de l'impression visible, et plusieurs autres phénomènes de l'œil qu'on ne rencontre point dans Vitellion[2].» Au même endroit, Venturi déclare qu'à son avis Léonard de Vinci, en ce qui touche le mouvement et la direction des eaux, est supérieur à Castelli; qu'il avait dit tout ce que celui-ci a écrit un siècle plus tard, et qu'ainsi Castelli, qu'on a regardé comme le fondateur de l'hydraulique, n'égale pas le grand artiste florentin.

Bien d'autres que Venturi ont été frappés de l'aptitude singulière de Léonard de Vinci à approfondir les questions relatives à l'hydraulique, à en comprendre ou à en découvrir les lois, à déduire de ces lois d'heureuses applications. Il saisissait rapidement et mettait en pratique les conceptions des inventeurs. Il a paru chez nous, en 1829, un ouvrage intitulé : *Histoire de la navigation intérieure de la France,* par Joseph Dutens. Voici ce qu'on lit à la page 81 du tome I : «L'invention des écluses, attribuée à deux mécaniciens de Viterbe, reçut bientôt son application. Plusieurs furent établies en Hollande et dans le territoire de Venise; et Léonard de Vinci, ce peintre qui rivalisait de génie et de

[1] *Essai sur les ouvrages physico-mathématiques de Léonard de Vinci,* p. 6. — [2] Même ouvrage, p. 5.

grâce avec Raphaël, et qui joignait au talent exquis qui lui mérita l'amitié de François Ier les connaissances de l'ingénieur, construisit, sur le canal qui entoure Milan, une écluse qu'on voit encore, et paraît être le premier qui introduisit en France cet ingénieux mécanisme, dont il fit le premier essai sur la rivière de l'Ourcq, qu'on avait déjà l'intention de rendre navigable. » J. Dutens ne dit pas sur quel texte il fonde la conjecture exprimée dans ces dernières lignes. Quelque chercheur, M. G. Uzielli, par exemple, le retrouvera peut-être un jour. Aucun manuscrit, par malheur, ne contient, à vrai dire, le texte original du traité de Léonard sur l'hydraulique; mais les deux volumes déjà publiés présentent des pages assez développées et de nombreux dessins qui révèlent un ingénieur souvent en travail de recherches et de combinaisons, et aboutissant à des résultats d'une évidente utilité, fondée sur l'intelligence des principes.

Au troisième volume de son *Histoire des sciences mathématiques en Italie depuis la renaissance des lettres jusqu'à la fin du XVIIe siècle*, G. Libri montre que Léonard de Vinci avait fait faire des progrès à la théorie de l'hydraulique et à ses applications. Il remarque que le grand artiste ne s'était point borné, comme les plus célèbres ingénieurs du siècle suivant, à ce qui pouvait, dans la pratique, améliorer immédiatement le régime des canaux, des rivières, des torrents, mais qu'il avait étudié la science à un point de vue de généralité aussi haute que possible en son temps. Libri juge que les fragments traduits et publiés par Venturi ne donnent qu'une idée imparfaite de la prodigieuse fécondité d'esprit de Léonard, et il ajoute que, pour le faire connaître, il faudrait réunir et publier en entier tout ce qui nous reste de lui, opinion qui approuve et encourage, quarante ans à l'avance, l'entreprise de M. Charles Ravaisson. Le même historien des sciences loue particulièrement les vues originales de Léonard en ce qui touche la mécanique. «Léonard, dit G. Libri, avait exposé avec beaucoup de justesse la théorie du plan incliné, et indiqué le principe des vitesses virtuelles. Il avait trouvé le centre de gravité de la pyramide, et il a été par conséquent le premier parmi les modernes qui se soit occupé du centre de gravité des solides. Il avait écrit aussi un ouvrage sur le choc des corps, et il en reste des fragments intéressants : d'abord une table synoptique de toutes les circonstances du choc. C'est lui qui a introduit en mécanique la considération du frottement, dont il a calculé l'effet par une suite d'expériences ingénieuses. Il connut l'impossibilité du mouvement perpétuel. Pour calculer l'effet des machines, il inventa un dynamomètre, et il détermina le maximum de l'action des animaux en combinant leur poids avec la force musculaire.

Il observa la résistance, la condensation et le poids de l'air et il en déduisit l'explication de l'ascension des corps dans l'atmosphère et de la formation des nuages[1]. »

J'arrête ici cette énumération que Libri poursuit pendant plusieurs pages encore. Un an après la publication de son ouvrage, notre critique d'art bien connu, M. E.-J. Delécluze, fit paraître une étude approfondie et étendue sur Léonard de Vinci. Il y envisageait sous tous ses aspects cette vaste intelligence. « Peintre supérieur à Michel-Ange, dit-il, au moins égal à Raphaël, sculpteur, architecte et ingénieur habile, Léonard, outre la puissance qu'il eut de dégager le premier les arts de la manière dite gothique, fut encore un savant très remarquable en physique et en mathématiques. Cet artiste, ce savant, ce philosophe, Léonard de Vinci, en un mot, est peut-être l'homme qui caractérise le mieux, par la tournure de son esprit et la qualité de ses œuvres, l'époque de la Renaissance[2]. » Delécluze expose un bon nombre d'idées et d'inventions de Léonard, notamment ses vues, très neuves alors, relativement aux couches terrestres, aux coquillages pétrifiés, à ces fossiles rencontrés jusque sur les montagnes et que l'on s'était longtemps obstiné à n'attribuer qu'à des jeux de la nature ou à l'influence des astres. Dans plusieurs passages du manuscrit F, Léonard explique la formation de ces innombrables pétrifications et des empreintes d'animaux et de végétaux, en véritable géologue, précurseur de nos savants modernes. Delécluze avait été encore plus vivement frappé de la page de notre manuscrit B qui contient la description et l'explication par des figures de la machine que Léonard appelle *architonnerre*[3], et qui n'est autre chose qu'un canon à vapeur, lançant des balles de fer avec fracas. Léonard en attribue l'invention à Archimède; mais il décrit cet engin en homme qui en avait compris la puissance et qui, au besoin, aurait su le perfectionner et peut-être l'employer.

Parmi les inventions de Léonard de Vinci, il en est une, vraiment surprenante, qui n'avait pas été assez remarquée et sur laquelle des faits scientifiques récents ont attiré l'attention des historiens et commentateurs de nos manuscrits. Ceux-ci avaient bien noté la curiosité persistante avec laquelle l'esprit de Léonard cherchait à expliquer l'ascension des corps dans l'atmosphère. Libri constate qu'il étudia longuement le mouvement des animaux et le vol des oiseaux, que les recherches anatomiques et mécaniques d'un tel observateur conservent toute leur im-

[1] Libri, *Histoire des sciences mathématiques en Italie*, t. III, p. 40 à 43. — [2] E.-J. Delécluze, *Léonard de Vinci*, p. 8 et 9. — [3] Même ouvrage, p. 77.

portance, et que Léonard les avait entreprises pour essayer de faire voler les hommes. Libri, à l'appui de ces assertions, reproduit, à la fin de son troisième volume, note VIII, des extraits intéressants du manuscrit N. Toutefois ces pages, qui font penser aux beaux travaux de M. E.-J. Marey sur la machine animale, ne disent rien du vol, possible ou non, de l'homme lui-même. Celles où la question est hardiment abordée appartiennent au manuscrit B, aujourd'hui publié par M. Ch. Ravaisson.

C'est en étudiant ce manuscrit que le savant M. G. Govi a reconnu que le propulseur à hélice a été essayé d'abord et appliqué, au moins en petit, par Léonard de Vinci, dès la fin du XVe siècle. Dans un mémoire lu à notre Académie des sciences le 29 août 1881, M. G. Govi s'exprime ainsi :

Léonard s'est préoccupé toute sa vie de la recherche d'un moyen pour voler. On connaît les admirables études qu'il nous a laissées sur le vol des oiseaux, mais on ignore généralement qu'il avait imaginé plusieurs appareils pour soulever l'homme et pour le transporter facilement à travers l'espace. Toutes les solutions de ce problème étudiées successivement par lui (et que nous connaissons jusqu'ici) tendaient à réaliser le vol par ce qu'on a appelé dans ces derniers temps le *plus lourd que l'air.*

Parmi ces projets très nombreux et fort variés, que l'on peut voir dans le *Codice Atlantico,* à la bibliothèque Ambrosienne de Milan, et dans les volumes restés alors à Paris, il y a (au volume B de la bibliothèque de l'Institut, feuillet 83 verso) le dessin d'une large hélice destinée à tourner autour d'un axe vertical, à côté et au-dessous de laquelle on peut lire (écrites en italien et au rebours) les deux notes suivantes :

A côté de la figure. « Que le contour extérieur de la vis (hélice) soit en fil de fer de l'épaisseur d'une corde, et qu'il y ait, du bord au centre, huit brasses de distance. »

Au-dessous de la figure. « Si cet instrument en forme de vis est bien fait, c'est-à-dire fait en toile de lin dont on a bouché les pores avec de l'amidon, et si on le tourne avec vitesse, je trouve qu'une telle vis se fera son écrou dans l'air et qu'elle montera en haut.

« Tu en auras une preuve en faisant mouvoir rapidement à travers l'air une règle large et mince, car ton bras sera forcé de suivre la direction du tranchant de cette planchette.

« La charpente de ladite toile doit être faite avec de longs et gros roseaux.

« On en peut faire un petit modèle en papier dont l'axe soit une lame de fer mince, que l'on tord avec force. Quand on laissera cette lame libre, elle fera tourner la vis. »

Au même folio 83 *verso,* le dessin de l'hélice est tracé d'une main admirablement ferme et sûre.

Le 24 avril 1881, M. Govi lisait à l'Académie royale *dei Lincei* une note accompagnée de certains fragments tirés des manuscrits de Léonard de Vinci. Parmi ces extraits, il en était plusieurs relatifs à la géo-

graphie et sur lesquels M. G. Govi s'exprimait dans les termes suivants : «Léonard aimait passionnément les études géographiques, et, dans ses écrits, on rencontre souvent des itinéraires, des indications et des descriptions de lieux, des esquisses de cartes et des ébauches topographiques de diverses régions. Il n'est donc pas étonnant que, habile narrateur comme il l'était, il se soit proposé peut-être d'écrire une espèce de roman en forme de lettres, dont l'intrigue se développait en Asie Mineure. Au sujet de ce pays, les livres de son temps et quelques voyageurs de ses amis pouvaient lui avoir fourni des renseignements plus ou moins imaginaires[1]. »

L'hypothèse que hasarde, dans ces lignes, M. G. Govi est curieuse, en ce qu'elle montre combien il est naturel à celui qui étudie les carnets de Léonard d'attribuer à ce vaste esprit les facultés les plus diverses et les plus riches. L'alinéa qui suit, dans le mémoire de M. G. Govi, atteste que le goût de Léonard pour la géographie était sans doute plutôt scientifique que littéraire. «Pour prouver, écrit l'éminent Italien, combien Léonard se complaisait dans l'étude et la description des pays, il suffirait de reproduire de ses notes relatives au lac de Côme, à la vallée de Chiavenna, à la Valsasine, à la vallée d'Introzzo, à Bellaggio, à la Valteline, à Bormio, notes contenues dans le manuscrit Atlantique. D'autres fragments analogues se trouveraient probablement dans les douze volumes qui sont à l'Institut de France, dans ceux que possède l'Angleterre à Londres et à Windsor, ou dans ceux qui sont dispersés ailleurs et dans les collections privées. » M. G. Govi avertit que les fragments qu'il communique à l'Académie romaine ne sont pas copiés avec une exactitude paléographique. «Mais, ajoute-t-il, lorsqu'il s'agira d'élever à Léonard le monument que l'Italie lui doit, alors, il faudra reproduire le texte tel qu'il est, y joindre la leçon ramenée à la forme ordinaire, et peut-être accompagner cette leçon d'une traduction en français, pour aider dans leur travail ceux qui ignorent notre langue. » Notons qu'à cet endroit M. G. Govi met l'intérêt scientifique au-dessus de son patriotisme. Faisons aussi observer qu'il trace justement le programme que M. Charles Ravaisson s'est si judicieusement imposé, avant que l'on connût quel était à cet égard l'avis de M. G. Govi[2].

[1] *Reale Academia dei Lincei;* estratto del vol. V°, seria 3°. — Transunti.

[2] Dans une brochure intitulée : *Per la publicazione dei manoscritti e dei disegni di Leonardo da Vinci* (Torino, 1° ottobre 1884), le savant M. Gustavo Uzielli parle des deux volumes dus à M. Charles Ravaisson en termes très élogieux, et exprime le vœu que l'Italie mette au jour pareillement, aux frais de l'État, les manuscrits de Léonard qu'elle possède.

Il semble que la curiosité de Léonard de Vinci ait été excitée par les mystères de la vie des végétaux plus vivement encore que par l'attrait de la géographie. Quelqu'un ayant demandé, à l'occasion de dessins remarqués sur un buste, si Léonard, auquel ce buste pourrait être attribué, avait connu, sur le sexe des plantes, plus que le fait de la fécondation du palmier par l'industrie de l'homme, M. Ch. Ravaisson fit à ce sujet de méthodiques recherches. Dans l'écrit où il en a consigné le résultat, il avoue que huit de nos manuscrits ne contiennent pour ainsi dire rien sur les végétaux. Seul le manuscrit G est, en grande partie, consacré à l'étude des plantes. Il nous apprend que Léonard, attribuant à l'humidité la nutrition du végétal, avait cherché, au moyen d'expériences sur des courges, quelle était la part de l'eau que fournit la terre aux racines et celle de l'eau qu'apportent à la plante la rosée et la pluie. Essaya-t-il de distinguer le rôle des sexes dans la fécondation? Aucun texte n'en fournit la preuve directe. Mais un chapitre du livre VI du *Traité de la peinture* dit qu'il se proposait d'écrire sur la physiologie végétale un traité spécial; et l'on peut regarder comme probable que le passage inédit du manuscrit G, dont il vient d'être parlé, offre l'énoncé de l'une des questions que Léonard y aurait traitées, en s'appuyant sans doute sur des observations personnelles et sur des expériences savamment conduites, telles que celles qu'il fit sur les courges [1].

Relativement à la capillarité, plusieurs bons juges estiment que Léonard a été, non seulement observateur et expérimentateur habile, mais encore inventeur. Un article récent et très bien fait de M. Charles Henry met ce point en pleine lumière. « Le premier qui ait observé les phénomènes capillaires, dit notre jeune savant, est Léonard de Vinci..... Libri renvoie à trois feuillets du manuscrit N, connu sous le nom d'Atlantique et qui est conservé à l'Ambrosienne. M. G. Govi confirme les assertions de Libri. Léonard aurait bien véritablement constaté l'élévation de l'eau sur les parois des vases qu'elle baigne, sa dépression quand elle ne les mouille pas, son ascension par les mèches à lampes et dans les canicules des plantes. » A côté de l'affirmation, M. Ch. Henry produit les textes. Ce sont trois passages de la plus haute importance, dont M. l'abbé Ceriani, bibliothécaire de l'Ambrosienne, lui a donné la copie, d'après plusieurs feuillets du manuscrit Atlantique. Ils sont trop longs pour être cités ici; mais on les trouvera dans l'étude de M. Charles Henry, qui les a reproduits d'abord textuellement, puis dans une forme

[1] *Conjectures à propos d'un buste de marbre de Béatrix d'Este*, etc., par L. Courajod et Ch. Ravaisson-Mollien, p. 19 et 27.

orthographiée tout à fait indispensable, et enfin librement traduits en français. La signification en est saisissante; tout y décèle l'insistance et la pénétration d'un esprit qui cherche et qui découvre [1].

Dans cette rare intelligence, était-ce l'artiste qui éveillait, qui aiguillonnait le savant? Était-ce le savant qui inspirait, puis dirigeait l'artiste? Ce qui est certain, c'est que le savant et l'artiste se prêtaient sans cesse un mutuel secours. Il est malaisé de faire à chacun sa juste part, encore plus malaisé de discerner si l'un des deux domina l'autre. Quelque difficile à résoudre que soit cette question, on ne parvient ni à l'éluder, ni même à l'ajourner. Aucune des publications importantes que nous pourrions mentionner ne la ramène avec autant de persistance que les deux riches et savants volumes de M. J.-P. Richter, intitulés *The literary works of Leonardo da Vinci*, et qui ont paru à Londres en 1883. L'auteur n'a rien négligé pour en assurer le succès. Il a sollicité le concours de tous ceux qui étaient en mesure de le seconder dans l'exécution de son dessein. On lit, parmi ses témoignages de gratitude, ceux qu'il adresse à la Commission administrative de l'Institut de France, qui lui a libéralement permis d'étudier et de copier nos manuscrits, et aussi les remerciements qu'il croit devoir à l'obligeance de M. Ludovic Lalanne. Nous ne discuterons pas la convenance du titre qu'a choisi M. J.-P. Richter : M. Gustavo Uzielli en a contesté la justesse, en faisant remarquer que, à quelque point de vue qu'on l'envisage, ce titre est ou trop large ou trop étroit. Mais en même temps, M. G. Uzielli a rendu justice au mérite de l'ouvrage. L'utilité, en effet, nous en semble évidente, non seulement en ce que certaines parties sont approfondies, par exemple, le travail sur Léonard de Vinci étudié comme architecte, qui est l'œuvre de M. de Geymüller; mais encore parce que ces deux volumes poussent le lecteur à considérer tout entier le génie de Léonard. Et je consignerai ici une impression personnelle qui a été et qui est restée très vive, c'est qu'aucun autre ouvrage n'a excité chez moi, au même degré, le désir et le besoin de revenir à la source première, c'est-à-dire de méditer les écrits de Léonard de Vinci tels que nous les livrent les volumes édités par M. Charles Ravaisson.

Lorsque je cherche la cause de cette impression, voici l'explication que j'en découvre. Toutes ces histoires, toutes ces dissertations, toutes ces monographies, toutes ces reproductions de fragments, dont je viens

[1] Charles Henry, *Sur l'histoire de la théorie de la capillarité*, dans la *Revue de l'enseignement secondaire et de l'enseignement supérieur*, 1er octobre 1884, p. 778 et suivantes.

de signaler les principales seulement, ont deux défauts, d'ailleurs inévitables : elles offrent au lecteur plus et moins que l'esprit même de Léonard de Vinci; plus, en ce sens que l'historien ou le commentateur a, en dépit des meilleures intentions, arrangé Léonard; moins, en cet autre sens que le mouvement naturel de la pensée du grand artiste, mouvement irrégulier sans doute, capricieux si l'on veut, mais enfin essentiellement personnel, n'est plus là pour nous entraîner et nous faire entrer dans l'intimité de cette merveilleuse intelligence. Est-ce que ceux qui ont eu le bonheur de vivre familièrement avec quelque homme illustre, de recevoir ses confidences, d'écouter l'expression de ses idées naissantes et à peine ébauchées, de le voir se reprendre, se corriger, est-ce que ceux-là ne connaissent pas mieux que nul autre le personnage qu'ils ont ainsi fréquenté? On le croit si bien que l'on se jette avidement sur les mémoires publiés par les secrétaires des rois, des grands politiques ou des écrivains célèbres. Or, dans nos manuscrits, Léonard est à lui-même son secrétaire. Ces feuilles, tantôt couvertes d'écriture et de dessins, tantôt ne contenant qu'une ligne, viennent directement de lui, et bien souvent, dans leur brièveté, valent mieux que de longs mémoires. Je ne dirai pas, comme M. Charles Ravaisson, que les publications partielles de ces écrits ne donnent qu'une « satisfaction provisoire »; elles font beaucoup plus, car, outre qu'elles excitent la plus noble curiosité, elles sont les préparations nécessaires d'un travail complet. Mais ce qu'il importe de répéter à satiété, c'est qu'aucun ouvrage, quelles qu'en soient la beauté, la richesse ou la parfaite exécution, ne nous rendra, autant que ces vieux cahiers, l'âme et le génie du maître,

Quel était donc ce génie? On a essayé déjà plusieurs fois, sinon de le définir exactement, du moins de le caractériser. A-t-on réussi? La tentative n'était-elle pas prématurée? Tel critique y a échoué; tel autre, plus prudent, a déclaré qu'un jugement d'ensemble sur l'essence de ce grand esprit est et demeurera difficile, presque impossible. Stendhal, à la fin du chapitre de son *Histoire de la peinture en Italie,* où il résume ses idées sur l'auteur de la *Cène,* conclut en ces termes : « Léonard, après avoir perfectionné les canaux du Milanais, découvert la cause de la lumière cendrée de la lune et de la couleur bleue des ombres, modelé le cheval colossal de Milan, terminé son tableau de la *Cène* et ses traités de peinture et de physique, put se croire le premier ingénieur, le premier astronome, le premier peintre et le premier sculpteur de son siècle. Pendant quelques années, il fut réellement tout cela; mais Raphaël, Galilée, Michel-Ange parurent successivement, allèrent plus loin que lui, chacun dans sa partie; et Léonard de Vinci, une des plus

belles plantes dont puisse s'honorer l'espèce humaine, ne resta le premier dans aucun genre [1]. » Aujourd'hui, ayant sous les yeux les documents et les commentaires dont nous disposons, Stendhal écrirait-il cette même page? Ne reconnaîtrait-il pas qu'il y a omis un certain genre de génie, celui qui consiste à unir, en une alliance intime, la science et l'art, et que, dans ce genre si rare, Léonard fut et reste le premier? Rien qu'à considérer le manuscrit B, cette alliance ou plutôt cette fusion naturelle de l'art et de la science se montre sous un jour éclatant. Des dessins admirables, bien qu'à peine esquissés, jaillissent de la même plume qui vient d'écrire une théorie ou d'indiquer une application, et rendent visible, en une frappante image, la pensée de l'ingénieur, de l'opticien, de l'architecte dans les constructions civiles, maritimes, militaires, religieuses. Les mouvements surtout y sont traduits en traits qui décèlent à la fois l'anatomiste et l'observateur de l'homme, des animaux, des plantes, des choses même en action. Voyez ces navires qui flottent, la voile gonflée; ces chars armés de faux qui roulent et passent; ces hommes nus qui bèchent, soulèvent des fardeaux, traversent des fleuves en se tenant par la main, enfoncent des pieux, font la chaîne pour transporter des matériaux; quelle magique incarnation de la science dans des formes corporelles mouvantes, vivantes!

M. Ch. Clément, avec qui l'on aimerait à s'accorder toujours, tant ses jugements sont justes et sages, a dit de Léonard : « La fantaisie qui gouvernait ses actions présidait aussi à ses études, et il est probable que, même avec plus de documents, il serait difficile de trouver de l'unité à sa vie, et, dans son talent, ce développement normal, et pour ainsi dire logique, si vivement accusé chez Michel-Ange, et plus nettement encore chez Raphaël [2]. » Sans doute, répondrons-nous, l'unité du génie de Léonard est plus difficile à saisir, parce qu'elle est complexe. Cependant, cette unité dans la complexité ne serait-elle pas précisément ce que nous venons de dire, une fusion si parfaite de l'artiste et du savant que l'un ne va jamais sans l'autre; une union si profonde et si rare de ces deux puissances qu'il n'en a jamais existé un autre exemple? Avoir présenté au monde cet exemple unique, n'est-ce donc pas avoir été le premier en un certain genre?

L'opinion toute provisoire que nous hasardons paraît être aussi, çà et là, dans ses diverses préfaces, celle de M. Charles Ravaisson. Elle ne

[1] De Stendhal, *Œuvres complètes. Histoire de la peinture en Italie.* Nouvelle édition, 1854, p. 177.

[2] Charles Clément, *Michel-Ange, Léonard de Vinci, Raphaël,* 5e édition, in-12, p. 180.

pourra être vérifiée qu'après l'achèvement de la publication. Si elle est fausse, on y renoncera, et les textes apparemment en suggéreront une autre. Quoi qu'il arrive, et quelles que soient la solution de ce problème psychologique et celles de tant d'autres que suscite Léonard, on les devra, pour la plus grande part, à l'exécution d'une entreprise ardue, qui a paru longtemps impossible, et qui honore à la fois le jeune savant qui y attache son nom et notre pays.

Ch. LÉVÊQUE.

Les commencements de l'art en Grèce, études par le Dr Milchœfer, privat-docent d'archéologie à l'Université de Gœttingue, avec figures dans le texte, 1 vol. in-8°, Leipzig, Brockhaus, 1883. (*Die Anfänge der Kunst in Griechenland, Studien*, etc.)

DEUXIÈME ARTICLE[1].

Comme il convient à tout archéologue vraiment digne de ce nom, M. Milchœfer, dans le livre où il explique à sa manière les origines de l'art grec, se plaît au détail minutieux et précis; mais il a l'esprit philosophique, et, dans la courte introduction qu'il a mise en tête de son ouvrage, il pose un principe, qu'il présente à la fois comme le point de départ et comme le terme de ses recherches, comme l'idée générale qui les lui a suggérées et qu'elles confirmeront. L'âme d'un peuple, dit-il, une dans son fonds, n'est diverse que dans ses manifestations; sous chacune de celles-ci, l'observateur, s'il sait regarder et bien voir, doit retrouver la même force vive, la même substance, avec ce qu'elle a de particulier et comme de personnel. Prenez la langue grecque : au cours des siècles, elle a admis un certain nombre d'éléments étrangers; ainsi, par exemple, on a dressé de longues listes des mots qu'elle a empruntés aux idiomes sémitiques; mais ces emprunts n'en ont jamais altéré le caractère; elle a fait entrer tous ces vocables et d'autres encore dans des cadres qui lui appartenaient en propre; elle les a soumis à son système de flexions, à ses procédés de dérivation et aux règles de sa syntaxe. Il en a été de même pour les mythes de la Grèce, pour sa religion et pour son culte; là encore la Grèce a certainement pris beaucoup aux peuples

[1] Voir le premier article dans le cahier de février 1885.

voisins; mais est-il cependant rien de plus homogène et de plus national, dans le vrai sens du terme, que la poésie qui met en œuvre les fables chères à l'imagination des Hellènes, que l'ensemble des croyances qui répondent à la solution que ce peuple a donnée du problème de la destinée humaine, enfin que les rites au moyen desquels il croyait se mettre en rapport avec les dieux qu'il adorait? S'il en est ainsi, comment cette race si bien douée n'aurait-elle pas porté la même spontanéité, la même originalité dans l'expression de celles de ses pensées qu'elle a traduites, non plus par des mots ou par des conceptions idéales, mais par des formes sensibles à l'œil et au toucher? A partir du v[e] siècle avant notre ère, l'art grec s'est imposé à l'admiration du monde; il a fini par devenir comme le patrimoine commun des nations civilisées. Comment donc cet art, auquel était promis un si brillant avenir, aurait-il attendu, pour naître et pour prendre sa physionomie propre, une impulsion qui lui serait venue du dehors, de peuples moins richement dotés du sens plastique? Est-il vrai, est-il vraisemblable que, comme on incline généralement à le croire, « il soit issu, en grande partie, de semences étrangères, qu'il doive son premier essor à toute cette pacotille de matières exotiques, d'objets ouvrés et de motifs d'ornement, qu'importa en Grèce le commerce maritime[1]? » Quelle qu'ait pu être l'influence tardivement exercée par ces modèles, y a-t-il lieu de penser qu'avant ce contact la faculté de créer et d'ordonner des formes ne se soit pas éveillée chez des hommes qui étaient déjà en possession de leur langue merveilleuse, et qui avaient peut-être commencé de l'employer pour inventer et pour transmettre ces contes variés et charmants que recueillera l'épopée? Bien avant que les signes de l'alphabet phénicien eussent été adaptés aux sons du parler grec, la mythologie et la poésie grecques existaient ainsi, au moins en germe, et, comme diraient les philosophes, en puissance. Dans les chefs-d'œuvre littéraires que produira plus tard, sans compter, le brillant génie de cette nation, quelque chose subsistera toujours de ce qui s'indiquait et s'annonçait dès lors. Ce seront les mêmes mots qui serviront à exprimer les idées; seulement une longue pratique aura perfectionné cet instrument du langage, il en aura rendu le jeu plus libre et plus souple. Même observation pour les dieux et les héros; lorsqu'ils apparurent, avec tant d'éclat, dans l'*Iliade* et dans l'*Odyssée*, ils comptaient déjà bien des années de vie; nombre de générations successives s'étaient appliquées à ébaucher et à fixer les traits qui distinguent chacun de ces types; les premiers linéaments de ces images remontent peut-être au

[1] Introduction, p. 2.

delà du temps où les tribus mères des Hellènes se sont établies sur le sol qui devait un jour porter leur nom. La Grèce a autant créé, elle a été aussi inventive et aussi féconde dans l'art que dans les lettres. Dès qu'elle s'est dégagée de la barbarie, n'a-t-elle pas dû laisser percer ses tendances et son tour d'esprit dans les façons qu'elle a données à la matière, dans les premiers objets que son industrie naissante a modelés et qu'elle s'est essayée à décorer, dans les premières figures où elle a tenté de prêter un corps à ses dieux et de copier ce qu'elle avait sous les yeux, l'homme, l'animal et la plante ?

Nous ne croyons pas avoir affaibli l'argument de M. Milchœfer; nous l'avons plutôt développé, plutôt fortifié; tout spécieux qu'il peut paraître, il n'en repose pas moins, croyons-nous, sur une véritable erreur historique. Chez les Grecs, la poésie est née bien avant les arts du dessin. L'épopée d'Homère et d'Hésiode a précédé, d'au moins deux siècles, les premières œuvres plastiques où commence à se révéler l'originalité du génie grec. Pendant la période que remplit le développement de la poésie lyrique, l'architecture, la sculpture et la peinture cherchent encore péniblement leur voie; elles sont bien loin du libre essor et de la perfection savante. Seul, le drame attique, ce dernier-né de l'imagination grecque, voit éclore auprès de lui et sous ses yeux les chefs-d'œuvre de l'art. Celui-ci, depuis les guerres médiques, a marché à pas de géant; il a rejoint, malgré l'avance qu'elle avait prise, la poésie dont l'élan commençait à se ralentir. Encore pourtant Eschyle, Épicharme, Cratinos, étaient-ils antérieurs d'une génération à Phidias, à Ictinos et à Polygnote; quand ces brillants artistes produisirent leurs chefs-d'œuvre, le drame avait déjà arrêté ses formes principales et ses maîtresses lignes; il avait déjà façonné le moule où les Sophocle et les Euripide, les Eupolis et les Aristophane couleront leurs pensées; il avait créé la tragédie, le drame satyrique et la comédie.

Ce n'est point là un accident; la raison de cette antériorité de la poésie est facile à saisir, elle s'explique par la nature même des choses. Dans les arts du dessin, la matière oppose plus de résistance à l'idée que dans les arts où celle-ci se traduit par des sons articulés; cette dernière traduction a quelque chose de plus direct, de plus spontané, de plus rapide. Chez tous les peuples heureusement doués, alors même qu'ils semblent posséder à peine les premiers éléments de ce que nous appelons la civilisation, l'esprit, maître d'une langue dont tous les termes ont encore les vives et fraîches couleurs de la jeunesse, ne se contente pas de disposer les mots, avec une justesse et une sûreté merveilleuses, dans l'ordre que lui suggère l'émotion du moment, ordre que chercheront plus tard à repro-

duire, sans toujours y réussir, les écrivains de profession. De très bonne heure, l'esprit fait plus et mieux encore : il devine les secrets du nombre, il invente un rhytme poétique qui, suivant les races, présente plus ou moins de richesse et de variété. Avec une finesse de perception à qui n'échappent point les nuances les plus délicates, il saisit toutes ces correspondances mystérieuses en vertu desquelles tel concours de sons, tel changement de rhytme, a le pouvoir d'éveiller en nous certaines suites de pensées ou certains sentiments, de nous rappeler et de nous représenter certains phénomènes physiques ou moraux, de mettre dans tel ou tel état l'âme de l'auditeur. Dès qu'il s'agit de poésie et non d'une prose où dominent les termes abstraits, l'écrivain le plus savant des siècles de réflexion n'arrivera pas à faire de la langue et de toutes les ressources du rhytme un usage plus habile, il n'en tirera pas des effets plus puissants que le poète des âges naïfs ou même que souvent le simple chanteur populaire. De toutes les créations de l'homme, la langue est la première qu'il conduise à sa perfection. Toute compliquée qu'elle nous paraît quand nous venons aujourd'hui, par l'analyse scientifique, en démonter et en étudier les pièces et les ressorts, elle est le premier instrument, le premier moyen d'expression dont il apprenne à se servir avec une libre et gracieuse aisance.

A première vue, on pourrait penser qu'il a dû être plus facile soit de modeler en terre une figure d'homme ou d'animal, soit d'en crayonner la silhouette sur une muraille, que d'arriver à créer la langue si simple et si colorée tout à la fois, le mètre si noble et si souple dont disposaient déjà ces aèdes que nous devinons, que nous entrevoyons à travers Homère. Il faut bien croire pourtant qu'il n'en est pas ainsi, puisque alors le génie grec était tout à fait incapable de revêtir d'une forme vivante, par la peinture ou la sculpture, ces types supérieurs de beauté, de force et de grâce qu'avait déjà conçus l'imagination grecque, ses dieux et ses héros. Supposez un contemporain d'Homère qui, par impossible, se serait mis en tête de représenter les habitants de l'Olympe, tels qu'ils s'offraient à lui dans les vers du poète, de figurer un Jupiter ou un Apollon, une Aphrodite ou une Artémis; que sa main se fût armée d'un morceau de charbon ramassé parmi les cendres du foyer ou que ses doigts eussent pétri et tourmenté la terre humide, jamais il ne serait arrivé qu'à produire quelque informe et grossière idole, aussi éloignée de la vérité et de la beauté que ces barbouillages où s'essaie le crayon maladroit d'un enfant de six ans.

C'est que la plastique repose sur un certain nombre de conventions qui se retrouvent, à quelques variantes près, chez tous les peuples où

l'art s'est vraiment émancipé. Ces conventions, l'artiste ne les propose et son public ne les comprend et ne les accepte qu'après bien des recherches et bien des tâtonnements, au terme d'une longue éducation des yeux. De tous les modes d'interprétation, celui qui se tient le plus près de la réalité, c'est le modelage d'une figure en ronde bosse; il ne donne cependant que le contour, il supprime la couleur, et, par ce côté, il demeure encore dans la convention. Pour suppléer à ce qu'il élimine, il lui faut recourir à certains partis pris et renoncer à copier exactement le détail afin d'obtenir un effet d'ensemble qui satisfasse le regard; voyez, par exemple, comment la sculpture, dans le visage de l'homme, traite l'œil ou les cheveux! Que serait-ce donc si nous parlions du bas-relief, de la peinture, enfin du dessin proprement dit, lequel, pour rendre la nature, n'a ni l'épaisseur ni la couleur? Avec un peu de noir sur du blanc, il arrive pourtant à produire l'illusion de la vie, à distinguer tous les caractères de la forme et toutes les nuances de l'expression.

Lorsque l'expérience a découvert et que la pratique a coordonné tous les procédés dont la réunion compose les arts plastiques, lorsqu'une entente s'est établie sur ce terrain entre l'artiste et son public, lorsque celui-ci sait comprendre à demi-mot, saisir tout d'abord la valeur du trait le plus léger et de quelques ombres à peine indiquées, on n'admet pas sans quelque peine qu'il ait fallu tant d'efforts et tant de siècles pour obtenir des résultats qui paraissent si simples. Force est pourtant de se rendre au témoignage des faits.

C'est bien ainsi que les choses se sont passées en Grèce, et, de tous les grands peuples dont l'histoire est à peu près connue, le peuple grec est peut-être celui dont le développement paraît s'être accompli de la manière la plus régulière. On ne veut pas dire par là que ce peuple ait tout tiré de son propre fonds, sans qu'il lui soit venu du dehors aucun conseil, aucun secours; il n'a pas vécu dans une île séparée du reste du monde par une mer infranchissable. De bonne heure il s'est trouvé en rapport avec des nations qui l'avaient précédé dans les voies de la civilisation; mais il ne leur a point été assujetti; même, grâce à la mer qui l'enveloppait, il n'a pas subi des contacts directs et continus qui auraient eu quelque chose d'impérieux et comme d'oppressif. Les influences étrangères ne se sont exercées sur lui qu'à distance, par des intermédiaires, avec des interruptions plus ou moins longues; elles ont été assez puissantes pour éveiller et pour aider son génie, pour lui épargner du temps et de la peine; elles ne l'ont pas été assez pour contrarier et pour troubler son évolution naturelle, pour suspendre ou pour hâter l'essor de ses facultés. Là, point de perturbations analogues à celles qu'ont amenées, dans la marche du

génie latin, la brusque intrusion du génie grec, dans celle des littératures modernes, l'attrait vainqueur de l'antiquité classique soudain retrouvée. L'action prépondérante de ces forces extérieures eut pour résultat, à Rome et dans l'Europe des xvie et xviie siècles, certaines interversions de l'ordre naturel; sous cette pression, telle veine qui coulait abondante et claire s'appauvrit tout à coup et finit par tarir; telle autre jaillit à l'improviste d'un sol où ne l'annonçait aucun signe précurseur, et qui ne pourra l'alimenter longtemps. Tel genre fleurit avant, tel autre après son heure; il en est pour qui celle-ci n'a jamais sonné.

En Grèce, rien de pareil. A prendre cette race dans son ensemble, comme un être collectif, les différents états de l'âme avec les œuvres par lesquelles ils se manifestent, les différentes phases de la vie et de la production, s'y sont succédé dans l'ordre même qui préside au développement de l'individu, lorsque celui-ci se trouve placé dans des conditions normales. Cette avance que, chez les Grecs, la poésie a prise sur la plastique, ce n'est donc pas l'effet d'un hasard; il y a là l'application d'une loi que l'histoire de la Grèce suffirait à constater, mais que l'on aura l'occasion de vérifier ailleurs encore, à mesure que l'on connaîtra mieux le passé de l'espèce humaine.

Cette observation suffit à renverser la théorie sur laquelle porte tout le livre de M. Milchœfer. Il est certain que, bien avant les Olympiades et même bien avant Homère, les aïeux des Grecs de l'histoire avaient déjà une langue, une religion, une poésie qui leur appartenaient en propre et où l'originalité de leur génie commençait de se déployer; mais ce génie ne disposait encore que d'un seul mode d'expression; il ne savait rendre ses idées avec quelque force et quelque clarté que par la parole, ici dans la conversation libre et naïve, là dans les chants des premiers aèdes, déjà soumise aux lois du rythme. Est-ce à dire pour cela que cette société n'ait pas eu d'art, à prendre ce mot dans son sens le plus large? Les premiers rudiments de l'art ne se montrent-ils pas jusque chez les sauvages, dans l'effort qu'ils font pour parer leur personne, pour orner de dessins, pour peindre de vives couleurs les armes, les ustensiles de tout genre et les étoffes dont ils se servent? Ainsi entendu, l'art remonte presque aussi haut que l'apparition de l'homme sur la terre; il existait déjà chez ces peuplades sans nom et sans histoire que révèlent les fouilles faites dans les cavernes, dans les terramares et parmi les habitations lacustres; à plus forte raison devait-il avoir pris un développement chez un peuple où, dans maints endroits, comme à Mycènes par exemple et à Orchomènes, on était déjà très riche, où l'on poussait déjà très loin le goût de la parure et du luxe. Il y a donc un art de la Grèce primitive,

et nous admettons volontiers avec M. Milchœfer qu'on y rencontre des motifs qui ne semblent pas empruntés à l'Orient sémitique; cette étude, nous le reconnaissons, n'est pas dénuée d'intérêt; mais elle n'a qu'un intérêt secondaire. C'est que, dans toute la partie de son œuvre qui est vraiment ancienne, vraiment antérieure aux premiers rapports avec l'Egypte et l'Assyrie, cet art, dont Mycènes nous offre le type le plus achevé, est purement décoratif, il n'est pas encore expressif. Malgré l'élégance et la complication des courbes qu'ils décrivent, les enroulements qui couvrent la surface des bijoux mycéniens ne parlent pas à l'esprit, pas plus que ne le font ces carreaux, ces losanges, ces chevrons et tous les dessins du même genre que l'on trouve sur les plus vieux vases et sur d'autres objets de cette époque. Quels que soient les mérites de l'exécution, l'*ornement géométrique*, comme on l'appelle, a toujours et partout ce même caractère; il ne traduit aucune idée; ce n'est qu'un amusement pour l'œil. On en peut dire autant de ces images de feuilles, de fleurs, de mollusques et d'insectes qui, après ces combinaisons de cercles, de spirales et de lignes droites, jouent le rôle principal dans l'ornementation des vases et des bijoux de cette époque reculée. C'est seulement avec la représentation des animaux supérieurs, et surtout avec celle du corps et du visage de l'homme, que commence l'art où les formes sont des signes de sentiments et de pensées, où elles remémorent à l'intelligence du spectateur une des péripéties du drame de la vie, une des phases de ces éternelles passions qui tendent les nerfs et qui font battre plus vite le cœur. Déjà le sphinx égyptien de Karnak, le lion assyrien de Couioundjick, sont expressifs, l'un dans la calme majesté de sa force au repos et l'autre dans l'emportement de sa colère, dans son rugissement, dans l'effort qu'il tente pour se soulever encore sur ses reins brisés. Il y a plus d'expression encore, l'expression d'une vie plus haute et plus variée, dans les bas-reliefs que remplissent de leur orgueil et du spectacle de leurs combats et de leurs triomphes les conquérants ninivites, et surtout dans des statues comme le *cheik el-béled* ou le colosse assis de Khéphren. On y notera des fautes de dessin et de proportion; mais il n'en est pas moins vrai que chacune de ces figures révèle à qui sait la regarder un certain état de l'âme, qu'elle lui fait connaître l'homme d'un certain temps et d'une certaine race, placé dans telle ou telle condition sociale; cet homme, elle le définit par ses attributs physiques et moraux, par sa physionomie, par son geste et par son costume. Dans les ouvrages des beaux temps de la sculpture grecque, l'artiste, par le caractère qu'il donne au modelé du nu, réussit, même sans user de l'accessoire et du vêtement, à marquer très nettement jusqu'aux

nuances les plus fines des différentes manières d'être de la personne humaine.

Rien de pareil dans l'art de Santorin, d'Hissarlik, d'Ialysos et de Mycènes. Les monuments issus de toutes ces fouilles seraient encore beaucoup plus nombreux qu'ils ne nous en apprendraient pas davantage sur le génie du peuple dont ils sont l'œuvre et sur la couleur de ses pensées. C'est seulement par voie indirecte, à l'aide de l'induction et de l'analogie, que l'on arrive à tirer de tous ces objets quelques renseignements utiles; en faisant le compte des richesses enfouies dans ces tombes, en classant et en étudiant les bijoux et les ustensiles de toute sorte qu'elles renferment, on parvient à se faire une certaine idée du degré de civilisation qu'avaient atteint les hommes qui ont fabriqué ou qui se sont procuré par le commerce les pièces variées de tout cet outillage; on peut hasarder quelques conjectures spécieuses sur leurs habitudes et leur état social; mais on ne sait rien de leurs croyances et de leur vie morale; surtout on ne les voit pas avec le caractère particulier de leurs traits, avec les attitudes qui leur étaient familières, avec leur vêtement de travail ou l'appareil compliqué de leur armure de guerre. Leurs descendants, un ou deux siècles plus tard, nous apparaîtront vivants et parlants, l'épée en main et le casque au front, dans les vers d'Homère; mais les récits du poète s'appliquent à une époque déjà plus récente et où se sont multipliés les rapports avec l'Orient; il est de plus certaines données que l'on ne saurait y chercher, et que la plastique seule aurait pu fournir. Ni les descriptions, ni les épithètes de l'*Iliade* et de l'*Odyssée* ne nous diront jamais si les Achéens étaient grands ou petits, élancés ou trapus, ni comment était fait le nez d'Achille ou d'Agamemnon.

Sans doute, parmi les monuments de Mycènes, et parmi ceux qui, quoique trouvés ailleurs, se rattachent au même groupe, il en est où se montrent la figure de l'homme et celle des animaux supérieurs. Les monuments où se rencontrent ces images se divisent d'ailleurs en deux groupes : les uns sont d'importation orientale ou semblent copiés de modèles orientaux; dans les autres, aucun indice ne trahit cette origine ou cette importation. La première catégorie comprendrait, par exemple, les petits simulacres en or où l'on reconnaît Astarté, autour de laquelle voltigent ses colombes [1]; nous y rangerions aussi les personnages gravés,

[1] Schliemann, *Mycènes*, fig. 267 et 268. Voir aussi l'article de Fr. Lenormant sur l'*Aphrodite à la colombe* (*Gazette archéologique*, 1876, p. 133 et pl. XXI); cet érudit retrouve ici la Zarpanit babylonienne; il est revenu sur ce sujet à propos de l'image d'un cylindre en hématite (*Gazette archéologique*, 1878, p. 75).

dans le même métal, sur des coulants ou des chatons de bague[1], ainsi que ceux qui décorent les lames de plusieurs épées de bronze[2]. Il y a là un certain mérite d'exécution, surtout dans ces scènes de chasse que dessinent sur les glaives de fines incrustations en argent et en électrum ou or pâle; mais ce n'est pas au compte de l'art indigène et primitif de la Grèce qu'il faut porter ces ouvrages étrangers ou même les pastiches qui ont pu en être faits dans quelques ateliers des îles et de l'Argolide.

Comme échantillons de l'art indépendant qui, sur tous les rivages de la mer Égée, serait né spontanément des énergies et des tendances propres au génie grec, on citerait, dans cet ordre de représentations, les stèles qui ont été tirées de plusieurs tombeaux de Mycènes[3], les figurines de pierre et de terre cuite où l'on peut voir des idoles[4], les silhouettes de guerriers que l'on a signalées sur certains débris de vases[5], et enfin peut-être quelques-unes de ces pierres gravées, d'un faire si sec et si dur, que M. Milchœfer a décrites sous le nom de *pierres des îles* (Inselsteine), quoiqu'elles se rencontrent aussi en Asie Mineure et dans la péninsule Hellénique[6]. Or, dans les monuments que nous venons d'énumérer, le travail est tout à fait barbare. La forme n'a pas de caractère; non seulement la coupe et la physionomie du visage ne sont pas indiquées, mais on ne sait pas si les personnages sont nus ou vêtus; aucun détail du costume n'est marqué avec quelque précision. C'est le dessin de l'enfance, qui est le même dans tous les temps et chez tous les peuples.

[1] Schliemann, *Mycènes*, fig. 334, 335, 530, 531. Une représentation plus exacte de la plus précieuse de ces intailles (fig. 530) a été donnée par Otto Rossbach, dans un intéressant article intitulé : *Zur ältesten Griechischen Kunst* (*Archæologische Zeitung*, 1883, p. 169).

[2] Ces épées ont été trouvées par M. Schliemann; mais elles ne figurent pas dans son ouvrage. Le bronze était couvert d'une gangue qui lui avait caché les incrustations dont étaient ornées les lames. C'est à M. Koumanoudis que revient l'honneur d'avoir soupçonné la vérité et dégagé, à force de patience, ces curieuses images. Voir Ἀθήναιον, t. IX, p. 162, et t. X, p. 309, puis U. Koehler, *Mykenische Schwerter* (*Mittheilungen des deutschen Instituts in Athen*, t. VII, p. 241 et pl. VIII). Des reproductions en couleur de ces curieux monuments paraîtront prochainement dans le *Bulletin de correspondance hellénique*.

[3] Schliemann, *Mycènes*, fig. 24, 140-150.

[4] Schliemann, *Mycènes*, fig. 90-113, 159-161, 212, etc.

[5] Schliemann, *Mycènes*, fig. 47, 82, 213.

[6] Il y a de ces pierres lentoïdes décrites dans Schliemann (fig. 174-189, 539-541); mais, pour qui veut les étudier, le mieux est encore de recourir au chapitre que leur a consacré M. Milchœfer; il y renvoie à tous les monuments de ce genre qui ont été antérieurement publiés.

Dans ces ébauches naïves et indéterminées, il est impossible de découvrir quoi que ce soit qui ressemble à un parti pris, à une manière particulière et nationale de sentir la beauté du corps vivant et de s'essayer à la rendre par un des moyens dont dispose la plastique.

On devine notre conclusion : la Grèce qui est antérieure non seulement à l'histoire, mais même à l'épopée, celle qui n'est pas encore entrée en rapports suivis avec le monde sémitique, la Grèce vraiment primitive a eu un style décoratif, celui que l'on rencontre, dans les monuments de Mycènes, arrivé à son plein développement, et, comme on l'a finement remarqué, déjà presque vieilli[1]. Ce style a débuté par l'*ornement géométrique*, qui est toujours et partout le premier à paraître; à Hissarlik, il ne connaît guère encore d'autres motifs; mais, chemin faisant, il s'est enrichi; l'*ornement floral et maritime*, comme on l'appelle, lui a permis de varier son répertoire; à Mycènes, il dispose de toutes ses ressources, et l'originalité n'en saurait être contestée; nous n'en voulons pas d'autre preuve que la surprise qu'il a causée lorsque les archéologues se sont trouvés pour la première fois en présence des objets qu'il a marqués de son empreinte. Sur ce point, nous sommes pleinement d'accord avec M. Milchœfer. Mais où nous nous séparons de lui, c'est quand il paraît croire que l'art autonome et spontané de cette Grèce naissante contient déjà des éléments qui, malgré tous les emprunts ultérieurs, influeront sur la direction que prendra l'art libre et puissant de l'âge classique, à tel point que l'analyse devrait les retrouver dans les chefs-d'œuvre des beaux siècles. Sans doute, la force initiale préexistait à tous les effets qu'elle a produits; bien avant Homère, avant même que fussent bâtis les murs et creusées les tombes de l'Acropole de Mycènes, il y avait, chez chacun des lointains ancêtres de la race hellénique, ce je ne sais quoi qui fait qu'un Grec n'est pas un Égyptien, un Assyrien ou un Phénicien; mais nous persistons à affirmer et nous pensons avoir montré que, pendant cette première période de sa vie, la Grèce n'a pas enfanté d'œuvres plastiques qui aient un caractère expressif et que des traits communs rattachent aux monuments qui feront plus tard la gloire de la Grèce. Dans aucun des ouvrages qui appartiennent à cette époque reculée, nous ne réussissons point à rien apercevoir qui prépare et qui annonce la statuaire grecque, qui indique quels en seront l'esprit et la méthode, de quel œil elle regardera la nature et comment elle l'interprétera. Nous résumerons notre pensée en un mot : pour qui prétend écrire l'histoire de l'art grec, l'étude de l'art mycénien n'est que la pré-

[1] A. Dumont, *Les céramiques de la Grèce propre*, p. 167.

face du livre; ce n'est pas, comme le voudrait M. Milchœfer, le premier chapitre.

Nous avons discuté l'idée fondamentale de la remarquable dissertation que nous nous sommes proposé de faire connaître aux archéologues français; nous avons dit dans quelle mesure elle nous paraissait juste et quelles réserves elle nous paraissait appeler. Dans un troisième et dernier article, nous soumettrons à la même critique quelques-unes des vues que l'auteur présente en cherchant à justifier sa thèse.

Georges PERROT.

(La fin à un prochain cahier.)

Bibliotheca Casinensis, seu Codicum manuscriptorum qui in tabulario Casinensi asservantur series per paginas singillatim enucleata; cura et studio monachorum abb. Montis Casini. Ex typographia Casinensi; 1873-1880, 4 vol. in-fol.

PREMIER ARTICLE.

L'abbaye bénédictine du Mont-Cassin, dans la terre de Labour, fut, comme on le sait, fondée par saint Benoît lui-même en l'année 529. On sait encore que le dessein de cet illustre législateur était d'instituer un ordre savant. Aussi l'un des articles principaux de sa règle fut-il que le moine parfait doit partager son temps entre la prière, le travail manuel et l'étude. Nous apprenons même que, dès l'origine, il y eut des moines d'un savoir, d'un mérite supérieurs, qui se firent autoriser par dispense à réduire au profit de l'étude la part de temps assignée par la règle au travail manuel. On est donc facilement convaincu que la bibliothèque du Mont-Cassin fut jadis une riche bibliothèque. Ayant déjà fait beaucoup de pertes, mais les ayant, autant qu'il était possible, réparées, elle possédait encore, au XVIe siècle, cinq mille manuscrits. C'était là certes un beau trésor, et l'on ne s'étonne pas qu'il ait excité plus d'une convoitise. Aussi, mal défendu, fut-il mis au pillage. Nous disons mal défendu; on pourrait dire livré, car les abbés commendataires furent, comme il pa-

raît, complices des pillards. Quoi qu'il en soit, des cinq mille manuscrits vus et comptés au XVIe siècle mille seulement sont aujourd'hui conservés dans la bibliothèque du Mont-Cassin. La plupart de ceux qui n'ont pas été détruits sont restés en Italie. Deux seulement sont venus échouer sur nos rives. L'un est à la Bibliothèque nationale, l'autre à la bibliothèque Mazarine, l'un et l'autre d'un grand âge. Celui de la Mazarine est d'une beauté qui mérite d'être signalée.

L'abbaye n'a pas vu moins diminuer le nombre de ses religieux. Des voyageurs nous attestent qu'ils ne sont plus que vingt. Mais ce sont vingt graves reclus, studieux, amoureux de leurs livres, qui, pour laisser un perpétuel monument de leur retour aux anciennes et bonnes traditions, se sont mis en devoir de rédiger le catalogue des mille manuscrits qui leur restent. Le premier tome de ce beau travail a vu le jour en 1874; nous en avons maintenant quatre, et nous attendons impatiemment ceux qui doivent suivre.

On nous reproche de faire, en France, des catalogues trop longs, dont l'impression coûte trop cher. L'impression en coûte cher, cela n'est pas contestable, et, dans l'état des choses, nous n'y voyons pas de remède; mais nos catalogues ne sont pas trop longs. Que diront de celui-ci les censeurs des nôtres? Dans quatre gros volumes in-folio, d'un texte moyen, à deux colonnes, sont décrits seulement deux cent quarante-six volumes. Le seul fonds latin de notre Bibliothèque nationale occuperait donc, aussi minutieusement décrit, trois cent trente volumes in-folio, chacun de sept cents pages. Cela serait, nous en convenons, excessif. Gardons-nous bien de donner jamais dans un tel excès; mais soyons bien persuadés, d'autre part, que des catalogues trop sommaires sont presque sans utilité.

Le travail des moines du Mont-Cassin se divise en deux parties. La première nous offre le dépouillement des volumes, avec un assez grand nombre de fac-similés lithographiques; la seconde, intitulée *Florilegium*, des textes réputés jusqu'à ce jour inédits. Il y a dans la première des détails qui peuvent être jugés superflus; dans la seconde il y a des ouvrages dont les bons moines se sont évidemment exagéré l'importance. A l'une comme à l'autre nous ne refuserions pas de beaucoup retrancher. Nous nous permettrons encore de critiquer sur deux points les rédacteurs de ce catalogue. Scrupuleux bibliographes, ils ont joint à leurs dépouillements des annotations précieuses; mais, n'ayant pas, ils l'avouent, connu tous les travaux faits sur les manuscrits depuis un demi-siècle, tant en France qu'ailleurs, ils ont souvent omis de donner des indications attendues, quelquefois même ils ont répété des erreurs signalées. Nous ne saurions non plus approuver complètement la méthode qu'ils

ont suivie dans la reproduction de leurs textes. Assurément toute reproduction doit être fidèle; nous accordons même qu'elle le soit jusqu'à respecter la cacographie d'un copiste qui n'était pas toujours un savant; mais ce que nous n'admettons pas volontiers, ce sont des textes ponctués comme ils le sont dans les manuscrits, ou paraissent l'être. Afin de comprendre des textes ainsi publiés, le lecteur est obligé de faire, pour chaque phrase, le travail que s'est épargné l'éditeur, et cela vraiment est trop pénible.

A ces critiques générales nous pourrions ne pas en ajouter de particulières. Cependant tout bon catalogue doit provoquer, doit aider à résoudre des questions d'histoire littéraire; c'est là même, on peut le dire, le principal mérite d'un bon catalogue, et celui que nous envoient les moines du Mont-Cassin nous pose, étant plein d'informations nouvelles, plus d'un problème intéressant dont il nous invite à rechercher la solution. Cette invitation est très engageante; il nous est difficile d'y résister. Eh bien, nous n'y résisterons pas.

Le second des volumes décrits est un recueil de pièces très variées qui concernent deux conciles célèbres, celui d'Éphèse et celui de Chalcédoine. De presque toutes ces pièces, écrites en grec, déjà l'on avait une version latine, publiée par Mansi; mais il s'agit ici d'une autre version, plus ancienne, dit-on, et plus fidèle, dont les rédacteurs du catalogue ont donné, dans leur *Florilegium*, des fragments très étendus. A la vérité, ces fragments nous paraissent occuper trop de place. Mais sommes-nous bien juges de l'intérêt qu'ils peuvent offrir? A Rome, par exemple, dans une ville où bon nombre de clercs se piquent encore d'être théologiens et même canonistes, ils ont sans doute été lus curieusement.

Du numéro 3 ont été de même extraits des tableaux, des dissertations et de petits poèmes astrologiques qui paraissent encore moins dignes d'attention. Le texte des poèmes est particulièrement défectueux, et d'ailleurs, ce qui va beaucoup surprendre les savants rédacteurs du catalogue, la plupart sont depuis longtemps édités. Il nous est facile d'en faire la preuve. Voici quatre poèmes publiés aux pages 91, 92 et 93 du *Florilegium*.

Le premier, commençant par :

Primus Romanas ordiris, Jane, calendas

est d'un poète bien connu, d'Ausone. C'est la pièce qui, dans ses Œuvres, porte le numéro 376. La recherche du second nous a d'abord causé plus d'embarras, le texte étant si barbare qu'il est complètement

inintelligible. On en lit ainsi, dans le *Florilegium*, les six premiers vers :

Dira patet Jani Romanis janua bellis.
Unde decimber amate geniali hiemps.
Vota Deo diti Februa mensis habet.
Incipe Mars anni felicia fata reduci.
Tunc Aries Veneri lutea saxa legit.
Dulcia Maie ducis exsagona nonis.

Évidemment cela ne peut se comprendre. Mais ces vers doivent être corrigés de cette façon :

Dira patet Jani Romanis janua bellis.
  Vota deo Diti Februa mensis habet.
Incipe, Mars, anni felicia fata reducti;
  Tunc Aries Veneri lutea serta legit.
Dulcia, Maia, tuis ducis hexagona nonis...;

et le second vers du *Florilegium*, qui est le dernier du poème, doit être ainsi lu :

Ude December, amat te genialis hiems.

Or nous ne faisons pas arbitrairement, comme on le pense bien, ces corrections nécessaires; nous les faisons sur un texte autrefois publié par Pithou, *Epigrammata*, p. 274, et reproduit dans l'*Anthologie* par Burmann, V, 71, par Meyer, 1037, par M. Riese, t. I, p. 258. Il en est de même du poème suivant, qui commence, dans le *Florilegium*, par

Hic Janis mensis sacer est en aspice ut aris,
Tura micent sumant ut pia turales.

vers qu'il faut lire ainsi :

Hic Jani mensis sacer est; en aspice ut aris
  Tura micent, sumant ut pia tura Lares.

Ce poème est pareillement dans les *Epigrammata* de Pithou, p. 274, et dans toutes les éditions de l'*Anthologie;* au tome I, p. 259, de celle que nous devons à M. Riese. Enfin le quatrième :

Primus adest Aries obscuro lumine labens

manque, à la vérité, dans la dernière édition de l'*Anthologie*, mais il se trouve dans le recueil de Pithou, p. 275. Ainsi les rédacteurs du catalogue se sont ici trompés : aucun de ces poèmes n'était inédit.

Dans le numéro 8 est le traité de Costa ben Luca *De differentia spiritus et animæ*, traduit en latin par Jean de Séville. On attendait depuis longtemps une édition de cet écrit, dont il existe, en divers lieux, d'assez nombreuses copies. Malheureusement celle du Mont-Cassin, reproduite à la page 102 du *Florilegium*, est bien loin d'être correcte. Nous en possédons maintenant un meilleur texte, que nous a donné M. le Dr Carl Sigmund Barach[1], d'après trois manuscrits de Munich et de Vienne. Il est d'ailleurs regrettable que M. le Dr Barach n'ait pas connu l'édition publiée, quatre années plus tôt, par les religieux du Mont-Cassin; il y aurait, nous n'en doutons pas, trouvé quelques bonnes leçons.

Nous remarquons encore, dans ce numéro 8, un assez grand nombre d'autres pièces d'un incontestable intérêt. M. Amable Jourdain avait rencontré, dans un manuscrit de Saint-Victor, la version grecque-latine de la *Physique* d'Aristote dont s'était servi saint Thomas. Ici nous en avons une autre copie, avec des corrections dont l'auteur est inconnu. C'était sans doute un moine du Mont-Cassin; et comme l'écriture de ce correcteur fait supposer qu'il vivait dans les premières années du XIVe siècle, le fait est notable. Les clercs napolitains se flattent d'avoir su plus de grec, en ce temps-là, qu'on n'en savait dans nos écoles ou nos cloîtres d'Occident. Les corrections dont il s'agit en sont peut-être la preuve.

Vient après une version, pareillement grecque-latine, du traité *De l'Âme*, que les rédacteurs du catalogue se croient en droit d'attribuer à certain Boèce, qui fut, dit-on, presque contemporain de saint Thomas. Mais cela réclame quelques éclaircissements.

Au livre III, ch. III, du traité *De l'Âme*, Aristote, faisant allusion à deux vers, alors très connus, de l'*Odyssée*, se contente de citer quelques mots du premier :

Τοῖος γὰρ νόος ἐστὶν...

Sur quoi saint Thomas fait observer que, si ces vers sont tronqués dans le texte grec et la version arabe, la version de Boèce en offre une traduction complète : *In græco nec in arabico plus habetur quam hic : « Talis intellectus est, . . » Sed quia hic versus Homeri non erat notus apud Latinos, Boetius totum posuit*[2]. Or cette version où les deux vers d'Homère sont ainsi (peu clairement) traduits : *Talis enim intellectus est in terrenis hominibus qualem ducit in diem pater virorumque deorumque*, cette version

[1] *Biblioth. philosoph. medii ævi;* fasc. II, Insbruck, 1878, in 8°. — [2] Thomas, *De Anima*, lib. III, lect. 4.

IMPRIMERIE NATIONALE.

est précisément celle que saint Thomas a commentée et que contiennent, outre le numéro 8 du Mont-Cassin, de nombreux manuscrits de la Bibliothèque nationale; c'est celle qui commence par ces mots : *Bonorum honorabilium notitiam opinantes, magis autem alteram altera... animæ historiam rationabiliter utique in primis ponemus.* Les religieux du Mont-Cassin ont donc à bon droit avancé que la version contenue dans leur manuscrit est celle que saint Thomas rapporte à Boèce.

Mais quel est ce Boèce? Ayant rencontré chez Antoine de Sienne la mention d'un Boetius, dominicain dalmate, signalé comme auteur de divers commentaires sur quelques petits traités d'Aristote, M. Amable Jourdain s'est demandé si ce Boetius ne serait pas le traducteur cité par saint Thomas [1]; et cette conjecture, d'ailleurs timidement énoncée, M. Cousin l'a, sans enquête, acceptée, après avoir félicité M. Jourdain de l'avoir faite [2]. Eh bien! elle n'était pas acceptable. Nous le prouvons facilement en faisant remarquer que, suivant le docte Échard, confirmant le témoignage d'Altamura, ce Boetius dalmate vivait dans la seconde moitié du XIV[e] siècle [3]. Il n'a donc pas traduit Aristote avant saint Thomas, encore moins avant Guillaume d'Auvergne, qui, M. Jourdain nous l'apprend lui-même [4], s'était déjà servi de la version dont saint Thomas a, le premier, reproduit le texte entier. Ce Boèce écarté, faut-il en chercher un autre? On peut faire cette recherche, mais nous en laissons la peine à d'autres, la croyant inutile. Ce traducteur si versé dans la poésie grecque qu'il a pu restituer avec trois mots deux vers de l'*Odyssée*, ce n'est certes pas un moderne. C'est évidemment un ancien et notre sentiment est que saint Thomas a tout simplement attribué sa version grecque-latine du traité *De l'Âme* à l'auteur incontesté des versions grecques-latines de l'*Isagoge*, des *Catégories* et de l'*Interprétation*, auquel il attribuait, en outre, une version grecque-latine de la *Métaphysique*, qui porte, en effet, son nom dans le numéro 14694 de la Bibliothèque nationale (ancien 362 de Saint-Victor). Si donc, comme on l'assure, le grand Boèce n'a réellement traduit ni la *Métaphysique* ni le traité *De l'Âme*, saint Thomas et ses contemporains se sont sur ce point trompés; mais il ne s'ensuit pas que les traductions conservées de ces deux ouvrages soient d'un autre Boèce. Elles sont d'un ancien quelconque, et, complètement inconnues non seulement à Pierre Abélard, mais encore à Jean de Salisbury, elles arrivèrent à Paris, nous ne savons

[1] *Recherches sur les anciennes traductions d'Aristote*, nouv. édit., p. 57. — [2] *Journal des Savants*; année 1848, p. 232. — [3] *Scriptores ordinis Prædic.*, t. I, p. 640. — [4] *Recherches*, p. 290.

d'où, quand arrivèrent d'Espagne les versions arabes-latines, et eurent au moins un égal succès.

Le numéro 9 étant occupé tout entier par une version arabe-latine de la *Métaphysique*, la première page de ce volume est ornée d'une grande lettre peinte, où l'on voit un Christ nimbé qui descend du ciel, et, de sa main droite, bénit Aristote, de sa main gauche lui présente un livre. Ce livre est la *Métaphysique*, dont l'origine céleste est ainsi démontrée. Cela paraît avoir un peu choqué les rédacteurs du catalogue, qui, disent-ils, ont lu dans un savant livre, dont l'auteur est Jean de Launoy, que cette *Métaphysique* a jadis été condamnée par l'Église. En effet, le rapport de Launoy ne peut être sur ce point contredit : un légat du pape a formellement défendu la lecture de ce livre, l'ayant jugé plein d'hérésies. Mais la sentence de ce légat est de l'an 1215, et le numéro 9 du Mont-Cassin est un volume postérieur à l'an 1300. Or combien, dans l'espace d'un siècle, s'étaient modifiés les sentiments de l'Église à l'égard d'Aristote ! Il avait été défini quelque envoyé de Satan, commis à la propagation de toute erreur, et il était devenu l'apôtre de toute vérité, même pour les gens les plus obstinés à ne pas vouloir le bien comprendre. Mais telles sont habituellement les variations de la justice humaine. Il faut donc en prendre son parti.

Dans les numéros 11 et 12 nous voyons réunis environ trois cent quinze sermons, dont quarante-quatre sont publiés dans le *Florilegium*, comme inédits. Outre l'âge des manuscrits, le style de ces pièces inédites prouve qu'elles sont anciennes; néanmoins les rédacteurs du catalogue avouent qu'elles ne peuvent toutes être sûrement attribuées aux Pères dont elles portent les noms. La sincérité de cet aveu doit être louée, car il est habituel aux bibliographes de s'exagérer l'importance de leurs trouvailles. Quels qu'en soient, d'ailleurs, les auteurs véritables, ces sermons jusqu'à ce jour ignorés méritaient d'être connus.

Sur les beaux volumes qui suivent, volumes du XIe ou du XIIe siècle, occupés presque tout entiers par des écrits des Pères, nous aurions à faire peu de remarques; nous préférons n'en faire aucune, et passer d'un bond au numéro 30, où se trouvent deux pièces de vers, signalées comme totalement ou partiellement inédites, dont l'une est donnée, par le manuscrit, au pape Damase, l'autre à saint Jérôme. La pièce qui porte le nom du pape Damase commence par

Psallere qui docuit dulci modulamine sanctos,

et l'on n'en connaissait, disent les auteurs du catalogue, que douze vers

quand elle en a vingt-sept. Aussi donnent-ils les vingt-sept dans leur *Florilegium*. Mais ils auraient pu s'en abstenir, aucun de ces vingt-sept vers n'étant réellement inédit, et le texte imprimé dans le *Florilegium* n'étant pas moins défectueux que celui des éditions anciennes.

Nous allons expliquer l'erreur ici commise. Dans l'édition des *Œuvres* de Damase publiée par Louis Billaine en 1672, cette prétendue pièce de vingt-sept vers forme deux pièces, l'une de quinze vers adressés par Damase à saint Jérôme, l'autre de douze vers attribués à saint Jérôme remerciant Damase. La première, celle de Damase, commence par :

Nunc Damasi monitis aures præbete benignas,

et la seconde, celle de saint Jérôme, par

Psallere qui docuit dulci modulamine sanctos[1].

Cette division est-elle préférable? Nous la préférons; mais sans insister sur ce point, les textes étant si corrompus qu'il faut renoncer à les bien comprendre. Quoi qu'il en soit, nous le répétons, les vingt-sept vers étaient depuis longtemps publiés. Pour ce qui regarde le petit poème commençant par

Nescit mens nostra fixum servare tenorem,

qu'attribuent à saint Jérôme deux manuscrits du Mont-Cassin, les numéros 30 et 230, certainement ce poème n'est pas de lui. Un lettré du IVe siècle, un élève de Donat et de Victorin, n'aurait pas, dans une pièce de dix vers, accumulé les incorrections qu'on trouve en ceux-ci :

Nescit mens nostr*a* fixum servare tenorem...
Nunc pollent sobri*a*, nunc marcent ebria corda...
Tot nostr*a* faciem mutat sententia formis,

où trois fois une brève de nature perd, à la césure, sa quantité, pour devenir une longue. La consécration de cette trop commode licence est beaucoup plus moderne, et quoique Jean le Camaldule l'ait, au XIIe siècle, formellement autorisée, les meilleurs poètes de son temps en ont rarement usé.

Parmi les pièces conservées dans le numéro 30, il en est une encore sur laquelle nous avons à dire quelques mots. C'est une exposition du sym-

[1] *Damasi papæ opera quæ existunt*. Paris, Billaine, 1672, p. 158, 159.

bole de saint Athanase, que les rédacteurs du catalogue ont publiée, comme inédite, à la page 230 de leur *Florilegium*. Elle était en effet, pensons-nous, inédite; mais elle n'était pas inconnue, car nous en pouvons indiquer quatre autres copies, dans les n[os] 3696 B (fol. 20), 12020 (fol. 139) de la Bibliothèque nationale, 144 de Toulouse, 2580 de Munich et 1087 de Vienne. De toutes ces copies comparées on pourrait tirer un bon texte.

Le numéro 34 est un bréviaire où nous trouvons plusieurs hymnes qui paraissent avoir été publiées pour la première fois dans le catalogue dont nous poursuivons l'examen. Comme ces hymnes se lisent encore en d'autres manuscrits du Mont-Cassin, et que pourtant Daniel et M. Mone ne les ont pas rencontrées ailleurs, on a lieu de les attribuer à d'anciens moines de cette abbaye, à l'exception peut-être de la troisième, dont dix strophes ont été réimprimées par M. Hagen d'après un manuscrit du x[e] siècle, le n° 455 de Berne. Dans ces strophes, composées de trois saphiques et d'un adonique, deux règles sont plusieurs fois enfreintes : à la césure toute brève est longue, et la rencontre de deux voyelles ne produit pas d'élision. On était plus correct au temps de saint Grégoire; mais au temps de Raban Maur ces incorrections et d'autres encore étaient permises, du moins dans les Gaules et la Germanie.

Quarante-cinq volumes seulement sont décrits dans le premier tome du catalogue. La plupart de ces volumes contenant des ouvrages très connus, sur lesquels il n'y a plus rien à dire depuis que tant d'habiles critiques en ont fait apprécier ou le mérite littéraire ou l'intérêt historique, nous avons pu nous contenter d'en mentionner un petit nombre dont l'heureuse rencontre nous a fourni l'occasion de quelques enquêtes, puis de quelques remarques nouvelles. Nous lirons les tomes suivants avec la même attention. Assurément les catalogues ne sont pas faits pour les gens qui cherchent dans toute lecture un divertissement plus ou moins frivole; mais quiconque est d'abord curieux de s'instruire leur accordera toujours une audience privilégiée. L'attrait de ces livres est qu'on les sait pleins de révélations et d'énigmes, et qu'on ne peut soupçonner, avant de les ouvrir, combien de doutes ils vont dissiper ou faire naître. On va s'engager sur une mer inconnue. Est-il, en effet, rien de plus attrayant?

B. HAURÉAU.

(*La suite à un prochain cahier.*)

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT NATIONAL DE FRANCE.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

Dans sa séance du 6 mars 1885, l'Académie des inscriptions et belles-lettres a élu M. le comte de Mas-Latrie académicien libre, à la place vacante par le décès de M. Baudry.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

L'Académie des sciences a tenu, le lundi 23 février, sa séance publique annuelle, sous la présidence de M. Rolland.

La séance s'est ouverte par un discours du président, proclamant, dans l'ordre suivant, les prix décernés pour 1884 et les sujets des prix proposés.

PRIX DÉCERNÉS.

Géométrie. — *Prix Bordin.* — Sujet proposé : Étude générale du problème des déblais et remblais de Monge.
L'Académie ne décerne pas le prix.

Prix Francœur. — Décerné à M. Émile Barbier.

Mécanique. — *Prix extraordinaire de 6,000 francs, destiné à récompenser tout progrès de nature à accroître l'efficacité de nos forces navales.*
L'Académie décerne un prix de 3,000 francs à la *Mission hydrographique de Tunisie.* Ce prix est ainsi réparti : 2,000 francs à M. Manen, 1,000 francs à M. Hanusse.
Elle accorde un prix de 3,000 francs à M. Baillis, lieutenant de vaisseau, pour ses remarquables *Études sur l'artillerie.*

Prix Montyon. — Ce prix est décerné à M. Riggenbach, ingénieur à Olten (Suisse), pour la *construction des chemins de fer de montagne* et, en particulier, pour une *bonne disposition de la crémaillère comme rail central, l'emploi de l'air, avec injection d'eau, faisant office de contre-vapeur à la descente,* et subsidiairement son *chariot porte-aiguilles.*

Prix Poncelet. — Ce prix est décerné à M. Jules Hoüel, professeur à la Faculté

des sciences de Bordeaux, pour l'ensemble de ses œuvres mathématiques, et particulièrement pour son concours utile et dévoué à la publication des Œuvres de Laplace.

Prix Plumey. — Le prix est décerné à M. le lieutenant de vaisseau du Rocher du Quengo pour ses *Recherches analytiques sur l'effet de la courbure de la génératrice et de la directrice dans le travail des hélices.*

Astronomie. — *Prix Lalande.* — Le prix est décerné à M. Radau, pour son *Mémoire sur la théorie des réfractions astronomiques.*

Prix Valz. — Le prix est décerné à M. Ginzel.

Physique. — *Grand prix des sciences mathématiques.* — « Perfectionner en quelque point important la théorie de l'application de l'électricité à la transmission du travail. »

Le prix n'est pas décerné; une allocation de 1,000 francs est accordée à M. G. Cabanellas.

Statistique. — *Prix Montyon.* — Le prix est décerné à M. Alfred Durand-Claye, ingénieur en chef des ponts et chaussées, pour son ouvrage intitulé : *L'épidémie de fièvre typhoïde à Paris en 1882, études statistiques;* et une mention honorable à M. le docteur Arthur Chervin, pour son opuscule intitulé : *Géographie médicale du département de la Seine-Inférieure.*

Chimie. — *Prix Jecker.* — Le prix est décerné à M. Chancel, correspondant de l'Institut et recteur de l'Académie de Montpellier, pour l'ensemble de ses travaux en chimie organique.

Géologie. — *Prix Vaillant.* — « Nouvelles recherches sur les fossiles, faites dans une région qui depuis un quart de siècle n'a été que peu explorée sous le rapport paléontologique. » L'Académie décerne un premier prix de 2,500 à M. Gustave Cotteau, et un second prix, de 1,500 francs, à M. Émile Rivière.

Botanique. — *Prix Barbier.* — Le prix n'est pas décerné.

Prix Desmazières. — Le prix est décerné à M. Otto Lindberg, professeur de botanique à l'Université finlandaise d'Helsingfors, pour l'ensemble de ses *travaux relatifs aux plantes de l'embranchement des muscines* (*hépatiques et mousses*).

Prix Thore. — Le prix Thore est décerné à MM. L. Motelay et Vendryès, pour leur *Monographie des isoétées*, accompagnée de dix belles planches coloriées.

Anatomie et Zoologie. — *Prix Savigny.* — Le prix n'est pas décerné.

Grand prix des sciences physiques (prix du Budget). — « Étude du mode de distribution des animaux marins du littoral de la France.

« Dans cette étude il faudra tenir compte des profondenrs, de la nature des fonds, de la direction des courants et des autres circonstances qui paraissent devoir influer sur le mode de répartition des espèces marines. Il serait intéressant de comparer sous ce rapport la faune des côtes de la Manche, de l'Océan et de la Méditerranée, en avançant le plus loin possible en pleine mer; mais l'Académie n'exclurait pas du concours un travail approfondi qui n'aurait pour objet que l'une de ces trois régions. »

Le grand prix des sciences physiques est décerné à M. Marion, professeur à la Faculté des sciences de Marseille, et un encouragement de 1,500 francs est accordé à M. Paul Fischer, aide-naturaliste au Muséum.

MÉDECINE ET CHIRURGIE. — *Prix Montyon.* — L'Académie décerne trois prix de 2,500 francs : à M. le docteur Testut, pour son *Traité des anomalies musculaires chez l'homme expliquées par l'anatomie comparée;* à M. le docteur Cadet de Gassicourt, pour son *Traité clinique des maladies de l'enfance*, et à M. le docteur Henri Leloir, pour ses *Recherches sur les affections cutanées.* Elle accorde trois mentions honorables de 1,500 francs : à M. Bourcerot, pour ses *Recherches sur le système vasculaire;* à M. le docteur Servoles, pour son ouvrage : *La fièvre typhoïde chez l'homme et le cheval*, et à M. le docteur Fonssagrives, pour son *Traité d'hygiène navale*, et elle accorde des citations honorables aux auteurs des ouvrages énumérés ci-dessous.

M. C.-L. Coutaret : *Vingt-cinq ans de chirurgie dans un hôpital de petite ville et à la campagne.* M. A. Bordier : *La Géographie médicale.* M. Fua ; *Culture du maïs.* M. M. Hache : *Étude clinique sur les cystites.* M. J. Rambosson : *Phénomènes nerveux intellectuels et moraux, leur transmission par contagion.* M. Marc Sée : *Recherches sur l'anatomie et la physiologie du cœur.* M. E. Vidal : *De la dermatose de Kaposi.*

Prix Bréant. — Le prix n'est pas décerné.

Prix Godard. — Le prix est décerné à M. Tourneux, professeur à la Faculté de médecine de Lille, auteur de trois mémoires consacrés à des recherches délicates d'anatomie embryonnaire et fœtale sur la formation initiale des organes génitaux.

Prix Serres. — Le prix est partagé également entre MM. Cadiat et Kowalevsky.

Prix Lallemand. — Le prix est décerné à M. Brown-Séquard, pour la série de ses travaux sur l'*inhibition* et la *dynamogénie;* et une mention honorable à M. le Dr Nicaise, agrégé de la Faculté, chirurgien des hôpitaux de Paris, pour son travail sur les *Maladies chirurgicales des nerfs.*

PHYSIOLOGIE. — *Prix Montyon.* — Le prix est décerné à MM. Jolyet et Laffont pour leurs *Recherches sur les nerfs vaso-dilatateurs et sur les nerfs sécrétoires contenus dans les diverses branches de la cinquième paire;* et une mention honorable à M. Léon Frédéricq, professeur à l'Université de Liège, auteur d'un important mémoire *Sur la régulation de la température chez les animaux à sang chaud.*

GÉOGRAPHIE PHYSIQUE. — *Prix Gay.* — « Montrer par des faits précis comment les caractères topographiques du relief du sol sont une conséquence de sa constitution géologique, ainsi que des actions qu'il a subies. Directions que l'on peut discerner dans les traits généraux du modèle. Prendre de préférence les exemples en France. »

Le prix est décerné à M. le capitaine H. Berthaut, breveté d'état-major, actuellement en mission au Japon, et un encouragement de 500 francs à M. Jules Girard.

PRIX GÉNÉRAUX. — *Prix Montyon, arts insalubres.* — L'Académie accorde un encouragement de 1 500 francs à M. Marsaut, ingénieur en chef de la compagnie houillère de Bessèges, auteur d'un mémoire intitulé : *Étude sur la lampe de sûreté des mineurs, lampe Marsaut.*

Prix Trémont. — Le prix est décerné à M. de Tastes.

Prix Gegner. — Le prix est décerné à M. Valson.

Prix Delalande-Guérineau. — Le prix est décerné à M. le Dr Neis, médecin de 1re classe de la marine.

Prix Ponti. — Le prix Ponti est décerné à M. Joseph Boussingault.

Prix fondé par Mme la marquise de Laplace. — Le Président remet les cinq volumes de la *Mécanique céleste*, l'*Exposition du système du monde* et le *Traité des probabilités* à M. Chapuy (Paul-Ernest-Victor), né à Aumale (Algérie) le 4 février 1863, premier élève sortant de l'École polytechnique, et entré, en qualité d'élève-ingénieur, à l'École des mines.

PRIX PROPOSÉS.

GÉOMÉTRIE. — *Prix Bordin.* — (*Question proposée pour l'année 1884 et remise à 1885.*) — L'Académie propose, pour sujet du prix qu'elle décernera en 1885, la question suivante :

La découverte des lignes de courbure, sur une surface quelconque, a été proposée par Monge en 1781 (*Mémoires de l'Académie des sciences*), dans un mémoire intitulé : *Théorie des déblais et remblais.*

« Deux volumes équivalents étant donnés, les décomposer en parcelles infiniment petites se correspondant deux à deux suivant une loi telle que la somme des produits des chemins parcourus en transportant chaque parcelle sur celle qui lui correspond par le volume de la parcelle transportée soit un minimum. »

La théorie des lignes de courbure est présentée par l'illustre géomètre comme une remarque incidente dans l'étude de ce problème, qui jusqu'ici n'a été résolu dans aucun cas.

L'Académie propose pour sujet du prix, soit l'étude générale de ce problème des déblais et remblais, soit la solution dans un cas simple choisi par l'auteur du mémoire.

Le prix sera une médaille de la valeur de 3,000 francs.

Prix Francœur. — Ce prix annuel, de 1,000 francs, sera décerné à l'auteur de découvertes ou de travaux utiles au progrès des sciences mathématiques pures et appliquées.

Les mémoires, manuscrits ou imprimés, seront reçus jusqu'au 1er juin de chaque année.

Grand prix des sciences mathématiques. — « Étudier les surfaces qui admettent tous les plans de symétrie de l'un des polyèdres réguliers. »

L'Académie appelle en particulier l'attention des concurrents sur celles de ces surfaces qui sont algébriques et du plus petit degré, ou qui jouissent de quelque propriété remarquable relative à la courbure.

Les ouvrages manuscrits seront reçus jusqu'au 1er juin 1886; ils devront être accompagnés d'un pli cacheté renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

Le prix sera une médaille de la valeur de 3,000 francs.

MÉCANIQUE. — *Prix extraordinaire de 6,000 francs*, destiné à récompenser tout progrès de nature à accroître l'efficacité de nos forces navales. — L'Académie décernera ce prix dans sa séance publique de l'année 1885.

Les mémoires, plans et devis, manuscrits ou imprimés, devront être adressés au secrétariat de l'Institut avant le 1er juin.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Prix Poncelet. — Ce prix annuel est destiné à récompenser l'ouvrage le plus utile au progrès des sciences mathématiques pures ou appliquées, publié dans le cours des dix années qui auront précédé le jugement de l'Académie.

Il consiste en une médaille de la valeur de 2,000 francs.

Une donation spéciale de Mme veuve Poncelet permet à l'Académie d'ajouter au prix qu'elle a primitivement fondé un exemplaire des œuvres complètes du général Poncelet.

Prix Montyon. — Ce prix annuel en faveur de celui qui, au jugement de l'Académie des sciences, s'en sera rendu le plus digne, en inventant ou en perfectionnant des instruments utiles aux progrès de l'agriculture, des arts mécaniques ou des sciences, consiste en une médaille de la valeur de 700 francs.

Prix Plumey. — Ce prix annuel, de la valeur de 2,500 francs, destiné à l'auteur du perfectionnement des machines à vapeur ou de toute autre invention qui aura le plus contribué au progrès de la navigation à vapeur, sera décerné au travail le plus important qui lui sera soumis sur ces matières.

Prix Dalmont. — Ce prix triennal, de la valeur de 3,000 francs, sera décerné à celui de MM. les ingénieurs des ponts et chaussées en activité de service qui lui aura présenté, à son choix, le meilleur travail ressortissant à l'une des sections de cette Académie.

L'Académie décernera le prix fondé par M. Dalmont dans sa séance publique de l'année 1885.

Prix Fourneyron. — L'Académie propose la question suivante : « Étude théorique et pratique sur les accumulateurs hydrauliques et leurs applications. »

Les pièces du concours, manuscrites ou imprimées, devront être déposées au secrétariat de l'Institut avant le 1er juin 1885.

ASTRONOMIE. — *Prix Lalande.* — Ce prix annuel consiste en une médaille d'or de la valeur de 540 francs. Il sera décerné à la personne qui, en France ou ailleurs, aura fait l'observation la plus intéressante, le mémoire ou le travail le plus utile au progrès de l'astronomie.

Prix Damoiseau. — L'Académie rappelle qu'elle maintient au concours, pour sujet du prix Damoiseau qu'elle doit décerner en 1885, la question suivante :

« Revoir la théorie des satellites de Jupiter; discuter les observations et en déduire les constantes qu'elle renferme, et particulièrement celle qui fournit une détermination directe de la vitesse de la lumière; enfin construire des tables particulières pour chaque satellite. »

L'Académie invite les concurrents à donner une attention particulière à l'une des conditions du prix, celle qui est relative à la détermination de la vitesse de la lumière.

Le prix sera une médaille de la valeur de 10,000 francs.

Les mémoires seront reçus jusqu'au 1er juin 1885.

Prix Valz. — L'Académie décernera le prix Valz de l'année 1885 à l'auteur de l'observation astronomique la plus intéressante qui aura été faite dans le courant de l'année.

Sa valeur est de 460 francs.

PHYSIQUE. — *Grand prix des sciences mathématiques* (prix du Budget). — L'Académie maintient au concours la question suivante :

« Étude de l'élasticité d'un ou plusieurs corps cristallisés, au double point de vue expérimental et théorique. »

Le prix sera une médaille de la valeur de 3,000 francs.

Les mémoires devront être déposés au secrétariat avant le 1er juin; ils porteront une épigraphe ou devise, répétée dans un billet cacheté qui contiendra le nom et l'adresse de l'auteur. Ce pli ne sera ouvert que si le mémoire auquel il appartient est couronné.

Grand prix des sciences mathématiques (prix du Budget). — L'Académie maintient au concours, pour l'année 1886, la question suivante :

« Perfectionner en quelque point important la théorie de l'application de l'électricité à la transmission du travail. »

Le prix consistera en une médaille de la valeur de 3,000 francs.

Les mémoires devront être remis au secrétariat avant le 1er juin 1886; ils porteront une épigraphe ou devise, répétée dans un billet cacheté qui contiendra le nom et l'adresse de l'auteur. Ce pli ne sera ouvert que si le mémoire auquel il appartient est couronné.

Prix Bordin. — « Rechercher l'origine de l'électricité de l'atmosphère et les causes du grand développement des phénomènes électriques dans les nuages orageux. »

Le prix sera une médaille de la valeur de 3,000 francs. Les mémoires destinés au concours seront reçus jusqu'au 1er juin 1885; ils devront être accompagnés d'un pli cacheté renfermant le nom et l'adresse de l'auteur. Ce pli ne sera ouvert que si le mémoire auquel il appartient est couronné.

Prix Bordin. — L'Académie propose pour sujet du prix qu'elle décernera en 1886 la question suivante :

« Perfectionner la théorie des réfractions astronomiques. »

Le prix sera une médaille de la valeur de 3,000 francs.

Les mémoires, manuscrits ou imprimés, seront reçus au secrétariat de l'Institut jusqu'au 1er juin 1886.

Prix L. Lacaze. — L'Académie décernera, dans sa séance publique de l'année 1885, trois prix, de 10,000 francs chacun, aux ouvrages ou mémoires qui auront le plus contribué aux progrès de la *Physiologie*, de la *Physique* et de la *Chimie*.

STATISTIQUE. — *Prix Montyon.* — L'ouvrage qui contiendra les recherches les plus utiles sur la *Statistique de la France* sera couronné dans la prochaine séance publique.

Les mémoires envoyés en manuscrit, et ceux qui, ayant été imprimés et publiés arrivent à la connaissance de l'Académie sont admis à ce concours.

Le prix consiste en une médaille de la valeur de 500 francs.

CHIMIE. — *Prix Jecker.* — L'Académie décernera tous les ans le prix Jecker, porté à la somme de 10,000 francs, aux travaux qu'elle jugera les plus propres à hâter les progrès de la *Chimie organique*.

GÉOLOGIE. — *Prix Delesse.* — Ce prix, de la valeur de 1,400 francs, sera décerné tous les deux ans, s'il y a lieu, à l'auteur, français ou étranger, d'un travail

concernant les sciences géologiques, ou, à défaut, d'un travail concernant les sciences minéralogiques.

Il sera décerné, pour la première fois, dans la séance publique de l'année 1885.

Prix Vaillant. — L'Académie propose pour sujet de prix à décerner en 1886 la question suivante :

« Étudier l'influence que peuvent avoir sur les tremblements de terre l'état géologique d'une contrée, l'action des eaux ou celle de causes physiques de tout autre ordre. »

Les mémoires, manuscrits ou imprimés, destinés au concours devront être déposés au secrétariat de l'Institut avant le 1er juin 1886.

BOTANIQUE. — *Prix Barbier.* — L'Académie décernera ce prix annuel, d'une valeur de 2,000 francs, à celui qui fera une découverte précieuse dans les sciences chirurgicale, médicale, pharmaceutique, et dans la botanique ayant rapport à l'art de guérir.

Prix Desmazières. — Ce prix annuel, de la valeur de 1,600 francs, sera décerné à l'auteur, français ou étranger, du meilleur ou du plus utile écrit, publié dans le courant de l'année précédente, sur tout ou partie de la cryptogamie.

Prix de Lafons-Mélicocq. — Ce prix triennal, de la valeur de 900 francs, sera décerné tous les trois ans au « meilleur ouvrage de botanique sur le nord de la France, c'est-à-dire sur les départements du Nord, du Pas-de-Calais, des Ardennes, de la Somme, de l'Oise et de l'Aisne. »

L'Académie le décernera, dans sa séance publique de l'année 1886, au meilleur ouvrage, manuscrit ou imprimé, remplissant les conditions indiquées.

Prix Thore. — Ce prix annuel, de la valeur de 200 francs, sera décerné à l'auteur du meilleur mémoire sur les cryptogames cellulaires d'Europe (algues fluviatiles ou marines, mousses, lichens ou champignons), ou sur les mœurs ou l'anatomie d'une espèce d'insectes d'Europe.

Ce prix est attribué alternativement aux travaux sur les cryptogames cellulaires d'Europe et aux recherches sur les mœurs ou l'anatomie d'un insecte.

Prix Montagne. — L'Académie décernera, dans sa séance publique de l'année 1885, les prix Montagne aux auteurs de travaux importants ayant pour objet l'anatomie, la physiologie, le développement ou la description des cryptogames inférieurs (thallophytes et muscinées). Ces prix pourront être, l'un de 1,000 francs, l'autre de 500 francs.

Les mémoires, manuscrits ou imprimés, devront être déposés au secrétariat de l'Institut avant le 1er juin; les concurrents devront être Français ou naturalisés Français.

AGRICULTURE. — *Prix Morogues.* — Ce prix, de la valeur de 1,500 francs, doit être décerné tous les cinq ans, alternativement, par l'Académie des sciences, à l'« ouvrage qui aura fait faire le plus grand progrès à l'agriculture en France, » et par l'Académie des sciences morales et politiques, au « meilleur ouvrage sur l'état du paupérisme en France et le moyen d'y remédier. »

L'Académie des sciences décernera le prix Morogues en 1893. Les ouvrages, imprimés et écrits en français, devront être déposés au secrétariat de l'Institut avant le 1er juin.

ANATOMIE ET ZOOLOGIE. — *Prix Savigny.* — Ce prix annuel, d'une valeur de

975 francs, doit être employé à aider les jeune zoologistes voyageurs qui ne recevront pas de subvention du Gouvernement et qui s'occuperont plus spécialement des animaux sans vertèbres de l'Égypte et de la Syrie.

Grand prix des sciences physiques (prix du Budget). — « Étude de la structure intime des organes tactiles dans l'un des principaux groupes naturels d'animaux invertébrés. »

Les concurrents devront faire connaître la conformation extérieure de ces organes, leur mode de fonctionnement et la structure interne de la partie terminale de leurs nerfs.

Le prix sera une médaille de la valeur de 3,000 francs.

Les travaux, manuscrits ou imprimés, destinés à ce concours devront être déposés au secrétariat de l'Institut avant le 1er juin 1885.

Prix Bordin. — « Étude comparative des animaux d'eau douce de l'Afrique, de l'Asie méridionale, de l'Australie et des îles du Grand Océan. »

Les concurrents devront examiner aussi très attentivement les relations zoologiques qui peuvent exister entre ces animaux et les espèces marines plus ou moins voisines.

Le prix sera une médaille de la valeur de 3,000 francs.

Les travaux, manuscrits ou imprimés, destinés à concourir devront être déposés au secrétariat de l'Institut avant le 1er juin 1885.

Prix de Gama Machado. — L'Académie décernera tous les trois ans ce prix, de la valeur de 1,200 francs, aux « meilleurs mémoires qu'elle aura reçus sur les parties colorées du système tégumentaire des animaux ou sur la matière fécondante des êtres animés. »

Les mémoires, manuscrits ou imprimés, devront être reçus au secrétariat de l'Institut avant le 1er juin 1885.

MÉDECINE ET CHIRURGIE. — *Prix Montyon.* — Ce prix est destiné aux auteurs des ouvrages ou des découvertes qui seront jugés les plus utiles à l'*art de guérir*, et à ceux qui auront trouvé les *moyens de rendre un art ou un métier moins insalubre.*

L'Académie juge nécessaire de faire remarquer que les prix dont il s'agit ont expressément pour objet des découvertes et inventions propres à perfectionner la médecine ou la chirurgie, ou qui diminueraient les dangers des diverses professions ou arts mécaniques.

Les pièces admises au concours n'auront droit au prix qu'autant qu'elles contiendront une *découverte parfaitement déterminée.*

Si la pièce a été produite par l'auteur, il devra indiquer la partie de son travail où cette découverte se trouve exprimée : dans tous les cas, la commission chargée de l'examen du concours fera connaître que c'est à la découverte dont il s'agit que le prix est donné.

Les ouvrages ou mémoires présentés au concours doivent être envoyés au secrétariat de l'Institut avant le 1er juin de chaque année.

Prix Bréant. — M. Bréant a légué une somme de 100,000 francs pour la fondation d'un prix à décerner « à celui qui aura trouvé le moyen de guérir du choléra asiatique ou qui aura découvert les causes de ce terrible fléau. »

Prévoyant que le prix de 100,000 francs ne sera pas décerné tout de suite, le fondateur a voulu, jusqu'à ce que ce prix fût gagné, que l'*intérêt du capital* fût donné annuellement à la personne qui aura fait avancer la science sur la question

du choléra ou de toute autre maladie épidémique, ou enfin que ce prix pût être gagné par celui qui indiquera le moyen de guérir radicalement les dartres ou ce qui les occasionne.

Les concurrents devront satisfaire aux conditions suivantes :

1° Pour remporter le prix de 100,000 francs, il faudra trouver une médication qui guérisse le choléra asiatique dans l'immense majorité des cas;

Ou « indiquer d'une manière incontestable les causes du choléra asiatique, de façon qu'en amenant la suppression de ces causes on fasse cesser l'épidémie; »

Ou enfin « découvrir une prophylaxie certaine, et aussi évidente que l'est, par exemple, celle de la vaccine pour la variole. »

2° Pour obtenir le *prix annuel* représenté par l'intérêt du capital, il faudra, par des procédés rigoureux, avoir démontré dans l'atmosphère l'existence de matières pouvant jouer un rôle dans la production ou la propagation des maladies épidémiques.

Dans le cas où les conditions précédentes n'auraient pas été remplies, le *prix annuel* pourra, aux termes du testament, être accordé à celui qui aura trouvé le moyen de guérir radicalement les dartres, ou qui aura éclairé leur étiologie.

Prix Godard. — Ce prix, de la valeur de 1,000 francs, sera décerné, chaque année, au meilleur mémoire sur l'anatomie, la physiologie et la pathologie des organes génito-urinaires. Aucun sujet de prix ne sera proposé. Dans le cas où, une année, le prix ne serait pas donné, il serait ajouté au prix de l'année suivante.

Prix Serres. — L'Académie décernera un prix de la valeur de 7,500 francs, dans sa séance publique de l'année 1887, au meilleur ouvrage qu'elle aura reçu « sur l'embryologie générale appliquée, autant que possible, à la physiologie et à la médecine ».

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut avant le 1er juin 1887.

Prix Chaussier. — L'Académie décernera ce prix, de la valeur de 10,000 francs, dans sa séance publique de l'année 1887, au meilleur ouvrage de médecine légale ou de médecine pratique paru dans les quatre années qui auront précédé son jugement.

Les ouvrages ou mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut avant le 1er juin.

Prix Dusgate. — Ce prix, de 2,500 francs, est décerné tous les cinq ans à l'auteur du meilleur ouvrage sur les signes diagnostiques de la mort et sur les moyens de prévenir les inhumations précipitées.

Il sera décerné dans la séance publique de l'année 1885.

Les ouvrages ou mémoires seront reçus au secrétariat de l'Institut jusqu'au 1er juin.

Prix Lallemand. — L'Académie emploiera annuellement ce prix, dont la valeur est de 1,800 francs, à « récompenser ou encourager les travaux relatifs au système nerveux, dans la plus large acception des mots. »

Les travaux destinés au concours devront être envoyés au secrétariat avant le 1er juin.

Physiologie. — *Prix Montyon, Physiologie expérimentale.* — L'Académie décer-

nera annuellement une médaille de la valeur de 750 francs à l'ouvrage, imprimé ou manuscrit, qui lui paraîtra répondre le mieux aux vues du fondateur.

GÉOGRAPHIE PHYSIQUE. — *Prix Gay*. — L'Académie propose, pour sujet du prix de géographie physique qu'elle décernera en 1885, le programme dont l'énoncé suit :

« Mesure de l'intensité de la pesanteur par le pendule.

« Exposé critique des méthodes et des appareils oscillants employés pour la mesure de l'intensité absolue ou relative de la pesanteur.

« Avantages et imperfections du pendule à réversion. Peut-on le mettre à l'abri des causes d'erreurs qu'il comporte ? »

Les mémoires, manuscrits ou imprimés, seront reçus au secrétariat de l'Institut jusqu'au 1er juin 1885.

Prix Gay. — (Question proposée pour l'année 1886.) « Recherches sur les déformations du niveau de la surface des mers dans le voisinage des continents, par l'effet des attractions locales dues au relief du sol.

« Choisir des exemples qui mettent le phénomène bien en évidence. »

Les mémoires, manuscrits ou imprimés, seront reçus au secrétariat de l'Institut jusqu'au 1er juin 1886.

PRIX GÉNÉRAUX. — *Prix Montyon, arts insalubres*. — (Pour les conditions du concours, voir MÉDECINE ET CHIRURGIE, *prix Montyon*.)

Prix Cuvier. — Ce prix, décerné tous les trois ans, est destiné à récompenser l'ouvrage le plus remarquable, soit sur le règne animal, soit sur la géologie.

L'Académie le décernera, dans sa séance publique de l'année 1885, à l'ouvrage qui remplira les conditions du concours, et qui aura paru depuis le 1er janvier 1881 jusqu'au 31 décembre 1884.

Le prix Cuvier consiste en une médaille de la valeur de 1,500 francs.

Prix Trémont. — L'Académie, dans sa séance publique de l'année 1885, accordera ce prix, à titre d'encouragement, à tout « savant, ingénieur, artiste ou mécanicien, auquel une assistance sera nécessaire pour atteindre un but utile et glorieux pour la France, » qui, se trouvant dans les conditions indiquées, aura présenté, dans le courant de l'année, une découverte ou un perfectionnement paraissant répondre le mieux aux intentions du fondateur.

Prix Gegner. — Ce prix annuel, de la valeur de 4,000 francs, est destiné à soutenir un savant qui se sera signalé par des travaux sérieux, et qui dès lors pourra continuer plus fructueusement ses recherches en faveur des progrès des sciences positives.

Prix Delalande-Guérineau. — Ce prix, de la valeur de 1,000 francs, sera décerné tous les deux ans « au voyageur français ou au savant qui, l'un ou l'autre, aura rendu le plus de services à la France ou à la science. »

Les pièces de concours devront être déposées au secrétariat de l'Institut avant le 1er juin.

Prix Jean Reynaud. — Ce prix quinquennal, de la valeur de 10,000 francs, destiné à récompenser « le travail le plus méritant qui se sera produit pendant une période de cinq ans », sera décerné, dans la séance publique de l'année 1886, « à une œuvre originale, élevée et ayant un caractère d'invention et de nouveauté. »

Prix Jérôme Ponti. — Ce prix, de la valeur de 3,500 francs, sera accordé à l'auteur d'un travail scientifique dont la continuation et le développement seront jugés importants pour la science.

Les mémoires seront reçus au secrétariat de l'Institut jusqu'au 1er janvier 1886.

Prix Petit d'Ormoy. — Par son testament en date du 24 juin 1875, M. A. Petit d'Ormoy a institué l'Académie des sciences sa légataire universelle, à charge par elle d'employer les revenus de sa succession en prix et récompenses attribués, suivant les conditions qu'elle jugera convenable d'établir : moitié à des travaux théoriques, moitié à des applications de la science à la pratique médicale, mécanique ou industrielle.

L'Académie décernera, tous les deux ans, un prix de 10,000 francs pour les sciences mathématiques pures ou appliquées, et un prix de 10,000 francs pour les sciences naturelles.

Les reliquats disponibles de la fondation pourront être employés par l'Académie en prix ou récompenses, suivant les décisions qui seront prises à ce sujet.

Prix fondé par Mme la marquise de Laplace. — Ce prix consiste dans la collection complète des ouvrages de Laplace; il est décerné, chaque année, au premier élève sortant de l'École polytechnique.

Après la proclamation et l'annonce de ces divers prix, il est donné lecture de l'éloge historique de Dominique-François-Jean Arago par M. Jamin, secrétaire perpétuel.

M. Serret, membre de l'Académie des sciences, section de Géométrie, est décédé le 2 mars 1885.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Notice biographique et historique sur Étienne de Vesc, sénéchal de Beaucaire, par A. de Boislisle. Paris, 1884, 298 pages in-8°. (Extrait de l'*Annuaire-Bulletin de la Société de l'histoire de France.*)

Cet Étienne de Vesc, sénéchal de Beaucaire, personnage tout-puissant dans les conseils de Charles VIII et de Louis XII, avait droit à l'honneur que vient de lui faire M. de Boislisle en écrivant l'histoire de sa vie. Cette histoire n'est pas, à vrai dire, toujours édifiante; mais il faut moins le reprocher à l'homme qu'à son temps; le plus âpre détracteur d'Étienne de Vesc, Philippe de Commynes, eut les mains encore moins pures que lui.

M. de Boislisle nous expose ici le détail de toutes les intrigues dont le résultat longtemps attendu, par les uns espéré, par les autres redouté, fut l'expédition de

Naples. On n'a voulu voir dans cette expédition qu'une entreprise chevaleresque. L'historien montre, les pièces en mains, qu'elle fut aussi politique, et que, si l'on peut la déplorer, puisque finalement elle échoua, les circonstances l'avaient rendue presque obligatoire. Tout ce qui se rapporte à cette expédition est minutieusement raconté par M. de Boislisle, et son récit, dont quelques parties sont tout à fait neuves, est du plus grand intérêt.

Étienne de Vesc mourut à Naples le 6 octobre 1501, remplissant près du vice-roi les fonctions de grand chambellan. Plus encore que son adresse, son mérite l'avait maintenu constamment en faveur.

A sa notice biographique M. de Boislisle a joint une série de documents tirés de diverses archives. Au choix de ces documents on reconnaît un historien qui a déjà donné des preuves nombreuses de sa remarquable sagacité.

L'empire des Francs depuis sa fondation jusqu'à son démembrement, livre I : *Les Francs avant le règne de Clovis*, par M. le général Favé. Amiens, 1884, 80 pages in-8°.

L'ouvrage de M. le général Favé se compose de trois parties. Dans la première il reproduit ou analyse les passages les plus intéressants de la *Germanie* de Tacite, d'après la traduction de Burnouf. La seconde donne la traduction du plus ancien texte de la loi salique, d'après l'édition de Pardessus. Enfin la troisième contient des considérations générales sur les Francs et sur leur empire. L'auteur ne pouvait avoir la prétention de traiter en quelques pages les nombreuses et difficiles questions que soulève l'histoire des Francs et de leurs institutions. Il se borne à de brèves indications, et il n'est pas sans intérêt de connaître sur certains points l'opinion d'un militaire. La partie la plus neuve de son travail est la seconde. Une traduction du plus ancien texte de la loi salique est, en effet, un service rendu à la science. La difficulté en est très grande. Un texte corrompu, une langue barbare, le fond des choses mal connu, ce sont là des obstacles faits pour décourager les savants les mieux préparés. Le général Favé n'a pas reculé devant cette tâche périlleuse, et il faut le louer de l'avoir entreprise. Nous aurions, sans doute, plus d'une réserve à faire sur l'exactitude de cette traduction, pour laquelle l'auteur n'était peut-être pas assez préparé au point de vue philologique et juridique, et, par exemple, nous ne pouvons admettre l'explication qu'il donne du chapitre XLVI, qu'il intitule : *De la donation après décès;* mais, toutes réserves faites, il faut reconnaître que l'auteur est entré dans une voie qui paraît bonne et qu'il a marqué le but.

Histoire de Don Quichotte de la Manche, par Michel Cervantes, première traduction française, par C. Oudin et F. de Rosset, avec une préface par Émile Gebhart, professeur à la Faculté des lettres de Paris; dessins de J. Worms, gravés à l'eau-forte par de Los Rios; 6 volumes in-18, édition de luxe, tirée à un petit nombre d'exemplaires. Jouaust, librairie des Bibliophiles, Paris, 1884.

L'éditeur ayant à faire entrer le *Don Quichotte* dans la *Petite Bibliothèque artistique*, a pensé à la traduction la plus rapprochée de l'époque à laquelle avait paru l'ouvrage. Comme il s'est trouvé que la première traduction française du chef-d'œuvre de Cervantes était réputée, à bon droit, l'une des plus fidèles, l'éditeur a cru devoir l'adopter. C'est Louis XIII lui-même qui commanda la traduction de *Don Quichotte* à César Oudin, « secrétaire de Sa Majesté ès langues germanique, italienne et espagnole ». César Oudin a traduit la première partie, qui a été publiée en 1614. La seconde partie, traduite par François de Rosset, a paru en 1618. De Rosset, ro-

IMPRIMERIE NATIONALE.

mancier et poète, très expert aussi dans les langues du Midi, vécut à la cour comme Oudin. La préface, par M. Émile Gebhart, est un travail historique et philosophique sur Michel Cervantes. Cette étude, fine et forte à la fois, se termine par une analyse lumineuse des caractères bien différents, et cependant analogues par certains côtés, de Don Quichotte et de Sancho Pança. « Le roman de Don Quichotte, dit M. E. Gebhart, est un livre de chevet, comme Horace, comme Montaigne, plus cher même que ces deux écrivains aux âmes généreuses. Car enfin il donne le spectacle du devoir même chimérique, embrassé et accompli, à travers les risées des sages, jusqu'au sacrifice; le tableau d'un rêve sublime que ne dissipent point les leçons de la réalité et qui ne s'évanouit qu'à l'heure de la mort. » Ce sera un plaisir vif, délicat, vraiment nouveau pour les fins lettrés, que de relire *Don Quichotte* dans cette belle édition, interprété par cette traduction naïve et souple « qui se moule avec une étonnante facilité sur le castillan de Cervantes », éclairé enfin par les pénétrantes explications de la préface. CH. L.

ALLEMAGNE.

ΚΛΕΩΝ ΡΑΓΚΑΒΗΣ. ΘΕΟΔΩΡΑ, *ποίημα δραματικὸν* κ. τ. λ. Cléon Rangabé. *Theodora, poème dramatique en cinq actes, avec des notes.* Leipsick, 1884, grand in-8° non paginé.

M. Cléon Rangabé, fils de l'ancien ambassadeur de Grèce à Paris, marchant sur les traces de son illustre père, a déjà conquis la réputation d'un bon poète et d'un prosateur distingué. La *Théodora* qu'il vient de nous donner est antérieure à celle du dramaturge français et n'a aucune espèce de rapport avec cette dernière. Il s'agit, dans l'œuvre de M. Cl. Rangabé, d'un poème dramatique mélangé de prose et de vers et non d'un drame; il a été composé dans cette forme plutôt pour être lu que pour être représenté sur la scène. Le sujet a séduit l'auteur. L'époque qu'il étudie ici lui a paru l'une des plus intéressantes de l'histoire byzantine. Elle offre en effet de grandes ressemblances avec celle de Louis XIV, à laquelle on l'a souvent comparée. Même éclat, mêmes illustrations dans tous les genres, au commencement et pendant les deux règnes, celui du grand roi et celui de Justinien. A la fin, même affaiblissement, même décadence, même chute dans le marasme. Chez les deux souverains mêmes qualités et mêmes défauts : un luxe effréné et un immense gaspillage des finances de l'État, magnificence et multiplicité des monuments, grandes illustrations politiques, militaires et littéraires, etc. D'une part, Turenne, Vauban, Louvois, Colbert, Corneille, Racine, Boileau, Molière; de l'autre, J. de Cappadoce, Trébonien, Bélisaire, Narsès, Paul le Silentiaire et Procope de Césarée, tout à la fois l'apologiste et le détracteur de Justinien. Le but de M. Cléon Rangabé a été de donner une esquisse fidèle du glorieux règne de l'empereur d'Orient. Il s'est attaché à mettre en relief le caractère principal de cette brillante page de la vie du moyen âge byzantin, en consultant toutes les sources originales. Il a cherché surtout à être fidèle à la vérité historique, non seulement en décrivant les lieux où les événements se sont passés, mais aussi en dépeignant la magnificence des fêtes de la cour de Constantinople.

Toutefois l'auteur a usé de la liberté qui est accordée aux poètes, particulièrement pour ce qui concerne la chronologie. Prenant pour point de départ l'année 521, où Justinien et Théodora se rencontrent, et considérant comme un sommeil la mort de l'impératrice, il a mentionné des événements postérieurs, tels que les trophées

de Narsès en Italie et le dernier triomphe de Bélisaire. La réalité historique est rétablie dans les notes placées à la fin de l'ouvrage. La scène est tantôt à Byzance, tantôt auprès de Carthage chez les rois vandales, tantôt à Ravenne chez les Ostrogoths. Quelques gravures ornent ce magnifique volume. Quant à la langue dont se sert M. Cléon Rangabé, elle est très élégante, mais elle nous paraît trop hellénique, comme nous l'avons déjà dit ailleurs (voir dans ce journal le numéro de juin 1884 p. 352).

ITALIE.

L'Anticerberus di fra Bongiovanni da Cavriana (par M. Fr. Novati). Mantova, 1885, 66 pages in-8°.

Ce frère Bongiovanni, né dans le village obscur de Cavriana, non loin de Mantoue, fut un religieux Mineur qui vécut, selon M. Novati, dans les premières années du XIII° siècle. Son *Anticerberus* est un poème latin dont l'objet est d'opposer les préceptes de la stricte morale à toutes les séductions de la vie mondaine. Ce poème étant encore inédit, M. Novati nous le fait connaître d'après un manuscrit de la bibliothèque Chigi. C'est un service dont nous lui savons gré. Très versé dans la littérature du moyen âge, M. Novati n'a pu s'abuser sur la valeur littéraire du poème. Le Mineur mantouan ne sera jamais inscrit au nombre des bons poètes. Mais son œuvre a le cachet de son temps et cela la rend intéressante. Les savantes remarques de M. Novati en font, d'ailleurs, très bien apprécier l'intérêt.

AMÉRIQUE ANGLAISE.

Comparative vocabularies of the Indian tribes of British Columbia, by W. Fraser Tolmie and George M. Dawson, Montréal, 126 pages in-8°, 1884.

Les vocabulaires publiés par MM. Tolmie et Dawson sont empruntés aux langages des tribus indiennes qui habitent sur les bords de l'océan Pacifique, depuis l'embouchure de la Colombie jusqu'à celle du Tshilkat, et qui, dans l'intérieur du continent, s'étendent jusqu'aux montagnes Rocheuses. Le système de transcription suivi par les auteurs est celui qu'a recommandé George Gibbs dans ses *Instructions pour l'ethnologie et la philologie américaines.* Tous ces vocabulaires portent sur 211 mots adoptés déjà par les rares auteurs qui ont pu s'occuper de ces questions, malgré les difficultés qu'elles ne laissent pas que d'offrir sous bien des rapports. On a beaucoup de peine à communiquer avec ces tribus errantes et à noter exactement les sons qui leur servent à exprimer le très petit nombre de leurs idées. MM. Tolmie et Dawson donnent les noms de ces tribus, et même les noms des Indiens qu'ils ont pu interroger; ils fournissent ainsi un moyen utile de vérification pour des recherches ultérieures. Une carte termine la brochure et indique d'une façon très claire les contrées parcourues par ces tribus et sous-tribus, au nombre d'une quinzaine à peu près. Ce qui rend ce travail fort intéressant, c'est que tous les jours ces peuplades tendent à disparaître, et que, dans un temps peu éloigné sans doute, on ne pourra plus rien savoir de leurs langages particuliers; ou elles seront anéanties, ou elles adopteront la langue anglaise, qui les enserre de toutes parts. Il est possible que la science philologique, au point où elle en est aujourd'hui, n'ait pas beaucoup à gagner dans cette étude; mais, pour le tableau complet des langues qui se parlent sur la surface du globe, il est bon de recueillir autant qu'on le peut tous les documents, sans en excep-

ter aucun; et c'est à ce titre que l'ouvrage de MM. Tolmie et Dawson mérite l'attention.

INDE ANGLAISE.

Archæological Survey of Southern India, vol. II. — *List of inscriptions and sketch of the dynasties of Southern India*, compiled under the orders of Government, by Robert Sewell, H. M's Madras service, etc.: in-4°, VII-297, Madras, 1884.

M. Robert Sewell continue ses utiles labeurs, et ce second volume, publié au nom de l'inspection archéologique du sud de l'Inde, n'a pas moins d'importance que le premier. Il est divisé en trois parties. La première décrit 219 inscriptions qui ont été soumises, de toutes les provinces de la présidence de Madras, à l'examen de M. R. Sewell. La seconde partie contient la liste de toutes les inscriptions recueillies jusqu'à présent dans toute la présidence, rangées par ordre chronologique. Tantôt sur cuivre, tantôt sur pierre, elles remontent à l'an 690 de notre ère et descendent jusqu'en 1843. Enfin la troisième partie présente ces mêmes inscriptions selon les dynasties auxquelles on peut les rapporter. Les principales de ces dynasties sont celles des Tchaloukyas de l'Ouest et de l'Est, des Tcholas, des Djanapatis d'Orangal, des radjas de Mysore, des radjas de Vidjayanagara, de 1?36 à 1793, etc. Comme il est très difficile de se reconnaître au milieu de toutes ces dynasties si multipliées et si peu distinctes du sud de l'Inde, l'auteur en a tracé une esquisse historique qui remplit la meilleure partie du volume (pages 141 à 255). Il a étudié particulièrement les rois musulmans du Dekhan, tributaires plus ou moins soumis des empereurs mogols, les Mahrattes de Tandjore, surtout la dynastie des Pandiyans, qui prétend remonter au delà de l'ère chrétienne, et celle de Vidjayanagara, qui ne se croit pas moins ancienne, etc. Un index alphabétique très ample facilite beaucoup les recherches dans cet amas de faits presque innombrables et de noms qui ne le sont pas moins. Comme dans le premier volume, M. Robert Sewell donne les dates pour chaque inscription, le nom du souverain ou chef qu'elle concerne, le lieu où on l'a découverte et le district de la présidence auquel ce lieu appartient. On ne saurait trop louer des travaux aussi minutieux et aussi pénibles. Tous ces renseignements locaux serviront plus tard à l'histoire générale de l'Inde, telle qu'elle est actuellement sous la main des Anglais et telle qu'elle était avant leur domination. Le sujet est d'une étendue presque indéfinie et d'une obscurité vraiment effrayante. Ce sont des investigations de détail du genre de celles de M. Robert Sewell au Sud, et de M. Cunningham au Nord, qui peuvent porter quelque lumière dans ces ténèbres; et il est bon de ne pas perdre de temps pour constater et conserver tout ce qui reste encore d'un passé que chaque jour efface de plus en plus.

TABLE.

JOURNAL

DES SAVANTS.

AVRIL 1885.

SOMMAIRE DU CAHIER.

PARIS.
IMPRIMERIE NATIONALE.

M DCCC LXXXV.

BUREAU DU JOURNAL DES SAVANTS.

M. René Goblet, ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, *président.*

Assistants.
- M. E. Renan, de l'Institut, Académie française et Académie des inscriptions et belles-lettres.
- M. É. Egger, de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres.
- M. Barthélemy-Saint Hilaire, de l'Institut, Académie des sciences morales et politiques.
- M. Chevreul, de l'Institut, Académie des sciences.
- M. Franck, de l'Institut, Académie des sciences morales et politiques.
- M. J. Bertrand, de l'Institut, Académie française, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences.

Auteurs...
- M. Alfred Maury, de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres.
- M. de Quatrefages de Bréau, de l'Institut, Académie des sciences.
- M. Caro, de l'Institut, Académie française et Académie des sciences morales et politiques.
- M. Ch. Lévêque, de l'Institut, Académie des sciences morales et politiques.
- M. E. Miller, de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres.
- M. Wallon, de l'Institut, secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.
- M. Gaston Boissier, de l'Institut, Académie française.
- M. B. Hauréau, de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres, *secrétaire du bureau.*
- M. R. Dareste, de l'Institut, Académie des sciences morales et politiques.
- M. G. Perrot, de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres.
- M. Gaston Paris, de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres.
- M. Berthelot, de l'Institut, Académie des sciences.

BUREAU D'ABONNEMENT ET DE VENTE

À la Librairie HACHETTE et Cie, Boulevard Saint-Germain, 79.

Le Journal des Savants paraît par cahiers mensuels. Les douze cahiers de l'année forment un volume. Le prix de l'abonnement annuel est de 36 francs pour Paris, de 40 francs pour les départements, et de 42 francs pour les pays faisant partie de l'Union postale. — Le prix du cahier séparé est de 3 francs. Il reste encore quelques collections complètes, en 60 volumes, au prix de 900 francs. — On peut déposer à la même librairie, à Paris, les livres nouveaux, les prospectus, les mémoires manuscrits, les lettres, avis, réclamations et autres écrits adressés à l'éditeur du *Journal des Savants.*

JOURNAL

DES SAVANTS.

AVRIL 1885.

HISTORY OF INDIA from the earliest ages, by J. Talboys Wheeler, assistant secretary to the Government of the India in the foreign Department. Londres, 1867-1881, 4 volumes en 5 tomes in-8°. — *HISTOIRE DE L'INDE depuis les premiers âges, par M. Talboys Wheeler, secrétaire adjoint du Gouvernement de l'Inde pour le département des affaires étrangères.*

DEUXIÈME ET DERNIER ARTICLE[1].

Cette attention exagérée donnée aux deux poèmes hindous n'a pas laissé que de susciter des critiques, auxquelles M. Talboys Wheeler a dû répondre. Il les accepte de bonne grâce, et il avoue que l'histoire de l'Inde ne commence réellement qu'avec son troisième volume, qui s'ouvre par une étude sur les Védas. Mais peut-être ici l'auteur va-t-il s'exposer à un reproche en sens contraire. Les Védas, qui, de jour en jour, nous sont plus connus, ne sont pas de l'histoire « à proprement parler » (*properly so called*); mais comme ils sont le fondement de la religion brahmanique, et que sans contredit ils sont beaucoup plus anciens que tout le reste, il eût été bon de leur accorder une très grande place. Il nous faut, malgré les Anoukramaṇis, renoncer à savoir comment ces hymnes, qui sont parfois de la plus rare beauté, ont été composés, par qui, à quelle époque, dans quel pays; mais, tels que nous les possédons, ils forment un corps de croyances et de doctrines, qui, dans l'existence

[1] Voir, pour le premier article, le cahier de mars, p. 121.

d'un peuple, est toujours ce qu'il y a de plus essentiel. A côté des Védas et du culte qu'ils supposent, les Brâhmaṇas et les Oupanishads avec les Prâtiçâkhyas complètent le texte sacré et s'y incorporent. Les cérémonies religieuses des Âryas sont pleines de minuties et de puérilités, dont on est bien souvent choqué, comme de celles du Mazdéisme; mais l'historien peut y découvrir une foule de détails sur la vie de ces populations, sur les ressources dont elles disposaient, sur leurs mœurs, en même temps que sur leur foi. Pour retracer le tableau primitif de l'Inde âryenne, il n'y a point à puiser ailleurs; et il y aurait grand avantage à le développer beaucoup plus que M. Talboys Wheeler ne l'a fait. L'auteur a été forcé à cette concision par l'abondance des matières que son troisième volume devait contenir : le Védisme d'abord, puis le Brahmanisme, la réforme bouddhique, les relations des Grecs et des Romains avec l'Inde, le théâtre indien, les Râdjpouttes, et enfin les Portugais, dominateurs de Goa et de la côte du Malabar. Quant aux invasions musulmane et mogole, elles ne doivent venir que postérieurement, suivant l'ordre que l'auteur s'est prescrit.

Il n'y a pas de peuple dont la littérature religieuse soit plus riche que celle des Hindous : elle commence par les quatre Védas, et elle se prolonge pendant plus de vingt siècles jusqu'aux Pourâṇas, avec une variété et une étendue extraordinaires. La Bible aussi est composée d'une foule de morceaux fort disparates; le Zend-Avesta n'en compte guère moins. Mais le Védisme brahmanique en a peut-être davantage. Ce serait donc une étude fort utile que celle qui embrasserait la totalité de ces précieux matériaux. Bien des travaux de détail ont été entrepris; ils sont très estimables; mais ce beau sujet n'a été encore tenté par personne dans son ensemble. Le moment n'en est peut-être pas venu. Il viendra, nous nous en assurons, dans un temps peu éloigné; mais pour exécuter définitivement une pareille œuvre, il faudra réunir beaucoup d'érudition à beaucoup de sagacité. Dans cette masse confuse de documents, il ne sera pas facile de distinguer les traits principaux qui en font l'originalité. Cette étude même de la religion brahmanique ne peut être complète que si l'on y joint celle des Darçanas philosophiques, les uns orthodoxes, les autres indépendants, qui sont encore si obscurs et si imparfaitement compris, malgré bon nombre d'essais. L'esquisse de Colebrooke, la première de toutes, en donnait une idée générale; et après lui, quelques parties de ce vaste champ ont été explorées [1]. Mais com-

[1] La *Bibliotheca Indica* a publié de nombreux fragments des six Darçanas; mais rien encore n'est complet pour aucun de ces systèmes.

bien d'autres parties restent encore à défricher! Ce n'est pas là, nous en convenons, le devoir de l'historien; mais tant que ces indispensables recherches n'auront point été faites avec toute l'exactitude désirable, l'histoire ne pourra nous dire précisément ce qu'a été l'esprit religieux des Âryas, aboutissant d'assez bonne heure à la constitution du Brahmanisme et de la caste sacerdotale, devenue maîtresse de la société par le droit de son intelligence et de sa foi supérieures.

M. Talboys Wheeler a distingué très nettement la période védique de la période brahmanique. C'est un soin que tout historien devra prendre comme lui. Autant qu'il est permis d'en juger actuellement, ce sont les Kshatriyas ou les guerriers qui, dans le Ṛig-Véda, sont les chefs incontestés de la société et ses protecteurs; leur prédominance se conçoit sans peine, à un moment où la conquête encore récente exige que l'élément de la force l'emporte sur tout autre. Dans la célébration du sacrifice, on voit bien que les rois ont nécessairement recours à des prêtres officiants; ce sont ces prêtres qui chantent les hymnes, en d'autres termes, qui récitent les prières solennelles; mais les Brahmanes n'en sont pas moins toujours subordonnés. Comment l'autorité est-elle passée entre leurs mains? Comment le pouvoir est-il tombé de celles des guerriers? Cette immense révolution ne s'est pas achevée probablement sans faire verser des flots de sang. Mais historiquement cette transformation nous échappe avec toutes ses péripéties. On en retrouve çà et là quelques indices très vagues dans les épopées; mais quelle obscurité règne encore et régnera peut-être à jamais sur cet événement décisif, qui a changé la face de la société hindoue, et qui lui a imprimé sa forme définitive et caractéristique! Est-ce quelque roi pieux et dévot, comme Paraçourâma, qui aura pris parti pour le sacerdoce et lui aura facilité la victoire? Est-ce un Brahmane qui aura été assez audacieux et assez habile pour engager la lutte et en sortir triomphant? C'est là ce que nous ne savons pas, et ce que nous ne pourrons sans doute jamais apprendre.

Ce qui est certain, c'est que, bien longtemps avant la rédaction des lois de Manou, la constitution des castes nous apparaît dans les monuments bouddhiques comme immuablement fondée. Malgré quelques divergences d'opinion sur la date du Bouddha, on peut affirmer, sans crainte d'erreur, que cette date est de cinq ou six siècles avant notre ère. Les édits d'Açoka, si bien expliqués aujourd'hui, et, d'autre part, la chronique singhalaise du Mahâvansa ne peuvent plus laisser subsister, dans ces larges limites, la moindre hésitation. Mais, si les documents bouddhiques prouvent que les castes sont dès le temps de Çâkyamouni constituées définitivement et que les Brahmanes forment désormais la caste

dominatrice, ces documents ne nous disent absolument rien sur les faits antérieurs qui avaient rendu ce changement possible. Le Bouddhisme n'a pas fait d'histoire beaucoup plus réellement que le Brahmanisme; mais il a une date, et dans la nuit chronologique dont l'Inde entière s'est enveloppée, sans le savoir ni s'en inquiéter, c'est là un point lumineux qui a un prix sans égal.

Il est d'ailleurs à remarquer que le pouvoir des rois ou Kshatriyas n'est pas détruit; il est seulement le second, après avoir été le premier. Mais si les Brahmanes sont devenus les régulateurs de la croyance et les chefs spirituels de la nation, ils ne sont pas les administrateurs de la fortune publique, ni les gardiens de la justice sociale. Leur empire est purement moral; ils forment une caste, la première de toutes par la naissance et par le savoir; ils ne forment pas une corporation, qui prétend absorber toute la puissance à son profit, comme il est arrivé chez d'autres peuples. Les Brahmanes ne visent point à la richesse; et c'est toujours de la munificence des rois qu'ils reçoivent celle dont ils jouissent passagèrement, et qu'ils ne cherchent point à accumuler.

Quant au Bouddhisme, il y a ceci de singulier dans ses destins que, né dans l'Inde, il n'a pu s'y acclimater. Après une paisible possession qui avait été de dix ou douze siècles, il a dû émigrer au nord, au sud et à l'est, pénétrant jusqu'aux contrées les plus lointaines, la Chine par exemple, mais ne pouvant subsister dans la presqu'île, qu'il avait prétendu réformer. M. Talboys Wheeler a traité toute cette partie de l'histoire de l'Inde dans de justes proportions. Mais la philologie contemporaine est plus loin encore d'avoir élucidé le Bouddhisme entier que d'avoir épuisé l'étude des Védas. Le grand ouvrage d'Eugène Burnouf a été une révélation, il y a quarante ans. Mais que de labeurs après le sien doivent encore être appliqués, soit à la collection du Nord, népalaise et tibétaine, soit à la collection du Sud ou pâlie, soit aux traductions birmanes et chinoises! La Triple Corbeille renferme encore plus d'un secret, que l'histoire aurait besoin de connaître pour juger le Bouddhisme avec l'impartialité et l'étendue nécessaires.

Malheureusement, et nous tenons à le rappeler une fois de plus, l'esprit asiatique en général et surtout l'esprit hindou n'ont pas su tenir le moindre compte du temps. La durée s'écoule devant ces populations comme elle s'écoule pour les enfants; et, malgré les preuves de haute intelligence que l'Inde brahmanique et bouddhique a données à d'autres égards, elle ignore absolument la chronologie, pour laquelle on dirait qu'elle ressent une sorte d'horreur. Faite pour le rêve et la contemplation, ne voyant dans la vie qu'une illusion ou un supplice, elle ne com-

prend rien à la réalité, qui ne l'intéresse pas et sur laquelle elle n'a aucune prise. Le Bouddhisme, tout réformateur qu'il se croit, imite et porte ces puériles tendances jusqu'au dernier excès, et il ne voit enfin de refuge que dans l'abîme du néant, où il se précipite avec une aveugle résolution que le Brahmanisme n'avait pas osé prendre. Outre cette direction naturelle des esprits et leur inaptitude invincible, l'Inde a eu ce désavantage d'être perpétuellement morcelée en une foule de petits États; ce n'est qu'à des intervalles éloignés et fort courts qu'elle a été soumise à une puissance capable de régir toute la presqu'île. Si quelque gouvernement énergique et durable avait pu s'y établir et consolider son unité, il est à croire qu'on aurait senti le besoin de fixer par des dates authentiques le souvenir d'événements et d'actes considérables; mais, à toute époque, l'Inde a été divisée en des principautés sans nombre, sans force et sans traditions, comme nous la montrent les récits de Hiouen-Thsang. Ces dominations éphémères et impuissantes naissent et meurent sans laisser aucune trace après elles.

Ce défaut de toute chronologie dans ces temps reculés est pour les historiens un inconvénient des plus graves. En dehors des faits politiques et pour ce qui concerne les monuments littéraires, on a essayé, non pas de vaincre directement cet obstacle, mais de le tourner en quelque sorte; et comme la langue ni le style ne sont identiquement les mêmes dans tous ces monuments, on les a classés avec assez de vraisemblance selon l'archaïsme du langage et la nature des pensées. Ce sont alors la philologie et le bon goût qui décident d'un classement, où les esprits les plus savants et les plus délicats peuvent si aisément errer. Aux deux extrémités de l'échelle, les nuances sont assez tranchées pour être de toute évidence; et, par exemple, on voit sans la moindre peine que l'idiome des principaux hymnes du Ṛig-Véda est infiniment plus vieux que l'idiome des épopées, des codes ou des soûtras; mais les termes intermédiaires sont moins distincts; et comme ces termes sont les plus nombreux, qui pourrait se flatter de ne point faillir quelquefois en leur assignant un rang? En supposant même que cette classification fût irréprochable, elle ne pourrait donner que des rapports de succession pour les monuments auxquels elle s'applique; elle ne fournirait pas une seule date qui présentât quelque fixité.

L'expédition prodigieuse d'Alexandre aurait pu nous instruire très pertinemment de l'état de l'Inde au IVe siècle avant notre ère. Mais il aurait fallu que cette expédition pût être poussée plus avant, et surtout qu'elle se prolongeât bien au delà de sa trop courte durée. Alexandre avait pris le soin de faire enregistrer jour par jour chacun de ses actes

dans les *Éphémérides royales;* et plusieurs de ses lieutenants avaient écrit des Mémoires, dont il nous reste quelques précieux fragments; mais les Grecs, tout intelligents qu'ils étaient, n'ont pu, au milieu des désordres de la guerre, dans une campagne qui a été tout au plus de deux ans au delà de l'Indus, étudier profondément le pays qu'ils parcouraient les armes à la main, dans une suite de combats presque incessants. Si leur chef, aussi prudent qu'héroïque, eût descendu le Gange jusqu'à ses embouchures, comme il le projetait et comme il descendit l'Indus, et s'il avait pu organiser un empire et une administration dans ces contrées, nous aurions reçu par cette voie bien des renseignements dignes de confiance. C'est aux lieutenants d'Alexandre et à Mégasthène que Strabon [1] et Pline [2] empruntent en grande partie le peu qu'ils ont à dire de l'Inde. Le sujet qui est le moins mal connu des Grecs et même des Romains jusqu'à la chute de l'Empire, c'est la géographie de ces régions, ce sont aussi leurs produits naturels, animaux, plantes, métaux, pierres précieuses; le reste est à peu près ignoré complètement.

Après avoir traité de l'Inde grecque et romaine, M. Talboys Wheeler s'efforce de retracer l'histoire de l'Inde bouddhique, à partir du fondateur jusqu'à l'expulsion de la religion nouvelle. Mais si nous savons des choses assez précises sur le Bouddha et sur sa prédication aux bords du Gange et dans le voisinage de Bénarès, nous ignorons tout à fait ce qu'il est advenu de sa doctrine après lui, sauf ce que nous apprennent les inscriptions d'Açoka, deux cents ans plus tard, et le Mahâvansa pour Ceylan. Nous ne savons presque rien de ces huit cents années de l'histoire indienne, et rien non plus de cette grande révolution qui, peu après le voyage de Hiouen-Thsang, amena, vers le VIIIe siècle de notre ère, la proscription du Bouddhisme, et le chassa de la presqu'île, où il s'était

[1] Strabon, dans le livre XV de son grand ouvrage, a consacré un long chapitre à l'Inde; mais il sent bien lui-même toutes les lacunes de la description qu'il va faire. L'Inde est aux extrémités de la terre; bien peu de Grecs l'ont visitée; la plupart n'ont fait que rapporter ce qu'on leur a dit; et ils n'ont pu observer suffisamment les choses, dans une expédition toute militaire et une course très rapide. De plus, leurs témoignages ne concordent pas même entre eux pour ce qu'ils ont vu, à plus forte raison pour ce qu'ils répètent sur la foi de traditions incertaines. Les récits des rares marchands et des navigateurs du temps de Strabon ne méritent pas, selon lui, beaucoup plus de créance; il suivra principalement Ératosthène, sans admettre cependant aveuglément tout ce qu'il rapporte.

[2] Pline, livre VI, ch. XXI et suiv., édition et traduction E. Littré, p. 248 et suiv. Pline voit, aussi bien que Strabon, tout ce qui manque à ses connaissances sur l'Inde, dont il parle très souvent à diverses occasions et avec une vive curiosité.

répandu jusque-là sans opposition. Comment à cette tolérance, qui devait sembler immuable, des sentiments tout contraires ont-ils succédé? Quelle fut la cause de cette réaction tardive du Brahmanisme? Cette réaction, qui a été efficace autant que le fanatisme le plus ardent pouvait le désirer, a-t-elle été violente? Est-elle restée pacifique, contre toute probabilité? C'est là ce que nous demandons vainement. A ces questions il n'y a pas de réponse, du moins jusqu'à cette heure.

Parvenu à ce point de son récit, M. Talboys Wheeler croit devoir étudier le drame tel que les Brahmanes l'ont pratiqué; et nous sommes d'accord avec lui pour trouver que le théâtre indien appelle en effet un examen particulier, d'abord à cause de sa valeur propre, et aussi à cause des éclaircissements qu'il peut fournir sur les mœurs et les sentiments des Hindous. Mais nous croyons qu'il convient de ne traiter du théâtre ainsi que des épopées qu'à un titre littéraire; et comme le drame ne semble pas daté plus positivement que toutes les autres productions religieuses et philosophiques, l'histoire n'a rien à en attendre de plus satisfaisant.

A la suite du drame et du théâtre, M. Talboys Wheeler s'occupe des Râdjpouttes et de leurs luttes courageuses contre les envahisseurs musulmans. La résistance fut inutile; mais elle fut patriotique, si toutefois l'idée de patrie a jamais été conçue par ces peuples, qui aujourd'hui même ne sont pas encore capables de la concevoir. Puis, après les Râdjpouttes, l'auteur expose dans un chapitre spécial (le VIII[e]) la renaissance brahmanique, qui, d'après lui, s'étend environ de l'an 600 de l'ère chrétienne à l'an 1600, c'est-à-dire depuis la destruction du Bouddhisme jusqu'à l'établissement de l'empire du Grand Mogol. Enfin, le troisième volume de M. Talboys Wheeler se termine par l'histoire de l'Inde portugaise.

C'est le grand Albuquerque qui, sur la fin de sa vie, fonda le premier établissement des Portugais dans l'Inde, à Goa [1]. Jusqu'alors aucune autre nation européenne n'avait, dans les premières années du seizième siècle (1510), rien entrepris de pareil. Cette initiative hardie réussit non seulement entre les mains du courageux aventurier, mais encore après lui. La splendeur de Goa ne fit que s'accroître pendant une centaine d'années. Ensuite, elle s'est fort éclipsée; les Portugais n'ont jamais possédé sur les côtes du Malabar que des territoires peu étendus, et ils n'ont exercé qu'une très faible influence sur la presqu'île. M. Talboys

[1] Goa, dans une île sur la côte du Malabar, ne compte aujourd'hui que 15,000 habitants. Le reste du petit territoire soumis au Portugal n'en compte guère en tout que 450,000. L'État de Goa est enclavé de toutes parts dans la province de Bombay; il est à 80 lieues à peu près au sud de la capitale de cette province. La population est un mélange de plusieurs races.

Wheeler devait en parler; mais cet épisode presque insignifiant de l'histoire de l'Inde ne tient pas dans son ouvrage plus d'une cinquantaine de pages, et il ne doit pas en tenir plus. Les possessions françaises, dont l'auteur aura sans doute à dire quelques mots, sont encore moins importantes que celles des Portugais. La France a pu un instant penser à jouer dans l'Inde le rôle qu'y joue actuellement l'Angleterre; mais le génie de Dupleix n'y a pas suffi, et le destin a prononcé; ce n'est pas à nous qu'a été remise la mission d'assurer à l'Inde les bienfaits de la civilisation européenne.

Le quatrième volume de M. Talboys Wheeler contient dans ses deux parties le récit de la conquête musulmane et celui de la conquête mogole. Pour expliquer ce qu'a été l'invasion conduite par Mahmoud de Ghazni dans l'Afghanistan (le Ghaznévide)[1], l'auteur est remonté jusqu'à la naissance de l'Islam et à la prédication de Mahomet; il a même étudié les hérésies qui, de bonne heure, ont divisé la religion nouvelle. C'est peut-être là une digression qui n'avait rien de nécessaire. Au temps de Mahmoud, quatre siècles se sont écoulés depuis l'Hégire; le Mahométisme est dès longtemps bien connu; il domine la Perse, et il est établi sur la rive droite de l'Indus. Ghazni, où règne Mahmoud, après son père, qui était un esclave turc, est une des villes principales de l'Afghanistan; le conquérant fait de nombreuses incursions dans le Pandjab, et il les pousse jusque dans le Goudjerat, préparant ainsi la future domination des Musulmans dans la partie occidentale de la presqu'île et jusqu'au Bengale. Mais la résistance est opiniâtre; et les Musulmans de ces contrées, menacés bientôt par Gengis-Khân, ne peuvent guère songer à s'étendre, puisqu'ils sont eux-mêmes envahis. Gengis-Khân (ou Djenguyz-Khân) n'eut pas le temps de pénétrer dans l'Inde; ses terribles conquêtes s'arrêtèrent à l'ouest et au nord, dans la Perse, le Turkestan et dans la Chine. Parmi ses successeurs et ses descendants, Tamerlan, qui ne fut pas moins destructeur que lui, ne porta ses fureurs sur la presqu'île que vers la fin de sa vie, en 1399. Après avoir traversé l'Indus à la hauteur de Moultan, il s'avança vers Dehli, qu'il prit d'assaut et qu'il saccagea. Il s'avança même jusqu'au Kashmire, qu'il soumit. Après une campagne où il avait recueilli en quelques mois un immense butin, il retourna dans Samarkand, sa capitale, d'où il devait sortir pour vaincre Bajazet à Ancyre, et pour préparer contre la Chine une formidable expédition, que sa mort empêcha (1404).

[1] La première incursion de Mahmoud est de 1001; il vit jusqu'à 1030; et il ne cesse de guerroyer pendant près de trente ans avec une intrépidité infatigable. C'était un de ces hommes qui méritent leur gloire.

Mais ni Tamerlan, ni ses descendants n'avaient rien fondé dans l'Inde. Ce ne fut qu'avec Babour, Houmayoun, et surtout avec Akbar, que la domination mogole prit enfin une forme plus régulière et plus stable, en devenant un peu moins féroce, quoique bien cruelle encore. Babour ou Baber, arrière-petit-fils de Tamerlan, commença une dynastie qui a duré plus de deux siècles, établie à Dehli, à Lahore et à Agrah, villes conquises sur les sultans arabes, qui s'étaient énervés par un luxe dont les maîtres de ces contrées n'ont jamais su se défendre. Babour mourait sans avoir pu accomplir aucun de ses vastes projets (1530).

Le règne de son fils Houmayoun fut extrêmement agité; une incursion qui s'était étendue d'abord jusqu'au Bengale avait échoué; et Houmayoun, réfugié à la cour de Perse, n'était revenu, après quatorze ans d'exil, dans sa capitale, que pour y mourir bientôt, à peine âgé de quarante-cinq ans. Mais il laissait un fils qui devait réaliser l'œuvre que les deux premiers monarques mogols n'avaient fait qu'ébaucher. Akbar, monté fort jeune sur le trône, put, grâce à son génie et à un règne de près de cinquante ans (1556-1605), non seulement conquérir les provinces du nord-ouest, le Bengale et une partie du Dekkan, mais encore les organiser sous une administration relativement intelligente et paternelle. Le monarque lui-même, plein de clémence et de générosité, donnait l'exemple de vertus qui sont rares même dans une condition privée. Il sut créer une foule d'institutions utiles, dont les peuples civilisés de l'Europe n'ont joui eux-mêmes que plus tard. On connaît ces institutions d'une manière officielle et certaine par le volumineux ouvrage qu'Aboul-Fazl a composé à la gloire de cet empereur[1].

Les successeurs d'Akbar, Jéhanguir (1605-1627), Shah-Jéhan (1628-1658), Aureng-Zeb (1659-1707), n'imitèrent point ses exemples; et l'empire, arrivé à son apogée avec ce dernier règne, ne tarda pas à tomber en décadence. Aureng-Zeb s'est fait un nom fameux par sa politique perfide et sanguinaire. Devenu maître du pouvoir par la violence et la trahison, il le conserva par les mêmes moyens qui lui avaient réussi contre son père et contre ses frères. Après Aureng-Zeb, le désordre, qu'il avait conjuré par son énergie et son habileté, ne fit que s'accroître

[1] Aboul-Fazl, premier vizir d'Akbar et son historiographe, mort quelque temps avant lui, a écrit par son ordre les annales de ce long règne, avec tous les détails nécessaires pour le faire bien connaître. L'ouvrage, composé de trois volumes in-folio, contient dans sa seconde partie, *Ayin-Akbéry* ou *Institutes d'Akbar*, un exposé complet de l'état moral et politique de l'Inde soumise à l'empire mogol et divisée en seize gouvernements ou soubah. C'est une source d'informations des plus précieuses.

IMPRIMERIE NATIONALE.

de plus en plus dans tout l'empire, jusqu'à ce qu'enfin ses faibles descendants succombassent sous la victoire remportée à Plassey (1757) par lord Clive sur le nabab Sourâdjah Dowlah. A dater de ce moment, la domination mogole fut ruinée, et celle des Anglais ne rencontra plus de très sérieux obstacles.

Avec l'invasion musulmane du XIe siècle et avec celles des Mogols, l'histoire de l'Inde trouve enfin ce qui lui manquait dans les époques antérieures, c'est-à-dire une chronologie. Mais l'Inde ne s'appartient plus. Sous les maîtres nouveaux, le race conquise, celle qui seule nous intéresse, disparaît tellement que ses destinées propres restent à peu près aussi obscures qu'elles pouvaient l'être pour les temps les plus reculés. M. Talboys Wheeler le confesse : avec Mahmoud de Ghazni, avec Baber et Akbar, c'est une autre histoire qui commence[1]; ce n'est plus celle des Hindous, c'est l'histoire de leurs oppresseurs. Celle-ci mérite encore qu'on l'écrive; mais elle change les choses de fond en comble; ce n'est pas seulement la religion qui est autre, ce sont les mœurs, et c'est le gouvernement tout entier. A côté de l'Inde connue jusque-là, il se crée une Inde musulmane, qui ne peut pas convertir toute la presqu'île, mais qui désormais y tient une place considérable dans le nord-ouest, d'où elle ne sortira plus[2], et surtout dans le Bengale. S'il y a depuis le XIe siècle une chronologie assez régulière, c'est qu'il y a des historiens; mais M. Talboys Wheeler fait une grande différence entre les historiens arabes et les historiens mogols; autant il apprécie la véracité et l'indépendance des premiers, autant il blâme la servilité et la bassesse des autres, qui ne songent qu'à flatter le prince aux dépens de la justice et de la morale. Aureng-Zeb avait défendu qu'on écrivît rien sur son règne, soit qu'il eût la conscience de ses forfaits, dont il aurait voulu effacer la mémoire, soit peut-être aussi parce qu'il était dégoûté de louanges trop faciles. Aussi est-ce par des Européens, voyageurs, commerçants, fonctionnaires même, qu'on connaît le plus fidèlement le régime que les Mogols imposèrent aux vaincus, la cour des empereurs et leur caractère individuel[2].

[1] M. Talboys Wheeler, t. IV, 1re partie, préface, p. 1.

[2] Les Musulmans de l'Inde sont au nombre de 50 millions, dont la moitié à peu près au Bengale, d'après le recensement de 1881. Les Hindous ne sont plus nombreux que quatre fois.

[3] M. Talboys Wheeler (t. IV, 1re partie, préface, p. 11 et suiv.) nomme particulièrement Bernier et Tavernier; mais il paraît surtout estimer les mémoires manuscrits de Marouchi, médecin vénitien, qui avait résidé de très longues années à la cour de Shah-Jéhan. Ces mémoires ont été consultés et abrégés par le P. Catrou, jésuite, qui en a tiré

Avant de quitter l'Inde mogole et musulmane, nous devons signaler une conjecture de M. Talboys Wheeler, qui, si elle n'est pas de tous points exacte, présente néanmoins une vraisemblance qui peut séduire[1]. Il suppose que les Âryas, premiers conquérants de l'Inde, arrivés par le nord dans le Pandjab et sur les bords du Gange, pouvaient bien être des Mogols, comme ceux qui descendirent des mêmes régions septentrionales trente siècles après eux. L'idée est neuve; et sans doute l'auteur ne manquerait pas d'arguments pour la soutenir. Mais on peut y faire aussi des objections. On accorde bien que le chemin suivi par les Âryas est le même que celui qu'ont suivi les Mogols; c'est la nature des lieux qui l'impose : pour pénétrer dans l'Inde quand on vient du nord, il n'y a pas d'autre route possible. C'est un fait qu'on peut regarder comme indiscutable. Mais s'ensuit-il que les Âryas, par cela seul qu'ils ont pris la même direction, fussent de la même race? Il semble que c'est la négative qui est la plus probable. Les Âryas ont composé les hymnes du Ṛig-Véda, source de tout ce qu'a enfanté l'intelligence brahmanique. Ces hymnes peuvent compter à certains égards parmi les monuments religieux les plus remarquables qu'ait produits l'humanité. Les hordes qu'amenaient Gengis-Khân et Tamerlan, ou même celles que commandaient Akbar et ses successeurs, ont-elles été jamais capables de telles pensées et de telles œuvres? Ont-elles jamais éprouvé en face de la nature des sentiments aussi profonds? Ont-elles jamais eu de ces inspirations sublimes? Si les Âryas sont des Mogols, il faut avouer que la race a bien changé dans le cours des siècles et qu'elle est devenue tout à fait méconnaissable[2]. Cette seule objection, à laquelle nous nous bornons, semble péremptoire contre le système qui, dans les Âryas et dans les Ṛishis, prétend retrouver les ancêtres des farouches potentats de Samarkand et de Karacorum.

Il ne reste plus à M. Talboys Wheeler qu'à exposer l'histoire de l'Inde anglaise, complément de toute son œuvre. Cette histoire spéciale présente deux parties distinctes : d'abord celle de la Compagnie des Indes, fondée en 1600, qui, de la victoire de Plassey à son remplacement par

l'*Histoire générale du Mogol*, in-4°, 1705. Le P. Catrou a fait aussi l'*Histoire du règne d'Aureng-Zeb*, 1715. Bernier, médecin d'Aureng-Zeb vers 1660, a publié le récit de ses voyages en 1670. Tavernier, qui visita l'Inde à peu près au même temps, ne publia les siens qu'en 1677-1679.

[1] M. Talboys Wheeler, *Histoire de l'Inde*, t. IV, 1re partie, préface, p. 2.

[2] La littérature hindie et hindoustanie n'est qu'une suite de la culture antérieure, brahmanique, arabe et persane; les conquérants mogols n'y ont contribué presque en rien. Voir l'ouvrage de M. Garcin de Tassy, 1870, 3 vol. in-8°.

le gouvernement de la Reine, compte encore cent ans d'existence (1757-1858); et, en second lieu, la période qui s'étend de la fin de la Compagnie jusqu'à nous, et qui n'est pas près d'être close. Depuis que l'Inde est passée aux mains d'une nation civilisée et chrétienne, depuis qu'elle est régie par les Anglais, les matériaux historiques abondent en une telle quantité que l'exubérance peut amener la confusion presque autant que la pénurie ancienne. Chaque jour amoncelle des documents de tout genre, et l'historien risque de s'y perdre, comme il pouvait s'égarer, pour les temps primitifs, dans des ténèbres inextricables. Mais nous ne doutons pas que M. Talboys Wheeler ne sache porter la clarté et l'ordre dans cette masse de richesses, d'où peuvent jaillir tant d'enseignements.

En résumant ce que nous avons dit sur l'œuvre entreprise par M. Talboys Wheeler, et en portant une vue générale sur tant d'événements, on peut constater que tout le passé de l'Inde se divise en trois périodes inégales : l'une âryenne, l'autre musulmane et la troisième anglaise. La première commence à un moment indéterminé et se prolonge jusqu'au XIe siècle de notre ère; la seconde, qu'on peut caractériser en l'appelant uniquement musulmane, quoique les empereurs mogols aient été généralement peu favorables à l'Islam, dure jusqu'aux exploits de lord Clive; la dernière se développe de jour en jour sous nos yeux. Pour la première fois, l'Inde tout entière, dans toute son étendue, avec ses États indigènes et ses populations si diverses de mœurs, de langages[1], de religions, se trouve réunie sous une seule domination, y compris même quelques-uns des pays voisins qui se rattachent à elle. Jamais la presqu'île, si vaste et si peuplée, n'avait joui d'une telle unité. Ainsi les Âryas étaient restés dans les provinces qu'ils avaient envahies au nord, et il est peu probable qu'ils aient pu dépasser les monts Vindhyas et franchir la frontière du Dekkan. Malgré la légende qui fait le fond du Râmâyaṇa, rien ne prouve qu'ils aient conquis Lankâ ou Ceylan. Les Grecs et les Romains se sont encore avancés beaucoup moins loin. Aucun prince indigène, même quand c'était Açoka, ni les Musulmans, non plus que les Mogols eux-mêmes, n'ont jamais possédé la presqu'île dans son intégralité. Cette gloire, avec toutes les obligations qui l'accompagnent, était réservée à l'Angleterre, qui comprend de mieux en mieux les grands devoirs de civilisation et d'humanité qui lui incombent. Lord Clive, en participant lui-même à bien des désordres inséparables de la conquête, avait ensuite essayé de faire prévaloir les principes d'ordre et d'honnêteté, méconnus

[1] On peut compter dans l'Inde jusqu'à 17 langues et 250 dialectes ou patois. Pour les religions, il y en a bien 7 ou 8 tout au moins.

par une compagnie purement commerciale. Warren Hastings, aidé d'hommes magnanimes et savants, comme William Jones, Wilkins et Colebrooke, et malgré les calomnies dont il faillit être la victime, avait préparé et secondé l'œuvre bienfaisante dont il sentait la nécessité autant que les plus nobles cœurs[1]. Tous ceux qui lui succédèrent dans le gouvernement de la Compagnie, Cornwallis, Wellesley, et les vice-rois depuis 1858, s'étaient rangés à ce salutaire exemple. Durant plus de cinquante ans, au milieu même des troubles de tout genre et des guerres avec les Mahrattes, Hyder-Ali, Tippo-Saïb, et avec les Sikhs, cette voie si honorable fut suivie. Enfin, après la révolte des cipayes et l'avènement définitif du pouvoir de la Couronne en 1858, le caractère vrai de la domination anglaise apparut dans tout son éclat, avec une lumière irrésistible, même pour les yeux les plus prévenus. On doit donc répéter avec M. Talboys Wheeler que la mission de l'Angleterre c'est de faire l'éducation de l'Inde; et, à moins d'être aveuglé par des préjugés peu justifiables, on ne saurait nier que l'Angleterre ne remplisse cette mission avec un succès qui lui fait le plus grand honneur.

D'ailleurs, à y regarder de près, il y a là une sorte de nécessité à laquelle il lui serait impossible de se soustraire. En face de 250 millions de sujets, dans des contrées de dimensions prodigieuses[2], quelque puissante que soit la métropole, elle ne peut être représentée dans sa colonie lointaine que par un très petit nombre d'individus, engloutis au milieu des multitudes auxquelles elle doit commander. La force, réduite à elle seule, serait entièrement insuffisante, et elle resterait fort au-dessous de la tâche qu'elle aurait à accomplir. Il faut donc, à côté de la force, un élément à la fois plus doux et plus efficace. Il ne s'agit plus d'exploiter l'Inde comme le faisait une société de marchands; il s'agit de la civiliser, en lui apportant l'ordre, la justice, et tous les bienfaits matériels et moraux dont les races supérieures peuvent disposer, pour elles-mêmes tout d'abord, mais aussi pour les autres, quand elles sont bien inspirées. L'armée anglaise, dans toute la presqu'île, n'est pas de soixante mille hommes. En dehors de l'armée, on ne compterait pas dix mille

[1] C'est dans les Essais de Macaulay sur lord Clive et sur Warren Hastings, datés de 1840 et 1841, qu'il faut voir la naissance de cette grande idée et l'accroissement qu'elle n'a cessé de prendre. Depuis lord Macaulay, tous ses pressentiments généreux se sont réalisés, ou du moins ils se développent.

[2] L'Inde, considérée comme un triangle à peu près équilatéral, a 750 lieues environ sur chacun de ses côtés; sa surface est de 3,762,961 kilomètres carrés, c'est-à-dire sept fois celle de la France. Le recensement de 1881 lui donne 257 millions d'habitants. La population s'accroît très rapidement.

Anglais, y compris tous les fonctionnaires et tous les colons à quelque titre que ce soit. Que pèserait donc cette minorité imperceptible devant ces nombres presque incalculables d'indigènes, si à la supériorité du caractère et de l'intelligence elle ne joignait pas d'autres qualités encore, et si elle n'exerçait pas l'autorité par des moyens qui rendent l'obéissance plus facile et plus sûre? « La seule protection que pouvaient espérer les « vaincus, dit excellemment lord Macaulay, résidait dans la clémence, la « modération, la politique éclairée des vainqueurs. Les vaincus ont joui « plus tard de cette protection; mais, au début, la puissance anglaise apparut « au milieu d'eux sans l'accompagnement de la moralité anglaise. Il y eut « un intervalle entre le moment qui en fit nos sujets et le moment où nous « commençâmes à réfléchir que nous étions tenus d'exercer envers eux les « devoirs de maîtres[1]. » Lord Macaulay, qui parlait si bien de la grande réforme à laquelle il avait contribué personnellement, mourait en 1859, presqu'au moment où elle se poursuivait par la substitution du gouvernement de la Reine à celui de la Compagnie. Macaulay en a vu du moins l'aurore; car, depuis trente ans, cette réforme, dont rien désormais ne peut suspendre le cours, ne cesse de faire les plus heureux progrès.

C'est là le tableau que doit nous présenter encore M. Talboys Wheeler, et ce sera la dernière partie de son œuvre. C'est bien à l'Angleterre qu'il appartient de nous faire connaître l'Inde telle qu'elle est dans son état présent, et aussi ce qu'elle fut dans son passé. Si l'on veut se rappeler un instant ce qu'a produit la Société asiatique de Calcutta, fondée, voilà juste un siècle, par l'initiative de William Jones et la haute coopération de Warren Hastings, on comprendra tout ce qu'il est permis d'attendre encore. C'est cette Société qui, par l'étude du sanskrit, jusqu'alors inabordable, a ouvert à la philologie comparée la carrière qu'elle a si brillamment parcourue durant le XIXe siècle. Nous n'en apprendrons pas moins sur tant d'autres problèmes aussi intéressants, et cette seule conquête peut faire pressentir toutes celles qu'on doit espérer. Par ces communications de tout ordre, c'est le peuple hindou lui-même que nous connaissons dans ses variétés infinies et dans sa vérité historique, d'après tout ce qu'il en reste aujourd'hui et d'après tous les monuments de sa grandeur passée. Il y a là, on ne doit pas l'oublier, quelques-unes des pages qui sont les plus glorieuses dans les annales de l'esprit humain.

BARTHÉLEMY-SAINT HILAIRE.

[1] Macaulay, *Essais historiques et biographiques*, traduction de M. Guillaume Guizot, p. 366, 1860.

Les Huguenots et les Gueux. — *Étude historique sur vingt-cinq années du XVIe siècle (1560-1585), par le baron Kervyn de Lettenhove.* Bruges, Beyaert-Storie, tomes I à V, 1883-1885.

DEUXIÈME ARTICLE [1].

Une accusation grave qu'ont encourue les calvinistes français, et sur laquelle M. Kervyn de Lettenhove ne pouvait manquer d'insister, c'est d'avoir livré à l'ennemi le sol de la patrie. Il est incontestable que, mus par le désir de s'assurer du concours de l'Angleterre, Condé et Coligny consentirent à acheter l'appui d'Élisabeth au prix de deux places maritimes, qui auraient permis à l'étranger d'avoir constamment le pied en France. Ce fut là, sans contredit, une trahison, et l'historien belge condamne avec toute raison l'acte des deux chefs protestants, en rapportant les négociations qui s'étaient ouvertes entre eux et Élisabeth, à la nouvelle que Philippe II devait envoyer dans le midi de la France des troupes au secours de Catherine de Médicis.

« Chantonay, dit M. K. de Lettenhove, était exactement instruit de ce qui se passait. Il écrit le 10 août que, selon la rumeur publique, les Huguenots remettront aux Anglais le Havre et Dieppe; le 27 août, que le vidame de Chartres traite de la remise du Havre aux Anglais; le lendemain, qu'on parle de la descente de deux mille Anglais au Havre, et il ajoute dans cette même lettre : « On a entendu que le prince de « Condé avoit traicté avec la royne d'Angleterre de luy mettre en main « Dieppe et le Havre de Grâce et l'en faire joyr jusques elle ayt Calais. » On ne tarda pas à apprendre que ces bruits n'étaient que trop fondés [2]. »

C'est que, pour les calvinistes, les intérêts de leur religion passaient avant la patrie, si tant est que cette dernière expression puisse correspondre aux idées de l'époque. L'amour de la patrie, tel que nous l'entendons maintenant, est un sentiment qui n'existait guère alors. L'honneur consistait surtout non à défendre le sol national, mais à demeurer fidèle à son roi, à son prince; cette fidélité remplaçait ce que nous appelons aujourd'hui le patriotisme. Ennemis de la couronne, autrement dit du gouvernement qui la représentait, les calvinistes ne reculaient

[1] Voir, pour le premier article, le cahier de mars, p. 133. Le tome V a paru depuis la composition de ce premier article. — [2] T. I, p. 97.

pas devant la pensée de se donner des alliés contre elle pour défendre leur cause, en livrant à l'étranger le Havre, Dieppe, voire même Calais. Sans doute, un tel projet était condamné par ceux des seigneurs calvinistes qui n'entendaient pas se rendre coupables de félonie envers le roi de France. Mézeray l'a fait remarquer. Quelques gentilshommes du parti déclaraient ne pouvoir en conscience porter les armes contre leur roi. Mais les ministres protestants, qui ne songeaient qu'au triomphe de la foi réformée, s'élevèrent contre de tels scrupules. Un synode composé de soixante ministres protestants, réuni à Saintes, déclara que la prise d'armes était juste, légitime et nécessaire. M. Kervyn de Lettenhove allègue l'indignation que souleva chez la majorité des Français la trahison du connétable de Bourbon [1], pour prouver que déjà, depuis un demi-siècle, le sentiment national réprouvait les révoltes tentées avec l'appui de l'étranger. Une distinction est cependant à faire. Le connétable, poussé par le ressentiment, trahissait François Ier, en vue de ses intérêts personnels; les calvinistes, en 1562, se proposaient la défense de leur religion et visaient au triomphe d'une cause qu'ils tenaient pour celle de Dieu. L'appel fait par Catherine à Philippe II menaçait aussi la France d'une occupation étrangère, et François de Guise et le cardinal de Lorraine, un peu avant l'affaire de Vassy, étaient allés s'entendre à Saverne avec le duc de Wurtemberg pour faire venir à leur aide ces reîtres et ces lansquenets, qui portaient chez les populations la dévastation et la terreur [2]. Ce n'est donc pas sans fondement que Duplessis-Mornay a dit dans un de ses discours que le recours à l'étranger était, chez les partis, au temps de Charles IX, un fait ordinaire, qu'il avait passé dans les mœurs politiques. Triste effet des guerres religieuses et civiles, où la haine et le fanatisme étouffaient les plus nobles sentiments.

Quant à la conduite, en cette occurrence, d'Elisabeth, dont l'historien belge signale la déloyauté, elle mérite assurément toutes nos sévérités. Mais l'agent anglais Throckmorton a-t-il été le seul, dans l'histoire diplomatique des derniers siècles, à donner l'exemple du jeu perfide par lequel il servait sa souveraine? Élisabeth était par intérêt et par situation la protectrice des calvinistes. Si elle n'agissait pas alors avec bonne foi à l'égard de la cour de France, elle était du moins conséquente avec ses principes religieux. En peut-on dire autant de Henri II, s'alliant avec Maurice de Saxe et les princes luthériens allemands, lui qui devait bientôt proscrire, dans son propre royaume, les protestants?

[1] Voir ce que dit M. de Lettenhove, t. I, p. 100. — [2] Voir ce que dit C. Dareste, *Histoire de France*, t. IV, p. 183.

En peut-on dire autant de Richelieu quand il s'allie avec Gustave-Adolphe, le champion du parti luthérien dans l'Empire, et ensuite avec les princes protestants qui poursuivaient contre l'Autriche l'affermissement de la Réforme?

Les calvinistes eurent bientôt honte et regret du projet qu'ils avaient tramé d'appeler les Anglais au Havre et à Dieppe, et dans cette campagne qu'organisa pour repousser ceux-ci Catherine, et qui est un des actes qu'on peut citer le plus à sa louange, ils se retournèrent bientôt contre l'allié auquel ils s'étaient si imprudemment livrés. Après la paix d'Amboise, catholiques et protestants servirent sous les mêmes enseignes pour reprendre le Havre. Le patriotisme se réveilla en effet, à diverses reprises, chez les Huguenots quand la cause nationale se lia à leurs intérêts religieux. Ils se sont efforcés d'assurer à la France l'annexion des provinces flamandes; puis, vers la fin du XVI[e] siècle, à l'inverse du parti ultra-catholique, ils soutinrent les droits de Henri de Navarre, devenu l'héritier légitime de la couronne. Ils furent les vrais royalistes, quand les Ligueurs se tournaient de plus en plus vers l'Espagne, dont le roi prétendait leur imposer sa fille pour souveraine; tant il est vrai que, chez les deux factions religieuses, la question de religion était placée au-dessus de celle de fidélité au roi légitime. Il convient de le rappeler, avant la trahison du connétable de Bourbon, on rencontre dans notre histoire des appels à l'étranger faits par des chefs populaires. Sous Charles VI, un des princes de la maison de France, Philippe, duc de Bourgogne, s'allie avec l'Anglais, sans cesser d'abord d'avoir la faveur du peuple. Au siècle précédent, Étienne Marcel, prévôt des marchands de Paris et aimé de la multitude, voulut ouvrir à l'étranger les portes de cette ville [1]. Ce sont là assurément de tristes pages de nos annales; mais les Huguenots, on le voit, n'en fournissent pas les premières lignes. Ils n'ont point été les seuls coupables. Si à la défense des principes que devait accepter plus tard l'Europe plus éclairée ils ont associé de détestables violences, l'impartialité ne doit-elle pas faire à leur égard la même réflexion que suggèrent les crimes de la Révolution française? Dans l'ardeur de la lutte, les protestants oublièrent les principes qu'ils mettaient en avant; mais, l'ordre rétabli à la longue, ces principes, qu'ils avaient proclamés sans les suivre, prévalurent et portèrent leurs fruits, même dans les rangs des catholiques.

[1] Voir à ce sujet le curieux document qu'a fait connaître M. Siméon Luce, et intitulé : *Négociations des Anglais avec le roi de Navarre, pendant la révolution de 1358.* (*Mémoires de la Société d'histoire de Paris*, t. I, p. 113-134.)

Lors de la guerre civile qui ensanglanta la France et les Pays-Bas au XVIe siècle, et où les anciennes doctrines en matière de politique religieuse et les nouvelles étaient en présence, les ressorts ne furent bien souvent que l'ambition des chefs des factions opposées, que la haine et la jalousie qu'ils se portaient mutuellement. M. K. de Lettenhove nous le fait clairement voir; mais nous devons ajouter que l'intervention, la prédominance de ces passions égoïstes ne se constate pas uniquement dans les troubles religieux du XVIe siècle. Le même fait reparaît dans presque toutes les révolutions et les agitations intestines. Que Guillaume d'Orange, qui devint le champion du protestantisme dans les Pays-Bas et qui eut une si large part dans le soulèvement auquel ils durent leur indépendance, ait été le plus souvent conduit par des motifs personnels, par sa convoitise ou son ressentiment, cela paraît avéré. La postérité en a fait un héros; mais on a dit qu'il n'y a pas de grand homme pour son valet de chambre. On pourrait soutenir avec une égale vérité que le héros s'évanouit le plus ordinairement, quand on scrute avec attention tous les mobiles et toute la vie de l'homme auquel l'admiration publique a décerné ce beau titre. C'est que, pour rester dans la réalité, il faudrait dire qu'il peut y avoir des actes héroïques, mais qu'il n'existe pas de héros, car l'homme ne s'élève que dans de courts moments à cette hauteur; il retombe bien vite au commun niveau de l'humanité. Tout en faisant quelques réserves sur le jugement que M. K. de Lettenhove porte touchant Guillaume d'Orange, nous reconnaissons pour le fond la justesse de son appréciation.

Laissons parler le savant historien : « Lorsque les obsèques de Charles-Quint furent solennellement célébrées à Bruxelles, ce fut le prince d'Orange qui, après avoir frappé trois fois le cercueil de l'épée, s'écria à haute voix : « Il est mort, mais celui qui lui a succédé sera plus grand « encore[1]. » Ainsi, tout d'abord, Guillaume s'annonça comme un fidèle serviteur de l'Espagne. Mais cette attitude ne fut pas de longue durée, et le prince passa du côté des Néerlandais, sans se prononcer cependant ouvertement. Au moment même où Philippe II allait s'embarquer, il entendit, dans une assemblée des États généraux tenue à Gand le 7 août 1559, s'élever de nombreux griefs. On réclamait le maintien des privilèges et la diminution des impôts. Ce que l'on réclamait surtout, c'était le départ des troupes espagnoles. Chose étrange : c'était le prince d'Orange, investi de l'honneur de les commander, qui avait secrètement poussé les membres des États à insister pour qu'elles fussent éloignées[2]. »

[1] T. I, p. 20. — [2] T. I, p. 23.

Guillaume de Nassau était entraîné, par sa situation et les antécédents de sa famille, à prendre parti pour la population néerlandaise contre la domination de l'Espagne, impopulaire dans un pays dont Philippe II redoutait les franchises et sur lequel il aurait voulu exercer sans contrôle son autorité. Citons encore M. K. de Lettenhove : « Guillaume de Nassau-Dillenbourg naquit en 1533. Il avait pour père l'un des chefs de la ligue de Smalcade, et son horoscope fut, dit-on, tiré par Mélanchthon, qui lui annonça une vie marquée par de grands succès, mais terminée par une mort malheureuse. Ces souvenirs s'effacèrent au milieu de la cour de Charles-Quint, où il fut élevé et où il eut pour précepteur un frère de Granvelle. Charles-Quint, qui avait veillé sur sa jeunesse, le plaçait, à l'âge de vingt-deux ans, à la tête d'une armée et ne le rappelait près de lui que pour s'appuyer sur son épaule le jour mémorable où il déposa le fardeau, devenu trop pesant, de sa puissance et de sa gloire. Guillaume de Nassau, formé de bonne heure par l'expérience et les grandes leçons de l'histoire, était doué d'une intelligence supérieure. Profond dans ses desseins plutôt qu'heureux dans leur exécution, éloquent dans ses discours, prudent dans ses négociations, ayant plus de persévérance que de courage, temporisateur plutôt que taciturne, quoiqu'il ait gardé ce surnom, il semble avoir placé la froide et trop souvent astucieuse habileté du génie politique au-dessus des qualités brillantes d'un capitaine; et ce fut ainsi qu'au milieu de longues épreuves il fit triompher la devise de sa maison : *Je maintiendray*[1]. »

Guillaume, tant que ses intérêts se trouvèrent du côté de l'Espagne, ne témoigna pas les sentiments qu'il devait afficher ouvertement par la suite. Fastueux, mais obéré de dettes, il veillait à ne rien perdre de ses revenus. Il avait eu des démêlés fort vifs avec les États de Hollande, en réclamant pour ses frères l'immunité de toutes les taxes.

« La principauté d'Orange, écrit notre auteur[2], étant menacée par les Huguenots, il importait à Guillaume de Nassau d'y défendre la religion catholique et de se concilier à cet effet l'appui du roi d'Espagne près de la cour de France. Sur les bords du Rhône, le prince d'Orange tenait le même langage et donnait les mêmes ordres dont il accusera plus tard Philippe II d'avoir usé dans les Pays-Bas. C'est ainsi qu'il fait publier les édits les plus sévères contre les dissidents et en prescrit la rigoureuse exécution, car il ne veut tolérer *aucune altération à la vraie et ancienne*

[1] T. I, p. 48.

[2] T. I, p. 50. « Guillaume adresse lui-même à Pie IV une humble épître où, après lui avoir baisé les pieds, il proteste de son zèle à remplir tous les devoirs d'un prince catholique bien résolu à ne pas déserter le giron de l'Église. » Cf. p. 205.

religion. Il n'a point de termes assez amers pour flétrir *les prédicateurs des nouvelles doctrines et autres bandits et fugitifs qui se font appeler ministres et qui,* ajoute-t-il, *veulent éloigner nos sujets de notre vraie et antique religion et de l'obéissance à la sainte Église notre mère.* »

Une fois passé au parti protestant, Guillaume d'Orange, qui avait naguère songé à se lier par un mariage à la maison de Lorraine, chercha, en épousant une princesse allemande, à s'assurer l'appui de quelques-uns de ces puissants seigneurs d'au delà du Rhin, chez lesquels les réformés avaient trouvé leurs plus efficaces auxiliaires. Mais pour ne pas voir ses projets traversés par Philippe II, il dissimula d'abord les desseins qu'il couvait en contractant cet hymen, et, tout en épousant une princesse protestante, il assura le roi d'Espagne de son attachement à la foi catholique [1]. D'ailleurs, bien qu'il annonçât à Philippe son intention de prendre femme dans une des cours d'Allemagne, il tut le nom de celle qui avait fixé son choix, et c'est seulement, pressé de questions par le cardinal de Granvelle, qu'il avoua que sa future était Anne, la fille du champion le plus décidé de la Réforme, du duc Maurice de Saxe. Peu après, au commencement de 1561, Guillaume entrait dans la ligue formée entre les princes allemands, sous l'égide de la reine d'Angleterre Élisabeth, et qui se concluait à Naumbourg, évitant prudemment cependant de paraître à la réunion qui s'y tint, mais demeurant au voisinage de cette ville. Dans les menées qui eurent lieu alors, le prince d'Orange s'appliqua à ne pas laisser percer trop tôt aux yeux de Philippe ses projets, à savoir : assurer aux Pays-Bas une alliance en Allemagne contre l'Espagne, écarter l'opposition que faisait à son mariage, qui n'était pas encore célébré, le landgrave de Hesse. Il fallait user, non seulement de ménagements, mais de dissimulation. Peut-on reprocher une telle façon de procéder au Taciturne, quand Philippe II l'a si souvent suivie, car c'est vainement qu'on chercherait la franchise dans les actes de la politique du temps? Mais, comme toujours, les adversaires se reprochaient mutuellement un manque de sincérité dont chacun se rendait coupable; et Granvelle, qui servait une politique fort dissimulée, traçait du prince d'Orange à Philippe II ce portrait, qu'a reproduit M. K. de Lettenhove : « Le prince d'Orange est un homme dangereux, fier, rusé, affectant de soutenir le peuple et de prendre ses intérêts, même contre vos édits, ne cherchant que la faveur de la multitude, paraissant tantôt catholique, tantôt calviniste ou luthérien... Il est capable d'entreprendre tout ce qu'une vaste ambition et une extrême jalousie peuvent inspirer [2]. » Sans

[1] Voir t. I, p. 64. — [2] T. I, p. 153.

contredit, le prince d'Orange avait l'ambition de devenir le souverain effectif des Pays-Bas, et, son ambition s'accordant avec les sentiments de la majeure partie de la population à l'égard de l'Espagne, il devint un grand patriote, tout en poursuivant des visées personnelles.

Comme cela est arrivé bien souvent, les petites jalousies et les froissements de vanité eurent leur part dans les hostilités qui se préparaient. «Le prince d'Orange, écrit notre historien, enivré des pompes et des fêtes dont son mariage avait été entouré, revint d'Allemagne comme un triomphateur, mais il ne rencontra pas le même accueil à la cour de la duchesse de Parme, et Anne de Saxe, issue d'une maison impériale, se trouva humiliée de n'occuper que le second rang à côté d'une princesse qui ne pouvait pas même invoquer la légitimité de sa naissance. Le prince d'Orange se sentait lui-même froissé dans son orgueil. C'était Granvelle qui occupait la première place au conseil. Depuis son élévation au cardinalat et à l'archevêché de Malines, la préséance lui était attribuée dans toutes les assemblées solennelles [1].» L'antagonisme s'établit donc, dès le principe, entre le prélat, qui avait toute la confiance de Marguerite de Parme, et Guillaume, qui rencontrait en lui un adversaire redoutable. Le cardinal de Granvelle avait aussi en Espagne ses détracteurs et ses jaloux. Le parti des mesures violentes et des procédés de l'Inquisition le jugeait trop modéré, et dans les calomnies que ses ennemis d'au delà des Pyrénées semaient contre lui, ses adversaires des Pays-Bas, quoique poursuivant de tout autres visées, trouvaient leur compte. M. de Lettenhove repousse les accusations peu fondées que les partis ont dirigées contre le cardinal. Ce qui est constant, c'est que le prélat franc-comtois ne pouvait être d'accord avec les seigneurs des Pays-Bas : ceux-ci tendaient à secouer l'autorité espagnole, et Granvelle faisait tout pour la maintenir. Quand les États de Brabant exposèrent à la régente que cette province était la seule qui n'eût point de gouverneur et qu'il importait de choisir un protecteur ou *rewaert*, désignant assez clairement le prince d'Orange, le cardinal combattit ouvertement cette demande. Il dit que ce serait créer ainsi un prince de Brabant, placé au même rang que le roi. Et, de son côté, Guillaume négociait avec l'Allemagne pour que l'on appuyât les démarches des États de Brabant.

Il y eut donc, dès l'origine des troubles qui agitèrent les Pays-Bas, trois partis en présence : le parti qu'on pouvait appeler des moyens extrêmes et qui préconisait contre les opposants à l'Espagne l'établissement de l'Inquisition; le parti de la régente, alors d'accord avec Granvelle,

[1] T. I, p. 152 et 153.

qui, tout en voulant étouffer la résistance, cherchait à ne pas froisser les sentiments du pays; enfin le parti des seigneurs, où figurait au premier rang le comte d'Egmont, et qui, tout en protestant de sa fidélité envers Philippe II, travaillait en fait au renversement de son autorité. Ce dernier parti représentait, comme nous dirions aujourd'hui, la révolution. Il avait intérêt à entretenir et à accroître l'agitation. Il trouvait pour auxiliaires les protestants, dont le nombre allait grossissant en Hollande et dans les Flandres et chez lesquels fermentaient des idées de réforme sociale. De là des émeutes, des assemblées séditieuses où étaient mis en avant les projets les plus subversifs et les doctrines les plus insensées. M. Kervyn de Lettenhove nous en a retracé le tableau, ajoutant de nouveaux détails à ceux qui étaient déjà connus. Il advint alors ce qui s'est presque toujours produit dans l'excitation des passions en lutte : le parti qui cherchait un moyen de renverser celui qui lui était opposé favorisait les troubles, ou tout au moins se montrait fort indulgent à l'égard des perturbateurs. Il préférait l'impunité du désordre à une répression qui aurait fortifié le parti contraire[1].

Les menées des seigneurs dans les Pays-Bas inquiétaient fort Marguerite et Philippe II lui-même. Granvelle, qui commençait à porter quelque ombrage à la régente, fut sacrifié. On le remplaça par Armenteros, dans l'espoir que, débarrassés de leur puissant adversaire, les seigneurs se montreraient plus traitables; ceux-ci, pour abuser Philippe, cajolèrent la régente, qui laissa passer toute l'autorité à Armenteros, lequel exerça bientôt sur elle un empire absolu. « Il semble *qu'elle ne fasse rien sinon par luy,* » dit un témoignage du temps, et les seigneurs en usent à son égard comme envers Marguerite.

Guillaume continuait ses protestations hypocrites, dont le roi d'Espagne était ou affectait d'être dupe. Il assura, écrit M. K. de Lettenhove, Philippe II qu'à l'exemple de ses ancêtres, dont on avait éprouvé la fidélité, l'amour et l'affection, il mettait sa sincérité et dévotion au service de son maître, et bientôt après, il reçut une lettre royale où on disait : «Ceux qui vous mettent en suspicion font tort à aultres, à vous et à moy aussy[2].» Tel est le crédit que le prince d'Orange prit sur Marguerite, que celle-ci devint l'ennemie de Granvelle; mais les reproches qu'elle adresse au cardinal, quoique visiblement dictés par Guillaume, ne sau-

[1] T. I, p. 181 : «En vain la duchesse de Parme prescrit-elle aux capitaines des bandes d'ordonnance de mettre un terme à ces désordres. Les gouverneurs des provinces s'y opposent, et prétendent qu'ils peuvent seuls donner des ordres dans leurs gouvernements.»

[2] T. I, p. 199 et 200.

raient être regardés comme de pures calomnies, car il est difficile d'admettre que, si Granvelle n'avait pas eu aussi des torts sérieux, Marguerite eût pu pousser la faiblesse jusqu'à souscrire à tant de menteuses accusations. Cela ne ressort-il pas des paroles mêmes de notre historien? « Elle (Marguerite) expose que Granvelle a seul voulu la révolution des Pays-Bas pour y pêcher en eau trouble et que, si jamais on lit dans ses livres, on y découvrira ses simonies et ses iniquités[1]. » En fait, la lutte entre l'autorité du roi d'Espagne et les seigneurs qui aspiraient, avec une partie de la population des Pays-Bas, à un gouvernement autonome et quasi républicain faisait le fond de la querelle. On s'accusait, on se déchirait réciproquement, et là encore un jugement impartial devient bien difficile, puisqu'il y a une question de droit qui domine tout. Philippe II était-il le souverain vraiment légitime, ou les Pays-Bas étaient-ils fondés à réclamer une organisation leur permettant de se gouverner par eux-mêmes?

Pour atteindre son but, Guillaume continue d'abuser le roi d'Espagne et de jouer un double jeu. « Il ne négligeait rien, écrit notre auteur, pour se rendre Philippe II aussi favorable que la duchesse de Parme. Il se montre fervent catholique, là surtout où il est de son intérêt de l'être. Aux Pays-Bas, il marcha d'accord avec les contadores et fray Lorenzo de Villavicensio, le secret émissaire de Philippe II. Sa correspondance se poursuit avec Erasso, le secrétaire de l'Inquisition d'Espagne, et, selon son propre aveu, on le voit aux Pays-Bas serrer la main aux inquisiteurs[2]. » La duplicité que l'on est fondé à reprocher au prince d'Orange, on la retrouve, il faut le confesser, à la cour d'Espagne. Laissons parler M. Kervyn de Lettenhove : « On s'obstinait à Madrid dans cette politique, tracée par la duplicité, mêlée de vengeance et de faiblesse, que nous avons eu déjà à signaler lors du départ du cardinal de Granvelle, et Philippe II recourut de nouveau à l'expédient de l'envoi simultané de dépêches publiques et de dépêches secrètes[3]. »

La politique était, du reste, à ce moment, aux prises avec bien des difficultés, et l'on pouvait alléguer à Madrid des raisons également sérieuses pour préconiser les mesures les plus opposées à suivre dans les Pays-Bas.

L'alliance que les habitants des Flandres et du Brabant, qui n'avaient en vue que le maintien de leurs privilèges, firent avec le parti protestant, rendait la situation singulièrement compliquée, et il devait arriver, comme dans tant de coalitions, que le parti le plus radical l'emporterait.

[1] T. I, p. 202. — [2] T. I, p. 204. — [3] T. I, p. 217.

Les apôtres de la Réforme, les ministres de la nouvelle foi évangélique, poussèrent à l'insurrection. Tandis que des seigneurs aussi haut placés que Guillaume d'Orange et le comte de Hornes hésitaient encore à se mettre à leur tête, et s'effrayaient des conséquences d'une guerre déclarée avant d'avoir épuisé en apparence tous les moyens légaux, un seigneur plus hardi et plus entreprenant, Brederode, surnommé *le grand Gueux*[1], acceptait le commandement des *insurgés*, se faisant honneur d'une telle épithète, que leur avaient appliquée par injure les adhérents de l'Espagne.

Cette première tentative d'insurrection ne fut pas heureuse. Après d'inutiles et peu sincères pourparlers avec la régente, Brederode avait entamé les hostilités. Les Gueux étaient défaits à Wattrelos, à Lannoy et surtout à Austruweel. Les troupes de Marguerite reprirent Valenciennes, où le parti de la Réforme avait été d'abord le maître et dont l'occupation devait assurer aux confédérés néerlandais une communication avec les Huguenots de France, qui travaillaient à leur envoyer du secours[2].

Si l'Espagne s'en fût tenue à cette répression, si, comme le conseillaient à Philippe II Marguerite de Parme, le cardinal de Granvelle, du fond de sa retraite, et le pape Pie V, elle eût usé de clémence[3] et se fût bornée à punir quelques chefs pour les violences commises, le soulèvement des Pays-Bas se serait-il réduit à une révolte promptement comprimée? Il est permis d'en douter; non pas qu'en faisant cette remarque nous voulions justifier Philippe II d'avoir recouru à ces mesures implacables et sanguinaires dont le duc d'Albe fut l'exécuteur; mais nous devons tenir compte du mouvement des esprits et de la révolution qui s'opérait chez beaucoup dans les croyances religieuses. Nous l'avons déjà fait observer, les influences politiques et les visées intéressées des princes sont entrées pour une large part dans le mouvement de la Réforme aux Pays-Bas, comme cela eut lieu en Allemagne et en France; mais l'esprit d'indépendance dont ce mouvement était le symptôme ou la manifestation ne pouvait être anéanti par la force ou une répression sans merci : les événements subséquents l'ont prouvé[4]. Il était en quelque sorte in-

[1] T. I, p. 427.

[2] T. I, p. 448.

[3] Voir ce que dit M. de Lettenhove, t. I, p. 471.

[4] Ainsi que cela est arrivé le plus souvent pour les idées nouvelles, la Réforme avait pour elle les mécontents, les aspirations des classes les moins favorisées et la jeunesse, toujours confiante dans l'avenir et disposée aux illusions. « Les étudiants mêmes de l'Université de Paris se montrent favorables aux Huguenots et aux Gueux. Ils ont quitté le bonnet des clercs pour porter de

évitable que la lutte se poursuivît, et, la lutte se poursuivant, elle devait continuer à trouver des auxiliaires dans les intérêts et les passions individuelles. On peut assurément faire honneur à Marguerite, à Granvelle, à Pie V d'avoir voulu arrêter Philippe II dans les projets que lui inspiraient la colère et le ressentiment; mais il faut bien avouer que, lorsque des partis sont animés et résolus à soutenir jusqu'au bout leurs principes et leurs projets, les amnisties sont impuissantes à ramener la soumission dans les âmes, et la modération, le calme dans les esprits.

ALFRED MAURY.

(*La suite à un prochain cahier.*)

SIGILLOGRAPHIE DE L'EMPIRE BYZANTIN, par Gustave Schlumberger, avec 1,000 dessins par S. Dardel. Publié sous le patronage de la Société de l'Orient latin. Paris, Ernest Leroux, gr. in-4° de VII-749 pages.

PREMIER ARTICLE.

Voilà un bien gros, mais bien bon volume, plein de faits curieux, inaugurant une science nouvelle et fournissant tous les moyens nécessaires pour l'étudier. L'auteur, M. Schlumberger [1], l'un des membres les plus actifs de la Société de l'Orient latin, n'a pas eu la prétention de former un *Corpus* de sigillographie byzantine; cet ouvrage viendra plus tard et dans de meilleures conditions; mais il a tracé d'une manière définitive les cadres de ce *Corpus* futur, dans lesquels les archéologues feront rentrer sans peine leurs futures découvertes. En attendant, il nous fait passer en revue la société byzantine tout entière, à tous ses âges, la

larges chapeaux; les psaumes ne cessent de résonner dans les rues.» (Lettre d'Alava, du 15 mars 1567, citée par M. de Lettenhove, t. I, p. 429.)

[1] M. Schlumberger vient d'être élu membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. L'ouvrage que nous annonçons ici n'a pas peu contribué à fixer le choix de la savante compagnie. L'auteur d'ailleurs s'était déjà fait connaître par un grand nombre de travaux du même genre.

cour, la noblesse, l'administration civile, le clergé, l'armée, la foule des fonctionnaires, des religieux, des soldats, etc.

Pendant un séjour prolongé qu'il fit à Constantinople en 1879, il avait eu l'occasion d'y recueillir un nombre considérable de sceaux appartenant au moyen âge de l'empire d'Orient. Sa collection s'augmenta encore depuis, à tel point qu'elle forme les quatre cinquièmes du recueil actuel, qui s'élève à plusieurs milliers de sceaux. Outre ses recherches et ses acquisitions particulières, il a été aidé dans son œuvre par le concours dévoué de savants de différentes nations, qui se sont empressés de lui communiquer l'empreinte des sceaux qu'ils possédaient ou dont ils connaissaient l'existence. Citons en première ligne M. Froehner, qui a cédé sa collection à M. Schlumberger, M. Postolacca, conservateur du musée des médailles à Athènes, M. A. Sorlin Dorigny, de Constantinople, M. Paul Lambros, d'Athènes, le docteur Mordtmann, M. Engel, MM. A. de Sallet et Erman, du cabinet des médailles de Berlin.

Après une courte préface, où l'auteur nous donne ces détails, viennent des *considérations générales;* morceau important, dans lequel il a réuni toutes les indications qui peuvent présenter une utilité quelconque pour l'étude de la sigillographie byzantine envisagée à un point de vue général, question toute nouvelle et qui n'avait été abordée par personne. Il n'avait eu pour s'aider, comme il en prévient le lecteur, que quelques pages bien incomplètes de M. Mordtmann. En effet, les travaux qui se rapportent à l'étude des sceaux byzantins ont été jusqu'ici peu nombreux, comme on peut le voir dans la bibliographie placée en tête des considérations générales, et qui est suivie de la liste, par noms d'auteurs, des travaux publiés sur ce sujet jusqu'à ce jour. Cette liste ne se compose guère que d'articles de revues ou de mémoires particuliers. M. Schlumberger traite ensuite de l'utilité qu'on peut retirer de l'étude de ces petits monuments, et il passe en revue les collections de bulles byzantines. Puis viennent les différentes questions qui ont rapport au sujet : matière des sceaux, or, argent ou plomb; leur usage, leur provenance, les procédés de conservation, forme, dimensions, types, légendes de la Vierge, du Christ et des saints, effigies multiples, scènes à plusieurs personnages, représentations d'animaux, qui sont d'une éxécution remarquable, sujets divers et légendes des sceaux, parmi lesquelles figurent les légendes métriques. Ici nous devons entrer dans quelques détails. Le sujet en vaut la peine.

Avoir trouvé qu'un grand nombre de bulles byzantines sont rédigées en vers constitue une découverte littéraire qui fait honneur à M. Froehner. Quelques observations du même genre avaient été faites avant lui,

mais elles étaient très peu importantes. Tous ceux, et j'ai hâte de dire que je suis du nombre, tous ceux qui avant lui avaient publié plus ou moins de ces bulles, ne reconnaissant pas ce fait curieux, les avaient données comme de la prose. M. Froehner peut donc être considéré comme le premier qui ait signalé l'existence des bulles métriques. Dans l'*Annuaire de la Société française de numismatique et d'archéologie* pour 1882, il a consacré un article à cette découverte intéressante, et a donné un recueil de cent dix légendes métriques. La première est un hexamètre qui avait été reconnu autrefois par M. Friedlænder[1], sur un jeton d'or et d'argent frappé sous le règne de Romain IV ou un peu avant. Toutes les autres sont des trimètres ïambiques. Ils sont tirés des publications antérieures ou de collections particulières, entre autres de la collection Schlumberger. Ces trimètres ïambiques peuvent être divisés en trois catégories :

1° Trimètres réguliers, c'est-à-dire formés suivant la métrique usitée à cette époque, avec une césure, des ïambes aux pieds pairs, par conséquent ayant l'accent aigu sur la pénultième du sixième pied et avec la licence[2] des trois voyelles *α*, *ι* et *υ*, que l'on pouvait faire longues ou brèves à volonté; ils sont, comme les autres, invariablement de douze syllabes.

2° La seconde catégorie comprend les trimètres réguliers, moins la quantité des noms propres et de certains mots qui ne pouvaient entrer dans ce genre de vers. On comprend, en effet, que le poète n'aurait pas pu régulièrement employer les mots *οἰκονόμος*, *θεοτόκος*, etc., et les noms propres *Νεόφυτος*, *Παλαιλόγος*, *Χριστοφόρος*, etc.

3° Enfin dans la troisième catégorie, de beaucoup la plus nombreuse, il faut ranger les trimètres composés simplement de douze syllabes, sans qu'il soit tenu compte des longues et des brèves.

Le nombre des trimètres réguliers est relativement assez considérable. Il était de mode alors d'imiter les plus célèbres poètes de la cour des Comnènes, tels que Théodore Prodrome et J. Tzetzès. Ces poètes étaient très jaloux de leur réputation. Ils tenaient à ce que, parmi les vers qu'ils publiaient, il n'y en eût pas un seul qui ne fût entièrement conforme aux règles métriques usitées de leur temps. Bien que contemporains, ils ne se ressemblaient en rien. Le premier, poète famélique et implorant sans

[1] *Wiener numismatiche Zeitschrift*, t. II, p. 453.

[2] C'est pour avoir ignoré cette règle en usage chez les poètes byzantins que M. Cougny s'est étrangement trompé en critiquant une foule de vers où la mesure était strictement observée. Voir l'*Annuaire de l'Association des études grecques en France* pour 1875, p. 90.

cesse la charité des membres de la famille impériale, avait le tour poétique; mais il faisait un abus fastidieux de la métaphore. Le soleil, la lune, les astres, les fleuves, en un mot tous les phénomènes de la nature, revenaient continuellement dans ses vers. Il était d'une fécondité désespérante; il n'y a presque rien à tirer de ses vers. Il recherchait surtout les mots composés suivant les principes de la langue; aussi le lexique de sa langue a-t-il été admis dans la nouvelle édition du *Thesaurus*. Le second, J. Tzetzès, était un savant. Il possédait une riche bibliothèque, dont il tira, à ce qu'il prétend, des fragments curieux d'ouvrages perdus. Mais il est permis de douter de sa bonne foi et de croire qu'il faisait des citations de seconde main. C'était la vanité incarnée. La mémoire prodigieuse dont il se vante a bien pu lui fournir quelques bribes de souvenirs littéraires. Il est certain qu'à l'époque où il vivait, beaucoup des ouvrages qu'il cite étaient déjà perdus. Le vers dont il se servait surtout était le vers politique; c'est celui qu'il a adopté dans son livre des *Chiliades*. Parmi ses autres ouvrages, plusieurs sont en trimètres ïambiques; le tout composé d'une manière tout à fait prosaïque. Quoi qu'il en soit, il n'est pas étonnant que les poètes de métier, chargés de rédiger des légendes de sceaux, ou même les propriétaires de ces cachets, aient cherché à imiter ces poètes célèbres. De là cette récolte intéressante faite par M. Froehner.

La *Sigillographie byzantine* ne pouvait manquer de lui fournir un contingent d'autant plus considérable, que l'ouvrage de M. Schlumberger contient un grand nombre de pièces inédites. M. Froehner y a découvert en effet cent soixante-sept bulles métriques nouvelles, dont quatre en vers politiques, espèce de vers qu'il ne supposait pas devoir exister sur les bulles de plomb. Ce nouveau recueil, rangé, comme le premier, suivant l'ordre alphabétique de la lettre qui commence la légende, vient d'être l'objet d'un second article, qui a paru dans le même journal numismatique que le premier. M. Froehner aurait pu augmenter son recueil, mais il n'a extrait que ce qui est à peu près supportable[1]. « Il a beaucoup appris dans l'ouvrage de M. Schlumberger, comme il le dit lui-même, et son premier mémoire en a profité dans une large mesure. » Une observation très juste doit aussi être citée : « Quant à la critique des textes, dit-il, elle m'a été moins facile cette fois que jadis, avec ma collection et les originaux sous la main. Je n'ai pu consulter que les gravures de la

[1] Voici une bulle métrique qui nous semble pouvoir entrer dans son recueil. Dans la *Sigillographie*, p. 50, on lit, n° 49 : . . . $\overline{\text{XC}}$ CTAYPE ($\overline{\text{CTPE}}$) Συναδήνου φύλαξ. Je suppléerais *εἴης* au commencement. Voir Froehner, deuxième collection, n° 38 : *εἴης βοηθὸς κ. τ. λ.*, et n° 39 : *εἰμὶ φύλαξ*.

Sigillographie. Or, M. Schlumberger ayant été forcé de donner à son dessinateur une copie des légendes, il n'est pas possible de soumettre ses lectures à un contrôle officiel. » Aussi M. Froehner a-t-il été obligé de proposer de nombreuses rectifications et d'invertir souvent les deux faces, pour rétablir les vers dans le texte, non seulement des nouvelles bulles métriques, mais même de celles qui avaient été publiées antérieurement.

Comme M. Froehner ne peut manquer de reprendre son travail, en le complétant avec les découvertes ultérieures [1], et d'en former un seul recueil, nous prendrons la liberté de lui soumettre quelques-unes des observations qui nous ont été suggérées par la lecture de ses articles.

Première collection de bulles métriques.

N° 29. + Εὖ τ[άμὰ δ]έ[χου], μάρτυς [μνη]μονεύματα.

La conjecture *δέχου* prouve que M. Froehner n'a considéré ce vers que comme un trimètre où le nombre des syllabes est seulement observé. Dans ce cas, au lieu de Εὖ τάμὰ, je proposerais *εὐτελῆ*, épithète qui est tout à fait dans l'esprit du temps. M. Schlumberger, qui reproduit cette légende avec les conjectures de M. Froehner, renvoie au travail de ce dernier, au bas de la page 177. Ce vers rentre dans la catégorie de ceux qui, par exception, ont à la fin l'accent sur l'antépénultième.

N° 31. Ζωήν με νύμφην Κομνηνῆς Θεοδώρας
[Π]ορφυρ[ο]γεννοῦς, [ὦ] Θ[εο]ῦ λόγε, σκέποις.

La forme *πορφυρογεννοῦς* pour *πορφυρογενοῦς* est nouvelle. On ne connaissait que *πορφυρογέννητος*. Du reste, les composés commençant par *πορφυρο* et qui pourraient être ajoutés aux lexiques sont très nombreux. J'indiquerai, par exemple, *πορφυρόβλαστος*, que nous fournit la *Sigillogr.*, p. 582 (Froehner, n° 128, 2e série), *πορφυρακρατής* (probablement *πορφυροκρατής*), *πορφυράκτινος*, *πορφυράνθητος* (on connaissait *πορφυρανθής*), *πορφυρόθρεπτος*, *πορφυροπέδιλος*, *πορφυρόπεπλος*, *πορφυροποίκιλτος*, *πορφυροτοκία*, *πορφυροφυής*, *πορφυρόχρυσος*, et les autres, que M. Koumanondis a cités d'après moi dans son lexique.

Plus loin (n° 113) on trouve une bulle métrique de trois vers. Le troisième est ainsi conçu : Καὶ πορφυραυγούσ(της) Κομνηνῆς Εὐδοκίας.

[1] Il existe du même sceau plusieurs exemplaires qui présentent des variantes. On rencontre même souvent des cachets différents appartenant au même personnage. A mesure qu'il montait en grade, il en faisait faire un nouveau où était mentionnée sa récente dignité.

La restitution πορφυραυγούστης, qui est une conjecture de M. Schlumberger (p. 713), se présente si naturellement à l'esprit que M. Froehner n'a pas hésité à l'adopter, ne s'apercevant pas qu'elle donne une syllabe de trop. Je crois qu'il n'y a rien à suppléer, et qu'il faut lire πορφυραυγοῦς, qui est un mot nouveau, mais très bien formé. Il rappelle le verbe πορφυραυγίζω, que M. Koumanondis cite également d'après moi dans son lexique. Il rappelle aussi ἡλιαυγής de l'*Etymologicum*, χρυσαυγής et surtout Κομνηναυγής, qui a été employé par G. Métochite et Th. Prodrome.

N° 37. Κλῆσίν τε τιμήν τε ἡ γραφὴ προδεικνύει.

Ce vers a une syllabe de trop. Je supprimerais ἡ ou je lirais δεικνύει; à moins qu'on n'admette l'élision τ'ἡ γραφὴ, car tout est possible avec ces mauvais poètes.

N° 57. Οὗπερ σφραγίζω τὰς γραφὰς κρυφολόγους.

Le sceau original paraît porter γριφολόγους, mot qui serait justifié par γριφολογέω, cité dans le *Thesaurus*, d'après Nicétas. La restitution de M. Froehner, κρυφολόγους, fournirait un mot nouveau. Les composés du même genre commencent plutôt par κρυφιο. Outre ceux qui sont donnés dans les lexiques, on pourrait citer κρυφιοειδής, κρυφιοκτήμων, κρυφιομυστικῶς, κρυφιοπαράδοτος[1], auxquels je joindrais les composés de même racine κρυπτάγιος, κρυπτομόναχος, κρυπτοφανῶς.

N° 58. [Οὗπερ] σφραγίζω τοὐνό[ματ]ος τὰς ἐκφράσεις.

Une syllabe de trop. En restituant οὗ au lieu de οὗπερ, on obtiendrait un trimètre simplement syllabique. Le plomb porte ΤΟΥΝΟ..ΟϹ. Du reste M. Froehner n'est pas satisfait de sa restitution. C'est à revoir.

N° 65. Πρέπει πρόοντο[ς τῷ] πρόοντι [πν(εύματι)]
Ὁμοῦ τὴν [Μ]οῦσαν τῷ ἐπιστήμῳ συντυχεῖν.

Ces deux vers pèchent par l'accent. Ils rentrent dans la catégorie de ceux qui ont, l'un l'accent sur l'antépénultième, l'autre sur la dernière syllabe. Le second a de plus une syllabe de trop. Faut-il lire τ' ἐπιστήμῳ?

[1] Κρυφοκομπαῖος est indiqué par M. Tougard dans son travail sur les Bollandistes, où je l'avais recueilli autrefois.

N° 72. Σκέποις Λέοντα ἀεὶ Καμίνιον (?), πανάγιε.

Vers impossible, qui a plusieurs syllabes de trop, sans parler de l'accent, placé sur l'antépénultième. On obtiendrait deux syllabes de moins en lisant *Λέοντ' ἀεὶ* et *πάναγνε* au lieu de *πανάγιε*. Mais il resterait toujours *Καμίνιον*, qui nous paraît incertain, et qui devrait être de trois syllabes seulement.

N° 73[1]. + Σκέπ(οις) με, μάρ(τυς), Γρηγόριον (συνώνυμον).

A l'avers, le buste nimbé de saint Georges.

La restitution de M. Froehner (*συνώνυμον*) a l'inconvénient de donner une syllabe de trop, de placer l'accent sur l'antépénultième et de n'établir aucun rapport entre le nom du saint et celui du personnage propriétaire du sceau, puisque le saint invoqué est saint Georges, tandis que le titulaire s'appelle Grégoire.

N° 75. Συμεῶνά με, ὁ (ἀ)γγέλων ἀ[ρ]χων, σκέποις.

Trop long d'une syllabe. Je supprimerais l'article *ὁ*.

N° 83. [Σφραγὶς μ]ὲν αὕτη [σ]ὸν τύχῃ [ἐ]κτιπουμένη.

La restitution *ἐκτιπουμένη* donnerait une syllabe de trop. En lisant *τιπουμένη*, c'est-à-dire *τυπουμένη*, comme au n° 78, on aurait un trimètre ïambique régulier.

N° 91. + Σφράγισμα γραφῶν Μιχαὴλ Δούκα φέρω
Σεβαστοκρατοροῦντος εὐθαλοῦς κλάδου.

A la suite de cette légende, où M. Froehner n'a rien eu à changer pour la convertir en vers, M. Schlumberger (p. 585) ajoute : « Cette curieuse expression de *σεβαστοκρατοροῦντος*, *sébastocratorisant*, expression unique jusqu'ici dans l'épigraphie sigillaire byzantine, signifie de race *de sebastocrators*, et non point *sebastocrator* même. » M. Schlumberger oublie qu'il nous fournit lui-même un second exemple de ce mot dans un autre sceau, publié p. 644 : *Σφραγὶς γραφῶν εὐκλεο[ῦς] Κομνηνοφυοῦς Ἰσαακίου σεβαστοκρατοροῦντος εὐθαλοῦς κλάδου*[2]. Théodore Prodrome (*Cod.*

[1] Cette bulle est une de celles que j'avais publiées d'après la collection de M. Koehne.

[2] Voir Froehner, n° 82 de la deuxième série. Est-ce qu'au n° 155 de la même série (*Sigill.*, p. 643) il ne faudrait pas lire *κλάδου*, comme ici ? Voir aussi le n° 37, où M. Froehner corrige une faute du même genre dans son premier article.

Ven., fol. 35 v°) se sert, comme Tzetzès, de la forme *σεβαστοκρατέω*.

Σκιρτᾷ καὶ πνεῦμα σύσκηνον τὸ σεβαστοκρατῆσαν.

Le mot *σεβαστός* a donné lieu à une foule de composés qui pourraient être ajoutés à la lexicographie byzantine. Tels sont *σεβαστοκρατής*, *σεβαστοκρατόρειος*, *σεβαστοκρατορίδης*, *σεβαστότης*, *σεβαστοφαντέω*.

N° 104 (p. 686)[1]. Τ[ῶν] Χαρικλήτου πρακτέων Παναρέτου (un point)
Σφραγὶς ἀκριβὴς ἡ πανοικτίρμων κόρη.

M. Froehner ajoute : « L'adjectif *πανοικτίρμων* est nouveau. » M. Schlumberger, en reproduisant cette légende, fait la même observation. Il y a là une inadvertance. Le *Thesaurus* de Didot cite deux exemples de ce mot. On en trouvera d'autres dans le *Cod. gr. Paris.* 250, fol. 6 r°, 11 r°, 96 v°, et dans Bandin. *Eccl. græc.*, III. 180.

N° 107. *καὶ πρωτοϊερακαρίου Λέοντος.*

Le mot *πρωτοϊερακάριος* est connu, mais la forme *πρωθϊερακάριος*[2], employée par Manuel Philé (I, 87, XVIII), peut être ajoutée aux lexiques. La forme féminine *πρωτοϊερακαρία* se trouve dans le même poète (I, 86, CLXXIX) : *Εἰς τὴν πρωτοϊερακαρίαν Μελάνην.* Puisque M. Schlumberger (p. 516) cite Codin à propos de cette dignité, il aurait pu citer aussi Manuel Philé.

N° 108. Ὁ *ἅγιος Ἰω(άννης) ὁ Χρυσόστομος.*

Une syllabe de trop. Je retrancherais le premier *ὁ*. Encore un accent sur l'antépénultième.

Bulles métriques. Deuxième série.

N° 30 (p. 54). [*Γρηγόρι*]*ος εἰμὶ κλεὶς γραφῶν Γρηγορίου.*

Une syllabe de trop. J'admets en partie la restitution de M. Froehner,

[1] M. Froehner fait de Χαρικλήτου le nom propre et de *παναρέτου* une épithète. Les majuscules dont se sert M. Schlumberger ne permettraient pas de connaître son opinion, s'il ne mettait *Panaret* parmi les *Familles byzantines*.

[2] M. Koumanondis, qui, dans son lexique, reproduit d'après Manuel Philé les mots nouveaux, que j'avais eu soin de marquer d'un astérisque, a naturellement omis la forme *πρωθϊερακάριος*, parce que j'avais oublié d'y ajouter ce signe.

seulement je lis *γρήγορος* au lieu de *Γρηγόριος*, dans le sens de *vigil* s'appliquant à *κλείς*. Cette épithète est tout à fait dans l'esprit du temps, où les poëtes, jouant sur les mots, donnaient aux individus les qualités indiquées par la racine de leurs noms patronymiques.

N° 48 (p. 725). [Ἱ]ερῶ[ν δυ]να[μ]έων σκέπ[οις] σΊρατηλά(τα)
Τὰ τοῦ Κλήμη(ντος) περιφρούρου πρακτέα.

Une syllabe de trop dans le premier vers. En lisant *ἱρῶν* au lieu de *ἱερῶν*, on rentrerait dans le nombre régulier des syllabes. Le graveur, rencontrant la forme ionique qu'il ne connaissait pas, a bien pu la corriger en *ἱερῶν*. M. Froehner remarque que *περίφρουρος* est nouveau. Je pourrais indiquer aussi *περιφρούρημα* et *περιφρουρητέον*.

N° 53 (p. 627). Καβασείλιον σκέποις με [δοῦλον], παρθένε.

Une syllabe de trop. En lisant Καβασίλαν, qui est une autre forme du nom Καβασειλιος, on rétablirait le vers. Le dessin du sceau porte σΚΕΠΙC ΜΕ Τ' Δ (avec X au-dessus du Δ), ce que M. Schlumberger interprète par ΤΟΥ ΧΡΙΣΤΟΥ ΔΟΥΛΟΝ. Le X placé au-dessus du Δ doit être le signe paléographique qui répond à ΟΥ, et M. Froehner a eu raison de supprimer ΧΡΙCΤΟΥ.

N° 56 (p. 51). Κωνσ7αντῖνον σκέποις με, πανε[υ]τίμιε.

Le sceau porte ΠΑΝΕΚΤΗΜΗΕ, que M. Froehner corrige en *πανε[υ]τίμιε*, ajoutant avec raison que *ἐκ* signifierait « privé d'honneur ». Je doute très fort de *πανευτίμιος*. Ce mot supposerait *εὐτίμιος*, qui n'a jamais existé. J'aimerais mieux *πανεντίμιε*, bien que cette forme soit inconnue, mais elle est nécessaire pour le vers. La forme connue est *πανέντιμος*[1]. Nous avons encore ici l'accent sur l'antépénultième.

N° 110 (p. 665). Σφραγὶς Ἰωὴλ μοναχοῦ τοῦ Γαλάτωνος.

Une syllabe de trop, et l'accent est encore sur l'antépénultième; ce qui me porterait à croire que cette bulle n'est pas métrique.

N° 166 (p. 61). Κυρὲ, βοήθει τὸν βουλ(λῶ)ντα δι' ἐμὲ δικαίως.

Ce vers politique est impossible. La fin du mot *βουλλῶντα* ne peut pas être rejetée à la seconde partie du vers.

[1] Dans la table du Michel Acominate de M. Sp. Lambros, on trouve le mot, *πρωτοπαντιμοϋπέρτατος*. J'ai montré ailleurs (*Journ. des Sav.*, 1880, p. 765) qu'il faut lire *πρωτοπανεντιμοϋπέρτατος*, comme dans le texte.

N° 167 (p. 129). Τρισάγιε κ[ύρι]ε δοῦλον [με] τῆς Θεοτόκου σώζοις.

Deux syllabes de trop. Je suppléerais κυρέ, comme M. Froehner a lu précédemment, et je retrancherais με, qui n'est pas sur le sceau. Le poète ne se sera point inquiété de l'accent de δοῦλον dans ce mauvais vers politique.

Les vers que nous venons de citer ne donnent pas une haute idée du mérite des poètes qui les ont composés. Souvent même on se demande s'il ne s'agirait pas simplement de légendes en prose, auxquelles on aurait adapté des fragments de formules poétiques. Les fautes contre la mesure et contre l'accent permettraient de le supposer. Quoi qu'il en soit, le nombre des bulles réellement métriques recueillies par M. Froehner est assez considérable pour prouver l'existence d'un usage généralement répandu à l'époque des Comnènes. Il constate de plus un fait curieux et qui intéresse l'histoire littéraire du moyen âge byzantin. Mais revenons aux considérations générales dans lesquelles M. Schlumberger a résumé toutes ses doctrines.

Après les bulles métriques, il examine dans le détail la variété des formules consacrées des légendes, telles que légendes à forme invocative comprenant les épithètes ou vocables, légendes à forme indicative ou désignative, sceaux anonymes, à côté desquels il faut citer les homonymes ou les synonymes, c'est-à-dire ceux des personnages qui déclarent porter le même nom que leur patron, sceaux qui sont décrits dans les documents contemporains auxquels ils étaient appendus, difficultés de déchiffrement des légendes. « Quant aux véritables fautes d'orthographe commises par les graveurs de sceaux, ajoute-t-il, *elles sont infiniment moins fréquentes* qu'on ne l'a dit et qu'on ne pourrait le croire de prime abord. Presque toujours ces prétendus barbarismes sont le résultat des lectures défectueuses, rendues si fréquentes par les nombreuses causes d'erreur dont je viens de signaler les principales. » M. Schlumberger nous semble un peu trop indulgent pour les graveurs de sceaux; les fautes d'orthographe reposant sur la prononciation nous semblent au contraire très abondantes. Il nous suffira de citer, p. 498 et 499, les différentes corruptions que le mot διοκήτης a subies : ΔΟΥΗΚΗΤΗΣ, ΔΥΙΚΙΤΗΣ, ΔΥΗΚΗΤΗΣ, ΔΙΟΥΚΗΤΗΣ, ΔΗΟΥΚΗΤΗΣ, ΔΙΥΚΗΤΗΣ. La *Sigillographie* fournit un grand nombre d'autres fautes du même genre.

Vient ensuite la liste des abréviations usitées dans les légendes. Ces abréviations constituent une espèce de science paléographique, avec

laquelle il est indispensable de se familiariser avant d'entreprendre la lecture des sceaux byzantins. Les formes du même mot varient à l'infini, suivant la place dont pouvait disposer le graveur; mais comme la désignation des mêmes dignités revient sans cesse, le déchiffrement de cette partie de la légende ne présente, la plupart du temps, aucune difficulté. Il n'en est pas de même de certains sigles inusités, ou du moins très rares. On en rencontre quelques-uns dans la *Sigillographie*, que l'auteur a laissés inexpliqués ou qu'il nous paraît n'avoir pas bien compris, mais qu'il aurait dû néanmoins admettre dans sa liste. Ils auraient appelé l'attention du lecteur, provoqué ses recherches et peut-être amené la solution de ces petits problèmes paléographiques. On lit, par exemple, cette légende dans le recueil de M. Schlumberger, p. 716 :

† KЄ B' Θ' ΘЄΟΔΩΡ'(*ω*) ЄΠ'(*ἰ*) Τ'(*οῦ*) $\overset{\text{X}}{\text{P}}$ ΤΟ ΞΙΦΙΛΙ[ΝΩ]. Ce que le savant archéologue traduit ainsi : « Sceau de *Théodore Xiphilin, chrysotriclinaire.* » Il est regrettable qu'on n'ait pas sous les yeux le dessin de ce sceau provenant de la collection Dancoisne. Quoi qu'il en soit, nous croyons que l'explication de M. Schlumberger est un peu hasardée. A moins de supposer une faute du graveur, il est impossible de prendre $\overset{\text{X}}{\text{P}}$ pour l'abréviation du mot *χρυσοτρικλίνου*. De tous les sceaux pareils que nous fournit la *Sigillographie*, et ils sont assez nombreux, il n'y en a pas un seul qui puisse justifier cette interprétation. Les premières lettres du mot sont toujours $\overset{\text{P}}{\text{X}}$ (pour *χρυσο*) suivies de la lettre numérale Γ (pour ΤΡΙ). La dignité *ὁ ἐπὶ τοῦ χρυσοτρικλίνου* n'est jamais seule; elle est constamment précédée d'une autre, principalement de $\overline{\text{A}}$ΣΠΑΘΑΡΙΩ (*πρωτοσπαθαρίῳ*). Le sigle $\overset{\text{X}}{\text{P}}$, usité en épigraphie, a toujours signifié *centurion*. La lettre inférieure P était la lettre numérale répondant à 100. Letronne[1], qui avait rencontré ce signe dans une inscription gréco-égyptienne, l'a mal traduit par *chiliarque;* ce dernier mot est ordinairement exprimé par $\overset{\text{P}}{\text{X}}$, c'est-à-dire par le X surmonté d'un P. La règle est constante : la lettre principale, celle qui commence le mot, est toujours au-dessous de l'autre. Ainsi $\overset{\text{N}}{\text{O}}$ signifiera *ὄνομα*, et $\overset{\text{O}}{\text{N}}$ sera pour *νόμισμα*. Le signe $\overset{\text{X}}{\text{P}}$ répondrait donc à *ἑκατόνταρχος*, ou, comme on disait au moyen âge, *κένταρχος*[2]. Quant à expliquer cet *ἐπὶ τοῦ κεντάρχου*[3], c'est l'affaire de

[1] *Inscr. d'Égypte*, t. I, p. 427.

[2] Voir du Cange au mot **Κένταρχος**. La *Sigillographie* (p. 357) donne deux sceaux de *πρωτοκένταρχος*.

[3] Comparez quelques expressions analogues : *ἐπὶ τοῦ στρατοῦ* (*Sigill.*, p. 368), *ἐπὶ τοῦ λαμπροῦ* (p. 157). Voir aussi p. 191.

M. Schlumberger. Nous appelons son attention sur le *centarque des spathaires*, *ὁ κένταρχος τῶν σπαθαρίων*, qu'il cite lui-même (p. 557). Je rencontre ailleurs une autre abréviation qui a paru embarrasser le savant auteur, puisqu'il n'en a pas donné l'interprétation. On lit en effet p. 139 : CΦΡΑΓΗC MONHC ΠΡΟΔΡΟΜΟΥ ΘΕΟΥCΕΒΕC(*τάτου*) ΤѠ ΤΟC Αͯ · ΙѠ(*άννου*). Je laisse à d'autres plus habiles le soin de découvrir le mot caché sous les lettres ΤѠ ΤΟC. Quant à la fin de la légende, elle doit se lire *μοναχοῦ* Ἰω(*άννου*), la lettre Α placée au-dessous du Χ ayant une valeur numérale, *unus*, *μόνος*, et le signe lui-même signifiant *μοναχός*. Ce signe paléographique αͯ était très usité dans les manuscrits de l'époque des Comnènes. Il aurait dû figurer dans la liste des abréviations, avec les autres manières d'exprimer les mots *μοναχός* et ΜΟΝΑΧΗ, ΜΧ et ΑΧ, que M. Schlumberger indique lui-même p. 70 [1].

Citons encore le sigle Χ̊ que nous rencontrons p. 611 : ΘΕΟΔѠΡΟ Χ̊, et qui est resté inexpliqué. Il serait important que la liste de toutes ces abréviations fût exacte [2], afin que le lecteur eût sous les yeux un tableau complet de ces signes paléographiques. Il pourrait les comparer entre eux et chercher lui-même à résoudre les difficultés.

A la suite de la liste des abréviations nous trouvons les sceaux à légendes bilingues et ceux qui ont appartenu à des femmes. Puis, passant à un autre genre de légendes, M. Schlumberger fait observer qu'il faut soigneusement distinguer les sceaux byzantins de plomb d'avec un certain nombre de petits monuments de même métal et de même époque, qui présentent avec eux une simple analogie de forme. Tels sont les plombs que l'on suspendait par un fil au cou des pauvres dans certaines distributions charitables, les méreaux ou tessères également à destination charitable, rappelant nos bons de pain, et les médailles de dévotion en plomb portées au cou en guise de talismans. Ces considérations générales se terminent par un examen des caractères distinctifs des sceaux byzantins suivant les époques, et dans lesquels sont compris les monogrammes, enfin par leur répartition en classes.

Nous arrivons maintenant aux cinq grandes divisions dont se compose l'ouvrage lui-même; série géographique, comprenant les sceaux de fonc-

[1] Voir aussi p. 200, 401-404 et 625.

[2] Il est vrai de dire que la plupart des abréviations qui ne figurent point dans cette liste sont indiquées dans les articles consacrés à chaque dignité. Voir p. 589 pour les différentes formes du mot *σπαθάριος*.

tionnaires des thèmes et ceux de titulaires des sièges ecclésiastiques, l'armée, le clergé, les titres, fonctions et dignités, enfin les familles byzantines. Ces différentes divisions feront l'objet d'un prochain article.

E. MILLER.

(*La suite à un prochain cahier.*)

Bibliotheca Casinensis, seu Codicum manuscriptorum qui in tabulario Casinensi asservantur series per paginas singillatim enucleata; cura et studio monachorum abb. Montis Casini. Ex typographia Casinensi; 1873-1880, 4 vol. in-fol.

DEUXIÈME ARTICLE[1].

Le deuxième tome de ce catalogue, suivant de très près le premier, parut en 1875. Soixante-quatre volumes y sont décrits, avec le même soin, la même abondance de détails utiles ou superflus. La plupart de ces volumes sont d'une grande richesse et pas un seul peut-être ne manque d'intérêt. Ceux mêmes qui contiennent des textes maintes fois publiés méritent presque tous l'attention des paléographes. Ils offrent en effet, pour la plupart, d'intéressants modèles de l'écriture lombardique, non pas la plus lisible, mais la plus ornée de toutes les écritures. Comme les fac-similés nous en fournissent la preuve, il y eut au Mont-Cassin, durant les XIe et XIIe siècles, une vraie légion de très habiles calligraphes, dont les œuvres méritent d'être particulièrement étudiées. Elles l'ont été déjà, nous le savons. Il nous semble pourtant qu'elles peuvent l'être encore avec fruit. Sur l'histoire d'un art quelconque il reste toujours quelque chose à dire. Mais c'est affaire à d'autres; nous devons nous en tenir, pour notre part, à poursuivre nos observations critiques sur le contenu de ces beaux volumes.

Et d'abord nous ne pouvons pas ne pas faire une courte station devant le numéro 48, précieux manuscrit du XIe siècle, qui renferme plu-

[1] Voir, pour le premier article, le cahier de mars, p. 165.

sieurs commentaires du célèbre Claude, évêque de Turin, sur les épîtres de saint Paul aux Romains, aux Thessaloniciens, à Titus, à Timothée, à Philémon. Un de ces commentaires, celui qui concerne l'épître à Philémon, avait été jadis imprimé sous le nom d'Alcuin par Froben et par André Duchesne. M. le cardinal Mai l'a remis au jour, sous le nom du véritable auteur, d'après un manuscrit de Bobbio. Mais tous les autres sont encore inédits, et les religieux du Mont-Cassin annoncent que leur intention est de les publier. On ne saurait trop les y encourager. Il y a d'autres copies de ces commentaires, à Paris et ailleurs : ainsi le commentaire sur l'épître aux Romains est dans les numéros 2392 et 2393 de la Bibliothèque nationale; celui sur les épîtres aux Thessaloniciens et à Timothée dans le numéro 2394 A; celui sur l'épître à Titus dans les numéros 2394 et 2394 A; mais bien certainement, si les moines du Mont-Cassin ne donnent pas l'édition qu'ils promettent, il n'en sera fait aucune. Cependant l'auteur eut dans son temps un grand et juste renom. C'était un théologien éclairé, courageux, qui s'exprimait librement sur toute chose et en particulier sur certaines pratiques qu'il jugeait superstitieuses. Il mérite donc bien qu'on lui fasse l'honneur de tirer ses œuvres des ténèbres et de l'oubli.

Deux juristes occupent le numéro 58 : *Rolandus Judex*, de Lucques, et *Roffredus* ou *Ranfredus*, de Bénévent. Ce *Rolandus Judex*, dont Savigny ne parle pas, paraît avoir été, d'après ce qu'il nous apprend de lui-même, un personnage de quelque importance, enrichi par les Empereurs, qu'il avait utilement servis. Il y a, dans ce numéro 58, un traité *De jure fisci* qui doit offrir, autant qu'on peut en juger par les rubriques, beaucoup de renseignements sur la perception de tous les genres d'impôts dans son pays et dans son temps. Les rédacteurs du catalogue demandent si l'on connaît une édition quelconque de ce traité. Nous n'en connaissons, pour notre part, aucune. Il y a plus, l'exemplaire manuscrit du Mont-Cassin est le seul que nous ayons rencontré jusqu'à ce jour. Cela fait, il est vrai, supposer qu'il n'a pas été fort prisé par les contemporains de l'auteur; mais cela n'empêche pas d'admettre qu'il puisse être lu de nos jours avec grand profit. Quel fut, au moyen âge, le régime économique des États les mieux administrés? C'est là ce que nous savons mal encore, les historiens ayant négligé de nous l'apprendre. Quant à *Roffredus* de Bénévent, ce fut, au contraire, un docteur de grand renom; c'est pourquoi les copies de ses œuvres abondent dans nos bibliothèques. On nous signale deux de ses traités dans le numéro 58 du Mont-Cassin. Du premier, intitulé *De ordine judiciorum*, nous avons quatre manuscrits à la Bibliothèque nationale et quatre à Tours. Il a même été, au moins une

fois, imprimé; à Strasbourg, en 1502, par Gruninger. Le second, *Libelli de jure canonico*, est deux fois au Mont-Cassin, dans les numéros 58 et 136. Nous le rencontrons encore parmi les manuscrits de Paris, de Tours, de Douai, de Troyes, de Laon, de Metz, de Vienne et du collège Saint-Jean-Baptiste à Oxford. Les bibliographes en désignent, en outre, plusieurs éditions. Mais, quel qu'ait été jadis le succès de ces gros livres, on n'a plus guère aujourd'hui l'occasion de les consulter, tandis que le traité de *Rolandus* sur les droits du fisc nous apprendrait, s'il était imprimé, bien des choses que nous regrettons d'ignorer.

Le numéro 59 contient un commentaire anonyme sur le *Cantique des Cantiques*, à l'occasion duquel se sont autrefois élevées des contestations orageuses entre des religieux de robe diverse. Josse Bade avait le premier, en l'année 1521, publié ce commentaire, l'attribuant à certain Thomas, religieux cistercien, qu'il osait égaler, dans une épître liminaire, à saint Bernard. Cela était dit pompeusement, en style de libraire, pour séduire le public. En effet le public séduit rechercha l'édition de Josse Bade, que suivirent bientôt plusieurs autres. Ce fut là certes un grand honneur pour l'auteur désigné, Thomas le cistercien. Mais il n'y a pas de gloire sans traverses. L'ouvrage ayant été si bien reçu par le public et les exemplaires en étant devenus très rares chez les libraires, un franciscain, nommé Paul Reatino, eut l'impudence d'en donner une édition nouvelle sous le nom de son illustre confrère, Jean Duns Scot. S'il avait laissé subsister la dédicace de l'auteur à Pons, évêque de Clermont, mort en 1187, sa fraude eût été, pensait-il, sur-le-champ reconnue; mais il avait pris la précaution de supprimer cette dédicace. Quoi qu'il en soit, l'artifice échoua. L'ordre de Cîteaux était alors représenté près du saint-siège par un procureur général, nommé Paul Magloire, qui dénonça le fait au maître du sacré palais, provoquant un procès, demandant une sentence. Le procès eut lieu, et la sentence fut rendue le 15 mars 1655. Paul Reatino dut, à sa grande honte, supprimer le frontispice de son édition. Ainsi le cistercien Thomas fut solennellement remis en possession de son œuvre.

Les rédacteurs du catalogue ont sommairement rapporté les circonstances et la conclusion de ce procès; mais ils ont omis de rappeler que, Jean Duns Scot écarté, le même commentaire est réclamé pour deux cisterciens nommés Thomas, l'un moine de Vaucelles, l'autre moine de Perseigne, divers manuscrits l'attribuant les uns à celui-ci, les autres à celui-là. Entre ces deux prétendants, Charles de Visch ne s'était pas déclaré. Or, comme il était reconnu que ces deux Thomas avaient dû vivre tout à fait dans le même temps, il a semblé probable à M. Daunou

qu'un seul Thomas, religieux cistercien, ayant successivement habité Vaucelles et Perseigne, avait été successivement nommé Thomas de Perseigne et Thomas de Vaucelles[1], et nous avons autrefois admis cette conjecture, en l'étayant même d'un argument nouveau[2]. Puisque le manuscrit du Mont-Cassin est anonyme, il n'éclaire ce point obscur d'aucune lumière.

Nous ne pouvons ne pas nous arrêter un instant aux numéros 61 et 62, où se trouvent deux exemplaires, l'un complet, l'autre mutilé, d'une ancienne Concordance, dont les rédacteurs du catalogue ont appelé l'auteur un moine inconnu. Cette Concordance commence par un prologue dont voici les premiers mots : *Cuilibet volenti requirere concordantias in hoc libro unum est primitus advertendum, videlicet quod in primis Concordantiis, quæ dicuntur Concordantiæ Sancti Jacobi, quodlibet capitulum in septem particulas distinguitur...* Ainsi l'auteur reconnaît qu'il a fait son travail après un autre de même sorte, que l'on appelle communément la Concordance de Saint-Jacques. Saint-Jacques veut dire la maison de Saint-Jacques, à Paris, où, vers le milieu du XIIIe siècle, avait été composée, sous la direction du futur cardinal Hugues de Saint-Cher, une Concordance que l'on a coutume de nommer, peut-être à tort, la première. Celle que nous offrent les deux manuscrits du Mont-Cassin est donc postérieure. Elle est aussi d'un moindre volume, et pourtant ce n'est pas celle qu'on a la moins prisée, car il en existe beaucoup de copies. Ces copies sont généralement anonymes; mais quelques-unes offrent le nom de l'auteur, le dominicain Conrad d'Halberstadt, et, sous ce nom, l'ouvrage a été maintes fois imprimé dès le XVe siècle[3]. Nous n'ajoutons rien à ces explications, déjà données par Échard[4] et par M. Daunou[5]. Il nous a suffi de montrer que l'auteur est connu, et que ce n'est pas un moine, que c'est un religieux, un frère Prêcheur.

Encore un mot sur le numéro 62. A la suite de la Concordance est un lexique anonyme des mots hébreux que l'on rencontre dans la Bible. Les rédacteurs du catalogue n'ont pas connu l'auteur de ce lexique. C'est le digne élève du docte Heiric, c'est Remi d'Auxerre, dont le nom se lit dans plusieurs manuscrits, notamment dans les numéros 10442, 14934 de la Bibliothèque nationale et 7 de Douai. L'ouvrage n'est pas, d'ailleurs, inédit. Il est imprimé dans le tome III, p. 371, des Œuvres

[1] *Hist. litt. de la France*, t. XV, p. 329.

[2] *Hist. litt. du Maine*, t. X, p. 92 et s.

[3] Hain, *Repert. bibliogr.*, t. II, numéros 5629 et suiv.

[4] *Scriptores ordinis Prædicatorum recensiti*, p. 284-289.

[5] *Hist. littér. de la France*, t. XIX, p. 44 et suiv.

de Bède, à qui l'on avait cru pouvoir l'attribuer. Mais, ayant reconnu cette erreur, Oudin l'a depuis longtemps signalée.

Les huit premières pages du numéro 66 sont occupées par un opuscule anonyme dont nous pouvons peut-être aider à découvrir l'auteur. Cet opuscule, intitulé tantôt *Breviarium*, tantôt *Margarita Decreti*, est pareillement anonyme dans les numéros 136 (p. 210) du Mont-Cassin, 14593 (fol. 281) de notre Bibliothèque nationale, 165 de Tours, 496 de Saint-Omer et 2071 de Vienne; mais, dans le numéro 122 de Metz, l'auteur est du moins désigné par la lettre initiale de son nom: *Mag. B.*; et, dans le numéro 1850 de Troyes, le titre est : *Bernardi Breviarium ad omnes materias in jure canonico inveniendas*. Nous avons une autre table du *Décret* sous le même titre, *Margarita*, dressée par le pénitencier du pape Nicolas III, Martin de Pologne. On se gardera de les confondre. Celle qui porte, à Troyes, le nom de Bernard commence par ces mots: *Verborum superflaitate penitus resecata, de talento mihi credito vobis relinquo, socii, margaritam*. . . Les Bernard sont nombreux parmi les canonistes. Vainement nous avons recherché quel est celui-ci. Il nous reste à faire une courte remarque sur des vers copiés à la marge inférieure de la page 258 et signés, comme il semble, *Pri. de Bonon*. C'est la signature de l'écrivain, certain «prieur de Bologne», non celle de l'auteur. L'auteur, qui paraît avoir vécu dans le XII[e] siècle, est ignoré. Ses vers, si mauvais qu'ils soient, sont, au contraire, bien connus, car on en possède de très nombreuses copies. Ils ont été d'ailleurs publiés, dès l'année 1867, par M. Zingerlé, dans les comptes rendus de l'Académie de Vienne[1].

D'autres vers, qui se lisent au feuillet 646 du numéro 72, ont été publiés, à la page 270 du catalogue, comme formant une pièce continue. Ce sont, en fait, des centons de toute provenance et sans aucun lien. De ces vers les uns sont d'Horace, d'autres sont attribués au poète des clercs ribauds, Hugues Primat; le reste est anonyme en des manuscrits de toute date; notre confrère M. Delisle en a publié récemment quelques-uns d'après un volume de Cluny[2]. Nous remarquons, en outre, regrettant d'avoir à faire de nouveau cette remarque, que presque tous ces vers sont ici publiés très incorrectement. Les éditeurs ont-ils, par exemple, compris les suivants :

Femina fallere vanaque dicere quando cavebit,
Nam cava piscibus et mare fluctibus ante carebit?

[1] *Sitzungsberichte des phil.-hist. Classe*; 1867, p. 317.

[2] *Invent. des man. de la Biblioth. nat.*; fonds de Cluni, p. 143.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Certainement ils n'ont pu les comprendre. Voici comment il les faut lire :

> Femina fallere vanaque dicere quando cavebit,
> Secana[1] piscibus et mare fluctibus ante carebit[2].

Ce qui prouve, avouons-le, que ces vers peu galants, qui longtemps ont couru le monde, venaient de Paris. On ne comprend pas davantage la plupart des autres, qui, par surcroît, sont faux. Il ne sert vraiment à rien d'imprimer des textes pareils. La poésie latine n'était probablement pas très cultivée, durant le moyen âge, chez les moines du Mont-Cassin. Nous avons perdu le droit de tenir ce péché pour grave; mais il nous reste permis de conseiller aux moines actuels de laisser de côté ces textes trop défectueux et de réserver à la prose, dans les volumes qui doivent suivre, la place qu'occupent, dans ceux-ci, tous les vers.

Les rédacteurs du catalogue ne nous pardonneraient pas de garder le silence sur le numéro 82, qu'ils estiment le plus précieux volume de leur bibliothèque. Ce qui fait pour eux son très grand prix, ce n'est pas l'ouvrage qu'il contient. Cet ouvrage, *Moralia Gregorii papæ in Job*, se trouve partout; mais, au feuillet 320 du volume, la marge est occupée par une lettre de saint Thomas d'Aquin que l'on croit autographe. Le fait paraît dès l'abord très bizarre : une lettre missive écrite au milieu d'un volume, sur une marge étroite, cela s'est-il jamais vu? Mais voici comment on rend compte de cette étonnante particularité. Il s'agit, au feuillet 320, dans le texte du pape Grégoire, de la prescience divine, et le saint docteur ne s'exprime pas assez clairement sur ce point grave de la doctrine chrétienne. Or, écrivant à Bernard, abbé du Mont-Cassin, saint Thomas se donne précisément pour tâche d'expliquer et de justifier les termes dont le pape Grégoire a fait usage. On suppose donc que l'abbé Bernard, inquiété par l'obscurité du texte, avait envoyé ce volume même, ce numéro 82, à saint Thomas, qui se trouvait alors sur les terres de sa famille, à quelques lieues de l'abbaye, et que celui-ci, ayant consigné ses conclusions sur la marge, en regard du passage équivoque, avait ensuite renvoyé le volume à l'abbé Bernard. Cette supposition peut sans doute être faite; mais on en peut faire une autre. N'est-il pas, peut-on se dire, aussi vraisemblable que l'abbé Bernard, ayant reçu de l'illustre théologien une lettre écrite en la forme ordinaire, sur une feuille volante, ait ensuite enjoint à quelque moine de la transcrire à la marge

[1] Quelque Italien a, paraît-il, substitué *Mantua* à *Secana*, en des vers que cite M. Novati; mais cette substitution ne vaut guère. (M. Novati, *L'Anticerberus di fra Bongiovani da Cavriana*, p. 56.

[2] Man. lat. de la Bibl. nat., n° 8427, fol. 52. Dans une glose sur le *Grécisme*.

du volume, pour bien mettre le pape Grégoire hors de tout soupçon d'hérésie? Ainsi la lettre reste curieuse; mais l'autographe s'évanouit. Eh bien! il faut, paraît-il, s'en tenir à la supposition première, qu'est venue confirmer une attestation formelle de M. l'abbé Uccelli. Nous avons autrefois reçu, dans un dépôt dont nous avions la garde, cet aimable et savant abbé, d'un esprit ouvert et libre, qui, s'étant voué par inclination personnelle au culte de saint Thomas, visitait alors la France, avec l'espoir d'y découvrir quelques pages, quelques lignes écrites de sa main. Ayant non seulement vu, mais pieusement étudié les manuscrits de saint Thomas qui sont à Rome, à Naples, à Bergame, il avait acquis une si grande expérience de son écriture qu'il la distinguait aisément de toute autre. Comme il réussit à nous convaincre qu'il avait ici trouvé, dans un ou deux volumes, ce qu'il recherchait avec tant d'ardeur, des corrections faites par saint Thomas sur des copies de ses œuvres, nous n'hésitons pas à croire, sur le témoignage d'un tel expert, que la lettre dont il s'agit est vraiment autographe.

Le numéro 88 a mis les rédacteurs du catalogue dans un grand embarras. C'est un manuscrit du xv[e] siècle, qui contient un commentaire sur les quatre livres des *Sentences*, dont l'auteur est nommé, dans le titre, Guillaume. Mais, disent naïvement les rédacteurs du catalogue, trois Guillaume nous sont connus comme ayant interprété les *Sentences* avant le xvi[e] siècle, Guillaume d'Auxerre, Guillaume Warron, le maître de Duns Scot, et Guillaume Vorillong; auquel devons-nous donc attribuer le commentaire contenu dans notre numéro 88? Combien leur embarras aurait été plus grand s'ils avaient remarqué que les Guillaume désignés par Fabricius, avant le xvi[e] siècle, comme interprètes des *Sentences*, ne sont pas trois, mais vingt et un, et s'ils avaient, en outre, été conduits à soupçonner que la liste de Fabricius est incomplète! Mais il nous est ici facile de résoudre la difficulté proposée. La description du volume nous fait dès l'abord constater que ce commentaire est celui dont un grand nombre de manuscrits, notamment les numéros 81 de Metz, 431 de Douai, 362 et 363 de Tours, nomment l'auteur, en toutes lettres, Guillaume d'Auxerre. Une semblable indication est d'ailleurs fournie par un catalogue que nos moines citent souvent, celui de Bandini. Qu'ils se portent à la colonne 76 du tome IV, ils y trouveront la mention du même commentaire sous le même nom. Enfin on l'a, sous le même nom, plusieurs fois imprimé.

Nous connaissons beaucoup moins certain Auxilius à qui paraît bien appartenir un recueil d'étymologies contenu dans le numéro 90. Le volume est, dit-on, du x[e] siècle; il se pourrait donc que l'auteur fût cet

Auxilius, moine du Mont-Cassin, qui vivait précisément au xe siècle, à qui Mabillon et Rivet attribuent en outre un commentaire sur la *Genèse*, pareillement inédit[1]. Les rédacteurs du catalogue font espérer qu'ils publieront un jour ce recueil d'étymologies. On le lira certainement avec intérêt, alors même qu'on n'y devrait pas trouver beaucoup de choses originales. Isidore de Séville, ce Ménage du VIIe siècle, est toujours consulté, toujours cité; ses erreurs mêmes sont instructives.

Mais il faut terminer cet article. Faisons pourtant encore une remarque. Une pièce de cinquante distiques, publiée tout entière à la page 116 du *Florilegium*, d'après les numéros 100 et 102, et qui se trouve une troisième fois dans le numéro 111, a pour titre : *Versi Marii episcopi in sanctæ Mariæ*, et commence par ces vers :

Hunc, genitrix Domini, parvum tibi, magna, libellum
Hunc Marus præsul, Virgo Maria, dedi.

Le titre est barbare, et les vers ne paraissent pas l'être beaucoup moins. Or combien de conjectures peut autoriser, combien d'erreurs peut en quelque sorte justifier un texte vicieux ou mal lu! Le nom de l'évêque Marius, offert par le titre, fait immédiatement attribuer l'œuvre au seul évêque de ce nom qu'on ait jusqu'à ce jour compté parmi les écrivains, Marius, évêque d'Avenches. Mais, le second vers donnant, au lieu de *Marius*, *Marus*, c'est peut-être, se dit-on, *Maurus* qu'il faut lire, Raban Maur, évêque de Mayence, et, cette lecture facilement admise, voilà qu'on blâme M. Duemmler de n'avoir pas inséré les cinquante distiques dans sa récente édition des poésies de Raban. Eh bien! il ne s'agit ici ni d'un *Marius* ni d'un *Maurus*, car voici comment doivent être lus, d'après d'autres manuscrits, les deux premiers vers :

Hunc, genitrix Domini, parvum tibi, magna, libellum
Hincmarus præsul, Virgo Maria, dedi;

et l'auteur est Hincmar, archevêque de Reims[2]. Les moines du Mont-Cassin se sont trompés lorsqu'ils ont cru mettre les premiers en lumière ce poème, d'ailleurs peu recommandable; il avait été publié, dès l'année 1833, par M. le cardinal Mai, d'après un manuscrit du Vatican[3].

B. HAURÉAU.

(*La suite à un prochain cahier.*)

[1] *Hist. litt. de la France*, t. VI, p. 123 et 124.

[2] *Neues Archiv*, t. IV, p. 537.

[3] *Classicor. auctor.* t. V, p. 402.

SUR LES SIGNES DES MÉTAUX RAPPROCHÉS DES SIGNES DES PLANÈTES.

« Le monde est un animal unique, dont toutes les parties, quelle qu'en soit la distance, sont liées entre elles d'une manière nécessaire. » Cette phrase de Jamblique le néoplatonicien ne serait pas désavouée par les astronomes et par les physiciens modernes; car elle exprime l'unité des lois de la nature et la connexion générale de l'univers. La première aperception de cette unité remonte au jour où les hommes reconnurent la régularité fatale des révolutions des astres : ils cherchèrent aussitôt à en étendre les conséquences à tous les phénomènes matériels et même moraux, par une généralisation mystique, qui surprend le philosophe; mais qu'il importe pourtant de connaitre, si l'on veut comprendre le développement historique de l'esprit humain. C'était la *chaîne d'or* qui reliait tous les êtres, dans le langage des auteurs du moyen âge. Ainsi l'influence des astres parut s'étendre à toute chose, à la génération des métaux, des minéraux et des êtres vivants, aussi bien qu'à l'évolution des peuples et des individus. Il est certain que le soleil règle, par le flux de sa lumière et de sa chaleur, les saisons de l'année et le développement de la vie végétale; il est la source principale des énergies actuelles ou latentes à la surface de la terre. On attribuait autrefois le même rôle, quoique dans des ordres plus limités, aux divers astres, moins puissants que le soleil, mais dont la marche est assujettie à des lois aussi régulières. Tous les documents historiques prouvent que c'est à Babylone et en Chaldée que ces imaginations prirent naissance; elles ont joué un rôle important dans le développement de l'astronomie, étroitement liée avec l'astrologie, dont elle semble sortie. L'alchimie s'y rattache également, au moins par l'assimilation établie entre les métaux et les planètes, assimilation tirée de leur éclat, de leur couleur et de leur nombre même.

Attachons-nous d'abord à ce dernier: c'est le nombre sept, chiffre sacré que l'on retrouve partout, dans les jours de la semaine, dans l'énumération des planètes, dans celle des métaux, des couleurs, des tons musicaux.

L'origine de ce nombre paraît être astronomique et répondre aux phases de la lune, c'est-à-dire au nombre des jours qui représentent le quart de la révolution de cet astre. Le hasard fit que le nombre des astres

errants (planètes), visibles à l'œil nu, qui circulent ou semblent circuler dans le ciel autour de la terre, s'élève précisément à sept : la Lune, le Soleil, Mercure, Vénus, Mars, Jupiter et Saturne. A chaque jour de la semaine un astre fut attribué : les noms mêmes des jours que nous prononçons maintenant continuent à traduire, à notre insu, cette consécration babylonienne.

Le nombre des couleurs fut pareillement fixé à sept; cette classification arbitraire a été consacrée par Newton, et elle est venue jusqu'aux physiciens de notre temps. Elle remonte à une haute antiquité. Hérodote rapporte que la ville d'Ecbatane (*Clio*, 98) avait sept enceintes, peintes chacune d'une couleur différente : la dernière était dorée; celle qui la précédait, argentée. C'est, je crois, la plus ancienne mention qui établisse une relation du nombre sept avec les couleurs et les métaux. La ville fabuleuse des Atlantes, dans le roman de Platon, est pareillement entourée par des murs concentriques, dont les derniers sont revêtus d'or et d'argent; mais on n'y retrouve pas le mystique nombre sept.

Ce même nombre était aussi, nous l'avons dit, caractéristique des astres planétaires. D'après M. François Lenormant, les inscriptions cunéiformes mentionnent les sept pierres noires, adorées dans le principal temple d'Ouroukh en Chaldée, bétyles personnifiant les sept planètes. C'est au même symbolisme que se rapporte, sans doute, un passage du roman de Philostrate sur la vie d'Apollonius de Tyane (III, 41), passage dans lequel il est question de sept anneaux donnés à ce philosophe par le brahmane Iarchas.

Entre les métaux et les planètes le rapprochement résulte, non seulement de leur nombre, mais surtout de leur couleur. Les astres se manifestent à la vue avec des colorations sensiblement distinctes : *Suus cuique color est,* dit Pline (II, xvi). La nature diverse de ces couleurs a fortifié le rapprochement des planètes et des métaux. C'est ainsi que l'on conçoit aisément l'assimilation de l'or, le plus éclatant et le roi des métaux, avec la lumière jaune du soleil, le dominateur du ciel. La plus ancienne indication que l'on possède à cet égard se trouve dans Pindare. La cinquième ode des *Isthméennes* débute par ces mots : « Mère du soleil, Thia, connue sous beaucoup de noms, c'est à toi que les hommes doivent la puissance prépondérante de l'or. »

Μᾶτερ Ἀλίου, πολυώνυμε Θεία,
σέο γ' ἕκατι καὶ μεγασθενῆ νόμισαν
χρυσὸν ἄνθρωποι περιώσιον ἄλλων.

Dans Hésiode, Thia est une divinité, mère du soleil et de la lune,

c'est-à-dire génératrice des principes de la lumière (*Théogonie*, 371-374). Un vieux scoliaste commente ces vers en disant : « De Thia et d'Hypérion vient le soleil, et du soleil l'or. A chaque astre une matière est assignée : au Soleil l'or, à la Lune l'argent, à Mars le fer, à Saturne le plomb, à Jupiter l'électrum, à Hermès l'étain, à Vénus le cuivre [1]. » Cette scolie remonte à l'époque alexandrine. Elle reposait, à l'origine, sur des assimilations toutes naturelles.

En effet, si la couleur jaune et brillante du soleil rappelle celle de l'or :

> orbem
> Per duodena regit mundi sol aureus astra [2],

la blanche et douce lumière de la lune a été de tout temps assimilée à la teinte de l'argent. La lumière rougeâtre de la planète Mars, *igneus* d'après Pline, *πυρόεις* d'après les alchimistes, a rappelé de bonne heure celle du sang et celle du fer, consacrés à la divinité du même nom. C'est ainsi que Didyme, dans un extrait de son commentaire sur l'*Iliade* (l. V), commentaire un peu antérieur à l'ère chrétienne, parle de Mars, appelé l'astre du fer. L'éclat bleuâtre de Vénus, l'étoile du soir et du matin, rappelle pareillement la teinte des sels de cuivre, métal dont le nom même est tiré de celui de l'île de Chypre, consacrée à la déesse Cypris, nom grec de Vénus. De là le rapprochement fait par la plupart des auteurs. Entre la teinte blanche et sombre du plomb et celle de la planète Saturne, la parenté est plus étroite encore, et elle est constamment invoquée depuis l'époque alexandrine. Les couleurs et les métaux assignés à Mercure « l'étincelant » (*στίλβων*, *radians*, d'après Pline) et à Jupiter « le resplendissant » (*φαέθων*) ont varié davantage, comme je le dirai tout à l'heure.

Toutes ces attributions sont liées étroitement à l'histoire de l'astrologie et de l'alchimie. En effet, dans l'esprit des auteurs de l'époque alexandrine, ce ne sont pas là de simples rapprochements; mais il s'agit de la génération même des métaux, supposés produits sous l'influence des astres dans le sein de la terre.

Proclus, philosophe néoplatonicien du ve siècle de notre ère, dans son commentaire sur le *Timée* de Platon, expose que « l'or naturel et l'argent et chacun des métaux, comme chacune des autres substances, sont engendrés dans la terre, sous l'influence des divinités célestes et de leurs effluves. Le Soleil produit l'or; la Lune, l'argent; Saturne, le plomb, et Mars, le fer ».

[1] Pindare, édition de Bœckh, t. II, p. 540, 1819. — [2] Virgile, *Géorgiques*, I, 232.

L'expression définitive de ces doctrines astrologico-chimiques et médicales se trouve dans l'auteur arabe Dimeschqî, cité par Chwolson (*Sur les Sabéens*, t. II, p. 380, 396, 411, 544). D'après cet écrivain, les sept métaux sont en relation avec les sept astres brillants, par leur couleur, leur nature et leurs propriétés : ils concourent à en former la substance. Notre auteur expose que, chez les Sabéens, héritiers des anciens Chaldéens, les sept planètes étaient adorées comme des divinités; chacune avait son temple et, dans le temple, sa statue, faite avec le métal qui lui était dédié. Ainsi le Soleil avait une statue d'or; la Lune, une statue d'argent; Mars, une statue de fer; Vénus, une statue de cuivre; Jupiter, une statue d'étain; Saturne, une statue de plomb. Quant à la planète Mercure, sa statue était faite avec un assemblage de tous les métaux, et dans le creux on versait une grande quantité de mercure. Ce sont là des contes arabes, qui rappellent les théories alchimiques sur les métaux et sur le mercure, regardé comme leur matière première. Mais ces contes reposent sur de vieilles traditions défigurées, relatives à l'adoration des planètes à Babylone et en Chaldée, et à leurs relations avec les métaux.

Il existe, en effet, une liste analogue dès le second siècle de notre ère. C'est un passage de Celse, cité par Origène (*Opera.*, t. I, p. 646; *Contra Celsum*, livre VI, 22; édition de Paris, 1733). Celse expose la doctrine des Perses et les mystères mithriaques, et il nous apprend que ces mystères étaient exprimés par un certain symbole représentant les révolutions célestes et le passage des âmes à travers les astres. C'était un escalier, muni de 7 portes élevées, avec une 8[e] au sommet.

La première porte est de plomb; elle est assignée à Saturne, la lenteur de cet astre étant exprimée par la pesanteur du métal [1].

La seconde porte est d'étain; elle est assignée à Vénus, dont la lumière rappelle l'éclat et la mollesse de ce corps.

La troisième porte est d'airain, assignée à Jupiter, à cause de la résistance du métal.

La quatrième porte est de fer, assignée à Hermès, parce que ce métal est utile au commerce, et se prête à toute espèce de travail.

La cinquième porte, assignée à Mars, est formée par un alliage de cuivre monétaire, inégal et mélangé.

La sixième porte est d'argent, consacrée à la Lune;

La septième porte est d'or, consacrée au Soleil; ces deux métaux répondant aux couleurs des deux astres.

Les attributions des métaux aux planètes ne sont pas ici tout à fait les

[1] « Saturni sidus gelidæ ac rigentis esse naturæ. » (Pline, II, VI.)

mêmes que chez les néoplatoniciens et les alchimistes. Ils semblent répondre à une tradition un peu différente et dont on retrouve ailleurs d'autres traces. En effet, d'après Lobeck (*Aglaophamus*, p. 936, 1829), dans certaines listes astrologiques, Jupiter est de même assigné à l'airain, et Mars au cuivre.

On rencontre la trace d'une diversité plus profonde et plus ancienne encore dans une vieille liste alchimique reproduite à la fin de plusieurs manuscrits, et où le signe de chaque planète est suivi du nom du métal et des corps dérivés ou congénères. La plupart des planètes répondent aux mêmes métaux que dans les énumérations ordinaires, à l'exception de la planète Hermès, à la suite du signe de laquelle se trouve le nom de l'émeraude. Or, chez les Égyptiens, d'après Lepsius, la liste des métaux comprenait, à côté de l'or, de l'argent, du cuivre et du plomb, les noms des pierres précieuses, telle que le *mafek* ou émeraude et le *chesbet* ou saphir, corps assimilés aux métaux, à cause de leur éclat et de leur valeur[1]. Il y a là le souvenir de rapprochements très différents des nôtres, mais que l'humanité a regardés autrefois comme naturels, et dont la connaissance est nécessaire pour bien concevoir les idées des anciens. Toutefois l'assimilation des pierres précieuses aux métaux à disparu de bonne heure, tandis que l'on a pendant longtemps continué à ranger dans une même classe les métaux purs, tels que l'or, l'argent, le cuivre, et certains de leurs alliages, par exemple l'électrum et l'airain. De là des variations importantes dans les signes des métaux et des planètes.

Retraçons l'histoire de ces variations; il est intéressant de la décrire pour l'intelligence des vieux textes.

Olympiodore, néoplatonicien du VIe siècle, attribue le plomb à Saturne; l'électrum, alliage d'or et d'argent, regardé comme un métal distinct, à Jupiter; le fer à Mars, l'or au Soleil, l'airain ou cuivre à Vénus, l'étain à Hermès (planète Mercure), l'argent à la Lune. Ces attributions sont les mêmes que celles du scoliaste de Pindare cité plus haut; elles répondent exactement et point pour point à une liste du manuscrit alchimique de Saint-Marc, écrit au XIe siècle, et qui renferme des documents très anciens.

Les symboles alchimiques consignés dans les manuscrits comprennent les métaux suivants, dont l'ordre et les attributions sont constants pour la plupart.

1° L'or correspondait au Soleil, relation que j'ai exposée plus haut.

[1] Voir les métaux égyptiens dans mon ouvrage sur les *Origines de l'alchimie*, p. 221 et 233, Steinheil, 1885.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Le signe de l'or est presque toujours celui du soleil, à l'exception d'une notation isolée où il semble répondre à une abréviation (ms. 2327, fol. 17 verso, ligne 19).

2° L'argent correspondait à la Lune et était exprimé toujours par le même signe planétaire.

3° L'électrum, alliage d'or et d'argent, était réputé un métal particulier chez les Égyptiens, qui le désignaient sous le nom d'*asem*, nom qui s'est confondu plus tard avec le mot grec *asemon*, argent non marqué. Cet alliage fournit à volonté, suivant les traitements, de l'or ou de l'argent. Il est décrit par Pline, et il fut regardé jusqu'au temps des Romains comme un métal distinct. Son signe était celui de Jupiter, attribution que nous trouvons déjà dans Zosime, auteur alchimique du IIIe ou du IVe siècle de notre ère.

Quand l'électrum disparut de la liste des métaux, son signe fut affecté à l'étain, qui jusque-là répondait à la planète Mercure (Hermès). Nos listes portent la trace de ce changement[1]. En effet la liste du manuscrit de Venise porte (fol. 6) : « Jupiter, resplendissant électrum ». Et ces mots se retrouvent, toujours à côté du signe planétaire, dans le manuscrit 2327 de la Bibliothèque nationale de Paris (fol. 17 recto, ligne 16), la première lettre du mot Zeus figurant sous deux formes différentes (majuscule et minuscule). Au contraire, un peu plus loin, dans une autre liste du dernier manuscrit (fol. 18 verso, ligne 5), le signe de Jupiter est assigné à l'étain.

4° Le plomb correspondait à Saturne : cette attribution n'a éprouvé aucun changement, quoique le plomb ait plusieurs signes distincts dans les listes (ms. de Venise, fol. 6, dernière ligne à gauche; ms. 2327, fol. 17 recto, lignes 11 et 12). Le plomb était regardé par les alchimistes égyptiens comme le générateur des autres métaux et la matière première de la transmutation. Ce qui s'explique par ses apparences, communes à divers autres corps.

En effet, ce nom s'appliquait, à l'origine, à tout métal ou alliage métallique blanc et fusible; il embrassait l'étain (plomb blanc et argentin, opposé au plomb noir ou plomb proprement dit, dans Pline) et les nombreux alliages qui dérivent de ces deux métaux, associés entre eux et avec l'antimoine, le zinc, le bismuth, etc. Les idées que nous avons aujourd'hui sur les métaux simples ou élémentaires, opposés aux métaux composés ou alliages, ne se sont dégagées que peu à peu dans le

[1] Voir les *Origines de l'alchimie*, pl. II, p. 112. — *Annales de chimie et de physique*, mars 1885, p. 382.

cours des siècles. On conçoit d'ailleurs qu'il en ait été ainsi, car rien n'établit à première vue une distinction absolue entre ces deux groupes de corps

5° Le fer correspondait à Mars. Cette attribution est la plus ordinaire. Cependant dans la liste de Celse le fer répond à la planète Hermès.

Le signe même de la planète Mars se trouve parfois donné à l'étain dans quelques-unes des listes (ms. 2327, fol. 16 verso, ligne 12, 3ᵉ signe; fol. 17 recto, ligne 12, 3ᵉ signe). Ceci rappelle encore la liste de Celse qui assigne à Mars l'alliage monétaire. Mars et le fer ont deux signes distincts, quoique communs au métal et à la planète, savoir: une flèche avec sa pointe, et un ϑ, abréviation du mot ϑουράς, nom ancien de la planète Mars, parfois même avec adjonction d'un ϖ, abréviation de ϖυρόεις, «l'enflammé», autre nom ou épithète de Mars.

6° Le cuivre correspondait à Vénus, ou Cypris, déesse de l'île de Chypre, où l'on trouvait des mines de ce métal, déesse assimilée elle-même à Hathor, la divinité égyptienne multicolore, dont les dérivés bleus, verts, jaunes et rouges du cuivre rappellent les colorations diverses.

Toutefois la liste de Celse attribue le cuivre à Jupiter et l'alliage monétaire à Mars. La confusion entre le fer et le cuivre, ou plutôt l'airain, aussi attribués à la planète Mars, a existé autrefois; elle est attestée par celle de leurs noms: le mot *æs*, qui exprime l'airain en latin, dérive du sanscrit *ayas*, qui signifie le fer[1]. C'était sans doute, dans une haute antiquité, le nom du métal des armes et des outils, celui du métal dur par excellence.

7° L'étain correspondait d'abord à la planète Hermès ou Mercure. Quand Jupiter eut changé de métal et fut affecté à l'étain, le signe de la planète primitive de ce métal passa au mercure.

La liste de Celse attribue l'étain à Vénus, ce qui rappelle aussi l'antique confusion du cuivre et du bronze (airain, alliage d'étain).

8° Mercure. Le mercure, ignoré, ce semble, des anciens Égyptiens, mais connu à l'époque alexandrine, fut d'abord regardé comme une sorte de contre-argent et représenté par le signe de la lune retourné. Il n'en est pas question dans la liste de Celse (IIᵉ siècle). Entre le VIᵉ siècle (liste d'Olympiodore le philosophe, citée plus haut) et le VIIᵉ siècle de notre ère (liste de Stephanus d'Alexandrie, qui sera donnée plus loin), le mercure prit le signe de la planète Hermès, devenu libre par suite des changements d'affectation relatifs à l'étain.

Ces attributions nouvelles et ces relations astrologico-chimiques sont exprimées dans le passage suivant de Stephanus: «Le démiurge plaça

[1] *Origines de l'alchimie*, p. 225.

d'abord Saturne, et vis-à-vis le plomb, dans la région la plus élevée et la première; en second lieu, il plaça Jupiter vis-à-vis de l'étain, dans la seconde région; il plaça Mars le troisième, vis-à-vis le fer, dans la troisième région; il plaça le Soleil le quatrième, et vis-à-vis l'or, dans la quatrième région; il plaça Vénus la cinquième, et vis-à-vis le cuivre, dans la cinquième région; il plaça Mercure, le sixième, et vis-à-vis le vif-argent, dans la sixième région; il plaça la Lune la septième, et vis-à-vis l'argent, dans la septième et dernière région[1]. » Dans le manuscrit, au-dessus de chaque planète, ou de chaque métal, se trouve son symbole. Mais, circonstance caractéristique, le symbole de la planète Mercure et celui du métal ne sont pas encore les mêmes, malgré le rapprochement établi entre eux, le métal étant toujours exprimé par un croissant retourné. Le mercure et l'étain ont donc chacun deux signes différents dans nos listes, suivant leur époque.

Tels sont les signes fondamentaux des corps simples ou radicaux, comme nous dirions aujourd'hui.

Ces signes sont le point de départ de ceux d'un certain nombre de corps, dérivés de chaque métal et répondant aux différents traitements physiques ou chimiques qui peuvent en changer l'état ou l'apparence.

Tels sont : la limaille, la feuille, le corps calciné ou fondu, la soudure, le mélange, les alliages, le minerai, la rouille ou oxyde. Chacun de ces dérivés possède dans les listes des manuscrits un signe propre, qui se combine avec le signe du métal, exactement comme on le fait dans la nomenclature chimique de nos jours.

Les principes généraux de ces nomenclatures ont donc moins changé qu'on ne serait porté à le croire, l'esprit humain procédant suivant des règles et des systèmes de signes qui demeurent à peu près les mêmes dans la suite des temps. Mais il convient d'observer que les analogies fondées sur la nature des choses, c'est-à-dire sur la composition chimique, démontrée par la génération réelle des corps et par leurs métamorphoses réalisées dans la nature ou dans les laboratoires, ces analogies, dis-je, subsistent et demeurent le fondement de nos notations scientifiques; tandis que les analogies chimiques d'autrefois entre les planètes et les métaux, fondées sur des idées mystiques sans base expérimentale, sont tombées dans un juste discrédit. Cependant leur connaissance conserve encore de l'intérêt pour l'intelligence des vieux textes et pour l'histoire de la science.

M. BERTHELOT.

[1] Ms. 2327, folio 73 verso

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT NATIONAL DE FRANCE.

ACADÉMIE FRANÇAISE.

L'Académie française a tenu, le jeudi 23 avril 1885, une séance publique pour la réception de M. F. de Lesseps, élu en remplacement de M. Henri Martin.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

M. Rolland, membre de l'Académie des sciences, section de mécanique, est décédé le 31 mars.

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS.

Dans sa séance du 25 avril 1885, l'Académie des beaux-arts a élu M. Heuzey à la place vacante, dans la section des académiciens libres, par le décès de M. Du Sommerard.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Histoire littéraire de la France, ouvrage commencé par des religieux bénédictins de la congrégation de Saint-Maur et continué par des membres de l'Institut; t. XXIX, Paris, Imprim. nation., XLIII-633 pages.

En annonçant la publication de ce volume nous croyons porter une bonne nouvelle à tous les érudits, à tous les curieux, qu'intéresse l'histoire des lettres latines, des lettres françaises au moyen âge. Les principaux articles qu'il contient sont : *Raimond Lulle*, commencé par M. Littré, achevé par les autres membres de la Commission; *Anciens catalogues des évêques de France*, par M. L. Delisle; *Chrétien Legouais et autres traducteurs ou imitateurs d'Ovide*, par M. G. Paris; *Philippine de Porcellet*, par M. Renan; *Additions et corrections* aux volumes précédents, par MM. Hauréau et L. Delisle.

Haydn, Mozart, Beethoven. Étude sur le Quatuor, par Eug. Sauzay, professeur au Conservatoire national de musique. Deuxième édition, Paris, Firmin-Didot et Cie, 1884.

Sans que l'auteur paraisse y avoir visé, ce livre est un véritable traité d'esthétique musicale fondée sur la psychologie. Parmi les questions particulières que comprend la philosophie de la musique, il n'en est pas de plus délicate, de plus difficile, que celle de la nature du quatuor et du genre de plaisir qu'il cause aux amateurs et aux artistes eux-mêmes. On est à la fois surpris et charmé de la clarté et de la justesse avec lesquelles l'auteur traite cet attrayant problème. Au lieu d'étourdir le lecteur par le bruyant appareil des termes techniques, au lieu de le rebuter par l'étalage du vocabulaire de l'école et des formules spéciales, il lui découvre le fond psychologique que représente le quatuor, qu'expriment les instruments qui le composent, et d'où jaillissent les émotions qu'y trouvent les exécutants et les auditeurs. Quoi de plus simple et de plus explicatif en même temps que ces lignes : « Deux violons, un alto, un violoncelle. Mais qu'on ne s'y trompe point, ce petit orchestre renferme une puissance mystérieuse qu'on ne lui supposerait pas. *Ces quatre voix sont à la fois quatre esprits qui chantent, parlent, discutent ou s'harmonisent sous l'influence qui les domine.* » Tout de suite, celui qui a lu ce paragraphe se sent en présence d'êtres vivants, agissants, passionnés, qui font, en musique, ce que nous faisons chaque jour en paroles. Il se dit qu'après tout le quatuor n'est donc pas un si grand mystère, et le voilà encouragé à continuer. La suite l'instruit et lui plaît autant que ce début. M. Eug. Sauzay voit et montre dans chaque instrument un personnage qui a un rôle déterminé; et, pour marquer ce rôle, il trouve des expressions spirituelles. Par exemple, après avoir tracé les obligations du premier violon, qui doit être à propos chef d'orchestre ou modeste accompagnateur, M. Eug. Sauzay ajoute : « Sans cette souplesse d'autorité, plus rare qu'on ne pense, le quatuor n'est plus une conversation, mais tourne bien vite en une querelle, dans laquelle, entraîné par l'exemple du chef, chacun, écrasant son voisin, triomphe égoïstement sur les ruines de l'œuvre. » Les quatre personnages musicaux sont heureusement caractérisés. Le second violon est « le confident naturel du premier ». Le rôle de l'alto « est tout de conciliation ». Mais c'est surtout à lui « que l'on confie ces notes dont la sensibilité plaintive ne peut être traduite ni par la voix dominante du violon, ni par la fermeté puissante de la basse. » M. Eug. Sauzay connaît trop son art pour ne pas admettre ce qu'on nomme la forme purement musicale; toutefois, d'après lui, ce que les maîtres nous donnent sous cette forme appartient le plus souvent « au drame de la passion humaine ». Un maître, en effet, cherche toujours l'expression; or « l'expression est une sorte d'éloquence musicale qui s'entend de l'action de rendre ce que veut dire une phrase... C'est le côté actif et pénétrant qui met en lumière l'âme de l'œuvre. » On le voit, chez M. Eug. Sauzay, la rare intelligence et la faculté analytique du musicien créent l'écrivain. Les rencontres de style, les bonnes fortunes d'expression abondent dans ce livre. Si l'espace dont nous pouvons disposer le permettait, nous citerions les pages délicates consacrées aux différences du mode majeur et du mode mineur, à l'intimité recueillie que réclame le quatuor, au progrès qui a transformé, dans le quatuor, des airs de danse en mélodies pleines de sentiment. Nous aimerions à reproduire le trait saillant que M. Eug. Sauzay excelle à saisir, et par lequel il caractérise chacun des trois maîtres qu'il étudie. Voici du moins quelques mots, si lumineux qu'ils éclairent une œuvre et un génie. « La musique de Mozart (dans le quatuor) *est plus en scène* que celle de Haydn et de Beethoven. » Quant à Beethoven, parvenu au plus haut degré de sa puissance musicale,

« il se sépare du monde... il entre au nombre de ces grands penseurs qu'on peut appeler les solitaires de l'art. C'est, recueilli entre ce double idéal, Dieu et la nature..., qu'il a montré, particulièrement dans ses derniers quatuors, tout ce que cette vie entière de recherches et de solitude lui avait enseigné de routes inconnues jusqu'à lui dans le domaine de l'art. » Après la biographie abrégée de chacun des trois maîtres, M. Eug. Sauzay a placé un catalogue thématique raisonné. Les lecteurs compétents ont apprécié cette partie du livre tout autant que les considérations historiques et, selon nous, essentiellement psychologiques du commencement. La littérature musicale acquiert en France, de nos jours, une importance croissante. Le public la goûte et la recherche d'autant plus volontiers qu'elle écarte certains nuages aimés de nos voisins, et qu'elle veut rester toute française. Dans ce livre, que nous venons de résumer, M. Eug. Sauzay aura donné à son pays une œuvre éminente, un modèle.

Histoire de l'ancienne Académie protestante de Montauban (1598-1659) et de Puylaurens (1660-1685), par Michel Nicolas. Montauban; un vol. in-8°, 1885.

Les calvinistes n'eurent point d'abord en France, au XVIe siècle, d'académie ou d'université qui leur appartînt en propre, car Orthez, où Jeanne d'Albret en avait établi une, et Sedan, où le duc de Bouillon en avait fondé une autre, ne faisaient point alors partie du royaume.

Le 7 avril 1561, le consistoire et le conseil de Nîmes en instituèrent une dans cette ville, mais elle ne répondit pas complètement à ce que se proposaient les réformés, car elle échappait par sa constitution à la direction des synodes nationaux que tenaient périodiquement les protestants français; et c'est seulement après l'édit de Nantes que l'académie protestante de Nîmes rentra, comme les deux autres académies que les religionnaires étaient autorisés à avoir en France, sous la direction synodale. Cependant, de très bonne heure, les synodes des réformés français avaient compris la nécessité d'avoir à eux des académies où pussent se former et s'instruire les pasteurs. Le synode national de Lyon, en août 1563, admit en principe cette institution et alla jusqu'à déterminer les attributions des professeurs qui y enseigneraient; il décida qu'ils pourraient être membres des consistoires et députés aux synodes.

Sitôt que l'édit de Nantes eut assuré aux réformés une position légale en France et qu'un subside annuel leur eut été alloué par Henri IV pour l'entretien de leurs églises, un synode protestant, tenu à Montpellier du 26 au 30 mai 1598, décida l'établissement de deux universités, l'une à Saumur et l'autre à Montauban. C'est de cette dernière que M. Michel Nicolas, professeur à la Faculté de théologie protestante de ladite ville et connu depuis longtemps par de savants ouvrages, nous présente ici l'histoire. Son livre est composé sur des documents neufs et originaux. Il se subdivise en trois parties. 1° L'académie de Montauban, de 1598 à 1659, et l'académie de Puylaurens de 1660 à 1685, car, à raison des troubles qui avaient éclaté à Montauban par suite des dissensions entre catholiques et calvinistes, Louis XIV ordonna de transporter à Puylaurens l'académie protestante. Dans cette première partie, il est traité de l'organisation intérieure de l'académie, de l'ordre des études et de l'esprit de l'enseignement théologique qui s'y donnait. 2° Les professeurs. L'auteur y passe successivement en revue les maîtres qui enseignèrent la théologie, l'hébreu, la philosophie, le grec, l'éloquence, la medecine et le droit. 3° Les élèves. M. M. Nicolas signale dans cette troisième partie ceux des élèves de l'académie protestante qui se sont fait un nom comme écrivains, controversistes, prédica-

teurs, théologiens, érudits, philosophes, ou qui se sont particulièrement distingués dans le ministère évangélique. Quelques-unes des biographies que nous trace l'auteur mettent en lumière des hommes éminents ou distingués sur lesquels l'oubli s'était un peu fait.

Un appendice comprenant des pièces originales termine l'ouvrage. A. M.

Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret, t. III, Paris, Labitte, in-8°, 1885.

M. de Ruble vient de publier le tome III de l'étude historique qu'il consacre à Antoine de Bourbon et à Jeanne d'Albret. Le nouveau volume n'embrasse guère que la première année du règne de Charles IX (5 décembre 1560 au 17 janvier 1562), mais les événements sont tellement multipliés que le lecteur ne doit pas se plaindre de l'abondance des tableaux. A cette date, Antoine de Bourbon est lieutenant et porte officiellement la responsabilité de l'administration du nouveau règne; Jeanne d'Albret, la plus jeune incarnation de la Réforme, garde encore en apparence une attitude effacée, en attendant les temps héroïques de Jarnac et de Moncontour, mais elle exerce secrètement une action toute-puissante. Les passions religieuses deviennent de jour en jour plus ardentes. Capitaines et soldats, gens d'épée et de robe, nobles et bourgeois, prêtres et ministres, rois et princes, tous, entraînés par le tourbillon précurseur de l'orage, se préparent à la guerre civile. C'est plus qu'il n'en faut pour justifier le développement du récit. L'auteur a parcouru avec soin les fonds manuscrits des Dépôts publics de la France et de l'étranger. A la Bibliothèque nationale et aux Archives, il a compulsé les correspondances originales des principaux personnages; dans les fonds anglais, celle des ambassadeurs, de la reine Élisabeth, toujours prête à pousser la France sur la pente de la guerre civile; à Simancas, en Espagne, les dépêches des agents de Philippe II; dans les manuscrits italiens, les rapports des ambassadeurs vénitiens et florentins, ceux du nonce, Respet de Sainte-Croix, et ceux du légat, le cardinal de Ferrare.

L'histoire de la guerre civile est racontée, non plus d'après les récits intéressés des protestants et des catholiques, mais d'après les dépositions des témoins ou d'après les aveux des acteurs du drame. L'auteur obéit à ses devoirs de juge en contrôlant les témoignages des uns par les témoignages des autres et construit son récit sur les preuves. Aussi beaucoup de faits paraissent ici pour la première fois; beaucoup d'autres, et des plus importants, sont présentés sous un jour nouveau; les rectifications abondent. La première récompense d'une recherche sérieuse est de permettre à un auteur impartial de rétablir la vérité historique.

TABLE.

JOURNAL
DES SAVANTS.

MAI 1885.

SOMMAIRE DU CAHIER.

PARIS.
IMPRIMERIE NATIONALE.

M DCCC LXXXV

BUREAU D'ABONNEMENT ET DE VENTE

À la Librairie HACHETTE et Cie, Boulevard Saint-Germain, 79.

Le Journal des Savants paraît par cahiers mensuels. Les douze cahiers de l'année forment un volume. Le prix de l'abonnement annuel est de 36 francs pour Paris, de 40 francs pour les départements, et de 42 francs pour les pays faisant partie de l'Union postale. — Le prix du cahier séparé est de 3 francs. Il reste encore quelques collections complètes, en 60 volumes, au prix de 900 francs. — On peut déposer à la même librairie, à Paris, les livres nouveaux, les prospectus, les mémoires manuscrits, les lettres, avis, réclamations et autres écrits adressés à l'éditeur du *Journal des Savants*.

JOURNAL

DES SAVANTS.

MAI 1885.

La délicatesse dans l'art, par Constant Martha, membre de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres de Paris. Un volume in-18, de IV-321 pages, Paris, Hachette et Cie, 1884.

L'ouvrage dont nous allons rendre compte est le quatrième que M. C. Martha ait donné au public. Les trois premiers ont été accueillis avec une faveur marquée, aussi bien par les juges savants et difficiles que par les lecteurs seulement cultivés, mais amis des livres instructifs et élégamment écrits. Ils présentent en effet à un haut degré le mérite, rare encore aujourd'hui, de tracer des tableaux à la fois exacts et attrayants sur les deux grandes sociétés antiques. Nous nous rappelons que le plus ancien de ces volumes, lorsqu'il parut en 1864, produisit une vive impression de nouveauté[1]. On aima, on goûta ces études sobres et fermes, où un moraliste de notre temps faisait voir quel était, à la fin de la république romaine et pendant les deux premiers siècles de notre ère, l'état des esprits, des opinions, des croyances, des doctrines. Il est vrai que tout appareil extérieur d'érudition en était écarté. « A force d'écrire pour les seuls savants, disait l'auteur, on a fait de la philosophie et de la littérature antiques une sorte de domaine réservé interdit aux profanes. Comme la connaissance des idées morales et de leur histoire nous paraît convenir à tout le monde, et comme il est possible d'être exact sans être trop didactique, nous avons renoncé aux dissertations spéciales, qui souvent ne sont utiles qu'à quelques-uns et qui rebutent

[1] *Les Moralistes sous l'empire romain. Philosophes et poètes.* Hachette et Cie.

le grand nombre.» Malgré ces déclarations, aussi prudentes que sincères, telle était la solidité du savoir de l'historien que les érudits, d'ailleurs sensibles autant que d'autres au charme et à la clarté du style, furent séduits, non pas comme le grand nombre, qui ne lit pas de semblables travaux, mais comme l'élite, qui, dès lors, adopta M. C. Martha et qui lui est restée fidèle.

Pour expliquer tout à fait ce succès, il faut en noter une autre cause. Dans «ces tableaux sur la société romaine», ainsi que les appelle celui qui les peint, il y a des portraits de moralistes, de philosophes, de sceptiques, de satiriques. Ces portraits psychologiques, reconstitués au moyen des textes avec une habileté consommée, ont un grand relief. Ils nous font pénétrer dans l'esprit de Sénèque, dans l'âme de Marc-Aurèle, dans l'intelligence railleuse de Lucien.

Le second ouvrage de notre auteur, daté de 1869, et consacré uniquement à Lucrèce[1], attesta, plus fortement encore que le premier, le talent particulier dont est doué M. C. Martha de comprendre et d'expliquer les crises, les maladies, les révolutions morales des peuples, et les contre-coups qu'en reçoivent les hommes supérieurs, en eux-mêmes et dans leurs œuvres. Ce livre montra, en même temps, «avec quelle mansuétude de simple spectateur, avec quelle curiosité respectueuse pour la grande âme et les égarements sincères de Lucrèce,» l'auteur, selon son dessein arrêté, avait étudié le hardi poème sur *La Nature*. Or cette mansuétude est chez M. Martha une disposition constante. Il n'en garde pas moins sa liberté de juger; mais ses jugements ont le calme d'une gravité sereine, que tempère par moments, et toujours à propos, le sourire d'une ironie fine et discrète.

L'avant-dernier livre de M. C. Martha, intitulé *Études morales sur l'antiquité*, est digne des précédents, les égale en intérêt et s'appuie sur la même méthode, à la fois historique et critique[2].

Mais, dans celui que nous annonçons, le moraliste, tout en restant fidèle à ses habitudes d'esprit, tente une voie nouvelle. Jusqu'ici il avait observé un monde évanoui, des âmes antiques; il avait dû chercher ce monde et ces âmes dans des textes, dans des livres, dans des inscriptions ou dans des monuments figurés; sa psychologie avait donc été nécessairement indirecte. Lorsqu'il y avait joint des vues sur l'homme actuel, celui-ci n'était intervenu que comme terme de comparaison : l'objet principal qu'il étudiait, c'était toujours l'homme antique, le Romain, le Grec.

[1] *Le Poème de Lucrèce : Morale, religion, science.* In-8°, Paris, Hachette et Cie. — [2] *Études morales sur l'antiquité.* In-18, Hachette, 1883.

le Gréco-Romain. Aujourd'hui nous assistons au travail d'une psychologie directe, qui s'applique à analyser et à décrire des phénomènes contemporains, et pour laquelle l'antiquité n'est plus qu'un moyen d'éclaircissement, tandis que le sujet observé est l'homme moderne et la société présente. Cet emploi nouveau d'un talent depuis longtemps incontesté ne pouvait manquer de frapper les esprits qui l'apprécient et le goûtent. Sur un autre terrain, l'érudit et pénétrant moraliste avait fait ses preuves. Par exemple, à la question de savoir quel était l'état de l'âme d'un Romain à l'égard de la vie future, « Cette vie, avait répondu M. C. Martha, était l'objet de la terreur, et non de l'espérance. » En conséquence, « nier cette vie future, comme le faisait Lucrèce, c'était rassurer les âmes, et non les désespérer. » Les citations réunies en abondance justifiaient ce jugement. Ailleurs, M. C. Martha s'était demandé comment l'historien doit se comporter en présence de documents, certains sans doute, mais rares et incomplets, et qui laissent seulement entrevoir la solution cherchée; et avec un heureux mélange de sagesse et d'audace, il avait écrit : « Il faut par la pensée ranimer ces restes inertes, les replacer dans leur monde disparu, se représenter selon la vraisemblance la vie dont nous n'avons plus sous les yeux que les vestiges éteints, deviner enfin les sentiments et les émotions d'un peuple depuis longtemps enseveli, en recourant à une science assez incertaine, il est vrai, et qui n'a pas de nom, mais qu'on pourrait appeler l'archéologie des âmes[1]. » Que ne pouvait-on attendre de cette intelligence souple et juste, de cette perspicacité si fine et si exercée, lorsqu'elle aurait affaire, non plus au passé, observable seulement dans les livres, dans les monuments, parfois dans des vestiges rares ou indéchiffrables, mais à la vie présente telle qu'elle éclate à nos yeux?

Donc, en regardant attentivement notre société, M. C. Martha y a constaté un certain affaiblissement de la faculté esthétique : « Aujourd'hui, dit-il, faute de loisir, on ne goûte plus assez les douceurs profondes de l'art et de la poésie; le plus souvent on se contente de s'en amuser. Ce n'est donc pas une œuvre inutile que d'aider certains esprits à y trouver des jouissances plus nobles et plus rares. » Pour accomplir cette bonne œuvre, il nous avertit que, dans ce volume, qui n'est pas un traité d'esthétique, il n'a pas prétendu embrasser la science du beau, en rechercher les principes, en dérouler méthodiquement les lois : « Ce n'est qu'un livre de sincère et familière psychologie, où l'auteur analyse certains plaisirs de l'art et rend compte de ses sentiments, avec l'espérance

[1] *Études morales sur l'antiquité*, p. 59.

que le lecteur pourra y reconnaître ses propres impressions. » Il importait de noter ces déclarations, afin de ne pas exiger de M. C. Martha plus qu'il n'a voulu promettre.

Tout d'abord, il y a lieu de le féliciter de s'être adressé à la psychologie pour obtenir les enseignements et les lumières qu'il cherchait. C'est la bonne méthode, c'est la principale, et la première, sinon la seule, que doit employer celui qui se livre à ces recherches. Et, en effet, les plaisirs de l'art, les conceptions de l'artiste, les jugements du critique, ne sont que des faits psychologiques. Ne pas les observer, ne pas les analyser sans retard, c'est courir le danger certain de manquer le but poursuivi. Mais qui donc méconnaît aujourd'hui cette nécessité de l'observation psychologique dans les études d'esthétique? Qui donc, depuis trois quarts de siècle, a pris, du moins en France, une autre route que celle-là, un autre point de départ que les faits de conscience? M. C. Martha, en recommandant ce chemin et ce point de départ, semble réagir contre d'autres habitudes et annoncer un procédé nouveau. Que signifient par exemple les lignes suivantes : « Au lieu de fonder l'esthétique sur des spéculations abstraites et de la rattacher à une métaphysique obscure et sans crédit, comme on l'a bien souvent tenté, ne pourrait-on pas l'établir sur des observations personnelles en les généralisant? Chacun ne sent-il pas en soi que l'esprit critique et le goût ne sont que le résultat, acquis à la longue, d'un examen délicat des effets agréables ou désagréables que les œuvres d'art produisent sur notre âme? » Oui, chacun ou presque chacun sent que l'esprit critique et le goût ne sauraient avoir que cette origine. Et la preuve en est que, parmi les écrivains français contemporains, on aurait de la peine à en nommer plus d'un ou deux qui aient manqué à faire ce que demande M. C. Martha, et qui aient essayé de fonder l'esthétique sur une métaphysique abstruse et sur des principes obscurs. Ce procédé de construction s'appelle la méthode *a priori*. Or les psychologues de notre temps évitent avec soin cette allure imprudente; s'en bien garder est pour eux le commencement de la sagesse. M. C. Martha nous répondra-t-il que ces observateurs aboutissent tous plus ou moins à des conclusions de forme métaphysique? Sans doute; mais y aboutir est justement le contraire de s'y appuyer et d'en partir. Ces conclusions d'ailleurs sont toujours de la psychologie personnelle en quelque sorte prolongée, je dirais volontiers projetée au dehors, attribuée par voie d'induction à nos semblables, et, moyennant de sages réserves, aux êtres inférieurs à nous. Quelle différence y a-t-il entre ces conclusions et les « observations personnelles généralisées » dont parle M. C. Martha? En vérité, je n'en vois aucune. Loin de là, il

serait aisé de signaler dans son livre de nombreuses propositions qui vont beaucoup plus loin et plus haut qu'une psychologie comme celle qu'il préconise. Après cela, en écartant la métaphysique abstruse, il pensait peut-être à des esthéticiens d'un autre pays. A la bonne heure; mais, dans ce cas, un mot d'explication n'eût pas été inutile.

Si M. C. Martha n'a pas pensé à cette critique, il en a prévu une autre. « On reprochera peut-être à ce livre, dit-il, de fonder l'art sur le plaisir; c'est en effet ce que nous avons prétendu faire, estimant que le plaisir de l'art, par cela qu'il est surtout une exquise satisfaction de la raison et de l'âme, peut devenir pour nous une lumière intérieure, un instrument de critique et une règle de jugement. » Que M. C. Martha se rassure; on ne lui reprochera nullement de fonder l'art uniquement sur le plaisir, puisque, d'après l'explication qui suit cette phrase, il est évident que le plaisir esthétique est, à ses yeux, une exquise satisfaction de la raison. Cette explication est confirmée par plusieurs formules, par d'autres expressions exactes et charmantes que l'on aime à rencontrer dans le volume. Il nous y est conseillé de rechercher dans l'art la perfection du plaisir, le parfait bonheur de l'admiration, et de ne pas nous borner à poursuivre le seul amusement. On est tout prêt à suivre un tel guide dans de tels chemins. Toutefois, on ne peut s'empêcher de remarquer que, si le plaisir esthétique est une satisfaction de la raison, il comprend deux éléments, l'un qui vient de la sensibilité, l'autre de cette faculté supérieure et purement intellectuelle de l'esprit qui, sous le nom de raison, domine et règle nos jugements. Il y a donc ici deux faces du problème. Celle qui se rattache à la sensibilité est étudiée avec grand soin. Mais l'autre? L'autre entraînait après elle plusieurs autres questions que l'auteur a volontairement éliminées. Après les avoir écartées, il y touche cependant maintes fois. En sorte que son travail dépasse les limites de sa méthode et celles de son programme. C'est qu'il est infiniment plus aisé, dans les recherches esthétiques, de répudier les hautes spéculations théoriques que de s'en passer. Voilà comment, sous des formes littéraires qui dissimulent l'aridité de la méthode, l'analyse toujours exacte, souvent profonde, maintient et exerce ses droits dans les travaux de M. C. Martha.

Cet emploi des procédés de l'observation analytique était réclamé, en effet, par les études nouvelles de l'auteur encore plus que par les précédentes. On se tromperait si l'on croyait que les problèmes relatifs à l'art et aux jouissances qu'il procure n'ont besoin, pour être résolus, que du seul instinct. Un coup d'œil jeté sur le livre que voici suffirait à démontrer la fausseté de cette pensée. Nous lisons à la deuxième page

de l'*Avant-propos* : « Sous ce titre général, *La délicatesse dans l'art*, nous avons rangé, en trois chapitres distincts, la *Précision*, qui, dans les arts plastiques comme dans la poésie, est la délicatesse du trait et consiste dans la fine justesse du dessin; la *Discrétion et les sous-entendus*, sans lesquels il n'y a que des surfaces sans profondeur; la *Moralité*, qui, entendue comme elle doit l'être, n'est pas une servitude, une complaisance pour un principe étranger à l'art, mais une loi que l'art, toujours libre, s'impose à lui-même pour mieux assurer le plaisir qu'il se charge de donner. » Ce sont là les chapitres principaux, « qui se prêtent, continue l'auteur, un mutuel appui et qui forment une sorte d'esthétique fort simple, dont tout lecteur peut vérifier les principes en ne consultant que lui-même. » Non, M. C. Martha lui-même ne croit pas que tout lecteur, autant dire le premier lecteur venu, soit en état de vérifier sur lui-même les principes auxquels doivent obéir la délicatesse, la précision, la discrétion, les sous-entendus, la moralité, dans les œuvres de l'art et de la poésie. Il y faut un esprit exercé, cultivé, parvenu à ce degré d'exigence qui fait que l'on ne se contente plus, par exemple, « des surfaces sans profondeur ». C'est à former de pareils esprits qu'a visé M. C. Martha; et, pour y réussir, il a eu recours à une esthétique qui est assurément d'une parfaite clarté, mais laquelle, quoi qu'il en dise, n'est pas et ne pouvait pas être « fort simple ».

Parlons d'abord du premier chapitre, qui a pour titre : *La précision dans l'art*. Comment l'auteur a-t-il été amené à traiter ce problème, petit en apparence et qui acquiert de page en page des proportions inattendues? Une piquante anecdote nous le montre. Au IIe siècle de notre ère, les Rhodiens avaient pris l'habitude d'honorer d'une statue en marbre ou en bronze leurs héros et leurs magistrats. Mais comme, sous la domination romaine, les magistrats se succédaient vite, ce peuple établit l'usage d'effacer le nom d'une ancienne statue pour la consacrer à un nouveau personnage. La même image pouvait ainsi servir à glorifier toute une suite de magistrats. Dion Chrysostome s'éleva contre cet usage trompeur, qui privait les anciens héros de leur gloire. « Il aurait pu ajouter, s'il s'était occupé de l'art, dit M. C. Martha, que ces statues, *devenues si peu précises*, ne devaient pas être bien intéressantes pour les amateurs de la sculpture. » Nous rechercherons tout à l'heure si l'on peut écrire qu'une statue est ou n'est pas précise. Nous examinerons si, dans l'exemple choisi, le défaut de précision tient à l'attribution d'un nom nouveau, ou à l'exécution de la statue, ou à un rapport entre l'un et l'autre. Mais auparavant, afin de bien comprendre l'auteur, lisons attentivement ce qui suit.

« Il ne faut pas trop se moquer de ces coutumes, poursuit M. C. Martha, car, dans nos ateliers d'artistes, il en est de pareilles, bien que moins visiblement choquantes. » Ainsi un peintre, avant de s'être arrêté à un sujet, fait poser une femme et s'applique à une étude d'après nature. Après coup, il met un puits à côté de cette figure et se dit : Ce sera l'image de la Vérité. Mais, fait observer justement M. C. Martha, quel que soit le bonheur de certaines rencontres fortuites, il est clair que cette figure n'aura pas en tout l'attitude et l'expression qu'elle doit avoir. « Ce serait miracle si cette peinture avait *une justesse* qui n'a pas été cherchée et qui s'adaptait par hasard à un sujet imaginé après coup... Comme simple étude du corps humain, on aurait pu l'estimer, l'admirer peut-être, mais comme tableau, elle impatiente par le manque de *justesse* précise... Vous lui donnez un nom dont elle aurait pu se passer et qu'elle ne vous demandait pas. » Rien n'est plus clair que ces explications; elles nous apprennent que, pour M. C. Martha, le manque de précision, dans une statue ou dans une figure peinte, c'est l'attribution à l'une ou à l'autre image d'un nom, d'un titre, bref d'une idée, d'un sujet qui ne conviennent pas à ces œuvres d'art.

Mais alors où donc est le défaut de précision? Peut-on dire qu'il est dans la statue? Évidemment non : si la statue est correcte et ne porte aucun nom, on n'y verra ni présence ni absence de précision. Si la figure de femme est bien peinte, et si aucun titre n'est inscrit au bas du tableau, on dira : Voilà une belle étude de femme; et l'on ne parlera ni de précision, ni de manque de précision. Il n'y a donc, en réalité, ni statues précises ni figures peintes précises; il y a seulement des statues ou des figures peintes répondant ou ne répondant pas à un sujet précis, bien défini. En sorte que la précision est dans le sujet, dans l'idée, dans le programme. L'œuvre d'art qui exprime exactement cette précision du sujet, de l'idée, ne devient pas pour cela précise : elle est exacte, correcte, juste. M. C. Martha nous l'a dit lui-même tout à l'heure : la figure peinte attribuée à une déesse en vue de laquelle on ne l'a pas conçue et exécutée, cette figure manque de *justesse*, voilà tout.

La justesse des formes, des gestes, des attitudes, expression visible de l'idée précise, est à tel point distincte de cette précision logique du sujet que, plus d'une fois, il arrive que, en tant que représentation pittoresque ou plastique, elle en est le contraire. La peinture contemporaine nous en offre une preuve frappante. Pendant de longues années de fécondité et de succès, Corot s'est plu à peindre, on sait avec quelle originalité et quelle diversité en un même genre, tantôt le crépuscule, tantôt l'aurore, presque toujours les aspects les plus vagues de la nature

champêtre. Au milieu de la brume dorée par le soleil levant ou couchant, argentée par les premiers rayons de la lune, l'artiste jetait un essaim de jeunes filles menant des danses joyeuses et baignées d'une vapeur flottante qui leur donnait l'apparence de légers fantômes. L'idée que traduisaient pour les yeux ces œuvres charmantes était non moins nette, non moins définie, non moins précise que celle du poète Horace écrivant la strophe si connue :

Jam Cytherea choros ducit Venus imminente luna;
Junctæque Nymphis Gratiæ decentes,
Alterno terram quatiunt pede, dum graves Cyclopum
Vulcanus ardens urit officinas.

Et, tout au contraire, la juste représentation de cette idée si précise était l'absence complète de précision. Sur ces toiles si douces à l'œil, les arbres étaient vagues, les terrains étaient vagues, les personnages étaient vagues; c'était l'idéal même du vague visible exprimant une idée absolument précise. Comment dire, devant ces tableaux, que la précision du sujet engendre la précision dans l'art, dans l'œuvre peinte? Le mot *précision* aurait-il une élasticité tellement particulière que, assez étendu, assez élargi, il en vînt à signifier les contraires, et même les contradictoires?

La question que nous examinons en ce moment, à propos d'un mot, n'est autre chose que celle des limites qui séparent la littérature de deux arts, la peinture et la sculpture. C'est bien ainsi que M. C. Martha l'a entendu. Il se défend, en mainte occasion, du reproche qu'on pourrait lui faire de confondre un tableau avec une pièce de vers et les ressources du peintre avec celles du poète. Toutefois, on vient de le voir, un peu plus de précaution n'aurait pas nui au développement de sa pensée. Le problème est difficile. Il reparaît tous les jours dans les études auxquelles se livre la critique d'art et se rattache aux jugements qu'elle porte. Que M. C. Martha nous permette d'aller plus loin que lui et d'aborder un point auquel il n'a presque pas touché.

La précision de l'idée, avons-nous dit, en passant de l'esprit de l'artiste dans l'œuvre représentative, devient, non pas précision représentative, mais seulement justesse d'expression. Mais il y a plus : à ne considérer que l'exécution technique, cette exécution par le pinceau, par l'ébauchoir, par le burin même, ne comporte pas la qualité qu'on nomme *précision*. Je consulte l'Académie française; son dictionnaire, au mot *Précision*, est muet sur l'art, sur tous les arts. La précision, d'après elle, est d'abord l'exactitude dans le discours; puis la justesse ou

régularité géométrique; puis encore la justesse d'un instrument ou d'une arme. Elle signale en dernier lieu la précision métaphysique; mais elle ajoute que cette acception est peu usitée. Selon Littré, la précision se dit, en fait de dessin, de la correction et de l'exactitude des proportions, d'une touche ferme et de contours arrêtés. Et il ne parle pas davantage de précision dans l'art. Mais, objectera-t-on, admettre la précision dans le dessin, cela ne revient-il pas à la regarder comme une des qualités du peintre? Nous ne le pensons pas. Ôtons de l'article de Littré tous les sens du mot précision qui sont mieux exprimés par d'autres mots, tels que correction, exactitude, proportion; que reste-t-il? Il reste : *contours arrêtés*. Si la précision consiste dans les contours arrêtés, oui, elle pourra être une qualité du dessin au trait, de l'esquisse, du croquis; non, elle ne sera pas une qualité de l'œuvre peinte, du tableau; loin de là, elle y sera un grave défaut. Nul peintre n'ignore que jamais la nature réelle ne présente des formes terminées par des lignes précises. Les limites des corps sont toujours plus ou moins tournantes, fuyantes. La peinture les représente ainsi; et lors même qu'elle marque un peu nettement certains contours, nommés alors *contours sentis*, elle a grand soin de les fondre, de les estomper, en les baignant dans l'atmosphère enveloppante de la tonalité ou ton local. Il y a une vingtaine d'années, certains artistes, idolâtres de l'archaïsme, s'avisèrent de cerner leurs figures peintes au moyen d'une ligne de bistre, à l'exemple d'écoles anciennes. Cet essai, qui était un démenti donné à la vérité pittoresque, ne réussit pas. On y a sagement renoncé. Or c'était le seul genre de précision que l'on pût tenter d'appliquer à la peinture, et il y est le plus souvent inapplicable. C'est bien ce qu'enseigne l'Académie des beaux-arts lorsqu'elle dit dans son dictionnaire, au mot *Contour* : «Dans les peintures de moindre dimension (que la fresque), dans les tableaux de chevalet, même dans les dessins modelés et poussés à l'effet, appartenant aux époques plus récentes, le *contour* est en général rendu suffisamment appréciable par le seul contraste qui résulte de la juxtaposition des teintes ou des valeurs.»

Il semble, si l'on n'y réfléchit pas assez, que la sculpture présente en ses œuvres, même dans la ronde bosse, des contours linéaires, presque géométriques, tant ils ont de netteté. Que l'on y regarde avec attention et de tous les côtés; on ne trouvera que des surfaces courbes, bien rarement un plan véritable; de lignes à proprement parler, il n'y en a pas. Vous insistez, vous m'en montrez une; j'avance d'un pas, je me porte un peu à droite ou à gauche, elle n'existe plus. Nous connaissons, nous observons dans leur atelier d'éminents sculpteurs. Il y a des

années qu'ils n'ont pas touché un crayon. Qu'en feraient-ils? Ils pétrissent l'argile, ils modèlent; sans cesse ils arrondissent, ils assouplissent, ils effacent, sous le pouce ou sous la pression de l'outil, ce qui de près ou de loin s'avise de ressembler à un élément géométrique. Pour soumettre à une dernière épreuve l'objet en litige, nous avons questionné un graveur illustre, et nous l'avons scandalisé. «De la précision dans nos planches, m'a-t-il répondu, vous nous faites là un singulier compliment! Alors nos figures n'auraient donc pas de modelé? La précision dans l'art, nous ne savons pas ce que c'est. — Comment, avons-nous répliqué, l'interprétation exacte de l'idée ou du modèle, cela même, selon vous, ne sera pas nommé précision? — Non, c'est ou de la correction ou de la justesse d'expression.» Et il n'est pas sorti de là.

Ainsi, soit qu'on l'envisage au point de vue esthétique, comme M. C. Martha, soit qu'on la considère au point de vue purement technique, comme quelques critiques récents, la précision n'est une qualité ni de l'art du peintre ni de l'art du sculpteur.

La discussion précédente était nécessaire, d'abord pour expliquer à M. C. Martha nos raisons de différer avec lui, et puis pour un autre motif encore. Les artistes en général et beaucoup d'amateurs n'accordent aux esthéticiens qu'une confiance modérée. Ils les accusent, souvent à tort, de n'être pas assez du métier dont ils parlent, et de ne juger les œuvres d'art qu'en littérateurs. Pourquoi leur fournirions-nous des armes contre nous-mêmes? Il ne faut pas qu'un malentendu, qu'un simple désaccord sur les termes s'élevant dès les premières pages, affaiblisse la légitime autorité du livre excellent de M. C. Martha.

La modification d'un titre contestable, l'emploi plus sobre d'un mot trop prodigué, suffiraient à écarter toute méfiance. Le travail y gagnerait sous tous les rapports. La revision du texte serait d'autant plus facile qu'à certains endroits l'auteur, conduit par sa raison et non entraîné par son système, oublie subitement son mot favori et le remplace inconsciemment par l'expression naturelle. Le lecteur remarquera et goûtera certainement une page très fine sur notre grand peintre, M. Meissonnier. L'auteur commence, cela va sans dire, par affirmer que M. Meissonnier a compris que la précision est chez un peintre la plus nécessaire qualité. Or voici comment il le démontre : «M. Meissonnier s'est plu, par exemple, à peindre des joueurs; mais l'attention n'est pas la même selon qu'on joue aux échecs ou aux cartes, et, aux cartes même, elle est différente, selon qu'on joue pour l'honneur ou pour le gain, ou pour passer le temps. Quand l'artiste nous fait voir un liseur dans son fauteuil, on pourrait dire quel genre de livre il lit. Que de nuances dans l'atten-

tion des personnages, nuances qui ne paraissent pas seulement dans les visages, mais dans les attitudes et dans les plis du vêtement, car on n'est pas seulement attentif des yeux et des oreilles, on l'est des bras et des jambes. Et pour que rien ne puisse distraire le spectateur dans la contemplation de cette *exquise justesse*, il n'y a jamais le moindre accessoire inutile, l'artiste sachant bien que, dans un tableau comme dans un livre, la netteté est la première joie des yeux et de l'esprit. » Cette page est un petit chef-d'œuvre d'analyse pénétrante et sûre. Nous ne saurions assez la louer. Mais quelle en est la conclusion? C'est que la qualité maîtresse de l'art de M. Meissonnier est une *exquise justesse*. D'accord, voilà la vérité. Ces deux mots disent tout. L'autre, celui que nous ne répéterons pas, a disparu; et il a bien fait.

Il y a dans ce volume beaucoup de passages qui attestent, comme celui-là, le rare talent d'observation de M. C. Martha. Il a constaté qu'une foule d'artistes de notre temps sont atteints d'une passion bizarre, que j'appellerais volontiers l'amour du vide. On leur a dit, ils se sont dit, ils ne cessent de redire que la pensée dans l'art est chose superflue et que la forme suffit. C'est cette maladie intellectuelle que M. C. Martha s'est proposé de combattre. Pour la vaincre, il la décrit de main de maître; il décrit aussi le mal qu'elle fait aux œuvres et le genre de souffrance que ces œuvres malades infligent au spectateur. Ces descriptions sont non seulement vraies, mais vives, lumineuses et égayées par de piquantes railleries. M. C. Martha ne déclame ni ne prêche jamais; quand il raille, sa verve ironique est contenue par le bon goût. Sa critique ne vise que les opinions; elle se tait sur les personnes. Il emprunte quelques-uns de ses principes et de ses jugements aux maîtres de l'antiquité; mais il les rajeunit et les fait siens.

Nul, à notre connaissance, n'a mieux parlé que M. C. Martha des impressions différentes que produisent sur les visiteurs du Salon les bons et les mauvais tableaux. Nous l'en avons loué il y a un instant; prouvons cela par une citation :

« Cette clarté dans l'ordonnance générale d'un tableau est un si grand attrait pour l'esprit, elle est si bien le nourrissant plaisir qu'il cherche et qui est fait pour lui, que le spectateur entrant dans le Salon, après un coup d'œil jeté sur les tableaux qui l'entourent, marche tout d'abord, comme d'instinct, vers la toile où de loin reluit cette qualité. Mille couleurs plus voyantes ont beau vous solliciter de toutes parts, vingt sujets ou dramatiques, ou bizarres, ou tumultueux, ont beau vouloir forcer votre attention, vous allez droit à ce lointain tableau que vous ne faites qu'entrevoir, mais qui vous promet quelque chose de lucide. Vous ne

savez pas encore de quoi il s'agit, et déjà vous êtes attiré comme par une clarté. L'esprit court à la clarté comme la paupière s'ouvre d'elle-même aux premiers rayons du jour. Aussi, lorsque dans nos expositions annuelles vous vous sentez pris d'une fatigue qui n'a point sa pareille et qu'on n'éprouve que là, quand vous arrivez à la torpeur et à la défaillance, ne dites pas, comme on le répète, que c'est le trop grand nombre de tableaux qui produit en vous cet anéantissement, car vous n'éprouvez rien de semblable ni au Louvre, ni même à l'exposition triennale, où les œuvres sont choisies : non, le mal a pour cause le grand nombre de tableaux qui n'offrent pas de prise à l'esprit..., car dès que vous rencontrez ici, là, quelque chose qui vous présente une claire pensée, votre santé morale se rétablit. L'esprit souffre plus qu'on ne peut dire de ce qui est incertain et diffus, et souffre plus encore quand cette diffusion vous assaille d'étincelantes couleurs et vous contraint de la regarder. »

La poésie contemporaine souffre du même mal que la peinture. Son état mental a attiré l'attention de notre observateur moraliste, qui en signale la principale cause. Cette cause est encore l'amour du vide, ou, pour le moins, du vague. Beaucoup trop de poètes se sont imaginé que Châteaubriand, Lamartine et d'autres n'ont ému toute une génération que par le vague de leurs mélancoliques rêveries. A cette erreur M. C. Martha oppose des considérations de psychologie profonde. « Au contraire, dit-il, ces poètes, avec une pénétration toute nouvelle, ont surpris dans l'homme des sentiments qui jusqu'alors avaient échappé à l'observation la plus attentive; ils ont noté les plus vagues rumeurs de l'âme... Ils ont donné une forme à l'ennui, à la mélancolie, aux troubles d'un scepticisme qui s'ignore ou ne s'avoue pas lui-même, à toute sorte de souffrances confuses, inexpliquées, fuyantes; en un mot ils ont étalé à la lumière du jour des curiosités morales dont il n'avait été donné à personne de soupçonner même l'existence. » Mais si ces maîtres ont abusé quelquefois du droit d'être vagues en des sujets si malaisément saisissables, leurs langoureux imitateurs ont fait de cet excès une habitude et un système. M. C. Martha raille avec une malice bien spirituelle la manie qu'ont certains poètes de vouloir nous attendrir sur leur destinée sans nous en dire le secret. « Nos poètes, écrit-il, ont gémi sans dire pourquoi. Par quelle fierté déplacée, par quel stoïcisme mystérieux refusent-ils de nous apprendre pourquoi leurs vers sont lamentables? Si vous avez des chagrins réels, confiez-les-nous, ô poète; au nom du ciel, quels sont vos malheurs? Si vous n'en touchez pas un mot, nous finirons par soupçonner que vous jouez un rôle et que vous n'avez aucun droit à la compassion. »

Ce qui manque à ces mélancoliques, c'est un sujet, quelque grand sujet qui nous intéresse, ou du moins quelque sujet fourni par l'âme elle-même, vivante, palpitante. Non qu'il convienne de tout dire, même quand on est dans la vérité des choses et de la vie. M. C. Martha a un chapitre des plus attrayants sur la discrétion et les sous-entendus. En le développant, il a rencontré et saisi l'occasion d'écrire quelques lignes d'une psychologie qu'il aura inaugurée et qui, de son vrai nom, est la psychologie de l'Académie française. Voici ces lignes piquantes : « S'est-on déjà demandé pourquoi un public lettré et friand accourt à certaines solennités académiques, qui pourtant, comme cérémonie, ne peuvent rien offrir qui ne soit assez prévu ? Ne serait-ce pas pour jouir une fois, fût-ce avec excès, de toutes les finesses dont on fait ailleurs si volontiers l'épargne? Là on a le plaisir de beaucoup deviner ; on a de plus l'illusion de se sentir de l'esprit en comprenant celui des autres. Contre toute attente, il se trouve que le compliment n'est pas une flatterie, et que le reproche est suave. On s'étonne de voir que les gracieux balancements de la période laissent échapper autre chose que l'encens de la louange. On cherche à saisir les mots chatoyants qui font comprendre une chose à l'assemblée, une autre au récipiendaire, sourire les auditeurs aux dépens d'une victime abusée, et la victime elle-même par le plaisir d'être si bien ménagée ; car l'orateur, qui exerce une sorte de magistrature littéraire, est un censeur d'un genre nouveau et ressemble plutôt à un directeur de conscience qui, trop bon pour gronder son pénitent, l'aide charitablement à retrouver ses péchés. »

N'est-ce pas là une psychologie neuve, et celui qui nous la présente n'est-il pas un psychologue original? Nous n'en finirions pas si nous voulions citer seulement la dixième partie des passages du livre qui valent cette page charmante. Mais nous devons nous arrêter.

L'ouvrage, nous croyons l'avoir montré, est d'un maître en observation morale, comme il est d'un écrivain supérieur. Est-il d'un philosophe? Par moments, quand l'auteur s'oublie. Mais il avertit lui-même, en plusieurs endroits, qu'il décline ce titre. Il le donne, on le voit bien (faut-il dire qu'il le laisse?), à ceux qui sont assez imprudents ou assez résolus pour se risquer jusqu'aux questions ardues et jusqu'aux derniers approfondissements.

Ch. LÉVÊQUE.

THE COLLECTION OF ANCIENT GREEK INSCRIPTIONS IN THE BRITISH MUSEUM. Part II, ed. by C.-T. Newton. Oxford, 1883, in-fol.

En parcourant les articles que nous avons publiés dans ce journal sur divers recueils d'inscriptions grecques[1], et particulièrement les considérations que nous avons présentées dans le cahier de février 1885, on voit que chacune de ces collections peut être étudiée soit au point de vue de l'histoire et de la géographie, soit au point de vue de la dialectologie hellénique, soit enfin au point de vue spécial de la formation des musées. C'est sous ce dernier aspect que nous nous proposons d'étudier ici le second volume des *Inscriptions grecques du British Museum* publié par M. C.-T. Newton avec le concours de MM. Murray et Smith, attachés à ce grand établissement.

Chaque musée, en effet, a sa physionomie distincte par la richesse relative et par la variété des monuments qu'il renferme. Chaque siècle y a déposé le témoignage du zèle et de la curiosité des antiquaires, des voyageurs, des administrateurs, qui en ont successivement réuni et classé les éléments. Nous voudrions à cet égard pouvoir comparer les notices des divers musées épigraphiques de Rome, de Turin, de Leyde, de Londres et de Paris. Mais, à en juger par notre collection parisienne, il est très difficile de dresser une telle statistique. Pour nous borner à l'épigraphie grecque, elle ne contenait guère que 150 numéros dans le recueil publié par M. de Clarac en 1839[2]. Elle en contient 290 dans le catalogue de M. Frœhner publié en 1865, et, depuis vingt ans, elle s'est enrichie d'un assez grand nombre d'acquisitions. Il y faut d'ailleurs ajouter les inscriptions déposées au cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale[3]. Le British Museum a vu s'augmenter plus rapidement encore sa collection d'épigraphie grecque, car la plupart des documents de ce genre découverts par des archéologues anglais ont été transportés à Londres, tandis que des centaines de documents précieux remis au jour par les fouilles de nos jeunes compatriotes, membres de l'École fran-

[1] *Journal des Savants*, cahiers de : mars-avril-mai-juin 1871, novembre 1874, février 1876, septembre et octobre 1881, septembre 1882. — [2] *Musée de sculpture antique et moderne*, t. II, 2e partie. — [3] On attend toujours la notice de cette collection spéciale, dont le soin, si je ne me trompe, a été confié à M. Carl Wescher.

çaise d'Athènes, ou sont restés sur les lieux de la découverte, ou sont venus se ranger dans les musées de la ville d'Athènes.

Quoi qu'il en soit de ces chances heureuses ou défavorables, le British Museum peut être fier de ce qu'il possède aujourd'hui, c'est-à-dire, selon le témoignage de M. Newton, d'environ un millier d'inscriptions, et les voyageurs qui viennent y visiter la salle des antiquités grecques peuvent y faire une excursion des plus instructives. En effet, ils trouvent là réunis de nombreux spécimens d'épigraphie, dont chacun éveille, s'il ne le satisfait pas, l'esprit de recherche sur les principaux sujets d'antiquité classique : textes relatifs à l'architecture, comme le fragment des comptes du Parthénon, dont le plus complet commentaire a été publié par notre compatriote Aug. Choisy[1]; textes diplomatiques, comme la plaque de bronze qui contient une convention entre les deux villes d'Elis et d'Heræa, et qui paraît être le plus ancien document de ce genre que nous possédions en une langue de l'Europe ancienne[2]; textes de lois, dédicaces de monuments, épitaphes en vers ou en prose, etc. En publiant de toutes ces pièces une collection méthodique, M. Newton a cru devoir suivre l'exemple de Boeckh dans le *Corpus inscriptionum Græcarum* de Berlin, et les ranger selon l'ordre géographique. Les 135 inscriptions d'Athènes ont pris naturellement le premier rang; elles occupent tout le volume que nous avons naguère apprécié dans le *Journal des Savants*[3]. Le second volume comprend, classées sous 262 numéros, 302 inscriptions, dont 105 déjà connues et 197 inédites. Elles se répartissent ainsi qu'il suit :

Ch. I. Péloponèse (Mégaride, Argolide, Laconie, Cythère, Arcadie) : 22 inscriptions connues.

Ch. II et III. Grèce continentale (Béotie, Thessalie, Corcyre, Macédoine, Thrace, Bosphore Cimmérien) : 50 inscriptions, dont 30 connues et 20 inédites.

Ch. IV, V, VI. Les îles (Thasos, Lesbos, Samos, Calymna, Cos, Telos, Rhodes, Cassos, Carpathos, Melos, Delos, Ios, Siphnos, Tenos, Crête et Cypre) : 230 inscriptions, dont 53 connues et 177 inédites.

Parmi ces dernières, au premier rang par leur nombre se placent les cent trois inscriptions de la petite île de Calymna, voisine de Cos, inscriptions toutes inédites, presque toutes provenant des ruines d'un temple d'Apollon Délien, et qui constituent à elles seules un corps de

[1] *Études épigraphiques sur l'architecture grecque*, Paris, 1884, in-4°, p. 88-99. Voir une notice sur ce livre dans le *Journal des Savants* d'avril 1884.

[2] É. Egger, *Traités publics chez les Grecs et chez les Romains*, Paris, 1866, in-8°, p. 27-28.

[3] Cahier de février 1876.

documents très instructifs, bien qu'elles soient souvent réduites à quelques lignes.

Assez nombreuses sont les villes grecques sans épigraphie locale jusqu'à ce jour, ou dont on ne connaît qu'une ou deux inscriptions : Agyrrbium, patrie de l'historien Diodore de Sicile (*Corpus inscr. Græc.*, n° 5744; c'est l'épitaphe d'un potier); Hermopolis magna, en Égypte (*ibid.*, n° 4704); l'île autrefois célèbre sous le nom de Leucé, aujourd'hui île des Serpents, d'où nous avons récemment reçu la copie d'un décret, malheureusement mutilé, des habitants d'Olbiopolis en l'honneur d'un citoyen de cette petite île[1]. Quelques autres localités ne nous ont rendu que deux textes, comme Gambreon en Troade (*ibid.*, n° 3561 plus exactement reproduit dans le *Bulletin de corresp. hellén.*, 1re année, p. 53; et n° 3562). Ce dernier est un règlement, unique en son genre, sur les formalités du deuil pour chacun des deux sexes.

L'île jadis florissante de Calymna n'était guère mieux recommandée aux antiquaires. Si je ne me trompe, on n'en possédait qu'un document conservé par une copie épigraphique parmi les inscriptions de la ville d'Iasos, sa voisine sur le continent carien[2], puis deux inscriptions peu importantes publiées par Pittakis dans l'*Éphéméride archéologique d'Athènes* en 1857, c'est-à-dire quatorze ans après l'achèvement du second volume du *Corpus inscriptionum Græcarum* de Berlin, où par conséquent elles n'avaient pu être comprises. Aujourd'hui la voilà représentée par une centaine de textes qui paraissent provenir de véritables archives municipales. De ces textes les plus considérables par leur étendue et leur objet sont : 1° des décrets honorifiques conférant soit la couronne, soit le droit de cité avec divers privilèges, selon l'usage très commun en Grèce, à des personnages originaires d'autres villes, et qui avaient mérité la reconnaissance des Calymniens par des services rendus à leur cité; 2° des remerciements officiels décernés à ces juges arbitres que l'on faisait venir d'une ville étrangère, soit pour concilier certains débats entre citoyens de Calymna, soit plus simplement pour liquider, comme on dirait aujourd'hui, un arriéré de procès dans la justice régulière du pays[3]; c'était déjà le sujet du texte mieux conservé sur le marbre d'Iasos que nous avons signalé plus haut; 3° la formule d'un serment prêté par des juges qui devaient décider sur une affaire d'argent entre Calymna et

[1] J'en ai fait communication à l'Académie des inscriptions, dans sa séance du 10 avril 1885.

[2] *Corpus inscr. Græc.*, n° 2671, et *Éphém. archéol. d'Athènes*, 3142 et 3148.

[3] É. Egger, *Traités publics chez les Grecs et chez les Romains*, p. 11, 67 et suiv., 160, 162, 172.

des citoyens d'une ville étrangère, ses créanciers; 4° une vingtaine d'actes d'affranchissement qui ne paraissent pas avoir eu un caractère religieux, comme à Delphes et dans plusieurs autres sanctuaires de la Grèce continentale [1]; 5° une liste de souscripteurs dont les contributions avaient sans doute pour objet l'érection de quelque monument public. D'autres faits particuliers se trouvent signalés çà et là sur les marbres de Calymna, souvent, il est vrai, par des mentions fragmentaires, mais d'un intérêt encore appréciable : par exemple, certaines relations d'amitié avec les rois successeurs d'Alexandre; une guerre avec la ville crétoise d'Hierapytna; un tremblement de terre d'assez longue durée, et qui a dû causer bien des ravages sur le sol de la petite île; des hommages rendus à un *archiatre* ou médecin en chef, au dévouement d'autres *bons médecins*. Dans ces documents, le dialecte des Calymniens paraît avec ses formes déjà connues, et semble, par les caractères de l'écriture, attester presque toujours une date antérieure à l'ère chrétienne. Les noms romains n'apparaissent que dans deux ou trois dédicaces à des personnages de la famille d'Auguste. Tout cela sans doute, même en y ajoutant quelques témoignages des historiens et des géographes, ne suffit pas pour rédiger une histoire de cette petite municipalité. Mais cela suffit pour nous montrer la singulière activité des moindres villes grecques et de leur population plus ou moins autonome à travers tant de siècles. La monotonie même de longs décrets honorifiques qui auraient pu être résumés en quelques lignes, et qui couvrent souvent toute une page sur le marbre, atteste une fois de plus pour nous l'extrême facilité avec laquelle se multipliaient, sur tous les points de la Grèce, les monuments épigraphiques.

Mais, à ce sujet, une observation intéressante nous est suggérée par le décret des Calymniens, que nous avait déjà fait connaître le marbre d'Iasos. Sur ce dernier marbre, on voit que cinq juges iasiens envoyés à Calymna *en ont rapporté* l'acte par lequel la ville d'Iasos et les cinq juges reçoivent le témoignage de la reconnaissance des Calymniens; que ces cinq citoyens d'Iasos demandent que le décret en leur honneur et en l'honneur de leur patrie soit gravé sur un marbre, que l'on placera « dans le temple de Jupiter ou dans celui d'Artémis ». C'est en réponse à leur désir que le décret en question se trouve gravé en dialecte dorien audessous de l'acte rédigé en dialecte commun par le greffier de la ville d'Iasos. Il résulte de là que la pièce qu'apportaient avec eux les cinq juges n'était pas sur une plaque de marbre ou de bronze, mais bien sur

[1] P. Foucart, *Mémoire sur l'affranchissement des esclaves, par forme de vente à une divinité*, Paris, 1867, in-8°.

IMPRIMERIE NATIONALE.

une feuille de papier ou de parchemin. Or c'est un des rares exemples où l'on puisse constater que la copie, ou *ἀντίγραφον*, d'un acte honorifique ne parvenait pas sous la forme d'une stèle dans la ville qui recevait ainsi l'hommage de quelque ville étrangère, mais que probablement on laissait à cette ville le soin d'en faire exécuter une copie sur le marbre [1].

De même qu'un acte municipal de Calymna s'est retrouvé dans les ruines d'Iasos, de même un décret honorifique de la cité de Cos en l'honneur d'un citoyen de Calymna figure, malheureusement mutilé, sur un marbre de cette dernière ville. Cette fois, le dialecte paraît à peu près caractérisé par le même dorisme dans les deux cités. Cela nous rappelle un fait remarquable pour l'histoire des dialectes, et que nous offre un monument d'Astypalée, île voisine de Calymna, et dont le nom se retrouve sur les marbres provenant de cette dernière localité [2]. La pièce dont il s'agit contient trois documents fragmentaires, dont deux, constatant la conclusion d'un traité avec la république romaine, sont rédigés en dialecte commun, tandis que le troisième, exprimant la reconnaissance des Astypaléens envers les commissaires, leurs compatriotes, qui ont préparé la convention, est rédigé en dialecte dorien, et témoigne ainsi de la persistance de ce dialecte dans la vie municipale d'Astypalée [3].

Mainte autre particularité mériterait de fixer notre attention dans cette salle du British Museum, même sans sortir du compartiment réservé à Calymna. Nous n'en signalerons plus que deux. Le numéro 306 nous présente plusieurs fois dans la formule *ἐπὶ* M̄ (l'*o* superposé au M), suivie d'un nom propre au génitif, l'indication probable d'une magistrature dont le titre complet, *Μόναρχος*, se retrouve plusieurs fois dans les inscriptions de Cos. M. Newton, dans une note sur le numéro 339, explique avec beaucoup de vraisemblance l'origine de ce titre singulier dans une hiérarchie républicaine; ce titre n'a rien, en effet, de plus choquant que celui de *βασιλεύς*, que portait un des archontes chez les Athéniens. Il avait d'ailleurs amené à sa suite le verbe *μοναρχεῖν*, que l'on retrouve sur un monument de Cos. Mais ce qui nous étonne davantage c'est de lire le nom propre *Μοναρχία*, porté par une jeune esclave, sur un des actes d'affranchissement que nous rappelions plus haut :

Ἐπὶ M̄ *τοῦ Ἀσκληπ[ιοῦ] τὸ γ, μη. Ταχιν[θίου Ἀσφάλης? καὶ Μηνόδοτος ἠλευθέρωσαν τὴ[ν ἰδίαν θρεπτὴν Μοναρχίαν* . . . . . (nº 308).

Le lexique des noms propres grecs s'augmente chaque jour de mots

[1] Franz, *Elementa epigraphices græcæ*, p. 316.

[2] Numéro 243 de Newton. *Collation du droit de cité à un Astypaléen.* —

[3] *Corpus inscr. Græc.*, nº 2485. Cf. Egger, *l. c.*, p. 159 et suiv.

nouveaux, dont quelques-uns nous semblent bien étranges. Tel est, sous le numéro 259*, le mot *Δικασʇοφῶν*, formé sur l'analogie de *Κλεοφῶν*, *Κλειτοφῶν*, *Ἰοφῶν*, *Ἠριφῶν*, *Ἀγλαοφῶν*, *Ξενοφῶν*, etc., et qu'il faut bien traduire par : ayant la figure ou l'air d'un juge. Les Grecs évidemment se sont un peu joués avec la richesse de leur langue, et avec la facilité qu'elle leur offrait pour créer des noms propres d'une signification flatteuse. A ce propos, on me pardonnera peut-être de dire que le Perrin Dandin des *Plaideurs* de Racine, s'il avait su le grec, aurait été fier de porter le même nom que ce Dicastophon de Calymna.

Parmi les inscriptions ou complètement inédites ou peu remarquées des antiquaires, je vais en citer quelques-unes qui mériteront d'attirer surtout l'attention des visiteurs. Numéro 211 à Mitylène, une triple dédicace où le grand Pompée, son familier l'historien Théophane, et Potamon, fils de Lesbonax, sont honorés par la ville avec ces hyperboles de reconnaissance qui deviennent de plus en plus fréquentes sous l'empire. Déjà l'on ne se contente plus d'appeler *bienfaiteur* (*εὐεργέτης*) un bienfaiteur; on l'appelle encore *fondateur* (*κτισʇής*). Ici d'ailleurs le principal intérêt de la dédicace est la mention de trois personnages déjà connus dans l'histoire. Numéro 344, un marbre rapporté de Rhodes par le prince de Galles, document qui paraît unique en son genre, et qui contient une sorte de calendrier à l'usage des membres d'une de ces corporations désignées en Grèce sous le nom de *θίασοι* ou *ἔρανοι* [1]. M. Newton fait de consciencieux efforts pour expliquer comment des noms d'hommes et de femmes, de Rhodiens et d'étrangers, se succèdent comme par ce que nous appellerions aujourd'hui un roulement, chacun d'eux en face d'un jour de chaque mois, le mois étant divisé en trois décades. La présence de nombreux noms romains et surtout la fréquence du nom de famille Flavius ne permet pas de douter que cette pièce appartienne à la fin du premier siècle de notre ère. Malheureusement la destination en reste douteuse, car elle devait être indiquée par les premières lignes du texte, et ces lignes manquent aujourd'hui. Numéro 139, une dédicace à Neptune, gravée sur une stèle de marbre blanc, et que le British Museum doit au docteur S.-F. Mullen. Cette courte dédicace en dialecte dorien présente entre autres archaïsmes d'écriture le mot *Ποσοιδᾶνι*, où la troisième lettre, c'est-à-dire la sifflante *σ*, est remplacée par ⊟. Le *θ*, dans *ανέθηκε*, a aussi une forme particulière, et il en a une autre dans *Θεάρης*. Nous ne sommes pas sûr de pouvoir les reproduire ici exactement, mais

[1] P. Foucart, *Des associations religieuses chez les Grecs : Thiases, Eranes, Orgeons;* Paris, 1873, in-8°.

cette difficulté nous est l'occasion de remarquer que dans le nouveau volume de M. Newton des fac-similés spéciaux reproduisent les textes archaïques qui ont le plus besoin d'une telle reproduction. L'abondance des textes épigraphiques est si grande aujourd'hui que, s'il fallait les reproduire tous par ce rigoureux procédé, nos recueils prendraient d'énormes dimensions, et l'exécution en deviendrait trop coûteuse. On doit réserver le luxe d'une telle exactitude pour l'élite des monuments que signalent leur vétusté, leur importance ou la singularité de quelque caprice dans l'écriture. Il suffit, pour les autres, que l'imprimerie emploie des caractères spéciaux pour marquer les principales phases de l'écriture hellénique sur les marbres. Quelques anciens catalogues de musées comparés aux publications plus récentes de nos épigraphistes laissent voir, à cet égard, le progrès accompli par ces derniers. Les planches gravées sur cuivre pour le recueil de M. de Clarac sont d'une charmante élégance; mais, outre que, en vue d'économiser l'espace, elles réunissent quelquefois des textes latins et des textes grecs sur la même page, on est obligé de reconnaître que le graveur y a pris trop de peine, pour mainte inscription peu digne d'être si scrupuleusement copiée. Les planches lithographiées pour le *Museum lugduno-batavum* de M. Janssen[1] sont au contraire presque toutes d'une trop médiocre exécution. Aujourd'hui, la photographie avec les procédés divers qui en dérivent met au service des antiquaires bien des moyens de mesurer la fidélité des dessins aux véritables besoins de la science. On peut s'en faire une juste idée par les deux premiers fascicules de notre *Corpus inscriptionum Semiticarum* et par le volume qui, dans le nouveau *Corpus inscriptionum Græcarum* de Berlin, contient les plus anciennes inscriptions grecques. De ces différences et de ces progrès, j'ai le regret de ne pouvoir plus juger que par les yeux d'autrui; mais je m'assure de n'en parler ici que sur le témoignage de juges compétents.

Je me sens mieux autorisé à féliciter, en helléniste, M. C.-T. Newton, sur le commentaire abondant et judicieux qui accompagne dans son recueil toutes les inscriptions vraiment dignes d'être commentées, je dis vraiment dignes, car il faut bien reconnaître que nos musées reçoivent et abritent des centaines de menus fragments d'antiquités qui ne comportent pas un commentaire. Certaines classes de dédicaces et d'épitaphes, dont chacune contient deux ou trois mots, quelquefois un seul, n'offrent guère d'utilité que par le rapprochement de nombreux exemples, quand on en peut tirer la preuve de quelque usage religieux ou

[1] Lugduni Batavorum, 1842, in-4°.

civil, de quelque règle grammaticale dans tel ou tel dialecte de l'hellénisme. Mais l'ensemble des documents réunis dans un musée a par soi-même un véritable intérêt pour un esprit ouvert à l'étude des choses antiques; il nous aide à nous transporter sur le sol des vieilles cités du monde classique, à comprendre l'esprit et les phases de leur civilisation. Les curieux qui n'ont pas le bonheur de visiter les grands musées sont heureux d'en retrouver cette image réduite, mais encore fidèle, que présentent les catalogues illustrés et les recueils d'épigraphie.

Mais les visiteurs mêmes, surtout si leur éducation ne les a pas habitués au déchiffrement des textes lapidaires, désireraient avoir, pour se diriger parmi les trésors d'épigraphie grecque réunis dans le British Museum, un guide portatif, comme l'est le recueil de Frœhner pour notre musée du Louvre. On m'assure que ce guide n'existe pas encore, et il est fort à souhaiter qu'un chef de service tel que M. Newton puisse le faire rédiger sous ses yeux, par quelque antiquaire intelligent et discret qui sache mesurer l'étendue des articles à l'importance relative des documents. Il y a telle pièce de trois lignes plus intéressante à signaler en détail que telle longue page d'écriture qui ne fait que répéter des formules banales et bien connues. J'estime d'ailleurs que des pièces très prolixes, comme l'inscription de Tenos (Newton, numéro 377), pourraient n'être pas reproduites intégralement, mais simplement analysées, avec renvois aux recueils où l'on en trouvera le texte complet suivi d'un commentaire. C'est le cas aussi, lorsque son tour viendra, pour la célèbre inscription de Rosette, dont les 54 lignes, très longues sur le marbre, couvriraient plusieurs pages de format in-octavo, et pour la Chronique dite de Paros, en souvenir de sa provenance et de sa destination primitive. Déposée aujourd'hui à la Bodléienne d'Oxford, cette dernière rentre naturellement dans le cadre d'une publication comme celle de M. Newton, et il est probable que le savant conservateur du British Museum ne se dispensera pas de la réimprimer.

Au souvenir de ces deux derniers monuments de l'histoire ancienne, nous ne pouvons réprimer un sentiment de tristesse. La grande inscription de Paros avait été achetée jadis, peu de temps après qu'on l'avait découverte, par notre compatriote Fabri de Peiresc, le prince des curieux sous le règne de Louis XIII; par suite de misères qu'il serait inutile de raconter ici, elle devint la propriété de lord Howard, comte d'Arundel, et c'est ainsi qu'elle parvint à Londres d'abord, puis à Oxford, où elle fut publiée pour la première fois par Selden. La pierre bilingue de Rosette, retrouvée en 1799 par nos Français, a eu le même sort, grâce, cette fois, à la malheureuse issue de notre conquête éphé-

mère. Nous regrettons donc que de tels trésors n'ornent pas aujourd'hui un musée français; mais si notre patriotisme s'en afflige, il doit se défendre de toute aigreur envers une nation chez qui les monuments antiques trouvent de dignes interprètes, et chez qui les musées sont toujours libéralement ouverts aux antiquaires de tous les pays. Nous serions trop heureux si les marbres, si les bronzes de la Grèce et de Rome ne couraient pas d'autres périls bien plus funestes aux progrès de la science.

É. EGGER.

K.-F. Hermann. — *Die griechischen Rechtsalterthümer* (*Les antiquités du droit grec*). *3e édition, refondue par Th. Thalheim, professeur au gymnase de Brieg.* 1 vol. in-8°, Fribourg-en-Brisgau, 1884.

L'étude du droit grec n'est pas chose nouvelle. Nos grands jurisconsultes du XVIe siècle avaient compris quel parti on pouvait tirer des lois de la Grèce pour l'intelligence du droit romain. Le plus grand de tous, Cujas, cite fréquemment les plaidoyers athéniens, et l'on pourrait extraire de ses œuvres un excellent commentaire d'Isée et de Démosthène. Malheureusement, le grand mouvement scientifique du XVIe siècle, interrompu par les guerres de religion, ne se reproduisit pas. Les écoles avaient été trop longtemps fermées, les maîtres dispersés, les traditions perdues. Pendant les deux siècles qui suivirent, et à part quelques exceptions, les études languirent, l'enseignement ne fit plus que s'appauvrir et déchoir.

Au XVIIe siècle, les jurisconsultes avaient abandonné la partie. Les philologues vinrent à leur tour. Trois savants français, Samuel Petit, professeur à Genève, Saumaise, professeur à Leyde, et Héraut, professeur à Sedan, abordèrent l'étude du droit grec et publièrent sur ce sujet de gros livres, qui furent longtemps les seuls et qui sont encore consultés aujourd'hui, malgré leurs défauts et leurs lacunes. Héraut surtout, qui avait été avocat à Paris et qui entendait les affaires, a donné beaucoup d'explications justes, et son ouvrage aurait été placé fort au-dessus du recueil de Samuel Petit, si, au lieu de se perdre dans des observations

de détail, sans lien apparent, il avait exposé dans un ordre méthodique et sous forme dogmatique le résultat de ses savantes recherches.

Après Petit, Saumaise et Héraut, l'étude du droit grec subit un nouveau temps d'arrêt. On ne peut guère citer, dans tout le xviiiᵉ siècle, qu'un seul nom, celui de W. Jones, qui en 1779 publia à Oxford une traduction anglaise des plaidoyers d'Isée, avec un exposé du droit de succession chez les Athéniens. Mais, au commencement du xixᵉ siècle, un grand mouvement philologique se produisit en Allemagne. L'Académie de Berlin ayant mis au concours l'exposition de la procédure athénienne, trois ouvrages importants furent publiés en 1822 et 1824 sur cette question. Le mémoire couronné, rédigé par Meier et Schœmann, est un livre excellent. Depuis lors la voie était ouverte, l'étude du droit grec est devenue une des branches de la philologie. Partout, en Europe, elle est cultivée avec succès, et même par des jurisconsultes de profession. Le Manuel des antiquités grecques de Karl Friedrich Hermann, mort en 1856, professeur à l'université de Göttingen, a rendu, à ce point de vue, de grands services, en réunissant, dans une courte exposition dogmatique, les données de toute sorte fournies par les écrivains de l'antiquité et les résultats obtenus. La première édition de cette partie de l'ouvrage de Hermann avait été publiée en 1851. M. Thalheim, professeur au gymnase de Brieg, en Silésie, en donne aujourd'hui une troisième édition, très augmentée, et sur laquelle il est à propos d'appeler l'attention.

La science du droit grec n'est arrivée, comme on le voit, que peu à peu à se constituer et à prendre sa place dans l'ensemble des sciences historiques et philologiques. Cela tient aux conditions difficiles dans lesquelles elle s'est formée. Les deux principales sources de toutes nos connaissances en cette matière sont les plaidoyers des orateurs athéniens, et les glossaires composés plusieurs siècles plus tard par des grammairiens érudits, tels qu'Harpocration et Pollux. Depuis un siècle environ, ces sources sont devenues plus nombreuses. De nouveaux textes importants ont été publiés. Ainsi, la première édition du plaidoyer d'Isée pour la succession de Ménéclès est de 1785, et le plaidoyer du même orateur pour la succession de Cléonyme n'a été complètement connu que depuis 1815. C'est en 1849 que les plaidoyers d'Hypéride ont été découverts et rapportés d'Égypte. Aux lexiques d'Harpocration et de Pollux sont venus se joindre deux lexiques anonymes, publiés l'un par Becker, d'après un manuscrit de Paris, l'autre par Porson, d'après un manuscrit de Cambridge.

Toutefois, ce n'est pas à ces textes nouveaux que la science du droit

grec doit le plus. Les lexiques ont été composés sur les données fournies par les plaidoyers, et quant aux plaidoyers ils ne constituent pas toujours une base solide pour l'étude de la législation. Lorsque nous possédons les deux plaidoyers en sens contraire, il faut nous former une opinion, ce qui n'est pas toujours facile; mais ce qui l'est encore moins, c'est de juger sur le dire d'une seule partie, en l'absence de tout contradicteur; or c'est à quoi nous sommes le plus souvent réduits en lisant ce qui nous reste de l'éloquence athénienne. A la vérité, les orateurs athéniens citent beaucoup, et l'on trouve dans leurs discours le texte de plusieurs lois, ainsi que des contrats entiers, mais l'authenticité, ou tout au moins l'intégrité de ces pièces a été souvent révoquée en doute, et ces contestations n'ont pas peu contribué à jeter de la défaveur sur l'étude du droit grec.

Heureusement, l'épigraphie a pu combler en partie cette lacune. Grâce à elle, nous possédons aujourd'hui, en très grand nombre, des lois, des traités, des contrats de toute espèce. C'est surtout dans ces dernières années que les textes épigraphiques se sont accumulés. Le *Corpus inscriptionum Græcarum*, dont les deux premiers volumes ont été publiés sous la direction de l'Académie de Berlin par le savant Bœckh, de 1828 à 1840, ne contient qu'un petit nombre de monuments importants pour l'histoire du droit, tels que des stèles hypothécaires athéniennes, le bail emphytéotique des biens des temples d'Héraclée dans la Grande-Grèce et le cahier des charges de la construction du temple de Délos. Aujourd'hui, nous possédons des baux de toute espèce, sept ou huit cahiers de charges, des actes d'emprunt, de payement, d'affranchissement, des jugements, des registres entiers de transcription des ventes, plus de cinquante inscriptions hypothécaires. Pour ne parler que des lois, on a trouvé en 1843 le premier rouleau, *ἄξων*, des lois de Dracon sur le meurtre. L'inscription était malheureusement effacée, mais il en restait encore assez pour attester l'authenticité du texte cité dans les plaidoyers de Démosthène. Citons encore une loi de l'île de Céos sur les funérailles, une loi d'Halicarnasse sur la transcription des ventes, une loi d'Éphèse sur la liquidation des charges imposées à la propriété, à la suite des guerres de Mithridate, enfin la loi civile et criminelle de Gortyne en Crète, dont MM. Thenon et Perrot avaient trouvé un premier fragment en 1857, dont M. Haussoullier avait vu encore quelques lignes en 1880, et qui vient d'être mise au jour et déchiffrée tout entière. C'est assurément le plus beau monument de législation antique qui soit parvenu jusqu'à nous.

A la lumière de ces récentes découvertes il serait utile et intéressant

de faire un examen rétrospectif des travaux antérieurs. On arriverait ainsi à déblayer le terrain, qui est encore aujourd'hui encombré de systèmes plus ingénieux que solides et de conjectures sans fondement. L'argumentation la plus subtile ne tient pas contre un fait, et sur beaucoup de points l'opinion reçue se trouve n'être qu'un préjugé. Nous donnerons ici quelques exemples.

La loi de Solon, ou du moins le texte de cette loi tel que nous le lisons dans Démosthène, ne parle pas du droit de succession des ascendants. Cette prétérition a paru si étrange que bien peu se sont résignés à l'accepter. On a mieux aimé supposer que la citation faite par l'orateur est incomplète; et l'on a dépensé beaucoup d'érudition, déployé une grande puissance d'argumentation pour combler cette lacune et sauver la réputation des lois athéniennes. On se trompait. Le texte cité par Démosthène est certainement exact. La loi de Gortyne, qui règle l'ordre des successions d'une manière à peu près identique, ne connaît pas de succession déférée aux ascendants. Il faut donc en prendre son parti et supprimer purement et simplement toute cette controverse. Au lieu de nier le fait, il faut chercher à l'expliquer, et c'est à quoi on arrivera si, au lieu d'argumenter à outrance, on veut bien se contenter d'étudier et de comparer les anciennes législations dont les monuments sont sous nos yeux. Les anciens ne concevaient pas les choses comme nous, et c'est une grande cause d'erreur que de leur prêter nos idées et nos habitudes. On a souvent prétendu retrouver chez eux toutes les créations de notre droit moderne, la lettre de change, le billet à ordre, le contrat d'assurance. Ce sont là des illusions. Les Grecs connaissaient parfaitement les besoins auxquels il est pourvu chez nous par ces institutions; ils connaissaient aussi les procédés que nous employons, mais ils les employaient et les combinaient autrement. A chaque instant on trouve entre leurs lois et les nôtres des analogies saisissantes, mais il faut aussi tenir compte des différences, qui sont profondes et qu'on n'aperçoit pas toujours du premier coup.

C'est encore une opinion très répandue que, d'après le droit athénien, le fils ne pouvait renoncer à la succession de son père. Cette opinion a été soutenue en dernier lieu par M. Caillemer[1] et M. Lipsius[2]. Elle est adoptée sans difficulté par M. Thalheim. A ce compte le droit athénien aurait été, à l'égard des fils, bien plus rigoureux que le droit romain. A Rome, les fils étaient bien *heredes sui et necessarii*, et Gaïus

[1] Caillemer, *Le droit de succession à Athènes*, p. 149-155. — [2] Lipsius, dans une note sur Meier et Schœmann, *Der attiche Process*, p. 573.

IMPRIMERIE NATIONALE.

explique très nettement la portée de cette définition[1], *quia omni modo, sive velint, sive nolint, tam ab intestato quam ex testamento heredes fiunt.* Mais Gaïus ajoute immédiatement que cette rigueur du droit civil a été modifiée par la jurisprudence prétorienne : *Sed his prætor permittit abstinere se ab hereditate, ut potius parentis bona veneant.* La famille athénienne n'était pas aussi fortement constituée que la famille romaine. Il serait bien étrange qu'on eût subi à Athènes une rigueur que Rome elle-même n'avait pu supporter. Si maintenant nous examinons les fondements de l'opinion dont il s'agit, nous n'en trouvons, à vrai dire, aucun. Le seul argument qu'on fasse valoir est celui-ci : l'atimie à Athènes était héréditaire, c'est-à-dire que le fils d'un débiteur de l'État mort sans avoir acquitté sa dette ne pouvait exercer ses droits politiques qu'après avoir payé pour son père. On conclut de là que le fils était tenu de payer toutes les dettes de son père. Mais cette conclusion est excessive. La disposition invoquée ici est une disposition tout exceptionnelle, un privilège du Trésor public. Aucun autre créancier n'a le droit de l'invoquer. C'est ainsi que, dans l'ancienne législation française, d'après l'article 16 de l'ordonnance de Roussillon (janvier 1563), les héritiers des comptables étaient tenus d'accepter ou de renoncer, mais ne pouvaient accepter sous bénéfice d'inventaire. La jurisprudence avait admis, par application du même principe, que la séparation de biens entre un comptable et sa femme ne pouvait être opposée au Roi par ledit comptable, à moins qu'elle n'eût été faite dans certaines formes protectrices des droits du Roi.

Il y a plus. L'opinion dont il s'agit ne manque pas seulement de base; elle est formellement démentie par un texte. Il est question, dans un des plaidoyers de Démosthène[2], de deux mineurs qui, étant arrivés à leur majorité, ont intenté une action contre leur tuteur, et ont transigé moyennant une certaine somme. Plusieurs années après, le tuteur étant mort, ils intentent une nouvelle action contre un fils de celui-ci. Le défendeur oppose une fin de non-recevoir tirée de la transaction passée avec son père, mais les demandeurs répliquent qu'en recevant les sommes stipulées par la transaction ils n'ont pas aliéné la succession paternelle, qu'ils n'ont pas non plus renoncé à cette succession, et que dès lors tout ce qui a dépendu de cette succession leur appartient : *οὐδ' ἀποστῆναι τῶν ὄντων*, dit le texte. Pour échapper à l'argument qu'il fournit, M. Caillemer propose de traduire : «ils n'ont pas entendu vendre les biens de leur père ni faire l'abandon de leur fortune à leurs anciens

[1] Gaïus, *Instit.*, II, 156-158. — [2] Démosthène, *Plaidoyer contre Nausimaque et Xénopithe*, § 7.

tuteurs. » Mais cette interprétation nous paraît inadmissible, par cette double raison qu'elle fait dire au texte deux fois la même chose, et qu'elle méconnaît la valeur de l'expression technique ἀποστῆναι τῶν ὄντων, qui signifie une répudiation et non une transmission.

Ajoutons enfin que, d'après la loi de Gortyne, qui vient d'être découverte et publiée cette année même, les héritiers naturels ou adoptifs ne sont tenus de payer les dettes qu'autant qu'ils prennent les biens. On ne peut pas supposer que le droit de renonciation, donné au fils par une loi dorienne, lui ait été refusé à Athènes, dans un pays où les liens de famille étaient plus relâchés.

On voit par ces exemples combien, dans l'état actuel de la science, une revision critique est nécessaire. Si le travail de M. Thalheim ne répond pas entièrement à ce besoin, nous n'en ferons pas un reproche à l'auteur. On ne saurait exiger de lui ce qu'il n'a pas voulu entreprendre. La seule chose qu'il ait voulu faire a été de mettre le Manuel de Hermann au courant des nouvelles découvertes. Sans rien changer au texte, il a complètement refait les notes, en sorte que, dans cette nouvelle édition, l'accessoire est devenu le principal. C'est un excellent inventaire, et si M. Thalheim n'a pas construit l'édifice, son livre sera indispensable à ceux qui voudront l'élever un jour. Remarquons seulement qu'il a pour unique objet le droit civil et le droit pénal de l'époque historique. Pour les antiquités de l'époque homérique, pour le droit public, le droit des gens, le droit commercial, il faut se reporter aux autres volumes du Manuel. Quant à la procédure athénienne, civile et criminelle, c'est encore dans le livre de Meier et Schœmann qu'on en trouve la plus complète exposition[1].

Si complet que soit un inventaire, il y a cependant toujours à glaner. Hermann et après lui son dernier éditeur ont un peu trop négligé les textes postérieurs à la conquête romaine. Ces textes fournissent pourtant une foule de renseignements intéressants, et des données qu'il est légitime de rattacher à l'époque de la liberté grecque. On nous permettra de citer ici quelques exemples.

Philostrate nous apprend qu'Apollonius de Tyane partagea avec son frère la succession paternelle. Ce frère, âgé de vingt-trois ans, était majeur, Apollonius était âgé de vingt ans, et mineur. On peut induire de ce texte qu'à Tyane la majorité était fixée par la loi à l'âge de vingt et un ans[2].

[1] M. Lipsius, professeur à Leipzig, en publie en ce moment une nouvelle édition, dont il a déjà paru 5 fascicules. — [2] Philostrate, *Vie d'Apollonius*, I, 13.

Atticus avait laissé par testament une mine de rente annuelle à chaque citoyen d'Athènes. Son fils Hérode racheta cette rente, du consentement du peuple, moyennant cinq mines, une fois payées, par chaque mine de rente. Mais quand les ayants droit se présentèrent aux banques pour toucher le capital, on leur opposa la compensation de tout ce qu'ils devaient eux-mêmes à la succession d'Atticus. On voit par là que la compensation était connue et pratiquée dans le droit athénien, et qu'elle n'était pas soumise aux mêmes conditions qu'en droit romain[1].

Proclus de Naucratis, rhéteur, un des maîtres de Philostrate, arrivant à Athènes, demande des nouvelles d'un de ses amis. On lui répond que cet ami se porte bien, mais va être expulsé de sa maison par un créancier à qui il l'a donnée en hypothèque pour dix mille drachmes, et qui en poursuit la vente[2]. Ainsi l'hypothèque athénienne, au temps de Trajan, se réalisait au moyen de la vente aux enchères. Ce n'était plus l'ancien droit, qui ne connaissait l'hypothèque que sous forme de vente à réméré, mais ce n'était pas non plus la procédure romaine, qui traitait le débiteur en retard comme nous traitons aujourd'hui un failli.

D'après l'ancienne loi athénienne, le tribunal des Éphètes s'assemblait tous les ans au Prytanée pour juger les meurtres commis par un auteur inconnu. Le procès était fait à l'instrument du crime ou de l'accident, et l'on jetait cet objet hors du territoire de l'Attique. Cette coutume, qui paraît étrange au premier abord, se rencontre dans un grand nombre de législations. En Grèce même, on trouve un fait analogue rapporté par le rhéteur Dion Chrysostome. D'après une loi de l'île de Thasos, tout objet inanimé qui aurait causé la mort d'un homme devait être jeté à la mer, par sentence des juges. Une statue qui en tombant avait écrasé un homme fut ainsi livrée aux parents du défunt et précipitée dans les flots[3].

D'autres passages du même auteur montrent bien quelles étaient les habitudes des Grecs en matière de contrats, et combien elles s'éloignaient des pratiques romaines. Le vendeur qui met l'acheteur en possession de sa maison ou de sa terre, ou qui lui fait livraison d'un meuble vendu, a bien soin de ne pas transférer la propriété avant d'avoir reçu des sûretés ou une obligation écrite[4]. Un simple écrit n'est même pas considéré comme une garantie suffisante. On veut un acte public, dont la ville entière soit en quelque sorte le témoin, et qui soit déposé aux archives.

[1] Philostrate, *Vies des Sophistes*, II, : *Hérode*.

[2] Id. *ibid.*, *Proclus*.

[3] Dion Chrysostome, *Discours rhodien*, p. 377. — [4] Idem, *Troisième discours sur la fortune*, p. 218.

Ainsi se font les ventes de terres, de navires ou d'esclaves, les prêts, les affranchissements, les donations[1].

Élien[2] parle d'une loi thébaine qui enjoignait aux peintres et aux sculpteurs de respecter le caractère de leurs modèles, et de ne pas charger, à peine d'une amende égale à la valeur de l'œuvre. Je ne vois pas que M. Thalheim ait recueilli cette loi. Elle est pourtant intéressante au point de vue de l'histoire de l'art. Aujourd'hui surtout que la découverte des statuettes de Tanagre nous a révélé ce que pouvait être chez les anciens l'industrie de la fabrication des objets d'art, on peut se demander si Élien a bien compris ce dont il parle, et si la loi dont il s'agit n'avait pas pour but d'imposer aux artistes la nécessité de reproduire fidèlement les types qui, une fois créés, avaient conquis la faveur du public.

Les lois de Lycurgue étaient encore en vigueur à Sparte du temps d'Apollonius de Tyane, qui défendit devant le tribunal des éphores un jeune homme accusé d'avoir fait le commerce maritime[3]. Du temps d'Élien, on observait encore à Athènes les lois de Solon[4]. Les lois crétoises se perpétuèrent moins longtemps, et déjà du temps de Strabon il en restait peu de chose[5].

Il serait facile de multiplier ces citations. Celles que nous venons de faire suffisent pour montrer qu'il y a beaucoup à prendre même dans les auteurs d'une époque récente, sans parler des inscriptions, qui fournissent aussi des faits curieux pour l'étude du droit grec sous la domination romaine. C'est là une source à laquelle Hermann et M. Thalheim auraient pu puiser plus largement.

M. Thalheim a eu l'heureuse idée de joindre à son travail un appendice qui contient deux textes importants, avec traduction en allemand et commentaire. Ces deux textes sont le traité de Théophraste sur les contrats, Περὶ συμβολαίων, et la loi éphésienne de l'an 83 av. J.-C., publiée pour la première fois en 1877 par M. Wood. Nous avons nous-même publié ces deux documents, il y a quelques années, avec une traduction française et des notes, et nous sommes heureux de constater que notre interprétation a été acceptée presque entièrement par M. Thalheim. Nous nous empressons d'ajouter que, sur les points de détail où M. Thalheim rectifie notre travail, nous nous rallions sans réserve à son avis. Si nous relevons cette circonstance, c'est parce qu'elle met dans tout son jour l'utilité, ou plutôt la nécessité, de fixer, avant tout, l'interprétation des

[1] Dion Chrysostome, *Discours rhodien*, p. 362.
[2] Élien, *Histoires variées*, IV, 4.
[3] Philostrate, *Vie d'Apollonius*, IV, 31.
[4] Élien, *Histoires*, VIII, 10.
[5] Strabon, X, 4, § 22.

textes. On arrivera bien vite à se mettre d'accord, si chacun veut prendre sa part de la besogne et apporter sa contribution. On aura ainsi donné à la science une base solide, et alors on pourra exposer sous une forme dogmatique les résultats acquis.

Si M. Thalheim publiait son travail aujourd'hui, il ne manquerait pas de joindre au fragment de Théophraste et à la loi éphésienne un troisième texte, bien plus important encore, c'est la loi de Gortyne, dont nous parlions au commencement de cet article. Les matières traitées dans cette loi sont : la revendication d'un esclave et la *vindicatio in libertatem*, les attentats aux mœurs et l'adultère, la séparation judiciaire de deux époux, et le règlement des droits de la femme, la recherche de la paternité, les partages entre le père ou la mère et les enfants, ainsi que les droits de succession, la limitation des droits du mari sur les biens de sa femme, et de ceux du père sur les biens des enfants, la condition des enfants, les conséquences attachées par la loi à la possession d'un esclave, la condition des épiclères, qui, en Crète, portent le nom de *patroïoques*, l'exécution des jugements ou des cautionnements contre les héritiers ou à leur profit, l'exécution des contrats, les limites de la faculté de donner, l'adoption, le système des preuves, etc.

Ce n'est pas ici le lieu d'analyser cette loi, sur laquelle on pourrait écrire tout un volume de commentaires. Elle confirme bien des choses que nous savions déjà; elle nous en apprend beaucoup d'autres que nous ne soupçonnions même pas. Comment ne pas être surpris de retrouver en Crète, au siècle de Solon, l'institution des cojureurs telle que nous la voyons, mille ans plus tard, dans la loi salique? M. Thalheim aurait certainement tiré un excellent parti de ces nouveaux textes. Son livre a paru trop tôt, mais, si c'est un malheur, il n'est pas irréparable, et nous attendons l'auteur à une nouvelle édition.

R. DARESTE.

Les commencements de l'art en Grèce, études par le Dr Milchœfer, privat-docent d'archéologie à l'Université de Gœttingue, avec figures dans le texte, 1 vol. in-8°, Leipzig, Brockhaus, 1883. (*Die Anfänge der Kunst in Griechenland, Studien*, etc.)

TROISIÈME ET DERNIER ARTICLE[1].

Les monuments trouvés dans les sépultures de l'acropole mycénienne et tout autour de ces tombes ne sont certainement pas les plus anciens de ceux qui représentent cet art primitif qu'étudie M. Milchœfer; ils ne forment pas la tête de la série. On n'hésitera pas à faire remonter plus haut dans cet obscur passé les objets recueillis dans les couches profondes des fouilles d'Hissarlik et les vases qui ont été ramassés à Santorin, sous un lit épais de cendres volcaniques. Pour les premiers, ce qui en démontre la très haute antiquité, c'est la rudesse même des façons qu'ils ont reçues et la pauvreté de leur décor; c'est aussi que le bronze, si abondant à Mycènes, est encore très rare à Hissarlik; armes et outils y étaient en pierre polie. Quant aux poteries de Santorin, la question d'âge est tranchée par ce fait, que la catastrophe qui les a ensevelies n'a laissé aucun souvenir dans la mémoire des Grecs, et cependant elle avait dû être accompagnée des phénomènes les plus propres à frapper l'imagination des contemporains : plus de la moitié de l'île avait été engloutie, avec de nombreux villages et peut-être avec leurs habitants

A la rigueur, M. Milchœfer aurait donc dû remonter jusque-là pour saisir, à son origine même, cet art primitif dont il écrit l'histoire. Il ne l'a pas voulu; il ne demande à Hissarlik et à Santorin que des preuves et des exemples accessoires, qui viennent parfois fort à propos confirmer les observations que lui suggèrent les monuments de Mycènes. Ce qui lui a fait prendre ce parti, c'est que les découvertes de M. Schliemann en Argolide et celles qui s'y rattachent lui ont paru offrir seules une matière qui fût assez riche et assez variée pour prêter à des observations vraiment intéressantes. Nous ne discuterons pas ici la question de savoir si l'autre méthode n'eût pas été préférable, celle qui consiste à suivre un développement organique dans toutes ses phases, depuis la première

[1] Voir, pour le premier article, le cahier de février 1885, p. 87; pour le deuxième, le cahier de mars, p. 155.

éclosion du germe. Nous accompagnerons notre guide, et nous nous transporterons tout d'abord à Mycènes, ou plutôt dans ces musées d'Athènes où ont été réunis les monuments qui sont sortis des fouilles de M. Schliemann et de celles de ses émules et continuateurs. Toutes ces pièces, M. Milchœfer les a vues et examinées sur place, ce qui lui permet parfois de corriger ou de compléter les descriptions antérieures; d'ordinaire, cependant, il renvoie à celles que M. Schliemann a données dans sa relation et aux figures qui les accompagnent. Quelques-unes de celles-ci sont reproduites dans l'ouvrage qui nous occupe; mais elles sont en trop petit nombre pour justifier toutes les assertions de l'auteur; on ne peut lire le mémoire de M. Milchœfer sans avoir sous les yeux le livre de M. Schliemann, sans en tourner à chaque instant les feuillets[1].

Nous ne pouvons songer à relever ici toutes les remarques curieuses que renferme ce premier chapitre. L'auteur y classe les pièces de la collection d'après les matières dont elles sont faites, d'après les procédés dont elles révèlent l'emploi, et surtout d'après les influences dont elles portent la trace. Il nous paraît trop réduire la part de l'importation phénicienne; mais ce qui nous semble surtout contestable, c'est le rapport qu'il cherche à établir entre le style décoratif qu'il regarde comme propre à la fabrique mycénienne et la civilisation phrygienne de l'Asie Mineure. Celle-ci, croit-il, aurait fourni le premier type de ces courbes compliquées et savantes qui, diversement combinées, caractérisent l'ornementation des bijoux recueillis dans les tombes et se retrouvent jusque sur les stèles en pierre comme dans certains fragments de l'architecture locale, dans des bases de colonnes, dans des chambranles ramassés à l'entrée des édifices que l'on connaît sous le nom de *Trésors*. Il rappelle à ce propos les mythes qui font venir de la Phrygie et de la Lydie les fondateurs légendaires de Mycènes, Tantale et Pélops; puis, comme un commencement de preuve à l'appui de son hypothèse, il présente la façade du monument célèbre connu sous le nom de *Tombeau de Midas*, qui a été découvert par Leake dans l'ancienne Phrygie Épictète, non loin de la petite ville actuelle de *Seid-el-Ghazi*[2]. Sur ce large pan de roc où le ciseau de l'ouvrier phrygien a reproduit

[1] H. Schliemann, *Mycènes*, récit des découvertes faites à Mycènes et à Tirynthe, avec une préface de M. Gladstone, ouvrage traduit de l'anglais, avec l'autorisation de l'auteur, par J. Girardin. Grand in-8°, Hachette, 1879. La pagination n'est naturellement pas la même dans l'édition allemande, à laquelle renvoie toujours M. Milchœfer, que dans l'édition française; mais comme les figures portent partout les mêmes numéros, il est toujours facile de retrouver une citation.

[2] P. 24, fig. 28.

avec tant de soin un décor qui doit être imité de celui d'un tapis, il signale certains motifs qu'il croit retrouver dans plusieurs des bijoux de Mycènes[1]; c'est particulièrement le fleuron en forme de double volute qui surmonte le fronton du tombeau phrygien; c'est aussi une sorte de croix, qui, en Phrygie, remplit les vides de l'espèce de méandre dont les zigzags couvrent toute cette surface, tandis qu'à Mycènes ce même ornement garnit une bordure. Nous ne nions pas cette rencontre, quoique le dernier de ces motifs n'ait pas la même physionomie dans les deux monuments; en Phrygie, c'est bien une croix, aux quatre bras égaux, minces et secs, tels qu'on les obtiendrait avec deux planchettes clouées l'une sur l'autre; dans la broche mycénienne, le tracé, moins régulier et plus gras, fait plutôt songer à l'aspect d'une fleur de la famille des crucifères; il se pourrait que l'on eût là une des variétés de cet ornement floral qui tient une assez grande place dans l'art grec primitif, et qui s'y montre avec un caractère assez particulier. Quoi qu'il en soit de la valeur de cette nuance, ce qui est certain, c'est que, prise dans son ensemble, la décoration des tombeaux phrygiens ne ressemble pas du tout à celle des ors de Mycènes; dans le monument où se lit le nom de Midas et sur nombre d'autres monuments analogues, les motifs principaux paraissent des imitations plus ou moins gauches des divers modes d'assemblage que comporte une charpente de bois, et les détails secondaires rappellent les motifs chers au vannier et au tisserand, motifs que, dans ce pays de forêts, le menuisier a pu d'ailleurs s'approprier très souvent, afin d'orner en les découpant les troncs et les planches de pin qui formaient la carcasse des maisons et qui servaient à en clore les baies. Avec la scie, le vilebrequin, le ciseau et l'emporte-pièce, on pouvait aisément reproduire le dessin d'une natte ou d'un tapis dont toute la décoration aurait été constituée par des lignes droites se croisant et se coupant sous des angles différents.

Au contraire, dans l'ornement mycénien, là même où il figure sur la pierre, on sent partout l'influence de la technique du métal; battu en feuilles ou allongé en fils élastiques, celui-ci, en se ployant sous la main de l'ouvrier, donne de lui-même ces enroulements qui se rencontrent un peu partout à Mycènes. Ces courbes, le poinçon du ciseleur les trace aussi très facilement sur les surfaces qu'il est appelé à décorer; la nature même de la matière lui permet d'y obtenir des lignes sinueuses, qu'il ne saurait graver avec la même aisance et la même rapidité dans une substance tendre et cassante comme le bois. C'est ce que ne méconnaît pas

[1] *Mycènes*, fig. 383.

IMPRIMERIE NATIONALE.

M. Milchœfer[1]; mais il se tire d'embarras par un expédient que nous nous permettrons de trouver un peu hardi. Toutes les traditions qui se rapportent à la Phrygie nous représentent, dit-il, cette contrée comme très riche en métaux précieux; la Phrygie, c'est le pays de ce roi Midas qui changeait en or tout ce qu'il touchait, c'est la patrie de ces Dactyles, qui auraient porté aussi bien dans l'Ida mysien que dans l'Ida crétois les premiers secrets, les premiers procédés de la métallurgie. L'ensemble de ces mythes atteste, poursuit-il, que l'art de travailler le métal, et particulièrement l'or, a été cultivé de bonne heure en Phrygie, et qu'il y a été poussé très loin. C'est là, chez ces princes dont la richesse avait laissé de si grands souvenirs, que serait né tout ce système d'ornementation curviligne dont la complication a tant surpris les premiers explorateurs de Mycènes; de l'Asie Mineure, il aurait été apporté dans les îles et jusqu'en Argolide par cette émigration à laquelle se rattache, dans la légende, le nom des Tantalides. Sur ce terrain, les progrès de l'industrie auraient été aidés par l'opulence et par les heureuses dispositions du peuple chez lequel cette industrie se trouvait transplantée. Grâce à ce concours de conditions favorables, la Grèce aurait vu se développer et fleurir un style décoratif dont nous devrions chercher les premiers éléments dans la vallée du Sangarius; c'est à Mycènes que cet art d'origine asiatique aurait dit son dernier mot, qu'il aurait atteint toute la perfection qu'il comportait, entre les mains des orfèvres qui travaillaient pour les rois dont M. Schliemann a découvert les sépultures.

Les objections se pressent en foule. La première et la plus grave, c'est que cette industrie de l'orfèvre phrygien, à laquelle notre auteur attribue tant d'importance, a disparu tout entière; il n'existe pour ainsi dire pas un seul objet que l'on se sente autorisé à porter au compte de cet artisan[2]. Au contraire, on possède de nombreux monuments d'une orfèvrerie où se rencontrent, sinon tous les motifs de l'art mycénien, au moins beaucoup d'entre eux; nous voulons parler de cette orfèvrerie égypto-phénicienne, que l'on connaît et par tant de pièces conservées dans les tombes de l'Egypte et par les peintures de ces mêmes hypogées, où est représentée la vaisselle d'or que les *Kéfa*, c'est-à-dire les habitants de la Syrie, apportaient en tribut aux Thoutmès et aux Ramsès. Pourquoi

[1] P. 26 et 27.

[2] Nous ne voyons guère à citer que des objets d'or qui ont été décrits et publiés par Albert Dumont (*Note sur des bijoux d'or trouvés en Lydie*, dans le *Bulletin de correspondance hellénique*, 1879, p. 129 et pl. IV et V). Encore ne peut-on pas dire que le style y présente des caractères bien nettement marqués. Nous ne voyons là rien qui justifie les conjectures et les conclusions de M. Milchœfer.

refuserait-on de voir dans les ouvrages de cette école les premiers modèles qui soient venus donner aux ancêtres des Grecs l'idée de cette riche et déjà savante facture qui caractérise les armes, les bijoux, les vases en métal et tous les produits un peu soignés de l'industrie mycénienne? Voici ce qui donnerait à cette conjecture un très haut degré de vraisemblance : plusieurs des objets les plus remarquables et les plus précieux qui aient été trouvés à Mycènes font tout d'abord songer à la Phénicie et à l'Égypte; ainsi, parmi les vases figurés dans le tombeau de Rekhmara, il en est dont le couvercle, en forme de tête d'animal, semble comme le prototype de la grande tête de bœuf que M. Schliemann a retirée de l'une de ses tombes et qui est d'argent avec cornes d'or[1]. On en peut dire autant de ces épées où de fines incrustations d'un métal clair et brillant dessinent, sur le fond sombre du bronze, des scènes de chasse; les hommes, les animaux, le paysage, tout y a une physionomie égyptienne des plus marquées[2]. Ces ressemblances, nous pouvons les constater par nous-mêmes, les relever sur des monuments encore subsistants, tandis que cette orfèvrerie phrygo-lydienne, à laquelle M. Milchœfer prétend rattacher l'orfèvrerie mycénienne, n'a qu'une existence hypothétique et ne peut être jugée sur pièces. Est-il conforme aux règles d'une sage critique de négliger ce que nous voyons pour raisonner sur ce que nous ignorons, sur ce qui n'a laissé de traces ni dans la mémoire des hommes ni dans nos collections?

Il y a enfin un dernier motif pour préférer la théorie que nous opposons à celle de M. Milchœfer; c'est celui que nous fournit la chronologie. L'art de la Phénicie et de l'Égypte, cet art auquel nous avons demandé des rapprochements qui paraissent dignes d'être pris en sérieuse considération, fleurissait quatorze ou quinze siècles avant notre ère; il avait dès lors son style à lui, dont tous les connaisseurs admirent l'ampleur et la richesse; il poussait déjà très loin l'adresse du procédé, la science de l'exécution. Au contraire, tout ce que nous avons de monuments phrygiens ne peut guère remonter au delà du huitième ou du neuvième siècle; le peuple qui a sculpté les tombes voisines de Seid-el-Ghazi employait déjà l'alphabet tiré de l'alphabet phénicien; quant à la civilisation lydienne, dont M. Milchœfer fait intervenir les monnaies dans ce

[1] *Mycènes*, fig. 327 et 328. Perrot et Chipiez, *Histoire de l'art*, t. III, fig. 542.

[2] U. Köhler, *Mykenische Schwerter* (dans les *Mittheilungen des deutschen archæologischen Instituts in Athen*, 1882, p. 241-250 et pl. VIII). Ces épées seront reproduites avec les couleurs mêmes des originaux, d'après de belles aquarelles de M. Blavette, architecte pensionnaire de l'Académie de France, dans le *Bulletin de correspondance hellénique*, pl. I, II et III de 1886.

débat, c'est au septième ou au sixième siècle qu'elle jette un grand éclat, sous la dynastie qui se termine avec Crésus. Tout ceci, de l'aveu général, est postérieur au temps où Mycènes ensevelissait ses rois avec leurs trésors dans ces fosses au fond desquelles gisaient leurs ossements à demi brûlés. On l'avoue; mais on prétend reconnaître dans le décor des tombes phrygiennes la tradition d'un style local, dont les origines remonteraient très haut[1]. Ce n'est pas impossible, et cependant différents indices nous portent à croire que cet art avait été précédé, en Asie Mineure, par un autre plus ancien, qui se serait inspiré surtout des exemples et des types offerts par les peuples de la vallée de l'Euphrate. En tous cas, M. Milchœfer ne tient pas compte d'un fait que nous savons de science à peu près certaine, de la haute antiquité de la civilisation égyptienne et sémitique, tandis qu'il invente, ou tout au moins il suppose presque arbitrairement, une civilisation phrygienne, elle aussi très ancienne, qui aurait donné les premières leçons de la technique propre au métal; il semble même n'être pas très éloigné de croire que les Phéniciens auraient appris à cette école leur métier d'orfèvre, pour l'enseigner ensuite aux Égyptiens vers le temps de la dix-huitième dynastie[2]. C'est là, nous le craignons, un pur roman, dont le point de départ est dans l'idée très exagérée que se fait M. Milchœfer de la production aurifère du plateau phrygien. On cite, dit-il, dans cette région, jusqu'à quatre fleuves qui, comme le célèbre Pactole, roulaient dans leur sable des pépites d'or; mais la quantité de métal que peuvent recueillir ainsi les orpailleurs reste toujours assez faible, et les peuples qui ne comptent que sur ce moyen pour se procurer la précieuse matière ne passeront jamais pour riches qu'aux yeux de voisins très pauvres. Tel fut sans doute le cas pour le royaume de Phrygie; on s'y essayait à la vie policée, dans une sorte d'oasis que rendent très agréable et très saine son climat tempéré, ses beaux pâturages et les bouquets de grands pins qui y fournissent en abondance le bois de construction et de chauffage; mais à l'est s'étendaient les hautes terres arides ou marécageuses, suivant la saison, du vaste steppe de la Lycaonie; au sud, c'étaient les gorges du Taurus, et au nord, les épaisses forêts de l'Olympe mysien et bithynien, qui, les unes et les autres, pendant bien des siècles encore, devaient être habitées par des montagnards sauvages vivant de rapine. Les Gordios et les Midas purent, dans un pareil milieu, faire figure à peu de frais, dès que le peuple sur lequel ils régnaient eut commencé de dépouiller la barbarie primitive; mais, bien avant que, grossi par les

[1] Milchœfer, p. 24-25. — [2] Milchœfer, p. 21-22.

contes des marchands et des conducteurs de caravanes, le bruit de leur puissance et de leur richesse fût arrivé jusqu'aux Grecs ioniens, qui en ont conservé le souvenir, l'Égypte, la Chaldée, l'Assyrie et la Phénicie disposaient d'une bien autre masse de métaux précieux, qu'elles tiraient soit des mines du Sinaï et de la Nubie, soit de celles du Kurdistan, du Caucase et de l'intérieur de l'Asie; un peu plus tard, les Phéniciens exploitaient les gisements des îles de la mer Égée. Chez tous ces peuples, comme l'attestent à la fois les monuments figurés et les textes hiéroglyphiques ou cunéiformes, l'or, en lingots de poids défini, servait à représenter la valeur, dans tous les marchés où celle-ci montait assez haut pour que l'acheteur pût difficilement fournir une contre-partie en objets de vil prix et d'un volume considérable. Là où les barres d'or s'entassaient ainsi, par lourdes piles, dans les plateaux de la balance, on ne pouvait manquer de faire un grand usage de cette matière pour le luxe et la parure. C'est donc dans ces vieilles cités, centres d'une active et puissante industrie, qu'est né le style décoratif dont les caractères principaux s'expliquent par la technique même du métal, ce style que nous retrouvons à Mycènes, mais modifié par des particularités curieuses, telles que la tendance à copier la flore indigène et les coquillages des grèves de la mer Égée. M. Milchœfer aurait bien fait peut-être d'insister davantage sur ces particularités, pour faire saisir l'originalité du premier mouvement d'art qui se soit produit sur le sol de la Grèce; mais surtout il aurait dû, croyons-nous, ne pas chercher le point de départ de tout un système d'ornement dans ce petit royaume de Phrygie, qui, selon toute apparence, est postérieur au temps où ont été creusées les tombes de l'acropole de Mycènes, et n'a pu d'ailleurs exercer qu'une bien faible influence hors de ses frontières. M. Milchœfer insiste beaucoup sur la tradition qui rattache à la région du golfe de Smyrne et du Sipyle la dynastie par laquelle avait été fondée la royauté mycénienne. Rien n'empêche d'admettre qu'un groupe d'émigrants soit parti de ce point pour venir s'établir sur la côte occidentale du Péloponèse; mais si, comme il convient, nous regardons ces traditions comme renfermant une certaine part de vérité historique, n'y en a-t-il pas d'autres, aussi autorisées, qui amenaient en Béotie le Phénicien Cadmus, et en Attique, en Mégaride, en Argolide, les Égyptiens Cécrops, Lélex et Danaos? On a pu prendre pour de vrais Égyptiens des bandes d'étrangers qui venaient de la Syrie ou de Cypre. Nous savons en effet que la civilisation égyptienne avait profondément marqué de son empreinte tous les peuples qui avaient été en contact avec elle, les barbares qui l'avaient assaillie et qui avaient ensuite servi comme mercenaires dans ses

armées, aussi bien que les tribus chananéennes qui avaient reconnu sa suzeraineté, ou les marchands sidoniens qui répandaient partout et qui contrefaisaient les produits de son industrie. Les Égyptiens proprement dits n'ont pas colonisé la Grèce, on le sait aujourd'hui; mais toutes les découvertes de l'archéologie tendent de plus en plus à confirmer, dans une certaine mesure, les antiques légendes; elles permettent de soupçonner des relations très anciennes entre les peuplades aryennes établies dans les îles ou sur le continent de la Grèce et ces navigateurs, de race sémitique, qui s'étaient faits les agents extérieurs et les courtiers de l'Égypte et de l'Assyrie. M. Milchœfer n'entend pas nier ce commerce; mais, selon nous, il ne le fait pas remonter assez haut et il en atténue trop l'importance, tandis qu'il inclinerait à exagérer les heureux effets qu'ont pu avoir les rapports que les ancêtres des Grecs ont entretenus avec cette Asie Mineure, où l'art n'a guère été que d'emprunt et de reflet et s'est d'ailleurs développé beaucoup plus tardivement que dans les vallées du Nil et de l'Euphrate, que sur les rivages de la Syrie et dans les îles voisines.

Nous avons tenu à discuter avec quelque détail les vues exposées dans ce premier chapitre, pour montrer quelle sorte d'objections provoque un ouvrage qui se recommande pourtant par de si sérieux mérites; mais nous ne saurions continuer cette étude sur le même plan, sans dépasser de beaucoup les limites où nous devons nous renfermer. Nous nous contenterons donc d'indiquer, en quelques mots, le contenu des sept autres chapitres. Tout au plus pourrons-nous signaler, au passage, les aperçus originaux qui nous paraissent les plus intéressants et les assertions sur lesquelles porteraient surtout nos réserves, s'il nous était permis de suivre pied à pied l'auteur et de critiquer toutes ses explications et ses théories.

Le second chapitre est consacré à des monuments très curieux, à toutes ces pierres gravées qui représentent les premiers essais de la glyptique chez les Grecs; c'est ce qu'on appelle quelquefois les *pierres des îles*, parce que les premières qui aient été remarquées et décrites avaient été recueillies dans les îles grecques. Tout en adoptant provisoirement cette dénomination, M. Milchœfer a soin de rappeler que les mêmes objets se trouvent, en non moindre quantité, sur le continent hellénique et particulièrement dans le Péloponèse. Jamais l'attention n'avait encore été suffisamment appelée sur ces petits monuments; jamais les provenances de ces intailles, les thèmes qu'elles représentent et les caractères de leur exécution n'avaient été notés avec autant de soin et de précision; l'auteur a fait porter ses observations sur des séries bien plus

nombreuses que celles dont disposaient les deux ou trois archéologues qui avaient mentionné quelques-unes de ces pièces. Nous regrettons seulement que, dans ces pages, les figures ne soient pas plus nombreuses; l'auteur renvoie sans cesse à des originaux ou à des collections d'empreintes que nous n'avons pas sous les yeux. Il y a aussi là toute une longue théorie sur le cheval, à laquelle l'auteur attache évidemment beaucoup d'importance. Il rencontre souvent le cheval sur ces intailles; tantôt le cheval y figure tel que l'offre la réalité, tantôt il est pourvu d'ailes; on trouve aussi une tête de cheval sur un corps d'homme, ou le contraire. Rapprochant ces données de celles des mythes et de la poésie, M. Milchœfer affirme que les Aryens ont eu les premiers l'idée de faire jouer au cheval un rôle important dans leur mythologie et dans les images qui en sont la traduction plastique; on ne rencontrerait rien de pareil en Égypte et dans l'Orient sémitique. En Égypte, c'est possible; nous ne voyons pas que, parmi tous ces dieux dans l'image desquels l'animal entre pour une si forte part, on en rencontre un seul qui ait une tête ou des membres de cheval. Cette apparente anomalie s'explique par ce fait que le cheval n'a été introduit en Égypte qu'à l'époque du moyen ou peut-être même du nouvel empire, c'est-à-dire dans un temps où tous les mythes étaient créés, où tous les types divins étaient fixés depuis bien des siècles. Il n'en est pas de même pour la civilisation sémitique de la Mésopotamie, qui ne remonte pas à une aussi prodigieuse antiquité que celle de l'Égypte; là le cheval est arrivé assez tôt pour trouver place dans les cadres de toute cette démonologie, dont les artistes de l'Assyrie et de la Chaldée se sont évertués à traduire les conceptions compliquées et bizarres. Ici, dans un monument qui exprime les idées que les Chaldéens se font de la vie d'outre-tombe, c'est une déesse que porte un cheval en course[1]; ailleurs, c'est un cheval ailé, premier modèle du Pégase des Grecs[2]; ailleurs, c'est le mélange de la forme humaine et de celle du cheval, c'est le centaure, sur une stèle que les assyriologues attribuent au douzième siècle avant notre ère[3]. Il serait facile d'enrichir encore cette liste en recourant aux monuments de la glyptique[4]. Si nous entrions dans le détail, nous pourrions montrer aussi

[1] G. Perrot et Ch. Chipiez, *Histoire de l'art dans l'antiquité*, t. II, fig. 162.

[2] *Ibid.*, fig. 279.

[3] *Ibid.*, t. III, fig. 412.

[4] Ainsi, comme l'indique M. Sayce (dans un article sur le livre de M. Milchœfer, *The Academy*, 24 mai 1884), le type du cheval ailé se rencontre sur une pierre gravée où cette image est accompagnée d'hiéroglyphes hittites (Lajard, *Recherches sur le culte et les mystères de Mithra*, XLIV, 3); or tout l'art des Khétas ou Hittites parait avoir ses racines dans l'art de la Chaldée.

que beaucoup des images gravées sur les pierres de cette sorte ne sont autre chose que des copies grossièrement exécutées de motifs qui se rencontrent sur les cylindres et sur les cônes de l'Asie antérieure; citons notamment ces dieux ou ces génies qui tiennent un oiseau de chaque main ou qui saisissent la corne d'un ibex; l'arrangement du groupe et des poses, tout est donné par ces intailles chaldéennes et assyriennes, dont les types ont été ensuite reproduits par les Phéniciens sur leurs cachets, sur leurs pâtes de verre et dans leurs bijoux.

Le chapitre III a pour titre : « La plus ancienne civilisation en Grèce » (*Die ælteste Cultur im Griechenland*). L'auteur cherche à prouver que, dans les personnages représentés sur les intailles archaïques, il ne faut chercher ni les Achéens d'Homère ni les Ioniens de l'hymne à Apollon, mais les Pélasges; ceux-ci ne portaient pas encore le costume des guerriers homériques; ils n'avaient pas d'autre vêtement que de courts caleçons. Quant au costume féminin, il l'étudie dans le chaton de la grande bague en or de Mycènes[1]. Les femmes sont nues jusqu'à la ceinture, et leur jupe présente des raies horizontales qui ressemblent à ce que nous appelons des *volants*. M. Milchœfer affirme que, pour trouver quelque chose qui ressemble à ce costume, il faut recourir aux monuments de l'art indien, à des monuments qui sont postérieurs à notre ère; étant donnée l'immobilité de cette civilisation, les types qu'elle offre dans des ouvrages de date récente pourraient remonter à une très haute antiquité. Ce rapprochement a surpris tous les critiques; la séparation des ancêtres du peuple grec et de ceux des Aryas de l'Inde date d'un temps où ni les uns ni les autres n'avaient commencé de cultiver les arts du dessin; Grecs et Indous ne se sont ensuite retrouvés en contact qu'après Alexandre. Combien il est plus simple de reconnaître dans l'image de la bague mycénienne, comme l'a fait M. Sayce[2], une imitation d'un ancien travail chaldéen, mais une imitation où se fait peut-être sentir aussi, à certains traits, le goût propre à l'Asie Mineure. La coiffure et la robe à volants des personnages, avec les pointes qui terminent par en bas la draperie, tout cela provient des cylindres de la basse Chaldée; de même le disque du soleil et le croissant de la lune dans le champ. La double hache, les souliers à pointe recourbée, les têtes de bœufs dans le champ rappellent les figures sculptées sur les rochers de l'Asie Mineure et ce que l'on nomme les hiéroglyphes hittites. Pour que M. Milchœfer ait méconnu ces ressemblances, pour qu'il ait été en

[1] Schliemann, *Mycènes*, fig. 530. — [2] Dans l'*Academy* du 24 mai 1884, p. 372.

peuvent nous apprendre comment on s'y prenait pour distribuer les scènes et grouper les personnages sur la surface d'un disque. Enfin, ces épées mêmes, dont M. Milchœfer s'empare et se prévaut pour restituer le bouclier d'Achille sans rien demander à l'art sémitique, ces épées ne sont-elles pas des ouvrages phéniciens, ou tout au moins la copie de modèles qu'auraient fournis les célèbres ateliers de Sidon et de Salamine?

Avec les poèmes homériques, l'archéologue pose le pied sur un terrain plus solide; M. Milchœfer a des observations très fines et très justes sur la part que la poésie épique prend à l'élaboration des types divins et sur les matériaux qu'elle préparait aux artistes de l'avenir. Dans le chapitre VI (*La tradition plastique*), l'auteur, étudiant les plus anciens vases, les plaques de métal découpées en silhouettes, les bronzes les plus archaïques, cherche à prouver que l'art hellénique d'époque très reculée n'a subi que très lentement l'influence de l'épopée, qui avait, par comparaison avec les traditions populaires, un caractère savant et raffiné; il continue à chercher en Crète, pendant la période qui suit de près l'apparition de l'*Iliade*, le point de départ des principaux cultes auxquels la Grèce continentale réservait une si haute fortune; c'est la thèse qu'il développe dans un chapitre qui porte ce titre assez vague : *Manifestations du même ordre* (verwandte Erscheinungen). Cette activité d'esprit, cette faculté créatrice, dont il fait honneur aux Grecs de Crète, se serait d'ailleurs manifestée par la création de certains types et de certaines industries; c'est là qu'auraient été fabriqués les premiers vases peints, ceux par exemple que l'on retrouve en Cyrénaïque. « Sur le sol de la Crète, dit M. Milchœfer, il y a plus de problèmes réunis qu'on ne le croit généralement. » D'accord, mais nous ne possédons que bien peu de monuments du premier archaïsme qui aient été recueillis dans cette île; on n'y a jamais fait de grandes fouilles, et tout ce que l'on affirme ici au sujet du rôle prépondérant qu'il conviendrait de reconnaître aux Grecs crétois garde, jusqu'à présent, un caractère bien conjectural.

Le dernier chapitre du livre (*Italien*) est consacré à quelques considérations sur l'art archaïque en Italie. Là encore l'auteur n'a qu'une préoccupation, réagir contre la doctrine courante, d'après laquelle l'Étrurie aurait, pendant un siècle ou deux, subi l'influence de la Phénicie, avant de s'ouvrir à celle de la Grèce; il essaye de démontrer que la civilisation des Étrusques est un prolongement direct, quoique isolé, de la civilisation hellénique la plus ancienne, telle que nous la connaissons par les tombes de Mycènes. Nous ne pensons pas que ceux qui, comme M. Helbig, ont suivi de près les fouilles de l'Étrurie admettent aisément

ces idées; les objets et les motifs d'origine sémitique se rencontrent à peu près seuls dans les plus anciennes sépultures étrusques. En revanche, nous penserions volontiers, avec M. Milchœfer, que les Étrusques appartiennent à la famille de ces Pélasges ou Tyrrhéniens qui, dans la péninsule hellénique, avaient précédé partout les Hellènes; nous ne croyons pas plus que lui aux Rasénas de Denys d'Halicarnasse ou à l'émigration lydienne d'Hérodote.

Tout incomplète qu'elle est, cette analyse suffit à montrer que, sur bien des points, nous ne sommes pas d'accord avec M. Milchœfer. Comme MM. Sayce et Reinach, nous nous faisons des origines de l'art grec une idée qui diffère par plus d'un trait de la théorie que présente avec un rare talent l'auteur du livre. Malgré la franchise avec laquelle nous avons marqué ces dissentiments, nous ne saurions, est-il besoin de le dire? trop recommander la lecture de cet ouvrage ingénieux et savant. C'est le premier essai qui ait été tenté par un homme compétent pour parcourir en tous sens, pour délimiter exactement et pour décrire avec précision toute une province de l'art, toute une vaste contrée dont quelques districts seulement avaient été traversés à la hâte par des explorateurs pressés, qu'appelaient ailleurs d'autres tâches plus faciles et plus attrayantes. M. Milchœfer n'a pas encore tout vu; il n'a peut-être pas bien compris tous les faits qu'il a mis en lumière; mais, s'il nous paraît s'être trompé souvent, il n'en est pas moins de ceux dont les erreurs renferment presque toujours une certaine part de vérité. Comme M. de Saulcy, qu'il nous rappelle à certains égards, il est de ceux qui ouvrent et qui frayent les voies; il force ceux qui prétendent le contredire à redoubler d'attention et de critique; il les contraint à entreprendre des recherches nouvelles et plus approfondies; par cette obligation qu'il leur impose de trouver à produire de meilleures et plus fortes raisons, il contribue au progrès de la science et prépare la découverte de la vérité.

Georges PERROT.

Niels Henrik Abel. Tableau de sa vie et de son action scientifique, par C.-A. Bjerknes, professeur à l'université de Christiania. Traduction française revue et considérablement augmentée par l'auteur. Paris, Gauthier-Villars, 1885, in-8°.

La théorie des fonctions elliptiques a reçu, dans la seconde moitié de l'année 1827, un accroissement considérable. La mine qu'on croyait épuisée révéla les filons les plus riches. Deux étudiants inconnus l'un à l'autre, l'un de vingt ans, l'autre de vingt-trois ans, Abel de Christiania et Jacobi de Königsberg, signalèrent en même temps la voie nouvelle. Leurs publications sont presque de même date, leurs principes semblables, leurs génies égaux. Chacun d'eux a puisé aux sources et mérité la gloire d'inventeur; chacun, sans se soucier des questions de priorité, en retrempant son ardeur dans les découvertes de l'autre, y a puisé des forces nouvelles. On racontait en même temps que ni les méthodes, ni leurs conséquences tant admirées, n'avaient rien appris à Gauss. Quelques lignes mystérieuses d'un ouvrage immortel, devenues claires tout à coup, faisaient remonter à l'année 1801, avant la naissance de Jacobi et d'Abel, les droits du prince des géomètres. Gauss, sans rien réclamer, se félicitait, dans sa correspondance intime, de n'avoir plus à rédiger, pour les mettre au jour, des idées pour lui si anciennes.

La loyauté de tous, dans l'histoire de cette grande découverte, avait été jusqu'ici incontestée. Gauss, si l'on ose le dire, semble au-dessus de la gloire. Abel est trop heureux, trop enthousiaste de la science pour faire des parts dans les régions qu'il découvre et l'immensité qu'il aperçoit. Jacobi, plus habile et plus calme, piquant la curiosité par ses réticences, s'élevant toujours sans dire par quelle voie, dominant les questions les plus hautes, profitait, sans marchander les louanges à Abel, de la fougue du jeune Norvégien.

Legendre, admirable par ses encouragements à Jacobi, plus prompt à applaudir Abel qu'à le comprendre, fier de voir ces deux grands génies le saluer comme leur maître, laissait paraître envers Gauss une haineuse défiance. « Comment se fait-il, écrit-il à Jacobi, que M. Gauss ait osé vous faire dire que la plupart de vos théorèmes lui étaient connus? Cet excès d'impudence n'est pas croyable. »

Si Gauss, sans s'expliquer davantage, osait dire que les théorèmes de Jacobi lui étaient connus, c'est que ses vieux cahiers de notes en conte-

naient la raison profonde, et l'on pourrait ajouter, lors même que les preuves ne seraient pas devenues évidentes : il fallait le croire, puisque Gauss l'affirmait. Pour l'élévation du caractère, comme pour la puissance du génie, il était le plus grand de tous.

Gauss avait froissé plus d'une fois et exaspéré Legendre. Disant la vérité avec la force et la liberté qu'elle inspire, le grand géomètre n'admettait pas que, sur les questions de fait, ses assertions fussent mises en doute. Legendre avait fait plusieurs découvertes depuis longtemps connues de Gauss, qui continuait à les appeler siennes, et il ne répondait rien, quand Legendre demandait des preuves. Le temps a toujours décidé en sa faveur. Il serait injuste assurément de tenir dans l'indifférence les circonstances d'une découverte. L'histoire des efforts de chacun et la date des succès obtenus importent à la claire vue des théories comme à la gloire des inventeurs, mais il n'est ni nécessaire, ni possible, ni suffisant surtout, d'adjuger dans une courte sentence la propriété de chaque théorème. Quand l'auteur d'une œuvre d'art est incertain, il faut, entre les prétendants, chercher quel est le véritable. Pour la propriété d'une formule d'algèbre, le partage n'implique pas contradiction. Gauss connaissait la double périodicité avant la naissance d'Abel. Abel, en 1827, l'avait découverte depuis un an au moins, lorsque, le premier, il la publia dans un mémoire irréprochable et complet. Jacobi, trois mois avant la publication d'Abel, donna l'énoncé d'un théorème dont la démonstration, publiée par lui six mois plus tard, se rattache intimement à la même découverte.

Si l'on veut bien, pour un instant, supposer ces assertions incontestées, n'est-ce pas visiblement violer la justice que de proclamer sans commentaire le vrai propriétaire de la découverte? Est-ce Gauss? Il l'a connue le premier. Abel? Il l'a publiée. Jacobi, enfin? Sans le secours des deux autres, il a montré, par l'annonce des conséquences, la connaissance assurée des principes. N'est-ce pas là débattre sur les mots? Quelle signification précise aurait une telle décision?

Un professeur éminent de Christiania, inventeur lui-même dans une autre branche de la science, M. Bjerknes, dans un livre écrit pour faire connaître et glorifier Abel, refuse à Jacobi sa part jusqu'ici incontestée. Abel, suivant M. Bjerknes, n'a rien emprunté à son rival; c'est une vérité démontrée. Mais Jacobi, sur le point principal, s'est approprié les idées d'Abel. Le hasard lui offrait une gloire imméritée, l'occasion l'a rendu plagiaire.

Je doute qu'un tel paradoxe puisse remplacer la tradition ou l'ébranler. Le savant professeur de Christiania est, sous une forme moins dure,

aussi sévère, osons dire aussi peu juste, pour Jacobi, que Legendre l'était pour Gauss. Il tient pour sans valeur, quand elles sont sans preuves, les assertions du grand géomètre. L'auteur retrace, sans omettre un détail, les débuts de l'illustre Norvégien. Le père d'Abel, pauvre pasteur de village, mourut, jeune encore, laissant dans la misère sa veuve et cinq enfants. Abel, dans son enfance, fut médiocre écolier. Lorsqu'à l'âge de seize ans il aborda l'algèbre, l'indifférence pour toute autre étude devint de l'aversion. Son maître, Riddervold, trouva un jour, sur le banc du jeune géomètre, ce billet de la main d'Abel : « Riddervold s'imagine que j'ai écrit ma composition en langue latine; il se trompe joliment. » Les géomètres les plus illustres, aussi bien que les compilateurs les plus oubliés, étaient étudiés sans aide et sans choix. Francœur et Euler, Garnier et Poisson, Lacroix et Gauss le charmaient et le développaient, inégalement sans doute, mais étaient lus jusqu'à la dernière ligne. Un savoir aussi étendu, écrit M. Bjerknes, oubliant d'illustres exemples, ne pouvait être acquis sans porter préjudice à d'autres branches. Jacobi, admiré par tous ses maîtres, ne négligeait cependant aucune branche d'étude; il excellait au gymnase comme à l'université, en philologie aussi bien qu'en mathématiques, en histoire comme en philosophie. Abel, pendant les leçons, rêvait à ses formules. On l'entendit un jour avec étonnement interrompre le cours de philosophie, en s'écriant à haute voix : *Jeg har det :* « Je le tiens. » L'université de Christiania adjoignait à chacun de ses diplômes une mention plus ou moins flatteuse : *laudabilis prae caeteris*, *laudabilis*, *haud illaudabilis* ou *non contemnendus*, étaient les formules adoptées. Abel pour son *examen artium*, de même que pour l'*examen philosophicum*, fut déclaré *haud illaudabilis*. Il négligeait tout pour l'algèbre et mêlait des calculs à ses plaisanteries : une de ses lettres est ainsi datée : $\sqrt[3]{6\,064\,321\,219}$; c'est sa manière d'écrire 24 juin 1823; en ajoutant quelques décimales sous le radical, il aurait pu indiquer en même temps l'heure, la minute et la seconde.

Abel exerça ses forces naissantes à la résolution algébrique de l'équation du cinquième degré. Son maître d'astronomie, Hannsteen, soumit son travail à Degen, professeur à Copenhague, qui, sans l'approuver, mais sans découvrir la faute, admira la marche des calculs. L'éminent professeur, aujourd'hui oublié, ajoutait, presque prophétiquement :

Je ne puis m'empêcher d'émettre le vœu que le temps et les forces consacrées par M. Abel à une question que je regarde comme stérile soient dirigés vers un sujet dont le perfectionnement aura les plus heureuses conséquences pour l'analyse

entière, je veux dire les transcendances elliptiques. Avec ses dispositions convenables pour ce genre de recherches, le travailleur découvrira des détroits de Magellan conduisant à de vastes régions d'un seul et immense océan analytique.

Avant de découvrir ces détroits, Abel dirigea mal ses premiers pas. Voulant calculer l'action de la lune sur le pendule, il se trompa complètement. Schumacher refusa le mémoire d'Abel. « Pour son honneur, écrivit-il à Hannsteen, qu'il n'en soit plus parlé. » On en parla peut-être à Christiania; mais la réputation d'Abel était faite. L'université, bien conseillée, demanda pour cet élève, dont presque toutes les notes étaient médiocres, une récompense exceptionnelle. Une pension lui fut accordée, pendant trois ans, pour se perfectionner d'abord dans les langues étrangères et féconder, dans les grands centres scientifiques, les inspirations d'un génie qu'on devinait. L'année suivante, il partit pour Berlin en compagnie de trois camarades de l'université : Boeck, gradué en médecine; Keilhau, curieux de l'art des mines, et Tanck, dont la philosophie était l'étude. Abel fit, à Berlin, la connaissance de Crelle, qui l'admira, devint son ami et devait proclamer sa gloire. Une erreur s'est glissée dans le récit de M. Bjerknes : « La tentative faite par Crelle pour introduire à Berlin quelque vie dans la science par l'organisation de réunions scientifiques dans sa propre maison avait, dit M. Bjerknes, complètement échoué, et cela, par l'arrogance insupportable d'un seul sociétaire, le physicien Ohm. » L'illustre auteur de la théorie des courants occupait à Bamberg un très modeste emploi; il n'avait ni le goût, ni le droit d'être arrogant et se serait tenu pour honoré par les invitations du conseiller Crelle. M. Bjerknes le confond avec le mathématicien Ohm, médiocre auteur d'un livre sur le calcul des variations, qui, lors de son arrivée à Berlin, ayant pris logement dans une rue depuis longtemps nommée la rue Ohm, répondait d'un ton modeste, quand on lui demandait son adresse : « On a bien voulu donner le nom de Ohm à la rue que j'habite. »

L'avenir était sombre pour Abel; on devait, d'après la tradition et la règle, faire de lui, pour une année au moins, un simple maître d'école. La chaire de mathématiques, pendant le voyage d'Abel, devint vacante à l'université de Christiania; elle fut donnée à Holmboé, son premier maître. Le rapport du sénat universitaire rappelait, pour motiver ce choix, les titres anciens et sérieux du candidat, en ajoutant toutefois : « Le sénat considère comme un devoir de faire observer combien il importe, au point de vue de la science en général et de notre université en particulier, que l'on ne perde pas de vue l'étudiant Abel. » M. Bjerknes

juge le sénat excusable; mais la préférence accordée au maître excellent et dévoué sur son admirable mais très jeune élève lui paraît au fond singulière. Abel fut plus juste; la lettre qu'il écrivit à Holmboé leur fait honneur à tous deux :

> Reçois mes bien sincères félicitations, écrit Abel à son maître, et sois certain qu'aucun de tes amis ne s'en réjouit plus que moi. Tu peux bien croire que j'ai souvent souhaité un changement dans ta situation, car rester maître dans une école c'eût été horrible pour quelqu'un qui s'intéresse vivement à la science, et maintenant tu vas t'occuper sérieusement de te chercher une bien-aimée, n'est-ce pas?

M. Bjerknes s'étend longuement sur le parti pris par Abel de ne pas visiter Göttingue; Gauss l'effrayait, ou, pour adopter les termes mêmes de l'auteur, Abel n'aimait pas Gauss. M. Bjerknes s'en réjouit; favorable avant tout à la gloire de son illustre compatriote, il aurait craint, qu'après une visite à Göttingue, on eût cherché dans les idées d'Abel l'inspiration d'un maître plus grand que lui. Cette crainte, on le devine, n'était pas celle d'Abel. Il redoutait autour de Gauss, comme autour de Cauchy, un rempart triple de dédain et d'orgueil. Comment être admis, sans un blocus en règle, à contempler de si hautes renommées? Rien n'était plus injuste. L'inaccessible majesté de Cauchy fera sourire ceux qui l'ont connu, et quant à Gauss, ses lettres à Schumacher, familières et intimes, nous le montrent, pendant quarante-deux années consécutives, plein de franchise, de bonté, et, malgré son amour du repos, d'intérêt pour tous. Les cordiales réceptions dont il honorait Enke étaient comptées, par l'éminent astronome, comme l'un des meilleurs souvenirs de sa vie, et la conversation du grand géomètre, élevée et profonde sur tous les sujets, le laissait dans l'enthousiasme, presque dans l'ivresse. Abel aurait été le bienvenu à Göttingue, comme le fut vingt ans plus tard le jeune Eisenstein, dont Gauss disait : « Ses moindres productions font honneur à un si jeune homme, ses meilleures grandiraient le nom du plus habile. »

M. Bjerknes cependant insiste sur la répulsion d'Abel, sur sa *rancune*, sur son *aversion* même, pour le grand homme qu'il ne vit jamais. Que s'était-il passé? Schumacher, paraît-il, aurait soumis à Gauss un mémoire proposé par Abel, bien jeune encore. C'était une première tentative pour démontrer l'impossibilité de résoudre algébriquement les équations. Gauss, qui n'aima jamais à examiner les manuscrits d'autrui, se serait écrié, après un coup d'œil jeté sur celui d'Abel : « C'est une abomination d'écrire de telles choses! » *Es istein Gräuel so was zusammen zu schreiben!*

Gauss n'avait pas sans doute gardé souvenir de cette boutade, lorsque, cinq ans après, il écrivit à Schumacher : «La mort d'Abel, qu'aucun journal n'a annoncée, est une grande perte pour la science. Si l'on publie ou si vous apprenez quelque chose sur la fin de ce grand esprit, je vous prie de me l'envoyer. Je serais bien aise d'avoir son portrait, s'il était possible de se le procurer. Humboldt, à qui j'avais parlé de lui, était décidé à tout faire pour l'attirer à Berlin.» Abel, pour pénétrer jusqu'à l'auteur de ces lignes, n'aurait eu besoin d'aucun blocus.

Ni la crainte d'être froidement accueilli, ni son injuste aversion pour Gauss, n'auraient éloigné Abel de Göttingue; mais, cédant à la curiosité et poussé par l'inquiétude de la jeunesse, il préféra l'itinéraire plus attrayant choisi par ses compagnons. Les jeunes Norvégiens visitèrent Dresde, Prague, Vienne, Trieste, Venise, et pour se rendre à Paris, traversèrent lentement la Suisse, assidus aux théâtres plus qu'aux académies, jugeant les pièces, admirant les acteurs et mettant la science en oubli. «Ah! s'écriait Abel, en sortant d'une représentation de *Guillaume Tell*, tu aurais vu ce que c'est que jouer. — Certainement, écrivait Boeck, Abel ne pourra rien apprendre d'un tel voyage; mais il pourra voir un peu de monde, il fera de nouvelles connaissances et perdra de vue quelques-unes de ses anciennes relations.»

Il doit te sembler bien horrible, écrivait Abel à Holmboé, de gaspiller ainsi tant de temps; mais je ne crois pas qu'on puisse appeler cela du gaspillage. On apprend en voyage maintes choses bien connues dont je pourrai tirer plus de profit que d'une étude acharnée des mathématiques; outre cela, il me faut toujours, comme tu sais, des périodes de paresse, pour pouvoir faire rage avec des forces renouvelées. Quand je serai à Paris, je commencerai à travailler avec fureur, je lirai, j'écrirai, j'élaborerai mes affaires d'intégration, la théorie des fonctions elliptiques; ce que, grâce à Crelle, j'espère bien voir imprimer à Berlin.

Abel, en effet, élabora à Paris son mémoire sur les fonctions elliptiques, qui, imprimé à Berlin, reste un de ses plus grands titres de gloire. Mais en travaillant, soit timidité, soit embarras à parler notre langue, Abel ne sut lier à Paris aucune relation.

Jusqu'à présent, écrit-il à Holmboé, après plusieurs mois de séjour, je n'ai fait connaissance qu'avec MM. Legendre, Hachette et Cauchy, et quelques mathématiciens moins célèbres, quoique fort habiles : M. Saigey, rédacteur du *Bulletin des sciences*, et M. Lejeune Dirichlet, qui vint me voir l'autre jour, me croyant son compatriote. C'est un mathématicien de grande pénétration. Legendre est d'une complaisance extrême, mais malheureusement fort vieux. Cauchy est fou et avec lui il n'y a pas moyen de s'entendre, bien que, pour le moment, il soit celui qui sait com-



ment les mathématiques doivent être traitées; ce qu'il fait est excellent, mais très brouillé. Poisson, Fourier, Ampère, etc. s'occupent exclusivement de magnétisme et d'autres sujets physiques. M. Laplace n'écrit plus rien, je pense; je l'ai vu souvent à l'Institut; c'est un petit homme très gaillard, mais il a le défaut que le Diable boiteux impute à Zambuto, il coupe la parole aux gens. Poisson est un homme court, avec un joli petit ventre, il porte son corps avec dignité; M. Fourier de même; Lacroix est terriblement chauve et extraordinairement vieux (il avait soixante ans).

Abel, décidément, ne savait ni juger d'un coup d'œil, ni peindre d'un trait.

Mais abordons la question capitale. Faut-il, contrairement à la tradition, accorder à Abel, et à lui seul, l'honneur d'avoir découvert la double périodicité et étudié les fonctions inverses? Jacobi aurait-il dû, loyalement, déclarer que sans lui il n'en aurait rien su?

Les contemporains, les admirateurs, les amis d'Abel, Legendre, dont les circonstances rendent l'autorité si grande, Poisson, Dirichlet, Crelle et Holmboé, ses éditeurs affectueux, n'ont jamais formé un seul doute. Les découvertes d'Abel et celles de Jacobi, à leurs yeux, ont été simultanées et indépendantes. Ainsi conclut aussi M. Königsberger dans sa savante et minutieuse étude historique, faite en 1879, lors du cinquantième anniversaire de ce grand progrès de la science. Ajoutons que MM. Sophus Lee et Sylow, éditeurs des œuvres d'Abel (Christiania, 1881), refusent eux-mêmes de suivre M. Bjerknes dans sa thèse trop exclusivement favorable au grand génie qui leur doit un si admirable monument.

C'est dans l'étude des documents depuis longtemps connus que M. Bjerknes croit lire la condamnation de Jacobi; car telle est la conclusion, et peut-être le but de son livre. Deux découvertes également admirées ont signalé l'année 1827 : la théorie générale de la transformation et celle de la double périodicité, conséquence elle-même presque nécessaire de l'étude des fonctions inverses, dont elle est le point de départ et la base.

Les formules générales de transformation ont été données pour la première fois par Jacobi dans une lettre datée du 13 juin 1827 et insérée par Schumacher dans le numéro 123 de son journal.

Gauss, sans se prononcer sur l'importance de la découverte, l'avait accueillie avec humeur : « Je vous retourne la lettre de Jacobi, mon cher ami, écrit-il à Schumacher, qui demandait son avis sur l'insertion, le théorème qu'il énonce résulte de mes recherches (inédites). Vous paraissez disposé à accueillir ces énoncés sans preuves, une telle forme de

publication n'est pas la mienne. Je m'abstiens de la juger, mais, je vous en prie, quand vous recevrez de telles communications, abstenez-vous de me les envoyer. »

Le seul mémoire publié alors par Abel sur les intégrales elliptiques était dirigé dans une voie tout opposée; Abel avait en vue des cas où, l'intégration s'effectuant par logarithmes, la transcendante nouvelle n'existe pas.

C'est au mois de septembre 1827, trois mois après la publication des énoncés de Jacobi, qu'Abel, dans le Journal de Crelle, publia le mémoire que, dès l'année précédente, le 15 juin 1826, il formait à Venise le projet de composer pendant son séjour à Paris. Ce mémoire contient l'étude des fonctions inverses; le principe de la double périodicité y paraît à chaque page; il n'y est pas question de la transformation. L'application stricte des règles du droit serait ici facile : Gauss n'a rien publié, il n'a droit à rien; la découverte de la transformation doit porter le nom de Jacobi; celle de la double périodicité, plus féconde et plus vaste, appartient à Abel.

Cette sommaire décision serait inique; voici pourquoi. La démonstration des théorèmes de Jacobi, que l'inventeur, il est vrai, fit attendre six mois, reposait sur l'emploi des fonctions nouvelles. Abel, de son côté, fit attendre quelques mois la seconde partie de son beau mémoire; il y donne comme corollaire la démonstration des théorèmes de Jacobi. Chacun des deux rivaux, sans se détourner de la voie, rencontrait le terrain d'où partait son rival. Quand Abel reçut, en présence de Hansteen, les numéros 123 et 127 des *Astronomische Nachrichten* de Schumacher, son trouble fut manifeste, il devint pâle et courut chez le confiseur avaler un bitter de Schnaps; il s'effrayait de l'apparition d'un tel rival, sans s'en plaindre toutefois ni mettre en doute sa loyauté.

M. Bjerknes, qui commente sans la reproduire la très curieuse lettre dans laquelle Hansteen, donne ces détails, aurait mieux fait de la donner tout entière : « Jacobi marche sur ses talons », dit-il (da Jacobi traeder ham i Haelene). C'est une appréciation importante de celui qui, fort étranger à ces matières, a été frappé de la pâleur d'Abel.

Quand Jacobi reçut le second cahier du Journal de Crelle, personne ne le vit pâlir; il traduisit le mémoire d'Abel dans la notation qui, dit-il, lui était habituelle et l'envoya à Legendre. « Depuis ma dernière lettre, lui écrit-il, des recherches de la plus grande importance ont été publiées sur les fonctions elliptiques de la part d'un jeune géomètre qui, peut-être, vous sera connu personnellement. Comme je suppose que le mémoire ne vous est pas connu, je veux vous en raconter les détails les

plus intéressants. » Singulier procédé, on l'avouera, pour dissimuler le plagiat que, suivant M. Bjerknes, il s'apprête à commettre! Jacobi donne enfin sa démonstration; elle est fondée sur la considération des fonctions inverses. Il adopte la notation qui, disait-il à Legendre, lui est habituelle; le signe sin *am* est proposé pour la première fois aux géomètres, qui en ont fait si grand usage.

Lorsque Abel publie la seconde partie de son mémoire et la généralisation des théorèmes de Jacobi sur la transformation, Jacobi écrit à Legendre :

M. Abel a trouvé, de son côté, la théorie de la transformation, dans la publication de laquelle je l'ai prévenu de six mois. Le numéro 138 des *Astronomische Nachrichten* contient une déduction rigoureuse des théorèmes de transformation dont le défaut s'était fait sentir dans mes annonces sur le même sujet. *Elle est au-dessus de mes éloges, comme elle est au-dessus de mes travaux.*

Jacobi, on doit le remarquer, dans sa connaissance imparfaite de la langue française, s'exprime peu clairement quand il parle de la déduction rigoureuse *dont le défaut s'était fait sentir*. La démonstration faisait défaut dans sa première note, contenant l'énoncé seulement; en rappelant cette omission volontaire, il ne veut nullement signaler comme défectueuse la preuve irréprochable qu'il a donnée dans le numéro 127 des *Astronomische Nachrichten*.

Abel enfin, peu de mois avant sa mort, apprenant que Jacobi se propose de développer dans un grand ouvrage les courtes notices auxquelles il s'est borné, écrivait à Legendre : « Il me tarde de connaître l'ouvrage de M. Jacobi; il doit s'y trouver des choses merveilleuses; M. Jacobi va perfectionner à un degré inespéré, non seulement la théorie des fonctions elliptiques, mais encore les mathématiques en général. *Je l'estime on ne peut plus.* »

Peut-on imaginer rien qui soit plus net, plus loyal, plus honorable pour les deux inventeurs?

Legendre enfin, opiniâtre dans ses soupçons, écrivait à Jacobi : « Je remarque que votre possession à vous et à M. Abel est bien assurée contre l'envahisseur; M. Gauss ne s'avisera pas, je pense, d'écrire qu'il avait trouvé tout cela avant vous. »

Ces citations, que chacun peut comprendre, font connaître et justifient la tradition adoptée; mais d'autres textes, depuis longtemps connus d'ailleurs, conduisent M. Bjerknes à des conséquences que personne avant lui n'avait aperçues.

En publiant dans le journal de Schumacher des formules générales

et exactes, et des énoncés irréprochables, Jacobi n'en possédait pas encore la preuve rigoureuse et complète. Lui-même en a fait l'aveu dans un lettre à laquelle Legendre a répondu, tout en louant sa franchise : « Je vois que nous avons couru tous deux des dangers : *vous*, en annonçant des découvertes qui n'étaient pas encore revêtues du sceau d'une démonstration rigoureuse, et *moi*, en leur donnant publiquement et sans restriction mon approbation tout entière. » C'est sur cette circonstance, dont on exagère beaucoup la gravité, que repose toute l'accusation. Jacobi, suivant le savant professeur de Christiania, était entré dans une impasse. La voie lui restait fermée. Abel est venu fortuitement l'ouvrir. Heureusement dégagé d'une imprudente promesse, Jacobi, tout en louant le rival, s'est abstenu de remercier le guide. Cette supposition ingénieuse n'est soutenue par aucune preuve; le contraire n'est pas mathématiquement démontré, c'est tout ce qu'on en peut dire; mais Jacobi la repousse. Sa franche communication à Legendre, faite spontanément, sans que rien la rendît nécessaire, est le seul indice invoqué. Jacobi, avant d'avoir lu le mémoire d'Abel, se servait-il des fonctions inverses? Avait-il adopté le signe sin *am*? Quand il le déclare formellement, rien ne donne le droit d'en douter.

Mais pourquoi, dira-t-on, dans sa première communication à Schumacher et dans sa lettre à Legendre, les seules qui précèdent le mémoire d'Abel, faisait-il exclusivement usage des notations anciennes? C'est à peu près comme si l'on demandait pourquoi, écrivant à Legendre, il se servait de la langue française. Jacobi donnait un énoncé; s'il ne lui convenait pas, suivant une habitude justement blâmée par Gauss, de révéler la marche de ses idées pour faire comprendre aux géomètres les conclusions qui l'élevaient au rang des plus illustres, il fallait au moins parler leur langue.

Gauss et Abel, sans attendre le détail des preuves, ont déclaré au premier aspect la vérité des théorèmes dont Jacobi, qui les énonçait avec une entière assurance, n'avait pas encore la démonstration rigoureuse et complète. Tous deux avaient pénétré plus avant que lui; cela semble certain. Leur vue d'ensemble, à ce moment, était plus profonde et plus claire.

Ce jugement est celui de Jacobi et lui fait grand honneur. *La démonstration* d'Abel, écrivait-il, *est au-dessus de mes éloges, comme elle est au-dessus de mes travaux.*

Abel, sur aucun point, ne devait rester en arrière; juste aussi envers son rival, il attendait de lui, sans s'être en rien trompé, des *découvertes merveilleuses*. La glorieuse carrière de Jacobi a dépassé toutes les espé-

rances; autour d'un si grand nom les souvenirs abondent, aucun n'est tenu dans l'oubli, aucun ne rend possible la supposition injurieuse que les géomètres seront unanimes à repousser.

Les derniers jours d'Abel furent tristes. A son retour à Christiania, aucune position ne lui était réservée à l'université; une suppléance temporaire, en lui assurant le strict nécessaire, ne lui permettait pas d'acquitter les dettes contractées pendant son dispendieux voyage. Le pauvre Abel s'efforçait en même temps de venir en aide à sa famille, dont le dénuement était complet. Il avait une fiancée, fille d'un chaudronnier de Copenhague, obligée elle-même d'accepter dans une famille les fonctions d'institutrice. Leur seul espoir était de s'expatrier, et d'entendre annoncer à Berlin, dans le salon de Crelle : *Herr Professor Abel und seine Gemahlin.*

Dans une visite faite à la famille Smith, dans laquelle vivait sa fiancée, Abel trouva quelques mois de tranquillité et de bonheur; mais quand il voulut retourner à Christiania, ses forces épuisées ne permettant plus le voyage, entouré des soins de sa fiancée, et traité en fils par ses excellents hôtes, Abel s'éteignit à l'âge de vingt-sept ans, en laissant dans la science un impérissable souvenir.

J. BERTRAND.

Bibliotheca Casinensis, seu Codicum manuscriptorum qui in tabulario Casinensi asservantur series per paginas singillatim enucleata; cura et studio monachorum abb. Montis Casini. Ex typographia Casinensi; 1873-1880, 4 vol. in-fol.

TROISIÈME ARTICLE[1].

Le troisième tome de ce catalogue, publié en l'année 1877, nous offre le minutieux dépouillement de soixante-deux volumes. Les premiers contiennent des sermons de saint Augustin, de saint Grégoire, du pape saint Léon, des homélies de Bède le Vénérable, etc., et des vies de saints, les unes abrégées, les autres amplifiées par des religieux que l'on croit vo-

[1] Voir, pour le premier article, le cahier de mars, p. 165; pour le deuxième, le cahier d'avril, p. 225.

lontiers d'anciens hôtes du Mont-Cassin. Les rédacteurs du catalogue en ont extrait un grand nombre de pièces qui manquent soit dans les éditions des Pères, soit dans les recueils des hagiographes, ou s'y trouvent imprimées avec de notables différences. Le soin avec lequel ces volumes sont décrits montre combien ceux qui les possèdent les ont en estime. Ils en ont de plus très savamment annoté, critiqué les textes. Nous ne saurions trop louer cette partie de leur travail.

Ces volumes sont anciens. Le numéro 118 l'est beaucoup moins, puisqu'il porte, dit-on, les marques du xve siècle. Cependant il n'est pas à dédaigner. Nous y voyons d'abord deux écrits d'un auteur peu connu, certain Ignace, moine du Mont-Cassin, que Fabricius n'a pas cité. Le voilà maintenant sauvé de l'oubli. Cependant les rédacteurs du catalogue n'ont cru devoir donner, dans leur *Florilegium*, aucun extrait de ces deux écrits; ce sont, en effet, de simples compilations. C'est une troisième compilation qui commence à la page 39 du volume et s'étend jusqu'à la fin; mais, si peu qu'elle nous intéresse maintenant, elle aussi, le succès en a jadis été grand, très grand, et, les savants moines n'en ayant pas découvert l'auteur, nous avons à le nommer; c'est le patriarche de Jérusalem, Nicolas de Hanapes. L'ouvrage est ici très mal intitulé : *Opusculum de prædicatoribus*. Non, ce n'est pas un opuscule, c'est un gros livre, et, fait pour les prédicateurs, d'eux il ne dit rien. Le titre sous lequel il a été mille fois copié, cent fois peut-être imprimé, est celui-ci : *Liber de exemplis sacræ Scripturæ*. Tant de renseignements ont été donnés sur ce livre célèbre par Échard[1] et par M. Le Clerc[2], que nous ne saurions rien ajouter à leurs longues notices. Il nous importait seulement de constater que les moines du Mont-Cassin en possèdent un exemplaire; ce qu'un titre impropre et obscur ne leur avait pas révélé.

Sur le numéro 119, qui contient le commentaire d'Accurse sur le *Digeste*, nous n'aurions à faire aucune remarque, s'il n'offrait sur les marges, sur les pages finales, des vers d'un rythme varié que les rédacteurs du catalogue se sont bornés à reproduire. Ces vers nous sont presque tous connus. Les premiers, qui sont les plus estimables, résument avec cette brièveté les dix commandements de Dieu :

Sperne deos, fugito perjuria, sabbata serva,
Sit tibi patris honor, sit tibi matris amor,
Non sis occisor, fur, mœchus, testis iniquus,
Vicinique torum resque caveto suas.

[1] *Script. ord. Prædicat.*, t. I, p. 425 et suiv. — [2] *Hist. litt. de la Fr.*, t. XX, p. 66 et suiv.

La fin n'est pas heureuse et montre que l'auteur vivait dans un temps où toutes les règles de la grammaire antique n'étaient plus observées. Cet auteur, c'est Pierre Riga; ces quatre vers, souvent cités, notamment par Robert de Sorbon dans son traité *De la conscience*, appartiennent au second chant de l'*Aurora*, où ils ont pour titre particulier : *De decem præceptis*. Nous n'écrivons jamais le nom de ce poète et le titre bizarre de son immense poème sans nous apitoyer sur leur sort commun. Le poème fut classique; le poète fut, pendant tout un siècle, universellement loué, même par les rivaux de sa gloire, et maintenant ils sont l'un et l'autre à peu près inconnus. Un scoliaste, qui fut peut-être contemporain du poète, nous a du moins récemment appris que, né dans la ville de Reims, de parents presque pauvres, Pierre, surnommé Riga en latin, fit ses études à Paris, où il séjourna longtemps, épuisant les sources de toutes les sciences[1]. Que l'on recueille ce témoignage pour le joindre à ceux que d'heureux hasards pourront faire rencontrer.

Une autre pièce du même volume a été reproduite dans le catalogue avec des lacunes, un relieur inhabile ayant fait subir au manuscrit le supplice inventé par Procuste. Il s'agit d'une longue prose commençant par :

Virgo, templum trinitatis,

dont le texte est venu plusieurs fois sous nos yeux. Ainsi, nous l'avons trouvée dans le n° 3639 de la Bibliothèque nationale (fol. 202). Mais, en outre, elle a été depuis longtemps publiée tout entière, nous voulons dire sans lacunes, par M. Mone, au tome II, p. 165, de ses *Hymni latini*. Les rédacteurs du catalogue l'ont certainement ignoré; le sachant, ils se seraient, nous n'en doutons pas, abstenus d'en imprimer un texte si défectueux. Enfin une troisième pièce, intitulée *Verba Christi in cruce*, qui commence par :

Et ego quid demerui,
Pendens inter latrones,

n'est pas non plus uniquement dans le numéro 119 du Mont-Cassin. Bandini[2] l'a jadis indiquée dans un manuscrit de la Laurentienne. Ces deux pièces sont d'ailleurs médiocres.

Signalons, dans le numéro 129, une belle copie du commentaire de Pierre le Lombard sur le Psautier, et remarquons en passant que, dans

[1] Ms. lat. de la Bibl. nat., n° 1478, fol. 193. — [2] Bandini, *Catal. cod. bibl. Laurent.*, t. III, col. 348.

le numéro 149 du collège *Corpus Christi*, à Oxford, ce commentaire est attribué faussement à Pierre le Chantre. C'est une attribution imputable à l'étourderie d'un copiste; elle est réfutée par de si nombreux manuscrits qu'il n'est utile d'en citer aucun.

Mais le numéro 130 va nous fournir l'occasion de corriger une erreur plus grave, plus grave parce qu'elle est d'un critique qui s'est bien rarement trompé, le docte Échard. Dans ce numéro 130 est un autre commentaire de Pierre le Lombard, très correctement intitulé : *Petri Lombardi Commentaria in Epistolas Pauli*, qui commence par ces mots : *Principia rerum requirenda sunt prius ut earum notitia plenior possit haberi.* Et voici l'erreur d'Échard. Deux moines d'Anchin l'ayant informé que ce commentaire était dans leur abbaye sous le nom de certain maître Pierre, qu'ils supposaient être le dominicain Pierre de la Palu, ce bibliographe, plus défiant à son ordinaire, a cette fois facilement donné dans la vaine conjecture de ses correspondants, ne soupçonnant pas qu'il s'agissait du célèbre commentaire qu'il ne pouvait manquer de connaître sous le nom de Pierre le Lombard [1]. Et l'on va voir comment une erreur en suscite d'autres. Le manuscrit d'Anchin dont avaient parlé les deux moines est aujourd'hui le numéro 46 de Douai, et il est en effet intitulé *Tractatus mag. Petri super Epistolas Pauli.* Or Échard ayant inscrit ce traité parmi les œuvres de son confrère Pierre de la Palu, voici maintenant venir les rédacteurs du nouveau catalogue de Douai qui se félicitent de posséder dans leur numéro 46 un manuscrit « inédit et peut-être unique » de l'illustre patriarche. Unique! il en existe tant de copies qu'on ne les saurait nombrer. La Sorbonne en a seule transmis dix à la Bibliothèque nationale. Inédit! il a été plusieurs fois imprimé, mais toujours imprimé, toujours copié, sous le nom de maître Pierre, ou de Pierre le Lombard.

Ainsi les copistes à qui l'on doit les numéros 129 et 130 ont désigné l'auteur vrai des ouvrages que ces volumes contiennent; mais on fera bien d'accueillir avec moins de confiance une attribution recommandée par le numéro 131. Il s'agit d'un autre commentaire sur les épîtres de saint Paul, qui figure ici sous le nom du saint évêque Remi, *sancti Remigii episcopi.* Parmi les évêques du nom de Remi, trois seulement furent qualifiés saints : Remi de Reims au VIe siècle, Remi de Rouen au VIIIe, Remi de Lyon au IXe. Or il est aujourd'hui reconnu par tout le monde qu'aucun de ces saints évêques n'a fait le commentaire dont il est ici question; c'est plutôt, croit-on, le savant moine Remi d'Auxerre. Encore

[1] *Script. ord. Prædicat.*, t. I, p. 606.

cela n'est-il pas universellement accepté, car les premières éditions nomment l'auteur Haimon d'Alberstadt, et c'est là ce que répète la dernière, celle de M. l'abbé Migne. Nous n'avons pas l'intention d'aborder présentement ce problème très obscur; cependant nous ne pouvons passer outre sans montrer qu'une des preuves alléguées, dans notre *Histoire littéraire*, en faveur de Remi d'Auxerre doit être considérée comme dépourvue de toute valeur. Plusieurs manuscrits, lisons-nous dans cette *Histoire*, offrent le nom du moine Remi, entre autres le volume du Mont-Cassin, mentionné par Montfaucon, dont nous parlons en ce moment[1]. Oui, nous le savons, il y a plus d'un témoin favorable à ce Remi; mais, parmi ceux que l'on a cités, celui-ci fait défaut, puisque le Remi qu'il patronne est un évêque, non pas un moine.

Le numéro 134 est occupé presque tout entier par le traité de Raban Maur *De laude crucis*. Ce traité, dont les vers et la prose ont été si longtemps admirés, est maintenant à ce point dédaigné que M. Duemmler s'est cru dispensé d'en reproduire les vers dans son édition des poèmes de Raban. En cela pourtant nous ne saurions l'approuver; tous les vers de ce théologien savant, de ce philosophe judicieux, étant de même force, pourquoi traiter les uns avec plus d'honneur que les autres? Nous doutons que personne s'emploie désormais à publier de nouveau ce *De laude crucis*. Si toutefois quelqu'un en formait l'entreprise, il devrait reviser les éditions précédentes sur le manuscrit du Mont-Cassin, car, étant d'une bonne date, il ne peut manquer d'offrir de précieuses variantes.

A la fin de ce manuscrit, une main plus moderne a copié six strophes en l'honneur de la Vierge, dont la première commence par :

Verbum bonum et suave;

et les rédacteurs du catalogue ont pris soin d'imprimer ces six strophes, les croyant inédites. Ils se sont en cela trompés. Édité dès l'année 1540 par Josse Clichtoue[2], reproduit par Daniel[3], par M. Clément[4], par M. Mone[5], ce cantique, dépourvu de tout mérite, est depuis longtemps, comme on le voit, bien connu. M. Victor Le Clerc[6], qui le croit du XIII[e] siècle, rapporte au même temps la parodie qu'on en a faite :

Vinum bonum et suave
Bonis bene, pravis prave, etc.,

[1] *Histoire littéraire de la France*, t. IV, p. 112.
[2] *Elucidarium ecclesiast.*, fol. 242 v°.
[3] *Thesaurus hymnol.*, t. II, p. 93.
[4] *Carmina e poetis christ. excerpta*, p. 544.
[5] *Hymni latini*, t. II, p. 75.
[6] *Hist. litt. de la Fr.*, t. XXII.

et qu'ont tour à tour publiée MM. Mone [1] et Du Méril [2]. Il est, en effet, probable que les deux pièces sont contemporaines; mais la parodie est d'une meilleure plume. La poésie liturgique, encore brillamment cultivée durant tout le XIIe siècle, se laissa primer, au XIIIe, par la poésie bachique.

Les rédacteurs du catalogue ne paraissent pas avoir fait grand cas de leur numéro 135. Il n'est pourtant pas sans intérêt, car il aide à résoudre une question récemment embrouillée. Dans la première partie du volume se succèdent plusieurs écrits attribués sans contestation au dominicain Jean de Fribourg : le *Traité des questions casuelles*, la *Somme des confesseurs*, et l'appendice de cette *Somme* tiré du sixième livre des Décrétales. Un bibliographe ayant avancé que la *Somme des confesseurs* n'avait pas eu l'honneur d'être imprimée, les rédacteurs du catalogue ont reproduit cette assertion sans la contredire. Il fallait répondre à ce bibliographe qu'il s'est gravement trompé, la *Somme des confesseurs* ayant été cinq fois mise sous la presse, de l'année 1476 à l'année 1519. Mais abordons le difficile problème.

A la page 553 du volume commence, sans aucun titre, une instruction pour les confesseurs dont voici les premiers mots : *Simpliciores et minus expertos confessores de modo audiendi confessiones informare cupiens, aliqua in hoc tractatu ad eorum instructionem sub compendio redegi.* Quel est l'auteur de cet abrégé? On lit à la fin : *Explicit confessionale Joannis Theotonici, ordinis Prædicatorum.* Mais cette information est insuffisante, plusieurs Jean étant comptés parmi les Prêcheurs allemands qui ont discouru sur les matières canoniques. Si nous consultons d'autres manuscrits, la plupart nous éclairent moins encore. Ainsi l'ouvrage est anonyme dans les numéros 3522 de la Bibliothèque nationale, 999 de la Mazarine, 327 et 347 de Saint-Omer, 481 de Metz, 113 de Charleville, 766 et 940 de S.-Gall, 1354 de Vienne, 2956 de Munich. Mais sous d'autres numéros du catalogue de Munich nous ne trouvons pas seulement un nom d'auteur, nous en trouvons trois : dans le numéro 3261, Jean *Choriantus*, de l'ordre des Prêcheurs; dans le numéro 9569, Jean *Salczmacharius*, de Gmunden, sans l'indication d'aucune profession religieuse; dans les numéros 8021, 13584 et 14742, Jean de Fribourg. C'est aussi Jean de Fribourg dans le numéro 14920 de notre Bibliothèque nationale. Antoine de Sienne, Échard, Fabricius, qui n'avaient nulle part rencontré ces noms de *Choriantus* et de *Salczmacharius*, ont, sans aucune

[1] *Anzeiger für Kunde der deutschen Vorzeit;* 1833, p. 189.

[2] Du Méril, *Poésies populaires latines*, p. 204.

hésitation, assigné l'œuvre à Jean de Fribourg[1]. Se sont-ils trompés? Nous ne le croyons pas. Dans ce prologue qui commence par *Simpliciores et minus expertos confessores* le lecteur est invité, s'il éprouve quelque embarras, à recourir aux explications plus étendues qui sont fournies tant par la *Somme des confesseurs* que par le *Traité des questions casuelles*. Or il paraît bien que, désignant ces écrits, l'abréviateur les désigne comme siens, et n'en nomme pas l'auteur parce que c'est lui-même. Notons d'ailleurs que le qualificatif *Theotonicus* ou *Teutonicus* convient parfaitement à Jean de Fribourg, originaire, non de Fribourg en Suisse, mais de Fribourg en Brisgaw. Que nous veulent donc ces Jean *Choriantus* et *Salczmacharius* des numéros 3261 et 9569 de Munich? Ces personnages inconnus à tous les bibliographes nous paraissent être tout simplement des scribes, pris par inadvertance pour des auteurs.

Le numéro 136 nous arrêtera longtemps, car nous devons, à l'occasion de ce volume, signaler et corriger plus d'une fausse attribution. Divers écrits de droit civil et de droit canonique l'occupent tout entier. Le premier est la grande *Somme* de Raymond de Peñafort. En ce qui regarde ce livre d'une si constante renommée, aucune erreur d'attribution n'était possible. Mais, à la page 69, nous lisons : *Summa super titulis Decretalium a mag. Bartholomæo Brixiensi compilata;* et les premiers mots de cette glose sont ainsi reproduits : *Formavit Deus hominem;* les derniers : *nova actione*. Or le copiste ne s'est-il pas trompé? La même *Somme* est sous le nom de maître Bernard dans le numéro 3772 de la Bibliothèque nationale. Mais quel Bernard? Ce n'est pas certainement Bernard de Pavie, car la *Somme* a pour matière la collection de Grégoire IX, que n'a pu connaître Bernard de Pavie, mort en 1213. Dans le numéro 2190 de Vienne l'auteur est nommé Bernard de Parme. Il est constant que Bernard de Parme a commenté la collection de Grégoire IX; mais son commentaire débute par ces mots : *In hujus libri principio quinque præcipue sunt prænotanda;* et cela suffit pour montrer clairement que ce commentaire n'est pas la *Somme* que contient le numéro 136 du Mont-Cassin. Faut-il donc s'en tenir à Barthélemy de Brescia? Il existe dans l'ancien fonds latin de la Bibliothèque nationale trente-trois volumes en tête desquels on peut lire le nom de ce docteur à la veine féconde, et pourtant aucun de ces trente-trois volumes ne nous offre la *Somme* dont il s'agit. A la vérité l'on allègue en sa faveur un fort argument. Ladite *Somme* aurait été, suivant Casimir Oudin, publiée sous son nom par le pape Grégoire XIII, dans le second tome du *Corpus juris canonici;* ce que, après Oudin, Fabricius

[1] *Script. ord. Prædicat.*, t. I, p. 525.

répète. Mais c'est une assertion absolument fausse. La glose de la collection grégorienne est, dans le second tome du *Corpus*, celle de Bernard de Parme, avec des additions empruntées à des canonistes postérieurs, Jean Andrea, l'abbé sicilien, et divers autres; mais après aucune de ces additions on ne lit, même une seule fois, le nom de Barthélemy de Brescia. Ici, comme ailleurs, Oudin a cru voir ce qu'il n'a pas vu. Après avoir reproduit ces informations discordantes, nous hésitons à conclure.

Une tout autre aventure arrive plus loin à Barthélemy de Brescia. C'est à la page 146. Il n'est pas ici, comme plus haut, enrichi d'un livre qu'il n'a peut-être pas fait; il est dépouillé de son bien au profit d'un autre. Voici le titre de l'ouvrage qui commence à cette page : *Incipiant Brocarda mag. Damasi, Hungari, ad utilitatem scolarium disputantium composita.* Eh bien, ce titre n'est pas exact. Nous ne disons pas que l'auteur allégué, le Hongrois Damase, soit un personnage imaginaire. Ce canoniste, qui, selon Sarti, professa brillamment à Bologne dans la première moitié du XIIIe siècle, nous a laissé plusieurs ouvrages, entre autres une *Somme* estimée sur la collection de Bernard Circa, et cette *Somme*, dont on n'a pas conservé de nombreuses copies[1], se rencontre à la page 281 du volume dont nous sommes loin d'avoir achevé l'examen. Il est encore auteur d'une autre *Somme*, *De ordine judiciario*, que nous avons dans le numéro 3925 A de la Bibliothèque nationale. Enfin il a fait aussi des *Brocarda*, comme un témoin très authentique, Jean Andrea, nous l'atteste[2]. Mais ces *Brocarda* ne sont pas précisément ceux que contient notre numéro 136. La preuve en est dans le prologue de ceux-ci, où nous lisons dès l'abord : *Quoniam secundum juris varietatem in multis invenitur correctio facienda, idcirco ego Bartholomæus Brixiensis Brocarda juris canonici pro viribus corrigenda. . . . .* Quoi de plus clair? L'auteur se nomme. Les recueils de brocards, ou maximes juridiques, sont toujours plus ou moins des compilations. Or il paraît, dit Sarti, que Barthélemy de Brescia, venant après Damase, n'avait pas été sans faire beaucoup d'emprunts au travail de son prédécesseur[3]. Soit; mais ce n'était pas une raison suffisante pour inscrire son propre travail sous le nom d'un autre. La faute n'a pas été commise dans le catalogue de notre Bibliothèque nationale, où, sous les numéros 1461, 4302, 4303, 4306, 4382, 14999, les mêmes *Brocarda* sont

[1] Elle est à la Bibliothèque nationale sous le n° 1500, et, sans nom d'auteur, à Berne, sous le n° 688. Elle est aussi à Saint-Marc, avec le nom de l'auteur. Voir le catalogue de M. Valentinelli, t. II, p. 240. — [2] *Speculum juris Guill. Durandi*, cum addit. J. Andreæ, in procœmio.

[3] Sarti, *De claris archigymn. Bonon. profess.*, p. 306.

légitimement attribués à Barthélemy de Brescia. Ils portent aussi le même nom dans le numéro 1751 de Troyes. Disons enfin, ce que paraissent avoir ignoré les rédacteurs du catalogue, qu'il existe une édition de ces *Brocarda* dans le tome XI de cet immense recueil qui fut publié à Venise, en 1584, sous le titre, à peine emphatique, d'*Oceanus juris*.

Deux autres éditions nous sont encore indiquées, mais à tort, et en corrigeant cette faute nous allons faire voir, une fois de plus, comment un bibliographe trompé chemine aisément d'erreur en erreur. Ces *Brocarda* de Barthélemy de Brescia se trouvant aussi, dans le numéro 456 de Troyes, sous le nom de Damase, l'auteur, habituellement exact, du catalogue de Troyes croit devoir nous avertir que ce Damase avait pour prénom Guillaume, et, de plus, que ses *Brocards* ont été deux fois imprimés, à Cologne en 1562 et à Anvers, chez Plantin, en 1566. La méprise est assez grosse pour être signalée. Nous avons en effet, de certain Guillaume Damase, un livre deux fois, comme il est dit, imprimé, d'abord à Cologne, puis à Anvers, sous ce titre : *Burchardica, sive regulæ canonicæ compendiaria via in utramque partem excussæ*. Mais ce Guillaume Damase, contemporain de ses imprimeurs, vivait, selon Fabricius, en 1558, et ses *Burchardica* n'ont aucun rapport avec les *Brocarda* du XIIIe siècle.

Mais retournons au numéro 136 du Mont-Cassin. A la page 235 est un ouvrage anonyme intitulé *Liber receptionum qui dicitur Actor et Reus*, et dont voici les premiers mots : *Quidam litteras impetravit*. Les rédacteurs du catalogue n'en ont pas découvert l'auteur. Cela nous étonne peu, l'un des plus savants juristes du XIVe siècle, Jean Andrea, nous disant qu'il n'a pu lui-même savoir son nom[1]. Mais les bons moines nous font plus loin deux aveux d'une ignorance moins excusable. Il s'agit d'abord de Bernard Dorna, dont, à la page 265, ils intitulent simplement *Libellus* un traité jadis célèbre, qu'il faut intituler *Summa de conceptione libellorum*, ou *Summa de libellis et conceptione libellorum et sententiarum*. Nous n'avons rien trouvé, déclarent les auteurs du catalogue, sur ce Bernard Dorna. Comme il s'agit d'un Français, cela nous blesse et nous autorise à leur dire que, s'ils n'ont rien trouvé, c'est qu'ils ont bien mal cherché. Jean de Tritenheim termine ainsi sa notice sur Bernard Dorna : *Varia scripsit quibus nomen suum immortalitati dicavit.* Entre cette garantie d'immortalité et l'expresse déclaration des moines quel contraste! Et pourtant, quoique la déclaration soit indubitablement sincère, la garantie n'en a pas une moindre valeur. Le Provençal Ber-

[1] Addit. in prooemium *Speculi judicialis*, p. 3, col. 2 de l'édition de 1578.

nard Dorna, disciple d'Azon, fut lui-même un docteur de grande autorité, qu'on ne lit plus sans doute, mais dont le nom est encore souvent cité, comme il doit l'être, avec honneur. Aux notices, aux mentions de Jean Andrea[1], de Jean de Tritenheim, de Fabricius, de Sarti, de M. Petit-Radel[2] et de M. Mazetti nous avons ajouté récemment, ici même[3], un complément relatif aux dernières années de sa vie. Les copies de son traité *De libellis* sont, au rapport de M. Petit-Radel, «extrêmement» rares. C'est trop dire, car il en existe au moins quatre à la Bibliothèque nationale, sous les numéros 4010, 4603, 4604, 4609. Cependant nous croyons ne pas devoir négliger l'occasion d'apprendre au bibliothécaire de Saint-Omer qu'il en possède une, sans nom d'auteur, dans son numéro 539. C'est la trente-sixième pièce du recueil, celle qui commence par ces mots : *Quoniam nefanda hominum calliditas.*

Les rédacteurs du catalogue n'ont pas mieux connu, disent-ils, ce qui nous étonne encore plus, certain Bonaguida, dont leur numéro 136 offre, à la page 333, un ouvrage intitulé : *Summa introductoria super officio advocationis in foro ecclesiastico.* Et d'abord cette *Somme* a longtemps été très estimée, et l'on en a conservé beaucoup de copies. Elle existe notamment dans les numéros 4249, 4249A de la Bibliothèque nationale, 33 de Verdun, 605 de Tours, 33 et 68 de Metz, 381 de Bruges et 176 du collège Saint-Jean-Baptiste à Oxford. Ensuite l'auteur, né dans la ville d'Arezzo, n'est pas resté du tout ignoré : Jean Andrea, Jean de Tritenheim, Fabricius, Sarti, Mazzuchelli s'accordent à vanter son mérite. Si d'ailleurs cette *Somme* est le plus important de ses ouvrages, il en a fait encore d'autres que citent aussi les canonistes.

Un dernier mot sur ce volume. A la page 355 est un ouvrage anonyme, sous le titre de *Liber fugitivus*, dont voici les premiers mots : *Cum plures libelli super causarum excessus a prædecessoribus nostris.....* Cet écrit est pareillement anonyme dans les numéros 2115 de Vienne, B. 87 de Dresde et 539 de Saint-Omer; mais Jean Andrea nomme l'auteur *Nepos de Monte Albano. Nepos de Monte Albano*, dit-il, *familiarius se exhibens nostro juri, opus suum quod incipit « Cum plures libelli » Fugitivum libellum voluit appellari...* Cette information n'a pas été recueillie par tous les bibliographes. Ainsi Jean de Tritenheim, Fabricius et les auteurs mêmes de notre *Histoire littéraire* ont omis ce *Nepos de Monte Albano.* Les derniers ont admis peut-être, avec Panciroli, qu'il était Italien. Mais il était Français, natif de Montauban. C'est ce que Savigny

[1] *Speculum juris Durandi*, loc. cit. — [2] *Histoire littér. de la France*, t. XVIII, p. 137. — [3] *Journal des Savants*, 1884, p. 155.

n'a pas ignoré. Quant à son *Liber fugitivus*, on l'a maintes fois imprimé comme un livre très estimable.

Il nous reste à présenter de semblables observations sur le quatrième et dernier tome de cet intéressant catalogue.

B. HAURÉAU.

(La suite à un prochain cahier.)

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT NATIONAL DE FRANCE.

ACADÉMIE FRANÇAISE.

M. Victor Hugo, membre de l'Académie française, est décédé le 22 mai 1885.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

M. Desains, membre de l'Académie des sciences, section de physique générale, est décédé le 3 mai 1885.

Dans sa séance du 11 mai 1885, l'Académie des sciences a élu M. Laguerre à la place vacante, dans la section de géométrie, par le décès de M. Serrat.

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS.

M. Ballu, membre de l'Académie des beaux-arts, section d'architecture, est décédé le 22 mai 1885.

ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

M. le comte Mamiani della Rovere, associé étranger de l'Académie des sciences morales et politiques, est décédé à Rome le 21 mai 1885.

TABLE.

JOURNAL
DES SAVANTS.

JUIN 1885.

PARIS.

IMPRIMERIE NATIONALE.

M DCCC LXXXV.

BUREAU DU JOURNAL DES SAVANTS.

BUREAU D'ABONNEMENT ET DE VENTE

À la Librairie HACHETTE et Cie, Boulevard Saint-Germain, 79.

Le Journal des Savants paraît par cahiers mensuels. Les douze cahiers de l'année forment un volume. Le prix de l'abonnement annuel est de 36 francs pour Paris, de 40 francs pour les départements, et de 42 francs pour les pays faisant partie de l'Union postale. — Le prix du cahier séparé est de 3 francs. Il reste encore quelques collections complètes, en 60 volumes, au prix de 900 francs. — On peut déposer à la même librairie, à Paris, les livres nouveaux, les prospectus, les mémoires manuscrits, les lettres, avis, réclamations et autres écrits adressés à l'éditeur du *Journal des Savants*.

JOURNAL

DES SAVANTS.

JUIN 1885.

Religious thought and life in India, par *M. Monier Williams, professeur de sanskrit à l'université d'Oxford*, 2e édition, 1885, in-8°, 552 pages. — *Hinduism*, 1882, in-18, 238 pages. — *Modern India and the Indians*, 3e édition, 1879, Londres, in-8°, 365 pages. — *Indian Wisdom*, 3e édition, 1876, in-8°, XLVIII-542 pages.

PREMIER ARTICLE.

Voilà plus de trente ans que M. Monier Williams s'est fait connaître par un dictionnaire anglais-sanskrit, complété plus tard par un dictionnaire sanskrit-anglais; il a fait des grammaires sanskrites et des traductions diverses[1]; à l'étude du sanskrit il a joint celle de l'hindoustani, qui en est une suite fort utile et presque nécessaire[2]. Devenu professeur de sanskrit à l'université d'Oxford, il ne s'est pas borné à son cours, et il a publié de nombreux ouvrages sur la littérature ancienne de l'Inde et sur son état actuel. Un de ces ouvrages, que l'auteur a intitulé *Indian Wisdom*, la « Sagesse de l'Inde », embrasse l'histoire de la littérature brahmanique depuis les Védas jusqu'aux Pourâṇas les plus récents et jusqu'aux Tantras. Un autre, qui a un but plus populaire, sous le titre d'*Hinduism*,

[1] Çakountalâ, cinq éditions : Vikramorvasi, 1849; Nala, deux éditions, etc.

[2] Grammaire, deux éditions, 1865; des manuels, des traductions assez nombreuses, entre autres celle de Bâgh-o-bahâr, 1859.

n'est qu'un abrégé de celui-là, et s'adresse, dans une forme encore plus simple, à cette partie du public qui a une curiosité sérieuse sans avoir d'érudition. Ce petit manuel a été imprimé aux frais de la société fondée pour propager les lumières du christianisme (promoting christian knowledge). Outre ces savants travaux, M. Monier Williams a l'avantage d'être allé plusieurs fois dans l'Inde et de l'avoir parcourue dans presque toutes ses parties. Il est né à Bombay en 1819; mais il a été élevé en Angleterre, au collège d'Haileybury, malheureusement supprimé aujourd'hui; il y est devenu professeur avant d'occuper les mêmes fonctions à Oxford[1]. Il est donc aussi bien placé que personne pour juger du génie indien dans son passé et dans son présent, et pour juger aussi du caractère des indigènes, qui n'a pas changé depuis trois mille ans, et des mesures que prend l'administration anglaise afin d'améliorer leur situation matérielle et morale. Nous ne voulons pas dire que les recherches de M. Monier Williams sur tous les sujets qu'il a essayé de traiter soient définitives; mais ses efforts sont très louables, et il aura contribué, autant qu'il l'aura pu, à faire mieux comprendre à l'Angleterre elle-même tout l'intérêt qui s'attache à sa prodigieuse conquête, dont la conservation de plus en plus assurée importe tant à sa politique et à sa situation dans le monde. Comme bien d'autres, M. Monier Williams est persuadé que le peuple anglais a reçu dans l'Hindoustan une mission providentielle; et sa foi religieuse, qui paraît très vive, fortifie encore en lui cette opinion, partagée d'ailleurs par les hommes d'État britanniques les plus illustres et les plus influents, depuis le début de ce siècle[2].

Quand l'auteur parle de la « sagesse indienne », *Indian Wisdom*, il ne faut pas s'y méprendre : c'est de la littérature seule qu'il s'agit; mais quoiqu'on ne puisse pas nier que, dans les monuments qui la composent, il n'y ait assez souvent des traces de sagesse véritable, ce n'est pas à l'école de l'Inde qu'il serait bon de nous mettre pour apprendre ce que c'est que la loi morale et les devoirs qu'elle impose à l'homme durant

[1] Le collège d'Haileybury, dans le Hertfordshire, avait été fondé en 1806 par la Compagnie des Indes orientales, pour l'enseignement des langues vulgaires de l'Inde; il ne paraît pas que cet établissement répondît à tout ce qu'on attendait de lui, et il a été supprimé en 1857, après la grande insurrection. Haileybury est situé à une dizaine de lieues de Londres, et c'est dans le château de cette ville que notre roi Jean a été prisonnier, après la bataille de Poitiers, en 1356.

[2] On peut assurer que cette opinion, si digne d'un grand peuple, est aujourd'hui partagée par tous les esprits distingués que compte l'Angleterre. Voir le remarquable ouvrage de M. J.-R. Seely, professeur à l'université de Cambridge, intitulé : *L'expansion de l'Angleterre*, p. 293 et suiv. de la traduction française de MM. J.-B. Baisse et Alfred Rambaud.

cette vie. On a trop longtemps usé de la devise *Ex Oriente lux;* et l'on a cru un peu aveuglément que la découverte de la langue sanskrite, si féconde pour la philologie, allait aussi nous découvrir des profondeurs de vertu et de raison dont notre Occident ne s'était jamais douté. Voltaire, après Holwell[1], avait été pour quelque chose dans cette erreur, qui ne laissa pas que de faire du chemin dans le XVIII[e] siècle. Pour servir une polémique trop peu clairvoyante contre le fanatisme chrétien, l'incomparable railleur n'hésita pas à prêter aux brahmanes des trésors de réflexion et de pensée dont ils étaient bien innocents. Séduit par la fraude de l'*Eizour-Veidam,* il ne s'aperçut pas que les doctrines qu'il admirait tant chez les gymnosophistes de l'Inde étaient précisément celles qu'il attaquait dans son propre pays, à bonne intention sans doute, mais avec une légèreté qui allait jusqu'au ridicule, tant redouté par lui. M. Monier Williams ne s'y est pas trompé; et la sagesse indienne se réduit, à ses yeux comme aux nôtres, à un génie poétique et religieux qui doit tenir une assez grande place dans les annales de l'esprit humain, sans être l'égal du génie grec, ni surtout l'égal du judaïsme. Voltaire pouvait croire cela; mais aujourd'hui on ne le croit plus[2].

[1] Holwell, membre du Conseil de la Compagnie des Indes, échappé au *Black hole,* en 1756, gouverneur général après lord Clive, a été un des premiers à faire connaître le génie hindou, bien qu'il ne sût pas le sanskrit; il mourut en 1798.

[2] On pourrait faire de la mésaventure de l'*Eizour-Veidam* le sujet d'un piquant pamphlet contre Voltaire, qui, malgré son goût et sa sagacité, s'était laissé prendre à cette supercherie. Selon lui, l'*Eizour-Veidam* était un commentaire du Veidam écrit 400 ans au moins avant l'expédition d'Alexandre, et il contenait les principales opinions des brahmanes. Le Veidam lui-même était bien moins ancien qu'un autre livre, le *Shasta,* lequel remontait à 1500 ans plus haut que le Veidam. A entendre Voltaire, ces monuments vénérables avaient au moins 5,000 ans de date. (*Essai sur les mœurs,* édition Beuchot, t. XV, p. 80, 295 et 298.) La traduction de l'*Eizour-Veidam* avait été faite, disait-on, par un brahmane employé de notre Compagnie des Indes, qui savait le français aussi bien que le sanskrit; et elle avait été rapportée à Voltaire par M. de Maudave, lieutenant du roi dans un fort de la côte de Coromandel. Voltaire s'était empressé de déposer ce précieux manuscrit à la Bibliothèque du roi, pour que chacun pût le consulter à son aise. (Lettre à Capperonnier, juillet 1761.) Il se plaisait surtout à citer certains passages de l'*Eizour-Veidam* où il croyait retrouver l'histoire d'Adam et Ève, et toutes les idées de la Bible sur la création et sur l'unité de Dieu. Il est revenu à huit ou dix reprises sur ces prétendues ressemblances. La traduction de l'*Eizour Veidam* a été publiée en 1770 par Sainte-Croix, fervent disciple du philosophe de Ferney. Qu'est-ce que c'était précisément que cet *Eizour-Veidam?* On ne le sait pas au juste; mais on présume que ce peut être l'ouvrage d'un missionnaire catholique, qui a cru, par ce moyen, pouvoir concilier le christianisme avec les doctrines

C'est en quinze leçons que M. Monier Williams présente le tableau de la littérature sanskrite, et il commence naturellement par les hymnes du Véda, et surtout par ceux du Rig. La philologie contemporaine s'est fait le plus grand honneur par la publication et l'explication de ces hymnes; elle a élevé de véritables monuments de science et de labeur en s'occupant de ces livres vénérables, dont la langue et l'interprétation présentent des difficultés faites pour rebuter les érudits les plus autorisés et les plus persévérants. Cependant tout n'a pas encore été dit, à beaucoup près, sur les Védas, et M. Monier Williams, qui n'avait point pour but de les étudier en détail, s'est borné à en montrer l'esprit général. Mais la méthode qu'il adopte n'était peut-être pas la plus sûre et la plus convenable; il a extrait du Rig-Véda et de l'Atharva-Véda quelques morceaux qui lui ont paru les plus saillants, et il a été guidé dans son choix par cette idée préconçue, qu'on devait retrouver dans ces hymnes les traces de la révélation primitive, si chère à quelques écrivains catholiques et protestants. Il suppose que les premiers Âryas, comme tous les autres peuples, avaient une foi monothéiste; les Rishis n'auraient fait que l'altérer et l'obscurcir, en y greffant le culte des puissances naturelles.

Nous ne croyons pas, pour notre part, que cette théorie soit soutenable; et quelque bonne volonté qu'on apporte dans ces discussions, il est impossible de découvrir dans les hymnes védiques rien qui ressemble à la Bible, dont M. Monier Williams les rapproche trop souvent. Il n'y a de révélation universelle que l'identité des facultés réparties par Dieu au genre humain tout entier, avec des nuances de races et de climats qui sont incontestables. Mais croire que la révélation biblique a été accordée dès l'origine des choses à toute l'humanité, c'est là une de ces assertions que rien ne confirme, et qu'on peut sans injustice ranger au nombre des rêveries que la foi excuse, mais qui ne sont pas historiques. On risque de s'égarer complètement, si l'on pousse ces idées plus loin qu'il ne faut. M. Monier Williams l'a du reste bien senti lui-même, et il combat énergiquement l'assimilation qu'on a établie quelquefois entre la Trimoûrtî[1] hindoue et la Trinité chrétienne. Le dogme de la Trinité, considéré philosophiquement, et tel qu'il est expliqué par les Pères et les Docteurs de l'Église, peut être regardé comme la tentative la plus

brahmaniques et faciliter la conversion des gentils. Ce ne serait pas la seule fraude pieuse de ce genre; mais celle-ci n'était pas fort habile; et pour l'accepter, il fallait être aveuglé par de bien fortes préventions. Le docteur Warburton, dont Voltaire s'est beaucoup moqué, avait été plus avisé que lui et s'était toujours défié de l'*Eizour-Veidam*.

[1] *Indian Wisdom*, page 14, en note et *passim*. C'est là une question très claire, quoique très controversée.

puissante qu'ait faite l'intelligence humaine pour pénétrer au sein de la nature divine. La Trimoûrtî hindoue n'est rien de pareil. Dans le Panthéon indien, composé de déités innombrables, il en est trois qui ont primé toutes les autres et qui en ont été, avec le temps, le résidu plus ou moins avéré, Brahma, Vishṇou et Çiva. On les a postérieurement réunies dans une triade, qui reproduit les trois moments essentiels de l'existence des êtres, la naissance, la vie et la mort. Brahma est censé créer; Vishṇou conserve; Çiva détruit. C'est si peu une trinité véritable que chacune de ces divinités prétendues a eu son culte particulier. Celui de Brahma est à peu près éteint; il ne reste de vivants à cette heure que ceux de Vishṇou et de Çiva, qui ont produit les superstitions les plus extravagantes et parfois les plus monstrueuses. Ainsi, soit qu'on parle au nom de la foi comme M. Monier Williams, soit qu'on parle au nom de la raison et des faits, il ne faut admettre aucun rapprochement entre la Trinité du christianisme et la Trimoûrtî des brahmanes.

Ajoutez que, comme cette doctrine de la Trimoûrtî est relativement assez récente, et qu'elle date tout au plus des premiers siècles de notre ère, on peut supposer que c'est un emprunt fait par l'Inde à la religion chrétienne, et que cette doctrine sera parvenue jusqu'à elle, sans qu'elle l'ait jamais bien comprise. Les relations générales de la presqu'île avec les populations occidentales sont certaines; elles avaient commencé même avant l'expédition d'Alexandre; elles ont dû certainement continuer et s'étendre, sans qu'on puisse dire précisément, ni sous quelle forme, ni à quelle époque, ni dans quelle mesure. L'idée de la Trinité aura pénétré avec tant d'autres dans l'Inde, de même que l'Inde transmettait à l'Occident ses chiffres et le jeu d'échecs, dont Voltaire faisait encore plus de cas que du fameux *Ezour-Veidàm* et avec plus de raison.

L'auteur applique la même méthode aux Brâhmaṇas et aux Oupanishads, et c'est par des morceaux choisis qu'il les apprécie [1]. Pour les Oupanishads, le procédé a moins d'inconvénient; mais pour les Brâhmaṇas, il serait bien difficile de se contenter de simples fragments. Les Brâhmaṇas sont les rituels du culte brahmanique; et ils renferment les détails les plus minutieux, et, l'on pourrait dire, parfois les plus puérils, sur le sacrifice. Ce n'était que par un résumé général de leur contenu qu'on pouvait en donner une idée assez juste; on s'en convaincra en lisant l'*Aitareya-Brâhmaṇa*, traduit par M. Haug. Au contraire, les Oupanishads se prêtent très bien à des extraits. L'esprit qui les anime toutes, elles sont au nombre de 150 à peu près, est le même; c'est toujours la

[1] *Indian Wisdom*, 2e leçon, p. 27 à 48.

méditation la plus austère sur l'unité de l'être, que les anachorètes cherchent à s'expliquer et qui leur échappe sans cesse. Ils n'aboutissent jamais à rendre leur pensée d'une manière un peu lucide; pourtant, du milieu de ces ténèbres, il s'échappe de loin en loin de très brillants éclairs; et M. Monier Williams en a recueilli quelques-uns d'un grand éclat. Les ascètes hindous ont multiplié leurs investigations sans y mettre aucun ordre; mais leurs égarements extatiques n'en ont pas moins de sincérité, ni parfois même moins de grandeur.

Les extraits que M. Monier Williams a donnés sont pris de l'*Aitareya-Brâhmaṇa*, sur le sacrifice de Çounacépha, sur le déluge et sur la vie future, et pris aussi de plusieurs Oupanishads[1] : l'Iça, la Bṛihad Aranyaka, la Tchândogya, la Moundaka, la Katha, la Svétasvatara et la Maitrâyaṇi. Ces fragments suffisent; le caractère de cette partie des écritures védiques en ressort très clairement.

Ainsi que l'a fort bien vu M. Monier Williams, les Oupanishads sont le trait d'union entre la religion et la philosophie. On ne peut pas méditer longtemps sur des sujets religieux sans finir par les juger comme tout le reste, au nom de la raison. C'est ce qui est arrivé dans l'Inde et dans notre moyen âge. L'examen des six Darçaṇas hindous vient donc après l'examen des Oupanishads, et l'auteur n'y a pas employé moins de cinq leçons, depuis la troisième jusqu'à la septième. Il résume d'abord les doctrines générales du brahmanisme rationaliste sur les grandes questions dont il a toujours été préoccupé : l'unité et l'éternité de l'être, soit âme, soit matière; l'union de l'âme et du corps; l'enchaînement de l'une par l'autre; la transmigration et la délivrance. Après ces vues d'ensemble, l'auteur expose, avec une concision nécessaire, les systèmes du Nyâya, du Veicéshika, du Sânkhya, du Yoga, de la Mîmâmsâ et du Védânta. Il eût peut-être été préférable de suivre un ordre inverse, et de commencer par l'exposition des systèmes, d'où l'on aurait tiré et résumé les conséquences communes qui en découlent.

Mais peu importe. M. Monier Williams, plaçant les Darçaṇas vers le v[e] siècle avant notre ère, regarde le Bouddha, qui est du vi[e] siècle, comme le premier des philosophes. L'Inde n'a pas de dates pour ses systèmes de philosophie non plus que pour ses autres œuvres; toutes les conjectures sont donc possibles, bien que quelques-unes soient plus spécieuses. D'ordinaire, on admet que le Bouddha a pu s'inspirer

[1] Le mot oupanishad étant du féminin en sanskrit, il faut le faire aussi de ce genre dans notre langue, bien qu'on le fasse souvent aussi du genre masculin; mais il vaut mieux se conformer à l'orthographe indigène.

de la philosophie du Sânkhya, dont il aurait transformé l'athéisme en une sorte de religion. Cette hypothèse, pour être la plus répandue, n'est peut-être pas plus exacte; et celle de M. Monier Williams est admissible comme toute autre. S'il est impossible d'assigner une date aux Darçaṇas, il ne serait pas moins hasardeux de les classer les uns relativement aux autres. L'histoire de la philosophie peut bien attribuer la première place à la Mîmânsâ, la seconde au Védânta, parce que ces deux systèmes sont les plus orthodoxes. Les autres peuvent être classés également d'après certaines vues générales. Mais quelle est la preuve de ces arrangements et de ces calculs? Jusqu'à présent, cette preuve nous manque de la manière la plus absolue.

Notre besoin actuel et le plus pressant, ce serait de connaître à fond les Darçaṇas eux-mêmes, à quelque temps qu'ils appartiennent, et quels qu'en soient les auteurs. Or c'est ce qui nous fait toujours défaut. On n'a pas encore publié le texte complet de chacun de ces systèmes; surtout on ne les a pas traduits ni commentés, de manière à les rendre accessibles à des lecteurs européens. Il faut avouer d'ailleurs que la tâche est excessivement ardue. La forme qu'ont adoptée les Darçaṇas orthodoxes (âstikâs) ou hérétiques (nâstikâs) est d'une difficulté presque insurmontable; ils sont tous condensés en des aphorismes, ou soûtras, d'une concision égale à leur obscurité. On s'explique ce genre singulier de rédaction en disant que ce sont de simples notes que le gourou développait oralement pour ses disciples. Mais pour nous, qui n'avons point de gourous à notre disposition, les Soûtras restent réfractaires à tous nos essais; et il faudra bien du temps encore à notre philologie pour les publier avec les éclaircissements indispensables. En attendant, des exposés dans le genre de celui qu'en a fait M. Monier Williams ont cette utilité de stimuler l'envie de les connaître; et c'est là encore un service indirect qu'on rend à ces études.

Pour terminer ce qu'on peut dire ici des Darçaṇas, il est à remarquer que le nombre, fixé à six dès une haute antiquité, n'a jamais été modifié; il est resté immuable, et l'on dirait que l'esprit hindou s'est arrêté après un laborieux enfantement, incapable de faire un nouvel effort pour de nouvelles productions. C'est un fait unique dans l'histoire de la philosophie. La Grèce, depuis Thalès jusqu'à la fermeture des écoles d'Athènes sous Justinien, n'a pas cessé, pendant près de douze cents ans, de créer des théories, sans se lasser un instant; la fécondité du paganisme n'a été tarie et ne s'est éteinte qu'avec sa vie. Chez nous, la philosophie a offert le même spectacle depuis la Renaissance, et chaque jour voit éclore des systèmes qui, sans être fort originaux, sont cependant tout à

fait indépendants et accroissent de plus en plus leur nombre. Seule, l'Inde paraît s'être posé des limites infranchissables, que l'esprit occidental n'a pas connues et ne connaîtra sans doute jamais.

Après les systèmes réguliers, M. Monier Williams traite des systèmes irréguliers, des Tchârvâkâs ou matérialistes et des Djaïnas, sur lesquels nous avons encore moins de renseignements que sur les Darçaṇas. Le djaïnisme est une secte religieuse plutôt qu'une école philosophique; et c'est une sorte de concurrence au bouddhisme. Le Djina n'est qu'une copie défigurée du Bouddha. Les Djinas se succèdent comme les Bouddhas eux-mêmes, selon les croyances perverties des siècles postérieurs à Çâkyamouni. Chaque Djina ne règne pas moins de huit millions d'années, si l'on s'en rapporte aux sectateurs de cette hérésie, qui compte encore aujourd'hui d'assez nombreux adeptes. Nous voilà bien loin de la philosophie, qui ne se reconnaît plus dans de telles aberrations.

Ce n'est peut-être pas non plus une appréciation très juste que de faire de la Bhagavad-Guîtâ du Mahâbhârata une école éclectique. Jusqu'à présent on a considéré la Bhagavad-Guîtâ comme une annexe du Yoga de Patandjali, et l'on n'a pas songé à en faire un système à part. C'est un monument fort curieux et d'une haute valeur mystique, bien que, dans une épopée, il puisse sembler d'une longueur tout à fait disproportionnée et d'un ton étranger au reste du poème[1]. Ce qui démontre péremptoirement que la Bhagavad-Guîtâ appartient bien au Yoga, c'est qu'elle-même se rattache au Sânkhya, en faisant tout au long l'exposé de ce système; elle le prend pour guide, et elle se flatte de n'en être que la reproduction. Nous ne saurions récuser son propre témoignage; et nous devons l'en croire, quand elle nous indique son origine. Ce n'est plus là de l'éclectisme; et puisque la Bhagavad-Guîtâ se vante de suivre fidèlement une école, il ne faut pas lui prêter une indépendance qu'elle ne revendique point.

Nous ne pensons pas davantage que la Bhagavad-Guîtâ ait le moindre rapport avec le livre de Job ni avec les dialogues de Platon, auxquels M. Monier Williams la compare[2]. Il est bien vrai qu'elle est un dialogue entre Kṛishṇa et Ardjouna, de même que Job converse avec ses quatre amis et que Socrate converse avec ses jeunes disciples. Mais la ressemblance ne va pas plus loin; le fond de la doctrine et des idées est essentiellement différent de part et d'autre. Job n'est pas mystique; Socrate

[1] La Bhagavad-Guîtâ n'a pas moins de 702 çlokas ou 1,404 vers. J'en ai donné la traduction dans le *Journal des Savants*, cahiers de mars, avril et juillet 1868.

[2] *Indian Wisdom*, p. 138.

ne l'est pas plus que lui. La soumission imperturbable à la volonté de Dieu est à toute distance de l'abnégation absolue du yogui et de l'anéantissement où il se plonge. La sérénité de Socrate et son bon sens ne l'en préservent pas moins. Du reste, M. Monier Williams, s'apercevant du danger de ces rapprochements, les a critiqués chez d'autres auteurs qui les avaient tentés avant lui[1].

La littérature védique ne se compose pas seulement des Mantras, des Brâhmaṇas et des Oupanishads, suivis des Darçaṇas, qui en dérivent. Elle comprend en outre tous les ouvrages qu'on désigne sous le nom commun de Smṛiti ou de Smârta-Soûtras. Les Mantras ou hymnes, avec les Brâhmaṇas et les Oupanishads, ayant été révélés, les Ṛishis n'ont fait que les répéter après les avoir entendus (çrouti); au contraire, les Smârta-Soûtras viennent de la tradition, qui s'est transmise de génération en génération et qui n'a qu'une autorité purement humaine. Ces ouvrages, quoique secondaires, doivent toujours s'appuyer sur les livres sacrés. On les partage en six classes. La première comprend les Védângas ou membres du Véda, au nombre de six également, c'est-à-dire les Kalpa-Soûtras, réglant le cérémonial du sacrifice dans ses détails infinis; les Çiksha-Soûtras, réglant la prononciation des mots du texte divin; les Tchanda-Soûtras, relatifs à la métrique des hymnes; les Nirouktas-Soûtras, expliquant les mots difficiles; les Vyâkaraṇa-Soûtras, qui traitent de la grammaire védique, et enfin les Djyotisha-Soûtras, qui traitent de l'astronomie, ou plutôt de l'astrologie, essayant de mettre les actes religieux de l'homme en relation avec la position des astres à certains moments. Voilà pour les Védângas. La seconde classe des Smârta-Soûtras comprend les Gṛihya-Soûtras, pour les cérémonies domestiques, naissance, initiation, mariage, mort, et les Sâmayâtchârika-Soûtras, pour les cérémonies communes et publiques. La troisième classe se compose des codes de lois, comme celui de Manou. La quatrième se compose des Itihasas ou Épopées, comme le Mahâbhârata et le Râmâyaṇa; la cinquième, des dix-huit Pourâṇas, des Oupapourâṇas et des Tantras; enfin la dernière comprend les Nîtisoûtras ou livres de morale individuelle et politique.

On connaît la valeur des codes indiens et surtout la valeur de celui qui s'appelle les Lois de Manou, traduit dans toutes les langues de l'Europe; il serait superflu d'y insister. M. Monier Williams admet que le

[1] Voir particulièrement la réfutation du Dr Lorinser, *Indian Wisdom*, p. 138, 143, 144, 147 et 149. Voir aussi, p. 153, l'adhésion de M. Monier Williams aux critiques du R. F. W. Farrar contre les Pères de l'Église, assurant que les philosophes païens se sont inspirés de l'Écriture sainte.

code de Manou[1] est du v[e] siècle avant notre ère et que celui de Yâdjnavalkya est du premier siècle de cette même ère. Nous ne savons sur quels documents cette assertion peut s'appuyer; il est difficile de la contredire, autant qu'il le serait de la prouver; mais dans l'incertitude, il est plus prudent de s'abstenir jusqu'à nouvel ordre. A ne consulter que le style et la langue dans laquelle ces deux codes sont écrits, on serait fort tenté de les faire descendre beaucoup plus bas, c'est-à-dire beaucoup plus près de nous.

Quant aux épopées Mahâbhârata et Râmâyaṇa, que M. Monier Williams fait à peu près aussi anciennes que les codes[2], nous trouvons qu'il leur est trop favorable. Sans doute, si l'on se rappelle quelques rares épisodes, il serait excessif de soutenir qu'il n'y a aucune beauté ni dans l'une ni dans l'autre; mais il est encore plus excessif de les mettre au niveau d'Homère, et même à certains égards de les mettre au-dessus. Les deux épopées de 200,000 vers et de 70,000 vers nous sont moins familières que l'*Iliade* et l'*Odyssée*, quoique les textes et des traductions en aient été publiés; mais il n'est pas besoin de les avoir pratiquées dans tous leurs détails pour pouvoir les juger équitablement, et pour avouer leur infériorité manifeste. Ne serait-ce d'abord que leurs dimensions extraordinaires, on est accablé par cette prolixité que rien ne refrène, et par ces récits sans fin, qui sont d'une inextricable confusion. La partie essentielle du Mahâbhârata pourrait tenir en quelques pages; et le Râmâyaṇa lui-même, bien que trois fois plus court, a toutefois d'interminables longueurs. On pourrait assimiler ces œuvres colossales à l'Himâlaya, et des poèmes de cette étendue sont en leur genre inaccessibles, presque autant que des montagnes de 10,000 mètres de haut. Comme les héros des deux poèmes sont des incarnations divines et spécialement de Vishṇou, M. Monier Williams explique d'abord la théorie de l'incarnation selon les Hindous[3]. A les en croire, Vishṇou s'est incarné neuf ou dix fois, et toujours pour sauver le monde : en poisson, à l'occasion du déluge; en tortue, pour baratter les eaux de l'Océan et en obtenir l'ambroisie; en sanglier, pour tirer la terre de l'abîme des eaux, où l'avait plongée le démon Hiraṇyâksha; en homme-lion, pour délivrer la terre d'un autre monstre non moins cruel; en nain, pour vaincre le démon Bali, qui opprimait les trois mondes; en Paraçourâma ou Râma à la hache pour détruire le despotisme des Kshatriyas; en Râmatchandra, ou Râma lunaire, pour immoler le râk-

[1] *Indian Wisdom*, p. 215.

[2] *Indian Wisdom*, p. 315 et suiv., où M. Monier Williams s'efforce d'établir que les épopées indiennes doivent dater du v[e] siècle avant J.-C.

[3] *Indian Wisdom*, p. 329 et suiv.

shasa Râvaṇa de Ceylan; en Krishṇa, pour punir le tyran Kansa; en Bouddha, pour détourner les hommes de la vraie foi; et enfin en Kalki, pour rétablir la piété et la vertu dans le monde dépravé. Ces incarnations, qui n'ont rien de commun avec le dogme chrétien et qui ne sont que ridicules, servent sans doute à rendre plus acceptables aux lecteurs indigènes toutes les impossibilités dont regorgent ces deux poèmes. Les imaginations indiennes peuvent en être charmées; mais les nôtres ne sont pas si complaisantes, et il leur faut un peu plus de raison et de vérité, même quand ce sont des dieux qui agissent et qui condescendent à mêler leur puissance sans borne à l'infirmité humaine.

Un chapitre entier, ou plutôt la quatorzième leçon, a pour objet la comparaison de l'épopée hindoue avec Homère. Le jugement de M. Monier Williams sur cette question de goût littéraire se rapproche tout à fait de celui que nous exprimions dans le *Journal des Savants*, il y a vingt-cinq ans[1]. Nous n'y reviendrons pas, de peur de nous répéter sans profit; mais il est deux points sur lesquels M. Monier Williams appuie vivement pour donner tout l'avantage aux épopées hindoues. Il les trouve beaucoup plus religieuses que les épopées homériques; et il leur fait un grand mérite d'entrer plus intimement dans le détail de la vie de chaque jour et dans l'analyse des sentiments de famille les plus ordinaires au cœur de l'homme. La remarque est assez vraie; mais il n'y a peut-être pas à féliciter les poètes hindous autant que l'auteur le croit. Dans Homère, les détails de ce genre ne manquent point, et la peinture des sentiments n'y fait pas plus défaut que la piété; seulement dans Homère, tout est dans la plus parfaite proportion; et comme chacun de ses poèmes est à peine le dixième des poèmes sanskrits, l'analyse y est bien moins développée; mais elle y est encore tout ce qu'elle doit être, sobre, bien mesurée, dans un exact équilibre avec le reste, et toujours d'une vérité frappante et d'un goût exquis. Quant à la religion et au respect des dieux, Homère, selon nous, en a plus que les auteurs du Mahâbhârata et du Râmâyaṇa, qui, au fond, ne cherchent qu'à servir dévotement la secte à laquelle ils appartiennent, et qui ne conçoivent pas de la divinité une idée à beaucoup près aussi relevée que celle qui ressort de la mythologie homérique, toute défectueuse qu'elle est[2].

[1] Voir le *Journal des Savants*, cahier de février 1860, p. 113 et suiv. On y trouvera une appréciation générale du Râmâyaṇa, le mieux composé des deux grands poèmes et le plus intéressant de beaucoup.

[2] M. Monier Williams (*Indian Wisdom*, p. 435, 440 et suiv.) insiste sur la peinture des caractères de femmes, qu'il trouve très supérieure dans l'épopée hindoue. Ici encore on peut différer de sentiment. Le rôle des femmes

La quinzième et dernière leçon traite de la poésie artificielle, comme la nomme M. Monier Williams, c'est-à-dire les petits poèmes de Kâlidâsa[1], tels que le Raghouvança, le Koumâra-Sambhava, le Mégha-doûta, etc.; c'est-à-dire encore les drames, les Pourâṇas, les Tantras et enfin les Nîtiçastras. Le théâtre hindou mériterait une étude spéciale, quoiqu'on ne sache pas exactement à quelle époque il remonte; il semble qu'il existe déjà dès le temps d'Açoka, 300 ans avant l'ère chrétienne. Doit-il quelque chose au théâtre grec? C'est là une question réservée, sur laquelle on ne saurait encore se prononcer. Kâlidâsa n'en serait pas moins un très grand poète, quand même il aurait obéi à d'autres inspirations que son propre génie; et *Çakountalâ* suffit a sa gloire[2], sans parler de ses autres œuvres. Ranger les dix-huit Pourâṇas et même les Tantras dans la poésie artificielle, comme le fait M. Monier Williams, c'est sans doute heurter bien des préjugés indigènes, puisqu'on a fait souvent des Pourâṇas un cinquième Véda, plus populaire que les quatre autres, et non moins sacré pour les sectaires qui cherchent leurs délices dans ces étranges lectures. Les Tantras, dont aucun n'a été encore publié, sont très nombreux. Ils contiennent surtout, à ce qu'il paraît, des formules magiques, des exorcismes et des recettes pour toutes sortes de maléfices. Ils ont aussi un renom d'immoralité qui en fait une classe de livres à part. Généralement, les dieux hindous ont une femme ou même plusieurs femmes; ils ont ainsi une double face; et pour la foule des sectaires, c'est la partie féminine de la déité qui est la plus attachante. Le principe femelle représente la puissance supérieure (Çaktî); et ses adorateurs exaltés, les Çâktas, sont tombés assez vite dans la licence la plus effrénée. Dans les superstitions hindoues, la déesse, quoique femme, est beaucoup plus redoutable que son débonnaire époux; et c'est elle qui se charge volontiers de tous les actes de force et de férocité. De là, le culte hideux des déesses Dourgâ, Kâlî, Tchandî, Tchâmouṇḍâ et autres.

des Les Nîtiçâstras ferment le cycle de la littérature indienne. Ce sont
de morale, dont l'Hitopodéça et le Pantchatantra peuvent
est beaucoup plus
société âryenne que dartant dans le
grecque au temps d'Homère; la société
là simplement une différence mais c'est
mœurs; ce n'en est pas une dans les
génie des poètes. dans le

[1] Aujourd'hui on s'accorde assez généralement à placer Kâlidâsa dans le IIIe siècle de notre ère.

[2] M. Monier Williams a traduit le drame de Çakountalâ, que Sir William Jones avait été le premier à traduire, d'après la recension du Bengale, qui n'est peut-être pas aussi pure que les recensions du Nord-Ouest et du Sud. Çakountalâ a été traduit dans presque toutes les langues modernes; et ce drame mérite cet honneur.

nous fournir des échantillons, ainsi que les sentences de Bhartṛihari, et les collections de maximes empruntées aux poètes les plus célèbres. C'est surtout dans ces ouvrages qu'on pourrait s'attendre à trouver les enseignements de la prétendue sagesse indienne. Assurément les conseils qu'elle donne sont sensés et assez pratiques; mais ce n'est pas là de la science morale; et quand on pense à ce que la Grèce et le christianisme ont appelé d'un nom mérité, la Sagesse, l'Inde est tellement inférieure qu'elle ne peut un instant soutenir la comparaison. L'intention des Nîtiçâstras est excellente, et ils font un heureux contraste avec les Tantras, qui sont ou absurdes ou licencieux; mais l'essai est resté d'une faiblesse incurable, et les agréments de la forme ne sauraient la compenser, fussent-ils même moins rares qu'ils ne le sont et moins monotones.

Voilà les traits les plus généraux et l'ensemble de la littérature sanskrite telle que l'a résumée l'ouvrage de M. Monier Williams. Ce rapide coup d'œil suffit à nous faire voir quelle en est la richesse : Védas, Brahmaṇas, Oupanishads, pour la révélation venue des dieux; Darçaṇas philosophiques, livres liturgiques, épopées, codes de lois, Pourâṇas, théâtre, ouvrages mystiques, poésies légères de tout ordre, et enfin traités de morale; tel est le vaste cercle où s'est mû le génie hindou avec une originalité des plus fécondes, sans parler des livres de grammaire, de sciences, médecine, astronomie, mathématiques, etc. Il est peu de peuples qui puissent se vanter d'aussi nombreux monuments, tous conservés jusqu'aujourd'hui. Ils ne peuvent pas nous servir de modèles, ni prétendre à devenir classiques; mais ils méritent la plus sérieuse attention, et désormais on ne saurait les oublier dans l'histoire des littératures comparées. Ils y ont une place marquée, et ce n'est pas une des moins brillantes ni des moins instructives. Ils ne sont surpassés en importance et en beauté que par la littérature grecque et la littérature latine.

L'ordre qu'a suivi M. Monier Williams pour classer tous ces monuments divers doit nous frapper à plus d'un titre. D'abord, cet ordre est très clair et très simple; il ressort de la nature même des choses, et il est d'une régularité qui aide puissamment à y apercevoir les rapports de subordination. Cette classification de toutes les œuvres sanskrites est dès longtemps admise, et il faut la conserver soigneusement. C'est déjà celle qu'avait adoptée M. Albrecht Weber dans ses *Leçons sur l'histoire de la littérature indienne* (1852)[1]. Mais elle a pour elle une autorité encore

[1] Traduites en français par M. Alfred Sadous, 1859, *Histoire de la littérature indienne*, etc.

plus décisive et en quelque sorte officielle, l'autorité des écrivains indigènes, qui ont établi toutes ces divisions pour leur propre usage, que nous n'avons qu'à suivre sur leurs pas. M. Albrecht Weber ouvrait en 1850 son admirable recueil des *Indische Studien*[1], en donnant le texte et la traduction du petit traité de Madhou-Soûdana-Sarasvatî, qu'il intitule : *Coup d'œil encyclopédique sur la littérature orthodoxe des brahmanes.* Le manuscrit qu'a reproduit l'illustre philologue est de l'année 1653; mais l'auteur est de beaucoup antérieur. Madhou-Soûdana-Sarasvatî, qui est un védantiste convaincu, veut démontrer que la croyance en Dieu repose sur les fondements les plus solides, qui sont au nombre de dix-huit : les quatre Védas, les six Védângas, les quatre Oupângas et les quatre Oupavédas. Nous venons de voir ce que sont les six Védângas; quant aux Oupângas et Oupavédas, ou sciences inférieures, ils comprennent tout ce qui n'est pas védique, les six Darçaṇas, les dix-huit Pourâṇas, les codes, épopées, théâtre, la médecine, la guerre, les arts industriels, etc. Selon Madhou-Soudâna, toutes ces recherches ne sont faites que pour les orthodoxes; les hérétiques, Tchârvâkâs et Djaïnistes ou Digambarâs, ont aussi les leurs, qu'il signale sans s'y arrêter. Il conclut, comme il a débuté par une profession de foi de déisme ardent, aboutissant au vichnouisme.

Ainsi la route est toute tracée par les pandits hindous eux-mêmes, et les philologues européens doivent la prendre sans la modifier. Aucune de nos littératures classiques ne peut se flatter d'avoir fait un inventaire aussi régulier des trésors qu'elle possède. On demanderait vainement quelque chose de semblable à toute l'antiquité grecque et romaine. Les histoires les plus récentes des littératures diverses n'ont pas pris plus de soin, et une classification analogue ne se trouve nulle part; l'Inde en a eu le privilège unique. Nous ne devons pas en être par trop étonnés. L'Inde est aussi la seule qui ait approfondi sa propre langue de manière à en réduire les éléments à un certain nombre de racines essentielles; les dictionnaires des racines sanskrites remontent à plusieurs siècles avant notre ère[2] et sont du temps de Pâṇini tout au moins. On peut ajouter que les Hindous sont aussi les seuls qui aient su composer un

[1] Depuis 1849, les *Indische Studien* n'ont pas cessé de paraître, et la collection ne comprend pas moins de vingt volumes in-8°, publiés à intervalles inégaux. M. Albrecht Weber a des collaborateurs éminents; mais il est lui-même le plus laborieux de tous.

[2] Voir l'excellente édition de Frédéric Rosen, Berlin, 1827. Carey en 1806 et Wilkins en 1815 avaient déjà donné des recueils de racines d'après Vopadéva et Kasinatha. Voir F. Rosen, p. x de sa préface, pleine des détails les plus intéressants.

alphabet correspondant à toutes les nuances de la vocalise humaine, et les développant dans l'ordre même où l'anatomie et la physiologie les plus profondes les rangeraient symétriquement. Organiser cet alphabet, extraire les racines des mots où elles étaient engagées et où elles se cachaient, c'étaient là des choses bien plus difficiles que de classer des œuvres littéraires selon leurs différentes espèces, et selon leur importance, relativement à un point de vue purement religieux, et supérieur par cela même. Honorons toutes ces manifestations du génie hindou, et n'hésitons pas à les admettre parmi celles que notre philologie doit étudier avec le plus de soin et d'admiration.

BARTHÉLEMY-SAINT HILAIRE.

(*La suite à un prochain cahier.*)

***Sigillographie de l'Empire byzantin**, par Gustave Schlumberger, avec 1,000 dessins par S. Dardel. Publié sous le patronage de la Société de l'Orient latin.* Paris, Ernest Leroux, gr. in-4° de VII-749 pages.

DEUXIÈME ARTICLE [1].

Dans l'article précédent nous avons analysé aussi rapidement que possible les considérations générales placées en tête de la *Sigillographie byzantine*, et nous nous sommes arrêté, avec trop de complaisance peut-être, sur les bulles métriques recueillies par M. Froehner. Nous allons maintenant faire connaître les cinq grandes divisions qui forment l'ouvrage tout entier. Un mot d'abord sur la disposition matérielle adoptée par M. Schlumberger. Dans les recueils d'épigraphie l'usage, à défaut de fac-similés, est d'imprimer en premier lieu le texte de l'inscription en lettres majuscules, suivi de la restitution en caractères courants. Ici la légende est bien reproduite en majuscules avec les fautes d'orthographe, les abréviations et les signes paléographiques imités aussi bien que pos-

[1] Voir, pour le premier article, le cahier d'avril, p. 213.



sible, mais la restitution en lettres courantes manque; ce qui souvent, nous nous hâtons de le reconnaître, eût été une opération délicate et très difficile. Pour y suppléer, M. Schlumberger a eu recours à la séparation des mots, ce qui suffit pour indiquer le sens qu'il donne à la légende, dont il complète les abréviations. De plus une explication en français la précède, et la plupart du temps des commentaires historiques y sont joints. Sur plusieurs milliers de sceaux, onze cents sont accompagnés de dessins dus à l'habile crayon de M. Dardel. Cela dit, passons en revue les éléments divers dont se composait la société byzantine.

La première division, intitulée *Série géographique*, comprend les sceaux de fonctionnaires de thèmes et de villes. «Pour ceux, dit M. Schlumberger, pour ceux qui désireraient étudier plus en détail cette organisation de l'Empire en thèmes, je les renvoie au *Livre des Thèmes* du Porphyrogénète et au lumineux commentaire qui en a été fait par M. Rambaud... Je suivrai ce dernier pas à pas dans tout ce qu'il a écrit sur les *thèmes* et leur administration.»

Pour compléter la série géographique, il était indispensable d'y réunir les fonctionnaires ecclésiastiques. Aussi, pour chaque thème, on a indiqué les sceaux des métropolitains, archevêques, évêques, dont les sièges étaient compris dans le territoire de ce thème. Des paragraphes spéciaux sont consacrés aux sceaux des couvents, des palais, des églises, des édifices divers intéressant la topographie de Constantinople et de quelques autres grandes villes.

Les listes des évêchés et des archevêchés de l'Empire d'Orient, listes qui ont été dressées à différentes époques, sont très précieuses au point de vue géographique. Celles que nous ont conservées les bibliothèques, surtout la Bibliothèque nationale de Paris, sont très nombreuses. M. Parthey en a publié quelques-unes à la suite de son Hiéroclès. Il serait important de les comparer toutes les unes avec les autres et d'en donner une édition critique. Beaucoup de noms de villes, qui sont restées inconnues à cause de la corruption de ces noms, seraient rectifiés; d'autres, omises, seraient retrouvées; en un mot les renseignements que fournissent ces listes manuscrites jetteraient une grande lumière sur la géographie de l'Empire byzantin. J'en ai fait moi-même l'expérience. Outre celles de la Bibliothèque nationale que j'ai consultées, j'en ai rapporté une de Moscou au moyen de laquelle j'ai pu rectifier et compléter une de celles qui ont été publiées par M. Parthey.

Cette série de fonctionnaires de thèmes, dressée d'après les principes de M. Rambaud, a pu être classée méthodiquement par M. Schlumberger, qui y a réuni tous les sceaux qu'il a pu retrouver, mais qui ne la

complètent pas encore. Ce dernier espère, et nous espérons avec lui, que l'avenir fera découvrir des exemplaires de ceux qui manquent, aujourd'hui surtout que l'élan est donné et qu'on s'occupe partout en Orient de rechercher les moindres traces de la société byzantine. Hâtons-nous d'ajouter que la *Sigillographie* a révélé des fonctions et des titres dont on ne soupçonnait pas l'existence.

M. Schlumberger s'occupe d'abord des thèmes d'Europe ou d'Occident, qui étaient au nombre de douze; ce chiffre a souvent varié, suivant les circonstances. Celui de Thessalonique, qui commence, était un des premiers de l'Empire. Le nombre considérable des sceaux des commerciaires de ce thème, sceaux qu'on a retrouvés, témoigne de l'importance du négoce de cette grande cité. Quant à l'Église de Thessalonique, onze évêques dépendaient de l'archevêque. Viennent ensuite la Macédoine et la Thrace, où se trouve Constantinople, qui était à la fois la capitale de l'Empire et du thème; ici est reproduite la savante dissertation du docteur Mordtmann sur les sceaux se rapportant aux différents édifices religieux et civils de cette ville célèbre; puis la Grèce continentale, contenant le thème de Hellade, du Péloponèse, qui comprenait la péninsule de ce nom jusqu'à l'isthme de Corinthe, de la mer Égée, etc. Mentionnons encore les thèmes byzantins d'Italie, ceux de Sicile, de Lombardie, de Calabre, les vassaux italiens énumérés par le Porphyrogénète; les princes normands, le thème de Cherson, la Bulgarie. Quant aux thèmes d'Asie ou d'Orient, ils étaient bien mieux connus de l'auteur byzantin que ceux d'Europe. Les derniers sceaux de cette série appartiennent aux gouverneurs d'Antioche et aux patriarches d'Alexandrie. On a là une foule de renseignements précieux sur les noms et les titres des fonctionnaires qui composaient l'administration de ces thèmes, administration essentiellement militaire.

Avant de passer à la seconde division, je dois m'arrêter quelques instants sur un mot composé que je rencontre dans une légende reproduite d'après M. Mordtmann. Il s'agit du mot ΜЄΓΑΛΩΔΟΥΚΙ (p. 190). J'avais cru d'abord à une inadvertance, et qu'il fallait lire en deux mots ΜЄΓΑΛΩ ΔΟΥΚΙ. Mais la persistance avec laquelle reviennent dans la suite des composés du même genre, et la manière dont ils sont suppléés, manière qui ne laisse aucun doute à cet égard, prouvent surabondamment qu'il y a là une lecture intentionnelle et qui mérite d'être examinée. Comme d'ailleurs je crains que, sous l'autorité du nom de M. Schlumberger, certains composés ne s'introduisent illégitimement dans la lexicographie byzantine, je crois utile d'entrer dans quelques détails.

Je citerai d'abord les pages de la *Sigillographie* où se rencontrent les

IMPRIMERIE NATIONALE.

composés en question : p. 190, ΜΕΓΑΛΩΔΟΥΚΙ ; p. 463, n° 3, ΜΕΓΑΛΩ-ΧΑΡΤΟΥΛΑΡ[ιω], et, même page, n[os] 1, 2 et 5, ΜΕΓΑΛΩ' ΧΑΡΤΟΥΛΑΡ[ιω][1] en deux mots; p. 642, ΜΕΓΑΛΩΔΟΜΕСΤΗΚ'[ω]; puis les restitutions : p. 148 (d'après M. Mordtmann), 409 et 411, ΜΕΓΑΛ'[ο]СΚΕΥΟ-ΦΥΛΑΚΙ, et p. 670, ΜΕΓΑΛ[ο]ΔΟΥ[ΚΟС]. En général, les mots composés avec *μεγαλο* sont des adjectifs qui ont donné naissance à des substantifs et à des verbes, comme *μεγαλογράφος*, *μεγαλογραφία*, *μεγαλογραφέω*, *μεγαλογνώμων*, *μεγαλογνωμονέω*, *μεγαλογνωμοσύνη*, etc. A part le composé *μεγαλοκῆρυξ*, du Cange ne cite pas un seul substantif désignant une dignité et qui commence ainsi. C'est toujours *μέγα* qu'on emploie en pareil cas, comme ΜΕΓΑΔΟΜΕСΤΙΚΟС et ΜΕΓΑΔΟΥΞ (*Megadux* dans Villehardouin). Aussi je crois que tous les composés cités plus haut doivent être écrits en deux mots. Je suivrais le même système pour les titres donnés en français. Ainsi, p. 349, au lieu de « les *megalodierméneutes* », je dirais « les grands interprètes » des Varègues, pour qu'on ne croie pas que le composé a été usité chez les Byzantins. Le beau sceau qui est donné comme spécimen de la *Sigillographie* porte *μεγάλου διερμηνεύτου*, c'est-à-dire en deux mots[2].

Je lis encore, p. 543, un article intitulé *Mizotères et grands mizotères*, et dans la légende ΜΕΓΑΛ[ο]ΜΙΖΟΤΕΡΩ. Malgré la manie des Byzantins qui sont portés à fabriquer des composés bizarres, j'ai peine à croire à l'existence de celui-ci. Il y aurait là une redondance singulière. On sait que *μείζων* est le comparatif de *μέγας*; comme *μειζότερος* est déjà assez anormal, y ajouter encore *μεγαλο* en composition me paraît dépasser les limites du superlatif. Du reste, je me hâte d'ajouter que l'on trouve de nombreux exemples de *μειζότερος*. Un grammairien[3] cite même *μειζονώτερος* d'après Eschyle. Mais j'admettrais difficilement *μεγαλομειζότερος*. Je crois donc qu'il faut lire en deux mots ΜΕΓΑΛ'[ω] ΜΙΖΟΤΕΡΩ. Quant à *μεγαλεπιφανής*[4], il rentre dans la catégorie des adjectifs qui ont été adoptés plus tard pour désigner des dignités, comme *ἐνδοξότατος*, *πανυπέρτιμος*, *νωβελίσσιμος*, et tous les superlatifs qui ont été inventés par la vanité byzantine.

La seconde division comprend l'étude et la description des sceaux *militaires* ou de *l'armée*, c'est-à-dire de tous les personnages d'ordre mili-

[1] Voir aussi p. 696.

[2] Page 428, on lit le titre *Sebastocratores* de *Mégalovlaquie* (Thessalie). La forme Μεγαλοβλαχία existe-t-elle quelque part ? Les sceaux ne la donnent pas.

[3] J. Bachmann, *Anecd. gr.*, II, 75.

[4] J. Tzetzès (*Ep.*, 85) emploie au superlatif l'autre forme *μεγαλοεπιφανέστατος*. Une autre forme avec *μέγα* se trouve dans le *Spicil. rom.*, X, p. 16, *μεγαεπιφανής*.

taire, des chefs de tous rangs de l'armée et de la marine impériale, sceaux de chefs de l'armée régulière, de chefs des corps spéciaux, des corps de la garde, des mercenaires étrangers, des commandants de places fortes, des simples gardes et soldats, etc. Dans cette division, ainsi que dans les trois dernières, l'auteur a suivi l'ordre alphabétique pour la succession des différents chapitres, qui portent des titres tantôt grecs et tantôt français transcrits du grec. De sorte que le mot doit être cherché suivant l'alphabet de la langue à laquelle il appartient. Ainsi le chapitre intitulé : *Les grands hétériarques et les chefs des diverses hétairies* sera cherché à la lettre H et non à l'E de l'alphabet grec[1]. Les sceaux de ce chapitre sont assez nombreux. P. 349, je lis cette légende : ΚЄ Β'Θ' ΓΡΙΓѠΡΗΟ ЄΤЄΡΗѠΤ[*η*], et, à la suite cette observation, : « Je n'ai pas trouvé le mot ЄΤЄΡΗѠΤΗC dans les lexiques. » Il y a là une distraction de M. Schlumberger. En voyant la corruption du nom ΓΡΙΓѠΡΗΟ il devait bien penser que l'orthographe du mot suivant n'avait pas été mieux observée. Toutes les légendes précédentes dans lesquelles figure le mot ЄΤΑΙΡ[ΙΑC], lisez ЄΤΑΙΡ[ЄΙΑC], auraient dû le mettre sur la voie. Le *Thesaurus* de Didot contient un article spécial sur le mot *ἑταιρειώτης*, article dans lequel G. Dindorf cite précisément ce mot d'après le Porphyrogénète (*Cærim.*, p 5 D) : *Σὺν τοῖς μαγλαβίταις καὶ τοῖς ἑταιρειώταις.* On y distingue aussi la *μεγάλη* et la *μικρὰ ἑταιρεία*, dont la première est rappelée dans les légendes.

Quelques pages plus haut, p. 341 de la *Sigillographie*, dans le chapitre des *Drongaires de la veille*, je lis à la fin d'une légende ΤΗ[C] ΘЄΟΦΥ[*λακτης*] ΒΑCΙΛΙΚΗC Β[ΙΓΛΗ]C. L'adjectif *θεοφύλακτος* est épicène, et il faut lire *θεοφυλάκτου*. G. Dindorf (voir le *Thesaurus*) a corrigé une faute du même genre dans Bandini, où on lisait *τῇ θεοφυλάκτῃ*[2] *ταύτῃ πόλει*. Nous recommandons à M. Schlumberger de vérifier avec soin ses restitutions. Il est tellement habitué à toutes les abréviations des mots employés dans les légendes, qu'il complète ces mots au courant de la plume, et, dans sa précipitation, il lui arrive quelquefois de commettre de légères erreurs[3], qui sans doute n'ont pas une grande importance, mais qui déparent une édition.

[1] Au contraire, dans la troisième division, consacrée au clergé, c'est à la lettre E grecque, qu'il faudra chercher les Ἑβδομαδάριοι, parce que le mot grec a été conservé comme titre de chapitre.

[2] On trouvera d'autres exemples de *θεοφύλακτος* dans le cod. gr. Paris. 1234, 389 v°, 1578, p. 103, et *Boll.* oct., t. IV, p. 59.

[3] Ainsi, p. 359, on lit ΚΟΜΗ[ΤΗ]. On disait *κόμης*, *κόμητος* et non *κομή-του*. On voit qu'il n'y a là qu'une distraction, puisque ailleurs, p. 643, il supplée très bien ΚΟΜΙΤ[*ος*]. P. 625 on lit

La troisième division, consacrée aux sceaux d'ordre *ecclésiastique* ou *religieux*, comprend les sceaux du clergé, prêtres et moines de tous rangs, depuis le patriarche œcuménique jusqu'au portier d'église, depuis l'hégoumène jusqu'au dernier des catéchumènes. Nous rappelons que les sceaux de métropolitains, d'archevêques, d'évêques, etc., ont été publiés dans la première division, à la suite de chacun des thèmes dont ils dépendent géographiquement.

Dès les premières pages, dans le chapitre si curieux qui traite de l'assistance publique, je trouve encore une restitution dont je ne saurais approuver la forme. P. 379, on lit ΤΥ ΟΡΦΑΝ'Τ' (pour ΟΡΦΑΝΟΤΡΟΦΙΟΥ) [1]. Il faut lire *ὀρφανοτροφείου*. La forme est toujours *ὀρφανοτροφεῖον* et non *ὀρφανοτρόφιον*, comme *γηροκομεῖον*, p. 381, et *πατριαρχεῖον*, p. 390. De même, p. 381, je lirais *ξενοδοχείου* pour ΞΕΝΟΔΟΧΗΟΥ, et non *ξενοδοχίου*. On disait aussi *ξενοδοκεῖον* avec un *κ*. Le grec moderne a même conservé cette règle.

La quatrième division, celle des *titres, fonctions et dignités*, commence par un chapitre consacré aux sceaux des empereurs, des impératrices, des princes de la famille impériale. Les bulles d'or et d'argent impériales sont très rares. Il est facile d'en donner la raison. La rapacité les a recherchées et s'en est emparée. Après les guerres nombreuses et les pillages que les monastères grecs ont eu à supporter, il n'est pas étonnant que ces bulles aient presque entièrement disparu. M. Sabatier [2], dans son mémoire de la *Revue archéologique*, a dit quelques mots « de celles qui, en assez grand nombre, seraient encore conservées dans les couvents du mont Athos. » Je puis certifier que je n'ai pas vu une seule de ces bulles dans les monastères en question. Les moines de deux d'entre eux, ceux d'Iviron et de Chiliandari, ont bien voulu me montrer leurs titres de propriétés. Toutes les bulles avaient été coupées et enlevées, et il ne restait plus que les bandes de parchemin auxquelles étaient, dans l'origine, appendus les titres, également écrits sur parchemin, et qui n'avaient point

régulièrement ΚΟΜΙΤΙ pour ΚΟΜΗΤΙ. Il y a encore certainement une distraction p. 196, où on lit ΤΑΓΜΑΤΟΦΥΛΑΚ(*η*) au lieu de *ταγματοφύλακ(ι)*. De même, p. 131, ΔΕΥΤΕΡΕ[Β'[*οντη*] au lieu de ΔΕΥΤΕΡΕ[*ύοντι*]. Le sceau s'arrête à ΡΕ. Je citerai encore, p. 490, ΥΠ'ΑΓ'ΝΗ (pour ΥΝΕΡΑΓΝΗ). Ce féminin est impossible, parce que *ὑπέραγνος* est épicène. M. Froehner, qui y trouve une légende métrique (n° 45, 2° série), corrige *ὑπεραγία*. Enfin, p. 614, ΠΑΝΤ[Ε]ΛΕ[Ι]Μ[*ων*]. C'est *παντελεήμων* qu'il faut écrire. Pourquoi aussi, p. 558, lire [ΕΙ]ΛΑΡΙΟΝΙ puisque le nom est ordinairement ΙΛΑΡΙΩΝ ? Voir p. 138.

[1] M. Mordtmann, plus haut, p. 155 de la *Sigillogr.*, avait déjà écrit à tort *ὀρφανοτροφίου* pour ΟΡΦΑΝ' ΤΡΟΦ'.

[2] Voir *Sigillogr.*, p. 9.

tenté les spoliateurs. On pourrait me répondre que les moines, justement méfiants, n'ont pas voulu me montrer les bulles ornées de leurs sceaux, et qu'ils se sont contentés de produire celles qui n'en contenaient plus. J'admettrais difficilement une pareille objection, parce que les chefs des couvents, surtout ceux de Chiliandari, qui possèdent une grande quantité de bulles impériales de l'époque des Andronic, ont mis beaucoup d'empressement à me faire voir leurs richesses. Il serait bien étonnant que, parmi tous les savants qui ont visité le mont Athos, pas un seul n'ait vu et publié une de ces bulles d'or ou d'argent.

Après les sceaux des membres de la famille impériale, on trouve ceux des princes étrangers alliés ou vassaux, et, en nombre beaucoup plus considérable, ceux des fonctionnaires et dignitaires d'ordre *civil*, c'est-à-dire de tous ceux de ces personnages qui n'appartiennent pas aux deux précédentes catégories, consacrées à l'*armée* et à l'*église*. « C'est, en un mot, dans ce vaste chapitre, ajoute M. Schlumberger, que prendra place l'immense série des sceaux portant mention des titres et dignités de cette multitude de fonctionnaires ou de simples dignitaires dont s'enorgueillissait l'empire grec, et qui peuplaient de leurs légions la cour, la capitale et les provinces. »

Cette division n'est pas une des moins riches. Elle contient des chapitres où abondent les documents, précédés de dissertations pleines d'intérêt, et dont quelques-unes avaient déjà été lues devant l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Nous recommandons surtout les chapitres consacrés aux *princes alliés ou vassaux de l'Empire*, *les chefs des manglabites*, et surtout l'article intitulé : *Oἱ ἐπὶ τῶν βαρϐάρων*, *préfets* (ou préposés au département ou encore chefs du bureau) *des barbares*. C'est à M. A. Sorlin-Dorigny que revient l'honneur d'avoir déterminé définitivement la nature des fonctions de ces dignitaires. Je citerai encore le chapitre intitulé : *mystographes* [1], *mystographites*, *mystériographes* [2], *mystériaques* [3], *mystolectes et mystici*. « Je n'ai pas, dit M. Schlumberger, je n'ai pas retrouvé la forme *μυστολέκτης* dans les Glossaires, et cependant, sur plusieurs des sceaux décrits plus bas on la lit bien distinctement. » Puis il ajoute : « Le titre de *μυστολέκτης*, m'écrit M. Postolacca, ne se ren-

[1] Le mot *μυστογραφείτης* (ΜΗϹΤΟΓΡΑΦЄΙΤΗϹ), qui se trouve sur un sceau, p. 546, est nouveau.

[2] Et dans le grec *μυστεριογράφος*. Ce mot est inconnu aux lexiques, et je ne le trouve sur aucun sceau. Dans tous les cas, il devrait être écrit *μυστηριογράφος*. Même faute p. 143, où on lit ΜΟΝ' (*αστεριου*) au lieu de ΜΟΝ'(*αστηριου*).

[3] Puisque le dessin du sceau, p. 547, donne seulement ΜΗΣΤ, pourquoi suppléer ΜΗϹΤ[*ηριακω*], qui est beaucoup moins usité que *μυστολέκτης* et *μυστογράφος*?



contre, à ma connaissance, que sur un diptyque en ivoire cité dans le *Corpus inscr. Græcarum*, vol. IV, p. 358, n° 8784, et dont l'inscription commence ainsi : *Ὡς αὐτάδελφοι μυσ7ολέκται τῶν ἄνω*, etc. » L'inscription dont parle M. Postolacca a été publiée pour la première fois par Gori (*Inscr. ant. in Etr.*, t. I, p. 118), où je l'avais lue autrefois, y recueillant le mot *μυσ7ολέκτης*. Depuis elle a été reproduite dans le *Corpus*. Les sceaux publiés par M. Schlumberger donnent maintenant de nombreux exemples[1] de ce mot, qui en effet ne figure point dans les Glossaires. Mais, comme on ne le connaît encore que d'après les monuments, je vais montrer que les écrivains byzantins s'en servaient assez souvent[2]. *Neophyti presbyt. encomium S. Mich. archang.* (cod. gr. Paris. 1189, fol. 11 v°) : *Τὸν τῆς νέας χάριτος ἀξιεπαινετότατον Πρόδρομον, τὸν θειότατον ὄντως ἀπόσ7ολον καὶ* ΜΥΣΤΟΛΕΚΤΗΝ *παρθενικοῦ μυσ7ηρίου Φανότατον· λέγω δὲ τὸν σὸν συνταξίαρχον* . . . . . Γαβριήλ. Remarquez le mot nouveau *συνταξίαρχον*. Il me rappelle le verbe *συνΊαξιαρχέω*, qui manque également aux lexiques. On le rencontre dans le cod. gr. Paris. 513, fol. 103 v°. — *Ejusdem Neophyti encomium S. Stephani protomartyris* (cod. gr. 119, fol. 218 r°) : ... *ὡς θεατὴς ἀρρήτων καὶ* ΜΥΣΤΟΛΕΚΤΗΣ *τῶν ἄνω*, précisément l'expression dont se sert l'auteur des trois vers ïambiques dans l'inscription de Gori : *Ὡς αὐτάδελφοι μυσ7ολέκται τῶν ἄνω*. — *S. Germani CP. catechesis IV* (cod. gr. Coisl. 278, fol. 205 r°) : *εἴ τι μὲν οὖν τῶν κεκρυμμένων τῆς Φλυαρίας ταύτης ἐντὸς ὑποκάθηται, λεγόντων* (*lisez λέγονται*) *οἱ* ΜΥΣΤΟΛΕΚΤΑΙ *τῆς πλάνης κ.τ.λ.* — *Georgii Pisidæ precatio ad Heraclium imp.* (cod. gr. Paris. Supp. 690, fol. 49 r°) :

> Πόθεν δὲ τὴν δήλωσιν ἕξομε (*sic*) λέγε,
> Χωλὸν κλινήρη καὶ παρειμένον νόσῳ,
> Καὶ ΜΥΣΤΟΛΕΚΤΑΣ οὓς ἔχεις ἐπαξίους κ. τ. λ.

Id. *ibid.*, fol. 51 v° :

> Ἰδοὺ γὰρ οἱ σοὶ ΜΥΣΤΟΛΕΚΤΑΙ[3] καὶ
> Πρῶτοι θεοῖς θύσαντες ἐν παλατίῳ φίλοι κ. τ. λ.

[1] Voir *Sigillogr.*, p. 156, 242, 267, 278, 516, 547.

[2] L'état de ma santé ne me permettant pas d'aller jusqu'à la Bibliothèque nationale, j'ai eu recours à la complaisance et à la science de M. H. Omont, qui a bien voulu transcrire pour moi les passages cités ci-dessus. On sait que M. H. Omont est un de nos plus habiles paléographes.

[3] Mes notes me fournissent encore : cod. gr. Paris. 400, fol. 141 r°. Cette indication doit être fausse, car M. Omont n'a pas retrouvé le passage. Du reste, ce manuscrit n'était pas paginé quand je l'ai lu.

La cinquième et dernière division est consacrée aux sceaux patronymiques, c'est-à-dire portant des noms de familles byzantines. On a, pour ces noms, suivi, autant que possible, l'ordre alphabétique [1].

La plupart des noms propres inscrits sur ces bulles, et dont l'orthographe ne nous semble pas toujours très régulière [2], ont une place dans l'histoire, comme le fait très justement observer M. Froehner. M. Schlumberger distingue avec soin les noms d'origine arménienne et arabe. La première de ces deux nations surtout a fourni de nombreux personnages à l'histoire de Byzance. Quant aux familles byzantines, il les identifie avec les noms historiques; mais il nous semble qu'il a été trop sobre dans cette partie de son travail, et qu'un grand nombre des dignitaires mentionnés sur les sceaux, et non identifiés historiquement dans la *Sigillographie*, pourraient être retrouvés facilement. Ils ont presque tous vécu à l'époque des croisades; les chroniqueurs contemporains et la table des *Historiens grecs des croisades* publiés par l'Académie des inscriptions et belles-lettres fourniraient des rapprochements utiles pour beaucoup d'identifications. Sans doute ces identifications seraient souvent un peu conjecturales, parce que, les époques n'étant pas bien déterminées, à un siècle près, la similitude du nom et du prénom ne serait pas toujours une raison pour décider du personnage en question, d'autant plus que dans les familles, non seulement princières, mais même nobles, de Constantinople, familles qui se perpétuaient et qui durent encore aujourd'hui, l'usage était de donner au petit-fils le prénom du grand-père. Limité par l'espace, nous ne pouvons pas entreprendre ici ce travail d'identification historique; mais nous sommes convaincu que

[1] C'est l'alphabet français qui a été adopté; par conséquent, les noms grecs commençant par un K ou un X doivent être cherchés au C : *Cabasilas*, Καϐασίλας; *Comnène*, Κομνηνός; *Charsianite*, Χαρσιανίτης, etc. On ne s'explique pas alors pourquoi certains noms commençant de même ont été placés au K français, comme *Karpathiote*, Καρπαθιώτης; *Kyparissiote*, Κυπαρισσιώτης, etc.; ceci me rappelle un titre de chapitre que j'ai vu dans la division précédente, p. 525 : les *Kitonites* ou *Chitonites*. On ne comprend pas ce dernier terme, car κοιτών n'a jamais pu donner *Chiton*.

[2] P. 648, *Courès*, Κουρής. Sur le sceau KȢPITH, ce qui donnerait plutôt *Courités*. — P. 652, *Doxapatros*, Δοξάπατρος. Sur le sceau ΔΟΞΑΠΑΤΡΙ. M. Schlumberger lit ΔΟΞΑΠΑΤΡ'(ω). La forme ordinaire est en effet *Doxopater*. Le dessin du sceau justifierait cette dernière forme en *ter*. — P. 675, *Machitar*, Μαχιθάρης. Pourquoi ne pas conserver le *th?* — P. 688, *Pediacinos*, Πεδιάσινος, *Pediasimus* est un nom connu, comme il est correctement écrit sur le second sceau ΠЄΔΙΑCΙΜΟΥ. — P. 697, CΚΛΗ'Ρ[ήνας], il faut lire CΚΛΗΡ'[αίνας]. — P. 699, *Simocatès* (?), Σημοκάτης. Sur le sceau « [ΗΜΜ[ΟΚCΑΤΑ (*sic*). » Le nom plus ordinaire est *Simocatta*. Il suffit de rappeler l'écrivain nommé Théophylacte Simocatta.

M. Schlumberger, qui connaît si bien la société byzantine, arriverait à des rapprochements très intéressants. La curieuse notice qu'il a consacrée aux sceaux de Hervé de Francopoule et d'Oursel de Francopoule (Roussel de Bailleul) nous a rendus un peu exigeants.

Un Supplément comprend les découvertes ultérieures, faites pendant l'impression du présent volume et qui ont pris place dans leur cadre respectif. Enfin une table des matières complète cet important ouvrage.

M. Schlumberger néglige un peu trop les occasions de faire valoir son œuvre; il aurait pu mettre en relief un côté utile qu'elle comporte. Nous voulons parler des ressources précieuses qu'on y trouve au point de vue de la lexicographie byzantine. Indépendamment des mots nouveaux que nous avons signalés dans les pages consacrées aux bulles métriques de M. Froehner, nous en avons rencontré d'autres qui pourraient enrichir le glossaire de du Cange et même le *Thesaurus* de Didot. La place nous manque pour les indiquer tous ici. Nous en citerons quelques-uns : *Εὐεργετισμός*, p. 59; *ἱερομαχήτης*, p. 39, qui me rappelle le verbe *ἁγιομαχέω*, cod. gr. Coisl. 374, fol. 320 r°; et *χριστοτεκέω*, p. 106, composé qui me semble irrégulier. Il se trouve dans une légende métrique que M. Schlumberger reproduit d'après M. Froehner (n° 35), avec la même leçon XPICTOTЄKOYCAN. Je suis convaincu qu'il s'agit là d'une mauvaise lecture, et que le sceau, qui fait partie de la collection Rollin et Feuardent, porte XPICTOTOKOYCAN et non XPICTOTЄKOYCAN. La lettre O aura été confondue avec un Є. Tous les verbes composés du même genre sont toujours en *τοκέω* et non en *τεκέω*. Tels sont *ἀρρενοτοκέω*, *θηλυτοκέω*, *δυστοκέω*, etc. Citons encore les mots composés venant des noms propres, comme *Κομνηνοφυής*, p. 644, qui me rappelle *Κομνηνόφυτος*, etc., et tous ceux qui commencent par *πρωτο*, comme *πρωτοκουράτωρ*, *πρωτοκουροπαλάτης*[1], *πρωτοκαλλιγράφος*, etc.

«J'éprouve, dit M. Schlumberger à la fin de sa préface, j'éprouve le besoin de réclamer l'indulgence du lecteur pour les très nombreuses erreurs et imperfections que ce livre contient. J'ai fait de mon mieux, mais la matière était bien nouvelle, et j'ai dû marcher sans guide aucun.» Mieux que personne nous savons combien il est facile de se tromper dans le déchiffrement et l'interprétation de ces petits monuments, remplis d'abréviations paléographiques et souvent à moitié effacés. Si nous avons fait quelques objections à l'auteur, c'est uniquement pour

[1] P. 492 on lit ΠΡΟΤ'[Ѡ]ΚΟΥΡΟΠΑΛΑΤΗ. Il fallait suppléer un O au lieu d'un Ω, à moins de lire en deux mots *πρώτῳ κουρ.*

tâcher d'améliorer son travail suivant nos faibles moyens. Les découvertes ultérieures pourront modifier ses idées, rectifier quelques lectures de sceaux, compléter quelques légendes; son livre n'en restera pas moins une œuvre de grand mérite, le guide indispensable de tous ceux qui voudront aborder l'étude si difficile de la sigillographie byzantine.

Une dernière observation, nous ne voudrions pas dire une dernière critique. Nous avons vu plus haut que le livre de M. Schlumberger se termine par une table des matières. Cette table exige quelques explications. Elle est purement méthodique pour les considérations générales et la première section, consacrée à la géographie de l'Empire d'Orient. Les quatre autres divisions, comprenant la liste des dignités et fonctions de l'armée, du clergé et de l'état civil, et les noms des familles de Constantinople, sont alphabétiques suivant l'alphabet occidental; en d'autres termes, il faut chercher les lettres grecques B, K, Φ, X aux lettres françaises V, C, F et Ch. On comprend comment un pareil système rend pour le lecteur les vérifications longues et difficiles. Nous ne parlons pas seulement des deux premières sections, qui sont méthodiques, mais même des dernières, qui sont alphabétiques. Bien souvent on ne sait dans quel alphabet il faut trouver la désignation grecque de telle ou telle dignité, parce que le terme en est peu connu et peut s'appliquer aux fonctions de l'armée, du clergé ou de l'état civil. Hase, qui n'aimait pas le temps perdu, Hase me disait un jour : « Je voudrais que, pour l'exemple, on pendît de temps en temps quelques-uns des auteurs qui font des ouvrages sans table ou avec trop de tables. » Nous recommandons le mot à M. Schlumberger, ou plutôt à son éditeur.

E. MILLER.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Les Huguenots et les Gueux. — Étude historique sur vingt-cinq années du xvi[e] siècle (1560-1585), par le baron Kervyn de Lettenhove. Bruges, Beyaert-Storie, tomes I à V, 1883-1885.

TROISIÈME ARTICLE[1].

Guillaume d'Orange est demeuré jusqu'à sa mort le grand meneur de la révolution des Pays-Bas; mais sa prépondérance s'exerça moins dans la guerre que dans les négociations par lesquelles les confédérés travaillaient à assurer leur triomphe. L'art et l'influence de la parole l'emportaient, à ses yeux, comme l'observe M. K. de Lettenhove[2], sur les hasards du combat. Tandis qu'après le supplice des comtes d'Egmont et de Hornes, Guillaume s'efforçait encore d'obtenir de Philippe II un retour à des sentiments plus humains, il faisait parvenir à la reine Élisabeth un mémoire où il réclamait instamment son appui. Il négociait, d'autre part, plus activement que jamais avec les protestants français et concluait une alliance avec le prince de Condé et l'amiral de Coligny. Mais ces négociations n'eurent pas les résultats qu'il espérait, et, aussi malheureux que son frère Louis de Nassau, qui avait été complètement défait à Gemmingen, il tenta vainement de résister aux forces du duc d'Albe, fit une campagne désastreuse et en fut réduit à passer sur le territoire français.

M. K. de Lettenhove raconte en quelques pages cette déroute, qui valut, pour un temps, la supériorité à l'Espagne et amena dans les Pays-Bas une répression plus dure, plus impitoyable que jamais. La terreur y régna; les suspects et les innocents furent frappés comme les coupables. L'historien belge ne dissimule pas l'horreur de ces mesures répressives.

Le prince d'Orange, qui comptait en France sur l'appui des Huguenots et se flattait d'entraîner de son côté Catherine de Médicis, que les récents succès de l'Espagne ne pouvaient manquer d'inquiéter, s'avança jusqu'à Ribemont, aux bords de l'Oise. Devant lui s'élevait une première barrière : les troupes du maréchal de Cossé et du duc d'Aumale, prêtes à écraser l'armée des confédérés. Guillaume ne rencontra pas chez les Huguenots le concours qu'il avait espéré. Mais Catherine de Médicis,

[1] Voir, pour le premier article, le cahier de mars, p. 133; pour le deuxième, le cahier d'avril, p. 203. — [2] Tome II, p. 135.

qui craignait que l'apparition en France du prince d'Orange n'accrût dans ce royaume la force des protestants, enclins à recourir à une nouvelle prise d'armes, jugea plus prudent de négocier; Guillaume, de son côté, se trouva trop heureux d'échapper au péril qui serait résulté pour lui du secours prêté par Charles IX au duc d'Albe; et, renonçant au projet qu'il avait conçu et que rendait d'ailleurs impraticable le défaut d'appui du côté des Huguenots, il déclara à Schomberg, l'envoyé français, qu'il n'avait jamais eu l'intention de pénétrer en ennemi dans les Etats du roi de France. Il désirait uniquement, affirmait-il, y voir établir la liberté de conscience; il ajoutait qu'il ne se prêterait jamais à des tentatives de rébellion [1]. Tous ces pourparlers n'aboutirent qu'à une invitation, faite par Charles IX au prince d'Orange, d'avoir à sortir au plus vite de son royaume, où l'arrivée des confédérés avait excité de la fermentation. Cependant le Taciturne, dont les soldats étaient réduits à une extrême détresse, écrivait aux princes allemands pour avoir de l'argent. La réponse de Charles IX une fois reçue, il dut prendre de Ribemont la direction de Bar-le-Duc; ce fut là une triste retraite, et il eût suffi de bien peu de troupes à ses ennemis pour l'écraser. Les subsides que le prince avait réclamés du duc des Deux-Ponts n'arrivaient point. Le désordre se mit parmi ceux qui accompagnaient Guillaume, et un millier d'hommes débandés furent taillés en pièces par le duc de Lorraine. Cette retraite, que protégea la neutralité du roi de France, ne faisait pourtant pas le compte du duc d'Albe; il s'était flatté que Charles IX parachèverait la victoire remportée par l'Espagne. L'insurrection des Pays-Bas aurait vraisemblablement, alors qu'elle était encore à ses débuts, pu être circonscrite, si les rivalités des États n'avaient, comme cela s'est produit dans bien d'autres événements du même genre, servi à l'entretenir. De telles rivalités ont eu, comme on sait, une notable influence sur la tournure que prit la Révolution française. En septembre 1792, la méfiance qui régnait entre l'Autriche et la Prusse aida puissamment à nos succès militaires, dont faisait mal augurer la prise de Verdun. De même, la défiance qui existait, en 1568, entre la France et l'Espagne rendit peu solide leur alliance contre les calvinistes, circonstance dont profitèrent ces derniers. Catherine de Médicis redoutait l'Espagne; mais, fidèle à ses habitudes de dissimulation, elle évita de déclarer qu'elle s'en séparait. Elle fit fournir au prince d'Orange, pour son passage sur le territoire français, des vivres et des chariots, et protesta ensuite au duc d'Albe qu'elle était restée étrangère aux secours que les confédérés

[1] Tome II, p. 160.

avaient obtenus dans leur retraite. La partie n'était donc pas complètement perdue pour le Taciturne et ses adhérents, car l'appui des Huguenots, qui leur avait fait d'abord défaut, arriva enfin, et d'autant plus à propos que l'attitude de Catherine de Médicis laissait voir assez clairement qu'elle n'était pas disposée à compléter la victoire du duc d'Albe. Le pillage de Reims procura au prince d'Orange quelque argent; il en reçut également des Huguenots, et le seigneur de Genlis le rejoignit avec 1,800 chevaux; ce qui montre que, malgré sa situation si compromise, Guillaume demeurait une puissance avec laquelle il fallait compter, c'est qu'on se disputait son alliance. Charles IX ou plutôt Catherine de Médicis lui promettait, s'il abandonnait Condé et licenciait ses troupes, la restitution de la principauté d'Orange et 200,000 écus. Les Huguenots, au contraire, le pressaient d'agir de concert avec ce prince et de profiter de la situation pour dicter des conditions au roi de France. Élisabeth, en vue de se faire livrer Calais par les Huguenots, pressait Guillaume de ne pas quitter la France et lui offrait son appui [1]. Enfin l'archiduc Charles d'Autriche, au moment, il est vrai, où les confédérés n'avaient point encore subi leur dernière défaite, était parti pour Madrid, afin d'engager Philippe II à assurer la paix aux Pays-Bas en traitant avec le prince d'Orange. Sollicité des deux côtés, Guillaume hésita d'abord sur le parti à prendre et, jugeant qu'il serait plus libre de ses mouvements sur le territoire de l'Empire, il y passa en traversant la Moselle [2].

Les insurgés néerlandais trouvaient en Allemagne leurs plus fermes auxiliaires; ils avaient habilement accepté pour chef un homme auquel sa situation assurait l'appui des princes allemands. La rivalité qui existait alors entre l'Empire et l'Espagne, comme elle existait entre l'Espagne et la France, leur venait en aide. Cela ressort clairement de la réponse de Charles d'Autriche à Philippe II, que résume ainsi M. de Lettenhove : « Cet archiduc maintenait les droits de l'Empire sur la Gueldre, la Frise et d'autres provinces néerlandaises, remontrait qu'on ne pouvait pas gouverner les Pays-Bas comme l'Italie et l'Espagne, réclamait la restitution des privilèges et la cessation des supplices. Il espérait que le roi prendrait en considération les démarches des électeurs et des provinces de l'Empire en faveur du prince d'Orange. Cela pouvait se faire sans

[1] Tome II, p. 165.

[2] L'Espagne vit ce mouvement avec grande satisfaction, ce qui prouve qu'elle redoutait fort sa présence sur le sol français. « Grâce à Dieu, écrivait Alava, Orange est sorti de France. » (T. II, p. 167.)

que la dignité et l'honneur du roi eussent à en souffrir, et il était à craindre, si le roi s'y opposait, que toute l'Allemagne prît les armes en faveur du Taciturne[1]. »

Le prince d'Orange n'avait qu'à attendre des circonstances plus favorables pour reparaître et relever une cause qui pouvait sembler perdue à des yeux peu clairvoyants. Désormais dévoué au parti protestant, il en épousa toutes les passions. Quand le duc des Deux-Ponts entra en Bourgogne pour venir au secours des calvinistes, rudement éprouvés à Jarnac, Guillaume se trouvait dans les rangs de cette armée allemande, qui se faisait précéder par un long manifeste rédigé dans le style des prédicateurs réformés du temps[2]. Les alliés que les Huguenots appelaient à leur aide ne rencontrèrent point de résistance; ils passèrent la Loire à la Charité, sans avoir à repousser les troupes du roi de France.

Coligny était alors le vrai chef des protestants français, auxquels le duc des Deux-Ponts amenait un secours si efficace. L'amiral fut, personne ne l'ignore, une des grandes figures de son temps; mais l'historien belge, qui a eu souvent à en parler, est loin de lui être favorable. Il relève dans sa vie tout ce qui peut lui être reproché et il recueille soigneusement les accusations et les plaintes que certaines gens de son parti élevaient contre lui. « Beaucoup de Huguenots, au dire de Davila, se montraient mécontents pour l'honneur de l'admiral, qu'ils estimoient homme à intrigues, couvert, dissimulé, d'un esprit aussi artificieux que malfaisant et dont l'inclination étoit telle qu'en toutes choses il ne se proposoit pour but que son intérêt particulier[3]. »

La présence de Guillaume d'Orange au cœur de la France le mit naturellement en rapport avec l'amiral. « Coligny ralliait autour de lui ce qu'on appelait le parti des vicomtes; et, dès qu'il apprit que la Charité était prise, il se porta au-devant des Allemands et fit, à Chalus, sa jonction avec eux. » On sait quelle fut la triste issue de cette expédition, qui s'annonçait si bien pour le duc des Deux-Ponts. Guillaume d'Orange pénétra jusqu'en Périgord; il alla visiter, à son abbaye de Brantôme, le fameux Pierre de Bourdeille, neveu de Mme de Coligny, personnage qui était alors, ainsi que le note M. K. de Lettenhove, *choyé dans toutes les cours et recherché par tous les princes*[4]. Le biographe des *grands capitaines* du XVIe siècle a tracé le portrait de son hôte. « Il dépeint le Taciturne d'une haute taille et de belle façon, plus

[1] Tome II, p. 169.
[2] Voir t. II, p. 187.
[3] Tome II, p. 188.
[4] Tome II, p. 189.

mûr, plus sage, plus avisé que Louis de Nassau, mais triste et comme accablé par la fortune. Son frère était plus petit, mais plus joyeux, plus hardi, plus hasardeux et *plus ouvert en son visage*[1]. »

La présence de Guillaume au sein de l'armée huguenote ne fut pas longue. Il avait fait défaut à Jarnac, il fit encore défaut à Moncontour. A l'approche de l'armée ennemie, il disparut tout à coup, et, déguisé, suivi seulement de six hommes, il alla passer la Loire en avant de Vézelay et gagna Strasbourg. *Il se réservait,* comme l'observe judicieusement notre historien en parlant de cette fuite, dont on a donné des motifs fort divers. Ayant perdu toute confiance dans le succès de la chevauchée qui l'avait amené sur notre territoire, il allait reprendre ailleurs son vol, pour parler comme il le faisait en s'entretenant avec Brantôme[2]. Louis de Nassau, le frère du Taciturne, resta au contraire parmi les Huguenots, que la désertion de celui-ci mécontenta fort; il sauva ainsi l'honneur des confédérés; il fut l'un de ceux qui se signalèrent par leur courage à la bataille de Moncontour, et il partagea tous les périls de la retraite. Le passage de Brantôme auquel nous venons de faire allusion marque clairement le contraste que présentaient la physionomie et le caractère des deux frères. C'était Louis de Nassau qui avait naguère, en juillet 1568, supporté aux Pays-Bas tout le poids, toute la responsabilité de la lutte armée contre les Espagnols. Peu avant la défaite de Gemmingen, où furent écrasés les confédérés réunis en Frise, le Taciturne, dans l'impossibilité de lui fournir le secours d'hommes et d'argent réclamé, lui avait conseillé de se retirer dans quelque place fortifiée; mais Louis de Nassau était aussi bouillant que son frère était prudent et retenu. Sa personne était plus sympathique aux Huguenots que celle de Guillaume. Pendant cette phase de la guerre civile, où la France, divisée entre les deux partis catholique et protestant, avait, suivant la remarque d'Alava, comme deux rois, Charles IX et Coligny, et deux capitales, Paris et la Rochelle, ce fut ce prince qui soutint presque constamment près des chefs calvinistes la cause et les intérêts des insurgés des Pays-Bas[3]. A la Rochelle, il travailla à leur assurer des ressources par des moyens, il est vrai, assez peu licites. Citons encore ici M. K. de Lettenhove : « Puisque le comte d'Oost-Frise défend aux pirates de la Zélande de vendre leur butin à Emden et qu'Élisabeth n'ose leur permettre de le porter ouvertement dans les havres de l'Angleterre, c'est aux portes de la Rochelle, à Chef-de-Baie, que le produit des pillages

[1] Tome II, p. 190.
[2] Tome II, p. 198.
[3] Voir la lettre d'Alava au duc d'Albe dans Lettenhove, t. II, p. 289.

était déposé..... C'est grâce à ces bénéfices que Louis de Nassau entretient sa propre maison et qu'il fait face aux dépenses que réclame en France le soin des intérêts de son frère, le prince d'Orange [1]. » Louis de Nassau dirigea ou surveilla la course incessante que faisaient, de la Manche au golfe de Gascogne, les corsaires néerlandais, dont la présence gênait fort les communications par mer entre l'Espagne et les Pays-Bas. Le frère du Taciturne eut à s'acquitter d'une tâche plus difficile et plus honorable, celle de gagner à la cause des insurgés l'appui de la France, auquel Guillaume visait depuis longtemps. Les circonstances devenaient alors plus favorables à la réussite de ce projet. La paix de Saint-Germain avait mis momentanément fin à la guerre civile. Les Huguenots semblaient réconciliés avec le roi Charles IX. Catherine de Médicis, plus défiante que jamais à l'égard de Philippe II, accusé, par ceux qui lui étaient contraires, d'avoir fait périr Élisabeth son épouse, voulait, en abaissant l'Espagne, assurer notre supériorité. L'idée d'appuyer l'insurrection des Pays-Bas répondait à la fois aux desseins des Huguenots et aux visées de la France. C'est autour de ce grand projet d'arracher à la puissance espagnole la Néerlande, qu'a tourné, à plusieurs reprises, dans la seconde moitié du XVIe siècle, la diplomatie des Valois. Favoriser le soulèvement des Pays-Bas et porter ainsi un coup funeste à l'Espagne, qui enserrait alors, du nord au sud, notre pays, était incontestablement d'un intérêt capital pour nous. Catherine est plusieurs fois revenue à cette pensée, dont Coligny poursuivait obstinément la réalisation. Mais en toutes ces négociations la cour de France se trouvait dans une position embarrassante. S'il lui importait d'arracher les Pays-Bas au joug de l'Espagne, elle avait à craindre que l'alliance qu'elle devait conclure avec les Huguenots pour y parvenir n'assurât à ceux-ci dans le royaume une prépondérance qui aboutirait au triomphe de leur religion; or cette conséquence, Coligny la vit fort bien, et voilà pourquoi il pressa si fort Charles IX d'entreprendre dans les Flandres une guerre contre l'Espagnol, où ses coreligionnaires n'auraient pas manqué de jouer le rôle principal. De plus, n'était-il pas malaisé de faire marcher côte à côte des hommes qui s'étaient combattus la veille avec tant d'acharnement, ceux qui ne voyaient dans les Huguenots que des traîtres et ceux aux yeux desquels les catholiques étaient les ennemis de l'Évangile? Ce fut seulement quand la France se trouva épuisée par la lutte, quand elle eut à sa tête un prince sage et avisé, habile à concilier les intérêts des deux partis, qu'elle réussit à vaincre l'Espagne par le concours des calvinistes et de

[1] Tome II, p. 291.

la majorité des catholiques. Elle put alors s'aider des alliances étrangères auxquelles les protestants avaient naguère fait appel. Conclues par Henri IV, le roi légitime, elles cessaient d'avoir le caractère de trahison. Henri IV sut lever la difficulté qui avait arrêté Louis de Nassau; il s'entendit avec Élisabeth pour assurer l'indépendance des Pays-Bas. Laissons parler M. K. de Lettenhove : «Comme l'exposait si habilement Michel de la Huguerie, il fallait unir, dans l'œuvre de la conquête des Pays-Bas, la France et l'Angleterre. Louis de Nassau avait lieu d'espérer de l'Angleterre le plus sincère et le plus sympathique appui; car il trouvait là des vœux ardents pour le succès de la Réforme, cause à laquelle Élisabeth avait apporté un concours qui n'avait jamais fait défaut[1].» Louis de Nassau, sans rencontrer en France les mêmes facilités qu'à la cour d'Angleterre, sut cependant habilement amorcer l'ambition et les intérêts de Charles IX. Il fut reçu à Blois avec faveur; une négociation en règle s'ouvrit, par l'intermédiaire du représentant des Néerlandais, entre le roi de France et Guillaume d'Orange, dont l'alliance promettait à ce dernier celle des princes allemands opposés à Philippe II. Charles IX fit parvenir plusieurs lettres au prince d'Orange par Louis de Nassau. Ces lettres ne nous sont point malheureusement restées, et l'on ne peut en conséquence exactement connaître l'attitude que prit à cette époque la cour de France à l'égard du Taciturne[2]. Nous ne saurions accorder une entière confiance aux nouvelles qui circulaient sur la nature des propositions que faisait Louis de Nassau au roi de France, bien qu'il y ait eu, selon toute apparence, des choses fondées dans ces bruits. M. K. de Lettenhove, qui relate ces on-dit, rapporte d'après eux que Louis de Nassau promettait, moyennant une pension de quinze mille livres, de servir en tout Charles IX, même de combattre les Huguenots, si ceux-ci venaient à troubler la paix du royaume. Le roi, toujours d'après ces cancans, promettait de soutenir les insurgés des Pays-Bas, où il devait envoyer sous peu l'amiral avec une puissante armée; on ajoutait que les deux princes étaient convenus que, si la guerre avait une heureuse issue, le roi aurait pour lui tout le pays qui s'étend d'Anvers jusqu'en Picardie, et Guillaume d'Orange, la Hollande, la Zélande et la Frise[3]. L'entente entre Charles IX et Louis de Nassau, qui poursuivait d'autre part ses démarches près d'Élisabeth, conduisait au rapprochement des cours de France et d'Angleterre. Un intérêt commun les unissait contre l'Espagne; mais, défiantes l'une à l'égard de l'autre,

[1] Tome II, p. 294. — [2] L'une de ces lettres fut interceptée par le cardinal de Lorraine (voir t. II, p. 345). — [3] Tome II, p. 347.

elles se surveillaient mutuellement, visant chacune à avoir la grosse part dans les acquisitions de territoire par lesquelles elles entendaient se faire payer leur concours. Charles IX convoitait la Belgique, Élisabeth songeait à prendre possession de la Zélande. Pour n'être point trompée par le roi de France et ne pas le laisser avoir tout l'avantage, la reine d'Angleterre se donna pour conseil Coligny, auquel elle manda de s'aboucher secrètement avec le nouvel ambassadeur qu'elle avait envoyé sur le continent, Thomas Smith. En vue de faciliter ces menées, Élisabeth pressa Charles IX d'appeler à Blois l'amiral. Celui-ci y vint en effet, et, résultat plus remarquable encore du rapprochement entre la cour de France et les États protestants, Jeanne d'Albret se rendit dans la même ville; elle cédait en cela aux conseils de Louis de Nassau; il s'agissait d'arranger le mariage de son fils Henri de Navarre avec Marguerite, fille de Catherine, mariage qui paraissait devoir sceller l'union de Charles IX et des Huguenots, devenus les intermédiaires effectifs entre la cour de France et celle d'Angleterre.

ALFRED MAURY.

(*La suite à un prochain cahier.*)

JULES GIRARD. *ÉTUDES SUR LA POÉSIE GRECQUE. Épicharme. — Pindare. — Sophocle. — Théocrite. — Apollonius.* Paris, Hachette et Cie, 1884, in-12, 354 pages.

Le présent volume a été formé par M. Girard d'une série d'articles publiés successivement par lui dans la *Revue des Deux-Mondes*, depuis 1877 jusqu'en 1883. Je ne sais pas pourquoi l'auteur n'est pas remonté plus haut, en faisant réimprimer une fort belle leçon sur le théâtre grec, qu'il avait rédigée en 1874, pour la *Revue politique et des Cours littéraires* (n° du 9 mai). Ce morceau eût orné sans le surcharger le nouveau recueil des mémoires critiques de notre savant collègue. Quoi qu'il en soit, nous ne doutons pas que les hommes de goût ne trouvent autant d'instruction que de charme dans les sept morceaux qu'il vient de réunir.

Dans notre récent article sur le *Thucydide* de M. Girard[1], nous avons essayé de caractériser l'école de critique à laquelle il appartient. Nous n'avons plus à revenir sur ce sujet, au moins d'une manière générale; mais nous ne pourrons guère nous dispenser de signaler, une fois de plus, quelques inconvénients qui s'attachent à la méthode de critique littéraire dont MM. Villemain et Saint-Marc-Girardin furent chez nous les plus illustres représentants. La popularité des revues et, au premier rang, de la *Revue des Deux-Mondes*, en même temps qu'elle contribuait à étendre le cercle des amateurs sérieux de la science et de la littérature, a naturellement attiré à ces recueils une élite de collaborateurs savants qui, sans sacrifier les intérêts élevés de la science, ont dû cependant chercher pour elle une forme plus dégagée de l'appareil d'une érudition embarrassante; pour ne parler que de la critique appliquée aux littératures anciennes, il a fallu réduire de beaucoup, quelquefois supprimer les notes et renvois aux textes originaux et aux discussions dont ils ont été l'objet. C'était le seul moyen de s'assurer un plus grand nombre de lecteurs et, par là même, de propager le goût des études d'antiquité. Dieu nous garde de contester la valeur d'un tel succès! Seulement, lorsque des mémoires écrits avec cette préoccupation et d'après cette méthode sont réimprimés en de justes volumes, les lecteurs qu'ils retrouvent et ceux qu'ils trouvent sous cette nouvelle forme désireraient souvent pouvoir s'instruire, par le détail, des textes et des autorités sur lesquels reposent, soit certaines conclusions générales, soit certaines discussions particulières. Je ne puis me défendre d'un tel regret à propos de quelques pages du nouveau volume que vient de publier M. Girard. Dans ses pénétrantes études sur Pindare et sur Apollonius, on se sent soutenu d'avance par les livres qui en ont fourni l'occasion, je veux dire les livres de M. Alf. Croiset, et de M. Couat[2]. Là, par conséquent, le nouveau critique était moins tenu de multiplier les notes justificatives. Il n'en est déjà plus de même pour la poésie pastorale, sur laquelle d'ailleurs, j'aime à le dire, M. Girard répand je ne sais combien d'aperçus très ingénieux et très neufs, même après M. Couat, même après Sainte-Beuve. Ce n'est pas que M. Girard ne cite à peu près sur ce sujet tous les éditeurs et philologues de quelque autorité, mais il se borne d'ordinaire à rappeler leurs noms, sans indiquer les titres ni les dates de leurs ouvrages. Par exemple, je trouve mentionné chez lui, en

[1] Cahier de janvier 1885.

[2] Voir nos articles dans le *Journal des Savants*, cahier de mai 1880, sur le premier de ces deux ouvrages; cahier de novembre 1882, sur le second.

passant, le *Théocrite* de M. J. Adert, et je voudrais être sûr qu'aucun lecteur ne demandera quand et comment le savant rédacteur en chef du *Journal de Genève* a traité des origines de la poésie bucolique et de l'authenticité des écrits placés sous le nom de Théocrite[1]. La dernière partie de ce sujet nous intéresse d'autant plus, que les critiques français se sont trop peu occupés de faire, dans la collection parvenue jusqu'à nous sous le nom de Théocrite, la part des petits poèmes certainement authentiques, et de ces morceaux que trop souvent les libraires et les copistes mettaient sous le nom d'auteurs célèbres, et cela d'après de vagues analogies de style et de sujet. Ces divers morceaux d'origine douteuse ne sont pas pour cela dénués d'intérêt, et, par exemple, s'il nous était démontré que l'idylle des *Pêcheurs* n'est pas du grand poète sicilien, elle ne mériterait pas moins notre attention, car elle est, selon toute apparence, le plus ancien essai d'un genre de descriptions que les sophistes grecs, comme Élien, aimaient à traiter, et que la poésie italienne a vu reparaître et fleurir en vers[2]. Nous aurions moins de goût à voir discuter devant le public français si telle pièce en dialecte éolique, et du genre érotique le moins avouable, appartient ou n'appartient pas, soit à Théocrite, soit à quelque versificateur de la même école[3]. Mais je ne voudrais pas là-dessus développer des réserves et des scrupules qui nous entraîneraient trop loin. Il vaut mieux signaler dans le volume de M. Girard les précieux mérites d'un goût délicat, qui se plaît à faire ressortir les beautés littéraires et morales des chefs-d'œuvre antiques, mais qui se défend presque toujours de la tentation de dépasser les bornes, et de s'égarer en mainte recherche d'histoire littéraire où les textes nous manquent pour assurer nos jugements.

Cette sagesse de notre auteur se montre particulièrement dans le mémoire sur l'*Antigone* de Sophocle, mémoire où il combat, avec une précision nerveuse d'arguments, et avec un sentiment très fin de l'art antique, l'interprétation ambitieuse de la tragédie de Sophocle, qui, depuis Hegel et Bœckh, a fait fortune chez les critiques en Allemagne et hors

[1] Genève, 1843, in-8°. L'occasion m'est bonne de rappeler que M. J. Adert a publié la même année à Zurich un supplément aux scholies grecques sur Théocrite, d'après un manuscrit de la bibliothèque de Genève.

[2] Campaux, *De ecloga piscatoria qualem a veteribus adumbratam absolvere sibi proposuerit Sannazarius*. Paris, 1859, in-8°.

[3] *Theocriti carmen eroticum ineditum*, connu par Nicetas Eugenianus, signalé par Ziegler dans les *Jahrbücher* de Jahn, 1866, p. 159; copié par Studemund, publié par Bergk dans un programme de l'université de Halle en 1866, in-4°, et qui a été depuis l'objet de nombreux travaux philologiques.

de l'Allemagne. M. Patin avait passé devant cet étrange abus de l'hégélianisme, sans trop s'en préoccuper, peut-être simplement parce qu'il ne craignait pas la séduction d'un tel paradoxe pour les lecteurs, surtout français, de son livre. Il lui suffisait d'avoir marqué dans l'*Antigone* de Ballanche ces écarts d'un idéalisme bien étranger à la sobriété du génie de Sophocle. M. Girard a sagement fait de reprendre le problème à un autre point de vue, et sa défense de Sophocle a d'autant plus d'intérêt et d'autorité qu'elle est pleine de respect pour le philosophe et pour le philologue dont il réfute la doctrine.

Voir dans une œuvre antique d'autres et de plus profondes intentions que celles de l'auteur, y chercher des raffinements de philosophie ou de goût auxquels il n'a pas songé, c'est un des périls de la critique moderne. Rarement elle a la bonne fortune de s'exercer sur des textes longtemps inédits et qui viennent de reparaître pour nous à la lumière; elle tourne et retourne donc souvent, sous l'effort d'une analyse obstinée, des textes qui nous ont depuis longtemps rendu tout ce qu'ils renferment de substance utile. Il y a vraiment mainte question épuisée dans les études de littérature classique, et cela surtout dans l'appréciation des auteurs dont les écrits ne nous sont plus connus que par des fragments.

Parmi ces auteurs, il en est un auquel M. Girard s'est attaché avec une prédilection particulière, le Sicilien Épicharme. Je m'arrêterai d'autant plus volontiers au long mémoire qu'il lui consacre, qu'on y voit réunies les qualités du philologue à celles du critique, non sans une certaine complaisance, je l'avoue, pour l'esprit de conjecture, qu'il reproche si justement à certains interprètes de Théocrite et de Sophocle.

Lorsque, comme suppléant de M. Boissonade, j'essayais de faire connaître, en 1842, au public de la Faculté des lettres, la comédie dorienne d'Épicharme et de Sophron, on possédait encore bien peu de travaux préparatoires pour l'étude d'un tel sujet : le livre de Grysar *De comœdia Doriensium* et le recueil des fragments d'Épicharme par Polman Krusman faisaient le fond de notre savoir. Cela suffisait assurément pour trouver bien superficiel le jugement de W. de Schlegel dans la première leçon de son *Cours de littérature dramatique :* « L'invention du théâtre est due aux Athéniens; et ce sont eux seuls qui l'ont perfectionné : les drames doriques d'Épicharme méritent à peine de faire ici une légère exception. Tous les grands génies créateurs de l'art dramatique chez les Grecs naquirent dans l'Attique et se formèrent à Athènes, » etc.

O. Müller se montrait moins sobre et plus judicieux en appréciant le rôle d'Épicharme dans le développement du génie comique en Grèce.

Mais on connaissait peu encore en France les belles leçons qu'a traduites en français un de ses compatriotes, M. Hillebrand[1].

La partie du livre de Bode qui traite de la comédie grecque ne parut qu'en 1840, et ne se répandit pas vite parmi nous. Depuis ce temps ont paru les études de M. Artaud[2] et de M. Édélestand du Méril[3], deux critiques d'inégale autorité pour l'érudition et pour le talent. Ces études ne paraissent pas d'ailleurs avoir fait grande sensation dans notre pays, et M. Girard n'a pas cru devoir les apprécier au cours de sa dissertation. En revanche, il avait sous les yeux un mémoire de Lorenz sur l'ensemble de l'œuvre d'Épicharme, et une dissertation spéciale de Schmidt sur les fragments de philosophie pythagoricienne conservés sous ce nom célèbre par un certain Alcimus, auquel Diogène Laërce les emprunte. C'est assez dire que déjà il était en présence d'une riche variété d'observations précises et de conjectures souvent hasardées, d'où il a su dégager la figure, qu'on pourrait dire à double face, du philosophe poète, disciple de Pythagore et créateur de la comédie en Sicile.

Si imparfaitement qu'elle nous soit connue, sa biographie nous le montre en rapport avec les écoles médicales de Cos, sa patrie, avec les écoles philosophiques de la Grande-Grèce, puis avec la poésie, toute populaire d'abord, de Mégare en Sicile et de l'autre Mégare, sa métropole, sur les confins de l'Attique. En quelle mesure se distinguaient les deux familles de comiques mégariens? Sous quelle influence ou par quel mystérieux hasard la satire théâtrale prit-elle naissance en pays dorien, au milieu d'une race que l'histoire nous montre caractérisée par le sérieux des mœurs et par la sévérité des institutions aristocratiques? C'est ce qu'il est plus facile de constater que d'expliquer. Au moins faut-il reconnaître que, si, en Sicile comme en Attique, la parodie des dieux tint une grande place dans les comédies, elle n'y eut pas exactement le même rôle. A cet égard, la différence est notable entre les parodies d'Épicharme et celles d'Aristophane : les unes semblent s'égayer uniquement des caractères et des légendes qui prêtaient au rire, sans amertume, sans indécence, et sans le moindre soupçon d'athéisme. Les autres sont plus facilement mêlées aux licences des cérémonies bachiques, aux grossièretés qu'inspire l'ivresse, et dont s'amuse une foule qui porte dans sa religion toute la liberté des mœurs démocratiques. Nous ne possédons guère

[1] Paris, 1865, 2 vol. in-8°, t. II, p. 448.

[2] *Fragments pour servir à l'histoire de la comédie antique : Épicharme, Ménandre, Plaute.* Paris, 1863. Publié après la mort de l'auteur par M. J.-D. Guigniaut.

[3] *Histoire de la comédie antique*, Paris, 1869, 2 vol. in-8°.

plus de trois cents vers d'Épicharme, vers conservés par les grammairiens pour les singularités du dialecte dorique, ou par le compilateur Athénée, pour les détails d'histoire naturelle et de gastronomie dont paraissent avoir été curieux les auditeurs mégariens ou syracusains de ce poète, ou enfin par les historiens de la philosophie pythagoricienne. Or sur les sujets les plus scabreux, il ne semble pas que la muse d'Épicharme s'égarât jusqu'au libertinage, comme celle d'Aristophane. Elle se moquait souvent des ivrognes, et parmi eux, elle n'épargnait pas Héraclès, à qui la légende attribuait volontiers une sorte d'héroïsme en tout genre de vice. Elle a installé sur le théâtre le personnage du parasite, qui devait si longtemps y faire fortune; mais ses prédilections et ses inventions amusantes, si elles rabaissaient un peu le personnage des divinités, ne les déshonoraient pas, comme le firent souvent un Cratinus, un Eupolis, un Aristophane. Deux de ses comédies que l'on connaît le mieux (et ce n'est pas beaucoup dire), les *Noces d'Hébé* ou les *Muses* (celle-ci eut deux éditions sous ces deux noms différents), et l'*Hephæstos*, aussi appelé les *Cômastes* ou *La procession bachique*, paraissent avoir été des tableaux d'une gaieté un peu vive, mais où le grotesque ne descendait pas jusqu'à l'obscénité. Hephæstos, d'abord exilé du ciel pour avoir joué quelque mauvais tour à Hera, sa mère, puis ramené chez les dieux en grande cérémonie par un cortège de satyres et de joueurs de flûtes, ce n'est pas là nécessairement une offense très grave envers l'Olympe. Les *Noces d'Hébé*, où Jupiter et Junon faisaient leurs provisions au marché pour le repas nuptial, où les Muses étaient transformées en déesses des fleuves, et des fleuves les plus poissonneux, c'étaient là encore des scènes d'un comique assez innocent, et il semble que des rois comme Hiéron ou Gélon y pouvaient convier le peuple et leur cour sans ébranler la foi de tous en ces dieux que l'hellénisme célébrait vers le même temps par la voix pieuse d'un Pindare, et qu'un Phidias allait représenter avec une majesté digne de tous les respects. Ces délicates nuances de la poésie et de la religion helléniques, comme les divers incidents de la vie d'Épicharme, sont successivement étudiés par M. Girard, avec un goût délicat et une vive pénétration. Pour les faire mieux sentir, il n'a pas négligé, et le livre même de Grysar l'y conviait déjà, la comparaison des monuments de l'art avec les œuvres dramatiques. Les vases grecs offrent un certain nombre de représentations où l'on ne peut méconnaître soit le souvenir des légendes sur lesquelles s'exerçait le talent d'Épicharme, soit le souvenir plus direct de quelques-unes de ses comédies. Telle est la peinture d'un vase de Bari qui représente, à ne point s'y méprendre, la procession bachique du retour d'Hephæstos dans l'Olympe. Telle serait aussi la peinture d'une

amphore de la galerie de Florence où Ch. Lenormant croyait voir une scène des *Noces d'Hébé;* mais là, je crains bien que la sagacité, souvent trop ingénieuse, de l'antiquaire français n'égare la critique des simples littérateurs. M. Girard paraît n'avoir point connu le mémoire de Ch. Lenormant[1]; mais s'il l'avait lu, je crois qu'il aurait eu grand'peine à en accepter les conclusions, qui reposent sur une correction bien hardie du nom de l'une des muses d'Épicharme (ΤΙΤΟΠΛΟΥΝ[2], qu'il faudrait changer en ΝΙΚΟΠΟΛΙΝ), et sur une explication bien arbitraire du rôle de quelques personnages dans cette peinture. M. Lenormant disait sagement, au début de son travail, qu'il faut toujours craindre d'expliquer un bas-relief ou une peinture céramique sans inscription certaine qui les rapproche d'un témoignage de l'antiquité. A la bonne heure; encore faut-il que, pour ce rapprochement, on n'ait pas besoin de corriger le texte de ce témoignage par une conjecture toujours suspecte de quelque complaisance pour l'idée préconçue de l'antiquaire. Rien n'est dangereux comme « les préoccupations logiques des savants, qui enchaînent péniblement des faits à peine aperçus[3] ». Cette déclaration prudente est de M. Girard lui-même. Elle condamne quelques-unes des hypothèses dont il a fait justice au cours de ses études; elle me tient moi-même en défiance à l'égard de quelques-unes de ses opinions. Par exemple, si charmante que soit chez lui l'analyse des sentiments de Polyphème et de Galatée, je n'ose entrer aussi avant qu'il le fait dans le symbolisme primitif au sujet de ces deux gracieux personnages[4]. De même, j'ai peine à croire que le caractère des sept muses *fluviales* d'Épicharme marque un retour vers l'origine des muses de l'Hélicon, et que celles-ci aient pu être d'abord des nymphes de la mer ou des fleuves. La distance est trop grande entre une personnification des arts de l'esprit et ces images capricieuses sous lesquelles les Grecs aimaient à se figurer la nature bienfaisante de l'élément humide.

Au contraire, on s'associera volontiers aux sages conclusions de M. Girard sur l'existence de certains mémoires philosophiques attribués par Diogène Laërce à Épicharme. Seulement, on n'acceptera pas sans réserve l'explication qu'il paraît admettre, sur ce sujet, du mot *παραστιχίδια*, notes marginales. Le texte de Diogène mérite ici d'être cité : *Καὶ παραστιχίδια ἐν τοῖς πλείστοις τῶν ὑπομνημάτων πεποίηκεν, οἷς διασαφεῖ ὅτι αὐτοῦ ἐστι τὰ συγγράμματα.* Quelle autorité peuvent avoir

[1] *Revue archéologique*, t. VI, p. 605; *Élite des monuments céramographiques*, Paris, 1847, t. II, p. 250.

[2] Encore ce nom est-il probablement altéré dans le texte d'Athénée, III, p. 110 B.

[3] J. Girard, p. 37.

[4] Id., p. 284 et suiv.

ces prétendues notes marginales, et qui sait quel manuscrit Diogène en avait sous les yeux? Ce n'était certainement pas un autographe, et alors les notes où le compilateur voit une preuve d'authenticité provenaient peut-être de la main d'un copiste ignorant ou d'un libraire intéressé à recommander sa marchandise. Nous avons dans l'*Anthologie grecque* plusieurs pièces de vers destinées originairement à figurer en tête des ouvrages d'un auteur célèbre [1]. Mais on ne les a guère regardées comme une garantie pour l'histoire littéraire. Croire, avec le traducteur latin de Diogène et avec Henri Estienne [2], que le mot en question est synonyme d'*ἀκρόστιχον* ou *ἀκροστιχίς*, c'est supposer que les prétendus mémoires philosophiques (*συγγράμματα*) d'Épicharme étaient en vers. Or ils étaient certainement en prose, ce qui exclut toute idée d'acrostiche, raffinement qui, d'ailleurs, paraît être étranger à tous les poètes de l'antiquité classique. Dieu merci, nous ne manquons pas d'autres vraisemblances pour croire qu'il existait en effet des œuvres en prose d'Épicharme, et que le vieux Romain Ennius les avait sous les yeux quand il écrivait sous le titre d'*Epicharmus* une sorte d'abrégé de philosophie naturelle.

Notons encore, avant de finir, un texte dont il me semble qu'on a tiré des conséquences trop précises sur les dimensions que pouvaient avoir les comédies d'Épicharme.

Il est probable que ces vieux drames, et je pense ici aux tragédies d'Eschyle, surtout à celles de Thespis, comme aux comédies d'Épicharme, n'atteignirent pas, dès les premiers temps du théâtre, les dimensions que nous offrent les plus anciennes tragédies grecques conservées jusqu'à nous, et les comédies d'Aristophane. Il est probable, en particulier, que les pièces comiques d'Épicharme, dépourvues de chœur et sans intrigue compliquée, n'avaient guère plus de cinq ou six cents vers. Si cette brièveté relative les rapproche des premières œuvres du drame en Attique, elle ne les rapprocherait pas moins des pièces de la comédie moyenne et de la comédie nouvelle, également dépourvues de chœur et renfermées le plus souvent dans la peinture des mœurs et des caractères. On sait en effet que, dès la seconde période de la comédie athénienne, cinq poètes, au lieu de trois, prirent part d'ordinaire au même concours, ce qui suppose de moindres dimensions pour chacune de leurs œuvres, et ce qui, d'ailleurs, nous aide à expliquer

[1] Voir, par exemple, les numéros 192, 358 et 545 parmi les Épigrammes descriptives.

[2] Article Παραστιχίδιον du *Thesaurus*, où d'ailleurs on ne trouve pas d'autre exemple de ce mot.

le nombre, sans cela presque incroyable, des comédies attribuées à un Eubulus et à un Antiphane.

Mais tout moyen nous manque pour aller sur ce point au delà des simples conjectures. M. Birt, l'auteur d'un savant ouvrage sur la Condition des livres dans l'antiquité classique[1], me paraît avoir égaré notre confrère par l'abus qu'il fait d'un témoignage de Porphyre sur l'édition que le célèbre grammairien Apollodore avait donnée des comédies d'Épicharme. Que dit Porphyre, sur la fin de sa *Vie de Plotin?* Que ce philosophe l'ayant chargé de réunir et de mettre en ordre ses ouvrages, il les a rassemblés en six Ennéades, selon l'analogie des matières, imitant en cela Andronicus, qui avait ramené à un certain nombre de *πραγματεῖαι* les écrits d'Aristote et ceux de Théophraste, et Apollodore, qui avait rangé en dix *tomes* (*τόμοι*) les comédies d'Épicharme. Témoignage très clair, mais très vague, dont on ne peut rien tirer pour apprécier le contenu de chacun de ces *tomes*. On ne connaît que trente-cinq titres de ces comédies; mais ce chiffre de trente-cinq représente-t-il toute l'œuvre du poète? Un témoignage relevé par Suidas lui en attribue cinquante-deux. On voit au milieu de quelles ténèbres tâtonne, si je puis m'exprimer ainsi, la critique, quand elle veut savoir plus qu'il n'est possible de savoir, au milieu des ruines et des débris, souvent informes, des monuments de l'antiquité.

É. EGGER.

Frédéric II et Louis XV, d'après des documents nouveaux (1742-1744), par le duc de Broglie, de l'Académie française. Paris, Calmann-Lévy, 1885, 2 vol. in-8°.

PREMIER ARTICLE.

M. le duc de Broglie poursuit l'intéressante étude qu'il a commencée sur la guerre de la Succession d'Autriche. Les deux premiers volumes, sous le titre de *Frédéric II et Marie-Thérèse*, nous montrent le premier acte de ce drame, où Marie-Thérèse, attaquée par tous ceux qui prétendent à quelque part dans ses États héréditaires et par la France, qui ne pré-

[1] Berlin, 1882, p. 496 et suiv.

tend à rien qu'à faire passer l'Empire ailleurs, désarme les plus gênants et les plus dangereux de ses compétiteurs, le roi de Sardaigne par le traité de Turin, le roi de Prusse par le traité de Berlin, et se trouve seule en présence de la France et de son triste allié, l'électeur de Bavière, devenu l'empereur Charles VII. Les deux volumes nouveaux, sous le titre de *Frédéric II et Louis XV*, comprennent deux autres années, pendant lesquelles la guerre, prête à s'éteindre, se rallume avec de nouveaux alliés dans les deux camps; période qui s'étend du jour où l'abandon de Frédéric contraint la France à sortir de la Bohême à celui où l'alliance de la France permet à Frédéric d'y entrer en son propre nom; en termes généraux, de la retraite de Prague à la mort de l'empereur Charles VII.

Les deux personnages qui figurent en tête du livre sont d'abord comme effacés. Frédéric II digère, si je puis dire, le gros morceau qu'il s'est fait céder par les préliminaires de Breslau et le traité de Berlin, la Silésie, et Louis XV est toujours dans l'ombre où le retient le vieux cardinal Fleury. Les deux personnages en vue sont les deux maréchaux qui, après de si brillants débuts, ont pour mission de ramener en France ce qui reste des troupes françaises en Bohême et en Bavière : les maréchaux de Belle-Isle et de Broglie. L'auteur montre ici comme il sait comprendre les devoirs de l'historien. Dans tout le cours de cette guerre, et notamment dans l'épisode qui en termine le premier acte, les deux maréchaux sont en rivalité et ils ont leurs partisans et leurs détracteurs à la cour. Celui qui excitait le plus d'envie, qui s'attirait le plus d'attaques, c'est celui qui avait, il est vrai, le plus contribué à entraîner la France dans la guerre, Belle-Isle. L'auteur, sans méconnaître ses torts, ne laisse pas que de prendre sa défense, même au détriment de celui dont il porte si dignement le nom. Par une décision qui marquait assez la disgrâce où Belle-Isle était tombé, les deux armées réunies en Bohême étaient placées sous le commandement du maréchal de Broglie; Belle-Isle était invité à rester auprès de lui comme second et comme conseiller : « Aucun rôle, dit l'auteur, ne convenait moins à l'activité fougueuse, à l'imagination toujours en campagne de Belle-Isle que celui de subordonné et spectateur. N'étant appelé à diriger aucun plan d'ensemble, il frémissait en quelque sorte dans le harnais, il entassait projets sur projets, dont les difficultés l'arrêtaient d'autant moins qu'il n'avait pas à compter avec leur exécution. Broglie, de son côté, dont l'esprit, d'une nature plus lente, était encore alourdi par l'âge, suffisait mal à la variété, à la promptitude des résolutions qu'exige le commandement actif. Ces défauts, clairement aperçus, étaient aussi impitoyablement signalés de part que d'autre. Tandis que Broglie accusait Belle-Isle de dépenser tout son feu

en écritures et de l'assassiner de mémoires qu'il n'avait même pas le temps de lire, Belle-Isle se plaignait d'indiscrétions imprudentes causées par un sénile incontinence de parole. Il n'y avait pas jusqu'aux accidents de santé qui ne fussent matière à récriminations réciproques. Belle-Isle, sous l'empire des fortes émotions qu'il avait subies, était repris de violentes douleurs sciatiques, de fièvres intermittentes, accompagnées de fréquentes syncopes. « Que voulez-vous qu'on fasse, disait Broglie, d'un « général qui ne peut pas mettre un pied devant l'autre? » Mais Belle-Isle n'était pas en peine de répondre qu'une fausse attaque d'apoplexie avait, depuis plus d'un an, frappé d'une atteinte irréparable l'intelligence de son collègue. Et finalement toutes ces querelles en revenaient toujours à la grande, l'éternelle question, sans cesse agitée, jamais vidée, de savoir à qui était imputable le malheur de la situation. « C'étaient, disait l'un, les fausses manœuvres, suivies de la déroute devant Prague, qui avaient causé tout le mal. — Non, reprenait l'autre, mais bien la folie d'avoir emmené une armée guerroyer à trois cents lieues de son pays[1]. »

La situation était devenue des plus périlleuses pour la France. L'Angleterre, qui par le traité de Westminster (18 novembre 1742) avait garanti la paix de Berlin, n'avait qu'un but : réunir l'Allemagne dans une action commune, afin de réduire la France aux limites où elle était renfermée avant la paix des Pyrénées. Pour cela, elle aurait volontiers reconnu le titre d'Empereur à l'électeur de Bavière, le détachant du même coup de la France, et se fût prêtée à ce que la Sardaigne eût en Italie, comme la Prusse en Allemagne, quelque partie du territoire autrichien. Marie-Thérèse n'acceptait pas pour sa maison cet abandon de la dignité impériale, tout à l'avantage de ses nouveaux alliés : « Voulez-vous, disait-elle à l'ambassadeur d'Angleterre, que je fasse moi-même la prépondérance de la Sardaigne en Italie et de la Prusse en Allemagne? » Elle en voyait les suites mieux qu'on ne l'a fait de nos jours. Elle persistait donc à combattre et l'électeur de Bavière et la France, qui continuait à le soutenir. Frédéric regardait et attendait : la France cherchait en vain à deviner ce qui se cachait dans son silence; mais ce qu'elle pouvait voir, c'est que l'Autriche et l'Angleterre combinaient contre elle tous leurs efforts, et dans cette situation elle devait, avant tout, dégager les armées qu'elle avait en Allemagne. L'armée de Bohême était bloquée dans Prague, et le général autrichien l'avait crue assez compromise pour lui offrir une capitulation : ce qui lui attira cette fière et patriotique réponse de Belle-Isle : « Tant que nous aurons de la poudre et des balles, vous ne devez

[1] Tome I, p. 61-62.

pas vous flatter d'être maître de nous. Nous sommes quarante mille Français, dont douze mille valets, à la vérité, mais qui sont Français comme nous et qui prendront les armes au premier ordre [1]. » Mais il importait de mettre ces troupes en mesure de rentrer en action. C'est pourquoi l'armée, placée l'année précédente aux frontières de la Westphalie, sous le commandement de Maillebois, pour observer et combattre les Hollandais et les Anglais, eut ordre de marcher vers la Bohême : c'est Louis XV lui-même qui l'ordonna [2], et cette première manifestation de la volonté personnelle du roi fit sensation.

Cette résolution ne livrait point Paris, comme l'ambassadeur anglais Stairs voulait l'espérer, et elle fit lever le siège de Prague. C'était un premier succès. Pour le rendre décisif, Maillebois aurait dû attaquer les Autrichiens qui venaient à sa rencontre; et cela aurait pu amener la jonction de nos armées : Maurice de Saxe, que le maréchal de Broglie lui avait envoyé, ne cessait pas de lui en donner le conseil. Maillebois manqua d'audace. Il faut dire, d'autre part, que les deux maréchaux n'eurent pas l'idée de faire « une sortie en masse et de tomber sur les derrières des troupes autrichiennes pendant qu'elles faisaient face à Maillebois. » L'auteur s'en étonne à bon droit : « Apparemment, ajoute-t-il, ils auraient craint que la ville laissée sans défense fût victime d'une surprise, et qu'on leur reprochât par la suite d'avoir laissé échapper de leurs mains le gage le plus important de la paix future [3]. »

Ce gage allait pourtant être perdu. Le comte de Maillebois, après avoir eu le dessein de pénétrer dans la Bohême en redescendant vers Egra, jugea plus utile de se rapprocher du Danube. Seckendorff, général des troupes impériales, avait repris Munich. L'Empereur, qui recouvrait sa capitale héréditaire, tenait à la conserver par-dessus tout; Maillebois lui apportait un renfort nécessaire; et ce n'était point assez : ordre fut donné à Broglie de venir se mettre à la tête des forces réunies en Bavière, et à Belle-Isle de ramener l'armée de Bohême, si elle ne pouvait être secourue.

Elle ne put l'être. Le maréchal de Broglie, après avoir mis la Bavière en sûreté, en jugea ainsi, et il paraît avoir eu raison; mais il aurait pu, M. le duc de Broglie le dit lui-même, ne pas finir sa lettre à Belle-Isle par ce trait froidement aiguisé : « Comme vous savez vous retourner mieux que personne, j'espère que vous pourrez trouver quelque moyen de vous tirer d'affaire. Je le souhaite de tout mon cœur, tant par rapport à vous que pour le bien du service. » (21 décembre 1742.)

[1] Tome I, p. 68. — [2] Page 53. — [3] Tome I, p. 90.

Belle-Isle sut se tirer d'affaire avec une résolution, une habileté et une vigueur qui suffiraient à l'honneur de son nom, car c'est un des beaux traits de nos annales militaires; et le récit qu'en fait le duc de Broglie est une des pages les plus remarquables de son livre: l'hommage qu'il a voulu rendre au rival de son illustre aïeul lui a porté bonheur.

Le siège de Prague avait recommencé, et c'est sur ce point, quand l'hiver avait suspendu les opérations de la guerre partout ailleurs, que se reportaient tous les regards de l'Europe. La place ne pouvait tenir longtemps. Belle-Isle, qui était malade, ayant à peine la force de se lever, résolut d'en sortir les armes à la main. Laissant dans la ville quelques milliers de blessés, de malades et d'infirmes, sous le commandement du brave Chevert, il partit dans la nuit du 16 au 17 décembre, avec une facilité, dit le duc de Broglie, qui tient vraiment du prodige : « 11,000 hommes d'infanterie, 3,000 de cavalerie grosse ou légère, 30 pièces de campagne et tout leur attirail, environ 300 voitures et 6,000 mulets ou chevaux de bât, portant des cartouches et des pierres à fusil pour l'infanterie, des provisions de pain, de riz, de lard et d'eau-de-vie pour six jours de route, du foin pour deux et de l'avoine pour quatre, le trésor, les ambulances, un nombre de bœufs suffisant pour une distribution régulière d'une livre de viande par homme pendant toute la durée présumée du voyage, telle fut, d'après l'énumération de Belle-Isle lui-même, la formidable procession qui traversa les remparts la nuit et fit trois heures d'une traite sans être aperçue, pour arriver au point du jour au rendez-vous où le général lui-même vint la rejoindre. La ville était ainsi évacuée, comme on l'avait occupée, dans l'ombre et le silence d'une nuit d'hiver[1]. »

L'auteur suit pas à pas Belle-Isle dans cette retraite, où le maréchal sut mettre discrètement à profit un plan conçu et à lui adressé par le chevalier Folard. Mais il était plus facile de le tracer dans le cabinet que de l'exécuter sur le terrain. « Pour ne pas perdre une seule heure de ces courtes journées d'hiver, il fallait partir bien avant l'aube, par une bise très âpre et sous ce ciel des nuits glacées, dont la sérénité même a quelque chose de dur et d'impitoyable. On avançait, la hache à la main, à travers des forêts dont les troncs noircis et chargés de givre semblaient, sous les pâles reflets de la lune, revêtus d'un voile funéraire. Les premiers rayons du soleil, loin de ramener ni chaleur ni lumière, faisaient lever du sol un brouillard épais et, fondant la surface de la neige, étendaient comme un miroir de verglas, sur lequel hommes et chevaux tré-

[1] Tome I, p. 137.

buchaient à chaque pas; chutes fatales dont beaucoup ne se relevaient point, n'ayant pas le courage d'arracher leurs membres engourdis à ce sommeil trompeur qui n'a de réveil que dans la mort[1]. » « Enfin, ajoute-t-il, après cinq jours de souffrances et de deuil, le 25, jour de Noël, l'armée, s'étant mise en marche à minuit, comme d'ordinaire, arriva à la pointe du jour au débouché de la forêt qui couvrait la haute montagne de Königswart et d'où on dominait la campagne dans laquelle Egra est située. Il ne restait plus qu'à descendre, mais par des pentes tellement à pic et bordées de tels précipices que ce dernier passage eût été le plus périlleux de tous, si la neige, cette fois secourable, n'eût formé un tapis épais qui adoucissait l'escarpement. Cinq heures furent employées à cette opération très délicate, et ce ne fut que vers le milieu du jour que toute l'armée, arrivée enfin dans la plaine, put se cantonner le long de la rivière de Wondesheim. Elle était décimée, mais libre; elle avait perdu tous ses transports, mais pas un canon, et l'honneur était sauf[2]. »

Belle-Isle alors avait bien le droit de répondre au quasi-défi du maréchal de Broglie par ces mots ajoutés à une lettre d'avis : « J'avais bien compris que l'armée du roi ne trouverait pas son salut dans les opérations que vous projetiez. M. de Lobkowitz n'a pas eu un seul instant l'idée de quitter la Bohême; aussi n'ai-je songé qu'au moyen de suppléer de mon propre fonds pour exécuter les ordres du roi et à me retourner, comme vous me le conseilliez[3]. »

Restait dans Prague ce même Chevert, qui, l'année précédente, s'en était emparé par surprise, Chevert avec ses invalides lui faisant office de soldats. Ses hommes, eussent-ils été valides, n'auraient pu tenir longtemps dans la place, et leur nombre pouvait tenter le général qui les voulait faire prisonniers : toute une garnison, presque une armée! Chevert sut faire entendre à l'envoyé de Lobkowitz qu'il avait à peine 500 hommes avec lui, mais qu'il ne serait pas plus facile de les prendre : « Faites savoir à M. de Lobkowitz, dit-il, que, s'il ne se hâte pas de m'accorder, à moi et à tous les hommes en état de porter les armes, la sortie sauve avec les honneurs de la guerre, je mets le feu aux quatre coins de Prague et je m'ensevelis sous ses ruines[4]. »

Cinq cents hommes, c'était un butin qui ne valait pas une ville comme Prague. Lobkowitz lui accorda les honneurs de la guerre. Chevert défila avec plus de quatre mille hommes, « les uns, à la vérité, estropiés ou

[1] Tome I, p. 145.
[2] Tome I, p. 148.
[3] Tome I, p. 150.
[4] Tome I, p. 150.

manchots, les autres pâles ou chancelants, mais faisant encore en ligne et sous les armes assez bonne contenance. » Chevert n'avait laissé à l'hôpital que ceux qui n'avaient pu quitter leur grabat [1]. Telle fut la retraite de Prague, et à Versailles il y eut des gens pour la chansonner. Elle inspire d'autres sentiments à M. le duc de Broglie. « Je prie, dit-il, qu'on me pardonne ce rapprochement. Je sais que la sévère discipline de l'histoire doit se les interdire, et qu'ils pèchent d'ailleurs toujours par quelque côté. Qu'y faire cependant? La force de certaines situations l'emporte, et les comparaisons reviennent involontairement sous la plume de l'écrivain, comme à la pensée du lecteur. Avouerai-je, par exemple, que dans le cours de ces études, rencontrant parfois, entre des dépêches insignifiantes, de petites lettres, datées de Prague, écrites d'un caractère imperceptible sur un papier frêle et transparent, je me suis arrêté, saisi d'une soudaine émotion? L'illusion pour un instant a été complète. J'ai cru tenir entre les mains quelqu'un de ces envois furtifs qui nous arrivaient naguère, sous une forme toute semblable, de Metz, ou de Paris, pour porter dans nos familles l'espérance ou le deuil, et j'ai vu la feuille jaunie se mouiller, malgré moi, d'une larme arrachée par le souvenir d'angoisses patriotiques et d'alarmes paternelles! Combien on sent, dans de pareils moments, que, quoi qu'on fasse et quel que soit l'effet prétendu des révolutions, l'histoire d'hier ressemble toujours à celle d'aujourd'hui, et quel lien intime, quelle solidarité étroite, unissent entre elles les diverses générations d'un même peuple! Combien paraît vaine et téméraire l'entreprise d'étroits sectaires, qui, taillant dans la réalité des faits, au gré de leurs passions et de leurs préjugés, s'obstinent à nous faire plusieurs Frances, une France de l'ancien et une France du nouveau régime, afin d'exalter l'une en dénigrant l'autre! Non, ces mutilations sont impies : une grande nation est un être chéri et glorieux, dont la vie se prolonge à travers les siècles; et dans le passé, comme dans le présent, tout ce qui la grandit ou l'honore, comme tout ce qui l'afflige ou la blesse, vient toucher les mêmes fibres du cœur chez ses véritables enfants [2]. »

Laissons l'interminable agonie de Fleury, qui semblait être celle du royaume, et cet état presque cadavéreux du pouvoir, comme dit énergiquement M. le duc de Broglie; laissons toutes ces intrigues qui se nouent au chevet du mourant, et le duc de Richelieu, et ces sœurs de Nesles qui se disputent ou se repassent le titre et les honneurs publics de maîtresses du roi, toutes choses auxquelles l'auteur ne touche qu'avec dégoût, mais

[1] Tome I, p. 151. — [2] Tome I, p. 160.

dont il faut bien qu'il parle pourtant, puisque c'est là ce qui décidait du sort de la France, et arrivons à un curieux épisode plus propre à égayer le récit, je veux dire la mission de Voltaire à la cour de Berlin.

Après la mort du cardinal, arrivée enfin le 29 janvier 1743, Louis XV avait déclaré qu'il serait lui-même premier ministre; on crut revoir Louis XIV après la mort de Mazarin. Mais les circonstances étaient plus graves. Marie-Thérèse se montrait toujours aussi contraire à toute idée de paix. Tant que la couronne impériale resterait en dehors de sa maison, elle ne voulait entendre à rien. Le roi de Prusse demeurait impénétrable. Les ambassadeurs d'Angleterre et de France, rapprochés malgré l'inimitié de leur cour par la ressemblance de leur rôle auprès de lui, se demandaient l'un à l'autre lequel des deux il prétendait jouer. La bataille de Dettingen, qui aurait pu être une victoire pour la France, devenue un échec par la précipitation du duc de Noailles avant l'action et du comte de Grammont dans l'action, puis l'évacuation de la Bavière qui en fut la suite, devaient rendre le roi de Prusse plus perplexe que jamais, plus insondable encore, car il tenait à être du côté du plus fort. Ce fut dans cet état de choses qu'on eut l'idée d'employer, pour pénétrer ses desseins, un missionnaire d'un genre tout spécial, Voltaire. Sa mission consistait à n'en avoir pas en apparence (ce qui s'appelle d'un nom particulier et ne s'avoue pas), et il semblait bien propre à la remplir. Il était le familier de Frédéric; il l'avait été jusqu'à se montrer, dans ses rapports avec lui, plus ami de la Prusse que de la France. Il avait des griefs qui semblaient devoir l'entraîner plus fortement encore de ce côté. Plusieurs de ses écrits, avoués ou non, mais à lui de notoriété publique et d'un renom qu'assurément au fond il ne reniait pas, l'exposaient aux rudesses du parlement. La conduite de l'Académie à son égard ajoutait à son aigreur contre certains académiciens, hommes d'Église ou de cour, ayant la main au pouvoir. Voltaire, à cinquante ans, au lendemain de l'éclatant succès de *Mérope*, quand personne n'osait se mettre en ligne contre lui, quand il avait fait les professions de foi les plus catholiques, avait vu l'abbé de Luynes élu tout d'une voix et presque reçu séance tenante. Ses épigrammes contre Boyer, *anc. évêque de Mirepoix*, comme il signait, qu'il appelait, par un simple changement de lettres dans la formule abrégée de sa signature, l'*âne, évêque de Mirepoix*, avaient rendu sa situation en France plus périlleuse. Il pouvait donc, en allant en Prusse, avoir l'air de fuir la persécution; et comment alors Frédéric eût-il pu ne point s'ouvrir à lui de ses projets contre la France, s'il en avait? Voltaire devenait d'autant plus l'homme de la cour de France dans ce voyage qu'il semblait plus mal avec elle.

« Avec quel empressement, dit M. le duc de Broglie, Voltaire adopta la pensée de transformer son exil en mission confidentielle, c'est ce que devineront sans peine ceux qui savent combien les hommes de lettres, même les plus illustres, fatigués d'être traités de rêveurs et de vivre de spéculation, sont souvent pressés de descendre des hauteurs sereines de la pensée pour se mêler au théâtre agité et subalterne de la vie active. Notre siècle a vu plus d'un exemple de ce genre d'impatience, qui n'a pas toujours été justifié, et Voltaire, s'il eût vécu de nos jours, n'eût pas fait exception [1]. » Mais son exemple même prouva que tout l'esprit du monde n'y suffit guère : qui d'ailleurs eût pu se flatter de tromper Frédéric? et du reste le secret de la mission de Voltaire, longtemps avant qu'il arrivât, était le secret de la comédie. M. le duc de Broglie s'amuse à nous montrer et nous amuse aussi en nous montrant les gaucheries du diplomate improvisé. C'est d'abord Mme du Châtelet qu'il faut mettre dans la confidence, et tout Paris se divertit de son désespoir. Puis ce sont les frais de voyage, longuement débattus avec le gouvernement qu'on prétend fuir; et dans l'indemnité figure un marché de fournitures pour les armées en campagne, accordé à des cousins de Voltaire, qui l'avaient largement intéressé aux bénéfices [2] : singulier signe de disgrâce. Enfin Voltaire lui-même écrivait à d'Argenson, l'avant-veille de son départ : « Je pars vendredi pour l'affaire que vous savez; c'est le secret du sanctuaire; ainsi n'en sachez rien [3]. » La comédie n'est pas mieux jouée en Hollande, où il s'arrête, comme sur une terre de refuge, en attendant que Frédéric lui ait expédié ses passeports. Tout en lançant des épigrammes contre la cour, il y envoie, à grand fracas, un courrier d'ambassade. Tout en demandant à Frédéric un sauf-conduit, il cherche, dans l'intérêt de la France, à brouiller la Prusse avec les États généraux. La manœuvre était donc éventée. On en parlait partout. La *Gazette de Cologne* s'en était faite l'écho, et l'ambassadeur de France, le sage et prudent Fénelon, sans détourner Voltaire de poursuivre son voyage, lui donna au moins le conseil de reprendre sa physionomie ordinaire auprès de Frédéric, jetant un masque qui ne le cachait plus [4].

Voltaire quitta la Haie, où il n'avait plus de maladresse à commettre, pour se rendre à Berlin. Ce qu'il y a de piquant dans cette mission d'un homme de tant d'esprit, c'est cette étrange interversion des rôles. Venu pour pénétrer Frédéric, il était lui-même percé à jour; devant agir pour la cause de la France, il se trouva lui-même dans la main du roi de

[1] Tome II, p. 53.
[2] Tome II, p. 55.
[3] Tome II, p. 59.
[4] Tome II, p. 78.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Prusse : car Frédéric avait de lui des lettres compromettantes, qu'il avait envoyées à Paris en mains sûres, prêt à les livrer à la moindre apparence que son grand ami trahît ses intérêts. Disons au moins à l'honneur de Voltaire qu'il ne les servit pas. Le roi de Prusse le combla de caresses et d'assiduités. Il ne refusa même pas de l'emmener avec lui dans ce voyage de Bayreuth où il avait à traiter des plus grandes affaires de l'Allemagne, certain que Voltaire, au milieu des prévenances de la margrave de Bayreuth, sa sœur, ne s'en douterait pas, comme en effet il ne s'en est pas douté. Mais quand l'illustre écrivain, prenant les attitudes d'un véritable chargé d'affaires, lui soumit une note, rédigée article par article, avec prière, s'il le trouvait bon, de placer la réponse en regard, Frédéric le remit cruellement à sa place : il ne lui opposa point de refus, il annota la pièce; seulement ses réponses avaient, sur les points les plus vifs, le caractère de l'ironie. Et quand Voltaire, au départ, lui demanda une lettre qu'il pût montrer en témoignage des bons effets de sa mission, le prince ne lui répondit pas.

Arrivons à d'autres négociations suivies d'effets plus sérieux.

H. WALLON.

(*La suite à un prochain cahier.*)

Documents relatifs au Groënland, recueillis dans les explorations récemment exécutées sous les auspices du Gouvernement danois (*Meddelelser om Gronland*). 6 volumes. Copenhague, 1879 à 1883.

Les explorations qui ont été exécutées pendant ces dernières années, sous les auspices et aux frais du Gouvernement danois, offrent un intérêt particulier par la lumière qu'elles ont jetée sur des régions naguère à peine connues et par la confection de cartes plus exactes que celles que l'on possédait : elles ont aussi éclairé d'un jour nouveau plusieurs questions d'un intérêt général pour la science.

Malgré son nom, qui donne l'idée d'une végétation verdoyante, le Groënland est en grande partie couvert d'une épaisse couche de glace,

qui met obstacle aux investigations relatives à sa constitution géologique et minéralogique. Déjà, au commencement du siècle, la partie habitée par les Européens avait été, à ce double point de vue, l'objet d'une persévérante étude. Un homme qui fut d'abord acteur et poète dramatique, Giesecke, après être parti de Copenhague en 1805 pour visiter les îles Feroë, voulut, l'année suivante, étendre ses recherches jusqu'au Groënland. Son plan primitif était d'y rester deux ans et demi, mais, par suite de la guerre avec l'Angleterre, les communications avec le Danemark furent interrompues, et il se vit forcé d'y rester de 1806 à 1813, c'est-à-dire pendant huit étés et sept hivers. C'est alors qu'il étudia avec ardeur la côte occidentale, entre le 60e et le 73e degré de latitude Nord. Non seulement il visita les gisements d'un grand nombre de minéraux déjà connus, mais il en découvrit beaucoup d'autres, et, autant que le permettait la science à cette époque, il fournit des notions sur la structure jusqu'alors complètement inconnue du Groënland[1].

Les expéditions danoises qu'on ne tarda pas à envoyer pour poursuivre les recherches commencées par Giesecke firent connaître beaucoup de faits importants de géographie et d'ethnographie.

Le lieutenant de vaisseau Graah en 1823-1824, puis en 1829 et 1830, Pingel en 1828-1829, Rinck de 1848 à 1851, contribuèrent puissamment à la connaissance de la constitution géognostique de la contrée. Les savants suédois Torell (1858) et Nordenskiöld (1872-1876), les Anglais Whymper et R. Brown (1867) et le Norvégien Holland (1875) étudièrent spécialement les puissants effets de la glace continentale.

En 1876, le Gouvernement danois et le Rigsdad accueillirent avec bienveillance la proposition de M. le professeur Johnstrup de faire explorer la côte occidentale du Groënland pendant une série de cinq années au moins. Les six volumes publiés sous le titre de *Meddelelser om Gronland* montrent combien ces études offrent d'intérêt, malgré les obstacles que présentent des privations de toutes sortes et la rigueur du climat : les explorations ne sont annuellement possibles que pendant un ou deux mois.

À ces derniers documents recueillis par des Danois s'ajoutent ceux, non moins précieux, que M. Nordenskiöld a été chercher dans ses expéditions de 1870 et 1876, et dont une partie seulement a été jusqu'à présent publiée.

[1] *Bericht einer mineralogischen Reise im Groenland.* Voir aussi le compte rendu de ces travaux dans les *Meddelelser*, t. I, p. 175-177.

I

GÉOGRAPHIE ET GÉOLOGIE.

C'est la géographie et la géologie qui ont fait, dans les explorations qui nous occupent, les acquisitions les plus importantes. A la suite de levers et de mesures astronomiques, on a pu exécuter plusieurs cartes partielles, ainsi qu'une carte d'ensemble du pays. Un certain nombre d'altitudes ont été déterminées avec précision.

Constitution géologique. — De même qu'en Scandinavie, les roches schisteuses cristallines, gneiss et micaschistes, avec leurs roches subordonnées, prédominent dans une partie considérable du Groënland. Ces roches cristallines ont été reconnues par M. Kornerup en constituer uniformément la côte occidentale, du 62° 15′ au 64° 15′. La pegmatite et la diabase y ont formé de nombreuses éruptions; c'est ainsi que la première roche a souvent empâté de nombreux fragments de gneiss. Quant à la diabase, elle forme un grand nombre de filons, en partie parallèles, ordinairement dirigés de l'ouest à l'est. Dans toute cette étendue, il n'a été observé aucune couche fossilifère, autre que des dépôts glaciaires.

On évalue la superficie du Groënland de 1,680,000 à 2,240,000 kilomètres carrés; la glace en recouvre plus de la moitié, et c'est seulement une petite partie, le littoral coupé par des fjords, qui peut servir de séjour à des plantes, à des animaux et à des hommes.

Un fait exceptionnel extrêmement remarquable se rattache à l'histoire des roches basaltiques du Groënland, c'est la présence du fer natif qui a été démontrée dans ces dernières années [1].

Vestiges de l'ancienne période glaciaire : terrasses, surfaces striées, érosions. — Comme on pouvait s'y attendre, les vestiges des anciens glaciers sont très développés. Ces premières formations glaciaires, notamment du 62° 15′ au 64° 15′ de latitude Nord, sont représentées par des blocs erratiques à angles arrondis, souvent de dimensions colossales, dispersés sur les montagnes, jusqu'à des hauteurs de plus de 1,000 mètres, ainsi que par de puissants dépôts d'argile, de sable et de gravier.

Dans la plupart des vallées on observe des terrasses formées de maté-

[1] Cette découverte a été l'objet d'un article inséré récemment dans le *Journal des Savants*, janvier 1885, p. 52.

riaux glaciaires. C'est ainsi, par exemple, que dans une vallée appartenant à la montagne d'Ilivertalik, au nord de Fiskernaes, il s'en trouve cinq qui ont respectivement 8^{m},5, 17, 29, 59 et 101 mètres d'altitude. Ces terrasses doivent être considérées comme un résultat de l'action combinée de la glace continentale, des cours d'eau et de la mer; elles témoignent que le pays a été soulevé à une hauteur au moins égale à celle de la plus élevée d'entre elles. Dans une autre région, comprise entre Holstensborg et Egedesminde, où M. Kornerup a fait des observations en 1879, les terrasses le long des fjords forment trois étages superposés, dont les altitudes sont environ de 22, 56 et 88 mètres.

Des restes de mollusques glaciaires ont été trouvés dans une terrasse d'argile en un point situé à 6 mètres au-dessus de la mer. Ces débris appartiennent aux espèces suivantes : *Mya arenaria*, *Mya truncata*, *M. saxicava*, *M. rugosa*, *Astarte striata*, *Cardium ciliatum*, *Pecten islandicus* et *Tellina calcarea*.

Outre les dépôts, on remarque de toutes parts des surfaces moutonnées et striées, incontestablement produites par le frottement des anciens glaciers et semblables à celles que l'on connaît en Scandinavie et dans les Alpes.

De l'altitude à laquelle on observe ces surfaces striées, on conclut que la surface de la glace continentale dans la partie nord, autour des fjords d'Ameralik et de Buxe, avait certainement autrefois une altitude de 1,260 mètres, et le pays situé plus près de la mer était recouvert par la glace. Dans la partie sud, en dedans de Kuvnilik et de Björnesund, la couche de glace a atteint au moins une hauteur de 940 à 1,100 mètres, tandis que, plus près du littoral, elle avait une puissance de 250 à 660 mètres. Elle paraît n'avoir jamais recouvert les sommets les plus élevés, tels que Nukagpiarsuak et les montagnes de Sermilik. Il en est de même du sommet du Redeken, aux environs de Julianehaab et d'Igaliko, qui atteint 1,200 mètres, tandis qu'aux environs toutes les surfaces sont striées jusqu'à l'altitude de 950 mètres.

La direction variable des stries, que l'on a soigneusement relevées sur une carte, apprend en outre que la glace continentale avait autrefois un mouvement assez libre dans l'intérieur du pays, et surtout dans les parties hautes, tandis que, dans les parties basses, elle était assujettie à suivre la direction des fjords et des vallées. Les effets du mouvement de cette glace continentale, de l'intérieur jusqu'à la côte, c'est-à-dire de l'est à l'ouest, se manifestent dans les montagnes mamelonnées qui s'élèvent de toutes parts, et dont le côté *choqué* est tourné vers l'est, tandis que le côté *à l'abri* regarde la baie de Davis. D'après M. Kornerup la

surface de la glace doit avoir formé, dans la région dont il s'agit, un plateau ayant une hauteur de 600 à 800 mètres au-dessus du niveau de la mer.

Il est incontestable que les anciens glaciers ont élargi et poli les vallées qui existaient avant leur apparition et sur lesquelles ils se sont étendus. On en a une preuve dans celles dont la coupe transversale est à peu près demi-cylindrique, et qui sont assez nombreuses, surtout dans la partie sud.

Il est un type de vallées très caractéristique, en forme de bassin ou de cratère, qui a été désigné sous le nom de *Grydedale*. Il se rencontre à côté de montagnes jadis couvertes de glaciers, dont elles paraissent être l'ouvrage. Une des cartes représente quatre de ces vallées, qui ont une étendue et une profondeur considérables. Trois d'entre elles, dont l'une sur le côté nord du fjord de Sermilik, à Kasuk, et les deux autres sur le côté sud du même fjord, ont 200 mètres de profondeur, et la quatrième, au fond du Björnesund, 424 mètres.

Disposition géométrique des lithoclases; leur influence sur le relief du sol. — Comme le Groënland est en général presque dénué de végétation, et que les formations azoïques ne sont recouvertes d'aucune formation plus récente, si ce n'est par les formations glaciaires, il n'y a guère de pays où les schistes cristallins et les roches éruptives les plus anciennes soient à découvert sur d'aussi immenses espaces. La contrée se prête donc tout particulièrement à des recherches sur des rapports qui existent entre la forme des montagnes et les cassures qu'on a désignées sous le nom de diaclases. M. Kornerup, dans trois voyages consécutifs, a fait sur ce sujet de précieuses observations, que l'on peut résumer ainsi :

Les sommets et les crêtes de montagnes du Groënland ont en général conservé, jusqu'à un certain degré, leurs formes primitives, bien que leurs arêtes aient été plus ou moins arrondies par la décomposition des roches. Un examen plus attentif fait voir que ces formes de montagnes sont limitées par des plans qui sont toujours disposés de manière à former des sommets pyramidaux ou des crêtes en forme de toit.

Dans beaucoup de montagnes où de grandes masses de roches se sont éboulées, les plans ainsi mis à nu sont parallèles aux plans qui limitaient la masse rocheuse avant l'éboulement. En outre, on remarque un système de lignes qui se dessinent sur les parties dénudées de la surface de la même montagne, et qui toutes courent dans le même sens que le contour de l'éboulement. Quelques-unes de ces lignes se montrent sur les montagnes voisines et peuvent être suivies sur une longue étendue, dans

une même direction. Il est difficile de distinguer nettement ces lignes, à moins que les montagnes ne soient convenablement éclairées. En été, lorsque la neige a disparu, les tons gris des rochers se fondent avec la teinte vert-brun des mousses et des bruyères. Mais dans les premiers jours du printemps, lorsque le pays est encore couvert de neige et que l'action du soleil a commencé à se faire sentir, les montagnes vues de la mer, à 7 ou 8 kilomètres, se montrent, en général, surtout le matin et le soir, comme sillonnées de lignes parallèles disposées obliquement, suivant deux ou trois systèmes qui se croisent. C'est ce qu'exprime une image fidèle d'un promontoire au nord de Holstensborg, qui est figurée par l'auteur. Lorsque ensuite, vers le milieu de mai, le soleil ayant acquis assez de force pour que les arêtes des rochers apparaissent de tous côtés, en tranchant par leur couleur sombre sur les masses de neige environnantes, on se place sur un point culminant, dans l'intérieur du pays, de manière à embrasser une grande étendue de montagnes et de groupes d'îles, le paysage apparaît sillonné par plusieurs systèmes de lignes parallèles obscures, qui se prolongent par monts et vallées, jusqu'à une distance de plusieurs kilomètres. Les mêmes lignes sont visibles dans les groupes d'îles le long de la côte, ainsi que dans l'intérieur des fjords.

Un parallélisme exact dans les directions des diaclases se constate, quand on embrasse, du haut d'une montagne, une étendue peu considérable. Mais, en poursuivant la direction des diaclases sur de plus grandes distances, on y observe, peu à peu, des déviations, qui ne dépassent cependant jamais certaines limites assez restreintes.

« Quant aux rapports existant entre les plans mentionnés plus haut et les systèmes de lignes parallèles dont il s'agit, il n'est pas besoin, dit M. Kornerup, de chercher longtemps pour s'assurer que toutes ces lignes sont précisément les traces d'autant de diaclases, qui se continuent avec une grande régularité, à travers toutes les masses de gneiss et les roches qui les accompagnent. »

Il est remarquable que les diaclases, au Groënland, sont partout dans un rapport déterminé avec le relief du sol, tant dans les traits principaux que dans les détails. C'est à ces systèmes de diaclases que sont dues l'existence et la forme de toutes les dépressions et protubérances que présente la surface du gneiss et particulièrement des traits de parallélisme qu'il présente. Toutes ces observations de M. Kornerup en confirment tout à fait d'autres qui avaient été faites en Europe sur le même sujet[1].

[1] Daubrée, *Géologie expérimentale*, p. 352.

Les traits principaux du relief actuel du sol du Groënland ont été tracés avant que l'eau et la glace eussent commencé leur travail d'érosion : les diaclases ont été les auxiliaires indispensables de ces deux agents. Pour expliquer d'une manière satisfaisante la formation des fjords, il n'est pas besoin d'attribuer à l'eau et à la glace une force très considérable, ni de supposer, pour la durée de leur action, un nombre prodigieux d'années. Le travail de la glace a essentiellement consisté à détacher et à enlever les masses rocheuses déjà fendues par les diaclases, et qui constituaient en partie la surface du pays, avant que la glace continentale eût commencé à se former. Plus tard, le travail de la glace a plutôt été un travail d'arrondissement et de polissage. Une véritable érosion dans une masse rocheuse, dure et compacte, ne peut guère avoir eu lieu que dans des circonstances spéciales.

Mouvements lents du sol à l'époque actuelle. — De même qu'une partie de la Scandinavie, le Groënland s'est soulevé depuis une époque où il était déjà entièrement recouvert de glaces; c'est ce que prouvent les terrasses, avec des coquilles identiques à celles qui sont aujourd'hui dans la mer voisine et qui ont été portées à l'altitude de 50 mètres.

D'après M. Pingel, ce soulèvement a été suivi d'un abaissement; plusieurs habitations groënlandaises de la côte ont plus ou moins souffert de ce phénomène. Ainsi une ruine du moyen âge, située sur un écueil à Igaliko, s'est tellement affaissée que la mer en baigne le pied lorsqu'elle est haute. Cependant il ne paraît pas que l'abaissement ait fait des progrès depuis deux siècles.

M. Kornerup a fait de nouvelles observations sur cette question importante de la physique du globe. C'est ainsi qu'il a constaté, par des faits irrécusables, que la côte occidentale du pays subit un abaissement lent, qui, à Lichtensfeld, a été depuis 1789 de $1^m,88$ à $2^m,51$. D'autres exemples d'abaissement ont été signalés par M. Steenstrup dans le nord du Groënland.

Comme il est très désirable qu'on mesure directement la variation du niveau relatif de la mer, MM. Steenstrup et Hammer ont, en 1879 et 1880, mesuré en 21 endroits différents, la hauteur au-dessus des hautes eaux de points de repère bien fixes, pris dans le roc, de sorte qu'on pourra plus tard reprendre cette série de mesures.

Phénomènes actuels divers : glaciers, salure de la mer. — Les glaciers actuels et particulièrement le grand plateau de glace continentale qui occupe une partie du pays ont été l'objet d'observations nombreuses.

Cette glace continentale, qui couvre un espace évalué à plus de 1,120,000 kilomètres carrés, s'élève jusqu'à 1,500, 2,200 et 3,000 mètres d'altitude. Ce sont les plus vastes glaciers auxquels les hommes aient quelque accès. On les voit affleurer sur divers points du littoral, avec une épaisseur que l'on a trouvée de 690 mètres, à 56 kilomètres du bord de la glace : il s'en détache çà et là des montagnes de glace ou banquises, qui vont à la dérive le long des côtes. De très belles figures en couleur de ces glaciers ont été données par M. Jensen, ainsi que des photographies fort instructives.

On est redevable à M. Steenstrup de recherches exactes sur la nature de la glace et sur les mouvements qu'elle subit.

L'étendue des banquises qui ont occupé le détroit de Davis pendant l'été de 1881 a été étudiée par M. Holm. On a fait également des recherches sur la quantité de limon que charrient les cours d'eau des glaciers, dans cette partie du pays; sous ce rapport, une grande différence se montre entre ceux qui se déversent dans les fjords de Nagsugtok et d'Isortok. Tandis que les premiers, au mois de juillet, ne contenaient que 200 à 235 grammes d'argile par mètre cube d'eau, les seconds, au mois de juin, en renfermaient de 9,129 à 9,744 grammes. C'est une quantité tout à fait extraordinaire, comme on peut le voir par une comparaison avec les quantités d'argile contenues dans quelques grands fleuves : le fleuve Jaune, en Chine, en renferme seulement la moitié, et l'Aar, au sortir de son glacier, n'en contient que 142 grammes. La grande différence que présentent, à cet égard, les cours d'eau qui se jettent dans ces deux fjords, doit surtout être attribuée à la circonstance que la glace continentale se meut avec une plus grande vitesse vers le fjord d'Isortok que vers celui de Nagsugtok. D'après une mesure approximative de la masse d'eau qui s'écoule dans le premier de ces fjords, la quantité de limon que cette eau y apporte doit s'élever par jour à 4,062 kilogrammes. Ce limon se dépose dans la partie inférieure du fjord, qui, comme on l'a représenté sur une carte, s'en est tellement rempli que les bateaux plats eux-mêmes n'y peuvent plus passer. Lorsque le soleil a séché cette argile très fine, elle est mise en mouvement par la moindre brise, et l'air se remplit au loin de nuages de poussière, de sorte que les rochers et les plantes sont couverts d'une farine grisâtre, qui donne un aspect triste à tout le pays. L'eau douce que les cours d'eau versent dans les fjords coule à la surface à cause de sa faible densité. Ainsi, dans l'intérieur du fjord de Nagsugtok, tandis que la proportion du sel ne s'élevait à la surface qu'à 1.05 p. 0/0, au même endroit, à une profondeur de 38 mètres, elle était déjà de 3.28 p. 0/0. Les recherches sur la salure de la mer et

sur sa couleur, dues à M. Steenstrup, méritent aussi d'être mentionnées.

La carte du littoral, depuis le fjord de Godthaab jusqu'à Tiningnertok, a été dressée par M. Jensen, d'après des mesures terrestres et astronomiques. Les hauteurs, qui sont indiquées en pieds danois, ont été déterminées, soit à l'aide du baromètre, soit par des mesures directes; la même carte montre les profondeurs des fjords qui ont été mesurées, et où il a été fait des recherches relatives au degré de salure de la mer.

II

FLORE.

Bien que le Groënland soit pauvre en espèces, la végétation de ce pays offre beaucoup d'intérêt pour la géographie botanique; car elle représente une partie notable de la flore polaire, et elle offre des points de comparaison fort instructifs avec la partie septentrionale du continent de l'Amérique du Nord, avec l'Islande, le Spitzberg, la Scandinavie et même avec les flores de pays plus éloignés, comme la Russie septentrionale, la Sibérie et les Alpes. Une description générale de la flore du Groënland était d'autant plus utile, que la végétation de ce pays n'était que peu connue jusqu'à la fin du premier quart de ce siècle. M. Joh. Lange a donné dans le troisième volume un très bon aperçu de cette flore, en se servant de documents recueillis par M. le lieutenant de vaisseau Jensen.

III

ANTIQUITÉS, RUINES NORDIQUES.

Les ruines nordiques du district de Julianehaab ont été l'objet d'explorations très intéressantes de la part de M. le lieutenant Holm, qui a fait précéder leur exposé d'un court aperçu sur l'histoire de la découverte du Groënland par les Islandais.

Érik le Rouge, ayant été condamné à trois ans d'exil pour avoir commis un meurtre, résolut d'aller à la découverte du pays qu'avait entrevu un de ses compatriotes, emporté vers l'ouest par une tempête. Parti en 983, il eut bientôt en vue les glaciers groënlandais. Pendant trois étés, il navigua le long de la côte tant occidentale qu'orientale du Groënland, pour rechercher les endroits qui se prêtaient le mieux à la colonisation; après quoi il revint en Islande. Les récits qu'il y fit de la fertilité du pays décidèrent un grand nombre de ses compatriotes à l'accompagner au

Groënland, pour y établir des colonies; mais des vingt-cinq navires qui, en 986, partirent pour cette expédition, il n'y en eut que quatorze qui arrivèrent à leur destination; les autres firent naufrage ou furent entraînés au loin par les courants. Érik s'établit à Brattahlid, dans l'Eriksfjord, et ses compagnons se distribuèrent des terres sur les bords du même fjord.

Leif, un des fils d'Érik le Rouge, entreprit un voyage en Norvège, où il se convertit, avec son équipage, à la foi chrétienne; en l'an 1,000, il revint au Groënland, où le christianisme se répandit très rapidement, et, à cause de son grand éloignement des autres pays, il reçut en 1126 un évêque. En 1261, les colons islandais renoncèrent, paraît-il, à leur indépendance et rendirent hommage au roi de Norvège. A partir de cette époque, la colonie eut à passer par de nombreuses épreuves. Vers la fin du XIIIe siècle, la glace s'accumula sur la côte occidentale, dans des proportions jusqu'alors inconnues; il en résulta un grand nombre de naufrages. Au XIVe siècle, les Esquimaux commencèrent à attaquer la colonie, et finalement ils détruisirent tout l'établissement de Vesterbygd.

On voit aussi par de vieux diplômes que l'établissement d'Osterbygd et l'évêché de Gardar existaient encore en l'an 1410; mais en 1418 ils furent assaillis et dévastés par une flotte ennemie, qui détruisit les églises et les demeures des habitants, et emmena captifs un grand nombre de ces derniers. D'après des sources moins authentiques, le commerce qui se faisait avec la Norvège et le Groënland dura encore jusqu'en 1484; alors, dit-on, les quarante derniers Norvégiens auxquels la navigation du Groënland était familière furent assassinés à Bergen par des marchands allemands, parce qu'ils ne voulaient pas leur vendre leurs marchandises.

Depuis lors, plusieurs expéditions furent entreprises pour recueillir des documents sur l'ancienne colonie. La Société archéologique du Nord, avant de terminer l'ouvrage important qu'elle a publié sous le titre de *Gronlands historiske Mindesmaerker*, a fait entreprendre un grand nombre de recherches et de fouilles, qui ont été exécutées par les missionnaires, les gouverneurs des colonies et les autres fonctionnaires établis dans le pays. En s'appuyant principalement sur ces matériaux, M. Worsaae a décrit toutes les ruines dans un ouvrage où il en a reproduit les plans de plusieurs groupes.

Pendant son voyage de 1880, M. Holm a visité quarante groupes de ruines, comprenant trois cents édifices. Partout où ces derniers sont dans un assez bon état de conservation, on a levé un plan de la situation des ruines et de leur entourage.

Les anciens colons s'établissaient ordinairement dans l'intérieur des fjords, dans des régions herbeuses et boisées, que traversent des cours d'eau fréquentés par les saumons. Leurs habitations étaient en général situées dans le voisinage de la côte, pour la plus grande facilité des communications, et ils les plaçaient très souvent sur de petites collines, afin de les préserver des inondations causées par les fortes pluies.

Au printemps de 1883 une nouvelle expédition s'est dirigée, sous le commandement du lieutenant Holm, vers la côte orientale, dans la partie encombrée de glaces; elle a hiverné parmi la population des Esquimaux, et ne reviendra que cette année. Cette année même, 1885, partira, sous la direction du lieutenant Jensen, une expédition dirigée vers la côte occidentale, la dixième que le Gouvernement danois a prescrite depuis 1876. On compte poursuivre pendant plusieurs années encore les investigations dans ce pays intéressant, et les nouveaux résultats obtenus feront l'objet de volumes qui paraîtront ultérieurement.

Après avoir fait un compte rendu sommaire de l'importante publication dont le Groënland vient d'être l'objet, c'est un devoir de remercier, au nom de la science, le Gouvernement danois et ceux qui ont eu l'initiative de ces fructueuses opérations. On est heureux aussi de rendre un juste hommage aux savants intrépides, dévoués et modestes, dont on vient de voir l'œuvre, et particulièrement à M. Kornerup, si prématurément enlevé à son retour dans la patrie, à la suite des fatigues et des privations qu'il avait subies. Quant à M. le professeur Johnstrup, non seulement il a le mérite d'avoir donné la première impulsion à l'entreprise, mais il a droit aussi à nos remerciements pour en avoir résumé et publié les résultats en langue française.

A. DAUBRÉE.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT NATIONAL DE FRANCE.

ACADÉMIE FRANÇAISE.

M. le duc de Noailles, membre de l'Académie française, est décédé à Paris le 29 mai 1885.

L'Académie française a tenu, le jeudi 18 juin 1885, une séance publique pour la réception de M. Victor Duruy, élu en remplacement de M. Mignet.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

M. Léon Renier, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, est décédé à Paris le 11 juin 1885.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

M. Tresca, membre de l'Académie des sciences, section de mécanique, est décédé le 21 juin 1885.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

La poésie du moyen âge, leçons et lectures par G. Paris, membre de l'Institut, Paris, Hachette, XIV-254 pages, in-18.

Il s'agit uniquement, dans ce volume, de la poésie française, de la poésie laïque. Parmi les nombreuses leçons ou lectures qu'il a déjà faites sur cette poésie, M. G. Paris a choisi sept morceaux qu'il a jugés les plus intéressants, les plus instructifs, pour un public à qui les détails importent moins que les vues générales. Ce sont les sept chapitres de son livre. Ils sont intitulés : la poésie du moyen âge, les origines de la littérature française, la chanson de Roland et la nationalité française, la chanson du pèlerinage de Charlemagne, l'ange et l'ermite, les anciennes versions de l'Art d'aimer et des Remèdes d'amour d'Ovide, Paulin Paris et la littérature française du moyen âge.

Explorations et missions de Doudart de Lagrée, capitaine de frégate; extraits de ses manuscrits, mis en ordre par M. de Villemereuil, capitaine de vaisseau, et publiés, avec

le concours d'une commission spéciale, sous les auspices de la Société d'ethnographie, 1 vol. in-4°, Paris, 1883.

Le commandant de Lagrée a été le premier représentant du protectorat français au Cambodge et le chef de la mission d'exploration du Mekong et du haut Song-Koï. Il est mort à la peine, à Toung-Tchouen, dans le Yunnan, le 12 mars 1868. Ses papiers, publiés aujourd'hui, contiennent les documents les plus précieux sur ces régions de l'extrême Orient qui attirent de plus en plus l'attention, et particulièrement sur le Cambodge, dont il fait connaître l'histoire, les monuments et la langue. C'est lui qui a révélé l'ancienne civilisation des Khmer, les ruines et les inscriptions de Phnom-Bachey et d'Angkor-Vat. D'autres sont venus après lui et ont fait de nouvelles découvertes; mais les travaux du premier explorateur n'en restent pas moins les plus précieux à étudier, surtout si l'on songe qu'il s'agit d'une civilisation qui s'éteint et dont les derniers vestiges disparaissent chaque jour. Plusieurs des manuscrits cambodgiens dont le commandant de Lagrée avait fait la traduction sont déjà détruits. La correspondance et les notes relatives à l'exploration du Mekong, du Yunnan et du haut Song-Koï remplissent la seconde partie du volume. On se rend compte, en lisant ces pages, de ce qu'il a fallu d'énergie et d'intelligence pour pénétrer jusqu'au fond de ces contrées inconnues, en étudier les ressources et reconnaître les voies de communication tracées par la nature entre la Chine et l'Annam. Ces notes rapides, écrites au jour le jour sur un carnet de voyage, ont pu être heureusement conservées, et la publication qui vient d'en être faite est un service rendu à la science, en même temps qu'un hommage bien mérité à la mémoire de l'auteur. R. D.

Contribution au Folk-lore. *Chansons des bords du Niémen, traduites par Adolphe d'Avril.* Paris, Leroux.

Les vingt-quatre chansons dont M. d'Avril a donné, vers par vers, une traduction sont peu connues, même dans le monde savant. Il n'en existe, croyons-nous, en polonais qu'une seule édition, qui a paru à Vilna en 1839, sans nom d'auteur, et qui est devenue à peu près introuvable. Les *Chansons du Niémen* méritent l'attention sous plusieurs rapports. La population qui habite les rives de ce fleuve est Slave jusque vers Kowno; au delà de ce point, elle appartient à la race samogitienne. Il reste donc à déterminer la part de chacune de ces deux races dans la confection de chants qui nous sont parvenus en polonais. Leur comparaison minutieuse avec d'autres produits de la muse populaire pourra résoudre le problème. Le traducteur incline pour l'origine slave. Ces chansons appartiennent au genre que, dans tout le pays slave, on appelle féminin, probablement parce qu'elles paraissent avoir été composées par des femmes de la campagne. Les sentiments les plus naturels y sont exprimés avec une délicatesse remarquable, et ne contiennent absolument rien de licencieux; ce qui n'est pas toujours le cas dans l'immense domaine du *Folk-lore.*

Études sur les actes de Louis VII, par Achille Luchaire, professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux; Paris, Alphonse Picard, 1885, 1 vol. in-4°.

Après avoir publié l'histoire des institutions monarchiques de la France sous les premiers Capétiens, M. Luchaire complète aujourd'hui son œuvre par la publication d'une étude sur les actes de Louis VII, et l'Académie des inscriptions et belles-lettres vient de lui décerner le prix Gobert. A l'exemple de M. Léopold Delisle, qui a donné dans son Catalogue des actes de Philippe-Auguste un excellent modèle à suivre, M. Luchaire a réuni tout ce qu'il a pu trouver d'actes de Louis VII, soit

dans les livres imprimés, soit dans les dépôts de manuscrits et d'archives. C'est ainsi qu'il est arrivé à constituer une série de 798 actes, rangés par ordre chronologique et fidèlement analysés, de manière à ne négliger aucun renseignement de quelque importance. La fixation des dates soulevait parfois des difficultés, que l'auteur a résolues avec une grande sûreté d'érudition. Une table très complète des noms de lieux et des noms de personnes permet de trouver en un instant les indications dont on peut avoir besoin. Sur les 798 actes dont il s'agit, il s'en trouvait 180 d'inédits. Pour ceux-là l'analyse donnée dans le Catalogue ne pouvait suffire. L'auteur les a reproduits *in extenso* dans un appendice, et l'on ne peut qu'approuver le parti qu'il a pris. Quelques-uns de ces actes paraissent fort importants.

La première partie de l'ouvrage contient tous les aperçus généraux relatifs à la diplomatique de Louis VII. L'auteur établit les différentes espèces d'actes, les formules, les notations chronologiques, la succession des grands officiers de la Couronne, l'itinéraire du Roi, enfin les caractères extrinsèques des actes, tels que l'écriture, les monogrammes, les sceaux et contre-sceaux. Après avoir ainsi posé les règles, il en fait l'application et soumet à un examen critique les principaux actes irréguliers, suspects ou faux. Ces derniers sont au nombre de six.

On ne saurait trop encourager les travaux de ce genre, qui exigent une infatigable persévérance, en même temps qu'une vaste érudition et beaucoup de jugement. Il serait à désirer qu'il y eût, pour chaque règne, un recueil aussi complet et aussi bien exécuté que celui dont nous parlons. R. D.

ÉTATS-UNIS.

Annual report of the Board of Regents of the Smithsonian institution showing the operations, expenditures and condition of the institution for the year 1882. Washington, Government printing office. 1884, 1 vol. in-8° de 855 pages.

L'Institut smithsonien, l'une des créations destinées à la propagation des sciences qui font le plus d'honneur aux États-Unis d'Amérique, demeure fidèle à l'excellent usage qu'il s'est imposé de donner chaque année au public un rapport sur son administration et le mouvement scientifique dont il est devenu le centre. Le volume ici annoncé nous offre le tableau des travaux de cet institut dans le cours de 1882. On y trouve pour ladite année le relevé de tout ce qu'a fait ce grand établissement, des améliorations qu'il a introduites dans les divers services entre lesquels il se partage. Après ce qu'on peut appeler l'histoire administrative de l'Institut, son secrétaire, M. Spencer F. Baird, nous présente dans ce rapport une suite de sections traitant chacune de matières différentes. La première est un court résumé des explorations faites par les Américains dans certaines parties du Nouveau Monde, notamment dans les régions nord-ouest et ouest de l'Amérique septentrionale (Nushagak, île de Kodiak, Commander island, Orégon, Californie, etc.), au Nouveau-Mexique et dans quelques États du sud des États-Unis, au Mexique, dans l'Amérique centrale et jusqu'au delà de l'océan Pacifique (Chine et Japon). Suivent l'énumération des publications dues à l'Institut smithsonien, des recueils périodiques se rapportant à ses travaux, la liste des acquisitions dont s'est enrichie sa bibliothèque, à laquelle est jointe, sous le titre de *Nécrologie*, la mention des bienfaiteurs ou coopérateurs de l'œuvre que la mort a récemment enlevés. D'autres informations se trouvent réunies sous la rubrique *Mélanges*. Après quoi vient un aperçu de l'état du Musée national, des travaux du bureau d'ethnologie, de ceux de la Commission de la carte

géologique des États-Unis (*Geological Survey*), et, avec plus de développements, l'exposé des résultats obtenus par la Commission ichtyologique (*Fish Commission*). Cette Commission est instituée en vue d'étudier ce qui a trait aux pêcheries et à l'industrie de la pêche. On sait que, dans l'Amérique du Nord, c'est avant tout le côté pratique auquel on s'attache dans les sciences, et tel est le caractère qu'affectent les investigations de la *Fish Commission*, dont l'exposition internationale des pêches faite à Londres en 1880, et que relate le rapport, pouvait déjà donner une idée. Cette suite de comptes rendus qu'on doit à la plume de M. Spencer F. Baird est complétée par un appendice, où sont groupés des détails et des informations touchant l'administration et la composition de l'Institut smithsonien et l'ensemble des services et des opérations dont il a la surintendance. La partie la plus étendue de l'ouvrage est un compte rendu du mouvement scientifique aux États-Unis. Il a pour titre : *Appendice général*, et il est précédé d'une courte introduction du secrétaire de l'Institut. Un chapitre spécial, rédigé par un homme compétent, plus même, par un savant distingué, est consacré à chacune des sciences dont l'Institut a pour mission d'aider et de stimuler les progrès. En voici l'énumération : *Astronomie*, par E.-S. Holden; *Géologie*, par T. Sterry Hunt; *Géographie*, par F.-M. Green; *Météorologie*, par Cleveland Abbe; *Physique*, par G.-F. Barker; *Chimie*, par H. Carrington Bolton; *Minéralogie*, par Ed. S. Dana; *Botanique*, par W.-G. Farlow; *Zoologie*, par Theodore Gill; *Anthropologie*, par O.-T. Mason. Une dernière section, intitulée : *Miscellaneous papers*, renferme une série de notices ou de mémoires originaux sur l'anthropologie et l'archéologie américaines, deux sciences aux progrès desquelles l'Institut smithsonien a puissamment contribué. On rencontre là des renseignements fort intéressants sur les vestiges de la présence des anciennes tribus indiennes en divers États de l'Union, notamment dans ceux d'Illinois, d'Indiana, d'Ohio, d'Iowa, de Georgie et de Floride. Chacune de ces notices a été rédigée par un antiquaire américain. Nous signalerons entre ces divers morceaux, et comme étant de nature à éclairer plus particulièrement l'archéologie préhistorique, la notice de M. John-G. Henderson sur les *restes aborigènes* observés près de Naples (Illinois). Des planches distribuées dans le texte aident à l'intelligence des descriptions qui sont consignées là et ailleurs. Un index général permet de retrouver aisément les matières si variées dont traite le rapport. A. M.

TABLE.

JOURNAL
DES SAVANTS.

JUILLET 1885.

SOMMAIRE DU CAHIER.

PARIS.

IMPRIMERIE NATIONALE.

M DCCC LXXXV.

BUREAU DU JOURNAL DES SAVANTS.

M. René Goblet, ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, *président.*

Assistants.
- M. E. Renan, de l'Institut, Académie française et Académie des inscriptions et belles-lettres.
- M. É. Egger, de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres.
- M. Barthélemy Saint Hilaire, de l'Institut, Académie des sciences morales et politiques.
- M. Chevreul, de l'Institut, Académie des sciences.
- M. Franck, de l'Institut, Académie des sciences morales et politiques.
- M. J. Bertrand, de l'Institut, Académie française, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences.

Auteurs.
- M. Alfred Maury, de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres.
- M. de Quatrefages de Bréau, de l'Institut, Académie des sciences.
- M. Caro, de l'Institut, Académie française et Académie des sciences morales et politiques.
- M. Ch. Lévêque, de l'Institut, Académie des sciences morales et politiques.
- M. E. Miller, de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres.
- M. Wallon, de l'Institut, secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.
- M. Gaston Boissier, de l'Institut, Académie française.
- M. B. Hauréau, de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres, *secrétaire du bureau.*
- M. R. Dareste, de l'Institut, Académie des sciences morales et politiques.
- M. G. Perrot, de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres.
- M. Gaston Paris, de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres.
- M. Berthelot, de l'Institut, Académie des sciences.

BUREAU D'ABONNEMENT ET DE VENTE

À la Librairie HACHETTE et Cie, Boulevard Saint-Germain, 79.

Le Journal des Savants paraît par cahiers mensuels. Les douze cahiers de l'année forment un volume. Le prix de l'abonnement annuel est de 36 francs pour Paris, de 40 francs pour les départements, et de 42 francs pour les pays faisant partie de l'Union postale. — Le prix du cahier séparé est de 3 francs. Il reste encore quelques collections complètes, en 60 volumes, au prix de 900 francs. — On peut déposer à la même librairie, à Paris, les livres nouveaux, les prospectus, les mémoires manuscrits, les lettres, avis, réclamations et autres écrits adressés à l'éditeur du *Journal des Savants.*

JOURNAL

DES SAVANTS.

JUILLET 1885.

Le nouveau spiritualisme, par *E. Vacherot, membre de l'Institut*. 1 volume in-8°, xv-400 pages, libr. Hachette et Cie, Paris, 1884.

PREMIER ARTICLE.

Pendant que en France, en Angleterre et en Allemagne, l'empirisme et l'évolutionisme, se flattant d'avoir triomphé de toute contradiction, se livrent à leurs plus malsaines et plus arbitraires fantaisies, c'est une véritable jouissance de rencontrer un livre comme celui que M. Vacherot a publié il y a moins d'un an, et où la noble fermeté du langage est toujours unie à la noblesse et à la vigueur de la pensée. Si jamais, en lisant les ouvrages de M. Vacherot, on avait, par impossible, conçu un doute sur la profondeur des convictions qui les ont inspirés, on ferait une exception en faveur de celui-ci, que l'auteur nous présente comme son testament philosophique, on pourrait dire à la rigueur comme son testament religieux, car sa philosophie ne vient pas seulement de son intelligence, elle vient du fond de son âme et y tient, comme la foi tient à l'âme des croyants. Je cite ses propres paroles.

« *Ultima verba* fut l'adieu de Littré mourant à la science, qui ne perdit pas une heure de cette belle et laborieuse vie. Je n'en suis pas aux dernières paroles, mais j'en suis au dernier livre. Après celui là, je pourrai dire à la métaphysique : *Nunc dimitte servum tuum*. A mon âge et avec mes mauvais yeux, on peut encore écrire quelques pages sur la politique ou sur toute autre chose; on ne fait plus de livres[1]. »

[1] Préface.

Le but que M. Vacherot se propose dans le *Nouveau spiritualisme*, ce n'est pas, comme il le dit expressément, de faire du spiritualisme une doctrine nouvelle, mais de le renouveler par la science, de remonter à la grande tradition qu'Aristote a fondée, que Leibniz a rétablie en face du cartésianisme, et qui consiste à faire de la philosophie l'explication supérieure et universelle des choses, en embrassant dans sa synthèse la nature entière, aussi bien que Dieu et l'humanité[1]. Mais renouveler la philosophie par la science et lui demander cette explication supérieure des existences qui a été l'ambition de sa jeunesse, ce n'est pas autre chose que la réconcilier avec la science telle qu'elle existe aujourd'hui, telle que l'ont faite les rigoureuses méthodes et les merveilleuses découvertes de notre siècle. Et comme ce n'est pas toute la philosophie, mais seulement la métaphysique qui comporte et qui réclame cette réconciliation, ce que veut M. Vacherot, le dessein dont il poursuit la réalisation dans ce livre présenté par lui comme l'œuvre finale et capitale de sa vie, se réduit, en dernière analyse, à réconcilier l'une avec l'autre la science et la métaphysique, aujourd'hui séparées par un abîme.

Le divorce auquel il s'agit de mettre un terme ne date pas d'hier. Il remonte aux premières années du XVIIIe siècle. Locke, Hume, Berkeley, Condillac et beaucoup d'autres y ont concouru, chacun dans sa mesure et à sa manière, mais nul ne l'a poussé plus loin, ne lui a fourni des motifs plus propres à désespérer toute tentative de réunion que l'auteur de la *Critique de la raison pure*. Kant a mis toute l'originalité et la force de son génie à enfermer la pensée de l'homme en elle-même, à lui fermer toute issue sur la réalité des choses, à démontrer que tout effort pour y atteindre la condamne à d'inévitables contradictions. Ce système, en disparaissant, a laissé dans les esprits une trace ineffaçable, et il produit son effet encore aujourd'hui, même chez ceux qui l'ignorent ou qui ne l'ont jamais connu que par ouï-dire. A en croire certains philosophes qui se donnent pour des savants et certains savants qui ont la prétention d'être des philosophes, l'ère de la métaphysique est à jamais fermée, et il n'y a plus à se fier qu'à la science toute seule.

Pour combattre avec succès une opinion aussi enracinée et aussi répandue, il fallait connaître à fond toutes les raisons sur lesquelles elle s'appuie, les raisons scientifiques aussi bien que les raisons philosophiques, et se placer à un point de vue assez élevé pour les dominer les unes et les autres. Ces conditions difficiles, M. Vacherot les a remplies, sans que pour cela on soit autorisé à dire qu'en répondant aux objec-

[1] P. 209.

tions anciennes, il n'en a pas suscité de nouvelles, et que son spiritualisme rajeuni, surtout en ce qui concerne les rapports de Dieu avec le monde, ne laisse dans l'esprit aucun nuage. Je ne parle pas naturellement de l'obscurité inévitable du sujet, mais de la pensée personnelle de celui qui l'a traité.

Familiarisé comme il l'est avec tous les systèmes que la philosophie a mis au jour, M. Vacherot ne pouvait ignorer que beaucoup d'autres avant lui, et non les moins illustres, avaient essayé de relever la métaphysique de l'interdit prononcé contre elle par le fondateur du criticisme. Pourquoi ces tentatives ont-elles échoué ou sont-elles restées sans crédit sur la raison générale? Telle est la question qu'il fallait examiner d'abord, et c'est en effet celle que M. Vacherot a abordée dans une première partie de son livre, laquelle a pour titre : *Aperçu historique*.

Dans une seconde partie, qualifiée de *Discussion théorique*, il apprécie la valeur des systèmes et des méthodes qui, en raison de leur action présente et de la place qu'ils occupent ou mériteraient d'occuper dans la philosophie de notre temps, ne peuvent pas être relégués dans le domaine de l'histoire. C'est là aussi que, tirant parti des résultats auxquels cette discussion le conduit, il traite quelques-uns des sujets les plus importants de la métaphysique : la matière, l'esprit, l'âme, Dieu, l'immiscence divine.

Les dernières pages, que l'on comptera sans doute parmi les plus éloquentes et les plus vigoureuses, mais qui rencontreront aussi, dans l'esprit du lecteur, le plus de résistance, sont consacrées à la conclusion.

Cette ordonnance est si simple et si claire que nous n'avons rien de mieux à faire que de la suivre pied à pied, en nous arrêtant sur les points qui offrent le plus d'intérêt ou qui appellent particulièrement les observations de la critique.

L'aperçu historique, comme on doit s'y attendre de la part d'un esprit comme M. Vacherot et dans un ouvrage comme celui dont nous sommes occupé à rendre compte, est tout autre qu'une histoire plus ou moins abrégée, ou une revue critique des systèmes qui se sont succédé en France et à l'étranger depuis le commencement de notre siècle. C'est un tableau vivant, animé, tracé à grands traits et où la vie, on pourrait presque dire la couleur, ne nuit pas à l'exactitude et fait ressortir les défauts aussi bien que les qualités; les infirmités aussi bien que la force des grandes écoles dans lesquelles rentrent ces systèmes. Elles sont au nombre de quatre et ont pour noms : l'école de la spéculation; l'école de la raison; l'école de la tradition; l'école de la conscience. L'école de la spéculation, par laquelle il faut entendre la philosophie allemande depuis et

après Kant jusqu'à la seconde moitié de notre siècle, mérite en particulier de fixer notre attention. On n'a jamais écrit sur cette obscure matière, sur cette chaîne presque insaisissable de nébuleuses abstractions, des pages plus lumineuses, plus sensées, plus saisissantes. On dirait un drame qui, des profondeurs de l'esprit, a passé au grand jour et où toutes les péripéties, sorties d'une même cause, aboutissent à un dénouement commun, à une catastrophe identique. Je vais essayer d'en donner au moins une rapide esquisse ou ce qu'on appelle, en langage de théâtre, le *scenario*.

Kant, sans nier l'existence des êtres en soi, distincts des phénomènes qui nous sont connus par l'expérience; sans nier la réalité de Dieu, de l'âme et du monde, soutenait qu'il nous est impossible d'y atteindre, parce que les concepts de notre esprit par lesquels nous prétendons les saisir sont tout simplement les formes de notre pensée, des formes subjectives, des moules uniquement propres à recevoir la matière fournie par l'expérience sensible. A cette distinction capitale, qui ruine la métaphysique par la base, Kant ajoutait ses terribles antinomies, d'où il résulte que toute tentative pour démontrer l'existence de Dieu, celle de l'âme et du monde extérieur aboutit à une contradiction, ou se détruit elle-même.

Après Kant vient Fichte, qui, au nom même des principes de Kant, se flatte de relever le dogmatisme en ruines et la métaphysique détruite. Comment les relève-t-il? A l'aide de cette méthode de construction qui est un des traits particuliers du génie de l'Allemagne et qui, au lieu de conquérir la science, au moins la science philosophique, par l'expérience et par le raisonnement, se donne l'illusion de la créer de toutes pièces. Puisque, d'une part, se dit Fichte, Kant reconnaît qu'il y a des choses en soi, et que, d'une autre part, il ne permet pas à l'homme de sortir de sa propre pensée, pourquoi la pensée de l'homme ne serait-elle pas le principe, le fondement, la substance même de ces choses? Pourquoi n'aurait-elle pas la puissance de les créer? En fait, rien n'existe pour nous que ce que nous connaissons, et ce que nous connaissons, c'est ce qui reçoit les déterminations de notre pensée, de notre moi! Donc, le moi seul existe substantiellement, et rien n'existe que ce qui procède de lui, ce qui a reçu de lui la détermination qui le rend intelligible, ce qu'il pose ou ce qu'il affirme en vertu de sa toute-puissance. Oui, le moi est tout-puissant ou absolu, il est infini, et le non-moi n'est qu'une limite qu'il se donne à lui-même, une limite qui le force à revenir sur lui-même et à prendre conscience de son activité, qui est tout son être.

Ce n'est que dans les dernières années de sa vie, quand il se vit en

butte à l'accusation d'athéisme, que Fichte, sans renoncer à la faculté créatrice et au pouvoir arbitraire dont il avait usé jusqu'alors, plaça au-dessus du moi humain et personnel un moi divin, impersonnel et infini, dont le premier se rapproche de plus en plus par la liberté et la perfection morale. Mais de deux choses l'une : ou ces deux existences procèdent du même principe et sont constituées, c'est-à-dire *posées* de la même manière, alors elles se confondent; ou elles se rapportent à des principes différents, et dans ce cas le système s'écroule.

C'est ce que vit très bien Schelling, en prenant, dans la direction des esprits, la place de Fichte, dont il avait été d'abord le disciple. Sans s'arrêter aux protestations éloquentes que Jacobi, appelé le Rousseau de l'Allemagne, faisait entendre au nom du sentiment, il poursuivit, sur une plus large base, l'usage de la méthode de construction. Pourquoi, objectait-il, le moi resterait-il enfermé dans la sphère de sa propre pensée? La pensée du moi, comme Kant avait raison de le soutenir, ne peut être qu'une pensée subjective, à laquelle manquent tous les moyens d'atteindre à une réalité placée hors d'elle, à la réalité objective. Ce n'est qu'en abusant de l'affirmation et en faisant violence au langage qu'on peut déclarer le moi tout-puissant, absolu, infini; qu'on peut tirer de lui, sans en sortir, le non-moi, c'est-à-dire l'univers et la diversité des consciences individuelles. Pour échapper à ces difficultés, non moins insolubles que les antinomies kantiennes, pour échapper à ces antinomies elles-mêmes, il n'y a qu'une chose à faire : c'est de se placer par intuition, comme qui dirait par un acte de divination, d'inspiration, d'élévation soudaine, au sein même de l'absolu, de l'intelligence absolue ou divine, de l'idée absolue, complètement identique avec son objet, qui est l'être absolu. Là, cela va sans dire, il n'y a plus d'opposition entre le subjectif et l'objectif, entre la pensée et la réalité, entre l'esprit et la nature, entre la science de l'esprit et la science de la nature. Comment une telle opposition serait-elle possible, puisque, dans l'intelligence divine, les idées se réalisent par cela seul qu'elles existent et que les choses existent par cela seul qu'elles sont pensées? La pensée et l'existence, les idées et les choses, l'esprit et la nature ne sont que deux expressions différentes d'un principe unique, d'une seule et même essence. L'acte par lequel la pensée divine ou l'idée absolue se réalise dans les choses; voilà ce que nous appelons la création. La création est donc éternelle, et le rôle de la philosophie consiste à la reproduire, à la représenter dans la conscience réfléchie. Ce système est bien nommé la philosophie de l'identité ou l'idéalisme absolu. C'est avec raison qu'on l'a accusé de panthéisme, car, si élevé qu'il soit par son principe et son étroite affinité

avec le platonisme, il a cependant pour conséquence de supprimer la liberté de l'homme et de confondre Dieu avec la nature. Schelling ne s'est pas dissimulé que ce reproche était fondé, et c'est afin d'y échapper qu'il essaya, pendant vingt ans de méditation et de silence, de remanier ses idées, de leur donner un autre tour, de manière à leur ôter ce qui choquait et scandalisait ses contemporains. C'est ce qu'il appelait la seconde face de sa doctrine. En réalité, c'était une nouvelle doctrine, appelée à réconcilier la philosophie spéculative avec les dogmes du christianisme et avec les exigences de la morale. Mais comme cette doctrine, après avoir fourni à Schelling la matière de plusieurs années d'enseignement, n'a jamais été publiée, l'histoire ne peut lui attribuer que la philosophie de l'identité ou l'idéalisme absolu, appelé aussi la philosophie de la nature.

Cette philosophie, telle que Schelling l'avait faite, ne blessait pas seulement les âmes religieuses par son caractère manifestement panthéiste, elle inspirait aussi de l'éloignement aux raisonneurs indépendants à cause de ses affirmations sans preuve et de ses propositions sans lien, sans unité logique. En un mot, on lui reprochait d'être dépourvue de méthode, puisque l'intuition, sur laquelle elle se fonde, ne saurait en tenir lieu et semble plutôt rentrer dans l'imagination d'un poète que dans la froide raison d'un philosophe. Cette méthode qui lui manquait, Hégel entreprit de la lui donner sous le nom de dialectique. Mais personne ne s'y est trompé. Ce n'est pas seulement une méthode que Hégel a apportée, en se faisant passer d'abord pour un disciple de Schelling, c'est en réalité un nouveau système, œuvre d'invention encore plus que d'observation et de raisonnement, je veux dire créé, comme ses devanciers, par la méthode de construction. Qu'est-ce, en effet, que cette dialectique hégélienne dont la prétention est de nous instruire de tous les secrets de la création, si l'on peut appliquer ce vieux mot à une conception toute récente, et de nous dévoiler de la manière la plus complète, non seulement la nature des choses, la nature de Dieu, de l'humanité et de l'univers, mais leur naissance, leur développement et leur marche? Rien qu'une laborieuse construction de l'esprit, qui n'a rien à faire avec la logique contenue dans l'*Organum* et qui est devenue la logique du genre humain. La dialectique de Hégel se déclare en révolte ouverte avec le premier principe de la logique universelle, celui qu'on appelle le principe de contradiction. Toutes les contradictions, à l'en croire, sont destinées à se neutraliser et à disparaître dans une forme supérieure aux deux termes inconciliables en apparence dont chacune d'elles se compose. De là le rythme éternel de la thèse, de l'antithèse et de la synthèse.

La dialectique hégélienne a bien d'autres formules qu'elle impose *a priori* à toutes les sphères et à tous les modes de l'existence, à l'univers aussi bien qu'à l'homme, à la physique et à l'astronomie comme à l'histoire, à la politique comme à la religion, à la philosophie et à l'art. Fondée sur ces deux propositions : « Tout ce qui est rationnel est réel, et tout ce qui est réel est rationnel, » elle n'est dans son ensemble qu'un platonisme déguisé sous un vêtement scolastique. La rigueur qu'elle affecte est un pur artifice, car il n'y a pas une de ses formules si impérieuses qui ne soit contestable, quand par hasard elle est intelligible. M. Vacherot, je crois, leur fait trop d'honneur en les considérant, malgré leurs prétentions toutes spéculatives, comme autant d'emprunts faits à l'expérience. Elles ne font pas une moindre violence aux faits qu'elles se vantent d'expliquer, qu'à la raison avec laquelle elles s'identifient faussement.

La philosophie de Hégel n'en est pas moins la plus grande tentative qui ait été faite, peut-être faudrait-il dire la plus grande aventure qui ait été courue par la métaphysique allemande. Est-ce la dernière? M. Vacherot semble le croire. Je ne suis pas de son avis. L'athéisme de Feuerbach, le pessimisme de Schopenhauer et de M. de Hartmann sont des conséquences, je ne dirai pas nécessaires, mais légitimes, de cette même méthode de construction et de ce même principe d'identité qui ont produit l'idéalisme subjectif de Fichte, l'idéalisme absolu de Schelling, la logique spéculative de Hégel. Puisque, dans l'entité qu'on appelle Dieu, il n'y a ni plus ni moins que dans la nature ou dans le moi, ou dans le moi et dans la nature réunis, pourquoi Dieu serait-il autre chose qu'un nom, et pourquoi ce nom même serait-il conservé? Qu'aurons-nous de plus avec lui? Qu'aurons-nous de moins sans lui? Voilà l'athéisme de Feuerbach et de ce qu'on a appelé la gauche hégélienne. Le pessimisme, malgré la haine insensée de Schopenhauer pour Hégel et, en général, pour tous les philosophes allemands, ne sort pas avec moins de régularité des mêmes prémisses. A la place de la pensée telle que nous la présente la dialectique hégélienne, c'est-à-dire à la place d'une puissance qui ne sait ce qu'elle fait et qui cependant, par une nécessité irrésistible, fait tout avec ordre, avec mesure et demeure inséparable de ses œuvres; à la place de l'idée absolue de Schelling, privée à la fois de conscience et de liberté; à la place du moi infini et absolu de Fichte, qui tire de lui-même, sans les séparer de lui, toutes les existences, uniquement parce qu'il le veut, mettez la volonté entendue à la façon de Schopenhauer, vous aurez, sous un autre nom, le même principe, la même puissance, le même fond des choses; mais le résultat sera différent. Car cette volonté aveugle, inconsciente poussée en avant par une rage fatale



d'être, de vivre, d'agir; conduite par une idée qui est son ennemie et à laquelle elle obéit sans la connaître, pourquoi ne ferait-elle pas le mal plutôt que le bien, puisque le mal est dans son essence, c'est-à-dire dans son existence même? Voilà le pessimisme, plus odieux encore, plus malfaisant et plus méprisable que l'athéisme. Voilà le dénouement tragique, la catastrophe finale du drame intellectuel dont l'Allemagne a été le théâtre. Il ne faut donc pas s'étonner que, abandonnant la métaphysique, elle lui préfère aujourd'hui la physique, la physiologie, la science positive. Mieux vaut n'être absolument rien qu'être pessimiste.

Après nous avoir fait connaître et après avoir condamné par son récit même l'école de la spéculation, M. Vacherot s'occupe de l'école de la raison. Si l'on prenait le mot dans son sens propre, l'école de la raison ne serait pas autre chose que la saine et vraie philosophie dans tous les temps. Mais ce n'est pas ainsi que l'entend M. Vacherot. L'école de la raison pour lui, c'est l'école de M. Cousin, ou plutôt, c'est la doctrine personnelle de M. Cousin, celle qu'il s'est faite sur la nature et la portée de la raison. Quelle est cette doctrine? Deux mots suffisent pour la caractériser : c'est la doctrine de la raison impersonnelle. Elle consiste à admettre sous le nom de raison, comme une révélation naturelle accordée à toutes les intelligences, certaines idées, certains principes revêtus du double caractère de la nécessité et de l'universalité et sans lesquels aucune connaissance, aucun jugement, ni même aucune affirmation n'est possible. Ces idées, parmi lesquelles on compte celles de cause, de substance, de temps, d'espace, d'infini, d'absolu, de perfection, et dont le nombre n'est pas définitivement fixé, cesseraient d'être universelles et nécessaires et, par conséquent, seraient dépouillées de leurs caractères constitutifs, si elles étaient variables et personnelles, ou bien si, comme le suppose Kant, elles n'étaient que les formes subjectives de la pensée humaine. Cette théorie, dont je me borne à indiquer ici les traits essentiels, M. Vacherot l'expose et la développe, non seulement avec une irréprochable exactitude, mais en témoignant de son respect et de son admiration pour l'homme qui y a attaché son nom. Il démontre qu'elle est le fond du platonisme, qu'elle a été professée avec éclat par les plus grands esprits du XVIIe siècle, par Malebranche, Bossuet et Fénelon, et que Schelling, en l'exagérant, en a fait la base de la philosophie de l'identité. Mais, tout en lui rendant le plus éclatant hommage, M. Vacherot la répudie et la condamne. Par quels motifs? C'est ce que j'ai à cœur de faire connaître, parce que ici je suis obligé de quitter le rôle de rapporteur pour celui de critique.

Le premier reproche que M. Vacherot adresse à la théorie de la raison

impersonnelle, c'est de mettre la science et la philosophie sous l'autorité du sens commun; par conséquent, c'est les circonscrire dans les limites que le sens commun leur impose. Or le sens commun, ce n'est pas autre chose que cette croyance immédiate, irréfléchie, irrésistible que la masse du genre humain accorde à la raison et que M. Cousin, sous le nom d'aperception spontanée, d'aperception pure, ne craint pas de mettre au-dessus du scepticisme réfléchi et systématique de certains philosophes. M. Vacherot se trompe. Le sens commun est essentiellement distinct de la raison, et j'ajouterai, parce que c'est la même puissance sous un autre nom, de la conscience du genre humain. Le sens commun, c'est l'intelligence du vulgaire, d'une foule ignorante et raisonneuse qui érige en vérités indiscutables certaines propositions conformes à une superficielle expérience; tandis qu'elle rejette comme des utopies les vues supérieures de la science et de la morale. C'est le sens commun qui, des siècles après Copernic et Galilée, a refusé d'admettre les antipodes et la rotation de la terre autour du soleil. C'est aussi le sens commun qui voue les nègres à un éternel esclavage et qui professe cette maxime : « Charité bien ordonnée commence par soi-même. » La raison du genre humain se compose de vérités éternelles et universelles; elle en tire des conséquences spontanées qui ont les mêmes caractères, et elle conserve obstinément les unes et les autres, en dépit des systèmes philosophiques qui les révoquent en doute ou qui les nient. C'est ce fonds commun, indestructible de l'esprit humain, et non le sens commun, que M. Cousin donne pour règle et pour base à la spéculation philosophique. Je n'en veux donner d'autre preuve que le passage même que M. Vacherot a cité à l'appui de sa propre supposition.

« Nul homme, écrit M. Cousin[1], n'est étranger à aucune des trois grandes idées qui constituent la science, à savoir : la personnalité ou la liberté de l'homme, l'impersonnalité de la nature et la providence de Dieu. Tout homme comprend ces trois idées immédiatement, parce qu'il les a trouvées d'abord et qu'il les retrouve constamment en lui-même. Les exceptions, par leur petit nombre, par les absurdités qu'elles entraînent, par les troubles qu'elles engendrent, ne servent qu'à faire ressortir davantage l'universalité de la foi de l'espèce humaine, le trésor de bon sens[2] déposé dans la conscience, et la paix et le bonheur qu'il y a pour une âme humaine à ne point se séparer des croyances de ses semblables. Laissez là les exceptions qui paraissent de loin en loin dans

[1] Préface des *Fragments philosophiques;* Vacherot, *Le nouveau spiritualisme*, p. 54. — [2] Le bon sens est autre chose que le sens commun.

IMPRIMERIE NATIONALE.



quelques époques critiques de l'histoire, et vous verrez que toujours et partout les masses, qui seules existent, vivent dans la même foi, dont les formes seules varient. Mais les masses n'ont pas le secret de leurs croyances. La vérité n'est pas la science; la vérité est pour tous, la science pour quelques-uns. Toute vérité est dans le genre humain; mais le genre humain n'est pas philosophe. »

Le second grief de M. Vacherot contre la raison impersonnelle, c'est qu'elle est un mystère pendant longtemps justifié par la doctrine ou plutôt par le dogme du Verbe, mais inacceptable aujourd'hui et qui, en fait, a été rejeté par les disciples mêmes de M. Cousin, par les héritiers encore vivants de sa philosophie.

Je commence par déclarer qu'on a très bien fait de renoncer aux expressions hyperboliques et presque mystiques dont M. Cousin s'est servi. C'est une grande témérité d'identifier la raison humaine avec la raison divine, de faire de toutes deux confondues en une seule « ce Verbe fait chair » qui sert d'interprète à Dieu et de précepteur à l'homme, homme et Dieu tout ensemble[1]. Mais ce langage une fois écarté, Dieu rendu aux profondeurs impénétrables de l'infini et l'homme à la conscience de son intelligence faillible et bornée, la raison impersonnelle demeure, je veux dire qu'il reste en nous des idées, des jugements qui, d'une part, s'imposent absolument à notre acceptation, parce qu'ils sont la condition nécessaire de toute idée, de tout jugement, de tout exercice de la pensée, et que, d'autre part, les intelligences dans lesquelles nous supposerions qu'ils n'existent pas, en quelque lieu qu'elles fussent placées, au ciel ou sur la terre, ne seraient plus des intelligences, n'appartiendraient plus à des êtres semblables ou supérieurs à nous. Qu'y a-t-il au monde ou que pouvons-nous concevoir qui mérite à plus juste titre la qualification d'impersonnel? On a osé comparer les idées et les jugements de la raison aux perceptions que nous avons des choses extérieures. On a demandé pourquoi l'impersonnalité que nous attribuons aux premiers n'appartiendrait pas aussi aux dernières, puisque tous les hommes ont les mêmes perceptions. Mais cette assimilation est fausse de tous points. Les perceptions varient d'un homme à un autre avec l'état de leurs sens, et quelques-unes d'entre elles peuvent manquer entièrement quand viennent à manquer ou à s'oblitérer les organes qui en sont les agents. Les hommes ainsi mutilés n'en sont pas moins des êtres raisonnables et intelligents; quelquefois même ils jouissent d'une intelligence exceptionnelle. Milton et Beethoven étaient l'un aveugle et l'autre sourd au moment où ils

[1] Préface des *Fragments philosophiques*.

composaient leurs chefs-d'œuvre. Mais celui qui en dehors de l'esprit de système n'aurait aucune notion ni de l'espace, ni du temps, ni du rapport d'un effet à sa cause, ni des trois dimensions de l'espace; celui-là ne serait plus un homme, il serait au-dessous des animaux, dont un grand nombre connaissent par instinct les choses dont nous parlons.

Du moment qu'il y a des idées, ne craignons pas de dire des vérités impersonnelles, ou universelles et nécessaires, comment, si Dieu existe, ne feraient-elles point partie de la raison divine sans être toute la raison et moins encore toute l'essence divine? De là est née la doctrine du Verbe, doctrine tout à la fois théologique et philosophique, qui s'est fait jour dans plusieurs vieilles religions de l'Orient avant d'être adoptée par la philosophie de Platon, et que Platon a connue avant qu'elle trouvât place dans la théologie et la philosophie chrétienne. Un tel passé, une aussi glorieuse histoire, loin d'être une objection contre l'impersonnalité de la raison, est un argument en sa faveur. Cette preuve historique aurait dû toucher le savant historien de l'École d'Alexandrie. Il n'en est rien cependant. M. Vacherot conteste qu'il y ait des idées absolues, des idées nécessaires et universelles qui soient l'objet d'une simple intuition ou, comme disait M. Cousin, d'une aperception spontanée de la raison.

Prenant une à une chacune de ces idées, il croit réussir à démontrer qu'elle se réduit à une pure abstraction. Ainsi, que d'un être concret dont la connaissance nous est donnée par l'expérience, nous séparions les changements qui lui appartiennent, les phénomènes qu'il subit en vertu de la loi du perpétuel devenir, nous aurons l'être tout seul, l'être proprement dit et avec lui l'idée de l'immuable. Que de l'être individuel on retranche les qualités, les caractères définis qui constituent son individualité même, nous aurons l'idée de l'universel. Il en est de même de la beauté, de la moralité et de la vertu. Toute beauté réelle a ses taches, toute moralité, toute vertu a ses imperfections. Que par un acte de la pensée nous effacions ces taches, nous supprimions ces imperfections, nous aurons l'idée de la beauté idéale, de la vertu parfaite. Ce n'est pas non plus la raison, considérée comme une faculté supérieure à l'expérience et à la réflexion, qui nous donne l'idée de l'infini. Toute succession est finie, toute étendue a ses limites; en leur enlevant les bornes avec lesquelles nous les percevons d'abord, nous créons en quelque sorte l'infini.

Pour ne pas prolonger inutilement cette énumération, je citerai la conclusion qu'en tire M. Vacherot. « C'est donc l'abstraction, dit-il [1], qui est

[1] P. 80.

toujours en jeu dans l'exercice de la prétendue faculté révélatrice qu'on nomme la raison. C'est elle qui fait du mobile l'immuable, du devenir l'être, du contingent le nécessaire, du réel l'idéal, du fini l'infini, du relatif l'absolu, dans toutes les catégories de la pensée. C'est donc la logique seule qui engendre les conceptions que l'école idéaliste a toujours attribuées à une révélation rationnelle. »

Tout d'abord il semble étrange qu'un philosophe spiritualiste, et que dans le monde religieux on appellera certainement un philosophe rationaliste, se déclare en insurrection contre la raison. Nous verrons plus tard qu'il lui sera difficile de s'en passer quand il voudra combattre l'empirisme, le positivisme, le matérialisme et les partisans d'une science hostile à la métaphysique. Une autre réflexion qui se présente à l'esprit devant cette théorie si énergiquement défendue, c'est que M. Cousin ne l'ignorait pas et qu'il l'a réfutée, je dirai même victorieusement réfutée dans sa critique de la philosophie de Locke. Il y a peu de chose à ajouter à ses arguments pour les rendre applicables à M. Vacherot, à M. Ravaisson et à toute une jeune école qui, en répudiant M. Cousin, et avec lui Platon, a la prétention de ressusciter la philosophie d'Aristote. Il est impossible de reproduire ici, même en la réduisant à un rapide résumé, cette brillante et profonde discussion. Je me bornerai à une observation générale dont il est difficile, je crois, de ne pas tenir compte.

« Cette sorte de révélation rationnelle, dit M. Vacherot [1], que l'école éclectique a empruntée à la tradition platonicienne, renouvelée par Fénelon, par Malebranche, par Jacobi, par Schelling, n'a pas tenu devant l'analyse et la critique de la science contemporaine. La théodicée n'est pas si facile et aussi sûre que l'a cru cette école. » Cette analyse et cette critique contemporaine dont on parle avec tant d'orgueil et une si naïve confiance me font penser à ces gens à qui les arbres dérobent la vue de la forêt. Que faites-vous de l'esprit humain, de la raison humaine, de la foi de l'humanité embrassés dans leur action, dans leur marche, dans leur vie historique si puissante et si continue? Sans avoir le moindre soupçon de la décomposition que vous lui faites subir, et on peut l'assurer, sans en prendre souci si elle la connaissait, la raison du genre humain, identique par son essence à celle de l'individu, affirme spontanément, avec une confiance inébranlable, l'éternité, l'infinité, la toute-puissance, l'insondable sagesse, l'idéale beauté, l'absolue perfection de la loi divine, universelle, immuable, qui commande aux actions humaines et à toutes les actions d'un être libre et intelligent. Ce n'est pas, comme

[1] P. 81.

je le disais tout à l'heure en parlant du Verbe, depuis Platon et à son exemple qu'elle croit à ces choses, elle y croyait longtemps auparavant et ailleurs que dans la Grèce, et elle y croira encore quand tous les traités d'analyse et de critique transcendentale auront été dévorés par les vers. De qui est cette maxime : « Soyez saint comme l'est votre Père dans le ciel? » Est-ce de quelque logicien qui s'est dit : toute vertu connue chez les hommes est mêlée de faiblesses et de vices; je vais, par ma pensée, supprimer les faiblesses, jeter un voile sur les vices, j'aurai alors pour résultat une idée de la sainteté, c'est-à-dire de la perfection, que j'offrirai comme règle de conduite à l'humanité? Cette supposition est de tout point inacceptable et mériterait d'être rejetée quand même il ne serait pas absolument faux que de plusieurs choses imparfaites on puisse tirer, en écartant leurs défauts, l'idée de perfection. Ce n'est pas une moindre erreur, ou pour employer le vrai mot, ce n'est pas une contradiction moins choquante de s'imaginer que de la vue de plusieurs choses moitié belles et moitié laides on puisse tirer la beauté idéale. Comprend-on Phidias faisant comparaître devant lui plusieurs hommes et Raphaël plusieurs femmes d'une beauté mêlée, ordinaire, et composant, d'après ces multiples modèles, après les avoir soumis en imagination à un sévère triage, l'un le type du Jupiter Olympien, l'autre celui de la Vierge de Dresde?

M. Vacherot n'en persiste pas moins à croire que l'école de la raison n'a pas mieux réussi que celle de la spéculation et ne réussira pas mieux dans l'avenir à relever la métaphysique de l'interdit prononcé contre elle par la philosophie de Kant et par la science contemporaine. Ce que n'ont pu ces deux écoles si libres, si entreprenantes, si pleines de force et d'espérance, l'école de la tradition, appuyée sur le passé et occupée à le faire revivre sous une forme nouvelle, le pouvait encore moins. C'est ce que M. Vacherot s'efforce de prouver dans un ingénieux et brillant chapitre consacré à Lamennais, à Pierre Leroux et à Jean Reynaud; car ce sont ces trois philosophes qui représentent à ses yeux la tradition dans la première moitié du XIXe siècle. On sera peut-être étonné de voir le révolutionnaire Pierre Leroux considéré comme une des colonnes de l'école traditionnelle. Mais l'esprit de la Révolution n'a pas eu moins de prise sur Lamennais et Jean Reynaud, et il est incontestable que tous les deux ont donné dans leurs spéculations un rôle prépondérant aux dogmes du christianisme et à la théologie de l'Église interprétés à leur manière. Pierre Leroux en a fait autant. Seulement il l'a fait avec moins de suite et avec moins de talent. Aussi M. Vacherot ne s'est-il occupé de lui qu'en passant; tandis qu'il donne la plus sérieuse attention à l'auteur d'une



Esquisse de philosophie et à celui de *Terre et Ciel*. Nulle part les idées de ces deux profonds penseurs, dont l'un est un des plus grands écrivains de notre langue, n'ont été résumées avec plus de clarté et plus de force et appréciées avec plus de justice. Mais M. Vacherot n'en ayant tiré aucune conséquence pour sa propre doctrine, je ne vois pas grande utilité à m'y arrêter plus longtemps.

Tous les éloges et toutes les sympathies de M. Vacherot sont pour l'école de la conscience. Mais qu'est-ce qu'il entend par l'école de la conscience? Je ne puis mieux faire que de citer la définition qu'il en donne lui-même. « Expliquer, dit-il, la nature par l'esprit, ce qui est le contraire du matérialisme; l'expliquer sans avoir recours à d'autres révélations qu'à celles de l'expérience; voilà la méthode et la conclusion sur lesquelles tous les maîtres de cette école sont d'accord[1]. »

Il est impossible, devant cette définition et la dénomination à laquelle elle s'applique, de ne pas se demander si l'école de la raison, telle qu'il nous l'a montrée personnifiée non seulement dans M. Cousin, mais dans Fénelon, dans Bossuet et dans Malebranche, s'est jamais refusée à invoquer le témoignage de la conscience, et si l'école de la conscience, quelles que soient ses doctrines, quels que soient ses représentants, a jamais pu et pourra jamais se passer de la raison.

La première question trouve dans l'histoire une solution éclatante et incontestable. Où donc y a-t-il plus de psychologie et une meilleure psychologie, c'est-à-dire un plus savant emploi de la conscience, que dans la *Recherche de la vérité*, dans la *Connaissance de Dieu et de soi-même*, et dans le *Traité de l'existence de Dieu?* Ce n'est pas M. Cousin qu'on accusera avec justice, avec une apparence de vraisemblance, d'avoir négligé la conscience et l'expérience, lui qui fait de la psychologie la base de la philosophie tout entière, lui qui, sur les traces de Maine de Biran, enseignait que la conscience, que l'expérience intime nous fait connaître aussi bien l'essence du moi que ses phénomènes, lui enfin qui proclamait au nom de la conscience l'autorité même de la raison.

La seconde question doit être divisée en deux. Puisque M. Vacherot comprend dans l'école de la conscience, d'une part, les derniers disciples, les disciples encore vivants de M. Cousin; d'autre part, cette nouvelle école dont j'ai déjà parlé, à la tête de laquelle s'est placé M. Ravaisson et dont la première autorité, après M. Ravaisson, est M. Lachelier, il y a lieu de rechercher laquelle des deux fractions de l'école expérimentale fait profession de se passer de la raison. Il est hors de doute que ce n'est

[1] P. 118.

pas la première. Elle se lèverait tout entière pour protester contre cette imputation. Voyons si c'est la seconde. Elle en a assurément la prétention; elle ne laisse pas échapper une occasion d'annoncer à la philosophie une nouvelle ère dont le caractère propre est de fonder la métaphysique sur la conscience toute seule, sur la base de l'expérience. Mais je n'aurai pas de peine à prouver que cette prétention est de tout point insoutenable, qu'elle se contredit elle-même chaque fois qu'elle se produit.

Je mettrai M. Lachelier hors de cause. N'ayant rien publié pendant de longues années que sa thèse sur l'induction, il était resté, pour ainsi dire, un philosophe ésotérique, dont la doctrine, produite dans le demi-jour de l'École normale, ne nous était dévoilée que par des disciples plus ou moins autorisés à parler au nom du maître. Mais, dans un article que contenait récemment la *Revue philosophique,* il nous a livré son secret. Une partie de cet article est la glorification de la physiologie; l'autre n'ajoute rien d'essentiel à la philosophie de M. Ravaisson, demeuré ainsi le principal organe et le chef véritable de l'école de la conscience.

Dans la philosophie de M. Ravaisson, nous n'avons, pour le besoin de la présente discussion, que deux points à considérer: sa méthode et sa conclusion. Or voici quelle est sa méthode, celle qu'il propose « comme la méthode proprement dite de la haute philosophie, de la métaphysique. » N'oublions pas que c'est sa propre définition, citée avec admiration par M. Vacherot, que je reproduis ici : « C'est la conscience immédiate dans la réflexion sur nous-même et par nous-même sur l'absolu auquel nous participons, de la cause ou raison dernière[1]. » Arrêtons-nous à ces quelques mots, dont chacun renferme un problème insoluble. Comment! vous ne voulez pas de la raison, vous ne voulez pas des idées supérieures aux faits, et vous parlez d'absolu, de participation à l'absolu, de la cause ou raison dernière! Où avez-vous pris tout cela? Où avez-vous pris aussi la connaissance de l'infini, de la personnalité parfaite, de la sagesse infinie dont vous parlez dans le commentaire qui suit ce texte sibyllin? Vous répondez que c'est dans votre conscience et dans la réflexion de votre conscience sur elle-même. Laissons la réflexion qui n'est que la doublure de la conscience, et dites-nous par quel miracle (car il en faut un) la conscience, c'est-à-dire le sentiment de votre personnalité, de votre activité limitée, relative, imparfaite, renferme *en elle-même et par elle-même,* sans intervention d'une faculté supérieure, l'absolu, l'infini, le parfait, la cause dernière, la cause suprême. Pour être

[1] P. 124 dans le livre de M. Vacherot, 245 et 246 dans le *Rapport* de M. Ravaisson.

en droit d'affirmer une telle énormité, il faut que vous soyez vous-même l'infini, l'absolu, l'être parfait, la suprême cause et la suprême sagesse. Encore l'expérience est-elle incapable d'embrasser un tel champ, car l'expérience n'embrasse qu'un point déterminé de l'espace et de la durée. «Je ne suis pas l'absolu, me pourrez-vous répliquer, je n'ai rien avancé de pareil, mais je participe à l'absolu.» Je demanderai de nouveau : d'où savez-vous, n'ayant que votre conscience, que l'absolu existe et que vous y participez?

Voici maintenant le commentaire auquel j'ai fait allusion, et je demande, sans autre observation, s'il y a quelqu'un au monde qui, en restant strictement dans les limites de l'expérience psychologique, dans la limite du moi, se trouve en état de comprendre la phrase suivante : «L'absolu de la parfaite personnalité, qui est la sagesse et l'amour infinis, est le centre perspectif d'où se comprend le système que forme notre personnalité imparfaite et par suite celui que forme toute autre existence. Dieu sert à entendre l'âme, et l'âme la nature.»

La conclusion de M. Ravaisson est telle qu'on peut l'attendre de sa méthode. Depuis la publication de la première édition de son Rapport sur la philosophie en France au XIXe siècle[1], elle a acquis une certaine célébrité parmi les personnes qui, dans notre pays, s'occupent de philosophie, surtout parmi les professeurs de l'Université. Je ne crois pas cependant inutile de la reproduire ici, puisque M. Vacherot l'a reproduite dans son livre. «Dieu a tout fait de rien, du néant, de ce néant relatif qui est le possible : c'est que ce néant, il en a été d'abord l'auteur, comme il l'était de l'être; de ce qu'il a annulé en quelque sorte et anéanti de la plénitude de son être (*se ipsum exinanivit*) il a tiré, par une sorte de réveil et de résurrection, tout ce qui existe.» Toutes les philosophies et toutes les religions qui ont pour fonds commun le panthéisme revêtu d'une forme mystique ont tenu le même langage. M. Vacherot le comprend et s'en montre presque scandalisé. Il y voit «une de ces subtilités alexandrines qui doivent rendre l'école spiritualiste indulgente pour toutes les énormités du panthéisme.» Dans son opinion, ce n'est plus de la philosophie, mais de la théologie orientale. Cette théologie, il la distingue de la métaphysique de M. Ravaisson, et autant il éprouve d'admiration pour celle-ci, autant il a d'éloignement pour celle-là.

M. Vacherot se trompe. La théologie de M. Ravaisson et sa métaphy-

[1] In-8°, Paris, 1868. La 2° édition vient de paraître dans la présente année 1885. Qu'il me soit permis de rappeler que j'ai fait, dans le *Journal des Débats*, une critique approfondie de ce travail, laquelle a été réimprimée dans un volume publié en 1872, sous le titre de *Moralistes et Philosophes*.

sique sont une seule et même chose. L'une et l'autre découlent logiquement, nécessairement de cette méthode ambitieuse, non moins féconde en contradictions qu'en hardiesses de toute sorte, dont la prétention est de faire sortir de l'expérience intime, de la conscience immédiate de notre moi, l'infini, l'absolu, l'immuable perfection, le divin. L'homme ne peut pas tirer Dieu de lui-même s'il ne se fait pas Dieu.

D'après l'aperçu historique de M. Vacherot nous pouvons déjà nous faire une idée de ce que sera sa discussion théorique.

AD. FRANCK.

(*La suite à un prochain cahier.*)

L'ADMINISTRATION DES MUSÉES ET DES FOUILLES EN ITALIE. (*Notizie degli scavi di antichità communicate alla R. Accademia dei Lincei.* 1881-1884.)

PREMIER ARTICLE.

Le jeune royaume d'Italie, quoiqu'il soit fort occupé des affaires présentes et qu'il regarde volontiers vers l'avenir, nous. donne le bon exemple de ne pas négliger le passé. Il n'ignore pas qu'il doit aux souvenirs de son ancienne histoire des sympathies qui lui ont servi à conquérir son unité; il sait aussi que l'empressement des étrangers à venir visiter ses monuments est une partie de sa richesse, et que son intérêt aussi bien que sa gloire lui font un devoir de conserver ceux qui lui restent, et, s'il est possible, d'en augmenter le nombre. C'est ce qu'il essaie de faire, surtout depuis quinze ans qu'il est définitivement constitué. L'entretien des musées, la surveillance et la conservation des objets d'art, la direction des fouilles, ont été, depuis cette époque, l'objet de mesures intelligentes, et sont devenus l'une des branches les plus importantes de l'administration publique.

Je ne crois pas qu'il soit sans utilité pour nous d'exposer ici en quelques mots comment cette administration est organisée et les heureux résultats qu'elle a produits dans ces dernières années. Sans doute notre sol n'est pas

IMPRIMERIE NATIONALE.

riche en monuments antiques comme celui de l'Italie, et nous n'avons pas besoin en France de prendre des précautions aussi minutieuses pour les conserver. Mais songeons que nous sommes devenus les maîtres de l'Algérie et de la Tunisie, où Rome a laissé tant de traces de sa puissance. Tous les jours on y découvre des restes de temples et de villas, des sépultures avec des inscriptions importantes. C'est un devoir rigoureux pour nous de protéger les débris de ces monuments; il ne faut pas qu'on puisse dire qu'ils avaient survécu à la domination des Arabes, et que c'est sous celle de la France qu'ils ont péri. Ils ont des ennemis acharnés et puissants, qui en auront bientôt débarrassé le sol, si l'on ne s'y oppose. Le colon qui bâtit une ferme, les entrepreneurs de travaux publics, les constructeurs de chemins de fer, regardent comme une bonne aubaine de trouver auprès d'eux des pierres toutes taillées. L'archéologie leur est fort indifférente, et il n'est pas aisé de leur faire comprendre le respect que méritent quelques pans de murs en ruine, dans une campagne déserte. Aussi ne se sont-ils guère gênés pour en détruire un grand nombre. Les étrangers nous ont amèrement reproché de les avoir laissés faire, et il est à craindre, si l'on ne parvient pas à les arrêter, qu'on ne puisse dire un jour que la civilisation a été plus cruelle aux antiquités africaines que ne le fut la barbarie. L'Académie des inscriptions, comme c'était son devoir et son droit, a essayé de prévenir ces dévastations; elle a énergiquement réclamé l'intervention de l'État, qui sans doute écoutera ses plaintes. Dans ces circonstances, il y a, je crois, quelque intérêt à regarder autour de nous et à voir ce qu'a fait une nation voisine pour assurer la conservation de ses monuments.

Il n'y a pas de pays qui en possède un plus grand nombre que l'Italie; il n'y en a pas non plus qui en ait perdu davantage. Pendant le moyen âge on les laissait périr par ignorance ou on les renversait par brutalité : peu de personnes alors en appréciaient l'importance. La Renaissance, qui en savait pourtant le prix, les détruisait pour en bâtir d'autres. Il n'y avait alors aucune loi qui pût les protéger; et, par une aberration étrange, les antiquaires de profession, qui en étaient les défenseurs naturels, leur ont été beaucoup plus nuisibles qu'utiles. Ils fouillaient le sol avec passion, et presque toujours avec succès; mais c'était seulement pour trouver des objets d'art, des statues, des bas-reliefs, des monnaies, des vases; puis, quand cette première moisson était finie, ils s'éloignaient avec dédain de ces débris vénérables, et laissaient les architectes et les maçons emporter les revêtements de marbre et jusqu'aux blocs de pierre pour les palais et les églises qu'ils construisaient. C'est ainsi que, dans les époques les plus éclairées de l'histoire, les plus éprises de l'antiquité, au

XVIe et au XVIIe siècle, tant de monuments antiques ont disparu sans retour. Cette coutume barbare de dépouiller les édifices anciens pour décorer les nouveaux a duré jusqu'à nos jours. Le palais Colonna, en face de la colonne Antonine, est orné d'un gracieux portique, qui, sous le règne du pape Grégoire XVI, a été enlevé au forum de Veies : c'est ce que nous apprend le pape lui-même dans une pompeuse inscription où il se fait grand honneur de cet acte de vandalisme.

Lorsqu'après les évènements de 1870, on eut la pensée de créer une administration qui ne permît plus le retour de ces fautes, on se trouva en présence de très graves difficultés. Dabord on manquait d'argent; les finances du royaume d'Italie étaient alors fort obérées, et l'on ne pouvait guère demander au trésor public, au moment où tout était à créer, de faire de grands sacrifices en faveur des antiquités et des beaux-arts. Il fallut donc organiser le nouveau service le plus économiquement possible et en faisant appel à des dévouements tout à fait désintéressés. On devait aussi, en créant une autorité centrale, avoir grand soin de ménager les amours-propres de province et les exigences locales. Ces rivalités intraitables de petite ville, qui ont si longtemps empêché l'unité de l'Italie, s'étendaient au passé comme au présent. Les Toscans, qui n'oubliaient pas qu'ils étaient fils des Étrusques, se croyaient le droit de mépriser les Romains, sous prétexte que Rome tenait de leurs pères toute sa civilisation; mais aussitôt les Napolitains, se souvenant à propos qu'ils étaient Grecs d'origine, rappelaient aux Toscans que l'Étrurie devait tout à la Grèce. Chaque pays mettait au premier rang ses monuments et ses musées; chaque ville prétendait les administrer toute seule, et réclamait pour elle la plus large part des maigres subsides que l'État pouvait accorder. Il fallut beaucoup d'habileté pour concilier ces intérêts contraires et faire accepter à toutes ces vanités ardentes le joug d'un pouvoir supérieur.

On a donc créé, au ministère de l'instruction publique, une direction générale des antiquités et des beaux-arts, et on l'a confiée à M. Fiorelli, qui s'était fait connaître par la manière dont il avait conduit les fouilles de Pompéi. Il était difficile de faire un meilleur choix. M. Fiorelli et son sous-directeur M. Barnabei apportent à leurs fonctions, avec une compétence rare, une infatigable activité; presque toutes les grandes découvertes qui se sont accomplies depuis près de quinze ans sont dues à leur initiative. Mais, pour les conduire à bien, il leur fallait trouver des collaborateurs nombreux. C'était une tâche plus aisée peut-être en Italie qu'ailleurs. On s'est quelquefois moqué de ces *dotti* des petites villes italiennes qui passaient leur vie à former un cabinet, où à quelques pièces

excellentes s'ajoutaient beaucoup d'antiquités douteuses, et à écrire une longue histoire de leur pays, qu'ils avaient rarement le temps d'achever, et qui était condamnée d'avance à ne jamais trouver d'éditeur. Ces braves gens étaient parfois fort crédules. Ils ne connaissaient guère les règles de la critique; ils ne distinguaient pas toujours les monnaies vraies des fausses, et se laissaient duper par des inscriptions suspectes, quand elles étaient à la gloire de leur endroit; mais ils avaient au moins une éducation classique assez étendue; ils aimaient ardemment le passé, et leur zèle, à la condition d'être surveillé et dirigé, pouvait produire d'heureux fruits. La race ne s'en est pas tout à fait perdue de nos jours, quoique la politique en ait fort diminué le nombre, et c'est à ceux qui restent qu'on s'est d'abord adressé pour former le personnel de la nouvelle administration. Dans chaque ville on a nommé un *Ispettore degli scavi et degli monumenti.* C'est toujours quelqu'un du pays qui s'était fait connaître par le goût qu'il avait pour les antiquités. Dans la liste je trouve des gens de toute condition, des professeurs, des propriétaires, des avocats, des chanoines, etc. On m'a dit que presque tous prenaient fort au sérieux leurs fonctions et qu'ils étaient très occupés à se tenir au courant des découvertes qui se faisaient dans la ville ou les environs. On leur demande d'en avertir aussitôt l'autorité, qui, si elle le juge à propos, envoie des inspecteurs particuliers pour diriger les fouilles. Dans chaque province, le gouvernement nomme une commission de huit membres, qu'il prend parmi les gens instruits, les hommes politiques, les administrateurs éclairés, qui sont tenus de prêter aux inspecteurs des villes l'appui de leur haute situation. Il est bien entendu que toutes ces fonctions sont gratuites; chacun travaille de son mieux pour l'honneur de son pays. Depuis quelque temps on a fait quelque chose de plus. Il a semblé que ces administrations provinciales étaient trop éloignées du directeur général, qu'elles ne recevaient pas assez vite l'impulsion qu'on veut donner aux travaux, et qu'il était bon d'avoir un intermédiaire qui diminuât entre eux la distance. On a créé, dans quelques grandes régions, des commissaires royaux des musées et des fouilles, qui sont pris ou parmi les personnages les plus importants, ou parmi les savants d'un mérite incontesté. C'est, en Sicile, le prince de Scalea, un des plus grands seigneurs du pays et des plus éclairés; en Sardaigne, le professeur Vivanet; dans l'Émilie, le comte Gozzadini; M. Gamurrini, pour la Toscane et l'Ombrie. Cette innovation ayant donné de bons résultats, on a l'intention de l'étendre à tout le reste du royaume.

Jusqu'ici toute cette hiérarchie a fort bien fonctionné. Grâce au zèle de ses inspecteurs et de ses commissaires, M. Fiorelli, sans quitter son

cabinet de la place de la Minerve, est parfaitement informé de tout ce qui se passe. On le tient au courant de tous les débris d'antiquité qui sortent de terre; il reçoit la copie des inscriptions, le dessin des vases que le hasard fait découvrir : on peut presque dire qu'il ne se donne pas un coup de pioche dans le royaume qu'il ne le sache. Il est naturel qu'étant si bien renseigné lui-même, il ait voulu renseigner les autres à son tour. Tous les mois, il communique à l'Académie des Lincei, qui tend de plus en plus à devenir une sorte d'Institut central pour toute l'Italie, le résumé des communications qu'il a reçues; puis il les réunit toutes et les donne ensemble au public dans un recueil qui s'appelle *Notizie degli scavi*, et dont il paraît douze fascicules par an. C'est un grand service qu'il rend à la science, et en même temps un bon exemple qu'il nous donne. Nous avons en France trop de recueils et de bulletins où s'éparpillent toutes nos découvertes. Chaque province veut avoir le sien; l'Algérie en a plusieurs pour elle seule. Les savants étrangers se plaignent de cette profusion, et nous-mêmes nous avons grand' peine à savoir exactement où nous en sommes. Il nous faudrait au moins, comme en Italie, un recueil central où la mention et le résultat de tous les travaux épars fussent enregistrés. Nos voisins sont plus heureux que nous. Grâce aux *Notizie degli scavi*, rien de ce qui se fait chez eux ne peut leur échapper.

Parcourons cette excellente publication pour y chercher ce que les travaux entrepris avec tant d'ardeur sur tout le sol italien ont produit en deux ou trois ans. C'est, à ce qu'il me semble, le meilleur moyen d'apprécier le mérite de cette administration dont je viens d'esquisser le tableau : nous la jugerons par ses fruits. Il est bien entendu que je ne prétends pas être complet en ces quelques pages; je me contenterai d'indiquer les découvertes les plus importantes; et même je demande la permission de n'insister guère que sur celles dont j'ai pu moi-même me rendre compte en visitant l'Italie l'an dernier et cette année.

Les rapports des inspecteurs qui remplissent les *Notizie degli scavi* y sont placés dans l'ordre géographique, en descendant du nord au midi. Ce classement est très naturel : il est bon de ne pas séparer les fouilles des pays voisins, car elles s'éclairent les unes par les autres. C'est donc par le nord de l'Italie que chaque fascicule des *Notizie* commence. On y travaille beaucoup depuis quelques années : la Lombardie, l'Ombrie, l'Étrurie, l'Émilie, ont été le théâtre de recherches très intéressantes qui ont mis à jour beaucoup de monuments antiques. Ces monuments ont ce caractère commun qu'ils remontent presque tous à une époque reculée et qu'ils sont antérieurs à la domination romaine. Je n'ai rien à en dire ici, car on en a déjà entretenu les lecteurs du *Journal des Savants*. M. Perrot, en

analysant un ouvrage de M. Helbig, a eu occasion de parler longuement de ces *terramare* des plaines du Pô qui conservent tant de souvenirs du passage des anciens peuples italiotes [1]. M. Maury a rendu compte des travaux qu'on a exécutés autour de la ville d'Este, l'ancienne Ateste, et qui nous ont fait mieux connaître la civilisation des Euganéens, dont jusqu'ici on ne savait guère que le nom [2]. A Bologne, les découvertes ont été si nombreuses qu'elles ont amené la création d'un musée nouveau, le *Museo civico*, l'un des plus curieux de l'Italie, dont l'organisation est due surtout au zèle éclairé de M. Gozzadini. Plus de deux mille tombes appartenant à l'époque préromaine ont été ouvertes, et l'on a très clairement reconnu qu'elles se distinguent en deux classes qui répondent à deux époques différentes. La première est caractérisée par l'usage d'instruments de fer grossiers, de vases à couleur grise et à dessins géométriques, et d'autres objets dont la forme est bien connue. On les a déjà rencontrés dans les *terramare* des bords du Pô; on les retrouve dans l'Étrurie centrale, dans l'Ombrie et surtout dans le Latium. C'est ce qui nous reste des anciens Italiens, qui, s'étant séparés, au pied des Balkans, de leurs frères les Hellènes, vinrent, par étapes successives, s'établir définitivement sur les bords du Tibre. La seconde époque est celle des Étrusques, dont Felsina, l'ancienne Bologne, était une des villes importantes. L'arrangement du *Museo civico* de Bologne fait le plus grand honneur à ceux qui l'ont imaginé. On a eu l'idée heureuse de mettre sous nos yeux les monuments tout à fait comme on les avait trouvés et sans en rien distraire. L'effet est saisissant quand on voit, dans ces sépultures antiques, le squelette étendu, portant encore ses bracelets de fer autour de son bras décharné, et les fibules qui serraient à son cou des vêtements que le temps a fait disparaître, tandis qu'autour du mort sont disposés ses armes, ses objets d'usage ou de toilette, les vases que ses parents y plaçaient pour embellir sa dernière demeure, et qui se retrouvent, après trois mille ans, à l'endroit même où on les avait mis. Cette manière de montrer les choses nous rend l'antiquité vivante, et nous apprend bien mieux les mœurs et les habitudes des hommes d'autrefois que les descriptions les mieux faites. C'est encore vers des temps fort reculés que nous reportent les dernières fouilles de Corneto. On y a trouvé plusieurs de ces urnes funéraires qui sont construites comme des huttes de paysans. Jusqu'à présent ce genre de sépulture, ces *tombe a capanne*, comme les archéologues les appellent, semblaient particulières au Latium. N'est-ce

[1] *Journal des Savants*, 1880, cahiers de juillet, d'août et de septembre. — [2] *Journal des Savants*, 1882, cahiers d'avril, de juillet et de septembre.

pas la preuve qu'avant l'invasion des Étrusques ce pays et toute l'Italie du nord et du centre étaient occupés par des populations de race italiote? C'est une opinion que confirment toutes les découvertes qu'on a faites dans ces dernières années.

On voit donc qu'à Corneto, comme à Bologne, comme à Este, les monuments qu'on a rendus au jour sont tous d'une époque fort lointaine. En revanche, c'est bien l'art classique, dans tout ce qu'il a de plus pur, qu'un hasard vient de nous rendre à Arezzo. On sait la réputation dont jouissaient dans le monde entier les vases de couleur rouge connus sous le nom de vases d'Arezzo, *vasa arretina*. En dehors de la ville, au pied d'une éminence sur le haut de laquelle s'élevaient les anciens remparts, en creusant les fondations d'une maison, on a trouvé les débris d'une ancienne fabrique qui devait remonter au dernier siècle avant notre ère. C'était le temps des luttes de Marius et de Sylla; et, comme Arezzo s'y était mêlée et que Sylla l'avait punie de son affection pour Marius en y envoyant une colonie, on a soupçonné que la destruction de la fabrique avait peut-être eu lieu pendant ces troubles. Quoi qu'il en soit, sous deux mètres de décombres, on a découvert un dépôt de vases brisés avec les restes des moules qui servaient à les faire. Ces poteries sont signées, et nous avons ainsi les noms des artistes dont elles sont l'ouvrage. C'étaient des esclaves, dont l'un porte un nom romain, Cerdo; les autres s'appellent Nicéphore, Pylade, Tigrane, Pharnace, etc. Nous connaissons aussi le maître auquel la fabrique appartenait: il s'appelait M. Perennius. Ces esclaves étaient des gens de grand talent, dont les œuvres jouissaient de beaucoup d'estime, même dans les villes grecques. On a retrouvé des *vasa arretina* en plusieurs endroits de l'Asie Mineure, signés des noms que nous lisons sur ceux d'Arezzo. Ainsi l'Italie, qui avait si longtemps reçu les productions de la Grèce, finissait par lui renvoyer les siennes, et, avec le temps, l'Étrurie était devenue presque la rivale de ce pays qui l'avait initiée à la connaissance et à la pratique des beaux-arts. Il est sûr que quelques-uns de ces fragments, ceux qui représentent des génies ailés jouant de la lyre ou de la double flûte, des nymphes qui dansent, des satyres qui se versent à boire, Hercule conduisant le chœur des Muses, etc., peuvent être comparés sans désavantage à ce que la Grèce nous a laissé de plus parfait en ce genre, et que les noms de ces obscurs esclaves, Cerdo ou Tigrane, méritent de n'être pas oubliés de ceux qui écrivent l'histoire de l'art antique.

C'est naturellement à Rome, sous l'œil de l'autorité centrale, et avec toutes les ressources dont elle dispose, que les fouilles sont poussées avec le plus de vigueur et qu'elles produisent les meilleurs résultats.

Dans ces dernières années, l'administration s'est surtout occupée de deux grands travaux : elle a isolé le Panthéon et terminé le déblaiement du Forum. J'ai montré précédemment [1] ce qui s'est fait au Forum, et comment on y a découvert la demeure des Vestales. De ce côté, l'œuvre est à peu près achevée ; il ne reste plus qu'à démolir les maisons situées entre Saint-Adrien et le temple d'Antonin et de Faustine, pour découvrir la curie et la basilique Émilienne, ce qui ne pourra pas se faire de quelque temps. Quant à l'isolement du Panthéon, il était réclamé depuis longtemps par tout le monde ; le pape Urbain VIII en avait eu déjà l'idée, et l'on avait commencé à y travailler du temps du pape Alexandre VII. Après une interruption de plus de deux siècles, on s'y est remis, il y a quatre ans, sous le ministère de M. Baccelli, et cette fois l'œuvre a été vivement conduite et promptement achevée. Le monument a beaucoup gagné à être débarrassé des masures qui en cachaient une partie. De plus on a fait, en l'isolant, quelques découvertes qui ne sont pas sans intérêt. Le long de la rue de la Palombella, on a mis au jour un grand mur, qui faisait partie d'une salle rectangulaire de 45 mètres de long sur 19 de large. Ce mur, adossé au maître autel du Panthéon, et parallèle au portique qui forme la façade, en était le fond. Il contient, au centre, une vaste abside avec un large piédestal qui doit avoir supporté quelque sculpture colossale ; de chaque côté il est percé de trois niches destinées sans doute à recevoir des statues. La muraille qui faisait face est cachée dans les constructions du palais de l'*Accademia ecclesiastica ;* mais on peut voir encore, dans les caves, les bases des colonnes qui soutenaient la voûte. Quelle pouvait être la destination de cette grande salle ? Elle faisait certainement partie des thermes d'Agrippa, et M. Lanciani pense qu'elle en était le *frigidarium* [2]. Il importe de remarquer qu'elle est tout à fait séparée du Panthéon, et qu'elle n'a aucune communication avec lui. C'est un argument de plus contre ceux qui ne veulent pas croire que le Panthéon ait été un temple et qui prétendent que c'était simplement le *calidarium* des thermes d'Agrippa [3]. Cette opinion ne peut guère se soutenir, car non seulement, comme je viens de le dire, on n'a pas découvert de passage par lequel il puisse communiquer avec le

[1] Voir *Journal des Savants*, 1885, cahier de février.

[2] Ce n'est pas l'opinion de M. Blavette, qui croit que c'était plutôt une *palæstra*, c'est-à-dire une salle où la jeunesse s'exerçait à la lutte. (Voir les *Mélanges d'archéologie et d'histoire* de l'École de Rome, 1885, premier cahier.) M. Blavette a exposé au Salon de cette année une très intéressante restauration de cette belle salle.

[3] Ce qui le leur fait croire, c'est que le Panthéon ressemble beaucoup au *calidarium* des thermes de Caracalla.

reste des thermes, mais M. Lanciani montre que Pline, que Dion Cassius, que Macrobe l'appellent formellement un temple; et nous voyons que les frères Arvales s'y sont réunis tous les ans, jusqu'en 63, pour proclamer le jour de la fête de Dea Dia, ce qu'assurément ils n'auraient pas fait si le Panthéon n'avait été qu'une salle de bains publics.

Indépendamment de ces grands travaux entrepris par le gouvernement, et dont nous venons de voir les résultats, il se fait tous les jours à Rome des découvertes très curieuses, qui ne sont dues qu'au hasard et que les *Notizie degli scavi* ont grand soin d'enregistrer. Dans cette ville, où les édifices modernes reposent toujours sur des ruines antiques, il n'est pas possible de construire une maison, de creuser un puits, de planter un arbre, sans rencontrer à l'improviste quelque souvenir du passé. En ce moment, Rome, qui est saisie de la rage de bâtir, cherche à s'étendre du côté du nord, au delà des thermes de Dioclétien, dans les environs des jardins de Salluste. L'agitation et le bruit ont envahi ces quartiers autrefois si paisibles; ce désert se peuple, au grand désespoir de beaucoup de gens, qui regrettent la vieille ville, avec ses solitudes majestueuses, et qui ne goûtent guère le charme des rues bien alignées. Ceux-là sont surtout attristés de voir détruire ces belles villas qu'on venait visiter de tous les pays du monde. La villa Bonaparte n'existe plus; la villa Ludovisi est menacée, et il leur semble que, quand elle aura disparu, avec ses statues et ses grands ombrages, il manquera quelque chose à Rome. Ce qui pourtant les console un peu de tous ces changements qu'ils déplorent, c'est qu'en bâtissant des maisons nouvelles on découvre toujours quelque antiquité, et qu'ainsi ce qu'ils gagnent compense à peu près ce qu'ils perdent.

Cette consolation ne leur a pas manqué dans les circonstances présentes. Quoique le quartier où l'on construit soit situé en dehors de l'enceinte de Servius, on y a déjà trouvé plus d'une fois des colonnes et des statues; mais voici une découverte plus importante et moins attendue : il y a quelques mois, en creusant le long de la via Salaria, dans des terrains qui faisaient partie de la villa Bonaparte, à la profondeur de trois mètres, on a mis au jour des cippes funéraires que les années et les hommes avaient fort maltraités; ils portaient des restes d'ornements d'un goût exquis, qui faisaient bien connaître qu'ils ne pouvaient pas être postérieurs au premier siècle de notre ère. En effet, les quelques inscriptions qu'on a pu lire ont appris que c'étaient les tombes des *Calpurnii Pisones*. Dans cette maison, l'une des plus vieilles de Rome, étaient venues successivement se confondre, par des mariages ou des adoptions, trois autres grandes familles, les *Pompeii Magni*, les *Licinii Crassi*, les *Scri-*

IMPRIMERIE NATIONALE.

bonii Libones. Il n'y en avait donc pas alors qui fût plus illustre; il n'y en a pas eu non plus qui ait été plus malheureuse. Sur les cinq ou six Pisons dont on a retrouvé les tombes, un a vécu dans l'exil : c'est le moins à plaindre; quatre ont été mis à mort par Claude ou par Néron. Un autre est cet infortuné Piso Licinianus, qui fut adopté par Galba et, quatre jours après, tué par Othon. Le hasard avait donc mis sur la trace des sépultures de la *gens Calpurnia*. Un ingénieur distingué de Rome, M. Maraini, en continuant de fouiller, ne tarda pas à découvrir une série de sarcophages de marbre grec qui ne portent pas d'inscriptions, mais qui sans nul doute appartenaient à la même famille. Ils sont couverts de sculptures élégantes, qui représentent des masques entrelacés de guirlandes de fleurs, des génies qui dansent, des scènes de bacchanales, etc. Quelques-uns de ces bas-reliefs sont d'une exécution délicate et prendront place parmi les œuvres distinguées de l'art romain. Du reste les fouilles continuent et nous réservent sans doute d'autres bonnes fortunes[1].

Je ne quitterai pas ce quartier sans dire un mot d'un autre débris du passé, qui mérite bien une mention. Ce n'est pas une découverte récente et cependant peu de personnes en ont entendu parler. A quelques pas de la via Salaria, dans un terrain qui était autrefois une vallée profonde, s'élève une maison antique à cinq étages. C'est la plus haute assurément de toutes celles qui nous restent de l'époque romaine. Pour qu'elle se soit ainsi conservée jusqu'à nous, il faut qu'à une époque que nous ignorons un éboulement subit ait comblé la vallée. De cette façon la maison, enterrée sous plus de vingt mètres de décombres, ne fut pas exposée à périr pièce à pièce, le cinquième étage sortait seul du sol, et on l'avait arrangé pour servir d'habitation à de pauvres ménages. Depuis quelque temps la façade entière a été déblayée, et l'on a retrouvé le sol antique. D'en bas, on apprécie toute la hauteur de l'édifice : voilà bien une de ces maisons dont les moralistes romains se plaignaient avec tant d'amertume, qui ôtaient l'air et le jour aux passants et menaçaient de les écraser dans leur chute! Il reste au rez-de-chaussée plusieurs salles qui faisaient partie d'un établissement de bains; elles sont presque intactes, et l'on aperçoit encore quelques traces de peinture aux voûtes et sur les murailles. A l'extrémité, un large escalier tournant, qu'on peut suivre encore jusqu'au second étage, conduit aux appartements supérieurs, qui étaient occupés sans doute par des particuliers. Cette disposition me

[1] Le dernier cahier des *Mélanges d'archéologie et d'histoire* de l'École de Rome contient la reproduction photographique de quelques-uns de ces bas-reliefs trouvés par M. Maraini.

rappelle une lettre fort agréable de Sénèque, où il raconte à Lucilius qu'il est logé au-dessus d'un bain public et lui décrit tous les bruits qu'il entend de son cabinet de travail. C'est un baigneur qui se plonge dans la piscine, un athlète qui s'exerce, un chanteur heureux de faire résonner sa voix sous les voûtes; ce sont des joueurs de paume qui comptent leurs coups, des filous qu'on arrête, des ivrognes qui se disputent. « Ajoutez l'épileur qui attire la pratique avec des sifflements aigus, le pâtissier, le charcutier, le confiseur, et tous ces marchands de taverne, criant chacun sa marchandise avec une intonation différente afin d'être distingué des autres [1]. » Il faut mettre quelque chose de ce mouvement et de ce bruit dans cette maison déserte et ruinée pour se figurer ce qu'elle devait être il y a quinze ou seize siècles. Telle qu'elle est, malgré l'état de délabrement où le temps l'a mise, je crois qu'elle paraîtra fort curieuse, et j'ai grand' peine à comprendre pourquoi les guides n'en parlent pas, et comment il se fait que la plupart des voyageurs en ignorent l'existence. C'est ainsi que Rome réserve à chaque pas une surprise, même à ceux qui l'ont le plus souvent visitée et qui croient le mieux la connaître.

Gaston BOISSIER.

(*La suite à un prochain cahier.*)

Croyances religieuses des Hottentots et des Boschismans.

Tsuni-goam, the supreme Being of the Khoi-Khoi, by Theophilus Hahn, Phil. D., custodian of the grey collection, Cape-Town. London, 1881. — *Description du Cap-de-Bonne-Espérance, tirée des Mémoires de M. Pierre Kolbe, maître ès arts.* Amsterdam, 1742. — *Voyages divers.*

PREMIER ARTICLE.

I. Lorsque les Hollandais, sous la conduite de van Riebeek, fondèrent la colonie du Cap, en 1652, l'extrémité méridionale de l'Afrique était

[1] Sénèque, *Epist.* LVI.

occupée par deux populations, très semblables à certains égards, mais que distinguaient pourtant quelques caractères physiques et des genres de vie fort différents. La première, la plus importante, et que connaissaient déjà les Européens, habitait seule le littoral et les plaines fertiles. Elle était d'assez grande taille. A la chevelure caractéristique du Nègre elle joignait un teint d'un jaune brun, plus ou moins foncé et souvent rougeâtre, si bien qu'encore aujourd'hui ces indigènes se traitent eux-mêmes d'*hommes rouges*[1]. Ces Africains étaient essentiellement pasteurs, possédaient de très nombreux troupeaux de bœufs, de moutons et de chèvres, savaient travailler le fer et le cuivre et connaissaient l'art de la poterie. Au temps de Kolbe, ils formaient seize nations distinctes, toutes désignées par un nom spécial, mais divisées en petites tribus[2]. Ils habitaient des espèces de villages temporaires, dont les huttes, composées de matériaux légers, étaient faciles à démonter et à transporter, pour répondre aux nécessités de la vie nomade imposée par un genre de vie presque uniquement pastoral. Ces *kraals* renfermaient habituellement trois à quatre cents âmes et parfois jusqu'à cinq cents. Des coutumes ayant force de lois régissaient ces petites communautés, placées sous la direction de chefs hiérarchisés.

Quand les Européens pénétrèrent dans l'intérieur du continent, ils y découvrirent une autre population, composée d'hommes de très petite taille, d'un teint plus clair que les précédents, quoique présentant la même chevelure, vivant exclusivement de chasse, élevant à peine de simples abris momentanés, et dont l'industrie se bornait à fabriquer un arc, des flèches et une poterie grossière. Toujours errants par petites bandes comptant de quinze à cinquante individus et n'ayant aucun lien entre elles, ces hommes, que l'on peut regarder comme des sauvages typiques, refoulés dans les plus affreux déserts, étaient en guerre incessante avec tous les autres habitants de la contrée, qui les traquaient et les tuaient comme des bêtes fauves.

Ces derniers sont ceux que l'on nomme habituellement *Bushmens*,

[1] *Ava-Khoib*. « Ce mot, dit M. Hahn, est synonyme de celui de *Khoï-Khoï*. Les Hottentots appellent les Européens *Uri-Khoin* (hommes blancs) et les Bantous *Na-Khoin* (hommes noirs). » (Hahn, *The supreme Being of the Khoi-Khoi*, p. 52, 54 et 102.)

[2] *Description du Cap*, t. I, chap. IX, et *Histoire générale des voyages*, par C.-A. Walckenaer, membre de l'Institut, t. XV, p. 238. Walckenaer admet dix-sept nations. Mais il n'a pas remarqué que les Bushies ne sont que des hordes de Hottentots dispersés et ayant adopté le genre de vie des Boschismans. Peut-être aussi s'agit-il de ces derniers eux-mêmes, qui n'étaient pas encore distingués des Hottentots.

Bosjesman, *Boschismans*. Ceux dont j'ai parlé d'abord sont nos *Hottentots*. Ces appellations sont d'origine purement européenne. Les premières s'expliquent aisément; personne n'a pu découvrir l'étymologie de la seconde. On a ignoré jusqu'à ces derniers temps le nom que se donnent les Boschismans ou *hommes des buissons*, et M. Hahn lui-même ne nous dit rien à cet égard. Mais MM. Arbousset et Daumas ont découvert qu'ils s'appellent entre eux *'Khuaï*[1]. Les Hottentots les nomment *Sân*[2], expression que l'on peut rendre par *aborigènes*, et se donnent à eux-mêmes le titre de *Khoï-Khoï*, littéralement *hommes-hommes* ou *hommes par excellence*[3].

De cela seul on pourrait tirer la conséquence que les Boschismans ont les premiers occupé la contrée entière, que les Khoï-Khoï sont des conquérants. Toutes les études faites jusqu'à ce jour viennent à l'appui de cette conclusion; elles permettent même d'aller plus loin. Déjà bien des voyageurs et des anthropologistes ont regardé les Boschismans comme réprésentant la race locale pure et les Hottentots comme étant le produit du croisement de cette race avec les diverses populations nègres. L'examen détaillé des têtes osseuses a pleinement confirmé ce résultat, qui peut être regardé comme définitivement acquis à la science[4].

Les populations Sân et Khoï-Khoï sont fort loin d'être aujourd'hui ce qu'elles étaient au temps de la découverte. Ici, comme sur tant d'autres points du globe, l'Européen soi-disant civilisé et chrétien a accompli l'œuvre terrible dont il semble avoir été chargé. Sur une vaste étendue de terres, il s'est substitué aux races locales, en les exterminant. Il s'est montré aussi cruel aussi lâchement féroce que n'importe quelle horde de sauvages païens. Des seize nations hottentotes énumérées par Kolbe[5] la plupart ont disparu. Les survivantes se sont plus ou moins modifiées au contact des Blancs et par suite de l'action exercée sur elles

[1] *Voyage d'exploration*, etc., p. 479.

[2] Au singulier, Sâb. (Hahn, *loc. cit.*, p. 3.) Les documents officiels du Cap les appellent *Sonqua* (*ibidem*, p. 2). On les trouve encore désignés par les noms de *Batuas*, *Baroas*, *Bushies*, *Bosmanneken*, *Housouanas*... Il ne faut pas confondre avec les Sân les Khoï-Khoï que les persécutions ont rejetés dans les déserts, où ils mènent la même vie que les vrais Boschismans. C'est une erreur dans laquelle sont tombés Levaillant et quelques autres voyageurs. Peut-être peut-on expliquer ainsi la contradiction que présente le récit du capitaine F. Alexander et les réflexions dont M. Hahn l'a fait suivre (*loc. cit.*, p. 54).

[3] Hahn, *loc. cit.*, p. 2. Divers auteurs ou voyageurs ont écrit *Choi-Choin*, *Kee-Koeb*, *Quaiqua*, *Quaqua*, etc.

[4] *Crania ethnica*, par A. de Quatrefages et E. Hamy, p. 389 et suiv. On trouvera dans ce livre un résumé de nos propres recherches et de celles de nos prédécesseurs.

[5] *Loc. cit.*, p. 238.

par les missionnaires. Toutefois quelques tribus ont conservé intactes les mœurs et les croyances de leurs ancêtres[1]. Sauver de l'oubli ces restes du passé d'une des plus curieuses races humaines est évidemment rendre un service très réel à l'anthropologie[2].

C'est l'œuvre que semble avoir entreprise M. Hahn dans diverses publications, dont une seule m'est parvenue, grâce à l'obligeance de l'auteur. L'autorité de cet écrivain me paraît des plus incontestables. Il a vécu pendant neuf années parmi les Khoï-Khoï, dont il possède parfaitement la langue; il s'intéresse à eux, sans se laisser aller à un excès de sympathie capable de fausser son jugement; il se tient en garde contre les causes d'erreur qu'il signale; le plus souvent il expose d'abord des faits, sauf à les interpréter plus tard, permettant ainsi au lecteur de juger par lui-même. S'il est allé plus loin que ses devanciers dans l'examen de la question spécialement abordée dans son livre, je ne vois vraiment aucune raison pour mettre en doute les faits nouveaux qu'il nous apprend.

II. M. Hahn consacre son premier chapitre à faire rapidement connaître les Sàn et les Khoï-Khoï. Je m'y arrêterai peu. Bien des détails sont déjà connus, et ce résumé est incomplet à plusieurs égards. Du reste l'auteur renvoie lui-même soit à ses propres publications, soit à l'excellent livre du docteur Gustav Fritch[3]. Il a voulu seulement donner une idée sommaire du degré d'industrie atteint par ces diverses tribus et des bonnes qualités qu'il a reconnues chez les Khoï-Khoï. Ce double but est suffisamment atteint.

Les Hottentots étaient évidemment une population vaillante, qui faisait grand cas du courage militaire et avait institué une espèce d'ordre de chevalerie pour honorer les individus qui se distinguaient par leurs exploits guerriers. Leurs mœurs étaient très pures et leurs instincts honnêtes. Malheureusement toutes leurs bonnes qualités s'associaient à des habitudes d'une malpropreté excessive. Les Khoï-Khoï étaient peut-être le peuple le plus sale du globe entier. Kolbe et bien d'autres voyageurs ont donné à ce sujet des détails inutiles à rappeler ici.

Sans insister sur les mœurs et les coutumes de cette curieuse popu-

[1] Hahn, *passim*.

[2] Par leur coloration, les Khoï-Khoï et surtout les Sàn se rattachent au type jaune; par la chevelure tous les deux sont essentiellement Nègres. Chez les Sàn, l'indice céphalique horizontal est presque exactement le même que chez les Chinois du Sud (ind. céph. des Sàn, 77, 45; — des Chinois, 77, 22). Chez les Khoï-Khoï ce même indice descend beaucoup plus bas.

[3] *Die Eingeboren Sud-Africas.*

lation, je dois signaler ce que l'auteur nous apprend relativement à la condition des femmes. Tous les voyageurs en font des espèces d'esclaves chargées des plus rudes travaux et fort mal traitées par leurs maris, dont la tâche se borne à chasser et à garder les bestiaux. Il en est en effet ainsi en public; mais à la maison, au dire de M. Hahn, les rôles sont intervertis. Ici la femme (*taras*) règne en maîtresse absolue. Elle garde la droite partout, et le mari ne peut sans sa permission prendre une bouchée de viande ou une goutte de lait. S'il s'avise d'enfreindre la loi, les voisines le mettent à l'amende, en lui prenant un certain nombre de brebis et de vaches, qui vont grossir la propriété personnelle de l'épouse. Bien plus, à la mort d'un chef dont le fils est encore en bas âge, il arrive souvent que sa femme hérite du pouvoir et devient *gau-tâs*, mot que l'auteur traduit par *reine de la tribu*. Quelques-unes de ces femmes-chefs ont laissé des noms honorés dans les traditions indigènes. La fille aînée a aussi de grands privilèges. Elle est seule chargée de traire les vaches; et c'est à elle que l'on s'adresse pour obtenir un peu de lait, comme l'atteste la courte chanson dont M. Hahn donne le texte et la traduction : « Ma lionne, as-tu peur que je t'ensorcelle? — Tu as trait la vache de ta douce main. — Embrasse-moi; verse-moi du lait — ma lionne, — fille d'un homme puissant[1].

Je trouve encore mentionnée par M. Hahn une coutume dont je n'ai vu l'indication nulle autre part. Les enfants prennent les noms des parents; mais, par une sorte de chassé-croisé, les filles portent celui du père, les garçons celui de la mère, en même temps que la dernière syllabe fait connaître le sexe. Le fils de la femme appelée *Arises* se nomme *Ariseb;* la fille de son mari *Xam-hab* prend le nom de *Xam-has*[2].

Les Hottentots ont leurs chants religieux et leurs chansons profanes le plus souvent accompagnées de danses et parfois mimées. Je donnerai plus loin des exemples des premiers. Les secondes sont fréquemment satiriques. Un chef impopulaire est bientôt chansonné par les femmes, qui le traitent librement d'hyène affamée et de lâche chacal[3]. Un mariage disproportionné, le moindre accident, deviennent matière à couplets. En voici un exemple :

La pauvre jeune Kharis est fort effrayée;
Elle souffre de coliques,
Et se roule à terre comme une hyène qui a mangé du poison.
La population accourt pour assister au spectacle;
Tout le monde est terrifié!
Mais on se calme et l'on dit : oh! ce n'est rien[4].

[1] Hahn, p. 19-20. — [2] *Ibidem*, p. 20. — [3] *Ibidem*, p. 28. — [4] *Ibidem*, p. 29.

M. Hahn insiste aussi assez longuement sur la question du langage. Je ne puis malheureusement le suivre sur ce terrain et me borne à relever un fait intéressant. Les Sàn et les Khoï-Khoï ont en somme à peu près la même aire d'habitat. Pourtant les derniers ont une langue commune, dont les dialectes se ressemblent si bien que les tribus les plus éloignées peuvent d'emblée converser l'une avec l'autre[1]. Au contraire, les langues sân diffèrent du khoï-khoï autant que l'anglais du sanscrit[2] et n'ont guère plus de rapport entre elles[3]. Toutefois ces langues et les dialectes khoï-khoï remontent à la même souche, ainsi que l'atteste le système des *kliks*, commun aux uns et aux autres. Les vocabulaires eux-mêmes ont conservé d'assez nombreuses ressemblances, à en juger par les exemples que donne l'auteur[4]. Les données linguistiques concordent donc avec les résultats tirés de l'examen des caractères physiques et conduisent aussi à admettre l'unité fondamentale de la race humaine qui a peuplé originairement les régions du Cap. Quant à la diversité des langues parlées par les Sân, elle s'explique aisément par le fractionnement et l'isolement de leurs tribus.

Remarquons encore que les Sàn ne comptent que jusqu'à deux, tout au plus jusqu'à trois. Une seule tribu fait exception à cette règle. Elle va jusqu'à vingt. Mais M. Hahn pense qu'elle a reçu ses noms de nombre de quelque tribu voisine. Au contraire, tous les Khoï-Khoï ont un système de numération décimale complet. M. Hahn leur fait honneur de cette invention, qu'il attribue à la nécessité où ils se sont vus de compter leurs troupeaux, lorsqu'ils ont renoncé à la simple vie de chasseurs[5]. Il est bien plus probable que leurs animaux domestiques et le moyen d'en connaître le nombre leur viennent également des tribus nègres dont le sang coule dans leurs veines.

A diverses reprises, M. Hahn fait allusion à la *séparation* des Khoï-Khoï en deux branches, à une grande *migration* ayant pour point de départ le tombeau de leur ancêtre *Gurikhoïsib;* mais il ne précise rien à cet égard. Il parle de leur *patrie première*[6], mais nulle part il ne dit où elle était située. Sans doute il s'est expliqué sur ces points capitaux dans quelqu'une de ses publications que je ne connais pas. En tout cas, il ne peut guère exister de doute ni sur le fait de l'émigration, ni sur sa direction générale. Livingstone, résumant les renseignements recueillis par lui-même et ceux que l'on trouve disséminés dans les récits de divers

[1] Hahn, *op. cit.*, p. 5.
[2] *Ibidem*, p. 6.
[3] *Ibidem*, p. 5.
[4] Hahn, *op. cit.*, p. 7 et suiv.
[5] *Ibidem*, p. 13.
[6] *Ibid.*, p. 17, 18, 21, 29 et *passim.*

autres voyageurs, s'exprime ainsi en parlant des Hottentots : « La race de bœufs qu'ils élevaient venait probablement du nord-nord-est, point du continent d'où les naturels font tous partir la première émigration de leurs ancêtres [1]. » C'est dans cette direction, dans les montagnes d'Abyssinie, que se trouvent encore des Nègres dont la langue présente les *kliks* caractéristiques de toutes les langues hottentotes [2]; c'est aussi au nord-nord-est du Cap qu'était placé le pays de Pount des anciens Égyptiens; et quiconque a vu la reine de ces contrées figurée par Mariette dans les peintures de l'Exposition de 1867 a pu constater l'extrême ressemblance existant entre elle et la *Vénus Hottentote*, dont le moulage existe au Muséum. Ces faits, ajoutés à un certain nombre d'autres, dans le détail desquels je ne saurais entrer ici, nous renseignent, au moins approximativement, à la fois sur l'ancien habitat d'un des éléments de la race, sur l'origine de ses industries et sur l'étendue des migrations qu'elle a dû accomplir pour atteindre les régions du Cap. Peut-être la tradition avait-elle gardé quelques souvenirs de ces grands voyages chez les *nations* qui florissaient avant la venue des Européens; mais on comprend que l'extermination des unes, la dispersion des autres ont dû faire oublier les légendes historiques [3].

Toutefois, on peut affirmer à coup sûr qu'aucune de ces légendes ne remontait jusqu'au temps où les premiers ancêtres des Khoï-Khoï vinrent prendre possession de l'extrême Afrique australe; pas plus que nos plus lointains souvenirs ne mentionnent l'époque où l'homme vivait, chez nous, à côté des éléphants et des rhinocéros. Comme le reste du monde, les régions du Cap ont eu leurs âges de la pierre, dont le plus ancien était le contemporain de notre époque paléolithique. C'est là ce qu'ont bien mis en évidence les trouvailles de quelques chercheurs anglais [4], et surtout le beau travail de M. Gooch, qui, après avoir décrit et figuré la constitution géologique et le relief du sol, résume dans les termes suivants le résultat de ses recherches sur ce point capital : « Toutes ces terrasses,

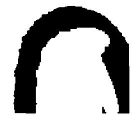
[1] *Explorations dans l'intérieur de l'Afrique australe et voyages à travers le continent, de Saint-Paul de Loanda à l'embouchure du Zambèze, de 1840 à 1856*, par le révérend Dr David Livingstone, traduction de Mme H. Loreau, 1859, p. 115. — Les moutons du Cap, comme ceux du Sénégal, sont couverts de poils raides et non de laine. Ce fait semble aussi indiquer que la race est partie des régions les plus chaudes de l'Afrique.

[2] Alfred Maury, *La terre et l'homme*, p. 446.

[3] Hahn, *The supreme Being of the Khoi-Khoi*, p. 30.

[4] *Notes in connection with stone implements from Natal*, by John Sanderson. (*The Journal of the anthropological Institute*, t. VIII, p. 15, 1878.) — *Notes on stone implements from South-Africa*, by Major H.-W. Feilden F. G. S. (*Ibidem*, t. XIII, p. 163, 1883.)

IMPRIMERIE NATIONALE.



tous ces niveaux, présentent des instruments en pierre dans leurs dépôts quaternaires[1]. » Ainsi dès cette époque l'homme était au Cap aussi bien que sur les plateaux du Brésil et dans les pampas de Buenos-Ayres.

Les croyances religieuses se sont mieux conservées. C'est à elles qu'est essentiellement consacré le livre de M. Hahn. En traitant ce sujet, en montrant qu'il y a chez les Khoï-Khoï autre chose qu'un grossier chamanisme, l'auteur avait à craindre que l'on n'attribuât à une infiltration des doctrines chrétiennes les conceptions relativement élevées qu'il fait connaître. Il a prévu l'objection. Il déclare que, de crainte de prêter à des interprétations de ce genre, il en dit bien moins qu'il ne pourrait et laisse de côté toute légende, tout mythe qui, quoique vraiment indigène, serait de nature à les faire naître[2].

Certes, on ne peut qu'approuver de pareils scrupules; mais peut-être est-il permis de penser que M. Hahn les a poussés trop loin. Nul mieux que lui n'était capable de faire le départ entre le fonds originaire et les dogmes surajoutés. Le résultat de ce travail aurait permis au lecteur de se faire une idée de l'ensemble des croyances auxquelles était arrivée la race qui nous occupe. En tronquant volontairement l'exposé des faits, M. Hahn nous prive de cette satisfaction et s'enlève à lui-même les moyens de justifier quelques-unes de ses conclusions, comme je le montrerai plus loin.

III. Avant d'exposer le résultat de ses recherches personnelles, M. Hahn résume brièvement les notions éparses dans les récits d'un certain nombre d'anciens voyageurs. Quiconque a fait quelques recherches rétrospectives de ce genre a de la peine à comprendre comment les populations dont il s'agit ici ont pu, de nos jours encore, être représentées comme étant athées et matérialistes. Depuis longtemps, dans mes cours

[1] *The stone age of South-Africa*, by W.-D. Gooch Esq. C. E., M. A. S. (*The Journal of anthropological Institute*, t. XI, p. 124, 1881.) — Ce mémoire bien détaillé est accompagné de huit planches et de plusieurs coupes géologiques. L'auteur partage l'âge de pierre de l'Afrique australe en cinq périodes. La première seule appartient aux temps quaternaires et représente notre époque paléolithique; les quatre autres sont comprises dans l'époque géologique actuelle. Ces périodes sont caractérisées à la fois par la nature des roches employées et par le développement progressif des industries. — Dans les discussions auxquelles ont donné lieu les mémoires indiqués ici, on a fait remarquer, à diverses reprises, la grande ressemblance qui existe entre certains objets recueillis au Cap et d'autres qui ont été trouvés, soit en Europe, soit dans l'Inde.

[2] Hahn, *op. cit.*, p. 30.

et ailleurs, j'ai montré combien ces assertions sont peu fondées[1], combien tous les témoignages recueillis sur les points les plus éloignés, par les voyageurs les plus divers, confirment l'appréciation générale de Livingstone, que je crois devoir rappeler : « Quelque dégradées que soient ces populations, il n'est pas besoin de les entretenir de l'existence de Dieu, ni de leur parler de la vie future. Ces deux vérités sont universellement admises en Afrique. Tous les phénomènes que les indigènes ne peuvent expliquer par une cause ordinaire sont attribués à la divinité... Si vous leur parlez d'un mort, *il est allé près de Dieu*, vous répondent-ils[2]. »

M. Hahn, voulant sans doute s'en tenir au fait spécial qu'il cherche à mettre en lumière, n'a parlé que des Khoï-Khoi ou Hottentots proprement dits, et ne s'est occupé des croyances des Sân ou Boschismans que d'une manière tout à fait incidente. C'est, il me semble, une lacune dans son livre. Puisqu'il comparait entre elles les deux branches de la race sud-africaine au point de vue social et industriel, il est singulier qu'il n'ait pas cherché à montrer ce qui peut les rapprocher ou les éloigner à propos de questions qui font le sujet spécial de l'ouvrage. Peut-être n'a-t-il pas recueilli par lui-même les matériaux nécessaires. N'oublions pas que les Boschismans ne sont rien moins qu'aisés à étudier. Longtemps les voyageurs ne les ont connus que par ouï-dire; les rencontres ont été toujours rares, les entrevues courtes et le plus souvent troublées par une méfiance réciproque. Dans ces conditions, il est bien difficile de se renseigner sur des croyances qui touchent à ce que l'être humain a de plus intime et dont le sauvage ne parle qu'avec la plus grande répugnance. Ce que nous pouvons constater chez nous-mêmes doit nous éclairer à cet égard. Ce n'est pas dans une halte à l'auberge qu'un Parisien obtiendra d'un paysan bas-breton le moindre détail sur les *korigans* ou les *laveuses de nuit*. Il m'a fallu trois mois de séjour et d'intimité avec une famille basque, chez laquelle j'étais logé, pour obtenir quelques notions incomplètes sur les superstitions qui existent encore aux portes de Bayonne.

Cependant, à mesure que les Européens ont pénétré en plus grand nombre et plus avant dans ces contrées, les Boschismans ont été de mieux en mieux connus. A la suite de son premier voyage (1812), Campbell savait déjà que ces indigènes ont la notion confuse d'un *grand Être* auquel ils attribuent tout ce qui est au-dessus du pouvoir humain[3].

[1] *Unité de l'espèce humaine*, 1861, p. 26; *L'espèce humaine*, 1883, p. 354. — [2] Livingstone, *op. cit.*, p. 179. — [3] *Histoire générale des voyages*, t. XVIII, p. 465.

Mais, malgré ses bonnes relations avec Makoun, chef boschisman du Malalarin, il ne put rien découvrir au sujet d'une autre vie [1]. Il fut plus heureux à son second voyage [2]. Il apprit que les Boschismans croient à une espèce de résurrection et placent une sagaie à côté de leurs morts pour qu'ils puissent chasser et se défendre. Ayant retrouvé Makoun, il obtint de lui, non sans peine, quelques détails sur un dieu mâle, appelé *Goha*, qui vit au-dessus d'eux, et sur un dieu femelle, nommé *Ko*, qui habite au-dessous. Le nom du premier rappelle singulièrement celui du grand dieu des Khoï-Khoï, et je reviendrai plus tard sur ce point. On parla aussi à Campbell d'une sorte d'esprits ou nymphes qui venaient parfois se mêler aux danses des indigènes.

Plus tard, MM. Arbousset et Daumas, servis par les circonstances, obtinrent quelques détails plus précis sur les idées religieuses des Boschismans habitant les montagnes Bleues [3]. Ces sauvages disent qu'il y a au ciel un *Kaang* ou chef, auquel ils donnent le titre de *Kue-Akengteng*, le *Maître de toutes choses*. Ce Kaang fait vivre et il fait mourir; il donne ou refuse la pluie et le gibier. On le prie aux temps de disette et avant d'aller à la guerre, en exécutant la danse du *mokoma* pendant une nuit entière. « Selon les expressions des indigènes, ajoute M. Arbousset, on ne le voit point des yeux, mais on le connaît dans le cœur [4]. » Ces Boschismans croient aussi à une autre vie et ont un proverbe qui dit : « La mort n'est qu'un sommeil [5]. »

Si les Sân ont un Dieu bon, ils ont aussi un Dieu méchant (*Ganna*) [6]. Ainsi jusque chez ces sauvages, incontestablement placés aux derniers degrés de l'échelle sociale, on rencontre cette conception des deux principes qui, sous une forme ou sous une autre, se retrouve dans toutes les religions. Nous verrons plus loin qu'il en est de même chez les Khoï-Khoï, et qu'il y a identité entre les génies du bien et du mal reconnus par les deux races sœurs.

Ces mêmes Boschismans n'en vénèrent pas moins certaines antilopes, entre autres le *blessbock* [7], et adorent une espèce de chenille qu'ils nomment *n'go*. Cet insecte se construit avec des brins de paille un fourreau assez semblable à celui dont s'entourent nos larves de friganes, d'où

[1] *Hist. gén. des voyages*, t. XVIII, p. 465.

[2] *Ibidem*, t. XIX, p. 303.

[3] *Relation d'un voyage d'exploration au nord-est de la colonie du Cap-de-Bonne-Espérance entrepris en 1836* par MM. T. Arbousset et F. Daumas, missionnaires de la Société des missions évangéliques de Paris, écrite par M. Thomas Arbousset, 1842.

[4] *Loc. cit.*, p. 501.

[5] *Lefau Ki boroko.* (Arbousset, *loc. cit.*, p. 504.)

[6] Hahn, *op. cit.*, p. 86.

[7] *Antilope pygarga.* (*Ibidem*, p. 502.)

elle sort seulement la tête et la première paire de pattes pour chercher sa nourriture et changer de place. Lorsque les Boschismans vont à la chasse, ils tâchent de trouver une de ces chenilles et lui adressent une véritable prière pour qu'elle amène à portée de leurs flèches le gibier qui doit les nourrir [1].

Ainsi nous voyons réunis chez ces Boschismans le plus grossier fétichisme et des notions, bien vagues sans doute, mais touchant aux croyances les plus élevées. Pourtant, dit encore M. Arbousset, ces tribus ont beaucoup moins de superstitions que les Noirs [2]. Leur genre de vie précaire, leur morcellement exagéré, ont sans doute été cause du peu de développement qu'ont pris chez elles les conceptions mythologiques. Par suite des mêmes causes, il n'a pu se former dans ces peuplades errantes rien qui ressemble à une classe d'hommes spécialement chargés de présider aux manifestations religieuses. Nulle part je ne vois signalé chez les Boschismans des individus qui dirigent la danse du *mokoma*, qui jouent un rôle dans les préliminaires du mariage, etc. Il semble que chez eux le fétichisme pur s'est juxtaposé au fonds de croyances instinctives, qui leur est commun avec toutes les autres populations sud-africaines.

IV. Il en est autrement des Hottentots. Chez eux on a trouvé de tout temps et l'on rencontre encore aujourd'hui ces *suri* qui jouent alternativement le rôle de maîtres des cérémonies et de prêtres, ces médecins [3], ces *faiseurs de pluie* qu'ont signalés bien des voyageurs et que Livingstone a fait parler d'une manière assez curieuse [4]. C'est dire qu'ici les superstitions se précisent et se multiplient. En même temps les principales époques de la vie sont célébrées par des fêtes et des cérémonies ayant, au moins jusqu'à un certain point, le caractère religieux. Pas plus que M. Hahn, je ne m'arrêterai à en tracer le tableau. Je renverrai pour ces détails, trop souvent révoltants, aux récits des voya-

[1] Voici le texte de cette prière et la traduction qu'en donne M. Arbousset (*loc. cit.*, p. 506.) :

'Kaang ta, ha a ntanga ē? 'Kaang ta, 'gnou a kna a sé'gè. Itanga 'kogou 'koba hou ; i'konté, i' kagè, itanga i'kogou 'koba hou; 'kaang ta, 'gnou a kna a sé'gè.

« Seigneur, est-ce que tu ne m'aimes point? Seigneur, un gnou mâle amène. J'aime ventre rassasier beaucoup; mon fils aîné, ma fille aînée aiment ventre rassasier beaucoup; Seigneur, un gnou mâle amène *sous mes traits.* »

[2] *Loc cit.*, p. 501.

[3] Kolbe, *loc. cit.*, p. 27. Ce voyageur distingue pourtant le prêtre (*suri*) du médecin, et attribue à ce dernier un rang supérieur dans le clan.

[4] *Explorations dans l'intérieur de l'Afrique australe et voyages*, etc., p. 27.

geurs qui les ont fait connaître et surtout à ceux de Kolbe. Je me bornerai à faire une simple remarque au sujet de ce dernier.

On sait que les renseignements donnés par Kolbe ont été déclarés peu dignes de foi par un certain nombre de ceux qui lui ont succédé et lui ont adressé de violentes critiques, parfois alors qu'ils ne faisaient guère que le répéter. Déjà Walckenaer a chaudement protesté contre ces attaques et en a montré l'origine. Il a entre autres fort bien fait comprendre comment notre célèbre astronome La Caille avait été induit en erreur par les employés de la compagnie du Cap, que Kolbe avait trop fait connaître [1]. Cette réhabilitation du vieux voyageur allemand est pleinement confirmée par le témoignage de M. Hahn. « Tout voyageur, dit-il, bien au courant des mœurs et des coutumes des Bergdamaras [2], pourrait contresigner la plus grande partie du livre de Kolbe sur les Hottentots [3]. » C'est donc en toute confiance que l'on peut consulter ces documents, recueillis avant que les Européens eussent pu disperser ou transformer les populations locales.

Mais, je l'ai déjà dit, ces superstitions grossières ne sont pas toute la religion des Hottentots. C'est ce qu'avaient su voir même les premiers voyageurs qui explorèrent leur territoire. Ils avaient reconnu leur croyance à un *grand chef*, appelé par eux *le régulateur suprême* (*Khourrou*), le Seigneur (*Khub*) [4], et aussi à un *Diable* (*Dangoh* ou *Damoh*) [5]; ils avaient constaté les hommages rendus à la lune [6]. Kolbe confirma par des observations nouvelles et plus détaillées tout ce qu'avaient dit ses prédécesseurs. Il fit connaître les cérémonies accomplies aux diverses phases de la lune, le sens général des prières qu'on adresse à cet astre et vit, dans cet ensemble de pratiques, tous les caractères d'un véritable culte. A peu près à la même époque, George Smith signala les fêtes célébrées en l'honneur des Pléiades; il résuma en quelques mots la prière que les Khoï-Khoï chantaient en chœur en s'adressant au Dieu suprême, et dont M. Hahn nous a donné le texte [7], que je reproduirai plus loin.

Je crois inutile de multiplier ces citations. Celles qui précèdent suffi-

[1] *Voyage de Kolbe, Préliminaires* (*loc. cit.*, p. 226). Le résumé donné par Walckenaer de l'ouvrage de Kolbe est exact et assez complet; aussi le citerai-je assez souvent, à côté du livre lui-même, qu'il est plus difficile de se procurer.

[2] Tribu d'origine nègre fixée dans le pays des Grands Namaquois, dont elle a adopté les mœurs et le langage, qu'elle conserve mieux que les Khoï-Khoï eux-mêmes (Hahn). — [3] M. Hahn cite : Corporal Muller (1655), Dapper (1671), Nicolas Witsen (1691), Valentyn Plütschau, W. Vogel, tous antérieurs à Kolbe.

[4] *The Supreme Ruler.* (Valentyn, cité par M. Hahn, p. 38.)

[5] *Idem.*

[6] Dapper, cité par M. Hahn, p. 37.

[7] Hahn, p. 43.

sent pour mettre hors de doute le fait général. Avant qu'aucune notion théologique empruntée à l'Europe eût pu modifier les conceptions des Khoï-Khoï, ces peuples admettaient l'existence d'êtres supérieurs pouvant influer en bien ou en mal sur leurs destinées; ils leur adressaient des prières et des hommages; ils avaient une religion et un culte. Mais on n'avait aucun détail sur ces êtres bons ou mauvais, sur leur nombre, sur leur hiérarchie; on ne savait rien de leur histoire légendaire. Or il eût été bien étrange que les Hottentots n'eussent pas leur *mythologie*, au moins rudimentaire, alors que l'on en a trouvé des traces jusque chez les Australiens. M. Hahn a comblé cette lacune. Il fait connaître les noms des diverses divinités khoï-khoï; il nous renseigne sur la filiation qu'on leur attribue, sur les aventures qu'on leur prête. Puis il tâche de remonter à l'origine de ces fables. Voyons donc ce qu'il nous apprend à ce sujet.

A. DE QUATREFAGES.

(*La suite à un prochain cahier.*)

Svod zakonuv slovanskych. — Codex legum slavonicarum, publié par Hermenegild Jirecek, 1 vol. in-8°, Prague, 1880.

PREMIER ARTICLE.

L'étude des anciens monuments du droit slave ne remonte pas au delà de ce siècle. Les plus anciens et les plus importants sont restés inconnus ou inédits jusqu'à ces dernières années. Aujourd'hui l'attention se porte vivement de ce côté. Les Slaves y sont poussés par le sentiment national, par le désir de rattacher le présent au passé et de montrer l'étroite parenté qui unit tous les peuples issus de leur race. C'est la même langue qu'on retrouve au fond de tous leurs dialectes, la même pensée qui a inspiré toutes leurs lois. Pour nous, ces recherches n'ont pas le même intérêt pratique, mais elles sont indispensables pour compléter et rectifier nos idées sur le développement historique du droit. Les notions dont on s'est longtemps contenté sur ce sujet sont devenues aujour-

d'hui étroites et insuffisantes. La science du droit est comme la science du langage; elle ne peut découvrir la raison des choses qu'à la condition de remonter d'anneau en anneau jusqu'au bout de la chaîne. Les lois slaves sont un de ces anneaux, et des plus importants.

Le recueil que vient de publier M. Hermenegild Jirecek contient les textes les plus anciens et les plus nécessaires à connaître. Il est divisé en quatre parties, qui répondent aux quatre familles principales de la race slave : les Russes, les Serbes ou Slaves du Midi, les Tchèques et les Polonais. Nous n'avons pas la prétention d'analyser tous ces textes, mais peut-être n'est-il pas inutile de signaler les principaux, d'en relever les traits caractéristiques et de montrer quel parti on peut en tirer au point de vue de l'histoire générale du droit. Nous commencerons aujourd'hui par les Tchèques[1], sans nous astreindre à suivre l'ordre adopté par l'auteur du recueil.

On voit au Musée national de Prague deux morceaux de parchemin, noircis par le temps, et portant des vers, en langue tchèque, d'une écriture qui paraît remonter au xe siècle. C'est le célèbre manuscrit de la montagne Verte (*Zelena hora, Grünberg*), ainsi nommé du lieu où il a été trouvé, dit-on, en 1817. Ces vers contiennent une description de la famille slave, et le récit d'un procès entre deux frères qui se disputent l'héritage paternel. Le procès se termine par un jugement qui ordonne le partage égal. M. Jirecek a rapporté ces fragments, dès le début de son recueil; mais l'authenticité n'en est pas assez bien établie pour que nous suivions cet exemple. Il vaut mieux s'en tenir aux do-

[1] Les principaux ouvrages à lire ou à consulter sur les institutions de la Bohême sont les suivants :

Safarick, *Slovanské starozitnosti* « Antiquités slaves ».

Palacky, *Histoire de Bohéme* jusqu'au xvie siècle, en tchèque et en allemand.

Tomek, *Histoire de Bohême*, Prag, 1875, en tchèque et en allemand.

Hermenegild Jirecek, *Das Recht in Böhmen und Mähren* « Le droit en Bohême et en Moravie ». Prag, 1865-1866. C'est la traduction allemande, un peu abrégée, d'un ouvrage écrit en tchèque sous ce titre : *Slovanské Pravo v Cechach a na Moravè*. Malheureusement l'ouvrage s'arrête à la fin du xiie siècle.

Codex juris bohemici, publié par Jirecek. Le premier volume a paru à Prague en 1867; la dernière partie du tome IV a été publiée en 1883. Il est permis d'espérer que cette belle collection sera bientôt terminée.

On peut y joindre le recueil publié à Varsovie en 1838 par Kucharski sous ce titre : *Antiquissima monumenta juris slovenici*. Il donne les anciennes traductions latines de la *Prawa zeme ceské* et du *Rad zemského prawa*.

Rössler, *Das alte Prager Stadtrecht*, 1 vol. in-8°, Prag, 1845, et *Die Stadtrechte von Brünn aus dem XIII und XIV Jahrhundert*. 1 vol. in-8°, Prag, 1852.

cuments incontestés. L'histoire, à proprement parler, ne remonte pas plus haut que le IXe siècle, époque des prédications de Cyrille et de Methodius.

Pour les populations barbares, ou du moins étrangères à la culture romaine, comme l'étaient les Germains au Ve siècle, et les Slaves au IXe, la conversion au christianisme n'était pas seulement un évènement religieux; c'était encore un fait de la plus grande conséquence dans l'ordre politique et social. Toutes les dispositions prises par les rois de Bohême, au Xe et au XIe siècle, toutes celles, du moins, que nous connaissons, ont pour unique objet d'abolir et de faire disparaître les anciens usages que la nouvelle religion ne pouvait tolérer, et d'introduire les prescriptions du droit canonique. C'est surtout au sujet du mariage que la loi se montre sévère. L'insistance qu'elle met à interdire la polygamie, le divorce, les unions entre parents, fait concevoir, il faut en convenir, une assez triste idée de l'état social, en Bohême, au temps du paganisme. Un décret du duc Brecislas Ier, rendu en 1039, porte que le mari qui abandonnera sa femme, ou la femme qui abandonnera son mari, seront vendus comme esclaves pour être exportés en Hongrie, sans être admis à se racheter. Si une femme se dit maltraitée par son mari, on a recours au jugement de Dieu, et le coupable est puni de la même peine. Le même décret reconnaît aux archiprêtres un pouvoir de police pour faire observer les lois qui interdisent les cabarets, prescrivent le repos du dimanche et défendent d'inhumer ailleurs que dans les cimetières; quant aux homicides, les archiprêtres sont chargés de les dénoncer aux comtes. S'ils nient, on les soumettra à l'épreuve du fer rouge ou de l'eau bouillante, et les coupables seront enchaînés et chassés hors du royaume.

Le décret de Brecislas n'est encore, comme on le voit, qu'une mesure de transition. C'est seulement dans la seconde moitié du XIIe siècle qu'apparaissent les premiers essais d'une législation nationale. En 1189, Conrad Otton, roi de Bohême et de Moravie, ayant réuni à Sadzka la diète du royaume, lui fit adopter un statut en 32 articles. Ce statut paraît avoir été envoyé dans tous les districts du pays, et spécialement publié dans chacun d'eux. Confirmé et renouvelé à diverses époques par les successeurs de Conrad Otton, il est habituellement désigné sous le nom de droit des jupans ou baillis (*jura zuppanorum*). On l'appelle aussi droit du roi Conrad (*jus Conradi*).

A côté de cette loi s'en place une autre, d'un caractère moins exclusivement national. C'est le privilège des Allemands (*privilegium Teutonicorum*). Dès le règne de Wratislas II (1061-1092), les Allemands établis dans le faubourg de Prague avaient été autorisés à se constituer en com-



mune et à conserver leur droit originaire, qui était probablement la coutume de Magdebourg. En 1178, le roi Sobieslas II leur donna une charte de privilège, et leur permit d'avoir un juge particulier. Ce privilège, en 24 articles, fut confirmé en 1231 par le roi Venceslas, qui y ajouta trois articles nouveaux. Les dispositions qu'il contient sont empruntées au droit germanique, mais aussi au droit tchèque, et sont intéressantes surtout en ce qui concerne le règlement des procès entre Tchèques et Allemands.

A partir de cette époque, les colons allemands arrivèrent en grand nombre dans les pays slaves, où ils formèrent bientôt une grande partie de la population des villes. Ils fournirent aussi de nombreux ouvriers pour l'exploitation des mines. Tous ces nouveaux venus reçurent le *jus Teutonicorum*. Les villes nouvellement fondées eurent des chartes spéciales, dont les dispositions sont puisées à la même source : ainsi Brünn en 1243, Iglau en 1249, Leobschitz en 1270, Broda en 1278, Egra en 1279. Nous ne parlons ici que des plus anciennes.

Pour compléter ce tableau il faut encore mentionner ici la *lex Judæorum*, promulguée en 1254, pour régler la condition et les droits des Juifs. La même loi fut publiée à la même époque en Autriche et en Hongrie. Elle fut adoptée en Pologne en 1264, et en Lithuanie en 1388.

Ainsi, vers la fin du XIIIe siècle, chacune des nationalités de la Bohême avait sa coutume et ses juges. En 1272, le roi Otakar II, au dire d'une chronique du temps, voulut faire rédiger ces coutumes et les réformer. Mais ses barons s'y opposèrent. Toute tentative de mettre le droit par écrit leur paraissait une atteinte portée à leur pouvoir de juges. D'ailleurs Otakar voulait prendre pour modèle le droit de Magdebourg. Cela seul aurait suffi pour éveiller la défiance des Tchèques. Le projet d'Otakar échoua. Quelques années après, le roi Venceslas II voulut le reprendre et fit venir d'Italie, à cet effet, un docteur en droit civil et canonique, Me Gozzi, d'Orviéto. Cette fois c'était de droit romain qu'il s'agissait; mais le droit romain n'eut pas plus de succès auprès des barons tchèques que le droit allemand. Il ne resta de cette seconde tentative qu'une loi sur l'exploitation des mines et sur la condition des ouvriers mineurs. Rédigée en quatre livres, sur le modèle des Institutes de Justinien, elle fut promulguée en l'an 1300, sous le nom de *jus regale montanorum*.

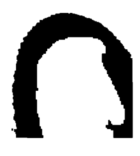
Une troisième tentative eut lieu en 1346, sous le règne de Charles IV. Un code complet, contenant le droit politique comme le droit civil et criminel et la procédure, fut rédigé et même promulgué sous le nom de *Majestas Carolina;* mais l'opposition des barons fut si forte que le roi abrogea lui-même son code en 1355. Pour sauver les apparences, on

supposa que le livre avait péri dans un incendie. Il en existait pourtant des copies manuscrites en assez grand nombre, et on les connaissait si bien qu'on les citait devant les tribunaux, en sorte que la *Majestas Carolina*, quoique abrogée, conserva une grande autorité doctrinale. On y trouve la mention d'un grand nombre d'anciens usages, et à ce point de vue surtout elle offre une grande importance pour l'étude historique du droit en Bohême. Elle a même été imprimée dès 1617.

La codification officielle ne put donc pas aboutir. On y suppléa par des rédactions d'un caractère purement privé. Le plus ancien ouvrage de ce genre est le livre du sire de Rosenberg, qui paraît avoir été écrit entre les années 1320 et 1330, et qui a été publié pour la première fois par Palacky en 1835. Rosenberg avait été grand chambellan, puis capitaine du royaume. A ce double titre il avait pu acquérir une précieuse expérience politique et judiciaire Il peut être comparé à notre Philippe de Beaumanoir, auquel toutefois il reste bien inférieur. Son ouvrage, peu volumineux, paraît avoir été assez répandu, car on en connaît vingt manuscrits, sans parler d'une traduction latine. Kucharski lui a donné, on ne sait pourquoi, le nom de « loi du pays tchèque », *Prava zemè Ceskè.*

Peu de temps après le livre de Rosenberg, et avant l'année 1350, un praticien inconnu écrivit un ouvrage non moins important sur la procédure et les actions. C'est le *Rad prava zemského, Ordo judicii terræ*, dont il existe aussi de nombreux manuscrits et une ancienne traduction latine. Il a été publié pour la première fois par Kucharski en 1838. On peut le comparer à notre *Stylus Parliamenti.*

Nous devons citer encore d'autres ouvrages d'une date plus récente et dont les textes sont tous recueillis dans le *Codex juris bohemici.* Telle est l'explication du droit du pays tchèque, *Vyklad na pravo zemské Ceské*, par André de Duba, mort en 1412, après avoir rempli les fonctions de juge suprême, ouvrage dédié au roi Venceslas IV et publié pour la première fois par Palacky dans les *Archives tchèques*, puis par Kucharski en 1838. Tels sont encore les recueils de formules et de jugements, rédigés partie en tchèque et partie en latin, sous les titres suivants : *Officium circa tabulas terræ; Formæ litterarum apud tabulas confici solitarum.* Les *Tabulæ terræ* étaient une sorte de greffe où se faisaient l'enregistrement et le dépôt des actes, des citations et des jugements. Ces archives se sont conservées en Moravie à partir du XIIIe siècle. En Bohême elles ont péri presque entièrement lors des guerres civiles. Il en est toutefois resté des extraits qui ont permis de les reconstituer en partie; c'est encore une source très précieuse et très abondante de renseignements sur l'ancien droit tchèque.



Vers la fin du xve siècle, entre les années 1480 et 1494, un seigneur de Moravie, le gouverneur Ctibor de Cimburg et de Tovacov, écrivit un livre où se trouve exposé le droit particulier de la province de Moravie. Ce livre a été publié pour la première fois en 1858, par Demuth, à Brünn. Ce n'était dans l'origine qu'un simple coutumier, mais il ne tarda pas à être observé comme loi. Il est connu sous le nom de *Tobitschauer Rechtsbuch, Kniha Tovacovska.*

Ctibor mourut en 1494. Cinq ans après, en 1499, Victorin de Vsehrd rédigeait pour la Bohême un ouvrage du même genre renfermant tout le droit tchèque en neuf livres. L'auteur avait commencé par enseigner la philosophie à Prague et avait été doyen de l'Université. Il entra ensuite dans l'administration des *Tabulæ terræ*, où il remplit une charge considérable, et mourut à Prague en 1520. Son livre, rédigé d'après les documents conservés dans les archives, est considéré comme le chef-d'œuvre de la littérature juridique en Bohême. En 1508 il fut offert par l'auteur au roi Wladislas, et pourtant il est resté inédit jusqu'à ces derniers temps. La première édition a été donnée en 1841.

Enfin, en 1585, un riche bourgeois de Prague appelé Okaï (en latin Ophthalmius) publia en latin un ouvrage intéressant intitulé *Processus juris municipalis Pragensis*. L'auteur avait été professeur à l'Université. Il fut juge impérial en 1590, et mourut en 1598.

Après lui on ne peut plus citer que quelques opuscules sans importance qu'on trouve dans le 4e volume du *Corpus juris bohemici* (5e partie, publiée en 1883).

Les ouvrages dont nous venons de parler, depuis celui du sire de Rosenberg, sont des recueils purement privés, sans aucune autorité officielle. Ils n'en avaient pas moins jeté les fondements de la législation nationale, et au xvie siècle on put s'occuper sérieusement de codifier cette législation. A vrai dire, il y en avait deux, celle des villes et celle des campagnes. On fit deux codes différents.

Le code des campagnes fut entrepris le premier. Une première compilation, faite en 1492, n'a jamais été imprimée. Une seconde fut faite en 1500, par un jurisconsulte appelé Albert Rendl. Acceptée après de longues luttes entre les nobles et les bourgeois, elle a été traduite en latin, en 1527, par Rodericus Dubravius. Ce code a été revisé en 1530, en 1549, et enfin, d'une manière définitive, en 1564. Une traduction allemande en a été publiée en 1617, par Sturba, bourgeois de Kadan. Ces trois derniers textes remplissent la première partie du tome IV du *Codex juris bohemici* (1882).

La Moravie eut aussi son code des campagnes, rédigé en 1538, et

plusieurs fois revisé depuis, notamment en 1628. Il existe une traduction allemande de cette dernière revision.

Passons maintenant au droit des villes. La première rédaction du droit municipal de Prague fut publiée en 1536 par un jurisconsulte nommé Briccius a Liczsko (mort en 1543). C'est un ouvrage important, qui remplit à lui seul toute la troisième partie du tome IV du *Corpus juris bohemici* (1880). Le droit de Prague était observé dans une partie des villes, mais celles du Nord, habitées surtout par des Allemands, suivaient de préférence le droit de Magdebourg. Les États demandèrent que les deux législations fussent fondues en une seule, et le travail, confié à Paul Christian de Koldin, fut promulgué par l'empereur Rodolphe en 1579[1]. Deux villes, Leibmeritz et Luna, résistèrent encore quelque temps, mais depuis 1610 le code de Koldin fut seul observé dans toutes les villes de Bohême. En 1697 il fut étendu à la Moravie, et en 1717 et 1734 à une partie de la Silésie. Il a été traduit en allemand dès le XVIe siècle, et, en dernier lieu, à Vienne, en 1720.

Le code des campagnes et le code des villes sont restés en vigueur jusqu'à la fin du XVIIIe siècle. Sous le règne de Joseph II, le gouvernement autrichien entreprit de donner à la Bohême une législation toute nouvelle. L'œuvre s'est terminée en 1811 par la promulgation du code civil autrichien.

L'ancien droit de la Bohême ne diffère pas sensiblement de celui des autres pays slaves. Il a sa base dans la communauté de famille, dont l'étude approfondie sera mieux placée ailleurs. La composition entre familles en cas de meurtre, la preuve par le combat judiciaire, par les ordalies du fer rouge ou de l'eau bouillante, et plus tard par le serment, sont des institutions communes à tous les anciens peuples. Nous ne voulons relever ici que les traits caractéristiques, les expressions que le droit tchèque a su trouver pour rendre certaines idées dont le fond se retrouve partout. A ce titre nous devons signaler surtout les formes de la revendication, soit des immeubles, soit des objets mobiliers.

Chez les Tchèques, comme autrefois chez les Athéniens et à Rome, la procédure s'engageait sous la forme d'une gageure (*vdanié*). Chacune des parties apportait son enjeu, et le tout profitait au gagnant. Lorsqu'il s'agissait d'un immeuble ou de dommages causés à un immeuble, les parties se rendaient sur les lieux, comme à Rome, et l'action commen-

[1] Dès 1547 l'empereur Ferdinand avait créé à Prague une cour d'appel unique pour toutes les villes.

çait par un combat fictif. Le demandeur met le pied droit sur le terrain litigieux et appelle les sergents : « Écoutez, sergents! La partie que j'ai fait citer, et que voici, m'a fait tort en marchant sur mes blés, et j'évalue le dommage à telle somme en argent. » Le défendeur, à son tour, avance le pied gauche sur le terrain et dit : « Écoutez, sergents! Cet héritage est à moi en vertu de tel titre. Et je gage 300 deniers contre le demandeur que voici. » Le demandeur tient la gageure, qui s'élève ensuite à 600 puis à 900 deniers. Enfin le défendeur gage tout ce qu'il a sur lui ou sous lui, c'est-à-dire ses habits et son cheval (*ogreb*), et le demandeur en fait autant. Après quoi, les parties vont devant le tribunal.

En matière mobilière, le propriétaire qui a perdu une chose, soit par accident, soit par l'effet d'un vol, doit déclarer publiquement sa perte, en plein marché; après quoi il a le droit de reprendre son bien partout où il le trouve. S'il n'a pas fait de déclaration, il doit assigner le détenteur pour que celui-ci produise son vendeur, et on remonte ainsi, de vendeur en vendeur, jusqu'à celui qui ne peut justifier d'aucun titre. Celui-là restitue le prix qu'il a reçu, et paie l'amende. Lorsqu'on peut suivre le vol à la trace, par exemple pour les vols de chevaux ou de bœufs, le propriétaire, accompagné de témoins, court après le voleur jusqu'à l'endroit où les traces disparaissent. A cet endroit le village entier est responsable. Tel était du moins l'ancien droit, jusqu'au décret de Conrad, qui a supprimé cette responsabilité.

En déclarant le vol dont il a été victime, le propriétaire peut offrir une récompense à celui qui découvrira le voleur. Le tiers qui accepte cette offre s'appelle *sok*, et c'est lui qui poursuit en son nom devant la justice et fait condamner le voleur à la restitution, à l'amende et au paiement de la récompense promise. La perquisition à domicile est aussi autorisée, suivant certaines formes, comme dans l'ancien droit grec et romain.

Le décret du roi Conrad, qui date de 1189, adoucit les rigueurs de la loi primitive en matière de vol, et nous fait connaître ainsi certaines particularités de cette loi. En Bohême, comme chez tous les anciens peuples, celui qui prenait un voleur en flagrant délit avait le droit de le saisir et de le pendre, sans autre forme de procès. Conrad n'ose pas supprimer ce droit, mais il engage à y renoncer et à conduire le voleur devant un juge. En ce cas, la confiscation des biens du voleur aura lieu non au profit du roi, mais au profit du plaignant. Il en est de même de l'antique solidarité de la famille. Au cri de *nastoïte*, « au secours! » tous les parents étaient tenus de prêter main-forte. C'était la guerre. Conrad décharge de cette obligation les membres de la famille. En cas de *sok*,

Conrad exige qu'on entende des témoins avant de condamner le prétendu voleur, et ordonne que le calomniateur soit puni. On sent que le pouvoir social cherche à se substituer à la vengeance privée. Les actes que la partie pouvait originairement accomplir seule ne peuvent plus désormais avoir lieu qu'avec l'intervention d'un juge. Il en est ainsi, par exemple, de l'exécution des jugements. La partie qui a gagné son procès ne pourra plus se mettre d'elle-même en possession des biens du condamné. En matière criminelle, elle ne pourra plus poursuivre et tuer le condamné, ou du moins celui-ci pourra trouver un asile dans quelque église. Il ne pourra être frappé ni devant la reine, ni dans les bras de sa femme[1].

Pour remplacer la solidarité de la famille, et en attendant que le pouvoir social fût assez fort pour maintenir partout l'ordre et le respect de la loi, on eut recours en Bohême à un moyen qui a été employé en beaucoup d'endroits, mais qui n'a jamais été qu'un expédient, celui de la responsabilité des villages pour les crimes commis sur leur territoire. Si le coupable n'était pas livré par les habitants, chacun d'eux était condamné à payer 200 deniers d'amende. Un décret de l'an 1222 réduit cette amende à 200 deniers à payer collectivement par tout le village. L'amende elle-même disparaît définitivement à la fin du XIIIe siècle.

A la même époque disparaissent les ordalies. Les tribunaux ne connaissent plus d'autre preuve que le serment des parties et les témoignages.

La communauté de famille a duré très longtemps en Bohême, même chez les nobles. Elle ne pouvait cesser que par un partage enregistré au greffe central de Prague, et en fait elle se perpétuait pendant plusieurs générations. L'ordre des successions est celui qui dérive de cette institution, et qui existait non seulement chez les peuples slaves, mais dans toute l'antiquité, notamment chez les Grecs. L'enfant ne peut succéder *ab intestat* qu'autant qu'il est commun en biens. Une fois apportionné, il ne peut plus succéder qu'en vertu d'un testament. La fille a droit à une dot prise sur le fonds commun de la famille, mais elle ne succède qu'à défaut de fils. Du reste le droit d'aînesse est inconnu, le partage égal est la règle. La veuve peut rester avec ses enfants et vivre en commun avec eux; mais elle peut aussi se séparer d'eux et retourner dans sa famille en emportant les biens qu'elle avait apportés. On distingue les biens

[1] *Ordo judicii terræ :* « Citatus, condemnatus jam in causa capitis, circa uxorem suam propriam et legitimam, cum per ejus brachia amplexatus fuerit, vel fimbria ejus tectus, capi, interfici vel molestari aliqualiter per ipsum actorem nec per quemquam alium non debet. »

patrimoniaux, ou propres, et les acquêts. « Vous autres Allemands, disait un abbé polonais, Vincent, vous ne savez peut-être pas ce que c'est qu'un bien patrimonial. Eh bien, je vais vous l'expliquer. Si je possède une chose qui m'ait été laissée par mon père et mon aïeul, c'est mon patrimoine, et, si je la vends, mes héritiers ont le droit de réclamer, *jure nostro polonico*. Mais si le seigneur duc m'a fait quelque don en récompense de mes services, je puis le vendre à qui il me plaît, même malgré mes amis, parce qu'au sujet des biens de cette espèce, mes héritiers n'ont pas le droit de réclamer. »

L'usucapion s'accomplit par trois ans et six semaines, ou par trois ans et dix-huit semaines. Ce terme de trois ans, commun à toutes les législations slaves, paraît être en rapport avec le mode de culture des terres assujetties à l'assolement triennal. Dans l'ancienne Rome l'usucapion s'accomplissait par deux ans seulement, parce que l'assolement était biennal. Au surplus, la propriété en Bohême fut soumise de bonne heure à un régime de publicité qui rendait les usurpations difficiles. Ainsi que nous l'avons déjà dit, il y avait auprès de la Cour suprême, en Bohême et en Moravie, un dépôt d'archives où l'on conservait les actes translatifs de propriété, les citations en justice et les jugements. C'étaient les *Tabulæ terræ*.

Dans l'intérieur de chaque bailliage ou jupanie, le pouvoir judiciaire était exercé par deux tribunaux, dont la compétence se déterminait par l'importance des affaires. Le grand tribunal était présidé par le juge provincial, le second par le *villicus*. L'un et l'autre étaient assistés d'un certain nombre d'assesseurs. Dans certains cas les parties désignaient chacune des arbitres, dont elles pouvaient librement réduire le nombre par des récusations péremptoires. Le tribunal ainsi composé prêtait serment et prononçait sur la culpabilité, mais sans pouvoir, comme le juge ordinaire, réconcilier les parties en leur imposant une transaction. On trouve des traces de ce jury jusqu'au XIVᵉ siècle. C'est ce qu'on appelait, en tchèque, *porota*.

A partir du XIVᵉ siècle, l'organisation des jupanies disparut et fut remplacée par les juridictions féodales. Au sommet était la cour du roi, avec une procédure que les anciens recueils de droit tchèque nous font connaître en grand détail. Le premier acte de la procédure est la citation (*pohon*), qui est donnée par ordre de la cour et soumise à des formalités nombreuses et rigoureuses. Après la déclaration faite à la partie citée, l'officier de justice devait réitérer la citation en public et la faire enregistrer aux *Tabulæ terræ*. Elle devait être réitérée jusqu'à trois fois, dans de certains délais, à peine de nullité. Le demandeur déposait ensuite au

tribunal la formule écrite de sa demande. Ici encore la moindre irrégularité entraînait nullité. On cite un procès où le demandeur avait mis une lettre pour une autre dans le nom de la localité où il avait son domicile (*Cernosek* au lieu de *Zernosek*). La demande fut annulée. Il fallut payer les frais et recommencer la procédure.

Le défendeur était tenu de comparaître exactement au jour fixé par la troisième citation, et de constituer procureur, à l'appel de la cause; faute de quoi il était condamné par défaut. Dès que le défendeur avait pris connaissance de la demande, par lui ou son procureur, et y avait apposé son visa, les termes de la demande ne pouvaient plus être changés.

Au jour marqué pour l'audience, les parties étaient appelées dans le prétoire, où siégeaient les juges sur quatre bancs en carré. Le demandeur devait entrer du pied droit, et le défendeur du pied gauche, à peine de nullité. Toute erreur commise à cet égard, malgré les avertissements donnés, était considérée comme une sorte d'aveu provoqué par un trouble de conscience, et si cette nullité était la troisième, elle entraînait la perte définitive et irrévocable du procès.

Après l'entrée des parties, on donnait lecture de la formule de demande et des procès-verbaux, puis on laissait la parole aux parties. Chacune d'elles avait un droit qui nous paraît aujourd'hui singulier, c'était de s'adresser aux juges eux-mêmes pour leur demander conseil en certains cas embarrassants. Le tribunal désignait un certain nombre de ses membres pour donner le conseil demandé. Après avoir entendu les parties, les juges délibéraient, et rendaient le jugement, qui était immédiatement lu et enregistré. Le gagnant remettait alors deux deniers à l'orateur du tribunal, c'est-à-dire au président. C'était un symbole destiné à marquer que le jugement rendu était acquis et irrévocable.

Lorsque les juges ne pouvaient pas se mettre d'accord, on avait recours, dans l'origine, aux ordalies ou au duel judiciaire, et quand ces moyens de preuve eurent été abolis, on les remplaça par le serment. La prestation de serment avait lieu avec des formalités particulières. Ainsi la formule de serment devait être lue trois fois; après quoi la partie, à genoux dans une attitude déterminée, devait répéter la formule sans hésiter, sans omettre ni changer un seul mot, à peine de perdre son procès.

L'exécution des jugements était aussi soumise à des formes et à des délais calculés pour ménager la partie condamnée. La partie gagnante avait d'abord quatorze jours pour obtenir un paiement amiable, puis encore quatorze jours pour se faire mettre en possession provisoire des biens de la partie condamnée. Cette mise en possession avait lieu par le

IMPRIMERIE NATIONALE.

ministère d'un officier de justice, en présence de témoins. En signe de translation, l'officier de justice devait arracher du toit quelques poignées de chaume et y mettre le feu, dans la cour de la maison. La partie saisie pouvait encore s'exécuter pendant un an, mais après ce délai l'envoi en possession devenait définitif.

L'enregistrement ou transcription des ventes n'était pas la seule précaution prise pour mettre la propriété à l'abri de toute contestation. Toute aliénation était habituellement suivie d'une mise en possession avec reconnaissance des limites, et, au besoin, avec plantation de nouvelles bornes. L'opération avait lieu en présence de certains officiers publics et de tous les voisins. C'est ce qu'on appelait *circuitio*.

S'il y avait une noblesse en Bohême, il n'y avait pas d'esclaves. Les anciens Slaves étaient tous de condition libre. On trouve bien chez eux des serfs, en petit nombre, mais ce sont des prisonniers de guerre, ou des coupables condamnés par justice. Leur condition est d'ailleurs très douce. Les redevances, les corvées qui leur sont imposées sont toujours rigoureusement définies. C'est seulement au XVI[e] siècle, et surtout au XVII[e] siècle, que la servitude s'établit partout avec le caractère rigoureux qu'elle avait en Allemagne et en Pologne. Mitigée sous le règne de Marie-Thérèse, elle fut définitivement abolie sous celui de Joseph II.

Quant aux *Jura Teutonicorum*, ils se trouvent dans les chartes municipales. Les plus anciennes sont celles de Prague en Bohême, de Gröding (1228), de Brünn (1243) et d'Iglau (1249) en Moravie, de Leobschitz (1270) en Silésie, de Broda (1278) et d'Egra (1279) en Bohême. La charte d'Iglau, divisée en quatre livres, sert de type à toutes les autres. Nous en citerons seulement deux dispositions. La première est relative à l'exécution de la contrainte par corps. Le débiteur livré au créancier par le juge sera tenu en un lieu qui ne sera ni trop chaud ni trop froid, avec les fers aux mains, et il recevra pour sa nourriture le quart d'un pain d'un denier, avec une cruche d'eau. La seconde disposition est relative à la revendication des meubles, l'*anefanc* du droit allemand. On remonte de vendeur en vendeur jusqu'à l'auteur du vol, mais, pour intenter l'action, le demandeur commence par prêter serment, lui troisième, et comme après tout il faut que les procès aient un terme, la charte de Leobschitz défend de remonter au delà du septième vendeur.

Tandis que les cultivateurs tchèques détenaient, en général, le sol à titre de bail héréditaire, incessible, les colons allemands apportèrent en Bohême un nouveau mode de tenure, analogue à l'emphytéose romaine, et par suite plus rapproché du droit de propriété.

La lutte des deux populations allemande et tchèque remplit toute

l'histoire de la Bohême depuis le XVIe siècle. Vaincus et écrasés à la montagne Blanche, en 1621, les Slaves de Bohême semblaient destinés à perdre leur existence nationale. Leur relèvement, en ce siècle, a été une sorte de résurrection; mais, s'ils ont conservé leur langue, il n'en est pas de même de leur ancien droit, qui n'est plus qu'un souvenir. Pour trouver les institutions slaves encore vivantes, il faut aller en Russie, et surtout chez les Slaves du Sud. C'est ce que nous essaierons de montrer dans un prochain article.

R. DARESTE.

(*La suite à un prochain cahier.*)

Bibliotheca Casinensis, seu Codicum manuscriptorum qui in tabulario Casinensi asservantur series per paginas singillatim enucleata; cura et studio monachorum abb. Montis Casini. Ex typographia Casinensi; 1873-1880, 4 vol. in-fol.

QUATRIÈME ET DERNIER ARTICLE [1].

Le quatrième tome, dont nous allons rendre compte, est de l'année 1880. Non moins considérable que le troisième, il n'est pas non plus moins intéressant. Dès l'abord, sous le numéro 174, se présente à nous un recueil précieux; on peut même dire très précieux, puisqu'on y trouve réunis deux ouvrages de Pierre Abélard, la *Théologie chrétienne* et le *Sic et Non*, et qu'il existe d'assez nombreuses différences entre les textes offerts par ce volume et les manuscrits vus par d'Amboise et par M. Cousin. Ces différences ont été déjà signalées par l'abbé Louis Tosti; mais c'est un point sur lequel il peut être utile d'insister. Pour ne parler que du *Sic et Non*, l'édition qu'en a donnée M. Cousin n'est pas la plus récente. Nous en avons une autre, beaucoup plus ample, publiée à Marbourg, en 1851, d'après un manuscrit de Munich, par MM. Henke et Lindenkohl. Eh bien, cette édition elle-même, qu'on avait lieu de croire complète, n'est pas sans lacunes, et les auteurs du catalogue en comblent une de

[1] Voir, pour le premier article, le cahier de mars, p. 165; pour le deuxième, le cahier d'avril, p. 225; pour le troisième, le cahier de mai, p. 298.

quelque importance en imprimant une fin de chapitre qui manque dans toutes les copies jusqu'à ce jour employées.

Comme on le sait, le *Sic et Non* n'est pas autre chose qu'une collection d'autorités discordantes. Abélard se contente de produire des textes qui se contredisent, et n'en condamne, n'en approuve aucun. Ici, par exception, il intervient et donne son avis. Il s'agit de savoir si les bonnes œuvres peuvent aider au salut des gens qui n'ont pas la foi, comme les païens et les hérétiques. Saint Augustin, cela va sans dire, est pour la négative, et saint Grégoire opine avec lui; mais saint Jérôme, plus charitable, est pour l'affirmative. Ces grands docteurs entendus, Abélard prend la parole. Le mérite des bonnes œuvres est, dit-il, justement contestable, si l'on entend par bonne œuvre l'acte même, c'est-à-dire l'aumône, le bienfait. Que cet acte soit d'un fidèle ou d'un infidèle, il n'a pas, quant au salut, plus de valeur. Mais si l'on fait consister la bonne œuvre dans l'intention qui l'a conseillée, il faut autrement conclure; il est en effet méritoire de vouloir faire le bien, alors même qu'on ne le peut. Abélard pense donc au fond comme saint Jérôme; il a pour les hérétiques, les infidèles, une instinctive charité; mais, pour ne pas aller à l'encontre de saint Augustin, ce qui, dans son temps, eût été bien téméraire, il a recours à la distinction, en ce cas très subtile, de l'intention et de l'acte. Nous pensons que celui-ci n'aurait pas accepté les termes d'un tel accommodement.

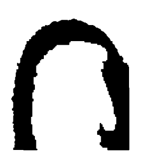
Dans le numéro 175 est un très ancien et très long commentaire sur la règle de Saint-Benoît, commentaire jusqu'à ce jour inédit, que les rédacteurs du catalogue ont donné tout entier dans leur *Florilegium*. Sur l'importance de l'ouvrage tout le monde est d'accord; mais non pas sur l'auteur. L'auteur est, au dire des Allemands, Ruthard, moine d'Hirschau; selon Martène et les auteurs de notre *Histoire littéraire*, c'est Hildemar, moine français; mais les religieux du Mont-Cassin soutiennent depuis plusieurs siècles, toujours avec la même assurance, la même ardeur, que c'est leur confrère Paul Diacre. Dans une dissertation qui précède le texte, la question est encore une fois débattue. Il n'est pas, comme on va le voir, aisé de la résoudre. Ruthard doit être définitivement écarté, puisqu'on n'a pu produire en sa faveur aucun manuscrit de bonne date. Mais Hildemar se laisse plus difficilement éconduire. Son nom se lit, en grosses lettres du XIe siècle, en tête d'un très beau volume, venu de Dijon à Saint-Germain des Prés, qui figure aujourd'hui, sous le numéro 12637, parmi les manuscrits latins de la Bibliothèque nationale; et les exemplaires cités comme offrant le nom de Paul Diacre sont relativement modernes. A la vérité, celui du Mont-Cassin est ancien; mais il est resté

longtemps anonyme; c'est tardivement qu'une main inconnue a, dans le corps du volume, au bas d'une page, écrit ces mots : *Pauli diaconi et monachi Sancti Benedicti.* Il y a d'autres arguments en faveur d'Hildemar. L'ouvrage mentionne des faits postérieurs à Paul Diacre, nomme des personnes qu'il n'a pu connaître. Mais, répondent les moines, quelques-unes de ces mentions ne se trouvent pas dans notre texte, et, quant à celles qui s'y trouvent, on peut les interpréter tout autrement que Martène ne les a comprises. Pour conclure, les rédacteurs du catalogue, n'ayant pas vu, disent-ils, le manuscrit de Dijon, proposent d'admettre qu'il y a deux anciens commentaires de la règle, l'un de Paul Diacre, l'autre d'Hildemar, et que, s'il existe entre eux de grandes analogies, c'est que Hildemar, venu le dernier, a connu le travail de Paul Diacre et s'en est approprié des fragments considérables. Mais la proposition n'est pas admissible. Cette comparaison que les moines n'ont pu faire, nous l'avons faite entre l'édition qu'ils nous donnent et le manuscrit de Dijon. Or nous pouvons affirmer que, s'il existe des différences entre les deux textes, elles sont bien rares. On doit donc renoncer à la supposition de deux ouvrages composés par deux auteurs. Il n'y a qu'un ouvrage, conséquemment qu'un auteur. Maintenant est-ce Hildemar? Est-ce Paul Diacre? Nous dirions que c'est Hildemar si le manuscrit du Mont-Cassin nous offrait seul le nom de Paul Diacre. Mais ce nom se lit encore ailleurs, notamment dans les numéros 13800 de la Bibliothèque nationale et 622 de Tours. Cela nous fait hésiter.

Quelques observations sont à présenter sur plusieurs pièces du numéro 184. Le volume étant du XIV[e] siècle, on ne pourra s'étonner d'y rencontrer quelques attributions chimériques. En effet, il y en a de telles, et beaucoup trop. Nous y voyons d'abord le traité, jadis très prisé, maintenant jugé très méprisable, que tous les manuscrits intitulent : *De medicina animæ.* Une note mise en tête du volume l'attribuant à saint Bernard, les rédacteurs du catalogue rendent suspecte la véracité de cette note, en faisant remarquer qu'on a publié ce traité sous le nom du célèbre mystique Hugues de Saint-Victor. Ils auraient dû joindre deux mots à cette remarque, pour dire que l'auteur n'est pas plus Hugues de Saint-Victor que saint Bernard; que c'est un chanoine de Saint-Laurent d'Heilly, discoureur très prétentieux, non moins insipide, que l'on nomme Hugues de Fouilloi. Les critiques l'ont depuis longtemps reconnu.

Il fallait aussi disculper saint Bernard d'avoir rimé les méchants vers qu'on lit plus loin sous son nom :

Dulcis, Jesu, memoria,
Dans vera cordi gaudia, etc.



Ayant ici prouvé que l'attribution n'est aucunement fondée[1], nous n'insistons pas sur ce point; mais nous croyons devoir faire observer que l'auteur, quel qu'il soit, si peu lettré qu'il fût, n'a pas commis les fautes de toute sorte qui rendent presque illisible l'édition nouvelle de son œuvre, à la page 179 du *Florilegium*. Enfin saint Bernard n'a pas fait non plus le traité sur la vie solitaire, à l'adresse des chartreux de Mont-Dieu, que contient sous son nom le même volume, à la page 163. Il s'y trouve avec une courte préface qui manque dans les éditions, et que les rédacteurs du catalogue ont aussi publiée dans leur *Florilegium*. Pour se convaincre que le traité n'est pas de saint Bernard, il suffirait de lire cette préface, dont le fond banal est surchargé d'un amas de grotesques ornements. Si le style de saint Bernard n'est pas toujours simple, jamais pourtant il n'est prétentieux à ce degré-là. Comme l'a deux fois démontré notre *Histoire littéraire*[2], l'auteur est Guillaume, abbé de Signi.

Les rédacteurs du catalogue ont plus utilement tiré du même volume, pour l'insérer dans leur *Florilegium*, un traité, peut-être inconnu, de Jean de Dieu, sur les élections. D'autres écrits sur la même matière ont eu plus d'autorité; mais il faut reconnaître au canoniste portugais le mérite de l'avoir un des premiers abordée. Dans un temps où il y avait tant d'élections viciées par la violence ou par la fraude, il a dû rendre service à bien des gens.

Une des dernières pièces de ce volume est un pénitentiel dont nous ne saurions désigner l'auteur avec assurance, les témoignages étant sur ce point en complet désaccord. Deux exemplaires conservés au Mont-Cassin sont anonymes, comme l'est un autre de Munich sous le numéro 3596. Mais dans les numéros 1355 et 1412 de Vienne l'auteur est Raymond de Peñafort. C'est Bérenger de Frédol dans un autre manuscrit de Vienne, le numéro 1703, et dans le numéro 14523 de notre Bibliothèque nationale. C'est certain prédicateur nommé Paul dans les numéros 14883 de la même bibliothèque, 3238, 4586, 4782 de Munich, 381 d'Angers, 67 du collège Lincoln, à Oxford, et dans un volume de Saint-Marc, à Venise, décrit par M. Valentinelli[3]. Enfin dans le numéro 3568 de la Bibliothèque nationale, le même ouvrage, avec quelques suppressions et quelques additions, nous offre le nom de François Carracioli, chancelier de l'Université de Paris. Une édition de ce traité nous étant donnée dans le *Florilegium*, nous l'avons lu curieusement avec l'espoir d'y trouver quelque indice, quelque lumière. Le texte est

[1] *Journal des Savants*, 1882, p. 400. — [2] Tome XI, p. 654, et t. XII, p. 315. — [3] *Bibl. man. S. Marci*, t. II, p. 99.

banal et ne nous apprend rien. L'auteur n'est certainement ni Raymond de Peñafort, ni Bérenger de Frédol. Ils ont l'un et l'autre écrit sur la pénitence, et l'ont fait en de meilleurs termes. Nous avons leurs traités, qui n'ont rien de commun avec celui-ci. Mais, étant écartés Raymond et Bérenger, restent Paul et François, entre lesquels il doit nous être permis de ne pas choisir.

Nous éprouvons beaucoup moins d'embarras à désigner l'auteur du livre intitulé, dans le numéro 189 : *Constantino suo G. scolasticus*. Ce Constantin est un abbé de Fleury-sur-Loire; ce *G. scolasticus* est l'illustre Gerbert, qui fut, en effet, scolastique avant d'être pape, et le livre qui suit l'épître dédicatoire est ce *Libellus de numerorum divisione*, autrefois inséré dans les œuvres de Bède, dont M. Chasles et M. Olleris ont donné, de nos jours, deux éditions nouvelles. On doit regretter que ces diligents éditeurs n'aient pas connu l'exemplaire du Mont-Cassin. Il paraît incomplet, et cependant les rédacteurs du catalogue en ont reproduit un long fragment qui manque dans l'imprimé. Notre complète ignorance de la matière nous interdit d'exprimer un avis sur la valeur de ce fragment; mais avec quel soin l'aurait étudié M. Chasles, s'il en avait le premier fait la découverte et avec quel profit peut-être pour l'histoire de la science!

Sur le numéro 207 nous avons beaucoup à dire. C'est un recueil du XVe ou du XVIe siècle, et, parmi les pièces dont il se compose, plusieurs sont, comme dans bien d'autres manuscrits de la même date, mal attribuées, et, ce qui n'est pas moins répréhensible, mal copiées.

La première, une série de neuf vers, commençant par

Balsamus et munda cera cum chrismatis unda.

est reproduite dans le catalogue avec trois vers faux. Trois sur neuf, c'est le tiers. Ajoutons que d'autres sont inintelligibles; ce qui prouve que, s'ils semblent corrects, en fait ils ne le sont pas. D'ailleurs, corrects ou non, ces vers sont évidemment détestables. Mais quoi? Les rédacteurs du catalogue, qui n'en désignent pas l'auteur, ne l'ont-ils pas connu? Le cardinal Caiétan, qui cite ces vers dans son *Ordo Romanus*, raconte qu'ils furent envoyés à l'Empereur, avec un agneau vivant, par le pape Urbain V[1]. Ce pape était donc plus fin politique que bon poète. Il est vrai que les bons poètes n'ont pas toujours été de fins politiques. Un autre texte de cette pièce est dans le numéro 932 de Saint-Gall.

[1] Mabillon, *Musæum italicum*, t. II, p. 377.

A la page 11, nous voyons un ouvrage anonyme intitulé : *Gesta antiquorum conscripta ad instructionem modernorum.* N'ayant pu trouver l'auteur de cet ouvrage et le croyant inédit, les rédacteurs ont, disent-ils, formé le dessein de l'imprimer. Nous les engageons à n'en rien faire. C'est le *Breviloquium de virtutibus antiquorum principum et philosophorum* de Jean de Galles, et il a été cinq fois au moins déjà publié, à Venise en 1496, à Lyon en 1511, à Paris en 1516, à Strasbourg en 1550, à Paris en 1556. Ajoutons que ce *Breviloquium*, dont le succès fut très grand, n'est pas autre chose qu'une compilation littéraire, un abrégé de Valère Maxime et de Sénèque. Cela n'a plus, pour nous, aucun intérêt.

Nous venons d'écrire le nom de Sénèque. Ce nom se lit aux pages 86 et 101 du même volume, en tête des deux traités intitulés : *De quatuor virtutibus* et *De formula honestæ vitæ.* Les rédacteurs du catalogue citent une édition de l'année 1496 où ces traités sont attribués à Sénèque. Ils en auraient pu citer beaucoup d'autres semblables; mais en même temps ils auraient dû, suivant leur usage, indiquer le nom de l'auteur véritable, après celui de l'auteur supposé. Ils n'ignorent pas sans doute que cet auteur véritable est un chrétien lettré du VI[e] siècle, Martin, évêque de Braga.

Suivent, de la page 114 à la page 121, quatre petits poèmes, dont trois sont reproduits dans le *Florilegium* comme inédits. Nous ne connaissions pas le premier, commençant par

Si vis gaudere studeas in pace silere.

Le manuscrit l'attribue, comme de plein droit, à saint Bernard, sous ce titre : *Metra a B. Bernardo conscripta pro ædificatione morum omnium Deo dedicatorum.* C'est, en effet, à des moines que les conseils sont adressés; mais certainement saint Bernard n'en est pas l'auteur; il conseillait sur un autre ton et dans un autre style. Le morceau ne peut d'ailleurs s'appeler un poème, car il y a des vers de diverses provenances, comme, par exemple, celui-ci, qui est d'Ovide,

Otia si tollas periere Cupidinis artes,

et fait, parmi les autres, la plus étrange figure. La seconde pièce, dont voici le premier vers,

Noctis sub silentio, tempore brumali,

a été depuis longtemps publiée par M. du Méril; elle l'a été aussi par

M. Th. Wright, dans son précieux recueil des poèmes communément attribués à Walter Mapes. Le copiste l'a mise pareillement au compte de saint Bernard. Mais c'est une attribution dont la responsabilité lui revient tout entière; jamais avant lui personne ne s'était avisé de donner à saint Bernard cette paraphrase sans fin du plus maussade des lieux communs. De la troisième, dont tel est le début,

Si vis esse cenobita,
Hujus vitæ viam vita,

l'auteur n'est pas plus connu, quoique divers manuscrits nomment saint Bernard. Elle a été publiée par Francowitz, par Fabricius, par M. Friedlænder [1]. Enfin la quatrième,

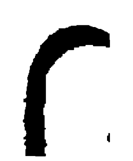
Ecce mundus moritur vitiis sepultus,

a été semblablement, quatre fois pour le moins, imprimée, d'abord par Francowitz, ensuite par M. Wright sous le nom de Walter Mapes, puis, sans nom, par M. Karajan et par M. Zingerlé. Ajoutons que des manuscrits l'attribuent à Robert Grossetête, évêque de Lincoln. Aucun de ces quatre poèmes n'est, répétons-le, de saint Bernard; et dire qu'il ne les a pas faits, c'est, pensons-nous, honorer sa mémoire. Il semble donc que ses confrères en religion auraient dû l'en disculper avant nous. Ils auraient pu d'ailleurs se dispenser de reproduire ceux dont nous avions déjà tant d'éditions suffisantes. Nous leur savons bien meilleur gré d'avoir extrait du même manuscrit une longue et belle lettre de saint Bernard, non seulement inédite, mais inconnue, au prieur cluniste de Saint-Marc, sur la question tant de fois agitée de l'apostasie monastique. Voilà certes une pièce de très grand intérêt.

Une des dernières de ce volume est un traité mystique, sans nom d'auteur, que les rédacteurs du catalogue ont aussi publié dans leur *Florilegium,* le croyant de saint Bonaventure. Toutes les copies de ce traité que nous avons rencontrées jusqu'à ce jour sont intitulées, comme celle du Mont-Cassin, *Viridarium consolationis,* et toutes aussi sont anonymes. Nous citerons pour exemple celles qui sont contenues dans les numéros 2937 et 10630 de la Bibliothèque nationale, 1160 de Vienne et 9740 de Munich. Il est douteux que saint Bonaventure soit l'auteur de ce gros livre, puisqu'on ne l'a pas encore publié sous son nom. Sixte-Quint,

[1] *Anzeiger für Kunde der deutschen Vorzeit;* 1873, col. 96.

IMPRIMERIE NATIONALE.



qui avait porté l'habit des frères Mineurs, fit un jour rechercher toutes les œuvres de son glorieux confrère, désirant réunir sous son nom autant d'écrits qu'on en avait publié sous le nom de saint Thomas, et le résultat de cette enquête fut une édition en sept tomes *in*-folio, où pourtant le *Viridarium consolationis* ne se trouve pas. Cependant il y a dans cette édition plusieurs attributions évidemment fausses, outre celles, en plus grand nombre, que les bons critiques ont jugées suspectes de fausseté. Mais, quel qu'en soit l'auteur, ce *Viridarium consolationis* n'était pas indigne de la publicité qu'il vient d'obtenir. Le style en est précieux et souvent obscur. Cela ne doit pas étonner; la langue que parlent les mystiques n'est pas habituellement claire. Mais il n'y a pas simplement ici des banalités; on sent que l'auteur a pensé lui-même une partie des choses qu'il exprime, et cela séduit, cela fait qu'on se laisse aller à penser, du moins un instant, ces choses-là. Eh bien, ce don de séduction momentanée, sinon durable, tous les mystiques ne l'ont pas.

Les numéros 209 et 210 contiennent deux exemplaires d'un commentaire sur le Psautier dont les rédacteurs du catalogue n'ont pu découvrir l'auteur. *Tempus*, disent-ils, *et oleum perdidimus in exquirendo nomine auctoris*. Il est vrai que l'ouvrage est inédit, mais l'auteur n'en est pas inconnu; c'est Pierre de Reims, chantre de Paris, comme nous l'attestent les numéros 14426 de la Bibliothèque nationale, 557 de Troyes et 15 d'Avranches. Il ne faut pas, avec l'*Histoire littéraire*, hésiter ici entre Pierre de Reims, qui fut chantre de Paris, et le dominicain Pierre de Reims, qui fut évêque d'Agen dans le second quart du XIIIe siècle[1]. Si le dominicain a commenté les Psaumes, son travail paraît perdu; au chantre appartient sans aucun doute celui que nous avons conservé. Les copistes et les chroniqueurs, Raoul de Coggeshale, Albéric de Trois-Fontaines, ne peuvent s'être entendus pour nous tromper ici. On doit être averti qu'il manque quelque chose aux deux exemplaires du Mont-Cassin, ainsi qu'au numéro 14426 de la Bibliothèque nationale; il y manque un prologue assez étendu, qu'on peut lire dans le numéro 12011 de la même bibliothèque. Or, dans les livres de ce genre, ce sont les prologues qui maintenant nous intéressent le plus.

Mais ce commentaire n'occupe pas tout le numéro 210; à la fin est une longue exposition du symbole de saint Athanase, insérée comme inédite dans le *Florilegium*. Les rédacteurs du catalogue, qui n'en ont pas deviné l'auteur, ont du moins reconnu que c'était un habile homme, *peritum magistrum*. La remarque est juste. Ils ajoutent que, s'étant prononcé

[1] *Hist. litt. de la France*, t. XV, p. 301.

contre la thèse de l'immaculée conception, il n'appartenait pas sans doute à l'ordre des franciscains. En effet, il n'était pas de cet ordre. Mais les savants moines commettent une étrange méprise, que nous devons, bien à regret, signaler, quand ils disent qu'ayant cité le commentaire de Jean Scot sur la *Hiérarchie céleste*, cet auteur ignoré dut écrire son livre dans les dernières années du XIIIe siècle ou les premières du XIVe, Jean Scot étant mort en 1308. Pour avoir ainsi confondu Jean Scot Érigène, le contemporain de Charles le Chauve, avec Jean Duns Scot, le brillant contradicteur de saint Thomas, les rédacteurs du catalogue ont été conduits à rajeunir d'un siècle entier l'exposition qu'ils ont justement louée. Elle fut écrite vers la fin du XIIe siècle, et, comme nous l'atteste le numéro 14886 de la Bibliothèque nationale, elle a pour auteur Simon de Tournai. Ce maître de grand renom parlait trop souvent, dit-on, d'Aristote; ce qui le fit accuser d'avoir un jour épouvanté ses élèves par l'énormité de ses blasphèmes. Or nous voyons que, dans le préambule de son exposition, il distingue expressément la méthode des théologiens et celle des philosophes, ajoutant que, pour n'avoir pas fait cette distinction nécessaire, on a donné dans beaucoup d'erreurs : *Hanc autem distinctionem doctrinarum christianæ et Aristotelicæ, naturalis philosophiæ et theologiæ, plerique non attendentes, in varios errores lapsi sunt.* Cela paraît dit contre Pierre Abélard et Gilbert de la Porrée. Simon ne prévoyait certes pas en écrivant ces lignes qu'il devait être à son tour calomnié par les conteurs de fables, et bien plus outrageusement encore que ses illustres prédécesseurs.

Nous abrégerons autant qu'il sera possible les remarques que nous avons à faire sur le numéro 227. C'est un recueil de vers mêlés, les uns sacrés, comme on dit, les autres profanes. Mais, nous défendant de parler de tous, nous nous laisserons arrêter seulement par quelques-uns. Et d'abord, à la page 68, voici vingt-deux vers dont les rédacteurs du catalogue n'ont pas connu le facétieux auteur, Serlon de Wilton. Ce sont des vers détachés d'un poëme que nous avons publié tout entier[1]. Suit, à la page 69, cet *Ésope* en distiques dont on vient de donner une nouvelle édition sous le nom de certain Anglais, nommé Walter[2]. On avait attribué les mêmes fables à beaucoup d'autres; sans plus de raison, à notre avis. Elles sont ici données à un Bernard, prévôt de Faenza. C'est la première fois que nous voyons désigné ce Bernard. Mais cette désignation n'est peut-être pas non plus acceptable. Il est du moins certain que

[1] *Notices et extr. des man.*, t. XXVIII, 2e part., p. 259. — [2] Hervieux, *Les fabulistes latins*, t. II, p. 385.

les Italiens eux-mêmes ne l'ont pas communément acceptée; le docte Jérémie de Montagnone, qui cite souvent ces fables, en appelle toujours l'auteur, ignorant son nom propre, *Versificator fabularum Æsopi.* Après le *Theodolus*, attribué, mais, reconnaissons-le, dubitativement, à saint Jean Chrysostome, et le *Physiologus* de Thibaud, nous rencontrons un petit poème anonyme, *De septem virtutibus*, dont voici le premier vers :

Ardua virtutum faciles cape lector ad usus.

Ce poème est pareillement anonyme dans un volume de la Laurentienne décrit par Bandini[1]; mais il est sous le nom de Sénèque dans le numéro 14580 de Munich et sous le nom d'un abbé Jean dans le numéro 693 de Vienne. Il y eut tant d'abbés nommés Jean qu'on perdrait sa peine à rechercher duquel il s'agit ici. Puis, sous le nom de saint Bernard, se présente le poème à l'adresse du jeune Reinaud,

Chartula nostra tibi portat, Rainalde, salutes...

sur lequel nous avons donné[2] des explications qu'on nous dispense de reproduire. Les bons moines veulent croire que saint Bernard est vraiment l'auteur de ce poème, quoique Mabillon en ait douté. Nous les invitons à ne pas s'obstiner dans une si fausse opinion. A la suite est l'un des *Facetus*, celui qui débute par

Moribus et vita quisquis vult esse facetus,

dont l'auteur, ici nommé *Narvigena vates*, l'est ailleurs *Aarigena*, *Narragena*[3]. De ces diverses leçons laquelle vaut le mieux? On ne le sait guère. Quand on ne doutait de rien, on racontait que certain Narvigena, grand philosophe, ayant lu beaucoup de livres, avait un jour endossé l'habit du soldat pour voir, courant le monde, beaucoup de gens de toute condition, et qu'enfin, rentré dans ses pénates, il s'était fait poète pour enseigner l'art de bien vivre tant aux clercs qu'aux laïques dévoyés. Cette fable se lit à la marge du manuscrit du Mont-Cassin. D'autres remarques sur d'autres poèmes du même recueil ne seraient peut-être pas inutiles; mais cet article se fait déjà long, et il nous reste quelques éclaircissements à fournir sur des œuvres qui doivent intéresser davantage de graves religieux.

[1] Bandini, *Catal. bibl. Laurent.*, t. III, col. 138.

[2] *Journal des Savants*, 1882, p. 108.

[3] *Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque nationale*, t. XXVII, 2e part., p. 15.

Le numéro 235 est un manuscrit du XIIe siècle qui contient un commentaire sur les Épîtres de saint Paul dont l'auteur est nommé Gilbert. Quel est ce Gilbert? se demandent les rédacteurs du catalogue. N'est-ce pas Gilbert de la Porrée? A cette question nous pouvons répondre. Le commentaire dont il s'agit ici débute par ces mots : *Sicut prophetæ post legem, sic et apostoli post evangelium recte scripserunt.* Il existe tant de gloses sur les Épîtres de saint Paul qu'il est d'abord nécessaire, pour les bien distinguer les unes des autres, d'en connaître les débuts, qui diffèrent plus ou moins. Sachant donc par quels mots commence cette glose dont nous avons à rechercher l'auteur véritable parmi tous les Gilbert antérieurs au XIIIe siècle, nous constatons que, dans le numéro 118 du collège Marie-Madeleine, à Oxford, elle se présente à nous sous le nom du savant évêque de Poitiers. Ainsi la conjecture faite par les moines du Mont-Cassin n'est pas sans quelque appui. Cependant il ne convient pas de l'admettre, ce que nous allons facilement prouver. A la vérité, les Épîtres de saint Paul ont été commentées par Gilbert de la Porrée; mais le commentaire de ce théologien philosophe, tout autre que celui du Mont-Cassin, commence par ces mots, dans les numéros 2579, 2580, 2581, 14441 de la Bibliothèque nationale et 24 de Boulogne-sur-Mer : *Sicut legis, ita et evangelii perfectio consistit in tribus.* Ainsi nous avons à chercher un autre Gilbert. Ayant rencontré dans le numéro 62 de l'Université d'Oxford une glose identique à celle du Mont-Cassin, offrant comme celle-ci le simple nom de Gilbert, sans qualification d'aucune sorte, M. Coxe a supposé que ce Gilbert pouvait être l'Anglais Gilbert de Holland, à qui Charles de Visch attribue des gloses quelconques sur saint Paul. Mais certainement M. Coxe n'aurait pas fait cette supposition mal fondée s'il avait pris soin de lire la notice de Casimir Oudin sur ce Gilbert de Holland. Il y est dit en effet, il y est prouvé que les gloses vaguement attribuées par Charles de Visch au cistercien anglais sont celles que tous les manuscrits revendiquent pour l'évêque de Poitiers[1]. Mais une autre indication nous est fournie par Sanders. Il existait de son temps, nous dit-il, à l'abbaye de Saint-Amand-en-Pevèle, un commentaire continu sur saint Paul fait par un moine de cette abbaye, aussi nommé Gilbert. Or le manuscrit vu par Sanders à l'abbaye de Saint-Amand est aujourd'hui le numéro 82 de la bibliothèque de Valenciennes, et le catalogue raisonné de M. Mangeart nous informe d'abord que le commentaire dont il offre le texte est, en effet, intitulé : *Glosæ magistri Gilberti, Elnonensis monachi, super Epistolas sancti Pauli;* ensuite

[1] Oudin, *Comm. de script. eccles.*, t. II, col. 1484.

que les premiers mots de ce commentaire sont précisément ceux que nous avons plus haut cités d'après le numéro 235 du Mont-Cassin. Voilà donc la question résolue : l'auteur du commentaire n'est ni Gilbert de la Porrée ni Gilbert de Holland; c'est Gilbert de Saint-Amand, historien, théologien et poète, mort en 1095. Le manuscrit de Valenciennes n'est pas d'ailleurs le seul qui nous donne cette information. Dans le numéro 24 de Boulogne-sur-Mer, où nous avons trouvé la glose de l'évêque, celle du moine vient à la suite, sous ce titre : *Glosæ Gilberti Elnonensis super Epistolas Pauli.*

Encore un mot et nous déposerons la plume. Les rédacteurs du catalogue ont le projet, disent-ils, de publier à part un commentaire anonyme sur saint Matthieu, que contient leur numéro 240. Nous croyons utile de les avertir qu'il existe trois autres textes de ce commentaire à la Bibliothèque nationale : un dans le numéro 446 de l'ancien fonds; un autre dans le numéro 14435, venu de Saint-Victor; le troisième dans le numéro 217 des récentes acquisitions. L'auteur est un théologien d'un grand et juste renom, Pierre le Mangeur. Pierre le Mangeur avait ainsi commenté les quatre Évangiles, et son travail nous est resté tout entier. On ne s'explique donc pas que dom Brial ait omis d'en parler dans sa notice sur Pierre le Mangeur, au tome XIV de l'*Histoire littéraire*.

Nous ne voulons pourtant pas quitter ces majestueux in-folio, dont la lecture et l'étude nous ont tant intéressé, sans témoigner de nouveau combien nous avons de reconnaissance aux laborieux cénobites à qui nous les devons. Il est bien méritoire d'avoir entrepris une telle œuvre; il l'est plus encore de l'avoir conduite déjà si loin sans aucune défaillance. Elle sera, nous n'en doutons plus, achevée avec le même soin, le même zèle, et le monument durera.

B. HAURÉAU.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT NATIONAL DE FRANCE.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

Dans sa séance du 6 juillet 1885, l'Académie des sciences a élu M. Grandidier à la place vacante, dans la section de géographie et navigation, par le décès de M. Dupuy de Lôme.

M. Henri-Milne Edwards, membre de l'Académie des sciences, section d'anatomie et zoologie, est décédé le 29 juillet 1885.

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS.

Dans sa séance du 18 juillet 1885, l'Académie des beaux-arts a élu M. Daumet à la place vacante, dans la section d'architecture, par le décès de M. Ballu.

ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

M. Vuitry, membre de l'Académie des sciences morales et politiques, section d'économie politique et finances, statistique, est décédé le 23 juin 1885.

M. Victor Bonnet, membre de l'Académie des sciences morales et politiques, section d'économie politique et finances, statistique, est décédé à Lucerne le 23 juillet 1885.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Aristote. — *Traité des Parties des Animaux et Traité de la Marche des Animaux*, traduits en français pour la première fois et accompagnés de notes perpétuelles, par J. Barthélemy-Saint Hilaire, 2 vol. gr. in-8°. Tome I, ccxxv-199, et t. II, 535 pages; 1885, Hachette et Cie.

La traduction générale d'Aristote vient de s'accroître de deux nouveaux volumes, qui contiennent deux traités d'histoire naturelle, intitulés : l'un, *Des Parties des Animaux*; l'autre, *De la Marche des Animaux*. Ni l'un ni l'autre n'avaient encore été traduits dans notre langue. Tous les deux font suite à l'*Histoire des Animaux*, qui a paru en trois volumes en 1883. Ce sont des ouvrages de physiologie comparée, et on peut les considérer comme les débuts de la belle science qui, de nos jours, a fait tant de progrès. Aristote l'inaugure, comme il en a inauguré tant d'autres, avec une sûreté et une étendue d'observations vraiment prodigieuses. Dans une longue préface, M. Barthélemy-Saint Hilaire a exposé le système physiologique

d'Aristote, et, suivant pas à pas l'histoire de la science depuis l'Antiquité jusqu'à nos jours, il a montré que la physiologie comparée, commencée par le naturaliste grec quatre siècles avant notre ère, était restée stationnaire jusqu'au XVIIIe siècle, et n'avait repris une marche méthodique et régulière, sur les traces de son fondateur, qu'avec Linné, Buffon et Cuvier. M. Barthelemy-Saint Hilaire a rendu justice à tous les savants hommes qui se sont signalés dans ces délicates études, depuis Vésale jusqu'à Agassiz et Claude Bernard; depuis Borelli jusqu'à M. Bell Pettigrew. Des dissertations particulières établissent l'authenticité incontestable des deux traités d'Aristote. Des notes nombreuses ne cessent d'éclaircir les obscurités du texte et de rapprocher les théories antiques des théories modernes. Une table alphabétique très ample facilite toutes les recherches.

Nous espérons que M. Barthélemy-Saint Hilaire pourra achever sa grande entreprise, dont le terme approche; mais il lui reste encore à publier, dans le domaine de l'histoire naturelle, le *Traité de la Génération des Animaux*, qui peut passer pour un chef-d'œuvre, et qui n'a jamais été traduit en français, non plus que les deux traités qui viennent de paraître.

Rôles gascons, transcrits et publiés par M. Francisque Michel. Tome I, Paris, 1885, XXXVI-574 pages in-4°.

Le mot *rôles* signifie registres. Les *Rôles gascons* sont les registres conservés à la tour de Londres, où se trouvent toutes les pièces émanées de la chancellerie royale qui se rapportent à l'administration de la Gascogne pendant l'occupation anglaise. Le dessein de transcrire ces rôles et de les publier avait été formé depuis longtemps, soit par des Français, soit par des Anglais; mais ce dessein, toujours contrarié, n'avait pas encore été exécuté. L'exécution vient d'être au moins commencée. Chargé de ce travail par M. le Ministre de l'instruction publique, M. Francisque Michel nous donne aujourd'hui un premier volume qui fait apprécier quelle sera l'importance de la collection entière. Le premier des actes insérés dans ce volume est de l'année 1242, le dernier de l'année 1254; et, dans l'espace de ces douze années, 4314 pièces ont été successivement enregistrées. Elles n'ont pas toutes, il est vrai, le même intérêt; mais il n'y en a peut-être pas une seule qui ne puisse fournir un renseignement utile à quelque curieux, en ce temps où l'on recherche avec tant d'avidité les moindres circonstances de toute chose. La ville de Bordeaux, qui se montre, depuis quelques années, si soucieuse de rechercher et de publier les plus anciens monuments de son histoire, sera particulièrement touchée du beau présent que viennent de lui faire M. le Ministre de l'instruction publique et M. Francisque Michel.

TABLE.

JOURNAL

DES SAVANTS.

AOÛT 1885.

Religious thought and life in India, *par M. Monier Williams, professeur de sanskrit à l'université d'Oxford*, 2e édition, 1885, in-8°, 552 pages. — *Hinduism*, 1882, in-18, 238 pages. — *Modern India and the Indians*, 3e édition, 1879, Londres, in-8°, 365 pages. — *Indian Wisdom*, 3e édition, 1876, in-8°, Tot[illegible] 42 pages.

DEUXIÈME ARTICLE [1].

Nous avons dit que le petit volume de M. Monier Williams intitulé *Hindaism* n'est que le résumé de ses idées sur le passé de l'Inde; mais il y a quelque chose de plus dans cet abrégé : ce sont des renseignements assez longs sur l'état actuel des sectes hindoues sorties de tout l'ancien Brahmanisme. Nous retrouverons des considérations analogues dans les autres ouvrages de l'auteur qui ont pour titres : *Pensée religieuse dans l'Inde* et l'*Inde moderne;* mais, dès à présent, nous dirons quelques mots des doctrines que l'on désigne sous le nom commun de *Hindouisme*, et qui forment aujourd'hui le fond des croyances populaires dans presque toute la presqu'île.

Il ne reste guère que cinq sectes, plus ou moins importantes : les Vishṇouvistes, les Çivaïstes, les Çâktas, les Saouras et les Gâṇapatyas. Les deux premières sont les principales. Les Çâktas adorent surtout dans Vishṇou et Çiva la partie féminine de leur divinité. Les Saouras sont les

[1] Voir, pour le premier article, le cahier de juin, p. 309.

IMPRIMERIE NATIONALE.

adorateurs du soleil; et les Gâṇapatyas, les adorateurs de Gaṇéça, le dieu qui conduit les esprits malins, l'être puissant dont tout bon Hindou invoque la protection au début de chacune de ses entreprises : Gaṇéça détourne, à ce qu'on croit, toutes les mauvaises chances qu'on peut avoir à craindre. Aussi beaucoup de dévots, dans leur zèle passionné, ne font pas de différences entre toutes ces déités, et ils les invoquent indistinctement. On appelle ces dévots exaltés et impartiaux des Bhaktâs. Liés par la commune ardeur de leur piété, ils forment une sorte de confrérie où les diversités de culte ne se distinguent plus les unes des autres. On n'y distingue pas davantage les castes; et, par là, on se rapproche du Bouddhisme, qui avait tendu à les abolir dans une religion ouverte à toutes les classes. Mais, sous ce rapport, les sectes nouvelles ont échoué aussi complètement que le Bouddhisme, et les castes subsistent de nos jours non moins despotiquement que cinq ou six cents ans avant notre ère[1].

Le Vishṇouvisme se partage en six écoles, selon les attributs qu'on prête au dieu, et selon les détails du culte qu'on lui voue. Les adeptes de la première école portent sur le front deux lignes jaunes, qui vont de la chevelure aux sourcils et qui se réunissent en une courbe pour figurer l'empreinte du pied de Vishṇou; ils se nomment les Bimbârkas, du nom de leur fondateur au XII[e] siècle de l'ère chrétienne. La deuxième école est celle qu'a fondée le fameux Râmânoudja, vers le même temps. Ses sectateurs portent sur le front deux lignes blanches, entre lesquelles une ligne rougeâtre est censée représenter Lakshmî, la femme de Vishṇou. Les Madhvâtchâryas, qui composent la troisième école, sont à peu près aussi anciens; leurs deux raies du front sont rouges au lieu d'être blanches; elles sont séparées par une ligne noire, qu'on trace avec du charbon brûlé devant les images de Vishṇou. Les Râmânandas, de la quatrième école, adorent Vishṇou sous la forme de Râma, le héros du Râmâyaṇa, avec sa femme Sîtâ. C'est dans cette secte que parut, vers la fin du XIV[e] siècle, un réformateur du nom de Kabîr, qui jeta les premières bases de la religion sikhe, organisée définitivement par Nânak Shah, sous le règne de Babour, pour concilier le Brahmanisme et l'Islam. Les Vallabhâtchâryas, de la cinquième école, adorent Vishṇou sous la forme de Kṛishṇa, amant des Gopis ou vachères; leur règle est beaucoup moins sévère que celle des autres sectes; ils sont répandus dans la province de Bombay, dans le Guzarate et le Dekkan. Leurs chefs ont pris le titre

[1] Le recensement officiel de 1881 ne compte pas moins de 207 castes ayant de 100,000 à 1,000,000 d'individus, et 39 ayant plus d'un million; en tout 248,918,566. Les deux tiers environ vivent de la terre.

de Mahârâdjas ou « grands rois », et ils s'habillent en femmes, pour plaire à Krishṇa, dont les aventures amoureuses sont racontées complaisamment dans le Bhâgavata-Pourâṇa [1]. Ces Mahârâdjas sont parvenus à se substituer à Krishṇa lui-même, et à se faire passer pour ses incarnations vivantes. Cette incroyable superstition a donné lieu à une foule de désordres et d'immoralités, qu'a révélés tout au long un procès jugé par la cour suprême de Bombay en 1862. Le célèbre Svâmi-Nârâyana, mort en 1830, a essayé dans cette école une réforme qui, malgré les vertus réelles du réformateur, n'a que médiocrement réussi [2]. Enfin, la sixième école du Vishṇouvisme est celle des Tchaitanyas, dans le Bengale et la province d'Orissa. Le maître de cette doctrine vivait au xvie siècle. Durant sa vie, il passait déjà pour une incarnation de Krishṇa; mais, après sa mort, ses disciples sanctionnèrent une apothéose, dont aujourd'hui ses très nombreux adeptes ne font plus le moindre doute.

Les écoles du Çivaïsme se sont multipliées à peu près comme celles du Vishṇouvisme; mais, dans toutes les écoles çivaïstes, le culte s'est dépravé de plus en plus, en s'adressant presque uniquement au lingam ou signe de la virilité et de la force. C'est dans le sud de l'Inde que le Çivaïsme s'est surtout propagé; il y a produit des troupes d'ascètes dont les austérités sont aussi effrayantes qu'insensées [3].

Toutes ces superstitions ineptes ou révoltantes ont suscité, dans le sein du Brahmanisme même, une réaction énergique, dont le représentant le plus autorisé et le plus connu a été Râdja Rammohun-Roy, dont nous aurons à parler plus tard, quand nous nous occuperons des sociétés qu'il a organisées en faveur du monothéisme, sous le nom de Brahmasamâdjs.

Il est à remarquer que, malgré tous les efforts des réformateurs, la caste des Brahmanes a subsisté et subsiste avec son immuable intégrité, telle que nous la trouvons dans les lois de Manou (livre X). Cette fixité incorruptible tient à une seule cause : il faut naître Brahmane pour être Brahmane; on ne le devient point, quoi qu'on fasse. Les Brahmanes ne se marient qu'entre eux. Les trois autres castes peuvent mêler leur sang;

[1] Voir le *Journal des Savants*, cahier de septembre 1884, p. 477.

[2] M. Monier Williams, *Religious thought and life in India*, p. 138-148.

[3] M. Monier Williams, *Hinduism*. Parmi ces ascètes ou Sannyâsis Çivaïstes, les uns font vœu de tenir leurs bras sur leur tête pendant des années entières; d'autres, renversés sur le dos, ne cessent de regarder le ciel, etc. Les plus saints de tous ces ascètes se nomment les Paramahansas; ils doivent fournir six périodes de mortifications; chacune étant de douze ans, la vie entière y suffit rarement; mais l'essai n'en paraît que plus digne de respect.



mais elles ne se mêlent jamais à la caste supérieure, qui leur est irrévocablement fermée. Voilà comment cette caste supérieure est la seule qui soit pure. Le mélange des autres les a viciées, sans pourtant les effacer entièrement. Mais, à vrai dire, dans l'Inde moderne la caste a tourné à la corporation; et les gens de même métier forment des associations qui finissent par n'être pas plus accessibles que les castes primitives.

Il y a plusieurs points sur lesquels toutes les corporations, toutes les castes sont d'accord et ont leurs règles identiques et infranchissables : le mariage, les repas, le métier professionnel, et les funérailles, soit qu'on enterre soit qu'on brûle les morts. Toutes les castes un peu distinguées s'abstiennent de la chair des animaux; c'est spécialement un crime de manger de la chair de bœuf ou de vache; on se contente du lait et du beurre qu'on en tire. Jamais une caste ne prend son repas avec une autre, ou ne mange des mets qu'une autre caste aurait préparés; il n'y a d'exceptions que pour les comestibles qui n'ont pas été cuits à l'eau. M. Monier Williams explique ces scrupules extrêmes et invincibles par la croyance à la métempsycose, qui est universelle parmi les Hindous. C'est donc à un point de vue religieux bien plutôt qu'hygiènique qu'ils apportent tant de vigilance au choix de leur alimentation; telle nourriture, sans nuire au corps, peut souiller l'âme et la perdre, comme peut la souiller aussi le contact purement matériel d'un homme de caste inférieure, ou même l'ombre de cet homme projetée sur les mets qu'on apprête. Au contraire, dès qu'un aliment est réputé sacré, on l'accepte avec délice, quelque repoussant qu'il soit [1].

Quant aux occupations professionnelles, les Brahmanes seuls ont le droit de faire tous les métiers sans risquer de perdre leur caste. Du temps même de Manou [2], il leur était déjà permis de joindre à leurs fonctions religieuses d'autres fonctions moins relevées; aujourd'hui ils usent de ce droit presque sans limites. Au contraire, les autres castes ne peuvent sortir des occupations qu'avaient les ancêtres; et elles ne se marient qu'entre elles.

Pour toutes les castes, les funérailles ont une immense importance; la piété filiale ne se satisfait, outre les premiers rites funéraires, que par des cérémonies surérogatoires qu'on appelle des Çrâddhas. D'abord le corps du défunt est brûlé dans les jours qui suivent le décès; ensuite il s'agit

[1] M. Monier Williams en cite quelques exemples fort caractéristiques (*Hinduism*, p. 145). Chez nous, il faut penser à Marie Alacoque pour retrouver ces aberrations, qui surmontent aveuglément les répugnances instinctives et les révoltes des sens.

[2] Voir aussi les *Lois de Manou*, livre IX, çl. 319, et livre X, çl. 81 et suiv.

de délivrer son âme, qui est alors à l'état de Préta, ou d'âme errante; pendant dix jours, on lui offre des gâteaux, qui la nourrissent et lui permettent de faire le voyage des cieux. Le onzième jour, commencent les Çrâddhas ou Pitṛi-yadjnas. Ainsi que le nom l'indique, les pieuses cérémonies profitent surtout aux ancêtres, père, grand-père, arrière-grand-père, mère, grand'mère, arrière-grand'mère, jusqu'aux frères, sœurs, beaux-frères et belles-sœurs; en tout dix degrés de parenté, et parfois onze, quand on y comprend le gourou, le précepteur du défunt. Les Çrâddhas se composent d'offrandes de riz, de farine, de gazon sacré, qu'on asperge d'eau; on récite des mantras du Sâma-Véda. Accomplis en plein air, sur les lieux hauts et réputés saints, les Çrâddhas se renouvellent plusieurs jours de suite, et ils ont pour objet de hâter la marche (gati) des ancêtres vers le ciel, où ils doivent se reposer éternellement. Les Çrâddhas se célèbrent à certaines époques, notamment avec les phases de la lune. On les répète au moins une fois par mois pendant la première année. Le début des Çrâddhas est marqué par de grandes largesses aux Brahmanes qui officient, et qui sont censés représenter les ancêtres. Dans les années suivantes, on se borne à un seul Çrâddha, pour l'anniversaire de la mort du père.

Toutes ces cérémonies, qui peuvent nous sembler puériles, ont pour les Hindous cet intérêt essentiel de régler leur droit à l'héritage du défunt. Comme la formalité du testament est interdite, on n'a qu'un seul moyen de prouver la place qu'on tient dans la famille : c'est d'avoir été admis à présenter le piṇḍa ou boule de riz au Préta, et l'eau, oudaka, le premier jour après le décès, et les jours suivants jusqu'au dixième. C'est là ce qui fait que les Çrâddhas sont des rites respectés autant que ceux de la naissance, de l'investiture par le cordon sacré, du mariage et du décès [1].

De nos jours, la caste des Brahmanes est aussi vénérable que jamais. A leurs propres yeux comme pour tous les dévots, les Brahmanes sont toujours « les seigneurs de la création », par une sorte de droit divin. Ils se divisent eux-mêmes en dix tribus, cinq au Nord, cinq au Midi. Chaque tribu est subdivisée en familles (gotras), qui prétendent remonter jusqu'aux sept Ṛishis primordiaux. Les Brahmanes se distinguent entre eux selon qu'ils savent un ou plusieurs Védas; quand ils sont complètement instruits, ils s'appellent des Pandits. De plus, ils reçoivent différents noms selon les occupations auxquelles ils se livrent.

[1] M. Monier Williams, *Hinduism*, p. 68 et 158. Tous ceux qui participent à l'offrande du riz et de l'eau s'appellent entre eux Sapiṇḍas et Samânodakas. C'est un lien de famille étroit et le plus puissant de tous.

Au-dessous des Brahmanes, les Radjpouttes actuels sont les débris des anciens Kshatriyas; ils se partagent en clans, adonnés généralement au métier des armes. Les Djâts sont au-dessous des Radjpouttes, et ils sont ordinairement de simples agriculteurs, malgré leurs prétentions militaires. Les Vaiçyas, qui à l'origine n'étaient que des laboureurs, sont devenus des marchands, sédentaires ou ambulants, qui commencent à former une classe moyenne, élément social que l'Inde ancienne n'a jamais connu. Un autre élément non moins utile est celui des Kâyasthas ou écrivains (Kaists), qui envahissent toutes les administrations. Les Kâyasthas forment jusqu'à onze tribus secondaires dans le seul Bengale, et douze dans le Nord-Ouest. Enfin, les Çoudras, qui étaient anciennement des domestiques, sont devenus des agriculteurs pour la plupart, ou des hommes de peine, hommes à gages (Koûlîs).

Après ces quatre castes primitives, viennent toutes les castes inférieures, aussi nombreuses que les métiers auxquels elles s'adonnent. M. Monier Williams n'en énumère qu'une trentaine[1], depuis celle des chanteurs de poésies dans les festins de noces, et celle des musiciens instituteurs des filles de joie, jusqu'aux castes des chaudronniers, des charpentiers, des tailleurs, des teinturiers, des jardiniers, des barbiers entremetteurs de mariages, des cordonniers, des corroyeurs, des bateliers, des fabricants de chaises, qui sont à peu près au plus bas degré de l'échelle, on ne sait pourquoi, et une foule d'autres corporations, aussi rabaissées quoique non moins nécessaires.

Toutes ces castes, les plus hautes comme les plus infimes, sont livrées à des superstitions et à une idolâtrie d'où sortent sans cesse de nouvelles divinités, auxquelles on rend les plus singuliers hommages. « Nous pouvons affirmer sans la moindre hésitation, dit M. Monier Williams, qu'il n'y a pas un pays au monde où l'on ait multiplié autant que dans l'Inde les lieux consacrés aux dieux, aux déesses, de toutes formes, sous toute espèce de symbole et de noms divers. Dans les grandes villes, c'est par centaines, par milliers que l'on peut compter les temples[2]. » On ne se contente même pas des dieux et des déesses; on descend aux demi-dieux, encore plus nombreux; on descend aux héros tels que Râma; le singe Hanoumat, le fidèle compagnon et le conseiller de Râma, a des

[1] M. Monier Williams, *Hinduism*, p. 163.

[2] M. Monier Williams, *Hinduism*, p. 165 et suivantes. Un fait singulier, c'est que Brahma n'a pas un seul temple dans l'Inde entière, tandis que tant d'autres dieux inférieurs ont des temples sans nombre. Cela vient de ce que Brahma ne peut, selon les croyances indiennes, être compris et atteint que par la méditation. (Voir *Religious thought and life in India*, 2e édition, p. 49.)

chapelles presque partout, en souvenir du dévouement qu'il a montré à son maître, et de son infatigable sagacité, dans les services qu'il lui rendait. Dans la contrée des Mahrattes, il n'y a pas un village qui ne se croirait déshonoré s'il n'avait une idole d'Hanoumat, peinte d'une superbe couleur de vermillon. Il y a aussi des chapelles dédiées aux neuf planètes, y compris le soleil et la lune. Tout objet un peu extraordinaire, arbres, rochers, pierres, rivières, étangs, tous les animaux, même les plus dangereux et ceux-là plus que les autres, sont l'occasion d'une adoration et d'un culte. Il y a place, dans le Panthéon hindou, composé de 330 millions de dieux, pour tous les êtres, pour toutes les choses, pour tous les phénomènes, pour toutes les puissances de la nature. C'est la vache qui, entre tous les animaux, est la plus honorée, comme étant l'image de la terre dans sa fécondité inépuisable (Kama-dhénou); après la vache, le bœuf; puis les serpents, qui sont une sorte de demi-dieux, sous le nom fameux de Nâgas[1]; puis les singes, qu'on ne doit jamais inquiéter en aucune manière, parce qu'ils ont jadis aidé Râma à conquérir Ceylan. Parmi les plantes, la plus vénérée est le basilic, consacré à Vishṇou, qui s'est marié avec cette plante (*tulsî*, nom de la plante et de la femme de Vishṇou); après le basilic, c'est le figuier sacré (*ficus religiosa*). Le kouça est la plus sainte de toutes les herbes. Les Vishṇouvistes adorent spécialement les pierres qu'on nomme ammonites, symbole de Vishṇou; les Çivaïstes adorent les agates, qui représentent Çiva, de même que les pierres de couleur rouge représentent Gaṇéça.

Quant aux lieux saints de l'Inde, ils sont innombrables. Les Mahométans se contentent de la Mecque; les Hindous ont des multitudes de pèlerinages, tous aussi méritoires et bienfaisants les uns que les autres. Les rivières, spécialement le Gange, la Djoumnâ, la Sarasvatî, et un peu au-dessous de ces trois cours d'eau, la Godâvérî, la Narbadhâ, la Taptî, sont des rendez-vous où les pèlerins se pressent en foule et se baignent dévotement. Une ablution dans ces eaux purifiantes, et surtout à leur confluent, efface tous les péchés. L'eau du Gange est vendue en bouteilles dans les parties les plus reculées de la presqu'île; et c'est un commerce aussi étendu que lucratif. Les pèlerins les plus robustes et les plus enthousiastes descendent à pied tout le long du Gange, sur sa rive gauche, à partir de sa source jusqu'à son embouchure. Or le Gange, à compter de l'Himâlaya, où il prend naissance, n'a pas moins de 3000 kilomètres

[1] C'est un crime de tuer un serpent; et ce respect est d'autant plus surprenant que, chaque année, il meurt au moins 25,000 personnes de la morsure de ces animaux, malgré toutes les précautions administratives. (M. Monier Williams, *Religious thought and life in India*, 2e édition, p. 324.)

ou 750 lieues de long, si l'on en suit toutes les sinuosités. Il y a même des fanatiques qui, après avoir descendu le Gange entier sur la rive gauche, le remontent par la rive droite; l'immense trajet dure plusieurs années, à travers des fatigues et des périls inouïs. On rend un semblable hommage à la Narbadhâ, à la Godâvérî, à la Kṛishṇà; seulement le voyage est beaucoup moins long et moins accablant et, par suite, il est bien moins méritoire.

Les villes bâties sur le bord des rivières participent à la sainteté de leurs eaux. Bénarès, avec ses 200,000 habitants, dont 25,000 Brahmanes, est la ville sacrée par excellence. Le nombre des temples y est de deux mille au moins, sans parler d'une foule d'édifices de moindre importance, mais non moins fréquentés. Dans chacun de ces temples, dans chacune de ces chapelles, on a accumulé des monceaux d'idoles, qui se montent au moins à cinq cent mille pour la cité entière. M. Monier Williams appelle Bénarès la Jérusalem des Hindous[1]. Cette assimilation n'est vraie qu'en partie; car il n'y a pas un Indien qui ne souhaite de mourir à Bénarès, tandis qu'il y a bien peu de chrétiens qui croient gagner la vie éternelle en allant mourir à Jérusalem. Bien des villes rivalisent avec Bénarès, et l'on sait le prodigieux empressement qu'excite dans l'Inde entière l'idole de Djagannâth, à Pouri, ville de la province d'Orissa, où l'on garde les os de Kṛishṇa. Prayâga à Allahâbad, Gayâ, Paṇdharpoura dans le Dekkan, sont presqu'au niveau de Bénarès. Dans chaque localité, ce sont des Brahmanes qui reçoivent les pèlerins et qui les guident, moyennant salaire, à tous les endroits où les pratiques de la dévotion doivent s'exercer régulièrement. Les Brahmanes se chargent aussi de composer des légendes pour les localités qui désirent se rendre fameuses et attirer le flot des voyageurs. On se ferait difficilement une idée des foules innombrables qui se déplacent ainsi chaque année, ou à certaines périodes marquées par la conjonction des planètes. Si la pleine lune tombe un lundi, c'est une coïncidence des plus favorables pour tout ce qu'on veut entreprendre. Si ce jour-là on fait une aumône nce vaut un millier de fois plus que ce qu'elle vaudrait à tout autre jour. Les vingt-sept nakshatras qui président aux vingt-sept stations lunaires, les douze signes du zodiaque sont consultés pour la naissance, pour le mariage, pour tous les événements de famille, pour les moindres voyages, où l'on n'aurait garde de s'aventurer, si les constellations n'étaient pas propices. Chaque mois de l'année, chaque jour du mois a son influence particulière. Les phases de la lune, les mouvements du soleil règlent une

[1] M. Monier Williams, *Hinduism*, p. 175.

infinité de fêtes et de jours de jeûne, auxquels on ne manque jamais. M. Monier Williams en énumère une douzaine des principales [1]; et il en conclut avec toute raison que le peuple hindou est un peuple essentiellement religieux. Il espère que cette profonde dévotion portera bientôt les Hindous à entendre la voix des missionnaires qui leur apportent l'Évangile et les grandes vérités du Christianisme.

C'est pour observer de plus près tous ces débris d'un passé glorieux, toutes ces superstitions et ces mœurs étranges, que M. Monier Williams a fait plusieurs fois le voyage de l'Inde; il en a tiré la matière de ses deux volumes où il étudie l'Inde moderne. Les villes principales qu'il a visitées sont Bombay, Allahâbad, Calcutta, Patna, Gayâ, Bénarès, Agra, Delhi, Adjmir, Ahmedâbad et Baroda. Il s'est entretenu avec les plus éclairés des Pandits dans toutes ces villes, parlant avec eux soit le sanskrit, soit l'anglais; son dernier voyage finissait au mois d'avril 1884.

Une de ses premières explorations le conduisit à un temple çivaïste, à Walkéçvar [2], près de Bombay, et il put assister à la cérémonie qui couronnait un long jeûne en l'honneur de Çiva; mais, profane comme il l'était, il dut se tenir à l'entrée du sanctuaire, tout en pouvant voir ce qui s'y passait. Au centre de l'édifice peu spacieux, se trouvait le lingam, représenté par une pierre toute droite, recouverte de feuilles de bilva (en botanique, *Ægla marmelos*); des chandeliers très hauts portaient des lumières toujours allumées. Dans une niche en arrière du temple, était l'image de Pârvatî, femme de Çiva, chargée de fleurs. En face et regardant l'intérieur, une statue d'un taureau de bronze était le symbole de la virilité, comme le lingam. Au-dessus du lingam, un vase plein d'eau laissait tomber le liquide goutte à goutte, et l'on dit au visiteur que c'était l'eau du Gange qui tombait sur la tête du dieu, pour l'asperger. Sur le devant de la porte du sanctuaire, étaient disposées, en trois rangs, de grosses cloches, surmontées de svastikas, ou croix à quatre bras égaux, contournés à leur extrémité pour imiter le cours du soleil, et entremêlés avec des sculptures d'arbres, d'éléphants et de serpents. Au sommet de la porte était placée la statue de Gaṇéça, fils de Çiva. Quelques Çivaïstes rassemblés au dehors recevaient d'un prêtre des feuilles de bilva; le prêtre, tout en marmottant des prières, trempait ses doigts dans un vase plein d'eau, et il en touchait les yeux et la poitrine des assistants, qui allaient ensuite jeter les feuilles sur la tête du taureau; quelques-uns

[1] M. Monier Williams, *Hinduism*, p. 183 et suivantes.

[2] M. Monier Williams, *Religious thought and life in India*, 2ᵉ édition, p. 89. Il faut lire ce long récit dans l'ouvrage même.

IMPRIMERIE NATIONALE.

y ajoutaient de la poudre de safran, achetée à un marchand qui se tenait non loin de là.

Après ces cérémonies préliminaires, les adorateurs faisaient sonner les cloches de l'entrée, et venaient se prosterner devant le lingam, le front dans la poussière. Puis ils entassaient sur cette pierre des feuilles de bilva, qu'ils arrosaient de l'eau sainte. Ils s'asseyaient ensuite en rond autour de l'idole, tandis que le prêtre agitait devant elle les lampes allumées. A tout moment, retentissaient dans le temple le son aigu de petites cloches portatives et des claquements de mains, pour attirer l'attention du dieu sur ses dévots. Dans une autre partie du sanctuaire, des prêtres chantaient des hymnes. En dehors, se tenaient des ascètes presque nus, leurs cheveux roulés en rond au-dessus de la tête, la figure et le corps couverts de cendres blanches. En face d'eux, un Brahmane avait devant lui une petite table de bois, sur laquelle se trouvaient un vase d'eau bénite, quelques menus objets du culte et un exemplaire d'un des plus anciens Pourâṇas. Les trois raies sur son front, le cordon sacré de trois tresses de coton pendant de l'épaule gauche sous le bras droit, attestaient sa dévotion à Çiva. Sa main droite cachée dans un sac y comptait les grains d'un rosaire; et, à chaque grain, il murmurait un des noms du dieu, qui sont au nombre de mille huit, et qu'il doit réciter sans interruption et sans erreur; mais sa voix doit être si basse qu'on ne l'entende pas plus qu'on n'aperçoit sa main. Un autre Brahmane récitait à haute voix des fragments du Linga-Pourâṇa, et de temps à autre il soufflait bruyamment dans une conque. Il avait aussi devant lui une petite table couverte de divers objets, entre autres un sac de vibhûti, ou cendre blanche, pour tracer sur le front des adeptes les trois raies sacramentelles.

M. Monier Williams avoue que tout ce dont il était témoin lui soulevait le cœur de dégoût, loin de l'édifier. On peut l'en croire; mais dans le grand temple de Bhouvanéçvara, de la province d'Orissa, consacré à Çiva, les cérémonies sont encore plus bizarres. M. Monier Williams n'a pas personnellement vu celles-là; et il emprunte son récit au célèbre Pandit Râdjendralâlla Mitra, qui les a décrites dans son ouvrage sur l'Orissa. Çiva est adoré à Bhouvanéçvara sous la forme d'un bloc de granit brut, de huit pieds de long, fixé en terre et ne sortant que de huit pouces à peu près; ce bloc est entouré d'un bord qui est censé figurer l'organe de l'autre sexe[1]. Le culte se célèbre chaque jour sans exception, et il comprend vingt-deux actes successifs, tous également indispensables.

[1] M. Monier Williams, *Religious thought and life in India*, p. 93 et suivantes.

D'abord, dès l'aube du jour, les cloches sonnent pour éveiller le dieu; puis on promène une lampe à plusieurs mèches sur le devant de la pierre. On commence alors la toilette du dieu. On lui rince les dents avec de l'eau, en promenant sur le granit un long bâton. On le lave, et on le baigne ensuite, en versant sur lui plusieurs seaux d'eau pure. Cela fait, on l'habille en arrangeant des vêtements sur le bout de la pierre. On lui offre son premier déjeuner, composé de graines, de mets sucrés, de lait caillé et de noix de coco. Au second déjeuner, on lui présente des mets plus substantiels; deux petits lunchs le complètent. Le dîner, encore plus solide, est servi à midi; et tout le temps qu'il dure, un prêtre fait osciller la lampe allumée devant l'idole. Çiva fait ensuite sa sieste, et le temple est fermé jusqu'à quatre heures. On réveille de nouveau le dieu au son d'une musique discordante. On lui sert un autre repas dans le genre du premier; on l'habille une seconde fois; on le baigne, et l'on procède à sa toilette définitive avec de superbes étoffes, des fleurs jaunes et des parfums arrangés sur la pierre. On lui offre quelques aliments légers, en attendant le souper, qui vient une heure plus tard. On apporte à ce moment cinq masques, qui rappellent les cinq faces que la mythologie populaire prête à Çiva (Pantchânana)[1], et un tambour de basque, auxquels on fait des offrandes spéciales. On agite encore les lampes pour annoncer l'heure du coucher; on apporte un lit dans le sanctuaire; et enfin le dieu se couche, ou plutôt on suppose qu'il se couche et qu'il dort.

La cérémonie du jour est alors complète et achevée; mais elle recommence le lendemain, et elle est quotidienne durant toute l'année. Il va sans dire que les offrandes de nourriture et de vêtements deviennent le salaire des Brahmanes, qui les consomment, ou qui vendent les restes. D'ailleurs, le culte de Çiva n'est si compliqué qu'à Bhouvanéçvara; en général, au contraire, il est assez simple, quoique entaché partout du même vice, qui est le fond réel du Çivaïsme. M. Monier Williams se fait un plaisir de remarquer qu'il y a des Brahmanes assez éclairés pour réprouver toutes ces superstitions niaises, qui sont dignes d'enfants jouant avec leur poupée. Mais les Çivaïstes s'y livrent le plus sérieusement du monde; et leur sincérité égale au moins leur folie.

Le culte de Vishṇou, qui est beaucoup plus répandu, et qui peut passer pour la véritable religion de l'Inde, est peut-être moins grossier

[1] M. Monier Williams, *Religious thought and life in India*, p. 93 et 94. On ne sait pas au juste ce que sont les cinq faces de Çiva. Ce sont tantôt les cinq écoles des Védas, tantôt les cinq Pâthas ou les cinq Gayatris. La tradition vraie s'est perdue, et les explications sont de pures fantaisies.

que celui de Çiva; il n'est guère plus raisonnable, bien qu'il soit un peu plus monothéiste, et que la ferveur de ses adhérents tourne davantage à l'amour du dieu qu'ils révèrent. Mais ce dieu est encore bien étrange. Ses images le représentent ordinairement avec quatre bras; chaque main porte un symbole, une roue (tchakra), une conque (çaṅkha), une massue (gadâ), et une fleur de lotus (padma). Il a sur la poitrine le çrivatsa, signe de bon augure. Il a de plus deux mains qui tiennent une flèche et une épée; et deux joyaux, l'un au poignet, l'autre sur la poitrine. Quand Vishṇou se déplace, il est porté par Garouda, espèce d'oiseau, moitié homme et moitié aigle. Le dieu est ordinairement accompagné de sa femme Lakshmî ou Çrî, déesse de la beauté et de la fortune, née de l'écume de la mer, qui, barattée par les dieux et les démons, à l'aide du grand serpent Vâsouki, rejeta de son sein les quatorze choses précieuses qu'elle contenait. Garouda est le destructeur acharné des serpents; et c'est pour cela que Vishṇou repose sur le grand serpent Çésha, aux mille têtes, tandis que le fleuve sacré du Gange sort de l'un de ses pieds, pour couler dans le ciel, avant de tomber sur la tête de Çiva.

Vishṇou n'a que mille noms, tandis que Çiva en a, comme nous l'avons dit, mille huit; ce qui lui donne une certaine supériorité. Les Vishṇouvistes récitent chaque jour ces noms, avec l'aide ou sans l'aide du rosaire. D'après les Pourâṇas, les incarnations (Avatâras) de Vishṇou sont tantôt vingt-deux, vingt-quatre ou vingt-huit. Les deux avatârs qui ont le plus séduit les populations sont celui de Râma, le héros vainqueur de Ceylan, et surtout celui de Kṛishṇa, l'amant des bergères. Râma et Kṛishṇa ont leurs femmes, comme Vishṇou a la sienne : c'est Sîtâ pour Râma; c'est Râdhâ pour Kṛishṇa.

Un des traits les plus caractéristiques et les plus louables du Vishṇouvisme, c'est le profond respect voué aux gourous, qui sont regardés non pas seulement comme de savants instituteurs, mais comme les représentants du dieu et comme une partie incarnée de son essence. C'est le gourou qui reçoit dans la communauté les enfants dès l'âge de six ou sept ans, en leur passant un rosaire au cou, et en leur apprenant à réciter une courte formule, qui les voue au dieu pour le reste de leur existence. Cinq ou six ans plus tard, cette première initiation est confirmée par une formule plus explicite et plus rigoureuse; l'initié se donne absolument à Vishṇou, avec toute sa famille et tous ses biens présents et à venir. Un autre trait du Vishṇouvisme encore plus respectable, c'est son horreur pour la destruction volontaire des êtres vivants, quels qu'ils soient, fût-ce même les plus vils insectes. Enfin, la secte entière des

Vishṇouvistes, divisée en plusieurs écoles, croit à la seule efficacité des œuvres; la dévotion la plus ardente ne suffit pas pour assurer le salut dans le ciel de Vishṇou; on n'y peut entrer que grâce aux bonnes actions, accomplies sur la terre, en conformité de toutes les lois divines.

Avec des préceptes aussi sérieux, professés par les atchâryas les plus écoutés, on pourrait espérer que le culte serait assez pur. Mais si les cérémonies ne sont pas licencieuses, elles sont tout aussi puériles que celles du Çivaïsme. M. Monier Williams a pu voir à Pouna[1] le service religieux de Krishṇa. Là aussi comme à Bhouvanéçvara, on éveille le dieu de grand matin, en l'appelant par son nom; on lave sa statue; on enduit son front et ses membres d'une pâte de safran, qui sert en outre à lui peindre le visage. On l'habille des plus riches vêtements; pendant tout ce temps, on brûle des parfums, on agite les cassolettes, et l'on fait tinter une petite cloche. On offre ensuite à l'idole des fleurs et un repas composé de riz bouilli avec du sucre; on lui donne à boire de l'eau dans une cuiller de métal; pour que le dieu se rince la bouche, on lui présente le bétel. Le prêtre officiant se prosterne le front dans la poussière; et le dieu va se coucher pour sa sieste, pendant qu'un Brahmane récite des prières et lit des fragments du Bhâgavata-Pourâṇa, et qu'une musique, qu'on croit harmonieuse, ne cesse de se faire entendre. Le soir, les mêmes pratiques se renouvellent, sauf le bain, qui paraît inutile; le dieu se repose enfin et dort toute la nuit. Ici, comme à Bhouvanéçvara, ce sont les prêtres qui consomment les aliments offerts ou qui les vendent aux assistants; on boit l'eau qui a servi au bain du dieu; car c'est de l'eau sacrée.

On le voit, excepté le cynisme du symbole, le Vishṇouvisme n'est en rien différent du Çivaïsme; de part et d'autre, c'est une pure idolâtrie.

Il n'y a rien d'étonnant que, même au milieu de ces insanités, il ait surgi des pensées de réforme. Outre les six écoles, qui ont essayé depuis quatre ou cinq siècles d'améliorer la doctrine et le culte, il est sorti du Vishṇouvisme mieux compris une sorte de religion, celle des Sikhs, qu'on fait remonter à Kabîr et à Nânak, les réformateurs du XVI[e] siècle. Le nom de *sikh* vient du sanskrit *çishya*, et ne signifie que disciple demandant à être instruit. Les Sikhs sont donc avant tout les élèves dociles de leurs gourous, qui se sont succédé comme chefs de la religion, depuis plus de trois cents ans. Mais ces chefs de secte devinrent bientôt aussi des chefs politiques, dirigeant toute la communauté religieuse et prélevant sur les adhérents des contributions, qui les rendirent

[1] M. Monier Williams, *Religious thought and life in India*, p. 144 et suiv.

puissants jusqu'à causer de véritables alarmes au Grand Mogol. Bien que les Sikhs se fussent inspirés du monothéisme musulman, il y eut toujours entre eux et les Mahométans une haine et une jalousie furieuses. Ce fut le cinquième gourou, du nom d'Ardjouna, qui rédigea la bible sikhe, le Granth (du sanskrit *grantha*) et qui fit d'Amritsir[1] la métropole de la religion nouvelle. Aureng-zeb voulut en arrêter les progrès en mettant à mort le neuvième gourou; mais sa tyrannie ne fit qu'accroître la force des Sikhs, dont les habitudes belliqueuses devinrent un danger des plus redoutables. Ils ne tardèrent pas à se former en corps de nation, dont les institutions les plus sages furent l'abolition des castes, une discipline austère qui commençait par un baptême et une initiation, le serment de ne point fumer de tabac, la renonciation absolue au culte des idoles, et la résolution de ne jamais fuir devant l'ennemi. La première bible, amendée par le dixième gourou, Govinda, est écrite dans le dialecte du Pandjâb ou l'ancien hindî. Elle est à peu près aussi indigeste que le Coran, et elle n'excite pas moins de fanatisme. Il est vrai que les Sikhs n'adorent plus les idoles; mais ils adorent leur Granth, placé au milieu de leurs temples, dénués de tout ornement; ils l'habillent et le décorent de somptueux vêtements, et ils le lèvent et le couchent, comme les sectaires de Çiva et de Kṛishṇa le font pour leur déité favorite. Ils partagent aussi presque toutes les croyances populaires du reste de l'Inde, le respect inviolable pour la vache, la foi imperturbable à la métempsycose, qui fait passer les âmes par 8,400,000 transformations, quadrupèdes, poissons, arbres, pierres, etc., avant de revenir à leur état primitif, la libération sous la seule forme humaine, etc. Les Sikhs s[illegible]nt à peine au nombre de deux millions, et, perdus dans l'immensité de [illegible] population hindoue, ils sont forcés d'abandonner peu à peu leur r[illegible]on particulière, et ils sont submergés par le Vishṇouvisme, qui l[illegible] et la remplace[2].

Nous pourrions multiplier ces curieux détails en suivant [illegible] rep[illegible] Williams dans tout ce qu'il dit encore sur le Çâktisme [illegible]

[1] Amritsir, dans la partie orientale du Pandjâb, est une ville de 140,000 âmes. Rundjât-sing, au début de ce siècle, y éleva une énorme forteresse, que les Anglais ont encore augmentée.

[2] M. Monier Williams, *Religious thought and life in India*, 2e édition, p. 161 à 179. L'auteur a étudié lui-même le culte des Sikhs, durant ses voyages dans l'Inde; mais il a tiré la majeure partie de ce qu'il en dit de l'ouvrage de M. le professeur Trump, de Munich, que le Gouvernement anglais a récemment chargé de traduire et de publier le Granth des Sikhs, et qui a jeté une grande lumière sur ce sujet, jusque-là fort fort obscur, et qui est certainement fort intéressant.

déesses [1], encouragement aux débauches les plus effrénées, sur les Tantras, qui règlent ce culte cynique, sur les Mantras et Bîdjas, formules d'exorcismes, sur les Yantras ou dessins cabalistiques, sur les déités tutélaires des villages, dont Ganéça et Sou-brahmanya sont les principales, sur le culte d'Ayénâr, dans l'extrême sud de la presqu'île, sur celui d'Hanoumat, le singe merveilleux, sur celui des démons et des mauvais esprits, sur l'adoration un peu plus relevée des héros et des saints, sur les hommages rendus aux serpents par suite de la terreur qu'ils inspirent, sur le culte des arbres, des plantes, des planètes, sur les cérémonies expiatoires, sur les pratiques de chaque jour et de chaque heure du jour, qui enchaînent les dévots Brahmanes, sur les fêtes obligatoires et sur les devoirs spéciaux de chaque corporation [2]. Nous laisserons tous ces renseignements de côté, quelque intéressants qu'ils puissent être; mais nous nous arrêterons davantage à la réforme tentée par Rammohun-Roy. Elle a échoué, du moins en partie; mais elle n'en mérite pas moins de sympathie et d'estime. Cet échec, qui peut nous affliger, ne doit pas nous surprendre. Quand on considère jusqu'à quelle profondeur de perversité est descendue l'imagination des Hindous et quelle conviction imperturbable ils apportent à toutes ces extravagances, il est facile de concevoir les difficultés que rencontre une réforme un peu raisonnable et les obstacles contre lesquels elle doit se briser.

BARTHÉLEMY-SAINT HILAIRE.

(*La fin à un prochain cahier.*)

[1] Il y a dans le Çâktisme tout un Panthéon de déesses. Dourgâ ou Kâlî, la femme effroyable de Çiva, en est la première et la plus puissante, la déité favorite des Thugs. Puis viennent les Mahâvidyâs, les savantes et les saintes; à leur suite, les huit Mâtris ou mères de l'univers; les huit Nâyikâs, ou dames d'honneur; les Yoguinîs, et enfin les Dâkhinîs et les Çâkinîs ou ogresses. (M. Monier Williams, *Religious thought and life in India*, 2e édition, p. 187 et suiv. Voir surtout p. 189 la description de la hideuse statue de Kâlî à Calcutta.)

[2] M. Monier Williams, *Religious thought and life in India*, 2e édition, p. 180 à 475, chapitres VII à XVII. Il faut lire dans l'original même toutes ces études, qui font bien pénétrer dans ces abîmes, et aussi dans ces mœurs si éloignées des nôtres, et dues pour la plupart au génie de la race et à l'influence irrésistible du climat. En somme, c'est un bien triste spectacle.



Les Huguenots et les Gueux. — Étude historique sur vingt-cinq années du xvi[e] siècle (1560-1585), par le baron Kervyn de Lettenhove. Bruges, Beyaert-Storie, tomes I à V, 1883-1885.

QUATRIÈME ET DERNIER ARTICLE[1].

Les projets de Coligny et de Charles IX sur les Pays-Bas ne pouvaient manquer d'inquiéter le duc d'Albe. L'irritation de la population néerlandaise croissait de jour en jour; la levée du dixième denier, succédant aux procès criminels, avait porté au comble le mécontentement. Les Gueux venaient de remporter en Zélande des succès inattendus. Le lieutenant de Philippe II comprenait enfin qu'il lui fallait se relâcher du système de répression à outrance. Le danger grandissait pour l'Espagne. Les Huguenots français rencontraient les sympathies des mécontents flamands et ils songeaient à s'en faire des auxiliaires. Le duc d'Albe alla jusqu'à engager son roi à concéder aux États la suppression du dixième denier et à leur octroyer de nouveaux privilèges. Philippe II suivit ce conseil et abolit l'impôt détesté. Il ne faisait, en agissant ainsi, que suivre la voie où il était déjà disposé à entrer. Un document du mois de septembre 1571, conservé au *British Museum*, prouve que, dès cette époque, les mesures répressives s'étaient adoucies[2]. Mais le retour à la modération arrivait trop tard; c'était aussi trop tard que Philippe II retirait sa confiance à ceux qui l'avaient poussé à user des moyens dont les effets furent directement contraires au but qu'on voulait atteindre. «Le roy, écrivait Saint-Gouard (22 juillet 1572), commence à avoir le duc d'Albe en haine, le taxant d'estre luy seul cause du danger aparent de la perte de Flandres.» Des plaintes arrivaient de toute part à la cour de Madrid sur la conduite du gouverneur des Pays-Bas. Éclairé sur ce qui se passait, le duc de Medina-Celi partit pour cette contrée, mû par des sentiments bien différents de ceux que le duc d'Albe avait anté-

[1] Voir, pour le premier article, le cahier de mars, p. 153; pour le deuxième, le cahier d'avril, p. 203; pour le troisième, le cahier de juin, p. 334. — Depuis la rédaction du présent article, le tome VI de l'ouvrage a paru. Il expose les événements des années 1581 à 1585, et se termine par les conclusions de l'auteur.

[2] «Le plus souvent ce Conseil (le conseil des Troubles), dit le document cité, n'a plus rien à faire, et c'est une grande pitié que le roi le maintienne, à son dommage et malgré la haine si profonde du pays pour ce Conseil.» (T. III, p. 29).

rieurement manifestés; mais, effrayé de la situation, il recula devant la mission qu'il avait acceptée, et le duc d'Albe resta dans les Pays-Bas à la tête des forces espagnoles. Celui-ci ne persévéra point dans ses idées de modération. Voyant que la population néerlandaise ne cédait pas, il retourna aux mesures acerbes et violentes. Vargas approuvait cette réaction. « On a été trop doux, » écrivait-il.

Le danger auquel il était exposé du côté de la France parut tel au duc d'Albe, qui n'avait, pour défendre les Flandres, qu'une armée mal payée et mal disciplinée, réunie à la hâte, qu'il ne songea qu'à repousser l'invasion huguenote; il rappela les garnisons de la Hollande; il se résigna à abandonner la Zélande aux Gueux de mer et à laisser, au besoin, le prince d'Orange s'avancer dans les plaines du Limbourg. Les populations de la Hollande se soulevaient de toute part, et l'insurrection recrutait d'autant plus d'adhérents, que l'appât du pillage amenait dans les rangs de ceux-ci des aventuriers de toute nation. L'accord était pourtant loin de régner dans les sentiments qui animaient les Néerlandais. Beaucoup d'entre eux réprouvaient les violences dont les Gueux se rendaient coupables : la dévastation des églises catholiques et les cruautés exercées contre le clergé. Le parti révolutionnaire l'emportait, non qu'il fût le plus nombreux, mais parce qu'il était le plus agissant et le plus hardi. C'est là l'histoire de bien des révolutions. Pour ne pas prêter les mains à l'insurrection, une foule de gens quittèrent le pays, emportant tout ce qu'ils pouvaient traîner avec eux de leur avoir. Cependant la présence des Huguenots français dans les Flandres et le Hainaut donnait une force considérable aux insurgés. Craignant que les choses ne tournassent par là favorablement aux visées du roi de France, la reine d'Angleterre, qui n'avait pas voulu d'abord aider ostensiblement les Gueux, leur prêta appui; elle envoya une armée de débarquement dans la Zélande et fit occuper par ses troupes l'importante place maritime de Flessingue. M. K. de Lettenhove nous a donné sur cette campagne en Zélande des détails intéressants[1]. Comme à l'ordinaire, les Anglais se montraient fort jaloux des Français; ils affectaient de répéter qu'ils n'entendaient rien prendre pour eux-mêmes, afin que Charles IX ne pût de son côté rien réclamer; mais des pièces authentiques démontrent que l'Angleterre songeait à garder Flessingue et à expulser les soldats français qui y tenaient garnison avec les siens. Humphroi Gilbert, arrivé dans l'île de Walcheren, à la tête d'un corps d'Anglais, adressait à lord Burleigh ces paroles significatives, que notre auteur trouve consignées dans une

[1] Voir t. III, p. 42 et suiv.

dépêche conservée au Record Office : « Je ne puis rester à Flessingue avec les Anglais, qui sont maltraités par les Français. Si la reine m'écoutait, j'exciterais une sédition entre le peuple et les Français, qu'on mettrait tous à mort avec leur capitaine. Il faut agir avec eux comme Gédéon avec les Madianites[1]. » Le projet de garder Flessingue n'excluait pas au reste, chez Élisabeth et ses conseillers, l'idée d'occuper les Flandres. Ralph Lane, qui avait toute la confiance de sa souveraine, reçut la mission de préparer la prise de possession de ces provinces. Mais les affaires changèrent bientôt de face et tournèrent momentanément à l'avantage de l'Espagne. Genlis, qui amenait aux insurgés néerlandais du secours de France, fut battu, et Guillaume, quoique ayant sous ses ordres une grosse armée qu'il avait recrutée, eut grand'peine à s'avancer dans le pays d'en deçà du Rhin et de la Meuse; il rencontra notamment une vive résistance à Louvain et à Bruxelles. Aussi, après quelques tentatives maladroites sur le sol de la Belgique, les Anglais en furent-ils réduits à évacuer cette contrée et jusqu'à la Zélande. La Saint-Barthélemy vint, d'autre part, porter un coup funeste à la cause du protestantisme néerlandais. Non seulement cette néfaste journée eut pour effet d'accabler les Huguenots français, dont l'appui était si précieux pour leurs coreligionnaires des Pays-Bas, elle rompit en même temps l'alliance qui paraissait se nouer entre Charles IX et le Taciturne. Les insurgés n'avaient plus guère à compter, parmi les potentats, que sur le prince d'Orange, et c'est effectivement à dater de cette époque qu'il prit, aux Pays-Bas, le rôle principal. Il n'avouait pas cependant encore ses véritables desseins. Il protestait de sa fidélité à l'Espagne, et répondait, aux menaces que lui faisait l'Empereur d'Allemagne de le mettre au ban de l'Empire, qu'il n'avait point la pensée de rien entreprendre contre Philippe II, que son unique intention était de délivrer le peuple néerlandais de l'oppression du duc d'Albe et de l'inquisition, qu'aussitôt qu'il y aurait réussi, il remettrait les Pays-Bas à son maître le Roi Catholique. En s'exprimant ainsi, il était l'interprète des sentiments d'une bonne partie des Flamands et des Wallons. « On détestait le duc d'Albe, écrivait l'envoyé florentin Petrucci, mais on était fidèle au roi. » La France, loin de tendre la main aux Gueux, s'apprêtait maintenant à seconder le duc d'Albe. Au reste, dans sa politique, Charles IX ne se montra pas alors plus honnête et plus loyal que ne l'était Élisabeth. La correspondance entre ce prince et Guillaume et l'ambassadeur français Mondoucet montre clairement que le fils de Henri II jouait un double jeu. Tout en travaillant à faire battre les protestants par les Espagnols,

[1] T. III, p. 50.

il encourageait sous main le Taciturne à persévérer dans son entreprise, car, s'il désirait la défaite des Huguenots, dont il devait redouter le ressentiment, il n'entendait pas cependant que le duc d'Albe devînt très puissant.

La tournure que les choses prirent subséquemment dans les Pays-Bas ne répondit pas à ce que Philippe II avait attendu des talents militaires de son lieutenant; la disgrâce qui avait déjà menacé celui-ci vint enfin le frapper. Le duc d'Albe avait annoncé, remarque M. K. de Lettenhove, que, dès que Harlem serait en son pouvoir, le prince d'Orange se verrait réduit à quitter les Pays-Bas. Il n'en fut rien, et le roi d'Espagne manifesta à ce sujet une vive irritation. Le duc avait gouverné six années les Pays-Bas, et quand il déposa ses fonctions, il avait, ainsi qu'il l'écrit à Mondoucet, trente années de commandement dans les armées. Malheureusement, prenant pour conseil plus son ressentiment que son expérience, il acheva, au moment de quitter la Néerlande, de tout compromettre par la campagne la plus mal inspirée et les mesures les plus inhumaines. Les visées ambitieuses que la cour de France avait à l'endroit du duc d'Alençon rendirent alors aux Huguenots, sur les affaires des Flandres, une influence que leurs adversaires devaient croire à jamais perdue. Dès la fin de l'année 1573, les Gueux reprenaient en Hollande tout l'avantage; vingt-cinq villes étaient tombées au pouvoir du prince d'Orange. Philippe II dut aviser à la grandeur du péril, et le 19 octobre 1573, il confiait au commandeur de Castille Requesens, alors gouverneur du Milanais, la tâche difficile de mettre fin à un soulèvement qui n'avait fait que s'étendre. Celui-ci, avec l'assentiment du roi d'Espagne, inaugura son gouvernement par une amnistie générale, dont étaient toutefois exceptés le prince d'Orange et un certain nombre de seigneurs et de ministres réformés. Guillaume s'était en effet complètement démasqué. Depuis les dernières défaites des Espagnols aux Pays-Bas, il avait cessé ses protestations hypocrites de fidélité envers Philippe II et dans lesquelles il affirmait qu'il ne combattait que le duc d'Albe, qu'il n'avait en vue que la défense des libertés traditionnelles des provinces néerlandaises. L'insurrection en Hollande ne pouvait se passer de son concours; il avait profité de cette situation pour se faire attribuer en fait par les États la dictature, et il agissait déjà en souverain. A Gertruidenberg, il se faisait élever, avec les débris des monastères qui y avaient été détruits, un magnifique château, destiné à lui servir de résidence. En même temps, il négociait avec la France pour s'en assurer l'appui, et il lui promettait une part dans les dépouilles, après la victoire; mais, voyant qu'elle ne répondait pas à ses ouvertures, il se

tourna du côté de l'Angleterre. M. K. de Lettenhove nous montre, dans un récit succinct, mais net, le caractère qu'avaient ces négociations. Il met en relief la politique cauteleuse et dissimulée de la cour de France à l'égard de Requesens. Elle cherchait à l'amuser par des protestations d'amitié pour l'Espagne, tandis qu'elle travaillait secrètement à entretenir l'insurrection, et visait à se substituer à la suzeraineté de celle-ci dans les Flandres, en préparant une couronne au duc d'Alençon et favorisant sous main les projets de Guillaume en Hollande. L'historien belge a rassemblé de curieux documents qui ne laissent aucun doute sur les menées déloyales, en ce qui touchait les Pays-Bas, des deux derniers Valois, Charles IX et Henri III.

La prépondérance du prince d'Orange alla chaque jour grandissant. A la période de sa dictature succède celle de son principat. Notre auteur met en regard ces deux phases de l'autorité du Taciturne, et il insiste sur l'habileté et la ruse avec lesquelles ce prince réussit à se maintenir au pouvoir et à triompher des oppositions que rencontraient ses projets ambitieux. Comme pendant de ce qui se passait dans les Pays-Bas, se place naturellement le tableau, déjà souvent esquissé avant M. K. de Lettenhove, des agissements et des intrigues du duc d'Alençon. Ce récit et l'exposé des négociations diplomatiques en France et en Angleterre qui s'y rapportent remplissent cinq chapitres, et nous mènent à la fin du tome III, lequel s'arrête à la *Paix de Monsieur*.

Requesens n'accomplit pas la mission pour laquelle il avait été appelé au gouvernement des Pays-Bas. Il en revint à la répression et s'entoura des anciens conseillers du duc d'Albe. Aussi, à la mort du commandeur de Castille, le cardinal de Granvelle écrivait-il à Philippe II pour lui répéter que le seul remède était de changer de système, qu'il fallait se concilier l'amour des populations et donner satisfaction à leurs griefs. « La guerre, disait-il, ruine les Pays-Bas. Les Espagnols sont étrangers aux mœurs du pays. » Il y avait neuf ans que cet éminent homme d'État tenait un tel langage. Ses avis étaient maintenant plus opportuns que jamais.

D'une part, presque tous les soldats espagnols, allemands et wallons s'étaient mutinés; de l'autre, les populations se voyaient réduites, soit à leur payer d'énormes contributions, soit à subir leurs violences et leurs excès. De là un désespoir universel. Le commerce était ruiné, la misère régnait partout. Ainsi s'affaiblissait de jour en jour l'affection que l'on avait portée au roi d'Espagne, et ceux-là mêmes qui déclaraient lui rester fidèles, étaient prêts à se joindre aux rebelles. A défaut de la protection du roi, ils recherchaient celle que pourraient leur offrir les An-

glais, les Français et jusqu'aux Danois[1]. Voilà ce qu'on peut lire dans un important mémoire, cité par notre historien, de l'ancien Ministre de Marguerite de Parme, d'accord dans ses appréciations avec d'autres hommes également bien informés.

Requesens n'eut pas de successeur immédiat, et le Conseil d'État des Pays-Bas prit pour un temps la direction des affaires. Ce ne fut là, au reste, qu'une délégation provisoire. Le héros de Lépante, le célèbre don Juan d'Autriche, arriva finalement pour prendre le gouvernement de ce pays si profondément bouleversé. Les excès des troupes que soldait l'Espagne faisaient un des principaux obstacles au rapprochement de Philippe et de ses sujets révoltés, quoique cette réconciliation fût appelée par les vœux d'une bonne partie de la population, même en Hollande, où l'on était fatigué de la guerre que l'ambition du prince d'Orange avait intérêt à entretenir. Le Conseil d'État des Pays-Bas ne parvint pas à contenir cette soldatesque indisciplinée; les lenteurs perpétuelles de la cour d'Espagne, pressée par ce Conseil de porter au plus tôt remède à la situation, laissèrent le mal s'accroître. Guillaume profita de cette inertie pour chercher à l'étranger un appui qui lui devenait d'autant plus nécessaire que la politique à laquelle inclinait alors l'Espagne était de nature à enlever à l'insurrection une grande partie de sa force. Dominant les États de Hollande, il faisait poursuivre les négociations avec l'Angleterre, et comme celles-ci n'aboutirent pas, il se tourna une seconde fois du côté de la France.

Au jugement de notre auteur, c'est Guillaume qui empêcha les Pays-Bas de sortir de la voie où ils s'étaient engagés. Loin de répondre aux vœux de la majorité, les résolutions prises par l'assemblée de Delft furent le résultat d'une véritable pression. Laissons ici la parole à l'historien belge : « Telle fut l'Union de Delft, longtemps célèbre dans les annales de la Hollande; œuvre de quelques hommes isolés qui ne représentaient pas le pays, instrument d'oppression contre les catholiques, elle ne réalisait qu'un but, celui que poursuivait l'ambition du prince d'Orange. Elle proclamait, plus solennellement que jamais, sa dictature; et, loin de lui assigner le caractère de la défense nationale, elle en faisait le marchepied des convoitises étrangères[2]. » Mais ce n'était pas dans les assemblées politiques que le prince d'Orange puisait en réalité sa force. Nous en avons notamment la preuve par ce qui est rapporté de l'assemblée des États de Brabant, dont, après la mort de Requesens, le Conseil d'État, déconcerté par les lenteurs de la cour de Madrid subit

[1] T. IV, p. 18-19. — [2] T. IV, p. 47.

les volontés. Le Taciturne s'appuyait de préférence sur les masses populaires. C'est ce qu'observe notre auteur, dont nous tenons à reproduire encore les paroles : « Depuis longtemps, les partisans du Taciturne se réunissaient dans les assemblées des corps de métiers, dans les confréries, dans les sociétés de rhétorique, où ils pouvaient se compter et s'encourager les uns les autres. » — « Le peuple, écrit Wilson, mène à son gré la noblesse et les magistrats; il s'abandonne à toute sa colère contre les Espagnols, mais il fait trembler aussi toutes les autorités par les étranges rumeurs qu'on répand sur ses projets; il se croit déjà le maître de la noblesse et des magistrats. Dieu veuille qu'en Angleterre, on ne lâche jamais ainsi le frein à la multitude [1]. » Ces masses à lui dévouées étaient ce que le Taciturne appelle *la commune* et que les agents anglais nommeront *le peuple du prince d'Orange* (*the prince's people*).

A Bruxelles, le Conseil d'État fut déposé par une émeute populaire; les meneurs de la multitude arrêtèrent les principaux membres de cette assemblée : or ces meneurs n'étaient autres que des amis du prince d'Orange, qui n'avait cessé de les pousser sous main [2]. Voilà ce que l'historien belge nous semble avoir assez clairement établi, d'après divers documents qui contredisent les affirmations de Guillaume; car celui-ci a toujours soutenu qu'il était resté étranger à la révolution dont Bruxelles fut le théâtre en septembre 1576, et dans laquelle tomba un gouvernement qui représentait encore l'autorité espagnole. A Gand, ce fut également l'émeute populaire qui domina les États; elle livra la ville au parti des Gueux. Quelques seigneurs du pays, bien qu'ils déclarent vouloir rester catholiques, font cause commune contre l'Espagne, avec les insurgés, et se tournent d'abord du côté du Taciturne.

C'est au milieu de cette agitation générale et de ces désordres, que don Juan, bravant de grands dangers et ayant traversé la France sous un déguisement, arriva aux Pays-Bas [3]. Il ne se dissimulait pas les difficultés qu'il allait rencontrer, comme en témoigne une lettre écrite par

[1] T. IV, p. 105, et lettre de Wilson du 10 novembre 1576 (*British Museum*), citée par M. K. de Lettenhove, t. IV, p. 106.

[2] Telle fut toujours la conduite du prince d'Orange, qui puisa sa principale force dans l'habileté avec laquelle il entretenait les passions populaires. Aussi voit-on plus tard un de ses détracteurs écrire de lui : « Tout était inspiré par le prince d'Orange, qui avait coutume, s'il désirait quelque chose, que cela se fît, non par lui, ni en son nom, mais par le soulèvement du peuple. C'était ainsi qu'il éloignait de lui la haine des uns et qu'il s'attirait la faveur des autres, en se réservant le rôle de conciliateur. » (Mart. del Rio, cité par M. K. de Lettenhove, t. V, p. 299.)

[3] Voir les détails curieux donnés sur le voyage de don Juan, t. IV, p. 182 et suiv.

lui de Luxembourg à Madeleine d'Ulloa, et qui se trouve au *British Museum*. Il y dit : « Aux Pays-Bas, tout est désordre et révolte; c'est sous le nom du roi qu'on se confédère et qu'on appelle en grand nombre sous les armes des Français, des Anglais, des Wallons, des gens de toutes nations, pour expulser les Espagnols par la force, et en même temps, on traite d'un régime nouveau, aussi contraire au service de Dieu qu'à l'obéissance due au roi. Cette insolence est poussée si loin, que le prince d'Orange fait préparer à Bruxelles l'hôtel où on doit le recevoir, et tout cela se fait au nom de Sa Majesté [1]. »

Le vainqueur de Lépante était parti sans instructions précises de la cour d'Espagne. Les instructions de Philippe II ne lui parvinrent que lorsqu'il était déjà à Paris, et elles avaient un caractère trop général pour lui être d'une grande utilité dans la conjoncture. Le monarque espagnol se bornait à dire à son frère qu'il fallait que les Pays-Bas, où il importait avant tout de maintenir la religion catholique, fussent régis, à l'avenir, selon *droict, raison et justice;* il ajoutait qu'on devait rétablir les formes observées du temps de Charles-Quint, abolir le conseil des Troubles, châtier les malfaiteurs, récompenser les bons, enfin promulguer une amnistie générale, dont serait seul excepté le prince d'Orange, *inventeur, auteur et continuateur de tout le mal.* Philippe II prescrivait en outre de licencier les reîtres, et de reconstituer les bandes d'ordonnance, telles qu'elles existaient sous son père. Il voulait qu'on se servît encore, tant qu'il en serait besoin, non seulement des régiments wallons et bas-allemands, mais aussi de la nation espagnole, afin, suivant son expression, d'assister les uns et les autres comme bons confrères et amis obéissant à un Dieu, roi et loi [2]. Des instructions particulières ne tardèrent pas à autoriser don Juan à faire plus de concessions. On y abandonnait notamment la disposition qui avait été spécifiée dans l'amnistie à l'égard du prince d'Orange, car, disaient ces instructions, une telle exception pourrait rendre difficile la soumission de la Hollande et de la Zélande, dont les États s'étaient liés à lui. Philippe II allait jusqu'à dire à son frère : « Si les circonstances l'exigent, accorder, la religion et l'autorité royale étant sauves, tout ce qui peut préserver d'une rupture totale [3]. » Les sages conseils d'Hopperus et du cardinal de Granvelle parvinrent, d'autre part, au nouveau gouverneur des Pays-Bas. Mais ces conseils ne purent porter leurs fruits. Don Juan était arrivé trop tard aux Pays-Bas, et les événements y avaient marché si vite! L'hostilité contre l'Espagne y avait fait tant de progrès, qu'il était désormais bien difficile à celle-ci,

[1] T. IV, p. 170. — [2] T. IV, p. 179. — [3] T. IV, p. 180.

même par de larges concessions, d'y maintenir sa suzeraineté, et cependant il ne manquait pas de gens en Néerlande qui se montraient disposés à accueillir les promesses qu'apportait le frère naturel de Philippe II, et qui s'applaudissaient de sa présence. Don Juan entama de nouvelles négociations; elles échouèrent, surtout par suite des obstacles que ne cessait de susciter, plus ou moins ouvertement, le Taciturne. Ce fut vainement que le prince espagnol essaya de le gagner, dans la conférence de Gertruidenberg. Les efforts que tentait don Juan pour ramener la paix et l'obéissance étaient traversés, d'un autre côté, par les intrigues du duc d'Alençon, qui en revenait toujours à ses visées de souveraineté sur les Pays-Bas. Joignez à cela l'attitude ambiguë d'Élisabeth, qui déconcertait tous les plans, car cette reine se rapprochait tour à tour de Philippe II ou des insurgés néerlandais, selon l'avantage qu'elle entrevoyait pour l'Angleterre et spécialement en vue de combattre l'influence française dans la Néerlande. M. K. de Lettenhove nous trace le tableau de ce que fit le vainqueur de Lépante, après qu'il eut inutilement travaillé à ramener à lui le prince d'Orange. Il nous fait assister notamment à la retraite de don Juan à Namur, dont le château tomba entre ses mains, à la réception que le jeune et brillant capitaine fit à la belle Marguerite de Valois; il nous peint le découragement que le fils naturel de Charles-Quint ressentit de l'impuissance de ses efforts, et auquel se mêlait sans doute aussi le chagrin d'une ambition déçue. Vient ensuite l'exposé des négociations, souvent épineuses et tendues, que le prince espagnol poursuivit avec les États des Pays-Bas, assemblée à laquelle il adressa plus d'une fois ses plaintes et qu'il accusait d'avoir manqué aux engagements qui la liaient envers lui et Philippe II. Don Juan envoya à son royal frère son secrétaire Escovedo, qui n'était pas l'homme fait pour dissiper la défiance que le monarque avait conçue à son sujet. La rupture finale des négociations entre le fils naturel de Charles-Quint et les États acheva d'étendre à la partie des Pays-Bas demeurée fidèle au catholicisme l'influence prépondérante que Guillaume exerçait déjà dans les provinces septentrionales de cette contrée. Il avait été appelé à Bruxelles et on l'y avait reçu comme un libérateur[1]. Il parla et agit en vue de rendre impossible tout rapprochement avec l'Espagne. Il s'appuyait sur une fraction notable de la bourgeoisie, spécialement sur les classes populaires, d'une humeur toujours révolutionnaire et qui, pour ce motif, ne répugnaient pas à une alliance avec les Gueux. Quelques membres importants de la noblesse avaient aussi acclamé à Bruxelles le Taciturne; mais les progrès

[1] Voir les détails curieux donnés sur sa réception, t. IV, p. 477 et 478.

de la démagogie alarmèrent la classe aristocratique, qui ne tarda pas à protester contre ce que l'on nommait le Gouvernement des *Dix-huit*. La noblesse se décida à appeler, pour rétablir l'ordre au nom du roi d'Espagne, dont elle respectait encore la suzeraineté, l'archiduc Mathias, troisième fils de l'empereur Maximilien II; et aux États généraux, le duc d'Arschot proposa de l'élire gouverneur des Pays-Bas. En présence de l'attitude de la noblesse, Guillaume ne fit que s'appuyer davantage sur les masses révolutionnaires dont les violences et les émeutes servaient sa cause. Il déjoue habilement les projets de ceux qui se tournaient vers l'archiduc Mathias. Le choix de ce prince avait porté au comble l'irritation de don Juan contre les hommes qu'il s'était flatté de ramener à lui. Notre auteur retrace d'une main ferme tous ces faits. Il nous montre ensuite le fils naturel de Charles-Quint entrant en négociations avec les Guise, et relate les principaux détails de la conférence de la Fère.

Jugeant le moment favorable à ses visées, le duc d'Alençon, ou, pour le désigner sous le titre qu'il portait alors, le duc d'Anjou, s'offrit aux Pays-Bas pour leur donner ce qu'ils ne pouvaient trouver ni dans don Juan, ni dans l'archiduc Mathias. Il comptait sur l'appui du Taciturne: «Le duc d'Alençon écrivit le 12 novembre aux États généraux, par le seigneur d'Alféran, qu'il serait toujours heureux de s'employer pour leur bien et leur repos, qu'il continuerait à leur montrer la même affection, *quand ils lui feront plus particulièrement entendre en quoi ils désirent qu'il s'emploie et ce qu'ils attendent et espèrent de luy*, qu'il les engage à écouter les sages conseils et les prudents avis du prince d'Orange et du comte de Lalaing[1].»

Tout était brisé irrévocablement entre don Juan et le peuple néerlandais. Le 7 décembre 1577, une ordonnance, rendue au nom des États généraux, avait déclaré le frère naturel de Philippe II déchu de la charge de gouverneur général et ennemi de la patrie; elle prescrivait d'arrêter tous ceux qui le soutiendraient, et leurs biens devaient être confisqués. Mais, dans les États, le parti qui dominait à ce moment n'entendait pas rejeter absolument la suzeraineté de Philippe II. S'il repoussait le gouverneur espagnol, c'est parce que celui-ci ne s'était point soumis aux conditions qu'il voulait lui imposer. Il comptait rencontrer plus de docilité dans Mathias. Sous l'influence du duc d'Arschot et de ses amis, demeurés étrangers aux négociations avec le duc d'Anjou, les États généraux investirent l'archiduc des fonctions de gouverneur général. L'assemblée déclara qu'en vue de pourvoir au danger de rester sans chef de

[1] T. IV, p. 526.

IMPRIMERIE NATIONALE.



qualité convenable, et pour couper court aux trames de ceux qui pourraient chercher à profiter de la situation, au préjudice de la religion catholique et de l'obéissance due au roi, dans lesquelles elle persévérait, elle priait l'archiduc Mathias d'accepter, par prévision et sous l'agréation du roi, la charge de gouverneur général, en jurant d'observer la Pacification de Gand et de maintenir la religion catholique. C'était là un coup dirigé contre le prince d'Orange par le parti aristocratique, car, ainsi que le remarque Languet, les États avaient ajouté que ceux qui siégeraient au Conseil d'État devaient être catholiques.

Voilà comment prit naissance ce qu'on appelle la Nouvelle Union de Bruxelles (10 décembre 1577). Mais cette manœuvre ne réussit pas à abattre, dans les Flandres, la prépondérance du Taciturne, qui ne négligeait rien pour y entretenir sa popularité. Sa présence dans le sud des Pays-Bas aida singulièrement au retour de l'alliance, sans distinction de religion, de toutes les provinces contre l'Espagne; elle contribua à faire entrer dans le Conseil d'État ceux des amis de Guillaume qu'on avait d'abord voulu écarter. Les menées des patriotes forcèrent les États à abandonner la voie dans laquelle le parti aristocratique avait su, un moment, les pousser, et cette assemblée, réunie à Bruxelles sous la pression d'un mouvement populaire, en vint à demander à l'archiduc qu'il choisît le prince d'Orange pour lieutenant général. Bientôt c'est sous la conduite de celui-ci que Mathias se rend à Bruxelles, où il est reçu par les hommes les plus importants du pays. Mais la présence de l'archiduc, qui tentait en vain de se faire accepter de Philippe II, n'assurait pas aux Pays-Bas les forces militaires et l'argent dont ils avaient besoin pour repousser les attaques encore menaçantes de don Juan. Aussi cherchèrent-ils à se ménager l'alliance d'Élisabeth. Le Taciturne, tout en secondant ces négociations, n'abandonnait pas, pour cela, la pensée de se donner dans le duc d'Anjou, qu'il continuait à pratiquer, un autre auxiliaire, si la reine d'Angleterre lui faisait défaut. L'espèce de détresse où se trouvaient les États généraux les amena à conclure avec Élisabeth un traité (7 janvier 1578) qui était tout à l'avantage de celle-ci. Il fut pour les Néerlandais une cruelle déception, car il ne leur valut point des Anglais les secours militaires qui leur étaient indispensables. Il leur fallut les demander aux Huguenots de France et à des mercenaires allemands et autres. La bataille de Gembloux, où don Juan avait avec lui le prince Alexandre Farnèse, qui devait bientôt, au nom de l'Espagne, prendre d'une main vigoureuse le gouvernement des Pays-Bas, parut, un instant, avoir porté un coup mortel au parti patriote, et ruiné, du même coup, et les projets du prince d'Orange et la situation de l'archiduc Mathias. Mais

cette victoire, après laquelle le fils naturel de Charles-Quint promettait la clémence à tous ceux qui se soumettraient, n'eut pas les bons effets qu'il pouvait espérer. Le parti à la tête duquel était placé Guillaume agit de façon à retenir la population dans son hostilité envers le prince espagnol, et Mathias lui-même s'apprêta à la résistance. La défaite de l'armée qu'avaient réunie les États, et qui était composée de volontaires et de soudards de divers pays, fit sentir davantage, dans les Pays-Bas, la nécessité de mettre à la tête de leurs forces militaires un homme capable et résolu, tel qu'était le prince d'Orange, dont l'archiduc subissait de plus en plus l'ascendant. Les Pays-Bas étaient alors scindés en trois partis : les protestants, qui se montraient les plus actifs; les catholiques, ennemis de l'Espagne; enfin les Joannites, qui tenaient pour don Juan et condamnaient les concessions récemment faites par la cour de France aux Huguenots[1].

Les États ne tardèrent pas à reprendre leurs négociations avec le duc d'Anjou, dont notre auteur, en même temps qu'il nous fait le tableau de la situation intérieure des Pays-Bas, raconte les démarches persistantes et la fuite. Ces démarches n'aboutirent qu'à une nouvelle rupture.

Les chapitres qui suivent dans le tome V de l'ouvrage de M. K. de Lettenhove traitent de la mission de Stafford en France, de celle de Bacqueville en Angleterre, de l'alliance qui se noua entre les Huguenots et les Gueux, des efforts tentés encore par le duc d'Anjou, de son arrivée à Mons et des événements qui en furent la conséquence, de la mission de Walsingham aux Pays-Bas, de l'accord secret qui se fit entre le frère de Henri III et le Taciturne, à l'influence duquel fut due la ratification du traité que le prince français conclut avec les États.

Un nouveau personnage paraît bientôt sur la scène; c'est le duc Jean-Casimir, que la reine d'Angleterre avait poussé à se rendre dans les Pays-Bas, pour secourir, de son armée de mercenaires, les adversaires de don Juan et surtout la cause protestante, dont il était, en Allemagne, à titre de fils et d'héritier de l'Électeur palatin Frédéric, le principal champion. Elle comptait l'opposer au duc d'Anjou et tenir ainsi en échec les prétentions de la France, tout en créant un compétiteur au prince d'Orange, dont elle se défiait. Cela ressort clairement de l'exposé de notre auteur, qui nous dessine un portrait peu flatté du prince palatin, dont les bandes pillardes et la cavalerie allemande étaient un fléau pour les contrées qu'elles traversaient. Mais Élisabeth, qui n'était pas plus disposée

[1] Voir ce que dit l'agent anglais Henri Killegrew, dont le rapport est cité par M. K. de Lettenhove (t. V, p. 17).

que les États généraux des Pays-Bas à fournir à Jean-Casimir l'argent qu'il réclamait incessamment pour ses troupes, changea bientôt de visées, et, en cette circonstance, comme en bien d'autres, on la voit se rapprocher tour à tour des partis les plus opposés. L'historien belge a consacré une suite de chapitres neufs et intéressants à la guerre du Hainaut, au tableau des divisions qui déchiraient en ce moment les Pays-Bas et à la mort de don Juan.

Dans la huitième partie, qui occupe les deux tiers du tome V de l'ouvrage, nous assistons à cette nouvelle phase du soulèvement néerlandais qu'a marquée le gouvernement du prince Alexandre Farnèse. Un chapitre traite de l'histoire de l'*Union d'Utrecht*, que signa le Taciturne, et un autre de l'*Union d'Arras*, qui fut comme la contre-partie de celle d'Utrecht. Laissons parler notre auteur : « La scission protestante entraîne la scission catholique; c'est aussi la conséquence nécessaire de la guerre entre les Wallons et les Flamands. Si les Flamands se laissaient dominer de plus en plus par les sectaires, même en dehors des conseils du prince d'Orange, les Wallons devaient chercher à se réconcilier avec le roi; car ailleurs ils ne rencontraient aucun appui. Mathias, appelé par les catholiques pour les protéger, ne pouvait rien; le duc d'Alençon, en qui ils avaient aussi placé leurs espérances, avait quitté les Pays-Bas; et il semblait que, pour rétablir la paix, échapper à l'oppression de l'hérésie, repousser l'usurpation du prince d'Orange, il n'y eût d'autre ressource qu'un traité où se trouveraient inscrites ces deux énergiques revendications du pays : le maintien des libertés et l'éloignement des Espagnols[1]. »

Le duc de Parme sentait que, pour triompher de la résistance, il fallait satisfaire aux vœux de la population, qui demandait, avant tout, d'être délivrée des soldats espagnols et à se régir par ses vieilles franchises. Aussi, dans sa correspondance avec la cour de Madrid, se montre-t-il favorable à la *Pacification de Gand*, réclamée si instamment sous son prédécesseur. Philippe II lui-même parut disposé à céder sur ce point. Il n'y avait qu'une chose sur laquelle le roi très catholique n'entendait rien abandonner, c'était la question religieuse. Il voulait avant tout que l'hérésie fût proscrite. Ces dispositions, auxquelles les populations de l'Artois, du Hainaut et de quelques villes de Flandre étaient toutes prêtes à accéder, expliquent l'assemblée de Béthune et la signature du traité de réconciliation (17 mai 1579) à l'abbaye de Saint-Vaast. On y stipula, d'une part, le maintien de la religion catholique et de la souveraineté du roi d'Espagne; de l'autre, la ratification de tous les privilèges, la confirma-

[1] T. V, p. 319.

tion de la Pacification de Gand, de l'Union de Bruxelles et de l'Édit perpétuel, le départ des soldats étrangers, la remise des forteresses aux naturels du pays, la formation d'une armée nationale[1]. Ces conditions, dont se contentaient les États d'Artois et de Hainaut et auxquelles les représentants de ces provinces engageaient le reste des Pays-Bas à souscrire, ne pouvaient suffire pour rétablir la paix. Deux obstacles graves s'opposaient à la restauration de la souveraineté espagnole, même alors qu'elle accédait à toutes ces concessions, à savoir : les progrès qu'avait faits le protestantisme dans diverses provinces néerlandaises et flamandes, et l'ambition du prince d'Orange. Une telle pacification eût-elle été acceptée des États de toutes les provinces, elle n'aurait eu sans doute guère plus de solidité que celles qui, périodiquement, vinrent, en France, suspendre la lutte entre catholiques et Huguenots. Les événements dont l'historien belge déroule la chaîne et qui suivirent le traité de pacification le prouvent suffisamment. Quoi qu'il en soit, les intentions conciliatrices d'Alexandre Farnèse n'aboutirent pas. Les intrigues de la politique et l'antagonisme des intérêts divers retinrent la plus grande partie des Pays-Bas dans une guerre, tour à tour sourde ou ouverte, contre la suzeraineté espagnole. Le duc de Parme dut en revenir à poursuivre les hostilités. La prise de Maestricht par ce grand capitaine porta l'alarme dans le parti protestant et fit échouer la politique insidieuse du Taciturne, qui s'efforçait d'abuser Alexandre Farnèse par des propositions peu sincères d'arrangement.

Après bien des vicissitudes, que retrace notre auteur, les intransigeants à l'égard de l'Espagne, qui sentaient de plus en plus leur faiblesse et l'insuffisance de leurs ressources, en furent réduits à se tourner, une nouvelle fois, du côté du duc d'Anjou. Ils espéraient s'assurer, de la sorte, l'appui de la France. Le Taciturne, demeuré leur inspirateur, prêta les mains à ce projet, qui ne fut, sans doute, pour lui, qu'un pis aller. Les États généraux des Pays-Bas se décidèrent à appeler le prince français. Mais une telle résolution fut loin d'être prise unanimement : elle trouva de vives oppositions, aussi bien dans les provinces qu'au sein de l'assemblée des États. Il fallut toute l'habileté de Guillaume pour triompher de cette résistance et faire accepter des États généraux un projet qui avait rencontré un premier assentiment chez les États particuliers de la Flandre. Il y avait, au reste, déjà plusieurs années que le Taciturne inclinait à une alliance française. En 1577, alors qu'il semblait vouloir s'unir à l'Angleterre, vers laquelle se tournaient les États généraux, en négociation avec Élisabeth, il pratiquait secrètement la cour

[1] T. V, p. 351.

de France[1]. M. K. de Lettenhove expose les différentes conjonctures que traversèrent les affaires des Pays-Bas, jusqu'à l'envoi en France, par les États généraux, des députés chargés d'offrir au duc d'Anjou le titre de prince et seigneur de leur pays. Il s'agissait de faire accepter au frère de Henri III les conditions mises par les Néerlandais à l'offre qui lui était faite. Les députés étaient munis d'instructions qui avaient été longuement débattues dans les États et qu'avait, en réalité, dictées le prince d'Orange, lequel tenait tous les fils de cette démarche. Il pensait rencontrer dans le duc l'allié qui lui était nécessaire pour consolider sa propre souveraineté sur les provinces septentrionales des Pays-Bas. L'ambassade qui vint trouver le frère de Henri III au château de Plessis-lez-Tours avait à sa tête Philippe de Marnix, l'homme de confiance du Taciturne, le plus habile et le plus éloquent de ses partisans et dont il est bien souvent question dans l'ouvrage de M. K. de Lettenhove. L'arrivée de l'ambassade néerlandaise remplit de contentement le prince français, dont elle réalisait enfin les espérances; car peu lui importait la voie où on lui demandait d'entrer, du moment qu'elle le conduisait à son but, la couronne des Pays-Bas. Antérieurement, il avait songé à l'obtenir par un mariage avec une infante d'Espagne, et il s'était déclaré, en se mettant à la tête de la Sainte-Ligue, l'adversaire des Huguenots. Maintenant, il revenait au principe de la tolérance religieuse, quoiqu'il l'eût, aux États de Blois, ouvertement combattu[2]. Il fit aux députés des États l'accueil le plus gracieux, et souscrivit aux conditions qu'on exigeait, bien qu'elles eussent pour conséquence de réduire notablement son pouvoir dans le pays qui l'élisait prince et seigneur. Mais la plus grosse difficulté résidait dans deux clauses, mises, par les États, dans la convention qui devait être signée. L'assemblée entendait que le duc obtînt de son frère d'accéder à un arrangement avec les Huguenots, qui serait consacré par un traité, et de s'engager à fournir aux Pays-Bas des secours contre les Espagnols. Le roi de France et le roi de Navarre avaient donc se trouver ainsi associés au traité à intervenir et dont les bases furent jetées à Plessis-lez-Tours. Le duc d'Anjou paraît s'être tiré habilement, il faut le reconnaître, de toutes ces difficultés. De Tours, il

[1] Assurément, le prince d'Orange ménageait l'Angleterre, et l'on a conservé une lettre où il faisait parvenir à Burleigh de vives protestations de zèle et de dévouement, mais il se sentait porté à chercher toujours un appui du côté de la France, et, lors même que l'on massacrait les Huguenots dans les murs d'Issoire, son fidèle agent Ghislain de Lumbres poursuivait de secrètes négociations avec Henri III. Toutes l'année 1577 fut marquée par ces intrigues. (T. IV, p. 460 et 461.)

[2] T. IV, p. 353, 354.

se rendit en Guyenne, pour s'aboucher avec Henri de Navarre, qui ne trouvait pas d'abord son compte et celui de ses coreligionnaires dans ce que lui offrait la cour de France. Cependant le traité de Fleix fut signé, et Henri III, longtemps hésitant, tiraillé entre la crainte de se mettre sur les bras un ennemi aussi redoutable que l'Espagne, et le désir de s'agrandir du côté du Nord et de s'assurer un allié puissant par l'élévation de son frère au trône des Pays-Bas, finit par céder. Il souscrivit au traité de Bordeaux (20 janvier 1581), dont les articles secrets satisfaisaient simultanément aux exigences des États néerlandais et aux intérêts du duc d'Anjou. Quant au prince d'Orange, il stipula pour lui-même la souveraineté des provinces dont il était devenu le chef omnipotent. C'était là que la résistance à l'Espagne s'appuyait avant tout sur le protestantisme, tandis que, dans les provinces méridionales, sur lesquelles le duc d'Anjou s'apprêtait à régner, la Réforme n'avait recruté que peu d'adhérents.

A ce moment de l'histoire des Pays-Bas s'arrête le tome V de l'ouvrage de M. K. de Lettenhove. L'étendue de son travail nous a contraint de passer sous silence plus d'un excellent chapitre. On dirait que le savant historien belge s'est spécialement proposé de mettre en relief tout ce qui peut enlever à Guillaume le Taciturne la brillante auréole dont les Hollandais ont entouré sa figure; car il s'étend de préférence sur les intrigues des puissances étrangères, dont, suivant les intérêts de son ambition, le prince d'Orange se rapprocha tour à tour. Tandis que quelques-uns de ses devanciers, et notamment l'éminent historien américain Lothrope Motley, se sont attachés à rapporter ce qui est à la gloire de l'insurrection des Pays-Bas et conséquemment à l'honneur du protestantisme, M. K. de Lettenhove recherche plus volontiers la part que les mauvaises passions, le fanatisme, l'avidité, l'hypocrisie, ont eue dans la guerre à outrance dirigée contre la suzeraineté espagnole. Sans doute, ces fâcheux ressorts ont joué un grand rôle dans le soulèvement dont sont sortis l'indépendance des Provinces-Unies et le régime plus équitable qu'obtint, sous des représentants de l'Espagne, la partie des Pays-Bas demeurée catholique. Mais ne faut-il pas aussi tenir compte de la situation particulière où se trouvaient les Pays-Bas, situation qui faisait de cette contrée le point de mire de la convoitise de ses voisins? Sa population n'avait, par elle-même, pas assez de force pour conquérir son indépendance, sans un appui du dehors, lequel, comme tous les appuis politiques, ne pouvait être désintéressé. L'ambition de Guillaume s'est rencontrée avec les aspirations des Néerlandais, et c'est là ce qui a fait de ce prince un libérateur de la Hollande,

et lui a mérité la reconnaissance d'une contrée à laquelle l'insurrection et une résistance persévérante contre l'Espagne valurent définitivement la liberté. Les Pays-Bas belges, qui demeurèrent sous la domination de l'Espagne, puis passèrent sous celle de l'Autriche, ont joui finalement, il est vrai, du repos et des avantages d'un gouvernement éclairé; mais ils n'ont pas eu la gloire de se constituer en une nation autonome. Ils ont obtenu ce que, lors des événements dont M. K. de Lettenhove retrace l'histoire, les gens modérés réclamaient, mais ils sont restés, jusqu'à ce siècle, plus à la merci du conflit entre les grandes puissances que les Provinces-Unies, dont l'indépendance ne fut jamais que faiblement et momentanément atteinte, qui la surent défendre énergiquement contre les injonctions et les invasions armées de Louis XIV. En acceptant avec reconnaissance, de l'assentiment de l'Europe, une autonomie complète, qui ne lui avait point encore été laissée, la Belgique montra qu'elle appréciait le bienfait que s'étaient assuré, plusieurs siècles auparavant, les Pays-Bas du Nord, en suivant la voie où les avaient retenus l'ambition du prince d'Orange et le mouvement protestant.

ALFRED MAURY.

Δημοσθένους τῶν δικανικῶν λόγων οἱ δημόσιοι. — *LES PLAIDOYERS POLITIQUES DE DÉMOSTHÈNE. Texte grec... 1re série : Leptine, Midias, Ambassade, Couronne. 2e édition, entièrement revue et corrigée*, par Henri Weil. Paris, 1883, in-8°, VIII-570 pages[1].

Le volume dont on vient de lire le titre présente aux amis de Démosthène une nouvelle recension des quatre discours ou plaidoyers politiques publiés par le même éditeur en 1877. Ce travail a été doublement difficile, car la première édition avait été clichée, et la seconde ne devait pas sortir du cadre déterminé par la première[2]. De plus, ce qui n'éton-

[1] Nous avons apprécié les deux publications de M. Weil sur Démosthène dans le *Journal des Savants* de 1875 et de 1878.

[2] L'exécution typographique en est fort soignée, et je m'étonne presque d'y avoir relevé page 197, note 2-4, l'omission de la troisième lettre dans le verbe *προβέβληται*, faute qu'on remarquait déjà dans l'édition de 1877. Ce qui est

nera que les personnes peu habituées aux études de critique sur les textes anciens, même après des hellénistes tels que Vœmel, Dindorf et Dübner, même après une revision scrupuleuse de notre célèbre manuscrit Σ par deux paléographes habiles, feu Ch. Graux et l'abbé Louis Duchesne, M. Weil trouvait encore à exercer sa sagacité personnelle sur mainte question délicate, notamment sur la valeur des *obels* et autres signes apposés à la marge des anciens manuscrits par les grammairiens éditeurs, dès une haute antiquité. Ce dernier sujet est traité par lui dans quelques pages dont il a pu, sans trop d'embarras, augmenter sa préface. Les philologues s'intéresseront vivement à de telles discussions, et les simples littérateurs feront bien de les parcourir, ne fût-ce que pour se défier d'assertions trop générales sur les caractères de la composition et du style chez le grand orateur athénien. Aucune traduction, si fidèle qu'elle soit, ne laisse voir combien nous sommes souvent loin de la main de l'auteur original, et combien la vraie leçon, en plusieurs passages, reste douteuse entre les leçons diverses des manuscrits et les interprétations inégalement autorisées des scholiastes. J'ai eu jadis l'occasion de collationner quelques colonnes du manuscrit Σ pour M. Vœmel, et je viens de relire une partie des scholies grecques sur la *Midienne :* cela me fait sentir mieux que jamais tout le mérite de la tâche que s'est imposée M. Weil. C'est un admirable monument de calligraphie que ce gros volume du Démosthène, qui est un des trésors de notre Bibliothèque nationale. Mais la leçon primitive n'y est pas absolument correcte, et les corrections qu'y ont apportées au moins trois reviseurs depuis le x[e] siècle laissent encore quelque utilité à d'autres manuscrits, comme celui de Munich et celui de Saint-Marc à Venise. Avec tous ces secours, il faut aussi invoquer plus d'une fois l'esprit de conjecture pour retrouver le texte même de l'auteur. Tout cela est de grave conséquence, surtout pour le plaidoyer *Contre Midias*, plaidoyer dont l'histoire est elle-même fort obscure. De cette obscurité j'ai un témoignage que j'ose dire précieux dans la confidence que me faisait, il y a neuf ans, mon ami regretté Th.-H. Martin, dans une lettre en date du 10 février 1876. Il préparait alors un mémoire sur la *Midienne* et il se proposait d'y montrer :

1° Que le plaidoyer de Démosthène *Contre Midias* n'a jamais été prononcé, ni en 349, ni en 353, ni à aucune autre date;

plus singulier, c'est, à la page 169 de la 2[e] édition, la faute δαχρούσεται pour διακρούσεται, qui n'était pas dans la première édition. Cette page aurait-elle été *recomposée*, par suite de remaniements devenus nécessaires?

IMPRIMERIE NATIONALE.

2° Que ce plaidoyer, tel que nous l'avons, est bien de Démosthène, mais qu'il n'a pas été fait pour être prononcé, qu'il a été destiné seulement à des lecteurs;

3° Qu'il n'a été publié qu'après l'an 330, date du procès de la Couronne;

4° Qu'on a calomnié Démosthène quand on a dit que, pour de l'argent ou autrement, il avait renoncé volontairement aux poursuites intentées par lui contre Midias;

5° Que c'est Midias qui, par son or et son influence, a empêché l'affaire d'être introduite par les magistrats;

6° Que, cette accusation de désistement vénal ayant été insinuée dans une phrase du plaidoyer d'Eschine *Contre Ctésiphon*, Démosthène n'aurait pas pu, sans danger, y répondre avant la fin du procès de la Couronne;

7° Mais, qu'après la fin de ce procès, le plaidoyer *Contre Midias* a été écrit et publié par Démosthène, avec une intention d'apologie contre cette calomnie;

8° Que, dans ce plaidoyer fictif, Démosthène a supposé que, quelque temps après l'offense de Midias et l'action intentée contre lui, la cause avait été enfin introduite malgré les intrigues de Midias et ses tentatives de subornation, et qu'au moment où la cause fut plaidée, Démosthène avait trente-deux ans, et Midias cinquante (époque fictive, comme le plaidoyer même);

9° Que, par sa composition et sa rédaction, le plaidoyer *Contre Midias* appartient à la pleine maturité de l'éloquence de Démosthène, mais se distingue des plaidoyers *Contre Eschine* par des différences qui viennent précisément de ce qu'il était destiné à être lu et non pas à être prononcé.

10° Enfin, une loi athénienne ne voulait pas qu'on pût être chorège avant quarante ans. Demosthène lui-même déclare qu'il n'en avait que trente-deux. N'est-ce pas le prétexte des violences de Midias contre lui? Une partie du plaidoyer paraît destinée à écarter ce prétexte, sans le désigner expressément.

Or voyez, ne fût-ce que sur ce dernier point des conclusions de notre ami, combien la moindre inattention peut égarer le plus consciencieux des hellénistes. L'orateur Eschine est, du moins à ma connaissance, le seul qui mentionne la détermination d'un âge légal pour la chorégie, mais cette mention ne s'applique pas à toutes les classes de chorèges; elle s'applique seulement aux chorèges chargés des chœurs d'enfants (παισίν), et cela s'explique par les scrupules dont témoignent d'autres lois athéniennes pour la protection des mœurs de l'enfance en un pays où

elles étaient exposées à de trop fréquents attentats[1]. Le témoignage d'Eschine est donc sans valeur pour le cas de Démosthène, chorège volontaire de sa tribu dans un concours dramatique, concours où il n'avait à diriger que des hommes faits, non des enfants. Qui sait si notre savant ami n'avait pas là-dessus réponse à des doutes que nous exprimons sous toute réserve, et par unique souci de la vérité historique?

Nous ne pouvons à ce propos rouvrir un débat complexe, dont les éléments se retrouvent dans les notes et dans l'introduction de M. Weil à la *Midienne*. Il vaut mieux nous borner ici à faire voir, par un choix d'exemples, les mérites de la nouvelle recension.

Voici d'abord deux corrections que l'on aime à constater dans l'édition de 1877, où nous les avons déjà, mais trop brièvement, signalées[2]. La première se lit au paragraphe 90 du discours *Sur l'Ambassade*, dans la phrase que traduit ainsi M. Dareste : « Vraiment le compte de ces hommes n'est pas juste. Philippe, grâce à eux, a gagné des deux côtés, en alliés et en revenus, et ce que la paix vous laisse *de toute façon*, ils le mettent en compensation de ce qu'ils ont sacrifié. » Les trois mots que j'y souligne répondent au grec *δὴ καὶ ὡς*, que M. Weil tire ingénieusement de la leçon des manuscrits *δικαίως*. Cette dernière, jusqu'à présent suivie par les traducteurs, n'offrait pas un sens inadmissible; mais combien l'autre présente une nuance plus délicate et plus juste.

Au paragraphe 52 du discours *Contre Midias*, parmi les prescriptions contenues dans le texte d'un oracle, les manuscrits nous offrent : *ἰδίας δεξιὰς καὶ ἀριστερὰς ἀνίσχοντες*, où le premier mot induit à une traduction inacceptable. En effet, est-il besoin de recommander à des suppliants de lever leurs *propres* mains vers le séjour des dieux? Dans *ἰδίας* M. Weil soupçonne par l'intermédiaire de ΔΙΙΑΣ l'adjectif féminin ΛΙΤΑΣ, et il appuie sa conjecture par le rapprochement de trois exemples, dont deux de Pindare et un d'Eschyle. Ce dernier surtout, *χειροτόνους λιτάς*, quoique *λιτάς* y figure comme substantif, nous paraît donner toute certitude à la correction proposée, et d'où résulte un sens très clair : « levant les deux mains pour supplier, la droite comme la gauche » (R. Dareste).

Maintenant, nous allons relever quelques améliorations dues à la critique du nouvel éditeur dans sa dernière recension, et, pour plus de clarté, nous les ramènerons à quatre chefs principaux, suivant qu'elles se

[1] Eschine, *Contre Timarque*, § 11, t. II, p. 31, des *Oratores attici*, édit. Didot. Cf. Sam. Petit, *Leges atticæ*, p. 386, éd. de Wessling; Bœckh, *Staatshaushaltung der Athener*, t. I, p. 602, 2e éd., Berlin, 1851.

[2] *Journal des Savants* de 1878, p. 240 et 241.

rapportent: 1° à la lettre même du texte et à l'orthographe; 2° à l'interprétation; 3° à des suppléments jugés convenables ou nécessaires; 4° à des phrases ou à des mots suspects d'interpolation.

En ce qui concerne l'orthographe, c'est l'épigraphie contemporaine de Démosthène qui a fourni et qui devait fournir le plus de corrections, car les variantes des manuscrits étaient depuis longtemps épuisées, ou peu s'en faut. D'ailleurs, les manuscrits, même les plus anciens, sont si loin de la main de l'auteur, qu'ils ne peuvent être suivis avec confiance, et les grammairiens nous ont transmis bien peu de règles particulières à ce troisième âge du dialecte attique. C'est donc par déférence pour les autorités épigraphiques que l'on écrit aujourd'hui *λητουργεῖν* au lieu de *λειτουργεῖν*, *τεῖσαι* au lieu de *τῖσαι*, *Τεισίας* au lieu de *Τισίας*, *Ποτείδαια* au lieu de *Ποτίδαια*, *δωρειά* au lieu de *δωρεά*, etc. Mais peut-être faudra-t-il prendre garde de s'engager trop loin dans cette voie, et se borner aux changements qui s'appuient sur de nombreux exemples, et qui par conséquent se rattachent à des usages bien constatés de l'orthographe au temps de Démosthène. Les hellénistes tels que Vollgraff à Leyde, M. Wecklein à Würzbourg et, chez nous, M. Riemann[1], qui ont recherché sur les inscriptions les règles de l'orthographe grecque, ont pu y recueillir bien des particularités ou fautives ou accidentelles. D'ailleurs la grécité des documents épigraphiques est relativement assez bornée; ce n'est pas elle, par exemple, qui peut nous décider à choisir entre les trois formes *κλαύσω*, *κλαιήσω* et *κλαήσω*. Si les éditeurs comme M. Weil ont préféré la dernière, ils l'ont fait d'après Hesychius et Thomas Magister, dont la préférence pour *κλαήσω* ne nous semble pas bien concluante.

L'hiatus doit assurément être évité autant qu'on le peut dans le texte d'un orateur que les anciens considèrent comme un des modèles de l'atticisme. Je ne sais cependant s'il convient de l'effacer par des corrections telles qu'on en lit une au paragraphe 57 du discours *Sur la loi de Leptine*, et M. Weil me paraît montrer une juste prudence lorsqu'il maintient en cet endroit l'ancienne leçon *ἴδοι*, contre la conjecture *δρῴη* qui lui était venue à l'esprit. Il n'est pas besoin d'insister sur ce sujet.

La substitution d'un mot à un autre soulève bien des doutes, quand elle ne s'appuie pas sur des ressemblances d'écriture en même temps que sur des convenances d'idée. En ce genre de difficulté, c'est presque un péril de connaître à fond les finesses de la langue grecque, et d'avoir trop d'esprit. Le regretté Ch. Thurot possédait si bien son Aristote, qu'il

[1] *Revue de Philologie*, t. V, p. 145 et suiv., et t. IX, p. 49 et suiv.

en a remanié plus d'une phrase avec la liberté d'un ami qui corrigerait (qu'on me passe l'anachronisme) les épreuves d'un ami, au cours de l'impression. Le latiniste Bentlei procédait avec la même liberté à l'égard d'Horace; on dirait quelquefois qu'admis à l'intimité du poète latin il lui suggère de très utiles variantes, que celui-ci aurait bien fait d'adopter. De même chez Démosthène, M. Weil montre des scrupules d'une subtilité amicale auxquels le vieil orateur aurait bien fait peut-être de déférer, mais enfin ils sont séparés l'un de l'autre par plus de vingt siècles, et M. Weil n'a jamais vécu ni dans le cabinet de l'orateur athénien, ni dans les ateliers de son libraire.

J'ouvre la *Midienne* au paragraphe 157 : Ἀντιθῶμεν δὴ τίς ὢν καὶ τίσι ταῦτ' ἐνδεικνύμενος. Résigné à la leçon des manuscrits, M. Dareste traduisait : « En face d'Alcibiade, placez Midias : voyez ce qu'il est, et à qui il *donne* ses méfaits en *spectacle.* » Cela est à peu près raisonnable en vérité, mais ne satisfait point M. Weil, qui substitue ingénieusement dans son texte ἐξακούμενος à ἐνδεικνύμενος, leçon des manuscrits. ἐξακούμενος, mot à mot, « guérissant » et, par suite « rachetant », marque à merveille par quels mérites Alcibiade rachetait ses fautes et ses vices, tandis que Midias n'offrait à l'estime publique aucune compensation de ses crimes. Mais l'écrivain grec a-t-il eu ici tout l'esprit que lui prête son éditeur français, et ne voudrait-on pas au moins que, pour les yeux, les deux participes se ressemblassent autrement que par leurs deux dernières syllabes? Au paragraphe 166, on serait tenté de faire une objection semblable; mais là M. Weil s'est borné à mettre en note sa conjecture. Il a été plus hardi au paragraphe 108 en écrivant τοσοῦτον pour ἁπάντων, ce qui est apporter au texte un surcroît de précision, mais toujours avec une liberté que j'oserais dire à la Bentlei. Le lecteur trouvera des exemples analogues dans le cours des paragraphes 16, 58, 70, 171 du même plaidoyer.

Au paragraphe 104, Démosthène représente Midias semant, à travers les groupes d'Athéniens qu'il parcourt, de méchantes insinuations sur un crime dont il voudrait qu'on crût son ennemi coupable : . . . δεινοὺς λόγους ἐτόλμα περὶ ἐμοῦ λέγειν, ὡς ἐγὼ τὸ πρᾶγμ' εἴην τοῦτο δεδρακώς. » Dans cette phrase, les manuscrits donnent tous εἰμί à la place d'εἴην. Cet optatif est dû à une conjecture du grand atticiste Cobet, qui, lui aussi, ne se fait pas scrupule de donner des leçons à Xénophon et à Démosthène. Mais la légère anacoluthe que produit l'emploi du mode direct εἰμί au lieu du mode indirect εἴην n'est-elle pas au moins excusable, peut-être même préférable à la forme strictement grammaticale? On ne manque pas d'exemples de hardiesses plus grandes encore chez les meilleurs écrivains, quand la vivacité du tour oratoire exige ou seulement suggère

une infraction aux règles de la syntaxe. Il y a là-dessus un très bon chapitre dans le *Traité du sublime*[1].

Assez nombreux sont, surtout dans la *Midienne*, les cas d'interprétation délicate. Et d'abord, sur un simple mot, le mot *μερίς*, dans les deux paragraphes 70 et 184, on n'acceptera pas volontiers la traduction par le mot *secours*, que nous donne à deux reprises M. Weil. La traduction française de M. Dareste approche mieux du sens dans la première phrase en question : « Est-il juste que la modération de l'offensé *contribue* au salut de l'homme qui n'a rien fait pour s'arrêter dans la voie de l'outrage? » Elle s'en éloigne davantage dans l'autre phrase : « Il y a chez vous, Athéniens, une circonstance qui *excite* et *encourage* à faire le mal. » Ni *exciter* ni *encourager* ne répondent exactement à *μερίς* ni à *πλεονεξία*. Ce dernier mot désigne un avantage acquis au coupable, et le premier me semble désigner, à proprement dire, un *appoint*. De même au paragraphe 165, *ἐν χάριτος μέρει* signifie « en acompte de bienveillance désintéressée (envers la patrie) ». A moins de chercher et de trouver pour *μερίς* comme pour *μέρος* un radical qui le rapproche, par le sens, du mot *βοηθεία*, il faut, je crois, renoncer à en faire l'équivalent de notre mot français *secours*.

Au paragraphe 129, Démosthène, s'excusant de ne pouvoir énumérer tous les méfaits de son adversaire, présente du temps qui lui est mesuré par la clepsydre un calcul qui devait être fort simple, mais qu'embarrasse un peu le tour même de la phrase. Heureusement, la pensée générale en est claire, et l'on pardonne aux interprètes de ne pas aller au delà.

Au contraire, le paragraphe 89 soulève une question fort obscure sur le rôle de Midias après une sentence arbitrale qui l'avait condamné par défaut. Ce passage était déjà marqué d'un obel par les anciens critiques, qui y soupçonnaient une altération du texte. Avec M. Weil, nous sommes bien de leur avis, et nous regrettons fort que tous ces grammairiens et rhéteurs, dont les notes grecques nous sont parvenues, nous éclairent si peu sur le droit athénien et sur les faits historiques auxquels l'orateur fait tant d'allusions. Ils sont fort exacts à marquer les divisions d'un discours, l'ordre des arguments, les noms de chaque figure de pensée, etc.; mais hélas! nous donnerions volontiers toute cette richesse de leur sophistique pour de justes témoignages extraits des annalistes athéniens sur les institutions athéniennes et sur les événements contemporains d'un

[1] Sect. XXVII. Cf. Platon, *Criton*, p. 50 *c*. — Ribbeck, *Formenlehre des attischen Dialekts nebst den wichtigsten syntaktischen Regeln über attische Prosa*. Berlin, 1868, in-8°, p. 202.

procès qui peut-être ne fut pas même plaidé, mais dont le document principal, je veux dire le discours de Démosthène, est encore pour nous, malgré bien des altérations, une des plus belles œuvres de l'éloquence attique.

Il nous resterait à parler des altérations où l'on peut reconnaître tantôt quelque lacune, tantôt quelque interpolation. M. Weil les a toutes signalées avec une scrupuleuse conscience, et nous aimerions à le suivre dans les détours de ses analyses; mais un tel examen dépasserait facilement les bornes où nous devons nous renfermer ici. Contentons-nous donc de renvoyer le lecteur à quelques exemples qui nous ont frappé : 1° dans la *Leptinienne*, § 98, 131, 141, 161; 2° dans le discours *Sur l'Ambassade*, § 270 et 309; 3° dans le discours *Sur la Couronne*, § 239, 307, 311; 4° dans la *Midienne*, § 3, 7, 60, 97, et 215; puis arrêtons-nous sur le paragraphe 171 de ce dernier discours, où M. Weil nous donne l'occasion d'apprécier à la fois et la délicatesse de son esprit et celle de sa conscience. Voici la phrase telle que la traduit M. Dareste : « Vous avez élu Midias, Athéniens, pour trésorier de la galère paralienne... ; vous l'avez ensuite fait commandant de la cavalerie, quoique aux processions *il ne soit pas en état de conduire un cheval* à travers l'agora. » Les mots que nous avons soulignés répondent au grec *οὐ δυνάμενον ὀχεῖσθαι*, dont le sens est louche, surtout si l'on compare ce trait de satire avec un autre de la page suivante (§ 174), où Démosthène, à propos du même cortège, reproche à Midias de n'y avoir figuré que sur un cheval d'emprunt. Dans sa première édition, M. Weil avait eu l'idée de supprimer la négation *οὐ*, et il défendait cette idée d'une manière séduisante. En 1883, je le vois pris d'un autre scrupule, et résigné à maintenir la négation, en admettant que les mots *οὐ δυνάμενον* signifient que Midias « ne sait même pas figurer convenablement dans les processions en tête des cavaliers ». J'incline à maintenir avec lui la leçon des manuscrits, et j'appuierais volontiers cette conclusion par un souvenir qui ne peut déplaire à un connaisseur tel que M. Weil. Les deux livres de Xénophon sur la cavalerie nous font bien voir à quel point l'exercice du cheval était, chez les Athéniens, l'objet de règlements sévères, et d'une sorte de coquetterie nationale. Démosthène était donc sûr d'exciter le rire des juges en leur montrant un riche, un fanfaron tel que Midias, qui ne savait pas même faire bonne contenance sur son cheval à la tête d'un cortège religieux.

É. EGGER.

Frédéric II et Louis XV, d'après des documents nouveaux (1742-1744), par le duc de Broglie, de l'Académie française. Paris, Calmann-Lévy, 1885, 2 vol. in-8°.

DEUXIÈME ET DERNIER ARTICLE [1].

Une autre partie de ce livre où l'auteur se montre aussi pénétrant et vif que sérieux et vrai dans ses appréciations, c'est le tableau qu'il fait de la politique de la maison de Savoie.

Après la bataille de Dettingen, les hostilités avaient été suspendues, quoique la saison invitât à les poursuivre. Si les Anglais étaient vainqueurs, c'était le cas de retirer les fruits de leur victoire. Mais le roi Georges n'en jugeait pas ainsi; établi à Worms, il entendait jouir paisiblement de son triomphe, et Stairs, qui le pressait d'agir, offrant, s'il ne l'en voulait croire, sa démission, vit sa démission acceptée. On espérait tout obtenir maintenant par voie diplomatique. On pesait sur le pauvre empereur Charles VII pour qu'il abandonnât la couronne impériale, en laissant même à l'Autriche, comme garantie, les places fortes de Bavière qu'elle avait occupées : « Sous cette effroyable pression, dit M. le duc de Broglie, Charles se débattait comme un condamné subissant la question ordinaire et extraordinaire [2]. » On agissait aussi sur un autre théâtre auprès d'un prince qui, par sa position, pouvait faire pencher la balance dans l'un ou l'autre sens, et c'est ce qui nous ramène à la Savoie. « Cette négociation, dit l'auteur, avait pour but de convertir en une alliance définitive la transaction précaire et bizarre qui réunissait sous un même drapeau, en Italie, l'armée autrichienne et l'armée du roi de Sardaigne. Sans renoncer à ses prétentions personnelles sur la Lombardie, Charles-Emmanuel avait consenti à en ajourner la discussion et à unir, en attendant, ses forces à celles de Marie-Thérèse pour éloigner un ennemi commun (l'infant d'Espagne don Philippe), représentant de la puissance et de l'ambition de la maison de Bourbon en Italie. Leurs armées réunies avaient été heureuses, car, à la suite d'une bataille livrée en avant de Bologne, à Campo-Santo, le général espagnol Gagès avait été forcé de se retirer au delà de Rimini. Le Milanais était délivré : c'était ce résultat qu'il s'agissait de confirmer et d'étendre en convertissant une coalition

[1] Voir, pour le premier article, le cahier de juin, p. 437. — [2] T. II, p. 17.

temporaire et purement défensive en une amitié solide, fondée sur des concessions réciproques.

« Mais c'était là justement le pas que Charles-Emmanuel hésitait à franchir, ou du moins qu'il ne voulait faire qu'à bon escient, et en calculant jusqu'au moindre sou et denier ce qu'il aurait à y gagner. A vrai dire, s'il avait voulu se décider et si ses troupes avaient tiré parti de leur victoire, la retraite des Espagnols eût été changée aisément en une déroute; mais il n'avait eu garde de pousser ce succès assez loin pour que Marie-Thérèse, n'ayant plus rien à craindre, n'eût plus besoin de le ménager, ou pour que les Espagnols, n'ayant plus rien à espérer, n'eussent plus d'intérêt à lui rien offrir. Écraser un des deux adversaires eût été le moyen de ne plus rien obtenir d'aucun des deux. Rien ne lui convenait mieux, au contraire, que sa situation d'allié conditionnel et provisoire de l'Autriche. Il y trouvait l'avantage de faire manœuvrer librement des soldats sur les deux rives du Pô; puis, une fois le Milanais évacué et sa parole ainsi dégagée, il pouvait, sans manquer à la foi jurée, ouvrir de nouveau l'oreille aux propositions qui ne pouvaient manquer de lui venir du côté des Pyrénées et des Alpes. Tenir la balance entre les parties adverses qui se disputent la prépondérance, soit en Italie, soit en Europe, et passer incessamment de l'une à l'autre, c'était, et c'est même resté jusqu'à nos jours, la tradition héréditaire de la maison de Savoie; mais cette fois on avait perfectionné la vieille pratique, et c'était une trouvaille, en vérité, que de pouvoir jouer le double jeu à ciel ouvert, sans même être accusé de duplicité. Aussi rien n'a jamais autant ressemblé à un bureau de commissaire-priseur mettant une propriété aux enchères que le palais de Charles-Emmanuel pendant cet été de 1743, et surtout le cabinet de son ministre, le rusé Savoyard marquis d'Orméa[1]. »

Et l'auteur entre dans le détail des surenchères. Le Milanais était coupé par tranches soit en large, soit en long; d'Orméa recevait les offres et en discutait, la carte en main, les avantages, sans aucun mystère, avec chacune des parties. « Pourquoi donc, lui disait un jour, par exemple, l'ambassadeur de France, le marquis de Senneterre, préférez-vous une petite partie du Milanais, acquise par le moyen de l'Angleterre, au Milanais tout entier par le moyen de la France? — En voici la raison, répondit d'Orméa : nous croyons que cette partie vaut mieux sans un prince de Bourbon en Italie que la totalité avec l'infant à nos côtés; l'infant a des parents trop puissants. — Mais au moins, reprit l'ambassadeur, vous n'avez pas, comme on le dit, accepté de l'argent des Anglais? — Par-

[1] T. II, p. 19-21.

donnez-moi, répliqua le ministre avec un sang-froid imperturbable : deux cent mille livres, mais sans aucun engagement de notre part. » Et, tirant son carnet de sa poche, il lui laissa lire cette note : « Deux cent mille livres envoyées par l'Angleterre, qui ne seront pas restituées si la Sardaigne s'engage envers la reine de Hongrie, mais le seront dans le cas contraire [1]. »

Quant au roi de Prusse, il ne comptait qu'avec lui-même, mais il avait plus d'un élément à faire entrer dans ses calculs, et cela pouvait justifier ses hésitations. L'abandon de l'alliance française lui avait valu la Silésie, mais elle pouvait lui coûter l'Allemagne, si l'Autriche reconquérait l'Empire et rétablissait, par le dépouillement de la Bavière, sa prépondérance sur les États germaniques du Midi. Or le roi de Prusse était-il bien sûr de garder cette province tant regrettée de l'Autriche, si Marie-Thérèse triomphait? Le traité de Worms qu'elle venait de conclure avec l'Angleterre et la Sardaigne pouvait, à cet égard, éveiller toutes ses inquiétudes. Le roi de Sardaigne venait en effet de se décider entre l'Autriche et la France. « Ce résultat, dit M. le duc de Broglie, incertain jusqu'à la dernière minute de la dernière heure, avait été précédé de péripéties vraiment comiques. Comme la reine de Hongrie persistait à se refuser aux concessions qui lui étaient demandées, Charles-Emmanuel, voulant en finir, eut recours pour la faire céder à un procédé très simple, mais franc jusqu'à l'effronterie. Il se fit remettre par le marquis de Senneterre le traité que proposait la France, tout rédigé et n'attendant plus que la signature; mais il prévint en même temps l'ambassadeur que cette signature, encore laissée en blanc, ne serait donnée par lui que si, dans un délai dont il fixait le jour final, l'Autriche n'avait pu être amenée aux sacrifices qu'il exigeait. En même temps, un exprès allait de sa part avertir le roi d'Angleterre que, si, à ladite date, l'Autriche n'avait pas entendu raison, tout serait consommé sans retour avec la France. Il mit alors en panne et attendit le retour du courrier dans l'attitude vraiment convenable à un fils de la maison de Savoie, qui voulait toujours, disait le proverbe italien, *avoir son pied chaussé de deux souliers à la fois*. Puis, pendant ces jours d'attente, le roi se promenait familièrement dans ses jardins avec l'envoyé français, qui, ne voulant pas manquer l'instant critique, n'avait garde de le perdre de vue. — « Convenez, lui disait-il en riant, que ma situation est singulière : « à l'heure qu'il est, je ne sais pas avec qui je suis. Si mon courrier « est arrivé à temps, je suis l'allié de l'Angleterre, sinon je suis avec

[1] T. II, p. 23.

« vous. — Laissez moi espérer, répondait l'ambassadeur, dans les hauteurs « de la reine de Hongrie et la dureté de la cour de Vienne. — Ah! « dit le roi, sur ce point vous avez raison; on ne peut rien ajouter à « la hauteur avec laquelle on pense à Vienne. » La hauteur fléchit pourtant devant la nécessité, et, moyennant la cession des duchés de Plaisance et de Pavie, plus quelques autres parcelles de territoires sans importance, plus aussi un subside de 200,000 livres sterling promis par l'Angleterre, Charles-Emmanuel fut décidément enrôlé parmi nos ennemis[1]. »

Mais voici ce qui dans ce traité touchait Frédéric : « Les deux souverains qui se partageaient désormais la haute Italie s'engageaient à se garantir réciproquement toutes leurs possessions telles qu'elles étaient déterminées par des traités antérieurs. Or, dans l'énumération de ces traités qui remontaient jusqu'à celui d'Utrecht, Frédéric chercha vainement la moindre mention du traité de Breslau et de la réduction apportée, l'année précédente, aux domaines de l'Autriche par la cession à lui faite de la Silésie. Cette omission lui parut suspecte. Dès qu'on n'exceptait pas expressément la Silésie des possessions garanties à Marie-Thérèse, c'est qu'elle prétendait encore l'y comprendre ou l'y faire rentrer[2]. »

Frédéric jugea donc qu'il était temps pour lui de se remettre en campagne. Il se proposa de faire une confédération des princes allemands; mais ces princes n'avaient pas comme lui une armée toujours prête. Il fallait de l'argent. Qui le donnerait? La France : tel était au moins le projet de Frédéric, et il le soumit à l'ambassadeur français. Heureusement nous avions des ambassadeurs qui savaient leur métier, et Valori, qui était à Berlin, connaissait Frédéric. Valori se refusa à transmettre officiellement à la Cour ce traité, qu'il estimait, à bon droit, léonin. On n'en jugea pas autrement à Paris, où il en avait, toutefois, expédié une copie. Le cardinal de Tencin écrivait à Noailles : « Ce projet n'a pas le sens commun. » Un autre diplomate français fit prévaloir un tout autre système : c'était un homme qui s'était formé dans les emplois inférieurs où le retenait sa naissance, mais dont le mérite s'était fait assez remarquer pour qu'on éprouvât le besoin de l'employer dans les cas difficiles, Chavigny[3]. Il montra que la France ne pouvait point figurer dans une ligue uniquement par son argent. Il rappela le rôle qu'elle avait eu dans une alliance de ce genre, formée un siècle auparavant à la suite du traité de Munster, sous les auspices de Mazarin, entre les princes d'Allemagne. La France était au premier rang dans cette confédération du Rhin

[1] T. II, p. 127-129. — [2] T. II, p. 130. — [3] Page 160.

(*Rheinbund*), comme protectrice des petits États, et en vertu de la garantie qu'elle avait donnée au traité de Westphalie. C'est comme puissance alliée qu'elle devait entrer dans cette nouvelle ligue, pour protéger, non plus seulement les petits États contre les envahissements de la puissance impériale possédée par la maison d'Autriche, mais l'Empereur lui-même, souverain d'un de ces petits États, contre cette même maison, qui, avec l'Empire, menaçait de reprendre en Allemagne une suprématie redoutable : « Cette ligue de la plus saine partie de l'Empire, disait-il dans son mémoire, sous l'autorité de son chef suprême et sous la puissance du roi était plus politique que militaire, et son poids serait tout-puissant pour contenir les uns au devoir, y remettre les autres et imposer à tous. » Il fit admettre son plan à Paris, et, arrivé à Francfort avec un crédit de 10 millions pour subvenir aux premiers besoins, il n'en laissa rien ignorer à l'envoyé prussien que Frédéric, fort inquiet de sa mission, avait chargé de pénétrer ses desseins : « Il est temps, lui dit-il, de ne plus se tromper soi-même et de ne plus vouloir tromper autrui ; » et il lui montra quels étaient les vrais intérêts de son maître : « Il ne peut conserver la Silésie que par les mêmes moyens qui l'ont aidé à la conquérir, et ce sera la part qu'il prendra au dénouement général qui couronnera pour jamais sa gloire et sa sûreté. Il a les cartes en mains ; mais, qu'il se le tienne pour dit, faute de savoir les jouer à propos, elles peuvent passer à d'autres... Votre maître, ajouta-t-il encore dans un autre entretien, n'a point d'amis ; l'Autriche est irréconciliable avec lui, et la Saxe fait cause commune avec elle. S'il ne veut pas être prévenu, il faut qu'il prévienne[1].

Ce n'était en effet qu'avec le concours de la Prusse qu'une telle ligue pouvait atteindre son but. Frédéric le savait bien ; mais il craignait qu'une fois engagé, la France ne le laissât là à son tour : « Mon maître, disait son envoyé, veut bien ne pas rester les mains dans ses poches, mais à la condition de ne pas se brûler les doigts[2]. » Chavigny, certain de l'entraîner désormais, rédigea lui-même le projet d'alliance. Frédéric poussa bien les hauts cris, mais il vit qu'il n'avait pas autre chose à faire que de l'accepter ; seulement il y mettait trois conditions : 1° que la France, avant la reprise des hostilités, fît une déclaration de guerre formelle à l'Angleterre et à l'Autriche ; car elle avait combattu jusque-là les Autrichiens sur le Danube et en Bohême, les Anglais à Dettingen comme auxiliaire de l'électeur de Bavière, empereur d'Allemagne, et sans guerre déclarée ; 2° qu'elle ne posât pas les armes sans avoir assuré à Frédéric une extension de territoire sur les frontières de la Bohême et de la Silésie ; 3° qu'elle

[1] T. II, p. 168. — [2] T. II, p. 170. (Chavigny à Amelot et au roi.)

envoyât deux corps d'armées au delà du Rhin : l'un vers Cologne, pour contenir les Anglais en menaçant le Hanovre ; l'autre en amont de Strasbourg, pour occuper Charles de Lorraine et permettre au roi de Prusse lui-même d'attaquer plus facilement l'Autriche.

Pour obtenir ces garanties, Frédéric avait envoyé à Paris un agent d'un caractère tout spécial, une *persona grata* aussi, non pas un homme d'esprit comme Voltaire, mais un homme de plaisir, un habitué de Paris et de Versailles, le comte de Rottenbourg. Il avait voulu pourtant voir par lui-même comment il saurait s'acquitter de son rôle tout nouveau d'ambassadeur, et c'est une de ces scènes amusantes que M. le duc de Broglie a l'art de mêler à ses plus graves récits : « Il le manda, dit-il, en tête-à-tête dans son cabinet, et, se posant en face de lui, imitant de son mieux les gestes et la physionomie d'un ministre français tel qu'il pouvait se les figurer, il lui fit, par avance, toutes les objections que pouvait rencontrer à Versailles le projet d'une alliance renouvelée avec la Prusse, y compris même celles qu'on pouvait tirer du caractère de son roi, de sa versatilité, de son égoïsme et du peu de foi que méritaient ses paroles. Il s'amusa ainsi à faire lui-même, de sa propre personne, un portrait dont il n'adoucit pas les couleurs : « Voyons maintenant, lui dit-il, comment « vous vous y prendrez pour me défendre. » Rottenbourg entra en riant dans le jeu, et, sans démentir absolument les défauts prêtés à son maître, montra si bien le parti qu'on en pouvait tirer, en un mot, s'acquitta avec tant de tact et d'à-propos de sa réplique, que le roi lui dit en se levant : « Parlez seulement ainsi, et vous êtes sûr de réussir[1]. »

Frédéric eut les garanties qu'il voulait, et attendit que la France prît les devants. Une chose faillit tout entraver : ce fut la tentative du jeune Charles-Édouard qui, s'échappant de Rome, vint en France avec le dessein de passer en Angleterre pour reconquérir la couronne des Stuarts sur la maison de Hanovre. Louis XV était disposé à lui donner le comte de Saxe pour le seconder dans cette entreprise, et des préparatifs se faisaient à Boulogne. Grand émoi parmi les princes protestants dont la France allait être l'auxiliaire en Allemagne ; il ne fallut pas moins que l'ajournement de cette tentative et l'intervention de Frédéric pour maintenir l'accord qui venait de se conclure.

Louis XV allait donc entrer en action. Il avait une armée aux portes de l'Italie sous le prince de Conti, une autre en Alsace sous le maréchal de Coigny, et une autre qu'il devait conduire lui-même aux Pays-Bas, avec une réserve confiée au comte de Saxe, qui fut nommé ce jour-là maré-

[1] T. II, p. 183.

chal de France. Il était plein d'enthousiasme pour Frédéric et ne songeait qu'à l'imiter. Il envoya à Marie-Thérèse sa déclaration de guerre, dit à Conti de franchir les Alpes, et se rendit lui-même à Lille d'où il fit commencer le siège de Menin.

Marie-Thérèse ne se laissa point ébranler. Elle ignorait encore les dispositions de Frédéric, mais elle comptait sur l'Angleterre, intéressée à défendre la Belgique, et sur les États généraux, dont les troupes, en vertu du traité de la Barrière, tenaient garnison dans les places frontières des Pays-Bas autrichiens. Elle ne resta pas longtemps incertaine sur Frédéric. La prise de Menin, enlevée en quelques jours, l'ayant assuré de la coopération effective de la France, il adhéra à la ligue le 9 juin.

M. le duc de Broglie signale l'embarras où se trouvent aujourd'hui les historiens de la Prusse dans leur controverse avec ceux de l'Autriche sur cette conduite de Frédéric, controverse qui serait plus vive si le vainqueur de Sadowa, maître de l'Empire depuis nos désastres à Sedan, n'avait fait de son ancienne rivale la première de ses alliées en Allemagne. A ce moment de l'histoire, la puissance qui défend le sol germanique contre l'ennemi héréditaire, c'est l'Autriche; celle qui l'y introduit, c'est la Prusse. Frédéric, en effet, ne se borne pas à demander le concours de la France pour inquiéter l'Autriche dans ses possessions en Italie ou aux Pays-Bas; il l'appelle de l'autre côté du Rhin; il a exigé pour condition de son propre concours qu'elle envoie deux armées en Allemagne. Quand l'Autriche provoquée ne parle plus que de reconquérir l'Alsace et la Lorraine, c'est la Prusse qui se met en travers. Mais Frédéric, s'il revivait, dissiperait facilement ces scrupules, en montrant que c'est par cette politique même qu'il a acheminé la Prusse vers l'Empire, dont elle est maîtresse aujourd'hui.

Frédéric eut un moment la crainte de s'être trop avancé. Charles de Lorraine, favorisé en secret par l'électeur de Mayence, passa le Rhin et envahit l'Alsace. Louis XV, qui, après Menin, venait encore de prendre Ypres, dut renoncer à ses conquêtes des Pays-Bas pour défendre ses provinces. Il vint à Metz. Il ne devait pas aller plus loin. « Il semble, dit M. le duc de Broglie dans un beau et grave langage, qu'à certains moments de l'histoire, la Providence prenne plaisir à se jouer de nos calculs les mieux faits et de nos prévisions en apparence les plus assurées. La maladie ou la mort, ces ministres muets de ses volontés, qui n'obéissent qu'à elle seule et qui frappent sans avertir, sont, à ces heures critiques, les instruments qu'elle emploie pour faire sentir que son action est souveraine et indépendante de tout concours humain[1]. »

[1] T. II, p. 332.

Le succès de la campagne semblait assuré. Frédéric venait de se déclarer. Les armées de l'Autriche étant en Alsace, l'occasion lui paraissait trop belle pour ne pas attaquer les provinces autrichiennes, laissées à découvert; mais, d'autre part, la menace d'une armée de 80,000 Prussiens était trop redoutable pour que l'Autriche ne rappelât point l'archiduc Charles d'au delà du Rhin. Louis XV n'allait avoir à combattre que des troupes qui se retiraient, quand il fut frappé d'un coup subit. M. le duc de Broglie a raconté d'une manière saisissante les scènes de la maladie du roi, le trouble de la cour, l'effarement de la maîtresse en titre, Mme de Châteauroux, qui avait voulu suivre le roi à Lille, à Metz, au grand scandale de ces populations honnêtes pleines d'aversion pour ces honteuses pratiques; l'entrée des princes du sang dans la chambre du roi, qu'on voulait tenir fermée; l'intervention, un peu tardive peut-être mais ferme et résolue, du grand aumônier, la pénitence publique; l'expulsion de la maîtresse et l'arrivée de la reine, un peu retardée aussi par l'étiquette qui ne lui permettait pas d'aller rejoindre son royal époux mourant sans mettre en mouvement quatre-vingts voitures d'équipage. Il entrait en convalescence quand elle arriva, et à mesure que lui revenaient les forces, sa dévotion s'en allait, la reine perdait de son crédit et la maîtresse retrouvait des espérances. Mais ce qui s'évanouit sans retour, malgré le nom de *Bien-Aimé* qu'il reçut alors, ce fut le prestige qu'il était en train d'acquérir. La campagne était finie pour lui; elle n'avait pas produit ce qu'on avait le droit d'en attendre, même sans la présence royale. Noailles, préoccupé dans les premiers jours par l'inquiétude de ce qui se pouvait passer à Metz si le roi venait à mourir, semblait craindre de s'en éloigner et ne suivit Charles de Lorraine qu'avec mollesse. La plupart des troupes autrichiennes avaient déjà passé le Rhin quand il en atteignit l'arrière-garde à la tombée du jour, dans un terrain marécageux, où sa cavalerie s'embourba, culbutant, hommes et chevaux, les uns sur les autres; et il se crut vainqueur parce que, le jour venu, il ne trouva plus l'ennemi devant lui. La campagne avait fini par une journée qu'on appela à la cour la *journée des Culbutes* [1].

C'est précisément ce jour, le 23 août 1744, que Frédéric II entrait en Bohême. Quelles furent sa déconvenue et son irritation en apprenant que cette armée de l'Autriche, qu'il espérait bien voir exterminer en Alsace, avait repassé le Rhin tout entière et venait lui barrer le chemin, c'est ce que l'on devinerait quand on n'en aurait pas le témoignage dans sa correspondance. Louis XV, pour observer les clauses du traité qui

[1] T. II, p. 368 et 378.

l'obligeaient à envoyer une armée au delà du Rhin, avait chargé le vieux maréchal de Coigny d'aller assiéger Fribourg en Brisgaw! Frédéric était bien résolu (c'était du reste dans sa nature) à ne plus prendre conseil que de ses intérêts; et la suite le fit bien voir. La France était plus que jamais engagée dans la lutte en Italie et dans les Pays-Bas, sans parler de la guerre maritime, quand Frédéric se retira de la bagarre, se faisant garantir par le traité de Dresde toutes les cessions du traité de Berlin (25 décembre 1745).

M. le duc de Broglie n'a point poussé son récit jusque-là, et je le regrette, car c'est le terme naturel de la période sur laquelle il vient de jeter tant de lumière. Il est vrai que bien des événements s'accumuleront avant ce temps d'arrêt. Il en est un qui va transformer la situation, et c'est devant cette perspective que l'auteur finit son livre : la mort de l'empereur Charles VII (20 janvier 1745), suivie bientôt de l'avènement de Marie-Thérèse à l'Empire sous le nom du grand-duc son époux : « Par suite de ce changement, qui n'est pas seulement nominal, dit-il, la France, détournée du but primitif de ses efforts, puisqu'elle ne peut plus prétendre à disputer la couronne de Charles-Quint à ses descendants, s'éloigne de l'Allemagne pour ne plus chercher la puissance autrichienne qu'en Italie, et l'Angleterre sur mer et dans les Pays-Bas. Le champ du combat s'élargit ainsi et s'étend à toute l'Europe; en même temps, toutes les positions étant prises, et toutes les puissances entrant en guerre à la fois, la parole est surtout aux événements militaires, et les relations diplomatiques perdent de leur intérêt et de leur importance. C'est un tableau bien différent de celui qui a passé sous nos yeux, et, pour le mettre dans tout son jour, d'autres couleurs seraient nécessaires, peut-être la main d'un autre peintre[1]. »

Si d'autres couleurs sont nécessaires, l'auteur a montré dans ce livre même qu'il n'est pas besoin d'une autre main pour les mettre en œuvre : qu'il me suffise de rappeler le beau récit de la retraite de Prague, si vrai, si poétique, si émouvant. D'ailleurs tout n'est point bataille dans les événements qui suivent; les diplomates sont en campagne en même temps que les armées; les négociations s'enchevêtrent aux opérations militaires. Pour en démêler tous les fils, il ne faudra pas moins que l'art consommé du duc de Broglie en ces matières. Nous avons donc la confiance qu'à la prochaine étape il nous mènera au traité d'Aix-la-Chapelle.

H. WALLON.

[1] T. II, p. 399.

Leçons de philosophie (*Psychologie*), *par M. Rabier*, 1 vol. in-8° de 675 pages. — *Éléments de philosophie*, *par M. Charles*, 1 vol. in-8° de 570 pages.

PREMIER ARTICLE.

Le *Traité élémentaire de philosophie* de M. Janet a étendu le champ un peu étroit où demeurait enfermée, depuis M. Cousin, l'ancienne psychologie classique. Il y a fait entrer des recherches, des questions, des analyses nouvelles; il a fortifié et rajeuni quelques-unes des principales solutions de l'ancienne école spiritualiste. Ce *Traité élémentaire*, qui n'est qu'un abrégé par avance d'une vaste *Somme* philosophique à laquelle l'auteur travaille, a contribué à ramener au spiritualisme, ou à retenir dans ses voies, les jeunes maîtres et les étudiants en philosophie qu'avaient pu séduire l'idéalisme avec ses spéculations transcendantes, ou le positivisme avec le prestige du succès de ses méthodes expérimentales dans le monde physique. L'exemple de M. Janet a été suivi. Deux volumes viennent de paraître sous les titres modestes de *Leçons* ou d'*Éléments* de psychologie; tous deux sont animés du même esprit, tous deux bien au-dessus de nos anciens manuels classiques, tous deux utiles aux maîtres et aux progrès de la science, non moins qu'aux élèves et à l'enseignement.

Ces deux ouvrages ne sont l'un et l'autre qu'un premier volume, qui doit être bientôt suivi d'un second, dont la métaphysique sera le principal objet.

L'auteur des *Leçons de psychologie* est M. Rabier, l'habile et savant professeur de philosophie du lycée Charlemagne; l'auteur des *Éléments de psychologie* est M. Charles, recteur à Lyon, correspondant de l'Institut, l'ancien professeur dont l'enseignement, pendant bien des années, a jeté un grand éclat sur la chaire de philosophie de Louis-le-Grand.

Quelque étendus, quelque complets que soient les *Éléments* de M. Charles, les *Leçons* de M. Rabier sont encore plus développées et plus compréhensives; elles contiennent plus de nouveautés empruntées aux questions du jour, à la psychologie contemporaine, en France et à l'étranger, plus de solutions personnelles qui peuvent donner matière à discussion. Nous nous attacherons particulièrement à M. Rabier; nous parlerons moins de M. Charles, non pas qu'il ne le mérite tout autant,

mais parce que nous serions plus uniformément d'accord avec lui. Des deux ouvrages, le moins élémentaire est celui de M. Rabier. Félicitons-le s'il peut, dans le cours d'une seule année, former des élèves capables de le comprendre et de le suivre jusqu'au bout. On ne voit pas trop ce qu'on pourrait ajouter de plus dans l'enseignement des facultés. Les *Éléments* de M. Charles nous semblent, en général, plus à la portée des élèves, sinon de tous, du moins de ceux qui sont l'élite de nos classes de philosophie; il y a plus de sobriété dans le nombre des questions et des problèmes; la forme en est moins scolastique, sans être au fond moins rigoureuse.

Rien sans doute ne fait plus honneur à M. Rabier que la conscience scientifique dont partout il donne la preuve, que ses scrupules en fait de méthode et d'évidence démonstrative. Mais peut-être, dans la rédaction de ses leçons, a-t-il trop laissé paraître au dehors le travail intérieur, les phases diverses, les hésitations de la recherche, de la pensée et de la méditation. Il n'est pas une objection qu'il ne tienne à réfuter, même celles qui sont de peu d'importance et que lui-même il traite de douteuses. De là un luxe excessif de méthodes et de formules, des divisions et des subdivisions trop multipliées, des séries d'instances et de répliques, des démonstrations en fait, puis des démonstrations en droit; de là aussi un certain nombre, à ce qu'il nous a semblé, de subtilités qu'on pourrait retrancher. A travers tous ces tours et ces détours, il arrive quelquefois que la clarté diminue, sans que la rigueur augmente. Enfin il nous a paru que M. Rabier avait le ton trop tranchant dans la critique des opinions qui ne sont pas les siennes. *Absurdité, contradiction, pétition de principe*, sont des mots qui reviennent trop souvent dans sa polémique. M. Charles est moins dur pour les doctrines qu'il réfute.

Nous les louerons tous les deux de n'avoir pas cédé à une mode du jour et de n'avoir pas intercalé mal à propos dans leur psychologie des feuillets arrachés à quelque traité de physiologie.

Notre prétention n'est pas de suivre les deux auteurs dans ce vaste répertoire de toutes les questions psychologiques; nous nous arrêterons seulement à celles qui nous ont paru plus dignes de remarque par leur importance ou par la façon dont elles sont traitées et résolues.

Une des premières qui se présentent, dans tout traité de psychologie, est celle des facultés et de l'ordre dans lequel il faut les étudier. Les facultés sont aujourd'hui fort discréditées par les associationnistes et les partisans de l'unité de composition de l'esprit. Leur nom même avait disparu, il y a quelques années, dans un programme officiel de philosophie. MM. Charles et Rabier demeurent fidèles, comme M. Janet, à

l'ancienne doctrine, la vraie, selon nous, qui distingue diverses facultés dans l'âme humaine. Ils ne pensent pas faire de la mythologie en distinguant autant de facultés dans l'âme que de modes divers de son activité, pas plus qu'un chimiste qui note les propriétés diverses d'un corps simple ne crée des entités.

M. Rabier s'en tient à la division tripartite, presque consacrée depuis Kant, en sensibilité, intelligence et volonté. M. Charles, de même que quelques psychologues de nos jours, en ajoute une quatrième, la force motrice. Nous sommes d'accord avec M. Rabier pour regarder cette quatrième faculté comme superflue et faisant double emploi avec l'activité essentielle de l'âme, qui est, suivant une bien ancienne et profonde définition, *vis suî motrix.* Mais, par un scrupule que nous aurons à signaler dans d'autres questions plus graves, de peur d'anticiper sur la métaphysique, qui ne doit venir que plus tard et dans un autre volume, M. Rabier croit devoir provisoirement s'abstenir du terme de faculté; il se borne donc à distinguer divers ordres de faits, les faits intellectuels, les faits affectifs et les faits volitifs. Il commence par l'étude des faits intellectuels, et il la place avant celle des faits affectifs. Cet ordre nous semble donner lieu à quelques critiques. Sans doute, dans la réalité et l'unité de la vie psychologique, toutes les facultés sont inséparablement unies, elles coexistent, quoique en des proportions diverses. Ce n'est pas à dire cependant que le psychologue, dont la prétention doit être de reproduire, dans ses cadres et ses analyses, aussi exactement que possible, les diverses phases du développement de la vie de l'âme, puisse indifféremment établir entre elles tel ordre qu'il lui plaira. S'il n'y a pas entre nos facultés d'ordre chronologique d'apparition, il y a un ordre relatif à suivre, selon le degré inégal de leur développement et de leur prépondérance dans leur rapport les unes avec les autres. Or il n'est pas douteux qu'au début de la vie c'est la sensibilité qui d'abord domine et qui efface plus ou moins toutes les autres. C'est donc bouleverser l'ordre naturel que de ne pas la mettre au premier rang, avec les instincts et les inclinations qui ne s'en séparent pas; c'est, à ce qu'il nous semble, mettre la fin avant le commencement.

Il est vrai que, pour donner ce premier rang à l'intelligence, M. Rabier a pu s'appuyer de l'autorité de Dugald Stewart, de Garnier, d'autres encore. Mais ces psychologues avaient pour excuse une erreur sur la nature de la conscience, que ne partage nullement M. Rabier, et qui ne peut lui servir à légitimer cette classification. Il n'est pas de fait psychologique sans la conscience; ôtez la conscience, il reste des faits physiologiques et physiques, mais il n'y a plus, à parler exactement, de fait

psychologique. Si la conscience, comme ces psychologues l'ont pensé, n'était qu'une faculté particulière de l'intelligence, il est certain qu'il faudrait mettre au premier rang l'intelligence avec la conscience, sans laquelle il n'y a pas plus de faits affectifs que de faits volitifs, sans laquelle il n'y a rien encore ou déjà il n'y a plus rien dans l'âme humaine. Mais M. Rabier, avec Hamilton, démontre que tout phénomène interne suppose la conscience à quelque degré, si faible qu'il soit, que la conscience n'est pas une faculté particulière, mais la forme fondamentale de tous les faits du moi, qui ont été si bien dénommés du nom général de *phénomènes de conscience*. La sensibilité porte donc sa lumière avec elle, sans qu'il soit nécessaire de la faire au préalable éclairer par l'intelligence. M. Charles, comme M. Janet, met au premier rang la sensibilité, et l'intelligence au second.

Dans l'intelligence M. Rabier distingue deux ordres d'opérations, superposés pour ainsi dire : les opérations sensitives et les opérations intellectuelles, conformément à la division de Bossuet dans le traité de la *Connaissance de Dieu et de soi-même*. Les opérations sensitives comprennent les fonctions d'acquisition, de conservation; les opérations intellectuelles sont les fonctions d'élaboration, le jugement, la généralisation, l'induction, le raisonnement, les principes rationnels ou les lois de ces opérations. Toutes ces fonctions sont sans doute des opérations intellectuelles; mais il y a lieu de les distinguer d'après leur rapport, plus ou moins direct, ou plus ou moins éloigné, avec les données des sens.

A propos des sensations, nous nous étonnons du double sens, affectif et représentatif, que leur conserve un esprit aussi net et précis que le sien, qui en général ne se fait pas faute de divisions et de distinctions, quelquefois moins importantes. Il invoque, il est vrai, l'usage le plus généralement adopté, mais ce n'est pas là une excuse de quelque valeur au point de vue scientifique. Nous avons, il y a longtemps déjà, protesté contre l'équivoque fâcheuse et pleine de malentendus, d'un même mot signifiant deux ordres de faits aussi différents qu'une représentation, quelque obscure qu'elle soit, et une affection quelconque de plaisir ou de douleur. Les proportions différentes, ou même inverses, entre ces deux ordres de phénomènes ne permettent pas de les confondre. Il n'est pas deux faits dans l'âme qui, considérés en eux-mêmes, se ressemblent moins qu'une idée et un plaisir ou une douleur. Aussi M. Rabier est-il obligé de couper en deux parts la sensation, l'une qui a sa place dans l'intelligence, l'autre dans la sensibilité, et même de faire encore du plaisir et de la douleur une classe à part de sensations.

Sauf cette critique, qui porte peut-être plus sur les mots que sur les

choses, nous n'avons qu'à louer ses analyses de la sensation en général et de toutes les espèces particulières de sensations en tant que représentatives. Il distingue profondément la sensation, qui a lieu dans l'âme, de l'impression, qui a son siège dans les organes, et dont la conscience ne nous dit rien. Il fait ressortir l'erreur de la nouvelle école psychophysique qui a la prétention de mesurer la sensation. Ce qui est susceptible de mesure, ce n'est pas la sensation elle-même, c'est l'impression qui se passe dans les organes et qui court le long des nerfs. Combien d'ailleurs de pareilles mesures sont-elles encore incertaines, et combien sujets à l'erreur les quelques résultats qu'on se flatte d'avoir obtenus!

Une autre question, non moins à l'ordre du jour, est celle de l'unité ou de la spécificité des sensations, et, par suite, de la variété des éléments ou de l'unité de composition de l'esprit humain. La doctrine de l'unité de composition est chère aux partisans de l'évolution et à tous ceux qui prétendent réduire l'homme à un simple mécanisme. Leur principal argument est tiré des nouvelles synthèses de la physique et de la chimie et de la complexité, suivant eux, démontrée de sensations qui apparaissent comme simples à la conscience. M. Rabier ramène à leur juste valeur les analogies scientifiques dont ils abusent; il connaît bien les faits et les théories scientifiques, il les discute et les interprète avec autant de sagacité que de savoir. De la réduction à l'unité des agents et des forces de la physique, il montre très bien que rien n'est à conclure en faveur d'une unité semblable au sein de l'esprit.

Il n'est pas davantage convaincu de l'existence non sentie d'une multitude de sensations élémentaires, malgré les analyses psychologiques ingénieuses de M. Taine et les impressions continues sur nos oreilles de la fameuse roue dentée de Savart. Aucun fait de conscience ne lui semble véritablement composé que s'il est tel pour la conscience, c'est-à-dire que si la conscience y discerne, avec plus ou moins de clarté, une certaine pluralité. La conscience ne saisit-elle aucune pluralité dans un de ses états, rien jusqu'à présent n'a prouvé que cet état fût réellement composé. De là l'irréductibilité des sensations diverses à une sensation unique élémentaire, qui serait le pendant de l'atome dans le mode physique.

Dans les chapitres sur les fonctions de conservation nous avons remarqué particulièrement une ample, curieuse et pénétrante étude des lois de l'association des idées. Sur un sujet qui semblait presque épuisé, M. Rabier à fait des remarques qui lui appartiennent et qui nous ont semblé avoir, avec le mérite de la nouveauté, le mérite plus grand encore de la justesse. Après avoir établi les conditions de la reviviscence en général, il recherche les conditions particulières de la réapparition

de telle idée plutôt que de telle autre, en chaque cas particulier. Jamais dans notre esprit la scène de l'intelligence ne demeure vide; une première idée apparue, d'autres sans interruption se succèdent à la suite, chacune ayant sa raison d'être dans l'idée antécédente, d'après certains rapports qui les unissent. Depuis Aristote, plusieurs philosophes, anciens et modernes, ont dressé différentes listes de ces rapports et tenté d'en déterminer le nombre et la nature. M. Rabier n'est complètement satisfait d'aucun des essais de ce genre. Il leur reproche de pécher, sinon par le fond, au moins par la forme. Dans tout rapport, en effet, il y a deux termes; pour saisir un rapport quelconque, de cause à effet, de fin à moyen, de ressemblance ou de dissemblance, il faut que ces deux termes soient à la fois présents à l'esprit; sinon, point de perception de rapport ou point de comparaison. Donc, prétendre expliquer en vertu d'un rapport l'apparition du second terme à la suite du premier, c'est faire une véritable pétition de principe. La simultanéité, qui, suivant M. Charles, est la condition suffisante et nécessaire de toute association, tombe elle-même sous cette critique.

Quelle est donc la vraie explication? Il n'en est pas d'autre, d'après M. Rabier, que la contiguïté préalable au sein de la conscience. Deux idées s'associent à cette seule condition qu'elles se soient trouvées, ne fût-ce qu'une seule fois, en contiguïté dans la conscience. Les cas qui, au premier abord, semblent en différer, tels que ceux de la ressemblance, se ramènent, comme tous les autres, à cette contiguïté interne. Mais comment expliquer une contiguïté passée? Ici nous sortons du domaine de l'observation et du raisonnement pour entrer, avec M. Rabier, dans celui des conjectures. Il a fallu nécessairement que le fait passé ait laissé après lui dans l'esprit quelque chose de soi qui dure et qui persiste, une certaine disposition et une habitude. C'est dans l'habitude qu'est la raison de l'association des idées. Mais, à rester dans la psychologie, dont M. Rabier a la ferme intention de ne pas encore sortir, le fait, quelque certain qu'il soit, demeure inintelligible. Pour en donner une explication, il faudrait recourir à la métaphysique, qui, nous le savons, ne viendra que plus tard, ou bien à la physiologie, dont ne traite pas M. Rabier. L'une nous permettra de concevoir une habitude persistante dans l'âme pensante; l'autre, des traces persistantes dans le cerveau. Ces deux explications, dit-il, ne s'excluent pas, mais, pour la netteté, il donne la préférence à la seconde sur la première. Il nous semble que, non seulement elles ne s'excluent pas, mais qu'elles se supposent mutuellement pour quiconque admet une correspondance des états du cerveau avec les états de l'âme.

Comme M. Janet, il distingue de la simple association la liaison des idées, où intervient l'activité réfléchie de l'esprit. Toutefois l'association spontanée et mécanique est toujours l'antécédent nécessaire de la liaison logique. Nous croyons même que cette activité, bien qu'à un degré moindre, intervient toujours plus ou moins dans toute association. M. Charles nous semble avoir raison de dire que, même dans les associations spontanées, les idées ne s'accrochent pas au hasard comme des atomes, que c'est nous-mêmes qui les associons, suivant nos préoccupations, nos humeurs, nos caractères, et que ce ne sont pas elles qui s'associent.

L'imagination n'est pas traitée par M. Rabier d'une manière moins ample, moins détaillée et moins ingénieuse que la mémoire et l'association des idées. Les développements où il entre sur le rôle de l'imagination dans les sciences et dans les beaux-arts sont faits pour intéresser non seulement des élèves, mais des artistes et des savants.

Ce chapitre sur l'imagination dans les beaux-arts, de même que l'étude plus développée du beau et de l'art, qu'il a placée à la fin, offrent beaucoup d'observations fines et délicates. L'auteur, on le voit, n'a pas moins médité sur les rapports des beaux-arts que sur ceux des sciences avec la psychologie. Pour n'avoir point à revenir sur cette question du beau et des beaux-arts, nous dirons ici que M. Rabier, qui n'est nullement un disciple de Platon, n'admet point d'idéal absolu du beau, ni d'essence commune du beau dans les objets. L'idéal n'est pas autre chose, suivant lui, que ce qu'exigent nos facultés esthétiques en chaque cas particulier pour être pleinement satisfaites. C'est par une méthode expérimentale et psychologique, par le travail de l'esprit sur les données de l'expérience, que l'esprit s'élève à l'idée de beauté, de même aussi, nous le verrons plus tard, à toutes les autres idées de la raison. Comme les objets ne peuvent, suivant lui, nous donner l'essence commune du beau, il la cherche dans le sujet lui-même et dans une analyse approfondie du plaisir esthétique qui nous rappelle celle de Jouffroy. Finalement il ramène le plaisir esthétique à la formule du plaisir en général, c'est-à-dire à l'exercice normal de notre activité en rapport avec des objets propres à l'exciter tout entière.

Passons maintenant des opérations sensitives à celles d'un ordre plus élevé, qui méritent plus proprement le nom d'opérations intellectuelles. Elles ont toujours, dit-il avec Bossuet, quelque raison connue, elles ne tiennent pas des sens, ou du moins elles ne semblent pas liées aux organes, et l'on ne conçoit pas à quel événement physique elles correspondent; on pense sans image. « On pourrait donc dire, semble-t-il, que, dès

cette vie terrestre, où notre pensée est associée à notre organisme, nous sommes en partie esprits purs. La pensée est semblable à un cerf volant qu'un fil retient à la terre; tout en étant retenu par ce fil, il se meut et plane librement dans le ciel. C'est l'image de la pensée. Ainsi peut-on acquiescer à la grande parole de Bossuet au sujet de la grande parole d'Aristote : « Lorsque Aristote a dit : *C'est sans organe qu'on pense*, il a « parlé divinement. »

A propos des jugements et des rapports divers qui en sont les objets, M. Rabier fait une vive critique des fameuses catégories de Kant, pièces essentielles, selon le philosophe allemand, de l'organisme mental ou formes innées de l'intelligence. Nul n'a, dit-il, autant abusé que Kant de l'innéité, soit par le nombre des choses innées qu'il admet dans l'esprit, soit par la façon même dont il entend l'innéité. Tout en étant fort spiritualiste, comme nous l'avons déjà vu, M. Rabier est un grand ennemi de l'innéité. Il regarde l'innéité comme le pis aller du psychologue, la mort de l'analyse, le coup de désespoir du philosophe, ainsi que dit Maine de Biran.

Comment en effet concevoir dans l'entendement le mode d'existence de ces prétendues formes préexistantes par où coulerait toute la matière de l'expérience, avant que l'expérience ait fourni cette matière à laquelle elles doivent s'appliquer? Est-ce à titre de lois qu'elles existent? Mais une loi n'est que la manière d'être constante des faits; en dehors des faits, elle n'est rien. Faut-il les concevoir comme des formes ou des moules? Mais c'est là parler à vide; c'est faire, comme dit Aristote, des métaphores poétiques. Ces formes ne sont donc pas moins chimériques que les formes substantielles du moyen âge. D'un autre côté, une matière soit spirituelle, soit corporelle, qui n'est la forme de rien, n'est pas moins inconcevable; elle est la même chose que rien. Les deux éléments de la connaissance, tels que Kant les entend, ne sont donc que deux abstractions réalisées. Est-ce la pensée qui crée les relations affirmées entre les objets, qui fait les choses telles qu'elles sont en s'y appliquant, qui les fait semblables ou dissemblables, unes ou diverses, etc., et qui façonne le monde à sa guise? L'esprit voit les choses telles qu'elles sont, parce qu'elles sont telles; ce n'est pas l'esprit qui les fait être en s'y appliquant avec ses prétendues formes.

Que sont donc les catégories, selon M. Rabier? Rien de plus que les relations dégagées par l'esprit de l'expérience, où elles ont leur fondement. Ce qui est inné ce ne sont pas les catégories, mais la faculté que possède l'intelligence d'apercevoir, d'extraire les rapports qui sont donnés entre les objets de l'expérience.

C'est la même méthode qu'il applique, mais pas toujours avec le même succès, aux vérités premières, aux principes et aux idées de la raison. Il réduit d'abord à deux les principes communs ou vérités premières qui dominent toute la connaissance, et sans lesquels nous ne saurions rien apprendre et rien penser, à savoir : le principe d'identité et celui de raison suffisante. Le principe d'identité est l'impossibilité où nous sommes de ne pas affirmer que le même est le même. C'est la nécessité inhérente à la pensée de s'accorder avec elle-même, la condition de tout travail de l'esprit sur un objet quelconque, la règle de toute pensée, et non une connaissance ayant un objet propre. Ce principe, dit M. Rabier, est le garde-fou de la pensée. L'image est inexacte, parce qu'elle n'est pas assez forte. Non seulement sans le principe d'identité la pensée s'égarerait, mais elle ne saurait même exister. Ôtez ce principe, le jeu d'une intelligence quelconque, quelque humble qu'elle soit, ne saurait se concevoir; toute connaissance se retournerait, pour ainsi dire, contre elle-même. Nous inclinerions à y voir une forme fondamentale de l'intelligence plutôt qu'un principe à part qui la règle et la dirige.

Il n'en est pas de même du principe de la raison suffisante. Supposez qu'il n'existe pas, on ne pourrait, il est vrai, rien comprendre, ni chercher et découvrir aucune raison de quoi que ce soit, mais on pourrait du moins encore se représenter les choses. Du principe de la raison suffisante M. Rabier déduit celui de causalité et de la causalité le principe de substance, parce que la causalité suppose quelque chose de permanent, en quoi consiste la substance. A la raison suffisante il rattache aussi le principe des lois sous ses deux formes : la nature obéit à des lois; les mêmes causes produisent les mêmes effets. Si le principe d'identité est la condition des sciences abstraites, celui de raison suffisante est la condition des sciences concrètes.

Quels sont les caractères et quelle est l'origine de ces principes? Leurs caractères sont l'universalité et la nécessité. Quant à leur origine, M. Rabier repousse également la doctrine de l'empirisme et celle des partisans de l'innéité; entre les deux, il cherche une position intermédiaire. Pas plus que les catégories, les principes ne peuvent avoir, selon lui, aucun sens s'ils précèdent l'expérience, comme le supposent Kant et Reid; mais il est tout aussi impossible de les faire dériver de la seule expérience, soit individuelle, soit même héréditaire, ou, comme on dit encore, ancestrale, laquelle ne saurait leur donner l'universalité et la nécessité.

Si l'expérience toute seule, si l'intelligence toute seule sont incapables, chacune de leur côté, de les produire, il reste à savoir si ce n'est pas dans le concours de l'une et de l'autre qu'est leur véritable origine. Tel

est le sentiment de M. Rabier, qui s'autorise de celui de Descartes, de Leibniz et de Maine de Biran. Il aurait pu en ajouter bien d'autres encore. Est-ce que Reid ou même M. Cousin n'ont pas, sous une forme ou sous une autre, et d'une façon plus ou moins explicite, admis un certain concours de l'expérience? M. Cousin, qu'il met ici en cause avec Kant, n'a-t-il pas toujours enseigné que l'expérience est la condition, l'antécédent nécessaire des idées de la raison?

Le principe d'identité n'est que l'expression abstraite et réfléchie de toute conscience. Il y a plus de difficulté à rendre compte du principe de raison suffisante, qui n'est pas une loi de conscience, qui ne se dégage pas de même, qui n'existe pour l'intelligence que du moment où il est pensé et créé par elle. L'idée de la raison des choses prise dans l'expérience interne, puis projetée au dehors, voilà quels en sont les éléments. De même, c'est à l'expérience aidée de l'intelligence que M. Rabier attribue l'origine de la croyance à la causalité universelle et à l'uniformité des lois de la nature. « Pour justifier, dit-il, la croyance à la causalité, il faut faire appel à la fois à l'expérience et à la pensée. La nature ne se développe pas tout entière pour l'expérience dans son unité et son harmonie. Mais c'est justement le propre de l'intelligence d'entendre les choses à demi-mot, de voir plus loin que les yeux, de dépasser la réalité, pour conquérir la vérité. Les signes d'ordre et d'unité qui se manifestent çà et là dans l'expérience, l'intelligence les saisit, les dégage, les rapproche, leur donne une valeur de preuve et, fondée sur cette valeur sans cesse accrue, elle affirme l'ordre et l'unité dans le tout. »

Ce serait donc, pour ainsi dire, par gradation, par un dégagement progressif de rapports, que l'intelligence s'élèverait à la conception de la causalité universelle. Par là on peut bien expliquer la formation d'une généralisation expérimentale sans nul caractère d'universalité et de né-cessité, mais non pas rendre compte de la croyance universelle ns affirmé-saire à la causalité. Nous accordons que ces principes ne nai appliquant, nous sans le concours de l'expérience; mais il faut que M. etc., et qui la accorde aussi qu'il y a quelque chose de plus dans l'intelligence que cette simple faculté de dégager des rapports; sinon elle ne saurait atteindre l'universel, le nécessaire, l'infini. Nous lui abandonnons volontiers les catégories de Kant et même les formes de la sensibilité; mais nous ne lui abandonnons pas l'existence dans l'esprit humain d'une faculté de concevoir, à propos de l'expérience, ce qui n'est pas dans l'expérience, ce qui la dépasse infiniment, à savoir : la nécessité, l'absolu, l'infini.

Cette dissidence profonde ne nous empêche pas de rendre justice au mérite de cette double discussion contre l'empirisme et contre l'innéité

pure, comme aussi à cette analyse approfondie des principes directeurs de la raison, dont nous n'avons pu donner qu'une idée fort imparfaite. Nous avons maintenant à passer, avec M. Rabier, de l'analyse de l'intelligence à ce qu'il appelle « les résultats de l'activité intellectuelle », c'est-à-dire au monde, au moi et à Dieu, tels du moins que nous les donnera l'analyse purement psychologique, dont M. Rabier ne veut absolument pas sortir dans ce premier volume.

FRANCISQUE BOUILLIER.

(La suite à un prochain cahier.)

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Tinchebray et sa région au Bocage Normand, par l'abbé L.-V. Dumaine, curé-doyen de Tourouvre, t. III, VII-571, grand in-8°. Librairie Champion, Paris, 1885.

Après avoir traité de l'origine de Tinchebray et de son histoire dans un premier volume, M. l'abbé Dumaine expose, dans le troisième et dernier, tous les faits de la période révolutionnaire et l'état actuel de cette commune. Tinchebray ne joue pas à cette époque un bien grand rôle; mais il est curieux de suivre dans un récit très bien fait et très exact le contre-coup de la Révolution sur les localités les plus paisibles. M. l'abbé Dumaine n'a oublié aucun détail, et, quelque étroit que soit le théâtre, il a su tirer de tout ce qui s'y est passé des enseignements fort instructifs. On voit successivement Tinchebray prendre sa part à l'élection des États généraux, souffrir de la tourmente par la suppression des ordres religieux, par la loi du serment constitutionnel imposé au clergé, la vente du domaine de Philippe Égalité, dernier seigneur de Tinchebray, le soulèvement de la Vendée, la confiscation des biens des émigrés, la guerre civile et la chouannerie, le désordre sous le Directoire, cessant en partie sous le Consulat et l'Empire. Le calme commence à renaître avec la Restauration, et il n'est complètement rétabli qu'après 1830; depuis lors, l'administration n'a pas cessé de s'améliorer sous tous les rapports. En 1883, Tinchebray a inauguré son chemin de fer; et aujourd'hui c'est une des localités les plus prospères de toute cette région. Le second volume, que donnera bientôt M. l'abbé Dumaine, complétera l'ouvrage par un recueil de pièces justificatives et de documents de tout genre. Les trois volumes formeront une monographie qui pourra passer pour une des meilleures qu'aura suscitées l'étude de notre histoire provinciale.



L'évolution de la Musique, la Musique en 1884, les bases de l'évolution, par Élie Poirée. Paris, librairie de Fischbacher, 1884. Un volume in-12.

L'auteur de cet ouvrage inspire tout de suite la confiance par sa compétence technique, par sa perspicacité d'observateur et par l'étendue de ses connaissances historiques. Il constate dès les premières pages que, depuis quelques années, le sentiment musical du public a fait de notables progrès. En est-il de même de la qualité des œuvres musicales? Non, répond M. É. Poirée. L'art des sons ne grandit plus. Pourquoi? Il y en a plusieurs causes, dit-il. Parmi ces causes, l'auteur en signale deux avec insistance. L'une a été l'invention par Berlioz du *genre bâtard* nommé *ode-symphonie.* L'autre cause est le défaut d'adaptation de la musique à chaque genre particulier. Sur ce dernier point on sera d'accord avec M. É. Poirée. Sur le premier, je compte de nombreux théoriciens qui regardent l'ode-symphonie comme une heureuse innovation, d'ailleurs de plus en plus goûtée par le public. Sans doute les récents symphonistes ont souvent abusé de ce qu'ils appellent le pouvoir descriptif de la musique, et M. É. Poirée le leur reproche justement. Mais Berlioz, qui n'est pas à l'abri de ce blâme, a du moins le mérite de s'être efforcé dans ses écrits (notamment dans le volume intitulé *A travers chants,* p. 156-157) de tracer les bornes de la musique imitative. — La partie la plus personnelle de l'ouvrage de M. É. Poirée est celle où il traite du rôle de l'harmonie et des rapports de l'harmonie avec les sentiments que le compositeur a le dessein d'exprimer. Il y a là de fines observations et des vues justes et neuves. Citons, par exemple, le passage suivant, page 153 : « La musique est un art d'expression; il lui faut le contraste, l'exception. Elle doit rendre les sentiments qui *modifient notre âme, les passions qui la troublent.* Ces modifications, ces désordres sont reproduits en musique par des modifications correspondantes de l'harmonie donnée par la nature. » Pourquoi M. É. Poirée n'a-t-il pas approfondi, amplement développé cette pensée? Il pourra, quand il voudra, en tirer tout un chapitre original sur les fondements psychologiques de l'harmonie. On remarquera, à la fin du volume, des pages claires et instructives sur la musique grecque. L'auteur explique comment la musique grecque n'a pas connu l'harmonie. A cet égard les opinions restent partagées. Nous avons rappelé ici même (*Journal des Savants,* juin 1879) la polémique à laquelle ce sujet a donné lieu. La solution négative, qu'adopte M. É. Poirée, a été soutenue par Forkel, Bellermann, Fétis; l'opinion affirmative, par Boechk, Vinc[illegible] R. Westphal, Wagener et par M. A. Gevaert. Pour le moment, la solution affi[illegible] semble prévaloir : un savant musicographe, M. A. Bourgault-Ducoudra[illegible] et la défend. CH. L.

TABLE.



BUREAU DU JOURNAL DES SAVANTS.

BUREAU D'ABONNEMENT ET DE VENTE

À la Librairie HACHETTE et Cie, Boulevard Saint-Germain, 79.

Le Journal des Savants paraît par cahiers mensuels. Les douze cahiers de l'année forment un volume. Le prix de l'abonnement annuel est de 36 francs pour Paris, de 40 francs pour les départements, et de 42 francs pour les pays faisant partie de l'Union postale. — Le prix du cahier séparé est de 3 francs. Il reste encore quelques collections complètes, en 60 volumes, au prix de 900 francs. — On peut déposer à la même librairie, à Paris, les livres nouveaux, les prospectus, les mémoires manuscrits, les lettres, avis, réclamations et autres écrits adressés à l'éditeur du *Journal des Savants*.

JOURNAL

DES SAVANTS.

SEPTEMBRE 1885.

Les Problèmes de l'esthétique contemporaine, par *M. Guyau*, 1 vol. in-8°, de VIII-268 pages, de la Bibliothèque de philosophie contemporaine. — Paris, Félix Alcan, éditeur, 108, boulevard Saint-Germain; 1884.

Jamais la question du beau et les problèmes multiples qui s'y rattachent n'ont, autant qu'aujourd'hui, attiré et captivé les esprits philosophiques. Le nombre chaque jour croissant des théâtres et des concerts, la fréquence des expositions ne font pas seulement éclore une légion d'artistes, bientôt suivis d'une armée de critiques; ces continuelles excitations éveillent la curiosité du penseur, et le portent à chercher les causes profondes du charme que subissent les âmes en présence des belles œuvres de la nature et du génie humain. Et tandis que des écrivains ingénieux, quelquefois éminents, illustres même, déclarent vaines ces sortes d'investigations, d'autres, moins défiants, abordent avec ardeur et courage ces problèmes délicats qu'ils refusent de croire insolubles.

C'est ainsi que, depuis un an à peine, on a pu annoncer, dans ce journal, plusieurs ouvrages d'esthétique d'inégale valeur, mais tous distingués et intéressants. Nous nous sommes appliqué à analyser, à discuter et à louer ici le remarquable traité de M. Sully Prudhomme sur l'*Expression dans les beaux-arts;* plus récemment, nous avons fait connaître le charmant volume de M. C. Martha sur la *Délicatesse dans l'art*. De son côté, M. E. Caro a examiné en juge bienveillant, mais juste et sans faiblesse, le brillant essai d'un jeune psychologue, M. G. Séailles, qui s'était proposé pour sujet de thèse *Le génie dans l'art*. A peu près en

IMPRIMERIE NATIONALE.

même temps que ces livres, paraissait un volume intitulé *Les Problèmes de l'esthétique contemporaine*, par M. Guyau, très différent à plusieurs égards, mais non moins digne d'attention que ceux qui viennent d'être nommés.

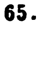
Ce n'est pas le coup d'essai d'un inconnu. En 1874, M. Guyau était couronné par l'Académie des sciences morales et politiques, dans un concours sur la question de la morale utilitaire. Deux premiers prix furent décernés, tant les deux principaux mémoires avaient satisfait la section compétente. « Les mémoires que nous vous proposons de récompenser, écrivait le savant rapporteur, sont de ces œuvres qui, tout en s'honorant des couronnes dont l'Académie dispose, les honorent à leur tour et leur rendent quelque chose du lustre et du prix qu'elles en reçoivent[1]. » M. Guyau, qui avait sa part de ces louanges, était alors très jeune encore; et pourtant il faisait déjà preuve d'un grand savoir et d'une rare vigueur d'esprit. Au sujet de son étude approfondie sur Épicure, dans lequel il voyait l'*utilitarisme* à la fois naissant et presque achevé dès sa naissance, le rapporteur, après certaines réserves, s'exprimait ainsi : « L'auteur aura du moins réussi à nous convaincre que, sur bien des points, le procès d'Épicure est à recommencer, et que peut-être Cicéron a été le peintre trop sévère d'un philosophe et d'une doctrine qu'il redoutait pour les croyances et les mœurs de la République. » Et M. E. Caro ajoutait : « Nous avons cité cet exemple pour donner une idée de l'originalité décisive, je dirais presque impérieuse de l'auteur, qui ne s'arrête devant aucune tradition, devant aucune autorité dans l'histoire de la philosophie, et qui revendique hautement le droit, bien justifié d'ailleurs, de reviser les sentences portées avant lui. » C'est en ces termes qu'un habile appréciateur caractérisait le début de M. Guyau, dans lequel il se plaisait à signaler, en terminant, « une élévation pleine de hardiesse, un talent dans sa première fougue et son premier éclat. »

Le nouveau livre de M. Guyau nous le montre encore tel qu'on nous dépeignait il y a dix ans. Sans doute la fougue première de cet ardent esprit s'est un peu calmée; mais l'éclat ne s'est point amorti. Moins absolue, moins impérieuse peut-être, l'originalité persiste cependant. La résolution de ne céder devant aucune tradition et de reviser toutes les doctrines, anciennes ou récentes, n'a nullement fléchi. Même envers les philosophes qui l'attirent le plus, l'auteur est d'une entière indépen-

[1] L'autre lauréat était M. Ludovic Carrau, aujourd'hui maître de conférences à la Faculté des lettres de Paris. Son mémoire a été publié avec ce titre : *La morale utilitaire*, chez Didier.

dance. Toutefois, son allure est plus contenue, son accent plus conciliant. Le philosophe, l'argumentateur laissent paraître le poète et l'artiste, que l'on avait pu pressentir, mais que l'on ne voyait pas. Le rapporteur du concours de 1874 trouvait que certaines parties du mémoire de M. Guyau étaient pleines de prestige. Il y a aussi beaucoup de prestige dans le livre dont nous allons parler. La bonne foi évidente, le penchant à admirer, la fraîcheur des images, la vivacité des souvenirs, un heureux talent d'écrivain dont la facilité n'est ni banale ni diffuse, un optimisme raisonné qui ne veut désespérer ni de l'avenir de la poésie, ni des destinées de l'art, ce sont là autant de séductions auxquelles le lecteur ne résiste guère. Il y faut résister cependant. On se sent porté, malgré qu'on en ait, à tenter plutôt de se rapprocher des idées de l'auteur qu'à les combattre; et quant à nous, notre dessein est de céder le plus possible à cette conciliante disposition. Néanmoins, quelles que soient les sympathies que nous inspire cet aimable et brillant esprit, c'est de philosophie qu'il s'agit ici; et la philosophie a ses conditions, dont la première est la rigueur, qui consiste dans les preuves solides, les analyses patientes et les méthodiques observations.

Le livre de M. Guyau est critique et théorique; mais c'est la critique qui domine, et la théorie, bien que franchement affirmative, revêt elle-même à chaque instant les formes de la réfutation et de la polémique. C'est que l'ouvrage a été suggéré à l'auteur par la vue du triple danger qui, selon M. Guyau, menace aujourd'hui la poésie et l'art. Une théorie contemporaine, à la fois philosophique et scientifique, ramène l'art, comme le beau même, à un simple *jeu* de nos facultés. N'est-ce pas là un premier danger à conjurer? Une autre théorie, enchérissant sur la précédente, place l'art au-dessous du travail sérieux de la science. N'est-ce pas là fermer à l'art tout avenir? Enfin les artistes eux-mêmes s'appliquent aujourd'hui à déprécier l'art en le réduisant à la seule forme. N'est-ce pas là un troisième péril, péril actuel, ou plutôt maladie déclarée qui, depuis quelques années, abaisse les œuvres de l'art et plus encore celles de la poésie? « Sans vouloir attribuer à l'art, dit l'auteur, le caractère mystique qu'on lui a donné quelquefois, nous nous proposons de rechercher s'il consiste simplement, comme l'affirment les philosophes et les artistes contemporains, dans un jeu de couleurs et de sonorités. Le principe de l'art, selon nous, est dans la *vie* même; l'art a donc le sérieux de la vie. L'objet de notre livre tout entier, c'est d'établir ce caractère sérieux de l'art et surtout de la poésie : 1° dans son principe et dans son fond; 2° dans son développement futur; 3° dans sa forme même, qui doit emprunter à la pensée et au sentiment toute leur sincérité. Si



nous parvenons à établir ces trois points, nous aurons ainsi défendu l'art et la poésie contre les philosophes et les savants, ajoutons : contre les artistes et les poètes[1]. »

Kant avait ramené le beau « au libre jeu de notre imagination et de notre entendement ». Schiller en vint à dire que l'art est, par essence, un jeu. Cette théorie de Kant et de Schiller reparaît chez M. H. Spencer et chez plusieurs des esthéticiens de l'école anglaise, qui la rattachent à la doctrine de l'évolution. Les disciples français de Kant jugent que, de nos jours, on prend l'imagination poétique trop au sérieux, et qu'il faut qu'elle se joue en pleine liberté et « abandonne toute prétention directe sur le vrai et sur l'utile ». Cette identité de l'art et du jeu est-elle vérifiée par l'observation psychologique? M. Guyau ne le pense pas, et nous sommes de son avis. D'abord, objecte-t-il à la théorie évolutionniste, si tout art est un jeu, et si tout jeu n'est pas de l'art, comment distinguer l'un de l'autre? Dira-t-on, avec M. Grant Allen, que le jeu est l'exercice désintéressé des *fonctions actives* (course, chasse, etc.), et que l'art est l'exercice des *fonctions réceptives*, telles que la contemplation d'un tableau, l'audition d'un morceau de musique? Cette définition semble inacceptable à M. Guyau, parce qu'elle enlève à l'action tout caractère esthétique. Les explications qui suivent cette réponse sont, pour la plupart, très justes. Il est incontestable que, dans les grandes jouissances de l'art, la contemplation est nécessairement active, sous peine d'être nulle. L'auditeur et le spectateur jouissent d'autant plus qu'ils sont plus actifs, disons plus attentifs. Quant à l'artiste lui-même, comment ne pas reconnaître qu'il jouit au suprême degré de son activité, de sa fécondité esthétique, non seulement parce qu'elle produit de belles œuvres, mais encore parce que cette action, cette fécondité est belle elle-même comme objet de contemplation? Cependant notre adhésion à la pensée dominante de M. Guyau en cet endroit ne saurait être sans réserve. Le principe de l'art, d'après lui, est dans la vie même. Mais encore, demanderons-nous, dans quelle vie? Toute action, toute émotion, toute sensation, toute forme en un mot qui manifeste la vie à quelque degré que ce soit, a-t-elle par cela seul un caractère de beauté? Un peu plus loin l'auteur nous fera connaître sur ce point la portée de sa théorie, et nous aurons à la discuter sous ses divers aspects.

Nous lui accordons sans hésiter que l'art et la beauté sont choses sérieuses. Il est même permis de dire que, pour les esprits assez cultivés, les jouissances qui viennent de cette double source sont un besoin non

[1] Préface, p. VIII.

moins impérieux que celui de respirer. En conclurons-nous que, réciproquement, tout ce qui est utile étant sérieux, est par conséquent à ranger dans la classe des belles choses? L'utile fera-t-il partie de l'art? Depuis Platon, le plus grand nombre des philosophes sépare nettement l'utile du beau. On accuse journellement les doctrines philosophiques de se combattre et de s'entre-détruire. C'est une joie pour certains adversaires de la pensée d'opposer les systèmes les uns aux autres. Le désaccord n'est ni si grand ni si général qu'ils se plaisent à le proclamer. Par exemple, sans sortir de notre sujet, un résultat semble acquis à l'esthétique par l'assentiment d'une notable majorité de théoriciens partis des points les plus opposés, et par les habitudes persistantes du langage, expression de la raison générale : c'est que l'utile est profondément distinct du beau.

La présence dans la langue de deux mots aussi différents et d'une signification aussi marquée est un premier fait à considérer. En outre, les interprètes en quelque sorte attitrés du sens commun, et à leur tête La Fontaine, ne manquent guère de séparer les deux idées, à l'occasion.

> Que le bon soit toujours camarade du beau,

dit notre fabuliste; et ailleurs, avec plus de force encore :

> Nous faisons cas du beau, nous méprisons l'utile,
> Et le beau souvent nous détruit.

Kant, dans la *Critique du jugement*, définit ainsi le beau : « Le goût est la faculté de juger d'un objet ou d'une représentation par une satisfaction dégagée de tout intérêt. L'objet d'une semblable satisfaction s'appelle beau. » Il avait dit, deux pages plus haut : « La satisfaction que le goût attache au beau est la seule désintéressée et libre; car nul intérêt, ni des sens ni de la raison, ne force ici notre assentiment[1]. » On sait combien l'école anglaise contemporaine fait la part grande à l'idée d'utilité. Cependant M. Herbert Spencer s'attache à réunir les faits qui prouvent que le jugement esthétique porte sur les objets, abstraction faite de leurs fins, c'est-à-dire de leur utilité. « Beaucoup de sentiments esthétiques, dit-il, naissent de la contemplation des attributs et des actes d'autres personnes réelles ou idéales. Dans de tels cas, la conscience est éloignée de la pensée de toute fonction servant à la vie..... Ici la séparation d'avec la *fonction d'utilité* est extrême, puisque ni une fin avantageuse,

[1] *Critique du jugement*, trad. française de J. Barni, p. 77, 78.

ni un acte conduisant à cette fin, ni un sentiment déterminant un tel acte ne forme un élément dans le sentiment esthétique. L'imagination de ces choses, ou plutôt de quelques-unes de ces choses, est tout ce qu'éprouve le sujet. » M. Herbert Spencer ne craint pas de présenter cette distinction essentielle sous plusieurs formes. Nous lisons à la page suivante : « Dans la conception de quelque chose comme beau, comme admirable, comme noble, comme grand, la conscience n'est pas occupée, distinctement ou vaguement, par l'idée d'un avantage final, mais par l'objet lui-même en tant que source directe de plaisir[1]. » Ainsi, rien de plus clair; la conception du beau est pure de toute idée de profit, d'utilité, d'avantage final; cette idée n'y est comprise ni à l'état distinct, ni même à l'état vague.

Entre Kant et M. Herbert Spencer, la liste serait longue de ceux qui ont repris, soutenu par le raisonnement, développé par l'analyse cette distinction essentielle de l'utile et du beau. Parmi les promoteurs de l'esthétique française, M. V. Cousin l'a établie avec force dans son livre *Du Vrai, du Beau et du Bien*. Dans la septième leçon, il montre la différence profonde qui ne laisse aucune confusion possible entre le beau et l'utilité vulgaire, ordinaire, celle que M. H. Spencer a nommée plus tard utilité vitale. « Il ne faut pas, dit M. V. Cousin, un grand effort d'observation ni de raisonnement pour se convaincre que l'utilité n'a rien à voir avec la beauté. Ce qui est utile n'est pas toujours beau, ce qui est beau n'est pas toujours utile, et ce qui est à la fois utile et beau est beau par un autre endroit que son utilité. Voyez un levier, une poulie : assurément rien de plus utile. Cependant vous n'êtes pas tenté de dire que cela soit beau. Avez-vous découvert un vase antique admirablement travaillé, vous vous écriez : « Que ce vase est beau ! » sans vous aviser de chercher à quoi il vous servira. » Ce dernier exemple n'est-il pas heureusement choisi, et particulièrement frappant à notre époque, où les maisons à peine un peu plus que modestes sont ornées, ou plutôt encombrées d'objets jolis ou beaux, mais d'une éclatante inutilité ? Ailleurs, M. V. Cousin, à l'exemple de Kant, refuse d'identifier avec le beau cette utilité supérieure, cet intérêt souverain que réclament et poursuivent la morale, la religion, le patriotisme. « Ce sentiment pur et désintéressé, dit-il, le sentiment exquis de la beauté, est un noble allié du sentiment moral et du sentiment religieux; il les réveille, les entretient, les développe, mais c'est un sentiment distinct et spécial. . . L'art s'associe naturellement à tout ce qui agrandit l'âme, mais il ne relève que de lui-

[1] *Principes de psychologie*, trad. française de Ribot et Espinas, t. II, p. 669-670.

même[1]. » L'aimable et spirituel moraliste dont nous analysions ici récemment le livre se prononce dans le même sens. Il ne veut pas, lui non plus, que l'art se fasse le serviteur de la morale; et, abordant la question à sa manière, voici comment il y répond : « Le plaisir périt au moment où commence la leçon... Nous recherchions un jour à quoi tient cette disposition de l'esprit, sans en trouver la cause véritable, quand nous avons été mis sur la voie par un jeune philosophe de dix ans, qui résolvait ingénument ce problème d'esthétique en disant devant nous à sa mère : « Oh ! je t'en prie, pour ma fête ne me donne pas un « cadeau utile. » L'idée de l'utile lui gâtait d'avance son espérance[2]. » Et, complétant l'explication que donne M. C. Martha de cette jolie anecdote, j'ajouterai : cet enfant qui refusait ainsi le cadeau utile faisait comprendre par là même qu'il désirait un beau cadeau. Entre l'un et l'autre, la différence était grande à ses yeux.

Lorsqu'une vérité a été maintes fois examinée, discutée; lorsque des esprits vigoureux ont essayé de la nier et n'y ont pas réussi; lorsque l'expérience a prouvé que l'intelligence même des enfants en est saisie, frappée, et que cette vérité semble bien posséder la force dominatrice de l'évidence, le philosophe n'est pas tenu cependant de l'accepter sans contrôle. Il reste maître, absolument maître de la révoquer en doute et de lui faire subir l'épreuve d'une discussion impitoyable. Cette revision toujours renouvelée est la condition du progrès philosophique. Le critique assez pénétrant pour juger une illusion plusieurs fois séculaire, assez puissant pour la reléguer parmi les erreurs, comment devra-t-il s'y prendre pour nous amener à partager sa conviction? Il faudra que par des arguments nouveaux, par des analyses plus fines et plus profondes, par des faits pleins de lumière et habilement expliqués, il substitue, à la prétendue évidence dont nous étions dupes, une évidence réelle, irrésistible, triomphante. A ce prix seulement il pourra s'emparer de la confiance dont jouissaient à tort ses prédécesseurs, et rendre à la science le service de la débarrasser d'une idée fausse. Est-ce bien là la tâche difficile mais très méritoire qu'a accomplie M. Guyau, et sont-ce bien là les moyens qu'il a employés pour réussir?

Son deuxième chapitre est intitulé : *Le plaisir du beau est-il en opposition avec le sentiment de l'utile, le besoin, le désir?* Ce chapitre commence ainsi : « Dans les objets extérieurs, par exemple un pont, un viaduc, un vaisseau, l'utilité constitue toujours, comme telle, une certaine

[1] *Du Vrai, du Beau et du Bien*, huitième leçon.
[2] *La délicatesse dans l'art*, p. 150.

beauté; cette beauté se résout tantôt dans une satisfaction de l'*intelligence*, qui trouve la chose bien adaptée à sa fin, tantôt dans une satisfaction de la *sensibilité*, qui trouve cette fin agréable et qui en jouit. Le charme de l'utile est donc à la fois dans son caractère ingénieux et constamment agréable. Un voiturier passant sur un chemin s'écriera avec enthousiasme: « La belle route! » Par cette épithète, il désignera tout à la fois l'art savant avec lequel elle a été construite et la facilité que rencontre sa voiture à glisser sur la chaussée unie, sans secousses et sans obstacles. »

Cet alinéa présente toute la théorie de l'utile tel que le conçoit M. Guyau. Néanmoins, afin de comprendre exactement sa pensée, citons encore ce passage: « L'architecture... fut à l'origine un art tout utilitaire. Même maintenant, pour qu'un édifice nous plaise, il faut qu'il nous paraisse accommodé à son but, qu'il justifie pour notre esprit l'arrangement de ses parties; une maison ornementée avec beaucoup d'élégance, mais où rien ne semblerait fait pour la commodité de l'habitation, où les fenêtres seraient petites, les portes étroites, les escaliers trop raides, nous choquerait comme un non-sens esthétique. Au contraire, toute organisation de parties par rapport à une fin constitue un ordre, une harmonie, et depuis longtemps, on a uni la beauté et l'ordre. »

Certes, ce n'est pas nous qui avons jamais méconnu les liens qui unissent l'ordre à la beauté. Nous approuvons donc ce qu'exprime la dernière ligne du passage précédent. Il est plus difficile de souscrire aux deux pages dont elles sont la conclusion. Deux exemples y sont proposés et interprétés. Le premier est un témoignage fourni par le langage ordinaire. Que les indications de ce langage soient instructives, qu'elles fassent connaître, qu'elles définissent même jusqu'à un certain point l'idée dont le mot est le signe, il le faut bien, sans quoi le discours ne servirait à rien ou ne serait que mensonge. Mais le langage même le plus clair est susceptible d'explications diverses. Quelle en sera la véritable signification? Sans doute celle qu'il comporte, sinon toujours, du moins le plus fréquemment. M. Guyau a rencontré tel voiturier qui disait: « Voilà une belle route! » lorsque cette route était unie, ferme, et que l'on y roulait aisément. Moi, tout au contraire, j'ai trouvé un cocher qui m'a dit: « Voilà une belle route; quel dommage qu'elle soit si mauvaise: les chevaux s'y épuisent! — Comment, ai-je repris, vous appelez belle une route mauvaise aux voitures et aux chevaux? — Oui, Monsieur, elle est belle: voyez comme elle est large, droite, plane, bordée d'arbres superbes. Elle est donc belle. Mais voilà, elle est humide et on l'entretient mal. Elle est donc mauvaise. » Qui a raison? Le voiturier de M. Guyau ou le mien? Celui qui mesure la beauté de la route à son utilité, ou celui

qui ne voit cette beauté que dans l'aspect agréable et les grandes dimensions de la voie?

Il y a un moyen, croyons-nous, de résoudre la difficulté: c'est de chercher quelle est, même dans le langage de la conversation familière, la signification habituelle des mots *beauté, beau, belle.* A ne regarder qu'un seul exemple, on risque de fonder la règle sur l'exception. Il importe d'en recueillir un certain nombre où le retour fréquent d'une même idée témoigne de la persistance dans les esprits d'une même intention expressive. Or chacun peut remarquer que les adjectifs en question sont très souvent usités, au courant de la causerie, comme équivalents des épithètes qui désignent la quantité, l'ampleur, la grandeur et même la force. Que l'on s'observe soi-même, on se surprendra à appeler belle femme une personne qui n'est que grande, bel homme un individu de grande taille et d'ailleurs laid, beau champ une terre labourable de vaste étendue dont on ignore les qualités productives, belle prairie un pâturage dont on ne considère que les dimensions. Il est en outre certain que ceux qui parlent ainsi n'attachent à ces qualificatifs aucune pensée de finalité, d'utilité. Et la preuve, c'est que de curieux exemples nous offrent l'application de ces termes à des objets dont ils ne peuvent indiquer que la grandeur et la force, puisque ce sont des objets non point utiles, mais, tout au contraire, dangereux, nuisibles, mauvais. Nous lisons dans Littré des locutions telles que celles-ci: «Une belle et bonne fièvre. — Vous m'avez fait une belle peur!» Nous ne voyons pas comment M. Guyau s'y prendrait pour tourner ces expressions au profit d'une théorie de l'identité du beau et de l'utile. Pourtant elles ne sont ni ironiques, ni absurdes: elles contiennent une part de vérité, puisqu'elles nomment beau ce qui a de la grandeur; et la grandeur, autant au moins que l'ordre, caractérise la beauté. Ces expressions montrent, selon nous, que l'idée du beau est profondément distincte de celle de l'utile, puisqu'elle s'en sépare, s'en isole, non seulement par la voie analytique, mais même dans le mouvement le plus ordinaire de la pensée.

Le second exemple invoqué par notre auteur est-il plus probant? Examinons-le. Une maison, dit M. Guyau, n'est pas belle si elle est mal distribuée, mal divisée, et par conséquent incommode. Un édifice n'est beau que tout autant qu'il est approprié à sa destination, laquelle se confond avec son utilité.— Mais c'est justement ce qui est à démontrer. Deux aspects sont à envisager dans un édifice, l'intérieur et l'extérieur. L'extérieur est ce que tout le monde aperçoit, et c'est là que nous cherchons et plaçons sa première beauté. Cette beauté qui nous frappe tout de suite et du dehors, lorsqu'elle existe, devrait, selon M. Guyau, nous

IMPRIMERIE NATIONALE.

révéler, pour être vraiment belle, la destination, l'utilité de l'édifice. Or c'est la plupart du temps impossible. Un édifice peut à la fois convenir parfaitement à sa destination par son caractère, et néanmoins ne nous rien apprendre de sa particulière utilité. Aussi les architectes écrivent-ils sur les monuments qu'ils construisent : *Palais de justice, Hôtel des monnaies, Banque de France.* Ôtez ces inscriptions qui déclarent l'utilité des édifices au point de vue de l'art, leur extérieur, leur visage, si je puis ainsi parler, cessera-t-il aussitôt d'être beau ? Non : il gardera sa beauté architectonique, je veux dire ses proportions, son harmonie, son unité, sa grandeur. Vous rétablissez sur l'architrave le nom du monument. Par là vous m'instruisez jusqu'à un certain point de sa destination. Cette destination a un caractère : elle est commerciale, judiciaire, politique, artistique, religieuse. Si le caractère de beauté du monument s'accorde avec le caractère de sa destination, il sera deux fois beau ; mais ce complément de beauté lui sera venu d'une convenance, d'une concordance morale, par exemple entre le temple et la divinité qui l'habite, bien plus que de l'utilité matérielle de l'édifice. En face du Parthénon, je ne me suis jamais dit qu'Athéné devait y être bien abritée, et que la beauté du temple consistait en cela. Je n'ai jamais eu qu'une pensée, c'est que l'aspect, la physionomie du monument reflétait quelque chose de l'intelligence, de la sagesse, du caractère idéal de la déesse. Au reste, le plus souvent l'annonce de l'attribution des édifices par leur physionomie extérieure est tellement générale, ou plutôt tellement vague, à cause de la nature même de l'art de bâtir, que si la beauté de ces constructions ne résidait que dans l'utilité, comme cette utilité se dérobe aux regards, la beauté s'y déroberait de même. Autant de fois on ignorerait quel a été le but de l'architecte, autant de fois on serait condamné à ne rien savoir de la beauté de l'œuvre.

Passons maintenant à l'aspect intérieur de l'édifice. L'édifice, dit M. Guyau, sera beau s'il est commode, laid s'il est incommode. Eh bien, j'ai vécu des années en société fraternelle avec des architectes. Pour eux la commodité et la beauté sont, dans neuf cas sur dix, sinon hostiles, du moins très malaisément conciliables, et à ce point que, bon gré, mal gré, il leur arrive de sacrifier l'une à l'autre. Combien ils sauraient gré à M. Guyau de leur apprendre un sûr moyen de faire vivre en bonne intelligence ces sœurs trop souvent ennemies ! Dans cette tâche ardue, le génie lui-même s'est montré malhabile de temps en temps. Ajoutons, sans insister, que fréquemment le beau est inutile en dépit des apparences. Dans le même escalier, je vois deux becs de gaz : l'un est simplement fixé au mur par une console de fonte ; l'autre est tenu à la main

sous forme de flambeau par une superbe statue de bronze. Celui-ci n'éclaire pas mieux que celui-là. Donc la statue est de trop, et le beau est inutile; mais il charme les yeux et reste beau.

Nous avons ainsi le regret et le plaisir de nous être assuré, par un consciencieux examen, que la distinction entre le beau et l'utile résiste à la critique de M. Guyau. Sachons-lui gré de sa tentative. Que cet ingénieux et vif esprit en convienne ou non, il aura rendu à l'esthétique le service de démontrer que cette science morale est en possession pour le moins d'une solide vérité.

Elle croit en tenir une autre encore que M. Guyau considère aussi comme une erreur. Elle estime et pense être en état de prouver que le beau n'est pas l'agréable, en comprenant par ce mot l'objet qui ne cause à l'âme qu'une sensation. Les philosophes qui distinguent expressément l'agréable du beau ne sont ni moins nombreux, ni moins connus, pour la plupart, que ceux qui refusent de confondre le beau avec l'utile. Ils se trompent, dit M. Guyau. Les sensations agréables et les objets qui les causent, ajoute-t-il, ont, à un certain degré, le caractère esthétique. Que faut-il entendre par le caractère esthétique de l'émotion? « L'émotion esthétique, dit M. Guyau, nous semble consister essentiellement dans un élargissement, dans une sorte de résonance de la sensation à travers tout notre être, surtout à travers notre intelligence et notre volonté. C'est un accord, une harmonie entre les sensations, les pensées et les sentiments. » L'élargissement harmonieux de la sensibilité et de l'intelligence dont parle ici l'auteur est visiblement l'admiration. Admettons donc, pour rendre l'entente facile entre lui et nous, que la définition qu'il donne signifie ceci : Tout objet a le caractère esthétique lorsqu'il excite l'admiration, et au degré même où il l'excite. Ne serait-il pas surprenant, en effet, qu'une chose pût être nommée esthétique sans être admirable à aucun degré, par conséquent sans être belle en aucune manière?

A l'égard des sensations, de même qu'à l'égard de l'utilité, M. Guyau appuie ses opinions sur des exemples. C'est au moyen d'exemples qu'il croit démontrer que les quatre grands besoins de la vie humaine : respirer, se mouvoir, se nourrir, se reproduire, peuvent tous revêtir un caractère esthétique. Ne parlons que des plaisirs attachés à la fonction de nutrition. « Les sensations du goût, dit M. Guyau, ont si bien un caractère esthétique qu'elles ont donné naissance à une sorte d'art inférieur : l'art culinaire. Ce n'est pas seulement par plaisanterie que Platon comparait ensemble la cuisine et la rhétorique. » — En effet, répondrons-nous, Platon, s'exprimant par la bouche de Socrate, ne plaisante pas du tout à

cet endroit; mais la cuisine n'y gagne rien, puisque le nom d'art lui est absolument dénié, comme à la rhétorique elle-même. Aurais-je compris à rebours le passage du *Gorgias*? Citons-le. Socrate, s'adressant à Polus, lui dit : « Demande-moi un peu quel art est, à mon avis, la cuisine. — Polus. J'y consens. Quel art est-ce que la cuisine? — Socrate. Ce n'en est point un, Polus. — Polus. Qu'est-ce donc? parle. — Socrate. Le voici. C'est une espèce de routine. — Polus. Quel est son objet? parle. — Socrate. Le voici. C'est, Polus, de procurer de l'agrément et du plaisir. — Polus. La cuisine et la rhétorique sont-elles la même chose? — Socrate. Point du tout, mais elles font partie l'une et l'autre de la même profession... Ce que j'appelle rhétorique, c'est une partie d'une chose qui n'est pas du tout belle... Il me paraît donc, Gorgias, que c'est une profession où l'art n'entre à la vérité pour rien. J'appelle flatterie le genre auquel cette profession se rapporte[1]. » On le voit : d'après Platon, la rhétorique n'est pas du tout un art; la cuisine n'en est pas un non plus, pas même un art inférieur. Rencontre piquante : M. Sully Prudhomme, qui ne cite point Platon, et qui sans doute n'a pas lu ou pas relu le *Gorgias*, prononce contre la cuisine le même arrêt que le philosophe grec, en l'étayant d'une raison très scientifique. « Dans une mélodie, dit-il, les notes, tout en s'influençant, restent distinctes dans la mémoire, tandis que deux saveurs successives ne restent pas distinctes; elles composent une saveur nouvelle, unique, où toutes deux se confondent. C'est pourquoi la cuisine, bien qu'on dise l'art culinaire, ne constitue pas réellement un art[2]. » Je crois bien comprendre M. Sully Prudhomme. Il soutient, avec raison, que là où il n'y a que l'unité confuse de deux sensations mêlées, là où les éléments ne forment pas, en restant distincts, un ordre, une harmonie, l'art ne se révèle nullement et ne produit nullement la beauté. Aussi, quoi que je fasse, et quel que soit mon désir de m'entendre avec M. Guyau, je ne trouve dans les plus exquises sensations du goût rien à admirer, rien d'esthétique. L'intensité, que l'on allègue comme élément de beauté, n'est point, dans les sensations, un caractère de grandeur, parce qu'elle y est contraire à toute harmonie, à cet ordre ravissant que la véritable grandeur rend distinct et aisément perceptible. La même méthode mettrait en évidence le manque de caractère esthétique dans les sensations de l'odorat.

[1] Traduction V. Cousin, t. III, p. 227 et suiv. Voici le texte décisif : « ΠΩΛ. Ἐρωτῶ δή· τίς τέχνη ὀψοποιία; ΣΩ. Οὐδεμία, ὦ Πῶλε. ΠΩΛ. Ἀλλὰ τί; φάθι. ΣΩ. Φημὶ δή, ἐμπειρία τις. (Teubner, vol. III, p. 221.)

[2] *De l'expression dans les beaux-arts*, p. 148.

Pour juger équitablement les théories de M. Guyau, il importe de savoir et de ne pas oublier qu'il expose ce qu'il nomme une évolution esthétique. Cette évolution a ses degrés, dont les premiers sont inférieurs, les derniers tout à fait supérieurs. La sensation est au plus bas degré de cette échelle, si elle reste grossièrement et exclusivement sensuelle, si elle est plutôt animale qu'humaine et incapable d'acquérir l'infinie variété que nous attribuons au beau. Les plaisirs intellectuels eux-mêmes ne semblent pas à l'auteur mériter toujours le nom d'esthétiques, parce qu'ils n'atteignent pas toujours jusqu'au fond de l'âme. Mais en s'inspirant de la théorie de l'évolution, notre philosophe estime que l'on peut prévoir une dernière période où tout plaisir contiendrait, outre les éléments sensibles, des éléments intellectuels et moraux. Il serait alors non seulement la satisfaction d'un organe déterminé, mais celle de l'individu moral tout entier; il serait même le plaisir de l'espèce représentée en cet individu. Alors se réaliserait l'identité du beau et de l'agréable. L'agréable disparaîtrait, en quelque sorte, dans le beau. L'art ne ferait plus qu'un avec l'existence. Nous en viendrions, par l'agrandissement de la conscience, à saisir continuellement l'harmonie de la vie, et chacune de nos joies aurait le caractère sacré de la beauté. — Cette théorie est élevée, noble, d'une irréprochable pureté. Les pages où elle se développe ont un haut intérêt. Bien souvent, on se sent sur le point de dire : « Oui, c'est juste; voilà la vérité. » Mais bientôt, on voit reparaître les difficultés, les lacunes dans la démonstration, les insuffisances de l'analyse. Le lecteur se rappelle, par exemple, que la présence, dans le phénomène de sensation, de l'élément esthétique est affirmée et non prouvée. Il se souvient que le sujet et l'objet ne sont pas étudiés séparément, de sorte que c'est souvent une question de savoir si c'est de l'un qu'il s'agit ou de l'autre. Toutefois, on aime à recueillir, avant de passer à ce qui suit, quelques résultats qui confirment les doctrines mêmes dont l'auteur semble s'éloigner le plus; on relève notamment cette conclusion, déjà énoncée par les plus anciens comme par les plus récents promoteurs de l'esthétique, que le beau n'est rien sans la vie ou sans l'expression de la vie, mais qu'il n'y a de belle vie que celle où brillent à quelque degré, dans une intime alliance, la puissance et l'ordre, la grandeur et l'harmonie.

Sur la seconde et la troisième partie du volume, nous serons plus bref; non que l'auteur y faiblisse, car tout au contraire les qualités propres de son esprit s'y montrent peut-être avec une vivacité nouvelle; mais nous y sommes presque toujours de son avis; et en réduisant ses vues à un simple résumé, nous en ferions disparaître les principaux mérites. Nous en marquerons seulement le caractère et nous citerons

quelques jugements qui attestent une rare intelligence du présent, à laquelle se joint une ferme espérance dans l'avenir de la poésie, des arts.

M. Guyau n'est nullement pessimiste. Il croit avoir mieux à faire que de se livrer à d'énervantes lamentations. Mais, en outre, il ne pense pas à la décadence irrémédiable des arts du dessin, de la musique, de la poésie, que menaceraient les progrès mêmes de la science, au dire de plusieurs éminents esprits. La beauté antique, celle que concevaient et sculptaient Phidias et Polyclète, ne peut plus être ni conçue ni sculptée aujourd'hui, répètent des hommes qui sont maîtres dans tous les genres de critique. Soit, répond M. Guyau. Mais pour un moderne, ce qu'il y a de plus beau dans la forme humaine, c'est le visage. N'est-ce donc rien, même au point de vue plastique, qu'un front sous lequel on sent vivre la pensée, des yeux où éclate une âme? Même dans le corps entier l'intelligence peut finir par imprimer sa marque. M. Guyau constate que la tête et la pensée prennent dans les œuvres de notre temps une importance croissante. C'est exact, mais pourquoi s'arrêter court? Pourquoi n'avoir pas ajouté au texte quelques pages sur les bustes en sculpture, sur les portraits en peinture? Le lecteur éprouve là comme une déception. Nous aurions pareillement souhaité plus de détails sur la vitalité de l'art musical, que M. Guyau représente avec raison comme inépuisable. Rien qu'une page et demie accordée à une telle question, en vérité, c'est peu. Oui, sans doute : « L'idée mélodique répond toujours à un certain état intellectuel et moral de l'homme, qui change avec les siècles; elle changera donc et pourra faire de nouveaux progrès avec l'homme même. » Mais aux preuves qu'en donne M. Guyau, quelques autres preuves frappantes devaient nécessairement s'ajouter, par exemple le rôle nouveau de l'orchestre, par exemple encore l'apparition d'un genre nouveau, l'ode-symphonie. M. Guyau a souvent l'air un peu trop pressé. Quant à la poésie, il en a traité dans plusieurs chapitres intéressants, ingénieux, approfondis. M. Guyau est poète en même temps que philosophe, et c'est en philosophe et en poète qu'il a étudié le présent et l'avenir de la poésie.

La troisième partie de l'ouvrage est intitulée : *L'avenir et les lois du vers*. L'auteur y serre de très près le sujet et les questions nombreuses et délicates qu'il embrasse; le rythme du langage et son origine; la formation du vers moderne; les théories romantiques du vers; le rôle de la césure; les mètres nouveaux; l'hiatus; la rime riche; la pensée dans son rapport avec le vers. En les prenant du point de vue moderne, en y appliquant ses facultés et son savoir, M. Guyau rafraîchit et renouvelle ces problèmes; il en ravive l'intérêt et l'attrait. Ce travail comptera. Nous

n'adresserons à l'auteur qu'une seule critique un peu sérieuse. Pourquoi n'a-t-il pas distingué, par deux définitions précises, la mesure du rythme? Les Grecs ne les confondaient pas. Aristote a même formellement marqué la différence qui existe entre le rythme dans la prose et le rythme dans les vers[1]. A l'endroit où M. Guyau nous avait promis de dire quelle est l'origine du rythme, il ne parle que de l'origine du geste, sans marquer en quoi le geste ordinaire est différent du geste rythmé. Nous ne lui soumettrons pas aujourd'hui ce que nous en pensons, afin de ne pas répéter ce que nous en avons écrit ailleurs[2]. Nous nous bornons à regretter son silence sur un point qu'il lui appartenait mieux qu'à tout autre d'élucider.

On a vu quels éloges j'ai donnés et quelles critiques j'ai adressées au livre de M. Guyau. Par cet ouvrage, l'auteur a rendu service à la science, dont il a étudié certains problèmes. Espérons qu'après le succès de cette édition, il éprouvera le besoin de combler les lacunes, de développer certaines parties, d'appliquer plus complètement la méthode d'observation et d'analyse, en un mot d'être plus abondant et plus rigoureusement démonstratif sur des problèmes vers lesquels le porte l'heureuse variété de ses aptitudes.

Ch. LÉVÊQUE.

L'administration des musées et des fouilles en Italie. (*Notizie degli scavi di antichità communicate alla R. Accademia dei Lincei.* 1881-1884.)

DEUXIÈME ET DERNIER ARTICLE[3].

Continuons à parcourir les *Notizie degli scavi*, pour y noter les principales découvertes qui ont été faites en ces derniers temps par les soins de la direction générale des antiquités et des beaux-arts.

Il est aisé de comprendre que, dans les environs de Rome, les bonnes

[1] *Rhétorique*, livre III, ch. VIII. — Traduction de M. Barthélemy-Saint Hilaire, t. II, p 46 et 47.

[2] Dans la *Revue politique et littéraire* du 21 septembre 1884.

[3] Voir le cahier du mois de juillet.

fortunes qui nous rendent des objets antiques soient plus fréquentes qu'ailleurs. Comme les monuments y étaient en plus grand nombre, il est naturel qu'il en reste plus de ruines. Ajoutons qu'en ce moment il règne autour de la nouvelle capitale une incroyable activité. Le long des grandes routes, on installe des tramways à vapeur; au milieu de la plaine, on construit des fortifications : chacun de ces travaux amène au jour de nombreux débris du passé. Les anciennes voies, qui sont presque partout restées les chemins d'aujourd'hui, étaient, comme on sait, bordées de tombeaux; dans les environs de la ville, les gens riches possédaient des maisons de campagne, où ils allaient le soir se reposer, avec leurs amis, des fatigues de la journée. On vient d'en découvrir une à Marino qui appartenait à un homme riche dont on a retrouvé le nom : il s'appelait Q. Voconius Pollio. Par malheur elle a dû être fort dévastée au moyen âge, et l'on a été alors jusqu'à prendre une partie des marbres pour faire de la chaux. Ce qui reste est encore fort curieux : le sol est couvert de fragments de colonnes et de frises délicates, qui se sont détachées des murs, et l'on y a même ramassé des candélabres de marbre d'un très bon travail. La villa a été réparée pour la dernière fois vers le milieu du IVe siècle, mais elle contient des parties qui doivent remonter beaucoup plus haut. Dans tous les cas, le propriétaire était sans doute un amateur éclairé qui avait réuni ou qui conservait chez lui des œuvres d'art fort distinguées. Une grande salle, qui a heureusement échappé aux dévastateurs, renfermait un Apollon et un Hercule à peu près intacts et de la meilleure époque. C'est une chance bien rare aujourd'hui que de pouvoir découvrir quelque belle statue antique; les gens de la Renaissance avaient tant de passion pour elles, ils étaient de si habiles et de si âpres chercheurs, qu'en ce genre ils ne nous ont pas laissé grand'chose à trouver.

Les fouilles de la *villa Hadriana* continuent très mollement; celles d'Ostie sont arrêtées. On a pourtant achevé, dans ces derniers temps, d'en mettre au jour le théâtre. Ce n'est pas tout à fait une découverte : on en connaissait parfaitement l'existence, et il était facile d'en deviner la forme sous la terre qui le couvrait; aussi est-il marqué sur les cartes qui donnent le plan de la vieille Ostie. C'est un monument fort intéressant, et dont nous savons très bien l'histoire, grâce aux inscriptions qu'on y a pu lire. Il avait été bâti par Agrippa; plus tard, Septime Sévère et Caracalla le restaurèrent. Ces deux empereurs aimaient Ostie et se sont beaucoup occupés d'elle : c'est à eux qu'on doit la construction du grand marché situé à l'extrémité de la ville et de la *via Severiana*, qui se dirigeait vers Antium en suivant le bord de la mer. Du temps d'Hono-

rius, le théâtre tombait en ruine. Ce n'était guère, à ce qu'il semble, le moment d'en prendre soin, et les Romains devaient avoir alors d'autres affaires en tête. On se donna pourtant la peine de le réparer, mais ce fut d'une façon grossière, avec des pierres qu'on prit un peu partout. On sait que les Pères de l'Église reprochent aux Romains de leur temps d'avoir toujours l'esprit tourné vers les jeux et les spectacles. Ils n'avaient pas tort, et le théâtre d'Ostie restauré à la hâte au milieu des plus cruelles préoccupations peut servir de commentaire à leurs reproches. Il est précédé par une place carrée, bordée de colonnes, au milieu de laquelle s'élevait un temple. Autour de la place on retrouve quelques-uns de ces petits édicules, qui servaient de lieux de réunion ou, comme on disait, de *scholæ*, à des corporations ouvrières[1]. Comme, à Ostie, ces corporations étaient surtout chargées de transporter, de mesurer et de vendre les grains qui servaient à l'alimentation de Rome, M. Lanciani croit que la place devait être un marché au blé, et le temple qui en occupait le centre, un temple de Cérès. De là, le théâtre, entièrement déblayé, présente un aspect tout à fait pittoresque. On a relevé les colonnes qui formaient le portique; les couloirs, l'orchestre, les précinctions se distinguent très bien, la scène est parfaitement conservée; c'est, enfin, l'un des endroits les plus curieux d'Ostie, et dont on garde le plus vivant souvenir.

J'ai peu de choses à dire des fouilles de Pompéi; elles continuent régulièrement et donnent toujours à peu près les mêmes résultats. On s'est décidé, et l'on a bien fait, à marcher devant soi sans s'arrêter jusqu'à ce qu'on ait déblayé toute la ville et qu'on soit arrivé aux limites du rempart. Tous les quartiers, quelque intérêt qu'ils présentent, doivent donc être débarrassés à leur tour de la cendre qui les couvre. Celui que l'on explore aujourd'hui avait été déjà fouillé dans l'ancien temps, puis recouvert de décombres : il n'est pas surprenant que les objets d'art y soient rares. Il contient des maisons construites de la même manière que celles des autres quartiers, avec des ornements faits sur le même modèle et des peintures murales qui représentent à peu près les mêmes sujets. Ce n'est pas une raison de se décourager. Si l'on n'a pas tous les jours de ces rencontres frappantes et nouvelles qui attirent l'attention du

[1] Dans un de ces édicules on a trouvé un beau cippe représentant Romulus et Remus nourris par la louve dans le Lupercal, au moment où ils sont découverts par Faustulus et par sa femme. C'est un morceau d'un bon travail, et que rend précieux la rareté des représentations de ce genre. On le conserve aujourd'hui dans la tour de Jules II, où l'on a formé un petit musée des inscriptions et des objets d'art trouvés dernièrement à Ostie.

monde entier, les savants trouvent à se satisfaire dans ces mille objets curieux, que l'on continue à découvrir, et qui les font entrer de plus en plus dans l'intimité des gens d'autrefois. Il n'y a rien d'indifférent quand il s'agit de mieux connaître la vie antique. Les *graffites* surtout, qu'on a longtemps négligés, sont aujourd'hui bien déchiffrés et recueillis avec soin. Beaucoup d'entre eux sont en vers, et ils formeront les éléments d'une anthologie populaire qui ne manquera pas de saveur. Elle contiendra sans doute des vivacités de langue et d'idées qui rappelleront Aristophane et Rabelais, et seront capables d'effaroucher les délicats, mais on y rencontrera aussi, à côté de ces grossièretés, des traits fins et gracieux, et, parmi des élans de passion profonde, des plaisanteries qui feront sourire. Dans une des dernières pièces qui aient été lues, un amant, s'adressant à celle qu'il aime, ne dédaigne pas, pour lui plaire, d'employer un vulgaire calembour, et lui dit :

> Commiserescе mihi : da veniam ut veniam.

J'ai tort d'ailleurs de dire que toutes les peintures qu'on a découvertes, dans ces dernières années, se ressemblaient; il faut faire au moins une exception. Dans une maison qui paraît avoir appartenu à un homme riche, on a trouvé une fresque qui représente une scène tout à fait nouvelle. Des juges sont assis au fond d'une salle; l'un d'eux, qui paraît le plus important, tient un sceptre à la main. Devant lui un enfant est étendu sur une table, et un soldat, armé d'un couteau, se prépare à le frapper; à côté de la table, une femme regarde avec indifférence le meurtre qui va s'accomplir; une autre, les cheveux en désordre, à genoux, tend la main vers les juges, pour sauver l'enfant de la mort. Il n'est pas possible de jeter les yeux sur cette peinture, qu'on a transportée au musée de Naples, sans songer aussitôt au jugement de Salomon. C'est bien ce que l'artiste a voulu représenter. Son tableau, [illegible] tem[illegible] est composé avec goût, n'est pas seulement curieux en lui-même, [illegible]ouverte [illegible]il nous montre ce que savaient faire ces peintres, lorsqu'ils s[illegible] leurs sujets ordinaires et qu'il leur fallait inventer, mais de plus il aide à comprendre l'importance que les Juifs avaient prise sur tous les rivages de la Méditerranée. Le tableau sans doute est fait avec une intention railleuse : l'auteur a représenté les personnages comme des pygmées grotesques vêtus à la romaine; mais qu'importe qu'il ait voulu se moquer des Juifs? Son œuvre ne prouve pas moins qu'on les connaissait et qu'on les fréquentait, qu'on les avait entendus raconter leurs légendes, qu'on se familiarisait avec les héros de leurs livres saints; ce qui préparait la

voie au christianisme. Aussi a-t-on de sérieuses raisons de croire qu'à la suite des Juifs les chrétiens étaient venus, et qu'il y en avait à Pompéi en 69, quand la ville fut détruite par le Vésuve.

Non loin de Pompéi, commence ce beau pays que l'antiquité appelait la Grande Grèce. A ce nom, les souvenirs s'éveillent en foule dans l'esprit; on suppose que le sol où s'élevaient tant de villes fameuses doit avoir conservé à chaque pas des restes de ce passé glorieux, et que les fouilles y doivent être plus fécondes qu'ailleurs. Il n'en est rien; et nous voyons avec surprise que le midi de l'Italie est ce qui fournit le moins de matière aux *Notizie degli scavi.* La principale raison de cette pauvreté c'est que les villes grecques ont été ruinées de bonne heure. Elles s'étaient fort affaiblies en luttant avec acharnement les unes contre les autres; quand les peuples sauvages de la montagne, les Bruttiens et les Lucaniens, tombèrent sur elles, elles eurent grand'peine à leur tenir tête. La domination romaine les acheva; elles s'éteignirent peu à peu sous ce pouvoir souverain qui leur donnait la paix et leur ôtait l'indépendance. Strabon, qui les visita du temps de Tibère, nous dit qu'à proprement parler elles n'existent plus [1], et qu'à l'exception de Tarente, de Regium et de Neapolis, tout le pays est barbare [2]. Au moyen âge, ce qui restait encore d'habitants dans leurs rues désertes les abandonna. Les Grecs les avaient bâties au milieu de plaines fertiles, près de la mer, qui leur apportait les richesses du monde entier, et leur situation même était une des causes de leur prospérité; quand les temps devinrent sombres, que les campagnes cessèrent d'être sûres, que la mer n'amena plus que des pirates, les villes, quittant la plaine, montèrent sur les hauteurs; elles changèrent de nom en changeant de place, et les anciennes dénominations disparurent. C'est ainsi qu'on ignore aujourd'hui où Sybaris et Thurioi étaient situées. Quand on va de Reggio à Bari par la côte, on traverse le pays où s'élevaient ces cités illustres; mais on n'y trouve presque plus rien qui les rappelle. Une colonne sur un promontoire désert, près de Cotrone, seul débris du temple célèbre d'Hera Lacinia, deux temples encore à moitié enterrés à Métaponte, voilà à peu près tout ce qui reste d'elles. Aussi s'était-on accoutumé à l'idée qu'elles sont tout à fait mortes et qu'on n'en pourra plus rien tirer qui fasse mieux connaître leur histoire.

Telle paraissait être l'opinion générale lorsqu'en 1881 François Lenormant publia ses deux volumes sur la Grande Grèce. Ce livre, fait d'une

[1] Strabon, VI, 1, 2.
[2] Idem, *ibidem.*

manière habile, où la science est présentée avec agrément, intéressa beaucoup en France; mais le succès en fut encore bien plus vif en Italie. Les sentiments qu'il y fit naître étaient assez complexes : au plaisir qu'on éprouvait d'entendre parler avec tant de sympathie d'une contrée italienne, se joignaient chez quelques personnes un peu de confusion de voir que le livre était l'œuvre d'un étranger, et quelques regrets de ne l'avoir pas prévenu. Dans le pays même que François Lenormant avait voulu faire mieux apprécier, la reconnaissance pour lui fut très vive. Les provinces méridionales se plaignent assez volontiers que Rome les néglige; elles étaient fort aises de voir paraître un ouvrage qui montrait une fois de plus et avec éclat les droits que leur grandeur passée leur donne aux égards et même aux faveurs de l'autorité. De son côté l'administration des fouilles ne voulut plus s'exposer à des reproches qui lui étaient sensibles et elle décida de faire quelque chose pour les antiquités de la Grande Grèce.

De toutes les villes anciennes qui peuplaient ce pays, la plus illustre peut-être était Tarente. Elle a eu de plus cette heureuse fortune que le temps lui a été moins cruel qu'aux autres. Comme elle se trouvait dans une situation très forte et à l'abri d'un coup de main, ses habitants ne l'ont pas désertée; elle a survécu à toutes les misères du moyen âge; elle garde encore aujourd'hui son nom et quelque chose de son importance. En ce moment elle déborde de l'étroite enceinte où elle s'était tenue enfermée depuis l'époque romaine. On y bâtit des quartiers neufs, et Lenormant s'est plaint qu'on n'ait pas profité de ces constructions pour mieux reconnaître le sol de la ville antique. « Il est fort à regretter, dit-il, que le gouvernement n'ait pas fait surveiller les travaux depuis le commencement par un ingénieur. Un relevé des arasements de constructions anciennes qui ont été successivement mises au jour et détruites, si on l'avait fait soigneusement à mesure qu'elles étaient rendues à la lumière, aurait donné un plan presque complet d'une des parties les plus intéressantes de la cité des Parthéniens. Tout au moins serait-il indispensable de ne plus continuer la même négligence; beaucoup de choses qu'il eût été précieux de noter et de connaître ont disparu sans laisser de traces : mais d'autres se découvrent encore chaque jour, que plus tard on ne pourra pas reconstituer. Les études qui sont possibles aujourd'hui ne le seront plus dans quelque temps, et l'on regrettera alors d'avoir laissé échapper l'occasion qui se présentait. » Ces paroles ont été entendues, et M. Fiorelli s'est empressé d'envoyer à Tarente un des archéologues les plus distingués qu'il a sous ses ordres, M. Viola.

Le premier soin de M. Viola, dès son arrivée à Tarente, fut de bien

établir la topographie de l'ancienne ville. Lenormant l'avait fait d'un coup d'œil et à grands traits; il était bon de reprendre le travail ébauché et de n'y rien laisser de douteux. Je m'empresse de dire que les études patientes de M. Viola n'ont fait que confirmer ce qu'avait entrevu et deviné Lenormant. Comme Syracuse, Tarente est placée dans un de ces sites heureux qui expliquent sa longue prospérité. Elle est baignée par deux mers, d'un côté par la mer Ionienne (*mare grande*), qui forme devant elle un vaste golfe auquel on a donné son nom; de l'autre, par une mer intérieure (*mare piccolo*), qui a près de cinquante kilomètres de tour. Les deux mers ne communiquent entre elles que par un petit goulet sur lequel on a jeté un pont. C'est par là qu'on pénètre dans la ville, quand on vient de Naples ou de Reggio. On se trouve, en entrant, sur une langue de terre étroite et longue formée par un rocher, qui se dresse à pic du côté de la grande mer et descend doucement vers l'autre. A l'extrémité opposée on a creusé un canal, du temps de Ferdinand I[er] d'Aragon, et l'on a fait ainsi, de ce qui était une presqu'île à l'époque des Grecs et des Romains, une sorte d'île artificielle, qui pouvait se défendre plus aisément contre une attaque imprévue. La ville moderne est toute contenue dans cette île, comme Syracuse dans Ortygie; elle s'y presse à étouffer, et sent le besoin d'en sortir. Dans l'antiquité, ce qui forme aujourd'hui la ville entière était seulement l'acropole de Tarente, une vaste citadelle, entourée d'eau de trois côtés, fermée de l'autre par de bonnes murailles, où une armée pouvait tenir pendant des années. Annibal, malgré tout son génie, ne put arriver à réduire la garnison romaine qui s'y était enfermée. La ville véritable commençait un peu plus bas, au delà de l'acropole, à l'endroit où l'on bâtit le *borgo nuovo*, et elle s'étendait fort loin. D'une mer à l'autre, on suit encore la trace du fossé qui baignait le rempart; on l'appelle le *canalone*, et il a 3500 mètres de longueur. L'ancienne Tarente était donc l'une des grandes cités de la Grèce; c'était aussi l'une des plus belles. Fabius Maximus, qui la mit au pillage, après l'avoir prise d'assaut, en tira un butin aussi riche que celui de Marcellus à Syracuse. Cependant il n'avait pas tout pris, et Strabon[1] nous parle avec admiration des œuvres d'art que la ville contenait encore de son temps[2].

Que reste-t-il aujourd'hui de toutes ces richesses? C'est ce qu'on saurait s'il avait été possible de fouiller d'une manière un peu complète cette

[1] Strabon, VI, III, 1.

[2] Aux objets d'art mentionnés par Strabon il faut joindre l'Europe enlevée par le taureau et le Satyre placé dans le temple de Vesta, que Cicéron met sur la même ligne que la Vénus de Cnide et le Cupidon de Thespies. (Cic. *In Verrem*, II, IV, LX.)

vaste enceinte. Mais les ressources manquant, il avait fallu se contenter jusqu'à ces derniers temps de ce que le hasard faisait rencontrer : c'est malheureusement peu de chose. Dans l'acropole, où, selon Strabon, la piété des Grecs avait réuni des monuments et des objets d'art de toute sorte, on n'a trouvé que deux fragments de colonnes doriques, restes d'un temple qui devait ressembler à ceux de la Sicile. La ville ancienne n'est pas beaucoup plus riche. On montre, sur le bord de la mer extérieure, quelques débris de thermes qui sont de l'époque romaine, et, un peu plus loin, les ruines d'un amphithéâtre[1]. L'amphithéâtre est romain aussi, mais M. Viola pense qu'il était bâti sur l'emplacement du théâtre grec : c'est donc de là que les Tarentins aperçurent un jour les dix galères de L. Valerius qui passaient à l'horizon, et que, transportés de fureur, ils se précipitèrent sur elles pour les couler; c'est là qu'ils reçurent les ambassadeurs envoyés par le Sénat pour demander raison de cette attaque, et qu'ils les comblèrent d'outrages, se jetant ainsi sans réfléchir et le rire aux lèvres dans une guerre qu'ils n'étaient pas de force à soutenir et où ils devaient succomber.

Strabon vante la beauté de l'agora de Tarente. C'était une vaste place, ornée d'une statue colossale de Zeus, la plus grande qu'il y eut en Grèce, après l'Apollon de Rhodes. Nous savons où cette place devait se trouver; c'est près de l'ancien port, un peu plus loin que l'acropole, à côté d'une promenade que le peuple appelle encore, d'un nom grec, *peripatos*, et à l'endroit même où l'on bâtit le *borgo nuovo*. En fouillant le sol pour construire les maisons de ce quartier nouveau, on a traversé successivement les restes de la ville romaine et de la ville grecque : on s'attendait à les y rencontrer. Ce qui a surpris davantage, c'est de trouver, au-dessous de ces restes, des tombes plus anciennes qui ont été détruites quand les Grecs sont venus s'établir dans le pays. Ces tombes contenaient des vases dont la forme est bien connue et qui ressemblent à ceux que M. de Cesnola a découverts à Chypre. Quelques-uns de ces vases sont exécutés avec soin, les autres plus grossiers et fabriqués évidemment sur le modèle des premiers : ce sont les débris de la vieille ville des Iapyges, qui, après tant de siècles, sont rendus au jour. Ils nous apprennent que, lorsque les Parthéniens vinrent s'établir sur cette plage, elle était occupée par une population qui n'était pas tout à fait barbare, puisque,

[1] Près de l'amphithéâtre, on a découvert un dépôt de statuettes brisées. C'était un amas d'*ex-voto* portés dans un sanctuaire par la piété des fidèles. On a pu reconstituer quelques-unes de ces figurines, notamment une statue d'Apollon d'un très beau travail, et qui remonte aux temps les plus brillants de l'art grec. Les découvertes faites dans ce dépôt ont été portées au musée de Naples.

non seulement elle était en relation avec les marchands de l'Orient, qui lui apportaient les produits de leur pays, mais qu'elle avait appris à les imiter. Voilà de nouvelles perspectives ouvertes sur un passé bien lointain et bien inconnu.

Mais on a fait des découvertes bien plus précises, sur lesquelles je veux insister, parce qu'elles nous ramènent à l'époque grecque et qu'elles tranchent une question très importante. Quoiqu'on connût mal, il y a quelques années, les produits de l'art tarentin, Lenormant n'avait pas hésité à soutenir que Tarente devait être, au temps de sa prospérité, un grand marché d'objets d'art où s'approvisionnait toute l'Italie. Parmi les vases à figures noires sur fond rouge qui ont été découverts dans les nécropoles de l'Étrurie, il signalait une classe particulière, qui se distingue par le caractère même des peintures, par la forme des lettres qui accompagnent les personnages, et il les appelait, sans façon, des *vases tarentins de vieux style*. A plus forte raison attribuait-il à Tarente ceux qu'on trouve dans les tombes de l'Apulie et de la Basilicate, surtout ceux de Canosa, de Ruvo, qu'admirent les connaisseurs. Le peu qu'il avait vu de statuettes tarentines lui faisait soupçonner que les coroplastes de ce pays avaient un talent original, « et qu'au lieu de suivre, comme les autres artistes italiens, avec une servilité plus ou moins adroite, les types sortis des mains des modeleurs de l'Attique et de la Béotie, ils savaient créer des compositions et des types dont ils étaient les inventeurs. » Il pensait donc qu'il s'était formé là une école qui avait sa manière propre, dont les produits devaient se reconnaître à des signes certains, et dont tous les peuples de l'Italie avaient subi l'influence.

Cette opinion, qui causa une certaine surprise, quand elle fut exprimée pour la première fois, et qui semblait alors une simple hypothèse, il est possible aujourd'hui de la vérifier. Les œuvres de l'art tarentin ne sont pas aussi rares qu'autrefois, et des circonstances heureuses les font sortir de terre tous les jours. Le gouvernement italien est depuis longtemps résolu à faire un port militaire dans le *mare piccolo*. Rien ne lui est plus facile, et ce sera certainement le plus vaste et le plus sûr de toute la Méditerranée. Il ne doit pas être tout à fait dans le même emplacement que le port ancien, c'est-à-dire au coin de la ville et du *borgo nuovo* : la place est prise par une industrie, qui dure à peu près depuis l'époque romaine, et qui est devenue l'une des richesses de Tarente, l'élève des huîtres et des moules. On l'a reculé un peu plus loin, vers la courbe qui se termine à la pointe de Pizzo. Les travaux sont commencés depuis l'année dernière, et l'on s'occupe à niveler le terrain, en face du port, pour y construire un arsenal. Il est arrivé que ces fouilles, qui n'é-

taient pas entreprises dans l'intérêt de l'archéologie, lui profitent : tous les jours, on rencontre des objets antiques. M. Viola, se contente de faire suivre chaque groupe d'ouvriers par un surveillant qui recueille tout ce qu'ils trouvent. C'est ainsi que la direction générale des musées et des fouilles d'antiquités s'enrichit sans rien dépenser : le ministère de la marine travaille pour elle.

La récolte est d'autant plus abondante que les travaux se font sur l'emplacement d'une ancienne nécropole. En général, chez les Grecs et chez les Romains, les sépultures étaient hors des murs; les Tarentins, au contraire, plaçaient les leurs dans l'enceinte même de leur ville. Polybe raconte qu'un oracle leur ayant dit qu'il leur serait utile et profitable d'habiter avec les plus nombreux (*ἀμεῖνον καὶ λῷον ἔσεσθαι ποιουμένοις τὴν οἴκησιν μετὰ τῶν πλειόνων*[1]), ils comprirent que c'était des morts que l'oracle voulait parler. En réalité, ils n'ont fait que se conformer aux usages du pays où ils étaient venus s'établir. On a remarqué, en effet, en explorant ce qui reste des vieilles villes des Messapiens, qu'ils avaient l'habitude de placer leurs sépultures près de leurs habitations. Les Tarentins, qui les remplacèrent, firent comme eux; et voilà comment les ouvriers, en fouillant le sol de l'ancienne cité, se heurtent partout à des tombes. Selon l'usage antique, ces tombes renferment des statuettes, des lampes, des vases, des objets de toute sorte, destinés à meubler et à égayer la demeure du mort. Les découvertes s'y font par centaines. Tout ce qu'on trouve est déposé dans le couvent de S. Pasquale, qui sera bientôt trop étroit pour contenir tant de richesses. Les chambres, les escaliers, les corridors en sont remplis, et l'on n'y peut faire un pas sans risquer d'écraser quelque dieu ou quelque héros sur son passage. Il y a là, sans doute, beaucoup d'œuvres médiocres, mais il s'en trouve aussi beaucoup de charmantes, et pour ne parler que des statuettes de femmes, on en voit un bon nombre qui, par le fini de l'exécution et la grâce des attitudes, rappellent les plus belles de Tanagra[2]. Qui peut dire ce que

[1] Polybe, VIII, xxx.

[2] A côté de ces figurines, dont le type est connu, il s'en trouve beaucoup d'autres qu'on n'avait encore rencontrées nulle part, par exemple, des femmes portant un animal quelconque, oiseau ou quadrupède, sur leur sein. On en a découvert près de cinq mille. Les grotesques y sont aussi fort nombreux. On y voit, notamment, des dieux accroupis qui ressemblent à certaines divinités de l'Inde ou de la Chine. Les figurines ır le scènes, qui sont si rares dans les belles époques de l'art grec, se rencontrent plus fréquemment à Tarente : c'était une ville de mœurs légères et amie du plaisir. On y trouve, enfin, en nombre incroyable, des représentations d'animaux, quelquefois fort grossières, mais toujours exactes, et avec le trait particulier qui les fait reconnaître.

nous réservent des fouilles qui, pour leur début, nous ont donné de si beaux résultats? Quand elles seront achevées, il faudra se reconnaître au milieu de cette abondance, parmi ces milliers de figurines et de vases, les trier, les classer, les étudier, et l'on pourra se rendre compte alors, en toute certitude, de ce qu'était cette école de Tarente, dont nous pouvons apprécier, dès aujourd'hui, l'inépuisable fécondité.

Pour achever cette revue que j'essaie de faire des fouilles qu'on a entreprises sur le sol italien et des découvertes qu'elles ont amenées, il ne me reste plus qu'à parler de la Sicile. Je n'aurai pas grand'chose à en dire : la Sicile fournit en général peu de matière aux *Notizie degli scavi*. Ce n'est pas qu'elle soit pauvre en monuments antiques; tout le monde sait au contraire qu'ils ne sont nulle part aussi nombreux. Mais le peu de ressources dont l'administration dispose ne permettant pas d'entreprendre beaucoup de travaux à la fois, on s'est contenté, dans ces dernières années, de déblayer l'acropole de Sélinonte. C'est bien l'endroit qu'il importe le plus de fouiller. Les monuments de Sélinonte ayant été renversés tout d'un coup, à une époque qu'on ignore, par quelque convulsion du sol, il y a plus de chance d'en trouver à terre de beaux débris que s'ils avaient péri peu à peu. On y a découvert en effet, il y a quelque cinquante ans, les fameuses métopes qui sont au musée de Palerme, et qui nous font parcourir toutes les étapes de l'art grec, depuis ses débuts jusqu'à sa perfection. Cette bonne fortune, il est vrai, ne s'est pas reproduite dans ces derniers temps, et il serait téméraire d'espérer qu'on fera beaucoup de découvertes pareilles; mais quand les fouilles n'auraient d'autre résultat que de débarrasser ces nobles monuments des décombres qui les déshonorent, ce serait une raison suffisante pour ne pas les interrompre. Depuis qu'on a ôté la terre qui couvrait les colonnes étendues, elles paraissent plus belles, leurs proportions frappent davantage, et il devient plus facile à l'imagination de relever ces temples immenses qui sont tombés d'une chute si rapide et si régulière que chaque partie est restée à sa place. Mais on fait aussi de temps en temps, au milieu de ces débris, quelques trouvailles heureuses. Dernièrement on a ramassé, sur les marches mêmes du temple d'Hercule, quelques centaines d'objets en terre, qui ont la dimension et la forme de petites pièces de monnaies, et qui, comme elles, portent des empreintes des deux côtés. On crut d'abord qu'on était tombé sur une véritable fabrique d'objets de ce genre, qui aurait été établie dans le temple, ce qui en vérité n'était guère vraisemblable. Mais M. Salinas fit remarquer qu'ils portaient tous une petite ouverture par laquelle avait passé un fil dont la trace est encore visible, et il en conclut que c'étaient des sceaux de lettres. On com-

IMPRIMERIE NATIONALE.

prend très bien que, dans les pays du Midi, on ait remplacé la cire par une matière qui ne se fonde pas au soleil. Cicéron parle de ces sceaux en terre et dit qu'on s'en servait beaucoup en Asie. Il raconte que Verrès, pendant sa préture de Sicile, en ayant vu un dont l'image le charma, voulut avoir l'anneau qui avait fourni l'empreinte, et le fit arracher du doigt d'un chevalier romain[1]. Par quel hasard ces sceaux se sont-ils trouvés réunis en si grand nombre sur les marches d'un temple de Sélinonte? On ne le sait pas. Ils étaient probablement attachés à des suppliques que les dévots adressaient à Hercule ou à quelque autre dieu pour obtenir quelque faveur. Toujours est-il que les figures qu'ils portaient sont fort curieuses et qu'il sera utile de les étudier en détail.

Je ne veux pas quitter la Sicile sans faire remarquer le soin que prennent les différentes villes des objets d'art qui se trouvent chez elles. Elles s'en font gloire et ne veulent pas les laisser se disperser au hasard; elles les recueillent, les réunissent et en forment des collections qui présentent souvent beaucoup d'intérêt. Le musée de Palerme, grâce à M. Salinas, est devenu l'un des mieux aménagés et des plus importants de l'Europe. M. Scogliano a été envoyé à Syracuse pour y faire l'inventaire et le classement des antiquités que la ville possède et que jusqu'ici elle n'avait pas convenablement installées. De son côté, la ville a fait bâtir un véritable palais, sur la principale place, en face de ce beau temple grec qui est devenu la cathédrale. Elle y placera bientôt sa Vénus, qui soutient la comparaison avec celle de Florence, ses marbres, ses terres cuites, ses bronzes, qu'on avait peine à voir dans l'étroit réduit où ils étaient entassés. On peut prévoir que ce musée, qu'enrichiront sans doute bientôt des découvertes nouvelles, sera un charme de plus pour attirer et retenir les voyageurs dans cette admirable ville.

L'excursion que je viens de faire à travers les *Notizie degli scavi*, si rapide qu'elle ait été, a prouvé, je l'espère, quelle activité déploie la direction des musées et des fouilles, et les résultats heureux que ces travaux, entrepris par le gouvernement et les particuliers d'un bout de l'Italie à l'autre, ont produits en quelques années. Ces efforts méritent d'être plus encouragés qu'ils ne l'ont été jusqu'ici. Le gouvernement n'a dépensé pour les fouilles que des sommes insignifiantes, et M. Fiorelli a été contraint d'opérer de véritables miracles : il a fait beaucoup avec rien. Tous les Italiens qui ont le souci de leur gloire passée désirent avec ardeur que le budget de l'État soit désormais un peu plus généreux pour l'antiquité; ils voudraient qu'on pût détourner sur elle quelques faibles

[1] *In Verrem*, II, IV, XXVI.

ruisseaux de ce grand fleuve qui coule avec tant d'abondance vers la marine et vers l'armée. Ce serait un argent bien placé. Le sol de l'Italie est si riche en monuments antiques qu'on n'a pas de déception à craindre, et que les fouilles y seront certainement fécondes. L'archéologie n'est pas exigeante : elle demande peu, et l'on peut être sûr qu'elle donnera beaucoup.

GASTON BOISSIER.

LA VIE INTIME DE VOLTAIRE AUX DÉLICES ET À FERNEY (1754-1778), d'après des lettres et des documents inédits, par Lucien Perey et Gaston Maugras, 1 vol. in-8°, Calmann-Lévy, éditeur; 1885.

Nous n'avons plus à signaler ici l'association laborieuse et féconde de ces deux écrivains, d'où sont sorties déjà plusieurs publications sur le XVIIIe siècle, la *Correspondance de l'abbé Galiani*, la *Jeunesse de Mme d'Épinay*, les *Dernières années de Mme d'Épinay, son Salon et ses Amis.* Ces publications sont connues : *habuerunt sua fata libelli.* Mais nous avons aujourd'hui à faire connaître un nouveau volume, issu de la même collaboration et dont le titre seul est de nature à exciter la curiosité des lecteurs avides d'informations sur ce siècle qui a sa littérature à part, très considérable, sans cesse accrue, et sur certains points illimitée en perspective. Les personnages de ce temps-là n'épargnaient pas leur peine pour faire connaître aux autres les incidents de leur biographie intime. A tous les degrés de la hiérarchie intellectuelle et sociale, on vivait la plume à la main, rédigeant des mémoires ou des notes, expédiant des lettres dans toutes les directions, s'entretenant soit avec des amis, soit avec une postérité qui devait sembler, pour la plupart, fort incertaine. Eh bien, pour beaucoup, cette postérité invraisemblable est venue; pour presque tous elle viendra peu à peu, infailliblement. Nous sommes devenus des curieux insatiables, grands déchiffreurs d'épîtres, dénicheurs de manuscrits. De tous les côtés se lèvent des moissons inattendues d'inédits, très variés par les sujets, d'un intérêt très mêlé, où il faudra faire un choix pour distinguer le bon grain de l'herbe folle



et parasite. Ce choix ne se fait pas tout de suite, tant la main des chercheurs de documents est impatiente et naïvement avide; il se fera au bout d'un certain temps, de lui-même, par le goût spontané du public, qui rejettera le fatras. Ce discernement est infaillible, et, en pareille matière, l'instinct des lecteurs fait son œuvre plus sûrement que le jugement des lettrés, trop faciles aux engouements, lesquels sont une forme de l'infatuation personnelle, quand la joie de la découverte est en jeu, ou l'espoir d'une interprétation nouvelle d'événements connus.

Nous ne prétendons pas que les auteurs de cette dernière publication soient exempts d'illusion. On déclare, dans une courte préface, qu'on a voulu simplement mettre en œuvre de nombreux documents sur les vingt-cinq dernières années de la vie de Voltaire. En dehors de ses amis ou contemporains, auxquels on a emprunté des informations, on tient à honneur de publier plus de cinquante lettres inédites de Voltaire lui-même. Mais toutes ces lettres n'ont pas la même valeur; au sortir de cette lecture, si l'on en fait la contre-épreuve, la *cross-examination*, comme disent les Anglais, si l'on revient aux tomes V, VI, VII et VIII de l'ouvrage de M. Desnoireterres sur *Voltaire et la Société au XVIIIe siècle*, *Voltaire aux Délices*, *Voltaire et J.-J. Rousseau*, *Voltaire et Genève*, *Le retour et la mort de Voltaire*, on n'a pas d'abord l'impression d'avoir ajouté à son bagage beaucoup de renseignements essentiels.

Malgré tout, le lecteur ne regrettera pas son temps; il a recueilli nombre de détails agréables ou piquants; il revit avec intérêt dans le milieu si vivant et si agité que remplit cette personnalité excessive et débordante. Nous suivons Voltaire, à la trace de ses colères, à travers tous ces petits faits dont un amour-propre irritable et un talent batailleur excellent à faire de véritables événements. On prend parti dans cette longue lutte avec le Consistoire; on s'amuse, on s'excite sur cette question, qui devait durer vingt ans, à savoir si la comédie serait jouée à Genève; on finit par se passionner dans un sens ou dans un autre; on assiste avec curiosité à ces essais successifs de théâtre nomade: l'apparition de Lekain aux Délices, la préparation de *L'Orphelin de la Chine*, l'épisode de la vie à Lausanne, le retour sur le territoire de Genève; les tempêtes soulevées par la *Lettre sur les Spectacles*, de Rousseau, en réponse à l'article de d'Alembert; les premières représentations de *Tancrède*, *Gengis-khan*, données aux Délices, en pleine terre génevoise; *Le Droit du seigneur*, *Olympie*, sur le théâtre de Ferney, jusqu'au moment où Voltaire, vieilli, fatigué, supprime sa troupe et ferme sa scène aux citoyens de Genève, comme *aux citoyens de l'univers*, qui affluaient de tous les points du monde civilisé. Car c'était là une représentation en permanence, aussi curieuse

que l'autre, celle des délégués de la France et de l'Europe, qui voulaient jouir de cet esprit toujours en éveil, dans ses belles ou ses mauvaises humeurs, donnant le spectacle de ses idées en effervescence et se laissant surprendre dans une familiarité quelquefois périlleuse; les clients de sa gloire, très empressés à ce pèlerinage du génie; les clients parisiens et européens de Tronchin, qui venaient à la fois chercher les conseils du célèbre médecin et satisfaire, par la même occasion, leur curiosité littéraire; enfin, les visiteurs indigènes, pasteurs et magistrats de Genève, les syndics eux-mêmes, parfois effrayés des incartades de cet hôte illustre, mais en même temps flattés du reflet de cette brillante et orageuse célébrité, qui rejaillissait sur leur république. Tout cela compose un petit monde amusant, bizarre, très varié par les intérêts et les personnages en jeu, qui attire l'attention et qui la retient. Tous ces noms nous sont devenus dès longtemps familiers, toutes ces figures sont de notre connaissance, et quand on les revoit avec quelques traits nouveaux de physionomie ou quelques anecdotes qui complètent leur caractère, on ne dispute pas avec son plaisir et l'on en jouit, sans tant de scrupules, comme d'une intimité retrouvée.

Au milieu de ces figures diverses, sur lesquelles il y a toujours profit à questionner et à apprendre, se détache avec relief celle du docteur Tronchin, dont on peut dire qu'il était alors à Genève, après Voltaire, le personnage le plus important et le plus en vue. C'est aussi autour de lui que se groupent les documents les plus nouveaux du livre. On nous permettra de concentrer sur lui l'intérêt de cette étude. Né à Genève, en 1709, après une vie laborieuse dans les principaux centres d'instruction, en Angleterre et particulièrement en Hollande, où il avait, à Leyde, suivi les leçons de Boerhaave, et s'était acquis, à Amsterdam, une réputation précoce, il venait de rentrer dans sa patrie, en 1754. quand Voltaire vint s'y fixer lui-même, après sa rupture avec Frédéric et la cruelle mésaventure de Francfort. La rentrée de Voltaire en France n'avait pas été facile; son retour à Paris avait été impossible. A Lyon, le cardinal de Tencin lui avait dit fort nettement : « Je ne puis vous donner à dîner, vous êtes trop mal à la cour. » Mme de Pompadour n'avait pas même admis l'humble requête qu'il lui adressait en vue d'un bref séjour à Paris, « nécessaire, disait-il, pour arranger ses affaires bouleversées par quatre ans d'absence et assurer du pain à sa famille. » Il ne pouvait ni habiter en France qu'avec une demi-sécurité, qui ne lui convenait pas, ni retourner impunément dans les pays étrangers. C'est alors qu'il songea à la Suisse. Les auteurs de la *Vie intime de Voltaire* nous disent qu'il ne choisit cette retraite que contraint et forcé.

On a souvent admiré la perspicacité qui lui avait fait préférer le séjour d'une terre libre à celui d'une cour où sa sécurité aurait été sans cesse menacée. Le choix fut heureux, en effet; mais l'exil lui était imposé; livré à lui-même, il serait rentré immédiatement à Paris. La nécessité d'un demi-exil étant démontrée, il se félicite d'avoir choisi une retraite où « il n'aura rien à démêler avec les rois, leurs résidents et les cardinaux impolis ». Il fait contre fortune bon cœur; il se console par trois raisons: le voisinage de la France, la proposition que lui a faite Cremer de publier une nouvelle édition de ses Œuvres sous sa surveillance immédiate et sa direction, enfin la célébrité médicale de Tronchin. Voltaire, on le sait, ne cessa pas, pendant toute une vie qui fut longue, de se traiter en malade. Ce dernier motif ne fut pas le moins décisif. Deux jours après son arrivée à Genève, le résident de France, M. de Montpéroux, en informait en ces termes le duc de Choiseul : « M. de Voltaire est arrivé ici avant-hier au soir, et il en est reparti ce matin pour aller en Suisse y faire quelques remèdes préparatoires aux eaux d'Aix, qui lui ont été ordonnées. Il demeurera à trois lieues d'ici (à Prangins), pour y être plus à portée du docteur Tronchin de Hollande, en qui il a beaucoup de confiance; sa santé est très délabrée : il est tourmenté d'une sciatique violente... » En effet, le 12 décembre au soir, quand Voltaire était arrivé à Genève, accompagné de sa nièce et de Collini, profitant d'une courtoisie du petit Conseil, qui avait donné l'ordre de laisser, ce jour-là, les portes ouvertes jusqu'après le coucher du soleil, il avait consenti à souper chez le docteur Tronchin, qui avait été au-devant de lui. Ce fut la première rencontre entre ces deux hommes, qui se traitaient de puissance à puissance, que la vie devait souvent réunir, quelquefois diviser, et dont l'un devait assister l'autre au jour, encore lointain, de sa mort.

Genève avait été heureuse de reprendre un de ses enfants les plus renommés à la Hollande, où il avait résidé vingt ans. Amsterdam lui proposait, pour le retenir, une somme énorme pour le temps : une pension de 15,000 florins. La petite République ne pouvait lutter sur ce terrain; elle lutta sur le terrain de l'honneur : on nomma tout d'une voix Tronchin professeur extraordinaire; il resta. Il ne garda de la Hollande que sa femme, Hélène de Witt, petite-nièce du grand pensionnaire, que Mme d'Épinay, qui la vit à Genève, n'a pas flattée : « C'est bien la plus maussade et la plus désagréable créature que je connaisse, dit-elle. Son mari est, avec elle, un miracle de patience et de douceur. » La famille des Tronchin était très bien située à Genève. Frères ou cousins étaient des lettrés ou des auteurs distingués : le conseiller François Tronchin, auteur de quelques tragédies, fin connaisseur et collectionneur

remarquable, puis le procureur général Tronchin-Boissier, auteur des *Lettres écrites de la campagne*, qui eurent leur moment de vogue et auxquelles Rousseau répondit par les *Lettres de la Montagne*. Mais toutes ces renommées de famille étaient venues se fondre dans la célébrité croissante du docteur, qui s'étendit bientôt jusqu'à Paris, grâce à son mérite personnel, qu'avaient garanti quelques belles cures, et aussi grâce à l'hostilité de ses confrères parisiens, qu'il raillait volontiers. « Les médecins des grandes villes, disait-il dans une des lettres récemment retrouvées, n'étudient pas. C'est leur moindre tort. Si vous ajoutez aux distractions indispensables celles de l'ambition et du plaisir, il ne leur reste que le temps qu'il faut pour la médecine routinière ; on voit alors des malades, mais on ne voit pas de maladies, et ce n'est qu'en voyant des maladies qu'on apprend à les guérir ; aussi est-il vrai que les plus grands médecins n'ont point été formés sur le pavé des grandes villes. Les grands médecins, au contraire, y deviennent très petits... J'en connais que les meilleures études et la plus belle théorie n'ont pas mis à l'abri des infamies de la pratique, et qui, tous les jours et tout le jour, sacrifient à l'exemple et au préjugé l'art divin qu'ils déshonorent. »

Pour lui, il se maintenait à la tête de la science, inaugurant les nouvelles méthodes, trouvant des procédés, secouant l'empirisme et la routine de ses contemporains. C'est ainsi qu'il devint l'apôtre de l'inoculation, combattant de toutes ses forces la terreur superstitieuse des populations, l'opposition de ses collègues, du clergé et des gouvernements. Il y avait déjà quinze ans qu'il soutenait cette cause contre l'ignorance et le mauvais vouloir, donnant comme exemples ses enfants inoculés, lorsque, en 1756, le duc d'Orléans l'appela à Paris pour faire l'opération redoutée au duc de Chartres et à Mademoiselle de Montpensier. Ce fut un coup de théâtre : la cause était gagnée. Grimm déclare que le duc d'Orléans a fait là l'action la plus courageuse qu'on ait faite depuis longtemps. « Pendant plusieurs semaines, Tronchin fut l'homme de France le plus à la mode. On oublia les Anglais, le Port-Mahon, le Parlement, le Grand Conseil, tout ce qui faisait le sujet des conversations, pour ne parler que de cet illustre médecin. C'était de la fureur, du fanatisme. Les carrosses encombraient à ce point la rue où il demeurait que la circulation était interrompue ; pas une famille qui n'allât le consulter. Les marchandes de modes inventèrent une coiffure qu'elles appelèrent *bonnet à l'inoculation*. On voyait, sur les rubans qui l'ornaient, un semis de pois imitant les boutons de la petite vérole[1]. » Il s'occupait par-

[1] *La vie intime de Voltaire*, p. 76 et 89.

ticulièrement alors de l'hygiène des femmes, jusque-là complètement négligée, leur recommandant à toutes de se promener et de faire de l'exercice le matin; à quelques-unes, de cirer leur appartement ou de scier du bois, excellents remèdes contre les vapeurs, qui étaient la névrose du temps. Il faisait ouvrir les fenêtres de Versailles, jusqu'alors hermétiquement closes pendant tout l'hiver, versant des flots d'air pur dans cette atmosphère viciée. Il engageait les mères à nourrir leurs enfants, entrant dans les détails les plus minutieux sur les soins à donner au premier âge. L'*Émile* et Rousseau bénéficièrent de cette réforme : ce n'est qu'en 1762 que l'*Émile* fut publié; c'est en 1756 que Tronchin proclamait ces principes nouveaux de l'hygiène domestique, et c'est à lui qu'il faut en reporter tout l'honneur.

Tel était le médecin vraiment indépendant, original, observateur perspicace, très habile et ingénieux, à qui Voltaire va confier ses précieux jours. Dès l'abord, il est sous le charme. « C'est un homme haut de six pieds, savant comme Esculape, beau comme Apollon, s'écrie-t-il. Personne ne parle mieux et n'a plus d'esprit. » A tous ces dons se joignaient une probité, une sensibilité extrême, qu'il s'appliquait à dissimuler, pour ne pas en être entravé dans la pratique de son art, une générosité dont il donna mille preuves, avec de l'élévation dans la pensée et un tour d'esprit religieux, enfin une sagacité qui perçait jusqu'au fond de l'âme et ne s'en laissait imposer par personne. Le diagnostic qu'il porte, à première vue, sur Voltaire est significatif : « une bile toujours irritante et des nerfs toujours irrités sont et seront la cause éternelle de ses maux. » Quelque temps après, il complète ce premier trait dans une lettre curieuse à J.-J. Rousseau : « Son état moral a été, dès sa plus tendre enfance, si peu naturel et si altéré, que son être actuel fait un tout artificiel qui ne ressemble à rien. De tous les hommes qui coexistent, celui qu'il connaît le moins, c'est lui-même. Tous les rapports de lui aux autres hommes et des autres hommes à lui sont dérangés... Les louanges et les cajoleries de ses admirateurs ont achevé ce que ses prétentions immodérées avaient commencé, et, croyant en être le maître, il est devenu l'esclave de ses admirateurs, son bonheur a dépendu d'eux. Ce fondement trompeur a laissé des vides immenses[1]. »

Il y aurait à écrire sur ce sujet un curieux chapitre d'histoire littéraire : Voltaire et Tronchin. Le contraste est piquant : le client est aimable, caressant pour son médecin; il fait tout pour le séduire; personne ne

[1] *J.-J. Rousseau, ses amis et ses ennemis*, correspondance publiée par M. Streckeisen-Moultou, t. I. — Voir *Voltaire aux Délices*, par M. Desnoiresterres, t. V, p. 83 et 89.

s'entend mieux aux cajoleries de toute sorte, aux prévenances, aux petits billets galamment tournés, aux compliments qui portent loin. On sent qu'il a besoin de lui, qu'il juge que sa vie est entre les mains de Tronchin; il célèbre sa gloire sur tous les tons, il la répand dans sa correspondance universelle à tous les coins de l'Europe. Tronchin, lui, reste calme, presque froid; il se laisse faire, il ne se laisse pas entraîner. Il garde en toute occasion son sens fin, sa circonspection; pas un instant il ne prend confiance; il voit de trop près, dans son malade, les ressorts et le jeu de la machine cérébrale, toujours montée à un ton excessif; il aperçoit les dessous assez tristes et humiliants de la gloire; il garde son franc-parler avec Voltaire et son franc-juger avec les autres. Il arrive même un moment où les petites comédies du grand homme lui portent sur les nerfs; il ne trouve de sincère et de persistant en lui que deux sentiments qui n'ajoutent rien à son prestige : une vanité maladive et la crainte de la mort : « On s'est accoutumé aux louanges... Si l'habitude leur a fait perdre un prix imaginaire, c'est que la vanité en fait l'estimation et qu'elle même compte ensuite pour rien ce qu'elle s'approprie, et pour tout ce qu'on lui refuse; d'où il arrive enfin que les injures de La Beaumelle font plus de peine que les acclamations du parterre n'ont jamais fait de plaisir. Et qu'en résulte-t-il? La crainte de la mort (car on en tremble) n'empêche pas qu'on ne se plaigne de la vie, et, ne sachant à qui s'en prendre, on se plaint de la Providence, quand on devrait n'être mécontent que de soi-même. » A mesure que Tronchin connaît mieux Voltaire, ces traits s'amplifient au point qu'il ne voit plus le reste, et que le fonds de générosité naturelle, d'amour sincère de l'humanité, de philanthropie agissante, qui rachètent tant de choses dans Voltaire, disparaît à ses yeux.

Vers la fin de 1757, un événement littéraire et théologique, l'apparition de l'article *Genève*, dans l'*Encyclopédie*, mit en lumière ces dissentiments secrets. On sait que d'Alembert, étant en visite aux Délices au mois d'août de l'année précédente, avait été accueilli à Genève avec un grand empressement. On était heureux de voir de près le géomètre célèbre, le principal rédacteur de l'*Encyclopédie*. On était partisan des idées nouvelles, sans bien en mesurer la nature, sans bien les définir; on suivait le mouvement, sans trop savoir où l'on allait. Depuis une vingtaine d'années, l'église de Genève s'était départie du dogmatisme étroit de Calvin, sans prétendre pour cela modifier les points essentiels de sa foi. C'était l'aurore de cette période libérale qui précède les révolutions, presque toujours accomplies dans les esprits longtemps avant d'éclater dans les faits. Le clergé génevois jouissait en paix de sa réputation de sa-

voir et de mœurs irréprochables, et se laissait aller aux douceurs d'une curiosité, d'une sympathie même qui s'appelait de la tolérance. « Nul pasteur, qu'il fût théologien ou philosophe, ne se défiait de la portée de ses idées ni des impressions du public; tous se livraient sans scrupule à leur admiration pour les grands talents qui se produisaient alors en France. Un brusque réveil allait les tirer de ce songe innocent et heureux[1]. » Voltaire avait mis son hôte en relation avec tous les savants et tous les hommes distingués de Genève : Tronchin, Huber, les pasteurs Vernes, Lullin de la Rive, Vernet, et bien d'autres. Le clergé protestant, qui ne voulait voir dans d'Alembert que l'adversaire de l'Église catholique, et les principaux magistrats de la République, attirés par ce nouveau foyer de lumières qui venait de s'allumer dans l'*Encyclopédie*, se montrèrent fort empressés auprès du grand publiciste. Il annonçait l'intention de rédiger l'article *Genève* pour son recueil, témoignait le désir de connaître à fond les institutions de cet intéressant pays, et demandait à chacun des notes, des documents, des mémoires à consulter. Il en profita largement. Un an après son départ, paraissait le fameux article tant promis, et les Génevois allaient jouir enfin de leur gloire tardive, lorsqu'au milieu des pages les plus élogieuses éclata une phrase que l'on a pu comparer, pour l'effet qu'elle produisit, à un coup de foudre dans un ciel serein : « On se plaint moins à Genève qu'ailleurs, disait d'Alembert, des progrès de l'incrédulité; ce qui ne doit pas surprendre, car la religion y est presque réduite à l'adoration d'un seul Dieu, du moins chez tout ce qui n'est pas peuple; le respect pour Jésus-Christ et pour les Écritures est peut-être la seule chose qui distingue d'un pur déisme le christianisme de Genève. »

Ce n'était rien moins, sous la forme d'une louange, que l'acc[illegible]ation portée contre les pasteurs de n'être plus que des philosophes plus o[illegible]moins sincères. Quel coup pour le corps des pasteurs en général, et po[illegible] Tous les ques théologiens, comme les Vernes ou le professeur Vernet sont [illegible]-sentirent directement atteints, sachant bien qu'ils avaient [illegible]nt achin [illegible] l'abandon d'un entretien intime, donner quelque vraisemblanc[illegible] perfide éloge! Au milieu de l'effarement général, un seul homme se réjouissait et riait sous cape, Voltaire. Au fond, c'était une petite vengeance qu'il tirait à la fois de l'opposition que lui avait faite le Consistoire, au début de son séjour, et de la dissimulation de quelques-uns de ces *prêtres de Genève*, rigoristes en public et dans leurs

[1] Sayous, *La littérature française à l'Étranger. — La vie intime de Voltaire*, p. 166 et suivantes.

églises, très libres philosophiquement à sa table ou dans son théâtre. Pendant qu'il écrivait au pasteur Vernes « qu'il n'avait point encore lu le nouveau tome de l'*Encyclopédie*, et qu'il ignorait absolument de quoi il s'agissait, » il s'adressait d'un autre ton à d'Alembert : « Les drôles osent se plaindre de l'éloge que vous daignez leur donner, de croire en Dieu, et d'avoir plus de raison que de foi. Quelques-uns m'accusent d'une confédération impie avec vous. *Vous savez mon innocence.* Ils disent qu'ils protesteront contre votre article. Laissez-les protester et moquez-vous d'eux... Mais vous, à qui quelques-uns se sont ouverts, vous qui êtes instruit de leur foi par leur bouche, ne vous rétractez pas ; il y va de votre salut ; votre conscience y est engagée. Ces gens-là vont se couvrir de ridicule. Vous n'avez pas besoin de mes saintes exhortations pour soutenir *la gale* que vous avez donnée au troupeau de Genève. » Pendant qu'il attisait le feu, selon son habitude il se mettait à l'abri de l'incendie. Il se hâta de partir pour Lausanne, au moment où le Consistoire nommait une Commission pour *aviser à ce qu'il y avait à faire*, et il adressait, au pasteur Vernes cette aimable plaisanterie : « Allez, allez, vous n'êtes pas si fâchés ; soyez comme Dorine, qui aimait Lycas, comme vous devez le savoir ; Lycas s'en vanta, et Dorine, qui en fut bien aise, dit :

Lycas est peu discret
D'avoir dit mon secret.

D'Alembert est Lycas, vous autres êtes Dorine, et moi je suis tout à vous très tendrement. » Naturellement il déclare qu'il a été le dernier à apprendre toute cette affaire, « qu'il ne veut que le repos, et qu'il le souhaite à tous ses confrères : moines, curés, ministres, séculiers, réguliers, trinitaires, unitaires, quakers, moraves, turcs, juifs, chinois, » etc. En même temps il mandait à d'Alembert de ne pas s'émouvoir, de répondre simplement aux pasteurs qu'il avait chargé Voltaire de leur signifier ses intentions et de finir cette affaire. « Je vous assure, disait le pacifique mandataire, que mes amis et moi les mènerons bon train ; ils boiront le calice jusqu'à la lie. »

Le professeur Vernet avait été élu président de la Commission d'enquête et de consultation, et le docteur Tronchin secrétaire. Celui-ci se trouvait dès lors en conflit, indirect au moins, avec Voltaire, le complice bien avéré, sinon l'instigateur de toute cette affaire. Son premier soin fut de s'adresser à Voltaire lui-même pour obtenir de d'Alembert une rétractation. La réponse de Voltaire est curieuse : « Il n'y a plus guère d'autodafé, et il y a fort peu de fé ! Mon cher ami, vous ne serez



point brûlé : nos amis Servet et Anthoine ont été les derniers chez certains sauvages qui sont devenus depuis fort polis ; mais si on vous propose des fagots, avertissez-nous ; nous viendrons, ma nièce et moi, éteindre le feu avec nos seringues... Dans le fond, de quoi vous plaignez-vous? et que craignez-vous? Les trois quarts de l'Angleterre, tous les États du roi de Prusse, la moitié de la Hollande, pensent et parlent comme Genève ; voudriez-vous faire votre cour à des gomaristes, aux assassins des aïeux de votre femme[1], aux meurtriers de Barneveldt, aux lâches assassins qui osent justifier l'abominable meurtre de Servet et d'Anthoine?..... Laissez faire dans l'esprit humain la révolution qui se prépare ; menez vos gens avec votre prudence ordinaire, gagnez du temps, du temps, du temps, et ensuite qu'on fasse... rien ! C'est l'avis d'un homme qui aime tendrement deux choses excellentes : la vérité et vous. »

On ne peut s'empêcher de sourire en pensant que c'est de Lausanne que Voltaire envoyait ces conseils à Tronchin, et qu'il avait mis prudemment la frontière de la petite République entre l'orage et lui. Il engageait Tronchin à mépriser comme lui « les criailleries génevoises ». Il le décourageait dans ses efforts pour obtenir de d'Alembert une rétractation. « C'était bon pour saint Augustin, mais non pas pour lui ; je connais son caractère. Si on se plaint trop fort, il citera un certain catéchisme de votre professeur de théologie, où il est dit que la *révélation a son utilité*, et où l'on ne trouve pas un mot de la sainte et adorable et indivisible Trinité, et quand il soutiendra qu'il n'a point révélé un secret, qu'il a rendu un compte public d'une opinion publique, on sera bien empêché[2]. » L'auteur d'*un certain catéchisme* était le professeur Vernet, le président même de la Commission. On voit combien cette compagnie des pasteurs, unanime à désavouer les imputations de M. d'Alembert, devait être peu rassurée au fond de sa conscience, et Voltaire jouait à merveille de son embarras. — Tronchin, obligé par son caractère de représentant momentané du Consistoire et de diplomate auprès de l'*Encyclopédie*, se risqua sur le terrain de la théologie et soutint qu'après tout le pasteur Vernet n'avait pas eu tellement tort, en arguant de l'utilité de la révélation. La réponse de Voltaire fut d'une suprême ironie : « Oui, sans doute, il faut une religion, disait-il, et même il la faudrait meilleure que la vôtre, moins souillée d'une scolastique impertinente qui

[1] Mme Tronchin était une petite-fille de Jean de Witt.

[2] Presque toutes les lettres de Voltaire sur cette question sont inédites. Elles sont un des attraits les plus piquants de cette publication nouvelle.

est l'arsenal des fripons, et plus ornée d'augustes cérémonies qui imposent aux sots... M. d'Alembert a le courage de vous dire que vous approchez d'un culte simple et divin, et vous auriez la lâcheté de lui en savoir mauvais gré, Messieurs, et cela de peur qu'il vienne quatre Anglais de moins par an monter de mauvais chevaux à votre académie!... Et moi je vous dis qu'il en viendra davantage, puisque tout le parlement d'Angleterre pense comme vous... Il faut partir d'où l'on est et ne se point faire d'illusion. Tout le monde sait la manière dont vous pensez à Genève. Tous vos ministres, chez qui je n'ai jamais mangé et chez qui d'Alembert dînait tous les jours, se sont expliqués hautement avec lui. S'ils désavouent leur croyance, c'est alors qu'ils seront couverts du mépris public, et M. d'Alembert ne se taira pas dans Paris. » Il y a quatre pages sur ce ton de dialectique persiflante.

Tronchin se multipliait pour obtenir une satisfaction qui ne lui fut pas accordée. Diderot, sollicité, répondait, le 30 décembre 1757, qu'il n'avait aucun pouvoir sur les articles de M. d'Alembert: « Nous sommes, M. d'Alembert et moi, coéditeurs de l'*Encyclopédie;* nous avons, en cette qualité, quelque autorité sur les ouvrages des autres, aucune de réciproque sur les nôtres. Tout ce que nous nous permettons se réduit à de simples représentations; cela fait, l'article reste au gré de celui qui l'a composé; son nom mis à la fin lui assure les louanges qu'il a méritées, ou le blâme qu'il a bien voulu encourir. » Toute la lettre était une fin de non-recevoir, très polie, mais très nette, enguirlandée de compliments à l'adresse de son correspondant génevois, « un homme de premier mérite et, ce qui vaut mieux, un homme de bien. » D'Alembert, à son tour, poursuivi avec insistance, se tira d'affaire par une échappatoire et se refusa à toute atténuation. Tronchin, énervé, fatigué de cette diplomatie stérile, se plaint amèrement à son ami, le docteur Pictet, dans une lettre du 24 janvier 1758 : « M. d'Alembert nous donne bien de la besogne; il nous l'aurait épargnée, s'il eût cru qu'on doit plus à l'humanité qu'à l'histoire... De toutes les raisons qu'on allègue, le démenti public n'est pas la plus forte : celle de l'hospitalité lésée, en supposant même qu'il dît vrai, avait bien plus de force, à moins qu'on n'admette que la vérité de l'histoire dispense l'historien du devoir le plus essentiel à la sûreté du commerce et de la société; mais le devoir même, c'est la bonne foi, sans laquelle il ne peut y avoir de confiance, et qu'est-ce que la société sans la confiance? » On voit ici le fond de la pensée de Tronchin; il ne nie pas absolument la vérité des allégations de d'Alembert, au moins pour quelques-uns des pasteurs et des théologiens en cause, mais il se révolte à l'idée qu'on a trahi des confidences, qu'on a publié le résultat

de conversations privées : « Or, ajoute-t-il non sans esprit, l'humanité pouvait subsister sans l'*Encyclopédie*, mais non pas sans vertus morales, et la plus nécessaire de toutes est la bonhomie, dont la prudence est partie intégrante, car un imprudent n'est pas un bonhomme. » Quant à Voltaire, il s'obstine à développer sa thèse du déisme, voulant persuader aux pasteurs que c'est, de leur propre aveu, ce qui suffit en fait de religion, que le reste est du luxe ou du fatras, feignant de ne pas s'apercevoir qu'attribuer à tout le clergé protestant la pensée secrète ou les imprudences de langage de quelques théologiens émancipés, c'était lui faire une mortelle injure; c'était le supposer capable de garder la fonction et les émoluments sans la foi. Il y avait là une question d'honneur que l'implacable railleur ne semble même pas soupçonner, et qui mettait le Consistoire au martyre.

L'affaire eut de plus graves conséquences qu'on aurait pu le croire. La Commission réfuta péremptoirement l'article *Genève*, et cette protestation eut à Paris même un assez grand retentissement pour que la Sorbonne s'en émût. M. de Malesherbes reçut les ordres les plus sévères pour le choix des nouveaux censeurs de l'*Encyclopédie;* d'Alembert résolut de se retirer, malgré les instances de Voltaire et de Diderot; le 17 mars 1759, le privilège de l'*Encyclopédie* fut révoqué par ordre du roi.

Tronchin semblait voué aux cures illustres et difficiles. Il eut la mauvaise chance d'être quelque peu le médecin et même, pendant un certain temps, l'ami de Rousseau. On ne pouvait pas impunément affronter un pareil honneur, plus périlleux encore avec cet atrabilaire de génie qu'avec Voltaire. Après la publication de l'*Émile*, quand se déchaîna le gros orage contre le livre, quand, décrété de prise de corps par le Parlement, « brûlé à Genève dans la personne de son *Émile* », banni du canton de Berne où il s'était réfugié, Rousseau fit entendre ses récriminations, ce fut pour accuser le *polichinelle* Voltaire et le *compère* Trère ùn (plus souvent le *jongleur*) d'avoir tramé tout le complot à Ferde l'*En*-sont eux, disait-il, qui, tout doucement et derrière la toile, onu'après jeu les autres marionnettes de Genève et de Berne[1]. » Tronchin connaissait d'ailleurs son Jean-Jacques : « Une fièvre tierce mal guérie, avait-il écrit un jour à Rousseau lui-même, le plus petit dérangement de l'organe qui sert à la sécrétion de la bile, la plus légère atteinte de notre cerveau ne peut-elle pas ébranler l'édifice de notre sagesse et nous rendre, dans un instant, plus petits et plus faibles que ceux dont nous plaignons

[1] Desnoiresterres, *Voltaire et Rousseau*, p. 89 et 312.

la faiblesse et la petitesse? La plus profonde humilité est le seul état qui convient à l'homme. Les héros sont des fous ou des forcenés, *les philosophes extravaguent, les beaux esprits font pitié.* » Telle était la vengeance, spirituelle plutôt que spiritualiste, du médecin contre des clients d'humeur si difficile. Il les châtiait en étudiant leur cas pathologique, et sa seule réponse était un diagnostic.

Genève ne cessait pas d'être troublée par ces dissensions intestines, dont s'amusait la verve de Voltaire, mais qui dérangeaient d'une manière bien vaine le docteur Tronchin dans sa vie scientifique. Nous n'entreprendrons pas l'histoire de ces longues querelles entre les Représentants et les Négatifs, les Natifs et les Citoyens, les Rigoristes et les Relâchés (cette dernière division portait sur la question du théâtre, la *vexata quæstio* par excellence). La dispute des Représentants et des Négatifs était résumée d'un mot par Voltaire : « Ce sont, disait-il, des tignasses qui veulent devenir perruques. » L'aristocratie seule avait le droit de porter perruque[1].

Tronchin finit par se lasser de cette agitation perpétuelle, de ces tempêtes éternisées dans un verre d'eau; il alla se fixer à Paris en 1766, pour donner ses soins au duc d'Orléans. « Je n'en ai plus pour six mois de vie, puisque Tronchin s'éloigne ! » s'écria Voltaire, en apprenant son départ. Les six mois durèrent douze ans. Il se consola en rimant la *Guerre de Genève*, qui devait être son *Lutrin*. C'était sa récréation favorite, dans les intervalles que lui laissait son théâtre, de tourner en vers badins cette Iliade génevoise, où les Achilles étaient rares et les Thersites nombreux; il en faisait lecture à ses familiers, qui jouissaient entre eux du fruit défendu. La Harpe, son hôte, trouva le poème agréable et d'un bon rapport; de complicité ave Mme Denis, il déroba le manuscrit, l'envoya à Paris, où des copies circulèrent et d'où la satire revint à Genève. Voltaire, du coup, mit sa nièce et La Harpe à la porte; mais cette exécution sommaire ne consola pas les nombreuses victimes, et ce fut un prétexte pour le poète de fermer sa porte aux indigènes et même aux étrangers; il était d'ailleurs effrayé des dépenses de Mme Denis et aspirait au repos : « J'ai été pendant quatorze ans l'aubergiste de l'Europe, écrit-il à Mme du Deffand, et je me suis lassé de cette profession. J'ai reçu chez moi trois ou quatre cents Anglais, qui sont tous si amoureux de leur patrie, que pas un ne s'est souvenu de moi après son départ... Mon âge de soixante-quatorze ans et des maladies continuelles me condamnent au régime et à la retraite. Cette vie ne peut convenir à Mme Denis, qui avait forcé sa nature pour vivre avec moi à la campagne; *elle avait besoin de Paris.* »

[1] *La vie intime de Voltaire*, p. 408.

Le docteur Tronchin avait sa place toute marquée dans la *Guerre de Genève*. Au milieu de l'émeute théologique soulevée par quelques pasteurs et soutenue par une troupe dévote et furieuse, Tronchin paraît :

> Sur son beau front siège le doux repos;
> Son nez romain dès l'abord en impose;
> Ses yeux sont noirs, ses lèvres sont de rose;
> Il parle peu, mais avec dignité;
> Son air de maître est plein d'une bonté
> Qui tempérait la splendeur de sa gloire;
> Il va tâtant le pouls du Consistoire,
> Et du Conseil, et des plus gros bourgeois.
> Sur eux à peine il a placé ses doigts,
> Ô de son art merveilleuse puissance!
> Ô vanités! ô fatale science!
> La fièvre augmente, un délire nouveau
> Avec fureur attaque tout cerveau......
> Lui, d'un pas grave et d'une marche lente,
> Laisse gronder la troupe turbulente,
> Monte en carrosse, et s'en va dans Paris
> Prendre son rang parmi les beaux esprits.

La satire n'était pas bien méchante contre le grand médecin; mais les pasteurs étaient moins ménagés, et de grosses rancunes couvèrent dans les cœurs théologiques de Genève.

C'est à Paris, neuf années après la publicité quelque peu scandaleuse donnée à ce poème, que Voltaire devait retrouver Tronchin, quand il s'y transporta, en dépit de sages conseils, triomphant et moribond. Dans l'intervalle, Tronchin s'était tenu facilement au courant des *dits et gestes* mémorables de Voltaire, chose aisée en raison du bruit qu'ils faisaient. Il avait appris la farce de ses communions à Ferney, sa discussion avec l'évêque d'Annecy, sa déclaration de bon catholique signée par-devant notaire. Des exemplaires de cette profession de [illegible] imprimée et publiée par l'évêque, avaient été répandus partout. [illegible] de l'*En-* écrivait à sa fille, la comtesse Diodati (1768) : « Il n'est qu'après que des polissonneries de Voltaire avec son curé. On lit une relation qui dit qu'il a reçu son sacrement en viatique, et qu'il a signé dans les mains d'un notaire une abjuration de ses erreurs et une déclaration de sa foi. Tout cela prend assez mal ici, on en lève les épaules..... Il faut qu'il ait bu toute honte. Qui croit-il attraper avec de pareils fagots? » Dans les premiers mois de l'année 1773, Voltaire était tombé très gravement malade, et à cette nouvelle, Paris s'émut. Une lettre inédite donne sur cet événement une note qui est le signe d'un esprit définitivement

plus qu'affranchi, sévère, presque dur : « Et Voltaire en est réchappé ! Je ne m'y étais pas attendu; je parie qu'il a fait et qu'il fait donner au diable tous ses entours... S'il meurt gaiement comme il l'a promis à Horace, je serais bien trompé. Il ne se gênera pas pour Mme Denis, pour la nièce de Corneille, pour ses gens, en un mot, pour un si chétif parterre, qui n'en vaut pas la peine; il se laissera tout bonnement aller à son humeur, à sa poltronnerie et à la peine qu'il aura de quitter le certain pour l'incertain; car, quoique Fréron, Clément, Sabatier, Caveyrac, etc., etc., dérangent un peu sa béatitude, il faut convenir qu'il lui en reste assez pour préférer ce qui lui en reste à un avenir qui n'est pourtant pas aussi clair que le ciel des îles d'Hyères, aux yeux d'un octogénaire né poltron et un peu brouillé avec la vie éternelle [1]. » C'est l'idée fixe de Tronchin; il l'avait exprimée mille fois, au début même de ses relations avec Voltaire : il l'exprima encore avec une force singulière dans la longue lettre si connue, où il raconta plus tard à Charles Bonnet la mort du patriarche, et qui se termine par une allusion terrible aux fureurs d'Oreste : *Furiis agitatus obiit.* Il ne put jamais pardonner à Voltaire ses alarmes perpétuelles jusqu'à quatre-vingt-quatre ans, ses transes dans tous les accidents qui survenaient, sa terreur de mourir. C'est d'ailleurs cette épouvante qui ramenait toujours l'illustre malade vers Tronchin, malgré bien des dissentiments croissants entre eux. Le docteur s'était opposé, tant qu'il avait pu, à ce voyage de Paris; la famille, les amis, le désir du dernier triomphe, la fatalité en un mot, sous toutes ses formes, en avaient décidé autrement. Le voilà à Paris : « Il avait imaginé que je ne voudrais pas le voir, écrit le docteur, et cette imagination le tourmentait. Au débotté, il m'a écrit une lettre toute parfumée d'encens, dans laquelle il me jure une estime et une amitié éternelles. J'allai le voir. « Vous avez été, me dit-il, mon « sauveur. Soyez ici mon ange tutélaire; je n'ai plus qu'un souffle de vie, « je viens le rendre dans vos bras. » Et alors il fondit en larmes. Il pourrait bien avoir dit vrai : on le tuera...; on le trucide ici à force d'adoration ». La représentation d'*Irène,* le couronnement à la Comédie-Française, les séances à l'Académie dont il accepta la direction, la passion qu'il mit pendant quelques jours à décider la Compagnie à travailler à un nouveau Dictionnaire, des efforts extraordinaires, les excitations et les fatigues de toute sorte, tout semble disposé pour hâter sa fin. « De ce moment-là, jusqu'à sa mort, dit son médecin, ses jours n'ont été qu'un ouragan de folies. » Il s'affaiblissait à vue d'œil. « Je donnerais

[1] *La vie intime de Voltaire,* p. 483.

tout à l'heure cent louis, lui disait Tronchin, pour que vous fussiez à Ferney. — Vous avez trop d'esprit pour ne pas sentir qu'on ne transplante point un arbre de quatre-vingt-quatre ans, à moins qu'on ne veuille le faire périr. — Partez dans huit jours, j'ai une excellente dormeuse toute prête à votre service. — Suis-je en état de partir? disait le malade. — Oui, j'en réponds sur ma tête, reprit M. Tronchin. » Voltaire lui prit la main, se mit à fondre en larmes et lui dit : « Mon ami, vous me rendez la vie. » Quelques jours après, nouvelle conversation du client et du docteur : « Oui, mon ami, s'écriait le malade, frappé des plus sombres pressentiments, il n'y a que vous qui m'ayez donné de bons conseils; si je les avais suivis, je ne serais pas dans l'affreux état où je suis, je serais retourné à Ferney, je ne me serais pas enivré de la fumée qui m'a fait tourner la tête; je n'ai avalé que de la fumée. Vous ne pouvez plus m'être bon à rien, envoyez-moi le médecin des fous. Par quelle fatalité faut-il que je sois venu à Paris[1]. » L'arrêt était irrévocable; le 30 mai, au soir, Voltaire rendait le dernier soupir.

Il nous a paru curieux de ramasser les traits épars par lesquels on peut caractériser les rapports de Voltaire avec Tronchin, pendant les vingt-quatre dernières années de sa vie. Quoi qu'on puisse penser de la froideur croissante et du peu de sensibilité de Tronchin à l'égard de son illustre client, le médecin du moins peut se rendre à lui-même cette justice : « Cet homme était prédestiné à mourir dans mes mains. Je lui ai toujours parlé vrai, et, malheureusement pour lui, j'ai été le seul qui ne l'ait jamais trompé. »

E. CARO.

EPISTOLÆ PONTIFICUM ROMANORUM INEDITÆ. Edidit S. Loewenfeld, Lipsiæ, 1885, p. VI-288, in-8°.

PREMIER ARTICLE.

On recherche avidement, depuis quelques années, les lettres des papes qui sont restées inédites. Un grand nombre viennent d'être publiées, en

[1] *Mémoires* de Wagnière. — Lettre de Tronchin à Bonnet, 20 juin 1778.



France, par MM. Élie Berger, Grandjean et Thomas, anciens élèves de notre École de Rome, toutes extraites des registres du Vatican; en Allemagne, MM. Ewald et Pflugk-Harttung[1] en ont mis au jour un nombre plus grand encore, tirées de collections diverses. Il faut encourager ces enquêtes et ces révélations. Les lettres des papes sont des documents très précieux. Nous ne disons pas qu'on puisse se fier aveuglément à tout ce qu'elles contiennent; ce sont néanmoins, parmi toutes les pièces dont l'ensemble est le fonds de l'histoire, celles où se trouvent les informations les plus sûres. Les papes étaient, au moyen âge, des arbitres très haut placés, qui, dans la plupart des procès plaidés devant eux, n'avaient rien à gagner, rien à perdre. Quand donc ils n'étaient pas intéressés à servir la plus mauvaise cause, pourquoi ne se seraient-ils pas déclarés pour la meilleure? Les assertions contraires des plaideurs sont assurément moins dignes de confiance que les sentences motivées de ces grands juges.

Les lettres que nous donne aujourd'hui M. Loewenfeld sont au nombre de 424, trouvées presque toutes à notre Bibliothèque nationale, au musée Britannique, au collège de la Trinité de Cambridge. Tenons pour certain qu'on en découvrira beaucoup d'autres, pareillement inédites, non seulement ailleurs, mais encore dans les dépôts que M. Loewenfeld a si diligemment explorés. Les papes ont tant agi, tant écrit!

Quel que puisse être l'intérêt des découvertes ultérieures, témoignons à M. Loewenfeld que nous lui savons particulièrement gré de nous avoir fait connaître ces 424 lettres. En effet, beaucoup d'entre elles se rapportent à notre histoire, tant civile que religieuse. On sait de reste que nos rois, si jaloux qu'ils aient toujours été de s'instituler très chrétiens, n'ont pas habituellement vécu dans les meilleurs termes avec les papes. Quant aux puissances subalternes du même ordre, ces châtelains, ces chevaliers à qui les romans ou plutôt les romances ont fait, de nos jours, un si beau renom de générosité, de délicatesse, c'étaient pour la plupart, à proprement parler, d'arrogants bandits, très durs envers les gens sans armes, et particulièrement envers les clercs et les moines établis dans leurs domaines et possesseurs de choses convoitables, des terres ou des rentes. Aussi les papes étaient-ils souvent forcés d'intervenir, pour les contraindre, en les menaçant de l'enfer, à reconnaître le droit d'autrui. Il y a néanmoins, dans la collection formée par M. Loewenfeld, bien plus de pièces concernant l'histoire de notre Église, qui fut troublée, durant tout le moyen âge, par tant de dissensions intestines. Gens amis de la paix, espérez de l'avenir. Si l'on vous dit que c'est un faux espoir, n'en croyez rien. Puisqu'il

[1] *Acta Pontif. Roman.* Tubingen et Stuttgart, 1881, 1884, 2 vol. in-4°.

vous agrée de penser que vos arrière-neveux jouiront enfin de cette paix si désirable, demeurez dans cette opinion, quoi qu'on vous dise. Mais quand on vous parle d'un passé tranquille, où la sécurité de chacun avait pour garanties le respect des lois et la douceur des mœurs, on vous fait, soyez-en persuadés, le récit d'un rêve.

Les plus anciennes des pièces trouvées par M. Loewenfeld ne sont pas celles qui nous intéressent le plus. Elles ont trait généralement à des faits connus. Nous en avons toutefois rencontré plusieurs qui nous apprennent des choses jusqu'alors ignorées. Ainsi nous ne savions pas que notre illustre compatriote Bertaire, abbé du Mont-Cassin, que les auteurs de l'*Histoire littéraire* appellent saint Bertaire, eût été vertement réprimandé par Jean VIII comme ayant écrit une lettre injurieuse pour la mémoire d'Adrien II (p. 24). Cette lettre, dont Pierre Diacre et Léon de Marsi ne parlent pas, a-t-elle été quelque part conservée? Celui qui la découvrirait nous fournirait peut-être quelques renseignements nouveaux sur la vie d'un pape, éclairé sans doute, mais violent, dont nos rois eurent beaucoup à se plaindre. Bertaire, qui, dit-on, était de sang royal, n'a-t-il pas, dans sa lettre, plaidé la cause de ses aïeux contre leur ennemi déclaré, à l'exemple d'Hincmar et d'autres prélats? Et, s'il l'a fait, de quels arguments a-t-il usé? Le ton de cette lettre était probablement assez hautain, car une autre pièce (p. 27) nous donne lieu de supposer que le saint homme n'avait pas non plus un très bon caractère. Jean VIII, las de lui donner ces conseils inutiles, le menace, dans cette autre pièce, de l'excommunier.

On ne s'étonne pas de nous voir recueillir et consigner ces menus faits, car c'est ce dont presque tout le monde est aujourd'hui le plus curieux. Depuis longtemps, en effet, on sait tout, ou, du moins, on croit tout savoir sur les grands événements, et l'on ne s'applique plus guère qu'à l'étude des petits. M. Loewenfeld n'a d'ailleurs pu se proposer, en donnant ses 424 lettres, que de répondre au goût actuel du public. S'il avait fait un choix parmi ces lettres, pour n'en produire aucune qui ne fût relative à ce que l'on appelle les grosses affaires, il eût réduit son volume à quelques feuilles. Eh bien, au risque d'encourir aussi le reproche de frivolité, nous le félicitons de les avoir toutes mises sous nos yeux, nous ayant réservé de discerner dans la masse celles qui devaient nous intéresser davantage.

C'est surtout à partir du XIIe siècle que les lettres inédites deviennent plus nombreuses et plus instructives. La vaillance et l'adresse de Grégoire VII ayant beaucoup augmenté l'autorité des papes, toutes les contestations qui s'élèvent dans monde chrétien leur sont déférées. De là

tant de besogne pour leur chancellerie, et pour nous, dans les pièces par elle expédiées, tant d'informations sur les choses du temps. Non, sans doute, non tout n'est pas nouveau dans celles que vient d'exhumer M. Loewenfeld; mais, du moins, presque toutes ajoutent quelque détail à ce que nous avaient appris sur les mêmes faits soit les chroniques, soit les documents précédemment édités. Plus d'une a d'ailleurs l'attrait de la nouveauté.

En l'année 1101 Geoffroi de Mayenne, évêque d'Angers, cède son siège et se fait moine. On n'était pas d'accord sur les motifs de sa retraite. Mabillon prétend qu'il se démit volontairement de sa charge, ayant le goût du cloître. Suivant les frères Sainte-Marthe, il fut déposé par le pape pour deux raisons d'un poids inégal. Le pape reconnut enfin, disent-ils, que cet évêque, de très noble race, était vraiment trop peu lettré. Mais ce qui l'avait rendu particulièrement insupportable à la cour de Rome, c'est qu'il ne lui laissait pas de repos, si grand était le nombre des châtelains, des clercs, des moines, qui chaque jour venaient assourdir les cardinaux de leurs plaintes, leur dénonçant quelque nouvelle usurpation du prélat angevin. Nous avons autrefois mieux aimé croire Mabillon. Or nous devions plutôt nous en rapporter aux frères Sainte-Marthe, car voici ce que nous apprend sur le compte de cet évêque une lettre de Pascal II, du 20 novembre 1100 (p. 67). Ses clercs ont, par lui protégés, envahi la cure de Saint-Léonard, près Chemillé, que les moines de Marmoutiers prétendent à bon droit être de leur domaine; en outre, il s'est lui-même, de vive force, emparé d'une église appartenant à ces religieux, l'église de Daumeray, près Durtal; enfin il leur a fait enlever par ses officiers un dépôt de sel dont il doit le prix, et, depuis plusieurs années, il s'obstine à ne pas se libérer de cette dette. En conséquence, le pape, irrité, le suspend de ses fonctions sacerdotales : *Tandem ergo tibi sacerdotale officium interdicimus*. Les termes sont formels. Nous supposons que Geoffroi demanda, plus brutal que fier, le pardon de ses fautes, et les racheta par des compensations agréées. Quoi qu'il en soit, si le pape ne l'a pas finalement déposé, il a dû le convaincre par ses fréquentes et sévères remontrances que le titre d'évêque ne confère pas le droit de tout faire; qu'il n'assure pas, notamment, l'impunité du vol. Dès lors, pour un tel homme, que valait ce titre? Si donc Geoffroi ne fut pas expulsé de son siège et le quitta librement, ce n'est pas sans doute un pieux motif qui décida sa retraite.

A Pascal II succèdent Gélase II, Calixte II, Honorius II et plusieurs autres papes dont les lettres pour la première fois publiées n'ont pas excité notre attention; mais, parmi celles d'Eugène III, nous en avons

rencontré de très intéressantes. Chassé de Rome, errant à travers la France, l'Italie, ce pape en exil ne se sent pas lui-même un pape amoindri. Élevé dans un cloître, à Cîteaux, ayant conservé, par horreur de tout faste, sa robe de moine, il n'a rien laissé dans le palais de Latran qui lui semble digne de ses regrets. S'il ne commande pas fièrement, c'est que le fond de son caractère est la modestie; mais cet homme simple, rustique, qui ne cherche pas à faire montre de sa puissance, donne, sans éclats de voix, des ordres qu'on exécute. Le respect qu'il inspire fait son autorité.

L'église de Tournay n'avait plus, depuis le VIe siècle, d'évêque particulier; elle était administrée par l'évêque de Noyon. De là de graves inconvénients, les chanoines de Noyon et ceux de Tournay n'étant pas souvent d'accord. Il était depuis longtemps nécessaire de remettre les choses en l'état ancien, nous voulons dire de restituer à Tournay son propre évêque, quand Urbain II résolut de s'employer au règlement de cette affaire; mais il y perdit sa peine, et Pascal II ne fut pas plus heureux que lui. M. Loewenfeld nous fait lire une lettre d'Innocent II qui tranche définitivement la question de droit, ordonnant aux chanoines de Tournay de procéder sans retard à l'élection d'un évêque (p. 93). Mais cette lettre si pressante n'eut elle-même aucun résultat. L'archevêque de Reims, dont l'évêque de Noyon était suffragant, mit encore une fois le pape en échec, et l'évêché de Tournay resta vacant jusqu'au 10 mars 1146. Eugène III fit alors ce que Urbain, Pascal, Innocent n'avaient pu faire : sans prendre l'avis de personne, il donna lui-même un évêque à l'église de Tournay, le consacra de ses mains et le mit sous la protection du roi. Nous avions déjà deux lettres d'Eugène III relatives à la solution finale de ce différend bien plus que séculaire; elles avaient été publiées par d'Achery dans les tomes II et III de son *Spicilegium*. M. Loewenfeld nous en communique trois autres (p. 100, 101, 104) qui n'ont pas un moindre intérêt.

Eugène III se montre à nous d'une égale fermeté dans un monitoire à l'adresse de Raymond, évêque de Maguelone, et de Bermond, évêque de Béziers, dénoncés par l'abbé d'Aniane comme auteurs ou complices de violences commsise envers ses moines (p. 102). Arnaud de Verdale ne dit mot de cela dans son *Catalogue* des évêques de Maguelone. On s'explique son silence. Ayant eu lui-même un assez grave débat avec un autre abbé d'Aniane, il s'est tu sur des exactions qu'un pape avait condamnées, mais que lui-même, peut-être, il ne condamnait pas. La sentence de ce pape lui devait, d'ailleurs, être suspecte, comme aux évêques Raymond et Bermond. Il nous semble les entendre dire qu'ayant été moine, il ne l'avait pas assez oublié.

Nous hésitons, pour notre part, à l'en blâmer. S'il faut reconnaître que les moines trop enrichis du XIIe siècle ont pris souvent, à l'égard des évêques, le ton de l'arrogance et même celui de la rébellion, il est constant, d'un autre côté, que ces évêques, pour la plupart fastueux et despotes, traitaient habituellement les moines qui n'étaient protégés par aucune exemption avec une dureté qu'il était bon de réprimer. Eugène n'avait d'ailleurs aucune indulgence pour les réguliers indociles qui ne remplissaient pas strictement leurs devoirs. Ces devoirs, les connaissant mieux que personne, il ne négligeait pas une occasion de les rappeler à quiconque osait prétendre s'en affranchir. Nous avions déjà des preuves nombreuses de son zèle pour le maintien des règles. M. Loewenfeld nous en fournit plusieurs autres.

L'abbaye d'Eysses, au diocèse d'Agen, avait été réformée, vers la fin du siècle précédent, par l'abbé de Cluny. Depuis lors elle devait à l'abbaye de Cluny, comme à sa mère, le respect et l'obéissance. Mais la paix ne dura pas longtemps dans la famille. Le cardinal Albéric, parcourant la Guyenne, apprit que les moines d'Eysses étaient en pleine révolte contre l'abbé de Cluny. Récemment, sans le consulter, sans avoir été par lui conviés à faire un choix, ils s'étaient donné tumultuairement un abbé quelconque, un moine il est vrai, mais un moine devenu le porte-enseigne d'une sédition, que l'abbé de Cluny, suivant son droit, avait sur-le-champ excommunié. Averti par le cardinal Albéric, Eugène écrit aux moines d'Eysses qu'ils doivent sans délai rompre tout commerce avec cet homme, exclu de la société des fidèles, se soumettre à leur père et tuteur légal et solliciter son pardon. Or il n'y a pas même une allusion à cette révolte dans le *Gallia christiana*. Entre les années 1105 et 1176 la série des abbés d'Eysses offre simplement une lacune. Notre conjecture est qu'on a dissimulé le fait aux auteurs de ce livre sincère. Puisqu'il est maintenant connu, qu'on recherche et qu'on nous dise les suites qu'eut cette révolte.

M. Loewenfeld nous fait lire encore, pour la première fois, une pièce importante où paraissent en scène d'autres moines insurgés (p. 110). Il s'agit des moines de Fleury, au diocèse d'Orléans. Cette abbaye, fière de posséder les reliques de saint Benoît, avait joui, dans les siècles précédents, de la meilleure renommée. Il est permis de ne pas croire aux fables racontées sur ses origines; mais, ces fables mises de côté, personne ne saurait contester que les papes, les rois l'aient longtemps honorée de leurs faveurs, et que longtemps elle les ait méritées. Eh bien, à Fleury même, les mœurs s'étaient à ce point relâchées que le pape Lucius II s'était vu contraint, en l'année 1145, d'appeler un abbé



du dehors, Macaire, abbé de Morigny, et de l'imposer aux moines, en lui donnant pour mandat de les faire rentrer sous le joug de la règle. Mais, dès que cet abbé s'était mis à l'œuvre, des protestations avaient eu lieu. Eugène, les ayant entendues, y répond en ces termes : « Abbé Macaire, faites venir de Cluny quelques honnêtes et religieuses personnes, et chargez-les de soumettre ces mutins; quant à vous, audacieux calomniateurs de votre abbé, sachez bien que l'offenser, c'est nous offenser nous-même, et que toute peine par lui prononcée contre vous sera par nous confirmée. » Cette ferme réponse est bien d'un pape qui, pour directeur de sa conscience, a choisi saint Bernard.

On vient de voir, dans notre bref commentaire de deux lettres jusqu'à ce jour inédites, deux appels faits à l'abbaye de Cluny pour la réforme de deux maisons du même ordre, l'ordre de Saint-Benoît. L'abbaye de Cluny fut souvent, alors, chargée de cette honorable besogne. Fondée près de trois siècles après Fleury, ayant eu la bonne fortune d'être gouvernée par une succession d'abbés tels que saint Odilon, saint Hugues, Pierre le Vénérable, elle était, en ce temps-là, sans contredit, la mieux disciplinée, la plus glorieuse de toutes les maisons bénédictines. Mais elle devait bientôt déchoir à son tour, et pour la même cause. Quelle cause? La richesse. Après Cluny, Cîteaux occupera la première place dans l'estime des gens de bien. Mais la grande renommée de Cîteaux ne durera guère plus d'un demi-siècle. Trop d'hommages, trop de faveurs, trop de présents perdront Cîteaux, à la suite de Cluny, de Fleury. La discipline monastique et la richesse sont deux choses incompatibles.

Mais retournons au pape Eugène. On l'a vu prompt, ardent à sévir contre des moines oublieux de leurs devoirs; M. Loewenfeld nous offre maintenant l'occasion de montrer quels furent son zèle et son courage à les défendre, ces moines sans armes, contre les brutales agressions des chefs civils, des princes, même des rois.

Les religieux du Mont-Saint-Michel s'étaient librement donné pour abbé certain Richard de la Mouche, un des hôtes de leur maison, cousin d'un autre Richard, évêque d'Avranches. Mais ce choix avait été désagréable au roi d'Angleterre et duc de Normandie, Henri II, qui, pour témoigner son grand déplaisir, avait fait occuper l'abbaye par ses milices, chassé l'abbé Richard et mis le gouvernement de la maison entre les mains de cinq commissaires, dont deux clercs séculiers et trois laïques. Les moines, si violemment opprimés, avaient alors baissé la tête et, pour éloigner les cinq commissaires, s'étaient humblement, tristement concertés pour élire, à la place de Richard, un nommé Robert Har-

dit, le candidat du roi. Mais Richard, expulsé de son logis, s'est rendu près du pape, et le pape, informé de ce qui s'est passé, écrit, le 7 juillet 1152, à l'évêque d'Avranches, s'étonnant de ce qu'il ait différé, par terreur, de consacrer Richard, lui commandant de le faire sans délai, et de signifier à l'intrus, le client du roi, qu'il est excommunié s'il ne s'empresse de quitter la place (p. 109). La rigueur de ces ordres est certes remarquable. L'affaire, à la vérité, ne finit pas là. Eugène mourut le 8 juillet 1153; Robert Hardit, Richard de la Mouche et Richard d'Avranches, ayant traversé les monts pour aller plaider chacun leur propre cause devant Anastase, le successeur d'Eugène, moururent eux-mêmes, tous les trois, en route, et, le 27 mai 1154, après un long interrègne, Robert de Thorigny fut élu, sans contestation, abbé du Mont-Saint-Michel [1].

Nous trouvons enfin dans une lettre d'Eugène III (p. 107) des informations, vainement cherchées jusqu'à ce jour, sur les origines d'une maison religieuse qui dépendit longtemps de Marmoutiers. Nous voulons parler du prieuré de la Fontaine-Géhard, dans le Maine. Ce prieuré fut, dit M. Cauvin, fondé par l'évêque Hildebert. Hildebert bâtit l'église de ce lieu, mais ne la donna pas à des moines. Les moines y furent appelés beaucoup plus tard, en 1205. En l'année 1148, lisons-nous dans la lettre d'Eugène, vivaient en ce lieu des ermites, qui n'observaient aucune règle, et qui, néanmoins, très honorés dans le pays, s'étaient fait doter de propriétés nombreuses. Mais on se lasse de tout, même de l'indépendance, si vive est notre inclination pour le changement. Les ermites de la Fontaine-Géhard, ayant donc résolu de se soumettre aux obligations d'une discipline régulière, offrirent leurs personnes et leurs biens à l'abbé de Marmoutiers. L'offre fut-elle d'abord dédaignée? Ne fut-elle acceptée que sous des conditions jugées trop dures par les ermites? Toujours est-il que l'affaire, négociée dès 1148, ne fut conclue qu'en 1205. Sur ce troupeau d'ermites, parqué dans un coin désert du Maine, au milieu du XIIe siècle, nous ne savons rien.

Les lettres inédites d'Anastase IV, d'Adrien IV, qui succèdent à celles d'Eugène III, ne sont pas si nombreuses et concernent de moindres faits. Il en est toutefois une d'Adrien qu'il importe de signaler (p. 124). En l'année 1155, une élection d'évêque avait eu lieu dans la ville d'Angers. Mais, l'élu n'étant pas agréé par tout le monde, la légalité de l'élection fut contestée et le débat porté devant le pape. Ensemble comparurent

[1] *Annales du Mont-Saint-Michel,* publiées par M. L. Delisle, à la suite de la *Chronique de Robert de Thorigny,* t. II, p. 234.



et successivement plaidèrent pour et contre l'élu quelques chanoines, mandataires de leurs confrères, et l'évêque d'Évreux, Rotrou, l'évêque du Mans, Guillaume, Robert, abbé de Saint-Aubin, et le doyen de Saint-Laud, envoyés par le roi d'Angleterre, Henri II. La prétention de ce roi, qui n'acceptait pas l'Église séparée de l'État, était qu'on ne devait élire sans son consentement, sur les terres de sa dépendance, aucun évêque, aucun abbé, et voilà sans doute ce que l'abbé de Saint-Aubin, ainsi que les évêques d'Évreux et du Mans, dirent pour lui, naïvement, aux oreilles du pape. S'il perdit son procès, cela nous étonne peu. Ce qui nous étonne, c'est de lire dans une lettre d'Adrien écrite, après ce procès, aux chanoines : « Par ce que nous ont sincèrement rapporté les envoyés des deux parties, nous avons appris que, dans votre église, il existe cette ancienne coutume, qu'après la mort d'un évêque, trois candidats sont élus par le chapitre, entre lesquels le seigneur de la terre choisit ensuite celui qui lui convient le mieux. Or, comme il nous est prouvé que cette coutume est de tout point déraisonnable et contraire aux maximes du droit, de l'avis unanime de nos frères, nous la condamnons sous la menace de l'anathème... » Aucun historien n'a, croyons-nous, parlé de cette coutume, et nous n'avons rien lu qui s'y rapporte dans les archives du chapitre d'Angers. Il est probable que les chanoines, jugeant eux-mêmes cette coutume peu canonique, ont pris soin, résignés à la subir, de ne laisser aucun témoignage de leur résignation.

Suivent cent onze lettres d'un seul pape; et ce pape est Alexandre III. Nous ajournons l'examen d'un si précieux dossier.

B. HAURÉAU.

(La suite à un prochain cahier.)

LES DÉCOUVERTES RÉCENTES SUR L'HISTOIRE ANCIENNE DU CAMBODGE.

L'Indo-Chine a été b... ...meien nommée. « L'Inde postérieure », comme l'appellent les Allemands, ...n'est pas seulement un intermédiaire géographique entre « l'Inde antér...ieure » et la Chine; elle a été dans l'histoire

le théâtre où la civilisation chinoise est entrée en contact avec la civilisation indienne. Les principaux peuples qui l'habitent ont tous fait des emprunts soit à l'une, soit à l'autre, et ces emprunts permettent aujourd'hui encore de tracer entre l'est et l'ouest de la péninsule une ligne de démarcation bien tranchée. La religion du Bouddha est, à la vérité, pratiquée dans l'Indo-Chine entière; mais le bouddhisme des Annamites n'est pas celui des Siamois ou des Birmans. Le premier, qui a dans l'Annam même des rivaux, les cultes de Confucius et de Lao-Tseu, vient, comme ceux-ci, de la Chine en ligne directe, et ne se rattache à l'Inde que par ses origines lointaines. A Siam et chez les Birmans, au contraire, la religion de Çâkya-Mouni est venue de Ceylan, avec des livres sacrés rédigés dans une langue dérivée du sanscrit, le pâli. L'écriture, imitée de l'idéographie chinoise dans l'Annam, est pareillement modelée sur les alphabets indiens dans l'Indo-Chine occidentale.

Il faut avouer, pourtant, que l'action de l'Inde sur Siam et sur la Birmanie semble, au moins à première vue, et à en juger par les traces qui en restent, avoir été moins profonde et s'être étendue à moins d'objets que celle de la Chine sur l'Annam. Ici, il y a eu plus que l'emprunt d'une religion et d'un système d'écriture : la langue elle-même et, mieux encore, les mœurs et les usages attestent l'influence immédiate et prolongée d'un voisin puissant, qui a été quelquefois et qui a prétendu toujours, avec plus ou moins de succès, rester un maître. Mais il est une autre partie de l'Indo-Chine dont l'Europe connaissait à peine le nom il y a un quart de siècle, et où viennent d'être retrouvés successivement, dans l'espace de vingt années, les vestiges d'une culture ancienne, embrassant, non seulement le bouddhisme indien, mais les religions brahmaniques, et avec elles la littérature, les sciences et les arts de l'Inde. Ce pays, habité par le peuple Khmer, et situé sur les deux rives du Mékong, forme le royaume du Cambodge, dont le nom est aussi donné au fleuve qui l'arrose. Dans le bassin de ce fleuve, tout au moins, l'Inde avait importé sa civilisation entière.

L'empire des Khmers, en proie pendant des siècles aux invasions des Annamites et des Siamois, en même temps qu'aux guerres civiles, a été réduit à des limites de plus en plus étroites. Privé même du delta du Mékong, que l'Annam lui a pris au siècle dernier, il était comme séparé du reste du monde, et destiné à périr oublié, ou plutôt ignoré, si le protectorat de la France, maîtresse à son tour des bouches du grand fleuve, ne l'avait sauvé d'un dernier démembrement. C'est aussi la France qui, par cette situation même, se trouvait appelée à rendre à l'his-

toire le brillant passé de ce royaume, aujourd'hui si profondément déchu.

Dès le commencement de 1861, c'est-à-dire vers l'époque de nos premières conquêtes en Cochinchine, mais avant l'établissement de notre protectorat au Cambodge, un naturaliste français, Mouhot, s'était avancé jusqu'à l'extrémité du grand lac qui déverse ses eaux dans le Mékong. Là, dans une province de l'ancien royaume conquise par les Siamois, au sortir d'une forêt touffue, il avait vu tout à coup se dresser devant lui un amoncellement de constructions gigantesques, quelque chose, disait depuis un autre témoin oculaire, comme le Louvre réuni aux Tuileries et complété par le Panthéon, Notre-Dame et Saint-Sulpice... avec un peu plus d'harmonie pourtant. L'édifice, considéré de plus près, révélait un plan régulier, quoique colossal : trois galeries concentriques et étagées, percées de portiques au milieu et aux angles, reliées entre elles par d'autres galeries et par des escaliers couverts, enfermant des cours où se rangent symétriquement des constructions isolées, couronnées enfin par neuf tours, dont la plus haute, au centre du troisième étage de galeries, abrite le sanctuaire. Car ce palais des *Mille et une nuits* était un temple, *Angkor-Vat*, le « temple d'Angkor », ou, plus exactement, le temple voisin d'Angkor. A quelque distance de là, non plus dans la clairière, mais en pleine forêt, ce n'était pas un temple seulement, c'était une ville entière que Mouhot retrouvait : *Angkor-Thom*, c'est-à-dire « Angkor-la-Grande », avec ses portes surmontées de tours qui figurent autant de tiares énormes coiffant chacune quatre faces tournées vers les quatre points cardinaux, avec ses larges fossés traversés par des ponts immenses, dont chaque parapet était formé d'un serpent à sept têtes soutenu par une longue file de géants de pierre, avec ses palais et ses temples, galeries et pyramides non moins étonnantes qu'Angkor-Vat; le tout entrevu à peine à travers la végétation tropicale qui, depuis longtemps, avait envahi la cité morte, et endormi dans un silence que troublaient seulement par intervalles le rugissement des tigres et le barrit des éléphants sauvages.

On a contesté la nouveauté de cette découverte. Un missionnaire, M. l'abbé Bouillevaux, dans son ouvrage sur *L'Annam et le Cambodge*, publié en 1874, rappelle[1] qu'un officier chinois envoyé dans la capitale du Cambodge, à la fin du XIII[e] siècle, avait donné une courte description de la ville encore florissante, et que des voyageurs portugais du XVI[e] siècle en avaient visité les ruines; il ajoute que ces ruines étaient

[1] Page 131.

connues de plusieurs missionnaires et de lui-même avant le voyage de Mouhot. Il n'y a là, semble-t-il, qu'une querelle de mots. Si Mouhot n'a pas découvert Angkor, il nous l'a le premier fait connaître; ce qui revient au même. La relation de l'officier chinois avait été, il est vrai, traduite par Abel Rémusat dans ses *Nouveaux Mélanges asiatiques* [1]; mais qui l'avait lue, à part quelques savants, et qui se doutait, parmi les savants mêmes, qu'il restât quelque chose des merveilles décrites, d'une façon d'ailleurs très sommaire, par ce témoin du XIII[e] siècle? Les récits des voyageurs portugais étaient oubliés, et les indications rapides des missionnaires contemporains et de M. Bouillevaux lui-même avaient passé inaperçues. C'est le *Journal* de Mouhot, brusquement interrompu par la mort de l'intrépide voyageur au cours de son exploration, mais publié peu de temps après dans le *Tour du monde* [2], qui a du même coup révélé et popularisé les monuments d'Angkor.

Le double intérêt, artistique et historique, de ces restes grandioses n'échappa pas au premier de nos compatriotes qui vint dans le pays, non plus en simple voyageur, mais comme représentant de la puissance française. M. Doudart de Lagrée, alors lieutenant de vaisseau, et bientôt après capitaine de frégate, avait été chargé auprès du roi Norodon des négociations qui aboutirent à la reconnaissance de notre protectorat. Il profita de cette situation pour visiter à plusieurs reprises les ruines d'Angkor, de 1863 à 1866. Pendant la même période, il explora diverses provinces du royaume, y releva un grand nombre d'autres édifices, et résuma ses études dans un mémoire sur « Les monuments cambodgiens ou khmers », dont la publication fut malheureusement retardée de plusieurs années par sa fin prématurée. Nommé président de la commission chargée de remonter le cours du Mékong, il mourut en 1868, au terme du voyage, et ses travaux ne virent le jour que dans le *Voyage d'exploration en Indo-Chine,* publié en 1873 [3] par les membres de la commission, sous la direction de l'un d'eux, le lieutenant de vaisseau Francis Garnier, qui lui-même devait trouver au Tonkin, à la fin de la même année, une mort héroïque. Ils ont été reproduits avec diverses notes, sous la forme exacte où leur auteur les avait laissés, par un de ses amis, M. le capitaine de vaisseau de Villemereuil, qui s'est fait un pieux devoir de recueillir tous les documents de ses missions politiques et scientifiques [4].

[1] 1829, I, p. 100.
[2] Vol. VIII, année 1863.
[3] Paris, Hachette.
[4] *Explorations et missions de Doudart de Lagrée.* Paris, Jules Tremblay, 1883. — Voir aussi *Lettres d'un précurseur,* par Félix Julien. Paris, Challamel, 1885.



Un autre membre de la commission du Mékong, M. le lieutenant de vaisseau Delaporte, avait été mis, en 1873, à la tête d'une mission nouvelle, tout particulièrement chargée de l'exploration des ruines. Il a rendu compte de ses découvertes dans un ouvrage publié en 1880, le *Voyage au Cambodge*[1]. M. le docteur Harmand, d'abord membre de la mission Delaporte, a poursuivi ensuite des recherches indépendantes, dont il a publié les résultats dans les *Annales de l'extrême Orient*[2]. Enfin, dans ces dernières années, M. le capitaine Aymonier, de l'infanterie de marine, au cours d'une mission sur laquelle j'aurai tout à l'heure à m'étendre plus longuement, a entrepris et achevé la revue la plus complète qui ait encore été faite des monuments khmers.

Les monuments retrouvés, il restait à les interpréter. On avait vite reconnu que la plupart étaient des temples. Or la religion actuelle des Khmers est le bouddhisme, un bouddhisme pareil à celui de Siam et de la Birmanie. La tour centrale d'Angkor-Vat elle-même abritait une statue du Bouddha, et les quelques prêtres, assez misérables, qu'on trouvait commis à la garde de l'antique sanctuaire, étaient des prêtres bouddhistes. D'autre part, nos naturalistes et nos marins n'étaient pas tenus de connaître à fond l'iconographie orientale. On admit donc tout d'abord que les édifices anciens du Cambodge avaient été, comme les pagodes actuelles, consacrés au culte de Çâkya-Mouni. C'est un voyageur allemand, le docteur Bastian, qui reconnut le premier, dans les têtes à quatre visages d'Angkor-Thom, des représentations de Brahmâ, et dans les sujets des bas-reliefs qui couvrent, sur une longueur de plus de 500 mètres, le mur de la première galerie d'Angkor-Vat, des épisodes du Mahâbhârata et du Râmâyana. Ici, le célèbre mythe du barattement de la mer de lait : au milieu de la mer, le mont Mandara, reposant sur la tortue et enlacé par les anneaux du serpent Çécha, dont les Dévas et les Asouras tirent alternativement la queue et la tête pour imprimer à la montagne un mouvement de rotation et produire ainsi l'ambroisie. Là, les combats que Râma, incarnation héroïque du dieu Vichnou, livre, avec l'aide de l'armée des singes, au démon Râvana, ravisseur de son épouse Sîtâ. remarques ont d'ailleurs suivi de très près la découverte des monuments eux-mêmes par Mouhot et sont à peu près contemporaines des premières études de Lagrée. M. Bastian les a consignées dans son grand ouvrage sur les peuples de l'Asie orientale[3]. Vers la même époque, un savant archéologue anglais, M. Fergusson, signalait dans les ruines du Cambodge

[1] Paris, Delagrave. — [2] Mai et juin 1879. — [3] *Die Vœlker des œstlichen Asiens*, IV, p. 80 et suivantes.

certaines ressemblances avec l'architecture hindoue, particulièrement avec les édifices anciens du Cachemire[1]. Ainsi l'ancien Cambodge, par son art et sa mythologie, trahissait déjà des affinités plus nombreuses avec l'Inde que le Cambodge actuel.

Toutefois les emprunts faits aux mythes et aux légendes brahmaniques par les sculpteurs khmers ne parurent pas d'abord contredire l'idée qu'on entretenait toujours de la destination primitive des monuments. Aujourd'hui encore, dans un Cambodge exclusivement bouddhiste, ces mythes et ces légendes se retrouvent plus ou moins altérés, et c'est un fait bien connu que le bouddhisme a été, dès une époque très ancienne, mélangé d'éléments empruntés à la mythologie des brahmanes. Les révélations définitives sur les cultes et sur toute la civilisation de l'ancien Cambodge ne devaient pas venir des monuments figurés, mais des monuments écrits.

On avait recherché d'abord, comme il était naturel, les écrits historiques. Une chronique rédigée dans la langue actuelle du pays fut traduite par Doudart de Lagrée, avec l'aide des lettrés indigènes, et publiée, après sa mort, dans le *Journal asiatique*[2] par les soins de Francis Garnier. Malheureusement cette chronique ne remonte qu'à l'année 1346 de notre ère, c'est-à-dire à une époque où le Cambodge était déjà en proie aux invasions continuelles et souvent triomphantes des Siamois. Elle n'est que le tableau d'une irrémédiable décadence, tableau exact sans doute, au moins dans ses traits principaux, et dont nous n'avons aucune raison de suspecter la fidélité, puisqu'il a été tracé sur l'ordre de la dynastie même dont il représente la faiblesse et les revers. Mais, avant 1346, les Khmers n'ont à citer que des légendes où l'élément historique, s'il existe, comme on peut le croire, tient moins de place que les fables et ne pourrait, en tout cas, en être dégagé qu'à l'aide d'autres documents plus dignes de foi.

Par bonheur il est un autre genre de textes qui suppléent, dans une certaine mesure, à l'absence de chroniques. Les monuments du Cambodge ne parlent pas seulement par leur style et par leurs représentations figurées; ils sont pleins d'inscriptions, tracées soit sur les chambranles des portes, soit sur des stèles déposées à l'intérieur ou dans le voisinage des sanctuaires. Doudart de Lagrée avait, le premier, estampé quelques-unes de ces inscriptions et compris l'importance qu'en aurait l'interprétation pour l'histoire de l'ancien royaume. Il avait demandé cette interprétation aux bonzes indigènes, qui avaient dû avouer

[1] *Tree and serpent worship*, p. 48. — [2] Octobre-décembre 1871, p. 336.



leur incompétence. Seule, une inscription recueillie dans un monument auquel son caractère architectural faisait dès lors attribuer une ancienneté moindre, la pagode de Phnom-Bachey, s'était trouvée rédigée en pâli, et, comme telle, avait pu être traduite par des prêtres dont les livres sacrés sont écrits en cette langue. Ils y avaient même lu une date, 1488, mais sans indication d'ère; en sorte que l'époque à laquelle l'inscription devait être rapportée restait incertaine.

Quelques-unes des inscriptions qui étaient demeurées pour eux lettre morte furent publiées en fac-similés, dès 1873, dans le *Voyage d'exploration en Indo-Chine*, d'après les estampages de Doudart de Lagrée; mais c'est seulement vers 1879 qu'elles furent soumises à un premier essai de déchiffrement par M. Aymonier, alors représentant du protectorat français à Phnom-Penh. L'alphabet de ces inscriptions n'est qu'une forme plus ancienne de celui qui est aujourd'hui encore en usage dans le pays, et on y remonte aisément, grâce à une forme intermédiaire, celle qui a été conservée dans les livres sacrés rédigés en pâli. Aussi n'était-ce pas la lecture, mais l'interprétation qui arrêtait les bonzes. M. Aymonier, sans expliquer complètement aucun des fac-similés de Doudart de Lagrée, eut le mérite d'y reconnaître le premier l'emploi successif de deux langues, dont l'une était le sanscrit et l'autre une forme ancienne de la langue cambodgienne ou khmère. Il publia sa découverte, en 1880, à Saïgon, dans les *Excursions et Reconnaissances*[1].

En même temps que M. Aymonier déchiffrait le premier au Cambodge un fac-similé publié depuis plusieurs années en Europe, et y reconnaissait une partie sanscrite, un savant indianiste déchiffrait et traduisait en Europe d'autres inscriptions sanscrites récemment recueillies au Cambodge par un nouvel explorateur, M. le docteur Harmand. C'était M. le professeur Kern, de Leyde. Depuis la publication du *Voyage en Indo-Chine*, l'épigraphie indienne avait fait de grands progrès. La publication de la *Paléographie de l'Inde du Sud*, par M. Burnell[2], et celle de nombreuses inscriptions, particulièrement dans l'*Indian Antiquary* de Bombay[3], avaient révélé les alphabets anciennement usités dans le Dekhan. La ressemblance de ces alphabets avec celui des inscriptions du Cambodge était frappante. D'autre part, notre Imprimerie nationale avait fait graver un corps de caractères cambodgiens d'après les manuscrits pâlis, dont l'écriture, ainsi qu'il a été dit plus haut, dérive de l'alphabet des inscriptions et peut servir d'intermédiaire pour remonter à celui-ci. Les indianistes, peu nombreux d'ailleurs, qui avaient eu sous les

[1] N° 4. — [2] *South Indian Palæography*, 1re édition, 1874. — [3] A partir de 1872.

yeux, en 1873, les fac-similés de Lagrée étaient excusables de ne pas les avoir lus. En 1879, l'attention ne pouvait être appelée de nouveau sur l'épigraphie des monuments khmers sans que le problème du déchiffrement fût résolu en Europe, comme il l'était déjà, au moins pour la lecture, dans le pays même. C'est alors que M. Harmand publia de nouveaux fac-similés dans les *Annales de l'extrême Orient*[1]. Malheureusement cette revue, qui en était à sa première année d'existence, n'avait guère attiré encore l'attention des indianistes. La publication de M. Harmand passa inaperçue en France, et M. Kern paraît avoir été le premier indianiste qui l'ait remarquée. Nul n'était d'ailleurs mieux préparé à en tirer profit. Aux instruments déjà indiqués s'ajoutait pour lui une grande familiarité avec les alphabets indiens des îles de la Sonde, très voisins aussi de celui qu'il s'agissait de lire. Il déchiffra donc sans difficulté[2] les fac-similés, d'ailleurs fragmentaires, donnés dans les *Annales*, et bientôt, mis en possession des estampages mêmes, il publia successivement, dans le même recueil[3], le fac-similé, le texte et la traduction de trois inscriptions sanscrites. Ces inscriptions mettaient hors de doute l'existence ancienne au Cambodge du culte brahmanique de Çiva à côté d'un bouddhisme différent du bouddhisme actuel, tout au moins en ce qu'il employait comme langue sacrée, non le pâli, mais le sanscrit

Les travaux de M. Aymonier, quoique indépendants de ceux de M. Kern, n'ont été connus en Europe que postérieurement, et d'ailleurs M. Aymonier, n'étant pas indianiste, n'avait pu que signaler les textes sanscrits, sans les traduire. M. Kern garde donc l'honneur des premières constatations décisives pour l'histoire de l'ancien royaume khmer, et j'ai tenu à le rappeler. Mais il serait sans doute fort étonné, s'il apprenait que, pour avoir eu l'heureuse chance de lire le premier des inscriptions rédigées dans une langue classique et gravées en caractères qui avaient perdu beaucoup de leur mystère, il a été comparé dans notre pays[4] aux premiers interprètes de l'épigraphie cunéiforme.

L'importation ancienne dans la vallée du Mékong, non plus seulement d'une religion d'origine indienne, mais de la civilisation brahmanique elle-même avec ses différents cultes et sa langue sacrée, le sanscrit, était désormais établie. Restait à fixer l'âge de cette civilisation et, sinon la date de ses origines, au moins celle de sa pleine floraison et des monuments qu'elle a laissés sur le sol du Cambodge.

[1] Mai et juin 1879.

[2] *Bijdragen tot de taal-land-en volkenkunde van Nederlandsch Indië*, 1879.

[3] Mai et sept. 1880; février 1882.

[4] Par M. Félix Julien, dans les *Lettres d'un précurseur*, p. 104 et 105.

Dans ce nouvel ordre de recherches, la priorité appartient sans conteste à M. Aymonier. Pendant son séjour à Phnom-Penh, comme représentant du protectorat français, il ne s'était naturellement pas borné à déchiffrer des fac-similés publiés en Europe; il avait lui-même exploré le pays, réuni un certain nombre d'inscriptions nouvelles et étudié celles qui étaient rédigées en vieux cambodgien. Sur quelques-unes des dernières il avait lu des dates en chiffres, avec indication de l'ère indienne *çaka* (78 après J.-C.). Il avait pu ainsi dès 1881, dans un article des *Excursions et Reconnaissances* [1], donner la date exacte de l'avènement d'un roi nommé Yaçovarman, 811, c'est-à-dire 889 de notre ère, et plusieurs autres se rapportant aux règnes de différents rois. Il avait lu de plus sur une inscription du roi Soûryavarman, publiée dans les *Annales de l'extrême Orient* [2] par M. Lorgeau, consul à Bangkok, la date de 944 *çaka* (1022), qui avait échappé à l'auteur de l'article et dont les chiffres avaient été pris par lui pour des lettres.

Ces découvertes avaient un mérite réel. Tout d'abord les idées qu'on avait longtemps entretenues sur la haute antiquité des monuments khmers auraient pu égarer un chercheur moins prudent que M. Aymonier. D'autre part, si j'ai dit que la lecture des caractères offrait peu de difficultés, il ne faudrait pas croire qu'il en fût de même de celle des chiffres. Les bonzes avaient su reconnaître, il est vrai, la date de 1488 sur l'inscription de Phnom-Bachey. Mais cette date, qu'il est impossible aujourd'hui de rapporter à une ère autre que l'ère *çaka* [3], correspond à l'an 1566 de la nôtre; elle est beaucoup plus moderne que celles dont nous devons la première révélation à M. Aymonier, et la forme des chiffres a considérablement varié de siècle en siècle, au Cambodge comme dans l'Inde propre. La meilleure preuve de la complexité du problème est que M. Kern, avec sa science approfondie de la paléographie indienne, échoua, quand il voulut s'y attaquer, faute d'éléments de comparaison. L'éminent professeur, ignorant les travaux de son devancier, essaya en effet à son tour de lire les chiffres qu'avait méconnus M. Lorgeau, et, dans un article des *Annales* publié en janvier 1882, il proposa la date de 755 au lieu de 944. Le côté piquant de l'aventure est que la date de l'avènement du roi Soûryavarman, auteur de cette inscription, à savoir 924 *çaka*, était en toutes lettres dans une des inscriptions sanscrites que M. Kern avait publiées. Hâtons-nous d'ajouter qu'elle s'y trouvait indiquée, non seulement en termes figurés, selon un usage indien bien connu, mais dans un jeu de mots et avec un laconisme parti-

[1] N° 8. — [2] Août 1880. — [3] *Journal asiatique*, août-septembre 1882, p. 172.

culier aux dates épigraphiques du Cambodge. Je n'ai pas eu grand mérite à résoudre cette devinette, trois ans plus tard[1], quand déjà les données chronologiques abondaient. Pour se poser seulement la question en 1880, il eût fallu que M. Kern fût sorcier, ou quelque chose d'approchant.

En attendant, et au mois de février 1882, son autorité faisait quelque tort aux affirmations de M. Aymonier, et le public devait être très disposé à résoudre en faveur du savant indianiste le débat soulevé par la date de l'inscription de M. Lorgeau[2]. C'est alors que j'eus l'heureuse fortune de trouver la première confirmation d'une des lectures de son contradicteur dans la date, en toutes lettres, d'une inscription sanscrite. Cette inscription était précisément celle où M. Aymonier avait distingué, dès 1879, une partie sanscrite et une partie cambodgienne, et qui était publiée en fac-similé dans le *Voyage en Indo-Chine* depuis 1873. Consacrée à la dédicace du temple de Loley par Yaçovarman, elle aurait pu nous apprendre beaucoup plus tôt que ce roi, dont M. Aymonier fixait l'avènement à l'année 811 *çaka*, avait en effet achevé ce temple en l'année 815 de la même ère. Mais elle ne nous l'aurait appris, peut-être, que beaucoup plus tard encore, si le même M. Aymonier, alors en congé à Paris, ne m'avait ouvert le volume et montré du doigt la date en termes figurés, qu'il devinait sans être en état de la traduire.

Il était d'ailleurs venu en France bien moins pour s'y reposer que pour y solliciter une mission pleine de fatigues et même de périls, celle de recueillir les inscriptions éparses, non seulement dans le Cambodge actuel, mais dans les provinces qui ont fait partie de l'ancien royaume, et dans les pays limitrophes qui ont pu avoir avec lui des rapports. Cette mission lui fut en effet confiée au commencement de 1882, à la suite d'un vœu exprimé par l'Académie des inscriptions.

Il s'y est voué tout entier depuis lors, et, à la fin de cette année, il l'aura achevée. Dès maintenant nous sommes en possession, grâce à lui, de près de quatre cents inscriptions ou lots d'inscriptions. Un grand nombre de ces documents sont d'une étendue considérable, et tel d'entre eux, transcrit en caractères romains, occupera plus de vingt pages in-quarto. C'est toute une littérature épigraphique que M. Aymonier nous a envoyée des bords du Mékong et des contrées voisines, en l'espace de trois ans. Elle comprend quelques textes siamois et laotiens,

[1] *Journ. asiat.*, février-mars 1883, p. 256. — [2] Voir *Annales de l'extrême Orient*, février 1882, p. 249.

un beaucoup plus grand nombre de textes cambodgiens, et près de deux cents textes sanscrits, en tout ou en partie.

L'intérêt de ces textes est-il en rapport avec leur nombre et avec leur étendue? Je suis trop ennemi de l'exagération, surtout dans les matières qui concernent mon métier d'indianiste, pour hasarder une affirmation de ce genre, et j'ajoute que les résultats du déchiffrement de nos inscriptions ne causeront de déception qu'à ceux auxquels l'épigraphie indienne est tout à fait étrangère. Les Hindous ne sont pas plus historiens sur la pierre que dans les livres, et il en est de même des peuples auxquels ils ont prêté leur civilisation. Les inscriptions du Cambodge, presque toutes consacrées à des dédicaces de temples ou de monastères, n'ont garde, il est vrai, non plus que celles de l'Inde propre, d'omettre l'éloge des rois auxquels elles rapportent ces fondations; mais c'est l'éloge emphatique et banal qui fait partie de l'étiquette orientale, et qui, diversifié tout au plus dans la forme par l'usage et l'abus des artifices de la poétique indienne, reste toujours identique au fond. Tous les rois ont «les ongles des orteils illuminés par le reflet des pierreries qui étincellent sur les diadèmes de leurs vassaux prosternés devant eux»; il ne faudrait pas se hâter d'en conclure que nul d'entre eux n'ait eu à défendre sa couronne contre quelque gouverneur auquel il aurait pris fantaisie de relever la tête. Tous passent pour avoir fait subir aux palais des rois ennemis le sort qui, en tout cas, était réservé aux leurs, l'invasion de la forêt qui escalade les ruines, et des fauves qui y cherchent un gîte; il serait pourtant téméraire de nier que tel de ces foudres de guerre ait pu laisser son peuple s'endormir dans les douceurs ininterrompues d'une paix profonde. Il ne s'agit pas seulement de faire dans ces exercices de versification la part de la flatterie commune en tout pays aux panégyriques d'un souverain vivant; on ne peut y voir que des variations plus ou moins réussies sur un thème unique, qui, s'adressant indifféremment à tous les princes, n'a rien à nous apprendre sur aucun d'eux.

Mais, s'il ne faut pas exagérer la valeur de nos textes, il ne faut pas non plus la trop déprécier. J'ai résumé dans plusieurs articles du *Journal asiatique*[1], et en dernier lieu dans une communication faite à

[1] Février-mars 1882, août-septembre 1882, janvier 1884. — M. Aymonier a présenté à son tour, dans les *Excursions et Reconnaissances* (n° 18, novembre-décembre 1884), un tableau historique de l'ancien Cambodge renfermant quelques données nouvelles, et une hypothèse personnelle sur la date du temple d'Angkor-Vat, à laquelle je ne puis souscrire.

l'Académie des inscriptions [1], les principales indications qu'ils contiennent, et le résultat, en somme, n'est pas méprisable. Tout d'abord ils confirment, par la situation des monuments où on les trouve, ce que nous savions déjà par les chroniques de la grande étendue du royaume ancien, embrassant une partie du Laos et de Siam, particulièrement le cours inférieur du Ménam. Ils fournissent de plus une liste à peu près complète, sauf une lacune correspondant au VIII[e] siècle de notre ère, des souverains qui ont régné sur le Cambodge du commencement du VII[e] siècle à la fin du XII[e], avec un grand nombre de dates dont plusieurs sont des dates d'avènement. C'est peu, il est vrai, de connaître des noms et des dates de rois, si l'on ignore ce qu'ont fait ces rois. Mais, parmi leurs œuvres, il en est, et ce sont les plus intéressantes après tout, qui subsistent encore aujourd'hui, quoique plus ou moins ruinées, et quand nos travaux épigraphiques ne serviraient qu'à dater les monuments d'Angkor et leurs pareils, nous n'aurions pas à regretter notre peine. Ce n'est d'ailleurs pas seulement l'histoire de l'art, c'est aussi celles des religions indiennes que nos textes enrichiront de plus d'une donnée précieuse. M. Senart, dans un article communiqué à l'Académie des inscriptions et publié par la *Revue archéologique* [2], a fait ressortir l'intérêt que présente, pour l'histoire du bouddhisme, une inscription gravée sous le règne de Jayavarman V : à cette époque, c'est-à-dire dans la seconde moitié du X[e] siècle de notre ère, le bouddhisme pratiqué au Cambodge était, non pas le bouddhisme de Ceylan ou du Sud, mais le bouddhisme du Nord; c'est ce qui résulte bien moins encore de l'emploi du sanscrit comme langue sacrée que de renseignements précis sur les livres composant le canon alors en usage. Divers renseignements également précieux sont donnés par d'autres inscriptions sur les cultes brahmaniques de Çiva et de Vichnou, et principalement sur le régime intérieur des temples et des monastères. Enfin, il n'est pas jusqu'à l'histoire littéraire de l'Inde, si pauvre de chronologie, qui ne puisse faire son profit de la mention de tel ou tel ouvrage dans nos inscriptions exactement datées. Ces mentions sont d'ordinaire moins des citations proprement dites que des allusions plus ou moins ingénieuses, et qu'il faut saisir sous des jeux de mots. Mais ce n'est pas la première fois que l'intérêt d'une inscription se trouve être dans tout autre chose que ce qu'elle se proposait de nous apprendre.

Le compte exact et détaillé des informations de tout genre dont nous serons redevables à l'épigraphie du Cambodge ne pourra être dressé que

[1] *Comptes rendus*, séance du 18 avril 1885. — [2] Mars-avril 1883.

lorsque les inscriptions, d'abord sommairement déchiffrées, auront été publiées et traduites dans leur entier. La publication des inscriptions sanscrites est commencée, sous les auspices de l'Académie des inscriptions, dans les *Notices et extraits des manuscrits*. Plus de deux cents pages, comprenant un lot d'inscriptions sanscrites, traduites et annotées par M. Barth[1], avec fac-similés Dujardin, sont déjà imprimées. D'autres parties de cette tâche assez lourde seront exécutées par M. Senart et par moi-même. Quant aux inscriptions en vieux cambodgien, l'honneur de les publier appartiendra sans doute à celui-là même qui les a recueillies.

M. Aymonier a préludé à ce grand travail dans des articles du *Journal asiatique*[2], où il a donné l'une des preuves les plus sûres de l'esprit scientifique en montrant qu'il savait ignorer. En effet, dans l'étude des inscriptions cambodgiennes, il n'a pas affaire, comme nous dans la traduction des inscriptions sanscrites, à une langue connue. Le cambodgien moderne lui est sans doute d'un grand secours pour l'interprétation de l'ancien, mais ne lève pas toutes les difficultés. Néanmoins les résultats qu'il a déjà obtenus sont solides, et les contradictions qu'ils ont rencontrées ne font qu'en rehausser la valeur en montrant qu'ils n'étaient pas à la portée de tous.

La question débattue n'est rien moins que l'identité de la langue à interpréter. Où M. Aymonier voit du cambodgien sous une forme plus ancienne, le Père Schmitt, missionnaire à Siam, voit du siamois[3]. Une pareille discussion semble bien faite pour inquiéter la galerie et lui inspirer un scepticisme prudent. Or il y a là en effet un étrange quiproquo; mais je suis obligé de dire que l'erreur est tout entière d'un seul côté. J'ignore, à la vérité, le siamois comme le cambodgien; mais l'étude que j'ai faite des inscriptions sanscrites m'a permis de contrôler les données tirées par M. Aymonier des textes qu'il interprète comme cambodgiens, et les résultats de ces travaux, entrepris et poursuivis d'une manière *tout à fait indépendante*, ont en général parfaitement concordé. Le Père Schmitt a d'ailleurs eu une autre mésaventure dans son essai d'interprétation de la stèle cambodgienne actuellement placée à Bangkok dans la pagode du palais royal. Comme je l'ai montré à l'Académie des inscriptions[4], en même temps qu'il y prenait du cambodgien pour du siamois, il a commis sur la date du monument une erreur de plus de dix-sept cents

[1] Qui en avait déjà publié deux par avance dans le *Journal asiatique*, août-septembre 1882 et février-mars 1883.

[2] Avril-mai-juin et août-septembre 1883.

[3] *Excursions et Reconnaissances*, n° 18, p. 431.

[4] *Comptes rendus*, séance du 18 avril 1885.

ans. M. Aymonier venait, de son côté, de signaler cette double méprise dans un article des *Excursions et Reconnaissances*[1]. Je ne l'aurais pas relevée de nouveau, si justement, à Saïgon[2], on ne s'était ému d'un pareil désaccord. Qu'on se rassure donc. Les inscriptions cambodgiennes sont bien en cambodgien.

J'ai dit que M. Aymonier comptait terminer ses explorations cette année. Dès maintenant la moisson du Cambodge est achevée. Ce sont les monuments d'une autre histoire qui vont être mis bientôt à notre disposition. Le rival, l'ennemi du Cambodge au temps de sa splendeur, n'était ni l'Annam, ni Siam, c'était un autre royaume dont la décadence fut plus profonde encore, et qui, dès la fin du XVII° siècle, avait été complètement conquis par les Annamites. Ce royaume, plusieurs fois mentionné dans les inscriptions du Cambodge, se nommait Tchampâ. Il comprenait, avant les conquêtes successives des Annamites, venus du Tonkin, une grande partie de la côte orientale de l'Indo-Chine. C'est ce pays que M. Aymonier visite actuellement. Le peuple Tcham, qui y dominait autrefois, parlait une langue dont les derniers débris ne se retrouvent aujourd'hui que dans le district le plus méridional de l'Annam, le Binh-Thuan, et que M. Aymonier a le premier étudiée. Il nous annonce l'envoi prochain d'inscriptions, rédigées, les unes dans cette langue tchame, les autres, comme au Cambodge, en sanscrit. Nous pouvons donc affirmer dès aujourd'hui que le Tchampâ, comme le Cambodge, avait reçu la civilisation brahmanique. Aussi bien voyons-nous se succéder d'année en année les révélations sur l'extension ancienne de cette civilisation dans tout l'extrême Orient. Ce n'est plus seulement à Java, par exemple, c'est dans toute la Malaisie, et depuis la presqu'île de Malacca jusqu'à Bornéo, que se rencontrent des inscriptions sanscrites.

Le nom de M. Aymonier est revenu bien souvent dans le cours de cet article. C'est qu'en effet, sans méconnaître les services rendus par ses devanciers, on peut dire que nul n'a fait autant que lui pour la reconstruction de l'histoire ancienne du Cambodge. Aussi personne ne s'est-il étonné de voir l'Académie des inscriptions lui décerner, à la veille de son retour en France, l'une des plus hautes récompenses dont l'Institut dispose[3].

ABEL BERGAIGNE.

[1] N° 20, novembre-décembre 1884. Selon M. Aymonier, qui lit autrement que moi un chiffre douteux, l'erreur sur la date ne serait que de quinze cents ans.

[2] Voir *Excursions et Reconnaissances*, note de la page 255.

[3] Le prix Jean Reynaud. Séance du 18 juin 1885.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT NATIONAL DE FRANCE.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

M. Egger, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, membre assistant du *Journal des Savants*, est décédé à Royat le 30 août 1885.

Les funérailles de M. Émile Egger ont été célébrées à Paris le 4 septembre. Après les discours prononcés sur sa tombe par M. Desjardins, président de l'Académie des inscriptions, et M. Himly, doyen de la Faculté des lettres, M. Hauréau, secrétaire du bureau, s'est exprimé en ces termes :

« Messieurs,

« Le bureau du *Journal des Savants* vient à son tour adresser l'adieu funèbre à l'un de ses membres les plus aimés. Toujours il vivra dans nos souvenirs ce cher collègue dont la mort subite nous a surpris autant qu'affligés. Nous serons privés désormais de son charmant entretien, de sa collaboration si goûtée; et pourtant, aussi longtemps qu'il nous sera concédé de lui survivre, nous croirons l'entendre, au cours de nos conférences, nous communiquer, d'une voix simple et modeste, les remarques opportunes de sa critique sagace, ingénieuse, et nous donner tant le conseil que l'exemple du respect à l'égard des anciens, de l'indulgence envers les nouveaux, envers ceux-là mêmes dont la témérité choquait le plus sa prudence.

« Aucun de vous, Messieurs, n'ignore quelle perte a faite l'érudition française. A qui n'en est pas aussi bien informé que vous l'êtes on l'a dit tout à l'heure, en des termes excellents, au nom des grandes compagnies dont M. Egger fut l'honneur. C'est pourquoi nous n'avons pas à vous retenir plus longtemps autour de cette tombe. Au dénombrement des travaux si variés de M. Egger, aux justes éloges dont on vient d'accompagner le récit de tout ce que la science doit à son mérite, l'instruction publique à sa constante passion pour les nobles études, nous n'avons qu'à joindre l'hommage particulier de notre estime et de notre affection. Elles ont toujours été très vives l'une et l'autre. Il le savait et il nous a témoigné qu'il lui était doux de le savoir. Mais, hélas! s'il le sait encore, il ne nous le témoignera plus! »

M. Émile Egger avait été nommé membre du bureau du *Journal des Savants* le 5 octobre 1871, en remplacement de M. Villemain.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

M. Jean-Claude Bouquet, membre de l'Académie des sciences, section de géométrie, est décédé à Paris le 9 septembre 1885.

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS.

M. Donaldson, architecte, associé étranger de l'Académie des beaux-arts, est décédé à Londres le 1er août 1885.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Les versions latines de la Morale à Nicomaque antérieures au XVe siècle, par J.-M.-A. Vacant. Amiens, 1885, 65 pages in-8°.

Ces traductions sont au nombre de quatre, dont deux seulement comprennent les dix livres d'Aristote. La plus ancienne des traductions incomplètes n'offre, selon M. Vacant, que le deuxième et le troisième livre; la plus récente ne contient que le premier. Elles ont été l'une et l'autre faites sur le grec. Des traductions complètes, l'une, faite sur l'arabe, est d'un Allemand appelé Hermann. Cela n'est pas contesté. Mais, quant à l'autre, faite sur le grec, on n'en connaît pas sûrement l'auteur, la plupart des critiques l'attribuant soit au Flamand Guillaume de Moërbecque, soit à Robert Grosse-Tête, évêque de Lincoln. M. Vacant prétend que l'auteur de cette traduction anonyme est le dominicain Henri Kosbein. Mais c'est par des raisonnements que M. Vacant justifie sa conjecture; il ne l'appuie d'aucun témoignage nouveau; les manuscrits qu'il cite ont tous été vus par Échard et par M. Amable Jourdain, qui n'ont pas conclu de même. Or il y en a d'autres à voir; l'enquête n'est pas achevée. La conjecture de M. Vacant a donc une épreuve encore à subir.

Les Manuscrits et la Miniature, par M. Lecoy de la Marche. Paris, Quantin, un vol. in-8°.

Cet ouvrage, dû à un érudit distingué, qui s'est fait connaître par des publications historiques justement estimées, est le premier essai d'histoire abrégée de la miniature et de l'enluminure dans les manuscrits qui ait été tenté en France. Le splendide ouvrage de M. le comte de Bastard est si peu répandu et si difficile à se procurer complet qu'il arrive rarement aux mains des curieux, et ceux qui avaient traité auparavant, soit de l'histoire de l'art, comme par exemple Séroux d'Agincourt, soit de la paléographie ou de la diplomatique, comme H. Géraud et M. Natalis de Wailly, s'étaient bornés à parler brièvement des peintures et des décorations coloriées que présentent fréquemment les manuscrits. M. Lecoy de la Marche a eu l'heureuse idée de combler une regrettable lacune. Il nous donne dans le volume ici annoncé, sous une forme concise, mais substantielle, l'histoire de la peinture

IMPRIMERIE NATIONALE.

dans les manuscrits. Pour mettre le lecteur à même de mieux saisir les phases de cet art charmant qui nous a valu tant de chefs-d'œuvre, encore trop souvent enfouis dans les bibliothèques, l'auteur a tracé préalablement un rapide aperçu de l'histoire du livre manuscrit et des moyens à l'aide desquels il fut matériellement exécuté dans l'antiquité et au moyen âge.

Après cet aperçu, qui forme les chapitres I, II et III, et où se trouvent résumées, sur l'histoire de l'écriture, les notions que contenaient déjà les traités de paléographie, M. Lecoy de la Marche entre dans la partie véritablement neuve de son sujet.

Le chapitre IV expose la phase hiératique de la miniature, particulièrement en France, et le chapitre V, la phase naturaliste de ce même art, phase dans laquelle l'auteur distingue deux périodes, la période gothique et la période de la Renaissance. Le chapitre VI nous offre une histoire succincte de la miniature dans les pays étrangers. Le chapitre VII a pour titre : les enlumineurs et leurs procédés. Enfin l'ouvrage se termine par un chapitre sur la reliure des manuscrits. On y passe en revue les reliures antiques, celles du moyen âge, les couvertures en ivoire sculpté, en orfèvrerie, en cuir et en étoffe et tous les détails de l'enveloppe du livre à cette époque, fermoirs, signets, pipes, chemises, etc.

Ainsi que le remarque M. Lecoy de la Marche, la peinture sur vélin a, par son histoire, d'autant plus d'intérêt qu'elle a été la rivale souvent heureuse de la peinture sur bois et sur toile, qu'elle a eu sur la naissance et le perfectionnement de ces deux branches de l'art de peindre une influence considérable. L'auteur s'est efforcé dans cet essai de caractériser les diverses écoles; mais il ne s'est pas borné à étudier les produits de l'enluminure et de la miniature sur manuscrit, il a scruté les procédés auxquels avaient recours les artistes; il nous a fait pénétrer dans l'existence de ces modestes et patients travailleurs, qui ont parfois déployé tant de goût, de délicatesse et de dextérité. L'ouvrage est accompagné de dessins et de fac-similés exécutés, pour le plus grand nombre, d'après les originaux, tout au moins d'après les reproductions les plus authentiques. A. M.

Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France. Bibliothèque Mazarine; t. I, XXVII-528 pages in-8°.

Ce catalogue, depuis bien longtemps désiré, occupera, dit-on, trois volumes. Le premier, qui vient de paraître, commence par une notice historique de M. Franklin, administrateur de la bibliothèque. Mazarin, qui avait la passion des livres, imprimés ou manuscrits, en avait rassemblé un très grand nombre, qu'il ne s'était pas tous procurés par des moyens très honnêtes. La Fronde, l'ayant chassé, mit en vente sa bibliothèque. Il n'en restait rien quand Mazarin rentra vainqueur à Paris. Mais il n'eut alors rien de plus pressé que d'en former une nouvelle, dont les plus précieux volumes, les manuscrits, passèrent, après sa mort, chez le roi. Cependant la bibliothèque qui porte encore le nom de Mazarin ne possède pas aujourd'hui moins de 4000 manuscrits. D'où viennent-ils? Ils viennent des monastères, des couvents supprimés par la Révolution. Il aurait mieux valu, pour la commodité des travailleurs, réunir en un seul dépôt, non pas sans doute tous les livres imprimés, mais, du moins, tous les manuscrits signalés par d'anciens bibliographes comme appartenant aux monastères, aux couvents de Paris. Très maladroitement on les dispersa. Espérons qu'ils seront bientôt rapprochés les uns des autres, autant qu'il est possible, par de bons catalogues.

Ceux qui nous sont encore promis mériteront d'être ainsi qualifiés s'ils ressemblent à celui dont le premier volume vient de nous être livré. Nous nous empressons

d'en féliciter l'auteur, M. A. Molinier. Ses descriptions, faites avec beaucoup de soin, sont d'un bibliographe très expérimenté, qui sait beaucoup et ne rougit pas d'ignorer ce que, probablement, personne ne saura jamais. Des 4000 manuscrits qu'il doit décrire en voici déjà 1066 dont il révèle l'existence aux gens studieux. C'est un grand service qu'il leur rend. Il ne s'agit encore, à la vérité, que d'écrits théologiques, vers lesquels ne se porte pas aujourd'hui l'attention du plus grand nombre. Nous connaissons néanmoins plus d'un curieux qui, sans être aucunement théologien, ne dédaigne pas un texte nouveau, s'il est correct, de saint Jérôme ou de saint Thomas.

Les divisions adoptées par M. A. Molinier pour son catalogue sont celles ci : théologie, jurisprudence, histoire, sciences et arts, littérature, mélanges et bibliographie. Sous ces divisions toutes les langues sont confondues; il n'a été fait d'exception que pour les manuscrits grecs et les manuscrits orientaux.

INDE.

Du Brahmanisme et de ses rapports avec le Judaïsme et le Christianisme, par Mgr Fr. Laouënan, vicaire apostolique de Pondichéry, t. I, orné de deux cartes, in-8°, XIII-XXXVII-492 pages. Pondichéry, imprimerie de la mission catholique, 1884.

L'ouvrage que Mgr Laouënan présente au public est le résultat, ainsi qu'il nous l'apprend lui-même, de trente-cinq ans de recherches et d'observations. L'auteur a fait de longs et fréquents voyages dans toutes les parties de l'Inde, depuis le cap Comorin et l'île de Ceylan jusqu'à l'Himalaya, depuis Bombay jusqu'à Chittagong dans le Bengale oriental et Rangoon en Birmanie. Il a vu de très près et à loisir les mœurs de toutes ces populations, leurs croyances, leurs superstitions, leurs usages si éloignés des nôtres, et leur civilisation qui est une des plus anciennes du monde. C'est après avoir recueilli une ample moisson de faits, sans parler de celle qu'offrent les livres, que Mgr Laouënan a essayé d'aborder son sujet, dans l'intérêt de la religion et de la vérité. Les relations de l'Inde avec les peuples de l'Occident ont toujours été fort rares et fort incomplètes. L'esprit hindou est naturellement dénué de toute curiosité, et, à aucune époque, il n'a senti le besoin de s'occuper des étrangers; absorbé en lui-même, il a fui le reste du monde, qu'il dédaignait. Aussi les rapports du brahmanisme et du christianisme sont-ils à peu près nuls, en ce sens que l'un et l'autre se sont formés spontanément, à de grandes distances, dans une mutuelle ignorance de ce qu'ils pouvaient être. Ce n'est que fort tard, quand déjà l'Inde aryenne était sur son déclin, que quelques communications ont pu avoir lieu. Elles sont restées à peu près stériles, et l'on peut affirmer que la foi chrétienne ne doit rien à l'Inde brahmanique, non plus que le Véda ne doit rien à la Bible. Il est vrai que, dans le dernier siècle, et même dans le nôtre, quelques esprits, passionnés pour le paradoxe, ont soutenu ces deux thèses également fausses : à savoir, d'une part, que le brahmanisme est un débris défiguré de la tradition biblique, et, d'autre part, que le christianisme n'est qu'une contre-épreuve du bouddhisme. Ce sont là deux erreurs qui se valent et qui aujourd'hui ne comptent plus de partisans que parmi ceux qui n'ont pas fait une étude suffisante des monuments. La littérature sanscrite nous est connue maintenant tout entière, et son originalité est incontestable. Quoi qu'il en soit, Mgr Laouënan n'a donné, dans ce premier volume, qu'une sorte d'introduction à sa théorie personnelle sur le problème qu'il discute. Il commence par la géographie ancienne de l'Inde, telle qu'on

peut la reconstituer à l'aide des Védas et des épopées. Les renseignements puisés à ces sources sont nécessairement bien vagues. L'Inde actuelle est déjà très difficile à décrire; la géographie du Mahâbhârata et du Ramâyaṇa est un pur roman. Après cette esquisse géographique, nécessairement fort imparfaite, M[gr] Laouënan indique quelques-uns des rapports supposés entre les croyances chrétiennes et les croyances brahmaniques; puis il revient aux diverses races de l'Inde et à l'organisation du brahmanisme antique. Nous attendrons le second volume pour juger de l'ensemble de l'ouvrage.

ALLEMAGNE.

Die Klosterbibliothek zu Bordesholm und die Gottorfer Bibliothek, von E. Steffenhagen und A. Wetzel; Kiel, 1884, 232 pages in-8°.

Si nous annonçons tardivement cet ouvrage, c'est qu'il nous est tardivement parvenu. L'ayant enfin reçu, nous nous empressons de le signaler; nous estimons, en effet, qu'il importe beaucoup d'en révéler l'existence à nos bibliographes. Les bibliothèques de Bordesholm et de Gottorf possédaient, sans être considérables, un assez grand nombre de manuscrits précieux dont quelques-uns sont très minutieusement décrits dans les catalogues de MM. Steffenhagen et Wetzel. D'autres, on le regrette, ne le sont pas avec la même exactitude ou la même prudence. On ne distingue pas aisément les attributions, fausses ou vraies, qu'offrent les manuscrits de celles que les rédacteurs des catalogues ont rencontrées ailleurs, par exemple dans les éditions du XV[e] ou du XVI[e] siècle. Les premiers mots de chaque ouvrage ne sont pas non plus toujours reproduits sous les titres, comme si la mention de ces titres était suffisante. Or elle suffit rarement. Mais ce sont là des défauts de méthode, et, les ayant reprochés au travail de MM. Steffenhagen et Wetzel, nous avons hâte de déclarer que ce travail est, d'ailleurs, très louable, et qu'il abonde en indications savantes, où tout le monde aura quelque profit à faire.

TABLE.

JOURNAL

DES SAVANTS.

OCTOBRE 1885.

ÉTUDES FAMILIÈRES DE PSYCHOLOGIE ET DE MORALE, par Francisque Bouillier, membre de l'Institut; 1 vol. in-16. Hachette, éditeur. Paris, 1884.

Ce sont, en effet, des études familières, comme l'auteur les appelle, agréable distraction d'un esprit philosophique qui veut se rendre compte à lui-même de quelques phénomènes singuliers de la vie morale, ou examiner d'un peu près certains lieux communs circulant dans le monde. On peut dire que le savant auteur de l'*Histoire de la philosophie cartésienne* et des livres très appréciés sur *La Morale et le Progrès*, sur *Le Principe vital et l'Âme pensante*, sur *Le Plaisir et la Douleur*, sur *La vraie Conscience*, a voulu donner congé pour quelques temps à ses profondes recherches, qui sont l'habitude de sa pensée et le vrai titre de sa réputation, pour se divertir un instant et divertir les honnêtes gens dans des conversations sans apprêt, mais non sans intérêt et sans sérieux profit.

Il appréhende « que des censeurs sévères n'y reprennent une certaine légèreté dans le fond et dans la forme ». Il n'y a vraiment pas lieu de craindre quelque censure de ce genre. Il faudrait être un triple pédant pour ne pas se plaire en cet aimable entretien et ne pas remercier celui qui vient vous l'offrir avec tant de bonne grâce. D'ailleurs, malgré l'apparence, l'auteur se maintient plus près de la philosophie et même des problèmes métaphysiques qu'il n'en a l'air. N'est-il pas intéressant d'étudier avec lui l'influence qu'exercent sur la sympathie la distance du temps ou l'éloignement du lieu, et cette étude ne se prête-t-elle pas à de délicates et fines observations? N'est-ce pas aussi un curieux sujet de

IMPRIMERIE NATIONALE.

conversation que cet échange perpétuel de réflexions banales et saugrenues entre les survivants, à l'occasion de la mort des autres, celle de nos proches, de nos connaissances et même des étrangers ou des indifférents, et, ici encore, n'y a-t-il pas lieu de rechercher la loi par laquelle s'expliquent ces propos bizarres, toujours les mêmes, ces observations monotones, ces sentiments dont quelques-uns semblent contradictoires et que l'on peut pourtant ramener à une source unique? L'auteur l'a essayé. A une époque comme la nôtre, où un pessimisme, souvent affecté, se plaît à exagérer les maux de la vie, n'est-il pas piquant de montrer les compensations qui aident à rendre ces maux supportables, non pas à la façon systématique d'un Antoine de la Salle ou d'un Azaïs, mais à la manière d'un homme sensé, qui a horreur de l'exagération et du système, et qui essaie d'interpréter comme il faut la double leçon de la nature et de l'expérience? Au milieu des défaillances et des corruptions de la langue, n'est-ce pas un exercice de dialectique ingénieuse de montrer comment on abuse du mot *le temps*, à combien de sens divers, quelques-uns ridicules, on l'applique, quels torts imaginaires on impute à une réalité illusoire? Enfin n'y a-t-il pas le germe d'un chapitre important de morale dans cette question traitée par l'auteur avec plus de développement qu'elle ne l'avait été avant lui, à savoir quelle est la part de responsabilité que nous pouvons avoir dans nos rêves? Je prends ces sujets sans tenir compte de l'ordre que l'auteur leur assigne dans son livre. En effet, aucun ordre ne s'impose dans cette succession de petits problèmes; pas un seul ne dépend des autres, et ce serait faire œuvre factice que d'imposer une sorte d'unité à un écrivain qui n'en réclame pas le bénéfice. Mais sur chacun de ces sujets on nous donne à réfléchir; on nous fournit des idées, on en suggère d'autres; on éveille notre esprit par ce qu'on dit et même par ce qu'on ne dit pas. Et, pour la plupart de ces problèmes, ils ne sont médiocres qu'en apparence : ils vont plus loin qu'il ne semble; ils éveillent, par association, beaucoup d'autres problèmes auxquels on ne songeait pas; ils viennent se rattacher à des lois inaperçues, et l'on s'étonne, pour quelques-uns, des conséquences qui en découlent, sans qu'on ait pu le prévoir. Telle est la fécondité des questions de ce genre : elles sont modestes, en apparence, et de courte portée; agitez-les, et, par des contre-coups que vous n'imaginiez pas, vous verrez qu'elles remuent l'esprit ou l'âme dans ses profondeurs. Nous prendrons deux exemples dans le livre de M. Bouillier pour caractériser ce genre de questions et la manière ingénieusement familière dont l'auteur les traite.

Un des chapitres les plus spirituels du livre est celui où l'auteur ana-

lyse les sentiments des vivants à l'égard des morts. Cela commence comme une comédie, triste comédie sans doute; mais ne peut-il y avoir de la comédie partout, même dans la mort ou à côté de la mort, comme Regnard en a mis dans son *Légataire universel?* D'ailleurs la comédie tourne vite à la leçon morale. — Un homme meurt : à cela rien d'étonnant, puisque chacun doit mourir à son jour. Écartons ici le point de vue métaphysique ou religieux; mettons à part, comme l'a fait l'auteur, «ces grandes affections et ces grandes douleurs qui ne laissent guère place à des retours égoïstes sur nous-mêmes. Ne considérons ici la mort qu'à un point de vue inférieur, profane et en quelque sorte mondain.» Donc un tel est mort : ce n'était pour nous qu'une connaissance, même un indifférent. Supposons cela pour laisser plus de liberté au jeu de notre égoïsme, tout d'abord surpris par cette nouvelle. Qu'arrive-t-il? Au premier moment, c'est une sorte de stupeur. On s'étonne, on se récrie : quoi, il est mort! mais je l'avais vu il y a un mois, il y a une semaine, il y a trois jours peut-être! J'ai même causé avec lui; il m'a dit telle ou telle chose, il m'a fait part de ses projets pour l'hiver prochain, il était tranquille, il était gai... c'est à ne pas croire. Bossuet n'a pas dédaigné de décrire ce premier moment : «On n'entend dans toutes les funérailles que des paroles d'étonnement de ce que ce mortel est mort. Chacun rappelle en son souvenir depuis quel temps il lui a parlé, de quoi le défunt l'a entretenu; et tout à coup il est mort!» — Au second moment, quelque chose d'étrange se passe presque invariablement. On se sent de mauvaise humeur contre le défunt; on le querelle presque de s'être laissé mourir; on récrimine. Quel précédent fâcheux ! «Pourquoi nous avoir ainsi contraints à craindre pour nous-mêmes et avoir troublé la sécurité où nous nous endormions?» Et l'on interroge curieusement toutes les circonstances qui l'ont amené à commettre cette faute capitale de se laisser mourir. Que d'imprudences accumulées! que de manquements aux règles de l'hygiène! que de révoltes contre les ordonnances des médecins! Quel âge avait-il? A défaut de l'âge, on invoque, pour se rassurer, la constitution du mort, son tempérament, sa santé, son régime; on rappelle des événements semblables arrivés dans sa famille, de pareils accidents auxquels ont succombé son père ou son grand-père. C'est toute une minutieuse enquête; on pourrait en deviner d'avance les péripéties; on en sait d'avance la conclusion : c'est que le mort a eu tort de ne pas vivre davantage; il l'aurait pu. On n'a pas de peine à nous faire démêler les causes de cette ridicule irritation : «Nous lui en voulons d'avoir remis brutalement sous nos yeux un exemple de plus

de notre propre fragilité, et d'avoir par sa destinée éclairé la nôtre d'une importune et sinistre lueur. Notre mauvaise humeur s'élève même parfois jusqu'à une indignation qui a quelque chose de comique, et dont la naïveté n'est pas moins grande que la stupeur du premier moment. Il y va de notre repos, de notre sécurité ; il faut à tout prix bien établir qu'il n'est mort que par des causes particulières qui ne sauraient nous atteindre et dont nous saurons bien nous garder. On se flatte bien de ne jamais se mettre dans un cas pareil, et de n'avoir pas, au moins de longtemps, à craindre un même sort. »

Ce retour égoïste ne dure pas sous cette forme querelleuse, presque féroce. Il prend bientôt une autre forme, celle de la pitié, de l'attendrissement. Mais ne nous y trompons pas. Dans ce troisième état subsiste le même sentiment personnel ; si l'on cherche bien, on y trouvera encore la crainte que nous avons nous-mêmes de mourir. « Comment ne pas plaindre ceux qui sont privés de ce bien que nous estimons le plus grand de tous? En outre, cette pitié s'accompagne et s'accroît d'une foule de circonstances accessoires et d'images lugubres, dont les morts ne sauraient en rien être affectés, bien que notre imagination s'en attriste et s'en épouvante pour eux. » C'est la froide pierre, c'est la terre humide qui les recouvrent, c'est tout un cortège d'illusions funèbres qui animent et entretiennent notre sympathie pour les morts. « Nous les plaignons, dit Saint-Évremond, de toutes ces circonstances qui, à parler de bon sens, ne regardent que ceux qui restent. » C'est qu'en réalité, c'est à lui-même que l'homme pense en s'entretenant de ces circonstances qui ne peuvent plus affecter celui qui n'est plus. C'est sur lui-même qu'il s'attendrit, qu'il s'apitoie; il se voit en imagination dans cette tombe, et sa vie, saisie par ces visions horribles, frémit tout entière.

Tel est ce chapitre, qui commence comme une comédie et qui finit d'une façon bien sombre; c'est une curieuse étude de psychologie ils - nèbre. Nous omettons une foule de traits justes et fins, comme ne par lesquels l'auteur peint nos sentiments à l'égard de la mort l'on taire, et montre qu'en dépit de la religion, de la morale et des lois, nous ressentons à l'égard de ceux qui meurent de leur propre main une admiration plus ou moins cachée, où se trahit encore ce même amour passionné de la vie, cette terreur instinctive de la perdre, que le moraliste poursuit sous toutes ses formes et reconnaît à travers tous ses déguisements.

Une des questions traitées dans ce livre avec prédilection est celle qui concerne le sommeil et les songes. Il semble qu'il n'y ait guère à

innover dans une pareille étude, si souvent explorée depuis Aristote jusqu'à Maine de Biran et Jouffroy, et tout particulièrement, dans ces dernières années, par notre savant confrère M. Alfred Maury, qui a résumé dans un livre définitif des études commencées dès 1848, puis par M. Albert Lemoine, un pénétrant psychologue, enfin par des savants anglais, tels que M. James Sully et M. Maudsley. M. Bouillier s'est assigné une tâche originale en se restreignant à un problème unique, que n'avaient pas sans doute ignoré ses prédécesseurs (MM. Maury et Albert Lemoine, par exemple), mais qu'aucun d'eux n'avait traité avec autant de soin. Toutes les observations que nous présente M. Bouillier convergent vers ce point unique : Le rêveur est-il responsable de ce qu'il rêve, et, s'il l'est, dans quelle mesure peut-il l'être? Laissons l'auteur poser le problème tel qu'il l'a conçu et dans les limites qu'il s'est assignées : « N'y a-t-il pas comme une sorte de prolongement de la vie morale dans le sommeil? Toute responsabilité disparaît-elle sitôt que le sommeil a succédé à la veille et que nos paupières sont fermées? Nul rêve, quel qu'il soit. en aucun cas, en aucune circonstance, ne peut-il être imputé à faute ou à péché à celui qui dort? Le vol, l'assassinat, la cruauté, l'impureté, le viol, l'inceste, sont-ils toujours dans nos songes des choses absolument indifférentes au point de vue moral? » M. Bouillier a raison de dire que la question peut paraître subtile, mais qu'elle n'est cependant ni vaine ni insignifiante[1].

Comment l'auteur répond-il à la question qu'il s'est posée? Si, pour notre compte, nous n'arrivons pas à des conclusions tout à fait identiques, nous devons montrer par quelle voie il est arrivé aux siennes; et d'ailleurs, si nous différons avec lui sur quelques points, ce n'est pas sans rendre justice à ce sens de l'observation appliquée aux détails les plus subtils de la vie intérieure, à cette faculté d'analyse qui semble se plaire au milieu de ces phénomènes où la conscience ne jette plus que de vagues et intermittentes clartés. Pour arriver à établir la responsabilité qui, selon lui, subsiste dans le rêve, l'auteur s'attache à mettre en lumière les rapports qui existent entre le rêve et la veille, et à montrer que, l'un de ces états n'étant guère qu'une sorte de prolongement de l'autre, il est tout naturel de penser que la vie morale peut se continuer, elle aussi, comme la vie intellectuelle, dans des conditions nouvelles, sans doute, mais sans interruption soudaine, sans brusque déchirement, sans éclipse totale au moment où le sommeil ferme nos yeux. J'ai essayé de résumer cette démonstration dans ce

[1] Page 2.

qu'elle a d'essentiel, en me tenant aussi près que possible du texte même de l'auteur [1].

Le rêve, dit-on, nous trompe par la bizarre fécondité de ses combinaisons; il nous persuade qu'il y a quelque originalité dans ses fictions, quand au fond il ne compose ses productions incertaines et flottantes que de pièces et de morceaux empruntés soit à des réminiscences de l'état de veille, soit à des sensations actuelles qui traversent notre sommeil. On peut distinguer deux éléments dans le rêve qui semble le plus poétique ou le plus monstrueux, le plus étrange ou le plus compliqué : d'abord ce que nous percevons et ressentons pendant le sommeil lui-même, puis ce que nous avons fait, pensé ou senti pendant notre vie antérieure. Tout n'est donc pas rêve dans le rêve.

L'exercice de la perception extérieure continue; il est rare que le rapport soit interrompu entre le dormeur et le monde du dehors : cela n'arrive que dans les cas extrêmes, dans certains sommeils qui ressemblent à des extases ou à des évanouissements. D'ordinaire, des sensations plus ou moins altérées, mais correspondant à des objets réels, viennent donner la première impulsion à la série de nos songes ou en modifier la trame : ou bien ce sont des impressions venues des objets environnants, plus ou moins défigurées et dilatées par l'imagination, comme il arrive pour le dormeur qui a une boule d'eau chaude aux pieds et qui rêve qu'il marche sur les cendres brûlantes du Vésuve, et pour tel autre qui, souffrant d'un mal de tête, se croit scalpé par des sauvages, la tête sous la hache du bourreau, etc., etc.; — ou bien ce sont des impressions venues du dedans, c'est-à-dire des divers états du corps, de nos organes, de leurs fonctions, de ce sens vital si heureusement étudié de nos jours et perpétuellement en exercice, jamais plus que pendant le sommeil, quand un malaise quelconque, telle ou telle pose fatigante ou prolongée, une digestion laborieuse, un poids sur l'estomac, une lésion organique, même inaperçue jusque-là, une prédisposition à telle ou telle maladie, amènent des rêves pénibles, des cauchemars. Quels que soient les grossissements et les exagérations de ces phénomènes, ils n'en ont pas moins une cause réelle et, pour origine, un besoin, une impression ou une série d'impressions qui se dénaturent dans le drame fantastique dont ils sont l'occasion, mais qui prouvent bien que le rêve participe d'une certaine vie subsistante de relations avec le dehors, et aussi de l'état du corps pendant le sommeil.

A plus forte raison peut-on dire qu'il participe de l'état habituel de

[1] Pages 1-71.

l'esprit. En lui se reflètent nos affections bonnes ou mauvaises, notre état accoutumé de conscience, avec plus de netteté même que pendant la veille, où souvent nous essayons de les dissimuler aux autres et surtout à nous-mêmes, si bien que Montaigne a pu dire : « Les songes sont loyaux interprètes de nos inclinations ; » et Fontenelle : « Les songes marquent l'inclination dominante. » Les caractères et les passions de la veille s'y peignent comme dans un miroir qui ne ment pas : le joueur, l'avare, le débauché, le gourmand, encore l'homme froid ou passionné, franc ou dissimulé, honnête ou pervers. On dirait que nous n'avons plus honte de nos vices ou de nos travers en cet état, et que nous abdiquons, avec cette honte, la mauvaise foi envers nous-mêmes, si fréquente dans la veille.

Telle est la base de la démonstration proposée par l'auteur. Le rêve est l'image de la vie morale. S'il emprunte tous ses éléments à la veille, s'il en tient sa physionomie générale, s'il n'est au fond que ce que la veille le fait, il doit aussi en être l'image au point de vue de la moralité. Les rêves de l'homme de bien et du méchant doivent être essentiellement différents, et l'auteur va jusqu'à dire : « Dis-moi ce que tu rêves, je te dirai ce que tu es. » L'honnête homme ne rêve pas qu'il vole ou assassine. Voilà donc un premier élément de responsabilité morale, à savoir la représentation exacte de l'état habituel de la vie dans le rêve. En voici un second : c'est cette part de volonté qui survit et qui engage, jusqu'à un certain point, notre responsabilité dans le sommeil. Ce qui prouve qu'il y a une part subsistante de libre activité, même alors, en nous, ce sont les doutes qui restent dans notre esprit sur la réalité de ce que nous rêvons, les sourdes protestations que nous élevons contre l'étrangeté de tel ou tel songe, les efforts que nous faisons pour nous expliquer nos rêves, pour les retenir ou les repousser, enfin le pouvoir que nous gardons de mettre des bornes à notre crédulité. Tout ce travail intellectuel qui continue prouve que beaucoup de nos facultés prolongent leur activité dans le sommeil. Il subsiste même, dans cet état, selon M. Bouillier, quelque chose qu'il lui importe davantage de mettre en lumière pour le but qu'il se propose, le jugement moral avec les sentiments qui l'accompagnent. « Notre âme, dit Montaigne, autorise les actions de nos songes de pareilles approbations qu'elle fait celles du jour. » D'accord avec Montaigne, M. Bouillier soutient que ce que nous approuvons et condamnons le jour, soit en nous-mêmes, soit dans les autres, nous l'approuvons ou condamnons également dans le rêve ; il s'avance jusqu'à prétendre que c'est peut-être au regard de nos notions morales qu'il y a le moins d'altérations dans le passage de

la veille au sommeil. De ces diverses considérations résulte un chapitre de psychologie morale dont le titre et le sujet sont des plus piquants (*Examen de conscience nocturne*), dans lequel l'auteur développe, à sa manière, une idée ingénieuse d'Addison sur l'utilité de considérer nos rêves, le matin, en nous éveillant. Ce *noctuaire,* selon l'expression du *Spectateur,* de tout ce que nous avons rêvé viendrait compléter ou éclairer d'une nouvelle lumière l'examen du soir sur ce que nous avons fait pendant la journée. Plus d'un endroit faible, plus ou moins voilé et dissimulé, à cause des réserves de la prudence, des égards, des détours qu'imposent d'ordinaire la veille et le monde, y paraîtrait en effet plus en lumière, non sans quelque profit pour la connaissance plus complète et le meilleur gouvernement de nous-mêmes.

On aurait donc tort de regarder les rêves comme absolument indifférents au point de vue moral. Ils entraînent une sorte de responsabilité, réelle au regard du rêveur lui-même, si elle est faible au regard des autres. Pour la médecine de l'âme comme pour celle du corps, ils contiennent plus d'un indice que ne doit pas négliger quiconque tient à s'étudier. L'homme endormi sert à mieux connaître l'homme éveillé. Les âmes vertueuses, les âmes saintes, ont d'ailleurs, nous dit-on, reconnu cette responsabilité intime. Écoutons saint Augustin, dans ses *Confessions,* implorant la miséricorde de Dieu pour les visions impures qui ont troublé son sommeil, s'en affligeant du fond de son cœur, et, bien qu'il s'en excuse en quelque façon, s'écriant : *Quod tamen in nobis quoquo modo factum esse doleamus.* La douleur de saint Augustin n'est-elle pas l'apologie de la thèse soutenue par M. Bouillier? Et, à cette distance des siècles, n'est-il pas curieux d'avoir à relever, sur une question pareille, l'accord, apparent au moins, entre le Père de l'Église du v° siècle et un philosophe français du xix°?

Cette thèse est conduite avec tant d'art, elle est présentée avec tant d'atténuations et de ménagements, qu'elle enveloppe l'esprit avant qu'il se soit mis en garde. A la réflexion on se ressaisit soi-même, et l'on recherche, à travers ces propositions habilement graduées, quelle est celle où s'est fait le passage d'une opinion incontestable et juste à une opinion moins plausible et même paradoxale. Je crois bien saisir ce passage périlleux dans les emplois successifs du mot *responsabilité,* appliqué indifféremment, par M. Bouillier, aux deux parties très distinctes de sa thèse, à ces deux propositions : l'une par laquelle il affirme que le rêve est l'image de la vie antérieure de chacun de nous, la représentation de notre vie morale habituelle; l'autre par laquelle il soutient qu'une part d'activité libre subsiste dans le rêve, qu'il en reste assez pour y

créer la responsabilité. — Ces deux assertions sont absolument différentes entre elles. Pour mon compte, j'admettrais l'une, avec certaines restrictions cependant; sur l'autre, je me rendrais moins facilement : j'inclinerais même à la rejeter, comme introduisant une pure hypothèse dans l'observation des faits, et une hypothèse de nature à compromettre la vraie liberté, là où elle existe, en la mettant où vraisemblablement elle n'existe pas.

Oui, certes, il y a une certaine responsabilité dans le rêve, mais une responsabilité antérieure, non actuelle. Je veux dire qu'il se produit, dans la disposition générale de nos songes, une sorte de courant, qui se forme de l'ensemble de nos inclinations acceptées, de nos habitudes contractées; il y a comme une vitesse acquise qui résulte des impulsions de notre existence passée, et qui tend à prédominer, au moins dans l'ensemble, à travers les combinaisons de notre imagination nocturne. En ce sens, il est vrai de dire que le rêve est l'enfant de la veille, et qu'il nous est imputable dans une certaine mesure. Il est clair que, le plus souvent, les choses se passent ainsi, et que la teneur accoutumée de notre vie imprime sa physionomie générale à nos songes. L'habitude ramène à elle et façonne la matière dispersée et flottante de nos impressions. Et dès lors la nature de notre responsabilité est nettement déterminée: elle n'est pas dans l'acte nocturne, quel qu'il soit; elle est dans l'origine de l'acte, qui date du temps où nous étions libres, c'est-à-dire où nous avons contracté cette habitude qui pèse de tout son poids sur nous. Il ne faut pas déplacer la responsabilité; elle est tout entière non dans le présent, c'est-à-dire dans le rêve, mais dans le passé, c'est-à-dire dans la veille. Il en est de nos actes et de nos sentiments imaginés pendant le sommeil, comme de ceux qui se manifestent dans l'ivresse. Dira-t-on que le crime commis par l'ivrogne lui soit imputable? Oui, dans certaines limites, en ce sens que c'est déjà un crime que d'avoir contracté l'habitude de la déraison. L'ivrogne est responsable de son habitude, non de l'acte lui-même que cette habitude lui fait commettre. La responsabilité, dans ce cas, est celle des origines.

La même loi s'applique au sommeil. En général, je le crois volontiers, l'habitude morale se peint assez exactement dans l'innocence relative ou les troubles extrêmes du rêve. Cependant, ici encore, il y aurait bien de la place pour les exceptions. Il peut arriver qu'au-dessous de la nature morale que l'honnête homme, par exemple un Socrate ou un saint Augustin, a laborieusement conquise, il existe une autre nature très différente, une nature primitive, si l'on veut, domptée, mais à grand'peine, frémissante encore et prête à se réveiller dès que la disci-

pline se relâche, un ensemble d'instincts mauvais tenus en bride dans l'ordinaire de la vie, sous le contrôle de la raison, sous la discipline des mœurs et de l'opinion, et qui, dès que ces obstacles sont affaiblis (ce qui arrive dans le sommeil), s'échappent comme à travers des barrières renversées et prennent alors je ne sais quelle insolente revanche. Il suffit, pour leur donner le champ libre, de quelque disposition particulière du corps ou quelque accident du tempérament. Et n'est-ce pas là le cas de saint Augustin, incomplètement analysé par M. Bouillier, et l'occasion de sa grande douleur? N'est-ce pas l'histoire du saint évêque, mortifié par la pénitence, dompté par l'ascétisme et par les pieuses pensées, et qui voit tout d'un coup, à sa grande confusion, reparaître l'ancienne nature, dont il se croyait le maître, dans le tumulte et la surprise d'un rêve? En de telles circonstances, pourrait-on dire, comme le fait M. Bouillier d'une manière absolue, que le rêve n'est au fond que ce que la veille le fait être? Il en est, au contraire, bien souvent, le contraste le plus marqué et presque la contradiction. — C'est par la même cause que l'on peut expliquer tant d'oppositions que le rêve nous offre avec la vie réelle. Tel homme timide dans l'habitude de son existence se révèle à lui-même comme un héros pendant le sommeil : les plus grandes prouesses ne lui coûtent rien; il va au-devant des obstacles, d'un élan que rien n'arrête; il les brise, si ce sont des faits; il les dompte, si ce sont des hommes; il jouit de la plénitude de son activité imaginaire et de son courage rêvé. C'est un tout autre homme que celui de la veille.

Il ne suffit donc pas de dire que le rêve exprime notre vie habituelle; il exprime aussi bien souvent ce fonds de rêveries à moitié inconscientes, ou de désirs comprimés par la réalité, qui se meuvent obscurément sous la surface de notre existence officielle, classée, définie. C'est parfois comme la compensation fictive d'une destinée médiocre. On se construit, avec la complicité de l'imagination, une carrière d'activité que rien n'entrave, un roman héroïque ou passionné que ni les événements, ni les hommes ne contrarient. Le rêve représente alors au dormeur non pas ce qu'il est ou ce qu'il a été, mais ce qu'il voudrait être, ce qu'il regrette de n'avoir pu être par la faute des circonstances. Et de même, je ne jurerais pas que tel homme, devenu malhonnête moins par nature que par faiblesse, n'ait pas lui aussi, parfois, le rêve d'une vertu retrouvée, qui se relève et se soutient plus facilement pendant le sommeil que dans la veille, quelque chose comme le regret des biens perdus et une vague nostalgie de l'honneur. S'il y a du vrai dans nos observations, on ne peut admettre qu'avec de fortes réserves même la première partie de la thèse

de M. Bouillier, que le rêve est le produit exact de la vie réelle; qu'il porte nécessairement le reflet de notre moralité habituelle, et nous juge rétrospectivement par la nature même des fictions qu'il nous impose et dont l'ouvrière est l'habitude. Bien des recours seraient ouverts contre de pareilles sentences, bien des réclamations seraient légitimes, et, en revanche, d'étranges réhabilitations deviendraient possibles.

Encore moins accorderai-je à M. Bouillier qu'en dehors de ce premier élément de responsabilité il subsiste dans le rêve une part d'activité raisonnable et libre, suffisante pour qu'il nous soit à juste titre imputable. Que l'on considère les circonstances dans lesquelles s'exercerait cette prétendue liberté dans le sommeil. Il semble bien que les conditions normales de la liberté soient celles-ci : la possession de soi-même, la jouissance d'une intelligence lucide, capable de comparer les motifs d'action entre eux et surtout d'en promouvoir de nouveaux entièrement distincts des idées ou des émotions spontanées présentes à notre conscience; le contrôle toujours ouvert de la raison sur ces motifs ou ces mobiles; enfin le pouvoir personnel de l'attention sous une double forme, la concentration de la pensée sur telle idée ou telle émotion, et la faculté d'*inhibition* exercée sur tel groupe de représentations ou d'impulsions qu'on arrête dans leur développement ou qu'on écarte, et qui donne une part d'action considérable à l'agent moral dans cette *lutte pour la vie*, aussi réelle pour les idées et les instincts que pour les espèces vivantes. Ce sont là les rouages, très compliqués et très délicats, qui paraissent nécessaires pour obtenir la réussite d'un acte libre, assez difficile déjà dans la vie ordinaire, menacé de tous les côtés, envahi, diminué ou supprimé par tant d'influences diverses et contraires. Mais combien un acte pareil ne sera-t-il pas plus malaisé dans l'état de sommeil, où ces conditions sont toutes plus ou moins profondément troublées, où l'agent moral ne se possède plus soi-même, où son intelligence ne perçoit plus le sens exact ni la proportion des choses, où tout est livré à une sorte de délire sérieux, où la raison, en proie à ce désordre d'images, n'exerce plus son juste contrôle, où nous sommes dépossédés de ce pouvoir d'*inhibition* ou d'arrêt, pouvoir si utile dans la vie ordinaire, qui nous permet de comprimer certaines émotions, et qui, paralysé dans le rêve, livre le passage aux fantaisies les plus désordonnées. Où prendrons-nous, dans de pareilles circonstances, ce reste d'activité raisonnable, capable de produire un seul fait libre et vraiment imputable? Ces circonstances dominantes, caractéristiques du sommeil, sont l'absence de logique, la suppression momentanée de la raison, la suspension presque totale de l'attention. Que reste-t-il pour la liberté? Eh quoi!

cette liberté, qui est le vrai titre de l'homme à être une personne morale, cette liberté, fille de l'intelligence et de la raison, est un bien si fragile dans la vie habituelle, dans l'état de pleine possession de soi-même et de lucidité intellectuelle; elle nous est si disputée par les forces aveugles qui viennent du dehors et de nous-mêmes, du milieu physique et social où nous sommes plongés, et de ce fonds obscur que nous portons en nous-mêmes, où s'entremêlent les mille influences du tempérament et de l'hérédité! Combien plus n'est-elle pas menacée et réduite dans cet état composite où domine en maîtresse l'association des idées, des instincts et des mouvements! C'est la carrière ouverte à ces fatalités du sang, à ces impressions et oppressions du dehors, à tous les éléments de la fantaisie qui nous gouverne alors et ne laisse plus subsister qu'une vaine et flottante image, où notre personnalité se cherche et se perd aussi souvent qu'elle se ressaisit elle-même et qu'elle croit se reconnaître.

Je ne nie pas pourtant qu'il puisse subsister, à certains moments du rêve, quelque trace de volonté et de raison et qu'il nous arrive positivement de nous croire libres. Mais que sont, au fond, ces éclairs de liberté, et quand se produisent-ils? C'est précisément quand nous ne dormons pas encore tout à fait ou quand nous dormons déjà moins, sur ces frontières indécises de la veille qui va s'obscurcir et du réveil qui point déjà, dans ce léger et court crépuscule de la liberté qui n'a pas encore disparu ou qui va renaître, qui ne s'est pas tout à fait perdue ou qui se retrouve. Ou bien alors nous n'avons pas entièrement abdiqué notre tâche quotidienne et notre fonction d'homme, ou bien nous l'avons reprise en partie, et l'on peut dire que, dès que nous sentons notre liberté, c'est que nous ne dormons, comme on dit, que d'un œil, l'un de nos yeux étant plongé dans le sommeil, l'autre se tournant vers la vie réelle. Dans cet état très passager de demi-retour vers la réalité, il n'est pas étonnant que nous sentions aussi une demi-liberté, qui suffit même pour arrêter les fictions, les empêcher de passer certaines bornes, et si elle est vaincue dans cette lutte, nous imposer un sentiment vague et douloureux de responsabilité. En dehors de ce cas, l'un des plus curieux de ceux qu'on pourrait appeler les phénomènes de *pénombre* de la liberté, il me paraît bien qu'il n'y a pas de trace d'activité libre dans le rêve, ce qui ne veut pas dire que l'image plus ou moins confuse ne s'en produise pas, mais ce n'est le plus souvent qu'une image. La liberté étant une réalité de notre vie ordinaire, il est tout naturel qu'elle soit représentée, comme les autres éléments réels de cette vie, dans le spectacle nocturne qui se déroule devant nous. Il est même né-

cessaire que cela soit ainsi, la fantasmagorie du rêve ne créant que des combinaisons d'éléments réels empruntés à la veille. Pourquoi ne pourrait-on pas rêver qu'on est libre, qu'on prend une décision, qu'on porte même un jugement moral sur un acte émané de nous ou des autres, comme on rêve qu'on est ému par une histoire racontée devant nous, par une belle action dont on est témoin, comme on rêve qu'on s'agite vers un but imaginaire ou que l'on se bat dans une mêlée fantastisque, ou que l'on joue tel rôle héroïque, aussi fictif que la passion qui nous y pousse? Tout cela, purs débris de la veille, emprunts divers faits à la réalité et transportés dans l'imagination. Le psychologue que nous avons déjà cité, M. Lemoine, admet qu'il peut se produire dans le sommeil comme un écho de la liberté. L'expression est juste et pittoresque, un écho, un son réfléchi, et non pas le son direct de la réalité vivante. Si je ne craignais d'exprimer ma pensée par une antithèse trop forte, qui cependant la traduirait fidèlement, je dirais volontiers que ce qu'on appelle la liberté dans le rêve n'est que le rêve de la liberté.

Sommes-nous aussi loin que nous en avons l'air de la vraie pensée de M. Bouillier, et y a-t-il entre nous une contradiction réelle? En apparence, oui; au fond, je ne le pense pas; car, après avoir fait les plus ingénieux efforts d'induction pour établir la responsabilité morale dans le rêve, l'auteur, comme effrayé des conséquences possibles, s'efforce de les atténuer et de les restreindre. Il s'empresse de déclarer que cette responsabilité, dans tous les cas, est personnelle à celui qui rêve et ne saurait produire aucun effet extérieur, aucune recherche sérieuse contre celui qui a rêvé, soit que son rêve ait été ébruité, soit que, comme il arrive, nous ayons parlé haut en dormant, soit enfin que nous en ayons fait part à quelque confident indiscret. Aussi n'hésite-t-il pas à flétrir l'acte de Denys l'Ancien, faisant mettre à mort un de ses capitaines, Marsyas, coupable d'avoir eu un songe où il assassinait le tyran[1]. Denys était un philosophe trop pénétré de la thèse sur la responsabilité morale dans le rêve; la raison qu'il donnait de sa décision cruelle était toute psychologique : « Si Marsyas n'avait pas pensé à ce crime le jour, il n'y aurait pas pensé la nuit. » Défions-nous des psychologues devenus tyrans. M. Bouillier les condamne comme nous; mais, s'il restait une responsabilité réelle dans le rêve, c'est Denys qui aurait raison en pensant que l'assassin imaginaire doit devenir un assassin réel et en poussant la thèse jusqu'à sa dernière conséquence. — Qu'est-ce donc qu'une responsabilité tellement atténuée qu'elle est nulle au regard des lois, nulle même

[1] Pages 52-54.



au regard de l'opinion? Au regard des lois, cela va sans dire, puisqu'elles n'atteignent que les actions extérieures. Mais nulle aussi au regard de l'opinion; M. Bouillier voudrait-il consentir que l'on méprisât un homme, uniquement parce qu'il aurait été capable d'un mauvais rêve? Bien incertaine même au regard du rêveur et de sa propre conscience, car le rêveur peut-il sérieusement, dans ces cas, se flétrir comme un coupable répondant réellement de son acte? Ainsi, à mesure que l'on poursuit cette idée de responsabilité, elle ne laisse rien de palpable et de réel dans les mains qui veulent la saisir, et l'on peut dire qu'elle s'évanouit elle-même comme un rêve.

Nous pourrions tirer un autre argument des dernières études faites sur la suggestion, à propos de l'hypnotisme, qui n'est qu'une sorte de sommeil artificiel et provoqué. La suggestion, c'est-à-dire la substitution d'une personnalité à une autre, l'évocation de certaines idées ou de certains mouvements dans un sujet qui les subit, soit sous l'empire de la parole qui les commande, soit sous l'influence de certaines associations qu'on fait naître à volonté dans une intelligence devenue entièrement passive, ce phénomène de dépossession momentanée de la personne commence, en certains cas, dès le sommeil naturel et montre par des signes manifestes combien la liberté y est étrangère. Mais ce serait sortir des bornes de la psychologie morale où M. Bouillier veut se tenir; notre intention n'est pas d'aborder en passant et à la légère cet ordre de questions très délicates que la science médicale développe devant nos yeux et qui s'étendent chaque jour en se précisant.

Nous en avons dit assez pour montrer ce que nous avions en vue, à savoir que l'auteur est vraiment trop modeste, quand il s'excuse de n'avoir traité que des sujets familiers. Oui, familiers par le ton de conversation spirituelle qu'il garde tout le temps; mais chacune de ces questions a son importance, et quelques-unes même nous ouvrent de vastes horizons, où la plus savante philosophie pourra se mouvoir longtemps encore, sans espérer en atteindre de sitôt le terme.

E. CARO.

Les anciennes villes du Nouveau-Monde, voyage d'exploration au Mexique et dans l'Amérique centrale, par Désiré Charnay, 1857-1882, ouvrage contenant 214 gravures et 19 cartes ou plans, Paris, Hachette, 1885, in-4°.

PREMIER ARTICLE.

On observe en diverses régions du Nouveau-Monde, surtout au Mexique et dans les contrées limitrophes, de nombreux vestiges d'anciennes villes qui attestent l'existence d'une civilisation indigène, depuis longtemps disparue. Ces ruines, souvent imposantes et fort étendues, ont été décrites dans des relations de voyages ou fait l'objet de publications spéciales. Malheureusement, les renseignements que nous apportent ces ouvrages ne suffisent pas pour dissiper les obscurités qui enveloppent l'origine et la destination de tant de curieux monuments. L'accord est loin de régner entre les auteurs sur l'âge auquel ces villes détruites peuvent remonter, sur le nom des peuples qui les ont bâties. Un Français dont la vocation pour l'étude des antiquités américaines s'était éveillée par la lecture du livre de Stephens sur le Yucatan, M. Désiré Charnay, a repris l'examen de ce problème historique. Après un séjour assez prolongé aux États-Unis, il a parcouru, à diverses reprises et pendant plusieurs années, le Mexique et l'Amérique centrale. Il commença par exécuter des photographies des monuments les plus importants; plus tard, il associa à ce mode de reproduction, qu'il avait poursuivi sur une grande échelle, des fouilles, dont quelques-unes furent très fécondes. Au début de ses explorations, il ne disposait que de faibles ressources, mais dans son dernier voyage, grâce à la mission dont l'avait chargé le gouvernement français, il put conduire ses investigations avec des moyens plus efficaces, qu'étaient venues encore accroître les libéralités d'un généreux donateur. Il a enrichi de la sorte notre musée du Trocadéro de précieux spécimens de l'ancien art américain. C'est donc le fruit d'une longue exploration et de persévérants efforts que renferme l'ouvrage ici annoncé. On y trouve résumées et complétées les publications antérieures de M. Charnay, qui avaient déjà appelé sur lui l'attention des amis de la science[1].

[1] La Société de géographie de Paris a décerné en 1884 à M. Charnay une médaille d'or (prix Logerot). On peut consulter, sur les travaux et les explorations de ce courageux voyageur, le savant rapport du Dr Hamy, qui nous



L'ouvrage contient la relation du dernier voyage de l'auteur dans l'Amérique centrale et la description des ruines qu'il a explorées au cours de ses différentes visites dans cette partie du Nouveau-Monde. Malgré l'intérêt qui s'attache au compte rendu du voyage de M. Charnay, rédigé d'une façon très piquante, nous ne nous arrêterons pas aux pages qu'il remplit. Ce que nous voulons exposer ici, ce sont les résultats archéologiques auxquels l'examen des monuments a conduit le judicieux voyageur sur l'âge auquel ils peuvent remonter, sur leur destination et les caractères qui les distinguent.

La tâche que M. Charnay s'imposait était bien vaste, car il lui fallait, en abordant un tel sujet, refaire, par l'étude des monuments, l'histoire du Nouveau-Monde avant l'arrivée des Européens. Mais, il nous le déclare dans sa préface, il n'a pas eu la prétention d'épuiser un si riche sujet; il s'est borné à tracer les grandes lignes, ne traitant que l'ensemble et réservant les détails pour l'avenir.

L'examen comparatif fait par notre voyageur des monuments dont les ruines sont semées sur le sol du Mexique et de l'Amérique centrale a permis à M. Charnay de saisir entre eux une filiation, d'établir une chronologie relative, et cela a eu pour conséquence de réduire singulièrement l'antiquité que leur avaient prêtée quelques-uns de ses devanciers. Les ressemblances qu'offrent les édifices existant dans des localités fort éloignées les unes des autres sont pour lui la preuve qu'ils furent l'œuvre d'une même race, dont l'influence civilisatrice s'est fait sentir dans toutes les parties du Nouveau-Monde où elle a étendu ses conquêtes. Il a relevé certains types architectoniques qui fournissent à l'ancien art américain ses caractères spécifiques. Entre ces types, se place en première ligne la pyramide. Les plus célèbres spécimens de ce genre d'édifice sont, dans la région qui nous occupe, les pyramides signalées aux vastes ruines de Teotihuacan, à 30 kilomètres environ au nord de Mexico, puis celles qui constituent tout un groupe à quelques kilomètres au nord de Comalcalco (province de Tabasco); elles forment une véritable cordillère, et c'est ainsi que les habitants désignent cette longue suite de pyramides [1].

Au Nouveau-Monde, la pyramide n'était pas destinée, comme elle le fut dans l'ancienne Égypte, à marquer l'habitation des morts; elle caractérisait le temple; de là le nom de *téocalli* (maison de Dieu) qu'on lui donnait au Mexique. Parfois elle servait simplement de base à un grand

en donne un curieux aperçu dans le *Bulletin de la Société de géographie*, 1884, 2e trimestre, p. 268 et suivantes.

[1] M. Charnay, p. 164.

édifice, palais ou sanctuaire. Sans doute, au Nouveau-Monde, on enterra quelquefois les morts dans des temples, comme cela a été constaté à la pyramide de Cholula; mais ces pyramides renfermant des tombeaux ne doivent pas plus être qualifiées de monuments funéraires que nos cathédrales, qui renferment d'ordinaire les sépultures des évêques. Les pyramides de l'Amérique centrale présentent habituellement une succession de terrasses qui constituaient autant d'étages, ainsi qu'on peut encore le voir aujourd'hui à la grande pyramide du Soleil de Teotihuacan, haute de 65 mètres et qui offre quatre esplanades, espacées à des distances à peu près égales. La pyramide du grand temple de Mexico avait également quatre étages, et, dans d'autres pyramides de l'Amérique centrale, on en compte parfois jusqu'à dix[1].

M. Charnay a retrouvé une semblable disposition de la pyramide aux ruines de Palenque. Toutes les pyramides d'une certaine élévation qu'il a observées dans cette localité présentaient une succession d'esplanades étagées[2]. Mêmes édifices à terrasses dans le Yucatan, notamment aux ruines voisines de Mérida et à Aké; ils se reconnaissent aussi pour des sanctuaires[3]. La pyramide se montre également aux ruines d'Izamal, localité dont les édifices excitaient si fort, vers 1566, l'admiration de l'évêque Landa[4], auteur de la *Relation des choses du Yucatan*, à Izamal. A Teotihuacan et ailleurs, c'est au grand dieu Soleil qu'était donnée pour temple la pyramide principale[5].

M. Charnay, en s'aidant des anciennes relations espagnoles, trace une description fort intéressante des quatre pyramides les plus apparentes d'Izamal. La première, qui a environ 30 mètres de haut, est formée de deux parties : la base, de près de 200 mètres, et que surmonte une grande plate-forme, et la petite pyramide, qui est acculée au nord. Cette pyramide s'appelait, au dire de Luzana, *Kinich-Kakmò*, du nom de l'idole dont la chapelle est au sommet de l'édifice, dénomination qui signifie : *Soleil dont les rayons sont de feu*. Cette divinité était fort révérée; les indigènes l'invoquaient en particulier lors des grandes mortalités, et lui offraient des sacrifices que ses propres rayons passaient pour avoir la vertu d'allumer.

La seconde pyramide, située au sud de la première, est aussi vaste qu'elle, mais d'une moindre élévation. Elle s'appelait *Ppapp-Hol-chac*, c'est-à-dire: *Maison des têtes et des éclairs;* elle constituait l'habitation des prêtres, qui avaient là vraisemblablement un beau palais, du genre de

[1] Charnay, *Les anciennes villes du Nouveau-Monde*, p. 110.
[2] *Ibid.*, p. 192.
[3] *Ibid.*, p. 250.
[4] *Ibid.*, p. 259.
[5] *Ibid.*, p. 261.

ceux qui se présentent encore dans d'autres anciennes villes de l'Amérique centrale. Les Espagnols ont construit sur son emplacement un couvent et une église paroissiale.

La troisième pyramide, sise à l'est, soutenait un temple dédié à Ytzamat-ul, Itzamna ou Zamna, personnage mythique regardé comme ayant été le fondateur d'Izamal. On le représentait sous la figure d'une main[1], parce que, au dire des indigènes, il guérissait les malades et ressuscitait les morts en les touchant de la main. De là le nom de *Kab-ul* (la main travailleuse) donné au temple. Les miracles qui s'opéraient dans ce sanctuaire en avaient fait un lieu vénéré, où se rendaient de nombreux pèlerins. C'est ce qui explique l'existence de diverses voies qu'on avait ouvertes de Kab-ul au Guatémala, au Chiapas et au Tabasco, et dont subsistent encore les vestiges[2]. Ces voies, construites en ciment, offrent le même appareil qu'affectent les voûtes d'origine toltèque.

La quatrième pyramide, qui s'élève à l'ouest, était surmontée du palais du général en chef de l'armée. Le célèbre voyageur américain Stephens observa dans les ruines de cette pyramide, qui rappelle celles d'Aké, une tête colossale fort curieuse, qui a depuis malheureusement disparu, et dont l'ouvrage de M. Charnay reproduit le dessin.

Notre auteur nous a encore décrit les pyramides de Chichen et celles d'Uxmal, notamment la fameuse pyramide désignée sous le nom de *Cerro de los sacrificios*[3], parce que les voyageurs avaient supposé qu'on y pratiquait de ces sacrifices humains dont l'usage était fort répandu au Mexique[4]. Les pyramides qui se dressent si fréquemment au milieu des ruines des anciennes villes du Mexique et de l'Amérique centrale constituent donc par excellence, dans cette partie du Nouveau-Monde, les monuments religieux. Or, comme c'est la religion qui, chez la plupart des peuples, a engendré l'architecture, il y a lieu d'admettre que là où les édifices sont plus multipliés, le culte a dû occuper une plus large

[1] Voir à ce sujet ce que dit M. Charnay (p. 142) de la représentation de l'empreinte de la main sur divers monuments américains, représentation qu'il retrouva dans un vase découvert à Tenenepanco.

[2] Charnay, p. 261.

[3] *Ibid.*, p. 343.

[4] M. Charnay se fonde sur l'usage que les Mayas auraient eu de sacrifier des victimes humaines dans cet édifice, pour en soutenir l'origine relativement moderne, car, fait-il remarquer, les Toltecs ne pratiquaient pas les sacrifices humains, qui ont été introduits au Yucatan par les Mexicains, et comme ceux-ci n'y sont arrivés qu'en 1440, un édifice destiné à l'accomplissement de ces horribles holocaustes ne peut être que postérieur à cette date. Mais on peut objecter à cette conclusion que la destination prêtée à l'édifice est fort douteuse. (Charnay, p. 344.)

place. Les villes du Nouveau-Monde qui ont laissé les ruines les plus importantes et les plus étendues ont été, non des capitales, comme quelques-uns le supposaient, mais des cités saintes, des lieux de pèlerinages, qui furent désertés peu après l'arrivée des Espagnols. Tel fut le cas pour Teotihuacan, Izamal, Cozumel et Palenque[1]. Aussi les bas-reliefs qui existent dans cette dernière cité ont-ils un caractère exclusivement religieux; ils ne déroulent pas devant les yeux ces scènes de la vie guerrière et civile qui se voient à Mexico sur la pierre de Tizoc, à Chichen-Itza, dans la chambre dite du Jeu de Paume, et en d'autres villes du Yucatan. On s'en convaincra par les descriptions que nous devons à M. Charnay[2].

A côté des temples ou sanctuaires pyramidaux se placent les palais et de grandes habitations qui semblent avoir été destinés aux prêtres. On en rencontre des vestiges dans la plupart des anciennes villes du Mexique et de l'Amérique centrale. Or la disposition et le style de ces édifices sont sensiblement les mêmes, à quelques différences près, qui tiennent aux exigences locales[3]. Cette quasi-identité d'architecture démontre qu'ils sont dus à une même nation, tout au moins à des artistes qui suivaient les mêmes traditions architectoniques. Partout on y retrouve, comme dans les anciennes constructions de l'Amérique septentrionale, un mur plein, surmonté de deux corniches saillantes, enclavant une frise oblique ou droite plus ou moins ornementée.

Outre les palais et les habitations, s'observent certains édifices d'une destination spéciale qui affectent les mêmes caractères, dans presque toutes les anciennes villes de la région centrale du Nouveau-Monde. De ce nombre sont les constructions faites en vue du *tlachtli*, jeu national des Mexicains dont nous ont parlé les auteurs espagnols, et notamment

[1] Voir ce que dit M. Charnay, à la page 207.

[2] Notons, en passant, l'infidélité de quelques-uns des dessins donnés par Waldeck, et que M. Charnay a été à même de constater. Waldeck ne s'est pas borné à être un copiste inexact; il a été véritablement faussaire, en introduisant des figures de son invention. C'est ainsi que sur l'édifice de Palenque, improprement appelé *Temple des Inscriptions*, il a placé au milieu des *katunes* des têtes d'éléphants avec leurs trompes qui sont purement de son imagination. Cette fraude avait pour objet d'égarer les antiquaires occupés à rechercher les origines de la civilisation américaine (Charnay, p. 209). Caterwood, qui dessina aussi ces monuments, ne s'est pas rendu coupable d'une pareille falsification.

[3] M. Charnay signale notamment, comme appartenant à ces différences nées des nécessités locales, la disposition des toits. Ils sont légèrement obliques à Palenque, ville située dans un canton où les pluies sont fréquentes. Dans le Yucatan, au contraire, contrée fort sèche, les toits sont plats (p. 168). A Comalcalco, qui se trouve dans une contrée très pluvieuse, l'obliquité du toit est très prononcée et poussée jusqu'à l'exagération.

Torquemada. C'était une façon de jeu de paume qui, selon toute vraisemblance, se répandit de Tulla dans les autres parties de l'Amérique centrale, car, ainsi que le note M. Charnay, on rencontre ces jeux de paume, que les premiers voyageurs avaient pris pour d'anciennes forteresses, depuis Teotihuacan jusqu'au Tabasco et au Yucatan. Des restes en subsistent notamment à Aké, à Chichen-Itza et à Uxmal dans le Yucatan[1].

Tant de similitudes signalées entre les monuments qu'ont élevés jadis les diverses populations du Mexique et des contrées limitrophes sont un indice manifeste de la parenté d'art et de civilisation qui rattachait ces populations entre elles. Non seulement les grandes constructions accusent par l'ordonnance et le style de frappantes analogies; des détails d'ornementation et de simples produits de la sculpture et de l'industrie s'offrent quant à l'aspect à peu près les mêmes dans ces villes en ruines. Citons à l'appui seulement deux exemples. La croix qui est figurée sur plusieurs édifices de Palenque a tout le caractère d'une dérivation de celle qu'on voit à Teotihuacan, mais dont la forme est plus simple[2]. On a recueilli à Tula une large coquille de nacre sculptée représentant un chef indien avec tous ses attributs; cette image a une extrême ressemblance avec les figures sculptées sur la pierre de Tizoc à Mexico, et plus encore avec celles de divers bas-reliefs de Palenque et d'Ocosingo dans l'État de Chiapas[3].

Les rapprochements ici signalés conduisent notre voyageur à admettre que les populations de l'Amérique centrale avaient reçu, d'une nation qui leur était supérieure quant à l'état social, la civilisation et les arts dont nous retrouvons aujourd'hui les vestiges. Quels ont pu être ces instituteurs des Indiens du Nouveau-Monde, dans la région centrale? Il est une nation qui a exercé incontestablement dans cette partie de l'Amérique une influence civilisatrice, comme cela ressort des traditions indigènes, recueillies par les Espagnols; ce sont les Toltecs. Ils sont donnés par les anciens témoignages mexicains comme ayant constitué une race à part et supérieure à ses voisins, ayant étendu son empire sur la plupart des provinces de l'Amérique centrale. Sa civilisation laissa une durable empreinte sur les peuples qui vinrent après elle, tels que les Chichimecs et les Aztecs[4].

[1] Charnay, p. 276, 344.

[2] *Ibid.*, p. 183.

[3] *Ibid.*, p. 74.

[4] Les détails que nous apportent sur les Toltecs, tant les monuments que les écrits espagnols, accusent dans ce peuple une race distincte. Leur stature était plus élevée que celle des tribus qui vinrent après eux ; ils avaient plus de barbe, le teint plus blanc, et le nez busqué était chez eux un des caractères du visage les plus prononcés (p. 74). Les don-

M. Charnay ne croit pas que la civilisation du centre du Nouveau-Monde ait eu d'autres initiateurs que les Toltecs, et il signale la trace de leurs arts, de leurs croyances et de leurs usages, dans les monuments qu'élevèrent sur le sol américain ceux qui avaient pris leur place. De la solidité de cette thèse il s'est convaincu par l'étude des curieuses antiquités qu'il nous décrit, et qu'il a tant enrichies par ses fouilles. L'exploration des anciens cimetières mexicains lui a fourni les plus précieux échantillons de l'art dont il fait remonter l'origine aux Toltecs. Entre les nécropoles par lui explorées, il faut citer, surtout, le grand cimetière de Tenenepanco, découvert en 1860, au pied du pic du Moine, à 4000 mètres d'altitude. Les débris, les objets retirés des tombes, dénotent une époque fort antérieure à la présence des Espagnols et qu'on peut appeler archaïque. Nombre de ces monuments se rapportent au culte de Tlaloc, le dieu de l'abondance et de la pluie, dont M. Charnay nous signale les images. Les Aztecs offraient à cette divinité des victimes humaines, de jeunes enfants. La preuve en est dans les ossements que ce voyageur a recueillis, circonstance qui indique que les sépultures dont ils ont été extraits ne doivent pas être attribuées aux Toltecs, auxquels ces abominables sacrifices étaient étrangers [1].

Il règne une certaine incertitude sur la date à laquelle il convient de faire remonter la migration des Toltecs, venus du Nord-Ouest dans

nées chronologiques que nous fournissent les manuscrits mexicains prouvent que l'établissement des Toltecs dans l'Amérique centrale ne remontait pas à une antiquité bien reculée. Ce fut, au dire de Veytia, sous le roi Mitl, de l'an 979 à l'an 1035, que la puissance de cette nation atteignit son apogée. Leur empire embrassait alors un circuit de mille lieues, touchait aux deux Océans, et la population y était si dense que les terres étaient cultivées jusque sur les plus hautes montagnes. A la différence des Aztecs, les Toltecs ne pratiquaient pas les sacrifices humains, et offraient seulement à leur grande divinité des oiseaux, des plumes et des fleurs.

[1] Voir Charnay, p. 139 et suivantes. — Tous les objets, armes, vases, bijoux, etc., déposés dans les tombes que fouilla notre voyageur avaient été brisés, évidemment avec intention, et pour honorer le mort qui avait peut-être possédé ces objets. La variété de forme et de décoration qu'affectent les vases et objets déterrés déposent de l'avancement de l'art toltèque, à une époque visiblement reculée. Entre autres objets découverts, il faut signaler des petits chariots à quatre roues, en terre cuite, ayant la dimension de jouets d'enfants, et qui prouvent que les anciens Mexicains connaissaient les chars, ce qu'on avait ignoré jusqu'ici. Mais ces chariots ne pouvaient être, comme le fait observer M. Charnay, que des chariots à bras, car les Indiens n'eurent jamais à leur service, que l'on sache, ni animaux de trait, ni bêtes de somme. (Voir ce que dit M. Charnay, au sujet de ces chariots, p. 143 et 144.) — Les vases découverts à l'étang de Nahualac étaient moins ornés et avaient un caractère plus archaïque (p. 149).

l'Amérique centrale. Les témoignages les plus plausibles, empruntés aux sources indigènes, donnent cette nation comme s'étant avancée, à partir du VII[e] siècle de notre ère, graduellement et sans doute aussi par différents groupes, jusqu'à la région qui s'étend au nord de Mexico. C'est là que sa civilisation prit le puissant essor qui lui valut son influence sur les peuples limitrophes. La ville la plus importante des Toltecs était Tollan, appelée aujourd'hui Tula; elle est située à seize lieues environ au nord de Mexico. De ce canton comme centre, cette nation rayonna à l'est et au sud, en diverses directions. Les ruines encore existantes permettent de jalonner les routes que les Toltecs ont suivies. Laissons parler ici M. Charnay :

« Les établissements du rio Gila et du rio Bravo del Norte, les Casas Grandes du Chihuahua, les établissements signalés plus au Sud chez les Tarahumares dans la sierra Madre, les ruines de Zapé, les ruines de la Quemada, qui se rapprochent de celles de Mitla, d'autres près de Queretaro, en même temps que les détails de construction des temples et des autels qui rappellent le *calli* des manuscrits mexicains, personnification du temple aztèque, toltèque et yucatèque, viennent affirmer que les tribus civilisatrices vinrent du Nord-Ouest; quant à ce *calli*, Guillemin Tarayre y reconnaît, comme nous, la disposition agrandie des temples ou palais de Mitla, Palenque, Uxmal[1], » etc.

D'accord avec des explorateurs dont l'opinion est digne de considération, M. Charnay pense que la forme primitive de ces constructions américaines, où le tertre pyramidal prit de grandes dimensions, a fourni le type du *téocalli* aux tribus qui ont pénétré dans l'Amérique centrale. Les monuments pyramidaux de Teotihuacan et de Cholula, ainsi que les masses pyramidales qui existent dans les anciennes cités de la Huastèque, de la Mixtèque, du Tabasco et du Yucatan en fournissent la preuve.

C'est par l'influence religieuse que s'est, selon toute vraisemblance, effectuée cette transmission architectonique, dont notre voyageur a signalé tant d'indices. Il est manifeste que dans tout l'empire toltèque furent élevés des sanctuaires du même style, quant à l'ordonnance générale, et qui ne se distinguent guère que par des détails, des variantes où apparaît le goût particulier du pays, la libre inspiration de l'artiste. Cette floraison de l'architecture religieuse dans l'Amérique centrale s'est produite à une époque qui ne remonte pas bien haut dans le passé et qui doit correspondre au X[e] siècle de notre ère. Le sacerdoce

[1] Charnay, p. 61.

exerçait alors, au Mexique, une puissante domination. Les prêtres résidaient dans de somptueux palais; ils avaient multiplié les cérémonies et les rites en l'honneur de dieux redoutés. De nombreux pèlerins accouraient à des sanctuaires. Sur les Hauts Plateaux furent construits d'abord les sanctuaires vénérés de Teotihuacan et de Cholula; plus tard, dans les Terres Chaudes, s'élevèrent les splendides édifices de Palenque, Izamal, Cozumel, etc. A Tula fut bâti un temple en l'honneur d'une divinité nouvelle, *la Grenouille,* adorée comme déesse des eaux [1].

L'art toltèque imagina, pour ces édifices, les formes décoratives les plus variées, et ses conceptions architecturales durent, en partie, leur diffusion à l'impression profonde qu'elles faisaient sur les indigènes. Il est peu de motifs architectoniques qui leur aient été inconnus. C'est ainsi qu'il employa le pilastre, la colonne engagée, la cariatide et la colonne libre. Les Toltecs décoraient leurs édifices de peintures dont on retrouve çà et là les vestiges, notamment sur les pans de mur que les fouilles ont fait sortir du sol [2].

En certains lieux, l'art américain s'est élevé à des œuvres tour à tour grandioses ou d'une réelle délicatesse, ainsi que nous le montrent des bas-reliefs que le savant voyageur observa aux ruines de Palenque, et entre lesquels nous mentionnerons la figure peinte en relief d'un chef indien. Il est représenté accroupi, les jambes croisées à l'orientale et revêtu de son plus bel accoutrement, dont M. Charnay nous a donné une curieuse description [3].

ALFRED MAURY.

(*La suite à un prochain cahier.*)

[1] Charnay, p. 75.

[2] M. Charnay nous signale plusieurs de ces peintures que ses explorations ont mises au jour (p. 83).

[3] M. Charnay a constaté (p. 196) que l'artiste toltèque avait poussé le soin de l'exécution jusqu'à rendre, sous la parure dont le personnage est revêtu, et qui dissimule en partie ses formes, le modelé des chairs. En enlevant la couche qui répond au vêtement, il a trouvé, rendu avec un rare fini, le nu du corps. Il a pu ainsi se convaincre que, dans les représentations de cette sorte, l'artiste indien modelait les chairs, puis, le corps terminé comme s'il devait rester nu, il confectionnait l'habillement et la parure au moyen de bandes et de rondins de ciment frais. Le même système était appliqué, comme l'a également vérifié notre auteur, à l'ornementation des monuments. C'est pareillement avec de petits boudins ou bandes d'argile que les Toltecs, sur les Hauts Plateaux, habillaient leurs idoles, et les figures de Tlaloc découvertes dans les cimetières; certaines figurines de Teotihuacan furent décorées à l'aide du même procédé.

Religious thought and life in India, par *M. Monier Williams, professeur de sanskrit à l'université d'Oxford*, 2ᵉ édition, 1885, in-8°, 552 pages. — *Hinduism*, 1882, in-18, 238 pages. — *Modern India and the Indians*, 3ᵉ édition, 1879, Londres, in-8°, 365 pages. — *Indian Wisdom*, 3ᵉ édition, 1876, in-8°, XLVIII-542 pages.

TROISIÈME ET DERNIER ARTICLE [1].

Rammohun-Roy était né en 1774, à Râdhânagar, petite ville du district de Mourshidâbâd, dans le Bengale, à 40 lieues de Calcutta [2]. Sa famille avait jadis occupé des emplois assez importants à la cour des empereurs mogols. Son père, brahmane fort instruit, lui avait fait apprendre le persan et l'arabe à Patna, en même temps que le sanskrit. Dévot vishṇouviste, ce père avait habitué son fils à lire tous les matins un chapitre du Bhâgavata-Pourâṇa. Mais cette mythologie insensée avait révolté la raison du jeune homme; et, dès l'âge de seize ans, inspiré par l'étude des Védas et des Oupanishads, il publiait une brochure contre l'idolâtrie. Cette indépendance précoce fut très mal prise par sa famille; et Rammohun-Roy, forcé de s'éloigner pendant cinq ou six ans, résida successivement à Bénarès, et au Tibet, où il étudia les doctrines et la langue des brahmanes et des bouddhistes. Il apprit alors le pâli, comme plus tard il s'appliqua à l'hébreu pour lire la Bible, et au grec, pour lire le Nouveau Testament dans l'original. M. Monier Williams croit pouvoir dire que Rammohun-Roy a été un des premiers philologues qui se soient occupés sérieusement de l'étude comparative des religions. L'éloge est peut-être excessif; mais ce qui est certain, c'est qu'animé de la plus sincère impartialité, ce brahmane émancipé s'était mis de bonne heure en

[1] Voir, pour le premier article, le cahier de juin, p. 309; pour le deuxième, le cahier d'août, p. 437.

[2] M. Monier Williams (*Religious thought and life in India*, 2ᵉ éd. p. 478) se plaint qu'on manque toujours d'une biographie complète d'un homme aussi distingué, promoteur infatigable d'une œuvre des plus louables. C'est seulement dans ces derniers temps que cette lacune a été comblée en partie, dans deux publications dues à MM. Nâguendra-Nâth Tchatterjie et Râdj Narâin Bose. Dès 1866, miss Mary Carpenter avait raconté les Derniers jours de Rammohun-Roy; et, en 1878, le Rév. K. S. Mac Donald, à Darjiling, avait donné sur la vie du réformateur une notice pleine de détails intéressants, quoique trop courts.

mesure de juger par lui-même des principales religions, en les abordant sans intermédiaire.

Rentré en grâce auprès des siens, et devenu riche par l'héritage de son père et de deux frères, il crut néanmoins devoir rechercher un emploi du gouvernement; et pendant dix ans de suite, il fut *dévân*, c'est-à-dire adjoint de collecteurs, de diverses provinces. En voyant de près fonctionner l'administration anglaise, il acquit une expérience qu'il fit tourner au profit de sa propre fortune, sans cependant négliger ses études de prédilection. Peu de temps après la mort de son père, il publiait une seconde attaque «Contre l'idolâtrie de toutes les religions.» Dans une préface à la Mouṇḍakà-Oupanishad de l'Atharva-Véda, il expose la théorie qui est le fondement de toute sa réforme. Selon lui, la religion védique est essentiellement monothéiste; et pour combattre l'idolâtrie partout triomphante, il n'y a qu'à revenir à la doctrine primitive du Véda, qui y est absolument contraire [1]. Rammohun-Roy fut aussi un des premiers et des plus ardents adversaires de la pratique des Sutties, qui fut officiellement abolie en 1829 dans toute la presqu'île.

Des idées aussi neuves et aussi hardies suscitèrent, comme on devait s'y attendre, des contradictions et des inimitiés. Le réformateur, cédant à la réprobation dont il était entouré, se retira à Calcutta, où il pouvait jouir de plus de liberté; il y fonda la première association monothéiste que l'Inde ait connue, sous le nom d'Atmiya-sabhâ; c'était en 1816. Cet essai ne fut pas heureux; les disciples, moins constants que leur maître, se dispersèrent bientôt, devant les critiques et les menaces des autres brahmanes. Rammohun-Roy ne se découragea pas, et, redoublant de zèle dans ses pamphlets et ses ouvrages, il poussa son monothéisme jusqu'à l'identifier presque entièrement avec l'unitarisme chrétien. Ses liaisons de plus en plus étroites avec les missionnaires donnaient une apparence assez fondée à des accusations, dont Rammohun-Roy ne s'inquiétait guère. En 1828, il organisait un service religieux, où tous les samedis on récitait des textes védiques, on lisait des Oupanishads, on prêchait un sermon, et l'on chantait des hymnes composées tout exprès. Enfin, le 23 janvier 1830, il fondait une véritable église sous le nom de Brahmiya-samâdj, ou Société des Déistes. Le culte était aussi simple que possible, sans aucun emblème et sans aucune décoration; et comme la plus sincère tolérance en proscrivait les discussions

[1] M. Monier Williams (*Religious thought*, etc., p. 481) cite un passage de cette préface, où le réformateur indique très nettement le but qu'il poursuit, et proclame sa ferme conviction du monothéisme des Védas.

IMPRIMERIE NATIONALE.

contre les autres religions, toutes sans exception pouvaient s'y donner rendez-vous, à la seule condition d'être monothéiste, les musulmans et les chrétiens, les brahmanes et même les bouddhistes. Par malheur pour la réforme ainsi commencée, Rammohun-Roy accepta de l'ex-empereur de Delhi une ambassade en Angleterre, où il avait à faire valoir quelques réclamations auprès de la chambre des Communes. La négociation fut longue, quoique le Râdjah la conduisît avec la plus rare habileté. Le climat des îles Britanniques ne tarda pas à altérer la santé de Rammohun-Roy; et, en septembre 1833, il mourait à Bristol, entouré de l'estime et de la sympathie de tous ceux qui l'avaient entretenu en Angleterre ou en France, et qui le regardaient à juste titre comme l'homme le plus remarquable que l'Inde eût produit.

Sa mort n'arrêta pas les progrès de la réforme, et il eut de dignes successeurs, presque tous encore vivants, dans Débendranâth Tâgore, qui avait été élevé au collège hindou fondé par les Anglais, dans Râdj Narâïn Bose, et dans Késbab Tchandar Sen, né en 1838, un des partisans les plus éclairés du Brâhmiya-samâdj, grâce à l'éducation qu'il avait reçue au collège de la Présidence à Calcutta, et qu'il avait complétée par un voyage en Angleterre. Ce n'est pas ici le lieu de rappeler les luttes que, pendant plus de quarante ans, la Société des Déistes eut à soutenir, ses discordes intestines, ses tentatives pour modifier les coutumes indigènes, pour l'abolition des castes, de l'investiture par le cordon sacré, des Çraddhas et autres cérémonies; pour commencer l'éducation des femmes, retarder le mariage, rendu monogame, etc. Il nous suffira de dire qu'en 1868, M. Sen put étendre une association à l'Inde tout entière, et que, jusqu'à sa mort en 1884, il fut le chef le plus énergique et le plus habile de la réforme, mieux servie par lui que par ses concurrents. Aujourd'hui, il n'y a pas dans l'Inde moins de 178 églises monothéistes, qui n'ont pas, il est vrai, les mêmes rites, mais qui ont en définitive le même objet, c'est-à-dire la réformation de la religion nationale et l'amélioration des mœurs.

Quand on pense qu'il s'agit de la conversion de 200 millions d'âmes, qu'est-ce que cette goutte d'eau dans l'incommensurable Océan! Il ne serait pas très prudent de fonder beaucoup d'espérances sur ces efforts, qui sont évidemment impuissants; mais ils n'en sont que plus honorables, s'ils ont si peu de chances de réussir. Les mœurs seraient à réformer non moins profondément que les croyances religieuses, et la tâche ne serait pas moins ardue. Nous ne pouvons pas entrer ici dans des détails qui seraient infinis; nous nous bornerons à quelques traits, parmi les plus saillants.

Une des grandes plaies de la société hindoue, c'est la précocité des mariages. Des douze sacrements de la famille, ou Sanskâras, le mariage est de beaucoup le plus important. Le but du mariage, c'est exclusivement d'avoir un fils. C'est le fils seul qui est chargé de faire les Çraddhas, destinés à délivrer l'âme des ancêtres; sans lui, ils restent à l'état d'esprits errants entre le ciel et la terre; c'est le fils seul qui, en accomplissant les rites sacramentels, peut les tirer de cette position et de ces tourments. Aussi, toutes les autorités religieuses, le Véda, les Brahmânas, les législateurs comme Manou et Yâdjnavalkya, se réunissent-ils pour recommander par-dessus tout la procréation d'un fils. Celui qui se soustrait à ce devoir sacré encourt les plus rudes châtiments. « Une femme, dit-on « proverbialement dans l'Inde, est une amie, une fille est un objet de « pitié; le fils est un rayon de soleil, qui illumine les ancêtres dans le « plus haut des cieux. » De là, dans la caste des brahmanes, une suite de cérémonies pour déterminer, pendant la grossesse de la mère, le sexe du futur enfant (*Poamsavana*), et pour assurer ensuite au nouveau-né une existence prospère et une robuste santé, en lui donnant un nom de bon augure, en le rasant, en lui perçant les oreilles, en l'initiant par l'investiture du cordon sacré, avant de le remettre aux mains du gourou, qui doit lui donner la seconde naissance du Dvidja. Le jeune homme ainsi formé par un long noviciat peut se marier et devenir la souche d'une famille nouvelle. Dans les castes inférieures, on n'est pas moins soucieux d'avoir un héritier mâle; mais comme on ne peut pas attendre aussi patiemment que la caste supérieure attendait dans les anciens temps, on se marie de fort bonne heure. L'enfant vient à peine de recevoir la tonsure et d'avoir les oreilles percées qu'on s'occupe de le fiancer, vers l'âge de cinq ou six ans[1]. Les parents s'entendent avec des gens de même caste qu'eux, ordinairement par l'intermédiaire du barbier; on fixe les dépenses pour les noces; on s'assure de part et d'autre que les enfants sont bien constitués; on vérifie les généalogies; et les fiançailles sont célébrées solennellement quand toutes les conventions ont été stipulées. C'est le Vâg-dâna, c'est-à-dire la parole donnée; en hindoustani le Nisbat. Le mariage définitif a lieu quatre ou cinq ans plus tard; mais comme alors le marié n'a guère que dix ou onze ans, il reste dans sa famille, et c'est seulement à l'âge de quinze ou seize ans qu'il cohabite avec sa

[1] Quelquefois même les fiançailles ont lieu beaucoup plus tôt; et l'enfant a quelques mois à peine qu'on se hâte de prendre cette précaution; les engagements ainsi contractés sont scrupuleusement remplis. Voir la statistique de M. le docteur Hunter, cité par M. Monier Williams, *Modern India*, 3e édition, p. 316.

femme, qui n'est elle-même âgée que de onze ou douze ans [1]. C'est à la physiologie qu'il faut demander ce que produisent des unions aussi précoces; mais sans recourir à une science plus profonde et en ne regardant qu'aux faits les plus avérés, on peut trouver là une des causes de cette mollesse et de cette pusillanimité qui caractérisent la race hindoue. La pratique étant générale, le résultat ne l'est pas moins. La population s'accroît, sans doute; on peut même trouver qu'elle s'accroît démesurément; mais elle est inévitablement énervée; et les qualités actives et énergiques lui font absolument défaut. On a des fils qui assurent par les Çraddhas la délivrance éternelle de leurs ancêtres, montant de degrés en degrés jusqu'au ciel de Brahma; mais on ne donne pas d'hommes à la société, qu'on sert peu en ce monde, en attendant l'autre.

Cette précocité des mariages exerce sa fâcheuse influence sur les femmes plus encore, s'il se peut, que sur les hommes. Déjà dans les lois de Manou, la condition de la femme est très rabaissée. Toute sa vie, elle doit être sous la dépendance de ses protecteurs, de son père dans son enfance, de son mari pendant sa jeunesse, et de ses enfants quand elle est vieille; elle ne doit jamais, dit Manou, se conduire à sa fantaisie [2]. C'est une loi suprême pour toutes les classes de veiller avec le plus grand soin sur la conduite de leurs femmes. Manou lui aussi recommande les unions prématurées. Dans la caste des brahmanes, c'est à huit ans qu'on doit marier les filles [3] avec un homme de vingt-quatre. A douze ans, elles épousent des hommes de trente; et si le futur a fini plus tôt son noviciat, il fera bien de se marier même avant vingt-quatre ans. Dans les castes qui n'ont pas l'obligation du noviciat, l'union pouvait, selon Manou, avoir lieu beaucoup plus tôt encore. Ce funeste avis a prévalu, et la coutume des unions excessivement précoces est aujourd'hui universelle, malgré tous ses dangers.

Ainsi, les mœurs indigènes étaient formées et déjà bien viciées, quand le musulmanisme est venu ajouter encore à la corruption, qu'il n'avait pas fait naître, comme on l'en accuse ordinairement. A l'heure présente, les femmes hindoues sont toujours ce que Manou voulait les faire; leur

[1] M. Monier Williams (*Religious thought*, etc., p. 381 et suivantes) a décrit tout au long les noces des deux fils de Sir Mangaldâs-Nathou-bhaï à Bombay, en 1875. Les cérémonies durèrent huit jours, et furent célébrées avec la magnificence la plus coûteuse. C'était sans doute une exception; mais, pour toutes les classes, les cérémonies coûtent proportionnellement toujours fort cher.

[2] Lois de Manou, livre IX, çlokas 2 et suiv.

[3] *Ibid.*, çlokas 88 et 94. Il y a d'ailleurs dans le code de Manou des conseils pleins de sagesse sur la fidélité mutuelle que se doivent les époux; mais, en général, le législateur paraît se défier beaucoup des femmes.

dépendance est complète, et toute leur personnalité se fond et se perd dans celle du mari. Elles ne portent pas son nom; elles ne prononcent même jamais ce nom, qui leur est interdit jusque dans l'intimité. Le mari ne s'appelle que le maître ou le seigneur. De son côté, lui non plus ne prononcera jamais devant qui que ce soit le nom de sa compagne, qui ne peut quitter son voile que pour lui. Un étranger qui demanderait de ses nouvelles commettrait une haute inconvenance. Les femmes ne sont plus admises à aucun des rites religieux; la lecture du Véda, la récitation même leur est défendue; on les traite à cet égard comme on traite les Çoûdras. Même quand elles appartiennent aux classes les plus riches, elles demeurent dans leurs somptueux appartements, où elles n'ont pas plus de distraction qu'on n'en a dans tous les harems[1]. Jamais elles ne mangent à table avec les hommes de la famille, et elles ne prennent leur repas qu'après qu'ils ont fini le leur.

Il paraît bien que, dans les temps védiques, parmi les premiers Aryas, la condition de la femme était beaucoup plus indépendante. Outre les Védas, les épopées et les drames nous attestent qu'elle jouissait d'une estime que les siècles suivants ont oubliée; il suffit de se rappeler Sîtâ du Ramâyâṇa et la Çakountalâ de Kâlidâsa. On ne saurait préciser l'époque où ces sentiments vinrent peu à peu à changer, et firent place à la méfiance et au mépris. Mais l'effroyable pratique des Sutties (ou Sats), qui remonte très haut, prouve jusqu'à quel degré d'égoïsme homicide en était arrivé le mari, et jusqu'à quelle abjection la femme était descendue. Cette effroyable coutume s'était si bien propagée et établie que, sous le gouvernement de Warren Hastings, vers 1780, les savants Pandits qui de toutes les parties de l'Inde s'étaient réunis à Calcutta, pour codifier sous sa direction les lois indigènes, n'hésitèrent pas à déclarer qu'aux termes des livres de la religion, la femme a le devoir de se brûler sur le bûcher de son mari. De fait, la moyenne de ces hideuses immolations était de 500 chaque année, rien que dans le Bengale, avant l'intervention du gouvernement anglais, sous lord Bentinck; on cite même une année où le chiffre s'est élevé à 839[2]. Voilà tout au plus trente ans que ces sacrifices épouvantables ont cessé; et, sans la vigilance de

[1] M. Monier Williams, *Religious thought and life in India*, p. 387 et suivantes. M. Monier Williams rapporte exclusivement à l'Islam la rigueur de ces mœurs; et il cite, à l'appui de cette opinion, les règlements beaucoup plus doux tracés pour les femmes par un ancien législateur, Vâtsyâyana, auteur du Kâmasoûtra; mais les lois de Manou, qui ont beaucoup plus d'autorité, attestent tout le contraire. (Voir M. Monier Williams, *Modern India*, p. 311 et suiv.)

[2] M. Monier Williams, *Modern India*, 3e édition, p. 315 et suiv. Ce chiffre est officiel et certain.

l'administration anglaise, ils recommenceraient bien vite. Les jeunes veuves elles-mêmes sont portées à se précipiter dans les flammes, tant la famille et tout leur entourage leur rendent l'existence insupportable, quand elles refusent de suivre le défunt.

Par un constraste fort singulier, la mère de famille qui remplit ses devoirs est respectée dans l'Inde aussi complètement qu'elle peut l'être dans les pays plus civilisés. Jamais l'épouse n'est maltraitée par le mari, même dans les classes les plus infimes. Dès que les enfants s'éveillent le matin, leur premier soin est d'aller se prosterner devant leur mère. Les familles hindoues sont excessivement nombreuses, à cause de la précocité même des unions, qui permettent à plusieurs générations de vivre ensemble. C'est le membre le plus âgé de la famille qui en dirige la conduite et les affaires; et très souvent la grand'mère a cette charge, dont elle s'acquitte fort bien. Les femmes hindoues ne se trouvent pas malheureuses; et leur sort, quelque dur qu'on le leur ait fait, leur paraît un devoir religieux auquel on doit se soumettre avec joie. Elles sont d'une ignorance profonde; tout ce qui ressemblerait à la moindre instruction, la musique même et la danse, sont des licences coupables, qu'on ne se procure pas. Une sœur qui essayerait d'écrire, à l'imitation de son frère, est immédiatement réprimée par toute la maison.

Un tel état de choses, qui annule moralement la moitié de la population, a depuis longtemps attiré la plus sérieuse attention de l'administration anglaise. Dès 1818 et 1819, des missionnaires avaient fondé des écoles de filles, et des sociétés pour les protéger. Les progrès furent d'abord très lents, malgré le dévouement de quelques dames énergiques, miss Cooke et Mme Wilson, malgré la générosité de riches indigènes, Parsis ou autres, fournissant d'énormes secours en argent. On ouvrit même une école normale de filles à Calcutta, pour former des institutrices. Mais dans une entreprise de ce genre, si délicate même chez nous, le gouvernement anglais ne se pressa pas d'agir. Lord Dalhousie, en 1849, fut le premier à offrir un appui officiel à toutes les tentatives privées. Sir Charles Wood, en 1854, suivit cet exemple, sans vouloir davantage le pousser trop loin, de peur de heurter les préjugés vulgaires. Lord Canning, après la grande rébellion, se tint sur la même réserve; mais peu à peu on s'en relâcha, et des subventions furent officiellement accordées aux écoles de filles, dans le Bengale, dans le Pandjab et dans les provinces Nord-Ouest. A Madras, la présidence ne voulut rien fournir. En 1872, on ne comptait pas plus de 50,000 filles sur 1,100,000 enfants qui fréquentaient les écoles, qu'elles appartinssent ou n'appartinssent pas au gouvernement.

M. Monier Williams se pose la grave question de savoir[1] si le gouvernement doit faire pour l'éducation des femmes les efforts qu'il fait si utilement pour l'éducation des hommes. Il répond par l'affirmative; mais il veut que l'on commence par former de bons maris, avant de songer à former de bonnes mères de famille, capables de transmettre à leurs enfants une éducation suffisante. Transformer d'abord les hommes, pour parvenir à transformer les femmes, c'est un immense problème, dont un lointain avenir peut seul amener la solution; mais le présent doit toujours la préparer autant qu'il dépend de lui.

Pour compléter cette esquisse de la vie religieuse et morale des Hindous, il est bon de dire aussi quelques mots de l'organisation communale, qui a été pratiquée dans toute la presqu'île de temps immémorial, et qui est restée immuable jusqu'aujourd'hui, au milieu de toutes les révolutions dont l'Inde a été le théâtre et la victime. Cette organisation très particulière a été respectée par tous les conquérants, et à plus forte raison l'est-elle par les Anglais, qui se gardent bien d'y toucher. Dans aucun pays du monde, l'autonomie communale n'a été poussée plus loin. C'est, comme le remarque M. Monier Williams[2], le selfgovernment dans toute sa pureté; c'est la constitution patriarchale des temps primitifs, où les frères cultivaient en commun la terre, qui appartenait également à tous, sous la conduite de leur père. Selon les diverses provinces, cette organisation varie quelque peu dans la forme; mais au fond, elle est toujours restée ce qu'elle était dans les premiers âges, pour chaque localité. Les trois quarts au moins des Hindous sont cultivateurs. Parfois les Ryots, comme on les appelle, sont propriétaires du sol, et se le transmettent héréditairement, selon les lois hindoues et musulmanes, qui admettent tous les fils du défunt à un égal partage. Chaque propriétaire paie alors directement au fisc la taxe qui lui est imposée. Parfois encore, tous les propriétaires s'associent, et répartissent entre eux le profit commun. D'autres fois, ce sont des fermiers, tenant leur champ de grands propriétaires nommés Zémîndârs, qui acquittent au gouvernement l'impôt terrien, dont le montant doit toujours être payé en argent.

Mais, quelle que soit la forme de la tenure, chaque village a son chef élu, chargé de la police, de la salubrité publique, de la justice même, qui reçoit son salaire en nature, ou en une portion du sol, qu'il cultive à son profit, sans d'ailleurs le posséder. De plus, il y a toujours, dans chaque

[1] M. Monier Williams, *Modern India*, 3e édition, p. 326.

[2] M. Monier Williams, *Modern India*, 3e édition, p. 39.

village, un conseil, appelé Pantchâyat, sans qui le chef ne peut rien faire. Le mot même de Pantchâyat indique qu'au début le conseil était composé de cinq membres; aujourd'hui le nombre est souvent porté à sept ou à huit. Les membres du Pantchâyat sont élus ainsi que le chef. Les autres fonctionnaires de la commune sont au moins douze : d'abord, le notaire ou greffier, qui tient toutes les écritures; en second lieu, le prêtre officiant, le Pourohita ou le Gourou, qui cumule assez souvent les fonctions d'astrologue, de sorcier et d'instituteur; puis, le barbier, dont l'emploi est d'autant plus important que jamais un Hindou ne se rase lui-même, et que le barbier sert d'entremetteur pour les mariages; en quatrième lieu, le potier, chargé de fabriquer tous les vases, dont l'usage est en quelque sorte infini; le charpentier, qui porte orgueilleusement le cordon brahmanique; le forgeron; le blanchisseur; le tailleur; le porteur d'eau; le cordonnier; le surveillant; et enfin toutes les corporations regardées comme impures, les tanneurs en tête; les vanniers; les gens qui mangent de la viande et boivent des liqueurs fortes; ceux qui font tous les gros ouvrages, les balayeurs, les boueurs, etc.

Ce qui caractérise la commune hindoue, c'est que tous ces ouvriers sont sous la main du chef, qu'on pourrait appeler le maire, et qu'ils répondent aux besoins les plus essentiels de toute communauté. Ils ne reçoivent pas de salaire des particuliers pour qui ils travaillent; ils sont payés en nature et en aliments par la commune. Les villages les plus opulents ont en outre des employés plus relevés : un astrologue en titre, qui indique les jours favorables pour labourer, semer, se mettre en voyage; un pharmacien, qui est aussi médecin, un chaudronnier, un teinturier, un exorciste pour conjurer les orages et les attaques des tigres et des serpents. Les exorcistes sont très nombreux, et parfois on en compte jusqu'à dix dans un village. Leurs fonctions sont gratuites, et la commune les entretient en leur attribuant un lot de terre. Les plus appréciés des exorcistes sont ceux qui conjurent les démons; car tout le monde a besoin d'eux, parce que tout le monde croit aux démons et en a peur. Toutes ces professions vivent en bonne intelligence; et comme la douceur est une qualité éminente des indigènes, les querelles et les procès sont fort rares. Chacun paraît heureux de son sort, sous ces climats favorisés, où l'homme vit de rien et n'a presque pas besoin de se vêtir. Les habitations ne sont ordinairement que des cahutes de feuillage et de boue séchée au soleil, où les hommes et les animaux vivent pêle-mêle; elles sont pressées les unes à côté des autres; et, relativement à l'espace occupé, la population est très dense, surtout dans les villes, qui ne sont pas mieux tenues que les villages, quoiqu'elles aient aussi leurs Pantchâyat. Le plus bel édifice

de la cité est toujours un temple, plus ou moins orné. Si la pauvreté est générale dans l'Inde, on peut dire qu'il n'y a pas de misère; et les secours de tout genre ne manquent jamais aux gens qui tombent dans le dénuement. Même dans les classes les moins fortunées en apparence, il n'y a pas de femme ou de fille qui n'ait quelque bijou d'assez grand prix. Le mendiant, encore si fréquent dans notre civilisation, est à peu près inconnu dans l'Inde, si ce n'est quand un religieux a fait vœu de ne vivre que d'aumônes; mais ce n'est pas là une véritable mendicité.

Quoique les considérations que nous venons d'effleurer sur la littérature sacrée et profane de l'Inde, sur son histoire, sur sa religion, sur ses mœurs, soient très sommaires, on peut comprendre néanmoins assez clairement à quelle lourde tâche le gouvernement anglais est soumis par l'acquisition d'un si vaste empire, dans une immense contrée qui représente un cinquième de la population totale de notre globe, qui a un passé si respectable, des croyances si invétérées, des superstitions d'autant plus incurables qu'elles sont plus absurdes, et des coutumes que le temps a rendues invincibles. Quelle vigilance, quelle modération, quelle sagesse ne faut-il pas pour opérer le bien qu'une civilisation supérieure permet de faire, mais qu'il est toujours prodigieusement malaisé d'accomplir, même dans des conditions moins défavorables! Jusqu'à présent, l'Angleterre a suffi à cette tâche, qui est digne d'un grand peuple et qui n'a pas de précédent dans l'histoire de l'humanité. Depuis un siècle, les progrès n'ont pas cessé de s'accroître; et l'insurrection de 1857 n'a fait que les accélérer et les affermir. L'Angleterre peut être assurée d'achever son œuvre glorieuse, si aucun événement extérieur ne vient l'en distraire et la lui arracher avant le terme. Pour atteindre le but, une patience et une volonté imperturbables devront compter avec des centaines, avec des milliers d'années. Mais ces perspectives sont trop lointaines pour des regards humains, et nous en détournons les nôtres.

En attendant, on peut rendre cette justice au gouvernement britannique que, tout en superposant son autorité à toutes les autres, il a respecté autant qu'il l'a pu l'organisation indigène, se contentant de la surveiller et de la corriger, sans prétendre à une uniformité oppressive. Le vice-roi, au fort William à Calcutta, a dans ses attributions le service civil du Bengale, qui comprend, outre le Bengale proprement dit, les provinces Nord-Ouest, le Pandjab, le Râdjapoutâna, l'Inde et les provinces centrales, l'Hyderabad, le Mysore, l'Assam, la Manipoura, la Birmanie anglaise, et les îles Andaman et Nicobar. Les deux présidences de Bombay et de Madras ont gardé le privilège de correspondre directement avec la métropole, sans passer par le vice-roi. Mais sous cette do-

mination étrangère, beaucoup d'États natifs ont conservé une indépendance relative, que ne détruit pas le contrôle de résidents ou d'agents politiques. Ces États sont au nombre de neuf principaux : le Râdjapoutâna, le Sindh et Holkar, le Mâharâshtra ou pays des Mahrattes, le Nizam, le Mysore, le Travankor, le Népâl, le Kachemire, et l'Afghanistan, dont les liens trop récents sont assez douteux. Ces États indigènes, où il y a un simple agent anglais, sont parfois très puissants, et ont une administration intérieure qui ne relève que d'eux seuls. Tel est Hyderabad, qui n'a pas moins de 11 millions d'habitants, et une armée de 50,000 hommes. D'autres États de moindre étendue, comme Gwalior et Indore, ont 2 ou 3 millions d'habitants, avec des armées très coûteuses et bien inutiles de 15 ou 20,000 hommes. On peut compter en tout quatre cent soixante de ces États natifs, assez libres, et rattachés plus ou moins étroitement à la bienfaisante gestion de l'étranger. Ils comprennent en tout à peu près 50 millions d'âmes. Les revenus de ces princes secondaires sont considérables; et quelques-uns savent les employer avec discernement au bien de leurs sujets. M. Monier Williams cite, entre autres, le Mahârâdja de Kachemire, le fils de Goulâb Singh, qu'il eut l'occasion de visiter à sa résidence de Djammou, capitale du royaume. Ce prince a fondé des écoles excellentes pour l'enseignement du sanskrit, de l'arabe, du persan, de l'anglais. Fort instruit lui-même, il s'est entouré de Pandits, chargés de traduire les meilleurs ouvrages de l'Europe, qu'il fait imprimer sous ses yeux. Le Mahârâdja de Travankor paraît un ami des lumières, non moins actif et non moins dévoué[1].

Une autre louange qu'on doit adresser en toute justice au gouvernement anglais, c'est qu'il pratique la tolérance la plus sincère à l'égard de la religion, quelle qu'elle soit, dans l'Inde entière. L'impératrice, reine d'Angleterre, a solennellement juré en 1858 de respecter les croyances religieuses de ses sujets. Le serment a été tenu avec une absolue loyauté; et jamais l'administration n'a essayé, même de très loin, d'intervenir, si ce n'est quand l'ordre public était compromis. Mais le culte hindou, mahométan, bouddhiste, est resté partout et toujours à l'abri de toute vexation et de toute inquiétude, en dépit même de ses débordements parfois monstrueux. A côté de l'administration, des missionnaires de tout ordre ont pu se livrer individuellement aux pieuses inspirations de leur zèle; mais jamais l'administration elle-même n'est sortie de la plus stricte impartialité. Politiquement, rien n'est plus sage, en même temps que rien n'est plus conforme au génie britannique. Une ingérence quelconque

[1] M. Monier Williams, *Modern India*, 3e édition, p. 137 et 179.

dans les choses de la religion provoquerait une explosion de fanatisme que rien ne pourrait dompter. L'Europe a éprouvé, dans des siècles moins heureux que le nôtre, des fureurs religieuses qui l'ont déshonorée; mais ces frénésies, à quelques excès qu'elles aient été poussées, ne sont rien auprès de celles dont est capable l'esprit asiatique. L'Angleterre a toute raison de ne pas les provoquer, non seulement dans son propre intérêt, mais surtout dans l'intérêt des populations qu'elle gouverne. La seule manière de les convertir, c'est de leur assurer d'abord les bienfaits matériels de notre civilisation : facilité des communications de tout genre pour les personnes et les choses, sécurité sociale, commerce, industrie, justice, instruction de tous, ordre, bien-être et prospérité. Plus tard, ces populations pourront en venir spontanément à embrasser la foi morale et religieuse des étrangers à qui elles devront tant de biens, qu'elles apprécieront d'autant plus qu'elles n'en ont jamais joui par leur propre initiative. C'est ainsi, pensons-nous, que la civilisation chrétienne s'assimilera l'Inde, comme elle fera certainement la conquête entière du globe, attaqué par elle, depuis le milieu du XIX[e] siècle, avec une ardeur que les âges précédents n'ont jamais ressentie au même degré.

Mais, encore une fois, ces généreuses espérances, que bien des symptômes justifient dès le temps présent, doivent être ajournées à un avenir que les esprits les plus pénétrants ont bien de la peine à discerner. M. Monier Williams croit beaucoup plus que nous à l'influence directe de la foi chrétienne; peu importe cette dissidence. Des livres tels que les siens apprennent à l'Angleterre à mieux connaître son royaume indien, dans ses éléments innombrables; et ils peuvent aussi apprendre à l'Inde à mieux connaître tout ce qu'elle doit à ses maîtres actuels et à ses éducateurs. C'est là le but essentiel que M. Monier Williams se proposait par ses études et par ses voyages; et nous le félicitons d'avoir contribué à répandre quelque nouvelle lumière sur cet immense sujet.

BARTHÉLEMY-SAINT HILAIRE.

Svod zakonuv slovanskych. — *Codex legum slavonicarum, publié par Hermenegild Jirecek*, 1 vol. in-8°, Prague, 1880.

DEUXIÈME ARTICLE [1].

Nous avons déjà parlé des Polonais à propos des Tchèques. Il faut y revenir, avant de passer aux Russes et aux Slaves du Sud. Quoique les monuments du droit polonais ne soient pas anciens, ils sont, sur certains points, plus explicites que ceux du droit russe et nous serviront plus loin à en fixer le sens.

Avant le XIV[e] siècle, on ne trouve en Pologne que quelques chartes, et l'état social du pays ne nous est connu que dans ses traits les plus généraux. La famille y était constituée comme dans tous les pays slaves, et c'est à la famille, non à l'individu, qu'appartenait la propriété. Celle-ci ne pouvait être aliénée que du consentement des fils et de tous les parents. Il n'y avait d'exception que pour les acquêts. Les filles ne succédaient jamais et n'avaient droit qu'à une dot en argent. Enfin, au-dessus de la famille étroite et proprement dite, il y avait une association plus large, qui comprenait parfois jusqu'à cent ménages et qu'on peut comparer à la *gens* de l'ancienne Rome. La population se divisait en trois classes : celle des hommes libres, qui plus tard se sont appelés nobles; celle des kmétons ou paysans libres de leur personne, mais ne pouvant aspirer à la propriété de la terre qu'ils cultivaient comme métayers, à charge de cens et de redevances; enfin celle des esclaves

[1] Voir, pour le premier article, le cahier de juillet, p. 411.

[2] Pour la Pologne et la Lithuanie nous nous contentons de citer :

Joach. Lelewel, *Essai historique sur la législation polonaise, civile et criminelle, jusqu'au temps des Jagellons*, depuis 730 jusqu'en 1430, Paris 1830, in-8°. — F. Wolowski, *De la législation polonaise*, dans la *Revue de législation et jurisprudence*, t. VIII et IX, 1838-1839. — Macieiowski, *Histoire du droit slave* (en polonais), 2[e] édition, Varsovie, 1856-1859. La première édition a été traduite en allemand par Buss et Naurocki (Freiburg 1835). — Czacki, *O litewskich i polskich prawach*, 2 vol. in-8°, Cracovie, 1861. — Bandtkie, *Jus polonicum, codicibus veteribus manuscriptis et editionibus quibusque collatis.* Varsoviæ, 1831, in-4°. — Enfin l'*Histoire de Pologne*, commencée par Rœpell et continuée par Caro, Hambourg et Gotha, 4 vol. depuis 1840 (en allemand). — Pour le droit lithuanien, on trouve les textes en polonais et en latin dans le recueil intitulé : *Zbior praw litewskich* (Recueil des lois lithuaniennes), de l'an 1389 à l'an 1529, par Dzialynski, in-4°, Poznan, 1841.

ou serfs. Afin d'assurer l'ordre dans le pays, on avait établi la solidarité entre tous les propriétaires d'un district, pour les crimes commis sur leur territoire. C'est ce que les chartes appellent *vicinia*, en polonais *opole*. Le rachat des meurtres, le prix du sang, que nous trouvons établi au XIV[e] siècle, remontait sans doute à une antiquité très reculée; mais on trouve aussi de très anciens exemples de peines corporelles infligées par les chefs de la nation, et d'une procédure dont le principal moyen était le jugement de Dieu par l'eau bouillante ou le fer rouge. Telles sont les données que nous fournissent les anciens documents. Si pauvres qu'elles soient, elles suffisent pour affirmer l'identité de la constitution sociale chez tous les peuples slaves.

Nous avons vu que les colons allemands avaient importé en Bohême leur droit national, et que la coutume de Magdebourg s'était ainsi répandue dans le pays des Tchèques. Il en fut de même en Pologne, et à un plus haut degré. Presque toutes les villes se fondèrent sur le type allemand, d'après le droit de Magdebourg ou de Culm, et pendant longtemps les jugements rendus par les juges municipaux furent déférés par appel aux cours de Magdebourg ou de Halle. Ce fut seulement en 1356 que le roi Casimir le Grand interdit ces appels, et créa à cet effet à Cracovie une cour spéciale, composée du bailli de Cracovie et de sept assesseurs, envoyés par les principales villes. Le même fait se produisit un peu plus tard en Hongrie et en Bohême.

N'oublions pas non plus la loi spéciale qui régissait les juifs. Cette loi, faite au milieu du XIII[e] siècle pour la Hongrie, la Bohême et l'Autriche, fut promulguée en Pologne en 1264, et en Lithuanie en 1388.

Quant au droit national, il reposait uniquement sur la coutume. C'est le roi Casimir le Grand qui en fit faire la première rédaction. En 1346 une assemblée réunie à Wislica accepta le projet préparé pour la petite Pologne; une autre assemblée, réunie à Piotrkow, accepta, de son côté, un projet préparé pour la grande Pologne; et enfin, en 1368, les deux statuts furent fondus en un seul, qui prit le nom de *statut de Wislica*, en deux livres et 161 articles. C'est la base de tout le droit polonais. Le statut de Wislica a été complété en 1423 par le statut de Warta, qui se compose de 31 articles. Les rédacteurs de ces statuts connaissaient le droit romain et le droit canonique. Ils les citent en plusieurs endroits. Ils maintiennent, réforment ou abrogent les anciennes coutumes. On trouve aussi dans leur compilation un certain nombre d'arrêts.

Dans ces anciennes lois, c'est toujours le droit criminel qui tient la plus grande place. Les peines les plus fréquentes sont la mort et le bannissement. C'est donc la société qui punit. Il y a encore trace du prix

du sang payé aux parents de la victime, mais le coupable peut se racheter en payant une certaine somme, qui est diversement répartie, selon les cas, entre l'État et la partie lésée. L'unité dans l'échelle des peines est représentée par la peine de 15, *pietnadziesta* ou *panczanadzesca*. C'est la plus fréquemment appliquée. La peine la plus élevée est celle de 70, *sedmdzesath*, chiffre qu'il est assez difficile d'expliquer, car 70 n'est pas un multiple de 15. Peut-être y a-t-il eu un changement dans la monnaie, et, en ce cas, la peine de 70 serait une peine plus récente, sans mesure commune avec l'ancien tarif. Quoi qu'il en soit, la loi spécifie quatre cas dans lesquels l'amende de 70 est encourue. Ce sont : 1° l'incendie, lorsque l'accusé ne peut pas se justifier légalement, c'est-à-dire par le jugement de Dieu, et, plus tard, par le serment; 2° le vol à main armée sur les routes; 3° le fait d'avoir tiré l'épée ou le poignard étant en justice; 4° le refus, par un condamné, de s'exécuter volontairement ou de donner caution. Tous ces actes peuvent être considérés comme des actes de rébellion, d'insurrection contre le pouvoir établi. C'est pourquoi ils sont frappés de l'amende la plus forte, et cette amende est attribuée au roi, qui était en réalité la partie lésée[1]. La peine de 70 est encore encourue dans d'autres cas, par exemple pour avoir volé ou détruit trois meules, ou trois essaims d'abeilles, ou trois chevaux. Lorsqu'un noble chevalier est tué dans sa maison, en présence de ses enfants, chacun de ceux qui ont pris part au meurtre doit la peine de 70 au tribunal, c'est-à-dire au roi, et la peine de 15 aux enfants du défunt. En ce cas, le plus atroce de tous, la peine de 70 est irrémissible, *niemilcscziwa*[2]. Enfin l'article 31 des statuts de Warta porte encore la peine de 70 contre les ouvriers des villes qui se formeront en corporations de métiers, pour écarter la concurrence des gens de la campagne[3].

La peine de 15 est spécifiée par le statut de Wislica dans dix-neuf cas, auxquels le statut de Warta en ajoute un vingtième. Elle profite quelquefois au roi, quand il s'agit d'un délit contre la paix publique, par exemple, de troubles causés à l'audience d'un tribunal[4]. Elle se cumule en certains cas avec l'obligation de restituer, par exemple dans le cas où des objets saisis sont enlevés par force au saisissant[5]. Enfin quelquefois la loi prononce deux peines, à savoir une au profit de la partie et une autre au profit du roi, comme dans le cas précédent, ou encore dans le cas de saisie faite indûment. D'après le chapitre 57,

[1] *Stat. Wisl.*, I, 25 et 27.
[2] *Ibid.*, II, 34.
[3] *Stat. Wart.*, 31.
[4] *Stat. Wisl.*, I, 20.
[5] *Ibid.*, I, 25.

l'homicide commis par un kméton sur un kméton donnait lieu primitivement à une amende de trois marcs, moyennant laquelle le coupable se rachetait de la peine capitale. Cette amende n'était autre chose que l'ancienne peine de 15. Le statut déclare que cette peine est devenue insuffisante, et en conséquence il élève le taux de l'amende à 10 marcs, dont 4 pour le bailli ou son juge, et 6 pour les parents du défunt.

De *miles* à *miles*, l'amende est de 60 marcs pour le meurtre, de 30 pour la mutilation, de 15 pour les simples blessures. Un autre texte tarife chaque membre : 8 marcs pour le pouce, 3 pour un doigt. Pour les dommages aux champs l'amende descend jusqu'à 1 marc. Les premiers chapitres du statut de Wislica contiennent les règles de la procédure. Nous ne relèverons que ce qui a trait à la contrainte et à l'exécution. Les citations qui sont données par les sergents, de l'ordre du juge et sur la poursuite de la partie, peuvent être renouvelées jusqu'à trois fois, en cas de non-comparution du cité. Pour les deux premiers défauts le statut prononce une amende de 2 bœufs contre le seigneur et d'un bœuf contre le kméton [1]. Le troisième défaut entraîne la perte du procès. Quand la sentence est rendue, la partie condamnée doit s'engager à exécuter le jugement et donner des cautions. Si elle refuse, elle est livrée à son adversaire, qui la charge de liens et l'emmène en captivité. Mais si le captif parvient à s'enfuir, dit le statut, il redevient libre et de plus il est libéré de sa dette, à moins qu'il ne s'agisse d'une condamnation pour vol [2].

La preuve devant les tribunaux se fait par les moyens ordinaires. Il n'est plus question d'ordalies, ni même de duel judiciaire. Le serment joue encore un grand rôle. En certains cas, le statut exige des cojureurs. C'est ce qu'on voit à peu près partout à la même époque; mais quelques dispositions du statut nous révèlent à ce sujet une particularité remarquable. Le serment, dans l'ancien droit polonais, et probablement dans l'ancien droit slave, n'était pas seulement un moyen de justification pour le défendeur ou l'inculpé. C'était encore et surtout un moyen de preuve pour la demande ou l'accusation. Par exemple, lorsqu'un homicide avait été commis par plusieurs personnes, le statut nous apprend qu'anciennement les coupables, quel que fût leur nombre, étaient tous punis comme meurtriers, sur le serment de l'accusateur, *per juramentum accusatoris* [3]. Il dispose que dorénavant un seul des coupables pourra être condamné et puni de la sorte. A l'avenir, les autres inculpés pourront se justifier *par témoins*. C'est là une indication très remarquable, car elle peut servir

[1] *Stat. Wisl.*, I, 25. — [2] *Ibid.*, I, 4. — [3] *Ibid.*, I, 58.

comme nous le verrons, à fixer le sens du traité de l'an 912 entre les Russes et les Grecs. Là aussi la preuve du meurtre se fait par la production du corps du délit et des pièces à conviction, et par le serment de l'accusateur; après quoi, l'accusé peut se justifier, mais par témoins et non par serment[1].

La preuve par serment est la preuve par excellence. La preuve par témoins n'est admise, en général, que comme subsidiaire, et en seconde ligne. Ainsi, en cas de vol, le poursuivant a le droit de prouver le fait du vol par son serment, pendant un an. S'il laisse passer ce délai sans agir, il pourra bien encore poursuivre, mais alors il devra faire la preuve par témoins[2]. Il en est de même en cas de dommages aux champs[3].

Il arrivait fréquemment que, pour écarter les témoins, on les faisait excommunier. Le statut dispose qu'ils pourront toujours être entendus, nonobstant l'excommunication[4].

Les juges percevaient sur chaque affaire un droit de deux ou quatre gros, suivant l'importance du procès[5]. Leur sentence pouvait être frappée d'appel, pourvu que ce fût immédiatement, à l'audience même. En ce cas ils étaient tenus de venir devant le juge supérieur pour se justifier. L'appelant devait alors leur avancer trois marcs, qui étaient restitués si la sentence était annulée[6].

Autrefois, dit encore le statut, le coupable d'un crime pouvait échapper à la peine en prouvant qu'il avait agi par l'ordre de son maître ou de son supérieur. Cette coutume est abrogée par l'article 21 du premier livre, comme contraire aux principes du droit canonique; mais elle est maintenue ou rétablie par l'article 15 du second livre. Il est dit ailleurs que les morts accidentelles ne donneront lieu à aucune poursuite[7]; d'où l'on peut inférer qu'il en était autrement avant le statut. Il en est de même de la disposition qui porte qu'il n'y aura plus de solidarité entre parents pour la réparation des crimes[8]. Mais entre habitants d'un même village il y a toujours obligation de se prêter réciproquement main-forte. Ainsi, en cas de vol de chevaux, les voisins sont tenus de se joindre au volé pour courir après le voleur[9].

En cas de rapt, le coupable échappe à toute peine si la fille enlevée consent à l'épouser. Mais celle-ci perd sa dot si elle ne rapporte le con-

[1] C'est le sens adopté par M. Léger, dans sa traduction de la Chronique slavone de Nestor.
[2] *Stat. Wisl.*, I, 31.
[3] *Ibid.*, I, 38.
[4] *Ibid.*, II, 10.
[5] *Stat. Wisl.*, I, 48.
[6] *Ibid.*, I, 113; II, 11 et 12.
[7] *Ibid.*, I, 59.
[8] *Ibid.*, I, 33.
[9] *Ibid.*, I, 50.

sentement de son père. On reconnaît ici l'influence du droit canonique[1].

La condition des kmétons est réglée par diverses dispositions. Le statut les reconnaît pour hommes libres, et leur accorde même le droit de transmettre à leurs parents en ligne collatérale leurs biens, meubles et immeubles, qui, auparavant, étaient recueillis par le seigneur, à défaut de descendants[2]. Leurs biens ne peuvent être saisis pour les dettes du seigneur[3]. Ils ont le droit de quitter la terre pour aller s'établir où ils veulent[4], droit qui leur était contesté, mais que le statut leur accorde. Toutefois ils ne peuvent exercer ce droit qu'à la condition de s'être libérés de toutes leurs obligations envers leur seigneur[5]. Les kmétons fugitifs peuvent être poursuivis et revendiqués. Ceux qui les ont détournés ou recélés sont punis d'une amende[6].

En Pologne comme en Bohême la prescription paraît avoir été de trois ans, durée correspondant à celle de l'assolement[7]. Le délai exact était de trois ans et trois mois. La législation nouvelle tend à allonger ce délai. Ainsi, contre les femmes mariées, la prescription est de six ans ou même de dix ans, suivant les cas[8]. Pour les immeubles engagés, c'est-à-dire vendus à pacte de rachat, le statut dispose que la faculté de rachat pourra être exercée pendant trente ans, à condition que, une fois par an, *in colloquio generali*, l'emprunteur viendra déclarer qu'il a donné l'immeuble en gage, et pour quelle somme, et qu'il s'est réservé le rachat. S'il reste quinze ans sans faire cette déclaration, il perd son droit[9]. Mais cette dernière restriction a été supprimée, et le délai porté à trente ans dans tous les cas[10]. Le délai de trois ans est aussi celui de l'action en garantie[11] et de presque toutes les actions criminelles[12].

Les statuts ne renferment qu'un petit nombre de dispositions relatives aux contrats. C'est en effet la partie du droit qui se développe toujours le plus tard. Le commerce était, dès cette époque, entre les mains des juifs. Le statut limite le taux des intérêts, ou plutôt le fixe au taux énorme d'un gros du marc par semaine[13]. Il défend aux juifs de prêter autrement que sur gage, suivant l'ancienne coutume, qui se proposait de mettre les emprunteurs en garde contre leurs propres entraînements[14].

[1] *Stat. Wisl.*, I, 21.
[2] *Ibid.*, I, 55.
[3] *Ibid.*, II, 41.
[4] *Ibid.*, I, 71.
[5] *Ibid.*, II, 36; *Stat. Wart.*, 22.
[6] *Stat. Wart.*, 23.
[7] *Stat. Wisl.*, I, 24, 40, 111.
[8] *Stat. Wisl.*, I, 42.
[9] *Ibid.*, I, 41; II, 9.
[10] *Stat. Wart.*, 9.
[11] *Ibid.*, 12.
[12] *Stat. Wisl.*, I, 112.
[13] *Ibid.*, I, 83; II, 25.
[14] *Ibid.*, II, 44.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Une autre plaie non moins dangereuse était le jeu. Le statut déclare qu'il n'y a pas d'action pour dettes de jeu; le jeu n'est permis qu'au comptant[1]. Le recours de la caution contre le débiteur pour lequel elle a payé est privilégié au point de vue de la preuve. C'est un des rares cas où le demandeur fait la preuve en prêtant serment avec un ou deux cojureurs[2]. Lorsqu'il s'agit de ventes d'immeubles la mise en possession se fait d'une façon toute particulière, au moyen d'une reconnaissance des bornes, les voisins présents ou appelés. Ces derniers ont trois ans et trois mois pour réclamer; après quoi, l'acheteur peut prouver par témoins[3]. Suivant la règle générale suivie par toutes les anciennes législations, les filles, en Pologne, n'héritent qu'à défaut de fils. S'il y a des fils, elles n'ont droit qu'à une dot. Alors même qu'elles succèdent, les cousins peuvent exercer à l'encontre d'elles un droit de retrait sur les immeubles[4]. A la mort de la mère il y a partage entre le père et les enfants. On fait masse de tous les biens, et les enfants en prennent la moitié. Telle était du moins l'ancienne coutume. Le statut de Wislica la restreint au cas où le père se remarie[5], et enfin le statut de Warta l'abroge purement et simplement[6]. Il en est autrement de la veuve. Celle qui reste avec ses enfants n'est pas tenue de partager avec eux, mais, si elle se remarie, elle doit leur abandonner les biens du père et la moitié de ses propres biens[7]. Primitivement la tutelle appartenait à l'époux survivant ou aux parents paternels. Le statut de Warta autorise la tutelle testamentaire et fixe la majorité à 15 ans pour les garçons, à 12 ans pour les filles[8], tandis que le statut de Wislica donnait à tous le droit d'agir à l'âge de 12 ans[9].

C'est seulement à la fin du XIVe siècle que le grand-duché de Lithuanie fut converti au christianisme. Le grand-duc Jagellon devint en 1386 roi de Pologne, et l'union personnelle des deux États tendit à se changer en union réelle. L'ancienne langue lithuanienne disparut peu à peu et fut remplacée d'abord par le russe, puis par le polonais. Les plus anciens monuments du droit de la Lithuanie sont des traductions russes des statuts de Wislica et de Warta. Ce dernier fut même donné aux Lithuaniens en même temps qu'aux Polonais par le roi Wladislas II. En 1468 Casimir IV, roi de Pologne et grand-duc de Lithuanie, publia pour les

[1] *Stat. Wisl.*, I, 78, 79.
[2] *Ibid.*, II, 13.
[3] *Stat. Wart.*, 12.
[4] *Stat. Wisl.*, II, 17, 48.
[5] *Ibid.*, I, 81; II, 19.
[6] *Stat. Wart.*, 5.
[7] *Stat. Wisl.*, I, 101.
[8] *Stat. Wart.*, 4.
[9] *Stat. Wisl.*, I, 72.

Lithuaniens une ordonnance judiciaire en 23 articles. Enfin en 1529 le roi Sigismond donna à la Lithuanie un code particulier, divisé en treize livres. Ce code, rédigé originairement en langue russe, fut traduit, dès cette époque, en polonais et en latin. M. Jirecek a rangé ces monuments parmi ceux du droit russe. Il a eu raison au point de vue de la philologie et de l'ethnographie, mais, au point de vue de l'histoire du droit, il faut convenir que le droit lithuanien dérive presque entièrement du droit polonais, et qu'il serait difficile de séparer l'un de l'autre. C'est ce qui nous a déterminé à dire ici quelques mots des lois lithuaniennes.

Les trois premiers livres du code lithuanien de 1529 ont pour objet les droits fondamentaux de la couronne, le service militaire et la condition de la noblesse. C'est le droit public du grand-duché, exprimé en formules toutes modernes; ce qui nous dispense d'en parler plus au long. Nous devons cependant signaler une disposition remarquable au sujet des aliénations de biens immeubles. Elles ne peuvent avoir lieu qu'en présence et du consentement des officiers royaux, ou même du roi s'il s'agit de biens concédés par le roi. On ne peut aliéner au delà du tiers de ses biens, ni donner en hypothèque au delà des deux tiers, et encore à charge du retrait lignager. Les testaments se font en public, devant le prince ou l'officier du prince. On peut, avec autorisation de justice, donner ou léguer un tiers des biens paternels ou maternels, c'est-à-dire des propres. Un malade peut tester devant témoins, mais le testament ainsi fait doit toujours être approuvé par justice.

Le livre IV traite de la dot et du douaire, à peu près dans les mêmes termes que le statut polonais, mais le code lithuanien détermine avec plus de précision la portion de biens disponible et les réserves. Lorsqu'il y a plusieurs filles, elles reçoivent, en se mariant, des dots pareilles. La somme de leurs dots doit être égale au quart des biens, quel que soit leur nombre et quel que soit le nombre des fils. Le père et la mère peuvent, avec l'autorisation de la justice, déshériter leur enfant; mais en ce cas, s'il n'y a pas d'autre enfant, ils doivent laisser les deux tiers de leurs biens à leurs plus proches parents.

Les deux livres suivants, qui traitent de la tutelle et de l'organisation judiciaire, ne contiennent aucune disposition remarquable. Il en est autrement du livre VII, qui porte pour titre : *Des violences et des homicides.* Le code lithuanien prononce contre le meurtrier la peine capitale; mais en même temps il conserve le prix du sang, *golowtchina,* payé à la famille, et l'amende payée à l'État, en sorte que la peine récente se cumule avec l'ancienne, au lieu de la remplacer. En matière de preuve, le code lithuanien proclame, plus clairement encore que le statut polo-

nais, l'ancienne règle du droit slave. Qu'il s'agisse de meurtre ou simplement de coups et blessures, le plaignant doit faire immédiatement sa déclaration publique devant les plus proches voisins et produire le corps du délit et les indices matériels ou pièces à conviction. Cela fait, il complète la preuve par son serment. L'accusé n'est pas admis à prêter serment. Il ne peut se défendre qu'en produisant des témoins à décharge.

La poursuite du meurtrier est exercée par la famille du mort. Cette obligation est imposée aux enfants d'abord, puis aux frères, aux sœurs et aux autres parents, par ordre. La loi ne distingue pas entre l'intention coupable et l'imprudence. Dans tous les cas l'auteur des blessures doit l'amende et la *golovtchina*. Lorsqu'un homme a été frappé la nuit, celui des assaillants qui a éteint la lumière est réputé avoir porté les coups. L'action contre l'auteur d'un meurtre se prescrit par dix ans; contre l'auteur d'actes de violence, par trois ans.

La procédure relative aux questions de propriété et de bornage fait l'objet du livre VIII. Les règles tracées à ce sujet sont évidemment empruntées à d'anciennes coutumes locales et méritent d'être relevées. La possession se prouve par témoins, sans serment des parties. Lorsqu'elle s'est prolongée pendant trois ans, elle est protégée contre toute violence, mais elle ne fait pas obstacle à toute revendication. En ce cas chacune des deux parties amène dix-huit témoins, et chacune d'elles réduit à six le nombre des témoins amenés par son adversaire. On juge alors la possession par les témoignages; après quoi le possesseur est admis à prêter serment, lui septième, sur la question de propriété. Le serment ainsi prêté fait preuve. Si les dix-huit témoins amenés par l'une des parties sont tous reprochés par l'autre, celui qui les a amenés peut combattre les reproches, et, s'il réussit à les faire écarter, le reprochant est condamné envers chacun de ces témoins à une somme égale au montant de la *golovtchina* pour coups et blessures.

Nous laissons de côté le livre IX, qui traite des forêts, de la chasse et des ruches à miel, et nous passons au livre X, qui parle des biens acquêts, sur lesquels peuvent être exécutées les obligations contractées par les propriétaires. Le code organise une sorte de régime hypothécaire, avec publicité. Le payement des créances garanties par une hypothèque inscrite peut être garanti pendant dix ans contre les tiers acquéreurs. Mais l'engagement des immeubles se produit le plus fréquemment sous la forme primitive de la vente à réméré. Si le vendeur à réméré laisse passer le terme, l'acheteur devient propriétaire irrévocable, à la seule condition de mettre les parents du vendeur en demeure d'exercer le retrait.

La condition des paysans, des serfs et des esclaves fait l'objet du livre XI.

Chaque classe a sa valeur fixée par un tarif, avec deux prix, l'un pour le cas de meurtre, l'autre pour celui de simples blessures, et la femme est évaluée en général au double de l'homme. La classe des personnes non libres se recrute de quatre manières. Elle comprend : 1° les enfants qui naissent de parents non libres; 2° les captifs pris en terre ennemie; 3° les voleurs condamnés à mort, lorsqu'ils ont été livrés à la partie qui les a fait condamner et épargnés par elle; 4° ceux qui se vendent eux-mêmes en esclavage, l'homme libre qui épouse une femme esclave ou la femme libre qui prend un mari esclave.

Les deux derniers livres ont pour objet le vol, avec ou sans violence. La loi lithuanienne reproduit en cette matière les dispositions qui se retrouvent partout, mais elle les expose avec une grande précision. Le voleur pris en flagrant délit, c'est-à-dire, suivant l'expression de nos anciennes coutumes, *saisi et vêtu de la chose emblée*, est pendu sur-le-champ, sans forme de procès. Celui qui poursuit un voleur à la trace a le droit de faire une perquisition dans toute maison où le voleur paraît s'être réfugié. Un autre cas prévu est celui où l'on sait que les voleurs viennent de tel village, mais on ne sait pas qui. Alors, dit la loi, on ira demander justice dans ce village, et l'on prendra trois habitants qui seront tenus de jurer qu'ils ne connaissent pas le voleur. S'ils refusent de jurer, le village entier est tenu à la réparation du dommage.

La poursuite contre les tiers détenteurs des objets volés a lieu suivant les règles ordinaires. Si le détenteur nomme son auteur et l'amène devant la justice, il ne perd que le prix qu'il a payé. Mais s'il ne peut nommer ou amener son auteur, il est tenu d'indemniser complètement le plaignant et de payer l'amende. S'il jure qu'il a acheté au marché, au camp, ou en foire, et s'il confirme son serment en produisant des témoins, il n'encourt aucune peine; mais il est tenu de rendre la chose et perd le prix qu'il a payé.

Le voleur qui est trouvé dans une maison peut être tué impunément, à charge de déclaration immédiate. Mais, s'il n'est pas tué sur-le-champ, il doit être conduit au juge dans les trois jours. Passé ce délai, si le prisonnier vient à mourir, celui qui l'a pris et retenu doit la *golovtchina*.

Tels sont les principaux traits du code lithuanien.

Le code lithuanien fut revisé une dernière fois en 1564; quant à la Pologne, elle ne parvint pas à rédiger un code. Le statut de Wislica resta la base de la législation polonaise; mais des constitutions royales de diverses dates le modifièrent profondément. La plus remarquable de ces modifications a trait à la condition des immeubles, qui furent déclarés

indisponibles par testament et imprescriptibles. Ils étaient d'ailleurs insaisissables, du moins quant au fonds, les créanciers n'ayant d'action que sur les revenus. Ces lois singulières s'expliquent par la situation du pays, constamment exposé aux invasions des Mongols, des Tartares, des Turcs et des Cosaques. Tout propriétaire de terre était tenu au service militaire, l'armée nationale était tout entière organisée d'après ce système, et le salut du pays se serait trouvé compromis si la propriété avait pu facilement changer de mains. Mais nous n'avons pas à parler de la législation polonaise dans les temps modernes. Cette étude aurait d'ailleurs peu d'intérêt, car cette législation a aujourd'hui entièrement disparu; elle a été remplacée par les codes prussien, autrichien et russe, et, dans le royaume actuel de Pologne, par le code Napoléon.

Dans un prochain article nous ferons connaître les anciens monuments du droit russe.

R. DARESTE.

(*La suite à un prochain cahier.*)

Leçons de philosophie (*Psychologie*), *par M. Rabier*, 1 vol. in-8° de 675 pages. — *Éléments de philosophie*, *par M. Charles*, 1 vol. in-8° de 570 pages.

DEUXIÈME ET DERNIER ARTICLE [1].

Nous n'aimons pas que l'auteur appelle des « résultats de notre activité intellectuelle » le monde, le moi et Dieu. Ne semblerait-il pas que c'est notre intelligence qui les enfante et qui les fabrique, par les divers procédés de son activité? Ce serait un idéalisme absolu qui n'est pas plus, croyons-nous, dans la pensée de M. Rabier, que dans celle de M. Charles, qui, lui aussi cependant, s'exprime de la même façon. Donneront-ils pour excuse que ce sont les termes mêmes du programme? Mais ils se montrent tous deux assez indépendants sur d'autres points

[1] Voir, pour le premier article, le cahier d'août, p. 485.

pour ne pas craindre de changer une formule qui leur paraîtrait susceptible d'une fausse interprétation. Voyons donc comment ils mettent à l'œuvre l'activité intellectuelle pour la formation de nos idées du monde extérieur, du moi et de Dieu.

Il s'agit d'abord de chercher quelle est l'origine d'une existence distincte de la nôtre. Le monde est-il perçu ou conçu? Telles sont les deux seules solutions possibles de la question. Selon M. Rabier, il ne saurait être perçu ; il y aurait même contradiction dans ce qu'il appelle la doctrine du perceptionisme. Comment en effet admettre une perception immédiate de ce qui est en dehors de nous? Perception immédiate et conscience sont une seule et même chose ; les objets extérieurs ne peuvent entrer dans la conscience qu'à la condition de se transformer eux-mêmes en faits de conscience.

Qu'il en soit ainsi, nous l'admettons pour le son, la couleur, l'odeur, pour ce qu'on appelait autrefois les qualités secondaires de la matière, mais il nous semble qu'il faut excepter la résistance, qui est la qualité fondamentale, qui est à la base, suivant nous, de toutes les sensations représentatives. Par elle, sans sortir du moi, nous rencontrons le non-moi, c'est-à-dire une existence distincte de la nôtre, toutes deux nécessairement comprises dans la dualité de tout fait de conscience. Il nous semble impossible, quoi que dise M. Rabier, de ramener cette perception immédiate de la résistance à une de ces sensations qui demeurent enfermées en nous-mêmes, et qui ne nous apprennent absolument rien d'une existence différente de la nôtre. Il veut bien accorder qu'il y a une part de vérité dans la croyance du vulgaire, que les sensibles sont perçus, mais pourvu qu'on entende qu'ils ne le sont que comme des sensations que nous projetons dans l'espace.

Si le monde n'est pas perçu, il faut qu'il soit conçu ; mais comment l'est-il? Il y a, en effet, plusieurs sortes de conceptions, comme l'innéité, l'inférence, ou l'illusion. Or, selon M. Rabier, d'accord en cela avec M. Taine, c'est l'illusion qui, de ces trois formes, est la seule vraie. L'origine du monde est dans une illusion ou, selon l'expression paradoxale de M. Taine, que goûte M. Rabier, dans une hallucination vraie. Ne sont-ce pas là cependant deux mots fort mal accouplés et qui se contredisent? Comme le remarque M. Janet, l'hallucination n'est pas quelque chose de primitif; elle ne vient qu'après coup, elle est en second, et après avoir été précédée par quelque chose qui n'était pas d'abord une pure hallucination. L'hallucination n'est pas un original, mais une copie, une image, une ombre de ce qui n'existe pas au moment où elle a lieu, mais de ce qui a existé réellement; tel est le spectre ou le fantôme de

la personne aimée qui est dans la tombe, ou de la victime qui revoit son meurtrier. Sans des perceptions antérieures, point d'hallucination possible, pas plus que d'imagination ou de mémoire. Si l'hallucination, telle qu'on l'entend, ne présuppose rien avant elle; si elle est toujours vraie, c'est-à-dire conforme à la réalité, il ne faut pas jouer sur les mots; ce n'est pas une hallucination, c'est une perception.

Quant à nous, nous croyons que la certitude où nous sommes de l'existence du monde extérieur n'est nullement une illusion, mais repose sur le fondement solide de la dualité du moi et du non-moi inhérente à tout fait de conscience. Comment le non-moi tombe-t-il sous la conscience, comment le dehors est-il perçu au dedans? C'est parce qu'il nous est impossible de prendre conscience de nous-mêmes, sans sentir quelque chose qui nous limite, qui, pour ainsi dire, nous circonscrit. Le sujet ne va pas sans l'objet, de même que la montagne n'est pas sans la vallée. Les deux ne nous sont connus qu'en corrélation l'un avec l'autre; la connaissance des contraires est une, comme on disait dans l'école. Cette limite du moi est la résistance que nous considérons, contrairement à M. Rabier, comme l'élément de conscience primordial, toujours présent, sans quoi nulle conscience ne pourrait naître, ou sans quoi elle s'évanouirait aussitôt née. La résistance est la rencontre d'une autre existence qui borne et détermine la nôtre; entre les deux il y a nécessairement un point de rencontre, un point d'intersection où se pénètrent à la fois, indissolublement unis, le moi et le non-moi. Pour emprunter à la géométrie une image, dont nous nous sommes déjà servi et qui rend bien notre pensée, il en est de la conscience du moi et du non-moi comme du point où la tangente rencontre la circonférence, et où les deux lignes se confondent. C'est un point intérieur où le moi et le non-moi se pénètrent, où le dehors et le dedans ne sont pas séparés. Tel est le fondement, étroit si l'on veut, mais solide, sur lequel l'intelligence, aidée de l'expérience et de l'induction, construit peu à peu le monde entier avec la diversité de ses propriétés et de ses éléments.

Toutefois il est juste de remarquer que nous n'avons pas ici le dernier mot de M. Rabier sur la réalité du monde extérieur. Ce dernier mot il ne le dira que dans la métaphysique, à laquelle il est, selon lui, réservé de démontrer la vérité de cette croyance naturelle que la psychologie toute seule laisse en suspens. Il annonce même, dans une note, sans doute pour nous rassurer sur le sort qu'il réserve au monde, qu'elle nous fera concevoir l'être extérieur et pénétrer dans l'intimité des choses d'après le type du seul être qui nous soit connu, c'est-à-dire d'après nous-mêmes.

Passons sur l'analyse savante qu'il nous donne des divers degrés ou stades de construction du monde extérieur par la projection de nos sensations au dehors, pour assister à une autre formation, celle du moi, d'après ce même travail de l'activité intellectuelle. Le moi en effet, selon M. Rabier, ne serait pas une idée primitive, mais, comme le monde, le produit ultérieur d'une construction successive. Le moi serait une idée composée de l'idée du corps qui y entre et de l'idée des pouvoirs personnels saisis par la conscience. L'auteur ne méconnaît pas cependant que cette idée du moi est quelque chose de plus qu'une simple série d'événements; il avoue qu'elle requiert de l'unité et de l'identité, au moins, dit-il, apparentes, de peur sans doute ici encore d'empiéter sur la métaphysique. L'unité du moi est, selon lui, de genre synthétique; le moi renferme une multiplicité, mais n'en est pas moins indivisible. Les éléments de cette multiplicité sont fournis par l'association des idées; la synthèse s'opère par l'unité d'aperception qui les enveloppe.

Quant à l'identité qu'il lui accorde, elle ne semble guère plus solide que cette unité par voie de synthèse. Ici nous n'avons encore qu'une apparence et non une réalité. Il distingue en effet deux sortes d'identités: l'identité métaphysique ou l'idée de l'être, dont il ajourne l'examen, et l'identité morale ou personnelle, qui consiste à se juger soi-même identique. La première est, dit-il, problématique; la seconde, l'identité morale ou personnelle, en tant que fait psychologique, est incontestée. L'identité personnelle ne peut être dérivée de l'identité réelle, puisque nous n'avons aucune aperception d'une pareille identité. C'est seulement par l'intervention de la mémoire, avec le cours de l'expérience et par synthèse mentale, que se forme peu à peu la notion d'identité personnelle. De là les accidents, les troubles, les interruptions auxquelles elle est sujette dans certains cas d'accident et de maladie. Est-ce donc à dire que nous en soyons réduits à n'avoir qu'une apparence d'identité véritable, et le moi, comme le monde, ne serait-il qu'une illusion? M. Rabier essaie bien d'aller à l'encontre de cette conséquence en maintenant sauve l'identité réelle, qui ne saurait être atteinte par les illusions de l'identité personnelle. Mais ne vient-il pas de dire que cette identité, de laquelle il fait maintenant dépendre notre identité personnelle, n'est rien moins qu'assurée, jusqu'à nouvel ordre du moins, parce que nos perceptions ne l'atteignent pas? Ainsi une identité apparente, qui a pour fondement une identité problématique, selon sa propre expression, voilà où nous laisse M. Rabier sur le fait de notre identité. Comme il n'y a qu'hallucination pour le monde extérieur, il n'y a donc qu'illusion pour le moi, jusqu'à ce qu'il plaise à l'auteur de rétablir ou de consolider, dans un

second volume, ce qu'il ruine ici ou met en péril par ses abstractions. Au regard de notre être, cet ajournement de la métaphysique, cette séparation de la métaphysique et de la psychologie, ne peut être en effet qu'une pure abstraction. L'être et la conscience, dit très bien M. Charles, ne se séparent en effet que par abstraction.

Voyons maintenant ce qu'il va arriver de Dieu avec la même méthode. A la différence des empiriques, M. Rabier admet non seulement des vérités premières, mais encore au-dessus d'elles des notions premières, sinon chronologiquement, au moins logiquement, lesquelles sont premières aussi par leur importance. Il les ramène à l'idée d'absolu, où sont comprises les idées de nécessaire, d'infini et de parfait. Contrairement à M. Vacherot, il pense que l'idée du parfait implique les deux autres, quoique la réciproque ne soit pas vraie. Contre Hamilton, il défend l'existence de l'idée de l'absolu que nous suggère infailliblement, par le contraste, tout ce qui nous apparaît comme contingent, fini, imparfait. Pour n'être pas adéquate, cette idée n'en est pas moins réelle. D'ailleurs, il s'agit ici seulement de l'idée, qu'il ne veut pas que nous confondions avec l'être lui-même auquel appartient ce caractère de l'absolu, et dont il ne sera question que dans la métaphysique, tout comme de l'être du monde et de l'être du moi. Ce n'est que l'idée, en quelque sorte vide, de l'absolu qu'il veut analyser ici, l'idée, moins ce qu'elle contient, moins son objet, moins Dieu.

Quelle en est l'origine? Ni elle n'est innée, ni elle n'est due à l'expérience, soit interne, soit externe. L'esprit, selon M. Rabier, s'y élève sous l'impulsion du principe de la raison suffisante, et par l'impossibilité où il se sent de s'arrêter à aucun degré, à aucune limite, dans la série des choses contingentes. Ce n'est pas par addition de degrés, comme l'enseignaient les anciens empiriques, mais par soustraction des limites, que, selon lui, nous arrivons à l'infini. C'est le tour nouveau substitué par M. Taine et d'autres encore à la vieille méthode par addition de Locke et de ses successeurs. Mais, quelque ingénieux que puisse paraître ce nouveau procédé, il ne diffère que par la forme et l'apparence de l'ancien; au fond, il n'est pas moins impuissant à nous faire sortir du fini. Soustraire des quantités négatives ou additionner des quantités positives, n'est-ce pas la même chose en des termes différents? Comme, par delà chaque degré ajouté, il y a toujours un degré nouveau, par delà chaque limite soustraite, une autre limite nouvelle demeure indéfiniment à soustraire, tant qu'on n'est pas dans l'absolu. Aucun degré ajouté n'y conduit, aucune limite retranchée ne nous laisse face à face avec lui. Il est donné tout entier à la fois, et non approximativement et par morceaux, à l'oc-

casion de la notion du relatif et du contingent. Sans doute, il est conçu avec plus ou moins de clarté, mais non par fractions et par des accumulations plus ou moins grandes d'expériences.

Si l'on fait rentrer dans l'absolu les trois notions élémentaires du nécessaire, de l'infini, du parfait, il prend le nom de Dieu. Dieu existe-t-il et qu'est-ce Dieu? Ici encore, mais plus légitimement, M. Rabier nous renvoie à la métaphysique.

Nous aurons beaucoup à louer, nous trouvant davantage d'accord avec lui, dans les chapitres sur la sensibilité, les inclinations et les passions. La théorie d'Aristote et d'Hamilton, qui met dans l'activité de l'âme la cause du plaisir, y est développée et confirmée par des analyses et des observations non moins justes que délicates. Il justifie bien la place qu'il fait dans la sensibilité aux inclinations, que d'autres psychologues ont le tort de mettre dans une classe à part. Par quel signe, en effet, une inclination se manifeste-t-elle en nous, sinon par le plaisir quand elle se développe, et par la douleur quand elle est contrariée? Le plaisir nous incline à agir naturellement dans tel ou tel sens, et nous goûtons du plaisir de cette action accomplie. Ainsi le plaisir est-il à la fois cause et effet de l'inclination; il est d'abord à sa racine, pour ainsi dire, et ensuite nous le trouvons encore au terme de son développement.

Après la sensibilité vient la volonté avec la liberté. Sommes-nous ou ne sommes-nous pas libres? Quelle plus grave question et quelle autre intéresse davantage la théorie et la pratique, notre dignité et notre conduite! De quel rang ne descendons-nous pas, si le libre arbitre n'est qu'une illusion du vulgaire, et quelles conséquences ne sont pas à craindre pour l'individu et pour la société! Rien de plus triste que de voir le déterminisme gagner du terrain au sein de la philosophie contemporaine, en s'appuyant sur d'anciens arguments en apparence fortifiés par le progrès des sciences physiques. Si le mal est grand, si le déterminisme pénètre déjà, dit-on, dans certaines chaires de l'enseignement public, il faut savoir d'autant plus de gré à MM. Janet, Rabier et Charles de le combattre avec tant de bon sens et de force dans des livres destinés aux maîtres et à l'élite de la jeunesse studieuse. Une des meilleures parties de l'ouvrage de M. Rabier est certainement celle où il traite cette question de la liberté, ainsi que la critique qu'il fait des arguments du déterminisme. Sa démonstration se divise en deux parties : dans la première, il montre que les arguments du déterminisme ne sont pas décisifs; d'où il conclut que la liberté est possible. Dans la seconde, il prouve, par des arguments positifs, que non seulement elle est possible, mais réelle.

Parmi les arguments déterministes, il n'attache avec raison que peu

d'importance à ceux de la statistique et à la loi des grands nombres qui constatent une égale quantité, dans une même période, des mêmes faits, crimes, fautes, ou même simples étourderies, comme les erreurs dans les adresses de lettres jetées à la poste. La possibilité de prévoir, en beaucoup de circonstances, les résolutions et les actes de tel ou tel individu, ne lui semble pas un argument plus convaincant. L'identité des résultats que donne la statistique à l'égard du grand nombre et des moyennes laisse une place suffisante pour les exceptions et pour le jeu de la liberté individuelle. De même en est-il de ces prévisions, qui ne sont vraies que d'une manière générale et qui sont sujettes à plus d'une erreur, quand il s'agit de tel ou tel cas, de tel ou tel individu.

Plus grave peut sembler au premier abord l'objection tirée de la conservation de la même quantité de force dans l'univers. Mais cette quantité immuable n'est une vérité démontrée qu'au point de vue de la mécanique rationnelle qui opère dans l'abstrait et dans un système supposé fermé d'éléments supposés inertes. Est-il donc démontré qu'il en soit de même du monde réel, que ce monde soit un monde fermé où rien ne peut plus pénétrer, où aucune cause nouvelle ne peut plus agir? Doit-on raisonner sur les êtres vivants comme sur les êtres inertes? Ce n'est qu'en physique et en chimie que la loi a reçu un commencement de vérification, et encore les expériences et les calculs ne sont-ils jamais d'une exactitude absolue. Combien, comme l'a dit M. Secrétan, dans son beau livre du *Principe de la morale,* ne faut-il pas encore de vérifications ultérieures pour que l'induction porte sur une expérience complète? Quant aux êtres vivants, non seulement l'expérience n'est pas faite, mais elle ne se fera jamais, parce qu'elle est impossible.

Les déterministes opposent qu'on ne peut admettre la liberté sans violer la grande loi de la causalité universelle. C'est l'argument sur lequel Kant se fonde pour reléguer la liberté dans un autre monde, le monde des Noumènes. Il suffirait, dit-on, d'un seul acte libre, c'est-à-dire d'un phénomène sans cause, pour rompre toute la chaîne des effets et des causes dans l'univers. M. Rabier oppose à Kant que la liberté n'est point un phénomène, un simple chaînon, mais une cause. On ne peut donc dire qu'il y aura un effet sans cause si un acte de cette liberté vient à s'introduire dans le monde. Le principe de causalité exclut les faits sans cause, mais non pas des causes nouvelles qui produisent des faits nouveaux. Il pourra bien en résulter quelque discontinuité dans la série des phénomènes, mais non pas des effets sans cause.

La science est impossible, selon les déterministes, si l'on admet qu'à travers la série des choses se glissent des actes libres. Y eût-il à chaque

instant, réplique M. Rabier, des actes libres dans l'univers, la possibilité de la science demeurerait la même. Quelle est en effet la nature des lois scientifiques? Fondées sur l'expérience, elles sont toutes hypothétiques et nullement catégoriques. Le soleil se lèvera demain, le conséquent suivra l'antécédent; oui sans doute, mais sous la réserve que les choses demeureront les mêmes et que rien n'en changera le cours. Telle est la condition toujours sous-entendue de tout déterminisme scientifique et de toute prévision, même fondée sur les lois les mieux établies. En quoi donc la liberté menacerait-elle la science et quel changement apporterait-elle à ses méthodes? Il ne s'agit pour les savants que de continuer à faire ce qu'ils ont toujours fait, c'est-à-dire d'étudier le monde, abstraction faite de cette influence perturbatrice de l'homme.

La plus grave de toutes les objections, selon M. Rabier, est celle des motifs. Nous ne nous déterminons jamais qu'en vue d'un motif, et c'est toujours le plus fort qui entraîne la volonté, comme le poids le plus fort fait pencher la balance de son côté. La détermination se porte-t-elle donc toujours vers le plus grand bien, même vers le plus grand bien senti, et non pas seulement conçu? L'expérience vulgaire, l'expérience du genre humain est là pour prouver le contraire. Ajoutons à ce que dit ici M. Rabier que ces motifs qui nous sollicitent ne sont pas quelque chose d'étranger qui s'impose à nous, du dehors, que c'est nous après tout qui les faisons, qui leur donnons, par nos appétits, nos passions, nos habitudes, tel degré de force ou de faiblesse, et que, pour tout dire en un mot, ces motifs sont nos motifs; enfin que ce ne sont pas eux qui nous déterminent, mais nous qui nous déterminons d'après eux.

La thèse déterministe n'étant pas démontrée, M. Rabier en tire cette première conclusion, que la liberté est possible. Il faut maintenant aller plus avant et chercher si l'on peut établir par des preuves positives qu'elle existe réellement. Après avoir rejeté comme non probants certains arguments à l'usage des partisans du libre arbitre, tels que les preuves par l'idée même de la liberté, par les exhortations et les conseils, par les paris, par les conditions de la certitude, il s'arrête à l'expérience intime. En dépit des subtils arguments de Stuart Mill, il tient avec raison cette expérience comme l'argument décisif, probant entre tous. Selon Stuart Mill, la conscience nous dit bien ce que nous faisons, mais elle ne nous dit pas si nous aurions pu faire autrement. Selon M. Rabier, ce que la conscience nous atteste, c'est l'expérience d'une force actuelle capable de se déterminer en un sens ou en un autre et non la possibilité de tel ou tel acte.

La conscience nous découvre une réalité actuelle sur laquelle se fonde

la possibilité de l'acte futur, comme l'atteste la croyance universelle du genre humain. Si le philosophe ne l'accepte pas, il est au moins tenu de l'expliquer. L'ignorance où nous sommes des motifs qui nous déterminent à notre insu, voilà la plus spécieuse de ces explications, laquelle a été donnée par Spinoza. Or, tout au contraire, jamais nous ne nous sentons plus libres que quand nous avons plus clairement conscience des motifs qui nous déterminent.

A cette preuve fondamentale il ajoute les preuves morales accoutumées, le devoir, l'obligation, la responsabilité, les peines et les récompenses qui toutes supposent la liberté. Il termine par un chapitre sur les rapports du physique et du moral, qu'on peut trouver un peu court par comparaison avec d'autres chapitres, et à cause de l'importance qu'a prise aujourd'hui cette question et les recherches nouvelles, de plus en plus délicates, auxquelles elle a donné lieu. Il est vrai qu'encore ici, comme dans tout le cours de l'ouvrage, il scinde son sujet en deux, l'un psychologique, l'autre métaphysique. La question donne lieu à deux problèmes : 1° déterminer la nature des rapports du physique et du moral; 2° en chercher l'explication. De ces deux problèmes il n'en garde ici qu'un seul, le premier, qui est à la fois physiologique et psychologique, et il renvoie à plus tard le second, qui est métaphysique.

Il y a action du physique sur le moral et du moral sur le physique, et non pas un simple parallélisme de deux séries juxtaposées de termes psychologiques et de termes physiologiques complètement indépendantes et sans nulle action réciproque de l'une sur l'autre. La pensée n'est pas un simple reflet des phénomènes cérébraux, de sorte que, vînt-elle à s'éteindre, rien ne serait changé au fonctionnement de la machine humaine. Nous croyons avec M. Rabier que les choses changeraient beaucoup, parce que la pensée, à côté du cerveau, a sa part incontestable d'initiative et un certain pouvoir de transformer et d'élaborer les impressions de l'organisme.

En terminant par cette conclusion toute spiritualiste de l'auteur, louons-le encore de l'abondant et riche contenu de ce vaste traité de psychologie et des qualités de psychologue, de logicien et de dialecticien dont il y fait preuve d'un bout à l'autre. Si nous n'avions en perspective le volume de métaphysique, où nous avons l'espoir qu'il résoudra ce qu'il laisse ici encore en suspens, où il donnera au monde et au moi une consistance qu'il prétend n'avoir pas eu le droit de leur donner en se tenant au point de vue psychologique, nous aurions à lui reprocher une certaine tendance à l'empirisme, plus ou moins mitigé de psychologie anglaise. Sans doute la psychologie n'est pas la métaphysique, et la mé-

taphysique doit avoir sa place à part. Mais la séparation est-elle aussi absolue que l'a faite M. Rabier? Entre les deux il est des points d'intersection, comme nous l'avons dit, où la séparation ne peut avoir lieu sans une abstraction, sans un véritable déchirement.

Nous désirons donc d'autant plus vivement sa *Métaphysique* qu'elle doit résoudre ce que, par un scrupule de méthode, il a laissé dans un doute provisoire, et nous tirer d'embarras sur l'existence réelle du monde, du moi et de Dieu.

Nous faisons le même vœu pour la métaphysique de M. Charles, quoique sa psychologie, plus Biranienne, ne nous laisse pas aussi perplexe sur la solution définitive de ces grandes questions [1].

FRANCISQUE BOUILLIER.

[1] Depuis que j'écrivais ces lignes, le second volume de M. Charles a paru; il tient tout ce que le premier promettait.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT NATIONAL DE FRANCE.

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE DES CINQ ACADÉMIES.

La séance publique annuelle des cinq Académies a eu lieu le samedi 24 octobre 1885, sous la présidence de M. Bouguereau, président de l'Académie des beaux-arts, assisté de MM. Camille Doucet, E. Desjardins, Bouley, Geoffroy, délégués des autres Académies, et de M. le vicomte H. Delaborde, secrétaire perpétuel de l'Académie des beaux-arts, secrétaire actuel de l'Institut.

Après le discours de M. le Président, il a été donné lecture: 1° du rapport sur le prix biennal, qui est décerné à M. Brown-Sequard; 2° du rapport sur le prix Volney, qui est décerné à M. Schuchardt, pour un ouvrage intitulé : *Slawo-deutsch und Slawo-italienisches*.

La commission décernera, en 1886, une médaille de 1,500 francs à l'ouvrage de philologie comparée qui lui en paraîtra le plus digne parmi ceux qui lui auront été adressés.

L'étude partielle ou d'ensemble, au point de vue comparatif et surtout historiquement comparatif, d'un ou de plusieurs idiomes, et celle d'une famille entière de langues seront également admises à concourir.

Les manuscrits et les ouvrages imprimés seront admis au concours; ces derniers, pourvu qu'ils aient été publiés depuis le 1er janvier 1885. Ils ne seront reçus que jusqu'au 1er avril 1886; ce terme est de rigueur. Ils devront être adressés, francs de port, au secrétariat de l'Institut avant le jour prescrit.

La séance s'est terminée par la lecture des trois morceaux suivants :

Fénelon à Cambrai d'après sa correspondance, par M. Vacherot.

Recherches sur l'histoire de la critique chez les Grecs, par M. Egger.

Un amateur d'objets d'art à la fin de la république romaine, par M. Gaston Boissier.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

M. Ch. Robin, membre de l'Académie des sciences, section d'anatomie et zoologie, est décédé à Jasseron (Ain), le 6 octobre 1885.

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS.

M. Perrin, membre libre de l'Académie des beaux-arts, est décédé le 9 octobre 1885.

L'Académie des beaux-arts a tenu, le samedi 31 octobre, sa séance publique annuelle, sous la présidence de M. Bouguereau.

Après l'exécution d'une ouverture composée par M. Hüe, pensionnaire de Rome, M. le Président a proclamé les prix décernés et les sujets de concours en vertu de diverses fondations.

Grand prix de peinture. — Le sujet du concours donné par l'Académie était : « Thémistocle chez Admète. » Le grand prix a été remporté par M. Axilette (Alexis), élève de M. Gérôme; le premier second grand prix par M. Thomas (Paul), élève de MM. Boulanger et Jules Lefebvre; le deuxième second grand prix par M. Tollet (Jean-Jules-Antoine), élève de M. Cabanel.

Sculpture. — Le premier grand prix a été remporté par M. Gardet (Joseph-Antoine), élève de MM. Cavelier et Aimé Millet; le premier second grand prix par

M. Hannaux (Emmanuel), élève de MM. Dumont, Jules Thomas et Bonassieux; le deuxième second grand prix par M. Boutry (Edgar), élève de M. Cavelier.

Architecture. — Le premier grand prix a été remporté par M. André (François-Paul-Pierre), élève de M. André; le premier second grand prix par M. Devienne (Albert), élève de MM. Coquart et Gerhardt; le deuxième second grand prix par M. Louvet (Louis-Albert), élève de MM. Ginain et Louvet.

Composition musicale. — Le premier grand prix a été remporté par M. Leroux (Xavier-Henri-Napoléon), élève de M. Massenet; le second grand prix par M. Savard (Marie-Emmanuel-Augustin), élève de M. Massenet; une mention honorable a été accordée à M. Gedalge (André), élève de M. Guiraud.

Prix fondé par Madame veuve Leprince. — Cette rente de trois mille francs est répartie, chaque année, entre les lauréats des grands prix de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure. En conséquence, M. Axilette, pour la peinture, M. Gardet, pour la sculpture, M. André, pour l'architecture, sont appelés, en 1885, à profiter de la donation de Mme Leprince.

Prix Alhumbert. — Ce prix a été décerné à MM. Buland, graveur en taille-douce, et Patey, graveur en médailles.

Prix Deschaumes. — L'Académie partage le prix entre MM. Fontaine et Délemer.

Prix Maillé-Latour-Landry. — Ce prix a été décerné à M. Fritel, artiste peintre.

Prix Bordin. — L'Académie avait proposé, pour l'année 1885, le sujet suivant: « Des mélodies populaires et de la chanson en France, depuis le commencement du XVIe jusqu'à la fin du XVIIIe siècle. En résumer l'histoire, en définir les caractères et les différentes formes au point de vue musical, et déterminer le rôle qu'elles ont joué dans la musique religieuse et dans la musique profane. »

Le prix a été décerné à M. Julien Tiersot, autour du mémoire inscrit sous le n° 8 et ayant pour devise :

.....A tout venant
Je chantais, ne vous déplaise.

L'Académie rappelle qu'elle a proposé, pour l'année 1886, le sujet suivant : « Charles Lebrun, son œuvre et son influence sur les arts au XVIIIe siècle. »

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1885.

L'Académie propose, pour l'année 1887, le sujet suivant : « De la sculpture de figures dans la décoration des monuments antiques. — Déterminer le rôle de cette sculpture, en étudier le caractère, les différentes applications et en déduire la théorie. » — Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1886.

Prix Jarry. — Le montant de cette fondation, qui est délivré au Ministère de l'instruction publique et des beaux-arts, a été attribué à M. Girault.

Prix Trémont. — L'Académie décerne ce prix, de deux mille francs, à MM. Girardot, artiste peintre, Quinton, statuaire, et Boisselot, compositeur de musique.

Prix Lambert. — L'Académie partage ce prix entre Mmes Colin, Viger, Robinet et M. Jardin.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Prix Achille Leclère. — Le sujet du concours de 1885 était : « Un château d'eau ». Onze projets ont été déposés. L'Académie décerne le prix à l'auteur du projet n° 4, M. Heurtier, élève de M. André. Elle accorde, en outre, deux mentions honorables : la première à M. Alex, élève de M. Blondel ; la seconde, à M. Itié (Emmanuel), élève de M. Ginain.

Prix Chartier. — L'Académie décerne le prix à M. Gabriel Fauré.

Prix Troyon. — L'Académie avait proposé pour l'année 1885 le sujet suivant : *Le Loup et l'Agneau* (fable de La Fontaine).

Quarante-quatre tableaux ont été envoyés au concours.

L'Académie décerne le prix à M. Edmond Picard, auteur du tableau inscrit sous le n° 42, élève de MM. Paul Laurens et Rapin. Elle accorde en outre deux mentions honorables : l'une à M. Adolphe Marais, auteur du tableau inscrit sous le n° 19, élève de MM. Busson et Berchère ; l'autre, à M. H. Danger, auteur du tableau inscrit sous le n° 35, élève de MM. Gérôme et Millet.

Prix Duc. — M. Duc, membre de l'Académie des beaux-arts, a fondé un prix biennal destiné à encourager les hautes études architectoniques. Ce prix sera décerné, s'il y a lieu, en 1886.

Prix Jean Leclère. — Les élèves qui sont appelés à jouir cette année des bénéfices de ce prix sont : M. Convert, élève de M. Ginain, et M. Jay, élève de M. Daumet.

Legs Chaudesaigues. — Ce prix sera décerné au mois de novembre 1885, s'il y a lieu.

Prix Delannoy. — Décerné à M. André.

Fondation Lusson. — Décerné à M. Devienne.

Prix Monbinne. — Ce prix sera décerné en 1886.

Prix Rossini. — L'Académie a choisi la pièce de poésie intitulée : *Les Jardins d'Armide,* par M. Émile Moreau. Quinze partitions écrites sur ce sujet ont été adressées au concours le 1er octobre 1885. Le jugement de ces compositions sera rendu le 1er janvier 1886, et l'exécution de l'œuvre couronnée aura lieu dans le courant de l'année.

Un concours pour la production d'une œuvre poétique sera de nouveau ouvert le 1er décembre 1886, et fermé le 8 du même mois.

Prix Jean Reynaud. — L'Académie décernera ce prix, s'il y a lieu, en 1887.

Prix Cambacérès. — MM. Thomas, pour la peinture ; Hannaux, pour la sculpture ; Buland, pour la gravure en taille-douce, ont été appelés cette année à jouir des bénéfices de cette fondation.

Prix Pigny. — Décerné à M. Devienne.

Prix Desprez. — L'Académie a, cette année, décerné ce prix à M. Mengin.

Prix de l'école des beaux-arts. — *Fondation de Caylus et de Latour.* — M. Quinsac, élève de M. Gérôme, et M. Chavailliaud, élève de MM. Jouffroy, Falguière et Roubaud jeune, ont obtenu le prix Caylus. M. Cabane, élève de MM. Bouguereau et Tony-Robert Fleury, a obtenu le prix de Latour.

Grandes médailles d'émulation. — La grande médaille d'émulation a été décernée à MM. Cabane, élève de MM. Bouguereau et Tony-Robert Fleury (peinture); Boutry, élève de M. Cavelier (sculpture); Convert, élève de M. Ginain (architecture).

Prix Abel Blouet. — M. Debrie, élève de M. Guadet, a été appelé cette année à jouir des bénéfices de ce prix.

Prix Jay. — Ce prix, attribué tous les ans à l'élève qui a remporté la première médaille de construction, a été obtenu, cette année, par M. Planckaert, élève de M. André.

La séance a été terminée par la lecture d'une notice sur la vie et les ouvrages de M. Augustin Dumont, membre de l'Académie, par M. Henri Delaborde, secrétaire perpétuel, et par l'exécution de la scène lyrique qui a remporté le premier grand prix de composition musicale, et dont l'auteur est M. Leroux (Xavier-Henri-Napoléon), élève de M. Massenet.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Les Collections de Bastard d'Estang à la Bibliothèque nationale; Catalogue analytique par L. Delisle, membre de l'Institut, administrateur de la Bibliothèque nationale, Nogent-le-Rotrou, 1885, XXII-336 pages in-8°.

M. le comte de Bastard d'Estang, auteur du livre précieux qui a pour titre: *Peintures et ornements des manuscrits*, mourait en 1883, et son fils, le général Octave de Bastard, héritait de tous les documents qu'il avait réunis durant un demi-siècle: calques de peintures, sceaux, chartes originales, etc. M. le général Octave de Bastard étant mort lui-même l'année suivante, le 13 mai 1884, sa veuve a fait à la Bibliothèque nationale le don généreux de toutes ces pièces. M. Delisle, les ayant reçues, vient d'en publier le catalogue, pour témoigner à la donatrice sa juste reconnaissance et pour rendre plus faciles les recherches des artistes, des érudits, dans les volumes qui composent cette riche collection. Les pièces originales, pour la plupart relatives au XIV° et au XV° siècle, sont au nombre d'environ 1,300.

On sait quels mérites distinguent tous les catalogues rédigés par M. Delisle. Assurément il aurait le droit de dédaigner ces travaux modestes; mais, quand il les entreprend, il les exécute, du commencement à la fin, avec un soin dont la constance étonne.

Les Registres d'Innocent IV, publiés ou analysés par Élie Berger. Paris, Thorin, 1885, in-4°.

Le septième fascicule de cet important ouvrage vient de paraître. Il contient le texte ou l'analyse des actes expédiés durant la huitième année du pontificat d'Innocent IV, et l'éditeur annonce que les fascicules suivants se succéderont régulière-

ment. Nous remarquons dans celui-ci plus de pièces intégralement publiées que dans les précédents. Il faut en remercier M. Berger. Combien de ces lettres, dont on n'apprécie pas dès l'abord l'intérêt, seront jugées plus tard de grande valeur par les érudits!

Recueil d'archéologie orientale, par M. Clermont-Ganneau. Paris, Leroux, 1885; fascicule 1, 80 pages in-8°.

Ce premier fascicule d'un recueil dont nous ne saurions par avance soupçonner l'étendue se compose de cinq notices intéressantes. M. Clermont-Ganneau fait d'abord connaître et interprète un assez grand nombre d'inscriptions grecques récemment découvertes au Hauran par M. Lœytved, vice-consul de Danemark à Beyrouth. La seconde notice concerne le sceau d'un fonctionnaire royal nommé Obadyahou. Suivent plusieurs dissertations sur les noms royaux nabatéens employés comme noms divins, sur le cippe nabatéen de D'Meir et l'introduction en Syrie du calendrier romain, enfin sur deux nouvelles inscriptions phéniciennes de Sidon. M. Clermont-Ganneau est, on le sait, un curieux insatiable, un travailleur sans repos. Les érudits sont attentifs à tout ce qu'il publie.

TABLE.

JOURNAL

DES SAVANTS.

NOVEMBRE 1885.

Le nouveau spiritualisme, par E. Vacherot, membre de l'Institut. 1 volume in-8°, xv-400 pages, libr. Hachette et Cie, Paris, 1884.

DEUXIÈME ET DERNIER ARTICLE [1].

La discussion théorique est de beaucoup la partie la plus importante du livre de M. Vacherot. C'est là que l'auteur du *Nouveau spiritualisme* soumet à son examen, non plus les systèmes, mais les questions de la métaphysique, à commencer par la plus difficile de toutes, à savoir si la métaphysique est une science et à quelles conditions elle est une science.

Pour M. Vacherot, la métaphysique, pourvu qu'on la sépare des hypothèses et des erreurs qui ont si souvent pris sa place, est une science aussi certaine que toutes les autres, et même plus certaine, car elle contient en elle leurs derniers principes, elle les domine et les explique. Il ne peut donc se dispenser d'écarter tout d'abord du terrain de ses recherches le positivisme, qui nie la métaphysique et la relègue dans le passé, à côté de la théologie, si ce n'est même de la mythologie. M. Vacherot est sévère pour le positivisme, et il a raison, car on ne saurait l'être trop pour une doctrine qui apporte tant d'orgueil dans ses négations et semble mettre sa gloire à abaisser l'esprit humain, je dirais vo-

[1] Voir, pour le premier article, le *Journal des Savants*, cahier de juillet, p. 373.

lontiers à le décapiter. Le positivisme, selon lui, n'a jamais rien compris ni à l'objet, ni à l'esprit, ni aux origines, ni aux résultats de la métaphysique. C'est pour cela qu'il voudrait supprimer une branche de spéculations et une classe de problèmes dont l'esprit humain n'a jamais pu et ne pourra jamais se passer. « Ce que ne fera jamais l'esprit humain, dit-il, c'est de se laisser enfermer dans cette espèce de cage sans air où l'on prétend lui faire expier les hardiesses parfois sublimes, toujours intéressantes, de sa pensée. La pénitence du régime positiviste lui serait trop dure. On peut dire même qu'elle serait contre nature. A cet oiseau de haut vol il faudra toujours les grands espaces et les vastes horizons. C'est d'un guide qu'il a besoin, non d'un geôlier. Le positivisme est une philosophie de myopes[1]. »

On ne saurait mieux dire. Le dernier trait surtout est d'une vérité saisissante. Mais pourquoi le positivisme est-il tombé dans cette erreur? C'est au nom de la science qu'il condamne la métaphysique. Or, selon M. Vacherot, il n'a pas une idée plus juste de la première que de la dernière. La science n'est pas hostile à la métaphysique ou inconciliable avec elle. Sans dire la même chose que la métaphysique, elle ne dit pas le contraire. Elle lui prête même le secours de son absolue certitude et de ses démonstrations évidentes pour établir l'objectivité de nos perceptions contre le scepticisme, principalement contre le scepticisme de Kant, le plus savant, le plus profond de tous. Ainsi, par exemple, pour soutenir, avec l'auteur de la *Critique de la raison pure*, que l'espace et le temps ne sont que des formes de notre sensibilité, c'est-à-dire des manières d'être toutes subjectives, auxquelles ne répond aucune réalité hors de nous ou comprise dans la nature, dans l'univers, il faudrait que la géométrie, l'astronomie, les sciences mathématiques fussent erronées ou purement illusoires. Comment s'arrêter à une pareille supposition? Comment concevoir que des lois immuables établies par le calcul et vérifiées par l'expérimentation ne s'appliquent qu'à des phénomènes et à des rapports dépourvus de toute existence en dehors de nos sensations ou identiques à nos sensations mêmes?

La science ne démontre pas seulement la vérité objective de quelques-unes de nos connaissances, elle distingue aussi, à un certain point de vue et dans une mesure indéterminée, entre la vérité relative et la vérité absolue. C'est ce qui lui arrive quand elle passe, dans n'importe quelle sphère de ses recherches, de l'explication d'un phénomène à une explication supérieure, c'est-à-dire plus générale, par conséquent plus

[1] P. 176.

vraie, et de celle-ci à une autre, sans qu'on puisse assigner un terme à cette marche ascendante. M. Vacherot en cite plusieurs exemples, qu'il emprunte à M. Cournot. Mais on ne voit pas que ces faits s'adaptent mieux que beaucoup d'autres à la conclusion qu'il en tire, à savoir que la science « poursuit indéfiniment l'absolu sans jamais l'atteindre ».

Enfin la science réduite à elle-même nous ouvre encore un autre horizon. C'est celui de l'infini, en quelque sorte réalisé dans la nature; et c'est particulièrement à l'astronomie que nous sommes redevables de ce spectacle, absolument inconnu de l'antiquité, soit religieuse, soit philosophique. « Quelle pauvre idée, dit M. Vacherot, du ciel de la théologie et de la philosophie ancienne, à côté de cette sublime représentation de l'infini, de l'infini dans le nombre, dans le temps et dans l'espace! Quelle étonnante révélation que la genèse de toutes ces nébuleuses, d'où sont sortis les innombrables systèmes solaires qui parsèment l'immensité du ciel étoilé! Comment l'esprit humain a-t-il pu atteindre ce qu'il ne peut saisir par l'observation directe? Comment a-t-il pu suivre les mouvements, calculer les distances, pénétrer la composition des corps célestes? Quand on n'a pas le secret des méthodes scientifiques, on est tenté de ne voir que des rêves dans ces hautes spéculations, avec lesquelles l'enseignement élémentaire est devenu familier. C'est que la science aussi a des ailes pour faire son voyage dans l'infini[1]. »

Cela est très bien dit et ne fait pas moins d'honneur à la justesse d'esprit de M. Vacherot qu'à son éloquence. Non, la science ne peut s'inscrire en faux contre les idées sur lesquelles repose la philosophie, à quelque source qu'elle se croie obligée de les puiser; car « voyager dans l'infini », selon la belle expression dont on vient de se servir, c'est voyager dans un pays qui appartient à la métaphysique, ou que tout au moins la science est tenue de partager avec elle.

Mais s'il n'y a aucune incompatibilité, aucune contradiction logique ou de fait, et même s'il y a des points communs entre ces deux applications de l'intelligence humaine, il n'en résulte pas qu'elles tendent au même but et qu'elles produisent des résultats c'est-à-dire des connaissances identiques. Les problèmes que la science est appelée à résoudre diffèrent essentiellement de ceux qui s'imposent à la métaphysique. La science ne s'occupe que de la composition des choses et de leurs conditions d'existence. Elle analyse les êtres dans leurs éléments les plus simples, puis elle les reconstitue dans leur unité première, leur unité collective, la seule espèce d'unité qu'elle puisse atteindre du point de

[1] P. 89.

vue où elle se place. Ainsi, pour elle, l'unité que constitue notre personnalité, notre activité volontaire et libre, est un mot vide de sens. C'est, au contraire, cette unité supérieure, cette unité réelle et non fictive, vivante par elle-même et non par un effet de composition, que recherche et que constate la métaphysique, ou, pour l'appeler de son nom le plus général, la philosophie. C'est aussi la philosophie qui s'applique à découvrir, non la condition d'existence d'un tel être, mais sa raison d'exister, le but auquel il doit tendre, la fin qu'il lui est donné de réaliser. En un mot, la philosophie a pour objet les causes et les raisons des choses, leur causalité et leur finalité, qui seules méritent le nom de principes.

« Si nous voulons connaître les principes, il faut les chercher en nous, dans notre activité libre et personnelle, dirigée vers un but, vers une fin qui est également en nous. Hors de notre conscience, ils n'ont point de réalité, ils ne répondent à aucun type défini, et ce n'est pas la science qui peut leur donner ce qui leur manque. La science nous apprend que tout est mouvement et force. Mais qu'est-ce que les mouvements, qu'est-ce que ces forces dont le jeu mystérieux produit le Cosmos? La science pure ne le sait pas ni ne peut le savoir... Quand la science a dit que la force est la cause du mouvement et que le mouvement est un changement de lieu ou de forme, elle a dit tout ce qu'elle sait sur l'effet et sur la cause. C'est par les lois de l'expérience qu'elle explique l'ordre universel. Mais l'explication de ces lois lui échappe, et elle ne la cherche même pas, parce qu'elle n'a pas le flambeau qui pourrait la lui révéler[1]. »

Quel est ce flambeau? Je l'ai déjà dit, c'est la conscience. Elle seule perçoit des forces qui sont de véritables causes et non plus seulement les conditions dans lesquelles se produisent les phénomènes. Elle seule perçoit des mouvements volontaires qui tendent à une fin également perçue par elle.

Avec la causalité et la finalité, nous ne sommes pas enfermés dans la conscience ni réduits à n'embrasser dans notre vie que nous-mêmes, ces deux principes s'étendant à la totalité des existences, à l'universalité des êtres, que M. Vacherot se complaît à appeler du nom de Cosmos. Ils nous en révèlent l'intérieur, la réalité invisible, que seule la philosophie, éclairée par cette double lumière, est appelée à connaître; tandis que la science n'en saisit que l'extérieur ou la réalité visible. Mais les deux réalités sont inséparables, elles se complètent l'une l'autre, et le Cosmos est un. C'est à tort que l'idéalisme, avec Platon, et le spiritualisme

[1] P. 210.

vulgaire, avec la tradition de l'École ou avec une fausse interprétation de Descartes, ont voulu le diviser.

Il n'en est pas moins vrai que la philosophie et la science ont deux manières très différentes de le comprendre. La science explique tout, même l'esprit, par la matière, en montrant que tout est soumis aux lois de la mécanique. La philosophie explique tout, même la matière brute, par l'esprit, en montrant que tout obéit aux lois de la finalité. Les deux explications sont-elles inconciliables? Leibniz ne l'a pas pensé, lui qui voyait dans l'œuvre entière de la création l'unité et l'harmonie et qui faisait de la matière une combinaison de forces immatérielles. M. Vacherot ne le pense pas davantage et ne va pas moins loin que Leibniz, tout en suivant une voie quelque peu différente. Puisque la philosophie seule a des principes, puisqu'elle seule va au fond des choses, la manière dont elle comprend et explique les rôles est la vraie ou nous offre la vérité absolue, tandis que les observations de la science ne renferment qu'une vérité relative. Elle nous fait connaître le pourquoi de tout ce qui est et de tout ce qui arrive. La science n'en étudie que le comment. Cela revient à dire que tout est esprit, que l'esprit est le vrai principe des existences, que la matière n'en est que la condition. Mais ici il est important que nous laissions la parole à M. Vacherot, car on pourrait m'accuser d'exagérer sa pensée.

« Oui, dit-il, l'esprit est dans toute la nature, dans l'atome éthéré, dans l'atome pondérable, comme dans la cellule vivante, comme dans l'organisme complet, comme dans l'homme, le type de la nature spirituelle pour notre intelligence bornée à la connaissance des êtres de notre planète. Loin que l'esprit ne soit qu'un *maximum* de la matière, c'est la matière qui est le *minimum* de l'esprit; car dans le type le plus simple, comme dans le type le plus complexe de l'être, c'est toujours l'esprit qu'on retrouve. L'être, c'est l'esprit; l'esprit, c'est l'être : proposition dont l'identité peut être algébriquement exprimée par $A = A$. L'esprit est déjà dans le mouvement mécanique allant géométriquement à sa fin; il est plus visiblement dans le mouvement organique procédant par la voie de l'évolution; il se manifeste plus clairement encore dans le mouvement instinctif, suivant une impulsion invincible; il éclate enfin dans l'acte psychique où la notion de cette fin apparaît à l'état conscient. Donc, au lieu de dire : tout est matière, c'est tout est esprit qu'il faut dire. C'est le cas de répéter, avec plus de raison encore, le mot de la sagesse antique : *Il n'y a rien de vil dans la maison de Jupiter*. Le stoïcisme, qui a dit ce beau mot, pensait à cette raison universelle qui pénètre toute forme

et toute vie dans la nature. Cette grande doctrine touchait à la vérité; elle n'était pas encore toute la vérité! La raison n'est pas seulement dans la nature, elle est la nature elle-même[1]. »

A l'exception des derniers mots, qui, sans un commentaire de Malebranche ou de Fénelon, peuvent sembler équivoques ou obscurs, c'est avec grand plaisir que j'ai transcrit cette page. Elle forme un heureux contraste avec les habitudes et les dispositions de certains esprits de notre temps, qui, faisant reculer la philosophie jusqu'à l'empirisme de l'école médicale de Sextus, ne s'occupent que de faits isolés, individuels et autant que possible exceptionnels.

Voilà donc la philosophie, telle que la comprend M. Vacherot, bien assurée de son existence, puisqu'elle a des principes parfaitement certains, parfaitement clairs. La voilà, non seulement égale, mais supérieure à la science, puisqu'elle seule a de véritables principes et connaît de véritables causes. Enfin son objet, aussi étendu, mais plus réel au fond que celui de la science, n'est rien moins que le monde, ou l'âme et le monde réunis en un tout indivisible, le Cosmos pris dans son essence. Ce nom d'essence, qui semble appartenir surtout à la langue de l'idéalisme, ne répugne pas à M. Vacherot, il en fait le synonyme de l'absolu. « Qu'est-ce que l'absolu, dit-il, sinon l'être même des choses, et qu'est-ce que l'être des choses, sinon la causalité finale qui est le fond de toute existence[2]? » C'est donc l'absolu qui est, selon lui, en dernière analyse, l'objet direct de la philosophie.

Mais par quelle voie, par quelle méthode la philosophie atteindra-t-elle l'absolu? On nous l'a déjà dit, mais il n'est pas inutile de l'entendre répéter, afin que nous soyons bien sûrs de ne pas nous tromper. L'absolu est un objet d'expérience, et c'est par la méthode expérimentale que la philosophie pourra l'atteindre. Seulement l'expérience dont il s'agit ici est celle de la conscience, non celle des sens. « La seule méthode féconde pour cette vision supérieure qui se nomme la métaphysique, c'est la réflexion appliquée comme un microscope intérieur aux phénomènes de la conscience. Telle est la vraie méthode spiritualiste, celle qui concentre la pensée philosophique dans l'intuition des vrais principes des choses, tandis que toutes les autres, dans l'antiquité comme dans les temps modernes, s'égarent dans l'abstraction et perdent de vue l'essence de la réalité, le fond de l'être, le vrai *noumène* que Kant a cru impénétrable parce qu'il n'a pas vu où il fallait le chercher[3]. » — « La vraie méthode de l'absolu, dit encore M. Vacherot, est l'expérience intime et

[1] P. 214-215. — [2] P. 220. — [3] P. 210.

la réflexion, qui, éclairée par sa lumière, pénètre dans l'essence même de la réalité[1]. »

C'est dans cette méthode, préconisée avec tant de chaleur et de persévérance, que réside le vice capital de la philosophie de M. Vacherot, ce qui la rend incapable de se défendre contre les autres systèmes de philosophie et contre la science, à laquelle elle a l'ambition de s'assimiler. Car en vain ajoutera-t-on à la conscience la réflexion et l'induction, comme M. Vacherot n'a pas manqué de le faire, la conscience ne peut pas donner ce qu'elle ne contient pas, elle ne peut nous donner que des faits et non des principes, je parle de principes qui s'étendent à l'universalité des choses. Le moi, aperçu comme une force, comme une cause effective, selon la vigoureuse analyse de Maine de Biran, n'est pas un principe de ce genre; il ne nous apprend pas que toute existence qui commence a nécessairement une cause supérieure à elle-même. Il ne nous apprend pas davantage ce qu'est le parfait, ce qu'est l'infini. « Qu'est-ce que le parfait, qu'est-ce que l'infini, demande M. Vacherot[2], vu autrepart que dans le miroir de la conscience? » A cette question, je me contenterai d'en opposer une autre: Comment, dans le miroir de la conscience, pourrai-je apercevoir le parfait et l'infini, moi qui suis fini et imparfait? Dans ma conscience, je ne puis voir que moi-même, et pour m'élever au-dessus de moi, même pour sortir de moi, il me faut de toute nécessité une autre lumière, un autre principe de connaissance, une intelligence qui ne soit pas renfermée dans les limites de l'expérience. Comment! vous affirmez que la philosophie seule peut nous découvrir les raisons des choses, et vous répudiez la raison, sans laquelle le mot même dont vous vous servez est dépourvu de sens, sans laquelle rien n'est raisonnable dans l'homme ni dans la nature, sans laquelle les raisons n'existent pas et sont impossibles à concevoir! Parce que la raison est supérieure aux faits, il n'en résulte pas qu'elle en soit séparée et nous condamne à admettre sous son nom de pures abstractions. Voilà ce qu'ont oublié ou ne semblent pas avoir compris certains défenseurs du spiritualisme et même du mysticisme.

Il y a donc un désaccord logique, une solution de continuité, ou tout au moins un défaut de proportion entre la méthode de M. Vacherot, non pas celle qu'il pratique, mais celle qu'il préconise, et son système de métaphysique. Cependant celui-ci pris en lui-même est, je me plais à le dire, plein de grandeur. Il abonde en vues profondes et originales. Les questions capitales de la philosophie y sont traitées avec une unité d'esprit

[1] P. 223. — [2] P. 220.

qui ne se dément pas et une remarquable vigueur. J'aurai pourtant quelques réserves à faire sur les solutions adoptées; mais toutes prennent leur origine dans le vice de la méthode.

Voici d'abord ce qu'est la matière pour M. Vacherot. Il distingue entre l'image ou la perception de la matière, telle que nous la devons à l'expérience de nos sens, et la notion que nous en donne la science ou l'analyse chimique poussée à son dernier résultat. C'est l'image qui nous fait attribuer à la matière plusieurs qualités que nous considérons comme essentielles et que nous appelons des qualités premières : l'étendue, la figure, l'impénétrabilité, l'inertie. Mais l'analyse chimique nous apprend qu'il n'y a dans la matière que de la force. « La réalité que nos sens nous font percevoir est essentiellement mouvement et action, et l'idée de force est tout ce qui reste de la notion expérimentale de la substance matérielle, du moment que l'analyse en a éliminé les sensations et les images[1]. » L'idée que nous avons de la matière s'étend nécessairement aux atomes, qui, d'ailleurs, ne sont qu'une hypothèse dont la science jusqu'ici n'a pu se passer. Les atomes sont des centres de forces, non des corpuscules étendus et indivisibles, comme le croyait l'ancienne philosophie. Et quant aux corps qu'on a qualifiés d'impondérables, il est également démontré par la science moderne que ce sont des mouvements, et ces mouvements supposent une force, ils nous en attestent l'existence. Donc partout, dans toute la nature, des mouvements et des forces. La matière étendue et divisible que la philosophie cartésienne opposait à la substance pensante, et qu'aujourd'hui encore la grande majorité des hommes, même toute une classe de savants, ceux qui cultivent la physique mécanique, persistent à reconnaître, la matière ainsi comprise est une pure illusion.

C'est la science qui, remplaçant la matière par la force et tous les phénomènes de la matière par les mouvements, a substitué le dynamisme universel au monde physique tel qu'on le comprenait, ou plutôt tel qu'on le voyait autrefois. Mais c'est à la philosophie à changer ce dynamisme en spiritualisme ou à mettre l'esprit à la place des forces brutes, à mettre l'ordre, le Cosmos à la place du chaos. Elle y parviendra facilement en montrant que les forces sont des causes, des causes véritables, les seules que nous connaissions, les seules qui existent, et en transforment le mouvement mécanique en mouvement final. Non, la matière n'est pas un pur néant, une ombre sans réalité, comme les idéalistes et les mystiques le répètent sur tous les tons. Non, la matière n'est pas une

[1] P. 238.

pure possibilité, comme l'enseigne Aristote. C'est l'être, c'est-à-dire l'esprit à son plus humble degré, à son *minimum*, comme on nous l'a déjà dit, mais c'est l'esprit. La finalité des mouvements n'est pas plus difficile à établir. Est-ce que tout mouvement ne tend pas à une fin? Le voilà par là même devenu un acte spirituel. Il sort de la fatalité, ainsi que la force qui l'a produit, pour entrer dans le monde de la Providence. « Tous ces atomes du chaos primitif, si l'on pouvait prouver que le chaos a eu un commencement dans l'éternelle durée du Cosmos, sont autant d'ouvriers qui travaillent à l'œuvre cosmique, sans intelligence, sans instinct, mais avec une activité plus sûre, plus appropriée à la fin que celle de l'instinct et de l'intelligence. Telle est la vraie notion de la matière, à laquelle peut atteindre la métaphysique par les révélations de l'expérience intime[1]. »

L'expérience intime n'y suffit pas, mais peu importe. Cette conception du monde physique n'en est pas moins forte et peut-être est-il permis d'ajouter qu'elle n'en est pas moins juste. Maintenant interrogeons M. Vacherot sur la nature de l'âme.

On est d'abord heureux de constater qu'il affirme résolument son existence, non pas sans doute dans un sens absolu, conforme à la foi traditionnelle et à la métaphysique cartésienne, mais dans un sens relatif, en la considérant comme une force distincte du corps. Avec beaucoup de raison, M. Vacherot soutient que la distinction de l'âme et du corps ne doit pas être démontrée aujourd'hui, dans l'état actuel de la psychologie et de la science physiologique, comme elle l'a été pendant longtemps dans l'école, d'après les *Méditations métaphysiques* de Descartes. Il ne suffit pas de dire que, l'une des deux substances étant simple et l'autre divisible, il en résulte l'impossibilité de les confondre. L'étendue, dont on fait dériver la divisibilité, n'est qu'un phénomène apparent de la matière, et, considérée dans son fond, la matière est composée de forces simples. Si l'âme est une, ce n'est pas de cette unité abstraite, insaisissable, dont on s'est longtemps contenté pour elle; c'est d'une unité vivante et active qui en fait une cause, une force consciente, intelligente, libre aussi, parce qu'elle trouve en elle-même la raison ou la fin de ses actions. En un mot, sur la nature de l'âme M. Vacherot pense entièrement comme Maine de Biran. A l'exemple de ce philosophe, il croit que la conscience ne saisit pas seulement les phénomènes du moi, mais son essence même, le fond de son être, qui est tout activité. Or le moi est le vrai type de l'âme et de l'esprit. Il en résulte que l'âme se

[1] P. 251.

IMPRIMERIE NATIONALE.

connaît expérimentalement et non par l'usage d'une faculté ou par l'intermédiaire d'une idée étrangère à l'expérience, qu'elle est une réalité, et non, comme le veut Kant, un *noumène* ou un produit de notre raison.

Mais l'unité active, la force spontanée qui constitue l'individualité, n'est pas seulement dans la conscience de l'homme, elle existe, plus ou moins développée, à tous les degrés de la vie et de l'organisation; car tout être vivant, tout être organisé est un individu. Or, si l'on veut savoir à quelle hauteur est placé l'homme dans la nature et quelle est la portée de ses facultés, on n'a qu'à mesurer la distance qui le sépare de tous les degrés inférieurs. De cette comparaison, M. Vacherot fait sortir une preuve indirecte de la liberté humaine, « le plus grand titre de supériorité de l'homme sur l'animal[1]. »

Mais, encore une fois, quand M. Vacherot nous entretient de l'âme et du corps et qu'il insiste sur les différences qui les séparent l'un de l'autre, sur les contrastes qu'ils nous présentent, il ne veut pas parler de deux substances, mais de deux vies, de deux natures, de deux sources de phénomènes qui font de l'homme un être double, il se place sur le terrain de la psychologie, non de l'ontologie, de l'expérience, non de la raison pure et des idées abstraites qu'on lui attribue. « Une matière abstraite, dit-il, une âme abstraite, un Dieu abstrait, trois abstractions qui n'ont rien de commun avec aucune espèce d'expérience. L'âme immatérielle n'est pas plus intelligible que le corps matériel, dans le vieux sens du mot. Il a fallu que l'expérience sensible et l'expérience intime vinssent renouveler la philosophie de la nature et la philosophie de l'esprit, en révélant le vrai sens de ces mots : matière et esprit, âme et corps[2]. »

Soit; l'âme et le corps ne sont pas des substances, mais des forces, quoiqu'on puisse très bien dire, avec Leibniz et Maine de Biran, que les forces sont les vraies substances, qu'elles répondent à l'idée que se faisait Aristote de l'entéléchie. Encore faut-il savoir si, dans leurs rapports avec l'ensemble des choses, ces forces conservent toujours leur réalité, leur existence substantielle, comme on dirait plus exactement dans l'ancienne langue philosophique, ou si elles ne deviennent pas elles-mêmes de simples phénomènes, des phénomènes fugitifs et dépourvus de toute efficace, en comparaison de la cause universelle, de la force d'où émane toute action exercée sur la nature et sur l'humanité. La réponse à cette question, nous la trouverons dans l'idée que se fait M. Vacherot de la nature divine ou ce qu'on peut appeler sa théologie.

Toutes les écoles de théologie, selon lui, se réduisent à deux : l'école

[1] P. 269. — [2] P. 270.

spéculative et l'école psychologique. La première ne conçoit Dieu que dans ses rapports avec l'univers et ne lui reconnaît que des attributs métaphysiques : l'existence absolue, l'éternité, l'immensité, l'infinitude, la toute-puissance. La seconde ne le cherche que dans la conscience et parle de lui comme de l'être parfait, pur esprit. Ces deux écoles, séparées l'une de l'autre par de grands intervalles, répondent à deux formes différentes de la pensée humaine : l'école spéculative est surtout représentée par des philosophes, et l'école psychologique par des théologiens ou des fondateurs de religions.

Avant d'aller plus loin, je ne puis m'empêcher de faire une observation, qui ne tient pas au fond des choses, mais qui a son importance par rapport à la vérité historique. Les deux points de vue que distingue M. Vacherot sont parfaitement réels, mais il a tort de les séparer dans le temps ou de les considérer comme deux époques différentes. En réalité, ils se sont produits simultanément et, sans se confondre, ils ont presque toujours été mêlés l'un à l'autre. Prenez, par exemple, Platon, dans lequel M. Vacherot voit le type le plus accompli de la philosophie spéculative. Est-ce que Platon néglige les attributs moraux de la divinité? Est-ce qu'il ne dit pas dans le *Timée* que, si Dieu a créé ou formé le [illegible]le, c'est parce qu'il est bon et exempt d'envie? En nous rappelant [illegible] *Timée* est une œuvre toute imprégnée de l'esprit pythagoricien, ne sommes-nous pas autorisés à attribuer la même pensée à Pythagore? Et que dire de Socrate, qui a créé à la fois la métaphysique et la psychologie. Est-ce qu'il ne parle que d'un Dieu abstrait, sans providence, indifférent aux choses humaines? Tournons-nous maintenant du côté des religions et choisissons, parmi les religions de l'antiquité, celle que nous connaissons le mieux, le monothéisme biblique. Nous y verrons, dans les passages dogmatiques, sinon dans les récits légendaires, Dieu représenté comme le père du genre humain, qui appelle à lui toutes les nations de la terre, qui leur montre la voie de la vérité et du salut; comme le type éternel de la justice et de la miséricorde, qui ne permet pas que le crime reste impuni, mais qui répand sur des milliers de générations les trésors de sa grâce. Il inspire à son prophète cette maxime, que nous trouvons également dans Platon et dans l'Évangile : « Soyez saints, c'est-à-dire soyez parfaits, comme votre Père qui est dans le ciel. » Cela n'empêche pas les auteurs des mêmes livres dont nous parlons de reconnaître aussi, dans un langage souvent sublime, les attributs métaphysiques de Dieu. Il est l'Éternel, il est l'Être proprement dit, *Celui qui est;* c'est même là son nom. Il a créé le monde et peut le détruire quand il veut. Les cieux racontent sa gloire.

Puisque je rencontre sur mon chemin la Bible, je profite de l'occasion pour signaler dans le livre de M. Vacherot une autre erreur. « Il est certain, dit-il[1], que le monothéisme hébreu est aussi étranger à l'amour que le polythéisme grec. » Non seulement cela n'est pas certain, mais c'est absolument inexact. Amour de Dieu pour l'homme, amour de l'homme pour Dieu apparaissent sous mille formes dans les Livres saints, quoique mêlés souvent à des préceptes de rigueur. Dieu aime le genre humain, puisqu'il veut être connu de lui et qu'il recommande à ses prophètes de le convertir. Dieu a son peuple qu'il aime, mais il aime aussi, selon les paroles d'Isaïe, Assur et l'Égypte. Il veut qu'on aime l'étranger et l'Égyptien; il veut surtout être aimé lui-même. « Tu aimeras l'Éternel, ton Dieu, de tout ton cœur, de toute ton âme et de toutes tes forces. » — « Comme la biche altérée soupire après les courants d'eau, ainsi mon âme soupire après toi, ô mon Dieu. »

Mais revenons aux deux points de vue théologiques qui, successifs ou simultanés, réunis ou séparés, n'en existent pas moins. M. Vacherot montre très bien par où chacun d'eux est insuffisant et comment il est difficile de les compléter l'un par l'autre. Les attributs métaphysiques ne nous donnent qu'un Dieu abstrait qui n'a rien de commun avec l'humanité, qui n'exerce aucune influence sur ses destinées et ne peut lui inspirer ni espérance ni amour. Tel est, dans l'antiquité, le Dieu de Parménide, des stoïciens et de Platon; dans les temps modernes, celui de Spinosa et de Hegel. Il n'y a que les attributs psychologiques qui nous mettent en présence d'un Dieu vivant, cause créatrice et finale à la fois de l'homme et de l'univers, providence de tous les deux. Mais les attributs psychologiques ne nous montrent en Dieu que l'homme idéalisé, que l'idéal ou la perfection de la personne humaine. Veut-on, comme on l'a toujours fait, soit au nom de la religion, soit au nom de la philosophie, compléter les uns par les autres ces deux sortes d'attributs? Alors se présentent d'insurmontables difficultés, que notre génération et celle du XVIIIe siècle ne sont pas les premières à avoir aperçues. Comment l'être infini peut-il devenir une personne, puisque toute personne est limitée par la conscience qu'elle a d'elle-même? Comment un pur esprit a-t-il pu créer la matière? Comment un être parfait a-t-il créé le mal? Comment l'unité absolue a-t-elle produit cette diversité d'êtres et de phénomènes dont se compose l'univers? Comment l'être éternel et qui se suffit à lui-même est-il sorti de son éternité et de sa solitude pour accomplir l'œuvre de la création?

[1] P. 289.

Toutes ces objections, on a cru, on croit encore les résoudre d'un seul mot : on dit que Dieu est parfait et que rien n'est impossible à celui qui possède la perfection; qu'aucune lacune, aucun défaut, aucune contradiction ne peut se rencontrer en lui. Mais ici une nouvelle difficulté s'offre à notre esprit, plus insoluble que toutes les autres. « En bonne logique, dit M. Vacherot, on ne conclut pas de l'idée, même claire et distincte d'une chose, à l'existence de cette chose. » Donc, alors même que l'idée d'un être parfait serait en nous une idée nécessaire, il n'en résulterait pas qu'un tel être existe, et la nécessité de l'idée elle-même est loin d'être établie. A cette démonstration de l'existence de Dieu par l'idée de perfection de grands esprits, depuis saint Augustin jusqu'à Descartes, ont perdu leur peine. Il est temps de l'abandonner. Car, selon M. Vacherot, elle se réfute elle-même : « Qui dit perfection, dit idéal; qui dit idéal, dit une pensée pure, c'est-à-dire un type supérieur à toutes les conditions de la réalité [1]. »

Mais le pouvoir qu'il refuse à l'idée de perfection, M. Vacherot l'accorde sans hésiter à l'idée d'infini. « L'être infini existe, dit-il, car il est impossible de concevoir qu'il n'existe pas. Ici c'est bien d'une conception nécessaire qu'il s'agit [2]. »

Nulle part M. Vacherot ne s'est exprimé avec plus de décision et de clarté, et c'est avec plaisir qu'on prend acte d'une pareille déclaration. Mais quoi ! n'avez-vous pas soutenu tout à l'heure qu'il est illogique de passer de l'idée d'une chose à la réalité de cette chose? Or, qu'est-ce que l'infini pour l'esprit qui le conçoit, pour l'esprit humain en général, sinon une idée, et comme vous le dites vous-même, une idée nécessaire ou, ce qui est la même chose, « une conception nécessaire? » L'infini assurément [illegible] pas un fait de conscience ou qui puisse être constaté par une exp[illegible]elconque. C'est une idée, je le répéterai à satiété, une i[illegible]on, comme celles qu'ont reconnues Platon, Descartes, [illegible]helling, M. Cousin. Dès lors pourquoi l'idée de perfec[illegible] serait-elle pas, aussi bien que l'idée d'infini, une preuve de l'existence de Dieu? L'idée de perfection, comme l'ont cru, avec Descartes, tous les philosophes du XVIIe siècle et, en dehors de la philosophie, tous les théologiens, saint Thomas d'Aquin excepté; l'idée de perfection est comprise dans l'idée d'infini et l'idée d'infini dans celle de perfection; d'où il résulte que, si l'une est nécessaire, l'autre l'est aussi. C'est chose curieuse à voir que le mal que se donne M. Vacherot pour les opposer l'une à l'autre. « Le parfait, dit-il, en toute chose peut être défini d'une manière

[1] P. 302. — [2] P. 303.

positive, tandis que l'infini ne comporte qu'une définition négative. Le parfait se pense, au lieu que l'infini ne peut que se représenter successivement[1]. » Il n'est guère possible d'admettre ces propositions et, dans tous les cas, il est difficile de les démontrer. Où se trouve, qui nous a donné cette définition positive, non pas de tel ou tel parfait, mais de la perfection elle-même? Quant à l'infini, si on ne le conçoit pas par une seule idée, par un seul acte de la pensée, mais seulement par des aperçus successifs, on ne le conçoit pas du tout et on ne le concevra jamais. Du reste, l'idée de l'infini est aussi positive que celle du parfait.

Toujours est-il que, pour M. Vacherot, auteur du *Nouveau spiritualisme*, Dieu n'est plus ce qu'il était pour l'auteur de *La Métaphysique et la Science*. Il cesse d'être un pur idéal, pour devenir un être réel, ou, pour me servir d'une expression que M. Vacherot affectionne, il sort de la catégorie de l'essence pour entrer dans celle de l'existence. Mais comment ce changement a-t-il eu lieu? Comment sommes-nous forcés de l'accepter pour légitime? Par deux principes que M. Vacherot, très justement, appelle aussi les lois de la raison : « l'existence du monde veut une cause; l'ordre du monde veut une cause finale[2]. » Est-ce à l'expérience que nous sommes redevables de ces principes? En aucune façon. L'expérience me donne les notions de la cause que je suis, non la croyance à la cause de l'univers. L'expérience m'apprend que je suis un être libre, mais elle ne me dit rien de la loi qui régit ma liberté, à plus forte raison de celle qui régit la cause universelle. Nous savons seulement que cette loi existe et que l'idée de cause est inséparable de l'idée de finalité. Cela est si vrai pour M. Vacherot lui-même, qu'il ne permet pas, quand on parle de Dieu, qu'on ajoute quoi que ce soit à ces deux attributs essentiels, parce que ce qu'on y ajouterait serait puisé dans la conscience que nous avons de nous-mêmes et, faisant Dieu à notrem œe, aurait pour effet de l'amoindrir dans notre esprit. « Cause premièibuts? ı dernière d'un monde où tout est causalité et finalité, voilà ltion et attributs humains qu'une psychologie discrète puisse ajouter auſ ꜰ. buts métaphysiques de la nature divine, sans tomber dans l'anthropomorphisme[3]. »

Dieu considéré comme cause de l'univers, c'est Dieu créateur, car être, agir, créer, c'est tout un pour la cause première[4]. Dieu considéré comme cause finale, c'est Dieu Providence, car l'idée de finalité se confond avec celle de l'ordre, et l'ordre établi, éternellement maintenu dans

[1] P. 304.
P. 306.
[3] P. 309.
[4] P. 309.

l'universalité des êtres, c'est la négation du hasard, c'est la Providence. Donc M. Vacherot affirme résolument la création et la Providence divine. Que peut lui demander de plus le spiritualisme le plus sévère? Oui, mais il écrit aussi : « le Créateur est immanent dans son œuvre[1]. » — « L'immanence est pour moi une nécessité de la raison, qui ne peut arriver à comprendre l'existence de cette cause au delà du temps et de l'espace[2]. » Et sur ces paroles, on l'a accusé de panthéisme, ou, ce qui est la même chose, de monisme, à moins que ce dernier mot, cher à quelques philosophes de notre temps, ne soit vide de sens.

Je trouve cette accusation dénuée de fondement; car, si l'on ne veut pas rester dans le vague et s'entendre quelque peu avec soi-même, il faut dire à quel panthéisme ressemble celui de M. Vacherot. L'histoire de la philosophie nous en offre plusieurs formes. Est-ce à l'antique panthéisme de Parménide et de l'école d'Élée, où Dieu seul était reconnu sous le nom de l'Unité, tandis qu'on niait absolument le monde sous les noms du mouvement et de la génération? Assurément non. Est-ce au panthéisme matérialiste des stoïciens? M. Vacherot ne voit dans la nature que l'esprit et fait de la matière elle-même un degré, un *minimum* d'existence spirituelle. Est-ce au panthéisme mystique de Plotin et d'un certain nombre de théologiens chrétiens du moyen âge : par exemple, Jean Scot Érigène, David de Dinan, Jean Tauler? Pas davantage; le mysticisme est l'état intellectuel le plus antipathique à M. Vacherot, il répudie même l'idéalisme et réclame en toute chose des preuves scientifiques. On n'osera pas soutenir qu'il soit d'accord avec Spinosa. Il proteste d'avance, soutenu par des arguments irréfutables, contre une telle assimilation. « Ce puissant esprit, dit-il en parlant de Spinosa, a vu Dieu; car il a conçu la suprême Unité. Mais, ainsi que l'a montré Schelling, qui [illegible] en l'admirant, cette unité n'est pas vivante, pas plus que la [illegible] est la manifestation passive, dans ce mécanisme uni[illegible]-osophie sans idéal et sans liberté enferme Dieu et le [illegible]ance aussi, dans la partie historique de son livre, M. Vacherot condamne et réfute le panthéisme germanique sous les deux formes que lui ont données Schelling et Hegel. Il revient même sur le panthéisme de Hegel, en montrant à quelques-uns des disciples actuels du philosophe allemand qu'il est contradictoire que Dieu soit à l'état de devenir; qu'il est, mais qu'il ne se fait pas.

Par où donc M. Vacherot est-il panthéiste? Est-ce qu'il confond Dieu avec le monde? Est-ce qu'il nie la liberté et avec elle l'âme humaine? Ni

[1] P. 309. — [2] P. 310. — [3] P. 309.

l'un ni l'autre. « Dieu, dit-il, n'est pas le monde, puisqu'il en est la cause. Il ne s'en distingue pas seulement comme le tout de ses parties. Le tout n'est que l'unité collective de l'infinie variété des êtres finis qui existent à un moment donné. Définir Dieu par le tout, c'est le confondre avec l'univers. Ce n'est pas seulement entrer dans le panthéisme, c'est tomber dans l'athéisme pur[1]. » M. Vacherot ne commet pas non plus la faute, commune à tous les panthéistes anciens et modernes, de supprimer devant l'idée de Dieu la liberté humaine. « Le Dieu vivant, dit-il en excellents termes, est une cause qui crée de vraies causes, non une substance qui se manifeste par des modes dépourvus de toute spontanéité[2]. » N'oublions pas d'ailleurs que c'est la conscience de notre activité et de notre liberté qui seule, selon M. Vacherot, nous donne l'idée de la cause créatrice.

Reste, comme seul élément panthéiste de la doctrine métaphysique de M. Vacherot, l'immanence. L'immanence, selon M. Vacherot, c'est l'acte permanent, éternel d'une cause créatrice qui demeure dans son œuvre, sans jamais s'y épuiser, et qui ne s'en distingue que par sa puissance infinie de création[3]. Or il faudrait être bien hardi ou plutôt bien asservi à une idée préconçue, à un dogme particulier interprété d'une manière particulière, pour trouver là le panthéisme. De grands théologiens, et au premier rang parmi eux saint Paul, de grands métaphysiciens, au nombre desquels on peut compter Fénelon, Malebranche et Leibniz, en ont dit autant en d'autres termes, même en se servant quelquefois de termes plus forts. On ferait un volume des textes qu'on pourrait leur emprunter. Il n'y a pas jusqu'à la foi populaire que Dieu est partout, qu'il produit tous les phénomènes de la nature et qu'il est présent à toutes les pensées de l'homme, qui ne soit une consécration implicite ou indirecte du principe de l'immanence. Le principe contraire, du moi[illegible] celui qu'on lui oppose ordinairement, la création *ex nihilo*, est inacc[illegible] à l'esprit humain et n'a jamais pu se répandre que sous le sceau du [illegible]tion et sans avoir pour lui l'autorité des textes sacrés, c'est-à-dire d'u[illegible] tion antérieure aux discussions des théologiens et des philosophes.

Cependant, quelque parti qu'on prenne sur cette redoutable question, il faut éviter de se prononcer d'une manière absolue, à la façon d'un théologien parlant au nom d'un dogme immuable d'où dépendrait le salut des âmes. Elle présente plusieurs faces qu'il est facile d'opposer l'une à l'autre. Ainsi, dans la doctrine de l'immanence, telle que la comprend et la soutient M. Vacherot, il y a une contradiction et comme un

[1] P. 308. — [2] *Ibid.* — [3] P. 324.

appel indirect à la doctrine de la transcendance : je ne dis pas de la création *ex nihilo*. D'une part, repoussant l'hypothèse hégélienne de l'éternel devenir, il affirme que Dieu existe, qu'il est complet ou, pour mieux dire, parfait dans son unité suprême; de l'autre, il nous montre la nature, objet d'une création éternelle et infinie, dans un état d'évolution non interrompue, passant, par exemple, de la matière éthérée à la matière pondérable, de la matière pondérable à la formation des nébuleuses, des nébuleuses aux différents systèmes solaires dont l'espace est peuplé. Il résulte de là, ce semble, que, si Dieu est dans la nature, il n'y est pas tout entier, pas plus que la volonté humaine, que le moi humain n'est tout entier dans chacun ou dans la totalité de ses actes. Or, Dieu dépassant la nature, sans être pour cela substantiellement séparé d'elle, qu'est-ce autre chose que l'idée de transcendance? Dieu transcendant, Dieu au-dessus de la nature et de la conscience, par conséquent au-dessus de la pensée et de la raison humaine, est bien près de cette unité ineffable dont parlaient les Alexandrins et, avant eux comme après eux, tous les mystiques de quelque valeur. C'est là qu'est le grand mystère, «le mystère des mystères», comme dit une vieille tradition orientale. C'est ce qui fait que le mystère est le fond de la philosophie comme il est le fond de la religion, de toutes les religions qui ne sont pas de pures mythologies, et même de certaines mythologies.

Je crois donc avoir le droit de finir comme j'ai commencé. Que devient la prétention de se contenter de l'expérience pour résoudre tous les problèmes de la philosophie, ou celle de créer une métaphysique entièrement semblable à la science? Il est bon que la tentative en ait été faite, parce qu'il en est sorti un noble et savant ouvrage, un livre éloquent et profond, comme *Le nouveau spiritualisme;* mais jamais on ne réussira à se [illegible] de la raison et du sentiment de l'infini, ou, pour les appeler de [illegible] vrais noms, de l'idéalisme et du mysticisme. C'est une erreur, c'est [illegible] d'un suicide de se donner tout entier à l'un ou à l'autre de ces [illegible] systèmes; c'en est une autre moitié de se laisser subjuguer par les faits, et de ne reconnaître, devant les plus grands problèmes de l'âme et de la nature, d'autre autorité que l'expérience.

AD. FRANCK.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Les anciennes villes du Nouveau-Monde, voyage d'exploration au Mexique et dans l'Amérique centrale, par Désiré Charnay, 1857-1882, ouvrage contenant 214 gravures et 19 cartes ou plans, Paris, Hachette, 1885, in-4°.

DEUXIÈME ET DERNIER ARTICLE [1].

L'origine toltèque des anciens monuments du Mexique et de l'Amérique centrale une fois admise, on est en présence d'une limite supérieure pour l'époque à laquelle remonte leur construction. Nous avons déjà dit que cette époque ne saurait être très reculée; en sorte qu'il faut décidément rejeter les systèmes qui reportent à dix-huit ou vingt siècles en arrière l'âge de ces monuments. La civilisation toltèque, qui éleva tant de splendides cités, n'est pas, tout donne à le penser, vieille de plus de huit à neuf siècles. C'est là assurément un fait très important acquis à l'histoire du Nouveau-Monde, mais il ne suffit pas pour dater les principaux édifices américains avec quelque précision. Les documents nous manquent pour fixer exactement l'âge de ces belles œuvres des artistes indigènes. C'est surtout pour les monuments du Yucatan que les données chronologiques précises font défaut; tout au plus, peut-on établir entre eux des dates relatives, d'après les différences qu'offre le mode de construction : « Chichen, écrit M. Charnay, moins ancien qu'Izamal et qu'Aké, qui appartiennent à l'époque du ciment, est plus ancien qu'Uxmal, tout en appartenant, comme cette dernière ville, à l'époque de la pierre taillée[2]. » Quoi qu'il en soit, l'inspection des monuments yucatèques a convaincu M. Charnay qu'ils procédaient du style toltèque.

Les édifices en ruines situés auprès de Mérida et ceux que nous présentent d'autres localités du Yucatan ont une physionomie commune qui les rapproche de ceux du Mexique proprement dit. Une telle affinité est la preuve, selon notre voyageur, que le Yucatan n'avait pas, avant l'invasion toltèque, d'architecture nationale, que sa population ignorait l'art de bâtir ces grands édifices en pierres, à la construction desquels excellèrent les Nahuas. S'il en avait été autrement, on dis-

[1] Voir, pour le premier article, le cahier d'octobre, p. 379. — [2] Charnay, p. 277.

cernerait, dans les ruines du Yucatan, un mélange de l'ancien style mexicain et d'un style maya, on y retrouverait, sur les monuments, l'empreinte d'un art composite, sorti de la fusion des deux races.

Ce ne sont pas seulement les formes architectoniques, le style et le mode de décoration des anciens monuments du Yucatan qui attestent, dans l'opinion de notre auteur, l'origine toltèque de la civilisation de cette péninsule [1]; c'est encore la considération des caractères de la race maya qui en constituait la population primitive. Les Mayas, comme les Lacandons, leurs congénères, faisaient partie de la souche caraïbe, comme l'ont reconnu le célèbre naturaliste Agassiz et d'autres savants. Ils parlaient un idiome d'une autre famille que le nahuatl ou mexicain [2]. A cette souche appartenaient les Indiens que les Espagnols trouvèrent aux Antilles, notamment à Saint-Domingue. Or la race caraïbe n'a point laissé, dans les îles dont elle constituait la population indigène, le moindre monument dénotant chez elle le génie de la construction, de l'art de sculpter et de tailler la pierre. Les indigènes du Yucatan ont donc dû recevoir, des envahisseurs toltèques, l'art qui leur enseigna à élever les monuments dont les ruines sont encore aujourd'hui éparses sur le sol yucatèque [3]. On a, il est vrai, soutenu que les Mayas avaient une civilisation qui leur était propre et qui s'était répandue, soit directement, soit par l'intermédiaire de tribus issues de la même souche qu'eux, dans le Guatemala et le Chiapas; mais, observe M. Charnay, on ne peut produire à ce sujet aucune donnée, aucun témoignage positif [4]. Et, selon lui, loin d'avoir reçu leur civilisation des Mayas, ces contrées de l'Amérique du Centre ont dû la tenir des Toltecs, qui les avaient envahies vers la fin du XI[e] ou au commencement du XII[e] siècle de notre ère.

M. Charnay est peut-être ici trop absolu. Assurément, les Mayas n'ont point atteint par eux-mêmes à un haut degré de civilisation, mais ce n'est pas aux seuls Toltecs que le Yucatan dut l'état social relativement avancé qu'accusent ses monuments. Comme l'a judicieusement noté M. le D[r] Hamy [5], une invasion précéda notablement dans la péninsule les Toltecs, et c'est à un autre peuple qu'eux que les Mayas sont redevables de leur civilisation relative et vraisemblablement aussi de leur architecture première. M. Hamy fait remarquer que, parmi les antiquités découvertes au Yucatan, il en est qui présentent des affinités très

[1] Charnay, *Les anciennes villes du Nouveau-Monde*, p. 232.

[2] La race maya se distingue complètement de la race indienne de l'Amérique du Nord et de celle à laquelle appartiennent les Otomi du Mexique.

[3] Charnay, p. 233.

[4] *Ibid.*, p. 234.

[5] *Bulletin de la Société de géographie*, 1884, 2[e] trimestre, p. 277.

étroites, non pas avec les monuments des Toltecs, tels qu'ils s'observent à Tollan et ailleurs, mais avec ceux de l'ancienne Huaxtèque et de l'île de Sacrificios, dans la baie de Vera-Cruz. Il est donc à supposer qu'une partie de la civilisation maya doit être reportée, pour ses origines, à cette émigration archaïque de Tamoanchan, racontée par Sahagun, et qui, partie de la rivière de Tampico, poussa, à travers tout le Mexique, jusqu'au Guatemala. Le savant conservateur du musée du Trocadéro ajoute : « La langue maya est sœur de la langue huaxtèque, et les traits de mœurs exceptionnels et caractéristiques du peuple de ce nom : déformation crânienne, mutilations nasales, dentaires, etc., se retrouvent dans les tombes des anciens habitants des États de Campêche ou de Mérida. Les Toltecs ne constituent au Yucatan que la troisième couche ethnique, et le nombre restreint des termes géographiques à forme nahuatl que l'on peut relever sur les cartes de la province, le peu de mots toltèques introduits dans la langue maya, les symboles très spéciaux qui figurent sur les monuments, prouvent que ces immigrants n'ont jamais été que par petites troupes dans le pays et que leur influence civilisatrice, d'ailleurs incontestable, s'y est particulièrement exercée sur un terrain bien limité, *le terrain religieux*, et en faveur d'un culte spécial, celui de Cuculkan Quetzalcoa. »

Ces considérations nous montrent qu'il y a des réserves à faire dans la thèse que soutient si habilement M. Charnay, et nous avons de sérieuses raisons de penser que l'influence toltèque avait été précédée, au Yucatan et au Guatemala, par une autre influence exotique dont les traces se confondent facilement avec celles de ces derniers conquérants.

La date relativement moderne de l'architecture qui a élevé les monuments du Mexique et de l'Amérique centrale peut être induite, ainsi que l'ont déjà remarqué plusieurs devanciers de M. Charnay, du témoig[illegible]e d'auteurs qui écrivaient au temps de la conquête ou à une époqu[illegible]sine. Ceux-ci avaient recueilli des traditions historiques de la b[illegible]e même des indigènes ou les avaient tirées de quelques-uns de leurs livres échappés aux autodafés qu'en firent les Espagnols. M. Charnay a consulté ces auteurs, auxquels il se réfère fréquemment, notamment la grande épopée que Bernal Diaz écrivit avec la naïveté de son âme chevaleresque, le livre si précieux de Sahagun, les relations, qu'on peut qualifier d'encyclopédiques, de Torquemada, d'Oviedo et d'Herrera, le livre si plein de bon sens de Clavigero, l'important ouvrage de Durand. Mais les deux sources auxquelles il s'est le plus souvent adressé sont les écrits de Fernando de Alva Ixtlilxochitl, descendant de la famille royale de Texcoco, et l'*Historia antigua de Mexico* de Mariano Veytia. On n'est point en

droit de rejeter les indications si précises que nous fournissent ces différents ouvrages, pour ne s'attacher qu'aux données inexactes ou supposées que renferme le manuscrit maya de Pio Perez. En effet, les traditions qui y sont consignées, et qui furent recueillies à une époque fort postérieure, sont bien de nature à éveiller notre défiance[1].

Un argument très puissant que M. Charnay fait valoir à l'appui de son opinion sur l'origine relativement récente des édifices qu'offrent les cités abandonnées de la région centrale du Nouveau-Monde, c'est qu'ils étaient encore debout, en parfait état de conservation lors de l'arrivée des Espagnols, lesquels trouvèrent ces villes peuplées et florissantes. Le fait est du moins attesté pour plusieurs d'entre elles. En 1520, à l'époque de Cortez, Tollan, qui prit ensuite le nom de Palenque, mais que les Indiens désignaient encore au XVIIe siècle par sa première appellation, était certainement habitée. En 1774, Jose Antonio Calderon y comptait 18 palais, 22 grands édifices et 168 maisons. Depuis, la forêt a tout envahi, et les troncs des arbres recouvrent les pierres. La rapidité de la végétation a donné le change aux explorateurs sur l'antiquité des vestiges qu'elle cache. De la grosseur des arbres et du nombre des cercles concentriques des troncs, Waldeck et quelques autres avaient conclu à une haute antiquité pour la forêt qui a succédé à Palenque, ce qui faisait remonter beaucoup plus haut encore la construction de cette ville. Mais les naturalistes ont pu constater que, sous ce climat, il ne faut à des arbres qu'un petit nombre d'années pour atteindre d'énormes dimensions[2]. La même observation est applicable aux monuments du Yucatan, à ceux d'Aké et d'Izamal, que la forêt a également envahis. Dans cette province aussi les cités actuellement en ruines étaient encore debout au temps des *conquistadores*[3]. Tel est le cas, notamment, pour l'ancienne

[1] Charnay, p. 266. — D'après le dire de ce manuscrit, la migration des Toltecs dans l'Amérique centrale, au lieu de dater du XIe ou XIIe siècle, remonterait à l'an 217. Les Toltecs seraient partis de Tula en l'année 144.

[2] Charnay, p. 217 et 218; cf. les observations du baron J. de Müller sur la rapidité de la végétation au Mexique, dans son *Voyage aux États-Unis, au Canada et au Mexique*, dont nous avons rendu compte ici même (*Journal des Savants*, mai 1867, p. 299).

[3] M. Brinton, de Philadelphie, a publié une lettre écrite par Montejo au roi d'Espagne, à la date du 13 avril 1529, qui a été retrouvée aux Archives des Indes. Le conquérant y dit du Yucatan : *La terre est très peuplée et pleine de grandes et belles villes, toutes récentes, toutes neuves.* (Voir Charnay, p. 278; voir aussi à ce sujet l'intéressante notice intitulée : *Le Yucatan au moment de la conquête*, qu'a donnée M. Charnay dans l'excellente *Revue d'ethnographie* de M. le Dr Hamy, janvier-février 1885, p. 83 et suivantes.)

Ti-hoo ou T-hoo, dont Mérida occupe aujourd'hui la place; pour Izamal, que représente actuellement un pueblo espagnol. Ces édifices, de construction yucatèque, subsistaient donc dans leur intégrité il y a peu de siècles.

Pareil fait peut se conclure, pour d'autres villes ruinées, d'observations assez décisives. M. Charnay admet que la *Cordillère des pyramides*, située au nord de Comalcalco, constituait, à l'époque de Cortez, une ville habitée. La population qui remplissait ces brillantes cités disparut promptement; elle fut, selon toute vraisemblance, en partie détruite par les maladies apportées d'Europe et par la guerre que lui déclarèrent des aventuriers sans entrailles; le reste s'enfuit dans le désert et retourna graduellement à la barbarie. Toutefois certaines tribus résistèrent énergiquement aux *conquistadores*, et émigrèrent dans des cantons où elles transportèrent leur civilisation et leurs arts, qui persistèrent ainsi bien après la conquête du Mexique. Nous en avons la preuve par ce qui se passa dans le Guatemala.

Des témoignages formels établissent que ce fut seulement après l'arrivée des Espagnols que les Mayas abandonnèrent Chichen. Ils vinrent se fixer dans le Guatemala, où ils gardèrent jusqu'au XVIe siècle leur indépendance, malgré les attaques des Espagnols. Or les ruines qu'on observe aux environs de Tayasal, aujourd'hui Flores, nous offrent des édifices exactement de même style que ceux du Yucatan, preuve qu'au temps des *conquistadores* les Mayas pratiquaient encore cette même architecture dont on a voulu reporter la date à plus de mille ans en arrière. Non seulement les Mayas avaient conservé leur ancienne façon de bâtir dans leur nouvel établissement du Peten, ils continuaient encore à faire usage du même système d'écriture, écriture employée dans des manuscrits renfermant leurs annales et appelés *analtés*. Le P. Fuensalida nous dit positivement que ces Mayas du Peten avaient les mêmes idoles que ceux de la presqu'île. Ce qui démontre que l'activité architectonique des Mayas n'était pas encore éteinte au commencement du XVIIe siècle, c'est que Tayasal continua de s'agrandir à cette époque. Des documents du temps nous apprennent que cette ville, qui renfermait seulement douze temples en 1618, en avait vingt et un en 1696[1] et, au nombre de ces derniers construits, il faut compter le plus beau, dont nous devons la description à Villagutierrez de Sotomayor. Cette description, comme le remarque M. Charnay, nous reporte tout à fait aux monuments de Chichen[2].

[1] Charnay, p. 405. — [2] *Ibid.*

C'est donc au Guatemala qu'apparaît l'arrière-saison de l'architecture yucatèque. Pour M. Charnay, ce pays fut la dernière étape d'un art apporté de l'Anahuac, et qui n'avait cessé de se développer.

Tikal, situé à 45 kilomètres au nord-est de Flores, met sous les yeux, au dire de notre auteur, un ensemble de monuments où se rencontrent toutes les formes qui se présentent ça et là dans les villes ruinées du Mexique. Il y trouva comme un résumé de tout ce qu'il avait vu ailleurs : demeures et temples sur esplanades, pyramides à gradins, intérieurs des grandes habitations conformes à celles qui s'observent dans le Tabasco, le Chiapas et le Yucatan, linteaux scupltés pareils à ceux qui ont été trouvés dans la ville Lorillard [1] au Yucatan, et pièces de bois pour la suspension des hamacs, telles qu'on les a rencontrées dans toutes les villes ruinées de l'Amérique centrale, temples semblables au castillo de Chichen-Itza, reproduction de ce même *temple-idole* usité sur les hauts plateaux du Mexique, murailles décoratives surmontant les édifices, citernes identiques à celles dont sont pourvus tous les palais, autels en plein air et stèles qui rappellent les piliers votifs de Teotihuacan et qui reparaissent, plus développés, dans les monolithes de Copan [2] et de Querigua [3]. M. Charnay suppose, en conséquence, que l'art toltèque a marqué à Tikal profondément son empreinte. Cette ville aurait été, selon lui, une des dernières stations de l'itinéraire que l'art toltèque a suivi, et en la joignant à diverses autres stations de la même architecture, notre voyageur pense pouvoir jalonner les migrations de la civilisation toltèque, dont les Chichimèques, les Acolhuas et les Aztecs furent les héritiers.

L'itinéraire par lui tracé nous conduit de Comalcalco à Palenque, à Ocosingo, puis, remontant les hautes vallées des rivières, il nous amène à Lorillard et de Lorillard à Tikal [4]. Portée par cette route, la civilisation toltèque se serait répandue, d'un côté, dans le Yucatan, et aurait été rejoindre, d'un autre côté, en prenant la direction du Sud, un courant de cette même civilisation qui l'avait devancé dans le nord du Guatemala, après avoir pris la direction de l'Ouest. C'est ce qui ex-

[1] Nom donné par M. Charnay à une ville ruinée sise sur la rive gauche de l'Usumacinta, en l'honneur de M. P. Lorillard, dont les bienfaits l'ont puissamment aidé à poursuivre ses explorations, et auquel il a dédié son ouvrage. Une des galeries du Trocadéro a reçu aussi le nom du généreux Mécène.

[2] M. Charnay a exploré les ruines de Copan, dans le Guatemala, mais il a peu ajouté aux descriptions que nous avait déjà données l'éminent voyageur américain Stephens (p. 412).

[3] Charnay, *Les anciennes villes du Nouveau-Monde*, p. 408.

[4] *Ibid.*, p. 410.

plique la construction, dans cette partie de l'Amérique centrale, des villes de Coban, de Copan et de Querigua.

L'art toltèque, ou, pour le qualifier par une épithète moins exclusive, l'art de l'Amérique centrale, doit-il être considéré comme autochthone? A-t-il pris naissance sur le sol même du Nouveau-Monde? S'y est-il élevé, par une évolution rapide, des constructions encore assez simples que nous offrent les *Casas Grandes*, à ces magnifiques et somptueux édifices dont les ruines subsistent à Palenque et dans le Yucatan? Telle est la question qui se pose naturellement, une fois qu'on a reconnu, avec M. Charnay, les traits communs qui rattachent entre eux les monuments de cette vaste région. Il est difficile de répondre à la question de façon à satisfaire complètement la critique. Depuis longtemps, des voyageurs et des antiquaires avaient été frappés de diverses analogies qu'affectent les monuments de l'Amérique centrale, tant pour le style et l'ordonnance, que pour les sujets figurés et les motifs de décoration, avec ceux qui se rencontrent dans l'extrême Asie. Ces analogies, M. Charnay y insiste à diverses reprises, et il en signale quelques-unes qui lui paraissent très concluantes. Telle est la présence, dans les anciens édifices du Nouveau-Monde, de la fausse voûte ou voûte en encorbellement dont l'emploi est un des caractères de l'architecture asiatique. Cette voûte, qui apparaît déjà aux *Casas Grandes*, est usitée à Tula, le grand foyer toltèque, et se retrouve dans le Tabasco, le Chiapas et le Yucatan[1]. Déjà mentionnée par les auteurs espagnols comme employée par les Indiens, elle a attiré l'attention de plus d'un voyageur[2]. M. Charnay relève bien d'autres traits de ressemblance entre les constructions et les représentations de l'Amérique centrale et celles de l'Asie orientale, voire même de l'Océanie; aussi ne doute-t-il pas qu'il faille aller chercher là le point de départ de l'art toltèque; et ce n'est pas seulement l'art, c'est, selon lui, la civilisation des Toltecs tout entière dont le berceau se trouve en Asie. Il croit en découvrir la preuve dans la ressemblance qu'offrent divers usages de la Chine, de l'Indo-Chine, du Japon, de la Malaisie avec ceux que dénotent les monuments du Nouveau-Monde. Mais c'est plus particulièrement au Japon qu'il va chercher les racines de la civilisation et de l'art toltèques. Certaines représentations, certaines figures qu'il a observées sur des édifices du Nouveau-Monde, l'ont étonné par leur

[1] Voir ce que M. Charnay dit de cette voûte, à propos des ruines d'Aké, dans le Yucatan (p. 254).

[2] Ixtlilxochitl nous la dépeint dans les monuments de Toluca et de Cuernavaca; A. de Humboldt l'a reconnue à Cholula. (Charnay, *Les anciennes villes du Nouveau-Monde*, p. 75.)

extrême ressemblance avec quelques-uns des produits de l'art japonais. M. Charnay met sous nos yeux, en pendant de la description qu'il nous fait du petit temple du soleil à Palenque, un petit temple japonais qui a en effet avec cet édifice une grande similitude [1]. Ailleurs notre voyageur insiste sur la ressemblance du célèbre monument de Chichen-Itza, appelé le *Palais des Nonnes*, avec certains monuments de la Chine et du Japon [2].

Ces analogies ne sauraient être niées; mais on ne comprend pas bien comment a pu s'opérer l'introduction de l'architecture asiatique sur le sol du Nouveau-Monde [3]. Il est à peu près hors de doute que la race qui peupla l'Amérique septentrionale était venue de l'Asie, qu'elle avait passé par la région insulaire qui avoisine le détroit de Behring, tout au moins par la mer qui sépare le Japon de la Californie. Mais les tribus ainsi arrivées étaient encore, selon toute apparence, dans un état de barbarie qui ne s'accorde guère avec les développements de l'architecture où se manifestent précisement les analogies ci-dessus signalées. Il faut, pour se les expliquer, supposer qu'à diverses reprises l'influence asiatique s'est fait sentir sur l'Amérique centrale, et, malheureusement, les témoignages écrits sont muets à cet égard.

Quoi qu'il en soit de son origine exotique, l'art toltèque est aujourd'hui bien défini dans ses caractères comme dans sa marche, et M. Charnay aura beaucoup contribué à ce résultat, si important pour l'histoire du Nouveau-Monde.

Alfred MAURY.

[1] Charnay, p. 211.

[2] *Ibid.*, p. 285.

[3] Nous renverrons ici au compte rendu, que nous avons cité plus haut, du voyage de M. le baron J. de Müller (*Journ. des Sav.*, juillet 1867, p. 457), et dans lequel nous avons dit quelques mots de cette question.

IMPRIMERIE NATIONALE.

SVOD ZAKONUV SLOVANSKYCH. — *Codex legum Slavonicarum, publié par Hermenegild Jirecek*, 1 vol. in-8°, Prague, 1880.

TROISIÈME ARTICLE [1].

Les plus anciens monuments du droit russe [2] qui soient parvenus jusqu'à nous sont quatre traités de paix conclus, au x° siècle, entre les princes russes et les empereurs grecs de Constantinople. Le texte slavon de ces traités a été conservé par la chronique qui porte le nom de Nestor, et qui n'a été publiée, pour la première fois, qu'à la fin du XVIII° siècle. L'authenticité en a été vivement contestée; elle est aujourd'hui hors de doute. Quant au sens, on peut aussi le considérer comme à peu près fixé par les travaux des philologues éminents qui ont étudié ces textes difficiles [3].

Le premier traité, conclu en 907 entre le prince russe Oleg et les empereurs grecs Léon et Alexandre, n'est qu'une très courte convention commerciale. Les marchands russes sont autorisés à venir à Constantinople, à condition de demeurer hors de la ville et de n'y entrer que par groupes de cinquante au plus, sans armes, sous la conduite d'un agent de l'empereur. Le gouvernement grec s'engage à leur fournir des vivres pendant leur séjour en Grèce, et des agrès pour leurs navires au moment de leur départ.

Le second traité est conclu en 912 entre les mêmes princes. Les envoyés d'Oleg, qui apportent à Constantinople l'instrument signé par Oleg et confirmé solennellement à Kiev par le serment du prince et de tous les boïars, portent tous des noms scandinaves. Ce sont évidemment des Varègues, les descendants des compagnons de Rourik et de ses frères. Leurs noms seuls suffiraient pour attester l'authenticité de l'acte, car, au temps de Nestor, personne en Russie n'aurait été capable d'inventer de

[1] Voir, pour le premier article, le cahier de juillet, p. 411; pour le deuxième, le cahier d'octobre, p. 600.

[2] La bibliographie de l'histoire du droit russe serait très longue; nous nous bornerons à citer les ouvrages suivants:

Ewers, *Das älteste Recht der Russen*, 1 vol. in-8°, Dorpat, 1826.

Alexander von Reutz, *Versuch über die geschichtliche Ausbildung der Russischen Staats- und Rechtsverfassung*, 1 vol. in-8°, Mitau, 1829.

Biéliaev, *Leçons sur l'histoire de la législation russe* (en russe), 1 vol. in-8°, Moscou, 1879.

[3] Voir la traduction française publiée par M. Léger, professeur au Collège de France, 1 vol. in-8°, Paris, 1883.

pareils noms. Les parties se promettent réciproquement paix et amitié; mais de plus elles prévoient et règlent avec une précision rigoureuse la forme et le jugement des contestations qui pourront s'élever à l'avenir entre Russes et Grecs. Afin de prévenir tout conflit entre la loi grecque et la loi russe, le traité crée une sorte de droit commun, qui est presque entièrement emprunté à la loi russe. Il ne pouvait en être autrement, car, quand deux peuples de civilisation inégale sont en contact l'un avec l'autre, c'est toujours le plus avancé des deux qui fait les concessions. La loi la plus parfaite n'est pas à l'usage du peuple dont l'état social est inférieur.

Le traité distingue deux sortes de crimes: contre les personnes et contre les propriétés. Dans l'un et l'autre cas, il y a un point à régler avant tout: c'est celui de la preuve. D'après le premier article du traité, la preuve se compose de deux éléments. Le plaignant commence par produire devant le juge soit le corps du délit, soit les pièces à conviction, par exemple le vêtement ensanglanté de la victime. Mais si cette production suffit pour prouver le fait du crime, elle peut ne pas suffire pour établir la culpabilité de l'accusé. En ce cas, le plaignant est admis à compléter la preuve par un serment prêté suivant sa religion. Il jure que son adversaire est coupable, et alors la preuve est faite; l'accusé est nécessairement condamné, à moins qu'il ne fasse lui-même la preuve contraire. Il n'est question, comme on le voit, ni de cojureurs ni d'ordalies, moyens inadmissibles devant des tribunaux grecs; mais il n'est pas question non plus de la preuve par témoins, qui eût été difficilement praticable pour les Russes. C'est ainsi que le traité a trouvé un moyen terme entre les deux lois.

Ces dispositions sont trop importantes pour que nous ne les citions pas intégralement:

« En fait de crimes, lorsqu'il s'agira de meurtre, nous ordonnons ce qui suit: si les pièces à conviction sont effectivement produites, elles font foi. Si l'on n'y ajoute pas foi, la partie prête serment, et si, après le serment prêté par cette partie suivant sa religion, il se découvre en justice qu'elle a menti, en ce cas elle est punie.

« Si un Russe tue un chrétien, ou si un chrétien tue un Russe, qu'il soit mis à mort au lieu même où il a commis le meurtre. S'il s'enfuit après avoir commis le meurtre, et qu'il ait de quoi payer, en ce cas ce qui lui appartient d'après la loi est pris par les parents du mort, réserve faite à l'épouse du meurtrier de tout ce qui appartient à elle d'après la loi. Si le meurtrier s'est enfui et n'a pas de quoi payer, il n'en doit pas moins être poursuivi par le plaignant et mis à mort. »

Pour les simples blessures, la peine est de 5 livres d'argent, suivant la loi russe. Si le coupable est hors d'état de payer, et jure, suivant sa religion, que personne ne peut lui venir en aide, on lui prend tout ce qu'il a, et jusqu'à ses vêtements, mais il garde sa liberté.

Le voleur qui, étant pris en flagrant délit, résiste et ne se laisse pas lier, peut être tué impunément. S'il se laisse lier et conduire devant le juge, il est seulement condamné à rendre l'objet volé, et, en outre, à titre de peine, trois fois la valeur de cet objet : c'est la *pœna quadrupli* du droit romain. Il en est de même dans le cas où un objet est pris par violence ou à force ouverte.

Le traité prescrit ensuite des mesures réciproques pour le sauvetage des navires en détresse et de leurs garnisons. Puis il passe à des questions qui touchent plutôt au droit civil Les captifs rachetés sont libres, mais à la charge de rembourser le prix de rachat, soit en argent, soit par leur travail. Si des Russes au service d'une puissance étrangère sont pris par les Grecs, ils seront renvoyés en Russie, à charge de rançon. Les Russes pourront entrer, comme soldats, au service de l'empereur grec. Les hommes libres vendus comme esclaves, Grecs en Russie, ou Russes en Grèce, pourront être rachetés, moyennant le prix fixe de 20 livres d'or. Si un esclave russe s'enfuit, s'il est volé ou enlevé par force, le maître russe peut le revendiquer devant les tribunaux grecs et l'emmener en Russie. A cet effet, il a le droit de perquisition, par lui-même ou par son représentant, dans la maison de l'auteur présumé du vol. Si ce dernier s'y refuse, un de ses esclaves peut être saisi par le réclamant, en compensation. Le Russe qui a pris du service en Grèce peut librement disposer des biens qu'il laisse à son décès, par testament écrit. A défaut de testament, ses biens passent à ses parents grecs ou russes.

Enfin le traité stipule l'extradition réciproque des malfaiteurs, sur la réclamation adressée par l'un des deux gouvernements à l'autre, disposition remarquable, car la pratique de l'extradition dans l'Europe occidentale ne remonte guère au delà du XVe siècle.

Le troisième traité est de l'an 945. Il est conclu entre le prince russe Igor, d'une part, et, d'autre part, les empereurs grecs Romain, Constantin et Étienne. C'est moins un traité nouveau que la confirmation et le développement des traités antérieurs. Il contient d'abord des mesures de police réglant l'arrivée annuelle de la flotte russe, les avertissements qui devront être donnés à ce sujet, l'entrée des marchands russes dans Constantinople. Un marchand russe ne pourra acheter de soie pour plus de cinquante pièces d'or. Le traité stipule la recherche et l'extradition réciproque des esclaves fugitifs. Si l'esclave ne se retrouve pas, le maître

russe est admis à prêter serment, et reçoit alors du gouvernement grec une indemnité de deux pièces de soie par esclave. Le gouvernement russe retient une prime de deux pièces d'or par esclave sur les valeurs emportées en Russie par les fugitifs qu'il restitue. Le vol, avec ou sans violence, n'entraîne plus que la restitution au double, mais avec une peine corporelle, suivant la loi grecque ou russe. La prime à payer pour les captifs grecs rachetés et ramenés dans leur pays est fixée à forfait, et suivant les cas, à cinq, huit ou dix pièces d'or par tête. Pour le captif russe, elle est fixée à dix pièces d'or. S'il se trouve entre les mains d'un Grec, celui-ci aura droit au remboursement du prix payé par lui, et, à cet égard, son serment fera foi. Les Russes en Grèce ne pourront se faire justice eux-mêmes. Ils devront s'adresser à l'empereur ou à ses juges. Les dispositions du traité de 912 sur le meurtre et les blessures sont maintenues, et en outre il est expliqué que le meurtrier, chrétien ou Russe, sera livré aux parents de sa victime, qui le tueront. Cette disposition, commune à toutes les législations primitives, avait disparu du droit romain. Sur ce point le droit grec se met, comme on le voit, au niveau du droit russe. Il le fallait bien, car les Russes n'avaient probablement point de bourreau. Enfin le traité maintient et amplifie les dispositions antérieures relatives au service militaire des Russes en Grèce, à l'alliance des deux pays et aux rapports de voisinage sur la frontière, du côté de Kherson.

Le quatrième et dernier traité date de l'an 971. Il est conclu entre le prince russe Sviatoslav et l'empereur grec Jean Tzimiskès. C'est un simple traité de paix et d'alliance offensive et défensive, qui se réfère d'une manière générale aux traités antérieurs.

Les dispositions que nous venons d'analyser nous fournissent des données certaines sur l'état de la société russe au x[e] siècle. Le droit primitif de la vengeance privée a déjà fait place à la justice sociale, infligeant une peine, au nom du souverain. Toutefois il reste encore une trace profonde de l'idée ancienne. C'est la poursuite du crime par les parents de la victime, et la faculté de rachat laissée au meurtrier. C'est encore le droit de tuer sans jugement le voleur pris en flagrant délit. C'est enfin le caractère de la preuve, où le jugement de Dieu apparaît encore, sinon sous la forme barbare du fer rouge et de l'eau bouillante, du moins sous la forme du serment, que les Grecs pouvaient admettre. Nous savons d'ailleurs, par le témoignage d'un voyageur arabe qui visita la Russie à cette époque, que le duel judiciaire y était pratiqué partout. « Lorsqu'un Russe est en procès avec un autre, dit Ibn Dost, il le cite au tribunal du prince, et tous deux se présentent devant lui; lorsque le prince a rendu

sa sentence, on exécute ses ordres; si les deux parties sont mécontentes de son jugement, alors elles sont obligées par lui de décider l'affaire par les armes. C'est celui dont le sabre est le plus tranchant qui a gain de cause. Au moment du combat, les proches des deux adversaires arrivent en armes et entourent le champ clos. Les combattants en viennent alors aux mains, et le vainqueur peut imposer au vaincu telles conditions qu'il lui plaît. »

Les relations des Russes avec Constantinople ne restèrent pas longtemps de simples relations d'affaires. Lorsque, vers l'an 1000, la Russie se fit chrétienne, en même temps que la Hongrie, elle se rattacha étroitement à l'Église grecque, et ce fut le *Nomocanon* du patriarche Photius qui introduisit chez les Russes les préceptes du droit canonique[1]. Ils pénétrèrent peu à peu dans le droit civil. La chronique de Nestor nous fait assister à ces premiers essais de transformation et à la rédaction du premier code russe.

Le plus grand des souverains de l'ancienne Russie, celui qui l'avait convertie au christianisme, Vladimir, était mort à Kiev en 1015, et son royaume avait été partagé entre ses fils. L'un d'eux, Sviatopolk, tua deux de ses frères, Boris et Glieb, et se fit couronner à Kiev; mais un autre frère, Iaroslav, qui régnait à Novgorod, marcha contre Sviatopolk, fut tour à tour vainqueur et vaincu, et remporta enfin en 1019 une victoire décisive. « Iaroslav, dit la chronique de Novgorod, entra dans Kiev, s'assit sur le trône de son père Vladimir et distribua des récompenses à ses compagnons : aux chefs, 10 grivnas; aux simples soldats, 1 grivna; aux hommes de Novgorod, 10 grivnas; et il les congédia en leur donnant une loi et une ordonnance écrites, et il leur dit : Conformez-vous à cet édit. Ce qui est écrit sur ce livre, observez-le. » Ce livre est le plus ancien code russe, connu sous le nom de *Russkaïa Pravda*. Originairement destiné à la principauté de Novgorod, il fut accepté de fait dans la Russie tout entière. Après la mort de Iaroslav, en 1054, ses trois fils, Iziaslav, Sviatoslav et Vchévlad, se réunirent et, d'un commun accord, ajoutèrent quelques articles au texte primitif.

Ce monument de l'ancien droit slave a été découvert en 1738 par Tatitchev, dans un manuscrit du commencement du XVe siècle. Il a été publié pour la première fois par Schlözer, en 1767. Depuis lors on en a trouvé cinquante manuscrits, dont quelques-uns plus anciens. Ces manuscrits, comme il arrive d'ordinaire pour les livres de droit, donnent des textes différents. On distingue aujourd'hui deux recensions, l'une

[1] On possède encore de très anciens recueils de droit canonique écrits en slavon et empruntés à cette source. Ils portent les noms de Vladimir et de Iaroslav.

ancienne, l'autre beaucoup plus récente; et de chacune de ces deux recensions, on possède deux textes, dont l'un est beaucoup plus court que l'autre. Ainsi, pour la première recension, l'un des deux textes a 115 articles, et l'autre 43 seulement [1].

L'analyse des traités d'Oleg et d'Igor avec les Grecs nous a déjà fait voir que, chez les Russes, comme chez tous les anciens peuples, la punition du meurtrier était abandonnée à la vengeance des parents de la victime; seulement le meurtrier pouvait se racheter en payant une composition en argent, qui est appelée en russe *vira*, вѣра. Quelques écrivains allemands ont voulu voir dans cette institution la trace d'une influence germanique, qui se serait exercée sur le Slaves par l'intermédiaire des Varègues scandinaves. Supposition aussi fausse qu'inutile, car les Russes étaient bien capables d'inventer la *vira*, comme les Germains avaient inventé le *wergeld;* et, d'autre part, les Scandinaves, qui n'étaient pas, à proprement parler, des Germains, ont subi l'influence slave bien plus qu'ils n'ont imposé la leur. Leur langue même est imprégnée d'éléments slaves. Sans entrer plus avant dans la discussion d'une opinion que personne ne soutiendrait plus aujourd'hui, nous remarquerons que, dès le xe siècle, cent ans après l'arrivée de Rourik et de ses frères à Novgorod, les Russes, ou plutôt le clergé chrétien, car on était au moment de la conversion, voulurent abolir la *vira*. La chronique de Nestor contient sur ce point un récit caractéristique : « Vladimir, dit-elle, vivait dans la crainte de Dieu; cependant le nombre des brigands augmentait, et les évêques dirent à Vladimir : « Le nombre des brigands augmente. « Pourquoi ne les punis-tu pas ? » Il leur dit : « J'ai peur de pécher. » Ils lui répliquèrent : « Tu es établi par Dieu pour punir les méchants et favoriser « les bons. Il faut punir les brigands, mais après les avoir convaincus de « leurs crimes. » Vladimir supprima la *vira* et se mit à punir les brigands. Et les évêques et les anciens dirent : « Nos guerres sont nombreuses. S'il y « a une *vira*, qu'elle nous serve pour acheter des armes et des chevaux. » Vladimir dit : « Qu'il en soit ainsi [2]. »

Histoire ou légende, ce récit est instructif pour qui sait le comprendre. La composition suppose le droit de la vengeance et exclut toute idée de peine infligée au nom de l'État. Quand les évêques pressent Vladimir de substituer le régime de la peine au régime de la vengeance, Vladimir hésite. Il se demande s'il a le droit de le faire, tant l'ancienne coutume

[1] Outre l'excellent ouvrage d'Ewers, on peut consulter un livre écrit en russe, publié à Moscou en 1846 par Kolatchev. D'après Jireček, c'est Kolatchev qui a le mieux expliqué la *Russkaïa Pravda.* — [2] Nestor, ch. xliv.

est entrée dans la conscience de tous. Il se décide enfin; mais, s'il supprime la *vira*, c'est pour la rétablir bientôt, à titre de peine payée au trésor public. C'est ainsi que, dans les lois germaniques, le *fredum* avait peu à peu pris une place à côté de la composition.

La réforme introduite par Vladimir fut-elle durable? Nous ne savons. Ce qu'il y a de certain, c'est que la *vira* existe encore au XIe siècle dans la loi de Iaroslav, et paraît bien n'être qu'une simple composition. Le droit de la vengeance règne encore dans toute sa barbarie primitive. La chronique de Nestor en fournit un exemple de l'an 1071. Un prince russe, Jean, poursuit des hommes qui ont commis des crimes et finit par s'en emparer avec l'aide des bateliers de la Volga. « Jean dit aux bateliers : « Y en a-t-il parmi vous à qui ces hommes aient tué quelque parent? » Ils répondirent : « A moi ils ont tué ma mère, à moi ma sœur, à moi mon « enfant. » Jean leur dit : « Vengez les vôtres. » Ils les saisirent donc, les tuèrent et les pendirent à un arbre [1]. » Voilà le droit primitif.

La loi de Iaroslav commence donc par proclamer le droit ou plutôt le devoir de la vengeance. C'est une obligation absolue pour les parents en ligne directe, et, en ligne collatérale, pour les frères, les oncles et les neveux, sans distinction entre les meurtres volontaires ou involontaires. De même la loi de Dracon, chez les Athéniens, ne reconnaissait ce droit de vengeance que pour les parents en deçà du degré de cousins, *ἐντὸς ἀνεψιότητος καὶ ἀνεψίου*. Les parents plus éloignés n'ont pas le droit de vengeance, mais ils reçoivent le prix du sang, qui est fixé à 40 grivnas, c'est-à-dire 20 livres d'argent, quelle que soit la condition du meurtrier, Russe ou étranger, noble, soldat ou marchand.

En cas de simples coups et blessures, c'est au blessé qu'il appartient de se venger lui-même. S'il est hors d'état de le faire, il reçoit 3 grivnas et en outre les frais du médecin. La preuve est faite par cela seul que l'on montre la blessure ou la contusion. On n'appelle de témoins que si le coup n'a pas laissé de traces. Nous avons déjà rencontré une disposition analogue dans le traité de 912 entre les Russes et les Grecs; il y a toutefois cette différence que la *Pravda* n'admet plus le serment et introduit la preuve par témoins.

Celui qui frappe avec un bâton ou un instrument quelconque, ou même avec l'épée, mais sans la tirer hors du fourreau, paye 12 grivnas. Si la blessure a eu pour effet d'enlever ou de paralyser le pied, ou la main, l'amende est de 40 grivnas. La blessure faite à un doigt vaut 3 grivnas. Pour avoir touché aux favoris ou à la barbe, on paye

[1] Nestor, ch. LXV.

12 grivnas; pour avoir mis l'épée hors du fourreau, sans frapper, 1 grivna. Pour avoir secoué un homme, soit en le tirant à soi, soit en le repoussant, 3 grivnas; mais comme ce fait ne laisse pas de traces, il faut des témoins, et si le plaignant est un étranger, un Varègue ou un Poméranien qui, par cette raison, ne peut pas trouver de témoins, il est admis à prouver le fait par son serment[1]. C'est le même privilège qui est accordé, par le traité de 912, aux Russes, devant les tribunaux grecs.

Après le droit du sang viennent les dispositions relatives au vol. La peine, ici, est uniformément la même dans tous les cas, à savoir la restitution et 3 grivnas d'amende; mais les cas prévus par la loi sont à remarquer. Le premier cas prévu est un cas de recel. Un esclave s'enfuit et trouve un refuge chez un Varègue, ou chez un étranger qui le tient caché. Si le maître déclare le vol commis à son préjudice, l'esclave doit lui être remis dans les trois jours. Si le fugitif est reconnu, passé ce délai, la peine est encourue par le receleur. Le second cas est celui où il est fait usage d'une chose, par exemple d'un cheval, sans le consentement du propriétaire. Ces deux cas sont assimilés au vol. Ici se présente la règle en matière de vol proprement dit. Si la chose volée est rencontrée dans les limites de la commune, le propriétaire volé a le droit de s'en saisir. S'il n'use pas de ce droit, soit qu'il éprouve des doutes sur l'identité de la chose rencontrée, soit que le détenteur de celle-ci se prétende lui-même propriétaire et refuse de se laisser dessaisir, alors le revendiquant ne doit pas employer la force, et doit seulement mettre son adversaire en demeure de produire son garant. L'adversaire peut obtenir un délai de cinq jours pour faire cette production, mais à la condition de fournir immédiatement deux cautions.

Il peut arriver que la chose revendiquée ne soit pas représentée par le détenteur. Ce dernier peut même prétendre qu'il ne l'a pas reçue. En ce cas, les parties vont s'expliquer devant une sorte de jury, composé de douze personnes de la commune. Si le détenteur est jugé être dans son tort, il restitue et paye l'amende.

La loi pourrait s'arrêter ici, mais le rédacteur a cru devoir ajouter trois décisions particulières qui résolvent certaines difficultés.

Et d'abord, à la règle qui porte qu'en cas de revendication d'un objet volé on remontera de garant en garant jusqu'au voleur, la loi impose elle-même une limite. Le revendiquant ne sera pas tenu d'avoir

[1] Biéliaev suppose que Iaroslav n'a pas voulu soumettre des étrangers non chrétiens à un mode de preuve qu'il empruntait à la législation grecque.

IMPRIMERIE NATIONALE.

affaire à plus de trois personnes. Parvenu au troisième défendeur, il peut lui dire : « Donne-moi dès à présent la chose volée, et pour le prix que tu as payé, tu exerceras ton recours contre ton vendeur, en présence d'un témoin de la vente. » Mais l'amende n'est due que par le voleur, quand on l'a trouvé. Si c'est un esclave qui a été volé, le troisième défendeur en rend provisoirement un autre, et garde l'esclave jusqu'à la découverte du voleur. En second lieu, si un esclave frappe un homme libre et se réfugie ensuite dans une maison, le maître de la maison est tenu de livrer l'esclave, à moins qu'il ne préfère payer 12 grivnas, et dans ce dernier cas, l'esclave reste exposé à la vengeance de l'offensé, qui peut le frapper et même le tuer impunément, s'il le rencontre. Enfin, celui qui est tenu de restituer une chose doit la restituer entière et en bon état, faute de quoi faire il en payera la valeur, mais pas plus.

Telles sont les dispositions du code de Iaroslav. Ainsi que nous l'avons déjà dit, elles furent revisées et complétées par les trois fils de Iaroslav, entre 1054 et 1068. La loi nouvelle ne frappe plus indistinctement tous les meurtres; elle ne punit que celui qui est commis avec intention. Le taux de la *vira* est porté de 40 à 80 grivnas, pour les nobles et les officiers du prince, du moins en général. Il est réduit à 12 grivnas pour un simple ancien de village, pour une nourrice ou un père nourricier, et enfin à 5 grivnas pour un paysan ou pour un esclave. Ainsi la *vira* n'est plus uniforme. Il y a une échelle, suivant la qualité de la personne tuée.

Un tarif semblable, avec une échelle descendante de 3 grivnas à une petite pièce de monnaie, est établi pour les animaux domestiques : chevaux, bœufs, vaches, moutons, suivant leur âge. Il y a aussi un tarif pour le vol. La loi spécifie le vol d'un cheval, celui d'un essaim d'abeilles, d'un navire, d'un oiseau domestique, d'un chien, d'un mouton, d'une chèvre ou d'un porc, même d'une certaine quantité de foin ou de bois. L'amende la plus élevée est de 3 grivnas. Pour le vol d'un esclave, elle est de 12 grivnas.

La nouvelle loi prévoit encore deux autres délits : elle punit d'une amende de 3 à 12 grivnas, selon les cas, celui qui a maltraité un paysan, ou un noble, ou un officier du prince, ou un homme portant l'épée. Elle inflige une amende de 12 grivnas à celui qui déplace une borne.

Viennent ensuite des dispositions particulières destinées à résoudre certaines difficultés d'application. Ainsi, lorsqu'un seigneur a été tué, si le meurtrier ne peut être trouvé, la *vira* est payée par celui sur la propriété duquel se trouve la tête du mort. De même un voleur peut

être tué comme un chien, lorsqu'il est pris en flagrant délit dans la chambre à coucher, dans la cour ou dans l'écurie. Mais, si on ne le tue pas sur-le-champ, si l'on attend jusqu'au jour, alors on n'a plus d'autre droit que de le conduire devant le juge, et si on le tue on doit payer la *vira*. Lorsqu'un voleur est tué, on examine la position du corps. Si les pieds sont en dehors de la porte, la *vira* est due, mais si les pieds sont en dedans de la porte, le meurtre est légal. Lorsqu'un vol est commis par plusieurs et jusqu'à dix, chacun des coupables paye une amende entière.

Les deux derniers articles de la loi règlent ce qui est dû aux receveurs des amendes, lors de leurs tournées, et aux péagers, lors de la construction ou de la réparation des ponts.

La seconde édition de la *Russkaïa Pravda* est de la fin du XIII[e] siècle. Ewers la place entre 1280 et 1299. C'est l'ancien texte qui lui sert de base, mais avec des gloses et des explications nombreuses, empruntées sans doute à l'usage et à la jurisprudence. Le nouveau texte, ainsi rajeuni et paraphrasé, est extrêmement utile pour fixer le sens de l'ancien. Il y est, pour la première fois, question du jugement de Dieu, par le fer rouge ou l'eau bouillante. Il y est aussi parlé du bannissement. Trois articles règlent ce qui concerne les successions. Les fils succèdent seuls, les filles n'ont droit qu'à une dot. A défaut de fils, la succession, sauf pour les boïars et la drujina, c'est-à-dire la suite du prince, est en déshérence, et c'est le prince qui la recueille. Chacun peut, en mourant, disposer librement de ses biens entre ses enfants par un partage. La veuve qui continue à demeurer dans la maison prend une part d'enfant et son douaire. Les enfants d'un premier lit prennent ce qui revenait à leur mère. Une disposition spéciale, attribuée à Vladimir Monomaque, permet le prêt à intérêt. Plusieurs articles règlent la situation du débiteur qui a engagé sa liberté personnelle (Закупъ). Le crime d'incendie est spécifié. L'incendiaire est banni, et sa maison livrée au pillage, après prélèvement de ce qui est dû à l'incendié pour le dommage. Les droits dus aux officiers de justice, le salaire des maçons, celui des constructeurs de ponts, sont réglés d'après un tarif. La tutelle des enfants mineurs appartient à la mère non remariée, et ensuite au plus proche parent, qui administre leur patrimoine, mais en faisant les fruits siens, à la charge de nourrir et d'élever lesdits mineurs. Le bâtard né d'une esclave est affranchi avec sa mère, mais ne prend aucune part dans la succession paternelle.

Le dernier article traite de la condition des esclaves et des serfs. Parmi les dispositions de cet article, nous relevons celles-ci : l'esclave

préposé à un commerce engage son maître jusqu'à concurrence de sa propre valeur. Il en est de même de l'esclave qui commet un vol. Mais, dans ce dernier cas, le maître peut se dispenser de racheter son esclave, à la condition d'en faire l'abandon noxal.

On peut rapprocher de la *Russkaïa Pravda* quelques traités conclus, au XII[e] siècle, par les princes de Novgorod et de Smolensk avec les Allemands ou avec la ville de Riga. C'est dans un de ces traités qu'il est fait, pour la première fois, mention du duel judiciaire. Nous nous contentons de les signaler en passant.

Au XIII[e] siècle, l'invasion des Tartares arrêta pour longtemps le développement de la civilisation en Russie. La *Russkaïa Pravda*, dans la forme qu'elle avait reçue au siècle précédent, resta le droit commun du pays. On y ajouta seulement quelques dispositions qui témoignent du malheur des temps. L'argent réclamé en justice ne portera pas d'intérêt. Le taux de la main-d'œuvre est fixé, ainsi que les rapports du propriétaire avec les paysans. Mais les principautés du Nord et de l'Ouest se donnèrent des lois particulières, qui datent de la fin du XIV[e] ou même du XV[e] siècle. Telles sont les chartes données en 1397 au pays de la Dvina, celle de Pskov vers 1463, celle de Novgorod en 1456, une ordonnance judiciaire de 1486 pour Moscou, une autre de la même époque pour le pays du lac Blanc. La plus importante de ces lois nouvelles est celle de Pskov, qui contient 113 articles. Elle règle l'ordre des juridictions, la forme de la procédure, les preuves, le duel judiciaire et les frais de justice. Elle modifie sur plusieurs points très importants le droit de la *Russkaïa Pravda*. En matière criminelle, par exemple, l'amende qu'elle exige s'appelle non plus la *vira*, mais le rachat (*prodaja*). L'obligation de la payer est exclusivement personnelle et ne retombe jamais sur la commune. Enfin elle n'est due que dans le cas où le crime est prouvé. Dans les matières de droit civil la charte de Pskov introduit des institutions nouvelles, ou du moins inconnues à la *Russkaïa Pravda*, par exemple la prescription, dont le délai est fixé à quatre ou cinq ans, mais qui ne s'applique qu'aux terres non cultivées; le retrait, accordé à ceux qui ont, sur une terre vendue, des titres plus anciens. La charte distingue plusieurs sortes de propriété, et même une propriété sociale, où les ayants droit sont de véritables actionnaires.

Les dispositions relatives aux dettes sont très remarquables. Le créancier ne peut poursuivre les héritiers du débiteur que s'il a un titre écrit. Entre plusieurs créanciers, les contestations se décident par le serment, et la charte leur permet de nommer un syndic liquidateur. Si le débiteur est vivant, le créancier qui le poursuit, en vertu d'un titre

écrit ou d'un gage, a le droit, en cas de contestation, de prêter le serment décisoire, ou de le déférer à son adversaire. Le taux de l'intérêt n'est pas soumis à un *maximum*.

Les paysans sont libres et jouissent du droit de propriété. La loi règle en détail leurs rapports avec les seigneurs.

Les testaments sont faits conformément à la loi canonique par-devant le curé et en présence de témoins. *Ab intestat,* la succession est déférée non seulement aux descendants, mais encore aux ascendants et aux collatéraux. Les filles ne sont plus réduites à une certaine part, comme dans la *Russkaïa Pravda*. Elles sont appelées à la succession entière, que le défunt soit un boïar ou un simple paysan. Les droits de la veuve sont réduits à un usufruit viager.

La charte de Pskov connaît et décrit les sociétés par actions, dont le capital consiste indifféremment en meubles ou en immeubles. Elle pose en principe que celui qui a vendu, acheté ou échangé quelque chose, étant en état d'ivresse, peut faire annuler son obligation.

Les deux derniers monuments reproduits par M. Jirecek sont les deux ordonnances judiciaires (*soudebnik*) promulguées, l'une par Iwan III en 1497, l'autre par Iwan le Terrible en 1550. La première a 68 articles, la seconde, qui n'est guère qu'une seconde édition, revue et augmentée, en compte 100.

Le principal but de ces ordonnances est de régler l'organisation des tribunaux, de définir la compétence et de tracer les formes de la procédure. Elles fixent le prix des actes judiciaires, les formalités des assignations, les délais de comparution. Les moyens de preuve sont de quatre sortes, à savoir : les écrits, les témoins, le serment, et enfin le duel judiciaire. En matière criminelle, les ordonnances introduisent dans le droit russe un principe nouveau : on prendra désormais en considération les antécédents du prévenu, et même la commune renommée. Le voleur récidiviste est puni de mort, alors même que l'objet volé est insignifiant, ou même que le vol n'a pas été consommé. En général, le premier crime n'était puni que du knout. Quand cinq ou six honnêtes gens viennent affirmer avec serment que le prévenu est un voleur, celui-ci est tenu de payer tout ce que le poursuivant lui réclame, et cela sans instruction ni jugement. Et si le fait du crime vient à être prouvé, même en l'absence de toute récidive, le coupable est puni de mort, si cinq ou six honnêtes gens viennent affirmer avec serment que c'est un malfaiteur.

Les ordonnances dont il s'agit ne se bornent pas à régler la procédure; elles introduisent quelques principes nouveaux en matière de droit

civil. Par exemple, en ce qui concerne le contrat de vente, on ne pourra désormais acheter des marchandises neuves au marché, si ce n'est en présence de deux ou trois témoins, et, s'il s'agit de chevaux, il sera nécessaire de faire marquer le cheval et enregistrer la vente. En cas de faillite d'un marchand, on recherche s'il est malheureux ou coupable. Dans le premier cas, le failli obtient des lettres de répit pour payer ses dettes en capital, sans intérêts. Les paysans sont libres de passer d'une terre à une autre, à la condition d'obtenir un congé, en soldant les loyers dont ils sont débiteurs. La loi détermine comment on devient serf et indique en première ligne le cas où un homme se vend lui-même. Enfin les successions sont soumises à une règle toute nouvelle. Les filles sont appelées à succéder non pas encore avec les fils, mais à leur défaut et en seconde ligne. Après elles, en troisième ligne, la succession est dévolue au plus proche parent.

La fin du XVI[e] siècle a été pour la Russie le commencement de l'ère moderne. Maîtresse de Kazan et d'Astrakan, délivrée des Tartares refoulés en Crimée, la Russie se retourne vers l'Occident et réforme sa législation sur le modèle des nations voisines. Dès l'année 1649, le tzar Alexis Mikhaïlovitch lui donne un véritable code civil, en 963 articles, bientôt suivi d'un code ecclésiastique et d'un code de commerce. C'est le point de départ du droit actuel, qui, après un siècle et demi de travaux, a été de nouveau codifié en 1832. Cette dernière période de la législation russe est en dehors de notre sujet, et nous n'en parlons que pour mémoire. Une étude plus intéressante pour nous serait celle des anciennes coutumes non écrites qu'observent encore aujourd'hui les diverses populations qui habitent le territoire de l'empire. Le gouvernement russe a entrepris à ce sujet une vaste enquête, dont une partie a déjà été publiée. C'est là qu'on trouvera dans toute sa pureté, et sans mélange d'éléments étrangers, le vrai droit national de la race slave. En attendant, on peut déjà se faire une idée de ce droit en étudiant les monuments écrits de la législation russe, qui jusqu'à ces derniers temps ont été ou complètement ignorés ou imparfaitement compris. S'ils ne nous apprennent pas tout ce que nous voudrions savoir, et, par exemple, s'ils sont à peu près muets sur le régime primitif de la commune russe, nous pouvons en prendre notre parti. C'est dans la législation des Slaves du Sud que nous trouverons à combler cette lacune. Nous en parlerons dans un quatrième et dernier article.

R. DARESTE.

Correspondance de M. de Rémusat pendant les premières années de la Restauration, publiée par son fils Paul de Rémusat, sénateur, t. IV et V. Paris, Calmann-Lévy, 1884.

PREMIER ARTICLE.

Plus on avance dans la lecture de cet ouvrage, plus on est tenté de se demander pourquoi M. Paul de Rémusat, l'éditeur, n'a pas continué de l'appeler *Correspondance de Mme de Rémusat.* Je sais que la mère n'est plus seule au premier plan, que le fils n'est plus seulement le sujet le plus aimé de ses lettres, qu'il tient aussi la plume et qu'il répond à sa mère, qu'il est désormais son unique correspondant. Mais, quelque plaisir qu'on prenne à voir les heureux commencements de l'homme éminent et aimable que nous avons connu, c'est toujours dans les lettres de la mère que se trouve le plus grand charme et le plus vif intérêt de cette correspondance; et comment s'en étonner, quand elle est dans le plein épanouissement de sa riche nature et que, parlant à son fils ou de son fils, elle écrit sous l'inspiration de cet amour maternel dont rien ne peut égaler la force, même dans l'affection du fils qui en est l'objet.

Les deux volumes publiés l'an dernier n'excitent pas, au point de vue politique, autant d'émotion que les deux précédents; et il ne faut pas s'en plaindre pour la France. La Chambre introuvable a fait place à une Chambre d'allures plus modérées, et le ministère qui est au pouvoir travaille à réparer les maux du pays, à congédier les étrangers, à rétablir le calme à l'intérieur. Rien de bien saillant dans cette œuvre de pacification, nul incident extraordinaire, au dedans ni au dehors, qui trouble la marche des choses. C'est pourtant un curieux sujet d'étude que ce loyal essai du gouvernement constitutionnel en France, et la famille de Rémusat était dans la situation la plus favorable, comme dans les meilleures dispositions d'esprit, pour le juger. M. et Mme de Rémusat étaient également hostiles aux ultras de droite et aux ultras de gauche, et leur fils partageait leur manière de voir, tout en inclinant beaucoup plus vers la gauche : ce qui met de la diversité dans l'échange de leurs vues, et, par la contradiction même, donne plus de vivacité à l'expression de leurs sentiments. M. de Rémusat le père, dans cette corres-

pondance, continue d'être personnellement absent. On ne le voit qu'au travers des lettres de sa femme, ce qui ne saurait lui nuire, et son fils en convient : « Les lettres, dit Charles en parlant de sa mère, les lettres où elle fait parler mon père sont charmantes. Ce n'est pas que mon père n'y soit pour quelque chose, il dut dire le fond de tout cela, mais avec plus de brièveté [1]. » Esprit grave et sûr, homme d'expérience, il est l'autorité dont la mère s'appuie pour tenir en bride les entraînements de son fils.

La polémique en cette matière est, du reste, sur un ton fort adouci. La famille royale est entourée de respect. Louis XVIII est traité avec la déférence due à un prince qui se montre appliqué à observer les institutions dont il a doté la France [2]. Il n'est plus question de *Madelon* (Monsieur, comte d'Artois), qui, dans les volumes précédents, apparaissait comme le chef d'une coterie redoutable, maîtresse du pouvoir à la cour; il n'y a que des paroles de sympathie et d'approbation pour le duc d'Angoulême, que l'on a su apprécier à Toulouse [3], des témoignages d'intérêt et des vœux pour la postérité que l'on attend du duc de Berry [4]; et quand ces espérances se trouvent ajournées par la naissance et la mort d'un premier enfant, une princesse, et par deux accidents de fâcheux augure, on se plaît à répéter les paroles de *Monsieur* (Charles X) au duc d'Orléans, paroles qui auraient dû rester à jamais gravées dans toutes les mémoires : « S'il nous manquait des princes, nous saurions où en trouver [5]; » ou, après l'événement qui faisait dire à Charles de Rémusat : « Un enfant mort et deux fausses couches sont un sinistre présage pour

[1] Note de M. de Rémusat, reproduite à la fin du tome III, p. 475.

[2] « Le roi a été d'une fermeté remarquable pendant la fièvre des élections, soutenant la loi, malgré les effets qu'elle pouvait avoir à Paris. » (Mme de Rémusat, 12 octobre 1817, t. III, p. 291.)

[3] « Il me semble que tous les partis disent du bien du duc d'Angoulême » (Mme de Rémusat, 7 octobre 1817, t. III, p. 279). « M. le duc d'Angoulême charme tous ceux qui approchent de lui; il traite toutes les questions avec une sagesse remarquable et remarquée » (12 octobre, *ibid.*, p. 291). « Un bon signe, c'est qu'il a contre lui les *ultra*. Nos petits *ultra*... disent un mal horrible de Mgr le duc d'Angoulême et surtout depuis que le *Journal du commerce* l'appelle l'amour et l'espérance de la France » (10 novembre, *ibid.*, p. 361). « Je suis ravie de notre prince; vous savez que je l'aime. Je me sais gré d'avoir surpris là-bas (à Toulouse) quelques lueurs de ce qu'il est à présent » (16 novembre, *ibid.*, p. 371).

[4] « Voilà donc la duchesse de Berry accouchée d'une fille. Fort bien; elle aura un garçon plus tard; il ne faut pas se désoler pour cela, et tout ira bien. » (Charles à sa mère, 14 juillet 1817, t. III, p. 223.)

[5] Mme de Rémusat, 16 juillet 1817, t. III, p. 234.

l'avenir, » ces paroles du duc d'Angoulême au même prince : « Ce qui me console, c'est que vos enfants sont les nôtres [1]. »

Le ministère qui avait pour chef le duc de Richelieu et pour principal ministre M. Decaze était ce qu'on pouvait souhaiter de mieux dans la maison. On y avait un cousin, M. Pasquier, garde des sceaux. On y allait avoir bientôt un ami, M. Molé, qui devait attacher le jeune Charles à la direction des colonies (ministère de la marine); mais ce cabinet se trouvait dans une situation fort embarrassée entre les opposants de droite et de gauche, résistant aux uns et ne voulant pas trop céder aux autres, pratiquant, comme on disait et comme le jeune Charles le répète malicieusement, la *politique d'entre deux selles*. Son embarras se traduisait par des remaniements fréquents. Était-ce toujours le ministère du 24 septembre 1815? C'était toujours le ministère Richelieu, mais un peu « comme le couteau de Janot [2] ». M. de Rémusat père, dès le commencement de 1817, avant d'aller de Toulouse à Lille, pour y remplir les fonctions de préfet, avait parfaitement vu la situation; il n'était pas sans quelque crainte sur la marche de l'opposition, et sur l'appoint que lui apportait M. de Villèle par des discours faits pour plaire à la gauche.

Le 22 février 1817 Mme de Rémusat écrivait de Toulouse à son fils :

Votre père, qui résume les choses et qui voit clair, pense que le pays va prendre une couleur tranchée d'opposition et qu'il faudra y surveiller la force militaire, qui sera pendant quelque temps encore la seule garantie de son repos. Il dira ce qu'il pense à qui il le faut, et on fera bien de l'écouter un peu. Nous sommes loin de partager l'enthousiasme de ce pays, et de quelques personnes du vôtre, sur le discours de M. de Villèle [3]... Mais M. de Villèle fait des chiffres, parle du peuple, crie

[1] Charles de Rémusat, 16 septembre 1818, t. IV, p. 439.

[2] « Ce ministère commence à être comme le couteau de Janot; il faut que nous ayons bien de la foi pour le croire toujours le même, car il a rudement changé depuis l'avènement de M. de Richelieu, il y a plus de deux ans. » (Charles de Rémusat à M. de Rémusat, 25 novembre 1817, t. III, p. 407.)

[3] « Votre père, ajoute-t-elle, le trouve très faible et le réfute article par article avec toute raison. Il dit qu'il est plein de mauvaise foi, de calculs erronés, et surtout il lui sait le plus mauvais gré du monde de cette proposition de supprimer le conseil d'État, qu'il faudrait, à son avis, fortifier et former comme le véritable atelier où devraient se forger toutes les lois présentées à la Chambre, afin que, cessant de sortir chacune d'un ministère différent, elles eussent de l'accord entre elles, et ne se gênassent point dans leur exécution, comme il arrive sans cesse à présent, où les instructions d'un ministre viennent souvent s'opposer à celles d'un autre, et donnent lieu à des réclamations qui ralentissent la marche des affaires. »

IMPRIMERIE NATIONALE.

aux économies, attaque jusqu'au capitaine des gardes; on le répand dans les boutiques, et on persuade que lui seul est éclairé sur les vrais intérêts nationaux. M. de Barante a eu toute raison en attaquant cette popularité factieuse que le parti veut se donner, et si notre cousin (M. Pasquier) voyait les menées de ce pays, il n'aurait pas pris tant de soin à démentir son collègue, d'autant que ses douceurs à cette minorité ne le mènent à rien. Je demeure convaincue de deux choses, ajoute-t-elle : que, dans les gouvernements représentatifs, il faut se soumettre à avoir des ennemis, et se faire des opinions tranchées afin de garder son parti. Le louvoiement ôte de la force et de la considération. Si l'on pouvait allier cette fermeté de principes à une grande mesure dans les formes, ce serait sûrement la perfection [1].

C'était bien aussi la pensée de Charles de Rémusat quand il applaudissait au discours du roi à l'ouverture des Chambres (3 novembre 1817), discours qui avait jeté la consternation dans la droite : « Je ne sais pas, disait-il, de plus fort, de plus sérieux, de plus puissant discours que celui-là, et je le trouve aussi au-dessus de ceux des années dernières que le trône est au-dessus de ce qu'il a jamais été [2]. » Mais il ne trouvait pas que le ministère y répondît par ses actes :

Vive les institutions illibérales pour conduire à l'anarchie! s'écriait-il.

Les lois d'exception prorogées pour un an créaient en effet un tel arbitraire que le ministère n'osait pas en user :

Messieurs les amateurs de la discipline, du despotisme, pour ne pas avoir des lois libérales, se trouvent sans lois du tout. Les hommes qui n'aiment point à être gouvernés sont fort heureux à présent. Qui doute, en effet, que, si le ministère voulait être pleinement constitutionnel et libéral, il ne fût plus puissant que Richelieu, que Louis XIV, que Bonaparte [3]?

Mme de Rémusat avait ramené son fils un peu souffrant à Paris quelques jours après les élections [4], et c'est elle qui exprime à son mari ce qu'elle pense sur ce qu'elle voit ou entend dire. Ces élections, où M. Pasquier eut pourtant 700 voix sur 900 votants, avaient donné au ministère

[1] T. III, p. 29.
[2] 7 novembre 1817, t. III, p. 348.
[3] T. III, p. 350.
[4] Renouvellement du premier cinquième de la Chambre, conformément à l'ordonnance du 5 septembre 1816 et à celle du 27 novembre qui répartissait les 86 départements en cinq séries. L'ordre des séries avait été déterminé par un tirage au sort le 22 janvier 1817; le département de la Seine était de la première série, et c'est à Paris que M. Pasquier avait été elu.

quelque inquiétude sur Paris. M[me] de Rémusat reste sous l'impression de ces craintes :

Ces indépendants, disait-elle, deviennent de vrais jacobins; M. Lafitte (qui venait d'être réélu) dit tout haut que la liberté en France est incompatible avec la famille royale. Chez M[me] de Broglie, qui a hérité de toute la vivacité d'esprit de sa mère (M[me] de Staël), on parle hautement de la forme du gouvernement américain[1].

Et M. de Villèle faisait de l'opposition libérale aussi, à sa façon :

Le titre de chef de l'opposition l'enivre; il n'épargnera rien pour le conserver, toutes les opinions lui seront bonnes, pourvu qu'il y parvienne; rien ne lui paraît plus beau au monde maintenant que les gouvernements représentatifs. Seulement il voudrait que la Chambre eût de plus grandes attributions et qu'elle gouvernât plus directement; car, en définitive, elle représente la nation. D'après cette disposition, mon cher ami, ajoute-t-elle, nous pourrions fort bien cette année voir nos *ultra* méridionaux s'entendre passablement avec l'opposition d'une autre couleur, et assurément nos ministres vont avoir l'occasion de déployer leur talent et leur force; mais je ne doute nullement de l'un ni de l'autre[2].

ɔuroi

la [illegible] doute, au moins, un peu du résultat, car à trois jours de là elle écrit :

Notre ministère semble être uni et pourrait bien ne pas l'être aussi complètement. M. Pasquier et M. Decaze le sont beaucoup, et vraisemblablement M. Molé. Mais il court le bruit que l'entente n'est pas absolument pareille avec M. Lainé[3].

Et que ne pas craindre d'un ministère mal uni, entre deux partis dont chacun tirait de son côté?

M. Molé m'a dit qu'il trouvait la situation bien grave et les hommes qui la jugeaient un peu légers. La grande question en ce moment, c'est de ne verser d'aucun côté; les *ultra* mettent des conditions au secours qu'ils ont prêté, on les ménage, mais on ne veut pas leur céder. On voudrait qu'ils augmentassent la majorité de la Chambre; on attend avec impatience la tendance que leur donneront leurs chefs. On craint aussi un peu une scission dans les ministériels sur quelques points[4].

M[me] de Rémusat retourna à Lille et, Charles restant à Paris, c'était à lui de renseigner ses parents sur la marche de la politique, sur le ministère, sur les Chambres. Il voit une assez grande confusion parmi les dé-

[1] 5 octobre 1817, t. III, p. 268. — [2] *Ibid.*, p. 266. — [3] 8 octobre 1817, t. III, p. 280. — [4] 10 octobre 1817, t. III, p. 288.

putés, et pour répondre à une demande de statistique, il fait de leur assemblée ce tableau un peu chargé :

On compte à peu près quinze *libéraux*, s'il est vrai que les *ministériels* ne sont pas *libéraux*; ou *indépendants*, s'il est vrai que les *ministériels* soient *dépendants*. Soixante-cinq *ultra*, s'il est vrai que les *ultra* ne soient pas *ministériels*, ou que les *ministériels* ne soient pas *ultra*. Enfin cent vingt *ministériels*, s'il est vrai que la majorité soit *ministérielle*. Ajoutez à cela que, d'ici à peu de temps, la Chambre se recrutera encore, et que la plupart des absents sont très ministériels; plusieurs sont préfets[1].

En masse, dit-il ailleurs, voici l'opinion qu'il faut se faire de la Chambre, comme elle se classe et se sous-divise : Quatre grandes sections : 1° Celle des *ultra*. Ces *ultra* se partagent en *ultra* proprement dits, comme les Dandigné, les La Bourdonnaye, etc.; et les *ultra* libéraux, comme Villèle, Corbière, etc. 2° Les ministériels purs, comme les Mézy, les Becquey, etc. 3° Les *jacobins*, le mot est dur, ils sont tout au plus douze, et sans aucun crédit. On les regarde, même dans la Chambre, comme des espèces de pestiférés. C'est M. Hernoux, Chauvelin, etc., M. d'Argenson à leur tête. 4° Enfin, et c'est ici la majorité, les *constitutionnels;* c'est le nom qu'ils ont pris. Là se sont réunis ceux qui ne devaient être ministériels que l'année dernière, et ceux qui, dès l'année dernière, passaient pour libéraux, les Royer-Collard, et les Brigode, de Serre et Perier, Roy et Camille Jordan, Savoye-Rollin et Courvsier, etc. Voilà l'état de la Chambre, au juste[2].

Quant à ce qu'on peut attendre des Chambres ou du gouvernement, il a de grands doutes :

L'individualité est partout, dit-il, il est impossible de compter sur une majorité fixe dans les Chambres, ni même dans le Conseil des ministres. Supposez cependant une majorité formée : elle ne sera point au ministère, parce qu'il n'a point une couleur franche, parce qu'il n'a point de conviction positive, parce qu'il est divisé, parce qu'il est égoïste, parce qu'il a hérité des *manuscrits* de Bonaparte[3].

Et il montre le désarroi du ministère :

Pour M. Molé, morne et silencieux, il ne compte plus sur rien, et il n'est point de danger qu'il ne prévoie, point de ressources dont il ne désespère. M. Pasquier, sans illusions pour le présent, prend son parti plus légèrement, et se confie aux hasards de l'avenir. Il est, cependant, fort affligé de sa situation, du peu de crédit qu'il a, des ridicules qu'on lui donne, de l'abandon où il est. Cette affliction qu'il éprouve est celle de tout le ministère. Ils ne savent à qui s'en prendre, à qui recourir, ils sentent avec douleur qu'ils n'ont plus pour eux que les gens médiocres, qui ne sont ni une garantie, ni un rempart. Ils voient le terme de leur puissance

[1] 19 novembre 1817, t. III, p. 373. — [2] 24 novembre 1817, t. III, p. 399-400. — [3] 14 décembre 1817, t. III, p. 441.

fixé au jour du départ des étrangers; cette idée les poursuit sans cesse. M. de Barante me disait qu'il ne savait pas d'autre mot pour exprimer leur état que le mot de *stupeur* (12 décembre 1817)[1].

Et, à côté de ce ministère honnête, mais irrésolu, il montre le cénacle des doctrinaires[2], faible par le nombre mais considérable par les noms, Royer-Collard, Camille Jordan, Mounier, Guizot, travaillant non à le renverser mais (chose rare) à le soutenir :

Plus ministériels que les ministres, ils les défendent et contre les autres et contre eux-mêmes. Eux seuls par des discours éloquents leur conservent une popularité qui s'échappe; eux seuls préviennent ou retardent la transaction mortelle avec les *ultra;* eux seuls dénoncent ceux-ci et parlent hautement pour la raison. Je le crois, le *petit* ministère, comme on l'appelle, sauvera le grand malgré lui-même[3].

A mesure que l'on avance dans l'année et qu'on s'approche de l'époque du second renouvellement partiel de la Chambre, le *grand ministère* semble pâlir et son indécision s'accentuer : «On s'agite beaucoup pour ces élections qui n'en seront ni pires ni meilleures; on s'effarouche de la moindre chose, et l'on est dans une fluctuation plus dangereuse que tout. La politique de l'*Entre deux selles* se perpétue d'une manière effrayante[4].» C'est au point que le ministère paraît craindre que l'un des deux côtés de l'opposition lui fasse défaut : «Ils sentent avec effroi qu'ils vont se trouver seuls opposés à l'autre parti, qu'ils n'auront plus l'avantage d'être un tiers parti et que le système de la balance, appelé vulgairement l'*Entre deux selles*, va devenir impraticable[5].»

M. de Rémusat père avait semblé favorable à ce système, quel qu'en fût le nom. C'était à propos d'un passage de Mounier père, le constituant, passage où il conseille au gouvernement «de se joindre à l'un des deux partis pour étouffer l'autre». — «C'est bon, ajoutait M. de Rémusat, quand il y en a deux; mais aujourd'hui, et avec notre système représentatif, il y en a et il doit y en avoir trois : c'est celui du ministère qu'il faut s'appliquer à former entre les deux autres;» et Mme de Rémusat n'y contredisait pas[6].

[1] T. III, p. 467. Voyez encore une lettre du 4 janvier 1817, t. IV, p. 12, et sur M. Molé, 7 janvier 1818, p. 17.

[2] Ce mot apparaît pour la première fois dans une lettre de Mme de Rémusat du 7 février 1818 (t. IV, p. 92).

[3] 31 janvier 1818, t. IV, p. 77.

[4] 21 juin 1818, t. IV, p. 317-322.

[5] 9 août 1818, t. IV, p. 374.

[6] 25 mars, 1818, t. IV, p. 196.

Charles, dans sa réponse, se récrie contre cette hérésie :

Vous me dites qu'il est de la nature du gouvernement représentatif d'être travaillé par trois partis. Je dis que cette trinité de partis est la corruption du gouvernement représentatif. Il faut se hâter de la faire cesser [1].

Et, dans une lettre suivante, il se plaisait à citer à sa mère une parole de M. Molé qui répondait bien à sa manière de voir :

Il me disait qu'il pensait qu'on ne ferait rien qui vaille, si on voulait toujours se croire en lutte avec la Chambre et ne pas tirer sa force d'elle [2].

Mme de Rémusat ne s'intéresse pas moins que son fils aux affaires publiques. Elle lui aurait demandé plus de détails peut-être sur les événements du jour, s'il ne lui en avait pas donné avec tant d'abondance; mais maintenant elle craint qu'il ne reste trop plongé dans ces questions absorbantes et qu'il n'y perde la sève de la jeunesse :

Adieu, cher et aimable, lui dit-elle (janvier 1818), je vous engage à détourner un peu vos regards de la politique. Tout devient habitude, et il n'y a pas de mal à craindre d'entêter son esprit à une seule chose [3].

Cette pensée la préoccupe vivement, car elle y revient plus au long quelques jours après (13 janvier) :

Savez-vous ce qu'il faut faire quand on est comme vous dans ce tourbillon et qu'on voudrait à tout prix se conserver un jugement sain sur ce qu'on voit? Il faut tâcher de se mettre dans une certaine situation d'éloignement, que je comparerais à l'effet que vous trouvez que la distance réelle produit sur mes raisonnements. Je veux dire abandonner quelquefois la partie, livrer son esprit, sa raison à tout autre chose que la politique; les reposer l'un et l'autre par des études d'un autre genre; se purifier en quelque sorte l'imagination par les belles-lettres, que je crois de plus en plus utiles aux hommes. Elles transportent dans un monde idéal, qui repose de celui-ci; elles détournent des petites aigreurs qu'enfantent indubitablement les contradictions d'opinions. Si j'osais me servir d'une comparaison triviale, je dirais qu'il semble qu'elles donnent une couche fraîche de peinture à l'esprit fatigué et enfermé par les discussions politiques, et, après avoir été rafraîchi et épuré par elles, vous verrez que vous reviendrez aux affaires plus disposé à les bien juger que ceux qui n'auront pas cessé de les regarder minutieusement, journée par journée. Je vous jure que les opinions raisonnables et fixes auxquelles vous me voyez tenir sont dues en partie à ce que je ne pense que par moments à tout ce qui se passe.

[1] 26 mars, t. IV, p. 205. — [2] 27 avril, t. IV, p. 329. — [3] T. IV, p. 22.

Elle voit poindre une sorte de casuistique nouvelle qui jettera le trouble dans la société :

Je trouve que l'esprit humain s'aiguise et se dresse maintenant sur les questions de liberté et de morale politique, comme autrefois il s'est animé sur la métaphysique religieuse et sur les abstractions philosophiques. Il faut laisser passer cette fièvre, prendre son parti d'enrager tout bas, de voir perdre le temps qu'on pourrait mieux employer, se résigner aux sottises des uns, à la mauvaise foi des autres, à la fausse peur, aux démarches imprudentes des partis, enfin à tout ce qui résulte de l'association des hommes. Laissez aller, tournez la tête, et puis, quand vous viendrez, vous verrez qu'en dépit de tout on a fait un pas, et que le danger est loin d'être aussi réel qu'on le suppose.

Quel bonheur si, pour s'en préserver, il suffisait de tourner la tête! Mais elle redoute surtout l'effet de cette contention politique sur l'esprit si fin, presque subtil alors, de son fils :

Savez-vous ce qui fait que je vous conseille, à vous personnellement, de vous reposer un peu de cette fatigue politique? C'est que je trouve que vos lettres se ressentent un peu du trouble que tant de paroles diverses jettent dans votre tête. Vous vous enfoncez peu à peu dans des dissertations ardues, vous allez de spéculation en spéculation, ou vers un beau idéal, ou vers un laid, heureusement assez idéal aussi. Revenez un peu aux bonnes lettres, mon enfant; elles m'ont fait un bien que je vous souhaite [1].

Elle ne conteste pas pourtant l'heureuse influence que le mouvement des affaires et le souci de la chose publique peuvent avoir pour mûrir de jeunes âmes :

Je vous trouve très vrai sur ce que vous dites des avantages que donne ce temps-ci au développement du caractère des jeunes gens, et je vois en vous le fond de toutes ces choses.

Mais elle en craint l'excès, elle veut avant tout qu'on reste jeune :

Si vous les voulez avoir réellement (ces choses), détendez-vous seulement et ne sautez pas à yeux fermés sur votre jeunesse. Écoutez-la quelquefois, ne l'effarouchez pas toujours par des paroles qui ne sont pas de votre âge; enfin jouissez de ces avantages si charmants, qui passent bien vite, et qu'on regrette plus tard de n'avoir pas goûtés. Mme Molé m'écrit que vous ne dansez plus... Dansez, dansez, mon enfant; permettez, malgré votre prochaine majorité, que mon autorité maternelle vous impose spécialement le bal [2].

Et comme son fils ne se rendait pas :

Je vous assure que vous deviendrez fou ou malade, si vous demeurez toujours les

[1] T. IV, p. 27. — [2] T. IV, p. 30.

yeux fixés sur cette politique. Amusez-vous ou appliquez-vous à vous en distraire. Laissez-les crier, parler, s'agiter, courir ou plutôt s'égarer devant vous, en prenant le temps de vous rafraîchir un peu, de nettoyer vos lunettes en les tournant vers autre chose. Vous y verrez après aussi clair que qui ce soit, et vous rattraperez tout le monde.

Et elle lui donne son propre exemple. La politique chez elle se prend à petite dose et à des heures réglées :

Moi, je me garde bien de me suffoquer sur les affaires publiques. Après le déjeuner, la lecture des journaux, à la bonne heure. Avant le dîner, une petite demi-heure de causerie avec votre père. Dans la soirée, une heure tout au plus de récapitulation générale que nous faisons à nous trois, et ensuite nos lectures littéraires et toutes les paroles qui s'ensuivent. Allons, mon fils, ajoute-t-elle, imitez-moi, et donnez-vous du bon temps. Savez-vous que, si vous gardez mes lettres et que je conserve les vôtres, s'il arrivait qu'une troisième personne y fourrât le nez, elle pourrait bien nous trouver un tant soit peu lourds? Vous et moi, nous avons la manie de la dissertation [1], et nous oublions peut-être un peu de passer du grave au doux, du plaisant au sévère. Ma *chère amie* [2] et votre Voltaire s'y entendaient fort [3].

J'ai dit quelle était la politique du ministère à l'extérieur et à l'intérieur. A l'extérieur, par la fatalité de l'invasion, elle se trouvait tournée vers un but unique : l'évacuation du territoire. C'était sa principale raison d'être; on prétendait que ce serait aussi sa fin, et Charles de Rémusat lui fait honneur d'y avoir, le sachant bien, si persévéramment travaillé. M. Paul de Rémusat fait remarquer avec juste raison qu'il est sobre d'allusions politiques dans une matière qui pourrait si bien y prêter, et c'est de bon goût : ce qu'il nous offre n'a pas besoin de ce condiment pour allécher le public. Il déroge à cette règle ici [4] et sa réflexion est fort légitime à l'égard de son père; elle l'est moins envers ceux qu'il accuse de l'avoir renversé du pouvoir. Il trouverait plus sûrement les vrais coupables en regardant autour de soi.

A l'intérieur, deux lois agitèrent particulièrement les esprits, de 1817 à 1818 : la loi sur le recrutement et la loi sur la presse.

La loi sur le recrutement, c'était cette fameuse loi Gouvion Saint-Cyr, qui rétablissait le service militaire par des appels de classes et réglait les

[1] Il y a dans ces lettres plus d'une dissertation en effet, dans les lettres de Charles surtout; mais on ne s'en plaint pas; elles témoignent déjà de la force de son esprit, par exemple sur l'*opinion reine du monde* (12 oct. 1817, t. III, p. 432).

[2] Mme de Sévigné.

[3] T. IV, p. 38-39.

[4] T. III, p. 468.

conditions de l'avancement. Grand émoi dans l'aristocratie! « Ainsi donc, disait Mme de N., mon fils ne sera colonel qu'à 45 ans[1]! » Mais ce n'était pas à ce point de vue qu'on l'attaquait. L'empire s'était rendu odieux en enlevant toutes les jeunes générations pour les livrer à la faux sanglante des batailles, et la royauté était revenue en disant : Plus de conscription! Or c'était la conscription, au fond, qui était rétablie. Il fallait bien pourtant que la France eût une armée, une armée nationale, prise indistinctement dans tous les rangs de la population. La libération du territoire, le relèvement de la nation après sa délivrance, l'exigeaient impérieusement. Charles de Rémusat est plein d'entrain pour la loi, même avant de la bien connaître. « Le ministre de la guerre, écrit-il le 2 novembre 1817, a présenté une loi de recrutement où il y a, dit-on, des choses admirables, elle est fort libérale, fort opposée à l'esprit de guerre, fort étrangère à toutes ces idées gothiques de balance de l'Europe[2]. » La loi parut pourtant peu goûtée : « Elle a déplu, continue-t-il, à tous les partis de la Chambre, hors aux libéraux, et encore ceux-ci l'amenderont-ils[3]. Il y revient pendant la discussion dans les deux Chambres : « Cette loi du recrutement est, à coup sûr, bonne sur beaucoup de points. Les opposants cachent soigneusement ce qui les irrite, c'est l'esprit de l'égalité qui y domine; » et il renvoie sa mère à la belle péroraison de Camille Jordan devant la Chambre des députés[4]. Mme de Rémusat suivait en effet ces débats avec un intérêt tout patriotique. Elle applaudit chaleureusement au discours du ministre de la guerre (on dit qu'il avait été écrit par M. Guizot, et plusieurs passages le feraient croire[5]) :

Voilà le vrai civisme, dit-elle; voilà la vraie popularité, et non ce rouge plaqué de nos *ultra*[6]. J'ai été saisie de cette phrase : « Nos soldats ont beaucoup expié, car ils ont beaucoup souffert. » Aussi l'enthousiasme a-t-il été réel dans la Chambre, et M. de Villèle ne peut jamais, en parlant sans cesse du peuple, obtenir un regard de la nation[7]. Mon cher enfant, il faut que je le dise à vous et aux roseaux de mon

[1] 12 avril 1818, t. IV, p. 216.

[2] T. III, p. 323.

[3] 14 décembre 1817, t. III, p. 440.

[4] 20 janvier, t. IV, p. 51. Voir ce discours, prononcé dans la séance du 17 janvier (*Arch. parlementaires*, t. XX).

[5] « Les lois, Messieurs, ne se font pas arbitrairement et selon le gré du législateur; des conditions lui sont imposées, auxquelles il est tenu d'adapter son ouvrage et qu'il ne saurait perdre de vue sans s'égarer. » (Séance du 6 mars 1818, *Archives parlementaires*, t. XIX, p. 208.)

[6] Elle avait dit plus haut : « Je mandais hier à Mme Molé que les *ultra* me semblaient se servir de la popularité comme une femme qui ne saurait pas mettre de rouge et qui en barbouillerait son nez et son front. » (Même lettre, p. 69.)

[7] Charles de Rémusat parlait plus crûment de cette opposition de Villèle : « Malgré l'adresse que Villèle a mise à cacher ce fond, j'espère qu'on fera tom-

IMPRIMERIE NATIONALE.

jardin : Comme je sens *vrai* et *fort*, comme je suis réellement Française, comme je m'entends peu avec les trois quarts du monde, et combien je suis contente de ne pas m'entendre! Il me semble qu'il n'y a en moi aucune contradiction, quoique je change souvent d'idées sur les personnes et sur les choses. C'est que, si je me trompe, c'est de bonne foi; c'est que, Dieu merci, je n'ai aucune haine personnelle, aucune rancune; que j'admire et que j'aime le bien partout où je le vois, que je connais la puissance des liens nationaux; que je n'ai souhaité la chute de l'auteur de toute ma fortune que parce que son oppression humiliait mon âme, et quiconque me montre des sentiments généreux devient l'objet de mon intime vénération [1].

Charles de Rémusat ne souhaite pas moins vivement que sa mère le vote de la loi, et il chante victoire quand elle fut adoptée par la Chambre des députés [2]; mais on craignait qu'elle n'échouât à la Chambre des pairs. La commission nommée était contre; les maréchaux étaient contre : « Oudinot est entêté commme une *ganache;* Bellune de même, et Macdonald avec une humeur de dogue; on ne compte même pas sur le duc de Raguse [3]. »

ber cette écorce dont il se couvre; qu'on montrera que, lorsqu'il déclame contre la conscription et préconise l'enrôlement volontaire, c'est qu'il veut une armée composée de la lie du peuple et d'une canaille entièrement incapable sur laquelle on puisse superposer des officiers de faveur. » (26 janvier 1818, t. IV, p. 62.) Le passage du discours de Gouvion Saint-Cyr, sans rabaisser ainsi l'enrôlement volontaire, qui était inscrit dans l'article 1er de son projet, savait défendre la conscription sur un ton digne et fier : « Les Français n'ont pas oublié, sans doute, ce que la conscription leur a fait souffrir; mais il n'est pas au pouvoir d'un mot, quelque effrayant qu'il puisse paraître, de rendre la raison sourde à la voix de la nécessité et leur âme à celle du devoir. Nous avons lieu de croire, au contraire, que la certitude d'avoir une armée capable de maintenir la dignité nationale a fait accueillir la perspective des appels avec la plus noble résignation. » (*Archives parlementaires*, t. XIX, p. 209.)

[1] T. IV, p. 72-73.

[2] Victoire, ma mère, et majorité comme nous n'avons pas eu! Je suis entouré de gens furieux d'être battus et de gens étonnés d'être vainqueurs. (6 février 1818, t. IV, p. 85.) — La loi avait été votée la veille, à la Chambre des députés, par 147 voix contre 92.

[3] 13 février 1818, t. IV, p. 108. Les membres de la commission étaient: les marquis Dessole et de Latour-Maubourg, les maréchaux duc de Tarente et duc de Bellune et le vicomte Dubouchage. « Nos gens, dit-il encore, sont toujours très inquiets pour leur loi du recrutement. Je les ai vus si tranquilles quand il ne fallait pas l'être, que leur agitation me rassure un peu. Macdonald, qui est rapporteur, est contre la loi; cela était inévitable. C'est dans la Chambre des pairs que se montre le plus complètement l'inconcevable négligence qui a été à la tête des affaires dans ces derniers temps. Songez que tous les hommes qui sont contre le roi ont des places, des pensions, des faveurs, et le roi n'a pour lui que les vieux sénateurs, à qui le seul bien qu'il ait fait dans leur vie est de leur ôter douze mille francs de pension. » (20 février, t. IV, p. 124.)

Qu'arrivera-t-il donc? Le jeune politique donne un avertissement menaçant à la noble Chambre. Il faut qu'elle y prenne garde :

Elle n'a déjà pas trop de crédit dans le public. L'institution n'est guère goûtée. Que sera-ce si les individus dégoûtent encore de l'institution? Il faut se le rappeler, la Chambre des pairs est presque le seul élément monarchique qui soit dans notre constitution. La pairie, toute faible qu'elle est, défend seule ce pays-ci de la tendance que lui ont donnée vingt-cinq ans d'événements démocratiques. Où irons-nous si nous perdons cette garantie[1]?

Il est curieux de voir à quels expédients on crut avoir besoin de recourir pour assurer le vote de la loi :

C'est une chose étrange que cette Chambre des pairs, dit Charles. Croiriez-vous qu'on regarde comme indispensable que le roi aille se promener le jour où l'on doit voter sur la loi? S'il fait un temps impraticable, ce sera une désolation dans le ministère; c'en est fait de la majorité. Vous devinez pourquoi? C'est que le roi emmène dans sa voiture son capitaine des gardes, son gentilhomme de la chambre, son maître de la garde-robe[2].

Tous ces grands dignitaires votaient contre la loi présentée et soutenue par le ministère au nom du roi!

Quelle fut la conclusion? Charles la donne avant de clore sa lettre :

Hier, il y a eu une majorité de trois ou quatre voix[3]. Vainement le roi a-t-il fait sa promenade, malgré un des plus épouvantables ouragans que nous ayons eus. Les *ultra* ont retardé, ralenti, prolongé la séance, et les trois promeneurs sont arrivés en sueur et tout poudreux à cinq heures et demie, et ils ont voté. Un si petit succès est bien effrayant; mais aussi quels moyens de gouvernement prend-on? Je le disais hier à Mme de Labriche : « Le but? *L'unanimité.* — Le moyen? *La promenade*[4]. »

Ce n'était qu'un premier vote; mais il décida du succès : la loi fut votée à la chambre des pairs, le 9 mars, par 96 voix contre 74[5]; et Charles en faisait d'avance honneur à la résolution impassible du ministre de la guerre :

Eh bien, dit-il, je me rappelle très bien qu'il y a un mois ses collègues

[1] T. IV, p. 148.

[2] 6 mars 1818, t. IV, p. 154-155.

[3] Il s'agit d'un amendement de la commission portant sur le rappel des anciens sous-officiers ou soldats. Il fut rejeté par 88 voix contre 85. (Séance du 7 mars. *Archives parlementaires*, t. XXI, p. 233.) — [4] 8 mars, t. IV, p. 155. Ces derniers mots sont une application du jeu à la mode des trente-six questions dont il parle ailleurs.

[5] Elle fut promulguée le lendemain 10 mars 1818.

se moquaient de lui; c'était à qui plaisanterait sur son calme et sur son immuabilité. Et il s'est trouvé tout bonnement que, parce qu'il savait ce qu'il voulait, il a été plus habile qu'eux tous. Tout serait donc facile, si, au lieu de dépenser son esprit en petites choses, en conversations à la tribune, on ne procédait que par grandes mesures, on ne parlait qu'au pluriel, on s'adressait aux masses, sans se donner la peine de se mettre en colère contre les individus; enfin si, selon l'expression de Mirabeau, on élevait l'oriflamme au-dessus de toutes les bannières. N'allez pas conclure de là que je trouve la loi de recrutement parfaite, ni même excellente; je la trouve suffisante. S'il fallait en faire l'éloge, je crois que je le ferais d'une manière plus solide qu'il n'a pu être permis de le faire à la tribune. Je crois, cependant, que le temps y fera entrer de force le vote annuel, comme il a déjà presque introduit le jury dans la législation de la presse [1].

Mme de Rémusat avait aussi confiance dans l'avenir, sans le prévoir ni le désirer sans doute aussi libéral que son fils : « Nous sommes, écrivait-elle, grâce à Dieu, dans une situation où le bon sens se met à la portée de tout le monde. Les jalons sont placés; je crois même qu'ils ont pris racine, comme certains piquets de saule que j'ai vus dans le parc de Villequier, qui, en attendant qu'on les remplaçât par de vrais arbres, s'étaient avisés de pousser. Quoi qu'on fasse, la loi des élections et celle du recrutement ne se déracineront pas [2]. »

H. WALLON.

(La suite à un prochain cahier.)

EPISTOLÆ PONTIFICUM ROMANORUM INEDITÆ. Edidit S. Loewenfeld, Lipsiæ, 1885, p. VI-288, in-8°.

DEUXIÈME ARTICLE [3].

Nous continuons notre enquête historique, littéraire, dans les lettres des papes pour la première fois publiées par M. Lœwenfeld. Au point où nous l'avons momentanément interrompue, Adrien IV vient de mourir, et la majorité des cardinaux s'est empressée de lui donner pour

[1] T. IV, p. 156. — [2] 13 juin 1818, t. IV, p. 305. — [3] Voir le cahier du mois de septembre, p. 538.

successeur le docte Siennois Roland Rainucci, tandis que la minorité s'est portée, pour complaire à l'Empereur, sur un candidat plus considérable par sa naissance, moins par son mérite, l'arrogant et brutal Octavien, parent des comtes de Frascati. On a beaucoup écrit pour ou contre les droits de l'un et ceux de l'autre. Le fait est qu'il y eut deux papes proclamés le même jour, sous le nom d'Alexandre III et de Victor IV, que ces deux papes furent sacrés dans la même forme, à tour de rôle, et s'excommunièrent réciproquement. Mais, quel qu'ait été le plus légitime au point de vue de la procédure, la postérité s'est prononcée contre Victor IV, pour Alexandre III.

Assurément nous ne la contredirons pas, Alexandre III s'étant montré, durant tout le cours de son long pontificat, de l'année 1159 à l'année 1181, digne d'être compté parmi les grands papes. Combien Frédéric lui suscita d'ennemis! Combien il lui fit éprouver de mécomptes, d'affronts, de revers! Mais rien ne fut supérieur à la patience, à l'adresse, au courage d'Alexandre. Entre eux le duel dura dix-huit ans, sans trêve, et finit, on sait comment, par l'humble génuflexion de Frédéric avouant sa défaite. On a coutume de dire que les gens d'étude, les docteurs de l'école sont impropres à gouverner les États; que leur défaut de clairvoyance et leurs manières d'agir particulières les font compromettre toutes les causes qu'ils veulent servir, même les meilleures. Qu'était donc Alexandre avant qu'un pape le nommât cardinal et que le collège des cardinaux l'élût pape? Il était professeur à Bologne. C'est de là qu'il partit pour venir se mesurer soit avec les princes les plus puissants et les plus fourbes, soit avec les politiques de métier qui formaient leurs conseils, et, les ayant tous domptés et soumis, il les humilia plus encore en leur pardonnant. Toute question de doctrine, de parti, mise de côté, ne semble-t-il pas qu'un tel pape fait honneur aux philosophes?

Les lettres d'Alexandre qui se rapportent aux grandes affaires de son pontificat doivent avoir été, pour la plupart, depuis longtemps publiées; nous trouvons, en effet, peu de ces lettres dans le recueil de M. Lœwenfeld. Celles qu'il contient concernent presque toutes des choses bien moindres. Ce n'est pourtant pas à dire qu'elles manquent d'intérêt. On ne peut ne pas recueillir d'utiles informations dans les bulles et les monitoires quelconques d'un pontife si soucieux de remplir tous ses devoirs et si jaloux d'exercer tous ses droits. Les documents relatifs aux mœurs du XIIe siècle ne sont pas d'ailleurs tellement nombreux qu'il soit indifférent d'en posséder quelques-uns de plus.

Nous avons d'abord à signaler parmi les pièces éditées par M. Lœwen-

feld deux lettres contre l'abus des procurations. On appelait procuration le privilège qu'avaient les évêques, les abbés, les doyens, les archidiacres et les autres dignitaires ecclésiastiques d'être hébergés, dans toute maison séculière ou régulière qu'ils venaient visiter, aux frais des gens qui l'habitaient. Quand ils voyageaient seuls ou presque seuls et se contentaient d'un repas frugal, l'exercice de ce privilège n'était l'occasion d'aucune plainte. Mais déjà la plupart de ces visiteurs ne se mettaient plus en route qu'avec une nombreuse escorte d'officiers, de serviteurs, qu'il fallait tous loger, nourrir, avec leurs chevaux, leurs mulets, leurs chiens, etc. Nous lisons dans une bulle d'Innocent III qu'un simple archidiacre, l'archidiacre de Richmond, faisait ses visites avec quatre-vingt-dix-sept chevaux, vingt et un chiens, trois oiseaux de proie, et la bulle ne dénombre pas les cavaliers, leurs valets, les valets des chevaux, des chiens, des oiseaux. Que de bouches! Ajoutons que, les maîtres se tenant pour offensés quand on ne leur offrait pas des festins somptueux, les serviteurs entendaient, pour leur part, n'être pas mal traités. Après le départ d'un de ces visiteurs, il y avait des cures, des abbayes ruinées. On n'est donc pas surpris quand on voit tous les canonistes se prononcer fermement contre une coutume si féconde en scandales. Alexandre écrit aux religieux de Saint-Germain-des-Prés (p. 186) : « Si l'archevêque de Sens vient dans les églises de votre dépendance avec plus de gens, plus de chevaux que vous n'en devez héberger, refusez de les recevoir, et, s'il s'emporte et vous excommunie, de cela ne vous inquiétez guère : dès à présent j'annule la sentence. » Une lettre semblable est à l'adresse des moines du Bec. Des archidiacres, des doyens, les avaient audacieusement exclus de la communion des fidèles pour ne leur avoir pas servi des mets assez délicats (p. 163). De cela le pape se montre indigné. Il devait l'être; mais ni lui ni ses successeurs ne réussirent à réprimer cet abus; en France même il ne prit fin que le jour où les parlements, s'interposant entre les visiteurs et les visités, convertirent toute procuration en un subside pécuniaire, en firent la taxe et la firent telle qu'un si modique impôt fut payé sans gêne, sans murmure.

Voici d'autres renseignements touchant les mœurs. Quelques curés du diocèse de Sens s'étaient concertés pour obliger leurs paroissiens qui désiraient prendre l'habit religieux à leur demander de vouloir bien le permettre, et cette permission ils ne l'accordaient qu'après l'avoir fait payer. C'était introduire dans l'Église un des principes de la loi féodale. De même que le serf devait à son seigneur le travail de ses bras, ainsi le paroissien devait à son curé ses oblations ordinaires, extraordinaires, et sa part de contribution aux frais du culte paroissial, outre la dîme de ses

récoltes. Conséquemment on ne pouvait plus librement s'affranchir d'une dette que de l'autre. Ce n'était pas, à la vérité, mal raisonner. Cependant Alexandre, informé du fait, condamna durement cet emploi de la logique justifiant, dit-il, un honteux commerce (p. 147). Le cas est singulier. Nous n'apprenons pas que d'autres curés aient usé du même argument pour accroître les fruits de leurs bénéfices.

Ce qui doit avoir eu lieu plus souvent, c'est ce qu'on va lire. L'abbé de Saint-Nicolas-des-Prés, au diocèse de Noyon, avait emprunté nous ne savons quelle somme sous la condition de ne pouvoir se libérer sans ajouter au capital dix muids d'avoine. Mais, outre le capital, disait alors l'Église, l'emprunteur ne doit rien. L'abbé refusait donc de remplir tout son engagement, c'est-à-dire de livrer l'avoine. Le pape, consulté, répond qu'il l'approuve et mande à l'évêque de Noyon d'excommunier le prêteur, si celui-ci persiste à réclamer l'intérêt stipulé (p. 146). A la question posée le pape ne pouvait pas, on le reconnaît, faire une autre réponse; mais il faut convenir qu'une telle décision, conforme sans doute aux canons, ne saurait être ratifiée par la saine morale, car elle n'excuse pas seulement, elle encourage encore la mauvaise foi. La morale ne fut mise d'accord avec la loi que par une meilleure définition de l'usure et par la tardive réforme qui plaça les délinquants sous la juridiction du juge civil.

Nous aimons mieux voir Alexandre blâmer et s'employer à réprimer l'abus de ces provisions *ad vacatura* qui furent si longtemps en usage, non seulement dans l'Église, mais encore en divers États. Informé que les religieux de Marmoutiers ont ainsi disposé de cures non vacantes, par condescendance pour de puissants protecteurs, il leur en fait le reproche. Il est vrai, dit-il, que la cour de Rome a souvent délivré de ces provisions, et que lui-même, il le confesse, il en a fait expédier plus d'une; mais il en est repentant et c'est une faute qu'il ne commettra plus. Il engage donc les religieux à suivre l'exemple que maintenant il leur donne, non celui qu'il leur a précédemment donné. Mais les successeurs d'Alexandre n'eurent pas, en cette matière, le même scrupule; ils signèrent, après sa mort, tant de ces mandats *ad vacatura* que, du moins en France, l'Église elle-même s'en dit scandalisée. Alors intervint une ordonnance du roi Charles VI qui les révoqua tous comme contraires aux anciennes libertés. Cette ordonnance est du mois de mai 1408. La cour de Rome en expédia néanmoins, durant plus d'un siècle, bien d'autres encore, car cela ne lui fut interdit que par le concile de Trente. Il est remarquable que le principal argument d'Alexandre contre cet abus est celui du roi Charles VI. Disposer, dit-il, d'un bénéfice avant le décès du béné-

ficiaire, c'est inspirer le désir de le voir mourir au plus tôt, c'est rendre l'expectant « presque homicide ». Elle l'a même quelquefois, ajoute l'ordonnance, rendu tout à fait homicide. Il est bien regrettable qu'un tel abus, condamné dès le XIIe siècle, ait si longtemps duré.

D'autres lettres d'Alexandre nous attestent qu'il eut beaucoup de peine à maintenir son clergé sous le joug de l'antique discipline. Si l'on n'affectait pas encore d'en mépriser les prescriptions surannées, on essayait déjà de s'en affranchir, non par instinct d'indépendance, mais par mollesse ou par goût pour les jouissances interdites. Mais nous ne voulons pas insister sur ce point. Il y a dans les lettres jusqu'à ce jour inédites du pape Alexandre des révélations moins attendues, qui nous ont par conséquent intéressé davantage et que nous avons plus à cœur de signaler. Ce qui va suivre concerne l'histoire littéraire.

Thibaud, chanoine de Tours, était, en l'année 1180, loin de son église, *in scholis;* ce qui semble vouloir dire à Paris. Mais, son désir étant de rentrer à Tours, il demandait à ses collègues un domicile que ceux-ci lui refusaient. C'est pourquoi le pape intervient, s'étonnant qu'on mette si peu d'empressement à rappeler un homme de si grande vertu, de si grand nom, *tantæ probitatis et nominis* (p. 198, 199). Comment faut-il entendre ces mots « de si grand nom »? Le chanoine Thibaud fut-il, vers la fin du XIIe siècle, un professeur célèbre dont la mémoire s'est perdue? Nous ne le croyons pas; nous croyons qu'il s'agit ici de Thibaud du Perche, fils du comte Geoffroy, qui fut doyen de Saint-Martin de Tours de l'année 1197 à l'année 1209; que son « grand nom » est son nom de famille, et qu'Alexandre III, pape très politique, l'a recommandé si vivement à l'archevêque, au chapitre de Tours, pour complaire au comte Geoffroy, dont il avait obtenu ou dont il pouvait obtenir quelques services.

A la page 202 nous rencontrons deux pièces qui se rapportent à l'organisation de l'enseignement. On a plus d'une fois avancé que l'enseignement jouissait, au moyen âge, de libertés très enviables. Il est constant qu'en cette matière, comme en beaucoup d'autres, le moyen âge n'a guère connu le bon ordre. Mais cela tient à ce que les pouvoirs publics étaient incapables de faire partout observer les lois préventives ou répressives, car ces lois existaient. Vers l'année 1170, c'est-à-dire longtemps avant l'institution régulière des Universités, Alexandre écrit au chancelier de Bourges que, l'ayant confirmé dans son titre et dans tous les droits que ce titre confère, il interdit à quiconque d'enseigner sans sa permission dans la ville et les faubourgs de Bourges. Il ne convient pas, dit le pape, que des ignorants ou des brouillons, *indocti et incompositi,*

convient librement la jeunesse à les venir entendre. Mais il ajoute : les permissions seront gratuitement données, *nullam omnino pretium exigatur*. Comme il était besoin de notifier expressément cette défense, le pape en reproduit les termes une seconde fois : *scholæ non vendantur*. Que ne vendaient pas alors les premiers dignitaires des chapitres, doyens, officiaux, archidiacres, chanceliers? Les libres parleurs du temps, les sermonnaires, nous assurent qu'ils vendaient tout. On croit volontiers que l'accusation est trop générale.

Alexandre fut toujours très attentif à protéger, à servir les clercs lettrés. Cela prouve sans doute qu'il n'oublia jamais tout ce qu'il devait à sa littérature. A propos d'une prébende qu'il demande aux religieuses de Jouarre pour un de ces clercs, il s'exprime ainsi (p. 198) : *De provisione illorum qui litteratura sunt et honestis moribus præditi tanto nobis est attentius cogitandum quanto de majori possemus negligentia reprehendi si eos clausis oculis transiremus quos benigniori debemus oculo intueri.* S'il y a peu d'anciens papes à qui cette négligence puisse être reprochée, aucun ne paraît s'être plus soucié qu'Alexandre de pourvoir à tous les besoins des gens d'étude. Il ne se bornait pas toujours à les recommander; quelquefois il faisait plus, il menaçait de rigoureux traitements les doyens, les évêques, qui tardaient trop à leur conférer les dignités fructueuses qu'il avait pour eux sollicitées. C'est le ton de deux lettres qu'il fit remettre, l'une à l'évêque, l'autre au doyen de Senlis, en faveur d'un poète, nommé Jean, autrefois clerc d'Odon, évêque de Tusculum, qui, pourvu d'une demi-prébende, en postulait depuis longtemps une entière. Ces deux lettres sont de la plus grande véhémence. Le pape a, dit-il, plusieurs fois réclamé pour le poète cette prébende entière, et néanmoins, une vacance étant survenue, l'évêque, laissant de côté le protégé du pape, a gratifié quelque autre clerc du bénéfice disponible. C'est donc une injure qu'il a faite au saint-siège. Qu'il la répare immédiatement, qu'il retire la prébende à qui l'a reçue et la transporte au poète qui l'attend; sinon le pape cassera lui-même la donation qu'il improuve et décrétera que l'évêque sera privé du droit de conférer aucune prébende dans son église tant qu'il n'aura pas satisfait au désir du pape (p. 175, 177). Il était impossible de parler plus durement; mais il s'agissait d'un lettré, d'un lettré qui sans doute passait, dans l'esprit d'Alexandre, avant un évêque.

Nous regrettons de ne pouvoir dire quel est ce poète dont la cause fut embrassée par Alexandre avec tant de chaleur. Les pièces sont datées de l'année 1179. Or nous trouvons en ce temps-là plus d'un poète nommé Jean, et comme on manque de renseignements sur la vie des uns et des

autres, il est certainement facile de hasarder une conjecture, il ne l'est pas de la justifier. Mais n'omettons pas de faire remarquer la mention accidentelle de cet Odon, évêque de Tusculum, à qui fut d'abord attaché le poète Jean. Quoiqu'il ait été, de son vivant, un personnage assez considérable, les historiens l'ont bien mal connu. M. Daunou l'a dit évêque de Palestrine; Ughelli ne l'a pas nommé parmi les évêques de Tusculum. Nous avons ailleurs montré qu'il fut vraiment évêque de Tusculum et l'était en 1170 et 1171[1]. Nous voyons ici qu'il était mort en 1179. Alexandre nous l'apprend quand, dans une lettre de cette date, il le désigne ainsi : *Bonæ memoriæ Odonis, Tusculanensis episcopi.* Cet évêque de Tusculum, ancien abbé d'Ourscamp, au diocèse de Noyon, n'a pas de notice dans notre *Histoire littéraire*, quoiqu'il soit Français et qu'il ait écrit un bon livre qui nous est resté. Mais on a fait honneur de ce livre à l'un de ses homonymes. Cette erreur est à corriger.

Nous avons dit que M. Loewenfeld a trouvé peu de lettres inédites qui se rapportent aux différends d'Alexandre et de Frédéric. Il en a toutefois découvert une d'assez grande importance au collège de la Trinité de Cambridge. Cette lettre est de l'année 1178. La paix est faite entre le pape et l'Empereur; mais l'Empereur soupçonne le pape de favoriser en secret les ennemis de l'Empire, les Lombards et les Grecs, et celui-ci prétend qu'un tel soupçon n'est pas fondé. On remarque dans cette lettre beaucoup de fermeté. Alexandre prend, il est vrai, le soin de se justifier, mais il le fait avec dédain. Il ajoute même que, si quelqu'un a le droit de se plaindre, ce n'est pas l'Empereur, c'est le pape, et, reprochant à Frédéric certains actes récents, il l'invite à vouloir bien changer de conduite (p. 152). Cela est nettement exprimé, dans un style très clair. On dirait presque un maître qui gourmande un serviteur indocile.

C'est avec regret que nous allons quitter Alexandre III, pour rechercher ce que M. Loewenfeld doit nous apprendre de nouveau sur leurs successeurs. Les Allemands n'aiment pas, en général, ce pape siennois, qui, reconnaissons-le, ne les aimait guère. Mais, ayant à son égard, comme Français, d'autres sentiments, nous saisirons toujours avec empressement l'occasion qu'on nous fournira de les justifier.

B. HAURÉAU.

(La suite à un prochain cahier.)

[1] *Notices et extr. des man.*, t. XXIV, 2e partie, p. 205.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT NATIONAL DE FRANCE.

ACADEMIE FRANÇAISE.

L'Académie française a tenu sa séance publique le jeudi 26 novembre 1885, sous la présidence de M. Maxime du Camp, directeur.

La séance s'est ouverte par le rapport de M. le Secrétaire perpétuel sur les résultats des concours.

PRIX DÉCERNÉS.

Prix de poésie. — L'Académie avait proposé pour sujet du prix de poésie à décerner en 1885 : *Sursum corda.* Le prix, de 4,000 francs, a été partagé entre la pièce de vers inscrite sous le n° 82, dont l'auteur est M[lle] Jeanne Loiseau, et la pièce de vers inscrite sous le n° 179, dont l'auteur est M. le vicomte de Borrelli. Une mention honorable est accordée à la pièce de vers inscrite sous le n° 6, dont l'auteur ne s'est pas fait connaître.

Prix Montyon. — L'Académie française a décerné :

1° Quatre prix de 2,000 francs chacun : à M. Élie Rabier, pour ses *Leçons de philosophie;* à M. Jeannerod, pour son ouvrage : *La puissance française;* à M. le vicomte Guy de Brémond d'Ars, pour son ouvrage : *Jean de Vivonne;* à M[me] Bentzon (M[me] Thérèse Blanc), pour son roman intitulé : *Tony;*

2° Trois prix de 1.500 francs chacun : à M. Louis Figuier, pour *Les nouvelles conquêtes de la science;* à M. de Tinseau, pour son roman : *La meilleure part;* à M. Le Gal La Salle, pour son ouvrage : *L'héritage de Jacques Farruel;*

3° Cinq prix de 1,000 francs chacun : à M. le baron Ernouf, auteur d'ouvrages sur *Les grands inventeurs français;* à M[me] Jules Samson, pour un ouvrage sur *Une éducation dans la famille;* à M. A. Pellissier, pour *Les grandes leçons de l'antiquité chrétienne;* à M. Émile Desbeaux, pour *Les projets de mademoiselle Marcelle;* à M. Ernest Dupuy, pour un recueil de poésie : *Les Parques.*

Prix Gobert. — L'Académie a décerné le grand prix à M. Paul Thureau-Dangin, pour son ouvrage intitulé : *Histoire de la monarchie de Juillet,* 2 volumes in-8°, et

le second prix à M. H. Pigeonneau, pour son *Histoire du commerce de la France*, 1 volume in-8°.

Prix Thérouanne. — Le prix Thérouanne a été ainsi réparti : 1° un prix de 2,500 francs à M. Charles Bémont, auteur d'un ouvrage intitulé : *Simon de Montfort, comte de Leicester;* 2° un prix de 1,500 francs à M. Henry de la Garde, auteur d'un ouvrage intitulé : *Le duc de Rohan et les protestants sous Louis XIII.*

Prix Bordin. — Le prix Bordin a été ainsi réparti : un prix de 2,000 francs à M. le prince Emmanuel de Broglie, auteur d'un ouvrage intitulé : *Fénelon à Cambrai, d'après sa correspondance* (1699-1715); et une médaille de la valeur de 1,000 francs à Mgr Fr. Laouënan, vicaire apostolique à Pondichéry, auteur d'un ouvrage intitulé : *Du Brahmanisme et de ses rapports avec le Judaïsme et le Christianisme.*

Prix Marcelin Guérin. — Ce prix a été ainsi réparti :

1° Deux prix de 2,000 francs chacun : à feu M. Marc Monnier, auteur d'un ouvrage intitulé : *La Renaissance, de Dante à Luther;* à M. Lucien Brunel, auteur d'un ouvrage intitulé : *Les philosophes de l'Académie française au XVIIIe siècle;*

2° Deux prix de 1,000 francs chacun : à Ch. Aubert (Mme Vattier), auteur d'un ouvrage intitulé : *Le littoral de la France;* et à M. J.-J. Jusserand, auteur d'un ouvrage intitulé : *La vie nomade et les routes d'Angleterre au XIVe siècle.*

Prix Langlois. — Ce prix n'est pas décerné.

Prix de Jouy. — Ce prix est partagé entre M. Quatrelles, auteur d'un ouvrage intitulé : *Lettres à une honnête femme sur les événements contemporains*, et M. Léon-Bernard Derosne, auteur d'un ouvrage intitulé : *Types et travers.*

Prix Archon-Despérouses. — Ce prix a été ainsi réparti :

1° Un prix de 2,000 francs à M. P. Jacquinet, pour sa nouvelle édition des *Oraisons funèbres de Bossuet;*

2° Deux prix de 1,000 chacun : à M. Constans, auteur d'un ouvrage intitulé : *La chrestomathie de l'ancien français* (*IXe-XVe siècle*); à M. L. Clédat, auteur d'un ouvrage intitulé : *La grammaire élémentaire de la vieille langue française.*

Prix Vitet. — Ce prix a été ainsi réparti : 1° un prix de 5,000 francs à M. Paul Bourget; 2° un prix de 1,500 francs à M. André Lemoyne.

Prix Lambert. — Ce prix a été partagé entre Mlle Émilie Carpentier, auteur d'un ouvrage intitulé : *Enfants d'Alsace et de Lorraine;* et Mlle Marthe Bertin, auteur d'un ouvrage intitulé : *Madame Grammaire et ses enfants.*

Prix Monbinne. — Ce prix a été ainsi réparti : 1° un prix de 1,200 francs à M. Honoré Bonhomme, auteur de plusieurs ouvrages sur le XVIIIe siècle; 2° un prix de 1,000 francs à M. Roux-Ferrand, auteur d'un dictionnaire raisonné de philosophie morale; 3° un prix de 800 francs à M. Ernest Lionnet, auteur d'un ouvrage intitulé : *Le docteur Chabot.*

PRIX PROPOSÉS.

Prix d'éloquence à décerner en 1886. — Sujet proposé : « Discours sur Beaumarchais. »

Les ouvrages présentés à ce concours ne seront reçus que jusqu'au 31 décembre 1885.

Prix de poésie à décerner en 1887.— Sujet proposé : « Pallas Athéné. »

La limite de trois cents vers ne doit pas être dépassée.

Les ouvrages présentés à ce concours ne seront reçus que jusqu'au 31 décembre 1886.

Pour les prix Montyon, Gobert, Thérouanne, Thiers, Halphen, Guizot, Bordin, Marcelin Guérin, Langlois, Jules Janin, de Jouy, Archon-Despérouses, Botta, Jean Reynaud, Vitet, Maillé-Latour-Landry, Lambert, et Monbinne, qui seront à décerner en 1886, 1887, 1888, 1889, l'Académie n'indique, selon son usage, aucun sujet de concours.

M. le Secrétaire perpétuel ayant achevé son rapport, il est donné lecture de fragments des deux pièces qui ont partagé le prix de poésie.

La séance s'est terminée par la lecture du discours de M. le Président sur les prix de vertu.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

L'Académie des inscriptions et belles-lettres a tenu sa séance publique annuelle le vendredi 13 novembre 1885, sous la présidence de M. E. Desjardins.

M. le Président a d'abord fait connaître les résultats des concours.

Prix ordinaire. — L'Académie avait prorogé à l'année 1885 le sujet suivant, proposé pour l'année 1883 : « Faire l'énumération complète et systématique des traductions hébraïques, qui ont été faites au moyen âge, d'ouvrages de philosophie ou de science, grecs, arabes ou même latins. » Elle décerne le prix à M. Moritz Steinschneider.

Antiquités de la France. — L'Académie décerne trois médailles : la première à M. Tanon, pour son *Histoire des Justices des anciennes églises et communautés monastiques de Paris;* la deuxième à M. Léon Palustre, pour son ouvrage : *La Renaissance en France;* la troisième à M. Buhot de Kersers, pour son *Histoire et statistique monumentale du département du Cher.*

L'Académie accorde en outre six mentions honorables : la première à M. Pellechet, pour son livre intitulé : *Notes sur les livres liturgiques des diocèses d'Autun, Chalon et Mâcon;* la deuxième à M. Izarn, pour son livre : *Le Compte des recettes et dépenses du roi de Navarre en France et en Normandie de 1367 à 1370;* la troisième à M. Maurice Prou, pour son ouvrage : *Les Coutumes de Lorris et leur propagation aux XIIe et XIIIe siècles;* la quatrième à M. André Joubert, pour son *Étude sur la vie privée au XVe siècle en Anjou;* la cinquième à M. Germain Bapst, pour son livre intitulé : *Les métaux dans l'antiquité et au moyen âge. L'étain;* la sixième à M. le docteur Le Paulmier, pour son livre : *Ambroise Paré, d'après de nouveaux documents découverts aux Archives nationales et des papiers de famille.*

Prix de numismatique. — Le prix annuel de numismatique fondé par M. Allier de Hauteroche est partagé, cette année, entre M. Percy Gardner, pour son ouvrage in-

titulé : *The types of greek coins*, et M. Six, pour son mémoire sur le *Classement des séries cypriotes*.

Prix Gobert. — Le premier prix est décerné à M. Luchaire, pour ses *Études sur les actes de Louis VII*; le second prix à M. de Maulde, pour son livre intitulé : *Procédures politiques du règne de Louis XII*.

Prix Bordin. — L'Académie avait prorogé à l'année 1885 le sujet suivant, proposé pour 1883 : « Étudier, à l'aide des documents d'archives et de textes littéraires, le dialecte parlé à Paris et dans l'Île-de-France jusqu'à l'avènement des Valois. Comparer ce dialecte, d'après les résultats obtenus, à la langue française littéraire, et rechercher jusqu'à quel point le dialecte parisien était considéré au moyen âge comme la langue littéraire de la France. » Aucun mémoire n'ayant été déposé, l'Académie retire cette question du concours.

L'Académie avait proposé pour l'année 1885 la question suivante : « Étude critique sur les œuvres que nous possédons de l'art étrusque; origines de cet art; influence qu'il a eue sur l'art romain. »

Deux mémoires ont été déposés sur cette question, qui est prorogée à l'année 1887.

L'Académie avait aussi proposé pour l'année 1885 le sujet suivant : « Examiner et apprécier les principaux textes épigraphiques, soit latins, soit grecs, qui éclairent l'histoire des institutions municipales dans l'empire romain, depuis la chute de la République jusqu'à la fin du règne de Septime Sévère. » Elle décerne le prix à M. Loth.

Prix Stanislas Julien. — L'Académie décerne le prix à M. de Rosny, pour son *Histoire des dynasties divines du Japon*, traduite du chinois et du japonais.

Prix Jean Reynaud. — L'Académie décerne le prix à M. le capitaine Aymonier, pour sa *Découverte des inscriptions sanscrites du Cambodge et la traduction de la partie kmer de ces inscriptions*.

Prix de La Grange. — L'Académie décerne le prix à M. Antoine Thomas, pour sa thèse : *Francesco da Barberino et la poésie provençale en Italie*.

ANNONCE DES CONCOURS.

Prix ordinaire de l'Académie. — L'Académie rappelle qu'elle a proposé les questions suivantes :

1° Pour l'année 1886 : « Faire, d'après les textes et les monuments figurés, le tableau de l'éducation et de l'instruction que recevaient les jeunes Athéniens, aux ve et ive siècles avant J.-C., jusqu'à l'âge de dix-huit ans. Les concurrents sont invités à ne pas insister sur les exercices gymnastiques. » Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1885;

2° Pour l'année 1887 : « Étudier, d'après les chroniques arabes, et principalement celles de Tabari, Maçoudi, etc., les causes politiques, religieuses et sociales qui ont déterminé la chute de la dynastie des Omeyyades et l'avènement des Abassides. » Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1886.

L'Académie rappelle qu'elle a prorogé à l'année 1887 les questions suivantes, proposées pour l'année 1884 :

« I. Examen historique et critique de la Bibliothèque de Photius.

« II. Étude grammaticale et historique de la langue des inscriptions latines, comparée avec celle des écrivains romains, depuis le temps des guerres puniques jusqu'au temps des Antonins. »

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1886.

L'Académie avait proposé pour le concours de l'année 1885 :

« I. Étude sur l'instruction des femmes au moyen âge. Constater l'état de cette instruction dans la société religieuse et dans la société civile, en ce qui regarde la connaissance des lettres profanes et des genres divers de littérature vulgaire. Apprécier sommairement le caractère et le mérite relatif des écrits composés par les femmes, particulièrement du XI[e] siècle au XV[e] siècle.

« II. Exposer la méthode d'après laquelle doit être étudié, préparé pour l'impression et commenté, un ancien obituaire. Appliquer les règles de la critique à l'étude d'un obituaire rédigé en France avant le XIII[e] siècle. Montrer le parti qu'on peut tirer de l'obituaire pris comme exemple, pour la chronologie, pour l'histoire des arts et des lettres et pour la biographie des personnages dont le nom appartient à l'histoire civile ou à l'histoire ecclésiastique. »

L'Académie proroge ces deux questions à l'année 1887.

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1886.

L'Académie rappelle qu'elle a proposé pour l'année 1887 le sujet suivant :

« Étude sur les contributions demandées en France aux gens d'Église depuis Philippe-Auguste jusqu'à l'avènement de François I[er]. »

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1886.

Chacun de ces prix est de la valeur de 2,000 francs.

Prix Bordin. — L'Académie rappelle qu'elle a proposé :

1° Pour l'année 1886 :

« I. Étude critique sur les ouvrages, en vers et en prose, connus sous le titre de Chronique de Normandie.

« II. Étudier la numismatique de l'île de Crète. Dresser le catalogue des médailles. Expliquer les titres principaux et les motifs accessoires. Insister sur les rapports de la numismatique crétoise avec les autres monuments trouvés dans le pays, ainsi qu'avec les types de l'art asiatique et de l'industrie primitive de la Grèce.

« III. Étudier d'après les documents arabes et persans les sectes dualistes, Zendiks, Mazdéens, Daïsanites, etc., telles qu'elles se montrent dans l'Orient musulman. Rechercher par quels liens elles se rattachent soit au zoroastrisme, soit au gnosticisme et aux vieilles croyances populaires de l'Iran. »

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1885.

2° Pour l'année 1887 :

« I. Relever, à l'aide de documents historiques et littéraires et des dénominations

locales, les formes vulgaires des noms des saints en langue d'oui et en langue d'oc; signaler la plus ancienne apparition en France des noms latins auxquels correspondent ces diverses formes.

« II. Examen critique de la Géographie de Strabon. »

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1886.

L'Académie rappelle qu'elle a prorogé à l'année 1887 le sujet suivant, proposé pour l'année 1884 :

« Étude sur la langue berbère sous le double point de vue de la grammaire et du dictionnaire de cette langue; insister particulièrement sur la formation des racines et sur le mécanisme verbal. S'aider pour cette étude des inscriptions libyques recueillies dans ces dernières années; indiquer enfin la place du berbère parmi les autres familles de langues. »

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1886.

L'académie propose pour l'année 1888 : « Exposer méthodiquement la législation politique, civile et religieuse des Capitulaires. »

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1887.

L'Académie propose en outre, pour l'année 1888, le sujet suivant :

« Étudier l'histoire politique, religieuse et littéraire d'Édesse jusqu'à la première croisade. »

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1887.

Chacun de ces prix est de la valeur de 3,000 francs.

Prix Brunet. — L'Académie avait proposé, pour le concours de 1885, la question suivante : « Relever sur le grand catalogue de bibliographie arabe intitulé *Fihrist* toutes les traductions d'ouvrages grecs en arabe; critiquer ces données bibliographiques d'après les documents imprimés et manuscrits. » Un seul mémoire, insuffisant, ayant été adressé sur ce sujet, l'Académie le proroge à l'année 1887. Les ouvrages, qui pourront être imprimés ou manuscrits, devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1886.

L'Académie, en 1888, décernera ce prix au meilleur travail bibliographique, manuscrit ou publié depuis l'année 1885, portant sur des ouvrages d'histoire ou de littérature du moyen âge. Les ouvrages devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1887.

M. le Président ayant achevé son rapport, M. Wallon, secrétaire perpétuel, a lu une notice historique sur la vie et les travaux de M. Prévost de Longpérier, membre de l'Académie. La séance a été terminée par une lecture de M. Edmond Le Blant sur *Le Christianisme aux yeux des païens.*

ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

L'Académie des sciences morales et politiques a tenu sa séance publique annuelle le samedi 7 novembre 1885, sous la présidence de M. Martha.

La séance est ouverte par un discours de M. le Président, annonçant les prix décernés, et les sujets de prix proposés.

PRIX DÉCERNÉS.

Prix du Budget. — Section de philosophie. — L'Académie avait proposé pour l'année 1885 le sujet suivant : « Le Libre arbitre, théorie et histoire. »

Le prix est décerné à M. Fonsegrive. Deux mentions honorables sont décernées, l'une à M. Joyau, l'autre à M. l'abbé Élie Blanc.

Prix Léon Faucher. — L'Académie avait proposé pour l'année 1885 le sujet suivant : « La vie, les travaux et les doctrines d'Adam Smith. » L'Académie ne décerne pas le prix; elle accorde une récompense de 2,000 francs à M. Albert Delatour.

Prix Wolowski. — L'Académie avait décidé que ce prix serait décerné, en 1885, à un ouvrage d'économie politique composé et publié dans les six années ayant précédé le terme du concours, fixé au 31 décembre 1884. L'Académie ne décerne pas le prix. Elle accorde une récompense de 1,000 francs à M. Émile Cacheux, pour son ouvrage : *Construction et organisation des crèches, salles d'asile, écoles, habitations ouvrières,* etc.

Prix du comte Rossi. — L'Académie avait proposé pour l'année 1885 la question suivante : « Des coalitions et des grèves dans l'industrie, et de leur influence. » Le prix est décerné à M. Léon Smith, et une récompense de 1,500 francs à M. C. Renault.

Prix quinquennal fondé par feu M. le baron Félix de Beaujour. — L'Académie avait proposé pour l'année 1885 la question suivante : « De la protection de l'enfance, au point de vue des enfants trouvés et assistés, ou délaissés par leur famille. » L'Académie ne décerne pas le prix. Elle accorde : 1° une médaille de 3,000 francs à M. Léon Lallemand; 2° deux récompenses de 1,000 francs chacune : l'une à M. Henry d'Escamps, l'autre au mémoire inscrit sous le n° 6, portant pour devise : « Aboutir » et dont l'auteur ne s'est pas fait connaître.

Prix Bordin. — Section de philosophie. — L'Académie avait prorogé à l'année 1885 le sujet suivant, proposé pour l'année 1882 : « Examen critique des systèmes compris sous le nom général de Philosophie de l'histoire. »

L'Académie décerne le prix à M. Hatzfeld, et accorde en outre une mention honorable au mémoire inscrit sous le n° 3, et ayant pour devise : « Historia autem magistra vitæ, testis temporum... »

Section de morale. — L'Académie avait prorogé à l'année 1885 le sujet suivant, proposé pour l'année 1883 : « Examen critique des principes et des fondements sur lesquels reposent les théories désignées de nos jours sous le nom de Sociologie. »

L'Académie décerne le prix à M. Wuarin, à Genève.

Section de législation, droit public et jurisprudence. — L'Académie avait proposé pour l'année 1885 le sujet suivant : « Des réformes de la législation relative à la condition des étrangers en France et dans les colonies. »

L'Académie décerne le prix à M. Vignerte.

Prix Halphen. — L'Académie, pour l'année 1885, partage ce prix triennal entre MM. Defodon et Hément.

Prix Joseph Audiffred. — L'Académie ne décerne pas le prix. Elle accorde une récompense de 3,000 francs à M. Albert Babeau, pour l'ensemble de ses ouvrages : *La Vie rurale; Les Voyageurs en France depuis la Renaissance jusqu'à la Révolution*, etc.

PRIX PROPOSÉS.

Prix du Budget. — *Section de philosophie.* — L'Académie proroge à l'année 1887 le sujet suivant, proposé pour l'année 1882 et prorogé une première fois à l'année 1885 : « La perception extérieure. » Ce prix est de la valeur de 2,000 francs. Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1886.

Section de morale. — L'Académie a proposé pour l'année 1886 le sujet suivant : « Examiner et apprécier les principes sur lesquels repose la pénalité dans les doctrines philosophiques les plus modernes. » Ce prix est de la valeur de 2,000 francs. Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1885.

Section de législation, droit public et jurisprudence. — L'Académie a proposé pour l'année 1886 le sujet suivant : « Des réformes qui pourraient être introduites dans la législation des faillites en France, d'après l'examen comparé des principales législations étrangères. » Ce prix est de la valeur de 2,000 francs. Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1885.

Section d'économie politique et finances, statistique. — L'Académie a prorogé à l'année 1886 le sujet suivant, proposé pour le 30 novembre 1880 et prorogé une première fois à l'année 1883 : « La main-d'œuvre et son prix. » Ce prix est de la valeur de 1,500 francs. Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1885.

L'Académie a également prorogé à l'année 1886 le sujet suivant, proposé pour 1882 : « Histoire des céréales en France. » Le prix est de la valeur de 1,500 francs. Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1885.

Sections d'économie politique et d'histoire réunies. — L'Académie a proposé pour l'année 1888 la question suivante : « Exposer les origines, la formation et le développement, jusqu'en 1789, de la dette publique en France. » Le prix est de la valeur de 2,000 francs. Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1887.

Section d'histoire générale et philosophique. — L'Académie a proposé pour l'année 1888 le sujet suivant : « L'Administration royale sous François Ier. » Le prix est de la valeur de 2,000 francs. Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1887.

L'Académie avait proposé pour l'année 1885 la question suivante : « La politique du roi Charles V. » Un seul mémoire, très insuffisant, ayant été déposé sur cette question, l'Académie la retire du concours, et la remplace par la question suivante, qu'elle propose pour l'année 1889 : « Exposer les institutions politiques, judiciaires

et financières du règne de Philippe-Auguste. » Ce prix est de 2,000 francs. Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1888.

L'Académie a proposé pour l'année 1887 le sujet suivant : « Richelieu et le Père Joseph. » Le prix est de la valeur de 2,000 francs. Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1886.

Prix Victor Cousin. — Section de philosophie. — L'Académie a proposé pour l'année 1887 le sujet suivant : « Les Dialogues de Platon. » Le prix est de la valeur de 6,000 francs. Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1886.

Prix Odilon Barrot. — Section de législation, droit public et jurisprudence. — L'Académie rappelle qu'elle a prorogé à l'année 1887 le sujet suivant, qu'elle avait d'abord proposé pour l'année 1884 : « Le Barreau anglais et le Barreau français. » Ce prix est de la valeur de 5,000 francs. Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1886.

L'Académie a proposé pour l'année 1886 le sujet suivant : « Histoire de l'enseignement du Droit avant 1789. » Ce prix est de la valeur de 6,000 francs.

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1885.

L'Académie a proposé pour l'année 1888 le sujet suivant : « Histoire du droit public et privé dans la Lorraine et les Trois-Évêchés, depuis le traité de Verdun, en 843, jusqu'en 1789. » Le prix est de la valeur de 5,000 francs. Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1887.

Prix Léon Faucher. — Section d'économie politique et finances, statistique. — L'Académie a proposé pour l'année 1888 la question suivante : « Les variations du prix et du revenu de la terre en France depuis un siècle. » Le prix est de la valeur de 3,000 francs. Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1887.

Prix Wolowski. — Sections d'économie politique et de législation réunies. — Ce prix sera décerné au meilleur ouvrage de droit qui aura été publié dans une période de six années antérieures au 31 décembre 1887. Ce prix est de la valeur de 3,000 francs. Le ouvrages devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1887.

Prix du comte Rossi. — Section d'économie politique, finances, statistique. — L'Académie avait proposé pour l'année 1886 le sujet suivant : « Exposer les faits qui, dans les sociétés de l'antiquité grecque et romaine, prouvent la permanence des lois économiques. »

Un seul mémoire, insuffisant, a été envoyé au concours.

L'Académie remet encore la question au concours, en en fixant l'époque à l'année 1888. Le prix est de la valeur de 5,000 francs. Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1887.

L'Académie a proposé :

1° Pour l'année 1886 : « La question des salaires. » Ce prix est de la valeur de 4,000 francs. Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1885;

2° Pour l'année 1887 : « Étude sur l'incidence de l'impôt. » Ce prix est de la valeur de 4,000 francs. Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1886;

3° Pour l'année 1888 : « Des résultats de la protection industrielle. » Le prix est

de la valeur de 4,000 francs. Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1887.

Prix Kœnigswarter. — Section de législation, droit public et jurisprudence. — Ce prix, de 1,500 francs, en faveur du meilleur ouvrage sur l'histoire du droit, sera décerné, s'il y a lieu, dans l'année 1889.

Prix quinquennal fondé par feu M. le baron Félix de Beaujour. — L'Académie a proposé pour l'année 1886 la question suivante : « Constater l'état de l'indigence, rechercher les causes qui ont pu l'atténuer ou l'aggraver, les raisons de sa persistance depuis le XVIe siècle jusqu'en 1789, l'influence que le progrès de la richesse et les changements survenus dans les institutions politiques, économiques et charitables ont pu exercer sur la diminution ou sur l'accroissement de la misère. »

L'Académie propose en outre pour l'année 1888 la question suivante : « L'Indigence et l'Assistance dans les campagnes depuis 1789 jusqu'à nos jours. » Le prix est de la valeur de 10,000 francs. Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1887.

Prix fondé par feu M. le baron de Morogues. — Ce prix, destiné au « meilleur ouvrage sur l'état du paupérisme en France et le moyen d'y remédier », est de la valeur de 2,000 francs. Les ouvrages imprimés devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1887.

Prix Stassart. — Section de morale. — L'Académie avait proposé pour l'année 1885 le sujet suivant : « Étude historique et critique sur le réalisme dans la poésie et dans l'art. »

Deux mémoires, insuffisants, ont été adressés au concours. La question est remise au concours pour l'année 1887. Le prix est de la valeur de 3,000 francs. Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1886.

Prix Bordin. — Section de philosophie. — L'Académie a proposé pour l'année 1887 le sujet suivant : « La philosophie du langage. » Le prix est de la valeur de 2,500 francs. Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1886.

Section de morale. — L'Académie propose pour 1888 le sujet suivant : « De l'amélioration des logements d'ouvriers dans ses rapports avec le rétablissement de l'esprit de famille. » Le prix est de la valeur de 2,500 francs. Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1887.

L'Académie propose en outre, pour l'année 1888, le sujet suivant : « La Morale de Spinosa. Examen de ses principes et de l'influence qu'elle a exercée dans les temps modernes. » Le prix est de la valeur de 2,500 francs. Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1887.

Section d'économie politique et finances, statistique. — L'Académie a proposé pour l'année 1886 le sujet suivant : « De la forme des emprunts publics en France, en Angleterre et en Hollande, au XVIIIe et au XIXe siècle. » Le prix est de la valeur de 2,500 francs. Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1885.

Section d'histoire générale et philosophique. — L'Académie a proposé pour l'année 1886 le sujet suivant : « Les assemblées provinciales dans l'Empire romain. » Le prix

est de la valeur de 2,500 francs. Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1885.

Prix Halphen. — Ce prix triennal est destiné à l'auteur de « l'ouvrage littéraire qui aura le plus contribué au progrès de l'instruction primaire, soit à la personne qui, d'une manière pratique, par ses efforts ou son enseignement personnel, aura le plus contribué à la propagation de l'instruction primaire. » Ce prix est de la valeur de 1,500 francs. Les ouvrages devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1887.

Prix Crouzet. — *Section de philosophie.* — Ce prix triennal, de 2,000 francs, est destiné à récompenser le meilleur mémoire « traitant des questions philosophiques ou de la question religieuse. »

L'Académie rappelle qu'elle a proposé pour l'année 1886 le sujet suivant : « Examen critique et histoire du pessimisme. » Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1885.

Prix Jean Reynaud. — Ce prix sera décerné par l'Académie des sciences morales et politiques en 1888.

Prix Joseph Audiffred. — Ce prix sera décerné en 1886. Les ouvrages devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1885.

Le Président ayant achevé son rapport, M. Jules Simon, secrétaire perpétuel, a lu une notice historique sur la vie et les travaux de M. Mignet, membre de l'Académie.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Histoire d'Allemagne, tome V. *L'empereur Frédéric II et la chute de l'empire germanique du moyen âge. Conrad IV et Conradin*, par Jules Zeller, membre de l'Institut, 1 vol, in-8°, Paris, Émile Perrin, 1885.

M. Zeller publie aujourd'hui le cinquième volume du grand travail qu'il a entrepris depuis plusieurs années et qui formera environ dix ou douze volumes. Celui-ci comprend la plus grande partie du XIIIe siècle, depuis la mort de l'empereur Henri VI, en 1197, jusqu'à celle de Conradin, en 1267. La lutte de l'empereur Frédéric II contre la papauté et ses prétentions de monarchie universelle, le pontificat d'Innocent III, celui de Grégoire IX, l'expédition de Charles d'Anjou, la bataille de Tagliacozzo, la mort de Manfred, celle de Conradin, tels sont les principaux événements de cette période. L'auteur les raconte d'après les documents originaux récemment publiés, et dont l'ensemble le plus considérable est le grand recueil des actes de Frédéric II par M. Huillard-Bréholles, auquel s'ajoute aujourd'hui celui des Actes d'Innocent III, en cours de publication. Il a d'ailleurs profité de tous les travaux faits sur cette grande époque en Allemagne et en France, notamment par Winkelmann,

Abel de Cherrier, Schirrmacher, Ficker, Lavisse. M. Zeller a su mettre en œuvre tous ces matériaux avec une grande sûreté d'érudition et une parfaite indépendance de jugement. R. D.

Correspondance politique de MM. de Castillon et de Marillac, ambassadeurs de France en Angleterre, publiée par M. Jean Kaulek, avec la collaboration de MM. L. Fages et G. Lefèvre-Pontalis. Paris, 1885, XXII-499 pages gr. in-8°.

La Commission des Archives diplomatiques instituée près du Ministère des affaires étrangères a, dès sa réorganisation, qui date du 7 février 1880, arrêté le projet d'importantes publications. La plus considérable sera certainement l'*Inventaire analytique des Archives*, dont un volume vient de paraître sous le titre de *Correspondance de MM. de Castillon et de Marillac*. Le premier de ces ambassadeurs était bien peu connu; des historiens, ordinairement mieux informés, en avaient fait un assez proche parent de Coligny; le second, Charles de Marillac, frère de Bertrand de Marillac, l'abbé de Thiern, qui fut dans la suite évêque de Rennes, l'était davantage. Nous les voyons ici, de l'année 1537 à l'année 1542, ambassadeurs de François Ier près de Henri VIII, dans un temps où la cour de France et celle d'Angleterre, ayant besoin de s'appuyer l'une sur l'autre pour exécuter des desseins très divers, entretenaient les négociations les plus actives. C'est pourquoi la *Correspondance* que vient de publier M. Kaulek est pleine d'intérêt. Elle ne modifiera pas, croyons-nous, l'opinion qu'on professe généralement sur le caractère peu respectable des deux rois; mais elle éclaire d'une vive lumière plus d'un point, encore mystérieux, de leur conduite particulière. On aime à voir, d'autre part, en lisant cette correspondance, combien ont changé, depuis l'année 1542, les pratiques de la diplomatie. Que de mensonges, que d'écritures, en ce temps-là, pour aboutir à presque rien! Combien nous sommes devenus plus sincères et plus expéditifs!

Histoire des avocats au Parlement de Paris, par M. B. Delachenal, ancien élève de l'École des chartes; Paris, 1885, XXVIII-476 pages in-8°.

M. Delachenal s'est proposé de faire connaître, dans ce volume, d'abord quelle fut, du XIVe au XVIIe siècle, la condition légale des avocats au Parlement de Paris, ensuite quels furent leurs usages, leurs mœurs, leurs prérogatives, leurs obligations à l'égard de leurs clients et de leur ordre. Boucher d'Argis, Fournel et M. Gaudry avaient traité le même sujet. Mais, n'ayant pas mené loin leurs recherches, ayant négligé de consulter les pièces d'archives, ils avaient fait, sur beaucoup de points, de fausses conjectures. Fournel, notamment, a conté tant de fables qu'il ne mérite pas beaucoup plus de confiance qu'un romancier. M. Delachenal a procédé tout autrement. C'est dans les registres manuscrits, dans les pièces de procédure, qu'il est allé prendre toutes ses informations, et cette laborieuse enquête lui a fourni la matière d'une histoire vraiment nouvelle. Trente-cinq pièces justificatives et une table soignée terminent ce volume, d'une lecture constamment attachante, quoique l'auteur, toujours grave, n'ait entendu faire aucun sacrifice au désir de plaire. Ce livre savant, bien composé, d'un style facile et clair, honore l'école où M. Delachenal s'est formé.

Coutumes de Lorris, publiées par M. Ad. Tardif, conseiller d'État honoraire, professeur de droit civil et canonique à l'École des chartes; Paris, 1885, XVI-73 pages in-8°.

M. Ad. Tardif vient d'ajouter un nouveau fascicule à son recueil de textes pour servir à l'enseignement de l'histoire du droit français. Le fascicule contient les coutumes dites de Lorris, non pas celles qui, datées du XIIe siècle, furent, durant tout le moyen âge, en si grand renom, mais celles qui, rédigées en 1494, remaniées en 1531, obtinrent elles-mêmes, jusqu'à la fin du siècle dernier, un crédit si général. On avait déjà d'assez nombreuses éditions de ces coutumes. M. Tardif a donné la sienne sur le texte original, conservé aux Archives nationales.

Nous ne saurions trop vivement remercier le savant professeur de tout le soin qu'il prend de mettre en nos mains ces documents, de si grande utilité. On n'y trouve pas seulement de précieux renseignements pour l'histoire de notre législation si souvent, et quelquefois si mal à propos, remaniée; ils en fournissent d'autres encore, non moins intéressants, sur les mœurs, la condition des personnes, des biens, etc. Tous les historiens en peuvent tirer quelque chose.

ITALIE.

Luigi Alberto Gandini. *Alberto da Gandino, giureconsulto del secolo XIII.* In Modena, 1885, 89 pages in-8°.

Cet Alberto da Gandino, qui eut, de son vivant, une assez grande renommée, ne l'avait pas toute perdue. La plupart des bibliographes ont parlé de lui; un de ses traités, qui a pour objet les maléfices, *Tractatus de maleficiis,* dont il existe seize éditions, la dernière de l'année 1699, l'ayant sauvé de l'oubli. On n'avait cependant que des informations peu nombreuses et peu sûres touchant la vie et les œuvres de ce jurisconsulte. On ne savait pas même exactement en quelle ville il était né, en quel temps il avait vécu. Des documents produits par M. Louis-Albert Gandini il résulte que sa famille était de Crémone et qu'il vivait encore en 1295. La partie bibliographique de ce petit volume n'est pas la moins intéressante. On y apprend qu'Alberto da Gandino, dont un seul écrit a été publié, en avait composé d'autres, qui n'ont pas tous été retrouvés; mais, ajoute M. Louis-Albert Gandini, d'autres encore lui ont été mal à propos attribués. Ainsi la rubrique d'un chapitre du *Tractatus de maleficiis* est devenue le titre particulier d'un traité qui n'a jamais existé. Il est très utile de signaler ces erreurs.

SUÈDE.

Latinska Sanger. (*Hymni, sequentiæ et piæ cantiones in regno Sueciæ olim usitatæ.*) Holmiæ, 1885, VIII-177 pages in-16.

Ce recueil d'hymnes, séquences et autres chants tirés des anciens livres liturgiques de la Suède, a été formé par M. Klemming, bibliothécaire de Stockholm, et par lui dédié à notre savant compatriote, M. le comte Riant. L'imprimeur, M. Norstedt, veut être aussi nommé. Il s'est, en effet, montré, dans ce petit volume, le digne rival de nos typographes les plus estimés.

M. Klemming a fait un choix dans le vieux fonds de la liturgie suédoise et n'a publié, dans ce volume, que les hymnes ou séquences qui concernent les saints de son pays, *Sancti Sueciæ.* Ce sont des pièces en quelque sorte historiques, et à ce titre très intéressantes. Nous en connaissions déjà quelques-unes, comme, par exemple, l'hymne *Hora consurgit aurea,* en l'honneur de sainte Brigitte, qu'avait déjà publiée

M. Mone, *Hymni lat.*, t. III, p. 242; mais nous n'avions que de vagues indications sur quelques autres dans les catalogues, et plusieurs nous étaient tout à fait inconnues.

Ce volume sera suivi de plusieurs autres, dont on nous apprend quel sera le contenu. Les indications qu'il nous donne sont, à la vérité, sommaires: elles nous suffisent néanmoins pour apprécier que les volumes suivants n'auront pas l'intérêt des premiers. S'il doit, en effet, s'y rencontrer des pièces composées en Suède, elles seront rares; la plupart, presque toutes celles qu'on nous annonce, sont de fabrique continentale

---

TABLE.

BUREAU D'ABONNEMENT ET DE VENTE

À la Librairie HACHETTE et Cie, Boulevard Saint-Germain, 79.

Le Journal des Savants paraît par cahiers mensuels. Les douze cahiers de l'année forment un volume. Le prix de l'abonnement annuel est de 36 francs pour Paris, de 40 francs pour les departements, et de 42 francs pour les pays faisant partie de l'Union postale. — Le prix du cahier séparé est de 3 francs. Il reste encore quelques collections complètes, en 60 volumes, au prix de 900 francs. — On peut déposer à la même librairie, à Paris, les livres nouveaux, les prospectus, les mémoires manuscrits, les lettres, avis, réclamations et autres écrits adressés à l'éditeur du *Journal des Savants.*

JOURNAL

DES SAVANTS.

DÉCEMBRE 1885.

Archæological Survey of India, *Inspection archéologique de l'Inde, par le major général Alexander Cunningham,* volumes VI à XIV, in-8°, Calcutta, 1878 à 1882.

PREMIER ARTICLE.

Le *Journal des Savants* a déjà rendu compte des cinq premiers volumes de M. Alexander Cunningham[1]; depuis lors, l'auteur a publié neuf autres volumes, composés de ses Rapports au gouvernement du vice-roi et des rapports de ses collaborateurs, de 1871 à 1879. Ces nouveaux documents n'offrent pas moins d'intérêt que les précédents, et nous en extrairons les résultats les plus authentiques qu'ils contiennent, en ce qui concerne l'histoire de l'Inde, qui est si vaste et qui reste si obscure, malgré toutes les recherches dont elle est l'incessant objet.

Nous avons dit dans quelle circonstance l'Inspection archéologique de l'Inde avait été créée, voilà plus de vingt ans; mais il est bon de rappeler que c'est à lord Canning, gouverneur général et vice-roi de l'Inde britannique de 1855 à 1862, qu'a été due cette fondation utile; elle fait le plus grand honneur à sa mémoire; et il s'est montré, à cet égard comme à bien d'autres, le digne continuateur des Warren Hastings, des Wellesley, des Bentinck[2]. Dès la fin de 1861, M. le colonel

[1] Voir le *Journal des Savants* de 1876: 1er article, juin, p. 333; 2e article, juillet, p. 397; 3e article, août, p. 461.

[2] Lord Canning est mort en 1862, à peine âgé de cinquante ans, victime du climat, qu'il habitait depuis sept ans, soit comme gouverneur général, soit comme vice-roi.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Alexander Cunningham avait remis au vice-roi, qui visitait les provinces Nord-Ouest, un mémoire où il indiquait les principaux avantages de ce projet. Lord Canning approuva ces vues; et moins de deux mois après, un memorandum communiqué au Conseil de l'Inde, le 22 janvier 1862, établissait officiellement l'Inspection, dont M. Alexander Cunningham fut nommé directeur. Il y avait plus de droit que personne, parce que c'était à lui qu'était due cette initiative, et parce qu'il s'était fait connaître depuis longues années par des travaux analogues à ceux qu'il proposait. Tout en s'occupant de ses devoirs d'ingénieur, qu'il remplissait avec distinction, il avait publié en 1848 un Essai sur un ordre d'architecture qu'il appelait l'ordre Aryen, à propos des temples de Kachemire; en 1854, une étude sur Ladak, capitale du Petit Tibet; et, dans cette même année, un ouvrage complet sur les stoûpas de Bhilsa, qu'il avait ouverts en collaboration avec M. le lieutenant Maisey. Il était donc tout préparé aux fonctions qui lui étaient confiées; et il s'y est consacré sans relâche pendant un quart de siècle tout à l'heure.

Dans une préface, que nous avons analysée[1], M. Alexander Cunningham, après avoir parlé de tous ceux qui l'avaient précédé dans des investigations du genre des siennes, parlait fort modestement de ses propres labeurs. Pour notre part, nous saisirons l'occasion qui nous est offerte ici, pour dire au moins quelques mots de son ouvrage sur les stoûpas de Bhilsa, avant de nous occuper de ses Rapports archéologiques; ce n'est pas sortir de notre sujet. Les *topes* ou *stoûpas* de Bhilsa sont un des monuments les plus complets que le Bouddhisme ait laissés sur le sol de la presqu'île, où l'on retrouve ses traces presque partout. Ils sont au nombre de onze, de différentes dimensions. Le plus grand était encore intact, quoiqu'en ruines, dans l'année 1819; trois ans plus tard, un inconnu avait tenté de l'ouvrir; mais les fouilles mal dirigées l'avaient, on peut dire, éventré, en détruisant une partie de la construction, sans pouvoir pénétrer un peu avant dans l'intérieur de l'édifice. Au contraire, M. Alexander Cunningham avait ménagé autant que possible la forme du stoûpa, et il s'était contenté de faire dans le milieu un trou de cinq pieds de diamètre et d'une cinquantaine de pieds de profondeur pour explorer le reste en galerie. On n'y trouva point de reliques, comme on s'y était attendu, bien que beaucoup d'autres stoûpas en continssent; mais,

[1] *Journal des Savants*, cahier de juin 1876, p. 336, nous avons donné quelques détails biographiques sur les principaux de ses prédécesseurs : William Jones, Charles Wilkins, Henry Colebrooke, Buchanan Hamilton, Horace Haymann Wilson, James Prinsep, etc., qu'on peut nommer les héros de la philologie hindoue et dont les noms doivent rester glorieux.

d'après les nombreuses inscriptions que les fouilles poussées en tous sens avaient fournies (200 au moins), comme d'après le caractère de l'architecture, on peut affirmer que le monument existait dès le temps d'Açoka (270 ans environ avant J.-C.), et que, selon toute apparence, il avait été bâti en l'an 443 avant notre ère, c'est-à-dire moins d'un siècle après le Nirvâṇa du Bouddha[1]. Il y a peu d'antiquités dans l'Inde qu'on puisse reporter aussi haut. Fa-Hian, le pèlerin chinois, avait décrit ces stoûpas; mais Hiouen-Thsang, venu dans la contrée trois cents ans plus tard, au VII[e] siècle, paraît les avoir ignorés.

Afin de faire comprendre mieux la valeur de ces monuments bouddhiques, M. Alexander Cunningham prenait la peine d'en décrire techniquement la construction habituelle, qui ne laisse pas que d'être assez savante[2]; et il appliquait les règles déduites de l'observation non pas seulement aux stoùpas de Bhilsa, mais à ceux de Sântchi, de Sonari, de Satdhara, de Bhodjpour, d'Andher, etc. En outre, comme tous ces édifices se rapportaient à la religion du Bouddha et aux événements principaux de son existence, l'auteur faisait précéder ces considérations didactiques d'une histoire abrégée du Bouddhisme. Depuis cette esquisse, les études bouddhiques ont fait beaucoup de progrès, et elle peut paraître aujourd'hui un peu arriérée; mais elle était neuve et suffisamment exacte pour le temps où elle était publiée. Il est certain que la connaissance du Bouddhisme dans ses traits essentiels, de ses symboles et des scènes qu'il se plaît à représenter le plus ordinairement, est indispensable à l'archéologie, au moins autant que la philologie peut l'être pour interpréter les inscriptions et les monnaies. Presque tous les édifices qui, dans l'Inde, sont antérieurs à l'ère chrétienne, sont bouddhiques. Les Brahmanes de ces époques reculées n'ont pas eu d'architecture qui leur appartînt en propre; ou du moins, il n'en est rien resté; tous les temples qu'a produits leur religion sont relativement modernes; ils se rapportent

[1] Bhilsa est encore une ville considérable du Scindyah, État mahratte indépendant, entre la Djoumnâ et la Narbouddâ, dans le bassin méridional du Gange; elle est sur la rive droite de la Betvâ, un des affluents de la Djoumnâ; elle a été récemment visitée, après M. Alexander Cunningham, par M. Rousselet (*L'Inde des Râdjahs*, 1875). Elle compte 30,000 habitants à peu près; du temps d'Açoka, il est bien probable qu'elle était plus peuplée; et voilà comment on avait pu y élever tant de temples. Goualior, capitale du Scindyah, renferme actuellement plus de 200,000 habitants.

[2] M. Alexander Cunningham, *The Bhilsa Topes, or Buddhist monuments of Central India*, Londres, 1854, in-8°, p. 1-167; chap. XIII : Sur la construction des Topes en général, et chap. XIV et suivants : Sur les Topes de Sântchi en particulier. Ces détails regardent surtout les architectes.

presque exclusivement aux cultes dégénérés de Vishṇou et de Çiva. L'art musulman n'est venu que plus tard, et s'il a été fécond, on ne peut pas dire qu'il soit indien. Le stoûpa bouddhique reste donc seul à avoir un caractère original; c'est une coupole plus ou moins haute en forme pyramidale, à un ou plusieurs étages, ornée de sculptures qui répondent au goût indigène, mais qui n'atteignent le beau que bien rarement. L'architecture en est surchargée de détails bizarres, peu proportionnés entre eux, multipliés et confus, où l'œil ne peut s'arrêter à rien de simple ni d'harmonieux, quoique l'ensemble ait toujours quelque chose de solide et de grandiose, où le sentiment religieux a su se faire jour. L'ouvrage de M. Alexander Cunningham faisait bien apprécier ces qualités et ces défauts, et montrait dans l'auteur un juge compétent.

Ainsi lord Canning était justifié; il adoptait l'idée qui lui était soumise, et il fixait son choix sur quelqu'un qui avait fait ses preuves. Mais quelle devait être une inspection archéologique de l'Inde? Quel but devait-elle se proposer? Le vice-roi était frappé autant que personne de la négligence déplorable qui laissait les ruines les plus précieuses se détériorer de jour en jour. Mais pouvait-on songer à réparer ces ruines, et à les entretenir après les avoir restaurées? Quelque séduisant et naturel que fût ce dessein, il était impossible de l'exécuter. Le nombre de ces monuments était immense, presque incalculable; ils étaient répandus sur une surface sept ou huit fois grande comme celle de la France. Y faire les réparations les plus indispensables aurait exigé des dépenses énormes. Déjà en 1844, en 1847, sous lord Hardinge, la cour des Directeurs avait eu cette intention; mais devant une impossibilité manifeste, on avait dû s'abstenir. Il n'y avait pas à reprendre une tentative impraticable, et lord Canning sentit fort bien qu'il fallait se borner à décrire les monuments dans l'état où ils se trouvaient. C'était déjà beaucoup que d'en avoir des descriptions exactes et des copies graphiques; l'entreprise ainsi limitée devait réussir, et elle était en elle-même suffisamment laborieuse. On devait bien ne pas croire aux 84,000 stoûpas que, selon la tradition, le grand roi Açoka avait fait élever dans tout le Djamboudwipa, pour annoncer solennellement au monde sa conversion et sa piété; mais les stoûpas qu'on rencontrait à chaque pas, dans les localités les plus humbles comme dans les plus célèbres, attestaient que, si la tradition était exagérée, elle n'était pas absolument fausse. D'ailleurs, à côté des stoûpas bouddhiques, bien d'autres monuments réclamaient une exploration non moins attentive, si l'on voulait en garder au moins quelque souvenir.

En effet, il fallait se hâter. Le temps n'est pas le plus grand destruc-

teur de ces débris du passé; il les amoindrit à tout instant par son action inévitable; mais la main des hommes est bien autrement à craindre. Les indigènes ne se font pas faute de puiser à ces carrières des matériaux pour leurs misérables habitations, des pierres, des briques, des métaux, des bois; tout leur est bon, et dans leur ignorance, ils sacrifient sans scrupule d'inestimables trésors aux plus vils usages. Chaque année voit s'accroître les dégâts et d'irréparables pertes. Les principaux propriétaires de la contrée, les Zémindars, qui afferment au fisc de très vastes étendues de terres, sont les plus ardents au pillage, qu'ils dirigent au profit de leurs bâtiments d'exploitation. Rien ne saurait empêcher les dévastations. Les ordres de l'autorité centrale et sa vigilance n'y peuvent rien. On ne surveille pas efficacement 400 millions d'hectares, quelque puissant qu'on soit; des larcins de cette espèce échappent nécessairement à la répression; il faut les subir; mais, tout en les tolérant, on peut du moins en atténuer les suites, en prenant l'image fidèle de ce qu'ils vont faire disparaître à jamais.

L'entreprise, patronnée par le gouvernement, qui se substituait aux efforts individuels, rencontrait encore d'autres difficultés. La mission confiée à M. Alexander Cunningham s'intitulait : « Inspection archéologique de l'Inde »; mais le vice-roi n'a juridiction réellement que sur le Bengale, sur les provinces centrales et sur les provinces Nord-Ouest[1]. Les présidences de Madras et de Bombay sont indépendantes de lui, et elles relèvent directement de la Couronne, sans être soumises à la vice-royauté. Ainsi l'Inspection archéologique de l'Inde soi-disant n'était que partielle, et une bonne partie de la presqu'île restait en dehors de son action. Il est vrai que cette partie compte beaucoup moins de monuments, et surtout ceux qu'elle renferme sont plus récents; ils méritent cependant qu'on ne les oublie pas. Aussi les deux présidences de Bombay et de Madras se sont-elles piquées d'émulation; et pour se conformer à l'exemple que leur avait donné le Bengale, elles ont institué des inspections archéologiques pour l'Ouest et pour le Sud, qui concourent avec celle de M. Alexander Cunningham, et qui, sous certains rapports, ont réalisé de très sérieux progrès, que le temps devait nécessairement amener. M. Robert Sewell, du service civil de Madras, et M. Burgess, qui a le titre de rapporteur du gouvernement pour l'inspection archéologique de l'Inde occidentale et méridionale, ont publié, depuis onze ou douze ans, des ouvrages très remarquables et d'une grande utilité.

[1] Il sera bon de consulter, sur la division administrative de l'Inde, le *Nouveau Dictionnaire de géographie universelle*, de M. Vivien de Saint-Martin, article INDE, p. 825 et suiv. L'article consacré à l'Inde est très complet.

Dès 1874, M. Burgess faisait paraître, sous les auspices du Muséum de l'Inde (India Museum) un magnifique in-quarto, orné de planches et de superbes photographies, sur les antiquités des districts de Belgâm et de Kaladji, dans la présidence de Bombay. Il y donnait aussi de très nombreuses inscriptions, reproduites par les procédés photographiques les plus délicats. En 1876, c'était un rapport dans le même format sur les antiquités de Kathyavâd et de Katchh; en 1878, sur celles des districts de Bidar et d'Aurangâbâd dans le Nizam; en 1881, avec la collaboration du Pandit Bhagwanlal Indradji, un rapport sur cinquante-deux inscriptions de plusieurs temples souterrains de l'ouest de l'Inde; en 1882, un rapport sur le stoûpa d'Amarâvati, et, en 1883, deux rapports sur les inscriptions des temples bouddhiques hypogées, et sur les grottes d'Ellora, avec leurs temples brahmaniques et djaïnistes [1]. Ce qui distingue les publications de M. Burgess, outre l'érudition, c'est la splendeur des planches qui les accompagnent; et ceci n'est pas un vain luxe, attestant la générosité des patrons de l'œuvre; c'est un incomparable avantage d'avoir des reproductions d'une fidélité absolue, et d'une dimension assez forte pour que tous les détails soient distincts et aisément intelligibles. Il n'est pas donné à tout le monde de pouvoir vérifier les choses sur place; et l'on doit beaucoup de gratitude aux savants qui, au prix de soins persévérants et de grandes fatigues, nous procurent tant de facilité pour connaître exactement ce que nous ne pouvons pas voir.

Si M. Burgess n'a pas fait précisément de découvertes qui signalent son nom, il a complété sur une foule de points importants les notions acquises par les renseignements de tout ordre qu'il a recueillis. On peut citer, par exemple, sa belle monographie sur la fameuse inscription de Ghirnar, qui reproduit quatorze édits du grand roi Açoka, et qui ne couvre pas moins de cent pieds carrés, sur un rocher poli tout exprès pour la recevoir [2]. Ghirnar est une assez haute montagne dans la grande presqu'île de Kathyavâd ou Kattivar, une des provinces du Goudjerat;

[1] Belgâm, à une centaine de lieues de Bombay, sud-sud-est, chef-lieu du district, compte 30,000 habitants environ. Kaladji, dans la même région, est moins important. Kathyavâd et Katchh, dans la presqu'île entre le golfe de Cambaye et celui de Katchh, au sud-est des bouches de l'Indus. Bidar et Aurangâbâd, toutes deux simples chefs-lieux de district du Nizam, dans le Dekkan, sont très déchues de leur ancienne prospérité, et sont cependant des villes importantes, de 40,000 et 60,000 âmes. Amarâvati est chef-lieu de district de la présidence de Madras, sur la Kitsnah; ses ruines ont été décrites par M. J. Fergusson, en 1867.

[2] M. Burgess, *Report on the antiquities of Kathiâvâd and Kachh, 1874-1875*, Londres, 1876, in-4°, 242 pages; voir surtout dans ce rapport de la page 98 à la page 125. Les édits d'Açoka sont une

elle est vénérée par les habitants des contrées voisines, surtout par les Djaïnas, qui l'ont couverte de leurs temples. Il est assez probable que, dès le temps d'Açoka, Ghirnar devait être un lieu de saints pèlerinages; et c'est là sans doute ce qui l'avait désignée au choix des agents du monarque. Elle est située à quatre ou cinq lieues de la ville de Djounagarh, dans la partie sud-ouest de la presqu'île de Kattivar. Il paraît bien que Djounagarh, corruption de Yavanagaḍa ou « forteresse des Grecs », a été jadis occupée par quelqu'un des rois moitié Grecs, moitié Hindous, descendants des compagnons d'Alexandre. Elle avait passé ensuite aux mains de divers potentats indigènes, Maouriyas, Gouptas, Vallabhis et autres. Elle avait été visitée au VIIe siècle de notre ère par Hiouen-Thsang, qui, dans sa dévotion de bouddhiste fervent, avait voulu contempler le roc de Ghirnar. Aujourd'hui même, où les communications sont infiniment plus rapides et plus commodes, qui peut se rendre à Ghirnar? Les planches si bien faites de M. Burgess et ses empreintes photographiques ne suppléent-elles pas à un voyage presque impossible? Et les édits d'Açoka ne peuvent-ils pas être désormais soumis à des examens tout à la fois plus faciles et plus nombreux, et non moins sûrs?

Nous en pourrions dire autant des cavernes ou des temples souterrains d'Ellora, auprès d'Aurangâbâd, dans le Nizam, et de l'île d'Éléphanta, dans la rade de Bombay. M. Burgess y a consacré tout un volume, complément de celui où il avait traité des hypogées de l'Inde occidentale. Les merveilles d'Ellora ont été bien souvent décrites, et elles l'étaient tout récemment encore par M. Rousselet, le touriste français[1]. Mais à qui ne peut faire ces excursions lointaines, c'est une compensation des plus sérieuses que lui offrent les publications spéciales de M. Burgess[2]; elles peuvent, en une certaine mesure, tenir lieu de la réalité

mine inépuisable de travaux philologiques, parmi lesquels se distinguent ceux de M. Sénart, de l'Institut.

[1] A. Rousselet, *L'Inde des Râdjahs*, pages 52 et 83 et suiv., a parfaitement montré tout ce que cette architecture dans un rocher avait d'admirable et d'original.

[2] Éléphanta est une petite île située à six kilomètres de Bombay, et ses hypogées sont presque aussi remarquables que ceux d'Ellora et d'Adjantâ. Ils ont été mutilés de toutes manières, et surtout dans leurs inscriptions, par le fanatisme des Portugais; il semble que, depuis cette profanation, le lieu a été moins fréquenté par les fidèles. Ellora (Kéroulé) contient les trois cultes brahmanique, bouddhique et djaïniste; Éléphanta est brahmanique exclusivement; Adjantâ, à quinze lieues environ N. E. d'Aurangâbâd, est bouddhique. Toutes ces merveilles d'un art que nous ne pratiquons pas, mais que nous aurions tort de proscrire, ont été bien souvent décrites par des architectes et des archéologues, au grand profit de l'histoire de l'art hindou.

même. Mais M. Burgess n'est pas seulement artiste et archéologue; il est philologue aussi, et sa dissertation sur les alphabets hindous, de l'an 250 avant J.-C. à l'an 800 après J.-C., suffirait à le prouver.

Le domaine où s'est exercé le talent de M. Robert Sewell est plus restreint; mais il n'est pas moins fécond pour ce qui regarde des temps plus récents de l'histoire de l'Inde méridionale. Attaché à l'inspection archéologique du Sud et de l'Ouest, il a déjà publié deux volumes[1] sur les antiquités de la présidence de Madras, sur les inscriptions de toute cette contrée et sur les dynasties indigènes du sud de l'Inde. Ces volumes, imprimés aux frais du gouvernement, renferment les documents les plus curieux et les plus authentiques. Pour se conformer aux instructions qu'il avait reçues, M. Robert Sewell s'adressa à une foule de correspondants, afin d'obtenir, pour toutes les localités, une indication en quelque sorte officielle des restes d'antiquités que chacune d'elles pouvait posséder. Ces correspondants, natifs ou Européens, ont été excessivement nombreux (7,500 environ), simples particuliers ou fonctionnaires; et, pour les guider, M. Robert Sewell avait dressé préalablement des listes aussi étendues que possible des souverains qui avaient gouverné le pays. Ces listes devaient aider puissamment les investigations qu'il demandait à des gens qui étaient généralement peu expérimentés, quelque bon vouloir qu'ils y missent.

De cette façon, M. Robert Sewell a pu rassembler trois ou quatre mille notices environ, que lui ont transmises des témoins oculaires, et qu'il a rangées, après les avoir contrôlées presque toutes, dans un ordre régulier pour les vingt districts dont se compose la présidence de Madras, avec les subdivisions de chacun de ces districts (*taluks*), et pour chacun des villages qui y sont compris. Temples, mosquées, inscriptions de tout genre, statues, emblèmes, monnaies, objets de toute sorte, rien n'a été négligé; et cette nomenclature, si elle n'est pas définitive, est cependant bien près de l'être. M. Robert Sewell n'a pas pu décrire chaque pièce en particulier; mais il les a toutes notées; et les futurs explorateurs sont suffisamment avertis pour savoir ce qu'ils ont à étudier sur chaque point. Le plus ancien monument ne remonte pas au delà du IVe siècle de notre

[1] M. Robert Sewell, 1er volume, *Lists of the antiquarian remains in the Presidency of Madras*, compiled under the orders of government, Madras, 1882, gr. in-4°, 325 p. et avec des index; 2e volume, *Lists of inscriptions and sketch of the Dynasties of Southern India*, même format, 297 p., avec des tables non moins amples. Le gouvernement de Madras n'avait pas demandé ce second volume; mais il est indispensable comme préliminaire et annexe de l'autre; le zèle de M. Robert Sewell l'a en ceci très bien inspiré.

ère; c'est le stoûpa d'Amarâvati, dans le district de Kistna[1]. Les hypogées du district de Tchingleput, qui viennent ensuite, sont de la fin du VIIe siècle; et tous les autres édifices, plus modernes encore, vont du VIIIe siècle jusqu'au XVIIIe.

Le second volume de M. Robert Sewell n'a pas moins de valeur que le premier. Il débute par l'explication de 219 plaques de cuivre, sur lesquelles sont inscrites autant de concessions de terres, faites à des villages ou à des Zémindars par les monarques régnants. L'auteur en donne une analyse succincte, en y joignant, pour chacune, le nom de la personne qui la lui a transmise, et le nom du souverain qui l'a consentie. On y peut trouver une foule de détails qui révèlent l'état de la propriété dans ces temps reculés. Ce sont là comme autant d'inscriptions; mais les inscriptions véritables sur pierre sont beaucoup plus nombreuses que celles que le cuivre a reçues. En réunissant ces deux espèces d'inscriptions, M. Robert Sewell a pu dresser la série de toutes les inscriptions retrouvées jusqu'à présent dans la présidence de Madras. La plus ancienne est de l'an 690 de notre ère; la plus récente est de 1793[2]. Il y en a en tout plus de 3,000, où l'on peut relever une multitude de faits qui ne sont pas sans importance.

A la suite des inscriptions, vient le tableau des dynasties du Sud qui se sont succédé, au milieu de bien des péripéties, depuis les temps les plus anciens jusqu'à nos jours. Il paraît qu'au siècle de Mégasthène et d'Açoka, le midi de la péninsule était partagé en trois grandes souverainetés, celle des Pâṇḍiyans, à l'extrême sud, celle des Tcholas au nord et à l'est, et celle des Kéralas ou Tchéras au nord et à l'ouest. Vers la même époque, une autre dynastie, celle des Pallavas, qui occupait les côtes maritimes de l'est, se rendait redoutable à ses voisins. Ces quatre dynasties se maintinrent assez longtemps; et malgré des luttes violentes avec les Tchaloukyas de l'ouest du Dekkan et avec les Ballâlas, venus des montagnes du Mysore, les vieilles dynasties avaient subsisté; mais, vers le début du XIVe siècle, le flot de la conquête musulmane vint les emporter, en envahissant tout le pays jusqu'au nord de la Krishnâ. Le royaume de Vidjayanagara restait seul indépendant, au sud de cette rivière; mais ce royaume lui-même succombait en 1564.

[1] C'est le stoûpa dont il a été question plus haut, à propos des publications de M. Burgess.

[2] M. Robert Sewell, *Lists of inscriptions and sketch of the Dynasties of Southern India*, p. 35-140. Dans le numéro 3, p. 1, l'auteur cite une concession de Djayasinha Ier, qui a régné de 632 à 662 de notre ère. Cette concession serait donc un peu plus ancienne que celle qui figure la première dans la liste de M. Robert Sewell.

Les musulmans, avançant toujours, dominèrent bientôt tout le sud; les Mahrattes s'établirent à Tanjore vers 1674, et, en 1736, ils conquéraient, même encore plus au sud, Madura, qu'ils gardaient jusqu'à ce que les Anglais la leur reprissent. Mais ce ne sont là que les données les plus générales de l'histoire de ces contrées; il faut ajouter à ces dynasties les plus puissantes une foule de petites dynasties locales, qui ont occupé dans l'ensemble des événements une place plus ou moins grande. Comme elles ont toutes tenu à laisser quelque trace de leur pouvoir passager, la confusion est extrême. M. Robert Sewell s'est appliqué à y porter quelque lumière, et il y a réussi mieux que personne avant lui [1].

On voit donc à quel point en est arrivée aujourd'hui l'archéologie de l'Inde entière sous sa forme officielle. Indépendamment des recherches auxquelles se livrent toujours un très grand nombre d'observateurs, selon leurs goûts individuels, le gouvernement s'est chargé de la tâche; et depuis qu'il l'a assumée, il l'a fort avancée. MM. Cunningham, Burgess et Robert Sewell, sans parler d'autres collaborateurs spontanés, ont publié une trentaine de volumes, qui ont tous le même objet, les uns pour le Nord, les autres pour le Midi. Le travail est jusqu'à présent divisé en deux parts. Y aurait-il quelque profit à le concentrer sous une direction commune? C'est à l'administration anglaise d'en juger. Le nord de la presqu'île est infiniment plus riche en monuments et en souvenirs que le midi; mais, au fond, le but qu'on poursuit est le même de part et d'autre; et si la division a quelques avantages, elle peut avoir aussi des inconvénients et amener des doubles emplois, qui sont toujours une perte de temps et de force. Quoi qu'il en soit, le gouvernement britannique est très louable; et pour conserver autant qu'il le peut les monuments de son incomparable colonie, il a bien fait d'imiter la France, l'Italie, l'Égypte même, et d'autres pays, qui se sont attachés généreusement à préserver tout ce que leur passé historique avait laissé sur le sol. On sait tout ce qu'a produit chez nous et ailleurs cette piété intelligente. Nous ne pouvons que souhaiter le même succès à une entreprise qui a encore à vaincre plus d'obstacles que la nôtre.

Mais revenons à M. Cunningham et à ses explorations. On se rappelle que, dans les cinq premiers volumes, il avait parcouru et identifié les sites les plus célèbres, c'est-à-dire ceux qu'avaient illustrés à jamais la présence du Bouddha, l'expédition héroïque d'Alexandre, le règne

[1] M. Robert Sewell, *Archæological Survey of the Southern India*, 2e volume, pages 141 à 259; l'auteur a employé, pour cette compilation, tous les documents publiés ou inédits qu'il a pu rassembler, et qui sont très nombreux.

d'Açoka, propagateur de la religion nouvelle dans la presqu'île et à Ceylan, les voyages plus modestes du pauvre pèlerin chinois Hiouen-Thsang, avec ceux de son compatriote Fa-Hian.

Conformément au programme qu'il s'était tracé en entrant en fonctions, M. Cunningham avait tout d'abord visité Bouddha-Gayâ, Nâlanda, Kouçinagara, Bénarès, Çrâvastî; puis, quittant le Bouddhisme, il avait éclairci sur les lieux un épisode historique qui nous touche de plus près, et il avait déterminé, d'une manière incontestable, l'emplacement d'Aornos, de Taxila, le point où le jeune conquérant avait passé l'Hydaspe, pour aller vaincre Porus à Nicée, et enfin celui où il avait dû s'arrêter sur l'Hyphasis, contraint par le mécontentement d'une armée épuisée. On comprend tout le mérite de ces identifications, quand on songe aux difficultés qu'elles présentent et à la sagacité qu'elles exigent. Bouddha-Gayà avait été décrite par Fa-Hian et par Hiouen-Thsang; et ce dernier était entré dans les détails les plus minutieux sur tous les édifices où il avait adoré, dans ses extases, les souvenirs du Bouddha. M. Cunningham avait eu le bonheur de retrouver, dans le temple principal de Gayâ, la pierre sur laquelle, d'après les deux pèlerins chinois, le Bodhisattva s'était assis, à l'ombre d'un arbre, pour manger le riz que lui avaient offert deux jeunes filles; il avait aussi retrouvé l'enceinte du Bodhidrouma et du Vadjrâsanam, les débris des temples, des stoûpas, des vihâras construits sur ce sol vénéré, les deux étangs signalés par Hiouen-Thsang, les restes du fameux monastère de Nâlanda (Baragaon), au nord de Râdjagriha, où il avait vécu plusieurs années, au milieu de sept ou huit mille arhats, pour apprendre le sanskrit; les fragments de la statue colossale du Bouddha qu'avait élevée le roi Bâlâditiya, les ruines de Kouçinagara, à quarante lieues nord-nord-est de Bénarès, où le Tathâgata est mort, le stoûpa de Sârnâth sur les lieux mêmes où il fit, pour la première fois, tourner la roue de la loi[1], etc.

Pour l'expédition d'Alexandre, M. Cunningham avait été non moins heureux. La configuration du sol ne changeant guère, il a pu, en s'aidant de Pline, de Quinte Curce, d'Arrien, et de Hiouen-Thsang, reconnaître Aornos dans le plateau de Rânigat, haut de 400 mètres, comme l'avaient déjà vu le général Court, le général James Abbot et M. Löwenthal. Rânigat est près du village de Nogrâm, à six lieues nord d'Ohind, dans les monts de Mahabân. Entre des fragments de statues bouddhiques, l'auteur en a trouvé d'autres qui portent

[1] Pour des développements plus complets sur tous ces faits, voir le *Journal des Savants*, cahier de juin 1876, p. 338 et suivantes.

la chlamyde grecque, témoignage qui, même réduit à lui seul, peut
sembler décisif. L'identification de Taxila est encore plus certaine
que celle d'Aornos. Conquise par les Macédoniens, subjuguée par
Açoka, qui avait dû y réprimer une révolte, reprise par des rois grecs,
... l'an 126 avant J.-C. par la tribu indo-scythe des Abârs,
les plus ... ier siècle de notre ère par Apollonius de Tyane, par
dans l'ensemble des ... Hiouen-Thsang deux fois en 630 et en 643,
elles ont toutes tenu à la ... avait joué un rôle trop grand et trop
la confusion est extrême. M. Ro... chute, des ruines considérables.
quelque lumière, et il y a réussi mieux q... u nord-est d'un petit village

On voit donc à quel point en est arrivée ... rent encore plus de six
l'Inde entière sous sa forme officielle. Indépend... Hydaspe a été fixé non
auxquelles se livrent toujours un très grand no... m le place, précisé-
selon leurs goûts individuels, le gouvernement s'est c... à partir de Taxila.
et depuis qu'il l'a assumée, il l'a fort avancée. MM. Cunn... ue l'armée a dû
et Robert Sewell, sans parler d'autres collaborateurs spo... a rive gauche,
blié une trentaine de volumes, qui ont tous le même obj...
le Nord, les autres pour le Midi. Le travail est jusqu'à
en deux parts. Y aurait-il quelque profit à le concentrer so... ction archéo-
tion commune? C'est à l'administration anglaise d'en juger. ... ux premiers,
la presqu'île est infiniment plus riche en monuments et en... nt la même
que le midi; mais, au fond, le but qu'on poursuit est le mêm... ameux. Ils
et d'autre; et si la division a quelques avantages, elle peut avoir ... ontinuant
inconvénients et amener des doubles emplois, qui sont toujo... nergie et
perte de temps et de force. Quoi qu'il en soit, le gouvernement ... savants
nique est très louable; et pour conserver autant qu'il le peut l
numents de son incomparable colonie, il a bien fait d'imiter la F...
l'Italie, l'Égypte même, et d'autres pays, qui se sont attachés géné...
ment à préserver tout ce que leur passé historique avait laissé sur l...
On sait tout ce qu'a produit chez nous et ailleurs cette piété intellige...
Nous ne pouvons que souhaiter le même succès à une entreprise qu...
encore à vaincre plus d'obstacles que la nôtre.

Mais revenons à M. Cunningham et à ses explorations. On se ra...
pelle que, dans les cinq premiers volumes, il avait parcouru et identi...
les sites les plus célèbres, c'est-à-dire ceux qu'avaient illustrés à jam...
la présence du Bouddha, l'expédition héroïque d'Alexandre, le règ...

[1] M. Robert Sewell, *Archæological Survey of the Southern India*, 2e volume, pages 141 à 259; l'auteur a employé, pour cette compilation, tous les ... ments publiés ou inédits qu'il a... rassembler, et qui sont très nomb...

I. *Mme de Maintenon. — Extraits de ses lettres, avis, entretiens, conversations et proverbes sur l'éducation; précédés d'une introduction par Oct. Gréard, membre de l'Institut, vice-recteur de l'Académie de Paris.* — Un volume in-12 de LXIV-286 pages. Paris, Hachette et Cie, 1884.

II. *Éducation des filles, de Fénelon, précédée d'une introduction par Oct. Gréard, membre de l'Institut, vice-recteur de l'Académie de Paris.* — Un volume in-18 de LXXXIII-158 pages. Paris, Librairie des bibliophiles, 1885. Imprimé par Jouaust et Sigaux.

PREMIER ARTICLE.

Le 28 juillet 1851, Sainte-Beuve commençait sa causerie du lundi[1], consacrée à Mme de Maintenon, par l'observation suivante : « Le moment est bon pour Mme de Maintenon. Le goût s'est vivement reporté à toutes les choses du siècle de Louis XIV, et, du moment qu'on y entrait surtout par le côté de l'esprit, elle était sûre d'y être comptée pour beaucoup et d'y tenir un des premiers rangs. » Il y a trente-quatre ans que ces lignes ont été écrites; et depuis lors, non seulement cette personne illustre n'est pas retombée dans l'oubli, mais l'attention s'est portée sur elle de plus en plus vive, de plus en plus curieuse. Elle a eu, dans M. le duc de Noailles et dans M. Théophile Lavallée, deux historiens particulièrement en situation de l'étudier d'après de sûrs documents et des traditions directes, et de la faire connaître avec une exactitude nouvelle. La majeure partie de ses écrits et de ses entretiens, comme aussi les *Mémoires des Dames de Saint-Cyr* et ceux d'autres témoins de sa vie, ont trouvé dans le même M. Th. Lavallée un éditeur scrupuleux, éclairé, infatigable. Les lettrés goûtent le talent de Mme de Maintenon, ils admirent son style, que louait déjà Saint-Simon, et n'hésitent pas à lui accorder un bon rang parmi les classiques du XVIIe siècle.

Cependant, ce juste retour de crédit et de célébrité n'avait pas donné à Mme de Maintenon toute la gloire qu'elle semble avoir méritée. Les dix années qui viennent de s'écouler lui ont apporté comme un regain

[1] *Causeries du lundi*, t. IV, p. 280.

de belle renommée, et le moment est devenu à M[me] de Maintenon meilleur encore qu'en 1851. La raison en est aisée à comprendre. Après 1870, l'éducation a été l'objet de préoccupations d'autant plus sérieuses qu'il s'y mêlait un sentiment d'ardent patriotisme. Comment les hommes dévoués qui désiraient soit entreprendre eux-mêmes, soit au moins provoquer la constitution méthodique d'une science de l'éducation, auraient-ils oublié ou méconnu la part que M[me] de Maintenon avait eue à la préparation de cette œuvre pédagogique? Et comment, s'en étant souvenus, ne se seraient-ils pas hâtés de recueillir les meilleurs des fruits qu'ont portés la haute raison et la longue expérience de la fondatrice de Saint-Cyr? Nous ne voulons point dire qu'avant ces derniers temps les historiens et les critiques littéraires aient laissé dans l'ombre cette maison et la femme éminente qui, après l'avoir créée, s'y consacra presque tout entière, même alors qu'elle était, quoique enveloppée de discrétion et de mystère, vraiment reine de France. Non; il était impossible de raconter sa vie en passant sous silence ce qui en fut, jusqu'au dernier jour, le principal, le plus cher souci. Aussi les biographes n'ont-ils eu garde d'omettre cet aspect d'une existence historique, et l'un d'entre eux, M. Th. Lavallée, a intitulé son important et consciencieux ouvrage : *Histoire de la maison royale de Saint-Cyr.* Pourtant, lorsqu'on a terminé la lecture de ce livre, on se sent plutôt instruit des destinées de l'œuvre pendant sa durée d'un siècle, qu'en état de dire quelle en fut l'élaboration intellectuelle, quels traits de son propre caractère y imprima l'organisatrice, en quels rapports elle l'établit avec l'âme féminine de tous les temps, et enfin ce que, malgré la différence des mœurs et des croyances, notre époque peut y puiser de résultats définitifs. Or toutes ces choses, nous avons aujourd'hui besoin de les savoir. Qui nous les avait apprises? Puisque ce n'est pas M. Th. Lavallée, serait-ce Sainte-Beuve, dont l'article, que nous avons déjà cité, est si lumineux et si pénétrant? Ce maître a vu la question; il la pose, mais il ne la traite pas, laissant notre curiosité excitée et non satisfaite. « Saint-Cyr, dit-il, demanderait une étude à part. M[me] de Maintenon y imprima son esprit, et elle y brille dans un cadre fait tout exprès pour elle. Elle y satisfait sa passion d'éduquer, de morigéner autour d'elle, son goût de Minerve et de Mentor, qui se développe en vieillissant, et à la fois elle s'y détend, elle s'y attendrit un peu. C'est son œuvre à elle, son travail propre et chéri, presque maternel [1]. » Ni ces lignes tantôt justes, tantôt malicieuses plus qu'exactes, ni la fin de l'alinéa ne répondent à l'attente du lecteur;

[1] Même volume, p. 293.

et, du reste, Sainte-Beuve n'a pas promis de faire l'étude qu'il indique. En 1869, puis en 1873, l'Académie des sciences morales et politiques proposa pour sujet de concours l'*Histoire critique des doctrines de l'éducation en France depuis le XVIe siècle jusqu'à nos jours*. C'était offrir aux concurrents l'occasion naturelle de considérer et de juger Mme de Maintenon au point de vue spécial des principes d'après lesquels elle avait conçu et gouverné l'établissement de Saint-Cyr. Cette occasion, l'heureux lauréat de ce brillant concours ne la manqua point. Toutefois, M. O. Gréard, dans son rapport, qui est un modèle et, malgré ses limites nécessaires, un véritable traité sur la matière, signala à l'auteur du travail qu'on allait couronner quelques préventions injustes et des jugements trop sévères à l'égard du plan d'éducation de Saint-Cyr. Reprenant lui-même le sujet, il disait en sept ou huit pages, aussi pleines, aussi nettes que brèves et rapides, comment il était prudent d'envisager et d'apprécier la fondation, la fondatrice et le programme donné par celle-ci. Et parmi ses observations bienveillantes et ses louanges, il glissait, en passant, un avertissement salutaire : « Il ne faut point d'ailleurs, disait-il, s'aventurer légèrement sur ce terrain si cher à Mme de Maintenon. En matière d'éducation, elle est de la race de Boileau. En mal parler porte malheur. Sans doute les constitutions de Saint-Cyr ne réalisent pas l'idéal que nous nous faisons aujourd'hui de l'éducation des femmes. Mais si elles en peuvent paraître éloignées, prenons garde qu'elles n'offrent rien qui y soit contraire. » Malgré ces réserves et ces conseils, le rapporteur, arrivant à la fin de sa tâche, concluait en ces termes : « Le mémoire n° 1 n'en est pas moins une œuvre forte, élevée, propre à réveiller dans la conscience de tous le souci de l'éducation. En même temps il contribuera certainement à remettre en estime, chez nous comme à l'étranger, les mérites si solides et les aperçus si délicats de la pédagogie française [1]. »

L'auteur de ce mémoire, M. Gabriel Compayré, a publié son travail deux ans plus tard, en 1879. Les deux beaux volumes auxquels il a donné pour titre la question même proposée par l'Académie [2], sont un ouvrage très savant, très distingué, aimable et attrayant, et dont le premier résultat est bien, selon les termes mêmes du rapport de M. O. Gréard, « de restituer à notre grande école de pédagogie française ses titres et son rang. » Pour ne parler que de ce qui doit nous occuper ici, M. G. Compayré, en revoyant sa première composition, a tenu compte

[1] *Séances et Travaux de l'Académie des sciences morales et politiques.* Mars et avril 1877.

[2] *Histoire critique des doctrines de l'éducation en France,* 2 volumes in-8°, 1879.

des critiques que lui avait attirées sa sévérité envers Mme de Maintenon, et avoue qu'il a essayé d'en faire son profit. Cependant il ne les a pas entièrement acceptées; il a maintenu quelques-unes de ses premières affirmations; et pour y persister, il semble, dans une note, s'appuyer sur certaines paroles de son juge au concours de 1877. A-t-il raison? Ses pages, en partie rectifiées, en partie conservées, présentent-elles l'exacte vérité et contiennent-elles le dernier mot sur Mme de Maintenon et sur son œuvre?

Si M. O. Gréard l'eut pensé, il n'aurait pas écrit l'introduction de son volume de morceaux choisis de Mme de Maintenon. Sans doute cette introduction, qui en réalité est un livre en petits caractères, ne prétend ni s'opposer, ni se substituer à tel ou tel autre travail antérieur. Cependant elle atteste que, dans l'esprit de l'auteur, un effort était encore à tenter pour tracer une image aussi fidèle que possible de Mme de Maintenon institutrice. «Afin, dit-il, d'être en quelque sorte plus libre dans ses sentiments, on voudrait presque qu'il ne subsistât d'elle que ce qui se rapporte à Saint-Cyr, ou qu'on pût détacher de sa vie, pour l'enfermer comme dans un cadre à part, tout ce qui a trait à l'éducation[1]. Oui, certes, on le désire, surtout quand on remarque combien la situation compliquée de cette personne, unique en son genre, a troublé, faussé le jugement de ses détracteurs. Mais comment diviser l'ensemble d'une vie, comment briser l'unité d'une âme, en laissant à cette vie et à cette âme la vérité qu'exige l'histoire? Aussi M. O. Gréard a-t-il respecté, dans Mme de Maintenon, la double complexité de son existence et de son caractère; mais en même temps, avec un art savant et délicat, il a cherché à mettre principalement en relief ses dons supérieurs, j'oserai dire son génie d'institutrice. Je crois qu'il y a réussi mieux que ses prédécesseurs, et je vais tâcher de le montrer.

Voici comment débute cette introduction : «On lit dans l'acte de décès de Mme de Maintenon : «Le 17e jour du mois d'avril 1719, a été «inhumée..... très haute et très puissante dame Mme Françoise d'Au«bigné, marquise de Maintenon, institutrice de la Maison Royale de «Saint-Louis..... » — «Il semble, dit M. O. Gréard après cette citation, il semble que ce titre d'institutrice soit le seul que Mme de Maintenon ait voulu prendre devant la postérité; et ce n'est pas celui qui aujourd'hui nous intéresse le moins. Pour préparer la lecture des extraits de ses *Lettres et Entretiens sur l'éducation*, *Conversations et Proverbes*, nous ne croyons pouvoir mieux faire que d'essayer de rassembler ici, d'après

[1] *Introduction*, p. LXI.

sa correspondance générale, complétée et éclairée par les témoignages contemporains, tous les éléments qui contribuèrent à former ou à développer ce qu'elle appelait elle-même sa vocation. » — C'est donc bien l'institutrice que va dépeindre M. O. Gréard; et c'est bien elle qu'il tâchera de nous expliquer par ses dons naturels, par son éducation, par le travail qu'elle accomplit sur elle-même, par ses actes et par ses écrits.

Je ne sais si Mme de Maintenon aurait pu rencontrer un historien mieux fait pour la comprendre, mieux préparé à la juger. M. O. Gréard parle en deux ou trois endroits d'une certaine aptitude intellectuelle qu'il nomme le sens pédagogique. Ce sens particulier, non seulement il en est doué, on sait à quel degré, mais il excelle à le démêler et à le faire voir chez les autres. Il y a vingt ans déjà qu'il en a donné une première et grande preuve. Avant lui, beaucoup d'auteurs des plus célèbres, beaucoup d'hommes des plus illustres avaient à l'envi loué Plutarque et proclamé l'efficacité morale de ses œuvres. M. O. Gréard aborda à sa façon la *Morale* de Plutarque, et ce sujet, qui passait pour rebattu, pour usé, il le renouvela [1]. On connut alors un Plutarque que les grands esprits avaient remarqué, signalé d'un trait brillant, mais que la plupart des lecteurs apercevaient presque pour la première fois. D'où venait cette clarté? Tout simplement de ce que sous l'auteur des *Traités moraux* M. O. Gréard avait vu et montré l'instituteur, sous l'instituteur le directeur de conscience et le médecin de l'âme, et enfin, sous ces derniers et tout au fond, le psychologue. Mais en indiquant celui-ci, il n'avait eu garde de le présenter comme un métaphysicien ou comme un théoricien procédant par voie d'analyse et de classification. Il avait constaté et décrit en lui un observateur assidu de l'âme vivante et agissante, de ses qualités qu'elle doit cultiver, de ses mauvais penchants qu'elle doit combattre; un professeur aimant passionnément à tirer de ses observations

[1] Le livre de M. O. Gréard sur *La Morale de Plutarque* en est arrivé à la quatrième édition. En proclamant le prix que l'Académie française avait décerné à l'auteur en 1867, le secrétaire perpétuel marquait et louait les mérites de l'ouvrage. Voici quelques lignes de son rapport lu en séance publique : « Le nouveau peintre de Plutarque est un juge plus vrai que Rousseau; il le rapproche davantage des devoirs ordinaires et le montre inspirateur du bien, sous toutes les formes, par le bon sens, par l'imagination et par la fierté d'âme. Il en fait le conseiller de justice et de vérité dont Henri IV disait : « Il m'a été comme ma conscience. » L'orateur avait, un peu auparavant, appelé le livre de M. O. Gréard « une œuvre curieuse et neuve encore ». (M. Villemain. *Rapport sur les concours de 1867.*) — La seconde édition et les suivantes font ressortir plus vivement que la première le fond psychologique des *Traités moraux de Plutarque.*

des leçons salutaires et ne se lassant jamais de cet enseignement; à certains égards, par exemple sur l'éducation des femmes, un novateur; enfin, un homme excellent et pur dans des temps de corruption, ajoutant à ses discours, à ses conseils, on dirait presque à ses prédications, l'exemple de sa vie. Les défauts de ce professeur de morale, M. O. Gréard ne les dissimulait pas; il n'enflait pas non plus ses mérites; il le peignait seulement au naturel. Et ce naturel, auparavant mal connu et maintenant mis en lumière, ce personnage qui a plu et qui, avec le talent du peintre, a fait la fortune du tableau, il nous semble que c'est le Plutarque instituteur et pédagogue, interprété par un fin moraliste et un maître en pédagogie.

Celui-ci, toutes différences gardées, s'est placé, pour considérer et juger Mme de Maintenon, précisément au point de vue d'où il avait si heureusement apprécié Plutarque. Dans la vie de Françoise d'Aubigné, dont il fait un récit abrégé mais où rien de saillant n'est omis, il dirige son attention et la nôtre sur les situations qui ont le plus contribué à éveiller la vocation de l'institutrice et qui en ont suscité les premiers effets. Comme il respecte l'ordre chronologique, nous voyons d'abord paraître chez l'enfant, puis grandir chez la jeune fille, et enfin se déployer chez la femme faite, « le goût des choses de l'éducation », « le don de communiquer ce qu'elle a appris », le besoin de se donner, de se dévouer tout entière à ses élèves, dont elle entend être la mère autant que la maîtresse. On reconnaît, avec le biographe philosophe, qu'elle est vraiment née institutrice. Elle le révèle par tous les penchants, par tous les mouvements de sa riche nature. Cependant cette aptitude innée ne reste pas à l'état d'instinct ou, si l'on veut, de spontanéité pure, [illegible]e très bonne heure elle est réfléchie, raisonnable, raisonnée; elle es[illegible]éces tenue, soumise à cette raison haute et ferme qui sera de plus en [illegible] trait caractéristique, et qui fera dire quelquefois à Louis XIV cor[illegible]acte de Mme de Maintenon : « Qu'en pense la *Raison*, qu'en dit *Votre Solidité?* » Néanmoins ce n'est pas là une raison abstraite, se complaisant dans des idées spéculatives étrangères ou supérieures à la pratique. C'est une intelligence élevée assurément, mais appelant sans cesse à son aide l'observation de chaque jour, que dis-je, de chaque heure, de chaque minute même, que la maîtresse a le devoir d'exercer sur elle-même et sur ses élèves. Donc vocation naturelle, raison pénétrante et sûre, esprit toujours en quête d'observations psychologiques, ces trois aspects de Mme de Maintenon, surtout le dernier, sont éclairés d'un jour nouveau dans l'introduction de M. O. Gréard. Plus d'une question obscure ou embarrassante se trouve ici élucidée, là très simplifiée par cette belle étude.

Voyez d'abord comme les faits choisis et groupés par M. O. Gréard manifestent vivement les facultés natives de l'éducatrice. Chez Mme de Villette, sa tante, elle apprenait à lire à sa gouvernante. Au couvent des Ursulines de Niort, son plus grand plaisir était de se sacrifier pour le service de sa chère mère Céleste, de faire à sa place lire, écrire, compter et jouer son petit monde, de façon à lui ménager la surprise d'une classe conduite en son absence. Chez Mme de Montchevreuil, qui était continuellement malade, elle prenait soin du ménage, emmaillotait les enfants et réglait les comptes. Elle soignait les santés avec autant de zèle qu'elle cultivait les jeunes âmes et instruisait les naissantes intelligences. De là vint son succès dans la fonction qu'elle avait acceptée auprès des enfants qui étaient à ses yeux non point ceux de Mme de Montespan, mais, disait-elle, ceux du roi. « Ses propres lettres, dont l'authenticité est incontestable et dont les dates sont précises, nous la montrent sur pied souvent quatre ou cinq fois dans la nuit, veillant elle-même les enfants pour laisser dormir les nourrices, se récriant de ce que les médecins les tuent à force de remèdes, suivant les rhumes et les fièvres, pansant les abcès, ne répugnant à aucun soin, n'étant jamais sans malade, ayant souvent toute la famille malade à la fois[1]. » Mme de Brinon, qu'elle avait connue chez les Montchevreuil, s'était établie à Montmorency comme institutrice. Mme de Maintenon avait fourni à Mme de Brinon quelques pensionnaires auxquelles « on apprenait leur religion, à lire, à écrire et à compter » (1680). Le plaisir qu'elle prenait à voir cultiver ces jeunes plantes, dit Languet de Gergy, lui donna envie de les rapprocher d'elle. Elle loua à Rueil, aux environs de Saint-Germain, une maison qu'elle pourvut de tout ce qui était indispensable pour recevoir soixante jeunes filles de bourgeoisie et de petite noblesse (1682); elle comptait, au sortir de l'école, « les placer ou établir par mariage ». Peu après, elle y adjoignit une cinquantaine d'enfants pauvres, qu'elle envoya de sa terre de Maintenon. Ces « petites sœurs » furent installées dans les communs et au rez-de-chaussée sous un régime spécial; les travaux manuels étaient leur principale occupation; il s'agissait de les dresser à un métier; c'était, fait observer M. O. Gréard, c'était, pour employer les formules d'aujourd'hui, une sorte d'école primaire professionnelle annexée à ce qui, pour le temps, représentait une école secondaire. Rueil était pour Mme de Maintenon « son lieu de délices ». A peine l'avait-elle quitté qu'elle mourait d'impatience de se retrouver « dans son étable ». « J'en reviens toujours plus assottée, disait-elle. Le succès passe mon espérance[2]. »

[1] O. Gréard, *Introd.*, p. xv. — [2] *Ibidem*, p. xxv-xxvi.

Tels étaient les essais et les apprentissages, tels les établissements, d'abord humbles et modestes, puis d'importance croissante, par lesquels M[me] de Maintenon s'acheminait et montait en quelque sorte, comme par degrés, vers la conception de son œuvre capitale. En quoi non seulement elle était heureuse de suivre son penchant, mais encore elle poursuivait un but où la poussait un pur sentiment de profonde pitié. « Jamais, dit M. O. Gréard, elle n'avait perdu le souvenir des misères auxquelles aurait succombé une âme moins bien trempée que la sienne. Dès qu'elle put disposer des faveurs du roi, elle nourrit le dessein d'épargner aux jeunes filles pauvres ce dont sa propre jeunesse avait souffert. » Cette vérité des faits, si naturelle et si simple, n'était pas pour satisfaire Saint-Simon. Il en a adopté une autre, qu'il est curieux de comparer à celle-là. « Le magnifique établissement de Saint-Cyr, écrit-il, suivit de près la révocation de l'édit de Nantes. M[me] de Montespan avait bâti à Paris une belle maison des Filles de Saint-Joseph, qu'elle avait fondée pour l'instruction des jeunes filles, et leur apprendre toutes sortes d'ouvrages. . . et c'est dans cette maison que M[me] de Montespan se retira lorsqu'elle fut obligée de quitter tout à fait la cour. L'émulation porta M[me] de Maintenon à des vues plus hautes et plus vastes, qui, en gratifiant la pauvre noblesse, l'en pût faire regarder comme une protectrice en qui toute la noblesse devait s'intéresser. Elle espéra s'aplanir un chemin à faire déclarer son mariage, en s'illustrant par un monument dont elle pût entretenir et amuser le roi, qui l'amusât elle-même, et qui pût lui servir de retraite si elle avait le malheur de perdre le roi, ce qui arriva en effet. La riche mense abbatiale de Saint-Denis, qu'elle fit unir à Saint-Cyr, diminua d'autant la dépense d'une aussi grande fondation aux yeux du roi et du public, et l'objet en était en soi si utile qu'il ne reçut que de justes applaudissements. » Si, sur la fondation de Saint-Cyr et sur les causes qui la produisirent, nous ne possédions que cette page de Saint-Simon, nous pourrions croire que les mobiles de M[me] de Maintenon, dans l'accomplissement de ce dessein, ne furent, en effet, que sa rivalité avec M[me] de Montespan, son ambition d'être reine de nom, et même, chose assez étrange, son désir d'amuser Louis XIV et de s'amuser elle-même. Mais il y a d'autres témoignages, que M. O. Gréard a rassemblés. Et pour n'en rappeler qu'un seul, la vocation de l'institutrice se découvrant à l'âge de douze ans, et continuant à donner sans interruption des marques de sa force, suffit à renverser le bel échafaudage de Saint-Simon. Que Michelet se fût un peu méfié de l'imagination de celui-ci, qu'il se fût livré, sur les antécédents de Saint-Cyr, à la même enquête que M. O. Gréard, il n'aurait pas, se faisant l'écho de Saint-Simon et ré-

pétant jusqu'à ses mots, jeté dans son *Histoire de France* cette phrase étonnante : « Ne dissimulons rien : Saint-Cyr ne fut créé que pour l'amusement du roi. »

Cette vocation de Mme de Maintenon, la plus évidente peut-être qui fut jamais, suivit un progrès continu, réglée et soutenue par une raison précoce que tout conspira à fortifier. À plusieurs reprises, Françoise d'Aubigné connut, comme sa mère et avec elle, les extrémités de la misère. Mme d'Aubigné, femme courageuse, mais que le malheur avait aigrie, témoigna peu de tendresse à sa fille et ne lui fit guère entendre que des conseils tristes, parfois décourageants. Elle lui enseigna en même temps à penser, à réfléchir, à juger les hommes, à mesurer leur valeur morale. « C'est dans Plutarque qu'elle apprenait à lire à ses enfants, et elle leur interdisait de parler entre eux d'autre chose que de ce qu'ils avaient lu ensemble[1]. « Réfléchir, disait plus tard Mme de Maintenon aux demoiselles de Saint-Cyr, réfléchir, c'est penser plusieurs fois avec attention à la même chose. » Et, pour exemple, elle leur racontait comment elle et son frère réfléchissaient sur leurs lectures de Plutarque : « Plutarque, c'est un livre où sont contenus les faits des grands hommes et des femmes qui se sont distingués par leurs vertus ou par quelque action mémorable. Nous ne finissions pas d'en parler. Après avoir lu, nous étions toujours à comparer les faits les uns aux autres. Une telle femme, disais-je à mon frère, s'est plus signalée qu'un tel homme, elle a fait telle et telle chose. Mon frère me prouvait que son héros était plus merveilleux. Cette belle action, me disait-il, est de lui; et je courais vite regarder dans mon livre s'il n'y avait rien à opposer à ce qu'il disait : nous soutenions bien l'un et l'autre notre parti fort vivement[2]. » Ce passage intéressant nous fait prendre sur le fait Mme de Maintenon formant elle-même sa propre raison et son jugement dans les questions morales. Pendant les trois années qu'elle passa chez sa tante, Mme de Villette, celle-ci l'exerçait à observer, à analyser, à raisonner. C'est ainsi, et grâce à son intelligence attentive, qu'elle devint habile à se juger, à s'examiner et, comme elle le disait, à se tenir en bride et à se gouverner. Avant de discipliner les autres, elle avait acquis l'habitude de se discipliner elle-même, selon des maximes peu nombreuses mais fortes, que sa raison autant que ses lectures lui avaient enseignées. Elle se connaissait : elle était la première à confesser qu'elle était « prompte et impatiente », que son premier mouvement la portait aux extrêmes. « Mais elle savait se ramener dans les règles, et dès qu'elle y

[1] O. Gréard, *Introd.*, p. XI. — [2] *Extraits*, p. 99.

était revenue, elle s'y fixait : sa vie porte d'un bout à l'autre la marque de l'effort et du triomphe de la volonté[1]. »

Cette raison lui servit à reconnaître avec une noble franchise les erreurs qu'elle croyait avoir commises, notamment dans la première phase de la direction de Saint-Cyr. C'est une belle lettre que celle qu'elle écrivit alors à Mme de Fontaines, et où elle disait dans le plus digne et le plus touchant langage : « La peine que j'ai sur les filles de Saint-Cyr ne se peut réparer que par le temps et par un changement entier de l'éducation que nous leur avons donnée jusqu'à cette heure : il est bien juste que j'en souffre, puisque j'y ai contribué plus que personne, et je serai bien heureuse si Dieu ne m'en punit pas plus sévèrement. Mon orgueil s'est répandu par toute la maison, et le fonds en est si grand qu'il l'emporte même pardessus mes bonnes intentions. Dieu sait que j'ai voulu établir la vertu à Saint-Cyr, mais j'ai bâti sur le sable. N'ayant point vu ce qui seul peut faire un fondement solide, j'ai voulu que les filles eussent de l'esprit, qu'on élevât leur cœur, qu'on formât leur raison; j'ai réussi à ce dessein : elles ont de l'esprit, et s'en servent contre nous; elles ont le cœur élevé et sont plus fières et plus hautaines qu'il ne conviendrait de l'être aux plus grandes princesses; à parler même selon le monde, nous avons formé leur raison et fait des discoureuses, présomptueuses, curieuses, hardies. C'est ainsi que l'on réussit quand le désir d'exceller nous fait agir[2]. » Cette lettre est connue; plus d'une fois elle a été citée et admirée; et on voit qu'elle se rattache à la réforme de Saint-Cyr, dont j'aurai plus tard à parler. J'ai cru cependant devoir en reproduire le fragment principal dès à présent. Elle nous fait pénétrer dans la raison de Mme de Maintenon à la profondeur où cette faculté souveraine se confond avec le sens moral, devient le guide de la conscience et le maître de la conduite. Elle nous dévoile chez une personne secrète, mystérieuse, deux mérites dont on a souvent douté, la droiture et la sincérité, et que Mme Du Deffand, malgré son peu de goût pour Mme de Maintenon, lui reconnaissait pourtant lorsqu'elle écrivait : « Mais, je le dis, je persiste à ne la pas croire fausse. » Cette lettre enfin nous montre quelle langue simple et virile savait trouver pour s'exprimer la raison de la célèbre institutrice. Sans qu'elle parût y viser, ou plutôt sans qu'elle le voulût, ses idées se résumaient en phrases brèves, en formules courtes et frappantes, qui sont parfois des maximes dignes de figurer à côté de celles de La Bruyère et de Vauvenargues.

Cependant l'éducation est surtout affaire d'application et de pratique;

[1] *Introd.*, p. XII. — [2] *Extraits*, p. 12 et 13.

ni l'énergie de la vocation, ni la hauteur de la raison n'y sauraient suffire : l'observation, l'expérience, y sont indispensables. Mme de Maintenon n'en a jamais méconnu la nécessité. En ce point comme en beaucoup d'autres, elle est beaucoup redevable à Fénelon. M. O. Gréard le sait et le fait remarquer en mainte occasion. On vient de publier une nouvelle, correcte et fort élégante édition du traité de l'*Éducation des filles*. Elle est accompagnée d'une introduction de M. O. Gréard, aussi instructive, aussi attachante que celle qu'il a écrite pour les *Extraits* de Mme de Maintenon. Dans un prochain article, je rapprocherai ces deux importantes études. Je dirai seulement aujourd'hui quelles inspirations la fondatrice de Saint-Cyr a trouvées dans l'ouvrage de Fénelon quant aux procédés d'observation en matière de pédagogie, et comment elle s'est approprié et a exprimé à sa façon les indications du maître qu'elle prenait pour modèle.

« Tout ce qui tient dans le livre de Fénelon à la doctrine psychologique, dit M. O. Gréard, tout ce qui repose sur ce fond d'humanité, universel et éternel, que l'enfant porte en germe, s'y détache, comme il y a deux cents ans, en pleine et pure lumière. Mme Necker de Saussure, Mme Guizot, qui, sciemment ou à leur insu, en ont reçu l'inspiration première, sont d'accord sur ce point avec Mme de Maintenon, qui en faisait son bréviaire. » Parmi ces vues de Fénelon, la principale, celle qui revient le plus fréquemment, est celle-ci : pour diriger l'enfant, le premier besoin est de le connaître, et, pour le connaître, il faut, par une conduite ouverte, aimable, familière sans bassesse, le mettre en pleine liberté de découvrir ses inclinations. Quelque effort d'observation et de patience qu'il en coûte pour voir clair dans l'esprit de l'enfant, tout doit être sacrifié à cet objet. « Fénelon, dit M. O. Gréard, a observé l'enfant dans ses divertissements, cherchant de préférence le jeu où le corps est en mouvement, et satisfait, pourvu qu'il change de place, d'un volant ou d'une boule; il l'a vu au travail..... mal à l'aise et gêné comme si on le tenait en prison; mais il l'a suivi aussi dans les mouvements du penchant naturel qui le porte comme au-devant de l'instruction..... Le secret de l'éducation est d'utiliser ces forces et d'en régler le jeu[1]. » Voilà, dans ses lignes essentielles, le procédé psychologique de Fénelon.

Maintenant, quel est celui de la directrice de Saint-Cyr? Exactement le même, mais avec d'autres développements et une forme différente;

[1] *Éducation des filles*. Édition de la Librairie des bibliophiles. Paris, 1885. *Introd.* de M. O. Gréard, p. v, xxxv, xliii.

avec la marque d'un esprit féminin et encore plus délié, s'il est possible, que celui de Fénelon. « On a plus philosophiquement analysé la nature de l'enfant; je ne crois pas qu'on l'ait jamais mieux comprise. » Après avoir porté ce jugement, l'auteur de l'introduction aux *Extraits* le prouve ainsi : « Elle prend grand soin de ne pas laisser confondre la légèreté et la dissipation avec le besoin de mouvement et l'activité. »..... « Cette légère vaudra peut-être mieux qu'une sournoise qui paraît plus sage. » Rien ne vaut à ses yeux l'esprit de droiture et de franchise..... Ce qu'elle redoute, ce qu'elle poursuit impitoyablement, ce sont les dissimulations, les cachotteries, les mystères, les esprits retors et difficultueux, qui se retranchent, se dérobent et mettent tout le monde mal à l'aise : « On ne tue pas, disait-elle énergiquement, un monstre caché. » Et afin de découvrir ce monstre, Mme de Maintenon faisait la classe, interrogeait, excitait les esprits à s'ouvrir, à se livrer. « Il faut, disait-elle comme Fénelon, laisser parfois les enfants faire leur volonté, afin de connaître leurs inclinations. » Et comme c'est lorsqu'ils y pensent le moins qu'ils se révèlent le mieux, elle faisait aux récréations dans son emploi du temps une place toute particulière[1].

Mme de Maintenon appuyait donc sa pédagogie sur une psychologie, laquelle, quoique ressemblant à celle de Fénelon, était cependant bien à elle. Certes ce n'était pas une psychologie d'école, procédant comme celle de Th. Reid ou de notre éminent maître M. Adolphe Garnier; c'en était une pourtant, et très exacte, singulièrement fine et pénétrante, féconde en observations diverses et en heureuses applications. Le grand mérite, le talent tout particulier de M. O. Gréard, dans son introduction, a été de signaler cette psychologie, d'en noter le vrai caractère, d'en recueillir quelques-uns des plus précieux résultats. Par là, je le dis avec insistance, son étude est nouvelle, personnelle. Dans un second article, je tâcherai de prouver que tous les extraits qu'il a publiés justifient pleinement sa manière de comprendre et d'expliquer la supériorité de Mme de Maintenon dans l'art d'observer, de connaître et d'élever les jeunes filles.

Ch. LÉVÊQUE.

(*La suite à un prochain cahier.*)

[1] *Introd.*, p. XXXVII.

Croyances religieuses des Hottentots et des Boschismans.

Tsuni-goam, the supreme Being of the Khoï-Khoï, by Theophilus Hahn, Phil. D., Custodian of the Grey collection, Cape-Town. London, 1881. — *Description du Cap-de-Bonne-Espérance, tirée des Mémoires de M. Pierre Kolbe, maître ès arts.* Amsterdam, 1742. — *Voyages divers.*

DEUXIÈME ARTICLE [1].

V. Tsûi-goa. — Le Dieu suprême des Hottentots est *Tsuni-goam, Tsûi-goa, Tsûi-goab*, dont le nom plus ou moins altéré, plus ou moins modifié, se trouve déjà mentionné dans les récits de divers voyageurs. Une légende recueillie par M. Hahn raconte que ce Dieu s'appelait jadis autrement. Elle le représente comme ayant été un grand chef d'où descendent toutes les tribus khoï-khoï. Il déclara la guerre à un autre chef nommé *Gaunab*[2]. Celui-ci eut d'abord le dessus dans plusieurs rencontres; mais à chaque nouveau combat, son adversaire sentait croître ses forces, tandis qu'il perdait de plus en plus les siennes. Enfin Gaunab fut vaincu, et tué; mais au moment d'expirer, il frappa son ennemi au genou. Le vainqueur prit dès lors le nom de Tsûi-goa, qui signifie *genou blessé*[3].

Dans cette légende, le Dieu revêt certains caractères humains; mais en même temps il est représenté comme capable d'accomplir des choses merveilleuses. Au dire du vieillard qui a renseigné M. Hahn, Tsûi-goa prévoyait l'avenir; il est mort et il est ressuscité plusieurs fois; il a reparu à diverses reprises au milieu des siens, et sa venue a été célébrée par des festins et des danses. C'est lui qui a donné en abondance aux hommes des bœufs et des moutons; c'est lui qui assemble les nuages et fait pleuvoir; c'est lui qui rend fertiles les vaches et les brebis. En somme, tous les biens viennent de lui. Il vit dans un beau ciel, dans un ciel rouge; son ennemi Gaunab habite un ciel obscur, un ciel noir[4].

Il est facile de voir que ce récit légendaire reproduit, sous une forme et avec des détails inspirés par le genre de vie des Khoï-Khoï, cette idée de la lutte entre le génie du bien et le génie du mal qui a enfanté tant

[1] Voir, pour le premier article, le cahier de juillet, p. 399.

[2] On verra plus loin que ce Gaunab n'est autre chose que le Dieu méchant.

[3] Hahn, p. 61.

[4] *Ibidem.*

IMPRIMERIE NATIONALE.

de contes mythologiques. Nous verrons plus loin en effet que Gaunab est le nom que ces populations donnent à une divinité méchante. Toutefois, le rôle supérieur joué par Tsûi-goa dans les croyances de ces peuples n'est pas ici très nettement marqué. Mais des renseignements plus précis achèvent de nous éclairer sur ce point. Ceux qu'avait recueillis Kolbe, soit par lui-même, soit auprès de diverses personnes, permettaient déjà d'admettre que les Hottentots croyaient à un Être suprême, à un *Gounia-Tiquoïa* (Dieu de tous les Dieux), regardé par eux comme ayant créé le monde ainsi que tous les êtres vivants, comme gouvernant toutes choses[1].

On retrouve cette croyance dans les paroles de Harisimab, chef actuel de la tribu païenne des Habobés et ennemi juré des missionnaires. Interrogé par notre auteur sur les origines de son peuple, il répondit : « Toutes choses, les Habobés aussi, ont été faites par Tsûi-goa dans cette contrée; et le Seigneur (*Khab*[2]) nous a faits et nous a donné le pays; il nous donne la pluie et fait pousser le gazon[3]. » Cet accord entre les dires du vieux voyageur et la réponse du chef habobé pourraient suffire pour lever tous les doutes. Tsûi-goa était bien et est encore, pour les Khoï-Khoï non convertis, le créateur de toutes choses, le dispensateur des biens les plus précieux pour ces tribus pastorales. Bien d'autres témoignages viennent à l'appui de cette conclusion.

Il est pourtant fâcheux que M. Hahn n'ait pas insisté davantage sur ce point, principalement en ce qui touche à la création de l'homme. C'est en passant, et dans une note, qu'il appelle Tsûi-goa le créateur des Khoï-Khoï et fait connaître la tradition des Koranas. Au dire des vieillards de cette tribu, « Tsûi-goa, après avoir fait un homme et une femme, *Kanisma* (plume d'autruche) et *Hau-na-Maos* (cuivre jaune), leur donna des vaches, dont ils devaient boire le lait, une queue de chacal pour essuyer la sueur de leur front, un bâton pouvant servir de massue (*kiri*), un carquois, des flèches, un arc et un bouclier. C'est de Tsûi-goa qu'ils attendent tout ce qui peut leur arriver d'heureux[4]. » Ailleurs, M. Hahn appelle l'Adam khoï-khoï *Eiχalkhanabiseb* ou *Guri-Khoïsib*[5] et identifie ce dernier avec le dieu *Heitsi-eibib*, dont je parlerai plus loin[6]. Peut-être la tradition hésite-t-elle sur ce point; peut-être aussi l'auteur s'est-il laissé entraîner, ici comme ailleurs, par une théorie que j'aurai à discuter plus tard.

[1] Hahn, *loc. cit.*, p. 41.

[2] Ce mot était employé aussi dans le même sens au temps de Valentyn (Hahn, *loc. cit.*, p. 38).

[3] Hahn, p. 64.

[4] *Ibid.*, p. 105.

[5] *Ibid.*, p. 104.

[6] *Ibid.*, p. 70.

Quoi qu'il en soit, les Hottentots parlent et agissent comme s'ils voyaient en Tsûi-goa un père bienfaisant, tout-puissant et omniscient. Les sentiments que leur inspire cette croyance ressemblent singulièrement à ceux que les plus fermes chrétiens puisent dans leurs convictions. M. Hahn ne le dit pas en propres termes; il fait mieux, il le prouve par des exemples. L'interjection *Tsûi-goatse* (Toi, ô Tsûi-goa) revient à notre *Grand Dieu!* — Frappé de quelque malheur qu'il juge immérité, le Hottentot s'écrie : « Ô Tsûi-goa, qu'ai-je donc fait pour être si sévèrement puni? » — Injustement accusé et ne pouvant prouver son innocence, il en appelle à son Dieu : « Ô Tsûi-goa, toi seul connais que je ne suis pas coupable! » — Exposé à quelque grave péril, il compte sur le secours de Tsûi-goa, et, le cas échéant, lui attribue sa délivrance. C'est là ce que M. Hahn a pu constater par lui-même. Il traversait le désert de Kalahari en wagon; la chaleur était affreuse; par suite d'un retard inattendu, la provision d'eau était épuisée, et l'on était encore loin de la source la plus rapprochée. La nuit vint; on s'égara. La caravane était menacée de mourir de soif, et le voyageur, rempli de colère, s'en prit au guide, qui était un païen endurci de la tribu des Habobés. « Qu'avez-vous fait, s'écria-t-il, demain nous serons mangés par les chacals et les vautours! Qui nous assistera dans ce danger? » Le Hottentot répondit avec sang-froid : « Tsûi-goa nous viendra en aide. — Quelle bêtise! vous et votre Tsûi-goa vous êtes deux fous stupides. — Pour sûr, maître, il nous viendra en aide. » Dans la matinée, on trouva de l'eau et, quand chacun se fut désaltéré, le guide dit à M. Hahn : « Mon cher maître, hier vous avez été sur le point de me tuer, mais le Seigneur vous en a empêché. Et maintenant êtes-vous convaincu que le Seigneur est venu à notre aide[1]? » Qu'aurait pensé et dit de plus le missionnaire le plus fervent?

Les Khoï-Khoï n'élèvent ni temple, ni chapelle, pas plus en l'honneur de Tsûi-goa que de leurs autres dieux. Ils ont seulement certains lieux consacrés devant lesquels ils ne passent jamais sans y déposer quelque légère offrande accompagnée d'invocations; je reviendrai plus loin sur ce sujet. Mais ils ont en outre de grandes fêtes religieuses, accompagnées de danses et de chants, qui semblent se rattacher presque toujours à quelque phénomène céleste. Le premier lever annuel des Pléiades, entre autres, est solennellement célébré. Dès qu'apparaît la constellation impatiemment attendue, toutes les mères gagnent un lieu élevé, portant leurs enfants dans les bras, et leur apprennent à tendre leurs petites mains vers

[1] Hahn, *loc. cit.*, p. 62.

ces étoiles amies. La population se rassemble ensuite pour danser, en chantant une hymne en l'honneur de Tsùi-goa[1].

M. Hahn reproduit ici les récits de George Schmidt, qui, envoyé par les frères Moraves en 1736, tenta le premier d'introduire le christianisme chez les Hottentots[2]. L'invocation que le vieux missionnaire entendit, mais dont il n'a donné qu'un très court résumé, était donc bien un produit de l'inspiration indigène, sans aucun mélange possible d'idées empruntées ailleurs. Or nous la connaissons aujourd'hui. M. Hahn a assisté à la danse sacrée (*gei*) qui solennise le retour des Pléiades; il a retrouvé le chant qui l'accompagne; il a constaté qu'il est partout identique, chez diverses tribus dispersées sur plusieurs points de l'aire encore occupée par les Khoï-Khoï.

Il en a donné le texte et la traduction anglaise, que je traduis à mon tour en français,

Toi, ô Tsûi-goa!
Toi, père des pères (le père de tous)!
Toi, notre père!
Permets que Nanub fasse ruisseler la pluie![3]
Qu'il te plaise de laisser vivre nos troupeaux!
Qu'il te plaise aussi de nous laisser vivre!
Je suis en vérité si faible,
De soif, de faim!
Que je puisse manger les fruits des champs!
N'es-tu donc pas notre père?
Le père des pères!
Toi, Tsûi-goa!
Que nous puissions te louer respectueusement!
Que nous puissions te bénir respectueusement!
Toi, père des pères!
Toi, notre Seigneur!
Toi, ô Tsûi-goa![4]

[1] George Schmidt, cité par M. Hahn, *loc. cit.*, p. 43.

[2] *Vingt-trois ans dans le Sud de l'Afrique*, par Robert Moffat, p. 15.

[3] M. Hahn rend ici le mot *Nanub* par *thunder cloud*. Il me semble préférable de conserver l'expression hottentote, qui est le nom du nuage personnifié, comme on le verra plus loin et qui se trouve dans le texte.

[4] Hahn, *loc. cit.*, p. 58. Les linguistes seront probablement bien aises de trouver ici le texte hottentot et la traduction anglaise de l'auteur.

Tsûi-goatse!
Thou, oh Tsûi-goa!

Abo itse!
Thou Father of the Fathers (e. i. *All Father*)*!*

Sida itse!
Thou our Father!

Les Hottentots ne s'en tiennent pas à ces grandes fêtes publiques. Ils ont leur culte domestique ou, mieux, individuel. Le matin, aux premiers rayons de l'aube, ils quittent leur hutte et vont s'agenouiller derrière un buisson. Là, la face tournée vers l'orient, ils adressent leur prière à Tsûi-goa, le père des pères[2].

Je crois inutile d'insister sur le caractère de ces pratiques et de ces chants, sur la nature des sentiments qu'ils attestent. Quiconque tiendra compte de ces renseignements comprendra la calme confiance du guide de M. Hahn. On voit aussi d'où viennent les difficultés spéciales que rencontre chez les Hottentots l'œuvre de conversion entreprise par les diverses sectes protestantes, qui seules ont abordé cette partie du monde païen. Le missionnaire ne peut s'en prendre ici à aucun symbole matériel; il ne peut renverser ni temples ni statues, et démontrer ainsi l'inanité des dieux de pierre ou de bois. C'est contre des idées qu'il a à lutter. Or le convertisseur et le néophyte ont en commun la même notion fondamentale, celle d'un *Être suprême*, créateur et père bienveillant de ses créatures, que l'on doit honorer et prier. Le Hottentot peut donc répondre au missionnaire qu'on ne lui apprend rien de nouveau, et l'on ne saurait être surpris que Tsûi-goa ait eu ses martyrs. M. Hahn en cite un exemple. Un chef célèbre dans la colonie, Nanib, entouré d'ennemis et sommé d'embrasser le christianisme s'il voulait sauver sa vie, répondit : « Jamais! mon Tsûi-goa est aussi bon que votre Christ. » Il reçut bientôt le coup mortel[2].

Nanuba avire!
Let stream (i. e. *let rain*) *the thunder cloud!*

Ên χuna ûire!
Let please live (*our*) *flocks!*

Eda sida ûire!
Let us (*also*) *live please!*

Kabuta gum goroõ!
I am so very weak indeed!

Gàs χao!
From thirst!

As χao!
From hunger!

Eta χurina amre!
That I may eat field fruits!

Sats gum χave sida itsao?
Art thou then not our Father?

Abo itsao!
The Father of the Fathers!

Tsûi-goatse!
Thou, Tsûi-goa!

Eda sida gangantsire!
That we may praise thee!

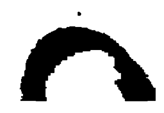
Eda sida khava khaitsire!
That we may give thee in return (i. e. *that we may bless thee*).

Abo itse!
Thou Father of the Fathers!

Sida Khutse!
Thou our Lord!

Tsûi-goatse!
Thou, oh Tsûi-goa!

[1] Hahn, p. 123 et 124.
[2] Hahn, p. 64.



les tribus des Grands Namaquois et un certain nombre d'autres l'appellent *Heitsi-eibib*[1]; les Koras lui donnent le nom de *Garabeb*[2].

Tous les Namaquois interrogés par notre auteur lui ont donné des renseignements identiques[3]. Selon eux, Heitsi-eibib est leur *grand-grand-père*. C'était un chef très puissant et très riche, qui possédait en abondance des vaches et des brebis. Il vainquit et extermina tous les ennemis qui attaquaient son peuple. Il était très prudent et très sage. Il habitait une contrée située à l'est. Voilà pourquoi la porte de la hutte de ces indigènes est toujours placée à l'est; pourquoi le timon des wagons au repos est dirigé du même côté; pourquoi les tombes sont ouvertes de ce côté de l'horizon, vers lequel est tournée aussi la face du défunt[4].

Jusqu'ici la légende se maintient dans les limites de la vie réelle; mais elle ne tarde pas à en sortir. Heitsi-eibib prévoyait l'avenir; il pouvait prendre toute espèce de formes. Comme Tsûi-goa, bien plus souvent semble-t-il, il est mort et est ressuscité à plusieurs reprises. A la fin de chacune de ces existences, il a été enseveli; et ses tombeaux sont dispersés sur toute l'étendue des terres jadis habitées par les Hottentots[5]. Ce sont des amas de pierres, des espèces de *cairns*, en somme peu considérables. Celui qu'a décrit Lichtenstein[6] n'avait que 20 à 30 mètres de circonférence. Ils sont situés ordinairement dans d'étroits défilés resserrés entre deux montagnes. Tout Hottentot qui passe près de ces tombes y dépose, en guise d'offrande, soit une pièce de ses vêtements, soit des fleurs, une branche d'arbre ou de buisson, une pierre qui accroît d'autant le modeste monument, ou même un crottin de zèbre. Parfois aussi on y apporte du miel ou de l'hydromel. Les Namaquois disent que Heitsi-eibib se promène la nuit dans les lieux déserts et qu'il est satisfait lorsque, regagnant son gîte vers le matin, il reconnaît qu'on lui a rendu hommage. Il protège ceux qui l'honorent, leur procure de bons voyages, les préserve de tout danger, leur donne de bons avis et leur apprend à tuer les lionceaux et autres animaux sauvages. Lorsqu'ils sont en chasse, les Namaquois répètent habituellement tous bas la prière suivante :

Ô Heitsi-eibib,
Toi notre grand-père,
Permets que je sois heureux.
Donne-moi du gibier,

[1] Hahn, p. 65.
[2] *Ibid.*, p. 138.
[3] *Ibid.*, p. 63.
[4] Hahn, p. 65.
[5] *Ibid.*, p. 94.
[6] Cité par M. Hahn, p. 46.

Fais-moi trouver du miel et des racines,
Pour que j'aie à te bénir de nouveau.
N'es-tu pas notre grand-grand-père,
Toi, Heitsi-eibib[1]?

La naissance d'Heitsi-eibib est racontée de deux manières. Une jeune fille, ayant avalé le jus d'une plante grasse de saveur douceâtre (*hobega*), enfanta un fils, qui devint rapidement un homme robuste[2]. C'était Heitsi-eibib. L'autre tradition est plus singulière. Une vache, après avoir brouté un certain gazon, donna naissance à un veau qui fut bientôt un très grand taureau. Un jour, les hommes de la tribu le poursuivirent pour le tuer; mais tout à coup il disparut, et à sa place on aperçut un homme occupé à faire un baquet. C'était le Dieu, qui avait pris la forme humaine[3].

Les légendes abondent dans l'histoire de Heitsi-eibib. Je n'en citerai que quelques-unes, en les abrégeant.

Ce Dieu vivait d'abord en bonne intelligence avec le lion, qui, dans ce temps-là, avait des ailes et vivait sur les arbres[4]. Mais l'animal ayant profité de ses avantages pour surprendre et dévorer les vaches de la tribu d'Heitsi-eibib, celui-ci lui tendit une embûche et lui coupa les ailes. De là date l'inimitié qui n'a cessé de régner entre les descendants des deux anciens amis.

On voit aussi Heitsi-eibib aux prises avec des êtres dont la nature n'est pas définie et avec lesquels il lutte de pouvoir magique. En voici un exemple[5]. Gama-gorib, le lion et lui vivaient dans la même contrée. Un jour Heitsi-eibib, éloigné de ses compagnons, les envoya chercher; mais il attendit en vain, et un bruit sourd l'avertit qu'ils ne pouvaient se rendre à son appel. Il se mit donc à leur recherche et, sans avertir de sa présence, ainsi qu'il est d'usage chez les Khoï-Khoï, il traversa le kraal de Gama-gorib. Celui-ci lui dépêcha le lièvre pour l'inviter à venir le trouver et lui proposa de se battre en duel[6]. Or il possédait une profonde caverne dans laquelle il précipitait et faisait périr quiconque approchait de sa demeure. Heitsi-eibib ne put d'abord éviter le sort commun; il fut vaincu et jeté dans l'abîme. Mais il lui adressa la parole, disant : « Caverne de

[1] Hahn, p. 69.
[2] *Ibid.*, p. 69.
[3] *Ibid.*, p. 68.
[4] *Ibid.*, p. 67.
[5] *Ibid.*, p. 65.
[6] Le duel proprement dit existe chez les Hottentots. Celui qui se croit offensé défie son adversaire en lui présentant sa main pleine de poussière. Si le combat est accepté, l'offenseur saisit la main et la poussière tombe à terre. Dans le cas contraire, l'offensé lui jette à la figure ce gage de combat. Le duel a lieu soit à coups de pied, soit à coups de bâton, soit avec la sagaie et le bouclier. (Hahn, *loc. cit.*, p. 109.)

mes ancêtres, élève ton fond et soulève-moi, pour que je puisse sauter dehors. » La caverne obéit et le combat recommença. Heitsi-eibib fut encore terrassé et précipité dans la caverne, d'où il sortit de la même manière. Pour la troisième fois, il en vint au mains avec Gama-gorib. Celui-ci était à bout de forces, et son adversaire le tua d'un coup asséné derrière l'oreille. Alors Heitsi-eibib, s'adressant de nouveau à la caverne, lui dit : « Caverne de mes ancêtres, élève un peu ton fond pour que mes enfants puissent venir en haut. » Et la caverne éleva son fond et tous les enfants d'Heitsi-eibib en sortirent. Alors le Dieu prononça des imprécations contre le lièvre : « A dater de ce jour, je te maudis ! Tu ne porteras plus de messages ; tu ne mangeras plus pendant le jour ; tu ne mangeras que de nuit, et alors seulement on entendra ta voix. » Le lièvre ainsi maudit s'enfuit, et il court encore.

Heitsi-eibib est marié. Sa *première femme*, ou mieux sa *femme de premier rang*, est *Urisis* ou *Soris*, le soleil; il en a un fils nommé *Urisib*, le jour[1]. Mais il a aussi une *seconde femme*[2], dont la légende ne donne pas le nom. Celle-ci et Urisib ont leur rôle dans les événements qui accompagnent une des morts et une des résurrections du Dieu.

Je reproduis ici ce passage du livre, en supprimant quelques répétitions[3].

Heitsi-eibib, à ce moment très âgé, voyageait avec sa famille. Arrivés dans une vallée où croissait un arbre chargé de raisins mûrs, ils en mangèrent et furent bientôt très souffrants[4]. Le vieillard appela son fils Urisib et lui dit : « Je ne vivrai pas longtemps, je le sens. Lorsque je serai mort, couvrez-moi de pierres. Et voici ce que je vous ordonne. Ne mangez pas des raisins de cette vallée; car si vous en mangiez, je vous communiquerais mon mal et vous mourriez comme moi. »

Ainsi il mourut et fut couvert de pierres, comme il l'avait commandé. La femme et le fils s'éloignèrent. Pendant qu'ils s'occupaient de leur nouveau campement, ils entendirent quelqu'un qui mangeait du raisin en chantant :

« Moi, père d'Urisib,
« Père de ce mauvais garçon,

[1] Hahn, p. 141. J'ai dit plus haut que chez les Hottentots les fils prennent le nom de la mère et les filles celui du père, par un simple changement de désinence. La succession des frères et des sœurs est indiquée par des mots signifiant le *premier-né*, l'*inférieur*, le *plus jeune*... (*Ibidem*, p. 19.)

[2] Les Khoï-Khoï ont souvent une première femme (*gai-ris*, *la plus vieille épouse, la grande épouse*) et une seconde femme (*a-ri-s*, *la jeune épouse*). (Hahn, p. 18.)

[3] Hahn, p. 36.

[4] M. Hahn a éprouvé lui-même les inconvénients que présentent les raisins du Cap. Il fut pris de dysenterie pour en avoir mangé; et il ajoute que les indigènes, ne sachant pas traiter les attaques de ce mal, en meurent souvent. (*Loc. cit.*, p. 103.)

« Moi qui ai mangé de ce raisin et qui suis mort,
« Je suis un moribond bien vivant. »

La jeune femme reconnut que le bruit venait du côté où Heitsi-eibib était enseveli, et dit à Urisib : « Va et regarde. » Le fils alla au tombeau, trouva l'empreinte des pieds de son père et revint. Alors la jeune femme lui dit : « C'est lui et il est seul, agis comme je vais te l'indiquer :

« Prends garde au vent, pour pouvoir te glisser près de lui en gardant le dessous du vent,
« Surprends-le sur le chemin du tombeau,
« Et quand tu l'auras saisi ne le laisse pas aller. »

Ainsi fut fait. Heitsi-eibib, les ayant aperçus, sauta de l'arbre à terre et voulut leur échapper, mais il fut pris près du tombeau. Alors il leur dit : « Laissez-moi ! Je suis un homme qui a été mort, et je vous empoisonnerais ! » Mais la jeune femme s'écria : « Tiens bien le drôle ! » Ainsi, ils l'amenèrent chez eux et, à partir de ce jour, il fut frais et bien portant.

Je ne parlerai pas des autres légendes relatives à Heitsi-eibib. Elles ressemblent fort aux précédentes et sont toujours plus ou moins analogues à nos contes de nourrices. Je ne trouve rien dans l'histoire de ce Dieu qui rappelle les idées élevées qui existent, au moins en germe, dans ce que les Khoï-Khoï disent de Tsûi-goa. Telle est du moins l'impression qui résulte des textes cités dans le livre de M. Hahn. Pourtant, dans un très court passage dont je parlerai plus tard, l'auteur, en assimilant l'une à l'autre ces deux divinités, assure qu'on les invoque de la même manière et qu'on leur donne les mêmes qualifications[1]. Mais alors pourquoi ne pas avoir placé, à côté des fables puériles dont j'ai cité des exemples, soit quelques fragments d'une hymne où Heitsi-eibib serait appelé le *Père des pères*, soit quelque tradition qui le représenterait lui aussi comme habitant *au delà* du *ciel bleu?* Si ces hymnes, si ces traditions existent, pourquoi ne pas les avoir fait connaître? C'est un des cas où l'on ne sent que trop le manque de renseignements suffisants, que j'ai signalé dans le précédent article.

VII. Khâm, Khami, Khâb (la lune). — Ce défaut est tout aussi sensible et peut-être plus regrettable lorsqu'il s'agit de Khâb, la lune. Son nom signifie *Celui qui revient* et exprime bien la pensée dominante que les transformations apparentes de cet astre ont inspirée aux Hottentots. L'importance attachée par eux à ses diverses phases avait de très bonne heure attiré l'attention des voyageurs et fait soupçonner chez eux l'existence de notions religieuses[2]. Kolbe a bien montré qu'elle est en effet l'objet d'un véritable culte. A la nouvelle et à la pleine lune, les indigènes lui sacrifient des

[1] Hahn, p. 134. — [2] Dapper (1671); Valentyn (1705); Plotchau, Vogel, cités par M. Hahn.

bestiaux et lui offrent de la chair et du lait. Ces offrandes sont accompagnées de danses, de prosternations et de chants dans lesquels on salue le retour de Khâb. On lui demande un temps favorable, des pâturages pour les troupeaux et beaucoup de lait. Kolbe nous a appris en outre que la lune était regardée comme un *Gounia inférieur,* représentant le *Dieu supérieur,* le Dieu des Dieux (*Gounia-Tiquoïa*)[1], comme l'image visible du Dieu invisible[2]. Quand elle disparaît, les Hottentots disent qu'elle meurt, et son retour est regardé comme une résurrection. Les éclipses inspirent une grande terreur; M. Hahn a vu en pareil cas toute la population pousser des gémissements et des cris de douleur[3].

Malheureusement notre auteur ne parle de Khâb que par allusion, pour ainsi dire, et pour l'identifier avec Tsûi-goa et Heitsi-eibib[4]. Sans doute, il résulte de là-même qu'il accepte comme vrais tous les dires de Kolbe et que les choses se passent de nos jours comme au temps du vieux voyageur allemand. Les témoignages ne manquent pas d'ailleurs sur ce point. Mais les renseignements donnés par M. Hahn n'en auraient pas eu moins de prix. Surtout, il eût été bien intéressant de connaître ces chants religieux qui se répètent pendant des nuits entières et de pouvoir juger jusqu'à quel point ils justifient ou doivent faire repousser les rapprochements proposés par M. Hahn.

Les Namaquois, qui ont conservé bien des traditions oubliées dans les cantons plus rapprochés des Européens, ont une curieuse légende, que M. Hahn emprunte à un autre voyageur et qu'il regarde comme authentique[4]. Ils racontent que la lune voulut un jour envoyer un message aux hommes. Le lièvre s'offrit pour le porter. « Va, lui dit-elle, et apprends aux hommes qu'ils ressusciteront de même que je meurs et que je ressuscite. » Mais le lièvre essaya de tromper les hommes et leur dit : « Vous périrez comme je péris moi-même. » Pour le punir, la lune le maudit[5]. Voilà pourquoi, chez les Namaquois, les hommes faits s'abstiennent de manger du lièvre, évidemment regardé comme un animal impur[6].

VIII. NANUB (le nuage); GURUB (le tonnerre); NABAS (l'éclair). — Dans

[1] Kolbe, *loc. cit.*, p. 371.

[2] *Description du Cap*, p. 207.

[3] P. 131.

[4] *Loc. cit.*, *passim* et p. 134.

[5] Le capitaine James Alexandre, qui a recueilli ce récit, avait su conquérir l'entière confiance des Hottentots. Un vieux Namaquois a dit à M. Hahn : « Cet homme a l'odeur d'un homme rouge, » voulant exprimer par là combien ce voyageur avait su fraterniser avec ces indigènes. (Hahn, p. 92.)

[6] Hahn, p. 131. Une légende assez semblable à celle-ci existe aux îles Fiji. (Hahn, p. 100.)

une contrée où la pluie est le plus souvent accompagnée d'orages formidables, il n'est pas surprenant que les phénomènes électriques aient vivement frappé l'imagination des indigènes. Les Hottentots ont distingué et personnifié le nuage qui porte la foudre, le tonnerre et l'éclair. Ils en ont fait une famille. Le nuage est le père; il se nomme *Nanub*, *Nanum* ou *Nanu*, c'est-à-dire le *verseur*, le *filtreur*. On l'implore en disant : « Ô Nanub! ô seigneur! fais pleuvoir maintenant[1]. »

Par suite des idées générales que j'indiquerai plus loin, M. Hahn identifie le nuage *Nanub*, et le tonnerre *Gurub* (le *couvreur*), avec Tsûi-goa[2]. Mais il résulte clairement des documents fournis par lui-même que les Hottentots ont parfaitement distingué ces divinités les unes des autres. Nous avons vu plus haut qu'ils supplient Tsûi-goa de *permettre à Nanub de faire ruisseler la pluie*. Ils font aussi incontestablement de Gurub un personnage distinct et du sexe masculin, dont *Nabas* (l'éclair) est la sœur. En effet, lorsqu'ils voient venir un orage violent et que l'air retentit des grondements du tonnerre, ils se réunissent pour une de ces danses sacrées (*gei*) dont j'ai parlé plus haut, et chantent l'hymne que je traduis sur la version anglaise d'après l'auteur. Toutefois, je rétablis dans ce chant et dans le suivant les noms de divinités qui figurent dans le texte hottentot et que M. Hahn a remplacés par des qualifications.

Fils de Nanum,
Toi, brave Guru à la voix éclatante,
Qu'il te plaise de parler doucement;
Car je suis sans péché!
Laisse-moi en repos (*pardonne-moi*);
Car je suis entièrement abattu (je suis tout à fait étourdi ou perplexe).
Toi, ô Guru!
Toi, fils de Nanum[2]!

D'autre part, M. Hahn a assisté à une danse et a recueilli un chant qui précise tout aussi clairement ce qu'est l'éclair dans la mythologie hottentote. Un membre de la tribu est censé avoir été frappé de la foudre. Les habitants du kraal le reprochent en chœur à l'éclair, et celui-ci est représenté par une seule personne, qui chante des solos.

LE CHOEUR.

Toi, fille de Nanu, belle-fille d'Aïb[3];

[1] Hahn, p. 128.
[2] *Ibidem*, p. 129.
[3] *Aïb* est un des noms de l'arc-en-ciel. (Hahn, p. 74.)

Toi, tu as tué mon frère!
Et maintenant tu te reposes si tranquillement dans une caverne!

Solo.

Oui, en vérité, j'ai parfaitement tué ton frère.

Le chœur.

Bien! voilà pourquoi tu te reposes dans une caverne,
Toi qui as peint ton corps, aussi rouge que le goro[1],
Toi qui empêches les mois de couler;
Toi la femme d'Eiχalkhanabiseb[2].

On voit par ce chant que Nabas n'est pas seulement fille du nuage tonnant, c'est-à-dire de Nanub; mais que de plus elle a un mari. L'ima-

[1] Espèce d'ocre ou d'argile rouge. (Hahn, p. 104.)

[2] Voici le texte et la traduction anglaise des deux chants :

Gurub di geis.

The hymn of the thunder.

Nanum oatse!
Son of the Thundercloud!

Gari Khoi Gurutse!
Thou brave, loud-speaking Guru!

Oùse gobare!
Talk softly, please!

Haviē t'am u-a-Tamāō
For I have no guilt.

Ubatere
Leave me alone! (*Forgive me.*)

Oûtago χuige
For I am become quite weak (i. e. *I am quite stunned or perplexed*).

Gurutse
Thou, oh Guru!

Nanum oatse!
Son of the Thundercloud!

(Hahn, p. 59.)

Nabas di geis.

The danse-song of the lightning.

Chorus.

Aibe nuris Nanuse!
Thou Thundercloud's daughter, daughter-in-law of the fire!

Ti gâda go gamse!
Thou who hast killed my brother!

Gaises gum âb na goeō!
Therefore thou liest now so nicely in a hole.

Solo.

Gaise to go sa gâba a gam.
[*Yes*], *indeed, I have killed thy brother so well.*

Chorus.

Gaises gum âb na goeō!
[*Well*] *therefore thou liest* (*now*) *in a hole.*

Gorob Khemi go usense!
Thou who hast painted thy body red like goro!

Som auba naba tam asse!
Thou who doest not drop the « menses »!

Eiχakhanabiseb aose!
Thou wife of the copper-bodied man.

(Hahn, p. 60).

gination des indigènes a donc en réalité fait de l'éclair une divinité du sexe féminin et elle l'a donnée pour épouse à l'Adam khoï-khoï, qui apparaît ici comme étant le fils d'Aïb, c'est-à-dire de l'arc-en-ciel, et dont le nom, d'après M. Hahn, signifie l'*homme au corps de cuivre.*

A. DE QUATREFAGES.

(*La suite à un prochain cahier.*)

Correspondance de M. de Rémusat pendant les premières années de la Restauration, publiée par son fils Paul de Rémusat, sénateur, t. IV et V. Paris, Calmann-Lévy, 1884.

DEUXIÈME ARTICLE [1].

Le projet de loi sur la liberté de la presse n'agitait pas moins les esprits. On sait quel dur régime la loi du 9 novembre 1815 lui faisait : la déportation avec la cour d'assises en certains cas ; la prison avec le tribunal correctionnel pour tous les autres ; et la loi du 25 février 1817, présentée par ce ministère libéral lui-même, prorogeait l'autorisation préalable, dont elle marquait toutefois le terme au 1er janvier 1818.

Mais ce pouvoir absolu, le ministère n'était point de tempérament à en user. Charles de Rémusat le constate et en tire la conséquence :

On devrait bien, dit-il, rassurer sur tous ces inconvénients de la liberté. Celle de la presse est complète à présent, et les pamphlets mêmes que l'on traduit devant les tribunaux ne font aucune sensation. Il faut, je crois, laisser un exercice légal aux passions humaines ; elles en profitent sans violence et sans grands dommages ; comprimées, elles éclatent un beau jour et ravagent tout autour d'elles [2].

Les excès des journaux révoltent Mme de Rémusat :

Ne me parlez point de votre liberté de la presse ; nous ne serions jamais assez

[1] Voir, pour le premier article, le cahier de novembre, p. 663. — [2] 1er janvier 1817, t. III, p. 135.

forts pour la supporter. Je crois que je vais retomber dans mon goût pour le despotisme et que je serai capable de dire qu'un peu d'esprit en éloigne et que beaucoup d'esprit y ramène. « Ah ! ma mère, quel blasphème ! » Mon fils, je donne ma démission de la politique, je n'y vois plus goutte à rien, et je dis comme mes Flamands : « Vive le roi ! » et c'est tout[1].

Ce n'était point assez pourtant. Sous ce régime, les rigueurs alternaient avec le *laisser-aller*. Charles de Rémusat disait, le 1er juin, que la liberté de la presse était complète, et le 27 il racontait que deux journalistes, deux hommes de lettres, MM. Comte et Dunoyer, rédacteurs d'un journal irrégulièrement périodique, *le Censeur*, étaient, par mesure préventive, mis en prison[2]. Il était bon pour tous de régler enfin par une loi la matière. Après le premier renouvellement de la Chambre, dans les premiers jours de la session, le baron Pasquier, garde des sceaux, présenta, le 17 novembre 1817, à la Chambre des députés, un projet de loi « relatif aux abus de la liberté de la presse ». La question, comme le disait Charles de Rémusat, était « tout entière dans le jury[3] ». La loi du 9 novembre 1815 admettait déjà le jury, mais pour les crimes, avec la déportation pour les condamnés ; la loi nouvelle l'étendrait-elle aux délits frappés de peines correctionnelles ? Le projet de loi ne le proposait pas, et c'est là-dessus que devait se livrer la bataille. On croyait que la Chambre serait pour le jury. Charles de Rémusat raconte à ce propos une conversation où il s'était trouvé mêlé : « L'autre jour, dit-il, M. Pasquier nous a dit qu'il n'y avait qu'un argument sans réplique contre le jury : c'était l'état de l'opinion de la France ; c'était l'influence des esprits de partis locaux. Cette raison, ajoute-t-il, est si admirable, qu'elle a achevé de me convaincre que la doctrine contraire au jury était insoutenable ; et je me suis contenté de m'édifier, à part moi, sur l'impartialité des cours prévôtales, qui, comme on sait, ne prêtent l'oreille à aucune insinuation intéressée[4]. »

La discussion s'ouvrit le 11 décembre, et on peut se faire une idée de son ardeur à en suivre les péripéties. Il promet à sa mère « de la tenir au courant jour par jour[5] » ; et chacune de ses lettres, en effet, lui communique ses impressions. Un jour il croit à l'échec[6] ; un autre jour, au

[1] 15 mai 1817, t. III, p. 101.

[2] « La saisie du *Censeur*, et surtout l'arrestation des auteurs, fait aussi mauvais effet dans le public. MM. Lainé et Decazes s'y étaient seuls opposés. » (T. III, p. 192.)

[3] 10 décembre 1817, t. III, p. 426.

[4] 1er décembre 1817, t. III, p. 409.

[5] T. III, p. 444.

[6] « Le sort de la loi de la presse est douteux ; la vigueur et le succès des opposants, la faiblesse des défenseurs, la nullité du discours de M. le garde des sceaux, qui, par un malheureux hasard,

succès, bien qu'il paraisse devenu indifférent à la loi depuis qu'il n'en attend plus le jury[1]. Un instant, un beau discours d'un orateur libéral le relève :

Tout s'efface devant celui de M. Camille Jordan, écrit-il le 16 décembre. Jamais on n'avait ainsi, ce me semble, osé dire la vérité de front, et elle est tellement forte que tous les ministres sensés ont bien vu qu'ils ne pouvaient pas prendre d'autre parti que d'applaudir[2].

D'autres discours soutiennent son intérêt:

Jeudi 18. Quoi qu'on en dise, la loi passera. La discussion est vive, mais les orateurs ne sont pas les votants. Nous avons une fièvre intermittente. Avant-hier le beau et éloquent discours de M. Courvoisier avait fait relever la tête. Hier le discours assez remarquable de Laffitte, les arguments d'opposition employés par ceux qui s'étaient inscrits pour le projet, et surtout la sortie inconsidérée de M. Blanquart-Bailleul, n'ont point relevé les affaires. Nous aurons aujourd'hui M. Corbières et M. d'Argenson pour nous achever, et probablement un discours de M. Pasquier, et enfin la clôture de la discussion. Il me semble qu'il y aurait de la bonne grâce et de la sagesse aux ministres à rendre la loi temporaire, quoiqu'elle puisse être adoptée même comme loi définitive[3].

Le voilà à peu près réconcilié avec elle. Il n'est point en effet tellement libéral qu'il puisse voir volontiers le triomphe de l'opposition :

On s'habitue, dit-il, avec quelque mauvaise humeur contre les maladresses du ministère, à prendre l'opposition pour la libéralité (le libéralisme). Cette libéralité n'est nulle part organisée en effet, si ce n'est dans la Charte; et quelques individus s'en font les interprètes, sans être ni vouloir devenir un parti. C'est ainsi que l'hostilité contre le gouvernement devient de plus en plus générale[4].

Le jour du vote, 24 décembre, la loi est sienne: «Enfin *notre* loi a passé! ce n'est pas sans peine[5].» Elle avait été adoptée en effet, avec amendements, par 122 voix contre 111.

Il est curieux, après ce monologue du fils, d'avoir l'opinion du père. C'est Mme de Rémusat qui la donne: «Je demandais, dit-elle, à votre père ce qu'il eût fait s'il eût été garde des sceaux. Il dit qu'il eût engagé le ministère à faire des lois complètement libérales, nettes, entières,

a raté entièrement hier, tout doit inquiéter le ministère.» (12 décembre 1817, t. III, p. 438.)

[1] «La loi de la presse passera, toute détestable qu'elle est, et même sans jury.» (14 décembre, t. III, p. 440.)

[2] T. III, p. 444.

[3] T. III, p. 448.

[4] *Ibid.*

[5] 24 décembre 1817, t. III, p. 453.

dans un système bien marqué, et qu'après il eût employé tout le crédit ministériel à obtenir une suspension de quelques années; » et pour cela il eût compté « sur l'assentiment des Royer-Collard, Camille Jordan, » etc. L'eût-il obtenu? C'est douteux : la liberté de la presse décrétée en principe et immédiatement suspendue pour quelques années ! Mme de Rémusat se complaît dans ce système : « Nous raisonnons d'or autour de ma cheminée, » dit-elle. Ce en quoi elle n'a pas tort, c'est quand elle souhaite des lois assez bien faites pour se passer d'amendements qui les dénaturent, « et qui font qu'elles deviennent une sorte de marqueterie presque inextricable »; et, revenant sur le vote de la dernière loi qui avait réuni les ultras à l'opposition : « Mais qu'il est donc piquant, dit-elle, de voir M. de Villèle et autres toujours voter avec M. de Chauvelin ! . . . Qu'est-ce que les *ultra* de salons disent de cet amalgame? Ces pauvres *ultra* s'achèvent cette année avec cette manière. Ils meurent en se séparant du ministère; en s'y réunissant ils l'auraient tué[1]. »

La loi de la presse votée par les députés devait subir l'épreuve de la Chambre des pairs. Les brochures se multipliaient pour peser sur ses résolutions. Mme de Rémusat les lisait comme son fils, mais elle en avait comme des éblouissements : « Après tous ces livres, disait-elle, je ne sais plus où j'en suis sur cette question de la presse; » puis, après de très fines critiques : « Et cependant il faut l'accorder, cette liberté de la presse, parce qu'on la veut, parce qu'on la prendrait, et qu'il est toujours habile de se hâter de céder ce qu'on ne peut plus défendre. C'est au moins se donner une bonne grâce et dissimuler sa faiblesse[2]. »

Les pairs allaient-ils suivre cette politique? La loi, portée à la Chambre le 5 janvier, y fut discutée le 15 et jours suivants, amendée et finalement rejetée le 23, par 102 voix contre 59, avec le concours du ministère : « Vous ne vous attendiez pas à ce rejet de la loi sur la presse? » écrit Charles à sa mère. Les ministres, ne pouvant se résoudre à recevoir leur loi amendée, ont conspiré pour ce rejet avec toutes les oppositions. Ils l'ont envisagé comme un succès. « Cela serait juste, ajoute-t-il amèrement, s'ils n'y avaient pas été réduits par l'infériorité qu'ils ont eue dans la discussion de détail[3]. »

On restait donc sous le coup de la loi du 9 novembre 1815, avec l'autorisation préalable en moins : car elle avait cessé d'être obligatoire depuis le 1er janvier.

[1] 25 décembre 1817, t. III, p. 461. — [2] 15 janvier, 1818, t. IV, p. 40. — [3] 26 janvier, t. IV, p. 61.

IMPRIMERIE NATIONALE.

On restait dans ce régime mêlé de rigueurs et d'impunité que Charles de Rémusat avait signalé déjà, et il y revient :

La liberté de la presse, dit-il, est aujourd'hui excessive ; les procès sont beaucoup plus rares que les délits ; chaque procès devient un acte d'arbitraire, une persécution personnelle, car pourquoi tel livre est-il saisi, tel autre, non moins coupable, toléré ? Chaque procès, de plus, est un scandale... que fallait-il faire ? Faire passer l'opinion de son côté en établissant une loi répressive de la presse qui fût nationale, qui fût une garantie. C'est ce qui n'est point. Nous avons cette liberté de fait, nous ne l'avons pas de droit. Par conséquent, le jour où l'abus deviendrait excessif, on pourrait nous la retirer. Il fallait prévenir l'abus. Il fallait sauver la liberté de la licence[1].

Mme de Rémusat en prend plus facilement son parti ; elle n'avait qu'une médiocre estime pour les journaux et les brochures qui faisaient la pâture du public. Elle en lisait pourtant, mais qu'en dit-elle ? « Je lis un tas de brochures qui m'étourdissent. J'aime bien mieux ce que je pense que ce qu'on me fait penser. Savez-vous mon idée ? C'est que la liberté de la presse appauvrira l'esprit. On s'accoutumera à le dépenser en pièces de deux sous[2]. »

C'est pourtant un instrument indispensable dans ces luttes de partis qui font la vie parlementaire, et le ministère avait besoin de journaux plus que personne. Mais il n'en avait guère : « Il va enfin paraître un journal ministériel, » dit Charles de Rémusat, et il ajoute avec malice : « Ce qui est presque impossible avec des journaux soumis à la censure. » En quelles mains étaient donc remis les ciseaux ? Quel était ce journal ministériel qui allait paraître en dépit de la censure ?

Ce journal, dit Charles, s'appellera *le Spectateur* et paraîtra tous les huit jours. Villemain s'est tant secoué, qu'il est parvenu à trouver des rédacteurs. A la tête de tout cela est un M. Loyson, auteur de *Guerre à qui le cherche*, et qui quitte les *Archives*, les trouvant trop jacobines pour lui. Ce sera une nouvelle preuve de l'opinion de quelques somnambulistes, qui pensent qu'on peut écrire avec le *ventre*[3].

Le *ventre !* c'est donc ainsi que le jeune attaché du ministère de la marine appelait lui-même les amis du ministère. Il n'était guère disposé à goûter le journal, et de fait il ne le goûta pas ; — ni Villemain non plus, du reste, qui lui avait cherché des rédacteurs et en disait : « Il n'y a qu'une chose qui lui manque, au *Spectateur*, c'est l'esprit constitutionnel ; » — ni Loyson lui-même, qui en avait eu la direction et qui, indigné du ton de sa polémique, déclarait qu'il n'y écrirait plus[4].

[1] 1er février 1818, t. IV, p. 82.
[2] 16 février 1818, t. IV, p. 118.
[3] 5 mars 1818, t. IV, p. 152.
[4] 16 août 1818, t. IV, p. 398.

Cette polémique des journaux provoqua de la part de Mme de Rémusat une profession de foi qui ne pouvait manquer d'avoir sa réplique.

A la lecture de *la Minerve* et du *Censeur* Mme de Rémusat s'était écriée : « Vos libéraux me paraissent devenir fous, et je crois qu'il faudra lier et juges et plaideurs. » *Le Mercure*, changé en *Minerve*, devenait révolutionnaire[1]; *le Censeur*, anarchiste :

> Voilà *le Censeur* qui dit que le pouvoir est une agence d'oppression et de rapine, et que, dans un pays où la civilisation est avancée, les hommes peuvent se juger, s'administrer, se donner des lois à eux-mêmes, et que finalement le gouvernement presque tout entier est une superfétation.

Mais une chose avait piqué plus au vif Mme de Rémusat. Dans ce petit jeu de société, le « jeu des trente-six questions », une sorte de *Comment l'aimez-vous?* où la politique savait trouver sa place, Mme de Catellan avait répondu à la question *Gouvernement?*—*républicain* et *monarchique*, en donnant cette raison : « Parce que je suis libérale, mais je suis frivole ; » et Charles, en faisant connaître cette réponse à sa mère, ajoutait : « Voilà une phrase qui était juste pour moi, aussi m'a-t-elle charmé[2]. »

> Il me semble, lui dit Mme de Rémusat, que vous faites terriblement d'esprit chez Mme de Catellan! Comme nous sommes un peu Flamands, nous n'avons pas entendu tout de suite le *républicain* et le *monarchique*, et nous pensions que vous nous trouveriez bien bêtes. Enfin, quand je l'ai eu compris, j'avais envie de répondre que, moi, j'aimais mieux la monarchie, parce que j'aime la liberté. C'est

[1] *La Minerve*, quoique pût faire son fils, ne conquit jamais son estime :

« Mon cher ami, vous ne me raccommoderez point avec *la Minerve*. Il y a parmi toutes les impressions que je reçois une manière d'être frappée dont il ne m'est pas possible de revenir. Mlle de Lespinasse disait : « Cela fait mal à l'âme. » Eh bien, votre *Minerve* me blesse de cette façon; j'y vois une insigne mauvaise foi, des cris de révolte, le signal du désordre donné par des gens qui n'ont rien à perdre et rien à aimer; et quand ils nomment la liberté, il me semble que je retrouve ces temps que j'ai vus dans ma jeunesse, où l'on prenait Mlle Maillard pour représenter cette pauvre Liberté, où on la couvrait d'oripeaux, et où on la promenait dans les rues, en criant : « A bas les tyrans! » tandis que la Convention décrétait la Terreur et la loi des suspects. Si ces gens-là ont la popularité, tant pis pour la nation; elle est moins avancée que je ne croyais, et soyez certain que le vœu secret des libéraux de *la Minerve* est le retour du gouvernement impérial, soit par le père, soit par le fils. Leur idole, c'est le pouvoir qui leur rendra leurs petits avantages, grands pour eux; leur moyen, c'est l'armée. Aussi l'encensent-ils : leur prétexte, la pauvre patrie. » (23 mars 1818, t. IV, p. 199.)

[2] 24 février 1818, t. IV, p. 133.

encore une de mes idées qu'il n'y a pas de vraie liberté dans une république. Elle n'existe jamais là où il y a défiance, et le gouvernement républicain est, et doit être, essentiellement défiant. J'ai toujours trouvé fort simple le bannissement d'Aristide; du moins, il m'a paru ce qu'on appelle une conséquence immédiate. Mais, laissons-là la politique [1].

Ce n'est pas sur cette déclaration que Charles pouvait laisser le débat. Il répond :

Il ne faut pas, ma mère, être exclusif. La liberté peut exister dans la république comme dans la monarchie. Ce n'est certainement pas Rome ou Venise que je citerai pour exemples, mais la Suisse et la Nouvelle-Angleterre. Au reste l'idée de M[me] de Catellan rentrait dans la vôtre. Elle voulait du républicain : l'égalité légale, l'importance du peuple, la liberté d'industrie, celle de la presse, etc.; du monarchique : l'autorité d'un seul, dans l'intérêt de la durée et du repos. Elle veut que la société politique soit constituée d'une manière libérale et juste, sans cependant que la société de salon cesse d'exister. Il me semble que tout le monde peut avouer ce goût-là; quant à moi, c'est le mien [2].

M[me] de Rémusat n'accepte pas la transaction :

Vous ne me convaincrez pas sur les républiques, dit-elle. La Suisse est toute de compartiments et, à vrai dire, a trop besoin de la solde étrangère pour pouvoir être citée et avoir ce qu'on appelle un esprit public. Les Suisses sont plus montagnards que citoyens. Genève est une association de pédants qui ne peuvent compter parmi ce qu'on appelle les nations. Quant à votre Amérique, je la sais mal et m'en défie un peu. Il y a trop de mercantile dans cette affaire, l'argent y est la base de tout, et on dit qu'à cet égard la corruption y est plus perfectionnée encore qu'en Angleterre. Non, non, une belle monarchie tempérée donnera toujours plus de confiance et par conséquent plus de latitude aux sentiments réellement généreux. Les hommes ont besoin de quelque chose de palpable, et le roi est la présence réelle de la patrie [3].

Le débat aurait pu se prolonger. C'est Charles qui conclut en ces termes :

Je ne relèverai pas le gant au sujet de la question des républiques. Point de doute qu'elles ne soient guère possibles, et peut-être peu désirables, dans les vieux pays européens. Point de doute que, là où elles sont de fondation, elles n'aient leurs avantages et ne comportent la liberté, et j'entends par là celle que vous entendez, la liberté moderne. Mais il faut des circonstances heureuses : par exemple, une terre primitive et des hommes civilisés, par conséquent transplantés, je veux parler de l'Amérique [4].

[1] 28 février 1818, t. IV, p. 144.
[2] 5 mars 1818, t. IV. p. 149.
[3] 7 mars 1818, t. IV, p. 160.
[4] T. IV, p. 170.

Une discussion plus opportune et plus pratique alors s'éleva aussi entre la mère et le fils sur l'ordre et la liberté.

Charles, s'amusant au jeu des trente-six questions, avait rédigé en trois colonnes, sur une vingtaine de sujets, les réponses des ultras, des libéraux et des ventrus, et sur cette question : *le but,* il leur avait prêté ces trois réponses : les ultras, *la faveur;* les libéraux, *la liberté;* les ventrus, l'*ordre*[1]. Mme de Rémusat trouve que son fils donne, sans le vouloir assurément, raison au *ventre.*

Mon ami, ajoute-t-elle, c'est dans l'ordre que se trouve tout ce qu'il y a de beau et de libre sans danger. Le Créateur l'a attaché à la partie de son ouvrage qui est indépendante de nous, comme la marque la plus éclatante de sa puissance. C'est une belle leçon pour les hommes que cette soumission de Celui qui peut tout à une marche réglée, à un retour constant des mêmes choses, enfin c'est l'ordre qui, le premier, a donné l'idée de la Divinité[2].

Charles de Rémusat serait bien fâché d'avoir, comme dit sa mère, donné, fût-ce une seule fois, raison au *ventre :* « Vous me faites, lui répondit-il, une sortie sur l'*ordre,* assez spécieuse, ma foi, mais qui ne m'ébranle pas. J'ai dit que ces messieurs mettaient toujours l'ordre en avant; mais j'ai dit aussi que les Jacobins mettaient en avant un mot tout aussi beau, la *liberté.* Cependant n'ai-je pas voulu faire entendre que tous deux avaient tort? » et il rappelle à sa mère que, si Fontanes a dit : « Après tout, le premier besoin des États ce n'est pas la liberté, c'est l'ordre; » le précepteur du petit-fils de Louis XIV (cela devait la toucher) avait répondu par avance : « L'ordre sans la liberté n'est qu'un esclavage qui va se perdre dans l'anarchie. » Autre sorte d'argument *ad hominem* qui devait fermer la bouche à Mme de Rémusat : « Quand on aime l'ordre absolument, exclusivement, on doit aimer le gouvernement de Bonaparte, le plus ordonné qui ait existé[3]. » Suivent d'autres réflexions encore. — *Liberté, ordre public* était évidemment la devise de M. Charles de Rémusat.

H. WALLON.

(La suite à un prochain cahier.)

[1] 8 mars 1818, t. IV, p. 157. — [2] 11 mars 1818, t. IV, p. 166. — [3] 14 mars, t. IV, p. 172.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT NATIONAL DE FRANCE.

ACADÉMIE FRANÇAISE.

L'Académie française a tenu, le jeudi 10 décembre 1885, une séance publique pour la réception de M. J. Bertrand, élu en remplacement de M. J. B. Dumas.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

M. Bouley, membre de l'Académie des sciences, section d'économie rurale, est décédé à Paris le 30 novembre 1885.

M. Tulasme, membre de l'Académie des sciences, section de botanique, est décédé à la Villette, près d'Hyères (Var), le 22 décembre 1885.

L'Académie des sciences a tenu sa séance publique annuelle le lundi 21 décembre 1885, sous la présidence de M. le vice-amiral Jurien de la Gravière.

La séance est ouverte par un discours du Président, proclamant les prix décernés pour 1885 et les sujets de prix proposés.

PRIX DÉCERNÉS.

Géométrie. — *Prix Bordin.* — Sujet : « Soit l'étude générale du problème des déblais et des remblais, soit la solution dans un cas simple choisi par l'auteur du mémoire. »

Prix partagé : 2,000 francs à M. P. Appell; 1,000 francs à M. Otto Ohnesorge; mention honorable à M. A. de Saint-Germain.

Prix Francœur. — Ce prix est décerné à M. Émile Barbier.

Mécanique. — *Prix extraordinaire de 6,000 francs, destiné à récompenser tout progrès de nature à accroître l'efficacité de nos forces navales.* — Ce prix est ainsi partagé : 1° à M. Hélie, 2,000 francs; 2° à M. Hugoniot, 1,000 francs; 3° à M. Doneaud du Plan, 1,000 francs; 4° à M. Ph. Hatt, 1,000 francs; à M. Lucy, 1,000 francs.

Prix Poncelet. — Ce prix est décerné à M. Henri Poincaré, pour l'ensemble de ses travaux mathématiques.

Prix Montyon. — Ce prix est décerné à M. Amsler Laffon, de Schaffouse.

Prix Plumey. — L'Académie décerne cette année deux prix Plumey : l'un à M. Bienaymé, l'autre à M. V. Daymard.

Prix Dalmont. — Ce prix est décerné à M. Félix Lucas.

Prix Fourneyron. — Sujet : « Étude théorique et pratique sur les accumulateurs hydrauliques et leurs applications. » Aucun mémoire n'est parvenu. Cependant l'Académie décerne le prix à M. Jean-Daniel Colladon, et propose d'en porter exceptionnellement la valeur à 3,000 francs, ses travaux rentrant dans le programme général du prix.

Astronomie. — *Prix Lalande.* — Ce prix est décerné à M. Thollon, pour le beau dessin du spectre solaire qu'il a exécuté à l'observatoire de Nice.

Prix Valz. — Ce prix est décerné à M. Spœrer, pour l'ensemble de ses travaux d'observation et de calcul sur la constitution physique du Soleil.

Physique. — *Prix Bordin.* — Sujet : « Rechercher l'origine de l'électricité atmosphérique et les causes du grand développement des phénomènes électriques dans les nuages orageux. » Le prix est décerné à M. Edlund, auteur d'une brochure intitulée : *Sur l'origine de l'électricité atmosphérique du tonnerre et de l'aurore boréale.*

Prix Lacaze. — Le prix est décerné à M. Gernez.

Statistique. — *Prix Montyon.* — L'Académie décerne les récompenses suivantes : 1° un prix à M. le Dr P. de Pietra-Santa; 2° un prix à M. O. Keller; 3° une mention exceptionnellement honorable à M. le Dr J. Socquet; 4° une mention très honorable à M. V. Turquan; 5° une mention très honorable à M. le Dr A. Chervin.

Chimie. — *Prix Jecker.* — Ce prix est ainsi partagé : 4,000 francs à M. Prunier, 4,000 francs à M. R.-D. Silva, et 2,000 francs à M. G. Rousseau.

Prix Lacaze. — Ce prix est décerné à M. A. Ditte, professeur à la Faculté des sciences à Caen.

Géologie. — *Prix Delesse.* — Ce prix est décerné à M. de Lapparent, et un encouragement de 1,000 francs à M. A. Caraven-Cachin.

Botanique. — *Prix Barbier.* — Une moitié du prix est attribuée à M. R. Dubois et l'autre moité à MM. Heckel et Schlagdenhauffen.

Prix Desmazières. — Ce prix est décerné à M. Leclerc du Sablon, agrégé préparateur à l'École normale, pour ses *Recherches sur les Hépatiques.*

Prix Montagne. — Ce prix est décerné à M. Patouillard, pharmacien à Fontenay-sous-Bois, pour le premier volume de son ouvrage intitulé : « *Tabulæ analyticæ fungorum :* descriptions et analyses microscopiques des champignons nouveaux, rares ou critiques. »

Anatomie et Zoologie. — *Grand prix des sciences physiques.* (Prix du budget.) — Sujet : « Étude de la structure intime des organes tactiles dans l'un des principaux groupes naturels d'animaux invertébrés. » Ce prix est décerné à M. Joannès Chatin.

Prix da Gama Machado. — Ce prix est décerné à M. Paul Girod, auteur de plusieurs mémoires sur les parties du système tégumentaire des animaux.

Médecine et Chirurgie. — *Prix Montyon.* — L'Académie accorde trois prix, de

2,500 francs chacun, aux travaux suivants : 1° Plusieurs mémoires sur les fonctions de la rétine, par M. le Dr Augustin Charpentier; 2° *Traité de manuel opératoire*, par M. le Dr L.-H. Farabeuf; 3° *Recherches sur les propriétés anesthésiques des formènes et de leurs dérivés chlorés*, par MM. J. Regnauld et E. Villejean.

Elle attribue en outre trois mentions honorables, de 1,500 francs chacune, à MM. les Drs E. Gavoy, P. Redard et P. Topinard, et elle accorde une citation honorable : à M. le Dr Moncorvo (de Rio-de-Janeiro), à M. le Dr L.-A. Paoli, à M. le Dr Polaillon, à M. le Dr L.-A. de Saint-Germain, à M. Saint-Yves Ménard, à M. Ed. Retterer, à M. de Robert de Latour, à M. le Dr L. Thomas.

Prix Bréant. — L'Académie décerne ce prix annuel de 5,000 francs à M. le Dr Mahé. Elle accorde des mentions honorables à MM. le Dr Bouveret, Gabriel Pouchet, Émile Rivière et A. Villiers.

Prix Godard. — Ce prix est décerné à M. E. Desnos.

Prix Lallemand. — Ce prix est attribué à M. Grasset, et une mention honorable est accordée à M. le Dr Bernard, de Marseille.

Physiologie. — *Prix Lacaze.* — Ce prix est décerné à M. Duclaux.

Prix Montyon. — Ce prix est décerné au travail de M. C.-A. Rémy, professeur agrégé à la Faculté de médecine de Paris, sur les *nerfs éjaculateurs*, et une mention honorable est accordée à M. le Dr Rouch, de Montpellier, pour son mémoire sur *La méthode graphique appliquée à la physiologie du gros intestin.*

Géographie physique. — *Prix Gay.* — Sujet : « Mesure de l'intensité de la pesanteur par le pendule; exposé critique des méthodes et des appareils oscillants employés pour la mesure de l'intensité absolue ou relative de la pesanteur; avantages et imperfections du pendule à émersion; peut-on le mettre à l'abri des causes d'erreur qu'il comporte? » Ce prix est décerné à M. le capitaine Defforges, attaché au service géographique du Ministère de la guerre.

PRIX GÉNÉRAUX.

Prix Montyon, arts insalubres. — Deux prix de 2,500 francs sont décernés l'un à M. Ch. Girard, chef du laboratoire municipal de la ville de Paris, et l'autre à M. Chamberland.

Prix Cuvier. — Ce prix est décerné à M. van Beneden.

Prix Trémont. — Ce prix est partagé également entre M. Bourbouze et M. Sidot.

Prix Gegner. — Ce prix est décerné à M. Valson.

Prix Petit d'Ormoy (sciences mathématiques). — Ce prix est décerné à M. Halphen.

Prix Petit d'Ormoy (sciences naturelles). — Ce prix est décerné au grand ouvrage de M. Sappey, ayant pour titre : *Anatomie, physiologie et pathologie des vaisseaux lymphatiques considérés chez l'homme et chez les vertébrés.*

Prix fondé par Mme la marquise de Laplace. — Le Président remet les cinq volumes de la *Mécanique céleste*, l'*Exposition du système du monde* et le *Traité des probabilités* à M. Coste (Émile-Gustave-Alfred), premier élève sortant de l'École polytechnique.

PRIX PROPOSÉS.

Géométrie. — *Grand prix des sciences mathématiques.* — « Étudier les surfaces qui admettent tous les plans de symétrie de l'un des polyèdres reguliers. »

Les ouvrages manuscrits seront reçus au secrétariat de l'Institut jusqu'au 1er juin 1886; ils devront être accompagnés d'un pli cacheté renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

Le prix sera une médaille de la valeur de 3,000 francs.

Prix Francœur. — Ce prix annuel, de 1,000 francs, sera décerné à l'auteur de découvertes ou de travaux utiles au progrès des sciences mathématiques pures et appliquées.

Mécanique. — *Prix extraordinaire de six mille francs, destiné à récompenser tout progrès de nature à accroître l'efficacité de nos forces navales.* — L'Académie décernera ce prix, s'il y a lieu, dans sa séance publique de l'année 1886.

Prix Poncelet. — Ce prix annuel, de la valeur de 2,000 francs, est destiné à récompenser l'ouvrage le plus utile aux progrès des sciences mathématiques pures ou appliquées publié dans le cours des dix années qui auront précédé le jugement de l'Académie.

Un exemplaire des Œuvres complètes du général Poncelet est ajouté au prix.

Prix Montyon. — Ce prix, de la valeur de 700 francs, sera décerné à celui qui aura perfectionné ou inventé des instruments utiles aux progrès de l'agriculture, des arts mécaniques ou des sciences.

Prix Plumey. — Ce prix annuel, de la valeur de 2,500 francs, sera décerné à l'auteur du travail le plus important sur le perfectionnement des machines à vapeur ou de toute autre invention qui aura le plus contribué au progrès de la navigation à vapeur.

Prix Dalmont. — Ce prix triennal, de 3,000 francs, sera décerné en 1888. Il sera remis à celui de MM. les ingénieurs des ponts et chaussées en activité de service qui aura présenté le meilleur travail ressortissant à l'une des sections de l'Académie.

Prix Fourneyron. — Sujet : « Étude théorique et pratique sur les progrès qui ont été réalisés depuis 1880 dans la navigation aérienne. » Les pièces de concours, manuscrites ou imprimées, devront être déposées au secrétariat de l'Institut avant le 1er juin 1887.

Astronomie. — *Prix Lalande.* — Ce prix annuel, de la valeur de 540 francs, est accordé à la personne qui, en France ou ailleurs, aura fait l'observation la plus intéressante, le mémoire ou le travail le plus utile au progrès de l'astronomie.

Prix Damoiseau. — Sujet : « Revoir la théorie des satellites de Jupiter; discuter les observations et en déduire les constantes qu'elle renferme, et particulièrement celle qui fournit une détermination directe de la vitesse de la lumière; enfin construire des tables particulières pour chaque satellite. » L'Académie invite les concurrents à donner une attention particulière à l'une des conditions du prix, celle qui est relative à la détermination de la vitesse de la lumière. Le prix sera une médaille de la valeur de 10,000 francs. Les mémoires seront reçus jusqu'au 1er juin 1886.

Prix Valz. — Ce prix, de la valeur de 460 francs, sera décerné en 1886 à l'au-

teur de l'observation astronomique la plus intéressante qui aura été faite dans le courant de l'année.

PHYSIQUE. — *Grand prix des sciences mathématiques.* (Prix du budget.) — Sujet : « Perfectionner en quelque point important la théorie de l'application de l'électricité à la transmission du travail. » Le prix consistera en une médaille de la valeur de 3,000 francs.

Les mémoires devront être remis au secrétariat avant le 1er juin 1886 ; ils porteront une épigraphe ou devise, répétée dans un billet cacheté qui contiendra le nom et l'adresse de l'auteur. Ce pli ne sera ouvert que si la pièce à laquelle il appartient est couronnée.

Grand prix des sciences mathématiques. (Prix du budget.) — Sujet : « Étude de l'élasticité d'un ou de plusieurs corps cristallisés, au double point de vue expérimental et théorique. » Le prix sera une médaille de la valeur de 3,000 francs.

Les mémoires devront être déposés au secrétariat avant le 1er juin 1887, ils porteront une épigraphe ou devise, répétée dans un billet cacheté qui contiendra le nom et l'adresse de l'auteur. Ce pli ne sera ouvert que si la pièce à laquelle il appartient est couronnée.

Prix Bordin. — Sujet : « Perfectionner la théorie des réfractions astronomiques. » Le prix sera une médaille de la valeur de 3,000 francs. Les mémoires, manuscrits ou imprimés, seront reçus au secrétariat de l'Institut jusqu'au 1er juin 1886.

Prix L. Lacaze. — L'Académie décernera, dans sa séance publique de l'année 1887, trois prix, de 10,000 chacun, aux ouvrages ou mémoires qui auront le plus contribué aux progrès de la physiologie, de la physique et de la chimie.

STATISTIQUE. — *Prix Montyon.* — Ce prix, de la valeur de 500 francs, sera décerné au meilleur ouvrage qui aura pour objet une ou plusieurs questions relatives à la *Statistique de la France*, et qui contiendra les recherches les plus utiles.

CHIMIE. — *Prix Jecker.* — Ce prix annuel, de la valeur de 10,000 francs, sera décerné aux travaux les plus propres à hâter les progrès de la chimie organique.

GÉOLOGIE. — *Prix Vaillant.* — Sujet : « Étudier l'influence que peuvent avoir sur les tremblements de terre l'état géologique d'une contrée, l'action des eaux ou celle de causes physiques de tout autre ordre. » Les mémoires, manuscrits ou imprimés, destinés au concours devront être déposés au secrétariat de l'Institut avant le 1er juin 1886.

Prix Delesse. — Ce prix, destiné à l'auteur, Français ou étranger, d'un travail concernant les sciences géologiques, ou, à défaut, d'un travail concernant les sciences minéralogiques, sera décerné, pour la seconde fois, dans la séance publique de l'année 1887.

BOTANIQUE. — *Prix Barbier.* — Ce prix annuel, de 2,000 francs, est destiné à récompenser celui qui fera une découverte précieuse dans les sciences chirurgicale, médicale, pharmaceutique, et dans la botanique, ayant rapport à l'art de guérir.

Prix Desmazières. — Ce prix annuel, d'une valeur de 1,600 francs, sera décerné « à l'auteur, Français ou étranger, du meilleur ou du plus utile écrit, publié dans le courant de l'année précédente, sur tout ou partie de la cryptogamie. »

Prix de La Fons Mélicocq. — Ce prix triennal, d'une valeur de 900 francs, sera décerné en 1886 au meilleur ouvrage de botanique sur le nord de la France, c'est-à-dire sur les départements du Nord, du Pas-de-Calais, des Ardennes, de la Somme, de l'Oise et de l'Aisne.

Prix Thore. — Ce prix annuel, d'une valeur de 200 francs, sera décerné à l'auteur du meilleur mémoire sur les cryptogames cellulaires d'Europe (algues fluviatiles ou marines, mousses, lichens ou champignons), ou sur les mœurs ou l'anatomie d'une espèce d'insectes d'Europe.

Prix Montagne. — L'Académie décernera, s'il y a lieu, deux prix, l'un de 1,000 francs, l'autre de 500 francs, en 1886, aux auteurs de travaux importants, manuscrits ou imprimés, ayant pour objet l'anatomie, la physiologie, le développement ou la description des cryptogames inférieurs (thallophytes et muscinées).

Agriculture. — *Prix Morogues.* — L'Académie des sciences décernera le prix Morogues, en 1893, à l'ouvrage qui aura fait faire le plus grand progrès à l'agriculture en France.

Anatomie et Zoologie. — *Grand prix des sciences physiques.* (Prix du budget.) — Sujet : « Étudier les phénomènes de la phosphorescence chez les animaux. » Les concurrents devront déterminer, à l'aide de recherches anatomiques et embryogéniques, quelle est la nature fondamentale des organes phosphorescents. Ils devront en outre démontrer, par les méthodes physiques et chimiques, le mode de production et les propriétés de la lumière émise.

Le prix, de la valeur de 3,000 francs, pourra être décerné à tout travail suffisamment approfondi, portant sur un grand groupe du règne animal.

Les mémoires, manuscrits ou imprimés, seront reçus au secrétariat de l'Institut jusqu'au 1er juin 1887.

Prix Bordin. — Sujet : « Étude comparative des animaux d'eau douce de l'Afrique, de l'Asie méridionale, de l'Australie et des îles du Grand Océan. » Les concurrents devront examiner aussi très attentivement les relations zoologiques qui peuvent exister entre ces animaux et les espèces marines plus ou moins voisines.

Le prix sera de la valeur de 3,000 francs.

Les travaux, manuscrits ou imprimés, destinés à concourir, devront être déposés au secrétariat de l'Institut avant le 1er juin 1887.

Prix Bordin. — Sujet : « Étude comparative de l'appareil auditif chez les animaux vertébrés à sang chaud. Mammifères et oiseaux. » Le prix sera de la valeur de 3,000 francs. Les travaux, manuscrits ou imprimés, destinés à ce concours seront reçus au secrétariat de l'Institut jusqu'au 1er juin 1887.

Prix Savigny, fondé par Mlle Letellier. — Ce prix annuel, de la valeur de 975 francs, doit être employé à aider les jeunes zoologistes voyageurs qui ne recevront pas de subvention du Gouvernement, et qui s'occuperont plus spécialement des animaux sans vertèbres de l'Égypte et de la Syrie.

Prix da Gama Machado. — L'Académie décernera, tous les trois ans, ce prix, de la valeur de 1,200 francs, aux meilleurs mémoires qu'elle aura reçus sur les parties colorées du système tégumentaire des animaux ou sur la matière fécondante des êtres animés.

Les mémoires, manuscrits ou imprimés, devront être reçus au secrétariat de l'Institut avant le 1er juin 1888.

MÉDECINE ET CHIRURGIE. — *Prix Montyon.* — Ce prix est décerné aux auteurs des ouvrages ou des découvertes qui seront jugés les plus utiles à l'art de guérir, et à ceux qui auront trouvé les moyens de rendre un art ou un métier moins insalubre. Ces prix ont expressément pour objet des découvertes et inventions propres à perfectionner la médecine ou la chirurgie, ou qui diminueraient les dangers des diverses professions ou arts mécaniques.

Le prix ne sera décerné qu'à une découverte parfaitement déterminée.

Outre les prix annoncés ci-dessus, il sera aussi décerné, s'il y a lieu, des prix aux meilleurs résultats des recherches entreprises sur des questions proposées par l'Académie, conformément aux vues du fondateur.

Les ouvrages ou mémoires présentés au concours doivent être envoyés au secrétariat de l'Institut avant le 1er juin de chaque année.

Prix Bréant. — Ce prix sera décerné « à celui qui aura trouvé le moyen de guérir du choléra asiatique ou qui aura découvert les causes de ce terrible fléau ». Sa valeur sera de 100,000 francs.

Jusqu'à ce que ce prix soit gagné, l'intérêt du capital sera donné à la personne qui aura fait avancer la science sur la question du choléra ou de toute autre maladie épidémique, ou qui aura trouvé la guérison des dartres ou ce qui les occasionne.

Prix Godard. — Ce prix annuel, de la valeur de 1,000 francs, sera donné au meilleur mémoire sur l'anatomie, la physiologie et la pathologie des organes génito-urinaires. Aucun sujet de prix ne sera proposé.

Prix Serres. — Ce prix triennal « sur l'embryologie générale appliquée autant que possible à la physiologie et à la médecine » sera décerné en 1887.

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut avant le 1er juin 1887.

Prix Chaussier. — Ce prix sera décerné tous les quatre ans au « meilleur livre ou mémoire qui aura paru pendant ce temps, et fait avancer la médecine, soit sur la médecine légale, soit sur la médecine pratique. »

Ce prix, de la valeur de 10,000 francs, sera donné en 1887.

Prix Dusgate. — Ce prix, de 2,500 francs, sera décerné en 1890 à l'auteur du meilleur ouvrage sur les signes diagnostiques de la mort et sur les moyens de prévenir les inhumations précipitées.

Prix Lallemand. — Ce prix annuel, de 1,800 francs, est destiné à « récompenser ou encourager les travaux relatifs au système nerveux, dans la plus large acception des mots. »

PHYSIOLOGIE. — *Prix Montyon, physiologie expérimentale.* — L'Académie décernera ce prix de 750 francs à l'ouvrage, imprimé ou manuscrit, qui lui paraîtra répondre le mieux aux vues du fondateur.

GÉOGRAPHIE PHYSIQUE. — *Prix Gay.* — Sujet : « Recherches sur les déformations du niveau de la surface des mers dans le voisinage des continents, par l'effet des attractions locales dues au relief du sol.

« Choisir des exemples qui mettent le phénomène bien en évidence. »

Les travaux, manuscrits ou imprimés, destinés à ce concours devront être déposés au secrétariat de l'Institut avant le 1er juin 1886. Le prix est de la valeur de 2,500 francs.

Prix Gay. — Sujet : « Distribution de la chaleur à la surface du globe. » Rechercher par la théorie suivant quelles lois la chaleur solaire arrive aux différentes latitudes du globe terrestre dans le cours de l'année, en tenant compte de l'absorption atmosphérique. Faire une étude comparative de la distribution des températures données par les observations.
Les mémoires, manuscrits ou imprimés, seront reçus au secrétariat de l'Institut jusqu'au 1er juin 1887.

PRIX GÉNÉRAUX.

Prix Montyon, arts insalubres. — Pour les conditions du concours, voir MÉDECINE ET CHIRURGIE, *prix Montyon.*

Prix Cuvier. — Ce prix triennal sera décerné en 1888 à l'ouvrage le plus remarquable, soit sur le règne animal, soit sur la géologie.

En 1886, l'Académie décernera le prix Trémont, de la valeur de 1,100 francs, à tout « savant, ingénieur, artiste ou mécanicien » qui, se trouvant dans les conditions indiquées, aura présenté, dans le courant de l'année, une découverte ou un perfectionnement paraissant répondre le mieux aux intentions du fondateur.

Prix Gegner. — Ce prix annuel, de 4,000 francs, est destiné à soutenir un savant qui se sera signalé par des travaux sérieux et qui, dès lors, pourra continuer plus fructueusement ses recherches en faveur des progrès des sciences positives.

Prix Delalande-Guérineau. — Ce prix biennal, de la valeur de 1,000 francs, sera décerné, en 1886, « au voyageur français ou au savant qui, l'un ou l'autre, aura rendu le plus de services à la France ou à la science. »

Prix Jean Reynaud. — Ce prix quinquennal, de la valeur de 10,000 francs, destiné à récompenser le travail le plus méritant qui se sera produit pendant une période de cinq ans, sera décerné en 1886.

Prix Jérôme Ponti. — Ce prix, de la valeur de 3,500 francs, sera accordé à l'auteur d'un travail scientifique dont la continuation ou le développement seront jugés importants pour la science.
Les mémoires seront reçus au secrétariat de l'Institut jusqu'au 1er juin 1886.

Prix Petit d'Ormoy. — Ce prix est destiné à récompenser, tous les deux ans, moitié des travaux théoriques, moitié des applications de la science à la pratique médicale, mécanique ou industrielle.

Prix fondé par Mme la marquise de Laplace. — Ce prix consiste dans la collection complète des ouvrages de Laplace; il est décerné, chaque année, au premier élève sortant de l'École polytechnique.

Après la proclamation et l'annonce de ces divers prix, il est donné lecture des éloges historiques de Charles-Pierre-Matthieu Combes et de Jules-Antoine-René Maillard de la Gournerie, par M. Joseph Bertrand, secrétaire perpétuel.

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS.

L'Académie des beaux-arts a élu, dans sa séance du 17 octobre 1885, M. Pietro Rosa, associé étranger, en remplacement de M. Donaldson.

L'Académie des beaux-arts, dans sa séance du 5 décembre 1885, a élu M. le baron Alphonse de Rothschild, académicien libre, en remplacement de M. Perrin, décédé.

TABLE

DES ARTICLES ET DES PRINCIPALES NOTICES OU ANNONCES QUE CONTIENNENT LES DOUZE CAHIERS DU *JOURNAL DES SAVANTS*, ANNÉE 1885.

1879, Londres, in-8°, 365 pages. — Indian Wisdom, 3° édition, 1876, in-8°, XLVIII-542 pages.

1er article, juin, 309-323.
2° article, août, 437-451.
3° et dernier article, octobre, 588-599.

Archæological Survey of India. Inspection archéologique de l'Inde, par le major général Alexander Cunningham, vol VI à XIV, in-8°, Calcutta, 1878-1882.

1er article, décembre, 697-708.

M. Ad. Franck.

Le nouveau spiritualisme, par E. Vacherot, membre de l'Institut. 1 vol. in-8°, xv-400 pages. Paris, 1884.

1er article, juillet, 373-389.
2° et dernier article, novembre, 625-641.

M. J. Bertrand.

Leibnitzens und Huyghens' Briefwechsel mit Papin, nebst der biographie Papin's und einigen zugehörigen Briefen und Actenstücken. Bearbeitet und auf Kosten der königlich preussischen Akademie der Wissenschaften herausgegeben von Ernst Gerland. Verlag der königlichen Akademie der Wissenschaften. Berlin, 1881.

Février, 74-87.

Niels Henrik Abel. Tableau de sa vie et de son action scientifique, par C.-A. Bjerknes, professeur à l'université de Christiania. Traduction française revue et considérablement augmentée par l'auteur. Paris, 1885, in-8°.

Mai, 288-298.

M. A. Maury.

Les Huguenots et les Gueux. Étude historique sur vingt-cinq années du XVI° siècle (1560-1585), par le baron Kervyn de Lettenhove. Bruges, tomes I à IV, 1883-1884.

1er article, mars, 133-143.
2° article, avril, 203-213.
3° article, juin, 334-341.
4° et dernier article, août, 452-468.

Les anciennes villes du Nouveau-Monde, voyage d'exploration au Mexique et dans l'Amérique centrale, par Désiré Charnay, 1857-1882, ouvrage contenant 214 gravures et 19 cartes ou plans. Paris, 1885, in-4°.

1er article, octobre, 579-587.
2° et dernier article, novembre, 642-649.

M. de Quatrefages.

Caractères intellectuels, moraux et religieux des Mincopies, d'après les der-

exécutées sous les auspices du Gouvernement danois. Meddelelser om Grønland, 6 volumes. Copenhague, 1879 à 1883.

Juin, 355-365.

Découverte au Groënland de masses de fer natif d'origine terrestre et analogue au fer natif d'origine extra-terrestre. — Nordenskiöld. Redogörelse för en expedition til Grönland år 1870. Stockholm, 1871. K. J. V. Steenstrup. Om Forekomsten af Nikkeljern med Widmanstättenske Figurer i Basalten i Nord-Grønland. Copenhague, 1882.

Janvier, 52-54.

M. Francisque Bouillier.

Leçons de philosophie psychologie, par M. Rabier; 1 vol. in-8° de 675 pages. — Éléments de philosophie, par M. Charles, 1 vol. in-8° de 570 pages.

1er article, août, 485-495.
2e et dernier article, octobre, 610-619.

LIVRES NOUVEAUX.

La Dorotea de Lope de Vega. Estudio crítico por Jose de Armas y Cardenas. Habana, 1884, 59 pages in-8°.

Janvier, 60.

Traité élémentaire de la pile électrique, par M. Niaudet, 3e édition.

Février, 119-120.

Coutumes de Toulouse, publiées par Ad. Tardif, professeur de droit civil et canonique à l'école des Chartes. Paris, 1884, xxvi-92 p. in-8°.

Février, 120.

Notice biographique et historique sur Étienne de Vesc, sénéchal de Beaucaire, par A. de Boislisle. Paris, 1884, 298 pages in-8°. Extrait de l'*Annuaire-Bulletin de la Société de l'histoire de France*.

Mars, 152-153.

L'empire des Francs depuis sa fondation jusqu'à son démembrement, livre I. Les Francs avant le règne de Clovis, par M. le général Favé. Amiens, 1884, 82 pages in-8°.

Mars, 153.

Histoire de Don Quichotte de la Manche, par Michel Cervantes, première traduction française, par C. Oudin et F. de Rosset, avec une préface par Émile Gebhart, professeur à la faculté des lettres de Paris. 6 vol. in-18, édition de luxe. Paris, 1884.

Mars, 155-156.

Études sur les actes de Louis VII, par Achille Luchaire, professeur à la faculté des lettres de Bordeaux. Paris, 1885, 1 vol. in-4°.

Juin, 370-371.

Annual report of the Board of Regents of the Smithsonian institution showing the operations, expenditures and condition of the institution, for the year 1882. Washington, Government printing office 1884, 1 vol. in-8° de 855 pages.

Juin, 371-372.

Aristote. — Traité des parties des animaux et Traité de la marche des animaux, traduits en français pour la première fois et accompagnés de notes perpétuelles, par J. Barthélemy-Saint Hilaire, 2 vol. gr. in-8°. Tome I, CCXXV-199, et t. II, 535 pages, 1885.

Juillet, 435-436.

Rôles gascons, transcrits et publiés par M. Francisque Michel. Tome I, Paris, 1885, XXXVI-574 pages in-4°.

Juillet, 436.

L'évolution de la musique, la musique en 1884, les bases de l'évolution, par Élie Poirée. Paris, 1884, 1 vol. in-12.

Août, 495-496.

Les versions latines de la Morale à Nicomaque antérieures au XVe siècle, par J.-M.-A. Vacant. Amiens, 1885, 65 pages in-8°.

Septembre, 561.

Les manuscrits et la miniature, par M. Lecoy de la Marche. Paris, 1 vol. in-8°.

Septembre, 561-562.

Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France. Bibliothèque Mazarine; t. I, XXVII-528 pages in-8°.

Septembre, 562-563.

Du Brahmanisme et de ses rapports avec le Judaïsme et le Christianisme, par Mgr Fr. Laouënan, vicaire apostolique de Pondichéry, t. I, orné de deux cartes, in-8°, XIII-XXXVII-492 pages. 1884.

Septembre, 563-564.

Die Klosterbibliothek zu Bordesholm und die Gottorfer Bibliothek, von E. Steffenhagen und A. Wetzel; Kiel, 1884, 232 pages in-8°.

Septembre, 564.

Les collections de Bastard d'Estang à la bibliothèque nationale. Catalogue analytique par L. Delisle, membre de l'Institut, Nogent-le-Rotrou, 1885, XXII-336 pages in-8°.

Octobre, 623.

INSTITUT DE FRANCE.

ACADÉMIE FRANÇAISE.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

Mort de Frédéric Baudry; janvier, 60. — Élection de M. Bergaigne; février, 118. — Élection de M. le comte de Mas Latrie; mars, 174. — Mort de M. Rénier; juin, 369. — Mort de M. Egger; septembre, 560. — Séance publique, prix décernés et proposés; novembre, 685-688.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

Mort de M. Dupuy de Lôme; février, 118. — Séance publique annuelle, prix décernés et proposés; mars, 174-184. — Mort de M. Serret; mars, 184. — Mort de M. Rolland; avril, 241. — Mort de M. Desains; mai, 308. — Élection de M. Laguerre. — Mort de M. Tresca; juin, 369. — Élection de M. Grandidier. — Mort de M. Henri-Milne Edwards; juillet, 435. — Mort de M. Bouquet; septembre, 561. — Mort de M. Robin; octobre, 620. — Mort de M. Bouley et de M. Tulasne; décembre 742.

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS.

Mort de M. Du Sommerard; février, 118. — Élection de M. Heuzey; avril, 241. — Mort de M. Ballu; mai, 308. — Élection de M. Daumet; juillet, 435. — Mort de M. Donaldson; septembre, 561. — Mort de M. Perrin; octobre, 620. — Séance publique, prix décernés et proposés; octobre, 620-623. — Élection de M. Pietro Rosa. — Élection de M. le baron de Rostchild; décembre 750.

ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

Élection de M. Batbie; février, 118. — Mort de M. le comte Mamiani della Rovere; mai, 308. — Mort de M. Vuitry et de M. Victor Bonnet; juillet, 435. — Séance publique, prix décernés et proposés; novembre, 689.

TABLE.



FRANCE.

E.

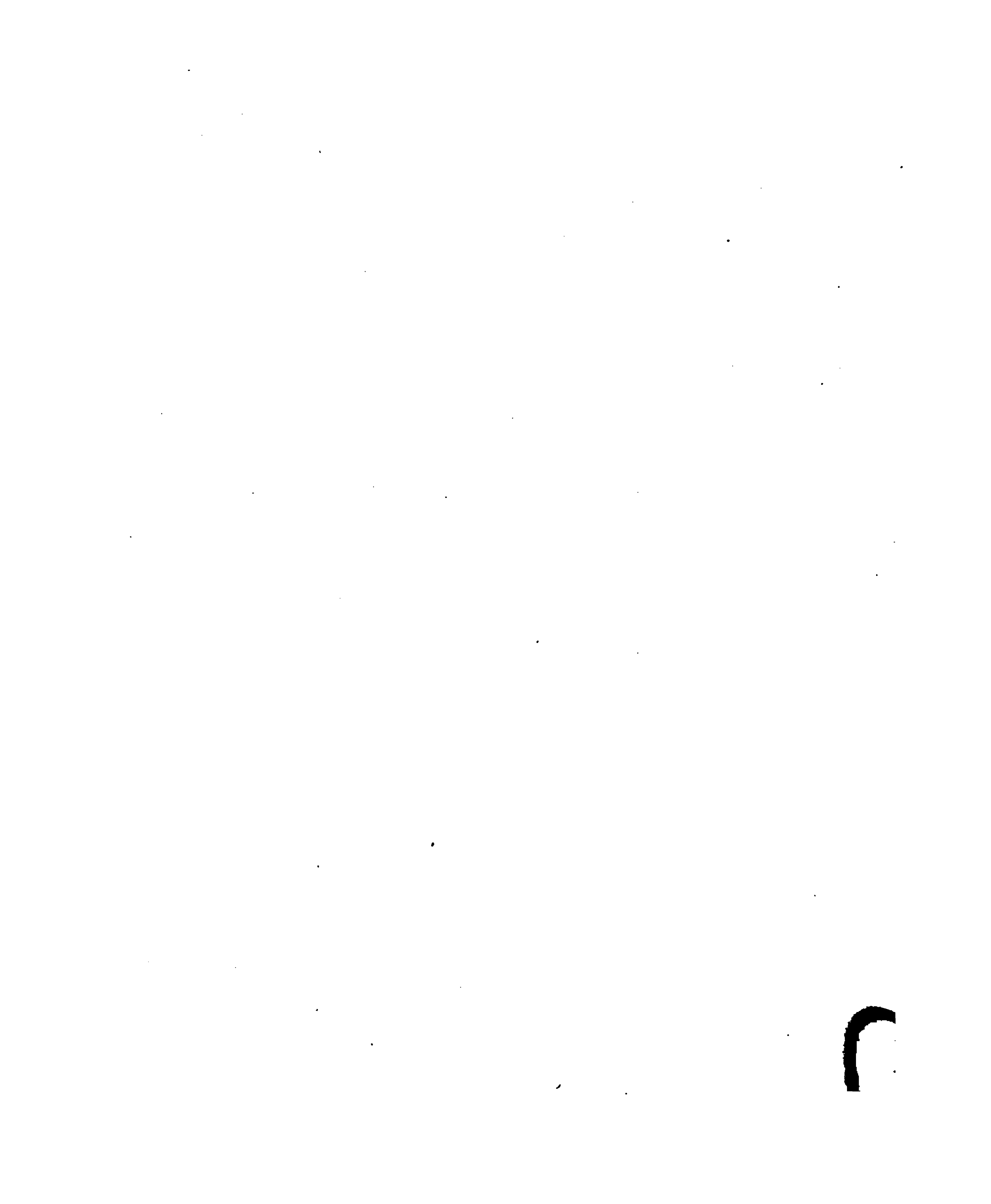
ET LES AUTOGRAPHES

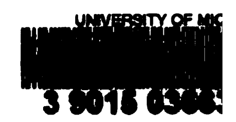
— La Gloire du

RE

VENTION

francs




UNIVERSITY OF MIC
3 9015 0365

